

COLLECTION
DES
INVENTAIRES SOMMAIRES

DES
ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Publiées sous la direction du ministère de l'instruction publique

PÉRIODE RÉVOLUTIONNAIRE

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES DE LA SOMME

INVENTAIRE SOMMAIRE DE LA SÉRIE L

ARRÊTÉS ENREGISTRÉS DES ADMINISTRATIONS DE DÉPARTEMENT
1790-AN IV

PAR MM. GEORGES DURANT ET JOSEPH ESTIENNE, ARCHIVISTES.

AVERTISSEMENT

Le classement de la série L (papiers des administrations révolutionnaires antérieures à l'institution des préfectures) a été commencé dans la Somme sur des instructions du Ministère de l'Instruction publique du 12 mai 1885. Dès 1890, un résultat important était acquis : le fonds de l'administration de Département était totalement organisé¹. A partir de ce moment, c'est seulement par intervalles qu'il est fait mention d'opérations concernant la série. Il semble même que les fonds des districts de Montdidier et de Péronne n'aient jamais reçu de classement, et qu'on se soit borné à les séparer des autres fonds.

L'étude de la série est reprise à la suite de la circulaire du 4 août 1903 demandant la préparation d'un état sommaire de la série L pour l'ensemble de la France, par département. « Ce travail », — écrivait alors mon distingué prédécesseur, M. Georges Durand, — « a nécessité une revision sommaire, mais pourtant assez sérieuse, de toute cette série qui n'a encore reçu jusqu'à présent qu'un commencement de classement. » (*Rapport impr. de l'archiviste*, 1904, p. 292). L'état sommaire de la Somme fut envoyé à Paris le 28 avril 1904.

Or, à cette époque, le Conseil général avait entrepris une publication in-8° de *Documents pour servir à l'histoire de la Révolution française dans le département de la Somme*, et on en était au quatrième volume, qui terminait les cahiers de paroisses du Bailliage d'Amiens. M. Georges Durand pensa qu'il convenait d'aborder, après les cahiers de 1789, la période révolutionnaire

proprement dite. « Dans ce but », écrit-il, — « j'ai examiné et étudié la série L des archives départementales... Le résultat de cet examen, confirmé d'ailleurs par les avis que j'ai demandés à la Direction des archives et à M. Prost, inspecteur général, a été que la meilleure manière de publier ces documents serait de le faire sous forme d'inventaire de la série L. » (*Rapport* de 1905, p. 274-275).

Ainsi fut engagée la présente publication. Dans la série des volumes d'inventaire des archives de la Somme, publiés depuis 1883, il faut la marquer d'un caractère spécial. En réalité, elle a constitué un divertissement (au sens étymologique de ce mot) au travail principal de mon prédécesseur, qui concernait les séries de l'Ancien Régime. La première feuille fut imprimée en 1906 et, malgré le temps que demandait à M. Georges Durand la continuation de ses inventaires anciens (série G, série E suppl.), l'impression de la suite fut poussée régulièrement : 47 feuilles furent imprimées de 1906 à 1913.

L'année 1914 marque un temps d'arrêt. D'ailleurs ce n'est pas à la guerre qu'il est imputable. Mon prédécesseur expliquait déjà en 1913 qu'il avait dû s'intéresser à nouveau de très près à une série ancienne, la série B. « Sur l'avis de M. l'Inspecteur général Chevreux et de M. le Directeur des Archives, j'ai pris le parti de reprendre la série [B] de fond en comble, de refondre et de reconstituer entièrement chacun des

¹Ce renseignement, et ceux qui suivent, sont donnés d'après les rapports annuels de l'archiviste au préfet (imprimés).

fonds qui la composent et d'en refaire l'inventaire... La série commençant par la collection des registres aux chartes et aux insinuations du bailliage d'Amiens, le temps d'en refaire l'inventaire donnera celui de préparer le classement de la suite.» (*Rapport* 1913, p. 293). A partir de 1913, tout l'effort de rédaction et d'impression fut donc porté sur la réfection de l'inventaire B, dont 15 feuilles étaient déjà tirées en 1914. « Afin d'activer l'avancement de ce travail, l'inventaire des séries L et E suppl. a été momentanément suspendu. » (*Rapport* 1914, p. 295).

Toutefois, en 1916, deux nouvelles feuilles de L sont imprimées, mais c'est dans le dessein de pouvoir clore un volume, en finissant la série des registres du bureau militaire, 6^e et avant-dernier des bureaux du département. M. Georges Durand écrit le 1^{er} août 1916 : « Sur l'avis de M. Bloch, inspecteur général, les feuilles L 48 et 49 dont le manuscrit était fait et revêtu de l'approbation ministérielle ont été imprimées. Avec ces deux feuilles se termine la série des registres du bureau militaire de l'administration du département. La rédaction et l'impression de l'inventaire de la série L... dont l'intérêt dans le département de la Somme est relatif seront pour le moment du moins, interrompues afin d'achever le classement définitif de la série. » (*Rapport* 1916, p. 220).

Les projets de 1905 se résolvaient donc assez brusquement en un volume écourté. Et l'on échouait près du port, car pour obtenir un tableau d'ensemble de l'administration départementale de 1790 à l'an IV d'après les registres de tous ses bureaux, il ne restait qu'à analyser onze registres de son 7^e et dernier bureau.

Comme les 49 feuilles tirées n'avaient pas encore été formées en volume en 1920, j'ai considéré qu'au prix d'un effort peu important le volume pouvait être complété par l'inventaire des registres du 7^e et dernier bureau. J'avais trouvé d'ailleurs en cartons, rédigé par mon prédécesseur et approuvé par la Direction des archives à la fin de 1915, l'inventaire des trois premiers registres du 7^e bureau : mon opinion se fortifiait donc du témoignage certain que l'intention première de M. Georges Durand n'était pas de s'arrêter au 6^e bureau.

Les difficultés nées de la guerre, qui avaient pu modifier cette intention, n'existaient plus en 1920, quand je fis approuver par M. l'Inspecteur général Vidier mon projet de clore seulement le volume avec le dernier registre du dernier bureau. La rédaction et l'impression de cette fin de volume, menées, obligatoirement, de conserve avec beaucoup d'autres travaux, se poursuivirent assez

lentement de 1920 à 1924, n'ajoutant au projet de 1916 que 120 pages environ.

Le volume demande à être complété par une table : elle sera dressée le plus tôt possible et devra faire corps avec l'inventaire, dont elle continuera la pagination. Mais, devant le délai vraisemblablement nécessaire à sa rédaction, on s'est décidé à brocher et mettre en circulation l'inventaire seul. Du reste, les sept volumes d'inventaire sommaire du département, qui ont été publiés jusqu'ici, l'ont été sans table, uniformément.

Afin d'éviter des répétitions de formules et de diminuer le coût de l'impression, j'ai inventorié les arrêtés de chaque registre, à partir de L 133, dans un ordre méthodique. Pour prendre un exemple, j'ai groupé et présenté en une fois les arrêtés concernant la liquidation des frais préparatoires aux ventes des biens d'émigrés, transcrits à divers endroits du registre à leur place chronologique (Cf. L 137, p. 458 de l'inv.). L'analyse faite dans l'ordre chronologique obligeait à annoncer chacun de ces arrêtés par la formule suivante : « *Liquidation des frais préparatoires à la vente des biens de...* » Or, il y a environ 70 arrêtés de ce genre dans le registre L 137. Leur groupement a permis de ne mettre la formule qu'une fois, en tête ; en classant, en outre, les arrêtés dans l'ordre alphabétique des émigrés qu'ils concernent, 27 lignes de texte ont rendu compte des 70 arrêtés. La même matière eût demandé, avec l'ordre chronologique et les répétitions en provenant, 95 lignes environ.

Il me semble, en outre, que l'inventaire méthodique est d'une lecture plus facile, qu'il met bien en vedette les divers points pouvant répondre aux préoccupations diverses des chercheurs. Ce système ne serait pas bon, s'agissant d'assemblées de caractère plus politique qu'administratif, dépendant étroitement des événements. Mais ici nous nous trouvons devant un bureau spécialisé dans les affaires d'émigration. Ces affaires se présentent à lui par catégories, qu'on pourrait presque compter : inscriptions ou radiations d'émigrés sur les listes, gestion des biens séquestrés, liquidation de successions, règlement de frais, etc. Il y a là, semble-t-il, autant de chapitres distincts d'une activité très réglée à l'avance. L'inconvénient qu'il y avait à ne pas présenter au lecteur les registres dans l'ordre où ils sont transcrits, inconvénient certain, m'a paru contrebalancé par l'intérêt qu'il y avait à économiser des frais d'impression, à faire facilement reconnaître au lecteur un ensemble de faits de même nature, à faciliter l'étude d'un aspect particulier de l'histoire, à

apprendre rapidement quelles étaient les principales occupations du bureau des émigrés, rien qu'en feuilletant son inventaire.

Nos registres d'arrêtés départementaux n'ont été jusqu'à ce jour que très peu utilisés. Très rares sont les extraits qui en ont été publiés. Seules, les délibérations du Conseil du département : session préliminaire des 19-20 juillet 1790 ; session de 1790 (3 nov.-18 déc.) ; session extraordinaire de 1791 (23 juin-2 juillet) ont été publiées d'après le registre L 68 par M. Georges Durand (*Documents pour servir à l'histoire de la Révolution française dans le département de la Somme*, tome V, Amiens, Jeunet, 1909, in-8°). M. Georges Durand a jugé utile de publier en annexe à ce volume (*Id.* p. I à LII) le procès-verbal des opérations des assemblées électorales du département, qui ont nommé les membres de l'administration et n'ont pas laissé d'avoir une influence politique. Nous autorisant de son exemple, nous avons donné en appendice, p. 506 à 512 l'analyse des assemblées électorales.

Bref, on a chance de trouver dans le présent volume trace de tous les textes primordiaux émanés de l'administration centrale de la Somme (sous les divers noms qu'elle a portés), depuis environ le mois de juillet 1790, date de mise en vigueur des institutions départementales, jusqu'à l'application de la constitution du 5 fructidor an III et à la suppression des districts. On devra toutefois ne pas oublier que le complément naturel des arrêtés se trouve dans les dossiers d'affaires du fonds du département, d'une part, et dans les papiers des districts, d'autre part. Les districts ont joué un rôle administratif important et leur action s'est parfois exercée dans un sens opposé à la politique du département. Leurs registres d'arrêtés sont conservés et peuvent être communiqués facilement : il faut y avoir recours. L'inventaire des registres des districts serait même la suite logique du présent inventaire. Ce n'est probablement pas de si tôt qu'il pourra prendre rang dans les travaux de l'archiviste départemental. Mais nous ne laissons pas de saisir l'occasion de recommander cet inventaire des registres des districts aux loisirs des érudits qui voudraient s'appliquer à un travail de sources sur l'histoire locale de la Révolution.

Nous ne pouvons terminer cette introduction sans dire quelques mots de la structure de l'administration départementale permanente (Directoire) et de l'organisation de ses bureaux. Le lecteur doit distinguer les registres où sont transcrits les arrêtés concernant des affaires de toute nature d'avec ceux où sont transcrits les affaires occupant

l'activité d'un bureau spécialisé : contributions, municipalités, domaine, etc.

Dans la Somme, la situation est assez simple. Jusqu'au 1^{er} février 1791, nous n'avons que des registres généraux. Mais à cette date (L 79, f^o 93 v^o), nous apprenons que la multiplicité des affaires donne lieu à quantité de délibérations, qu'il est impossible à un seul commis de transcrire immédiatement : un registre aux délibérations sera donc ouvert pour chaque bureau. A partir du 1^{er} février 1791, nous avons donc des registres spéciaux, par bureau. Le nombre et les attributions de ces bureaux ne sont pas restés immuables. Il est à noter qu'à côté des registres par bureau, nous avons encore à consulter, après le 1^{er} février 1791, les procès-verbaux des assemblées électorales et du Conseil de département, dans lesquelles les affaires les plus diverses étaient traitées.

Le tableau suivant donnera, aussi clairement que nous avons pu le faire sans prendre trop de place, la liste des articles que l'historien d'une période déterminée doit nécessairement consulter.

Recueils généraux d'arrêtés (toutes affaires)

1790. — 6-19 juillet. *Assemblée électorale à Amiens* (Liasse Lm, texte imprimé en 1909, analysé ici p. 506-7). — 19-20 juillet. *Conseil*. (Reg. L 68, texte imprimé en 1909, analysé ici p. 4). — 21 juillet-12 novembre. *Directoire* (Reg. L 77, analysé ici p. 22-26). — 3 novembre-18 décembre. *Conseil* (Reg. L 68, texte imprimé en 1909, analysé ici p. 4-8). — 19 novembre-31 décembre. *Directoire* (Reg. L 78, analysé ici p. 26-29).

1791. — 4 janvier-1^{er} février. *Directoire* (Reg. L 79, analysé ici p. 29-30). — 13-16 mars. *Assemblée électorale à Amiens* (Liasse Lm, analysée ici p. 508). — 23 juin-2 juillet. *Conseil* (Reg. L 68, texte imprimé en 1909, analysé ici p. 8-9). — 28 août-12 septembre. *Assemblée électorale à Amiens* (Liasse Lm, analysée ici p. 508-10). — 15 novembre-15 décembre. *Conseil* (Reg. L 70, texte imprimé en 1792, analysé ici p. 9-11).

1792. — 17 juillet-6 septembre. *Conseil* (Reg. L 73, analysé ici p. 11-12). — 2-18 septembre. *Assemblée électorale à Abbeville* (Liasse Lm, analysée ici, p. 510-12). — 25 septembre-20 novembre. *Conseil* (Reg. L 74, analysé ici p. 12-14). — *Décembre ? Assemblée électorale à Péronne* (Liasse Lm).

1793. — 20 janvier-28 juillet. *Conseil* (Reg. L 74, analysé ici p. 14-17).

1793, 29 juillet. — An iv. *Conseil* (Reg. L 75, analysé ici p. 17-21).

*Recueils spéciaux d'arrêtés
(affaires par bureau).*

1791, 1^{er} février-An IV, 23 nivôse. — Contributions. 1^{er} bureau (Reg. L 80-86, analysés ici p. 31-61).

1791, 1^{er} février-An II, 26 nivôse. — Bien public : 2^e bureau (Reg. L 87-92, analysés ici p. 61-84). — *An II, 26 nivôse-An II, 7 germinal.* Arrêtés du bureau du bien public transcrits sur le registre du 3^e bureau (Reg. L 103, analysés ici p. 128-129). — *An II, 7 germinal-An IV, 7 frimaire.* Bien public et *municipalités.* 2^e bureau. (Reg. L 93-97, analysés ici p. 84 à 104).

1791, 1^{er} février-1792, 19 juin. *Municipalités.* 3^e bureau (Reg. L 98-100, analysés ici p. 104-117). — 1792, 20 juin-30 juin. *Id.* (Liasse de minutes, analysée ici 505 p.). — 1792, 5 juillet-22 septembre. *Id.* (Liasse de minutes, analysée ici p. 494-497). — 1792, 27 septembre-An II, 6 germinal. *Id.* (Reg. L 101-103, analysés ici p. 117-129). — Le bureau des municipalités est ensuite fondu avec celui du bien public (2^e).

1791, 1^{er} février-1792, 12 juin. *Domaines.* 4^e bureau (Reg. L 104-108, analysés ici p. 129-162). — 1792, 14 juin-23 septembre. *Id.* (Liasse de minutes, analysées ici p. 498-504). — 1792, 28 septembre-An IV, 20 brumaire. *Domaines.* 4^e bureau dénommé 3^e bureau depuis la fin de nivôse an II (Reg. L 109-118, analysés ici p. 162-241).

1791, 3 février-An IV, 1^{er} germinal. *Travaux publics.* 5^e bureau (Reg. L. 119-125, analysés ici p. 241-291). Le bureau des travaux publics a été dénommé 4^e bureau depuis la fin de nivôse An II.

1792, 26 sept.-1793, 1^{er} mai. *Affaires militaires.* 6^e bureau (Reg. L 126, analysé ici p. 291-324). — 1793, 5 septembre-An IV, 14 frimaire. *Id.* (Reg. L 127-129, analysés ici p. 324-388). Le bureau des affaires militaires a été dénommé 5^e bureau depuis la fin de nivôse An II.

1792, 11 octobre-An IV, 13 floréal. *Emigrés.* 7^e bureau (Reg. L 130-140, analysés ici p. 389-493). Le bureau des émigrés a été dénommé 6^e bureau depuis la fin de nivôse An II.

Par exemple, une recherche portant sur les impôts en 1791, devra s'aider :

1^o Toutes affaires : des délibérations du Directoire, assemblées électorales, Conseil, signalées ci-dessus, c'est-à-dire des registres L 79, 68, 70 et d'une liasse cotée Lm ;

2^o Affaires par bureau : des registres L 80-86 du bureau des contributions.

Un arrêté du Directoire du 21 juillet 1790 (L 77, f^{os} 2-3) établissait ainsi les attributions des bureaux :

« Toutes les parties d'administrations seront divisées en cinq bureaux par ordre de matières...

Les bureaux seront divisés ainsi qu'il suit :

Le premier concernera les impositions ordinaires, extraordinaires et indirectes ; les opérations relatives au repartement, à la perception et au recouvrement des impositions ; les demandes en surtaux, décharges et remises ; la comptabilité générale.

Le second comprendra les archives, les enregistrements, envoi et exécution des décrets, lettres patentes et autres actes émanés du pouvoir exécutif, l'organisation des assemblées administratives, arrondissement des districts, cantons, municipalités et paroisses ; l'éducation publique ; la mendicité et vagabondage ; le régime réglementaire des hôpitaux, Hôtels-Dieu, prisons et maisons de correction ; la police générale ; le service et l'emploi des gardes nationales et de la maréchaussée ; la partie contentieuse pour les objets non classés.

Le troisième sera relatif au bien public et à l'administration des choses communes et locales ; il comprendra les secours et encouragements, le commerce et l'agriculture, la surveillance et l'administration des biens communaux, revenus des villes et communautés de campagne, maladrerie, fabriques et autres établissements publics ; les dépenses et les charges locales.

Le quatrième comprendra la partie administrative des eaux et forêts, l'administration et la vente des biens nationaux et tout ce qui est relatif à la suppression des droits féodaux.

Le cinquième concernera tous les travaux publics, les routes, navigation et ports maritimes, les ouvrages d'art, les dessèchements, ateliers de charité, chemins vicinaux, édifices publics, églises et presbytères pour la partie de l'art seulement.

Le sixième bureau sera celui d'expédition. »

Il est curieux de remarquer que l'ordre établi en 1790 reproduit de très près l'ordre régnant dans les dossiers des archives de l'Assemblée provinciale de Picardie (C 2026, n^o 1) : impositions (le 1^{er} bureau du département) ; règlement, bien public et administration des choses communes et locales (les 2^e et 3^e bureaux), domaines nationaux (le 4^e), travaux publics (le 5^e).

En 1792, le 3 octobre (L 74, f^{os} 19-20), le Conseil forme six comités de ses membres, correspondant aux six bureaux existants dans l'administration.

Les cinq premiers bureaux ont à peu près les mêmes attributions qu'en 1790.

Le sixième n'est plus le bureau d'expédition, mais le bureau militaire. Il « concerne le mouvement et l'emplacement des troupes, expéditions des routes, étapes, vérification de cette fourniture, logement des troupes en marche, convois militaires, service et emploi des gardes nationales, solde et habillement des invalides. »

Vers la même époque commencent (le 11 octobre), les registres de transcription d'un 7^e bureau, celui des émigrés, formé déjà depuis quelques mois (voir plus bas, p. VII, col. 2).

Le 21 nivôse An II (L. 76, f^o 49), l'administration prévoit une diminution du travail des bureaux ; du fait du décret du 14 frimaire sur le mode de gouvernement provisoire révolutionnaire ; dans le tableau des bureaux présenté à cette date figurent seulement six bureaux :

Le premier « des contributions et de la surveillance de la promulgation des lois », — le second : « Bien public et municipalités », — le troisième : « Domaines nationaux », — le quatrième : « Travaux publics », — le cinquième « de la guerre », — le sixième « des émigrés. »

Et, effectivement, à la fin du mois de nivôse, le numérotage des bureaux change. La réforme a donc consisté dans l'union des 2^e et 3^e bureaux. Ils avaient été déjà réunis pour un temps, car nous les voyons tels le 22 janvier 1793 (L. 74, f^o 50), mais peu après, le 31 mai 1793, ils apparaissent de nouveaux distincts (L. 74, f^o 176).

Les deux bureaux des *affaires militaires* et des *émigrés* n'ont-ils été formés qu'à la fin de l'année 1792, date où commencent leurs registres de transcription ? Le département n'avait-il pas eu à traiter d'affaires concernant la guerre et l'émigration auparavant ?

De l'examen de divers documents, nous devons conclure que ces deux bureaux existaient avant la date où nous les voyons commencer la transcription de leurs arrêtés.

Le bureau militaire est mentionné comme 6^e bureau, et traitant bien des affaires militaires, dans les registres d'ordre de la correspondance (L. k, Reg. in-fol. max.) dès le 20 septembre 1790 (N^o d'inscription 995 : refus de loger deux fusiliers à Doullens ; n^o 1004 : fusils et gibernes pour la garde nationale de Domart, etc.) et nous continuons à le voir apparaître régulièrement (notamment le 23 novembre 1790, n^o 2348, le 20 février 1791, n^o 4900). Toutefois, il semble avoir traité peu d'affaires. Les arrêtés de son ressort étaient transcrits sur les registres d'un autre bureau, le 2^e, dans lesquels nous trouvons des arrêtés d'ordre militaire, notamment les 5-6 février 1791 (p. 62 de

l'inv.), le 3 janvier 1792 (p. 68), le 6 août 1792 (p. 73). On peut légitimement se demander si cette transcription, pour le compte d'un autre bureau, était effectuée avec zèle et très suivie. Quoiqu'il en soit, l'historien militaire devra faire des recherches, avant le 26 sept. 1792, dans les registres du 2^e bureau. Il consultera aussi avec fruit un registre d'inscription des dépêches ministérielles reçues (L. k Reg. in-fol. : ministre de la guerre, f^o 61 ; ministre de la marine, f^o 79), tenu depuis le 6 mai 1792.

Le bureau des émigrés, désigné sous le n^o 7, existait aussi avant la date où commencent les registres de ses arrêtés, 11 octobre 1792. Il possède, en propre, un registre d'ordre de la correspondance reçue commençant le 24 mars 1792 (L. k Reg. in-fol. max.) où, dans une colonne dénommée *arrêtés et décisions*, sont mentionnés plusieurs arrêtés antérieurs au 11 octobre : arrêtés du 1^{er} mai 1792 (sur Linard d'Aveluy), du 30 juin (Petitpas, de Longueval), du 28 juillet (De Fléchin, à Talmas), etc., etc...

Certains de ces arrêtés ont pris place parmi les arrêtés du 4^e bureau dans le recueil de ses minutes (cote prov. I Q 18, analysés ici p. 498-504) : arrêté du 23 juin (de Casteja, p. 499), — arrêté du 30 juin (Petitpas, de Longueval, p. 500), etc...

Au contraire, certains autres arrêtés ne peuvent se retrouver ni dans les registres, ni dans les minutes du 4^e bureau : ils auraient donc été omis. Tels l'arrêté du 1^{er} mai 1792 (Linard d'Aveluy, manque ici, p. 159), — les arrêtés des 24 et 27 juillet (de Fléchin, à Talmas, manquent ici, p. 501), etc.

Nous pouvons, là encore, nous demander si, avant le 11 octobre 1792, il était tenu note exactement au 4^e bureau des arrêtés pris par le 7^e.

Ainsi, nous ne pouvons pas dire sûrement que nous possédons la totalité des arrêtés du département de 1790 à l'an IV. Car, non seulement deux bureaux n'ont pas eu de registres initiaux, mais presque tous les autres ont dû cesser les enregistrements pendant un laps de temps considérable.

L'administration semble avoir éprouvé de grandes difficultés à poursuivre les enregistrements. L'arrêté du 1^{er} février 1791 recommande de faire l'enregistrement des délibérations « journallement et par préférence à tous autres travaux » (L. 79, inv. p. 31). Je

¹ Nous trouvons le 7^e bureau encore uni au 4^e le 31 mai 1793, mais on vise à cette date son registre propre d'arrêtés (L. 74, f^o 176).

serais tenté de voir là la preuve que les délibérations n'étaient pas transcrites chaque jour et que le travail de leur transcription cédait le pas à d'autres écritures, dont l'exécution immédiate était requise. Nous apprenons, à la date du 25 septembre 1792, que les registres ne sont « pas au courant à cause de la multiplicité des affaires survenues depuis quelque temps » (L74, f° 3 v°). Il y a alors un retard de plus de trois mois pour les 3^e et 4^e bureau (Cf. suppl. à l'inventaire, p. 494 et suiv.)

Pour le 3^e bureau, lacune dans les registres du 16 juin au 27 septembre 1792, que nous avons pu combler avec les recueils de minutes du 20 juin au 30 juin (analysés en deuxième supplément à la fin de l'inventaire, p. 505) et du 5 juillet au 22 septembre (analysés en supplément, p. 494-497).

Pour le 4^e bureau, lacune du 12 juin au 28 sept. 1792, comblée également avec les minutes du 14 juin au 23 septembre 1792 (Cf. analyse p. 498-504)¹.

En 1793, nous constatons des solutions de continuité très importantes dans les registres du bureau des domaines (8 août au 6 septembre, p. 180), du bureau militaire (1^{er} mai au 5 septembre, p. 323-324), du bureau des émigrés (30 juillet au 6 septembre, p. 399). La lacune de ce dernier bureau, attribuée par M. Georges Durand à la disparition d'un registre (p. 399, note 1) paraît beaucoup plus vraisemblablement imputable à l'interruption de l'enregistrement.

Enfin, malgré son utilité, l'enregistrement cesse dans tous les bureaux en l'an IV. Il était alors nécessaire d'employer tout le personnel à des opérations très urgentes : significative est la mention portée sur la chemise contenant les arrêtés du mois de floréal du 6^e bureau (émigrés) : « Nota : les arrêtés de ce mois n'ont été enregistrés que jusque et compris le 10, époque à laquelle on a cessé l'enregistrement à cause de l'urgence des opérations de l'aliénation des domaines auxquelles presque tous les employés ont été occupés. »

Cette date de cessation, 10 floréal, (en réalité le registre va jusqu'au 13), avait été devancée par les autres bureaux : le 20 brumaire an IV, finissent les registres du bureau des domaines (3^e) ; le 7 frimaire, ceux du bureau du bien public et municipalités (2^e) ; le 14 frimaire, ceux du bureau militaire (5^e) ; le 23 nivôse, ceux du bureau des

contributions (1^{er}) ; le 1^{er} germinal, ceux du bureau des travaux publics (4^e).

Les séances finales sont-elles complètement transcrites aux registres ; ne s'est-on pas arrêté au milieu d'une séance ? Une réponse à la question ne peut être faite que pour les 3^e et 6^e bureaux qui, seuls, ont conservé des recueils de minutes contemporains de la clôture des registres. Mais pour ces deux bureaux la réponse est nette : les séances dernières sont incomplètement enregistrées.

Neuf arrêtés du 20 brumaire an IV manquent au registre du 3^e bureau des domaines et ont été trouvés aux minutes.

La dernière séance du 6^e bureau des émigrés (13 floréal An IV) est également incomplètement enregistrée : quatre arrêtés ne sont pas transcrits.

De telles observations devaient être faites pour avertir le lecteur de ne pas accepter sans critique les transcriptions de nos registres. Cette critique aura toujours lieu d'être en éveil, puisque nous n'avons pas les certitudes que donneraient d'une part la double conservation des minutes et des registres, d'autre part l'existence d'un numérotage des unes et des autres. D'autant que nous avons vu l'enregistrement toujours retardataire, et qu'un commis en retard de plusieurs mois peut être tenté d'écourter son travail. Nous ne voudrions tout de même pas donner l'impression, à la fin de cet avertissement, que les registres d'arrêtés du département sont une source incomplète et peu sûre. L'impression serait très loin d'être juste. Tout historien de la période révolutionnaire entre 1790 et l'an IV aura dans le présent volume d'inventaire son répertoire de chevet. Nous souhaitons que l'inventaire des registres du district, autre source importante, puisse être rédigé le plus tôt possible, sans parler (car on ne l'oserait envisager de si loin) de l'inventaire de toute la série L, entrevu dans les projets de 1905.

Juin 1925.

J. ESTIENNE.

¹ Mais, relativement à ces minutes, on peut toujours se demander (et on le doit même), si leurs feuilles (volantes et non numérotées) sont complètement conservées, et, partant, si notre reconstitution est intégrale.

DÉPARTEMENT DE LA SOMME.

INVENTAIRE SOMMAIRE

DES

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES.

SÉRIE L.

Documents de la période révolutionnaire (1790-an VIII).

DÉPARTEMENT.

L 1. (Liasse.) — 198 pièces, papier (imprimées).
1789-1790. — Lois et décrets imprimés, in 4°. Paris. Imprimerie royale.

L 2. (Liasse.) — 198 pièces, papier (imprimées).
1790. — Lois et décrets imprimés, in 4°. Paris. Imprimerie royale.

L 3. (Liasse.) — 181 pièces, papier (imprimées).
1791. — Lois et décrets imprimés, in 4°. Paris. Imprimerie royale.

1791. — Lois et décrets imprimés, in 4°. Paris. Imprimerie royale.

L 5. (Liasse.) — 113 pièces, papier (imprimées).
1791. — Lois et décrets imprimés, in 4°. Paris. Imprimerie royale.

L 6. (Liasse.) — 82 pièces, papier (imprimées).
1791. — Lois et décrets imprimés, in 4°. Paris. Imprimerie royale.

L 7. (Liasse.) — 91 pièces, papier (imprimées).
1791. — Lois et décrets imprimés, in 4°. Paris. Imprimerie royale.

L 8. (Liasse.) — 91 pièces, papier (imprimées).
1791. — Lois et décrets imprimés, in 4°. Paris. Imprimerie royale.

L 9. (Liasse.) — 90 pièces, papier (imprimées).

1791. — Lois et décrets imprimés, in 4°. Paris. Imprimerie royale.

L 10. (Liasse.) — 103 pièces, papier (imprimées).

1791. — Lois et décrets imprimés, in 4°. Paris. Imprimerie royale.

L 11. (Liasse.) — 88 pièces, papier (imprimées).

1791. — Lois et décrets imprimés, in 4°. Paris. Imprimerie royale.

L 12. (Liasse.) — 99 pièces, papier (imprimées).

1791-1792. — Lois et décrets imprimés, in 4°. Paris. Imprimerie royale.

L 13. (Liasse.) — 92 pièces, papier (imprimées).

1792. — Lois et décrets imprimés, in 4°. Paris. Imprimerie royale.

L 14. (Liasse.) — 135 pièces, papier (imprimées).

1792. — Lois et décrets imprimés, in 4°. Paris. Imprimerie royale.

L 15. (Liasse.) — 147 pièces, papier (imprimées).

1792. — Lois et décrets imprimés, in 4°. Paris. Imprimerie royale.

L 16. (Liasse.) — 121 pièces, papier (imprimées).

1792. — Lois et décrets imprimés, in 4°. Paris. Imprimerie royale.

L 17. (Liasse.) — 114 pièces, papier (imprimées).

1792. — Lois et décrets imprimés, in 4°. Paris. Imprimerie royale et nationale.

L 18. (Liasse.) — 90 pièces, papier (imprimées).

1792. — Lois et décrets imprimés, in 4°. Paris. Imprimerie nationale.

L 19. (Liasse.) — 113 pièces, papier (imprimées).

1792. — Lois et décrets imprimés, in-4°. Paris. Imprimerie nationale.

L 20. Cote vacante.

L 21. Cote vacante.

L 22. (Liasse.) — 135 pièces, papier (imprimées).

1792. — Lois et décrets imprimés, in-4°. Paris. Imprimerie nationale du Louvre.

L 23. (Liasse.) — 156 pièces, papier (imprimées).

1792. — Lois et décrets imprimés, in-4°. Paris. Imprimerie nationale du Louvre.

L 24. (Liasse.) — 156 pièces, papier (imprimées).

1792. — Lois et décrets imprimés, in-4°. Paris. Imprimerie nationale du Louvre.

L 25. (Liasse.) — 113 pièces, papier (imprimées).

1792. — Lois et décrets imprimés, in-4°. Paris. Imprimerie nationale du Louvre.

L 26. (Liasse.) — 156 pièces, papier (imprimées).

1792. — Lois et décrets imprimés, in-4°. Paris. Imprimerie nationale du Louvre.

L 27. (Liasse.) — 169 pièces, papier (imprimées).

1792. — Lois et décrets imprimés, in-4°. Paris. Imprimerie nationale du Louvre.

L 28. (Liasse.) — 127 pièces, papier (imprimées).

1792-1793. — Lois et décrets imprimés, in-4°. Paris. Imprimerie nationale du Louvre.

L 29. (Liasse.) — 204 pièces, papier (imprimées).

1782-1793. — Lois et décrets imprimés, in 4°. Paris. Imprimerie nationale du Louvre.

L 30. (Liasse.) — 153 pièces, papier (imprimées).

1793. — Lois et décrets imprimés, in-4°. Paris. Imprimerie nationale du Louvre.

L 31. (Liasse.) — 180 pièces, papier (imprimées).

1793. — Lois et décrets imprimés, in-4°. Paris. Imprimerie nationale du Louvre.

L 32. (Liasse.) — 190 pièces, papier (imprimées).

1793. — Lois et décrets imprimés, in-4°. Paris. Imprimerie nationale du Louvre.

L 33. (Liasse.) — 198 pièces, papier (imprimées).

1793. — Lois et décrets imprimés, in-4°. Paris. Imprimerie nationale du Louvre.

L 34. (Liasse.) — 193 pièces, papier (imprimées).

1793. — Lois et décrets imprimés, in-4°. Paris. Imprimerie nationale du Louvre.

L 35. (Liasse.) — 187 pièces, papier (imprimées).

1793. — Lois et décrets imprimés, in-4°. Paris. Imprimerie nationale du Louvre.

L 36. (Liasse.) — 169 pièces, papier (imprimées).

1793. — Lois et décrets imprimés, in-4°. Paris. Imprimerie nationale du Louvre.

L 37. (Liasse.) — 167 pièces, papier (imprimées).

1793. — Lois et décrets imprimés, in-4°. Paris. Imprimerie nationale du Louvre.

L 38. (Liasse.) — 192 pièces, papier (imprimées).

1793. — Lois et décrets imprimés, in-4°. Paris. Imprimerie nationale du Louvre.

L 39. (Liasse.) — 205 pièces, papier (imprimées).

1793. — Lois et décrets imprimés, in-4°. Paris. Imprimerie nationale du Louvre.

L 40. (Liasse.) — 198 pièces, papier (imprimées).

1793. — Lois et décrets imprimés, in-4°. Paris. Imprimerie nationale du Louvre.

L 41. (Liasse.) — 99 pièces, papier (imprimées).

1793. — Lois et décrets imprimés, in-4°. Paris. Imprimerie nationale du Louvre.

L 42. (Liasse.) — 102 pièces, papier (imprimées).

1793. — Lois et décrets imprimés, in-4°. Paris. Imprimerie nationale du Louvre.

L 43. (Liasse.) — 194 pièces, papier (imprimées).

1793-an II. — Lois et décrets imprimés, in-4°. Paris. Imprimerie nationale du Louvre.

L 44. (Liasse.) — 188 pièces, papier (imprimées).

An II. — Lois et décrets imprimés, in-4°. Paris. Imprimerie nationale du Louvre.

L 45. (Liasse.) — 193 pièces, papier (imprimées).

An II. — Lois et décrets imprimés, in-4°. Paris. Imprimerie nationale du Louvre.

L 46. (Liasse.) — 192 pièces, papier (imprimées).

An II. — Lois et décrets imprimés, in-4°. Paris. Imprimerie nationale du Louvre.

L 47. (Liasse.) — 192 pièces, papier (imprimées).

An II. — Lois et décrets imprimés, in-4°. Paris. Imprimerie nationale du Louvre.

L 48. (Liasse.) — 207 pièces, papier (imprimées).

An II. — Lois et décrets imprimés, in-4°. Paris. Imprimerie nationale du Louvre.

L 49. (Liasse.) — 203 pièces, papier (imprimées).

An II. — Lois et décrets imprimés, in-4°. Paris. Imprimerie nationale du Louvre.

L 50. (Liasse.) — 151 pièces, papier (imprimées).

An II. — Lois et décrets imprimés, in-4°. Paris. Imprimerie nationale du Louvre.

L 51. Cote vacante.

L 52. (Liasse.) — 125 pièces, papier (imprimées).

1791-1792. — Actes du Corps législatif imprimés, in-4°. Paris. Imprimerie royale, puis nationale.

L 53. (Liasse.) — 15 pièces, papier (imprimées).

1792. — Actes du Corps législatif imprimés, in-4°. Paris. Imprimerie nationale du Louvre.

L 54. (Liasse.) — 127 pièces, papier (imprimées).

1789-1790. — Lois et décrets imprimés, in-4°. Amiens. J.-B. Caron l'aîné.

L 55. (Liasse.) — 81 pièces, papier (imprimées).

1791-1793. — Lois et décrets imprimés, in-4°. Amiens. J.-B. Caron l'aîné.

L 56. (Liasse.) — 59 pièces, papier (imprimées).

1791-an II. — Lois et décrets imprimés, in-4°. Amiens. Fr. Caron-Berquier.

L 57. (Liasse.) — 2 pièces, papier (imprimées).

1790. — Lois et décrets imprimés, in-4°. Laon. Courtois.

L 58. (Liasse.) — 3 pièces, papier (imprimées).

1790. — Lois et décrets imprimés in-4°. Soissons. Waroquier et Courtois.

L 59. (Liasse.) — 3 pièces, papier (imprimées).

1793. — Lois et décrets imprimés, in-4°. Imprimerie des subsistances militaires.

L 60. (Registre.) — In-fol., 296 pages, papier.

20 oct. 1789-23 juin 1790. — Transcription des lois et décrets.

L 61. (Registre.) — In-fol., 197 feuillets, papier.

17 juin-24 nov. 1790. — Transcription des lois et décrets.

L 62. (Registre.) — In-fol., 197 feuillets, papier.

5 déc. 1790-18 mars 1791. — Transcription des lois et décrets.

L 63. (Registre.) — In-fol., 301 feuillets, papier.

17 mars-17 juin 1791. — Transcription des lois et décrets.

L 64. (Registre.) — In-fol., 193 feuillets, papier.

9 juill.-23 sept. 1791. — Transcription des lois et décrets.

L 65. (Registre.) — In-fol., 186 feuillets, papier.

12 sept. 1791-17 juill. 1792. — Transcription des lois et décrets.

L 66. (Registre.) — In-fol., 196 feuillets, papier.

29 juin 1793-13 brum. an VII. — Transcription des lois et décrets.

L 67. (Registre.) — In-fol., 185 feuillets, papier.

11 brum. an VII-an XI. — Transcription des lois et décrets.

L 68. (Registre.) — In-fol., 530 pages, papier¹.

1790-1791. — Délibérations du conseil du département.

« Procès-verbal de la tenue préliminaire des séances de l'administration du département de la Somme. » — P. 1. Du 19 juillet 1790, 4 heures de relevée. Composition de l'assemblée. Bureau provisoire. Nomination d'un président, d'un secrétaire, de trois auditeurs. — P. 3. Du 20 juillet 1790, 7 heures du matin. Prestation du serment civique. Élection d'un membre du directoire, en remplacement d'un démissionnaire. Fixation du lieu de réunion de l'assemblée à l'hôtel de l'Intendance. — P. 4. Du 20 juillet 1790, 5 heures de relevée. Indemnité aux membres du directoire.

Session ordinaire de 1790. — P. 7. Du 3 novembre 1790, 9 h. du matin. Composition de l'assemblée. Messe du Saint-Esprit à la cathédrale. Discours y transcrit du président. Rapport y transcrit du procureur général syndic sur les opérations du directoire. Discours de M. Derveloy. Rapport de M. Hecquet-Bérenger sur la comptabilité. — P. 45. Du 4 novembre 9 h. du matin. Nomination de commissaires pour l'examen de la comptabilité, et approbation des dé-

¹ Les délibérations du département et des districts devant être publiés dans la collection de Documents pour servir à l'histoire de la Révolution dans le Département de la Somme entreprise par le Conseil général du Département, ces registres ne seront analysés ici que sommairement.

penses. Députation vers l'évêque, le chapitre de la cathédrale et M. Brandicourt, curé de Saint-Firmin-le-Confesseur. Députation de la garde nationale d'Amiens. Distribution de l'assemblée en cinq comités. M. Morgan, président, nommé pour huit jours pour répartir les voix, en cas d'égalité entre les votants. Mesures de police pour assurer la tranquillité dans Amiens. — P. 48. Du 4 novembre, 4 h. de relevée. Réclamation de la société civique d'Amiens, pour être indemnisée des pertes qu'elle a éprouvées sur le prix des grains. — P. 63. Du 5 novembre, 9 h. du matin. Demande d'établissement d'un marché à Vauchelles lès Authie. Construction de moulins sans autorisation à Corbie et à Fouillo. Réception du corps municipal d'Amiens. Demande par M. Duménil, rédacteur du *Courrier du département de la Somme* à l'effet d'être admis aux séances. — P. 67. Du 6 novembre, 9 h. du matin. Nomination de commissaires aux archives et à la révision du procès-verbal. Refus par le conseil général de la commune de Doullens de déférer à un arrêté pris par le directoire. Réception des syndics de la chambre du commerce. Réunion des paroisses du département. — P. 74. Du 8 novembre, 9 h. du matin. Réception du corps de la maréchaussée. Travaux de navigation de la Somme. Prisonnier détenu au château de Ham depuis 1754. Réception des administrateurs du directoire du district. Admission du sieur Caron-Berquier au partage des impressions qui seront faites pour le compte du département. Vœu pour l'établissement de tribunaux de commerce et de juges de paix à Amiens et à Abbeville. Rapport y transcrit du comité de comptabilité sur les comptes de l'intendant. — P. 88. Du 9 novembre, 9 h. du matin. Délégation du district de Péronne. Vœu pour l'établissement à Saint-Valery d'un tribunal qui remplace celui de l'amirauté. Rapport y transcrit du comité des impositions et de comptabilité sur l'octroi de Picardie. — P. 101 bis. Du 10 novembre, 9 h. du matin. Rapports non transcrits du comité des impositions et de la comptabilité sur l'octroi du commerce de Saint-Valery, sur le traitement de M. Rousseau comme ingénieur-architecte du département, et sur la salle de spectacle. Ajournement des décisions à prendre sur ces rapports. Réunion des paroisses, municipalités et cantons. — P. 102. Du 11 novembre, 9 h. du matin. Rapport y transcrit du comité des travaux publics sur la nécessité de conserver un ingénieur particulier au département. Rapport du comité des impositions et de la comptabilité sur la composition des bureaux, renvoyé au comité du règlement. Demande d'établissement d'un district à Aumale et de sa réunion au département de la Somme. — P. 111. Séance du 12 novembre, 9 h. du matin. Décès de

M. Masson, membre de l'assemblée. Refus par le collège d'Amiens de prêter 6,000 l. au corps municipal de ladite ville. Question de savoir s'il y a comptabilité entre les fonctions de juge et celles de notable. Rapport y transcrit du comité du bien public sur la distribution des fonds de bienfaisance. — P. 121. Du 13 novembre, 9 h. du matin. Suite dudit rapport. Lettre y transcrite de M. de Gomer offrant au département la Somme de 4,000 l. pour être employée à quelque œuvre de bienfaisance ou à quelque objet d'utilité publique. Mesures prises pour les obsèques de M. Masson, et condoléances du corps municipal d'Amiens à ce sujet. — P. 127. Du 15 novembre, 9 h. du matin. Offre par M. Palloy, entrepreneur de bâtiments à Paris, d'un modèle de la Bastille et de quelques autres objets accessoires. Rapport y transcrit du comité du bien public sur l'emploi à faire des 4.000 l. offertes par M. de Gomer. — P. 132. Du 16 novembre, 9 h. du matin. Rapport y transcrit du comité du bien public sur le cours d'accouchement établi à Amiens. Subvention de 3,000 l. sur l'octroi de Picardie à l'académie d'Amiens. Rapport y transcrit du comité des impositions et de la comptabilité sur la question de savoir si la formation des états de population fait partie des fonctions salariées des greffiers des juridictions, ou si cette opération doit leur être payée en sus de leur traitement. Rapport y transcrit du comité des impositions et de la comptabilité sur le comité des avocats. Rapport y transcrit du comité des impositions et de la comptabilité sur le régime des hôpitaux des Enfants trouvés. Rapport y transcrit du comité des impositions et de la comptabilité sur les charges affectées sur l'octroi en l'acquit de la ville d'Amiens. Rapport y transcrit du comité des impositions et de la comptabilité sur la salle de spectacle d'Amiens. — P. 139. Du 17 novembre, 9 h. du matin. Rapport y transcrit du comité du bien public sur le régime des communes. Pépinières. Question de l'admission des suppléants pour les assemblées de département. — P. 151. Du 18 novembre. Députation de la commune de Saint-Sulpice lès Ham, demandant l'établissement d'un marché franc. Commerce du département. Arrière des aides. — P. 152. Du 19 novembre, 9 h. du matin. Questions référées par le corps municipal d'Amiens sur l'éligibilité de ses membres. Comptes des corps municipaux. Canal de Saint-Valery. Emploi des 4,000 l. offertes par M. de Gomer. Fonds de charité. — P. 156. Du 20 novembre, 9 h. du matin. Prorogation du président comme dépar-

titeur des voix. Adoption d'un projet d'adresse à l'Assemblée Nationale, concernant les fonds de charité. Trésorier de l'octroi. Impressions du département. — P. 156. Du 22 novembre, 9 h. du matin. Réclamation par plusieurs chapitres et corps séculiers d'une partie des fruits de 1790 des biens dont ils avaient ci-devant la jouissance. Rapport y transcrit du comité du bien public sur l'académie d'Amiens et sa dotation de 3,000 l. — P. 166. Du 23 novembre, 9 h. du matin. Rapport y transcrit du comité des travaux publics sur les plantations des routes et chemins vicinaux et sur les pépinières publiques. Députation de la ville de Montdidier demandant l'établissement d'un tribunal de commerce dans cette ville. Rapport y transcrit du comité des impositions et de la comptabilité sur la réclamation de M. de Cléry relativement à la suppression de sa place de receveur de l'octroi de Picardie. — P. 174. Du 24 novembre, 9 h. du matin. Nomination d'une députation vers l'évêque pour lui demander l'époque à laquelle il entend prêter le serment civique, pour le prier de se concerter avec les assemblées administratives pour la réunion des paroisses, et pour lui demander l'état des vases sacrés et autres ornements qu'il jugera nécessaires pour le culte. — P. 174. Du 25 novembre, 9 h. du matin. Résultat de la députation vers l'évêque. Don de M. de Gomer. Cadastre. — P. 177. Du 27 novembre, 9 h. du matin. Prorogation du président comme départiteur des voix. Condoléances à M. Hecquet-Bérenger, membre de l'assemblée, pour la mort de son père. Assignat de 203 l. à M. Palloy, pour le modèle en plâtre de la Bastille et les autres objets dont il a fait hommage à l'assemblée. Inculpations par la société des Amis de la constitution, contre les commissaires du district d'Amiens qui ont présidé à la vente des meubles et effets de l'abbaye du Gard. Destination des médailles frappées à l'occasion de l'ouverture du canal souterrain de Picardie. — P. 179. Du 29 novembre, 9 h. du matin. Ajournement de plusieurs rapports et mémoires. Églises paroissiales à conserver. Mesures à prendre pour le paiement du salaire des cantonniers. Rapport y transcrit du comité du règlement sur les mesures à prendre pour prévenir les incendies. — P. 183. Du 29 novembre, 5 h. de relevée. Rapport y transcrit du comité de règlement sur l'emplacement destiné aux séances de l'assemblée et à celles de son directoire. Refus par l'évêque de prêter le serment civique et de concourir à la nouvelle organisation du culte. — P. 189. Du 1^{er} décembre, 9 h. du matin. Rapport y transcrit du comité des impositions et de la comptabilité sur la réclamation du sieur Caron aîné relative aux impressions du département. Rapport y transcrit du comité des impositions et de la

comptabilité sur la dépense des députés à la fédération générale du 14 juillet. — P. 191. Du 2 décembre, 9 h. du matin. Rapport y transcrit du comité du bien public sur les charges locales des municipalités. Conclusions y transcrites du procureur général syndic sur le même objet. Réquisitoire du procureur général syndic sur le refus par l'évêque de reconnaître la constitution civile du clergé et sur les mesures à prendre en conséquence. — P. 207. Du 3 décembre, 9 h. du matin. Délibération sur le réquisitoire du procureur général syndic concernant le refus de l'évêque de reconnaître la constitution civile du clergé. Rapport y transcrit du comité des impositions et de la comptabilité sur les dépenses relatives aux assemblées bailliagères de 1789. Arrêté en conséquence. — P. 211. Du 4 décembre, 9 h. du matin. Délégation vers M. Delattre, membre de l'assemblée, indisposé. Prorogation du président comme départiteur des voix. Délégation de la commune de Selincourt, demandant l'usage de l'église de Sainte-Larme et de ses ornements. Rapport y transcrit du comité du règlement sur la composition des bureaux de l'administration départementale et sur les traitements des employés et autres frais accessoires. — P. 215. Du 6 décembre, 9 h. du matin. Prorogation de 15 jours demandée à l'Assemblée Nationale pour la durée de la session. Rapport y transcrit du comité du bien public sur l'indemnité réclamée par l'association civique d'Amiens. — P. 225. Du 6 décembre, 5 h. de relevée. Suite de la discussion de l'affaire de l'association civique. — P. 229. Du 7 décembre, 9 h. du matin. Lettre du comité des finances de l'Assemblée Nationale sur la suppression de la place de trésorier général de l'octroi de Picardie. Envoi par l'assemblée administrative du département de la Lozère d'un arrêté portant que son procès-verbal sera envoyé aux autres départements, et d'un autre arrêté du même département contenant le vœu que chaque législature tienne ses assemblées alternativement dans chacune des généralités du royaume. Arrêté qu'à l'avenir le président ne donnera plus de repas de corps aux membres de l'assemblée. Prorogation de la session demandée à l'Assemblée Nationale. Rapport y transcrit du comité du bien public sur le dépôt de mendicité. — P. 243. Du 9 décembre, 9 h. du matin. Emploi des agents des vingtièmes comme commissaires aux impositions. Dénonciation à l'Assemblée Nationale de l'impression et de la distribution de l'écrit de l'évêque en forme de déclaration. Propos de M. Goupy, vicaire de Saint-

Firmin-le-Confesseur. Dessèchement des marais du Marquenterre. Rapport y transcrit du comité du bien public sur la distribution du fonds de 3,000 l. destiné à des travaux utiles dans le département. Affaire de l'abbé Goupy. Projet d'une contre-révolution de la part des réfugiés français à Nice. Paiement des musiciens et tambours qui ont accompagné la députation du district d'Amiens à la fédération générale, et des fournisseurs des chaises à l'assemblée électorale. — P. 252. Du 10 décembre, 9 h. du matin. Affaire des administrateurs du district d'Amiens à la vente de l'abbaye du Gard. Port de Saint-Valery. Rapport y transcrit du comité des impositions et de la comptabilité sur un mémoire de M. Chaumont, contrôleur principal de l'administration des vingtièmes concernant la nécessité de conserver cette administration jusqu'à la fin de 1791. Rapport y transcrit du comité des impositions et de la comptabilité sur la faillite du successeur de M. Laurent de Lyonne, directeur du canal de la haute Somme. Rapport y transcrit du comité des travaux publics sur l'état des routes du département. — P. 275. Du 11 décembre, 9 h. du matin. Rapport y transcrit du comité du bien public sur le rétablissement et l'amélioration du port de Saint-Valery. Affaire de la vente de l'abbaye du Gard. Rapport y transcrit du comité des travaux publics, sur le canal de la haute Somme. Arrêté en conséquence. — P. 332. Du 12 décembre, 9 h. du matin. Rapport y transcrit du comité des impositions et de la comptabilité sur les comptes de la commission intermédiaire provinciale. Rapport y transcrit du comité d'impositions et de comptabilité sur les sommes additionnelles à imposer pour subvenir aux besoins et aux charges du département. Pétition d'un membre sur la suppression des jurandes. — P. 353. Du 13 décembre, 9 h. du matin. Rapport y transcrit du comité du bien public sur les sommes additionnelles nécessaires pour subvenir aux besoins des contribuables et aux charges du département. Arrêté en conséquence. — P. 373. Du 13 décembre, 4 h. de relevée. Rapport y transcrit du comité des travaux publics sur le canal de Saint-Valery. Arrêté en conséquence. — P. 393. Du 14 décembre, 9 h. du matin. Rapport y transcrit du comité du bien public sur un mémoire concernant l'atelier de filature établi à Amiens. Arrêté en conséquence. Travaux au port de Saint-Valery et à la rivière de Somme. Adresse du département de la Corrèze à l'Assemblée Nationale pour prévenir la guerre civile, et arrêté du même corps administratif envoyant chacun de ses membres dans les diverses municipalités pour stimuler le patriotisme des officiers municipaux. — P. 398. Du 15 décembre, 9 h. du matin. Vœu sur le projet de décret de

l'Assemblée Nationale déclarant les chemins publics, rues et places des villes, fleuves et rivières navigables, lais et relais de la mer, ports, havres, rades, etc., dépendances du domaine public. Vingtièmes. Réclamation de la ville d'Amiens contre le décret qui ne lui accorde que trois juges de paix, malgré son vœu d'en obtenir cinq. Demande par les villes d'Eu et d'Aumale et par un grand nombre de paroisses voisines à être réunies au département de la Somme. Paroisses à réunir au district de Montdidier. — P. 401. Du 15 décembre, 4 h. de relevée. Effets remis par la commission intermédiaire provinciale. Port de Saint-Valery. Rapport y transcrit du comité du règlement sur les frais d'administration des districts. Tableau de la division des cantons et de la réunion des municipalités. Sur la proposition du conseil général du département de la Creuse, envoi de deux députés à Paris pour assurer l'Assemblée Nationale et le Roi de l'amour, de la reconnaissance, du respect et de la soumission de tous les Français, etc. — P. 417. Du 16 décembre, 9 h. du matin. Rapport y transcrit du comité du règlement sur les pétitions présentées pour obtenir des foires et marchés francs dans différents lieux. Inventaire à faire des meubles de l'hôtel de Cerisy. — P. 419. Du 16 décembre, 3 h. de relevée. Rapport y transcrit du comité des travaux publics sur l'entretien des routes du département et sur les chemins vicinaux. Arrêté en conséquence — P. 443. Du 17 décembre, 9 h. du matin. Rapport y transcrit du comité des travaux publics sur la navigation de la Somme d'Amiens à Abbeville. Arrêté en conséquence. — P. 461. Du 17 décembre, 3 h. de relevée. Rapport y transcrit du comité de la comptabilité sur le compte rendu par M. Laurent de Lyonne, directeur du canal de Picardie, des dépenses relatives à sa confection. Arrêté en conséquence. Pétition à présenter à l'Assemblée Nationale en faveur des habitants de Corbie victimes de l'incendie du 6 au 7 décembre 1788. Rapport y transcrit du comité du règlement sur l'organisation du corps de la maréchaussée. Arrêté en conséquence. Adresses à envoyer à l'Assemblée Nationale et au Roi. — P. 479. Du 18 décembre, 9 h. du matin. Observations des administrateurs du département du Loiret concernant la correspondance. Adoption du projet d'adresse à l'Assemblée Nationale et au Roi. Demande à l'Assemblée Nationale d'un règlement qui déclare incompatible la profession de négociant, marchand ou commissionnaire avec celle de directeur de la poste aux lettres. Perte

faite à la poste par M. Busillot, négociant à Amiens, de 3,800 l. d'assignats. Rapport y transcrit du comité du bien public sur une réclamation de la société civique d'Abbeville. Arrêté en conséquence. — P. 486. Du 18 décembre, 5 h. de relevée. Pétition adressée à l'Assemblée Nationale pour l'abolition du droit de parcours ou de vaine pâture. Fonctions des archivistes des districts d'Amiens et d'Abbeville. Fermiers des domaines nationaux. Principes d'après lesquels les difficultés relatives aux démarcations de limites entre territoires seront réglées. Arrêté concernant l'ouverture de la chasse. Discours y transcrit du président pour clore la session. Démission de M. Morgan de sa charge de président. Élection de M. Jourdain de Thieulloy à sa place. Discours y transcrit de celui-ci. — P. 495. Adresse à l'Assemblée Nationale, y transcrite. Adresse au Roi, y transcrite.

Session extraordinaire de 1791. — P. 497. Du 23 juin, 6 h. du matin. Sur la démission de M. Jourdain de Thieulloy, M. Hecquet d'Orval élu à sa place comme président. Constitution de l'assemblée en conseil général. Arrestation à Roye de M. de Montmorin, colonel du régiment de Flandre. Approvisionnements de poudres. Maintien de la délibération du conseil général de la commune d'Amiens interdisant la sortie de la procession générale. Arrêté à cet effet. — P. 199. Du 23 juin, 1 h. de relevée ; comité permanent. Affaire de la procession. — P. 199. Du 23 juin, 1 h. de relevée ; conseil général. Adoption d'une adresse à l'Assemblée Nationale. Affaire de la procession. Mesures prises par le directoire du district d'Abbeville à l'occasion de « l'enlèvement » du Roi. Déclaration du maître de la poste aux chevaux d'Abbeville sur le passage de l'équipage de la princesse de Lamballe. — P. 500. Du 23 juin, 6 h. de relevée ; comité permanent. Armement des villes de Doullens et de Corbie. — P. 501. Du 24 juin, 8 h. du matin ; conseil général. Armement des villes de Doullens et de Corbie. Adresse à l'Assemblée Nationale. Arrestation du Roi à Varenne. Mesures prises en conséquence. Armes demandées par un grand nombre de communautés de la campagne. Canons du château de Picquigny pris par le peuple du bourg. Menaces des habitants de la campagne contre le château de Wailly. — P. 504. Du 24 juin, 2 h. 1/2 de relevée ; comité permanent. Arrestation du Roi. — P. 504. Du 24 juin, 3 h. de relevée ; conseil général. Arrestation du Roi. Mesures à prendre en conséquence. Saisie à Roye d'une boîte adressée à la gouvernante des Pays Bas. Arrêté en conséquence. Passage de voitures suspectes à Daours. Armements. Affaire de M. de Montmorin. — P. 507. Du 25 juin, 10 h. du matin ; conseil

général. Pillage du château de Wailly. Champarts. Fuite du Roi. Canons de Picquigny. Arrêté concernant les amas d'armes. Menaces contre les châteaux d'Essertaux et de Flers. — P. 509. Du 25 juin, 1 h. après midi ; comité permanent. Arrestation d'un individu suspect se rendant de Paris à Londres. — P. 509. Du 25 juin, 3 h. de relevée ; conseil général. Même affaire. Assassinat d'un commissionnaire porteur de dépêches pour la municipalité de Mailly. Arrêté en conséquence. Mesures à prendre pour que les religieux ne soient pas insultés lors des processions. Citadelle de Doullens. Garde des côtes. Chevaux des gardes du corps. — P. 511. Du 26 juin, 8 h. du matin ; conseil général. Armements. Nouvelle menace de pillage du château de Wailly. — P. 512. Du 27 juin, 8 h. du matin ; conseil général. Champarts. Manifeste de l'empereur. Menaces de pillage du château d'Haille. Garde nationale. — P. 514. Du 27 juin, 3 h. de relevée ; conseil général. Visite aux châteaux d'Essertaux, de Flers et de Rogy. Désordres appréhendés à Bussy lès Daours. Saisie d'une lettre pastorale de l'évêque d'Amiens datée de Tournay, 6 mai 1791. — P. 515. Du 28 juin, 8 h. du matin ; conseil général. Garde nationale. Poudres. — P. 516. Du 28 juin, 3 h. de relevée ; conseil général. Projet d'adresse. — P. 516. Du 29 juin, 7 h. du matin ; comité permanent. Interrogation de deux particuliers arrêtés, dont un ancien jésuite. — P. 516. Du 29 juin, 8 h. du matin ; conseil général. Adresse aux citoyens du département. Visite du château de Pissy. Serment à prêter par les officiers de l'armée. Voiture arrêtée à destination de Bruxelles. Fusils réclamés par la municipalité d'Harbonnières. — P. 517. Du 30 juin 1791, 8 h. du matin ; conseil général. Permanence des districts et municipalités. Dépenses du département. Changement donné à la route de Pont-Remy par l'administration centrale des ponts et chaussées, contre l'avis du conseil général. Contributions foncière et mobilière. — P. 519. Du 1^{er} juillet, 9 h. du matin ; conseil général. Contributions foncière et mobilière. Dépenses du département. Voiture à destination de Bruxelles arrêtée à Roye. — P. 521. Du 1^{er} juillet, 4 h. de relevée. Répartition de la contribution mobilière entre les cinq districts. Réclamations présentées par une députation de la chambre de commerce, concernant le canal de Saint-Valery. — P. 523. Du 2 juillet, 8 h. du matin ; conseil général. Affaire de M. de Montmorin. Excès chez le ci-devant curé de Puchevillers. Plainte contre des prêtres réfractaires à Démuin. Linges et ornements d'église et

reliques demandés par la commune de Corbie. Visite des maisons du canton de Saint-Maulvis, par les gardes nationaux dudit canton. Champart et les habitants du Quesnoy. — P. 527. Du 2 juillet, 3 h. de relevée ; conseil général. Demande d'établissement d'une fonderie monétaire dans le département. Circonscriptions ecclésiastiques. Ponts et chaussées. Affaire des habitants du Quesnoy. Excès commis sur le curé de Nampty. Prétentions du curé réfractaire de Rue pour l'acquit des fondations.

L 69. (Volume.) — In-4°, 592 pages, papier (imprimé).

1790. « Procès-verbal de l'assemblée du département de la Somme tenue à Amiens en novembre et décembre 1790. » Impression de la session de novembre et décembre 1790 contenue dans le registre précédent. Amiens, Jean-Baptiste Caron l'aîné, 1791.

L 70. (Registre.) — In-fol., 302 pages, papier.

1791. — Délibérations du conseil du département. — Session de 1791. — P. 1. Du 15 novembre, 9 h. du matin. Composition de l'assemblée. Nomination d'un président. Messe du Saint-Esprit à la cathédrale. Le président élu comme départiteur des voix. Réunion du comité des domaines nationaux à celui des impositions et de la comptabilité. — P. 3. Du 15 novembre, 4 h. après-midi. Nomination du directoire. — P. 4. Du 16 novembre, 8 h. du matin. Rapport y transcrit du procureur général syndic. Compte y transcrit de l'administration du directoire. Arrêté annulant l'élection de M. Masset comme administrateur du département, à cause de sa qualité de receveur comptable. Contestation de la nomination de M. Brandicourt comme administrateur. Nomination de commissaires pour l'examen des comptes. — P. 97. Du 16 novembre, 3 h. après midi. Arrêté annulant la nomination de M. Brandicourt comme administrateur. — P. 99. Du 20 novembre, 9 h. du matin. Rapport y transcrit de M. Ducastel, rapporteur de la commission chargée de l'examen du compte. Approbation dudit compte. Affaire de M. Masset. Députation de la commune de Vaudricourt demandant la conservation de l'église dudit lieu. — P. 109. Du 21 novembre, 8 h. du matin. Réclamation contre la nomination du directoire. Fanal de Cayeux. Réunion des municipalités. Plaintes de M. de Loménie, archevêque de Sens, contre le directoire du district d'Amiens. Contributions. — P. 113. Du 22 novembre, 8 h. du matin. Rapport y transcrit du comité de règlement sur un mémoire concernant l'entretien du fanal de Cayeux. Arrêté en conséquence. — P. 116. Du 23 novembre, 8 h. du

matin. Traitement du caissier de l'octroi de Picardie. Réception du corps de la gendarmerie. — P. 117. Du 24 novembre, 9 h. du matin. Rapport y transcrit du comité de la comptabilité et des contributions sur le traitement du caissier de l'octroi de Picardie. Arrêté en conséquence. Gratuité du service des prudhommes assesseurs. Rapport y transcrit du comité du bien public sur l'augmentation du prix des grains. Arrêté en conséquence. Réception du conseil épiscopal. — P. 123. Du 25 novembre, 9 h. du matin. Octroi du commerce. Députation de la municipalité de Rouy le Grand demandant la conservation de l'église dudit lieu. Députation des religieuses de l'hôpital. Imposition des privilégiés. Chemin de Paris en Angleterre. Rapport y transcrit du comité des contributions. Arrêté en conséquence. Réclamation contre un privilège accordé aux maîtres de poste. Arrêté en conséquence. — P. 129. Du 26 novembre, 9 h. du matin. Rapport y transcrit du comité de comptabilité sur la destination de la remise faite par le caissier des droits de recette de l'octroi du commerce. Arrêté en conséquence. Rapport y transcrit du comité de contribution sur l'emploi du produit des rôles des ci-devant privilégiés pour les six derniers mois de 1789. Arrêté en conséquence. Réception de la municipalité d'Amiens. Mesures propres à obtenir une égalité proportionnelle entre les contribuables dans la répartition des contributions. Arrêté en conséquence. — P. 140. Du 28 novembre, 9 h. du matin. Ponts et chaussées. Rapport y transcrit du comité du bien public sur l'établissement d'un séminaire diocésain. Arrêté en conséquence. — P. 153. Du 29 novembre, 9 h. du matin. Garde du Roi. Maison d'arrêt et prisons. Inculpation contre le receveur du district. Rapport y transcrit du comité des travaux publics sur la direction d'une partie de la route de Paris en Angleterre aux abords de Pont-Remy. Arrêté en conséquence. P. 156. Du 30 novembre, 9 h. du matin. Pour la commodité des membres du directoire, changement de l'heure des séances. Serment à prêter par les fonctionnaires publics chargés de l'enseignement. Salaire des prudhommes assesseurs des municipalités où résident les juges de paix. Arrêté sur cet objet. — P. 159. Du 1^{er} décembre, 4 h. après midi. Rapport y transcrit du comité de règlement sur la dénonciation faite contre le receveur de la caisse du district d'Amiens. Arrêté en conséquence. Contributions à payer en nature. — P. 163. Du 2 décembre, 4 h. après midi. Commission nommée pour étudier les moyens d'établissement des

maisons d'arrêt et de justice. — P. 163. Du 3 décembre, 4 h. après midi. Rapport y transcrit du comité des travaux publics sur les indemnités dues pour les terrains employés à la confection des routes. Arrêté en conséquence. Rapport y transcrit du comité des travaux publics sur les indemnités réclamées par les adjudicataires des baux d'entretien des routes de la généralité de Picardie en 1787. Arrêté en conséquence. — P. 173. Du 5 décembre, 4 h. après midi. Plantations. Arrêté à ce sujet. Emploi des biens communaux ; à propos d'une lettre de M. Broussonet, président du comité d'agriculture de l'Assemblée nationale. Atelier de filature établi à Amiens, demande de secours. Rapport y transcrit du comité des travaux publics sur le nombre d'ingénieurs à établir dans le département et sur la distribution de leur service. Arrêté en conséquence. — P. 180. Séance du 6 décembre, 4 h. après midi. Députation des dames hospitalières de la ville. Rapport y transcrit du comité des contributions sur les moyens de parvenir à un répartition mieux proportionné et plus juste de l'imposition foncière entre les départements, les districts et les municipalités. Arrêté en conséquence. Députation du conseil général de la commune et du bureau des pauvres d'Amiens, exposant la détresse dudit bureau. Projet de cadastre. — P. 189. Du 7 décembre, 4 h. après midi. Réclamation des cantons de Liomer et voisins contre l'établissement d'un district à Aumale. Établissement à Amiens d'un comité de surveillance. Arrêté à ce sujet. Réclamations contre la surcharge éprouvée par le département dans le répartition général des contributions fait par l'assemblée nationale constituante. Question du répartition des contributions du district de Doullens. Rapport y transcrit du comité des travaux publics sur une gratification demandée par l'ingénieur ordinaire des ponts et chaussées à Saint-Valery. Établissement des maisons d'arrêt et de justice. Conservation des bas champs de Cayeux. — P. 196. Du 8 décembre, 4 h. après midi. Affaire du receveur du district d'Amiens. Filature établie à Amiens. Baux non insinués des biens ecclésiastiques. Proposition de supprimer deux districts dans le département. Rapport y transcrit du comité du bien public sur l'inexécution des arrêtés pris par le conseil général dans sa première session. Rapport y transcrit du comité de comptabilité. Arrêté en conséquence. — P. 204. Du 9 décembre, 4 h. après midi. Mode d'opération suivi par le district de Doullens pour le répartition des contributions de 1791. Gratifications aux conducteurs et piqueurs. Députation de la municipalité d'Amiens pour l'émission des mandats ou billets de confiance. Réunion et circonscription des paroisses. — P. 207. Du 10 décembre, 4 heures après midi. Circonscription

des paroisses. Difficultés en la communauté du village de Mailly-Rainneval concernant l'organisation de la municipalité. Arrêté à ce sujet. Maison d'arrêt, de correction et de justice. — P. 214. Du 12 décembre, 4 h. après midi. Députation des commissaires des sections de la ville d'Amiens demandant si leur mission s'étendait à la composition de la garde nationale à cheval. Rapport y transcrit du comité des travaux publics sur les différentes demandes des conseils de districts. Arrêté sur les dépenses relatives à la direction et aux travaux du canal de la Somme. Rapport y transcrit du comité des contributions publiques sur l'octroi du commerce perçu à Saint-Valery. Arrêté en conséquence. — P. 225. Du 13 décembre, 4 h. après midi. Rapports y transcrits du comité du bien public sur l'utilité de l'établissement d'une école de filature proposé par la dame Édeline et sur les moyens de former cet établissement. Arrêté en conséquence. Rapport y transcrit du comité du bien public sur l'organisation des hôpitaux. Arrêté en conséquence. Affaire du receveur du district d'Amiens. Rapport y transcrit du comité du bien public sur les plusieurs questions soulevées par les différents districts. Arrêté en conséquence. Arrêté concernant les mandats de confiance. — P. 253. Du 14 décembre, 8 heures du matin. Rapport y transcrit du comité du règlement sur la dotation de l'académie d'Amiens. Arrêté en conséquence. Gratifications aux employés de l'administration. Arrêté concernant la mine de charbon de terre découverte à Bouquemaison. Demandes d'établissement de brigades de gendarmerie à Gamaches et à Liomer. — P. 259. Du 14 décembre, 3 h. après midi. Rapport y transcrit du directoire sur le répartition des contributions de 1792. Arrêté en conséquence. Projet de règlement y transcrit sur l'ordre et la tenue des bureaux des administrations dans l'expédition des affaires. Adoption dudit projet. Organisation des bureaux du district d'Amiens. Rapport y transcrit du comité du règlement sur les dépenses à la charge du département. Arrêté en conséquence. — P. 271. Du 15 décembre, 8 h. du matin. Mémoire de M. Dargnies père, sur l'administration des bois domaniaux et nationaux du district d'Abbeville. Arrêtés en conséquence. Cadastre. Travaux de la basse Somme. Nomination d'un archiviste. — P. 274. Du 15 décembre, 3 h. après midi. Affaire du receveur du district d'Amiens. Arrêté à ce sujet. Rapport y transcrit du comité des travaux publics sur l'état des dépenses à imposer en 1792 pour la direction, l'entretien et la

construction des routes dans le département. Arrêté en conséquence. Clôture de la session.

L 71. (Volume.) — In-4°, 200-156 pages, papier (imprimé).

1791. « Procès-verbal des séances du conseil général du département de la Somme en sa session de 1791. » Impression du registre précédent. Amiens, F. Caron-Berquier, 1792.

L 72. (Volume.) — In-4°, 200-156 pages, papier (imprimé).

1791. — Double du précédent.

L 73. (Registre.) — In-fol., 61 feuillets, papier.

1792. — Conseil du département. — Session permanente. — Fol. 1. Du 17 juillet. Discours du président. Vœu à présenter au Corps législatif. Nombre considérable des administrateurs qui, sous divers prétextes, ne se sont pas rendus à la convocation de l'assemblée. — Fol. 2 v°. Du 18 juillet. Arrêté pour la défense du département contre les ennemis du dedans et du dehors et pour assurer la tranquillité publique. — Fol. 4. Du 19 juillet. Vœux à émettre dans l'adresse à l'assemblée nationale. Retard par les districts d'Amiens et de Doullens à envoyer l'argenterie des églises. Municipalité d'Hédaucourt. — Fol. 5. Du 20 juillet. Adoption d'un projet de lettre à Lafayette. Champart. Contributions. — Fol. 5 v°. Du 21 juillet. Affaire d'Orchies. Personnel du tribunal criminel. Arrêté sur la police municipale. — Fol. 6 v°. Du 22 juillet. Adhésion du district de Péronne à l'arrêté du directoire du département du 22 juin, etc. Rassemblement dans l'église Saint-Leu. — Fol. 7 v°. Du 23 juillet. Maisons religieuses invendues. Chirurgien de l'hôtel-Dieu d'Amiens. Correspondance du pouvoir central. Lecture de la proclamation du Roi sur les dangers de la patrie. — Fol. 8 v°. Du 24 juillet. Taxes pour défaut de service dans la garde nationale. District de Doullens. Adresse au deuxième bataillon du département de la Somme, qui s'est distingué dans l'affaire d'Orchies. — Fol. 9 v°. Du 25 juillet. Personnel du tribunal criminel. Réception des officiers du 104^e régiment en résidence à Amiens. Rappel des membres du conseil qui ne sont pas à leur poste. Affaire d'Orchies. — Fol. 10. Du 26 juillet. District de Montdidier. — Fol. 10 v°. Du 27 juillet. Proclamation du conseil général de la commune d'Amiens concernant la cocarde. Faux mandats de la caisse patriotique de la municipalité d'Amiens. — Fol. 11 v°. Du 28 juillet. Aucun arrêté. — Fol. 11 v°. Du 29 juillet. Permanence des conseils généraux de communes.

Devoirs du personnel des bureaux du département. Demande de fermeture des églises des couvents d'Amiens. Contribution illégale exigée de plusieurs citoyens pour la monture de trois canons. Défense des côtes. Achats d'armes. Canons de Picquigny. — Fol. 14. Du 30 juillet. Caserne à établir pour la gendarmerie nationale résidant à Amiens. Publication de l'acte du corps législatif qui déclare la patrie en danger. — Fol. 15 v°. Du 31 juillet. Aucune délibération. — Fol. 16. Du 1^{er} août. Bateliers de Picquigny, Long, Hangest et autres lieux. Voies de fait commises à Amiens. Troubles à Harbonnières, Bayonvillers, Guillaucourt, Enguillaucourt, Viaucourt. Artillerie de la garde nationale. — Fol. 18. Du 2 août. Aucune délibération. — Fol. 18 v°. Du 3 août. Garde nationale. Adresse aux bataillons de la Somme. — Fol. 21 v°. Du 4 août. Anglais dénoncés. Commission vers l'assemblée de M. Varlet, juge du tribunal du district d'Amiens. — Fol. 23. Du 5 août. Affaire des Anglais. — Fol. 23 v°. Du 6 août. Troubles d'Harbonnières et des lieux circonvoisins. Troubles à Saint-Sauflieu. Arrêté sur la réquisition faite par Lafayette, général de l'armée du Nord. — Fol. 26 v°. Du 7 août. Aucune délibération. — Fol. 27. Du 8 août. Armements. — Fol. 27. Du 9 août. Armements. — Fol. 27 v°. Du 10 août. Pensions des prêtres insermentés. Champart. Moyens de faciliter le recrutement des troupes de ligne. Subsistances. Ouverture de la chasse. — Fol. 29. Du 11 août. Mesures à prendre pour maintenir la tranquillité publique. Réception des dépêches relatives aux événements du 10 août. — Fol. 30. Du 12 août. Examen des dépêches relatives aux événements du 10 août. Insultes à M. Pucelle, l'un des députés du département à l'Assemblée Nationale. Mesures prises par le district d'Abbeville pour le recrutement de l'armée. Gendarmerie. Recrutement de l'armée ; lettre de Lafayette. — Fol. 32. Du 13 août. Évènements du 10 août. Arrêté pour assurer la tranquillité publique. Nomination de commissaires pour tenir la permanence pendant la nuit. Membres de l'assemblée mis sur la liste des jurés. — Fol. 34 v°. Du 14 août. Mesures à prendre sur les dépêches du 11 août. Accusation d'incivisme contre l'assemblée départementale. — Fol. 36 v°. Du 15 août. Sursis à la réquisition faite par Lafayette. Loi relative à la formation de la Convention nationale. Prisonniers de guerre à la citadelle. Affaire d'Orchies. Contributions. Affaires du 10 août. — Fol. 38 v°. Du 16 août. Lettres de MM. Robécourt et Delaunay, députés du

département à l'Assemblée nationale. Affaires d'Harbonnières. Réception d'une députation de la commune d'Amiens, sur le bruit répandu qu'il y avait 1.500 fusils déposés dans l'hôtel du département. — Fol. 39 v°. Du 17 août. Lecture de la proclamation du conseil exécutif national du 14 août qui annule l'arrêté du directoire du département du 22 juin relatif à la journée du 20 du même mois, etc. Remplacement provisoire des membres du directoire suspendus par ladite proclamation. — Fol. 41. Du 18 août. Fermeture des églises des couvents d'Amiens. — Fol. 42. Du 19 août. Armements. Démission de M. Thuillier. Son remplacement. — Fol. 43 v°. Du 20 août. Destitution des membres de l'administration qui ont concouru aux arrêtés pris en conseil général les 12 et 13 août. — Fol. 47. Du 21 août, 9 h. du matin. Aucune délibération. — Fol. 47. Du 21 août, 3 h. de relevée. Administrateurs destitués. — Fol. 48. Du 22 août, 9 h. du matin. Aucune délibération. — Fol. 48 v°. Du 22 août, 3 h. de relevée. Émigrés. Modèle de pique adressé à chaque département. — Fol. 49. Du 23 août, 9 h. du matin. Aucune délibération. — Fol. 49 v°. Du 23 août, 3 h. de relevée. Arrêté du district d'Amiens nommant des administrateurs du département en remplacement de ceux qui ont été destitués. — Fol. 50. Du 24 août, 9 h. du matin. Absences de piques, halberdes, pertuisanes ou lances dans les magasins de la citadelle. — Fol. 50 v°. Du 24 août, 3 h. de relevée. Canons à acquérir par la commune d'Amiens. — Fol. 51. Du 25 août, 9 h. du matin. Commissaires généraux du département pour la levée des troupes. Membres du conseil du département non destitués par le décret de l'assemblée nationale du 17 août. — Fol. 52. Du 25 août, 3 h. de relevée. Réception de M. Damiens, nommé au conseil général par le district de Montdidier. — Fol. 52. Du 26 août, 9 h. du matin. Prisonniers de guerre autrichiens dans la citadelle d'Amiens. Fusils pour les volontaires nationaux. — Fol. 53. Du 26 août, 3 h. de relevée. Pétitions faites par le sieur Desmoulins, brodeur à Amiens. — Fol. 53. Du 27 août, 9 h. du matin. Invitation de l'assemblée à un service solennel qui doit être célébré en l'église Saint-Leu pour les victimes du 10 août. — Fol. 53 v°. Du 27 août, 3 h. de relevée. Administrateurs à remplacer par l'assemblée électorale. — Fol. 54. Du 28 août, 9 h. du matin. Lettre à écrire au ministre Roland. — Fol. 54. Du 28 août, 3 h. de relevée. Nomination d'un président, d'un procureur général syndic et d'un secrétaire général provisoire. Serment de maintenir la liberté, etc. — Fol. 54 v°. Du 29 août, 9 h. du matin. Lecture d'une lettre du ministre Roland pour ranimer le zèle des citoyens en face des périls de la patrie. Mesures à prendre à cet effet. — Fol. 55 v°. Du 29 août, 3 h. de

relevée. Même objet. Armements. — Fol. 57. Du 30 août, 9 h. du matin. Aucune délibération. — Fol. 57. Du 30 août, 3 h. de relevée. Id. — Fol. 57 v°. Du 31 août, 9 h. du matin. Id. — Fol. 57 v°. Du 31 août, 3 h. de relevée. Administrateur délégué par le district de Doullens. Réception d'une députation de la municipalité d'Amiens exigeant l'exécution de la loi sur les visites domiciliaires. — Fol. 58. Du 1^{er} septembre. Défense de faire sortir de la ville les chevaux de carrosse, de cabriolet, de selle et autres. — Fol. 58 v°. Du 2 septembre. Réception de MM. Jean Debry et Merlin, membres commissaires de l'Assemblée nationale et de M. Legendre, commissaire du pouvoir exécutif national. Arrêté sur les mesures à prendre à la suite de la déclaration de la patrie en danger. — Fol. 59 v°. Du 3 septembre. Aucune délibération. — Fol. 60. Du 4 septembre. Arrêté concernant les armements. — Fol. 60 v°. Du 5 septembre. M. Creton rappelé dans son canton par des affaires urgentes. — Fol. 61. Du 6 septembre. La tenue des séances fixée dans la salle des séances du directoire jusqu'au moment de la formation du conseil général.

L 74. (Registre.) — In-fol., 224 feuillets, papier.

1792-1793. — Conseil du département. — Session permanente de 1792. — Fol. 1. Du 25 septembre. Composition de l'assemblée. Nomination d'un président et de trois scrutateurs. Prestation de serment. Réception de la commission provisoire de l'administration du département. Discours du citoyen Creton, président de ladite commission. Reddition du compte de la dépense faite depuis la suppression du directoire du département, et mise sur le bureau du procès-verbal de la nomination des députés à la Convention nationale. Organisation des bureaux du département. Dépôt des lois dans les archives du conseil. Adresse à la Convention pour la remercier d'avoir mis le royaume en république. Grains déposés dans les maisons ci-devant religieuses. Députation des citoyens assemblés à Saint-Leu d'Amiens sur le grand nombre d'étrangers habitant depuis peu dans cette ville. Réclamation des tambours de la garde nationale. Proclamation à la maison commune du procès-verbal de la Convention déclarant l'abolition de la royauté. Maison de retraite pour les prêtres sexagénaires. Députation du conseil général de la commune d'Amiens. Marchés faits pour la fabrication des piques. — Fol. 5 v°. Du 26 septembre. Vérifi-

cation des registres et minutes des six bureaux. Envois de lois. Nomination du secrétaire général. Députation

du directoire du district d'Amiens. Réception du citoyen Saladin, député de la Convention. — Fol. 8. Du 27 septembre. Envoi de lois. Démission du citoyen Lecus aîné, de sa place d'administrateur du département. Fabrication des piques. Volontaires nationaux arrivés à Montdidier. Détenus pour mois de nourrice. Formation du directoire du département. — Fol. 10 v°. Du 28 septembre. Nomination d'un suppléant au procureur général syndic. Recensement à faire des grains et farines. Députation de la section de Saint-Leu sur plusieurs objets. — Fol. 11 v°. Du 29 septembre. Contestation d'un mandat de 2660 l. pour le paiement des piques. Suppression des emblèmes de l'ancien régime à la porte et sur la façade du bâtiment de l'administration départementale. Drapeau de la salle des séances du conseil. Tribunal criminel d'Amiens. Fixation du jour du serment des corps administratifs. Réception du tribunal criminel. Commissions données par la commission provisoire du département à plusieurs des ci-devant membres du département. Emprunt à faire par le receveur du district d'Amiens sur la caisse des rôles supplétifs. Traitement des ecclésiastiques. — Fol. 13 v°. Du 30 septembre. Logement et subsistance des volontaires nationaux arrivés à Péronne. Projet de règlement pour l'expédition des affaires à tour de rôle. Députation de la section de Saint-Leu. Suppression des prières pour le Roi et sa famille. — Fol. 14 v°. Du 1^{er} octobre. Guêtres fournies aux volontaires nationaux. Bataillons volontaires et étapiers. Indemnités aux électeurs fonctionnaires publics. Serment des fonctionnaires publics. Fournitures d'uniformes. Fabrication des piques. Dépenses pour les passages de troupes à Péronne. — Fol. 17 v°. Du 2 octobre. Députation de la municipalité demandant l'armement des citoyens, en raison du siège de Lille. Harangue au peuple à cet effet dans la cathédrale. Sur les ordres du citoyen Labourdonnaie, général de l'armée du Nord, fabrication de piques par le district de Péronne. Subsistance des troupes. Fabrication de piques. — Fol. 19. v°. Du 3 octobre. Distribution des membres du conseil en six comités. Fabrication des piques. Assemblée à la cathédrale pour les enrôlements volontaires. — Fol. 21. Du 4 octobre. Enrôlements. Chirurgien à Domart. — Fol. 21 v°. Du 5 octobre. Serment de plusieurs membres du conseil. Comptes des directoires des districts. — Fol. 22. Du 6 octobre. Suppression des fleurs de lis sur la façade de l'arsenal. Fourniture de piques. — Fol. 22 v°. Du 7 octobre. Rapport du citoyen Babeuf sur sa mission à Péronne. — Fol. 23. Du 8 octobre. Offrandes pour les femmes et enfants des citoyens partis au secours de Lille. Administrateurs chargés de s'enquérir si les municipalités d'Oisemont et d'Albert se sont conformées aux lois. Arbres plantés sur les routes.

Prisonniers de guerre. Armement des compagnies de volontaires. Publicité des séances. Les lois seront envoyées aux sociétés populaires. Retard dans le recouvrement du prix des domaines nationaux. Députation des hussards de la République demandant des armes. — Fol. 25. Du 12 octobre. Incendie de Longpré-les-Corps-Saints. Bruit parmi le peuple que des armes sont cachées dans la citadelle. Lois déposées sur le bureau. Convois militaires et transport des subsistances pour les armées. Arrêté à ce sujet. État civil. Nomination d'un archiviste provisoire. — Fol. 28 v°. Du 15 octobre. Sursis au renouvellement du corps municipal d'Amiens. Directeur de la poste d'Amiens. Insurrection à Roye pour le prix du blé. Fête pour célébrer les succès des armées. — Fol. 30. Du 17 octobre. Bulletins de la Convention. Omission par les papiers publics de parler de l'adhésion du département de la Somme à l'abolition de la royauté. — Fol. 30 v°. Du 19 octobre. Fête publique. Secours demandés par des femmes de volontaires. Communication entre le département et le district de Montdidier. — Fol. 31. Du 22 octobre. Appartement occupé par la sœur du chapelain de la citadelle, prêtre émigré. — Fol. 31 v°. Du 24 octobre. Aucune délibération. — Fol. 31 v°. Du 26 octobre. Id. — Fol. 32. Du 27 octobre. Désordres à Hornoy causés par la disette de blé. Vacations aux commissaires à nommer pour l'estimation des revenus fonciers dans les villes. Signature des arrêtés du Conseil. — Fol. 33. Du 29 octobre. Travaux du canal de la haute Somme. Fausse monnaie. Subsistances. Casernement de la garnison de Péronne. — Fol. 34 v°. Députation de l'assemblée populaire d'Amiens pour vérifier les registres aux arrêtés du directoire et du conseil du département et pour s'informer par combien de membres l'administration était actuellement tenue. Subsistances. Casernes de Péronne. — Fol. 36. Du 5 novembre. Pillage de l'ancienne abbaye de Dommartin où le bruit courait que des prêtres réfractaires s'étaient réfugiés. — Fol. 36. v°. Du 6 novembre. Désordres à Roye. — Fol. 38. Du 7 novembre. Casernement des volontaires. Fausse monnaie. Surveillance des caisses patriotiques. — Fol. 41. Du 9 novembre. Subsistances. Projet d'établir une bibliothèque publique à Amiens. Inhumation au cimetière de Contay d'un citoyen appartenant à la religion réformée. Les membres de l'assemblée de département

ne quittent pas leurs fonctions pour aller remplir leurs droits d'électeurs. Gendarmerie nationale. Plaintes de la multitude contre la mauvaise qualité du pain fabriqué à Amiens. — Fol. 43 v°. Du 15 novembre. Ajournement de la session annuelle au 20 janvier suivant. — Fol. 44, Du 16 novembre. Garnison d'Abbeville. Hôtel-Dieu de la même ville. — Fol. 44 v°. Du 20 novembre. Réception des commissaires de la Convention Tellier et Lidon envoyés dans le département de la Somme. Mémoire contenant les demandes à faire à la Convention pour la ville d'Amiens. Passeports à exiger dans le district d'Abbeville.

Session ordinaire de 1792, tenue en 1793. Du 20 janvier. Composition de l'assemblée. Diacours du président. Réquisitoire du procureur général syndic. Ajournement de l'examen des comptes. Fonctions incompatibles avec celles d'administrateur du département. — Fol. 49. Du 21 janvier. Nomination d'un président et d'un départiteur des voix. Fonctions incompatibles avec celles d'administrateur du département. Réunion de la partie d'Auxi-le-Château Picardie au département du Pas-de-Calais. Évènements arrivés à Rosières. — Fol. 50. Du 22 janvier. Distribution en cinq comités des membres de l'assemblée. — Fol. 51. Du 23 janvier. Désordres à Rosières. Rapport y transcrit de la commission chargée de l'examen des comptes. — Fol. 54. v°. Du 26 janvier. Rapports des comités. — Fol. 55. Du 27 janvier. Compte du directoire de la précédente administration. — Fol. 55. Du 29 janvier. Maison de retraite des prêtres sexagénaires et infirmes. Réquisitoire du procureur général syndic, concernant les arbres des routes, chemins, rues et places publiques. — Fol. 57 v°. Du 30 janvier. Compte à l'ancien directoire. — Fol. 57 v°. Du 31 janvier. Navigation de la Somme. Pêche illicite dans les étangs de Cléry sur Somme. Fonds placés sur les maisons religieuses de la ville d'Amiens. — Fol. 60 v°. Réclamation contre la réunion au département du Pas-de-Calais de la partie d'Auxi-le-Château Picardie. Arrêté à ce sujet. Compte du précédent directoire. — Fol. 64. Du 4 février. Arrêté sur les volontaires déserteurs. Biens nationaux. Vente du mobilier des émigrés. Fourrages et convois des armées. Arrêté à ce sujet. Souscription en faveur des armées. — Fol. 67. Du 5 février. Biens des émigrés. Déprédations dans les bois nationaux. — Fol. 69. Du 6 février. Courrier extraordinaire du ministre de l'intérieur annonçant que la République est en guerre avec le roi d'Angleterre et le stathouder des Provinces Unies. — Fol. 69 v°. Du 7 février. Canal de Saint-Valery. Arrêté à ce sujet. — Fol. 74. Du 8 février. Contestation sur la vente des domaines de Fontaine lès Montdidier. Arrêté à ce sujet. —

Fol. 77 v°. Du 9 février. Enregistrement des commissions données au citoyen Garnerin par le ministre de la guerre. Compte du directoire de l'administration précédente. — Fol. 79. Du 10 février. Arrêté sur l'organisation des bureaux du département. — Fol. 81. Du 11 février. Arrêté sur la vente du mobilier des émigrés. — Fol. 82. Du 12 février. Rapport y transcrit du comité du bien public concernant les prêtres réfractaires. Travaux des routes. — Fol. 85. Du 13 février. Cérémonie funèbre en l'honneur de Lepelletier. — Fol. 85 v°. Du 14 février. Prêtres réfractaires. — Fol. 86. Du 15 février. Affaire de Rosières. Point d'eau des rivières à moulins et usines. — Fol. 86 v°. Du 17 février. Personnes suspectes réfugiées à Amiens. Arrêté à ce sujet. — Fol. 88 v°. Du 18 février. Affaire de Rosières. Travaux des routes. Arrêté à ce sujet. — Fol. 92. Du 19 février. Travaux des routes. Chevaux pour l'artillerie. Rapport y transcrit du comité du bien public sur les enfants trouvés. Emprisonnement du sieur Dargnies, ci-devant grand vicaire. Arrêté prorogeant la session de 15 jours. Jardins nationaux. Arrêté concernant les dégrèvements. Discussion et arrêté concernant une lettre pastorale de l'évêque du département de la Somme. — Fol. 99. Du 20 février. Emprisonnement du citoyen Benoît, ci-devant curé de Saint-Maurice. Canal de la Somme. Chirurgiens des campagnes. — Fol. 100. Du 20 février, 4 h. du soir. Élargissement du sieur Dargnies ordonné par le tribunal du district. — Fol. 100 v°. Du 21 février. Affaire du sieur Dargnies. — Fol. 101. Du 21 février, 9 h. du soir. Affaire du sieur Dargnies. Arrêté à l'effet de dénoncer à la Convention le tribunal du district d'Amiens qui a ordonné son élargissement. — Fol. 103 v°. Du 22 février. Recherche des auteurs d'une lettre anonyme adressée au conseil général de la commune de Péronne. Rapport y transcrit du comité des travaux publics sur les ponts et chaussées. — Fol. 106 v°. Du 23 février. Mise en réquisition permanente des gardes nationales du Nord, du Pas-de-Calais, de l'Aisne, des Ardennes et de la Somme. Arrêté à ce sujet. État y transcrit des dépenses à imposer en sols additionnels aux contributions de 1793. — Fol. 111 v°. Du 23 février, 4 h. du soir. Rapport y transcrit du citoyen Œuillio sur les dangers que peut courir la côte maritime du département en conséquence de la guerre contre l'Angleterre. Arrêté à ce sujet. — Fol. 113. Du 25 février. Affaire de Dommartin. Volontaires. — Fol. 113 v°. Du 27 février. Les bureaux fermés au public. Prorogation de 15 jours de la durée de la session.

Piqueurs des grandes routes. Affaire Dargnies ; annulation du jugement du tribunal du district d'Amiens et traduction de ses membres à la barre de la Convention. Employés de l'administration. Armement des côtes du département. Canal de la basse Somme. — Fol. 116 v°. Du 28 février. Canal de Picardie. Volontaires. — Fol. 117. Du 1^{er} mars. Projet d'adresse y transcrit à la Convention sur la mort du Roi et sur celle de Lepeletier. — Fol. 117 v°. Du 2 mars. Réception de décrets de la Convention. Navigation de la Somme. Arrêté à ce sujet. — Fol. 119 v°. Du 5 mars. Affaire Dargnies. — Fol. 120. Du 6 mars. Canal de Saint-Valery. Prêtres réfractaires absous par le tribunal du district d'Amiens. — Fol. 121. Du 7 mars. Arrêté concernant les biens des émigrés. Recrutement de l'armée.

Fol. 129. Du 22 mars, 8 h. du soir. Réception des citoyens Pocholle et Saladin, commissaires de la Convention pour les départements de la Seine-Inférieure et de la Somme. Nomination du citoyen Lamorlière fils à la place de commissaire supérieur du conseil exécutif pour surveiller l'administration du recrutement dans les départements dépendant de l'armée des côtes. — Fol. 131. Du 23 mars. Réception des citoyens Pocholle et Saladin et du citoyen Lamorlière. Discours du citoyen Pocholle.

Session permanente de 1793. — Fol. 133. Du 31 mars. Arrivée à Amiens de chevaux venant de Belgique pour la remonte de l'armée. — Fol. 133 v°. Du 3 avril. Recrutement. Arrêté ordonnant la mise en arrestation du nommé Daitz, ancien capitaine au régiment Royal-Allemand. Arrêté ajournant la mise en adjudication de diverses maisons situées à Amiens. — Fol. 135. Du 3 avril, 2 h. du soir. Arrestation par Dumouriez des commissaires de la Convention près l'armée du Nord. Arrêté en conséquence. — Fol. 135 v°. Du 4 avril. Proclamation y transcrite des citoyens Pocholle et Saladin, commissaires de la Convention. Envoi d'une commission dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais. — Fol. 137. Du 5 avril. Arrêté sur le serment à prêter par les citoyens de la ville d'Amiens. Poudres à retirer de la citadelle de Doullens. Retard du départ des volontaires des communes de Rosières, Méharicourt et autres circonvoisines. Arrêté à ce sujet. — Fol. 138 v°. Du 6 avril. Communications journalières entre Péronne et Amiens. Arrêté établissant des courriers extraordinaires entre ces deux villes. — Fol. 139. Du 8 avril. Arrêté concernant les jardins nationaux. Arrêté sur le manifeste de Dumouriez. — Fol. 140. Du 9 avril. Arrêté sur le paiement des dépenses d'ordre judiciaire. Arrêté ordonnant le dénombrement des vieux châteaux d'émigrés. — Fol. 140. Du 10 avril. Arrêté sur la proclamation des représentants du

peuple en mission dans le département. — Fol. 140 v°. Du 11 avril. Arrêté sur les déprédations commises par les volontaires logés aux Célestins d'Amiens. Arrêté sur le recrutement et l'approvisionnement des armées. — Fol. 141 v°. Du 12 avril. Arrêté sur les désertions dans l'armée du Nord. — Fol. 143. Du 13 avril. Réception d'un imprimé signé de *Rossignol, B. de Montdidier, garde du corps du Roy*, intitulé : *Mon invocation à Dieu, mes conseils au peuple et aux armées de France, par un des gardes du corps du vertueux Louis XVI*. Envoi dudit imprimé au comité de Salut public. — Fol. 143 v°. Du 15 avril. Arrêté sur les déserteurs. Maisons d'arrêt. — Fol. 144 v°. Du 17 avril. Arrêté sur les déserteurs. — Fol. 145 v°. Du 20 avril. Arrêté sur les militaires arrêtés pour désertion. — Fol. 146. Du 23 avril. Arrêté concernant le sieur Daitz. — Fol. 147. Du 26 avril. Perquisitions chez des habitants d'Abbeville par un dragon du régiment de Dragons de la République, en vertu d'un ordre prétendu émané de la Convention. Arrêté à ce sujet. — Fol. 149. Du 27 avril. Dépôt des chevaux de charroi à Amiens. Blés accordés par le ministre de l'intérieur au département de la Seine-Inférieure sur les dépôts de Saint-Valery. Réquisition du chef de l'armée du Nord pour l'habillement, l'armement, la remonte et le recrutement du 19^e régiment de dragons formé dans le département de Jemmapes. Arrêté en conséquence. — Fol. 150 v°. Du 1^{er} mai. Armements. — Fol. 151 v°. Du 4 mai. Faux bruits au sujet de blés incendiés depuis plusieurs siècles trouvés dans les fondations d'un bâtiment près des Augustins. Arrêté à ce sujet. — Fol. 152. Commission des citoyens Delambre et Méchain pour la mesure du méridien. Arrêté à ce sujet. — Fol. 152 v°. Du 6 mai. Refus par les officiers municipaux de Davenescourt de signer des certificats de résidence au ci-devant comte de la Mire. Demande par le citoyen Dellier, prêtre insermenté, atteint de cécité, à l'effet d'être autorisé à rester à Abbeville. — Fol. 154. Du 8 mai. Révocation du citoyen Duflos, chef du bureau des domaines nationaux. — Fol. 154. Du 9 mai. Arrêté sur les chariots à fournir pour les subsistances des armées. — Fol. 155. Du 10 mai. Arrêté sur le renforcement de l'armée de réserve. — Fol. 156. Du 11 mai. Approvisionnement de l'armée. Arrêté rappelant les administrateurs du département actuellement absents de leur poste. Arrêté sur la surveillance des lettres venant de l'étranger et des départements de l'ouest. — Fol. 158. Du 16 mai. Approvisionnements à fournir par le département de la Somme pour l'armée du Nord. Arrêté à ce

sujet. — Fol. 159 v°. Du 18 mai. Arrêté sur les certificats de résidence aux étrangers. Arrêté sur un écrit en forme de placard trouvé à l'un des carrefours de la ville d'Amiens. Proclamation à ce sujet. — Fol. 161. Du 19 mai. Hausse du prix du froment dans la ville de Ham. Arrêté à ce sujet. — Fol. 161 v°. Du 20 mai. Démission du citoyen Morgan, colonel du 10^e régiment de hussards. Refus par 500 hussards du 10^e régiment de recevoir trois nouvelles compagnies à leur corps. Arrêté à ce sujet. — Fol. 163. Du 21 mai. Projet d'établir un hôpital militaire dans la maison des ci-devant Lazaristes à Amiens. Hussards. Réquisitions de l'armée du Nord. Arrêté sur l'apposition des scellés sur les meubles de la maison occupée par le citoyen Bécourt, commandant des troupes à Péronne. — Fol. 163 v°. Du 22 mai. Commission y transcrite du général Durre, commandant la 12^e division de l'armée du Nord. Réception dudit général. Escortes pour les envois de numéraire. Arrêté à ce sujet. Arrêté sur les secours à accorder aux parents des volontaires. — Fol. 166. Du 23 mai. Réception des corps administratifs et du général Durre. Dispositions à prendre pour les subsistances des troupes et la défense de la place d'Amiens. — Fol. 167 v°. Du 29 mai. Arrêté sur les travaux à faire aux fortifications d'Amiens et sur les approvisionnements. — Fol. 169 v°. Du 27 mai. Arrêté concernant les gardes nationales. Arrêté sur la surveillance des lettres venant de l'étranger. Arrêté sur les moyens de subvenir aux besoins de l'armée. Réception du citoyen du Hem, l'un des députés de la Convention à l'armée du Nord. Approvisionnements de fourrages pour ladite armée. — Fol. 172. Du 28 mai. Subsistances de l'armée du Nord. Arrêté à ce sujet. — Fol. 173 v°. Du 29 mai. Subsistances. Fourrages pour l'armée du Nord. Garde natio-nationale d'Amiens et mise de cette ville en état de défense. — Fol. 175 v°. Du 30 mai. Canal de la basse Somme. — Fol. 176. Du 31 mai. Nomination d'un secrétaire général et réorganisation des bureaux. — Fol. 177. Du 1^{er} juin. Autorisation au conseil général de la commune d'Amiens à emprunter 10.000 l. sur les fonds de secours et de charité, attendu les charges nombreuses de ladite ville. Subsistances des armées. — Fol. 178 v°. Du 2 juin. Subsistances. — Fol. 179. Du 4 juin. Subsistances. — Fol. 180 v°. Du 5 juin. Subsistances. — Fol. 181. Du 6 juin. Subsistances. Arrêté à ce sujet. — Fol. 182 v°. Du 7 juin. Présence du général Durre. Subsistances. Arrêté à ce sujet. — Fol. 183 v°. Du 8 juin. Arrêté sur la formation d'un corps de 1,500 pionniers dans les départements du Pas-de-Calais, de l'Aisne et de la Somme. Arrêté pour l'exécution de la réquisition des représentants du peuple près de l'armée du Nord. Arrêté sur le maximum. Convois pour l'armée du Nord. — Fol. 186. Du 10 juin. Réclamation par un

grand nombre de citoyens de la communication de dépêches importantes apportées la veille par le citoyen Delecloy, député de la Somme à la Convention. — Fol. 187. Du 12 juin. Subsistances. Arrêté à ce sujet. Réclamation par le général Bécourt, commandant de la place de Péronne, de la levée des scellés mis sur ses effets et papiers. Secours à donner aux parents des volontaires. — Fol. 189 v°. Du 13 juin. Subsistances. — Fol. 190. Du 14 juin. Arrêté sur le maximum du prix de l'avoine. Arrêté concernant les courriers entre Amiens et Péronne. — Fol. 190 v°. Du 15 juin. Réception d'un décret de la Convention qui met en état d'arrestation les membres du directoire du département de la Somme et relatif à leur remplacement. Procureur général syndic. Formation d'un directoire provisoire. — Fol. 191 v°. Du 16 juin. Frais de transport des membres du directoire traduits à la barre de la Convention. — Fol. 192. Du 17 juin. Frais de transport des membres du directoire traduits à la barre de la Convention. Subsistances. Avoines pour l'armée du Nord. — Fol. 194. Du 18 juin. Fourrages pour les chevaux de la garnison d'Abbeville. — Fol. 194 v°. Du 19 juin. Subsistances. — Fol. 195. Du 20 juin. Étapes. — Fol. 195. Du 21 juin. Subsistances. Arrêté à ce sujet. — Fol. 196. Du 22 juin. Subsistances. — Fol. 197. Du 24 juin. Subsistances. — Fol. 197 v°. Du 27 juin. Subsistances. Question de savoir s'il y a incompatibilité entre les fonctions de juge d'un tribunal de commerce et celles d'administrateur du département. Arrêté sur la distribution au peuple des grains des émigrés. — Fol. 200. Du 28 juin. Entrée à l'assemblée d'une députation du conseil général de la commune d'Amiens suivie d'un nombre considérable de femmes demandant du pain. Option du citoyen Devaux, juge au tribunal du district d'Amiens et administrateur du département, pour cette dernière qualité. — Fol. 200 v°. Du 30 juin. Réception du corps d'officiers du 10^e régiment de hussards qui doit partir le lendemain. Renvoi par la Convention à leurs fonctions des administrateurs du département de la Somme traduits à sa barre. — Fol. 201. Du 1^{er} juillet. Subsistances. Réception des administrateurs rendus à leurs fonctions. Arrêté mettant des blés à la disposition du conseil général de la commune d'Amiens. — Fol. 202. Du 3 juillet. Démission de deux administrateurs du département. Farines destinées aux marchés d'Amiens arrêtées par les officiers municipaux de Beauvais. Entrée de femmes réclamant du blé. — Fol. 204.

Du 4 juillet. Abus dans la vente de la tourbe. Arrêté à ce sujet. — Fol. 204 v°. Du 5 juillet. Subsistances. Arrêté à ce sujet Maximum. Traitement des employés des bureaux. — Fol. 207. Subsistances. Entrée d'un grand nombre de citoyens se plaignant du manque d'avoine sur le marché d'Amiens. — Fol. 208 v°. Du 10 juillet. Arrêté autorisant les employés des bureaux du département à se faire remplacer dans le service de la garde nationale. Adhésion du citoyen Pavie aux déclarations faites à la Convention par les administrateurs du département qui avaient été traduits à sa barre. — Fol. 209. Du 11 juillet. Réception de l'acte constitutionnel du 24 juin et des pièces qui l'accompagnaient. Enregistrement et proclamation solennelle dudit acte constitutionnel. — Fol. 210 v°. Du 13 juillet. Subsistances. Arrêté à ce sujet. — Fol. 211 v°. Du 14 juillet. Levée d'un corps de 500 pionniers dans le département. Arrêté sur les subsistances. — Fol. 212 v°. Du 4 juillet. Subsistances. — Fol. 213. Du 16 juillet. Faux assignats. — Fol. 213 v°. Du 20 juillet. Compte rendu par le citoyen Caron, l'un des membres du Conseil, de sa mission à Paris concernant les subsistances — Fol. 213 v°. Du 23 juillet. Voies de fait et menaces d'une foule de citoyens contre le conseil général de la commune d'Amiens pour le forcer à taxer le prix de diverses denrées. Arrêté du conseil du département, de celui du district d'Amiens et du conseil général de la commune de ladite ville réunis, sur ladite affaire. — Fol. 216 v°. Du 24 juillet. Réunion des trois mêmes corps sur le même objet. — Fol. 218. Du 25 juillet. Réunion des trois mêmes corps sur le même objet. — Fol. 219. Du 26 juillet. Réception des citoyens Dumont et Chabot, députés à la Convention, en mission dans le département. Convocation à une réunion populaire dans la cathédrale. — Fol. 219 v°. Du 27 juillet. Réquisition par les commissaires de la Convention demandant dans les deux heures un compte-rendu de l'état des subsistances qui peuvent se trouver dans la ville d'Amiens. Réunion des trois corps à ce sujet. — Fol. 222. Du 28 juillet. Réunion des trois corps. Lettres de menaces contre le représentant Chabot. Garde offerte aux représentants du peuple en mission. Subsistances. Rassemblement de peuple et de la garde nationale sur le Marché aux herbes. Démission du citoyen Cordier, administrateur et vice-président du directoire.

L 75. (Registre.) — In-fol., 31 feuillets, papier.

1703. — Conseil du département. Session permanente de 1793 (suite). — Fol. 1. Réunion des trois corps. Rassemblements sur le grand marché.

Subsistances Assemblée convoquée par les représentants du peuple à la cathédrale. — Fol. 1 v°. Du 30 juillet. Réunion des trois corps constitués. Démarche de l'assemblée vers les représentants du peuple. Réception du représentant Dumont et du général Durre. Mise de la ville d'Amiens en état de défense. Cloches des églises paroissiales. Arrêté à ce sujet. Arrêté et proclamation sur la réquisition. — Fol. 4. Du 30 juillet. Subsistances. — Fol. 4 v°. Du 4 août. Contributions. Subsistances des armées. — Fol. 5. Du 7 août. Réception d'une commission du département du Pas-de-Calais pour surveiller les opérations relatives aux achats de grains. — Fol. 5 v°. Du 8 août. Réunion des trois corps. Exécution du décret de la Convention contre les accapareurs. Subsistances de l'armée du Nord. Arrêté à ce sujet. Arrestation par l'ennemi d'un courrier dépêché par la Convention à l'armée du Nord. — Fol. 7 v°. Du 9 août. Réunion des trois corps. Munitions existant dans les magasins d'Amiens. Arrêté concernant la levée de 30.000 hommes de cavalerie. — Fol. 8 v°. Réception des représentants du peuple près de l'armée du Nord. Levée des hommes en état de porter les armes. Démission du citoyen Pillon, membre du directoire. — Fol. 9 v°. Du 11 août. Subsistances des armées. Indemnités aux employés des bureaux du département pour leur permettre de se faire remplacer dans le service de la garde nationale. Arrêté sur les subsistances des armées. — Fol. 10 v°. Du 13 août. Réquisition des commissaires de la Convention Dumont et Lebon relative aux prisonniers de guerre. Réunion de toutes les autorités constituées convoquée par lesdits commissaires de la Convention. Subsistances. Arrêté à ce sujet. — Fol. 12. Du 14 août. Subsistances des armées. — Fol. 12 v°. Du 15 août. Réunion des trois corps, sur la réquisition et en présence des commissaires de la Convention Dumont et Lebon. Arrêté sur l'armement des citoyens, la mise de la ville d'Amiens en état de défense, etc. — Fol. 13 v°. Du 18 août. Arrêté sur la fabrication des armes. — Fol. 14. Du 20 août. Manque d'avoine de la poste aux chevaux d'Amiens. — Fol. 14 v°. Du 28 août. Subsistances militaires. Établissement de deux comités, l'un pour les subsistances, l'autre pour la guerre. Arrêté y transcrit des représentants du peuple près l'armée du Nord concernant les subsistances militaires. 17 août 1793. Lettre y transcrite de l'adjoint du ministre de la guerre sur le recrutement de la cavalerie. 8 août 1793. Arrêté sur les ateliers d'armes nationales. — Fol. 16. Du 22 août. Subsistances militaires. Arrêté à ce sujet. Arrêté y transcrit des représentants du

peuple près de l'armée du Nord ordonnant le transport des subsistances hors des départements exposés à l'invasion de l'ennemi. Arras, 20 août 1793. Subsistances militaires. — Fol. 19. Du 24 août. Subsistances. Arrêté à ce sujet. — Fol. 20 v°. Du 26 août. Formation des compagnies de citoyens. — Fol. 20 v°. Du 26 août, 5 heures après midi. Réception des membres du conseil du district d'Amiens. Réquisition des garçons, hommes mariés ou veufs sans enfants, de 16 à 50 ans. — Fol. 21. Du 27 août. Subsistances. Arrêté à ce sujet. Subsistances militaires. — Fol. 22. Du 27 août, 11 heures du soir. Réunion des trois corps. Absence de blé pour l'approvisionnement du marché du lendemain. — Fol. 22. Du 29 août. Réception du citoyen Delbret, représentant du peuple près l'armée du Nord. Subsistances militaires. Réquisitions pour ladite armée. Arrêté sur la levée de pionniers et sur celle des hommes non mariés et veufs sans enfants. Offre par plusieurs administrateurs du département de partir à la tête de ladite levée. — Fol. 25. Du 31 août. Arrêté sur les mesures à prendre à l'égard des étrangers non français et autres personnes suspectes réfugiées à Amiens. — Fol. 26. Du 2 septembre. Subsistances. Arrêté sur les subsistances militaires et la levée des hommes non mariés ou veufs sans enfants. Entrée d'un grand nombre de femmes demandant du blé. — Fol. 28. Du 3 septembre. Arrêté concernant le chauffage. Arrêté sur des blés arrêtés à Hangest sur Somme. Arrêté sur le rassemblement des fers des édifices nationaux. Mise des moulins à la disposition de l'armée. Secours en cavalerie et en armes demandés par le district de Péronne. Attroupements de femmes demandant du pain. Commission du citoyen Carnot, directeur des fortifications de Saint-Omer, chargé de visiter les places de Bapaume, Péronne, Arras et Amiens.

L 76. (Registre.) — In-fol., 94 feuillets, papier.

1793-an VII. — « Registre aux arrêtés de la commission provisoire du département de la Somme. » — 1793. Du 4 septembre. Arrêté y transcrit des représentants du peuple André Dumont et Joseph Lebon, prononçant le remplacement de l'administration du département de la Somme par une commission et la mise en arrestation de plusieurs de ses membres. Abbeville, 2 septembre 1793. Installation de ladite commission. Discours du citoyen Cattaert, président. Convocation par le représentant du peuple Dumont de tous les citoyens pour le lendemain dans la cathédrale, afin d'entendre les motifs du changement de l'administration du département. — Fol. 3. Du 5 septembre. Mendicité.

Arrêté à ce sujet. Subsistances. Arrestation du maître de poste de Nampont, prévenu d'avoir donné du blé à ses chevaux. — Fol. 5. Du 6 septembre. Arrestation à Amiens de personnes suspectes, par ordre du représentant du peuple Dumont. Zèle de la garde nationale dans cette affaire. — Fol. 5 v°. Du 7 septembre. Nomination d'un commissaire général pour presser la livraison des grains pour l'armée, en remplacement du citoyen Caron mis en état d'arrestation. — Fol. 6. Du 8 septembre. Réclamation par le citoyen Pierre Goujon-Garville, des papiers qui ont été saisis lors de sa mise en état d'arrestation et qui ne lui ont pas été restitués après son élargissement. Arrêté à ce sujet. — Fol. 7. Du 9 septembre. Arrêté sur la remonte de la cavalerie. Réunion des conseils du district et de la commune à la commission provisoire au sujet des subsistances. Chauffage et éclairage de la garnison. — Fol. 9. Du 11 septembre. Destitution par le représentant du peuple Dumont du citoyen Desmery, président du tribunal criminel. — Fol. 9 v°. Du 12 septembre. Dispensés de la réquisition. Mendicité. Subsistances. — Fol. 10 v°. Du 13 septembre. Subsistances. — Fol. 10 v°. Du 14 septembre. Subsistances. Perquisitions à faire dans la maison de la veuve Le Clercq à Bussy les Poix. Arrestation de la citoyenne Vacossin et de sa fille pour fausse dénonciation. — Fol. 12. Du 15 septembre. Subsistances ; pétition de citoyens de la commune de Camon. — Fol. 12 v°. Du 16 septembre. Arrestation de plusieurs citoyens prévenus d'avoir échangé une pièce d'argent contre des assignats. — Fol. 13. Du 17 septembre. Arrestation de Jacques-Louis Fabre, commandant temporaire de la citadelle d'Amiens, et de son frère. — Fol. 13. Du 27 septembre. Arrêté concernant les subsistances militaires. — Fol. 14. Du 1^{er} octobre. Inculpation contre le conseil général de la commune d'Amiens. Traduction des maire, officiers municipaux et conseil général de ladite commune à la barre de la commission. — Fol. 16 v°. Du 3 octobre. Aubergiste de Pont-Noyelle accusé d'accaparement. Fol. 16 v°. Du 5 octobre. Ouvriers à envoyer dans les campagnes pour remplacer les hommes partis pour la réquisition. — Fol. 17. Du 6 octobre. Subsistances. — Fol. 18. Du 7 octobre. Réclamation par le département du Pas-de-Calais du nommé Flahaut, détenu à Amiens. Subsistances militaires. — Fol. 18 v°. Du 10 octobre. Insultes à un membre de la commission.

An II. — Fol 18 v°. 18 du 1^{er} mois. Lecture d'une ode sur la Liberté présentée à la commission par Jean-

Charles-Victor Campagne, citoyen français. — Fol. 18 v°. Du 21 du 1^{er} mois ; en présence des députés du district, de la commune, de la société populaire et des assemblées primaires. Mission du citoyen Vidalin, représentant du peuple, concernant la levée des chevaux. — Fol. 20 v°. Du 24 du 1^{er} mois. Réorganisation des bureaux par suite du départ de plusieurs employés pour la réquisition. Réception du comité des vingt et un et des députés du district et de la commune d'Amiens. Projet par le citoyen Laurent d'établissement d'une fabrique d'étoffes. Fabrication des armes ; proposition du sieur Bonvalet. — Fol. 23. Du 28 du 1^{er} mois. Subsistances. Arrêté à ce sujet. — Fol. 23 v°. Du 3 de la 1^e décade du 2^e mois. Arrêté sur le maximum. — Fol. 24 v°. Du 6 de la 1^e décade du 2^e mois. Transcription d'une lettre de la société des Amis de la liberté et de l'égalité séant aux ci-devant Jacobins, consentant à laisser André Dumont à Amiens. — Fol. 25. Du 7 de la 1^e décade du 2^e mois. Arrêté sur les certificats de civisme à produire par les officiers de la garde nationale. Arrêté destituant plusieurs professeurs du collège d'Amiens et exigeant des autres des certificats de civisme. — Fol. 26. Du 2 de la 2^e décade du 2^e mois. Arrêté concernant les cures vacantes à desservir provisoirement par les vicaires épiscopaux et autres prêtres résidant à Amiens. — Fol. 26 v°. Du 3 de la 2^e décade du 2^e mois. Arrêté sur la fabrication des armes. — Fol. 27. Du 14 du 2^e mois. Remplacement d'un des députés du département exécuté. — Fol. 27. Du 15 du 2^e mois. Malades et convalescents détenus à l'hôpital militaire d'Amiens. Habillement et équipement des troupes. — Fol. 27 v°. Du 16 du 2^e mois. Effets d'habillement et de campement dans les magasins militaires. Arrêté sur l'atelier d'habillement établi aux Feuillants. — Fol. 28. Du 16 du 2^e mois, 5 heures après midi. Atelier d'habillement établi aux Feuillants. Le district de Péronne menacé par l'ennemi. — Fol. 28 v°. Du 19 brumaire. Réquisition d'étoffes et d'ouvriers pour l'habillement du quatrième bataillon de la première réquisition du district d'Amiens. Projet d'établir une manufacture d'étoffes de coton à la maison du Gard. — Fol. 29. Du 22 brumaire. Convocation par le représentant du peuple d'une assemblée du peuple dans l'église principale. — Fol. 29 v°. Du 24 brumaire. Chemises et couvertures offertes par le citoyen Dupuch, général de brigade, pour les troupes. Autres offres pour le même objet. Convocation des autorités constituées et de l'assemblée populaire pour rédiger l'adresse à voter à la Convention. — Fol. 29 v°. Du 25 brumaire. Réunion de la commission, des autorités constituées et de la société

populaire. Composition de l'assemblée. Premiers mots du discours du citoyen Demanché, président ¹. — Fol. 31. Du 29 brumaire. Réunion des autorités constituées avec la commission. Lecture par le citoyen Dumont, représentant du peuple, du projet de fête civique pour le lendemain. Observations du représentant du peuple sur la destruction des croix et autres emblèmes, l'établissement d'une fonderie, le mauvais état de la route de Péronne à Saint-Quentin. Arrêté à ce sujet. — Fol. 32 v°. Du 2 frimaire. Arrêté concernant les objets d'habillement à fournir pour les troupes par tous les hommes qui restent dans leurs foyers. — Fol. 33 v°. Du 3 frimaire. Dons d'effets d'habillement pour les troupes. — Fol. 33 v°. Du 5 frimaire. Dons d'effets d'habillement pour les troupes. Confection de souliers. — Fol. 34 v°. Du 6 frimaire. Remplacement du député à la Convention Sillery, exécuté ². — Fol. 37. Suite d'une délibération concernant l'habillement des troupes. — Fol. 37. Du 11 frimaire. Chemises pour les armées. — Fol. 37 v°. Du 13 frimaire. Réunion des trois corps constitués de la ville d'Amiens, du comité central de surveillance et d'une délégation de la société populaire. Composition de l'assemblée ³. — Fol. 39. Suite d'une délibération relative à une insulte faite par un garde national au citoyen Dumont, représentant du peuple. Adresses y transcrites à la Convention et à André Dumont à ce sujet. — Fol. 41. Du 14 frimaire. Assemblée convoquée par André Dumont et du Quesnoy, représentants du peuple. Passage pour le lendemain de 5.000 hommes à Amiens. — Fol. 41. Du 14 frimaire, 6 heures après midi. Vaches réquisitionnées dans les faubourgs pour l'approvisionnement des troupes. — Fol. 42. Du 15 frimaire. Effets d'habillement offerts pour l'armée. — Fol. 42. Du 18 frimaire. L'arbre de la fraternité coupé la nuit précédente. Arrêté y transcrit du représentant du peuple Dumont à ce sujet. — Fol. 42 v°. Du 18 frimaire, 11 heures du matin. Réunion des corps constitués et d'une députation de la société populaire à la commission. Même objet. Arrêté à ce sujet. — Fol. 43 v°. Du 19 frimaire. Arrêté y transcrit du représentant du peuple Dumont sur le remplacement des membres de la commission démissionnaires ou arrêtés. — Fol. 44. Du 21 frimaire. Attentat contre le représentant du

¹ Le feuillet 30 où était inscrit le reste du procès-verbal a été arraché.

² Il n'y a que quelques lignes de cette délibération au bas du feuillet 34 v°. Les feuillets 35 et 36 ont été arrachés.

³ Le feuillet 38 qui contenait le reste de la délibération a été arraché.

peuple Dumont. — Fol. 44 v°. Du 22 frimaire. Réception des nouveaux membres de la commission. Mode de gouvernement provisoire et révolutionnaire contenu dans les bulletins de la Convention des 19 et 20 frimaire. — Fol. 47. Du 27 frimaire. Réception d'un nouveau membre de la commission. — Fol. 47. Du 27 frimaire. Lecture publique du décret de la Convention du 14 frimaire sur le mode de gouvernement. Nouvelles fonctions des districts. — Fol. 47 v°. Du 28 frimaire. Nouvelles attributions des districts. — Fol. 48. Du 3 nivôse. Arrêté y transcrit du représentant du peuple Dumont enjoignant au citoyen Petit de se rendre dans le district d'Abbeville. Bureau pour le président. — Fol. 48 v°. Du 15 nivôse. Matières d'or et d'argent provenant des églises à conduire à la Convention. Arrêté y transcrit du représentant du peuple André Dumont à ce sujet. — Fol. 49. Du 21 nivôse. Traitement des employés des bureaux. — Fol. 50. Du 25 nivôse. Sujets proposés par la société populaire d'Amiens pour remplacer les professeurs destitués. — Fol. 50 v°. Du 27 nivôse. Traitement des employés de l'administration. — Fol. 50 v°. Du 29 nivôse. Épuration de l'administration. — Fol. 51. Du 25 pluviôse. Mise en état de culture du jardin dépendant du lieu des séances du département. — Fol. 51. Du 2 ventôse. Capitation des nobles et privilégiés. — Fol. 51 v°. Du 4 ventôse. Dépôt des effets trouvés enfouis. Arrêté y transcrit du représentant du peuple Dumont à ce sujet. — Fol. 52. Du 5 ventôse. Plaintes contre la résidence du représentant du peuple au Département. Arrêté sur l'ordre à suivre dans les séances et dans les bureaux. — Fol. 53 v°. Du 7 ventôse. Adresse à la Convention. — Fol. 54. Du 9 ventôse. Rapports à rendre par les membres chargés de diverses commissions. — Fol. 54. Du 11 ventôse. Levée des scellés dans la maison du ci-devant prince de Vaudémont à Coisy. Examen des comptes de la précédente administration. Secours aux parents des défenseurs de la patrie. Négligence de plusieurs commis du bureau central. Argenterie et autres effets des églises, etc. — Fol. 55. Du 12 ventôse. Argenterie et autres effets remis au district d'Amiens. — Fol. 55. Du 16 ventôse. Envois de charpentiers et de tonneliers à Brest. — Fol. 55 v°. Du 17 ventôse. Restrictions apportées par plusieurs religieuses au serment prêté par elles. — Fol. 56. Du 26 ventôse. Impressions de l'administration. — Fol. 56 v°. Du 27 ventôse. Délégations de pouvoirs par les autorités constituées. Arrêté à ce sujet. Adresse à la Convention. — Fol. 57. Du 28 ventôse. Délégations de pouvoirs par les autorités constituées. — Fol. 57 v°. Du 1^{er} germinal. Arrêté sur l'ordre à suivre dans l'administration. Mendicité — Fol. 58.

Du 3 germinal. Supplément de traitement à un commis des bureaux. — Fol. 58 v°. Du 6 germinal. Indemnités aux membres du conseil de département obligés de se déplacer pour se rendre à leur poste. — Fol. 59. Du 10 germinal. Adresse à la Convention. — Fol. 59. Du 23 germinal. Renonciation par le citoyen Loysel, l'un des membres de l'administration, à toute indemnité pour les commissions dont il a été chargé. — Fol. 59 v°. Du 25 germinal. Arrêté interdisant la chasse jusqu'à la récolte. Adresse à la Convention. — Fol. 60 v°. Du 25 germinal. Ouverture par un serrurier d'une armoire dont on avait perdu la clef et où se trouvaient des papiers. — Fol. 60 v°. Du 14 messidor. Traitement des employés. — Fol. 61. Adresse des administrateurs du département à leurs concitoyens. Amiens, 21 messidor an II. — Fol. 61 v°. Adresse à la Convention. 12 thermidor an II.

An III. — Adresse y transcrite à la Convention. 24 vendémiaire an III. — Fol. 62 v°. Du 6 brumaire. Discours y transcrit du citoyen Sautereau, représentant du peuple dans les départements de la Seine-Inférieure et de la Somme. Arrêté y transcrit dudit représentant sur l'organisation de l'administration du département. Amiens, 4 brumaire an III. Discours du président. Arrêté y transcrit du représentant du peuple Sautereau réorganisant l'administration du district d'Amiens. Amiens, 5 brumaire an III. — Fol. 65. Du 7 brumaire. Installation de deux membres de l'administration. — Fol. 65 v°. Du 11 brumaire. Arrêté y transcrit du représentant du peuple Sautereau portant nomination du citoyen Louis-Guilain Bouteville, de Péronne, en qualité d'administrateur en remplacement du citoyen Corbet démissionnaire. Péronne, 10 brumaire an III. Installation dudit administrateur. — Fol. 66 v°. Du 14 brumaire. Arrêté y transcrit du représentant du peuple Sautereau portant nomination du citoyen Jean François François en qualité d'administrateur, en remplacement du citoyen Delaunay démissionnaire. Doullens, 12 brumaire an III. — Fol. 67. Du 15 brumaire. Installation dudit nouvel administrateur, qui décline lesdites fonctions. Demande par le citoyen Norbert Laurent, ancien administrateur renvoyé par le représentant du peuple Sautereau, à l'effet de reprendre ses fonctions de professeur de rhétorique au collège d'Amiens. — Fol. 67 v°. Du 16 brumaire. Arrêté sur la destruction des loups. Arrêté y transcrit du représentant du peuple Sautereau sur le même objet. Amiens, 16 brumaire an III. — Fol. 68 v°. Du 21 brumaire. Arrêté y transcrit du représentant du

peuple Sautereau portant nomination du citoyen Dubellay en qualité d'administrateur, en remplacement du citoyen Lecas, démissionnaire. Abbeville, 21 brumaire an III. — Fol. 69. Du 22 brumaire. Installation dudit administrateur. — Fol. 69. Du 24 brumaire. Arrêté y transcrit du représentant du peuple Sautereau réintégrant le citoyen Desmery dans ses fonctions de président du tribunal criminel de la Somme. Amiens, 18 brumaire an III. Arrêté y transcrit dudit représentant portant nomination du citoyen Goguet en qualité d'administrateur, en remplacement du citoyen Bouteville, démissionnaire. Abbeville, 22 brumaire an III. — Fol. 70. Du 26 brumaire. Installation du tribunal criminel épuré par le représentant du peuple Sautereau. Arrêté y transcrit dudit représentant à ce sujet. Amiens, 18 brumaire an III. — Fol. 73. Du 1^{er} frimaire. Installation du citoyen Goguet, nouvel administrateur. — Fol. 73 v^o. Du 9 ventose. Réception de la loi du 1^{er} ventose qui supprime la permanence des conseils généraux des districts, réduit à cinq le nombre des administrateurs des départements, etc. — Fol. 73 v^o. Du 14 germinal. Compte rendu par le citoyen Patin, l'un des membres de l'administration du département, sur des rassemblements dans la commune d'Amiens. — Fol. 75. Du 14 germinal, 11 heures du matin. Actes de violence sur le représentant du peuple Blaux en mission dans le département, à l'occasion du manque de pain. Arrêté y transcrit du représentant du peuple Blaux sur les mesures à prendre contre la disette et la répression des désordres. — Fol. 77. Du 30 germinal. Réorganisation des administrations de départements et de districts. — Fol. 77. Du 2 floréal. Arrêté y transcrit du représentant du peuple Blaux sur la réorganisation des administrations de départements et de districts : Amiens, 1^{er} floréal an III. — Fol. 78. Du 5 floréal. Arrêté y transcrit du représentant du peuple Blaux sur la réorganisation du directoire du département. Amiens, 2 floréal an III. — Fol. 79. Du 6 floréal. Installation de la nouvelle administration départementale. — Fol. 79. Du 12 floréal ; en présence des représentants du peuple Blaux et Estadens, et des autorités constituées. Mission des représentants du peuple pour remédier aux abus introduits dans le service des relais. — Fol. 79 v^o. Du 6 floréal. Installation de deux administrateurs du directoire. — Fol. 80. Du 8 messidor. Installation du conseil général du département. Arrêté y transcrit du représentant du peuple Blaux réorganisant l'administration départementale. Amiens, 24 prairial an III. — Fol. 81. Du 28 messidor. Installation des nouveaux administrateurs du département. — Fol. 81 v^o. Du

29 messidor. Installation de plusieurs administrateurs du département.

An IV. — Fol. 82. Du 30 vendémiaire. Installation de la nouvelle administration centrale du département. — Fol. 83 v^o. Du 6 brumaire. Déclarations du président et de plusieurs membres de l'administration départementale, etc. — Fol. 84. Du 21 ventose. Destitution des membres de l'administration et nomination de nouveaux. Arrêté à ce sujet. — Fol. 86. Du 4 germinal. Lettre y transcrite des représentants du peuple du département de la Somme Dumont, Decressy et Lemarchant Gomicourt au Directoire exécutif, sur la destitution de l'administration municipale d'Amiens et de celle du département de la Somme. — Fol. 88. Du 6 germinal. Notification par le commissaire du Directoire exécutif près de l'administration d'un arrêté y transcrit du Directoire exécutif qui destitue l'administration du département de la Somme. — Fol. 89. Du 7 germinal. Renouvellement de l'administration départementale. — Fol. 89 v^o. Du 8 germinal. Même objet. — Fol. 89 v^o. Du 13 thermidor. Irrégularité dans la vente de la maison conventuelle des Capucins d'Amiens.

An V. — Fol. 90. Arrêté y transcrit du Directoire exécutif divisant le département de la Somme pour la perception des contributions en cinq arrondissements. 18 nivose an V. — Fol. 91. Du 25 germinal. Dépôt du procès-verbal de l'assemblée électorale du département. — Fol. 91. Du 26 germinal. Installation des nouveaux administrateurs du département. — Fol. 91 v^o. Du 22 fructidor. Enregistrement de la loi du 19 fructidor concernant des mesures de salut public. — Fol. 91 v^o. Du 23 fructidor. Destitution de l'administration nommée par la dernière assemblée électorale. — Fol. 92. Du 23 fructidor. Installation des administrateurs provisoires. — Fol. 92. Du 24 fructidor. Déclaration et serment du citoyen Masset, administrateur provisoire. — Fol. 92. Du 25 fructidor. Id., par le citoyen Collache.

An VI. — Fol. 92 v^o. Du 11 vendémiaire. Arrêté y transcrit du Directoire exécutif portant nomination de nouveaux membres de l'administration centrale du département et maintien de ceux de l'administration municipale d'Amiens. — Fol. 93. Du 13 vendémiaire. Démission du citoyen de Lannoy. — Fol. 93. Du 17 vendémiaire. Installation et prestation de serment du citoyen Rivery, administrateur. — Fol. 93 v^o. Du 10 brumaire. Nomination du citoyen Collache comme administrateur. — Fol. 94 v^o. Du 13 brumaire. Nomination d'un président. — Fol. 93 v^o. Du 15 floréal.

Installation de nouveaux administrateurs.
Nomination d'un président.

An VII. — Fol. 94. Du 29 ventose. Tirage au sort des administrateurs à remplacer. — Fol. 94. Du 1^{er} germinal. Arrêté ordonnant l'impression du procès-verbal dudit tirage au sort. — Fol. 94 v^o. Du 15 floréal. Installation du citoyen Vasseur, réélu administrateur. — Fol. 94 v^o. Du 19 floréal. Nomination d'un président.

L 77. (Registre.) — In-fol., 397 pages, papier.

1790. — Délibérations et arrêtés du directoire du département. — P. 1. Du 21 juillet. Nomination d'un vice-président. Nomination d'un départiteur des voix. Division de l'administration en six bureaux : 1^o Contributions et comptabilité. 2^o Archives ; enregistrement, envoi et exécution des lois et décrets ; organisation des assemblées administratives ; éducation publique ; mendicité ; assistance publique ; établissements de détention, etc. 3^o Bien public ; administration des affaires communes et locales. 4^o Administration des eaux et forêts ; administration et vente des biens nationaux. 5^o Travaux publics. 6^o Bureau d'expédition. Distribution des membres du directoire à la tête des différents bureaux. Personnel de ceux-ci. Ordre des séances. Organisation de l'administration. Incendie de Selincourt. — P. 5. Du 23 juillet. Réunion extraordinaire. Dépôt de la bannière de la garde nationale d'Amiens à la Fédération. — P. 7. Du 24 juillet. Dispositions à prendre lorsque le directoire entrera en pleine activité. Emparquement des communes pour le chauffage. Députation vers les autorités constituées. — P. 9. Du 26 juillet. Arrêté concernant les champarts. — P. 10. Du 27 juillet. Champarts. Préparation d'un projet d'adresse aux citoyens du département. Etablissement du directoire du district d'Amiens aux Feuillants. Individu à placer à la maison de correction d'Amiens pour cause d'inconduite. Franchise des lettres et paquets adressés à l'administration. — P. 12. Du 29 juillet. Dépôt de proclamations et d'arrêts du Conseil, etc. Municipalité de Rambure-bailliage. Municipalité de Frocourt. Municipalité de Monsures. Maladie sur des chevaux à Montières. Conservation des effets et titres provenant des maisons religieuses. Immeubles desdites maisons religieuses. — P. 16. Du 31 juillet. Capitation. Dépôt de lettres patentes. « Mémoire de questions proposées par le directoire du département de la Somme au conseil du Roi », y transcrit. Insultes au maire de S^t-Nicolas de Longueval par le curé dudit lieu. Refus par les habitants d'Aubvillers de payer le champart. Arrêté à ce sujet. Arrêté sur un mémoire de la municipalité d'Erches concernant les

dîmes et champarts. Détachement demandé par la municipalité de Warloy-Baillon. Arrêté sur la vente des foins de la communauté de Lœuilly. Destruction des loups. Pâturage des bestiaux dans les bois des Célestins à Bernay. — P. 24. Du 3 août. Refus par les chanoines de Picquigny de payer leurs impositions. Demande de décharge d'impositions par les religieux de Valoires. Dépôt de plusieurs proclamations. Attribution de l'ancien hôtel de l'Intendance à l'administration départementale. Octroi de Picardie. Réunion des municipalités de Rambures-Ponthieu et de Rambures-bailliage. Dîmes et champarts de Bergicourt. Presbytère de Bonvillers. Eglise de Malpart. Dépôt de mémoires de l'architecte Scellier sur la triste situation des ouvriers d'Amiens. Etablissement du district d'Amiens aux Feuillants. — P. 29. Du 5 août. Impositions. Médailles commémoratives de la construction du canal de la Somme. Mobilier de l'administration départementale. Souscription du département à diverses publications. Cachet du département. Envoi aux départements de l'adresse de l'administration aux français du département de la Somme. Mesures à prendre pour la transmission du service de l'ancienne administration à la nouvelle. Division de la commune d'Auxi-le-Château. Opposition à la vente annoncée par les officiers municipaux d'Amiens des orangers et grenadiers de l'ancien hôtel de l'Intendance. Municipalité de Moyencourt. Dîmes de Molliens-Vidame. Dénonciation contre le titulaire d'une chapelle fondée à Croquoison. — P. 35. Du 7 août. Acquisition à faire de béliers et moutons de race anglaise. Réductions d'impositions demandée par l'abbesse de Willancourt et autres. Etablissement du district de Péronne dans la maison conventuelle des Minimés de cette ville. Municipalité d'Hancourt. Procès entre la municipalité de Cartigny et la dame de Bray. Insurrection à Saint-Aubin-Montenoy à propos du champart. Hopitaux et prisons. Ateliers de charité à Abbeville. Municipalité de Bergicourt. Mense abbatiale de Corbie. Terres affermees par l'évêque de Noyon à Barly. Biens nationaux. Travaux des routes. — P. 43. Du 10 août. Contribution patriotique. Impositions. Frais de procès criminels. Traitement des assemblées administratives. Dépôt de proclamations et autres pièces. Correspondance établie avec le département du Jura. Ateliers de charité d'Amiens. Grenadiers du régiment de Conti logés dans l'ancien hôtel de l'Intendance. Entreprise sur les communes de Frocourt-Morac à Belloy-Saint-Léonard.

Municipalités de Woincourt et Yzengremer. Établissement d'un vicaire demandé au hameau de Marcheville. Route de Rouen à Dunkerque. Entretien des routes pavées du district de Péronne. — P. 50. Du 12 août. Décimes et capitation. Vingtièmes. Les directoires de districts demanderont aux municipalités l'état de leurs revenus et charges. Correspondance établie avec les départements du Bas-Rhin et du Calvados. Insurrection à Saint-Aubin-Montenoy à propos du champart. Procession générale du vœu de Louis XIII. Formation de la nouvelle municipalité de Rambures. Dépôt de mendicité d'Amiens. Incendie à Rambures le 21 juillet précédent Manse abbatiale de Corbie. Routes commerciales du royaume. Blanchisserie et manufacture d'étoffes de coton à Saint-Maurice. — P. 57. Du 17 août. Aides. Nomination d'un employé pour la copie des décrets. — P. 59. Du 21 août. Demande de décharge d'impositions par un particulier de Fressenneville incendié. Débets sur la distribution du sel d'impôt dans les greniers dépendant ci-devant des fermes d'Amiens. Démission de M. Maillart, membre du directoire. Approbation d'un projet d'adresse aux municipalités du département. Dépôt de lettres patentes et proclamations du Roi et autres pièces. Transmission du service de la subdélégation au district de Doullens. Ateliers de charité d'Amiens et d'Abbeville. Dépôt d'un projet d'état des domaines nationaux situés dans chaque municipalité. Réclamation des chanoines et chapelains de Saint-Léger et de Saint-Fursy de Péronne. Biens nationaux. Fonctions militaires des intendants confiées aux administrateurs des départements. — P. 70. Du 24 août. Impositions. Indemnité au secrétaire du bureau intermédiaire de Péronne. Droits de traite sur les huiles amenées de Flandre en Picardie. Difficultés dans la perception des aides à Saint-Valery et localités voisines. Demande par le district d'Amiens de s'établir dans la maison des Prémontrés, attendu qu'il ne peut rester dans celle des Cordeliers. Pension d'un religieux de Saint-Acheul. Travaux des routes. Canal de Picardie. — P. 81. Du 26 août. Capitation des ci-devant privilégiés. Commissaire du Roi au département de la caisse de l'extraordinaire. Octroi de Picardie. Renfermement d'un aliéné. Différend parmi les habitants de Morvillers-Saint-Saturnin. Dépôt de lettres patentes et autres pièces. Correspondance établie avec les départements de la Loire-Inférieure, de la Meurthe, du Puy-de-Dôme. Détenue au dépôt d'Amiens. Troubles à Saint-Sauflyeu. Rente due par la paroisse de Drucat. Municipalité de Longpré-les-Corps-Saints. Abbaye du Gard. Moulin dépendant du chapitre de la cathédrale d'Amiens. Fonds de charité et exemption de contributions accordés au bourg d'Oisemont, en raison de l'incendie qui a détruit la plus grande partie de cette

localité. — P. 99. Du 28 août. Impositions de la Motte et de Mers. Abbaye du Lieu-Dieu. Impositions des moulins de Saint-Valery. Impositions du curé de Lannoy. Id., du curé de Mautort. Id., du curé de Caubert. Id., du sieur Thomas de Senermont, officier du génie. Réparations à faire à la digue et au nocq d'un enclos appelé Ponthieu, à Saint-Valery. Incendie au faubourg de Hem, à Amiens. Impositions du curé de Fouencamps. Garde des portes d'Abbeville. Perception des droits à Amiens. Droits de traite sur les huiles amenées de Flandre. Mendicants déposés dans les prisons de Doullens. Observations envoyées par le procureur-syndic du district d'Abbeville. Municipalité de Dreuil les Amiens. Vente de foin à Montières. Détachement de garde nationale envoyé à la Fédération du 14 juillet précédent. Route d'Abbeville à Eu. Compensations de la moitié des décimes et capitations payés pour 1789 par plusieurs particuliers. Annulation de la nomination du maire de Corbie. Travaux à faire au lieu des séances du département. Administrateurs de l'hôtel-Dieu d'Albert. — P. 113. Du 31 août. Vingtièmes. Refus par le maire de Vron de rédiger le rôle pour la prestation de la corvée. Municipalité de Crécy. — P. 117. Du 2 septembre. Municipalité de Becquigny ; impositions. Demandes de décharges à la capitation. Garde nationale d'Abbeville. Chapitre de Notre-Dame de Nesle. Formation des municipalités. Dépôt d'adresses de plusieurs départements. Papiers des anciennes administrations à remettre au département du Pas-de-Calais. Abbaye de Sainte-Larme. Ateliers de charité d'Abbeville et d'Amiens. — P. 127. Du 4 septembre. Impositions. Petit-Saint-Jean ; impositions. Contribution patriotique. Rôle des privilégiés ; demandes de modérations. Correspondance à entretenir avec les autres départements. Demande de changement de l'époque de la réunion des administrateurs des départements. Adresse y transcrite aux autres départements à cet effet. Dépôt de mendicité. Organisation des municipalités. Troubles lors de la nomination d'une nouvelle municipalité à Longpré-les-Corps-Saints. Glanage. Injures au maire de Saint-Sauflyeu. Franc marché à Hangest en Santerre. Foires et marchés de Bray sur Somme. Travaux des routes. — P. 143. Du 7 septembre. Roiglise ; refus par plusieurs privilégiés d'acquiescer leurs taxes. Dîmes de Nouvion et de Sailly. Employés des vingtièmes. Renseignements demandés par le comité de l'imposition de l'Assemblée nationale.

Municipalité de Dompierre ; impositions. Chaulnes : Fondation pour services religieux et pour l'éducation de la jeunesse. Secours demandés par le curé de Béthencourt sur Mer en faveur des pauvres dudit lieu victimes d'une épidémie. Vente des biens nationaux. Municipalité de Montdidier. Lieu de séances pour le directoire du district de Doullens ; location d'une maison à M. de la Palme à cet effet. — P. 152. Du 9 septembre. Impositions. Hôpital de Nesle : enfants trouvés. Donqueur ; impositions. Comptabilité. Contribution de M. de Gomer pour ses bois. Dépôt de diverses proclamations. Moulin banal d'Abbeville. — P. 159. Du 12 septembre. Contribution de M. de Gomer Montonvillers ; impositions. Crémerie ; incendie causé par la foudre le 29 juillet. Gamaches ; impositions. Somme de 32 à 33.000 l. due par l'administration de l'ancienne province de Picardie au sieur Caron aîné, imprimeur. Impositions. Brasseurs de Péronne. Les directoires des districts avertiront celui du département des événements survenus dans leur ressort. Dépôt de proclamations. Ateliers de charité d'Amiens et d'Abbeville. Municipalité de Nampty. Gardes messieurs de Doullens. Communauté des perruquiers d'Abbeville. Détachements de cavaliers du régiment de Berry à Fins et à Heudicourt, pour maintenir l'ordre lors des assemblées primaires. Maître d'école de Noyelle sur Mer. Incendies à Saint-Maxent et à la Neuville-sire-Bernard. Vente de foins à Monsures. — P. 171. Du 14 septembre. Caisse d'amortissement de la salle de spectacle d'Amiens. Compensations. Impositions. Octroi de Picardie. Dépôt de proclamations. Contestation entre M^{me} de Bonnaire, ci-devant dame d'Ignaucourt, et la municipalité dudit lieu. Octroi de Saint-Valery. Compte relatif aux grains reçus par M. le Coreur, en qualité de maire de Doullens, pour le soulagement des pauvres. Ramassage des chaumes à Rumigny. Communauté des boulangers d'Amiens. Nouvelle boîte de remèdes demandée par le sieur de Beaudour, religieux de Saint-Fuscien. Buire-le-Sec ; fonds de charité. Provision alimentaire demandée par M. Olivier, ci-devant chanoine de Nesle. Abbaye de Séry. Biens nationaux. Abbaye de Sainte-Larme. Canal de la Somme. Compagnie de grenaniers logée à l'hôtel du Département. — P. 188. Du 16 septembre. Vingtièmes. Contribution patriotique. Impositions. Municipalités. Saisie par la municipalité, la garde nationale d'Abbeville et le régiment d'Orléans d'un brick chargé de tabac. Question de savoir si l'émission subite de deux milliards d'assignats sera utile ou funeste à la chose publique. Dépôt de lettres patentes et autres pièces. Galériens à rassembler dans les prisons d'Amiens pour de là être conduits à Paris. Dépôt de mendicité d'Amiens. Demande par le directoire du district de

Doullens de proroger la session du conseil dudit district. — P. 195. Du 18 septembre. Impositions ; demandes de modérations. Refus par plusieurs habitants de Camon de tenir leurs bateaux fermés au cadenas pendant la nuit, pour empêcher l'introduction clandestine des denrées à Amiens. Commissaire nommé pour la surveillance des impressions et pour en empêcher les retards. Projet de supprimer le district de Doullens. District de Péronne. Demande par la dame Edeline d'établir des ateliers de filature de laine et de poil de chèvre dans le local du couvent des Feuillants à Amiens et le jardin en dépendant. Travaux des routes. — P. 202. Du 21 septembre. Garde par la maréchaussée des prés de l'abbaye de Corbie. Réclamation de M. d'Albert de Luynes contre une surtaxe sur un cens qu'il possède à Vergies. Dispense de contribution patriotique demandée par la commune de Bray sur Somme, en considération de la grêle du 13 juillet 1788. Vingtièmes. Dépôt de lettres patentes et autres pièces. Mesures à prendre pour la conduite à Paris des condamnés aux galères. Vente des foins du village de Monsures ; désordres à cette occasion. Fournitures de briques aux incendiés d'Oisemont. Religieuses du Paralet d'Amiens. Secours demandé par les capucins de Montdidier. Serviteurs du chapitre de Nesle. — P. 210. Du 23 septembre. Molières desséchées sous les digues de Saint Firmin dans le Marquenterre. Droits d'entrée exigés des étapiers. Impositions. Compensations. Correspondance administrative. Dépôt de lettres patentes et proclamations. Construction de la halle aux grains d'Amiens. Incendie arrivé le 6 septembre à Méaulte. Députation de la milice nationale de Conty à la Fédération. Canaux du Marquenterre. Honoraires des anciens syndics et greffiers. Tourbages. Fermes du Val-des-Maisons dépendant de l'abbaye de Saint-Jean d'Amiens. — P. 218. Du 28 septembre. Dépôt de proclamations et autres pièces. Ateliers de charité d'Abbeville. Canal de Saint-Valery. Aliénation de terres de la commune de Bray sur Somme pour le paiement des dettes de ladite commune et la réparation du pont ci-devant à la charge du duc d'Orléans. Prétentions des habitants de Molliens-Vidame sur les arbres croissant sur les chemins. Maisons religieuses. Demande de suspension de l'inventaire de l'hôtel-Dieu de Corbie. — P. 225. Du 30 septembre. Impositions. Bateaux de tabac saisis dans la baie de Somme. Avis du directoire du district de Montdidier sur le projet d'émission d'assignats. Aides et impôts indirects à Roye. Refus par le maire d'Offoy de convo-

quer le conseil général de la commune. Achèvement de la halle aux grains d'Amiens. Municipalité de Hem-Monacu. Communauté des perruquiers d'Abbeville. Atelier de charité d'Abbeville au canal de Saint-Valery. Cautionnement du receveur trésorier du district d'Amiens et vente des biens nationaux. Canal de Saint-Valery. — P. 234. Du 20 octobre. Impositions. Frères des Écoles Chrétiennes d'Amiens. Dépôt de proclamations. Halle au blé d'Amiens. Vente des bois taillis à coupe réglée dans le district de Péronne. — P. 238. Du 5 octobre. Députation des gardes nationales du district d'Amiens à la Fédération. Impositions. Dépôt de proclamations. Droits de marque des cuirs et des fers. Épidémie à Montauban. Incendie de la maison du sieur Fursy Douville, chirurgien à Cléry. Municipalité d'Ainval. Communes de Villers lès Roye. Prix proposés par la société royale de médecine de Paris. Incendie arrivé le 30 septembre à Ailly sur Somme. Prévôté de Mesnil en Arrouaise dépendant de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras. — P. 249. Du 7 octobre. Difficulté entre les municipalités d'Ercheu et d'Ognolles pour la démarcation de leurs territoires. Demande de fonds libres en faveur des citoyens du département. Demande de secours par le curé de Saint-Gilles de Roye. Vente des biens nationaux. — P. 258. Du 9 octobre. Projet d'établissement d'un port à Saint-Valery, par M. Delatouche. Impositions. Refus par la municipalité de Montdidier d'enregistrer et de faire publier la proclamation du Roi du 29 août sur un décret du 11 février précédent. Emprunt à faire par la ville d'Amiens pour l'entretien des ateliers de charité. Maître d'école du village d'Eronnelle. Frais de la garde établie pour le maintien du bon ordre de l'assemblée primaire tenue le 12 mai à Athies. Projet d'établir une fabrique de corderie à Amiens. Coupes de bois demandées par quelques maisons religieuses. — P. 268. Du 12 octobre. Impositions. Ponts et chaussées. Dépôt de proclamations et autres pièces. Hôpital de Nesle. Demande d'établissement d'un district et d'un bailliage à Nesle. Marque des étoffes. Projet du district de Rochefort (Charente-Inférieure) de tirer des grains de la Picardie. Réparations à faire à la couverture en chaume de l'école de Bouchavesne. Secours aux habitants incendiés de Longpré-les-Corps-Saints. Réparations faites en 1781 par le sieur Nozo, architecte, aux chœurs des églises d'Estrées-Deniécourt et Assevillers en Santerre. Rentes dues par l'abbaye de Corbie à l'hôpital de Montdidier. Dominicaines ou sœurs blanches d'Abbeville. Chapelains de Saint-Florent de Roye. — P. 284. Du 14 octobre. Mendicité. Remises d'impositions aux incendiés et aux contribuables qui ont subi des pertes. Impositions. Translation à Paris

des criminels condamnés aux galères. Dégâts commis dans les plantations de M. de Clermont-Tonnerre, ci-devant seigneur de Pierrepont. Incendie de Longpré-les-Corps-Saints ; demande de tourbage. Domaines nationaux. Pépinière publique établie au faubourg de Noyon à Amiens. — P. 293. Du 16 octobre. Impositions. Dépôt de proclamations et autres pièces. Morve à Vaux, paroisse d'Éclusiers. Épidémie à Pernois ; M. Legrand, médecin ; M. Tilloloy, chirurgien. Abbaye du Gard ; sortie des religieux. Pont de Dourier près de Dreuil sur Airaines. — P. 300. Du 19 octobre. Traitement des membres des assemblées administratives du département. Impositions. Arpentage général du territoire de Quend. Délits commis à Wargnies. Religieuses de Moreaucourt. — P. 305. Du 21 octobre. Impositions. Demande par les habitants de Dourier sous Airaines à être désunis du district d'Abbeville pour être rattachés à celui d'Amiens. Demande par plusieurs municipalités du canton de Proyart à ce que le chef-lieu de leur canton soit placé en un lieu plus central. Portefaix de Péronne. Dépenses faites pour les enfants trouvés à l'hospice de la Trinité de Montdidier. Comparution du maire de Pierrepont au sujet des dégâts commis au détriment de M. de Clermont-Tonnerre. Demande par le curé de Miannay de formation d'une municipalité dudit lieu. Confirmation de la nomination de M. Rousseau, à la place de concierge du Château-d'eau d'Amiens, en remplacement du sieur Jumel-Riquier, décédé. Travaux de charité. Tarif des droits des poids et mesures de Péronne. Fourniture de pain aux malades et indigents de Molliens au Bois. Secours de 200 l. à Pierre-Alexandre Dessier, prêtre habitué à Saint-Jacques d'Abbeville, qui avait perdu la vue en 1771, en secourant les malades dans une épidémie qui désolait cette ville. — P. 317. Du 23 octobre. Papiers provenant de l'Intendance à remettre au département de l'Aisne. Imposition. Résistance des cabaretiers et aubergistes de Ham au paiement des aides. Port de Saint-Valery. — P. 326. Du 26 octobre. Impositions. Incendie de Longpré-les-Corps-Saints. Incendie arrivé le 20 octobre à Cambron. Contestations entre les municipalités d'Estrées lès Crécy, le Boisle et Gueschart, pour la délimitation de leurs territoires. Morve à Camon. Demande de secours par la municipalité de Dury en faveur d'une femme de ladite paroisse atteinte d'une maladie vénérienne contractée sur un nourrisson qui lui avait été confié par l'hôpital général d'Amiens. Gratifications pour couvertures en tuiles. — P. 337.

Du 28 octobre. Examen du compte de la mendicité en 1789. Paiement du traitement de M. Trupigny, secrétaire du district de Péronne. Impositions. Dépôt de lettres patentes et autres pièces. Nomination du comité contentieux provisoire, en attendant l'établissement des tribunaux du district. Enfants trouvés de l'hôpital de Nesle. Examen à subir par la maîtresse d'école de Cottenchy. Projet par les sieurs Lefèvre Delamorlière, Jean-Baptiste Durieux le jeune, et Morgan, d'établir une manufacture de draps à Amiens dans l'ancienne maison des Augustins ; anciennes boiseries de ladite maison. Travaux à l'église de Villers-aux-Érables. Collégiale de Nesle. Abbessse et religieuses du Paraclet. Chapitres de Saint-Fursy et Saint-Léger de Péronne. Pension réclamée par un cordelier d'Amiens. Augustins d'Amiens. Vente du fief d'Ergnies provenant des Célestins d'Amiens. — P. 351. Du 30 octobre. Domaines nationaux. Suppression d'une délibération du conseil général de la commune de Doullens, du 29 septembre, comme calomnieuse, contraire au respect dû aux députés de l'Assemblée Nationale et au procureur général syndic du département, inconstitutionnelle et tendant à renverser la hiérarchie des pouvoirs. Abbessse et religieuses du Paraclet. Feuillants d'Amiens. — P. 354. Du 2 novembre. Impositions. Traitement de M. Berville, secrétaire général, et des employés des bureaux. Dépôt de proclamations. Demande des habitants de Dourier sous Airaines du rattachement de leur paroisse au district d'Amiens. Enfants trouvés de l'hôpital de Montdidier. Ateliers de charité d'Abbeville. Destruction des mulots. Demande d'établissement d'un vicaire à Bernay. Refus par plusieurs habitants de Wanel de concourir à l'entretien des rues. Honoraires du cleric lai de Brutelles. Secours demandé par un ancien cordelier d'Amiens. — P. 362. Du 4 novembre. Impositions. Marais d'Heilly. Municipalité d'Aubigny. Demande de réparations au presbytère de Dargnies. Travaux à l'église du Bosquel. Reconstruction du pont d'Occoche. Aliénation de communes à faire par la communauté du Marquenterre, pour payer des frais de procédure. Réparations à faire à l'église de Vignacourt. Réparations à faire au presbytère de Lihons. Gratification à un incendié d'Oisemont, pour couverture en tuiles. Fermes du Val-des-Maisons provenant de l'abbaye de Saint-Jean d'Amiens. — P. 374. Du 6 novembre. Enfants trouvés de l'hôpital d'Abbeville. Dépôt de proclamation et autres pièces. Meubles et effets de l'abbaye du Gard. Demande d'abattage d'arbres à Fouquescourt. Autorisation demandée par des marchands et commissionnaires d'Amiens, de déposer des sels dans une salle de l'ancien couvent des Dominicains de cette ville. Sœurs de la Providence de Saint-Valery. Réparations à faire

à l'église de Chipilly. Traitement de la malade vénérienne de Dury. Demande d'établissement d'une digue à Fontaine sur Somme. Honoraires du greffier de la municipalité d'Aigneville. Cadastre de Lœuilly. Atelier de charité de Mailly-Maillet. Frères des écoles chrétiennes d'Amiens. — P. 381. Du 9 novembre. Dons patriotiques. Fermiers du ci-devant chapitre d'Amiens à Revelles. Adresse au contrôleur général de la brochure incendiaire du sieur Babeuf. Résistance au paiement des aides dans le district de Montdidier. Composition du tribunal du district de Péronne. Id., du district d'Amiens. Dépôt de lettres patentes. Gratifications aux officiers et brigadiers de la maréchaussée. Démission du maire de Frémontiers. Plaintes de la municipalité de Lafresnoye contre les exactions des notaires et huissiers. Part des paroisses du département provenant de la province de la haute Normandie dans la distribution des fonds de l'ancienne division de ladite province. Rente aux anciens domestiques du cardinal de Luynes, abbé de Corbie. Travaux de charité audit Corbie. Secours demandé par le cleric lai d'Hervilly, dont la maison a été incendiée le 20 mai 1789. Demande de construction de moulins à blé et à huile à Sailly-Lorette. Abbaye de Saint-Acheul. — P. 388. Du 11 novembre. Incendiés de Selincourt. Impositions. Ateliers de charité d'Abbeville. Rétablissement de l'ordre à Saint-Sauflieu : demande d'élargissement des individus emprisonnés à cette occasion. Abbaye de Fervaques et dîmes de Sainte-Radegonde. Réparations à faire à l'école de Marchépot. — P. 396. Du 12 novembre. Religieuses de Moreaucourt, — etc.

L 78. (Registre.) — In-fol., 253 pages, papier.

1790. — Délibérations et arrêtés du directoire du département. — P. 1. Du 19 novembre. Impositions. Crainte par M. de Latombelle, directeur de la régie générale à Doullens, d'avoir été desservi auprès du directoire du département par M. de Coupigny, commandant de la garde nationale de ladite ville. Observations du directoire du district de Montdidier sur la nouvelle circonscription des paroisses. Translation à Paris des criminels condamnés aux galères. Réparations au presbytère de Molliens-Vidame. École des arts d'Amiens. Reconstruction du presbytère de Guerbigny. Id., du presbytère de Méharicourt. Municipalité de Conty. Épidémie à Flesselle ; fourniture de pain. Chemins vicinaux de Villers-Bretonneux. Maître d'école d'Érondelle. Abbaye de Saint-Martin-aux-

Jumeaux d'Amiens. Carmes d'Amiens. Abbaye de Saint-Valery. Terrains vendus par M. de Sesmaisons à M. de Lormoy dans le Marquenterre. — P. 14. Du 16 novembre. Impositions. Élection de la moitié des membres du corps municipal et des notables de la ville d'Amiens. Refus par plusieurs notables de la commune d'Albert de se faire inscrire sur le registre civique et de faire le service de la garde nationale. Passage sur les frontières des employés des fermes générales établis dans l'intérieur des provinces. Dépôt de lettres patentes et autres pièces. Commune de Cléry contre M. Bernard, ci-devant seigneur dudit lieu. Augustins d'Amiens. Rentrée des deniers appartenant à la Nation, provenant des fermages, etc. Traitement des ministres de la religion. — P. 23. Du 18 novembre. Impositions. Réclamation de la municipalité d'Ailly sur Somme contre la suppression de la barrière établie sur le pont dudit Ailly. Secours demandé par M. Ancelin, maître en chirurgie à Amiens, en faveur de l'établissement qu'il a créé pour les pauvres femmes en couches. Éclaircissements demandés par M. Merlin, président de l'Assemblée Nationale, sur une lettre anonyme qui lui a été écrite de Tilloloy, dans laquelle le maire de cette paroisse est accusé d'empêcher la confection des rôles de ce lieu et de ceux de Beuvraignes, etc. Marchés de grains du district d'Amiens. Carmes d'Amiens. Abbaye de Saint-Jean d'Amiens. Chanoines et chapelains de Saint-Florent de Roye. — P. 32. Du 20 novembre. Impositions. Ateliers de charité d'Amiens. Incendie survenu le 17 novembre au Pont-de-Metz. Approvisionnement de la ville d'Abbeville ; association civique dans cette ville. Ferme d'Hermilly provenant de l'abbaye du Gard. Travaux à l'église de Villers-aux-Érables. Traitement réclamé par les procureur et secrétaire de la municipalité de Corbie. Cordeliers d'Amiens. Carmes d'Amiens. Pension du sous-prieur de Molliens-Vidame. — P. 47. Du 23 novembre. Impositions. Municipalité d'Allaines ; entreprises sur les rues et places du village. Envoi de lois. Ursulines d'Abbeville. — P. 54. Du 16 novembre. Canaux des bas champs de Cayeux, Brutelles, Hamel, Hautebut et Woignarue. — P. 54. Du 25 novembre. Dépôt de lois. Reconstruction du bourg d'Oisemont. Trinitaires de Templeux-la-Fosse. Nouvelle manufacture à établir dans l'ancien couvent des Augustins d'Amiens. — P. 60. Du 27 novembre. Compte de la commission intermédiaire provinciale de Picardie. Ateliers de charité d'Abbeville. Hôpital général d'Amiens. Terrain vague à aliéner par la commune de Saint-Valery. Municipalité de Rambures. Chapitre de Saint-Firmin-le-Confesseur d'Amiens. Acquisition de domaines nationaux par la municipalité de Rainneville. Marché de terre à Etalon provenant de l'abbaye du Paraclat. — P. 70. Du

30 novembre. Impositions. Dispense de contribution patriotique demandée par les habitants de Cannessières, en raison d'un incendie arrivé en 1789. Assemblée tumultueuse à Terramesnil, pour la nomination d'un clerc lai. Envoi de lois. Moutons de Franqueville. Réparations au bureau de visite et marque des étoffes à Amiens. Épidémie à Bettencourt sur Mer, Fressenneville et Buigny lès Gamaches. Incendie survenu le 7 novembre à Erches. Épidémie à Molliens-Vidame ; secours demandés par le curé. Confection d'un cadastre à Dommartin. Reconstruction du bourg d'Oisemont ; gratifications pour couvertures en tuiles. — P. 80. Du 2 décembre. Impositions. Municipalité d'Olincourt et Grileu. Allocations demandées par des ecclésiastiques. Acquisition de biens nationaux par la municipalité d'Abbeville. Dominicains d'Amiens. Travaux à faire au faubourg de Hem d'Amiens. — P. 90. Impositions. Envoi de lois. Dépôt de mendicité d'Amiens. Ateliers de charité d'Abbeville. Municipalité de Coisy ; travaux aux chemins en manière de secours pour les indigents. Travaux à l'église de Vignacourt. Reconstruction de l'église de Malpart et du presbytère de Bonvillers. Municipalité de Saint-Christ. Clerc lai de Mons en Chaussée. — P. 101. Du 6 décembre. Impositions. Refus par les habitants d'Oisemont et de Bouillancourt (en Séry ?) de payer les impôts indirects. — P. 104. Du 7 décembre. Envoi de lois. Difficultés relativement à la nomination des sieurs Billecocq et Louvet comme juges au tribunal de Montdidier. Épidémie à Beaucamp-le-Vieux. Incendie à Ravenel. Fermier général de la mense abbatiale de l'abbaye de Corbie. Demandes d'allocations par des religieux. Sœurs d'école de Doullens. Abbaye de Saint-Acheul. Abbaye de Dommartin. — P. 113. Du 9 décembre. Impositions. Ferme de Saint-Vaast cense. Biens nationaux acquis par la municipalité d'Amiens. — P. 118. Du 11 décembre. Impositions. Musiciens et tambours qui ont accompagné la députation du district d'Amiens à la Fédération. Dépôt de mendicité. Contestation sur la nomination de la municipalité de Villers-Campsart. Délits commis sur les plantations de M. Bouquet, ci-devant seigneur de Beauval. Tribunal du district de Doullens. Envoi de lois. Plaintes des officiers municipaux de Saint-Valery contre le sieur Pomard, notaire audit lieu. Municipalité de Villers-Campsart. Municipalité de Morvillers-Saint-Saturnin ; contestations relatives à sa nomination. Réparations au presbytère de Gésimont. Puits d'Hornoy. Aliénation d'une partie du terrain dit la Buaille, pour la commune de Bernay et Beaugard. Secours demandés par des religieux.

Acquisitions de biens nationaux par la commune de Camon. Augustins d'Amiens. Travaux sur la route d'Abbeville à Eu. — P. 141. Du 14 décembre. Impositions. Le sieur Delarue, tondeur à Amiens, autorisé à exécuter en grand une machine de son invention propre à tondre les draps. Réparations au presbytère de Quevauvillers. Clerc lai de Querrieux. Épidémie à Naours. Moulin à vent à Hangest. Dominicains d'Amiens. Ferme des censes du Quesnot, le Courtil et Haute-Visée, dépendant ci-devant de l'abbaye du Gard. Réparations à l'église des Augustins d'Amiens. Capucins d'Amiens. Abbaye de Saint-Acheul. Seconde route de Paris en Angleterre. Pépinière publique d'Amiens. Chemin de Montdidier à Saint-Just. — P. 155. Du 16 décembre. Appointments du sieur de Lalainville, professeur d'hydrographie à Saint-Valery. Impositions. Suspension par le district d'Abbeville de l'envoi d'un détachement du régiment d'Orléans à Oisemont, pour aider le rétablissement des impôts indirects. Contestation entre la municipalité de Beaucamps-le-Vieux et celle de Liomer relativement à l'assemblée du canton dudit Liomer. Envoi de lois. Demande par le district de Péronne de continuer les distributions aux pauvres de cette ville, que le ci-devant chapitre de Saint-Fursy avait l'habitude de faire. Greffier de la municipalité de Cayeux. Opposition par le curé régulier de Templeux-la-Fosse à la vente d'une portion de grains se trouvant dans la maison religieuse dudit lieu. Curé de Bougainville. Terrains vendus par M^{me} de Sesmaisons à M. de Lormoy. Acquisition de biens nationaux par la municipalité de Nesle. — P. 167. Du 17 décembre. Ateliers de charité d'Amiens. — P. 168. Du 18 décembre. Impositions. Dépôt des papiers, comptes, meubles et effets du bureau intermédiaire de département d'Abbeville. Envoi de lois. Dépôt des papiers, comptes, meubles et effets du bureau intermédiaire de département de Doullens. Commune de Guerbigny. Contestation sur un marais communal de Boves. Mare de Vers-Hébecourt. Le sieur Jean-Baptiste Vitasse, ci-devant dominicain, prédicateur de l'Avent à la cathédrale, sera payé par le trésorier-receveur du district d'Amiens. Pension réclamée par le sieur Marie-François-Héliodore Le Scellier, ci-devant jésuite. Difficultés entre les directoires des districts d'Abbeville et de Montreuil relativement au paiement arriéré des adjudications faites l'année précédente des bois de Caumartin et de Pinchemont provenant de l'abbaye de Dommartin. Vente des biens nationaux. Filles de la Croix de Nesle. Frères des Écoles Chrétiennes d'Amiens. Demande par les prieur et anciens religieux de Corbie, de la maison conventuelle pour y continuer la vie commune, et l'autorisation d'y recevoir ceux des ci-devant

religieux du département qui voudront s'adjoindre à eux ; accordé. Meubles demandés par un ancien chanoine régulier de Saint-Acheul. — P. 192. Du 19 décembre. Impositions. — P. 195. Du 21 décembre. Envoi de lois. Envoi d'un tableau des cantons, paroisses et bureaux de poste du district d'Abbeville. Impossibilité de renouveler la municipalité de Behencourt, faute de population. Tribunaux d'appel pour les tribunaux des différents districts. Pensions ecclésiastiques. Prestations en grains ou en argent dues à des fabriques, collèges et autres établissements. Capucins d'Amiens. Chemin de Vaux et Yonval à Abbeville. Canal de la basse Somme entre Amiens et l'abbaye du Gard ; indemnités aux propriétaires des terrains employés. — P. 204. Du 23 décembre. Impositions. Location des chaises des assemblées électorales. Frais des bureaux du département et des districts. Abbaye de Valloires. Gendarmerie nationale. Dégâts dans les jardins et étangs de Biaches. Armes pour la garde nationale d'Amiens. Concession de molières demandée par M. Beau cousin le jeune, d'Abbeville. Indemnité de logement au curé de Saint-Nicolas en l'abbaye de Saint-Valery. Reconstruction d'un pont à Neslette. Établissement d'un moulin à blé et d'un moulin à huile à Sailly-Lorette. Livraison de viandes aux malades indigents de la paroisse de Flesselles. Incendie à Erches. Caisse de l'extraordinaire. Vente de biens nationaux. Capucins d'Amiens. Abbaye de Saint-Michel de Doullens. — P. 222. Du 25 décembre. Assemblée extraordinaire. Travaux de charité d'Abbeville. Réparations à l'église d'Heucourt. Réparations au presbytère de Saint-Maulvis. Renvoi aux parties intéressées des pièces qui ont été remises à l'assemblée générale concernant l'association civique d'Amiens. — P. 228. Du 28 décembre. Traitement des membres des directoires de plusieurs districts. Répartition aux départements dépendant de l'ancienne province de Picardie, d'une somme de 23601 l. 15 s. 2 d., montant des fonds libres de cette ancienne province. Impositions. Refus par les habitants d'Airaines d'acquitter les impôts directs. Peu de disposition de la municipalité de Roye à protéger la perception desdits impôts. Envoi de lois. — P. 234. District de Montdidier chargé de députer deux de ses membres à Roye pour engager la municipalité de cette ville à protéger la perception des impôts indirects. Impositions. Ventes des biens nationaux. Envoi de lois. Service des griba-

niers de la Somme. Demande par les officiers municipaux de Roye de l'établissement d'un tribunal de commerce dans cette ville. Rébellion des habitants de Cerisy-Gailly contre les employés des fermes. Domaines nationaux. Biens de l'abbaye du Mont-Saint-Quentin à Courcelles. — P. 251. Du 31 décembre. Demandes d'allocations par des ecclésiastiques. Religieuses de Moreaucourt, — etc.

L 79. (Registre.) — In-fol., 94 feuillets, papier.

1791. — Délibérations et arrêtés du directoire du département. — Fol. 1. Impositions. Droit de frêt de Saint-Valery. Formation du bureau d'impositions. Dépôt de lois et autres pièces. Entraves apportées à la vente de bois taillis appartenant à M. Morgan à Chaussoy-Épagny. Projet d'établissement d'une filature dans la maison des Jacobins d'Amiens. Ajournement de la vente d'un pré de la commune de Bray sur Somme. Réparations à faire au pont Bachelier à Abbeville. Réparations au presbytère de Molliens-Vidame. Épidémie à Ételfay. Épidémie à Poulainville. Biens nationaux. Chapelle de Drucat. Chapelains de Saint-Florent de Roye. Canal de Saint-Valery. Passage du canal de la Somme à travers la ferme du Petit-Saint-Maurice ; indemnité au fermier. — Fol. 8 v°. Du 6 janvier. Impositions. Tourbage en faveur des incendiés de Picquigny. — Fol. 9 v°. Du 8 janvier. Impositions. Dépôt de lois. Observations du directoire du district de Montdidier sur l'état des cantons et des municipalités arrêté provisoirement par le conseil du département. Reconstruction de l'église de Moyencourt. Municipalité de Toutencourt. Mare d'Ercourt. Projet d'établissement d'une fabrique de toile fine dans le département. Épidémie à Pernois. Fermiers des sept fermes de Septenville appartenant ci-devant à la mense conventuelle de l'abbaye de Saint-Jean d'Amiens. Demande d'allocations et indemnités par des ecclésiastiques. Demande de règlement d'ouvrages de peinture et de vitrerie à l'abbaye de Corbie. Gratification demandée par le sieur Leuder, maître des enfants de chœur de la cathédrale d'Amiens, en faveur desdits enfants de chœur. Ventes d'arbres. Pension du vicaire de Belloy sur Somme. Demande par Pierre-François Cachelièvre, musicien, chantant la taille dans la cathédrale d'Amiens, depuis 22 ans, à l'effet de continuation de son traitement. Demandes d'allocations par des ecclésiastiques. Réclamation du sieur Louis-François Darras, prêtre, supérieur du petit séminaire d'Amiens, contre l'ordre qui lui a été intimé par la municipalité d'Amiens de quitter les appartements qu'il occupe dans ledit établissement. Travaux des routes. — Fol. 19 v°. Assemblée extraordinaire du

9 janvier. Différend pour la nomination d'un juge de paix à Albert. — Fol. 20 v°. Du 11 janvier. Municipalité de Poix. Contestation entre ladite municipalité et celle d'Éplessier. Impositions. Dépôt de mendicité d'Amiens. Traitement du ci-devant intendant d'Amiens et des employés des bureaux de l'intendance. Envoi de lois. Incendie au presbytère de Revelle dû à la malveillance. Gardes nationales. Clerc lai de Béthencourt. Municipalité de Maison-Roland. Épidémies. Allocations à des ecclésiastiques. Réclamations par plusieurs particuliers de domaines nationaux ci-devant possédés par les religieux de Saint-François d'Abbeville. Célébration de l'office paroissial à la cathédrale. Reconstruction du pont sur la Somme à Hangest sur Somme, qui vient de s'écrouler. Travaux des routes. Logement des gardes du corps de la compagnie de Luxembourg à Amiens. Démission par M. Thuillier de ses fonctions de membre du directoire. — Fol. 30 v°. Du 13 janvier. Impositions. Demande par le sieur de Saint-Riquier le jeune, marchand quincaillier à Amiens, d'être autorisé à transférer dans le corps de logis occupé ci-devant par les dragons de Bourbon, au couvent des Capucins d'Amiens, une fabrique nouvellement entreprise par lui de rubans et passements de différentes espèces, à l'instar de ceux qui avaient été jusqu'alors tirés d'Angleterre et d'Allemagne. Secours aux ouvriers sans travail d'Abbeville. Manufacture de draps établie par M. Lefebvre aux Augustins d'Amiens. Réparations des routes de la ville et du district d'Abbeville. — Fol. 37 v°. Du 15 janvier. Impositions. Dépôt de lois. Dépôt de mendicité. Rejet sur avis défavorable de la municipalité de Val-de-Maison, de la proposition faite par M. Villard, inspecteur des manufactures à Amiens, de faire obtenir au sieur Deslavier, fermier au Val-de-Maison, des béliers anglais, pour améliorer la race de son troupeau. Réparations au presbytère de Pargny. Moulin de Fouilloy. Commission chargée d'examiner une machine propre à la tonte des étoffes inventée par le sieur Delarche, tondeur à Amiens. Créance sur l'abbaye de Corbie. Chapelle de Drucat. Demande de vente de biens nationaux à Oresmaux. Abbaye de Saint-Jean d'Amiens. Allocations demandées par des ecclésiastiques. Célestins d'Amiens. Route de Saint-Valery à Eu. Fonds de charité accordés à la communauté de Buire-le-Sec. Bière fournie le 5 juillet 1739 au régiment de Vintimille à Doullens. — Fol. 45 v°. Du 17 janvier. Séance extraordinaire. Restrictions apportées par un certain nombre de curés et de vicaires

d'Amiens à la prestation du serment constitutionnel. — Fol. 47 v°. Du 18 janvier. Obstacle à la perception des impositions indirectes à Airaine et à Oisemont. Id. à Amiens. Impositions. Logement de la maréchaussée. Refus par le sieur Corbinière, fabricant de papier au faubourg de Hem, de souffrir la visite des employés. Envoi de lois et autres pièces. Municipalité de Lœuilly; travaux à une rue. Réparations au presbytère de Gézincourt. Réparations à l'église d'Authie. Reconstruction du clocher de Francvillers. Pensionnaires du département à l'école vétérinaire de Paris. Erreur de copie dans la circulaire du département relative aux épidémies. Commune de Nesle; biens communaux et droits usurpés par les anciens seigneurs du lieu. — Fol. 54. Du 19 janvier. Séance extraordinaire. Formation des paroisses du diocèse du département de la Somme. Refus ou restriction apportés par la plupart des curés d'Amiens à la prestation du serment. — Fol. 56. Du 20 janvier. Traitement des ecclésiastiques. Envoi de lois. Fermeture de l'auditoire du bailliage d'Arguel établi à Liomer. Révocation par les officiers municipaux d'Argœuve, de Charles-Martin Domont, de ses fonctions de procureur de ladite commune. Distribution de 30 000 l. de fonds de charité accordés par le Roi. Maison ci-devant abbatiale de Saint-Jean d'Amiens. Hôpital Saint-Charles d'Amiens. Abbaye du Paraclet. Marais de Corbie. — Fol. 59. Du 20 janvier. Assemblée extraordinaire. Prestations de serment des curés d'Amiens; restrictions de la plupart d'entre eux. — Fol. 60 v°. Du 22 janvier. Salle de spectacle d'Amiens. Frères des Écoles Chrétiennes d'Amiens. Impositions. Soulèvements excités par le sieur Babeuf à Roye contre le paiement des droits. Commune de Nampty-Coppegueule. Envoi de lois. Franc marché au bourg d'Ault, pour la vente des lins et chanvres filé audit lieu pour la fabrication des filets nécessaires à la pêche. Épidémie à Fienvillers. Id., à Beaucamps-le-Vieux. Incendies à Foucaucourt. Paie extraordinaire réclamée par le détachement de cavaliers du régiment de Berry envoyé pendant six jours à Heudicourt, pour assurer l'ordre à l'occasion de l'assemblée primaire. Veuve du fermier de la recette des chaises de l'église des Augustins d'Amiens. Expert à l'estimation des biens nationaux dans le district d'Amiens. Capucins d'Amiens. Cordeliers d'Amiens. Travaux exécutés à la ci-devant communauté des religieuses de Sainte Élisabeth d'Amiens. États arrêtés par le commissaire des guerres. — Fol. 65. Du 22 janvier. Séance extraordinaire. Serment des curés d'Amiens. — Fol. 66. Du 25 janvier. Contestation entre les communes de Breilly et d'Ailly sur Somme, relativement aux pâturages. Impositions. Incendie à

la Boissière. Envoi de lois. Établissement d'un juge de paix demandé à Vignacourt. Enfants trouvés de l'hôpital de Nesle. Office de secrétaire du Roi de la grande chancellerie. Arbres du chemin conduisant du pont de Longueau à la Neuville. Allocation au sieur Henry-Nicolas La Guerre, médecin à Corbie, de la somme de 200 l. que lui payait annuellement le ci-devant abbé de Corbie pour la visite des pauvres dudit lieu. Allocations demandées par des ecclésiastiques. Abbaye de Selincourt. Mouvements de troupes dans le département, pour assurer l'ordre. — Fol. 72. Du 27 janvier. Impositions. Refus par les habitants de Combles et de Terramesnil, de la ci-devant province d'Artois, d'acquitter les contributions publiques. Contestation entre les habitants de Monsures et ceux de Rogy. Commune de Villers-Bocage; nécessité d'un chemin au-dessous du cimetière. Moulin à blé à Berny sur Noye. Voies de fait sur le maire de Saint-Sauveur. Envoi par le comité de constitution de l'Assemblée Nationale du plan uniforme des prétoires. Foires de Nesle. Envoi de lois. Reconstruction du presbytère de Gamaches. Mendicité. Puits de Ferrières. Travaux de charité de la paroisse d'Hornoy. Abbaye de Saint-Jean d'Amiens. Demandes d'allocations par des ecclésiastiques. Gages de M. Clément de Tellier, avocat à Péronne, bailli pour l'abbaye de Saint-Vast d'Arras des terres et seigneuries de Moislains, Mesnil en Arrouaise, Éclusiers, Puzeaux et Berny en partie. Abbaye de Saint-Martin-aux-Jumeaux. Canal de Saint-Valery. Réparations à l'hôtel de Cerisy et au château d'eau d'Amiens. — Fol. 83. Du 29 janvier. Impositions. Municipalité d'Albert engagée à empêcher l'excitation des habitants à renvoyer les employés de la régie générale. Attroupements dans le bois d'Avesne. Dépôt de lois. Clerc lai de Pertain. Maire de Broissy. Tribunaux d'appel pour les tribunaux de Montdidier et de Péronne. Ateliers de charité à Nesle. Épidémie à Buire près d'Albert. Pensionnaires du département à l'école vétérinaire de Paris. Sœurs grises d'Amiens. Allocations demandées par des ecclésiastiques. Chapitre de Saint-Fursy de Péronne. Approbation de la nomination provisoire d'un principal, d'un sous-principal et de professeurs en remplacement de ceux qui ont refusé de prêter le serment. — Fol. 88. Assemblée primaire du canton d'Albert. — Fol. 88 v°. Du 1^{er} février. Impositions. Dépôt de lois. Demande d'abattage d'arbres à Béalcourt. Commune de Bernay. Demande par les habitants de Salouel, d'être séparés de la commune de Saleux. Réparations au presbytère d'Ytres. Affaire de

la livraison de grains par M. Jourdain de l'Eloge à l'association civique d'Amiens. Dettes de la communauté de Quend en Marquenterre. Commune de Rambures. Fonds de charité demandés par la municipalité de Corbie, pour remplacer les aumônes que l'abbaye dudit lieu avait coutume de faire. — Fol. 93 v°. Du 1^{er} février. Assemblée extraordinaire. « L'un de MM. a représenté que la multiplicité des affaires confiées à l'administration donnoit lieu à une quantité de délibérations qui ne permettoient plus désormais à un seul commis de les transcrire sur le registre immédiatement après qu'elles avoient été arrêtées,... que, pour remplir à cet égard une obligation aussi essentielle, il convenoit d'arrêter qu'à compter de ce jour il seroit ouvert un registre aux délibérations pour chaque bureau; que plusieurs commis seroient chargés de la tenue de ces registres, de manière qu'ils puissent faire journellement et par préférence à tous autres travaux, l'enregistrement des arrêtés qui auroient été délibérés.... Arrêté qu'à compter de ce jour il sera ouvert un registre aux délibérations pour chacun des 1^{er}, 3^e, 4^e et 5^e bureaux, et qu'il en sera tenu un autre pour le 2^e et le 6^e, qui forment la division adoptée pour les affaires de l'administration, qu'il y aura un commis attaché particulièrement pour la tenue des 1^{er}, 2^e et 4^e bureaux, que les chefs des 3^e et 5^e bureaux, dont les affaires moins compliquées donnent lieu à moins de détail, feront eux mêmes cet enregistrement », — etc.

L 80. (Registre.) — In-fol., 198 feuillets, papier.

1791. — Délibérations et arrêtés du directoire du département. — 1^{er} bureau. Contributions, etc. — Fol. 1. Du 1^{er} février. Imposition des ci-devant privilégiés. Demandes de décharges. Gages de l'éclusier de Mollenel. Commune de Forestmontiers. — Fol. 2 v°. Du 3 février. Demandes de décharges. — Fol. 4. Du 5 février. Demandes de décharges. — Fol. 5 v°. Du 8 février. Compte du receveur des biens nationaux et domaniaux. Demandes de décharges. — Fol. 7. Du 10 février. Demandes de décharges. Comptes des receveurs généraux des finances de l'exercice 1790. Voies de fait contre les employés des aides à la porte de la Hotoie d'Amiens. Contribution patriotique de la ville d'Amiens. Persistance des habitants de Roye et des paroisses voisines dans le refus de payer les impôts indirects. Salle de spectacle d'Amiens. — Fol. 9. Du 12 février. Demandes de décharges. Contribution patriotique. Difficultés entre les municipalités d'Ugny l'Equipée et de Douilly, sur la délimitation de leurs territoires. — Fol. 10. Du 15 février. Demandes de décharges. Gratification aux dix hussards détachés à Albert pour

protéger l'exécution de deux décrets de prise de corps contre deux particuliers prévenus d'avoir excité des insurrections. Ferme située en partie sur le territoire de la Neuville-au-Bois et en partie sur celui de Vaux-Marquenneville. — Fol. 11. Du 17 février. Rente due par la ville d'Amiens aux pauvres de la paroisse Saint-Jacques de ladite ville. Incendiés d'Oisemont. Obligations à souscrire par les municipalités pour vente des biens à elles aliénés. — Fol. 11 v°. Du 19 février. Refus par les habitants de Roye de payer les impôts indirects. Secours pour les paroisses des élections de Péronne et de Montdidier qui ont été grélées en 1788. Demandes de décharges. — Fol. 13 v°. Du 22 février. Demandes de décharges. Gratifications à la maréchassée, pour son service relatif à la mendicité. — Fol. 15. Du 24 février. Marque des étoffes d'Amiens. Demandes de décharges. — Fol. 16. Du 26 février. Demandes de décharges. — Fol. 17 v°. Du 1^{er} mars. Demandes de décharges. — Fol. 18 v°. Du 3 mars. Demandes de décharges. — Fol. 19. Du 5 mars. Demandes de décharges. Sommes restant dues à la caisse de l'octroi de Picardie. Frais de premier établissement et traitement des tribunaux de districts. Frères des Ecoles Chrétiennes. — Fol. 20. Du 8 mars. Champarts de la ci-devant abbaye de Saint-Fuscien. Demandes de décharges. — Fol. 22 v°. Du 10 mars. Demandes de décharges. — Fol. 24. Du 12 mars. Demandes de décharges. — Fol. 25. Du 15 mars. Demandes de décharges. — Fol. 27 v°. Du 17 mars. Demandes de décharges. — Fol. 28. Du 29 mars. Demandes de décharges. Taxations des collecteurs sur le recouvrement des rôles de supplément des privilégiés. — Fol. 29 v°. Du 22 mars. Rétablissement des perceptions à Péronne. Cachets gravés pour les 14 juges de paix du district de Péronne. Demandes de décharges. Tableaux à fournir par les villes de la situation de leurs revenus. Frais de l'impression du procès-verbal de nomination de l'évêque du département. — Fol. 32. Du 24 mars. Demandes de décharges. Fol. 33. Du 26 mars. Demandes de décharges. Traitement des juges du district de Montdidier. Lettre à écrire aux districts d'Amiens et d'Abbeville, pour les engager à faire tout ce qui peut dépendre d'eux pour faciliter le recouvrement du prix du sel. Communauté des [menuisiers d'Abbeville et ateliers de charité. Avance de 600 l. aux frères des Ecoles Chrétiennes réduits « au dénuement le plus absolu », qui les mettrait « dans la nécessité de fermer leurs écoles, pour aller chercher ailleurs des moyens de subsistance » ; et

attendu « qu'une pareille mesure auroit le plus grand inconvénient, parce que les écoliers qui fréquentent les classes appartenant presque tous aux pauvres de cette ville, les mécontents pourroient proffiter de cette circonstance pour indisposer le peuple de la ville contre l'administration. » — Fol. 35 v°. Du 29 mars. Demandes de décharges. Partage des fonds de l'ancienne province de Picardie avec les départements voisins. Perruquiers d'Abbeville. — Fol. 37. Du 31 mars. Demandes de décharges. Délimitation des communes du Hamel et de Warfusée-Abancourt. Fonds employés au service des bureaux, du 20 juillet au 31 décembre 1790. Honoraires des employés externes dans les bureaux du département. Receveur particulier des finances de Péronne. — Fol. 42 v°. Du 2 avril. Demandes de décharges. Le procès-verbal de l'élection de M. Desbois de Rochefort, évêque du département, ne sera pas imprimé, attendu la dépense. — Fol. 43 v°. Du 7 avril. Traitements des juges de paix et de leurs greffiers. Conservation du numéraire par les receveurs des districts. — Fol. 44 v°. Du 9 avril. Indemnité réclamée pour remplir les fonctions de commissaire pour l'établissement de la contribution foncière. Service extraordinaire de la maréchaussée pour l'administration. Contribution patriotique. Demandes de décharges. — Fol. 46 v°. Du 12 avril. Fonds de l'octroi de Picardie. Impositions. Plainte contre les particuliers qui vendent des boissons à Péronne, en fraude des droits. Rôles des sommes de remplacement des droits supprimés. — Fol. 49 v°. Proposition par le district d'Abbeville, pour parer aux difficultés que l'on éprouve dans l'exécution de la loi sur la contribution foncière. Argent et mobilier volés au curé de Tully. Plainte contre des particuliers qui vendent de la viande en fraude des droits à Nesle. Compte des frais d'administration du district d'Amiens. Assignats pour le paiement des frais du culte. Demandes de décharges. — Fol. 52. Du 16 avril. Demandes de décharges. Impositions. — Fol. 55. Du 19 avril. Impositions. Demandes de décharges. — Fol. 59. Du 21 avril. Impositions. Demandes de décharges. — Fol. 61. Du 23 avril. Impositions. Demandes de décharges. — Fol. 63. Du 27 avril. Compte de l'ancien bureau intermédiaire d'Amiens. Impositions. — Fol. 66. Du 28 avril. Impositions. Demandes de décharges. — Fol. 68. Du 30 avril. Impositions. Demandes de décharges. — Fol. 70. Du 1^{er} mai. Registres dits d'entrée et de sortie destinés à contenir le précis des mémoires présentés à l'administration et des délibérations prises sur chacun. — Fol. 70 v°. Du 3 mai. Impositions. Demandes de décharges. — Fol. 71 v°. Du 5 mai. Impositions. Demandes de décharges. — Fol. 73 v°. Du 7 mai. Impositions. Demandes de décharge. — Fol. 75 v°. Du 10 mai,

Impositions. Postes. Demandes de décharges. — Fol. 78. Du 12 mai. Demandes de décharges. Bureau des incendiés établi à Amiens. — Fol. 80 v°. Du 14 mai. Impositions. Receveurs des districts. Avance par les municipaux de la Fresnoye, de 1900 fr. au receveur particulier des finances, à compte des impositions. Demandes de décharges. — Fol. 82. Du 17 mai. Dépenses des tribunaux et de l'administration. Demandes de décharges. — Fol. 85 v°. Du 19 mai. Impositions. Demandes de décharges. — Fol. 88 v°. Du 21 mai. Demandes de décharges. — Fol. 90. Du 24 mai. Demandes de décharges. — Fol. 92. Du 26 mai. Impositions. Demandes de décharges. — Fol. 93 v°. Du 28 mai. Impositions. Demandes de décharges. Paiement des frais d'administration et de justice. — Fol. 95 v°. Du 21 mai. Demandes de décharges. — Fol. 98. Du 3 juin. Demandes de décharges. Octroi de Picardie. — Fol. 100 v°. Du 4 juin. Demandes de décharges. Etablissement par la ville d'Amiens d'une caisse patriotique pour remédier à la rareté du numéraire. — Fol. 102 v°. Du 7 juin. Démarcation de limite entre les territoires des Autheux et de Fienvillers. Demandes de décharges. — Fol. 104 v°. Du 9 juin. Demandes de décharges. Impositions. — Fol. 106 v°. Du 11 juin. Demandes de décharges. Frais d'administration du district de Péronne. Impositions. — Fol. 109. Du 14 juin. Réclamation contre les particuliers qui, à la suite d'une insurrection ayant eu lieu en juillet 1789, vendent de la viande à Vignacourt, sans payer de droits. Impositions. Comptes de l'élection de Doullens et du gouvernement de Montreuil pour 1788. Demandes de décharges. — Fol. 111 v°. Du 16 juin. Impositions. Traitements des officiers de justice. — Fol. 112 v°. Du 18 juin. Impositions. Menaces et voies de fait contre les huissiers et cavaliers de la gendarmerie nationale chargés de poursuivre le recouvrement des droits arriérés à Rubempré. Demandes de décharges. Plaintes contre des particuliers qui débitent des boissons à Nesle, sans payer de droits. — Fol. 114 v°. Du 21 juin. Impositions. Demandes de décharges. — Fol. 116. Du 23 juin. Demandes de décharges. — Fol. 117. Du 25 juin. Dépenses des corps administratifs et judiciaires. Demandes de décharges. Création de billets de confiance par le conseil général de la commune d'Abbeville, pour remédier à la rareté du numéraire. — Fol. 117 v°. Du 28 juin. Impositions. Demandes de décharges. Vol à main armée dans la maison du sieur Demoulin, maire de Luchaux. — Fol. 121. Du 30 juin. Im-
positions. Demandes de décharges. — Fol. 122 v°. Du 2 juillet. Demandes de décharges. Billets de

confiance. — Fol. 123 v°. Du 3 juillet. Impositions. Demandes de décharge. — Fol. 124 v°. Impositions. Bases à adopter pour la répartition de la contribution foncière et mobilière. — Fol. 127. Du 8 juillet. Traitements des ci-devant religieux et religieuses. — Fol. 127 v°. Du 9 juillet. Demandes de décharges. — Fol. 129 v°. Du 12 juillet. Demandes de décharges. Impositions. — Fol. 132. Du 14 juillet. Impositions. Demandes de décharges. — Fol. 134. Du 16 juillet. Demandes de décharges. Corbie ; tourbages. — Fol. 135 v°. Du 19 juillet. Demandes de décharges. Impositions. — Fol. 137 v°. Du 21 juillet. Demandes de décharges. — Fol. 139. Droit sur le sel transporté sur le canal de la Somme. Caisse patriotique d'Amiens. Demandes de décharges. — Fol. 142. Du 26 juillet. Impositions. — Fol. 143 v°. Du 28 juillet. Demandes de décharges. — Fol. 145. Du 30 juillet. Impositions. Demandes de décharges. — Fol. 147. Du 2 août. Démarcation des territoires de Pont-Remy et d'Eaucourt ; de Mers et de la Motte-Croix-au-Bailly. Demandes de décharges. — Fol. 150. Du 4 août. Rentes au profit des ci-devant officiers de l'élection d'Amiens. Demandes de décharges. — Fol. 152 v°. Du 6 août. Demandes de décharges. — Fol. 156. Du 9 août. Demandes de décharges. Indemnité réclamée par les membres de la société civique d'Amiens, à cause des pertes qu'elle a éprouvées en procurant des grains à la ci-devant province de Picardie. — Fol. 159 v°. Du 11 août. Chaloupe chargée de tabac de contrebande saisie aux environs de Cayeux. Demandes de décharges. — Fol. 161 v°. Du 13 août. Demandes de décharges. — Fol. 162 v°. Du 16 août. Comptes du produit et de l'emploi de l'octroi sur la marchandise pour la confection du canal de Saint-Valery. — Fol. 164. Du 18 août. Demandes de décharges. — Fol. 165 v°. Du 20 août. Demandes de décharges. — Fol. 166 v°. Du 23 août. Modèles de mandements. Demandes de décharges. Mémoire présenté par les maire, officiers municipaux et habitants de Saint-Saufly, concernant les patentes. — Fol. 168. Du 25 août. Question de réunir la ferme de Branlicourt soit à la municipalité d'Estrée, soit à celle de Labroye. Demandes de décharges. — Fol. 169. Du 27 août. Demandes de décharges. Arrêté du compte des premier et deuxième vingtièmes et 4 s. pour livre de l'élection de Péronne pour 1788. Comptabilité. — Fol. 171. Du 30 août. Demandes de décharges. Démarcation des terroirs de Beaumetz et Bernaville, de Boisbergues et Outrebois. — Fol. 172. Du 1^{er} septembre. Demandes de décharges. Pain et paille des prisons d'Abbeville. — Fol. 173. Du 3 septembre. Incendiés d'Erches. Demandes de décharges. Arrêt à Saint-Valery d'une chaloupe chargée de 3000 k. de faux tabac faisant partie de

quatre autres qui ont pris la cargaison d'un bâtiment appartenant au maire de Cayeux. Composition des bureaux du district d'Amiens. — Fol. 174 v°. Du 6 septembre. Différend entre les communes de Long et de Longpré, pour la démarcation de leurs territoires respectifs. Demandes de décharges. — Fol. 175 v°. Du 9 septembre. Demandes de décharges. — Fol. 176. Du 10 septembre. Mémoire y transcrit à adresser à l'Assemblée Nationale, à l'effet d'obtenir un changement dans les sessions du Conseil du département. — Fol. 177. Du 13 septembre. Demandes de décharges. Etat des fournitures de bois et de bougies pour le chauffage et l'éclairage des bureaux, pendant les six mois d'hiver, du 1^{er} octobre au 1^{er} avril. — Fol. 178. Du 15 septembre. Demandes de décharges. Octroi de 20 s. par velte d'eau-de-vie. « M. Mannessier expose qu'il a été nommé collecteur de l'impôt du sel de la municipalité de Courcelles pour 1788, que les contribuables redoivent une somme de 40 l., pour raison de laquelle il est exécuté dans ses meubles ; il demande qu'il soit sursis à toutes poursuites jusqu'à ce qu'il en soit ordonné généralement pour l'acquit de cet arriéré... ; le directoire considérant qu'il n'existe aucun motif qui puisse autoriser le refus de M. Mannessier, que son exemple, en sa qualité d'administrateur, est propre à éloigner les autres redevables de satisfaire à leurs obligations, a arrêté que ce dernier sera tenu de solder ce débet dans la huitaine, sinon qu'il sera passé outre à la vente des meubles saisis, jusqu'à concurrence de ce débet et des frais. » Nouvelle émission de billets de la caisse patriotique. — Fol. 179 v°. Du 17 septembre. Cloches des églises supprimées ; demandes d'échanges par les églises conservées. Demandes de décharges. — Fol. 180 v°. Du 20 septembre. Vases, meubles et ustensiles de cuivre et de bronze à envoyer à la monnaie. Fournitures de bois et chandelles aux troupes. Demandes de décharges. — Fol. 182. Du 22 septembre. Demandes de décharges. Morceaux d'assignats enlevés au ci-devant curé de Puchevillers par des particuliers qui avaient attenté à ses jours. — Fol. 183. Du 24 septembre. Demandes de décharges. Acquisition et arrangement d'une maison pour servir d'hôtel commun à Saint-Valery. Retards dans le recouvrement des impositions ; arrêté à ce sujet. — Fol. 184 v°. Du 27 septembre. Demandes de décharges. — Fol. 185 v°. Du 29 septembre. Demandes de décharges. — Fol. 186

Du 1^{er} octobre. Demandes de décharges. — Fol. 187. Du 4 octobre. Demandes de décharges. — Fol. 187 v^o. Du 6 octobre. Demandes de décharges. — Fol. 189. Du 8 octobre. Demandes de décharges. — Fol. 190. Séance extraordinaire du 10 octobre. « Un des membres du directoire a dit que, la veille du départ du bataillon des volontaires, plusieurs officiers de ce bataillon sont venus se plaindre de ce que, s'étant présentés à la caisse patriotique de la ville d'Amiens pour y faire l'échange des billets de cette caisse contre les assignats qui y sont déposés, cet échange leur a été refusé formellement, que, sur cette plainte, les membres du directoire auxquels elles étoient adressés, ont reçu les billets de la caisse et donné des assignats ; qu'il est vraisemblable que les officiers des volontaires ont présenté séparément une quantité de billets au-dessous de 50 l., et que, par cette raison, l'échange n'a pas été possible. Le refus de l'échange a pourtant donné lieu à quelques citoyens trop défiants ou mal intentionnés de faire élever des doutes qu'il est important de dissiper avant qu'ils soient plus répandus.... Arrêté que l'état de la caisse patriotique sera vérifié.... Commissaires pour cette vérification. » — Fol. 190. Du 11 octobre. Biens nationaux acquis sur le terroir de la Neuville. Dépenses relatives à la vente des biens nationaux dans le district d'Amiens. Nombre excessif des employés dudit district. Arrêté à ce sujet. Demandes de décharges. — Fol. 192 v^o. Du 13 octobre. Particuliers qui vont dans les campagnes acheter des chiffons en échange de poteries et de faïences ; patentes à prendre par eux. Demandes de décharges. — Fol. 194. Du 15 octobre. Demandes de décharges. Paiement des honoraires du sieur d'Heilly, commissaire de canton du district de Péronne. — Fol. 195 v^o. Du 18 octobre. Demandes de décharges. Contestation entre les municipalités de Wagnies et Havernas, pour la démarcation de leurs territoires respectifs. — Fol. 197. Du 20 octobre. Réclamation par la municipalité de Gamaches contre la réunion des fermes des Grand et Petit Selve à celle de Buigny lès Gamaches. Municipalités qui ont offert le produit de leur rôle supplétif en dons patriotiques. Demandes de décharges. Réclamation de la municipalité de Donqueur contre la réunion du bois de Donqueur au territoire de Maison-Roland. Honoraires réclamés par le sieur Pelot, notaire à Bray, commissaire de canton du district de Péronne, pour la vérification des erreurs commises dans les rôles des impositions de diverses municipalités.

L 81. (Registre.) — In-fol., 147 feuillets, papier.

1791-1792. — Délibérations et arrêtés du directoire du département. 1^{er} bureau. Contributions, etc. — 1791. Fol. 1. Du 22 octobre. Demandes de décharges. Frais de transport des juges du tribunal de Péronne à Montauban, Proyard et Courcelles, pour y constater des vols et incendies. Fournitures d'aliments aux prisonniers. — Fol. 2. Du 25 octobre. Démarcation de territoire avec le département du Nord à Epehy. Vérification des caisses des trésoriers des guerres à Amiens, Abbeville et Doullens. Demandes de décharges. Mémoire par lequel « le nommé Fréville, concierge des prisons d'Abbeville, expose que la réduction de 660 l. qu'il a essuïé sur la fourniture du pain, eau et paille faite aux prisonniers qui ont été détenus dans les prisons pendant le premier semestre de la présente année, a réduit le prix des livraisons qu'il a fait à leur valeur effective, et qu'il ne reçoit plus à cet égard que la juste restitution de ces avances. Il demande en conséquence un traitement annuel de 600 l. à partir du 1^{er} janvier dernier, et d'entretenir un guichetier et de nourrir les chiens nécessaires à la garde et sûreté desdites prisons. » Accordé. Mesures prises par le district de Péronne pour le répartition des contributions de 1791. Réception des députés de la municipalité d'Amiens, se plaignant de ce que les officiers municipaux de Saint-Valery avaient adopté la même couleur que la ville d'Amiens pour les billets ou mandats de la caisse patriotique établie par eux, mais pour des sommes différentes. Arrêté en conséquence. — Fol. 3 v^o. Du 27 octobre. Honoraires du commissaire du canton du district de Péronne. Délimitation des communes de Saint-Gratien et de Fréchencourt. Demandes de décharges. Billets des caisses patriotiques d'Amiens et de Saint-Valery. — Fol. 4 v^o. Du 29 octobre. Demandes de décharges. — Fol. 5 v^o. Du 31 octobre. Erreurs dans les rôles de plusieurs municipalités. Demandes de décharges. — Fol. 7. Du 3 novembre. Autorisation demandée par le conseil général de la commune d'Amiens de se faire assister d'arpenteurs et d'indicateurs pour dresser le tableau indicatif des sections du territoire de cette ville. Adjudication des travaux pour la confection des états de section et minutes des matrices des rôles de contributions de la commune de Neuville. Envoi à Lille des cloches devenues inutiles. Demandes de décharges. — Fol. 7 v^o. Du 5 octobre. Versement au trésor du produit des contributions foncière et mobilière. Retard par les districts d'Amiens, Doullens, Montdidier et Péronne dans l'envoi à la monnaie de Lille des cloches devenues inutiles. On a destiné au

district de Doullens 300 l. en monnaie de cuivre. — Fol. 8 v°. Du 8 novembre. Compte de la capitation de 1788. Contribution patriotique de la ville d'Amiens. Demandes de décharges. — Fol. 9 v°. Du 10 novembre. Frais de descente de 36 cloches des églises supprimées du district d'Abbeville. « Les commerçants d'Amiens exposent que, par une ordonnance de M. d'Agay du 5 novembre 1787, le droit de tarif en faveur du canal, qui se percevoit sur les cafés scellés et plombés qui, arrivant par le port de Saint-Vallery, étoient destinés en transit pour les ci-devant provinces de Lorraine, Alsace, les Trois Évêchés, etc., avoit été réduit à 5 s. le quintal, à l'effet d'encourager le transit par cette province, tandis que ceux destinés à la consommation dans le royaume, acquittoient celui de 8 s. du quintal » ; ils demandent que ce droit soit uniformément fixé à 5 du cent, attendu que, par le reculement des barrières, il ne doit plus y avoir de distinction entre les pays ci-devant étrangers et le département. Demandes de décharges. — Fol. 10 v°. Du 11 novembre. Séance extraordinaire. Requête des habitants du faubourg Saint-Gilles de Roye, à l'effet d'être autorisés à conserver la 3^e cloche de leur église, à la charge par eux d'en payer le prix. — Fol. 11. Du 12 novembre. Billets de confiance de la ville d'Amiens. Envoi des monnaies provenant du métal des cloches qui reviennent au département. Demandes de décharges. — Fol. 12. Du 15 novembre. Manufactures de tabacs de Dieppe et du Havre. Division de la banlieue d'Amiens en sections par les sieurs Ribeaucourt, Billot, Parmentier et Guidé, arpenteurs. Inventaires des sels qui se trouvent dans les greniers. Assignats. Envoi à Lille de 64 cloches par le district de Péronne. Demande d'exemption de la collecte par le sieur Tavernier, chirurgien à Lignières-Châtelain. Demandes de décharges. — Fol. 13. Du 17 novembre. Réclamations contre les surtaxes. Arrêté sur le recouvrement de la contribution foncière. Demandes de décharges. — Fol. 15. Du 19 novembre. Demandes de décharges. Remerciements à M. Tarbé de l'envoi qu'il a annoncé d'une somme de 3000 l. en monnaie de cuivre et de métal de cloches. Douanes. Gratification demandée par le sieur Tigny, portier du chœur de la cathédrale d'Amiens pour service extraordinaire à l'occasion des assemblées électorales. Métal de cloches envoyé à Lille par le district d'Abbeville. Billets de confiance à émettre par la commune d'Amiens. — Fol. 18. Du 22 novembre. Demandes de décharges. Gabelles. Visiteur général et visiteurs des contributions. Mode de paiement des domaines nationaux. — Fol. 20. Du 24 novembre. Demandes de décharges. Tribunal d'Abbeville. — Fol. 21 v°. Du 26 novembre. Demandes de décharges. Déchets des droits arriérés

du district de Montdidier. Honoraires de M. Boulet, commissaire de canton du district de Péronne, pour avoir fixé les lignes de démarcation de plusieurs territoires. Nomination de M. de Saint-Fuscien, premier receveur des finances, à la place de receveur du district de Montdidier. — Fol. 24. Du 29 novembre. Bureaux des douanes. Remise aux incendiés de Selincourt. Demandes de décharges. Recette du droit de frêt sur les navires entrés au port de Saint-Valery. Poste aux chevaux de Doullens. — Fol. 25 v°. Du 1^{er} décembre. Demande de nomination d'un commissaire pour établir la ligne de démarcation entre la commune de Villers-Bretonneux et celles de Fouillois, Hamelet, Vaire, Marcelcave, Imboncourt (?), Démuin, Hangard, Cachy et Aubigny. Demandes de décharges. — Fol. 26 v°. Du 3 décembre. Difficultés sur la démarcation entre le territoire de Bettencourt et celui de Saint-Ouin. Impositions de Warloy-Baillon. Demandes de décharges. Huissier envoyé à Mailly par le receveur de Péronne, jusqu'à l'apurement des rôles de cette commune pour 1790. — Fol. 28. Du 6 décembre. Demande d'augmentation des employés des postes de Cayeux et Saint-Valery, pour s'opposer à l'entrée des marchandises prohibées. Demande par les négociants et manufacturiers de bas au métier de Montdidier, afin d'établissement dans cette ville d'un bureau où les assignats de 50 l. et au dessus soient convertis en assignats de 5 l. Comptabilité des receveurs. Demandes de décharges. Honoraires de Lancel, commissaire de canton du district de Doullens, pour avoir réglé les démarcations des territoires de Bertaucourt et Pernois, St-Léger, Vauchelles et Surcamps, Domart, Fransu et Ribaucourt, Saint-Hilaire et Lanches, Franqueville, Bettencourt et Saint-Ouin, Halloy et Pernois, Lanches et Gorges. — Fol. 30 v°. Du 8 décembre. Compte par le trésorier de la chambre de commerce de Picardie des sommes allouées à ladite chambre sur les fonds de l'octroi. Honoraires de M. Goguet, commissaire de canton du district de Péronne, pour la démarcation des territoires de Marchélepot, Nesle et Billancourt, Voyennes, etc. Demandes de décharges. — Fol. 31 v°. Du 10 décembre. Contestation entre la municipalité de Nesle et celle de Rambures pour la démarcation de leurs territoires. Demandes de décharges. — Fol. 32 v°. Du 13 décembre. Somme de 12154 l. 16 s. 5 d. sur les fonds libres de la capitation de 1785, employée au paiement de la brique et de la tuile à fournir aux

incendiés d Oisemont. Demandes de décharges. — Fol. 33 v°. Contributions du hameau de Ransart. Voiture chargée de cassonnade et autres marchandises arrêtée par la populace à Abbeville. Demandes de décharges. Démarcation des territoires de Halloy et de Pernois. — Fol. 35 v°. Du 17 décembre. Honoraires du sieur Paringault, commissaire du district de Péronne, pour la démarcation des paroisses d'Athies, Ennemain, Croix, Douilly, Héronnel, etc. Démarcation des territoires de Framerville, Chuignolles, Assevillers, etc. Id. des territoires de Muille-Villette, Ugnyl'Equipée, etc. Demandes de décharges. — Fol. 37 v°. Du 20 décembre. Demandes de décharges. Honoraires du sieur Saily, commissaire de canton du district de Péronne, pour la démarcation des territoires de Ronsoy, Hennecourt et Guimicourt. Traitements et appointements des officiers de la gendarmerie nationale. — Fol. 39. Du 22 décembre. Projet de diviser le district d'Amiens en deux arrondissements. Mauvais traitements aux huissiers envoyés à Rubempré par l'ancien directeur des aides à Doullens, pour l'exécution d'une contrainte au sujet du recouvrement des droits arriérés. — Fol. 41. Du 24 décembre. Demandes de décharges. — Fol. 43 v°. Du 27 décembre. Demandes de décharges. Gratification demandée par les sonneurs de la cathédrale d'Amiens, pour avoir sonné lors de l'assemblée des électeurs et de la bénédiction des drapeaux. Contribution de Briost. Incendie à Saint-Germain sur Bresle. Receveur du district de Doullens. — Fol. 46. Du 29 décembre. Demandes de décharges. — Fol. 46 v°. Du 31 décembre. Etat de dépenses pour frais de l'ordre judiciaire pendant le quartier d'octobre 1791. Traitement des ecclésiastiques.

1792. — Fol. 47. Du 3 janvier. Demandes de décharges. Frais de descente de cloches et de leur envoi à Abbeville. Traitements des officiers de santé du dépôt de mendicité. — Fol. 48 v°. Du 5 janvier. Demandes de décharges. Inventaires et vente des tabacs provenant de la ci-devant ferme et régie générale réunie à la Nation. Frais de nourriture, gîte et geôlage des mendiants arrêtés et conduits dans la prison de Péronne. Incendie à Airaines, le 13 novembre. Remplacement du receveur des gabelles à Doullens décédé. — Fol. 51. Du 7 janvier. Démarcation des territoires de Querrieux et Saint-Gratien. Demandes de décharges. Cautionnement de Pierre-Nicolas Coulombel, receveur du district d'Abbeville. — Fol. 52 v°. Du 10 janvier. Demandes de décharges. Visiteur des rôles de la partie méridionale du district d'Amiens. — Fol. 54 v°. Du 12 janvier. Commune de Saint-Léger-le-Pauvre. Demandes de décharges. Billets de confiance à

émettre par la commune d'Abbeville. Appointements des inspecteurs généraux et des visiteurs des rôles. Monnaie et assignats. Nomination de commissaire pour assister à la remise des fonds du ci-devant trésorier des dépenses de la guerre au payeur général du département. — Fol. 57. Du 14 janvier. Tabacs. Métal de cloches envoyé à Lille par le district d'Abbeville. Nouvelle émission de billets de la caisse patriotique. Demandes de décharges. Contribution patriotique. — Fol. 60 v°. Du 17 janvier. Métal de cloches envoyé à Lille par le district de Doullens. Demandes de décharges. — Fol. 61 v°. Du 19 janvier. Demandes de décharges. Honoraires des commissaires de canton du district de Montdidier. — Fol. 64. Du 21 janvier. Adjudications des perceptions des contributions pour 1791. Demandes de décharges. — Fol. 65 v°. Du 24 janvier. Demandes de décharges. Demande des habitants de Vieulaines d'être distraits de la municipalité de Fontaine, avec laquelle le district d'Abbeville les a réunis. Demande par les brasseurs de Saint-Valery d'être dispensés du paiement des droits arriérés qu'on leur réclame, attendu que, « par suite des insurrections qui se sont manifestées, les commis aux aides ont cessé leurs exercices, la fraude s'est commise de toutes parts, ce qui les a forcés à baisser le prix de leurs bières, pour pouvoir soutenir la concurrence. » Assignats. — Fol. 67 v°. Du 26 janvier. Bureau de conciliation établi à Amiens. Greffiers de la police correctionnelle d'Amiens et d'Abbeville. Tribunal de commerce d'Amiens ; frais d'établissement et traitement des employés. Nouvelle émission de billets de caisse patriotique. — Fol. 70. Du 28 janvier. Impositions des ecclésiastiques du district de Péronne. Demandes de décharges. Mairie de Warlus. — Fol. 72. Du 31 janvier. Greffiers des tribunaux de commerce d'Amiens et d'Abbeville. Frais de courses extraordinaires de la gendarmerie à Conty et à Beauval. Frais de justice. — Fol. 73. Du 2 février. Gratifications à des chefs de bureau du district de Péronne. Demandes de décharges. — Fol. 73 v°. Du 4 février. Ancien receveur général des aides à Montdidier. Suites d'une insurrection à Domart, la nuit du 17 au 18 octobre 1790. Suite du pillage et de l'incendie de la maison de M. Morillot, ancien directeur des aides à Doullens, la nuit du 16 au 17 août 1789. Inventaire des tabacs, meubles et effets appartenant à la ferme générale dans le bureau d'Amiens. Décharge de l'impôt du sel accordée à des incendiés de Longpré-les-Corps-Saints. — Fol. 75. Du 7 février. Demandes de décharges. — Fol. 76. Du 9 février. Demandes de

décharges. Inventaire des tabacs restés dans l'entrepôt de Doullens. Quêtes en faveur des incendiés. — Fol. 77. Du 11 février. Tabacs restant dans l'entrepôt d'Amiens. Arrêté du district d'Abbeville sur la question de savoir si les préposés au recouvrement des contributions doivent obtenir des taxations pour les cotes relatives aux biens nationaux. Cloches envoyées à Lille par le district d'Amiens. Demandes de décharges. Contribuables en retard de la municipalité d'Oisemont. Logement des officiers de la gendarmerie. Patentes. — Fol. 79 v°. Du 14 février. Comptes des premier et deuxième vingtièmes et 4 s. pour livre de l'élection d'Abbeville, pour 1789. Traitement du sieur de la Nainville, professeur d'hydrographie à Saint-Valery. Incendie du 9 novembre 1790 à Foucaucourt. Demandes de décharges. Assignats. — Fol. 80 v°. Du 16 février. Emission de billets de confiance par la commune de Ham. Demandes de décharges. — Fol. 81 v°. Du 18 février. Demandes de décharges. — Fol. 82 v°. Du 21 février. Argenterie envoyée à l'Assemblée Nationale le 16 décembre 1789 par la municipalité de Roye. Droit de fret des navires entrés au port de Saint-Valery. Sels enfermés dans les dépôts de Saint-Valery. Demandes de décharges. — Fol. 84 v°. Du 23 février. Lenteur éprouvée par le recouvrement des contributions. Lettre de M. Tarbé, à l'effet d'empêcher que l'on ne transporte à l'étranger les cloches des églises supprimées qui appartiennent à la Nation. Adjudication de la perception de la contribution foncière d'Inval-Boiron. Meubles et effets du sieur Charmoulin, employé des fermes à Hervilly, jetés hors de sa maison par la populace le 12 octobre 1789. Demandes de décharges. — Fol. 85 v°. Du 25 février. Incendie à Poulainville le 1^{er} mai 1791. Patentes. Retard apporté à la vente des tabacs appartenant à la Nation. Demandes de décharges. Contestation entre les municipalités de Rambures et de Nesle-l'Hôpital, relativement à un canton de terre d'environ 300 journaux. — Fol. 87 v°. Du 28 février. Habitants de Senarpont et impôt du sel. Toutes les cloches des églises supprimées du département ont été envoyées à Lille, et les argenteries de ces églises à la monnaie de Paris. Etangs de Saint-Christ. Réclamations des receveurs du district d'Amiens et d'Abbeville contre le supplément de cautionnement exigé d'eux. Visiteurs des rôles. — Fol. 89. Du 1^{er} mars. Bureau de conciliation du district de Doullens. Demandes de décharges. — Fol. 90. Du 3 mars. Demandes de décharges. — Fol. 92 v°. Du 6 mars. Bureau de conciliation d'Abbeville. Avances pour dépenses imprévues du département. Demandes de décharges. — Fol. 94. Du 8 mars. Demandes de décharges. Nouvelle émission de billets de caisse patriotique par

la commune de Saint-Valery. — Fol. 95 v°. Du 10 mars. Demandes de décharges. — Fol. 96 v°. Du 13 mars. Paiement de la salle de spectacle d'Amiens. Demandes de décharges. — Fol. 98. Du 15 mars. Demandes de décharges. — Fol. 99 v°. Du 17 mars. Prix du sel dans les greniers du district d'Abbeville. Demandes de décharges. Patentes. — Fol. 100 v°. Du 20 mars. Indemnité réclamée par les officiers municipaux de Corbie pour les travaux relatifs aux contributions. Bouchers de Rue. Demandes de décharges. — Fol. 101 v°. Du 22 mars. Formalités pour les demandes de réductions de contributions. Demandes de décharges. Indemnité réclamée par les nommés Durroq et Devillers, qui ont éprouvé de la violence lors de la vente de leurs grains à Abbeville, le 10 novembre 1791, — Fol. 103 v°. Du 24 mars. Demandes de décharges. — Fol. 105. Du 27 mars. Demandes de décharges. Adjudicataire du nouvel octroi à Abbeville. Demande par la commune d'Amiens, d'être autorisée à nommer un receveur des contributions foncière et mobilière et du droit de patente. — Fol. 106 v°. Du 29 mars. Demandes de décharges. — Fol. 108. Du 31 mars. Salaires et frais de l'exécuteur des sentences criminelles. Demandes de décharges. Incendie à la Fresnoye, le 15 septembre 1791. — Fol. 109 v°. Du 3 avril. Demandes de décharges. Contributions de la commune d'Ault. Appointements d'un employé externe dans les bureaux. — Fol. 111. Du 5 avril. Nomination d'un receveur des contributions foncière, mobilière et du droit des patentes demandée par les officiers municipaux d'Amiens. Demandes de décharges. — Fol. 111 v°. Du 7 avril. Démarcation entre les territoires de Douilly et Ugny-l'Equipée. Circulation des grains. — Fol. 112 v°. Du 10 avril. Demandes de décharges. — Fol. 113 v°. Du 14 avril. Produit des suppléments des rôles de capitation de 1788 et 1789. Frais de rédaction de la matrice du rôle des contributions de Beuvraignes. Dépenses occasionnées dans le district de Doullens pour la Fédération du 14 juillet 1790. Capitation de l'élection d'Abbeville pour 1789. — Fol. 114. Du 17 avril. Demandes de décharges. Assignats envoyés à la monnaie de Lille. Traitement du greffier du tribunal de commerce d'Abbeville. Courses extraordinaires de la gendarmerie. — Fol. 115. Du 19 avril. Honoraires demandés par les officiers municipaux de Laucourt, pour ceux qui seront chargés de former les états de sections. Impositions de Saisseval. — Fol. 115 v°. Du 21 avril. Demandes de décharges. Réclamation des

habitants de Bernay contre la décharge accordée « à M. Charles-Philippe, frère du Roy », eu égard à la forêt de Crécy. Frais d'impressions au profit du sieur Caron le jeune. — Fol. 117 v°. Du 24 avril. « Il a été mis sur le bureau l'état montant à 150 l. 4 s. des tentures en tapisserie laissées par M. d'Agay aux différens appartemens du ci-devant hôtel d'intendance ; le directoire.... considérant que ces tentures ont été estimées fort modérément, qu'il ne peut être [qu'] avantageux aux administrés de les conserver, en ce qu'elles procureront une plus grande valeur au bâtiment, et qu'il seroit indispensable d'en substituer d'autres avec beaucoup de frais, si celles qui s'y trouvent étoient enlevées, a arrêté qu'il sera délivré au profit du sieur Bouvresse, fondé de pouvoir de M. d'Agay, un mandat de 150 l. 4 s., qui sera acquitté par M. Berville sur les fonds destinés aux dépenses d'administration pour 1791. Etat des dépenses générales à la charge du département. Demandes de décharges. — Fol. 119 v°. Du 26 avril. Rattachement de la ferme de Moreaucourt à la paroisse de l'Etoile. Demande du district de Péronne concernant l'arriéré du sel pour le dernier quartier 1789. Arrêté du district d'Abbeville sur la nécessité d'autoriser le receveur dudit district à recevoir en paiement des contributions les billets de caisse patriotique des départements de Paris, Oise et Seine-Inférieure. Demandes de décharges. Réparations des dégâts causés par la grêle d'août 1791 aux bâtimens de l'hôtel du département. Concierge des prisons d'Amiens. Courses de la gendarmerie. — Fol. 120 v°. Du 28 avril. Demandes de décharges. Sommes excessives exigées par le percepteur des contributions foncière et mobilières de Pont-Remy. — Fol. 122 v°. Du 1^{er} mai. Demandes de décharges. — Fol. 123 v°. Du 3 mai. Frais de rédaction des matrices des contributions de la commune d'Etelfay. Demandes de décharges. Le S. Vérité, imprimeur à Abbeville, chargé, sur sa demande, d'une partie des impressions du département. — Fol. 125. Du 5 mai. Demandes de décharges. Paroisses en retard de former leur rôle pour la contribution patriotique. — Fol. 126. Du 8 mai. Remplacement des droits supprimés. Demandes de décharges. Délai demandé par les officiers municipaux de Vaux en Amiénois, pour le paiement de ce qu'ils doivent sur l'impôt du sel. Contestation entre les municipalités de Tertry, district de Péronne, et Trefcon, district de Saint-Quentin, sur la démarcation de leurs territoires. — Fol. 128. Du 10 mai. Demandes de décharges. Compte du sieur Félix, receveur particulier des finances de l'élection d'Eu, du produit des rôles supplétifs des six derniers mois de 1789, pour 12 paroisses de ladite élection rattachées au département de la Somme. Gratifications aux employés du district

d'Amiens. Difficultés entre la municipalité de Monchaux, district de Neufchâtel, et celle de Bouttencourt, district d'Abbeville, sur la démarcation de leurs territoires. — Fol. 129 v°. Du 12 mai. Etat de dépenses du district de Péronne pour 1792. Billets de caisse patriotique ou de confiance d'Abbeville. Demandes de décharges. Droit de fret de Saint-Valery. — Fol. 131. Du 15 mai. Nomination d'un archiviste du district de Péronne. Boucherie de Lihons. Course extraordinaire par la gendarmerie de Péronne, pour escorter une voiture d'argenterie dorée envoyée à Paris par le district de Douai. Demandes de décharges. — Fol. 132. Du 17 mai. Honoraires du sieur d'Hilly employé aux démarcations des territoires de Frise et d'Herbécourt. — Fol. 132 v°. Du 19 mai. Demandes de décharges. Fournitures de papier, encre, cire, crayons, etc., par le sieur Caron-Berquier, lors de l'assemblée électorale de juin 1790 pour l'organisation du département. Contributions de Tully et Allenay réunies en 1791 pour ne former qu'une seule municipalité. Droit de frêt de Saint-Valery. — Fol. 133 v°. Du 22 mai. Demandes de décharges. — Fol. 134. Du 24 mai. Demandes de décharges. — Fol. 134 v°. Du 26 mai. Demandes de décharges. Marchandises volées dans la nuit du 21 octobre 1791 chez le sieur Chataignier, marchand à Bray. Arrêté concernant les billets des caisses patriotiques de Paris et des départements voisins. — Fol. 136. Du 29 mai. Le ci-devant fief de Beauvoir compris au rôle de Cardonnette. Nullité demandée de l'adjudication de la perception de Ribemont. Demande par la commune d'Ayencourt et le Monchel, à l'effet d'être autorisée à accorder une indemnité au commissaire chargé de préparer la matrice du rôle de 1791. Avances faites pour un envoi de monnaies à Lille. — Fol. 138. Du 31 mai. Demandes de décharges. Honoraires des commissaires chargés de rédiger la matrice du rôle des contributions de Villers-Tournelle. — Fol. 139 v°. Du 5 juin. Collecteur de Thennes. Droits d'entrées du bourg d'Oisemont. Employés externes des bureaux du département. Demandes de décharges. — Fol. 141. Du 2 juin. Demandes de décharges. — Fol. 141 v°. Du 7 juin. Demandes de décharges. — Fol. 143. Du 9 juin. Emission de billets de confiance par la commune de Roye. Frais d'impression. Dotation provisoire de l'académie d'Amiens. Vente des sels restant dans les greniers de Péronne et d'Albert. — Fol. 143 v°. Du 12 juin. Demandes de décharges. — Fol. 145. Du 14 juin. Demandes de décharges. Dépense d'établissement d'une

boîte et de réverbères dans la pièce à côté du lieu des séances du bureau de paix et de jurisprudence charitable établi près le tribunal d'Amiens. Remise demandée par l'abonnataire des droits sur les boissons de mer, bois et bestiaux du bourg de Cayeux, en raison des pertes qu'il a essuyées depuis 1789, à cause des insurrections. — Fol. 146. Du 26 juin. Plaintes de la commune du bourg d'Ault, contre le directoire du district d'Abbeville relativement aux contributions.

L 82. (Registre.) — In-fol., 43 feuillets, papier.

1792. — Délibérations et arrêtés du directoire du département. 1^{er} bureau. Contributions, etc. — Fol. 1. Du 19 juin. Demandes de décharges. Contestation entre les municipalités de Chepy et Acheux sur la démarcation de leurs territoires. Billets de confiance de la municipalité d'Abbeville. — Fol. 2. Du 21 juin. Contestations entre les municipalités de Corbie et de Daours sur la démarcation de leurs territoires. Contributions foncière et mobilière du district d'Abbeville. — Fol. 2. v°. Du 23 juin. Etat des dépenses à la charge du district de Doullens pour 1792. Demandes de décharges. — Fol. 3 v°. Du 26 juin. Aides arriérées réclamées à un aubergiste d'Aumale. Compte du rôle de supplément des ci-devant privilégiés de l'élection d'Amiens. Demandes de décharges. — Fol. 4 v°. Du 28 juin. Demandes de décharges. Droit de sol pour livre du bourg de Crécy. Mémoire de la dame Dalporo, épouse séparée quant-aux biens de M. des Infines (?) d'Harville, afin de paiement de 7 années à raison de 38 l. chacune, de l'indemnité relative aux arbres qu'il lui a été défendu d'abattre et aux terrains occupés par cette plantation, qui servent de signaux pour l'arrivée des navires au port de Saint-Valery. — Fol. 5. Du 30 juin. Capitation des gouvernements de Calais et Ardres. Demandes de décharges. Rôles supplétifs de l'élection d'Abbeville. — Fol. 6. Du 2 juillet. Garnison à Morvillers-Saint-Saturnin pour les contributions. — Fol. 6 v°. Du 3 juillet. Billets de confiance de la commune d'Abbeville. Maison de la régie générale à Amiens. Demandes de décharges. Augmentation de traitement à un employé. — Fol. 8. Du 5 juillet. Dépenses d'administration. Supplément de traitement aux employés du district de Péronne. — Fol. 8 v°. Du 7 juillet. Demandes de décharges. — Fol. 10. Du 10 juillet. Demandes de décharges. — Fol. 11. Du 12 juillet. Compte du produit de l'octroi pendant l'année 1789. Demandes de décharges. — Fol. 12 v°. Du 14 juillet. Démarcation entre les territoires de Thory et Mailly-Raineval. — Fol. 12 v°. Du 17 juillet.

Supplément de traitement aux employés du district de Péronne. Réclamation des officiers municipaux de Folies sur la démarcation de leur territoire d'avec celui de Beaufort. — Fol. 13. Du 19 juillet. Etat des dépenses relatives à la fédération générale du 14 juillet 1790. Fourniture de cierges pour les messes célébrées à Abbeville lors des assemblées bailliagères en 1789. Grenier à sel d'Ault. Demandes de décharges. — Fol. 14. Du 21 juillet. Demandes de décharges. Compte de l'octroi de janvier 1790 à mars 1791. Traitements du sieur Lanainville, professeur d'hydrographie à Saint-Valery, du sieur Rousseau, ingénieur architecte du département, et de l'exécuteur des jugements criminels. Démarcation des terroirs de Flesselles et Naours. — Fol. 15 v°. Du 24 juillet. Demandes de décharges. — Fol. 17. Du 26 juillet. Demandes de décharges. Traitements des nouveaux préposés à la police des ports. — Fol. 18 v°. Du 28 juillet. Demandes de décharges. Frais d'administration. — Fol. 19 v°. Du 31 juillet. Dépenses du tribunal criminel du département. Demandes de décharges. Dépenses du tribunal du district de Doullens. — Fol. 21 v°. Du 2 août. Réclamation par la municipalité de Flesselles contre ses impositions au rôle de 1790. Frais d'administration. — Fol. 23. Du 4 août. Frais d'administration. Demandes de décharges. Comptes des communautés de marchands et d'artisans supprimées. Billets de caisse patriotique. — Fol. 24. Du 7 août. Dépenses de la Fédération du 14 juillet 1792 dans les districts de Montdidier et de Péronne. Changements faits par le district d'Amiens à la matrice du rôle pour la contribution mobilière de Vers et Hébecourt. Somme due par le collecteur de Rainneville. Frais de justice et d'administration. — Fol. 25 v°. Du 9 août. Experts nommés par les districts pour la vérification des revenus fonciers des villes. Frais de descente des cloches des églises de la ville d'Amiens. Ferme de Montregnault. Fourniture d'une caisse aux fédérés de Doullens, en juillet 1790. Demandes de décharges. Impôt du sel des paroisses de Tœufles et Hallencourt. — Fol. 26. Du 11 août. Demandes de décharges. — Fol. 29. Du 14 août. Demandes de décharges. Paiement des bedeau, suisse, sonneurs et porteurs de chaises lors des assemblées tenues à Abbeville en 1789 pour la nomination des députés aux Etats Généraux. Travaux faits dans la nef de la cathédrale pour l'élection de l'évêque du département en juillet 1790. Frais d'impressions. — Fol. 30. Du 16 août. Frais de confection des matrices du rôle des contribu-

tions foncière et mobilière d'Etelfay. Demandes de décharges. Frais d'administration.

Directoire provisoire. — Fol. 31. Du 18 août. Refus par les officiers municipaux de Pierrepont de délivrer une patente au sieur Cordier, chirurgien. — Fol. 31 v°. Du 21 août. Imposition du fermier des biens de M. Creton, d'Amiens, à Mézières et à Ignaucourt. Sommes dues aux commissaires de cantons ; pour régler les difficultés relatives à la démarcation des territoires. Imposition des chanoines de Saint Quentin. Rente due par la commune de Corbie au sieur Larduant. — Fol. 32 v°. Du 23 août. Contributions de Bouillancourt. Grenier à sel d'Ault. Contribution patriotique. Nomination d'expert à Montdidier. Frais de la prochaine assemblée électorale. — Fol. 33 v°. Du 25 août. Dépenses de la fête de la Fédération du 14 juillet. Demandes de décharges. — Fol. 34. Du 28 août. Réclamation du sieur Hénon, ci-devant employé des aides à Péronne, dont la femme avait un débit d'eau-de-vie dans cette ville, au sujet des pertes éprouvées par celle-ci, lors des insurrections qui ont eu lieu dans cette ville en 1789. Demande de décharge. — Fol. 34 v°. Du 30 août. Evaluation des hautes futaies et des moulins. Greffier du tribunal de commerce de Saint-Valery. Dépenses relatives au bureau de conciliation de la ville de Doullens. Frais des commissaires de cantons pour la démarcation des territoires.

Commission provisoire. — Fol. 36. Du 1^{er} septembre. Demandes de décharges. Frais de plantation de l'arbre de la liberté à Abbeville. — Fol. 37. Du 4 septembre. Demandes de décharges. « Les employés des bureaux du directoire se sont présentés dans le lieu des séances ; ont témoigné le désir de venir au secours de la patrie en danger, en déposant entre les mains de la municipalité une somme de 600 l. pour être employée à donner des secours aux femmes et enfans de ceux des citoyens qui se porteront à la frontière pour y défendre les droits de la Nation, en assurant ceux de fidélité et d'égalité qu'ils ont juré de maintenir. L'un d'eux a représenté que plusieurs de ses confrères, chargés de famille et dénués de fortune, ne pouvoient que former des vœux impuissans, tous ont demandé que, sur la somme de 2400 l. destinée à accorder des gratifications aux employés, il en fût prélevé une de 600 l. pour servir à cette offrande. Sur quoi, la commission provisoire, ouï le procureur général syndic, considérant que toutes les gratifications que ces employés ont pu mériter par leur service sont acquises depuis le mois de juillet dernier, que la rétribution devoit en être faite à la première session, qu'en autorisant l'application d'une partie de cette somme, c'est servir tout à la fois la patrie et donner aux employés des bureaux les moyens de fournir de

nouvelles preuves de leurs civismes, a autorisé M. Demaux à faire l'avance de cette somme de six cent l., laquelle sera imputée sur celle de 2400 dont il s'agit. » Terre en litige entre Saint-Acheul et Montigny. — Fol. 38. Du 6 septembre. Contribuables insolubles de Picquigny. Sommes avancées pour la confection des rôles des contributions foncière et mobilière du district de Péronne. — Fol. 38 v°. Du 7 septembre. Indemnité aux électeurs qui sont en même temps fonctionnaires publics. — Fol. 39. Du 8 septembre. Emission de billets de confiance par la commune de Roye. Demandes de décharges. — Fol. 39 v°. Du 9 septembre. Fabricant de faux assignats. — Fol. 40. Du 10 septembre. Emission de billets de confiance par la commune d'Hangest. — Fol. 40. Du 11 septembre. Maisons louées par la régie générale pour les magasins des tabacs, etc. — Fol. 40 v°. Du 13 septembre. Demande de décharge. Sommes dues aux greffiers des municipalités de campagne. — Fol. 41. Du 15 septembre. Taille et accessoires de la ville de Saint-Valery. Incendie à Voyennes, le 25 mars 1792. Frais d'administration. Visiteur des rôles du district de Péronne. — Fol. 41 v°. Du 17 septembre 1792. Dépenses de la fabrication des piques. Traitement des employés et frais de bureau. Avances faites aux volontaires nationaux. Traitement des membres de l'administration du département composant la commission provisoire ¹. — Fol. 42. Du 19 septembre. Garde nationale de Montdidier. M. Derveloy dispensé du service personnel de la garde nationale attendu ses infirmités. — Fol. 42. Du 21 septembre. Compte des frais de bureau et du traitement des employés. Compte des anciens bureaux de département de la commission intermédiaire. Dépense pour confection de piques. Frais d'impressions. — Fol. 43. Du 24 septembre. Traitement des membres de la commission provisoire.

L 83. (Registre.) — In-fol., 149 feuillets, papier.

1792-1793. — Délibérations et arrêtés du directoire du département. 1^{er} bureau. Contributions, etc. — 1792. — Fol. 2. Du 29 septembre. Dépenses de la Fédération du 14 juillet 1792. Impositions des religieux d'Ourscamps et autres à Fransart. Traitement de M. Dufestel, membre du ci-devant directoire du département. Etat de la population du bailliage de Montdidier

¹ Ce dernier article biffé.

pour 1789. Frais de justice. Fabrication de piques. — Fol. 2 v°. Du 2 octobre. Frais d'impressions. Traitement de l'accusateur public près le tribunal d'Abbeville. Traitements des inspecteurs et visiteurs des rôles. Frais de bureau. Rôle des vingtièmes d'Ercourt. Suppléments de traitements en faveur des chefs et commis des bureaux du district d'Amiens. Demandes de décharge. — Fol. 3 v°. Du 6 octobre. Frais de justice. — Fol. 4. Du 8 octobre. Arrêté pour le prompt recouvrement des impositions. — Fol. 5 v°. Du 9 octobre. Frais de voyage des citoyens de Vaux et Babœuf, députés de l'administration pour se rendre à Péronne. — Fol. 6. Du 11 octobre. Demandes de décharges. Frais de procédures criminelles. — Fol. 7. Du 12 octobre. Assignation d'une somme de 20 000 l. pour le service imprévu et précipité des étapes. — Fol. 7 v°. Du 13 octobre. Frais de justice. Frais de descente des cloches de plusieurs églises. Demandes de décharges. — Fol. 8 v°. Du 16 octobre. Frais de justice. Procès criminel contre les citoyens Lambert, vicaire de Démuin, Jean-Pierre Lesquevin et Charles Galy, dudit lieu, et François Lesquevin, de Courcelles, contre le citoyen Normand, curé constitutionnel de Démuin. Demande de décharge. Sommes dues pour la conservation et la vente des tabacs nationaux. — Fol. 9. Du 18 octobre. Contribution foncière. Demandes de décharges. Fournitures pour les prévenus détenus dans les maisons d'arrêt. Recette des vingtièmes et 4 s. pour livre de l'élection d'Abbeville. Compte de l'imposition représentative de la corvée pour 1790. — Fol. 10 v°. Du 19 octobre. Arrêté au sujet des assignats coupures. — Fol. 11 v°. Du 20 octobre. Honoraires du commissaire de canton pour la démarcation des communes de Hombleux, Bacquencourt et le Grand Rouy. Demandes de décharges. — Fol. 12 v°. Du 23 octobre. Frais de justice et de détention. Demandes de décharges. Traitements et gratifications des employés des bureaux du district d'Amiens. Mandat de 7 l. 10 s. au citoyen Odiot, peintre, pour avoir effacé les armes du rideau d'avant-scène à la comédie et couvert d'une draperie les fleurs de lis qui se trouvaient dans plusieurs endroits de la salle. — Fol. 13 v°. Du 25 octobre. Honoraires des experts commissaires chargés de procéder à la vérification des revenus fonciers des municipalités. Frais de voyage des citoyens Le François, Cauvel et Damiens, membres du district de Montdidier. Honoraires du citoyen Damiens, en qualité de membre de la commission provisoire du département. Honoraires des arpenteurs. Allocation d'une somme de 20 000 l. pour le service des étapes et convois militaires. — Fol. 15. Du 27 octobre. Honoraires des commissaires pour régler les difficultés relatives aux démarcations de territoires. Insuffisance du nombre des commis restant dans les

bureaux. Nomination d'un nouveau commis. Frais de voyage des citoyens Babœuf, Pallache, Devaux et Poiré envoyés dans les districts d'Abbeville, Montdidier, Doullens et Péronne. Solde des volontaires nationaux. — Fol. 16 v°. Du 2 novembre. Arpentage des sections du canton de Crécy. Honoraires de l'accusateur public près le tribunal d'Abbeville. Demande de décharge. Dépense faite par le citoyen Hourrier, en qualité de député de l'ancienne administration auprès du général de l'armée française à Valenciennes, afin d'en obtenir diminution du nombre des gardes nationaux à fournir par le département. — Fol. 17 v°. Du 6 novembre. Arpentage des sections des cantons de Villers-Bocage, Contay et Querrieux. Arpentage des sections du canton de Liomer. Traitement du citoyen Lanainville, professeur d'hydrographie à Saint-Valery. Retard dans la rédaction de la matrice des rôles de 1791 de la commune de Lihons. — Fol. 18 v°. Du 7 novembre. Approvisionnement des marchés d'Abbeville. — Fol. 19. Du 9 novembre. Actions sur la compagnie des Indes. — Fol. 19 v°. Du 10 novembre. Demandes de décharges. Arpentage des sections du canton d'Albert. Frais de justice. Femme trouvée morte de mort violente au Grand Laviers. Frais de voyage. Arpentage des sections du canton de Lignières-Châtelain. Honoraires du citoyen Desmoulins, commissaire à la vérification des revenus fonciers des villes du district d'Abbeville. — Fol. 21 v°. Du 13 novembre. Refus d'autoriser des citoyens de Lihons à émettre des billets de confiance. Demandes de décharges. — Fol. 23. Du 16 novembre. Demandes de décharges. Honoraires des commissaires de cantons pour régler les difficultés relatives aux démarcations de territoires. — Fol. 24. Du 17 novembre. Dépenses faites par les citoyens Santerre et Petit nommés par l'arrêté du conseil du département du 10 octobre précédent, « à l'effet de se transporter à Abbeville à l'occasion de l'arrivée en cette ville du 23^e bataillon des volontaires nationaux, qui paroissoit vouloir se mettre en insurrection, et pour faire fermer les portes extérieures des chapelles de l'hôtel-Dieu, de l'hôpital d'Abbeville, d'en retirer l'administration aux prêtres insermentés qui en étoient chargés, et pourvoir à la nomination de nouveaux administrateurs. » Arpentage d'une section de la municipalité de Vron. — Fol. 24 v°. Du 20 novembre. Demandes de décharges. Frais de port de cloches du district d'Amiens à la monnaie d'Abbeville. Sel resté en dépôt au grenier de Roye. — Fol.

25 v°. Du 22 novembre. Frais de justice. Demandes de décharges. Autorisation à l'atelier monétaire d'Arras de remettre aux administrateurs du département de la Somme la somme de 10 000 l. en pièces d'un et deux s., en échange d'assignats. Retard dans la rédaction de la matrice du rôle de Moreuil. Arpentage du terroir de Franléu. Arpentage des sections du canton de Gamaches. — Fol. 28. Du 24 novembre. Demandes de décharges. Frais de pesée de plusieurs cloches par le préposé des poids et mesures de Péronne. Frais de voyage d'un électeur du canton de Lignières. — Fol. 29. Du 27 novembre. Frais de voyage des citoyens Lefrançois, Cauvel et Damiens. Frais de voyage des membres du district de Montdidier. Arpentage des sections. Frais de voyage à Roye des citoyens Cauvel et Damiens, membres du district de Montdidier. Indemnité au citoyen Poullier, juge au tribunal du district d'Abbeville, pour avoir rempli les fonctions de juge au tribunal criminel du département. — Fol. 30. Du 29 novembre. Reddition des comptes du produit des rôles supplétifs des six derniers mois de 1789. Demandes de décharges. Arpentage des sections du canton de Liomer. — Fol. 31. Du 1^{er} décembre. Demandes de décharges. — Fol. 32. Du 4 décembre. Billets de confiance. Demandes de décharges. Frais d'impression. — Fol. 32 v°. Du 6 décembre. Sels déposés dans les greniers de Saint-Valery. Objets d'or, d'argent ou de vermeil trouvés dans les églises, etc., et envoyés par le district d'Amiens à la monnaie de Paris. Situation de la recette du ci-devant receveur-payeur des finances à Doullens. Frais d'impressions. Rédaction en retard des matrices de rôles. — Fol. 34. Du 8 décembre. Remboursement réclamé par le citoyen Chambosse, receveur du district d'Amiens, en qualité de ci-devant receveur particulier des finances de l'élection d'Amiens. Employés en chef des bureaux du district de Péronne. Rôles de la commune de Forceville, district de Doullens. Recouvrement des droits supprimés. Arpentage des sections du canton de Chaulnes. Demandes de décharges. — Fol. 35 v°. Du 11 décembre. Répartition de 200 000 l. en assignats et coupures qui viennent d'être remises par la messagerie. Arpentage des sections du canton de Combles. Honoraires pour vérification des difficultés relatives aux démarcations des terroirs du canton de Roye. — Fol. 36. Du 15 décembre. Remboursement réclamé par le citoyen Dargent, ci-devant secrétaire de la chambre du commerce. Demandes de décharges. Frais d'impressions. — Fol. 87 v°. Du 18 décembre. Retard de la rédaction de la matrice du rôle de la contribution foncière de la ville d'Amiens pour 1791. Indemnité aux employés des bureaux du district de Péronne. Demandes de décharges. Travaux au lieu des séances du district d'Amiens.

Commissaires employés par le district de Montdidier pour la démarcation des territoires. — Fol. 38 v°. Du 20 décembre. Contribution mobilière. Surcharge des contributions foncière et mobilière du département. Demandes de décharges. — Fol. 40. Du 22 décembre. Demandes de décharges. Salle de spectacle d'Amiens. Pain distribué aux citoyens pauvres. Frais de rédaction des rôles de remplacement des droits supprimés du district de Péronne. — Fol. 40 v°. Du 24 décembre. Réclamation des citoyens de Mesnil-Donqueur se plaignant de ce qu'on veut les astreindre au droit de patente pour les toiles qu'ils fabriquent avec les lins qu'ils cultivent. Demandes de décharges. Assignats coupures. Situation du payeur général. — Fol. 41 v°. Du 27 décembre. Vente des poids, balances et autres ustensiles provenant du ci-devant adjudicataire des fermes à Outrebois. Compte de la capitation de la ci-devant élection d'Abbeville pour 1790. — Fol. 42. Du 28 décembre. Réclamation de plusieurs chefs de manufactures d'Amiens, au sujet de l'échange des mandats de la caisse patriotique contre des coupures nationales. — Fol. 42 v°. Du 29 décembre. Réclamation du receveur du district d'Abbeville contre le refus à lui fait par le conseil général de la commune d'Amiens d'enjoindre au caissier de la caisse des billets de confiance de ladite ville de lui indiquer une heure dans la matinée pour l'échange de 12 000 l. en billets de confiance d'Amiens. Compte de la capitation de la ci-devant élection d'Amiens pour 1790. Id., des vingtièmes. Honoraires du citoyen Duval pour la vérification des revenus fonciers du canton de Saint-Saulieu.

1793. — Fol. 44. Du 1^{er} janvier. Avances faites par le receveur du district d'Abbeville pour frais de port de barils de monnaie envoyés dans ladite ville. Demandes de décharges. Frais de voyage du citoyen Pascault à Conty, en qualité de délégué du district d'Amiens pour vérifier les plaintes portées sur l'illégalité de la nomination du juge de paix. Dépenses pour le dépôt de mendicité. — Fol. 45. Du 3 janvier. Frais de vérification des revenus fonciers et arpentage des sections des municipalités du canton d'Hornoy. Loyer des bâtiments du tribunal de Péronne. Frais de bureau. Appointements des employés du département. Nombre des assistances des membres du directoire du département, depuis leur installation jusqu'au 31 décembre 1793. Avances faites par le citoyen Demaux pour le service de l'administration. — Fol. 47 v°. Du 5 janvier.

Le citoyen Masset a annoncé au directoire du district d'Abbeville qu'il n'entendait plus rester chargé du recouvrement du droit de fret sur les navires entrant au port de Saint-Valery, attendu qu'il n'a rien touché du produit de ce droit depuis le 31 décembre 1791. Frais de justice. Illuminations de la principale porte d'entrée de l'hôtel du département, les 14 juillet, 25 septembre et 28 octobre 1792. Contribution mobilière de la commune d'Équencourt. — Fol. 49. Du 8 janvier. Arpentage des sections des municipalités du canton de Franleu. Traitement du citoyen Rousseau, architecte du département. Refus par le collecteur du rôle des droits supprimés de la commune de Beauquesne pour 1790 de se charger des recouvrements dudit rôle ; ledit collecteur enjoint de s'en charger à peine d'en demeurer responsable. Nomination du citoyen Collache en qualité de commissaire pour la vérification des ventes de domaines nationaux. — Fol. 50. Du 10 janvier. Receveur du district d'Amiens. Frais d'ordre judiciaire. Honoraires du greffier de la municipalité de Rivery. Contribution mobilière de Guyencourt-Saulcourt. Honoraires du citoyen Le Roux, pour avoir rédigé la matrice du rôle de la ville de Montdidier Réparations à la maison d'arrêt d'Abbeville. — Fol. 51 v°. Du 12 janvier. Demandes de décharges. Garnison mise dans le bureau du receveur de l'enregistrement de Doullens pour le paiement des contributions dues par la Nation. — Fol. 52 v°. Du 15 janvier. Demandes de décharges. Perception des contributions de la commune de Chepoix. Honoraires des commissaires pour la vérification des revenus fonciers des villes d'Amiens et Corbie. — Fol. 53 v°. Du 17 janvier. Retard apporté au paiement des dépenses du bureau de paix et de conciliation du district de Doullens. Contestation entre les municipalités de Morlancourt et de Chipilly concernant le pâturage d'un bois appartenant à la Nation. Patente de colporteur. — Fol. 55. Du 19 janvier. Augmentation de traitement des employés des bureaux, en considération du renchérissement des denrées et des travaux supplémentaires occasionnés par la tenue des conseils généraux permanents. Supplément de traitement aux commis du bureau extraordinaire des contributions. Incendie à Roye la nuit au 14 au 15 juillet 1791. Demandes de décharges. Port de tonneaux de monnaie. — Fol. 56. Du 22 janvier. Dépenses du bureau de paix et de conciliation du district de Doullens. Honoraires du commissaire à la vérification des revenus fonciers des villes d'Abbeville et Saint-Valery. Demandes de décharges. Compte de l'imposition représentative de la corvée dans la ci-devant élection d'Abbeville. Grenier à sel d'Abbeville. Réparations à la salle de spectacle d'Amiens. — Fol. 57 v°. Du 24 janvier. Demandes de décharges. — Fol. 58. Du 25 janvier. Receveur du

district d'Amiens. Des fonds versés par forme d'emprunt dans la caisse de la commune d'Amiens pour fournir à la dépense des bons de 3 s. par pains de 8 l. délivrés par les boulangers aux citoyens indigents de ladite ville, il ne reste que 255 l. 12 s.; arrêté, vu l'urgence, de délivrer sur les mêmes fonds un dernier mandat de 2000 l., et de faire connaître au conseil du département qu'il doit chercher dans ses ressources « les moyens de subvenir à la classe indigente et malheureusement trop nombreuse des citoyens de cette ville ; que celle que leur procureroit la fabrication de la monnoye avec les cloches disponibles n'échappera sûrement point à leur attention. » — Fol. 59 v°. Du 26 janvier. Compte de l'imposition représentative de la corvée pour 1790 dans l'élection d'Amiens. Honoraires des commissaires pour la vérification des revenus fonciers des villes de Péronne, Albert et Ham. Contribution foncière de la ville de Doullens. — Fol. 61. Du 29 janvier. Demandes de décharges. Plainte du directeur des domaines contre les poursuites rigoureuses exercées contre plusieurs receveurs pour le paiement des contributions foncières des biens nationaux. Honoraires des commissaires chargés de vérifier les difficultés relatives aux démarcations des territoires et les revenus des municipalités. — Fol. 63 v°. Du 31 janvier. Rôles supplétifs de Saint-Saulfieu. Rôle de remplacement des droits supprimés de la commune de Briost. Demandes de décharges. — Fol. 64 v°. Du 1^{er} février. Frais de rédaction des matrices des rôles des contributions foncière et mobilière de plusieurs paroisses. — Fol. 65. Du 4 février. Réparations au bâtiment du lieu des séances du département. Fournitures diverses pour le département. Assignats coupures. Compte de la recette sur les sols additionnels aux contributions foncière et mobilière de 1792. Impressions pour le département. — Fol. 66. Du 6 février. Mainlevée demandée par le conseil général permanent de la commune d'Amiens, de la garnison établie pour le défaut de remise de la matrice du rôle de la contribution mobilière de cette ville pour 1791. Loyer des bâtiments du lieu des séances du département et dépenses d'entretien. Honoraires des commissaires du district de Péronne pour la vérification des difficultés concernant la démarcation des territoires. Demande de décharge. Solde du détachement de la garde nationale d'Amiens pour réprimer les délits commis dans les bois de Naours appartenant à la Na-

tion. — Fol. 67. Du 9 février. Demande de décharge. Honoraires du commissaire chargé de vérifier les revenus fonciers des villes de Ham et Nesle, Compte du recouvrement du ci-devant gouvernement du Boulonnois. Produit de la caisse d'amortissement de la salle de spectacle d'Amiens pour l'année finie au 21 janvier 1793. — Fol. 68. Du 12 février. Contribution foncière de la commune de Dompierre. Sols additionnels du district d'Amiens. Demande de décharge. Fournitures pour le département. Exprès envoyé à Amiens par le district d'Abbeville. Demande de décharges. Honoraires pour arpentage des sections des municipalités du canton de Mailly. Approvisionnement de bois pour l'administration. Receveur du district d'Abbeville. — Fol. 69 v°. Du 14 février. Demandes de décharges. — Fol. 70. Du 16 février. Demande de décharge. Délits commis dans les bois appartenant à la Nation. Droits de champarts et autres appartenant à la Nation. Patentes. État des dépenses faites « pour l'échafaud et les réparations de la machine à décapiter », arrêté à 422 l. 9 s. — Fol. 71 v°. Du 19 février. Rôle de remplacement des droits supprimés de la commune de Maurepas. Demandes de décharges. Compte du produit des rôles supplétifs des six derniers mois de 1789 de dix paroisses de la ci-devant élection de Neufchâtel réunies au département de la Somme. Contribution mobilière de la commune de Gorenflos. Honoraires du commissaire à l'arpentage des sections des municipalités du canton de Villers-Bocage. Id., du canton de Contay. Id., pour la fixation des revenus fonciers du canton d'Harbonnières. — Fol. 73. Du 21 février. Dépenses extraordinaires faites par le citoyen Cordier, pour se transporter près du district de Montdidier à l'effet de vérifier différentes adjudications de domaines nationaux, presser la confection des matrices des rôles et le répartition des contributions extrêmement négligés. — Fol. 73 v°. Du 23 février. Greffier du juge de paix de Ham. Compte du recouvrement des vingtièmes du ci-devant gouvernement de Montreuil pour 1790. Id., de la ci-devant élection de Doullens pour 1789 et 1790. Compte de la capitation de ladite élection pour 1790. Id., du gouvernement de Montreuil pour 1790. Compte de la capitation de la ci-devant élection de Péronne pour 1790. Id., des vingtièmes de ladite élection pour 1790. Produit des amendes contre les citoyens qui ont négligé de se pourvoir au bureau de conciliation. Compte de la recette des contributions foncière et mobilière de 1791. Compte de la recette sur le remplacement du sel. Compte de la recette du produit de la vente des tabacs. Compte de la recette des droits de timbre et d'enregistrement. Inspecteurs généraux et visiteurs des rôles. — Fol. 75 v°. Du 26 février. Compte des rôles supplétifs de l'ancienne élection de Doullens.

Demandes de décharges. Fourniture de deux lits dans les chambres du département durant le temps de la permanence. Indemnité aux inspecteurs généraux et visiteurs des rôles. — Fol. 77. Du 28 février. Contributions du canton de Picquigny. Contribution foncière de l'étang de Belraise à Péronne. — Fol. 78. Du 2 mars. Demandes de décharges. Argentierie des églises supprimées du district d'Amiens. Fournitures de bureau. Frais de nomination des députés aux états généraux. — Fol. 80 v°. Du 5 mars. Demandes de décharges. — Fol. 81 v°. Du 7 mars. Refus par le receveur du district d'Amiens de recevoir des billets patriotiques de la caisse d'Amiens. Demandes de décharges. — Fol. 83. Du 9 mars. Vérification des revenus fonciers du canton de Franleu. Frais de démarcations de territoires. Secours au citoyen François Lavigne, grenadier au 3^e bataillon de la Somme, qui a perdu les deux bras et un œil à l'attaque du camp de Maulde. Demandes de décharges. Lettre y transcrite au ministre des contributions publiques concernant les indemnités à accorder aux membres des conseils de départements et de district pour se rendre à leur poste. — Fol. 86. Du 12 mars. Monnaie. Demandes de décharges. Situation du ci-devant receveur particulier des finances de Doullens. Patentes. Retards pour le remboursement des billets de confiance de la ville de Montdidier. — Fol. 87 v°. Du 13 mars. Receveur du district d'Amiens. — Fol. 88. Du 14 mars. Demande de décharge. Indemnité au sieur de Brai, administrateur du district d'Amiens pour journées employées pendant la permanence. — Fol. 89. Du 16 mars. Frais de démarcation de territoires et de vérification des revenus fonciers. Demandes de décharges. — Fol. 90. Du 19 mars. Frais de l'assemblée bailliagère aux Cordeliers d'Amiens en 1789. Honoraires du greffier de la municipalité de Moislains pour la rédaction des déclarations concernant la contribution patriotique. Port par deux postillons, de l'arrêté de la réquisition de la garde nationale des districts de Péronne et Montdidier. Compte des recettes et dépenses des rôles supplétifs des derniers mois de 1789. — Fol. 91. Du 21 mars. Demandes de décharges. — Fol. 91 v°. Du 23 mars. Contestation de territoires entre les communes de Contoire et de Pierrepont. Demandes de décharges. — Fol. 92 v°. Du 26 mars. Demandes de décharges. Sols additionnels. — Fol. 93. Du 28 mars. Inspecteurs et visiteurs des rôles. Monnaie. Frais de vérification des revenus et de démarcation de

territoires. — Fol. 94. Du 30 mars. Receveur du district d'Amiens. Amendes faute d'avoir comparu au bureau de paix. — Fol. 94 v°. Du 1^{er} avril. Indemnités réclamées par le citoyen Babœuf. — Fol. 95. Du 2 avril. Frais de bureau. Frais d'un détachement de 25 chasseurs et de la gendarmerie nationale dans la commune de Liancourt pour réprimer de prétendus délits. — Fol. 95 v°. Du 4 avril. Demandes de décharges. Frais de démarcation de territoires. Assignats coupures. Frais d'administration. — Fol. 97. Du 6 avril. Loyer des greniers à sel d'Amiens et de Corbie. — Fol. 97. Du 9 avril. Frais de garnison à la charge de la commune d'Amiens. Frais de bureau. Frais de vérification des revenus fonciers et de démarcation de territoires. Assignats coupures pour le paiement des troupes. — Fol. 98. Du 11 avril. Demandes de décharges. Arpentage des sections des municipalités du canton de Mailly. Id., du canton de Conty. Soldes des volontaires. — Fol. 99. Du 13 avril. Indemnité aux membres du district pendant la permanence. Demandes de décharges. — Fol. 100. Du 16 avril. Frais de rédaction du rôle d'à-compte de la ville d'Amiens. Demandes de décharges. Droits de boucheries à Airaines. Traitement de Pierre-François Vermeille, exécuteur des jugements criminels. — Fol. 101. Du 18 avril. Demandes de décharges. Honoraires du commissaire employé au recrutement dans le district de Péronne. Vérification des revenus fonciers de la commune de Mons en Chaussée. Arpentage des sections des cantons de Boves et de Bovelle. Démarcation des territoires des communes du district de Montdidier. Compte des vingtièmes du ci-devant gouvernement de Montreuil. — Fol. 102. Du 20 avril. Frais de vérification de l'arriéré du sel. Collecte des impositions de Luchaux. Frais d'impression. Rôle de remplacement des droits supprimés de la municipalité de Senlis. Frais de vérification des revenus fonciers des villes d'Abbeville et de Saint-Valery. Honoraires du commissaire à la vérification des territoires des municipalités du district de Péronne. — Fol. 103. Du 23 avril. Frais dus à un garnisaire. Frais de l'assemblée du bailliage d'Amiens en 1789, pour l'élection des députés aux États Généraux. Frais de l'assemblée électorale de juillet 1790. Indemnité au citoyen Bourgeois, administrateur du département pour assistance aux séances durant la permanence. Frais d'arpentage des sections et de vérification des revenus des communes. Receveur du district d'Amiens. — Fol. 104 v°. Du 25 avril. Demandes de décharge. Douane de Saint-Valery. — Fol. 105 v°. Du 27 avril. Octroi de Saint-Valery. Pétition de plusieurs municipalités du district de Péronne, qui se disent dans l'impossibilité de payer les sommes exigées pour le remplacement des droits supprimés. — Fol. 106 v°. Du 30 avril. Demandes de

décharges. Rôles de supplément des ci-devant privilégiés de l'élection de Péronne. Comptes de la recette de la vente des tabacs, du produit des amendes, de la vente des pavés, des avances faites par le trésor public pour frais d'ordre judiciaire, des sommes touchées des pères et mères d'émigrés, des fonds représentatifs de la corvée. — Fol. 108. Du 2 mai. Demandes de décharges. Compte des recettes et dépenses sur les contributions directes et indirectes, des patentes, des revenus des biens des émigrés. Arpentage de sections. — Fol. 109. Du 4 mai. Demandes de décharges. Traitement du concierge de la maison d'arrêt du tribunal du district d'Amiens. Recette des contributions foncière et mobilière. Compte des sols additionnels. Frais d'arpentage des sections des communes. Frais de voyage pour la nomination d'un juge de paix à Conty. Id., à Boves et à Corbie. Nourriture des chevaux employés à la correspondance entre Amiens et Péronne, pour donner plus d'activité aux opérations du recrutement. — Fol. 110 v°. Du 7 mai. Comptes des rôles supplétifs, de la recette de la contribution patriotique. Fourniture de papier. Impositions des biens nationaux dans les paroisses de Neuville et Ransart. Demande de décharge. Fourniture de bois pour le service de l'administration. — Fol. 111 v°. Du 9 mai. Frais de garnison à la charge de la ville d'Amiens. — Fol. 112 v°. Du 11 mai. Paiement d'un détachement de hussards envoyé à Beaucourt le 9 dudit mois. Fourniture de vêtements pour 23 particuliers d'Amiens condamnés aux fers. Transmission de la correspondance d'Amiens à Péronne pour le recrutement. Frais de démarcation de territoires de communes. Demandes de décharges. Réparation des fusils du contingent levé dans la ville d'Amiens en exécution du décret du 24 février 1793. — Fol. 114 v°. Du 14 mai. Frais de vérification des receveurs fonciers des communes, etc. Demandes de décharges. — Fol. 115 v°. Du 16 mai. Receveur du district d'Amiens. Demandes de décharges. — Fol. 117. Du 17 mai. Somme de 40000 l. mise à la disposition du service des étapes. — Fol. 117. Du 18 mai. Frais de vérification des revenus fonciers des communes. Demandes de décharges. Frais de voyage de députés dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais relativement aux armées. — Fol. 118. Du 21 mai. Monnaies. Frais de vérification des revenus fonciers des communes. Frais de bureau du bureau de paix et de conciliation du district de Doullens. Contribution

mobilière des ci-devant religieuses de la Providence d'Amiens. — Fol. 119. Du 23 mai. Frais de démarcations de territoires et d'arpentage de sections. Contribution mobilière des citoyennes Cozazza et Simonin, maîtresses de pension à Abbeville. — Fol. 120. Du 25 mai. Flamme fournie au détachement du département de la Somme pour la fédération du 14 juillet 1790. Frais d'impressions et autres par les citoyens Daullé et Poiré, membres de l'administration députés à Paris pour y solliciter la cassation du jugement du tribunal d'Amiens en faveur du prêtre Dargnies qui avait été arrêté et traduit dans la maison d'arrêt, comme prévenu d'émigration. Frais de voyage à Roye du citoyen Daullé, pour veiller à l'exécution de la réquisition pour le transport en poste des troupes envoyées dans le département de la Vendée. — Fol. 120 v°. Du 28 mai. Demandes de décharges. Emprunt sur le produit des rôles supplétifs pour être distribué aux mères, femmes et enfants des citoyens d'Amiens qui se sont portés aux frontières. — Fol. 121 v°. Du 1^{er} juin. Demande de décharge. — Fol. 122. Du 4 juin. Frais d'impressions. Frais de courriers extraordinaires pour le service des subsistances de l'armée du Nord. — Fol. 122. Du 8 juin. Frais de transport par la diligence d'Abbeville de huit prêtres insermentés. Sommes restant dues sur l'impôt du sel. Frais de vérification des revenus fonciers, d'arpentage des sections des communes, etc. — Fol. 122 v°. Du 9 juin. Frais de port des paquets d'Amiens à Péronne. — Fol. 123. Du 11 juin. Frais d'impressions. Frais de démarcation de territoires. Demandes de décharges. — Fol. 123 v°. Du 17 juin. Avances faites pour l'arrestation de plusieurs prêtres retirés à Démuin. Frais de vérification des rôles de la contribution patriotique du canton de Liomer. — Fol. 124. Du 25 juin. Impositions foncière et mobilière du canton de Liomer. Contribution patriotique de Péronne. Compte de l'octroi de 20 s. par velte d'eau-de-vie. Compte de la communauté des menuisiers, tonneliers, tourneurs et ébénistes d'Amiens. Demandes de décharges. Frais d'arpentage de territoires du canton d'Oisemont. Traitement du concierge de la maison d'arrêt ci-devant appelée le château de Ponthieu, à Abbeville. — Fol. 128. Du 27 juin. Frais d'arpentage des sections du canton de Poix. Demande de décharge. — Fol. 129. Du 2 juillet. Frais de démarcation de territoires du district d'Amiens. Frais de contraintes dans le district de Péronne. Frais de bureau. Honoraires du commissaire aux opérations du recrutement dans le district de Péronne. Frais d'exécution de l'arrêté pour la réquisition des fourrages. Frais de visite à Manancourt, où l'on supposait exister des personnes suspectes. Traitement des membres du directoire du département. Dépenses d'ordre judiciaire. Frais du commissaire à la

vérification des ventes de domaines nationaux. Frais de transport à Démuin, pour la recherche de prêtres réfractaires. Demande de décharge. — Fol. 132. Du 4 juillet. Impossibilité par le district d'Abbeville de fournir le contingent de blé qui lui est assigné pour les besoins de l'armée. Pension du concierge du dépôt de mendicité. Frais de transport de membres du district d'Amiens, pour requérir des blés pour l'approvisionnement des marchés d'Amiens. Demandes de décharges. — Fol. 133 v°. Du 5 juillet. Paiement des contingents de fourrages, blés et autres denrées pour l'armée du Nord. — Fol. 133 v°. Du 8 juillet. Frais de recensement dans le district de Montdidier. — Fol. 134. Du 12 juillet. Réception des fourrages et avoines requis pour l'armée. Réquisition de blés pour l'approvisionnement des marchés d'Hornoy. Hôtel-Dieu d'Amiens. — Fol. 134 v°. Du 13 juillet. Demandes de décharges. Frais de vérification des revenus fonciers des communes du canton d'Oisemont. Collecteur des impositions de la paroisse d'Ailly sur Somme. — Fol. 136 v°. Du 16 juillet. Demandes de décharges. Réunion de la ferme d'Écoreaux à la commune de Frettecuisse. — Fol. 142. Du 18 juillet. Demandes de décharges. — Fol. 143. Du 24 juillet. Frais d'arpentage des sections des cantons de Miraumont et de Bray. — Fol. 143 v°. Du 25 juillet. Honoraires du commissaire pour la nomination du juge de paix du canton de Nesle. — Fol. 144 v°. Du 31 juillet. Dépenses de l'ordre judiciaire et d'administration. — Fol. 145. Du 27 juillet. Demande de décharge. — Fol. 145 v°. Du 1^{er} août. Paiement des commissaires pour l'exécution de la loi du 4 mai. Frais de voyage du commissaire pour le recensement des grains dans le district de Montdidier. Rôles supplétifs. Frais de voyage pour accélérer la fourniture des grains et fourrages pour les armées. Frais de voyage des députés à Paris pour les subsistances. — Fol. 146 v°. Du 2 août. Frais de vérification des subsistances dans le canton d'Airaines. Id., dans le canton de Liomer. Frais de vérification des revenus fonciers du canton de Bray. — Fol. 146 v°. Du 4 août. Avances du trésorier receveur. Secours pour les besoins des prêtres insermentés. — Fol. 147. Du 7 août. Frais de recensement des maisons et d'évaluation de leurs loyers, dans le canton de Liomer. — Fol. 147 v°. Du 8 août. Frais de vérification des revenus fonciers du canton de Foucaucourt. — Fol. 147 v°. Du 16 août. Demandes de décharges. Frais de démarcation du bois d'Ercheu. —

Fol. 148. Du 20 août. Honoraires du greffier de la municipalité d'Acheux. — Fol. 149. Du 22 août. Frais de mesurage des sections de Warloy et de Bavelincourt. Frais de vérification des revenus fonciers des communes du canton d'Ailly sur Noye. — Fol. 149. Du 23 août. Rôles des contributions du district d'Abbeville. Frais de vérification des revenus fonciers des communes du canton de Beauval.

L 84. (Registre.) — In-fol., 199 feuillets, papier.

1793-an III. — Délibérations et arrêtés de la commission provisoire, puis révolutionnaire, du département. 1^{er} bureau. Contributions, etc. — 1793. — Fol. 1. Du 9 septembre. Paiement du concierge des prisons du tribunal du district d'Amiens. — Fol. 1. Du 10 septembre. Traitement du citoyen Pillon, ci-devant membre du directoire. Id., du citoyen Poiré. Avances faites par le citoyen Verret, député par l'administration du département auprès des représentants du peuple à l'armée du Nord. Son traitement. Traitement et frais de voyage du citoyen Damiens, membre de l'ancien district. — Fol. 2. Du 13 septembre. Frais d'affiches et de placards. — Fol. 2. Du 17 septembre. Frais du citoyen Labbé, nommé commissaire par le district d'Amiens, les 11 et 12 dudit mois, pour parcourir avec la force armée les communes des cantons de Contay, Villers-Bocage et Querrieux pour requérir le restant du contingent en avoine. — Fol. 2 v°. Du 21 septembre. Frais de vérification des revenus fonciers dans le canton d'Hallencourt. — Fol. 2 v°. Du 26 septembre. Traitement des employés dans les bureaux de la commission révolutionnaire, compris dans la première réquisition. — Fol. 3. Du 30 septembre. Chevaux de luxe. — Fol. 3. Du 1^{er} octobre. Frais d'impressions. — Fol. 3 v°. Du 3 octobre. Dépenses de la fourniture des grains du district de Péronne. Id., du district de Mondidier. Id., du district d'Abbeville. — Fol. 4 v°. Du 5 octobre. Gages de l'exécuteur criminel et du concierge des prisons d'Amiens. Frais du recensement des grains. — Fol. 4 v°. Du 10 octobre. Maximum du prix des grains et farines. Demandes de décharges. — Fol. 6. Du 11 octobre. Demande de levée de scellés par Aimard-Jacques-Isidore Dennery, homme de loi demeurant à Amiens.

An II. — Fol. 6 v°. Du 25 du premier mois. Appointements des employés des bureaux. — Fol. 7 v°. Du 27 du premier mois. Preposé des subsistances militaires. Impression de lois. Vérification des revenus fonciers des territoires extérieurs de la ville d'Amiens. — Fol. 8. Du 2^e jour de la 2^e décade du 2^e mois. Difficultés financières de la commune d'Amiens. — Fol. 9. Du 5^e jour de la

2^e décade. Frais d'impressions. — Fol. 9 v°. Du 7^e jour de la 2^e décade. Secours en faveur des parents des militaires et marins au service de la République. — Fol. 10. Du 9^e jour de la 2^e décade. Contribution patriotique. — Fol. 10 v°. Du 21 brumaire. Demandes de décharges. — Fol. 11. Du 23 brumaire. Frais de recensement des grains dans le canton d'Oisemont. — Fol. 11. Du 24 brumaire. Appointements du citoyen Homassel, commandant du bataillon des pionniers, ci-devant employé dans les bureaux du département. Appointements et honoraires de divers employés. — Fol. 12. Du 26 brumaire. Rapport sur l'état des affaires du bureau des contributions. Manque de fonds dans la caisse destinée à subvenir aux dépenses d'approvisionnements de la ville d'Amiens. Taxes arbitraires imposées par les habitants de Bougainville. — Fol. 14. Du 27 brumaire. Impôt du sel. — Fol. 14 v°. Du 1^{er} frimaire. Dépenses de la fête civique et républicaine donnée dans la commune d'Amiens. Prêtres réfractaires arrêtés à Démuin. Approvisionnement des marchés du département. — Fol. 14 v°. Du 2 frimaire. Demande de décharge. — Fol. 15. Du 3 frimaire. Paiement des rédacteurs des rôles du district de Péronne. — Fol. 15 v°. Du 5 frimaire. Frais de recensement des grains dans le canton de Picquigny. — Fol. 15 v°. Du 8 frimaire. Approvisionnement des marchés et subsistances de la ville d'Amiens. Frais de recensement des grains, de descente des cloches, des réquisitions de blé du canton de Conty. — Fol. 16 v°. Du 9 frimaire. Demande de décharge. — Fol. 16 v°. Du 11 frimaire. Frais de voyage du citoyen Bloquel envoyé à Abbeville auprès du citoyen Dumont, représentant du peuple. — Fol. 17. Du 17 frimaire. Traitement du citoyen Dequen, membre de la commission révolutionnaire, appelé comme suppléant à la Convention Nationale. — Fol. 17. Du 19 frimaire. Nomination par le citoyen Dumont, représentant du peuple dans les départements de la Somme, de l'Aisne et du Pas de Calais, du citoyen Cattaert, président de la commission révolutionnaire en qualité de membre du tribunal du district de Boulogne. Dépenses faites par plusieurs membres de l'administration. Consigne pour le garde magasin des vivres militaires de la ville d'Amiens. Contribution foncière. État des dépenses générales à la charge du département de la Somme pour l'année 1793. — Fol. 19 v°. Du 22 frimaire. Vérification des revenus fonciers du canton de Flixecourt. — Fol. 19 v°. Du 23

frimaire. Frais de poste à l'occasion d'une mission secrète. Frais d'étapes. Correspondance journalière d'Amiens à Péronne. — Fol. 20. Du 24 frimaire. Frais de réquisition du contingent en grains pour les marchés d'Amiens. — Fol. 20. Du 25 frimaire. Frais de voyage dans diverses communes pour l'approvisionnement d'Amiens. — Fol. 20 v°. Frais de voyage. Traitement de l'exécuteur des jugements criminels. — Fol. 20 v°. Du 1^{er} nivôse. Fourniture de pain aux personnes indigentes détenues en la maison d'arrêt de la Providence à Amiens. Scellés sur une armoire renfermant les registres de l'administration précédente. Droits de patentes. Courriers extraordinaires entre Amiens et Péronne. — Fol. 21 v°. Du 2 nivôse. « Il est entré au lieu des séances une nombreuse députation de la société populaire d'Amiens ; le citoyen Bretagne à leur tête et portant la parole a dit qu'il a été dénoncé aujourd'hui à la société que quelques officiers belges en quartier en cette commune s'étaient permis de leur propre mouvement un acte arbitraire et violent, en arrêtant chez eux les citoyens Pingré frères, domiciliés à Amiens ; que ces officiers les ont eux mêmes conduits chez le citoyen Duquesnoy, représentant du peuple chargé de l'organisation des bataillons belges, et fait partir ensuite pour Arras, où ils doivent être traduits au tribunal révolutionnaire. Cet acte si contraire aux droits sacrés de l'homme est d'autant plus répréhensible qu'il a été commis sans en référer préalablement au citoyen Dumont, représentant du peuple, le seul envoyé dans ce département pour y prendre toutes les mesures de sûreté générale. Que la société populaire a cru devoir prendre sur cette dénonciation un arrêté par lequel elle demande au citoyen Dumont de faire revenir à Amiens les citoyens Pingré pour être traduits devant leurs juges naturels et être par eux statué sur les délits, s'il pouvoit leur en être imputé ; qu'en conséquence ils nous faisoient part, tant de la dénonciation que de leur arrêté, pour que l'administration prenne à cet égard le parti que la prudence lui suggerera. Sur quoi l'administration, lecture prise de l'arrêté, considérant que l'arrestation des citoyens Pingré de la part des officiers belges, est un acte de propre mouvement, arbitraire et violent, qu'il tend à l'anarchie et au mépris des autorités, considérant qu'il est d'autant plus condamnable qu'il a été commis sans la participation et presque sous les yeux du citoyen Dumont, représentant du peuple spécialement chargé par la Convention Nationale de toutes les mesures de sûreté générale dans ce département ; considérant enfin que si des citoyens étoient ainsi arrachés arbitrairement à leurs foyers et traduits devant des juges étrangers à leur domicile et à leurs prétendus délits, il s'ensuivroit la subversion de l'ordre et de la tranquillité publique, a arrêté et arrêté

de se joindre à la société populaire pour inviter le citoyen Dumont à réclamer les citoyens Pingré, les faire ramener à Amiens, et y être traduits, s'il y a lieu, par-devant les juges qui en doivent connaître. Et sera copie du présent adressée sur le champ au citoyen Dumont et à la société populaire. » — Fol. 22. Du 3 nivôse. Frais d'impressions. — Fol. 22. Du 4 nivôse. Liquidation des dettes des ci-devant provinces et pays d'états, etc. Besoins urgents de la caisse des subsistances de la commune d'Amiens. — Fol. 22 v°. Du 6 nivôse. Contributions foncière et mobilière de Montdidier. — Fol. 23 v°. Du 12 nivôse. Dépense de la fête relative à la prise de Toulon ; impossibilité pour la commune d'Amiens d'y pourvoir, attendu l'état alarmant de sa situation financière. — Fol. 24. Du 13 nivôse. Frais d'arpentage d'une section de la commune du Hamel. Frais d'achats de grains par le citoyen Quevieux fils, boulanger à Amiens, qui en avait été chargé. — Fol. 24 v°. Du 19 nivôse. Frais d'administration. — Fol. 25. Du 19 nivôse. Traitement du concierge de la maison d'arrêt du tribunal du district d'Amiens. Frais de bureau. Traitement du citoyen Rousseau, ingénieur architecte du département. Papier pour l'enregistrement. — Fol. 26. Du 22 nivôse. Traitement du greffier de la municipalité de Corbie. Salaire des recors pour accompagner les porteurs de contraintes à Doullens. Contribution patriotique de prêtres réfractaires de la commune de Lihons. Id., de la commune d'Estrées et de Branlicourt. Demandes de décharges. Frais de vérification des quantités d'avoine, paille, foin et fourrages dans les cantons de Boves et de Bovelles. — Fol. 28. Du 23 nivôse. Frais de poursuite contre les non comparants au bureau de paix. Contribution foncière. — Fol. 29. Du 24 nivôse. Salaire des porteurs de contraintes. Frais de recensement des grains du canton de Mailly. Demandes de décharges. — Fol. 30 v°. Du 26 nivôse. Assignats mangés par les rats. — Fol. 30 v°. Du 27 nivôse. Frais de fourniture de blé pour la subsistance d'Amiens. Ouvrages de serrurerie, menuiserie, tapisserie, etc., pour les bureaux. — Fol. 31. Du 28 nivôse. Entretien du bureau de paix et de conciliation du district de Doullens. — Fol. 31. Du 29 nivôse. Demandes de décharges. Jean-François Perré, capitaine de navire à Saint-Valery, fait prisonnier par les Anglais. — Fol. 32. Du 1^{er} pluviôse. Dépenses faites pour la réduction des rôles. — Fol. 32. Du 2 pluviôse. Impressions et fournitures de papier pour la régie

nationale de l'enregistrement. Paiement des employés du département compris dans la première réquisition. — Fol. 32 v°. Du 3 pluviôse. Abonnement aux journaux intitulés *Le Courrier universel* et *Le Courrier de l'égalité*. Mesures à suivre pour faciliter le transport des denrées requises pour le service des armées, en soulageant les cultivateurs. Frais de vérification des états de sections et des revenus fonciers dans le canton de Doullens. — Fol. 33 v°. Du 5 pluviôse. Frais d'impressions. Frais d'exécution de l'arrêté du représentant du peuple André Dumont pour la descente des croix de toutes les églises de la ville d'Amiens. — Fol. 33 v°. Du 8 pluviôse. Avances pour le port, brisement et emballage des matières d'or et d'argent provenant des églises. — Fol. 34. Du 9 pluviôse. Traitement du concierge du beffroi de Péronne. Id., du concierge de la maison d'arrêt du district de Péronne. — Fol. 34 v°. Du 11 pluviôse. Contribution mobilière du district de Péronne pour 1793. Billets de confiance. — Fol. 35. Du 13 pluviôse. Honoraires du commissaire du canton de Flixecourt. Négligence dans le recouvrement de la contribution patriotique dans les districts, et notamment dans la commune d'Amiens. Emprunt sur la caisse du droit de frêt de Saint-Valery pour le service de l'alimentation. — Fol. 36 v°. Du 15 pluviôse. État du recouvrement des impositions dans les districts. Frais de démarcation de la commune de Quincampoix. — Fol. 38. Du 17 pluviôse. Garnisaire établi à la maison commune d'Amiens. Emploi des fonds de non valeur provenant de l'accessoire des contributions foncière et mobilière. Compte de la capitation de la ci-devant élection de Doullens. — Fol. 38 v°. Du 18 pluviôse. Contribution mobilière du district d'Abbeville. — Fol. 39. Du 21 pluviôse. Épuisement de la caisse relative au paiement des grains apportés dans la commune d'Amiens. — Fol. 39. Du 22 pluviôse. Contestation entre les communes de Saint-Gratien et Pont-Noyelle relativement à un pâturage. — Fol. 42. Du 24 pluviôse. Compte de la capitation de la ci-devant élection de Péronne. — Fol. 42 v°. Du 26 pluviôse. Loyer du lieu des séances du département. Fourniture de papier à l'assemblée provinciale en 1790. — Fol. 42 v°. Du 27 pluviôse. Demande de décharge. — Fol. 43. Du 28 pluviôse. Erreur dans le rôle des ci-devant privilégiés. — Fol. 43. Du 29 pluviôse. Demande de décharge. — Fol. 43 v°. Du 30 pluviôse. Arpentage des sections du canton de Doullens. — Fol. 44. Du 2 ventôse. Demandes de décharges. Demande par les habitants du Petit Lavier à être réunis à la commune du Grand Lavier. — Fol. 45. Du 4 ventôse. Fourniture de papiers pour l'enregistrement. — Fol. 45 v°. Du 5 ventôse. Impressions pour l'enregistrement. Recouvrement des contributions foncière et mobilière.

— Fol. 47 v°. Du 6 ventôse. Demande de décharge. Ouvrages de serrurerie. — Fol. 48. Du 9 ventôse. Contestation de démarcation entre les communes de Canteleu, district de Saint-Pol, et Neuville, district de Doullens. Traitement de l'exécuteur des jugements criminels. Compte du receveur particulier de la ci-devant élection de Montdidier. — Fol. 48 v°. Du 10 ventôse. Avances faites par le citoyen Sénéchal, officier municipal de Montdidier, pour l'érection de l'autel de la patrie sur la place dudit Montdidier, pour la célébration de la fête civique du 10 août. — Fol. 48 v°. Du 11 ventôse. Frais de démarcation des communes du district de Montdidier. — Fol. 49. Du 13 ventôse. Pension alimentaire réclamée par le citoyen Jean-Louis Jumel, clerc lai de la ci-devant paroisse Saint-Firmin-à-la-Porte à Amiens. Grenier à sel. — Fol. 49 v°. Du 15 ventôse. Demande par le district d'Amiens de réduire la contribution mobilière des municipalités de campagne. Frais d'administration des districts. Demande de décharge. — Fol. 50 v°. Du 17 ventôse. Nouveau mode de comptabilité. — Fol. 51. Du 19 ventôse. Frais d'éclairage et d'illuminations à la fête civique du 10 nivôse. — Fol. 51. Du 20 ventôse. Négligence par les administrateurs des districts à accuser réception de l'envoi des décrets. — Fol. 51 v°. Du 21 ventôse. Retard dans les envois de lettres et bordereaux concernant les contributions. Salaire des commissaires nommés par les districts pour la vérification des revenus fonciers, le recensement des grains, etc. — Fol. 52. Du 22 ventôse. Billets de confiance. — Fol. 52. Du 23 ventôse. Mode de location de la salle de spectacle d'Amiens. — Fol. 52 v°. Du 24 ventôse. Frais d'impressions. — Fol. 53. Du 26 ventôse. Retard dans l'envoi du rôle de la contribution foncière du département pour 1793. Retard dans l'envoi au ministre des contributions publiques des états des décharges. — Fol. 53 v°. Du 28 ventôse. Imposition de la paroisse de Saint-Romain pour 1791. — Fol. 53 v°. Du 29 ventôse. Demande de décharge. — Fol. 54. Du 1^{er} germinal. Demandes de décharges. Frais d'arpentage de sections de communes du district de Péronne. — Fol. 55 v°. Du 2 germinal. Fourniture de 54 cartons au représentant du peuple Dumont, pour y placer sa correspondance. Frais d'impressions. — Fol. 55 v°. Du 3 germinal. Frais d'entretien des enfants trouvés à l'hôpital de Montdidier. — Fol. 56. Du 4 germinal. Demande de décharge. Frais de port de farines de Montdidier à Amiens. Pétition des comé-

diens de la troupe de Georges, expositive que leur recette ne leur permet pas de payer le loyer de la salle de spectacle d'Amiens sur le pied de 600 l. par mois. — Fol. 57. Du 5 germinal. Réintégration du citoyen Hommassel, ci-devant employé dans les bureaux du département dans lesquels il avait cessé de travailler pour se porter aux frontières. — Fol. 57. Du 6 germinal. Refus par le receveur du district de Péronne des récépissés de l'emprunt volontaire, en paiement de la taxe de l'emprunt forcé. Frais de vérification des revenus fonciers de la banlieue d'Amiens. — Fol. 58. Du 7 germinal. Secours à l'hôtel-Dieu d'Abbeville. Communications rapides entre Amiens et Péronne. Compte de la capitation de 1789 pour les ci-devant gouvernements de Calais et Ardres. Erreur dans un mandat pour le paiement de la subsistance de l'armée. — Fol. 59. Du 8 germinal. Appointements du citoyen Hommassel, employé dans les bureaux. — Fol. 59 v°. Du 9 germinal. Compte de l'opération de la mendicité pour l'exercice 1792. — Fol. 60. Du 10 germinal. Imposition représentative de la corvée de 1787. — Fol. 60 v°. Du 11 germinal. Rôles supplétifs de 1789. — Fol. 61. Du 12 germinal. Traitement du percepteur de la contribution foncière de Grandcourt. — Fol. 61. Demandes de décharges. — Fol. 61 v°. Du 14 germinal. Contestation entre les communes de Conty et de Fleury, au sujet d'un canton nommé la Vallée Dame. Impositions de la commune d'Authuille. — Fol. 62 v°. Du 15 germinal. Frais de rédaction des rôles de l'année 1792. Demande de décharge. Nouveau mode de comptabilité. — Fol. 64. Du 16 germinal. Contributions de 1791. Frais d'achat de grains dans le district de Péronne, pour la subsistance de l'armée. — Fol. 64. Du 17 germinal. Cotes de l'imposition mobilière de 1791 et 1792. Frais d'impressions. — Fol. 65. Du 17 germinal. Compte du ci-devant receveur des finances de l'élection de Saint-Quentin. Frais de vérification des comptables du district de Montdidier. — Fol. 65 v°. Du 18 germinal. Accusés de réception des décrets par les districts. États des charges locales de plusieurs municipalités du district de Doullens. Id., du district de Montdidier. Id., du district d'Amiens. — Fol. 68 v°. Du 19 germinal. Contribution mobilière du district de Péronne. — Fol. 68 v°. Du 23 germinal. Compte des vingtièmes de la ci-devant élection de Montdidier. Chevaux fournis pour l'administration. Compte du ci-devant receveur particulier des finances de l'élection Saint-Quentin. — Fol. 69. Du 24 germinal. Achèvement de la vérification des revenus fonciers des communes. Scellés apposés chez le citoyen Gorjon père, ci-devant receveur du district de Doullens. — Fol. 70. Du 25 germinal. États des charges locales de diverses municipalités. Chauffage du lieu des séances et du bureau central. Traitement du citoyen Rousseau,

ingénieur architecte du département. Percepteur de la contribution foncière de Talmas. — Fol. 72. Du 26 germinal. États des charges locales de diverses municipalités. — Fol. 72. Du 27 germinal. Appointements des sous-chefs de bureaux. — Fol. 72 v°. Du 28 germinal. Envoi des lois aux juges de paix. — Fol. 72 v°. Du 29 germinal. Cotes des contributions foncière et mobilière du district d'Abbeville. Demande de décharge. — Fol. 73. Du 1^{er} floréal. Somme de 129 l. 9 s. due aux citoyens Prévost, menuisier, Gruau, sculpteur, Cocquelet, peintre, Cozette, serrurier, et veuve Malivoir, plombière, « pour l'exécution de l'objet allégorique fait par ordre de Dumont, représentant du peuple, à la porte de l'une des façades du lieu des séances du département », sur l'état arrêté à ladite somme par le citoyen Rousseau. États des charges locales de diverses municipalités. Don patriotique de la commune de Fresnoy au Val. Frais d'estimation de revenus. Fourniture de cartons. Contestation entre les municipalités du Hamel et Abancourt, relativement au marais dit de Bracheux. — Fol. 75 v°. Du 3 floréal. Frais de vérification des revenus fonciers du canton d'Albert. Honoraires du citoyen Leclerc de Rayneval, juge au tribunal du district de Montdidier, en qualité de membre du tribunal criminel du département. — Fol. 76. Du 4 floréal. Demandes de décharges. Frais d'impressions. — Fol. 77 v°. Du 5 floréal. Comptabilité de l'ancienne administration. — Fol. 77 v°. Du 6 floréal. Comptabilité de l'ancienne administration. — Fol. 78. Du 7 floréal. États des charges locales de diverses municipalités. Garde messier de la commune de Falvy. Id., de la commune de Moyenneville. Rôles de répartition pour le paiement des gardes messiers. Frais de réquisition de blé dans les communes du district de Montdidier. Vérification des revenus fonciers du canton de Chaulnes. — Fol. 79. Du 8 floréal. Demandes de décharges. Division en sections du territoire de la commune de Doullens. Rôles des contributions foncière et mobilière. Frais d'éclairage. — Fol. 80 v°. Du 9 floréal. Frais de transport de divers effets d'églises. Grenier à sel d'Amiens. — Fol. 80 v°. Du 13 floréal. Cadastre. — Fol. 84. Du 14 floréal. Demandes de décharges. Contribution foncière de la commune de Morlancourt et Villers-le-Vert. Frais d'arpentage des sections de la banlieue d'Amiens. États des charges locales de diverses municipalités. Frais de voyage à Abbeville par le

citoyen Bloquel. Paiement du garde champêtre de Rogy, district de Montdidier. — Fol. 86 v°. Du 15 floréal. Remplacement des droits supprimés : commune de Saisseval. — Fol. 87. Du 16 floréal. Augmentation du nombre des employés des bureaux. — Fol. 87. Du 18 floréal. Impositions de la commune du Templeux-le-Guérad. Contribution patriotique de Miraumont. Demandes de décharges. Remboursement réclamé par le citoyen Masse, jardinier, ancien syndic de Fréchencourt. Contestation entre les municipalités de Fluy et Fresnoy au Val, concernant 300 journaux de terre composant les cantons de Lentilly, Calamigne et Lange. États des charges locales de diverses municipalités. — Fol. 89 v°. Du 19 floréal. Frais de vérification des revenus fonciers du canton de Conty. Frais d'arpentage des fermes d'Hermilly. Frais de vérification des revenus fonciers de la banlieue d'Amiens. Demande de décharge. Cautionnements des receveurs. Droit de frêt des navires de Saint-Valery. Frais de vérification des revenus fonciers du canton de Boves. — Fol. 92. Du 21 floréal. Réunion des hameaux de Blangies, Lolongues, Breteuil et Bripo à la municipalité de Montmarquet, district d'Amiens. Frais d'impressions. Fourniture de papier aux citoyens Barhoilet et Lullier, commissaires du comité de sûreté générale de la Convention. Appointement du commis au logement. Demandes de décharges. — Fol. 93. Du 23 floréal. Emprunt forcé. Dépenses relatives au dépôt de mendicité d'Amiens. — Fol. 94. Du 24 floréal. Demandes de décharges. Frais de mesurage des sections du canton de Moyenneville. Assignats. Percepteur d'Oresmaux. Frais de démarcation des territoires de diverses communes du district d'Amiens. — Fol. 96 v°. Du 25 floréal. Frais d'impressions. — Fol. 96 v°. Du 26 floréal. Contributions. — Fol. 97 v°. Du 27 floréal. Frais d'administration. — Fol. 97 v°. Du 28 floréal. Frais d'arpentage des sections du canton de Saint-Riquier. — Fol. 98. Du 30 floréal. Situation des ci-devant receveurs particuliers des finances. — Fol. 101 v°. Du 1^{er} prairial. Ports de lettres et menues dépenses des bureaux. — Fol. 101 v°. Du 2 prairial. Etats des charges locales de diverses communes. Compte du produit des aumônes en faveur des incendiés, en 1792 et 1793. — Fol. 102. Du 3 prairial. Colporteur de tabac en poudre à Embreville. — Fol. 102 v°. Du 4 prairial. Demande de décharge. Vérification des opérations dans le canton d'Aubvillers, Avances faites par la commune de Dourier. — Fol. 103 v°. Du 5 prairial. Demandes de décharges. Frais d'impressions du représentant du peuple Dumont. — Fol. 105. Du 6 prairial. Etats des charges locales de diverses municipalités. — Fol. 105. Du 7 prairial. Frais de démarcations de communes dans le canton de

Bernaville. — Fol. 106. Du 8 prairial. Frais de vérification des sections du canton de Domart. — Fol. 106 v°. Du 8 prairial. Compte du receveur du district d'Amiens. Frais de transports de blés pris dans les communes d'Herly, Manicourt, Dreslincourt et Étalon, pour les armées. — Fol. 107. Du 9 prairial. Traitement des employés des bureaux. — Fol. 107 v°. Du 11 prairial. Frais de vérification des revenus fonciers. Frais de démarcation des territoires de diverses communes. — Fol. 108. Du 13 prairial. Frais de sollicitation des contingents de blé dans le district de Montdidier, pour l'approvisionnement du marché d'Amiens. Traitement du greffier du tribunal criminel du département. Frais de réquisition de blés dans le district de Péronne pour l'approvisionnement des marchés d'Amiens. Réclamation par le citoyen Deberny, fabricant de papier à Prouzel, concernant le traité par lui passé avec le directeur de l'enregistrement pour la fourniture du papier timbré. Frais de vérification des receveurs fonciers du canton de Flixecourt. Avance faite par le citoyen Daullé, ex-administrateur du département, aux citoyens Varet et Amelau, ex-membres du conseil du département, nommés commissaires pour se transporter à Rozières, à l'effet d'apaiser des troubles qui renaissaient dans cette commune. Contribution patriotique de la commune d'Onvillers. États des charges locales de diverses communes. — Fol. 111. Du 14 prairial. Impositions de Domart sur la Luce. Garnisaire. Clerc lai et magister de Baizieux. Démarcation des territoires de la Chavatte et Fresnoy. Commission des revenus nationaux. — Fol. 113. Du 16 prairial. Impositions de Bourseville. Frais de vérification des états de sections du canton d'Albert. — Fol. 114. Du 18 prairial. Poste aux lettres d'Abbeville. Demande de décharge. États des charges locales de diverses municipalités. Effets remis par le district d'Amiens aux citoyens Loisel et Bloquel, membres de l'administration. — Fol. 115 v°. Du 22 prairial. Arrêtés des représentants du peuple en mission dans les départements. Réunion de Hourges à la commune de Domart. Réclamation de la commune de Marestoust contre l'envoi par les habitants de Meneslies de bêtes à laine sur son territoire. Demandes de décharges. Receveur du district d'Amiens. — Fol. 117 v°. Du 23 prairial. Réclamation du receveur des bois et domaines nationaux du district d'Abbeville contre la municipalité de Brailly-Cornehotte, concernant la contribution du sieur Dumaisniel, ci-devant seigneur dudit lieu, émigré. Commission des

revenus nationaux. Indemnité au citoyen Vermeille, fils, exécuteur des jugements criminels. — Fol. 120. Du 24 prairial. Compte de la prestation représentative de la corvée pour 1787. Indemnité réclamée par le commissaire du canton de Flixecourt. — Fol. 121. Du 25 prairial. Dépenses d'ordre judiciaire. États des charges locales de diverses municipalités. — Fol. 121 v°. Du 26 prairial. Compte du dépôt de mendicité d'Amiens. — Fol. 122. Du 27 prairial. Demandes de décharges. Frais d'un détachement de chasseurs à Oisemont, en 1792, pour presser le recouvrement de l'arriéré de l'impôt du sel. Frais d'arpentage de sections du canton d'Athies. — Fol. 123. Du 28 prairial. Commission des revenus nationaux. Lenteur apportée par les districts à faire rédiger les rôles de l'emprunt forcé. — Fol. 123 v°. Du 29 prairial. Frais de vérification des quittances données aux collecteurs du sel. — Fol. 123 v°. Du 30 prairial. Frais d'arpentage des sections du canton de Bray. Contribution foncière de la commune de Combles. Avance faite par le greffier du juge de paix du canton de Corbie, pour papier et cire d'Espagne. — Fol. 124 v°. Du 1^{er} messidor. Frais d'impression et de rédaction des rôles de 1793. Traitement du citoyen Magnier, administrateur du district d'Amiens. Demandes de décharges. Contribution foncière de la Nation sur le rôle de Neuville. — Fol. 126. Du 2 messidor. Commission des revenus nationaux. Bois fourni en 1789 pour la tenue des assemblées bailliagères. Frais de chauffage de l'administration. Traitement du citoyen Gamant, ex-administrateur du département. — Fol. 127. Du 3 messidor. États des charges locales de diverses municipalités. Frais de vérification des caisses des receveurs comptables dans les districts de Montdidier, Péronne et Doullens. — Fol. 127 v°. Du 6 messidor. Frais de détente de toutes les anciennes tapisseries fleurdelysées, tant au ci-devant bailliage qu'à l'élection. Frais de mesurage des sections du canton de Domart. — Fol. 127 v°. Du 7 messidor. Nouveau mode de comptabilité. — Fol. 128. Du 8 messidor. Charges locales de la municipalité du Titre. Commission des revenus nationaux. Frais de vérification des revenus fonciers du canton de Molliens-Vidame. Frais d'enlèvement des croix plantées sur le territoire de la commune de Doullens. Dépenses d'ordre judiciaire et d'administration du district de Doullens. Demande de décharge. — Fol. 129. Du 9 messidor. Dépenses du dépôt de mendicité d'Amiens. Demandes de décharges. Frais de vérification des revenus fonciers du canton d'Hallencourt. Achèvement des matrices de la contribution mobilière de plusieurs communes du canton de Boves. Frais d'arpentage des sections du

canton d'Heudicourt. Id., du canton de Ham. Frais de vérification des revenus fonciers du canton de Nesle. Gages du garde messier d'Ercheu. Id., de la Faloise. — Fol. 131 v°. Du 11 messidor. Réclamation de la commune d'Hombleux contre la démarcation de son territoire avec celui de Petit-Rouy. Réclamation de la commune de Puzeau contre la démarcation de son territoire avec celui d'Hiencourt-le-Petit, hameau dépendant d'Omiécourt. Garde champêtre des Autheux. Frais de transport des monnaies de cuivre. Demandes de décharges. — Fol. 133. Du 12 messidor. Bâtiments servant aux dépôts de sels à Saint-Valery. Traitement et indemnité de l'exécuteur des jugements criminels. — Fol. 134. Du 13 messidor. Frais de réquisition de subsistances pour le marché d'Amiens. — Fol. 134. Du 13 messidor. Frais de vérification des anciens comptables dans le district d'Abbeville. Produit des ventes de sel dans les districts d'Abbeville, Doullens et Montdidier. — Fol. 134 v°. Du 14 messidor. Demande de décharge. Frais de conduite de la conciergerie d'Amiens à Albert du citoyen François Étuvé dit Blond, et d'un autre détenu. Indemnité réclamée par le citoyen Demoret, exécuteur des jugements criminels du département de l'Oise résidant à Noyon, sommé par l'accusateur public du département de la Somme de se transporter à Montdidier, pour y mettre à exécution le jugement du tribunal criminel dudit département contre Pierre Folet, condamné aux fers et à être exposé pendant six heures aux regards du peuple. — Fol. 135 v°. Du 15 messidor. Honoraires du greffier de la commune de Fressenneville. Assignats trouvés chez les citoyennes Brisse de Hamelet, d'où les scellés ont été levés. Demandes de décharges. Frais d'impressions. Frais de mesurage des sections de la commune de Bernaville. — Fol. 137. Du 19 messidor. Dépôt de mendicité d'Amiens. — Fol. 137 v°. Du 20 messidor. Avance demandée à la Convention Nationale par la commune d'Amiens, pour le paiement de ses dettes. — Fol. 138. Du 21 messidor. Compte du citoyen Fuyard dit Bourdeille, ancien receveur général des finances de la ci-devant généralité d'Amiens. Demande de décharge. Frais de vérification des revenus fonciers du canton de Lignières. Fourniture de tuyaux de poêles pour la salle de spectacle d'Amiens. — Fol. 138 v°. Du 22 messidor. État des charges locales de la municipalité de Vron. Fol. 140 v°. Du 23 messidor. Envoi de fonds au citoyen Patin, administrateur du département, en mission dans les districts de Péronne et de Montdidier. Régisseur du dépôt de mendicité d'Amiens. — Fol. 140 v°.

Du 25 messidor. Maison d'arrêt d'Abbeville. — Fol. 141. Du 29 messidor. Souscription du département de la Somme pour la construction d'une frégate. — Fol. 141 v°. Du 1^{er} thermidor. Vérification des receveurs comptables du district d'Abbeville. — Fol. 142. Du 3 thermidor. Grenier à sel de Corbie. Frais relatifs à la conservation des sels et tabacs nationaux. Frais de ports de lettres. Frais d'arpentage de sections du canton de Beauquesne. — Fol. 142 v°. Du 4 thermidor. Gratification réclamée par le greffier de la commune de Lignières-Châtelain. — Fol. 143. Du 5 thermidor. Traitement du citoyen Thierrri, ci-devant procureur général syndic du département. Confection des rôles des contribution foncière et mobilière pour 1793. Indemnité aux préposés au service des douanes. — Fol. 143 v°. Du 8 thermidor. Contributions de Morcourt et de Bayonvillers. — Fol. 144. Du 8 thermidor. Listes des commissaires et experts estimateurs proposés par les districts pour la formation du cadastre. — Fol. 144 v°. Du 9 thermidor. Contributions de l'émigré Courtebourne dans le district de Grandvilliers et le canton de Conty. — Fol. 145 v°. Du 10 thermidor. Garde champêtre de Davenescourt. — Fol. 145 v°. Du 11 thermidor. Demandes de décharges. Dépôt de mendicité d'Amiens ; évasion de détenus. Supplément de traitement demandé par les employés des bureaux, attendu le prix excessif des denrées et de tous les objets de première nécessité. — Fol. 147. Du 12 thermidor. État des charges locales de diverses municipalités. — Fol. 148. Du 13 thermidor. Révision des vérifications des revenus fonciers des communes. — Fol. 148. Du 15 thermidor. Frais de vérification des revenus fonciers de la banlieue d'Amiens. Dépôt de mendicité d'Amiens. Demandes de décharges. Cautionnements des receveurs des districts. — Fol. 149. Du 16 thermidor. État des charges locales de diverses communes. Frais d'évaluation des biens de la commune d'Estrées. — Fol. 149 v°. Du 16 thermidor. Demande de décharge. — Fol. 150 v°. Du 18 thermidor. Receveur particulier des finances de l'ancienne élection de Montdidier. — Fol. 152. Du 19 thermidor. Frais de vérification des revenus fonciers du canton de Corbie. — Fol. 152 v°. Du 21 thermidor. Demandes de décharges. Indemnité aux commissaires indicateurs nommés par les communes, pour accompagner le commissaire nommé par le district d'Abbeville dans la vérification des revenus fonciers du canton d'Hallencourt. Id., dans le canton de Saint-Valery. Frais de vérification des revenus fonciers du canton de Foucaucourt. Paiement des commis employés à la confection des rôles de 1793. — Fol. 155. Du 22 thermidor. Frais d'impressions. Cachets pour les juges de paix du district d'Amiens. États des charges locales de diverses communes. —

Fol. 155 v°. Du 24 thermidor. Traitement du citoyen Caron demeurant à Fouillooy, comme ancien membre du directoire du département. — Fol. 156. Du 25 thermidor. Demandes de décharges. — Fol. 157. Du 26 thermidor. États des charges locales de diverses communes. Demande de décharge par « la citoyenne Clément, femme Loyer, actuellement ingénieur en chef au département des Vosges, ci-devant au département de la Creuse, et, en 1790 (vieux style), ingénieur de l'arrondissement d'Amiens. » — Fol. 157 v°. Du 28 thermidor. Frais de vérification des revenus fonciers des villes du district de Péronne. États des charges locales de diverses communes. — Fol. 158. Du 29 thermidor. Dépôt de mendicité d'Amiens ; évasion de détenus. Contestation de démarcation entre les communes d'Ignaucourt et de Cayeux. A-compte de 20 000 l. sur les sous additionnels demandé par la ville d'Amiens, pour assurer le service de l'illumination publique. — Fol. 160 v°. Du 1^{er} fructidor. Demandes de décharges. — Fol. 161 v°. Du 5 fructidor. Demandes de décharges. Ports de lettres. Frais d'impressions. Dépôt de mendicité d'Amiens. — Fol. 162. Du 6 fructidor. Garde champêtre des Autheux. — Fol. 162 v°. Du 8 fructidor. Traitement du citoyen Colache, ancien administrateur du département. — Fol. 162 v°. Du 11 fructidor. Matrice du rôle de Villancourt. — Fol. 163. Du 12 fructidor. États des charges locales de diverses communes. — Fol. 163 v°. Du 13 fructidor. Demandes de décharges. Rôles de la contribution extraordinaire de guerre et emprunt forcé. — Fol. 164 v°. Du 15 fructidor. Demande de décharge. Compte du citoyen Marquet-Monbreson, ex-receveur général des finances de la ci-devant généralité de Rouen. — Fol. 165 v°. Du 16 fructidor. Demandes de décharges. Compte par le receveur du district d'Amiens de l'emploi des fonds provenant des rôles supplémentifs. Traitement des employés des bureaux. — Fol. 166 v°. Du 18 fructidor. États des charges locales de diverses communes. — Fol. 167. Du 18 fructidor. États des charges locales de diverses communes. — Fol. 167. Du 19 fructidor. Maison d'arrêt de Bicêtre ; évasion de détenus. Le citoyen Laurent, l'un des administrateurs, chargé de se transporter dans les districts de Doullens, Péronne et Montdidier, pour y constater la situation des receveurs comptables. Impositions sur les places de guerre et bâtiments militaires. — Fol. 168. Du 22 fructidor. Demande de décharge. Indemnité à l'exécuteur des jugements criminels. — Fol. 168 v°. Du 23

fructidor. Contributions de la municipalité de Vron. Fourniture de papier au magasin du timbre. États des charges locales de diverses communes. — Fol. 169. Du 24 fructidor. Subsistances de la commune d'Amiens. Frais de voyage du citoyen Patin dans les districts de Péronne et de Montdidier, relativement aux subsistances. — Fol. 170. Du 25 fructidor. États des charges locales de diverses communes. Sous additionnels. — Fol. 171 v°. Du 29 fructidor. États des charges locales de diverses communes. — Fol. 172. De la 2^e sans-culottide. Travaux de menuiserie à l'appartement et au bureau occupés par le représentant du peuple Dumont. Cachets gravés pour les juges de paix des districts d'Amiens, Abbeville, Péronne et Doullens. — Fol. 172. De la 3^e sans-culottide. États des charges locales de diverses communes. Octroi de Saint-Valery. — Fol. 172 v°. De la 4^e sans-culottide. Frais de détermination provisoire des revenus fonciers.

An III. — Fol. 173. Du 1^{er} vendémiaire. Frais d'impressions et de reliure. — Fol. 173. Du 2 vendémiaire. Lettre du citoyen Petit. Exposant que sa détention dans la maison de justice et le dépôt de ses fonds au greffe du tribunal criminel, lui rendent nécessaire le montant du quartier de son traitement d'administrateur. — Fol. 173 v°. Du 4 vendémiaire. Frais du greffe criminel d'Amiens. Demandes de décharges. — Fol. 175. Du 5 vendémiaire. Dépenses d'ordre judiciaire. — Fol. 176. Du 6 vendémiaire. Explications par le ci-devant receveur particulier des finances de l'élection de Doullens, concernant les vingtièmes. — Fol. 176 v°. Du 7 vendémiaire. États des charges locales de diverses communes. Contestation entre les communes de Bussy lès Poix et de Fricamps, concernant les pâturages. — Fol. 177. Du 9 vendémiaire. Cheval réquisitionné à Beuvraignes. — Fol. 177 v°. Du 10 vendémiaire. Réponses à un questionnaire envoyé par l'accusateur public près le tribunal criminel du département, particulièrement au sujet du triage des papiers, du logement de l'ex-administrateur Petit et des nommés Lhuillier et Barhoillet, « se disant commissaires du comité de sûreté générale », dans le lieu des séances du département, des meubles qui leur ont été fournis, etc. — Fol. 180 v°. Du 12 vendémiaire. Demandes de décharges. États des charges de diverses communes. — Fol. 181. Du 16 vendémiaire. États des charges de diverses communes. — Fol. 181. Du 18 vendémiaire. Dommages et intérêts à une femme de Luchaux, qui a reçu par mégarde un coup de fusil. — Fol. 181 v°. Du 19 vendémiaire. Logement L 85. (Registre.) — 240 feuillets, papier.

du citoyen Didier, ingénieur en chef du département, au-dessus des bureaux, sur la rue des Rabuissons. — Fol. 182. Du 20 vendémiaire. États des charges locales de diverses communes. — Fol. 182 v°. Du 23 vendémiaire. États des charges locales de diverses communes. — Fol. 182 v°. Du 25 vendémiaire. Frais d'arpentage des sections du canton de Corbie. Id., de la commune de Brutelles. Id., dans le canton de Beauquesne. Indemnité réclamée par le citoyen Louis Hangard, pour avoir assisté à l'assemblée générale des commissaires de canton. Demandes de décharges. Frais de charrois. Commune de Gruny. Ci-devant huissier de la chambre du département. — Fol. 185. Du 25 vendémiaire. Contribution patriotique de Foucaucourt et de Sailly-le-Sec. Exécuteur des jugements criminels. — Fol. 185 v°. Du 28 vendémiaire. États des charges locales de diverses communes. — Fol. 185 v°. Du 1^{er} brumaire. Demande de décharge. — Fol. 186. Du 2 brumaire. Communes en retard pour payer leurs contributions. Demande de décharge. — Fol. 186 v°. Du 3 brumaire. États des charges locales de diverses communes. — Fol. 187. Du 5 brumaire. Frais de justice criminelle. — Fol. 187 v°. Du 7 brumaire. Logement du commandant de la place d'Amiens dans les appartements ci-devant occupés par le représentant du peuple André Dumont. États des charges locales de diverses communes. — Fol. 188. Du 8 brumaire. Patentes de la commune d'Outrebois. — Fol. 188. Du 9 brumaire. Impôt de remplacement des droits supprimés. Dépôt de mendicité d'Amiens. — Fol. 189. Du 12 brumaire. Vérification de la situation des anciens comptables des impôts indirects. — Fol. 189. Du 13 brumaire. Salle de spectacle d'Amiens. — Fol. 190. Du 14 brumaire. Dépenses d'ordre judiciaire. Traitement du citoyen Bron, ex-administrateur du conseil du district d'Amiens. — Fol. 191. Du 17 brumaire. Contribution mobilière de 1793. Dépôt de mendicité d'Amiens. Salle de spectacle d'Amiens. — Fol. 191 v°. Du 19 brumaire. Démarcation des communes de Criquier (Seine-Inférieure), et Formerie (Oise). Démarcation des territoires des communes de Thois (Somme), et Offoy et Beaudéduit (Oise). — Fol. 192. Du 21 brumaire. Demande de décharge. Pain fourni aux détenus de la maison de justice d'Amiens. — Fol. 193. Du 22 brumaire. Démarcation des territoires de Thois, Offoy et Beaudéduit. États des charges locales de diverses communes. Prix d'un cheval de réquisition réclamé aux communes de Vadencourt et Baisieux.

An III. — Délibérations et arrêtés des administrateurs du département. — 1^{er} bureau. Contributions. etc. — Fol. 1. Du 23 brumaire. Employé des bureaux. Contributions de la commune de Mers. — Fol. 1 v°. Du 24 brumaire. État des avances faites par le trésor public. — Fol. 2. Du 25 brumaire. Demande de décharge. Commissaire du canton de Boves pour la vérification des revenus fonciers. — Fol. 2 v°. Du 27 brumaire. États des charges locales de diverses communes. — Fol. 3. Du 28 brumaire. Demandes de décharges. Démarcation des territoires de Brailly-Cornehotte, Domart et Gapennes. Rôles supplétifs des contributions mobilières de 1791 et 1792. Demandes de décharges. Démarcation des territoires de Bouthencourt. Ansenne et Montières, district d'Amiens, et Monchaux, district de Neufchâtel. — Fol. 5 v°. Du 29 brumaire. Honoraires d'un commissaire de canton. — Fol. 5 v°. Du 1^{er} frimaire. Commune d'Yzengremer. — Fol. 6 v°. Du 2 frimaire. Démarcation du territoire de la commune de Saint-Quentin-la-Motte-Croix-au-Bailly, district d'Abbeville, d'avec celles d'Eu et Pont, district de Dieppe. Chirurgien du dépôt de mendicité d'Amiens. Commissaire du canton de Poix. Dépôt de mendicité d'Amiens. — Fol. 8. Du 3 frimaire. Dépôt de mendicité d'Amiens. Demandes de décharges. Contestation entre la commune de Naours et celles de Flesselles, concernant le canton de Favière. Augmentation du personnel du bureau des émigrés. — Fol. 10. Du 4 frimaire. Frais de confection des rôles des contribution foncière et mobilière du district d'Abbeville pour 1793. Demande de décharge. — Fol. 10 v°. Du 5 frimaire. Percepteur de Bray. Demande de de décharge. — Fol. 11. Du 6 frimaire. Demande de décharge. — Fol. 11 v°. Du 7 frimaire. Receveur du district d'Amiens. Fournitures à la commune d'Aubigny par le citoyen Firmin Dutilloy, maire de ladite commune en 1790. Demande de décharge. — Fol. 12 v°. Du 8 frimaire. Demandes de décharges. Compte des fonds confiés à l'administration départementale, du 15 octobre 1791 au 17 août 1792. — Fol. 16 v°. Du 9 frimaire. Demandes de décharges. — Fol. 17. Du 11 frimaire. Demande de décharge. Percepteur des impositions à « Vallery sur Somme ». — Fol. 18 v°. Du 12 frimaire. Demande de décharge. — Fol. 19. Du 13 frimaire. Contributions d'Albert. Mesurage du bois de Moislains. — Fol. 20. Du 14 frimaire. Indemnité réclamée par plusieurs témoins dans l'affaire Petit. Nouveau mode de comptabilité. États des charges locales de diverses communes. Garde champêtre d'Hangest. Dépenses d'ordre judiciaire. — Fol. 21. Du 15 frimaire. Aumônes pour les incendiés. Nouveau

mode de comptabilité. Garde champêtre de la Faloise. — Fol. 22. Du 18 frimaire. Demandes de décharges. Arrêté relatif aux charges locales. — Fol. 23 v°. Du 19 frimaire. Répartition des contributions foncière et mobilière. — Fol. 24. Du 21 frimaire. Compte de l'administration départementale, du 10 novembre 1792 au 4 septembre 1793. — Fol. 25. Du 24 frimaire. Officier de santé du dépôt de mendicité d'Amiens. — Fol. 25 v°. Du 25 frimaire. Frais d'impressions. Contributions d'Ecquancourt. — Fol. 26 v°. Du 26 frimaire. Contributions. Indemnité des témoins appelés en matière criminelle. — Fol. 27 v°. Du 28 frimaire. Contestation entre le citoyen Bausseaux et la commune de Senarpont, relativement à des fournitures de foin. Règlement réclamé par le citoyen Pierre Coquelet, aubergiste à Marcelcave, d'une dépense de 245 l. 5 s. faite chez lui par la force armée, le 3 ventôse précédent, pour le tirage de la cavalerie. — Fol. 28 v°. Du 3 nivôse. Dépenses fixes et variables. Traitement des juges du tribunal. Frais d'administration. Dépôt de mendicité. Garde champêtre de Breuil. — Fol. 30. Du 4 nivôse. Appointements des employés des bureaux. — Fol. 30. Du 5 nivôse. Augmentation du traitement des sous-chefs et expéditionnaires de l'administration, en raison de « la cherté effrayante et progressive des denrées. » — Fol. 30 v°. Du 6 nivôse. Suppléments de traitements aux employés des bureaux. — Fol. 31. Du 7 nivôse. Commissaire pour la vérification des revenus fonciers de Montières lès Amiens. — Fol. 31 v°. Du 9 nivôse. Dépôt de mendicité d'Amiens. — Fol. 32 v°. Du 12 nivôse. Travaux de menuiserie à la maison départementale. — Fol. 32 v°. Du 14 nivôse. Indemnité réclamée par le citoyen Bouteiller, juge au tribunal du district d'Abbeville, pour son service près le tribunal criminel du département. — Fol. 33. Du 15 nivôse. Gardes champêtres. — Fol. 33 v°. Du 16 nivôse. États des charges locales de diverses communes. — Fol. 33 v°. Du 17 nivôse. Achat de médailles conformes à celles décrétées pour les administrateurs des départements. — Fol. 34. Du 19 nivôse. Reliquat des comptes des rôles supplétifs de 1789. Garde champêtre d'Ercheu. Frais réclamés par le citoyen Laurent, ex-administrateur chargé de vérifier la situation des comptables des anciennes élections de Montdidier, Péronne et Doullens. — Fol. 35. Du 24 nivôse. Garde champêtres. — Fol. 35. Du 25 nivôse. Versement des sols additionnels dans la caisse municipale d'Amiens. — Fol. 35 v°. Du 26 nivôse. Demandes

de décharges. — Fol. 36 v°. Du 28 nivôse. États des charges locales de diverses communes. — Fol. 36 v°. Du 29 nivôse. Demande de décharge. Travaux d'entretien aux bureaux du département et à la maison départementale. — Fol. 37 v°. Du 30 nivôse. Traitement d'un employé des bureaux. — Fol. 37 v°. Du 1^{er} pluviôse. Frais d'impressions. Frais de bureaux. Demande de décharge. Frais de bureau du bureau de conciliation d'Amiens. Compte des rôles supplétifs de l'ancienne élection de Montdidier. — Fol. 39 v°. Du 3 pluviôse. Entretien du jardin de la maison départementale. — Fol. 40. Du 6 pluviôse. Réparations faites à la salle de spectacle d'Amiens. — Fol. 40 v°. Du 8 pluviôse. Salaire de l'afficheur du département. — Fol. 40 v°. Du 13 pluviôse. Frais de réquisitions de grains dans le district de Montdidier. — Fol. 41. Du 16 pluviôse. Incendie des bâtiments du district à Abbeville. — Fol. 41. Du 18 pluviôse. Demande de décharge. Traitement du concierge du « Temple de l'Éternel » à Abbeville. — Fol. 42. Du 19 pluviôse. Avances faites par l'agent national près le district de Montdidier, « pour frais de voitures, ferrages de chevaux et autres dépenses extraordinaires dans différens voyages qu'il a faits en vertu des ordres des représentans du peuple Dumont et Sautereau, notamment à Roye et à Ailly, pour l'établissement d'ateliers de confection de souliers et pour parcourir 121 des communes de ce district, à l'effet de parvenir à la réorganisation des municipalités. » Fermier général des biens de l'abbaye de Corbie. — Fol. 44 v°. Du 23 pluviôse. Garde champêtre de Warsy. Vérification des comptes et de la situation des anciens comptables dès impôts indirects dans les districts de Montdidier, Péronne et Doullens. États des charges locales de diverses communes. — Fol. 45. Du 24 pluviôse. Frais de voyage par l'agent national près le district de Montdidier dans le district d'Abbeville, « pour y suivre et surveiller diverses mesures relatives au service public. » — Fol. 45 v°. Du 25 pluviôse. Comptes à rendre par l'ex-receveur des éconômats. Salaire des chefs de garnisons. Patentes de Bouquemaison. — Fol. 46. Du 27 pluviôse. Contributions directes 1794, vieux style. — Fol. 47 v°. Du 1^{er} ventôse. Garde champêtre de Voyennes. — Fol. 47 v°. Du 2 ventôse. Frais de bureaux. — Fol. 48. Du 3 ventôse. Traitement des fonctionnaires et employés de l'administration. — Fol. 48 v°. Du 5 ventôse. Emprunt forcé. — Fol. 49 v°. Du 6 ventôse. Réparations à la guillotine. — Fol. 50. Du 7 ventôse. États des charges locales de diverses municipalités. — Fol. 50 v°. Du 9 ventôse. Médicaments fournis aux détenus dans le dépôt de mendicité. Demandes de décharges. Receveur pour la perception des contributions foncière et mobilière dans la commune

d'Amiens. — Fol. 52. Du 10 ventôse. Réduction à cinq du nombre des administrateurs du département. — Fol. 52. Du 12 ventôse. Dépôt de mendicité d'Amiens. — Fol. 53 v°. Du 15 ventôse. Décharges des contributions de plusieurs communes du district de Montdidier. — Fol. 53 v°. Du 16 ventôse. Indemnité réclamée par le citoyen Bayard, directeur de la poste à Péronne, ex-administrateur du conseil du département. — Fol. 54. Du 17 ventôse. Demandes de décharges. États des charges locales de diverses municipalités. — Fol. 55. Du 19 ventôse. Garde champêtre d'Esmery-Hallon. Demande de décharge. — Fol. 55 v°. Du 21 ventôse. Demande de décharge. — Fol. 57 v°. Du 23 ventôse. Demandes de décharges. — Fol. 58 v°. Du 24 ventôse. Demandes de décharges. — Fol. 60. Du 25 ventôse. Demande de décharge. — Fol. 60 v°. Du 26 ventôse. États des charges locales de diverses communes. — Fol. 61. Du 28 ventôse. États des charges locales de diverses communes. Garde champêtre d'Ugny-l'Équipée. — Fol. 62. Du 29 ventôse. Indemnités aux jurés et suppléants. Demandes de décharges. — Fol. 64 v°. Du 2 germinal. États des charges locales de diverses communes. — Fol. 64 v°. Du 3 germinal. Demandes de décharges. Garde champêtre de Doingt-Flamicourt. — Fol. 65 v°. Du 4 germinal. Demandes de décharges. Rôles de contributions faits par le citoyen Gillon, maître d'école à Neuville. Garnisair employé au recouvrement de l'emprunt forcé dans la commune de Corbie. Contributions de Hem lès Doullens. — Fol. 67 v°. Du 5 germinal. Demandes de décharges. — Fol. 68 v°. Du 7 germinal. Demandes de décharges. États des charges locales de diverses communes. — Fol. 70. Du 8 germinal. Demandes de décharges. Procès entre le citoyen Lequien, ci-devant juge de paix à Conty, et la commune de Belleuse. — Fol. 71 v°. Du 9 germinal. Demandes de décharges. — Fol. 74 v°. Du 11 germinal. Traitements et indemnités des juges du tribunal criminel. Demandes de décharges. — Fol. 76 v°. Du 12 germinal. Compte du produit de la salle de spectacle d'Amiens. Dépôt de mendicité d'Amiens. — Fol. 77. Du 13 germinal. Demandes de décharges. — Fol. 78. Du 14 germinal. Demandes de décharges. — Fol. 79 v°. Du 17 germinal. Demandes de décharges. — Fol. 81. Du 18 germinal. Garde champêtre de Boussicourt. Frais d'impressions. — Fol. 81 v°. Du 19 germinal. Demandes de décharges. Avances faites par le citoyen Dumont envoyé à Paris pour porter au comité de salut public les dépêches

relatives à la journée du 14 germinal. Frais de bureaux. — Fol. 83 v°. Du 20 germinal. Demandes de décharges. — Fol. 84 v°. Du 21 germinal. Compte du citoyen Charles-Augustin Barou, ci-devant directeur des économats à Amiens. Demandes de décharges. — Fol. 86. Du 23 germinal. Demandes de décharges. — Fol. 87. Du 23 germinal. Demandes de décharges. — Fol. 88. Du 24 germinal. Demandes de décharges. — Fol. 89 v°. Du 26 germinal. Demandes de décharges. Irrégularités dans l'envoi du Bulletin des lois. Travaux de plomberie au château d'eau près le département. États des charges locales de diverses communes. — Fol. 91 v°. Du 27 germinal. Frais de bureaux. Demandes de décharges. Imposition [mobilière de la commune de Péronne. — Fol. 94 v°. Du 28 germinal. Contribution mobilière de Picquigny. Demandes de décharges. — Fol. 96. Du 29 germinal. États des charges locales de diverses communautés. Indemnité au citoyen Bouteiller, juge au tribunal d'Abbeville, pour son service au tribunal criminel du département. Demandes de décharges. — Fol. 97 v°. Du 30 germinal. Demandes de décharges. — Fol. 99. Du 2 floréal. Demandes de décharges. Contributions de la commune] de Nesle. — Fol. 101 v°. Du 3 floréal. Demande de décharge. — Fol. 102. Du 4 floréal. Demandes de décharges. — Fol. 104 v°. Du 5 floréal. Demandes de décharges. États des charges locales de diverses communes. — Fol. 106. Du 6 floréal. Demandes de décharges. États des charges locales de diverses communes. — Fol. 107 v°. Du 7 floréal. Demandes de décharges. Contribution foncière de Villers-Bocage. — Fol. 109 v°. Du 8 floréal. Demandes de décharges. Frais de vérification des quittances données aux collecteurs du sel. — Fol. 112 v°. Du 9 floréal. Garde champêtre de Rouvrel. Demandes de décharges. Salaire des garnisaires. — Fol. 117. Du 11 floréal. Demandes de décharges. États des charges locales de diverses communes. — Fol. 119 v°. Du 12 floréal. États des charges locales de diverses communes. Demandes de décharges. — Fol. 121 v°. Du 13 floréal. Demandes de décharges. Travaux de vitrerie aux bâtiments et bureaux de l'administration. — Fol. 124. Du 15 floréal. Demandes de décharges. États des charges locales de diverses communes. — Fol. 126 v°. Du 16 floréal. États des charges locales de diverses communes. — Fol. 127. Du 17 floréal. Demandes de décharges. — Fol. 129. Du 18 floréal. Frais d'impressions. Frais d'établissements de tablettes et autres ouvrages « dans les nouvelles archives du département, pour les registres de naissances, mariages et décès ». Contribution mobilière. Demandes de décharges. — Fol. 134. Du 19 floréal. Contribution foncière de la commune de Frise. Garde champêtre de Sailly-

Saillisel. Demandes de décharges. — Fol. 136. Du 20 floréal. États des charges locales de diverses communes. Demandes de décharges. — Fol. 138 v°. Du 21 floréal. Demandes de décharges. — Fol. 140 v°. Du 22 floréal. Frais d'impressions. Demandes de décharges. — Fol. 142. Du 23 floréal. États des charges locales de diverses communes. — Fol. 142 v°. Du 24 floréal. Frais de voyage du citoyen Dufrien, commissaire du canton de Gamaches à l'assemblée générale du 6 floréal. Demandes de décharges. — Fol. 144. Du 25 floréal. Demandes de décharges. — Fol. 146 v°. Du 26 floréal. Contribution mobilière de Saint-Valery. Honoraires réclamés par le citoyen Dermigny, demeurant à Cartigny, commissaire à l'assemblée générale du 6 floréal pour la vérification des revenus fonciers. Erreurs dans la nouvelle matrice de la Boisselle-Auvillers. Demandes de décharges. — Fol. 149. Du 27 floréal. Bâtimens occupés par les sels nationaux déposés à Saint-Valery. — Fol. 150. Du 28 floréal. Demandes de décharges. — Fol. 151. Du 29 floréal. Demandes de décharges. Gardes champêtres. — Fol. 153 v°. Du 30 floréal. Arrêté relatif aux assignats démonétisés. Portier de la maison départementale. — Fol. 154. Du 1^{er} prairial. États des charges locales de diverses communes. Demandes de décharges. — Fol. 156. Du 2 prairial. Frais de démarcation des décharges. — Fol. 159. Du 3 prairial. États des charges locales de diverses communes. — Fol. 159 v°. Du 6 prairial. Demandes de décharges. — Fol. 161. Du 7 prairial. États des charges locales de diverses communes. — Fol. 161 v°. Du 8 prairial. Demandes de décharges. Garde champêtre de Picquigny. — Fol. 162 v°. Du 9 prairial. États des charges locales de diverses communes. — Fol. 165. Du 11 prairial. Demandes de décharges. — Fol. 168 v°. Du 13 prairial. Mandat de 21937 l. 10 s. au profit du citoyen Hacot, régisseur du dépôt de mendicité d'Amiens, pour remboursement des avances faites pour la nourriture des Marseillais renfermés dans cette maison pendant les mois de germinal et floréal précédents. — Fol. 168 v°. Du 14 prairial. États des charges locales de diverses communes. — Fol. 169. Du 15 prairial. Demandes de décharges. — Fol. 173. Du 16 prairial. Garde champêtre de Pertain et Bersaucourt. Fol. 173. Du 18 prairial. États des charges locales de diverses communes. — Fol. 173 v°. Du 20 prairial. Demandes de décharges. Traitement des gardes de la maison de Bicêtre. Supplément

d'indemnité réclamée par plusieurs citoyens assignés pour être entendus dans l'affaire suivie au tribunal criminel du département de la Somme contre le nommé Damerval. — Fol. 178 v°. Du 22 prairial. Assignats. Frais d'impressions. — Fol. 177. Garde champêtre d'Argœuve. Octroi de 20 s. par velte d'eau-de-vie. — Fol. 177 v°. Du 24 prairial. Compte de l'octroi de 20 s. par velte d'eau-de-vie. — Fol. 180. Du 25 prairial. Frais d'impressions. Réparations aux tuyaux en plomb des fontaines de la cour et du jardin du département. — Fol. 180. Du 26 prairial. Demandes de décharges. — Fol. 183 v°. Du 27 prairial. Demande de décharge. — Fol. 184. Du 28 prairial. États des charges locales de diverses communes. — Fol. 185. Du 30 prairial. Frais d'impressions. Demandes de décharges. — Fol. 189. Du 1^{er} messidor. Traitements des commis et employés ordinaires de l'administration, au nombre de seize. — Fol. 189 v°. Du 3 messidor. États des charges locales de diverses communes. — Fol. 190. Du 6 messidor. Demandes de décharges. Démarcation des territoires de Marcelcave et Ignocourt. Contributions de Pissy. Commune d'Englebelmer. Frais de nourriture des Marseillais et prisonniers d'État renfermés dans le dépôt de mendicité d'Amiens du 1^{er} au 29 prairial. — Fol. 203 v°. Du 8 messidor. Contributions de Beaumetz. — Fol. 205. Du 10 messidor. Demandes de décharges. — Fol. 206. Du 12 messidor. Demandes de décharges. — Fol. 207 v°. Du 14 messidor. Préposés des douanes exemptés de contribution mobilière. Demandes de décharges. — Fol. 209 v°. Du 15 messidor. Indemnité extraordinaire aux employés de l'administration. Demandes de décharges. — Fol. 211 v°. Du 16 messidor. États des charges locales de diverses communes, parmi lesquelles Amiens figurant pour 108168 l. 10 s. 4 d. Demandes de décharges. — Fol. 214. Du 17 messidor. Gardes champêtres de Vignacourt. Gardes champêtres de Boves. Droits supprimés. Demandes de décharges. — Fol. 215 v°. Du 18 messidor. Demandes de décharges. — Fol. 217. Du 19 messidor. Demandes de décharges. — Fol. 219 v°. Du 21 messidor. « Le citoyen Caron-Berquier, privé depuis un mois d'impressions pour le département, fondé sur les inculpations qu'il s'était permises et qui paraissaient planer sur l'administration ou ses collaborateurs, déclare que le fait par lui avancé relativement à la connaissance donnée aux associés de sa soumission, est faux, qu'avant de l'avancer, il aurait dû s'en assurer d'une manière plus précise » ; la fourniture du département à lui rendue, concurremment aux autres imprimeurs. Demandes de décharges. — Fol. 221. Du 22 messidor. Demandes de décharges. —

Fol. 221 v° Du 24 messidor. États des charges locales de diverses communes. Demandes de décharges. — Fol. 224. Du 25 messidor. Sommes déboursées par le citoyen Laurendeau, administrateur, envoyé à Montdidier en qualité de commissaire de l'administration pour presser le versement des grains accordés à la commune d'Amiens par arrêté du Comité de salut public du 8 floréal. Id., par le citoyen Goguet à Foucaucourt, à Chuignolles, à Soyecourt, à Omiécourt, à Péronne. Indemnité réclamée par le citoyen Capron, ci-devant secrétaire du district de Doullens. Pension réclamée par la veuve d'un chef de bureau du département. Erreur dans la réimpression de la loi du 15 messidor relative au papier timbré. — Fol. 225. Du 26 messidor. États des charges locales de diverses communes. — Fol. 225 v° Du 27 messidor. Demande de décharge. Papiers fournis par le citoyen de Berny, manufacturier à Prouzel, pour le service de l'agence nationale du timbre. — Fol. 226 v°. Du 28 messidor. Demande de décharge. — Fol. 227. Du 29 messidor. Fourniture de papier pour le timbre. États des charges locales de diverses municipalités. Réduction du nombre des employés et réorganisation des bureaux. — Fol. 228 v°. Du 1^{er} thermidor. Indemnités des juges au tribunal criminel, aux membres du directoire et aux employés. — Fol. 228 v°. Du 2 thermidor. Demandes de décharges. — Fol. 231 v°. Du 3 thermidor. Demandes de décharges. Travaux à la fosse d'aisances du lieu des séances du département. — Fol. 232. Du 4 thermidor. Demandes de décharges. États des charges locales de diverses communes. — Fol. 236 v°. Du 5 thermidor. Démarcation des territoires de Saint-Gratien et Fréchencourt. Demandes de décharges. — Fol. 239. Du 6 thermidor. Demandes de décharges.

L 86. (Registre.) — In-fol., 233 feuillets, papier.

An III-an IV. — Délibérations et arrêtés du directoire du département. 1^{er} bureau. Contributions, etc. — An III. — Fol. 1. Du 6 thermidor (suite.) Demandes de décharges. — Fol. 4. Du 7 thermidor. Demandes de décharges. Gardes champêtres. Frais de voyages. Impressions. Location des bâtiments servant de dépôt au sel à Saint-Valery. — Fol. 7 v°. Du 8 thermidor. Demandes de décharges. — Fol. 8 v°. Du 9 thermidor. Demande de décharge. — Fol. 9. Du 10 thermidor. Demandes de décharges. Gardes champêtres. — Fol. 10. Du 11 thermidor. Emprunt forcé. Demandes de décharges. — Fol. 11 v°. Du 12 thermidor. Impressions. Indemnité aux commissaires du canton d'Albert. De-

mandes de décharges. — Fol. 13. Du 13 thermidor. Demandes de décharges. — Fol. 20 v°. Du 14 thermidor. Demandes de décharges. — Fol. 21 v°. Du 15 thermidor. Demandes de décharges États des charges locales de plusieurs municipalités. — Fol. 23. Du 16 thermidor. Demande d'augmentation de traitement par les employés des bureaux. Arrêté concernant les subsistances. Demandes de décharges. — Fol. 26. Du 17 thermidor. Demande de décharges. — Fol. 32. Du 19 thermidor. Demandes de décharges. — Fol. 36. Du 20 thermidor. États des charges locales de plusieurs municipalités. — Fol. 36 v°. Du 21 thermidor. Demandes de décharges. Impressions. Augmentation de salaires demandée par les porteurs des lois. Frais de bureau du tribunal de commerce de Saint-Valery. — Fol. 39 v°. Du 24 thermidor. Demandes de décharges. États des charges locales de plusieurs municipalités. — Fol. 41. Du 25 thermidor. Demandes de décharges. — Fol. 42. Du 26 thermidor. Demandes de décharges, — Fol. 42 v°. Du 26 thermidor. Demandes de décharges. Réclamation de la municipalité de Senarpont contre la formation d'une municipalité à Bernapré. Secours demandé par le citoyen Jacques Sellier, professeur de l'école de mathématiques à Amiens, rappelant « ses long services, les sacrifices qu'il a fait pour se rendre utile, son grand âge, son peu de fortune et les besoins extrême qu'il éprouve pour fournir à sa femme et à sa famille les choses les plus indispensables » ; somme de 1000 l. à lui accordée. — Fol. 44. Du 27 thermidor. Demandes de décharges. « Le citoyen Masset expose qu'en 1787, des avis certains que la peste existait à Alger et qu'il était sorti sept corsaires de ce port pour faire la course, dont les équipages avaient la peste, déterminèrent l'amirauté et la municipalité de Saint-Vallery à prendre des mesures pour faire faire la quarantaine aux vaisseaux qui se présenteraient au port de Saint-Vallery, qu'il fut chargé par le ci-devant ministre de la marine et le ci-devant intendant, de suivre les détails relatifs à l'emplacement à donner à ces vaisseaux, aux objets à fournir pour leur sûreté, que la dépense occasionnée à cet acquit s'élève à 829 l. 10 s. 6 d., dont il a depuis longtemps sollicité sans succès le remboursement » ; accordé. — Fol. 44 v°. Du 29 thermidor. Demandes de décharges. Municipalité de Beaumetz. — Fol. 50 v°. Du 30 thermidor. Commune de Suzane. — Fol. 51. Du 1^{er} fructidor. Demandes de décharges. — Fol. 52. Du 2 fructidor. Demandes de décharges. États des charges locales de diverses municipalités. Impressions. — Fol. 53 v°. Du 3 fructidor : Demande d'augmentation de traitement des commis des bureaux de la municipalité d'Amiens. Demandes

de décharges. — Fol. 55. Du 4 fructidor. Salaire des chefs de garnison dans le district de Péronne. Demandes de décharges. — Fol. 56. Du 5 fructidor. Demandes de décharges. Assignats démonétisés pour le paiement de l'enregistrement des ventes de biens nationaux. Patentes. — Fol. 59 v°. Du 6 fructidor. Demandes de décharges. — Fol. 60 v°. Du 8 fructidor. Frais d'arpentage des communes. Contributions directes de Douilly. — Fol. 62. Du 9 fructidor. Demandes de décharges. — Fol. 66 v°. Du 10 fructidor. Demandes de décharges. Impressions. — Fol. 68 v°. Du 12 fructidor. Demandes de décharges. — Fol. 70 v°. Du 13 fructidor. Demandes de décharges. — Fol. 71 v°. Du 14 fructidor. Demandes de décharges. — Fol. 73. Du 15 fructidor. Demandes de décharges. — Fol. 74 v°. Du 16 fructidor, Demandes de décharges. — Fol. 75. Du 17 fructidor. Demandes de décharges. — Fol. 78 v°. Du 18 fructidor. Demandes de décharges. — Fol. 80 v°. Du 19 fructidor. Demandes de décharges. — Fol. 82. Du 22 fructidor. Modèles pour faciliter l'exécution de la loi du 7 thermidor précédent concernant la contribution personnelle et somptuaire. — Fol. 82 v°. Du 24 fructidor. Demandes de décharges. — Fol. 84. Du 25 fructidor. Salaire des garnisaires. Demandes de décharges. Compte du dépôt de mendicité. — Fol. 87. Du 26 fructidor. Salaires des porteurs du Bulletin des lois. — Fol. 87. Du 27 fructidor. Demandes de décharges. — Fol. 89 v°. Demande de décharge. — Fol. 90. Du 29 fructidor. Impressions. Demandes de décharges. — Fol. 94. Du 30 fructidor. Demandes de décharges. — Fol. 94 v°. Du 2^e complémentaire. Demandes de décharges. — Fol. 95 v°. Du 3^e complémentaire. Achat de papier pour la direction l'enregistrement, des domaines et du timbre. — Fol. 96. Du 4^e complémentaire. Demandes de décharges. — Fol. 96 v°. Du 5^e complémentaire. Demandes de décharges. Lois des 2 thermidor et 24 fructidor concernant la contribution foncière de l'an III.

An IV. — Du 1^{er} vendémiaire. Demandes de décharges. — Fol. 103 v°. Du 2 vendémiaire. Demandes de décharges. — Fol. 107 v°. Du 4 vendémiaire. Démarcation entre les communes de Bouttencourt, Ansenes et Monthières, district d'Abbeville, d'une part, et celle de Monchaux, district de Neufchâtel, de l'autre. Demandes de décharges. — Fol. 109 v°. Du 5 vendémiaire. Demande de décharge. — Fol. 110. Du 6 vendémiaire. Demandes de décharges. — Fol. 112. Du 8 vendémiaire. Demandes de décharges. Avances faites

par le tribunal criminel. — Fol. 114. Du 9 vendémiaire. Arrêté du représentant du peuple Casenave, du 6^e complémentaire an III, enjoignant aux cultivateurs de verser avant le 15 de ce mois, dans les magasins militaires ou ceux établis par le département, le grain de la contribution foncière. — Fol. 116. Du 10 vendémiaire. Demandes de décharges. — Fol. 117. Du 11 vendémiaire. Demandes de décharges. Frais de saisie du citoyen Poullain-Cotte, pour le paiement d'une somme de 25000 l. pour laquelle il a été compris dans l'emprunt forcé. — Fol. 117. Du 12 vendémiaire. Demande de décharge par le citoyen Carpentier, sculpteur à Amiens. Demandes de décharges. — Fol. 118 v^o. Du 13 vendémiaire. Demandes de décharges. Chevaux de luxe. — Fol. 122. Du 14 vendémiaire. Demande par le citoyen Rousseau, ingénieur du département, à l'effet de jouir des indemnités accordées par la loi du 4 pluviôse et les arrêtés du comité des finances des 2 thermidor et 4 fructidor suivants. Demandes de décharges. — Fol. 124 v^o. Du 16 vendémiaire. Demandes de décharges. — Fol. 126. Du 17 vendémiaire. Indemnité des jurés. Demandes de décharges. — Fol. 129. Du 19 vendémiaire. Frais d'impression des matrices et des rôles de l'an III. — Fol. 129 v^o. Du 20 vendémiaire. Demande par la ville d'Amiens d'être autorisée à emprunter 3000 l. pour l'achat du papier et les frais d'impression des matrices pour les rôles de contributions de l'an III. Demandes de décharges. — Fol. 131. Du 21 vendémiaire. Demandes de décharges. — Fol. 133. Du 22 vendémiaire. Demandes de décharges. — Fol. 135. Du 23 vendémiaire. Dépense de la force armée envoyée dans les communes en retard pour payer le quart de leur contribution foncière en nature. Suppléant du procureur général syndic. Garde magasin à Heudicourt. — Fol. 136. Du 24 vendémiaire. Demandes de décharges. — Fol. 141 v^o. Du 25 vendémiaire. Demandes de décharges. — Fol. 142 v^o. Du 26 vendémiaire. Demandes de décharges. — Fol. 142 v^o. Du 27 vendémiaire. Demandes de décharges. Impressions. — Fol. 145. Du 29 vendémiaire. Impressions. Papier de tenture pour la chambre d'audience du tribunal criminel. Demande de décharge. — Fol. 146. Du 1^{er} brumaire. Demandes de décharges. Grains emmagasinés dans les greniers de l'hospice d'Albert. — Fol. 148. Du 2 brumaire. États des charges locales de plusieurs municipalités. « Le citoyen Boursier, coupe têtes », ou exécuter des jugements criminels du département ; son traitement. Frais de sonnerie des cloches pour l'assemblée électorale. — Fol. 149 v^o. Du 3 brumaire. Demandes de décharges. — Fol. 152. Du 4 brumaire. Frais de

déplacement de la force armée dans les communes en retard pour payer leur contribution foncière en nature. — Fol. 152 v^o. Du 5 brumaire. Fourniture de bois de chauffage pour l'administration. Logement de Pierre-Charles Patte dans le parloir du ci-devant couvent des Moreaucourt. — Fol. 153. Du 6 brumaire. Indemnité réclamée par les citoyens Bonnet et Scheidegger pour leurs services près de l'assemblée électorale. Traitement du citoyen Rousseau, ingénieur. Force armée depuis douze jours à Mailly, pour le recouvrement des contributions. — Fol. 154. Du 7 brumaire. Demandes de décharges. Adjudication du pain à fournir aux détenus dans la maison d'arrêt de Doullens. — Fol. 155. Du 8 brumaire. Salaires des porteurs de contraintes. Demandes de décharges. — Fol. 158 v^o. Du 9 brumaire. Demandes de décharges. — Fol. 159 v^o. Du 11 brumaire. Greniers destinés à recevoir les grains provenant de la contribution à Albert. — Fol. 160. Du 13 brumaire. Demandes de décharges. — Fol. 160 v^o. Du 16 brumaire. Traitement du garçon de chambre et portier du tribunal criminel. — Fol. 161 v^o. Du 18 brumaire. Magasins pour les produits des contributions en nature des communes de Montdidier, Moreuil, Beaucourt et Ailly sur Noye. Arrêté pour l'exécution de celui du Comité de salut public du 30 vendémiaire, concernant la contribution en nature. — Fol. 162 v^o. Du 19 vendémiaire. Demandes de décharges. — Fol. 164 v^o. Du 20 brumaire. Garde magasin d'Amiens. Frais de démarcation des terroirs de Roye, Beuvraignes, Goyencourt et Gruny. Demande de décharge par la commune de Rue. Réparation aux couvertures de la maison du département. — Fol. 166. Du 22 brumaire. Demandes de décharges. — Fol. 167 v^o. Du 23 brumaire. Demandes de décharges. — Fol. 169 v^o. Du 24 brumaire. Demandes de décharges. — Fol. 170 v^o. Du 25 brumaire. Demandes de décharges. — Fol. 172. Du 26 brumaire. Demandes de décharges. — Fol. 173. Du 27 brumaire. Gardes magasins militaires. États des charges locales de plusieurs communes. Indemnité de pain par jour réclamée par les huissiers du tribunal criminel. — Fol. 174. Du 28 brumaire. Impressions. — Fol. 174 v^o. Du 29 brumaire. Demandes de décharges. Perception des contributions en assignants. — Fol. 178 v^o. Du 30 brumaire. Demandes de décharges. — Fol. 179 v^o. Du 1^{er} frimaire. Demandes de décharges. — Fol. 180. Du 2 frimaire. Avances faites par le garde magasin de la contribution foncière en nature à Poix. Demandes de décharges. Avances pour le service de l'administration. — Fol. 182 v^o. Du 3 frimaire. Réclamation par les

juges des tribunaux criminel et civils, les juges de paix et leurs greffiers, de leurs traitements pour le mois précédent. Demandes de décharges. — Fol. 184. Du 4 frimaire. Demandes de décharges. — Fol. 186. Du 6 frimaire. Demandes de décharges. — Fol. 186 v°. Du 8 frimaire. Impressions. — Fol. 187. Demandes de décharges. — Fol. 189. Du 12 frimaire. Salaire des porteurs de lois. Demandes de décharges. — Fol. 191. Du 13 frimaire. Demandes de décharges. Impressions. Salaire des porteurs de lois. Adjudication du pain pour les détenus de la maison d'arrêt de Doullens. Frais de bureau du tribunal de commerce d'Amiens. — Fol. 194. Du 14 frimaire. Traitement des fonctionnaires calculé en froment ; à-compte. — Fol. 196 v°. Du 16 frimaire. Demandes de décharges. Réparations faites à la salle de spectacle d'Amiens. Traitement des administrateurs du district d'Amiens. — Fol. 199. Du 17 frimaire. Demandes de décharges. — Fol. 200. Du 18 frimaire. Gardes champêtres. Dépenses faites aux greniers du collège d'Amiens pour recevoir les grains de la contribution en nature. — Fol. 200 v°. Du 19 frimaire. « Le citoyen Desmorest, coupetêtes » ; son traitement. Fournitures de bureau au tribunal de police correctionnelle de Péronne. Impressions pour le district d'Amiens. — Fol. 201 v°. Du 20 frimaire. Impressions. Traitement des commis du district d'Abbeville. — Fol. 202. Du 21 frimaire. Demandes de décharges. Travaux à la maison des ci-devant Ursulines d'Abbeville, pour y recevoir les grains de la contribution en nature. Bois de chauffage du tribunal du département. — Fol. 207. Du 23 frimaire. Demande de décharge. — Fol. 208. Du 24 frimaire. Demande de décharge. — Fol. 208 v°. Du 25 frimaire. Fourniture de chandelles pour l'administration. Arrêté pour l'exécution de la loi du 19 frimaire portant qu'il sera fait un appel de fonds par forme d'emprunt sur les citoyens aisés. Salaire des porteurs de lois. — Fol. 210 v°. Du 26 frimaire. Conversion en assignats de la contribution en grains. — Fol. 211 v°. Du 1^{er} nivôse. Insuccès de l'adjudication des perceptions de la contribution de 1795 dans les communes de Saint-Sauflieu, Ailly sur Noye et Orival. Demandes de décharges. Envoi des papiers de l'ancien district de Péronne. Prix du pain à Amiens. Travaux de vitrerie à la maison départementale. — Fol. 213. Du 2 nivôse. Traitement du portier du collège d'Amiens. Salaires des porteurs des lois. Percepteur de Gézaincourt. Remise de contribution aux préposés des douanes. Fournitures faites pour le district d'Amiens. Garde champêtre d'Hornoy. Administration municipale du

canton de Moreuil. — Fol. 215. Du 3 nivôse. Prix du pain à Amiens. Demande de décharge par Jacques Vimeux, sculpteur à Amiens, pour sa maison rue Saint-Denis. Demandes de décharges. — Fol. 217. Du 4 nivôse. Vente de sacs et de bâches provenant des dépôts de Saint-Valery. — Fol. 217. Du 5 nivôse. Salaire des porteurs de lois. — Fol. 217 v°. Du 7 nivôse. Arrêté pour accélérer le paiement de l'emprunt forcé. — Fol. 219. Du 8 nivôse. Citoyens les plus aisés des communes du canton de Montdidier. Traitement du citoyen Desmoret, coupetêtes ; a dû se rendre à Versailles, à Pontoise, à Étampes, à Manson (?), à Rambouillet, à Saint-Germain, etc., pour y mettre à exécution divers jugements ; id, à Péronne, Abbeville et Montdidier. Demande de décharges. Lettre du ministre des finances témoignant sa surprise de la lenteur qu'on apporte au paiement de la contribution en nature ; arrêté en conséquence. — Fol. 222 v°. Du 9 nivôse. Réclamation de l'administration municipale du canton de Rue contre la suppression du magasin établi à Rue pour recevoir le produit de la contribution foncière en nature. — Fol. 223. Du 10 nivôse. Demandes de décharges. — Fol. 226. Du 11 nivôse. Demandes de décharges. — Fol. 227. Du 12 nivôse. Demandes de décharges. — Fol. 228. Du 13 nivôse. Impressions. — Fol. 229. Du 14 nivôse. Frais de port des lois. Salaire des gardes champêtres d'Hangest. — Fol. 229 v°. Du 17 nivôse Demandes de décharges. Arrêté concernant l'envoi de la force armée dans les communes qui n'auront pas envoyé l'état des citoyens les plus aisés. — Fol. 230 v°. Du 18 nivôse. Salaire des porteurs de contraintes. — Fol. 231. Du 19 nivôse. Gardes champêtres. — Fol. 231 v°. Du 22 nivôse. Demandes de décharges. — Fol. 233. Du 23 nivôse. Demandes de décharges.

L 87. (Registre.) — In-fol., 378 pages, papier.

1791. — Délibérations et arrêtés du directoire du département. 2^e bureau. Bien public. — P. 1. Du 1^{er} février. Envoi de lois. Compliments à M. Delessart, pour sa nomination au ministère de l'intérieur. Réclamations contre la nomination du juge de paix du canton de Combles. Délits dans les bois à Terramesnil. Rachat demandé par des habitants de Béalcourt d'arbres plantés devant leurs propriétés. Mémoire du maire de Bernay et Beauregard, tendant à contraindre le vicaire et le marguillier desdits lieux à rendre compte des sommes qu'ils ont reçues. Demande par les habitants de Salouel à être séparés de la paroisse et

municipalité de Saleux. Élections municipales de Mailly-Rainneval. — P. 6. février. Envoi de lois. Dépenses des enfants trouvés à l'hôpital Saint-Charles d'Amiens. Députation des officiers municipaux d'Amiens, présentant une requête des ci-devant principal, sous-principal et professeurs du collège de ladite ville, demandant qu'il soit sursis à l'installation des nouveaux professeurs nommés pour les remplacer. — P. 8. Du 5 février. Loi relative à l'instruction de l'Assemblée Nationale sur la constitution civile du clergé. Instruction sur les poids et mesures. Intervention des officiers municipaux d'Éramecourt dans un procès pendant devant le tribunal du district de Grandvilliers entre les habitants de Frocourt et un particulier dudit Éramecourt au sujet des pâturages. Envoi d'un détachement du régiment Commissaire général cavalerie dans le département de la Somme. — P. 10. Du 6 février. Opposition par la garde nationale de Moreuil au transport ordonné par le ministre de la guerre des canons qui sont sous sa garde et qui proviennent de différents châteaux du canton, sous prétexte que celle d'Amiens se proposait de les déposer au corps de garde de cette ville. — P. 11. Du 8 février. Enfants trouvés de l'hôpital d'Abbeville. Renonciation par le conseil général de la commune d'Hescamps au mémoire par lequel il avait demandé à faire partie du district de Grandvilliers. Réclamation par Marie-Louise Bettembos, demeurant à Éplessier, contre la prétention par les gens d'affaires du ci-devant seigneur dudit lieu de faire abattre deux ormes plantés devant sa maison, et qu'elle soutient à elle appartenir. Réclamation par M. de Sachy, ci-devant seigneur de Fourdrinoy, contre un délit commis dans le bois de Tramolle à lui appartenant. Envoi de lois. — P. 13. Du 8 février. Opposition aux opérations de l'assemblée primaire du canton d'Albert. — P. 15. Du 10 février. Projet par les gardes nationales de quelques municipalités de campagne, et notamment du canton de Moreuil, de se rendre dans les châteaux habités par les ci-devant seigneurs, pour en enlever les armes à feu qu'elles croiraient excéder les besoins de ces derniers. Réclamation par les citoyens des municipalités de Démuin, Aubercourt, Ignocourt, Cayeux et Beaucourt, contre la translation du chef-lieu de leur canton de Cayeux à Harbonnières, Vols « qui se commettent de toutes parts » dans les bois nationaux. — P. 18. Du 12 février. Délits dans les bois de Pierregot Id., dans le bois du Gard. Ferme appartenant à l'abbaye de Saint-Jean d'Amiens, à Marcelcave. Ormes abattus sur la communes d'Andainville. Indemnité réclamée par

l'entrepreneur de la diligence d'Amiens à Arras, en raison des pertes qu'il a subies par suite des changements survenus dans cette partie d'administration. Réclamation par la municipalité de Blangy-Tronville contre la nomination du sieur Parvillers, desservant, en qualité de membre du corps municipal dudit lieu. Municipalité de Forceville contre un particulier qui refuse de payer une rente à la fabrique dudit lieu. Pétition des citoyens actifs de la ville de Ham, se plaignant de la mauvaise administration de la municipalité dudit lieu. — P. 26. Du 13 février. Projet présenté par la municipalité d'Amiens pour la démarcation des cinq sections qui doivent être assignées aux cinq juges de paix accordés à ladite ville. — P. 29. Du 14 février. Demande par chaque section de la ville d'Amiens, à l'effet de nommer séparément son juge de paix. — P. 30. Du 15 février. Envoi de lois. Emplacement du directoire du district d'Abbeville en remplacement des bâtiments du ci-devant prieuré de Saint-Pierre qui vont être vendus. — P. 33. Du 16 février. Dénonciation par la municipalité du Petit Saint-Jean, contre la section des Minimés d'Amiens. — P. 34. Du 17 février. Réclamation par la municipalité de Miannay et Lambercourt contre la nomination du juge de paix du canton de Moyenneville. Envoi de lois. Plaintes par M. Duval de Nampty contre les dégradations qui se commettent dans ses bois de Bus lès Artois. Arrêté en conséquence du retour dans son diocèse de « M. Machault, ci-devant évêque d'Amiens », et de son refus définitif de prêter le serment, — P. 42. Du 19 février. Demande par les curé et marguilliers de Roisel de faire choix d'un calice parmi les vases sacrés provenant des églises supprimées. Envoi de lois. Travaux au presbytère de Nurlu. « Messe solennelle et patriotique » que la société des Amis de la constitution doit faire célébrer dans la cathédrale. Construction d'un moulin sur la Noye ; délibérations des habitants de Berny et d'Ailly sur Noye. Délits dans les bois à Marcelcave. — P. 49. Du 22 février. Réclamations contre la nomination du juge de paix du canton de Crécy. Mandat de 300 l. au profit du sieur Maurice-Élie Huchette, ex augustin, nommé provisoirement professeur de théologie au collège d'Amiens. Envoi de lois. Règlement de police et tarif de la commune de Péronne. Élection des juges de paix et des prudhommes d'Amiens. — P. 54. Du 24 février. Envoi de lois. Question de savoir si Sailly au Bois doit faire partie du département de la Somme ou de celui du Pas-de-Calais. Compte des régisseurs des droits sur l'eau-de-vie dans la ci-devant province d'Artois. — P. 58. Du 26 février. Réunion

de Lanches et de Saint-Hilaire, pour ne former qu'une seule municipalité. Agression des habitants de Davenescourt contre la dame de la Myre. Restriction de la municipalité de Péronne à la ville et à ses faubourgs. Acquisition par la municipalité de Toutencourt pour l'inhumation des protestants. Réunion du Petit-Saint-Jean à la municipalité d'Amiens. Propriété d'arbres sur le terroir de Revelles. Corps de garde de l'Etoile. Renouvellement de la municipalité de Berneuil. Acompte au principal et aux professeurs du collège Règlement pour les chefs de bureaux. — P. 69. Du 28 février. Election du juge de paix du canton de Conty. — P. 71. Du 1^{er} mars. Envoi de lois. Entreprises sur les marais de Courcelles sous Thoix. — P. 73. Du 3 mars. Envoi de lois. Rectification d'une erreur dans une loi. Juge de paix de la paroisse de Saint-Leu à Amiens. — P. 76. Du 5 mars. Envoi de lois. — P. 77. Du 8 mars. Abus dans la vente des coupes de hautes futaies de biens nationaux. Demande d'établissement d'une brigade de gendarmerie à Harbonnières. — P. 78. Du 10 mars. Commissaires pour la démarcation des paroisses mixtes entre la Somme et le Pas-de-Calais. Office de notaire à Péronne. Troubles à Longueau. Envoi de lois. Suppression du droit de travers d'Abbeville. Reconstruction d'un pont commun à l'Etoile et à Condé-Folie bas. — P. 82 v^o. Du 12 mars. Injonction au maire de Bavelincourt de remettre les lois au greffier de ladite commune. Dégâts dans les bois de M. de la Haye, ci-devant seigneur de Molliens au Bois. — P. 83. Du 15 mars. Délits de chasse à Acheux. Internement d'un aliéné. — P. 84. Du 17 mars. Envoi de lois. — P. 85. Du 19 mars. Compte du dépôt de mendicité d'Amiens. Dépenses des enfants trouvés à l'hôpital de Montdidier. Id., à l'hôpital d'Abbeville. Réclamation par la municipalité de Voyenne du hameau de Bussy et des fermes de Mercy et de Cany, comme étant de son territoire. Election du juge de paix du canton de Corbie. Vérification des armes provenant des gardes du corps. Affaire de la vente des meubles et effets de l'abbaye du Gard. Inculpation du directoire du district de Péronne pour une vente de biens nationaux. — P. 93. Du 21 mars. Demande par la commune de Moreuil à être autorisée à tourber pour payer ses dettes, et à plaider contre M. d'Elbeuf, relativement à des marais. — P. 95. Du 22 mars. Distraction des communes de Villers-Tournelle, Cantigny et Cardonnoy du canton de Montdidier, et leur réunion à celui d'Aubvillers. Demande par le comité ecclésiastique de l'Assemblée Nationale de l'état nominatif des fonctionnaires ecclésiastiques qui ont prêté le serment et de ceux qui l'ont refusé. Envoi de lois.

Troubles religieux à l'hôtel-Dieu d'Amiens. P. 99. — Du 24 mars. Logement du sous-principal du collège. Le sieur Magnier tenu d'opter entre la place de major de la garde nationale d'Amiens et celle de juge de paix. — P. 101. Du 26 mars. Procès entre la commune de Belloy sur Somme et le ci-devant seigneur dudit lieu, pour le droit de triage. Communauté des menuisiers, tonneliers, tourneurs, ébénistes et autres ouvriers en bois de la ville d'Amiens. Rectification d'une erreur dans une loi. Office de notaire à Péronne. Nomination des administrateurs généraux de l'enregistrement. — P. 103. Du 29 mars. Envoi de lois. — P. 105. Du 31 mars. Refus par le curé de Bussy lès Daours de rendre les comptes de la fabrique. Troubles à Bettencourt-Saint-Ouen. Envoi de lois. L'usage de la bibliothèque et des instruments de physique du collège accordé au professeur de physique de cet établissement. Bureau d'enregistrement de Doullens. Id., de Domart. Id., de Mailly. Bureaux d'enregistrement du district de Montdidier. — P. 111. Du 2 avril. Dépôt de mendicité d'Amiens. Envoi de lois. Lecture au prône par le curé de Taisnil de la lettre de M. Machault, ci-devant évêque. Réparations à l'église St-Jacques d'Abbeville. Envoi de lois. Armes qui se trouvent à l'hôtel de Cerisy. — P. 115. Du 5 avril. Réception d'une lettre des députés du département à l'Assemblée Nationale, annonçant le sacre et la prochaine arrivée de M. Desbois, élu évêque du département. — P. 116. Du 7 avril. Envoi de lois. Dépôt de mendicité du département. — P. 118. Du 8 avril. Invitation à l'entrée de l'évêque du département. — P. 118. Du 9 avril. Clous introduits dans la serrure de l'église de Saleux, pour empêcher que le curé n'y célèbre l'office. Demande par la municipalité de la Boisselle, que le curé transfère sa résidence d'Ovillers audit la Boisselle. Envoi de lois. Réimpression par la municipalité d'Abbeville de la constitution civile du clergé. Autorisation au maire d'Abbeville de continuer à porter la croix distinctive de ses fonctions, à condition que le ruban en sera au trois couleurs de la Nation. — P. 122. Du 12 avril. Envoi de lois. Jeune homme enfermé au dépôt pour vol. — P. 125. Du 14 avril. Etablissement du district d'Abbeville aux Minimes de ladite ville. Réclamation de la ville de Roye et discours du sieur Babœuf contre les impôts indirects. — P. 129. Du 16 avril. Dépense de l'hôpital d'Abbeville pour les enfants trouvés. Envoi de lois. Aliéné à Buire. — P. 132. Du 19 avril. Demande par la municipalité de Beauval de racheter les arbres plantés par le ci-devant seigneur. Envoi de lois.

Réclamation de la municipalité de Terramesnil contre l'élection du juge de paix du canton de Beauquesne. Réunion du Mont-Saint-Quentin à la municipalité d'Allaines. Nomination des officiers de gendarmerie. — P. 135. Du 21 avril. Avesge et Aumont, garde messier. Municipalité de Fossemanant contre le ci-devant seigneur dudit lieu, pour abattage d'arbres. Aliéné de Buire sous Corbie admis au dépôt de mendicité. Election de M. Dufétel, cultivateur à Gapennes, comme membre du directoire, en remplacement de M. Thuillier, démissionnaire. Nomination des officiers de gendarmerie. — P. 139. Du 23 avril. Procès de la commune de Cartigny contre le sieur Vaillant, ci-devant seigneur de Brusle, relativement à une grange. Envoi de lois. Dépôt de mendicité. Question du district de Montdidier sur le timbre. — P. 143. Du 28 avril. Contestation entre la municipalité de Buscourt et Feuillères et celle de Hem-Monacu, concernant le marais Julianne. — P. 144. Du 30 avril. Juges du district d'Amiens. Envoi de lois. — P. 147. Du 3 mai. Demande de réunion de la municipalité de Villencourt à celle de Vitz sur Authie. Versement des registres des baptêmes, mariages et sépultures. Procès de la municipalité de Nesle au sujet des impôts. — Fol. 149. Du 5 mai. Translation de l'administration du district de Péronne dans la maison des ci-devant Cordeliers de ladite ville. Détenus du dépôt de mendicité d'Amiens à remettre en liberté. M. Desjobert élu provisoirement vice président du directoire, en remplacement de M. Derveloy, démissionnaire. — P. 158. Du 7 mai. Bureaux d'enregistrement du district de Péronne. Contestation entre la municipalité d'Oisemont et celle de Beaucamps-le-Vieil, relativement aux poids publics. — P. 159. Du 10 mai. Envoi de lois. Etats du dépôt de mendicité d'Amiens. Procès de la municipalité de Doingt et Flamicourt, contre M. Debeurion, ci-devant seigneur de ladite paroisse, relativement aux biens communaux. — P. 162. Du 12 mai. Affaire de la vente du mobilier de l'abbaye du Gard. Gendarmerie nationale. — P. 167. Du 13 mai. Maintien de l'ancien curé de Fleury dans ses fonctions. — P. 168. Du 14 mai. Venue du sieur Calonne, ancien major du château de Ham. Envoi de lois. Demande de liberté par un détenu au dépôt de mendicité d'Amiens. Procès de la municipalité d'Argoules contre le ci-devant seigneur dudit lieu, relativement aux marais. Ecole des filles de Cottenchy. — P. 173. Du 14 mai. Réunions et suppressions de cures à faire à Abbeville, Saint-Valery, Gamaches et Saint-Riquier. Suppressions et réunions de cures dans les

viles des districts de Péronne, Montdidier et Doullens. — P. 179. Du 17 mai. Erreurs à rectifier dans une loi. Pillage dans les marais de Conty. Fusils demandés par la garde nationale d'Amiens. Dépense des enfants trouvés à l'hôpital de Montdidier. Greffier de la municipalité de Saint-Sauveur. Procès de la municipalité de Mesnil-Bruntel concernant les pâturages. — P. 183. Du 19 mai. Entreprises sur les communes de Ville sous Corbie. Contestation relative à l'établissement d'une roue à aube à Amiens. Mise en liberté d'un détenu au dépôt de mendicité. Procès entre la municipalité d'Eramécourt et celle de Frocourt pour les marais. Etats du dépôt de mendicité. — P. 185. Du 21 mai. Compte à régler par la municipalité de Doullens pour le départ des fédérés. Envoi de lois. Aliéné de Breteuil mis au dépôt de mendicité d'Amiens. Elargissement de détenus audit dépôt. Envoi de lois. — P. 191. Du 23 mai. M. Longuenamps tenu d'opter entre les fonctions de maire et celles de juge de paix de Roye. Règlement des droits de pesage et autres de Roye. — P. 194. Du 24 mai. Entrepreneur d'une partie du canal de la haute Somme. — P. 195. Du 25 mai. Dépôt de sel d'Abbeville. — P. 196. Du 26 mai. Le gardien des scellés de la ci-devant abbaye de Corbie y aura un logement. Troubles à Montdidier. Nomination d'un capitaine de gendarmerie. — P. 198. Du 28 mai. Arpentage du marais de Flamicourt. Envoi de lois. Procès des municipalités de Querrieux et Pont contre le ci-devant seigneur, au sujet des marais. — P. 201. Du 29 mai. Troubles entre la municipalité et la garde nationale de Montdidier. — P. 202. Du 31 mai. Envoi de lois. Contestation entre la municipalité d'Argœuve et le sieur Gorguette, ci-devant seigneur dudit lieu, pour les marais. — P. 205. Du 2 juin. Réception d'une lettre de M. Delessart portant envoi d'une loi pour la convocation de la nouvelle législature. — P. 206. Du 3 juin. Troubles de Montdidier. — P. 209. Du 21 juin. Réclamation contre l'élection du juge de paix de Crécy. Nomination d'un nouveau curé à Fresnoy lès Roye. Envoi de lois. Pétition en faveur de M. Herbé, curé de Saint-Pierre de Nesle. Filles de Charité. Assignat détérioré. — P. 217. Du 6 juin. Convocation de la première législature. Réclamation par la ville de Péronne d'un oratoire en sus de la paroisse qui lui a été accordée. — P. 219. Du 7 juin. Réclamation par la commune de Sainte-Radegonde de 30 journaux de bois contre le seigneur de Cléry. — P. 221. Du 9 juin. Loi relative à la circonscription des paroisses d'Abbeville, Péronne, Ham, Nesle, Montdidier, Roye, Doullens et Corbie. — P. 222. Du 11 juin. Contravention

commise dans les pâtures de Frucourt. Révision des limites entre les départements de la Somme et du Pas-de-Calais. Question relative à la nomination du corps municipal et des juges de paix d'Amiens. Réclamation de la municipalité d'Abbeville contre l'établissement d'une municipalité à Mautort. Envoi de lois. Rectification dans le texte de plusieurs lois. Réponse aux officiers municipaux d'Albert sur la constitution civile du clergé. Pensionnaire de l'Etat. — P. 330. Du 14 juin. Vente d'une maison par le corps municipal de Péronne. Réclamation contre les opérations électorales de la première section du canton de Gueschard. — P. 334. Du 15 juin. Organisation de la paroisse Saint-Fursy de Péronne. — P. 315. Du 16 juin. Curé de Péronne. — P. 235. Du 16 juin. Curé de Marchélepot. École des filles de Cottenchy. Élection du curé de Bray sur Somme. Curé de Monchy-Lagache. Clerc séculier de Mons en Chaussée. — P. 241. Du 18 juin. Redevances réclamées par M. de la Haie, ci-devant seigneur de Molliens-Vidame ; insurrection à ce sujet. Envoi de lois. Receveurs des districts. — P. 245. Du 21 juin. Troubles à Amiens. — P. 247. Du 22 juin. Mesures prises à l'occasion de « l'enlèvement du Roy et de la famille royale. » — P. 251. Du 25 juin. Défenses aux maîtres de postes de faire l'exercice avec leurs chevaux sur les parties de routes qui doivent être fréquentées par leurs confrères, afin d'éviter qu'on ne double les relais pour se soustraire aux mesures de police. Dépôt de mendicité d'Amiens. Envoi de loi. — P. 254. Du 28 juin. Organisation de la gendarmerie nationale. Legs fait à la commune de Saint-Léger-l'Épinois par feu M^e Adrien Delayen, curé dudit lieu. Démission du maire de Mailly. Envoi de lois. — P. 258. Du 30 juin. Autorisation d'inhumer dans l'église de la ci-devant abbaye Saint-Fuscien, conservée comme paroisse, le sieur Pierre-François Dubreuil, religieux bénédictin, décédé, en raison des services qu'il a rendus à la commune, tant en se chargeant de l'éducation de la jeunesse, qu'en soignant les personnes atteintes de maladies d'yeux. — P. 258. Du 1^{er} juillet. Annulation des opérations de l'assemblée primaire du canton de Doullens. — P. 260. Du 2 juillet. Examen d'un mémoire de M. Gatte, médecin de l'hôtel-Dieu d'Abbeville, tendant à la translation de cet établissement dans les bâtiments de la ci-devant Chartreuse de ladite ville. Curé de Guimicourt et Estrées. Élargissement de détenus au dépôt de mendicité. — P. 261. Du 4 juin. Projet par les habitants d'Oisemont de se rendre aux châteaux de Rambures, Dromesnil et Belloy-Saint-Léonard, pour s'emparer des canons et autres armes qu'ils supposent s'y trouver. — P. 262. Du 5 juillet. Arrondissement des bureaux d'enregistrement du district d'Amiens. Démarcation des limites entre les

départements de la Somme et du Pas de Calais. Élargissement de détenus au dépôt de mendicité. Arrondissement des bureaux d'enregistrement du district d'Abbeville. Accusation de complot contre M. Marchand, commandant de la garde nationale d'Albert. — P. 284. Du 6 juillet. Annulation des opérations de l'assemblée primaire de la commune de Doullens. — P. 286. Du 7 juillet. Cours forcé des pièces de 2 s. Procès de la commune de Boussicourt contre le ci-devant seigneur dudit lieu, au sujet des marais communaux. Canons du château de Rambures. Pension de M. Delignière, ci-devant professeur au collège et actuellement vicaire de la cathédrale. Interruption de la confection des rôles dans la municipalité d'Ailly sur Somme. — P. 291. Du 9 juillet. Envoi de lois. Inscription au château de Louvencourt contre qui ceux paieront le champart. — P. 293. Du 12 juillet. Municipalité de Matigny ; fermes de la Mercy et de Cany, Volontaires de la garde nationale d'Amiens. Transports militaires. Cérémonie du renouvellement du serment de la garde nationale d'Amiens. — P. 300. Du 13 juillet. Réclamation d'un mendiant arrêté à Péronne. — P. 302. Du 14 juillet. Greffier de la municipalité de Fontaine sur Somme. — P. 304. Du 15 juillet. Municipalité de Démuin. — P. 305. Du 16 juillet. Moulin de Hem. Envoi de lois. Tribunal de commerce d'Amiens. Mesures prises pour les patrouilles à faire à Mailly. Procès-verbal de prestation de serment de l'aumônier du dépôt de mendicité. Réclamation contre la vente annoncée par la municipalité de Doullens des herbes du pré du Gouverneur. Poursuites demandées par la municipalité de Boves contre des particuliers qui font des défrichements sur les rideaux, places vaines et vagues appartenant à la commune. Usurpations sur les terrains communaux de Fouencamps. Plainte par le marguillier en exercice de la fabrique de Ferrières d'être interrompu dans ses fonctions. Réunion demandée des paroisses de Lignières-Châtelain et Marlers. Réclamations des officiers municipaux de Famechon sur divers objets. Municipalité de Daours. Différend entre deux habitants de Saisseval. Arbres communaux de Bettembos. Réclamation contre les blanchisseurs de Boves qui se servent des marais. Demande par les habitants de Salouel d'être séparés de la municipalité de Saleux. Municipalité de Camon contre le berger de Longueau. Terres ravagées par une vache mal gardée à Talmas. Poste aux chevaux de Doullens. Arbres plantés à Authie. Id., à Saint-Léger

lès Domart. Ordonnances de police pour Beaumont-Hamel. Arbres plantés à Cartigny, contestation avec le sieur Vaillant, ci-devant seigneur de Brusle. — P. 322. Du 17 juillet. Demande de soldats par la fermière de Montagne, pour défendre ses récoltes. — P. 323. Du 18 juillet. Démission du chapelain de l'hôtel-Dieu de Péronne. — P. 224. Du 19 juillet. Dépense des enfants trouvés de l'hôpital de Nesle. Envoi de lois, Desservant de la cure d'Essertaux. Règlementation des séances et des bureaux. — P. 330. Du 20 juillet. Champart. — P. 332. Du 21 juillet. Envoi de lois. Curé de Contre. Incendie de Selincourt. Procès de la municipalité de Péronne. — P. 336. Du 23 juillet. Adresse à l'Assemblée nationale. Envoi de lois. Maîtresse d'école de Saint-Maxent. Procès de la municipalité de Curlu contre le fermier des eaux et marais de la grenouillère de Frize. Détachement de chasseurs à cheval à Nesle. Règlement pour le mesurage des grains sur les marchés d'Abbeville. Voies de fait contre le berger de Montagne. Communes de Guyencourt, Remiencourt et Ailly sur Noye. Paiement réclamé à la ville d'Albert par le sieur Morgan, ci-devant seigneur de Maricourt, pour vente de blé. Demande par les officiers municipaux et paroissiens d'Hamelet sous Corbie, que leur église soit conservée. — P. 345. Du 25 juillet. Dépense des enfants trouvés à l'hôpital de Nesle. Intervention de la municipalité de Rem-Monacu, dans un procès concernant les marais. — P. 347. Désordres aux Carmélites d'Amiens durant l'office, — P. 348. Du 27 juillet. Contestation entre la municipalité de Conty et des particuliers concernant des prés. — P. 349. Du 28 juillet. Opposition par la municipalité de Nesle contre les ordres du ministre de la guerre pour la réquisition de 15 chasseurs à cheval en garnison dans ladite ville. — P. 351. Du 30 juillet. Mise en liberté d'un détenu au dépôt de mendicité d'Amiens. Fixation de la paroisse de Ham dans l'église de l'ancienne abbaye dudit lieu. — P. 253. Du 2 août. Fixation de la paroisse de Corbie dans l'église de l'ancienne abbaye. Troubles dans l'église des Carmélites d'Amiens. Poursuites par la municipalité du Hamel contre un marchand de tourbes. — P. 368. Du 4 août. Envoi de lois. Refus par des habitants de Belleuse de payer le droit de champart. — P. 362. Du 5 août. Refus par la municipalité de Bus de payer le droit de champart, Troubles à l'église des Carmélites, d'Amiens. — P. 364. Du 6 août. Municipalité de Davenescourt. Attroupements à Hallivillers contre les champarts. Pension de la ci-devant maîtresse d'école de Cottenchy. — P. 368. Du 8 août. Constitution des municipalités. — P. 369. Du 9 août. Dépense des enfants trouvés à l'hôpital de Nesle Id., à l'hôpital

d'Amiens. Procès de la commune de Jumel contre le ci-devant seigneur du lieu. Envoi de lois. — P. 373. Du 11 août. Arrestation par la municipalité de Roye d'un nécessaire appartenant à l'archiduchesse Christine. Élection des députés au corps législatif. Contestation entre les habitants d'Étouvy et le ci-devant seigneur du lieu, concernant la terrière d'Étouvy. Envoi de lois. Patrouilles à Aumâtre. Papiers pour l'enregistrement.

L 88. (Registre.) — n-fol., 182 feuillets, papier.

1791-1792. — Délibérations et arrêtés du directoire du département. 2^e bureau. Bien public. — 1791. — Fol. 1. Du 12 août. Plainte de M. Cauchy, curé d'Albert, contre le sieur François Pédot, prêtre non assermenté, premier vicaire de ladite paroisse, qui a lu en chaire une lettre de l'évêque Louis-Charles de Machault. — Fol. 2 v^o. Du 13 août. Envoi de lois. Municipalité de Gézaincourt contre le garde du ci-devant seigneur du lieu. — Fol. 3 v^o. Du 16 août. Vannes de la cunette vis-à-vis le pont des Célestins à Amiens. Opposition par plusieurs particuliers à la vente de la récolte de prés communs entre les communes de Conty et de Tilloy. Établissement de la paroisse de Ham dans l'église de la ci-devant abbaye dudit lieu. — Fol. 5. Du 18 août. Élections du premier arrondissement de la ville d'Amiens. Pâturages de Pont-Remy et berger d'Eaucourt. Procès de la commune de Cappy contre M. d'Estournel, au sujet de la propriété de biens communaux. — Fol. 9. Du 20 août. Dépense de l'hôpital d'Abbeville pour les enfants trouvés. Élargissement de détenus au dépôt de mendicité. Démission de la municipalité de Montdidier. Demande par Marc-Adrien-Antoine Fernet, à l'effet d'être installé dans une charge de notaire à Amiens qu'il a achetée. Troubles à Démuin. — Fol. 11. Du 21 août. Refus par la sœur de charité de l'hôpital d'Oisemont de reconnaître le curé constitutionnel. — Fol. 11 v^o. Du 22 août. Distribution des prix de l'académie d'Amiens. Habillement de la garde nationale. — Fol. 12. Du 23 août. Syndic des gens de mer de Saint-Valery. Envoi de lois. — Fol. 13 v^o. Du 25 août. Renouvellement de la moitié des membres des administrations de département et de district. — Fol. 14. Du 27 août. Envoi de lois. — Fol. 14 v^o. Du 30 août. Acquisition demandée par la municipalité de Fresnoy lès Roye d'arbres plantés sur le bord de la mare par le ci-devant seigneur du lieu. Envoi par la municipalité d'Amiens d'un

procès-verbal dressé les 24 et 25 août par les commissaires de la municipalité des déclarations prises sur le compte de M. Duparc, chevalier de Saint-Louis, traduit dans les prisons d'Arras en vertu d'un décret du tribunal de cette ville. Enfermement d'une fille aliénée. — Fol. 15 v°. Du 1^{er} septembre. Appel d'un citoyen actif de Saint-Quentin contre un arrêté du département de l'Aisne. Insultes au curé de Rainneville. Insultes aux officiers municipaux de Beaucamps-le-Vieux. Coups de fusil tirés dans le village de Poulain-ville à l'occasion des mariages et autres cérémonies. Empiètement sur la voie publique par un habitant de Béhencourt. Garde nationale de Bovelles. Avances faites par le ci-devant concierge du dépôt de mendicité. — Fol. 18. Dudit jour, 10 heures du matin. Tirage au sort des administrateurs. — Fol. 19. Du 6 septembre. Assemblées électorales. — Fol. 20. Du 6 septembre. Habillement des gardes nationales. — Fol. 20 v°. Du 7 septembre. Rixe entre la garde nationale d'Albert et celle de Mailly en conduisant l'évêque du département audit Mailly. — Fol. 21. Du 8 septembre. Remplacement des curés décédés ou réputés démissionnaires. Cantonnement des bataillons de garde nationale. Paroisse de Ham. — Fol. 23 v°. Du 10 septembre. Envoi de lois. Indemnité réclamée par M. Colignon à cause de la cessation du loyer de 14000 l que la ferme générale lui payait depuis 56 ans pour les bâtiments servant de dépôt aux sels à Saint-Valery. — Fol. 26 v°. Du 13 septembre. Refus de siéger par les prudhommes assesseurs du juge de paix de Vignacourt. Nullité réclamée de la nomination du juge de paix de Bernaville. Procès contre un particulier de la Motte-Brebière qui a formé un troupeau de bêtes à laine en dehors du troupeau de la commune. — Fol. 28. Du 11 septembre. Affaire du citoyen de Saint-Quentin. — Fol. 30 v°. Du 15 septembre. Bureaux d'enregistrement du canton d'Ault et autres du district d'Abbeville. Établissement d'une roue à aubes volantes sur un des canaux de la Somme appelé la rivière du bassin. Chevaux retenus en fourrière par la municipalité de Roye. — Fol. 36. Du 17 septembre. Dépôt de mendicité. Bureaux d'administration de l'hôtel-Dieu, de l'hôpital général et du collège d'Amiens. Organisation de la gendarmerie nationale. — Fol. 40. Du 22 septembre. Envoi de lois. Augmentation des commis expéditionnaires des bureaux. Proclamation solennelle de la constitution. — Fol. 41. Du 24 septembre. Greffier de Villers-Campsart. — Fol. 41 v°. Du 25 septembre. Brevet d'adjudant général à M. Jean-Augustin Divry, aide-maréchal des logis de l'armée. — Fol. 42. Du 27 septembre. Fourniture de chapeaux aux gardes

nationales. — Fol. 42 v°. Du 30 septembre. Désordres à Rosières. Demande de rétablissement du bureau d'enregistrement d'Andainville. Bureau d'enregistrement de Péronne. — Fol. 43. Du 1^{er} octobre. Réclamations d'un jardinier de Paris contre le greffier du juge de paix de Mailly. Procès de la municipalité de la Motte-Brebière contre un particulier qui a fait pâturer indument des bêtes à laine dans les marais communs dudit lieu. Envoi de lois. — Fol. 44. Du 4 octobre. Timbre d'enregistrement des dispenses de bans, de parenté, etc. Église de Mailly. Amendes contre les citoyens qui auront manqué au service de la garde nationale. — Fol. 45 v°. Du 6 octobre. Écoles de la marine. Envoi de lois. Procès contre les habitants de Noyelle sur Mer et ceux de Nolette relativement à un droit de parcours. — Fol. 46 v°. Du 8 octobre. Nomination de M. de Bertrand au ministère de la marine. Renouvellement par moitié des membres du district de Péronne. Id., du district de Montdidier. Envoi de lois. Convocation des conseils de districts. — Fol. 47 v°. Du 11 octobre. Prise de possession de la cure de Rosières. Envoi de lois. — Fol. 48 v°. Du 13 octobre. Envoi d'avoines pour les troupes. — Fol. 49. Du 15 octobre. Restitution du nécessaire de l'archiduchesse Christine et des chevaux de M. de Fersen arrêtés par la municipalité de Roye. Envoi de lois. Troubles à Vron. — Fol. 50. Du 17 octobre. Élargissement de détenus au dépôt de mendicité. — Fol. 50. Du 18 octobre. Envoi de lois. — Fol. 50 v°. Du 20 octobre. Désordres à Essertaux. Envoi de lois. Élargissement de détenus au dépôt de mendicité d'Amiens. — Fol. 52. Du 22 octobre. Envoi de lois. — Fol. 52 v°. Du 24 octobre. Internement d'un aliéné. — Fol. 53. Du 25 octobre. Escroc mis au dépôt de mendicité. Élargissement de détenus audit dépôt. Galériens. Commune de Bray. Nomination de chirurgiens majors dans les bataillons de volontaires. — Fol. 53 v°. Du 26 octobre. Corps de garde à Vignacourt. — Fol. 54. Du 27 octobre. Envoi de lois. — Fol. 54 v°. Du 29 octobre. Levée des scellés sur les archives du collège d'Amiens. Dépôt de mendicité. Tribunal de commerce d'Amiens. Rachat d'arbres demandé par la commune de Drucat. Envoi de lois. — Fol. 55 v°. Du 30 octobre. Église de Démuin. — Fol. 56. Du 31 octobre. Démuin ; prêtres non assermentés. — Fol. 56 v°. Du 3 novembre. Dépôt de mendicité. Envoi de lois. — Fol. 57. Du 5 novembre. Envoi de lois. Dépôt de mendicité. — Fol. 58. Du 7 novembre. Commune d'Acheux. Prestation de serment du sieur Pierre Mille ci devant gardien des Cordeliers de Roye.

— Fol. 58 v°. Du 8 novembre. Revenderesses de fruits et légumes à Amiens. Biens nationaux. — Fol. 60 v°. Du 10 novembre. Dépôt de mendicité. Censives et autres droits dus au ci-devant seigneur de la Ferté lès Saint-Riquier. Envoi de lois. Commune de Bernaville ; dénonciation contre le curé. — Fol. 62. Du 12 novembre. Avis aux pensionnaires de l'État. Moulins à Hem lès Amiens. — Fol. 63 v°. Du 15 novembre. Envoi de lois. — Fol. 64 v°. Du 16 novembre. Formation de la municipalité de Démuin. Gratification au trompette juré d'Abbeville. Étangs dépendant des fortifications d'Abbeville. — Fol. 67. Du 17 novembre. Abattis d'arbres à Beauval. Officiers municipaux de Ham. Dépôt de mendicité. Cessation des fonctions des frères des Écoles Chrétiennes d'Amiens. Municipalité de Villeroiy. — Fol. 69 v°. Du 18 novembre. Municipalité de Framerville. — Fol. 70. Du 19 novembre. Municipalité de Bussu. — Fol. 71 v°. Du 21 novembre, Municipalité d'Ailly sur Noye. — Fol. 72. Du 22 novembre. Sommes dues par la commune de Corbie. Voitures de blé dirigées sur Amiens arrêtées à Airaines. Municipalité de Saint-Valery. Suppressions de cures de campagne dans le district de Péronne. Syndicat de la marine de Cayeux. Conservation générale des forêts. — Fol. 74 v°. Du 23 novembre. Grenadier du troisième bataillon de volontaires arrêté à Nampty. — Fol. 75. Du 24 novembre Dépôt de mendicité. Envoi de lois. Plainte du maire de Contalmaison au sujet de l'absence de messe audit lieu. — Fol. 76 v°. Du 26 novembre. Juge de paix du canton de Picquigny. Réclamation par M. de Louvencourt contre le montant des frais d'enterrement de M^{lle} d'Amiens. Greffier de Frettemolle. Plainte d'un habitant de Sains contre un procureur d'Amiens. — Fol. 78. Du 29 novembre. Dépôt de mendicité. Envoi de lois. Remplacement des membres du directoire. — Fol. 79 v°. Du 30 novembre. Procureur syndic de commune. — Fol. 80. Du 1^{er} décembre. Protestation contre la prestation de serment des officiers municipaux d'Ailly, Alliel et Famechon. Formation de la maison militaire du Roi. Chirurgiens majors des bataillons de volontaires du département. — Fol. 81 Du 2 décembre. Levée des scellés des églises Saint-Firmin-à-la-Porte et Saint-Firmin-en-Castillon. Dépôt de mendicité. — Fol. 82 v°. Du 3 décembre. Formation des quatre bataillons de volontaires de la Somme. Administration du revenu des pauvres de Roye. Récolte du chanvre à Daours. Revenu des pauvres de Vadencourt. Hôpital Saint-Charles d'Amiens. Perquisition faite au château d'Hornoy par la municipalité du lieu. — Fol. 84 v°. Du 6 décembre. Envoi de lois. — Fol. 85 v°. Du 8 décembre.

Réclamation des habitants d'Auxi-le-Château Picardie contre leur réunion à Auxi-le-château Artois. Dépôt de mendicité. — Fol. 88. Du 10 décembre. Dépôt de mendicité. — Fol. 88 v°. Du 13 décembre. Arbres abattus à Curlu et Fargny. Secrétaire-greffier de Péronne. Envoi de lois. — Fol. 90. Du 15 décembre. Maison militaire du Roi. Affaire à Démuin au sujet des cloches. Gendarmerie nationale. Envoi de lois. — Fol. 91 v°. Du 16 décembre. Municipalité de Curlu. — Fol. 92. Du 17 décembre. Notaires. Clerc séculier de Démuin. Maison à Amiens rue des Trois Sausserons, provenant de la communauté des épiciers de ladite ville. — Fol. 93 v°. Du 19 décembre. Procès de la municipalité de Moreuil au sujet d'un chemin. Demande de conservation de l'église d'Épagnette. — Fol. 94. Du 20 décembre. Réclamation contre la translation à Liomer du bureau d'enregistrement établi à Hornoy. Municipalité de Villers-Campart. — Fol. 95 v°. Du 21 décembre. M. de Liancourt, maréchal de camp. Plainte des habitants de Grandcourt contre le curé de Miraumont, qui détient malgré eux les clefs de leur église. — Fol. 96 v°. Du 22 décembre. Moulins d'Amiens. — Fol. 97 v°. Du 23 décembre. Troubles à Ailly-le-Haut Clocher contre le curé constitutionnel. — Fol. 98 v°. Du 24 décembre. Rente réclamée à la municipalité d'Amiens par celle de Cagny. Fourniture de sacs. — Fol. 99. Du 27 décembre. Troubles religieux à Saint-Saufliou. — Fol. 100. Du 28 décembre. Troubles religieux à Bellencourt. Dépôt de mendicité. Dépenses des enfants trouvés à l'hôpital de Montdidier Id, à l'hôpital d'Abbeville. Écoles de charité de la paroisse Saint-Jacques. Pension réclamée par les frères des Écoles chrétiennes d'Amiens. — Fol. 102. Du 29 décembre. Députation au corps législatif. Dépôt de mendicité. — Fol. 103. Du 31 décembre. Bataillons de volontaires de la Somme.

1792. — Fol. 104 v°. Du 3 janvier. Société civique d'Amiens ; achats de grains. Solde des compagnies de volontaires. — Fol. 105 v°. Du 4 janvier, Différend entre prêtre sermenté et prêtre non assermenté à Velaines. — Fol. 106. Du 5 janvier. Envoi de lois. — Fol. 107 v°. Du 7 janvier. Réélection des officiers municipaux de Saint-Saufliou. Dépôt de mendicité. Remplacement des officiers municipaux d'Ailly sur Noye ; contestation. Contestation entre la municipalité de Mezerolles et M. d'Egmont ci-devant seigneur du lieu, au sujet des marais. Contestation entre les habitants de Sallenelle et M Gatte, médecin à Abbeville, au sujet des molières. Bataillons de volontaires de la Somme. Bancs de

l'église d'Argœuves. — Fol. 110 v°. Du 9 janvier. Refus par le maire d'Amiens d'accorder des certificats de résidence à deux anciens Carmes. — Fol. 111 v°. Du 10 janvier. Envoi de lois. Banc du ci-devant seigneur dans l'église de Cavillon. Renouvellement des officiers municipaux de Cramont. Réclamation par l'adjudicataire d'un bien de l'hôtel-Dieu d'Amiens à Talmas. — Fol. 114. Du 12 janvier. Vicaire de Domqueur. Annulation du renouvellement des officiers municipaux d'Aumont. Envoi de lois. Dépôt de mendicité. Réclamation contre le transfèrement à Liomer le bureau d'enregistrement établi à Hornoy. — Fol. 116 v°. Du 14 janvier. Registre de la garde nationale de Villers. Orme abattu à Hérisart. Compte de l'hôtel-Dieu de Moreuil. Compagnie de cavalerie de la garde nationale d'Amiens. — Fol. 119. Du 17 janvier. Dépense des enfants trouvés à l'hôpital de Nesle. Transport de la malle aux lettres entre Amiens et Abbeville. Enfant exposé à Terramesnil. Dépense des enfants trouvés à l'hôpital d'Abbeville. Traitement des instituteurs et institutrices des écoles gratuites d'Abbeville. Dépôt de mendicité. Remplacement des officiers municipaux d'Ailly-le-Haut-Clocher. — Fol. 122. Du 19 janvier. Renouvellement des officiers municipaux de Busméhard. Réclamation d'effets saisis chez M. d'Havré à Wailly. Plainte de la municipalité d'Authieule contre le berger de ladite commune, qui fait pâturer à part ses moutons. Procès de la commune d'Amiens contre la société civique de ladite ville. Envoi de fonds par la trésorerie nationale pour l'habillement de la garde nationale. Dépôt de mendicité. Demande par la municipalité de Conty de faire numérotter les maisons. — Fol. 125. Du 21 janvier. Procès de la municipalité d'Amiens contre celle de Cagny. Paiement des trois sœurs d'écoles de la paroisse Saint-Germain d'Amiens. Demande par les habitants d'Arry de former une municipalité distincte de celle de Rue. Vicaire de Framerville. Dépôt de mendicité. — Fol. 126. Du 23 janvier. Réparations aux Célestins d'Amiens, pour y loger un bataillon de volontaires nationaux. — Fol. 126 v°. Du 24 janvier. Envoi de lois. Prés réclamés par la commune de Caumartin contre celle de Crécy. — Fol. 127 v°. Du 25 janvier. Eaux et moulins de Feuillères. Autorisation à la municipalité de Grandcourt de former une garde de nuit. — Fol. 128 v°. Du 27 janvier. Troubles religieux à Montdidier. — Fol. 128 v°. Du 29 janvier. Dépôt de mendicité. — Fol. 129 v°. Du 30 janvier. Compagnie de cavalerie de la garde nationale d'Amiens. — Fol. 131. Du 31 janvier. Toile à fournir aux volontaires

nationaux. Annulation de la destitution d'un officier municipal de Warsy. — Fol. 133. Du 1^{er} février. Troubles religieux à Ailly-le-Haut-Clocher. Organisation de la garde nationale. — Fol. 135. Du 4 février. Limite des territoires de Cachy et Aubigny. Établissement d'une maison d'arrêt dans le canton de Liomer. Envoi de lois. — Fol. 136 v°. Du 6 février. Chemises fournies pour les volontaires nationaux. — Fol. 137. Du 7 février. Voies de fait contre l'ancien curé de Bayonvillers. Excès commis à Nesle par des volontaires nationaux. Fourniture de bas de laine pour les volontaires nationaux. — Fol. 137 v°. Du 9 février. Plainte par le ci-devant curé de Saint-Maxent sur ce que le district d'Abbeville refuse de viser son certificat de résidence. — Fol. 138. Du 11 février. Envoi de lois. Procès entre la municipalité de Remiencourt et celle de Guyencourt au sujet de saules plantés le long de la rivière. Réclamation contre la nomination des officiers municipaux de Nesle. Contestation entre la municipalité de Fay lès Hornoy et celle de Thieulloy-l'Abbaye, au sujet des limites de leurs territoires respectifs. — Fol. 140 v°. Du 14 février. Établissement d'un commissaire de police à Abbeville. Garde nationale d'Amiens. Procès de la commune de Fontaine sur Somme contre des particuliers, pour enlèvement de tourbes. — Fol. 142. Du 16 février. Maisons d'arrêt dans chaque district. Dépôt de mendicité. — Fol. 143. Du 18 février. Réclamation contre la nomination des officiers municipaux d'Aubigny. — Fol. 145. Du 20 février. Envoi de 1200 l. à la municipalité d'Amiens pour le soulagement des indigents, en raison du grand froid. — Fol. 145 v°. Du 21 février. Commune de Pissy ; rente sur le clergé. Dépense des enfants trouvés de l'hospice de Nesle. Envoi de lois. — Fol. 146 v°. Du 23 février. Procès de la commune d'Offoy relativement aux marais. Procès de la municipalité d'Heilly contre le ci-devant seigneur du lieu, relativement aux marais. — Fol. 147. Du 25 février. Troubles religieux à Framerville. Prêtres insermentés à Ginchy. Réclamation des sœurs de la Providence dites Barettes, chargées des écoles de charité de Saint-Jacques. Réunion du hameau de Villancourt à Vitz sur Authie. Envoi de lois. La sœur d'école de Camon congédiée par M^{me} de la Motte. Règlement pour la municipalité de Seux. — Fol. 150 v°. Du 26 février. Frais d'équipement des volontaires nationaux. — Fol. 151. Du 28 février. Réclamation contre la nomination du maire de Saint-Germain sur Bresle. Procès des communes de Querrieux et Pont contre M. Gaudechart, ci-devant seigneur, pour les

marais. Renouvellement de la municipalité de Morvillers-Saint-Saturnin. Envoi de lois. Menaces contre le ci-devant curé de Cramont. — Fol. 154. Du 1^{er} mars. Dépôt de mendicité. Troubles religieux à Goyencourt. Garde nationale d'Amiens. Contestation entre les paroisses d'Épehy, Heudicourt, Villers-Guillain et Guizancourt, au sujet de leurs démarcations respectives. Procès de la commune de Villers-Campsart contre les héritiers de l'abbé Lebel, ancien curé du lieu, au sujet d'un legs fait par celui-ci en faveur des pauvres de la commune. — Fol. 155 v°. Du 2 mars. Insurrection des habitants du faubourg de la rue des Prés à Corbie. — Fol. 156. Du 3 mars. Établissement d'un moulin à papier à Daours. Réunion du hameau de Blangiel et des fermes de Breteuil et la Longue à la municipalité de Montmarquet. Envoi de lois. — Fol. 157 v°. Du 6 mars. Garde nationale de Cramont. Incendies à Revelles ; garde de nuit. Greffier de la municipalité de Talmas. — Fol. 159. Du 7 mars. Vente d'arbres à Barleux. Id., à Fontaine. Id., à Vergnies près de Saint-Quentin. — Fol. 159 v°. Du 9 mars. Dépôt de mendicité. — Fol. 160. Du 10 mars. Garde nationale. Église et municipalité d'Ailly-le-Haut-Clocher. Commune de Blangy sur Somme contre un des entrepreneurs du canal, relativement à des tourbes. Municipalité de Villers-Campsart. Réunion du hameau de Villancourt à Vitz sur Authie. — Fol. 162 v°. Du 11 mars. Gardes nationales. — Fol. 163. Du 13 mars. M. d'Estourmel chargé de présider à l'examen des canaux de navigation en Artois, Flandres, Hainaut, Cambresis et Picardie. — Fol. 163 v°. Du 15 mars. Hôpital d'Amiens. Répétition d'aubes contre l'ancien curé de Longvilliers. Maire de Villers sur Authie. Capitaine et lieutenant du port de Saint-Valery. Situation des casernes de gendarmerie dans le département. Justice de paix de Picquigny. — Fol. 168. Du 16 mars. Troubles religieux à Bernaville. — Fol. 168. Du 17 mars. Commune d'Albert. Municipalité de Guémicourt. Envoi de lois. Municipalité de Morvillers-Saint-Saturnin. — Fol. 170 v°. Du 19 mars. Revendication par la commune de Briost de la vallée de Passillon. — Fol. 171. Du 20 mars. Mise sous la main de la Nation des biens des émigrés. Organisation du notariat. — Fol. 173. Du 22 mars. Difficultés par les religieuses de l'hôtel-Dieu d'Amiens au sujet de l'administration des sacrements par un prêtre assermenté. Garde nationale de Doullens ; réclamation contre l'élection de plusieurs officiers. Contestation au sujet de l'établissement d'un moulin à huile à Lœuilly. — Fol. 176. Du 23 mars.

Remplacement des prêtres non sermentés. Administration des hôpitaux. Plaintes contre l'incapacité des élèves en chirurgie chargés de panser les malades de l'hôtel-Dieu d'Amiens. Remplacement des chapelains non sermentés de l'hôtel-Dieu d'Amiens. — Fol. 178. Du 24 mars. Excès commis à Braquemont, territoire de Roye. Demande faite par les sœurs de la Providence dite Barettes, ci-devant chargées de la tenue des écoles de charité de la paroisse Saint-Jacques d'Amiens. Dissentiments religieux à Berneuil. Troubles à Aubigny. — Fol. 180. Du 25 mars. Délits commis dans la prairie de Braquemont, territoire de Roye. — Fol. 181. Du 26 mars. Réception d'une lettre du Roi relative aux troubles religieux. Troubles religieux à Domart. Prêtres insermentés d'Ailly sur Noye. — Fol. 182. Du 27 mars. Concours pour la nomination d'un chirurgien à l'hôtel-Dieu d'Amiens. Maison du maître d'école de Fleury.

L 89. (Registre.) — In-fol, 139 feuillets, papier.

1792. — Délibérations et arrêtés du directoire du département. 2^e bureau. Bien public. — Fol. 1. Du 27 mars. Suppression et réunion des cures du district d'Abbeville. Id., du district de Doullens. Id., du district de Péronne. Id., du district de Montdidier. — Fol. 14 v°. Du 28 mars. Paiement de fournitures aux volontaires du premier bataillon du département de la Somme. Envoi de force armée à Citerne pour procéder à des arrestations. — Fol. 15. Du 29 mars. Mainlevée de l'opposition formée par la municipalité de Maurepas sur le traitement du curé. Demande par les religieuses de l'hôtel-Dieu d'avoir, l'usage exclusif de leur église pour l'exercice de leur culte. Envoi de lois. — Fol. 16. Du 31 mars. Autorisation à la municipalité de Proyard de se pourvoir conjointement avec la fabrique, pour faire condamner Nicolas Toupart, ci-devant clerc maître d'école, à évacuer le bâtiment à usage d'école. Autorisation de communiquer au directoire du district de Péronne des pièces conservées à la sacristie de Foucaucourt. Création de deux chapellenies à l'hôtel-Dieu d'Amiens ; autorisation aux religieuses d'avoir un ou plusieurs aumôniers. Interdiction aux citoyens non inscrits sur le registre de la garde nationale d'être admis à voter pour la formation de la municipalité d'Aubigny. Taxe des indemnités à accorder aux témoins. — Fol. 17 v°. Du 2 avril. Détail des troupes mises à la disposition du juge de paix pour opérer diverses constatations à Citerne. Fol. 18 v°. Du 3 avril. Renvoi à un ingénieur d'une demande de construction de moulin à

huile sur la rivière d'Airaine, à Longpré-les-Corps-Saints. Demande à l'Assemblée nationale de trois brigades de gendarmerie supplémentaires. Commande de bas de laine pour les volontaires. — Fol. 19 v°. Du 4 avril. Envoi de force armée à Saint-Valery, pour combattre une émeute. — Fol. 21 v°. Du 5 avril. Demande par la municipalité de Brache pour plaider contre M. Dainval au tribunal du district de Montdidier afin d'obtenir la propriété des arbres plantés sur les marais communs. Division des bureaux de l'administration centrale du département. — Fol. 23. Du 6 avril. Paiement de fournitures aux volontaires. Fondation à la paroisse Saint-Jacques d'Amiens. Équipement des volontaires. Envoi de lois. Révocation du concierge du bastion de Guyencourt. Annulation de l'élection du curé de Briost comme procureur de la commune. Élection du maire de Coisy. Abattage d'arbres à Saucourt. Élection du maire de Morcourt. — Fol. 26. Du 7 avril. Nomination des officiers municipaux de Morvillers. Soumissions pour fourniture de guêtres aux volontaires. Réception d'un indigent fileur de coton au dépôt de mendicité. — Fol. 26 v°. Du 10 avril. Adresse du ministre de l'intérieur. Sermon contre la constitution. Envoi de lois. — Fol. 27. Du 12 avril. Fourniture de chapeaux aux volontaires. Construction d'un moulin à Maresmontier. Organisation et solde des volontaires. Hôpital des enfants trouvés d'Abbeville. — Fol. 28 v°. Du 13 avril. Fourniture de cuirs aux volontaires. Envoi de lois. — Fol. 29 v°. Du 16 avril. Étendards et caisses des légions du district de Péronne. Literie du séminaire d'Amiens. Violences contre le curé insermenté de Warloy. — Fol. 30 v°. Du 18 avril. Élections à Senlis et Hédauville. Dépôt de mendicité. — Fol. 31 v°. Du 19 avril. Inscription à mettre sur l'église de Berneuil. Contestation pour délimitation entre les districts de Montdidier et de Noyon. Vicaires de la cathédrale d'Amiens. — Fol. 34. Du 20 avril. Fourniture de bas de laine aux volontaires. — Fol. 34 v°. Du 21 avril. Violences contre l'ancien curé du Candas. Prestation du serment civique par les employés de l'administration. Division parmi la municipalité de Pierregot. — Fol. 35 v°. Du 23 avril. Envoi de lois. — Fol. 36. Du 24 avril. Moulin à Daours. Envoi de lois. Moulin à Éramecourt. Contestation pour pâturage entre les habitants de Boves et ceux de Thésy. Différends entre les habitants de Conty et ceux de Luzières. — Fol. 37 v°. Du 26 avril. Demande par la municipalité de Longpré-les-Corps-Saints de plaider pour recouvrement d'une créance. Envoi d'un acte du Corps législatif. — Fol. 38. Du 28 avril. Demande par la municipalité de Lamotte-Croix-au-Bailly de poursuivre un particulier pour abattage d'arbres. Demande par la fabrique d'Ainval d'obliger à l'acquittement des fondations ceux qui s'y

refusent. Enregistrement du brevet du maréchal de camp d'Estournel, chargé de recevoir les chevaux de remonte. Envoi de lois. — Fol. 39 v°. Du 1^{er} mai. Versement à la caisse des pauvres des fonds de l'association de l'Immaculée Conception qui se dissout. Demande par la municipalité d'Hallencourt d'engager des poursuites contre le sieur Vacavand. Abus de pouvoir de la municipalité de Conty envers le sieur Jourdan, chirurgien. Réparation du presbytère de Métigny. Coupe de la haute futaie des bois de l'hôtel-Dieu d'Amiens. Augmentation du nombre des vicaires de la cathédrale d'Amiens. — Fol. 41. Du 3 mai. Moulin à huile de Longpré-les-Corps-Saints. Réception au dépôt de mendicité. Envoi de lois. — Fol. 42. Du 5 mai. Création de deux députés pour suivre les affaires du département auprès du ministère et du Corps législatif. Demande par la municipalité de Moreuil d'engager des poursuites en appel. Réglementation de l'hôtel-Dieu d'Amiens. Échafaud de Péronne. Demande par la municipalité d'Estrées de la radiation de Le Roi, capitaine des grenadiers, réputé, mauvais patriote. Élections cassées à Vaux sous Corbie. — Fol. 45. Du 6 mai. Nomination du chirurgien et du contrôleur de l'hôtel-Dieu d'Amiens. Division de la paroisse d'Auxile-Château. Cassation des élections municipales de Raineville. Vente d'étalons. — Fol. 46 v°. Du 9 mai. Démission du garde du dépôt de mendicité. — Fol. 47. Du 10 mai. Possibilité pour Ricot, maire de Saint-Valery, d'être en même temps officier de port. — Fol. 47 v°. Du 12 mai. Envoi de lois. Autorisation aux municipalités de Vers et Hébecourt d'intenter un procès contre le fermier de la ferme de Vers pour impositions. Requête des notaires d'Oisemont. — Fol. 49. Du 14 mai. Suppression et réunion des cures du district d'Abbeville. — Fol. 49 v°. Du 15 mai. Envoi de lois. — Fol. 50. Du 16 mai. Étalonnage des mesures du marché d'Hornoy. Plainte contre la municipalité de Belloy, pour refus d'un certificat de bonne vie et mœurs. Validation des élections municipales de Fresneville. Cassation d'élections de notables à Vermandovillers. Autorisation donnée à la municipalité de Mareuil d'engager des poursuites pour le marais. Id., à la municipalité de Maricourt, pour les pâturages. — Fol. 52 v°. Du 17 mai. Envoi de lois. Admission au dépôt de mendicité. — Fol. 53. Du 19 mai. Nomination d'un député pour suivre les affaires

pendantes devant le Corps législatif et le ministère. Démission du maire de Saint-Valery. Construction d'un moulin à Remiencourt. — Fol. 53 v°. Du 21 mai. Réquisition de la force publique pour protéger le curé de Grandcourt dans son ministère. — Fol. 54. Du 22 mai. Envoi de lois. — Fol. 54 v°. Du 23 mai. Organisation des convois militaires. Arbre de la liberté à Villers-Bocage. — Fol. 55 v°. Du 24 mai. Hôpital des Enfants trouvés de Nesle. Hôpital des Enfants trouvés de Montdidier. — Fol. 55 v°. Du 26 mai. Envoi de lois. Autorisation à la commune de Pierregot d'intenter un procès. — Fol. 56. Du 28 mai. Répression d'une émeute survenue à Albert, à l'occasion de la vente du sel. Plainte de la municipalité de Grandcourt contre le curé dudit lieu. — Fol. 56 v°. Du 29 mai. Envoi de lois. — Fol. 57. Du 31 mai. Refus par le curé d'Hérissart de procéder à l'enterrement de Marie-Catherine Denis. — Fol. 57 v°. Du 1^{er} juin. Complément des volontaires. — Fol. 58 v°. Du 5 juin. Envoi de lois. Plainte du curé de Fieffes, objet de mauvais traitements de la part de plusieurs citoyens. — Fol. 59 v°. Du 6 juin. Répression de l'émeute d'Albert. — Fol. 60. Du 9 juin. Envoi de lois. — Fol. 60 v°. Du 11 juin. Excès à Clairiy, Seux, Revelles et Fluy. — Fol. 61. Du 12 juin. Envoi de lois. Vente d'étalons. Autorisation à la commune de Rue d'engager un procès pour abattis d'arbres. Id., à la commune de Molliens-Vidame. — Fol. 62. Du 13 juin. Id., à la commune de Cagny. — Fol. 62 v°. Du 14 juin. Citation du maire de Fieffes en révolte contre l'autorité supérieure. Envoi de lois. Demande d'allocation pour l'hôpital de Montdidier. Remboursement des dépenses de l'hôpital de Nesle pour les enfants trouvés. — Fol. 63 v°. Du 16 juin. Transaction entre la commune de Devise et un particulier, à propos d'arbres. Inhumation d'un enfant à Jumel. Autorisation de plaider à la commune de Saint-Ouen. Gratification au médecin et au chirurgien de l'hôtel-Dieu de Montdidier. Rejet de la demande des forains à l'effet de tenir la foire d'Amiens au mail et non aux halles. — Fol. 65. Du 18 juin. Fournitures aux volontaires. Fête du 14 juillet. — Fol. 66. Du 19 juin. Envoi de lois. Garde nationale de Saint-Maulvis. — Fol. 67 v°. Du 22 juin. Envoi d'une adresse au Roi pour le féliciter d'avoir échappé à l'insurrection du 20 juin. Envoi de la force armée à Essertaux pour maintenir l'ordre. — Fol. 69. Refus d'autorisation de construire un moulin à Halloy. Autorisation à la commune de Fresne de conclure une transaction. Cessation de poursuites contre les habitants du Petit Équancourt. Poursuites de la municipalité de Dreuil lès Amiens contre l'entrepreneur d'un pont sur la Somme. Demande d'un prêtre pour desservir la chapelle d'Étouvly. —

Fol. 71. Du 24 juin. Ordre à la gendarmerie de s'enquérir de prétendus soldats qui se présentent dans les châteaux pour leur défense. — Fol. 72. Du 25 juin. Envoi de lois. Suspension du maire de Fieffes. — Fol. 73. Du 26 juin. Autorisation à un particulier d'intenter procès à la municipalité de Bergicourt au sujet du champart. — Fol. 73 v°. Du 28 juin. Rappel de la mission envoyée à Paris pour avertir le directoire des dangers courus par le Roi. Autorisation à la commune de Saint-Ouen d'intenter un procès relativement au pâturage. Participation de la garde nationale à la fête du 14 juillet. Débats entre la municipalité de Dompierre sur Authie et son curé. — Fol. 77. Du 30 juin. Autorisation à la commune de Pierregot de faire des poursuites judiciaires pour la composition du troupeau communal. — Fol. 77 v°. Du 2 juillet. Lettre du ministre de l'intérieur. — Fol. 78. Du 3 juillet. Envoi de lois. — Fol. 78 v°. Du 4 juillet. Passage des gardes nationaux des autres départements. Envoi de lois. Aumônier de l'hôtel-Dieu de Saint-Valery. — Fol. 79 v°. Du 5 juillet, Fournitures aux volontaires. Autorisation à la commune de Beaucamp-le-Vieux d'intenter un procès à propos du traitement d'un chirurgien. Rétablissement du maire de Fieffes dans ses fonctions. Suppression de la chaire de théologie et de l'emploi de sous-principal au collège d'Amiens. — Fol. 81 v°. Du 7 juillet. Plainte de la garde nationale d'Allonville. Transport des prisonniers. Dépôt aux archives d'un brevet d'invention. Autorisation à la commune de Noyelle en Chaussée d'intenter un procès pour des arbres. — Fol. 82 v°. Du 10 juillet. Refus par la municipalité de Citerne de délivrer un certificat de résidence. Envoi de lois. Visa des dépenses de l'hôpital d'Abbeville. Frais de mariage à la paroisse Saint-Leu. — Fol. 83 v°. Du 11 juillet. Renvoi devant juridiction compétente d'une plainte pour usurpation de terres. Service de l'aumônier de l'hôtel-Dieu de Saint-Valery. — Fol. 84 v°. Du 12 juillet. Disposition des loges à la foire d'Amiens. — Fol. 85. Du 13 juillet. Admission au dépôt de mendicité. — Du 14 juillet. Autorisation à la commune d'Étalon d'intenter un procès. Contestation entre la municipalité de Corbie et les religieuses de l'hôtel-Dieu. Envoi de lois. Visa des dépenses de l'hôpital des Enfants trouvés d'Abbeville. Envoi de lois. — Fol. 86. Du 16 juillet. Renvoi pour incompétence d'une action en recouvrement de dettes. Action du sieur Poujol contre le procureur général syndic. — Fol. 87. Du 17 juillet. Autorisation à la commune d'Auxille Château d'engager des poursuites pour le

Leuilly. — Fol. 89. Du 19 juillet. Envoi de lois. Abattis d'arbres à Saint-Fuscien. Usurpation du berger de Croixrault sur le terroir de Blangy sous Poix. Autorisation à la commune de Bergicourt d'intenter un procès pour le champart. — Fol. 90 v°. Du 20 juillet. Même autorisation à la commune de Roye, pour un legs aux pauvres de cette commune. — Fol. 91. Du 21 juillet. Même autorisation à la commune de Beau-camps-le-Jeune, pour biens communaux. Envoi de lois. Traduction devant le conseil de discipline du commandant de la garde nationale d'Ailly-le-Haut-Clocher. — Fol. 92. Du 22 juillet. Remboursement des dépenses de l'hôpital des Enfants trouvés d'Abbeville. — Fol. 92 v°. Du 22 juillet. Remise d'un insoumis à l'autorité militaire. Refus de municipalité distincte aux habitants de Longuevillette. — Fol. 93. Du 24 juillet. Construction d'un moulin à Daours. Nomination du ministre de la marine. Envoi de lois. — Fol. 94. Du 25 juillet. Admission au dépôt de mendicité. — Du 26 juillet. Élection à Ignaucourt. Paiement de champart à Beauval. — Fol. 94 v°. Du 28 juillet. Adjudication des impressions de la régie. Envoi de lois. — Fol. 95. Du 30 juillet. Envoi de lois. Nomination du ministre de la guerre. — Fol. 95 v°. Du 31 juillet. Sépulture de protestants à Fresneville. Démission d'un officier municipal de Saint-Valery. Envoi de lois. Visa des dépenses de l'hôpital de Nesle. Procès engagé par la commune de Curlu pour usurpation de son marais. — Fol. 99 v°. Du 1^{er} août. Constitution de la municipalité de Yaucourt et Bussu. Envoi de lois. Dissensions dans la municipalité de Flixecourt. — Fol. 103. Du 2 août. Envoi de lois. Réparations à la caserne de gendarmerie d'Oisemont. — Fol. 104. Du 4 août. Envoi de lois. Nomination du ministre des contributions publiques. — Fol. 104 v°. Du 5 août. Autorisation à la commune de Bacouel d'intenter un procès pour des arbres. — Fol. 105. Du 6 août. Envoi de lois. Remboursement des dépenses de l'hôpital d'Abbeville. Fixation à Long du lieu de rassemblement de la garde nationale du canton d'Ailly-le-Haut-Clocher. Publication d'une lettre du Roi à l'Assemblée nationale. — Fol. 106. Du 7 août. École de charité à Croquoison. Envoi de lois. — Fol. 106 v°. Du 8 août. Autorisation à la commune de Senarpont d'intenter un procès pour le château. — Fol. 107. Du 9 août. Excès à Harbonnières, Beaucourt et Bavelincourt. Visa des dépenses de l'hôpital Saint-Charles d'Amiens. — Fol. 107 v°. Du 10 août. Envoi de lois. — Fol. 108 v°. Du 13 août. Admission au dépôt de mendicité. — Fol. 100. Du 14 août. Envoi de lois. Autorisation de plaider à la commune de Villers-Campsart. Régie du dépôt

d'Amiens. — Fol. 109 v°. Du 15 août. Formation de la Convention nationale. — Fol. 110. Du 16 août. Admissions à l'hôpital Saint-Charles. — Fol. 110 v°. Du 17 août. Envoi de lois. — Fol. 111. Du 18 août. Envoi de lois. Publication d'un jugement de la haute cour nationale. Fixation du nombre des notaires. Admission au dépôt de mendicité. — Fol. 112. Du 19 août. Nomination du ministre des contributions. Intérim du ministre de la guerre. Remboursement des dépenses de l'hôpital de Nesle. Décharge donnée au vicaire épiscopal. — Fol. 113. Du 20 août. Envoi de lois. — Fol. 113 v°. Du 22 août. Envoi de lois. Jugement de la haute cour. — Fol. 114 v°. Du 23 août. Envoi de lois. — Fol. 115. Du 24 août. Envoi de lois. Réception au dépôt de mendicité. — Fol. 115 v°. Du 24 août. Envoi de lois. Élections à la Convention nationale. — Fol. 117. Du 28 août. Envoi de lois. Corps de garde de Roye. Autorisation de plaider à la commune de Blangy-Tronville. Chirurgien de l'hôpital de Domart. — Fol. 119. Du 29 août. Envoi de lois. Chirurgien de l'hôtel-Dieu d'Amiens. — Fol. 120 v°. Du 30 août. Envoi de lois. Autorisation de poursuites contre la municipalité de Nampty, en recouvrement de créances. — Fol. 121 v°. Du 31 août. Envoi de lois. Violences à l'assemblée primaire d'Amiens. — Fol. 123. Du 1^{er} septembre. Envoi de lois. Assemblée primaire de Franleu. Assemblée primaire de Saint-Leu à Amiens. — Fol. 124 v°. Du 2 septembre. Envoi de lois. — Fol. 125. Du 3 septembre. Envoi de lois. — Fol. 125 v°. Du 4 septembre. Envoi de lois. Remboursement des dépenses de l'hôpital de Montdidier. — Fol. 126 v°. Du 5 septembre. Envoi de lois. Plaintes de plusieurs maires du canton de Rosières pour pression sur l'assemblée du canton, à Rosières. — Fol. 127 v°. Du 6 septembre. Envoi de lois. Passe-ports à des prêtres insermentés. — Fol. 128. Du 7 septembre. Serment des commis des bureaux. Admission au dépôt de mendicité. — Fol. 129. Du 8 septembre. Envoi de lois. — Fol. 129 v°. Du 10 septembre. Envoi de lois. — Fol. 130. Du 11 septembre. Envoi de lois. — Fol. 130. Du 12 septembre. Envoi de lois. Réception d'une adresse du ministre de la guerre. Levée de scellés à l'église de Vers sous Corbie. — Fol. 131. Du 14 septembre. Envoi de lois. Bataillon de piquiers. — Fol. 132. Du 15 septembre. Envoi d'un écrit excitant au meurtre la municipalité d'Amiens. Célébration de la messe à Villers. — Fol. 133. Du 16 septembre. Envoi de lois. Procès entre les communes de Thennes et de Bertaucourt pour biens communaux. Passe-ports aux ecclésiastiques. — Fol. 134. Du 18 septembre. Envoi de lois. Nomination

d'un commissaire du pouvoir exécutif près le tribunal criminel du département. — Fol. 135. Du 19 septembre. Envoi de lois. — Fol. 136. Du 20 septembre. Envoi de lois. Poursuites de la commune de Poix en recouvrement de créances. — Fol. 137. Du 22 septembre. Envoi de lois. — Fol. 138. Du 23 septembre. Envoi de lois. — Fol. 138 v°. Du 24 septembre. Envoi de lois. Plainte contre une réquisition de chevaux de culture.

L 90. (Registre.) — In-fol., 239 feuillets, papier.

1792-1793. — Délibérations et arrêtés du directoire du département. 2^e bureau. Bien public. — 1792. Fol. 2. Du 28 septembre. Nomination d'un vice président du directoire. Envoi de lois. — Fol. 3. Du 29 septembre. Envoi de lois. — Fol. 3 v°. Du 30 septembre. Envoi de lois. — Fol. 3 v°. Du 2 octobre. Envoi de lois. Visa de divers états du dépôt de mendicité. Volontaires à Saisseval. Procès de la commune de Fouilloy pour les plantations. Équipement des volontaires. — Fol. 6. Du 3 octobre. Réception d'une machine à décapiter. — Fol. 6 v°. Du 4 octobre. Envoi de lois. Équipement des volontaires. — Fol. 7 v°. Du 5 octobre. Envoi de lois. Hospitalisation d'un aliéné. — Fol. 8. Du 6 octobre. Publicité des séances des corps administratifs. Envoi de lois. — Fol. 9. Du 7 octobre. Envoi de lois. — Fol. 10. Du 8 octobre. Formation d'un bataillon de piquiers. Envoi de lois. — Fol. 11. Du 9 octobre. Envoi de lois. Troubles à Rosières. Désarmement de suspects à Marcelcave. — Fol. 13 v°. Du 11 octobre. Envoi de lois. Plantation d'arbres à Picquigny. — Fol. 15. Du 12 octobre. Biens communaux de Berteaucourt lès Thennes. — Fol. 15. Du 13 octobre. Envoi de lois. Annulation de la convocation des électeurs de la commune d'Amiens. Radiation de la liste des prêtres insermentés. Admission au dépôt de mendicité. — Fol. 17 v°. Du 15 octobre. Envoi de lois. Assemblées primaires à Amiens. — Fol. 18 v°. Du 16 octobre. Envoi de lois. Évasion de l'administrateur de la caisse de secours de Paris. Commission de lieutenant-colonel de la 20^e division de gendarmerie (y transcrite). Transfert de l'hôpital de Montdidier au couvent des Ursulines. Affluence des étrangers à Amiens. — Fol. 20 v°. Du 18 octobre. Envoi de lois. Travaux à l'hôtel-Dieu d'Amiens. Contrôleur dudit hôpital. — Fol. 22 v°. Du 20 octobre. Dîner de la garde nationale d'Albert. Réquisition de la garde nationale de Daours. Sursis à la convocation des sections d'Amiens pour le renouvellement de la municipalité. Remboursement des dépenses de l'hôpital de la Trinité à Montdidier. Id., de l'hôpital

d'Amiens. Envoi de lois. Curé de Canchy. Retard de la poste de Montdidier. — Fol. 25 v°. Du 22 octobre. Marais communaux de Doingt et de Flamicourt. — Fol. 26 v°. Du 23 octobre. Envoi de lois. Falsification des assignats. Nomination du ministre de la guerre. Admission au dépôt de mendicité. Opposition des religieuses de Saint-Charles à un prêtre assermenté. — Fol. 27. Du 25 octobre. Envoi de lois. Recherche de deux gardiens fugitifs après évasion d'un prisonnier. Confiscation de fusils à Marcelcave. Jury spécial pour forgeurs d'assignats. Remplacement de la sœur d'école de Villers-Bretonneux. Admission au dépôt de mendicité. — Fol. 30. Du 27 octobre. Limites entre les départements du Nord et de la Somme. État des mendiants admis au dépôt de mendicité d'Amiens. Effervescence à Bray. Vente des bestiaux et volailles de l'hôtel-Dieu de Corbie. — Fol. 32 v°. Du 28 octobre. Chirurgien-major du bataillon de piquiers. — Fol. 33. Du 29 octobre. Envoi de lois. Nomination du commissaire du pouvoir exécutif près le tribunal criminel du département. Proclamation des députés à l'armée du Nord. Pillage d'un marchand de blé à Yvrench. — Fol. 35. Du 30 octobre. Envoi de lois. Marais de Nampty. Admission au dépôt de mendicité. — Fol. 36 v°. Du 31 octobre. Brigandage à Naours. — Fol. 37. Du 1^{er} novembre. Partage d'armes entre les habitants de Longueau. Délimitations des communes de Hombleux, Bacquencourt et Petit Rouy. — Fol. 39 v°. Du 3 novembre. Envoi de lois. Protocole des actes de l'état civil. Procès de la commune de Bouchon pour une cloche. — Fol. 41. Du 6 novembre. Envoi de lois. Curé de Saint-Denis de Poix. Plantations à Cartigny. — Fol. 42 v°. Du 7 novembre. Admission au dépôt de mendicité. — Fol. 43. Du 8 novembre. Envoi de lois. Officier d'état civil de Ham. Paiement d'un reliquat par la fabrique de Villers-Campsart. — Fol. 44. Du 10 novembre. Admission au dépôt de mendicité. Violences aux dépens des habitants de Folleville. État des tribunaux de commerce des villes maritimes. Abolition du *Domine salvum*. Plantations d'arbres à Manancourt. Admission au dépôt de mendicité. — Fol. 45 v°. Du 13 novembre. Abattis d'arbres à Valines. Démission du maire de Citerne. Réquisition de chevaux à Chepy par un garde national d'Acheux. Envoi de lois. Usurpation des biens communaux à Briot. Violences dans l'église de Saint-Saufieu. Usurpation des marais d'Occoche. Admission au dépôt de mendicité. Interim de la cure de Saint Firmin-le-Martyr. — Fol. 49. Du 15 novembre. Envoi de lois. Police du marché au blé d'Amiens. Admission d'un chirurgien à l'exercice de son métier. — Fol. 50

v°. Du 17 novembre. Envoi de lois. Tourbage du faubourg de Ham à Amiens. Inhumation d'un protestant à Warloy-Baillon. — Fol. 52. Du 20 novembre. Envoi de lois. Retraite ducuré de Millencourt. Id., du curé d'Huchenneville. Id., du curé de Mons-Boubert. Id., du curé de Grivesnes. Autorisation de plaider à la commune d'Offoy. Marais de Belloy. Changement du nom du citoyen Jean-Nicolas Le Roy, vicaire de la paroisse Saint-Jacques d'Amiens, en celui de République. — Fol. 55 v°. Du 21 novembre. Monnaie de billon en échange d'assignats. — Du 22 novembre, Envoi de lois. Renvoi du curé de Vraignes. Délimitation des communes de Mailly, Rainneval et Thory. — Fol. 61. Du 23 novembre. État des cures vacantes du district d'Amiens. — Fol. 62. Du 24 novembre. Rectification à l'état susdit. Envoi de lois. Admission au dépôt de mendicité. Biens nationaux à Oresmaux. — Fol. 64 v°. Du 25 novembre. Refus de curé aux villages de Fresne et Tilloloy. — Fol. 65. Du 26 novembre. Correspondance avec diverses municipalités. — Fol. 65 v°. Du 27 novembre. Envoi de lois. Ordre de brûler les nobiliaires des bibliothèques publiques. Requête relative à la tenue des assemblées primaires. Biens communaux à Bernâtre. — Fol. 67. Du 29 novembre. Envoi de lois. Signes de falsification des assignats. Abattis d'arbres à Buire. Recherche des biens des émigrés. — Fol. 70 v°. Du 1^{er} décembre. Envoi de lois. Abattis d'arbres à Beauval. Abattis d'arbres sur les chemins publics. Renouveau de la municipalité de Bray. Admission au dépôt de mendicité. — Fol. 72 v°. Du 3 décembre. Plantations d'arbres à Maricourt. — Fol. 73 v°. Du 4 décembre. Envoi de lois. Admission au dépôt de mendicité. — Fol. 74. Du 5 décembre. Admission au dépôt de mendicité. Élection du juge de paix du canton d'Albert. — Fol. 75. Du 6 décembre. Poursuites contre la municipalité de Bus. — Fol. 75 v°. Du 7 décembre. Élection du juge de paix du canton de Conty. — Fol. 76 v°. Du 8 décembre. Envoi de lois. — Fol. 77. Du 10 décembre. Envoi de lois. Autorisation de plaider à la commune de Warsy. Abattis d'arbres à Frise. — Fol. 78 v°. Du 11 décembre. Envoi de lois. Admission au dépôt de mendicité. Partage de biens indivis entre les municipalités d'Irles et Miraumont. Usurpation de biens communaux à Eaucourt. Irrégularité dans la nomination des officiers municipaux de Mons-en-Chaussée. Contestation pour droit d'usage entre la commune de Fricourt et « le citoyen Égalité, ci-devant d'Orléans. » Durée des sessions des corps administratifs. — Fol. 81 v°. Du 12 décembre. Nomination d'un greffier de juge de paix à Amiens. Transfert d'un prêtre insermenté malade de la prison

d'Amiens en la maison de retraite des prêtres sexagénaires. — Fol. 83 v°. Du 13 décembre. Envoi de lois. Falsification des assignats. Recouvrement des biens communaux à Pœuilly. Élection des officiers municipaux à Maurepas. Élection du juge de paix du canton d'Oisemont. — Fol. 86 v°. Du 14 décembre. Élection des officiers municipaux de Pont-Remy. — Fol. 87. Du 15 décembre. Envoi de lois. État des prisons. Pillage d'une maison à Rosières. — Fol. 92 v°. Du 17 décembre. Legs aux pauvres de Chaulnes. Inspection de l'hôpital Saint-Charles d'Amiens. Fixation à Aumâtre de l'assemblée primaire du canton d'Oisemont. Envoi de lois. — Fol. 95. Du 19 décembre. Débats pour propriété d'arbres entre la commune d'Emme le Mesnil-Bruntel et un particulier. Propriété d'arbres à Berny. — Fol. 95 v°. Du 20 décembre. Envoi de lois. Griffes pour les lettres de l'administration. Élargissement d'un prisonnier pour insolvabilité. Autorisation de plaider à la commune de Bacouel, pour recouvrer les biens usurpés par la puissance féodale. — Fol. 97. Du 22 décembre. Débats pour des marais entre les communes de Moreuil et Morisel. Envoi de lois. Réclamation du mobilier du curé d'Aubigny. Nomination d'un officier public à Morvilliers-Saint-Saturnin. — Fol. 100. Du 24 décembre. Contestation à propos de la nomination du greffier du juge de paix du 5^e arrondissement d'Amiens. Troubles causés au Pont-de-Metz par des prêtres insermentés. Nomination d'un chirurgien-major au 5^e bataillon de volontaires de la Somme. — Fol. 101. Du 25 décembre. Envoi de lois. — Fol. 102. Du 27 décembre. Envoi de lois. Réclamation de biens communaux usurpés à Ignaucourt. — Fol. 103. Du 28 décembre. Nomination illégale d'un officier municipal à Saint-Valery. — Fol. 103 v°. Du 29 décembre. Envoi de lois. Liste des jurés. Réclamation contre la nomination du juge de paix du canton d'Albert. — Fol. 106 v°. Du 31 décembre. Envoi de lois. Réclamation par la commune de Becquigny des biens usurpés par la puissance féodale. Visa descomptes des hôpitaux de Montdidier, Nesle et Abbeville.

1793. — Fol. 108. Du 2 janvier. Réclamation de bois à Monchy-Lagache. Procès entre la commune d'Amiens et le Petit-Saint-Jean pour les arbres du marais. — Fol. 108 v°. Du 3 janvier. Envoi de lois. Poursuites contre l'ancienne administration du département. Nomination des officiers municipaux de la Fresnoye. Nomination du juge de paix du canton d'Albert. — Fol. 110 v°. Du 4 janvier. Autorisation de plaider à la commune de Maricourt. Procès entre les communes de La Neuville

lès Bray et de Chuignolles. — Fol. 111 v°. Du 5 janvier. Envoi de lois. Contestation pour propriété d'arbres à Saint-Fuscien. Traitement du procureur de la commune d'Abbeville. Faveur spéciale au curé de Demuin, octogénaire et infirme. — Fol. 113. Du 7 janvier. Contestation entre les communes de Beauvoir et de Wavans, pour pâturages. Élection du procureur de la commune d'Amiens. — Fol. 114. Du 8 janvier. Abattis d'arbres à Cléry. Envoi de lois. Abattis d'arbres près de la maison de Monplaisir à Amiens. — Fol. 115 v°. Du 10 janvier. Envoi de lois. Élection des officiers municipaux d'Amiens. Délits commis dans les bois. Enlèvement des vases sacrés de Neuville lès Bray. — Fol. 118. Du 11 janvier. Difficulté à propos des élections municipales d'Amiens. — Fol. 118 v°. Du 12 janvier. Organisation de la nouvelle municipalité de Demuin. Envoi d'un décret. Annulation de la nomination du juge de paix d'Albert. Réclamation par la commune de Devise des biens qui lui ont été soustraits par la puissance féodale. Contestation de la nomination du juge de paix de Saint-Maxent. Assemblée primaire du canton de Villers-Bocage. — Fol. 122 v°. Du 14 janvier. Contestation pour arbres à Marquaix. — Fol. 123. Du 15 janvier. Envoi de lois. Contestation pour arbres à Englebelmer. Contestation entre les habitants d'Etricourt et la commune de Manancourt. Contestation pour arbres à Misery. — Fol. 125. Du 17 janvier. Envoi de lois. Violences contre le curé de Lœuilly. Réclamation contre la nomination du juge de paix du canton de Franleu. — Fol. 127 v°. Du 18 janvier. Le citoyen Beaufort, curé de Contalmaison, obligé d'opter entre ces fonctions et celles de procureur-syndic du district de Péronne. Autorisation de plaider aux communes de Douilly, Esmery et Morlancourt. — Fol. 129. Du 19 janvier. Admission au dépôt de mendicité. Contestation pour pâturages entre les communes de Croixrault et de Blangy. Propriété d'arbres au Pont-de-Metz. — Fol. 130 v°. Du 21 janvier. Admission au dépôt de mendicité. Recherche d'un assassin. Surveillance des ennemis de la république. Remboursement des dépenses de l'hôpital des Enfants trouvés de Montdidier. Police des théâtres. Envoi de lois. — Fol. 132 v°. Du 23 janvier. Procès pour arbres à Méricourt. — Fol. 133. Du 24 janvier. Envoi de lois. — Fol. 133 v°. Du 25 janvier. Annulation des élections municipales de la Fresnoye. Procès de la commune de Proyard contre le citoyen Égalité. — Fol. 135 v°. Du 26 janvier. Envois de lois. Location de la ferme d'Assainvillers. Admission au dépôt de mendicité. — Fol. 139 v°. Du 28 janvier. Abattis d'arbres à Allonville. — Fol. 140. Du 29 janvier. Procès de la commune de Mons en Chaussée contre

un particulier en recouvrement de créance. Envoi de lois. Délits dans les bois. — Fol. 142. Du 31 janvier. Envoi de lois. Admission au dépôt de mendicité. Procès pour arbres à Bacouel. État des hospitalisés au dépôt de mendicité. — Fol. 143 v°. Du 1^{er} février. Admission au dépôt de mendicité. — Fol. 144. Du 3 février. Procès pour arbres à Cléry. Vente de bois par l'hôtel-Dieu d'Abbeville. Contestation des élections municipales de Berneuil. — Fol. 145 v°. Du 5 février. Envoi de lois. Arrestation du curé de Franvillers. Procès pour arbres à Hébecourt. Id., à Cartigny et Brusle. — Fol. 147 v°. Du 6 février. Envoi de lois. — Fol. 148. Du 7 février. Envoi de lois. Autorisation de plaider à la commune d'Offoy. Contestation des élections municipales de Bernaville. — Fol. 149 v°. Du 8 février. Continuation de l'affaire précédente. Admission à l'hôpital général d'Amiens. — Fol. 150 v°. Du 9 février. Envoi de lois. Admission au dépôt de mendicité. Mesures de sûreté générale à Amiens. — Fol. 152. Du 11 février. — Réclamation de biens communaux par la commune d'Ercheu. — Fol. 152 v°. Du 12 février. Envoi de lois. Réclamation de biens communaux par la commune de Courcelles et Buire. Autorisation de plaider à la commune de Méricourt. — Fol. 154. Du 13 février. Envoi de lois. Contestation pour biens communaux entre Moreuil et Morisel. — Fol. 155. Du 14 février. Falsification des assignats. Autorisation à la commune de Puchevillers de plaider en appel. Procès pour marais entre les communes de Doingt et de Flamicourt. Abattis d'arbres à Allaines. Revendication de terrains vagues par la commune d'Aubigny. — Fol. 156 v°. Du 16 février. Envoi de lois. Autorisation à la commune de Bouvaincourt de plaider en appel. Procès pour arbres de la commune de Namps au Mont. Usurpation de terres par la fabrique d'Englebelmer. — Fol. 158. Du 19 février. Envoi de lois. Plainte contre le directeur des postes à Saint-Valery. Envoi de lois. Contestation des élections municipales d'Esmery. Visa des dépenses des hôpitaux de Nesle et de Montdidier. Partage d'un marais entre les communes de Ham et de Cléry. Procès pour moulins de la commune de Bray sur Somme, Plainte du curé de Vaux sous Corbie. — Fol. 161. Du 21 février. Envoi de lois. Partage de marais entre Daours et Bussy lès Daours. Abattis d'arbres à Marcelcave. Formation d'un bureau de charité à Amiens. Protection du vicaire de Ribucaourt. — Fol. 163. Du 23 février. Envoi de lois. Action en récupération de biens communaux par la commune de Bourdon. Arrestation d'un prêtre par la

municipalité d'Amiens. — Fol. 164 v°. Du 26 février. Envoi de lois. Abattis d'arbres à Cayeux. Procès pour marais de la commune de Bray sur Somme. Procès pour plantations de la commune de Saint-Mard. Nomination d'administrateurs du collège d'Amiens. Réclamation contre l'élection municipale de Bellencourt. Visa des dépenses de l'hôpital Saint-Charles d'Amiens. État des municipalités. — Fol. 168 v°. Du 27 février. Procès pour plantations de la commune de Rubescourt. — Du 28 février. Envoi de lois. Réclamation de biens communaux par la commune de Beaucourt. Signalement d'un évadé. Enrôlement de cinq volontaires à Daours. — Fol. 171. Du 1^{er} mars. Envoi de lois. — Fol. 171. Du 2 mars. Envoi de lois. Visa des dépenses de l'hôpital des Enfants trouvés d'Abbeville. État du dépôt de mendicité. Envoi d'un mandat d'amener. — Fol. 172. Du 4 mars. Procès pour marais de la commune de Cizancourt. — Fol. 172 v°. Du 5 mars. Envoi de lois. Réclamation de la commune de Manicourt à propos d'usurpation féodale de ses biens. Abattis d'arbres à Louvrechy et à Thory. Location de l'auberge de l'Assurance appartenant à l'hôtel-Dieu d'Amiens. — Fol. 175 v°. Du 7 mars. Envoi de lois. Autorisation de plaider à la commune de Liercourt. Procès de la commune de Bray pour récupérer une mesure. Partage de biens indivis entre les communes d'Irles et de Miraumont. Réclamation par la commune de Cappy des mesures usurpées par la puissance féodale. Envoi de lois. Difficultés entre la commune de Boves et un particulier pour propriété d'arbres. Renvoi d'une pétition adressée à la Convention. Traitement de faveur d'un prêtre septuagénaire et infirme. Envoi de lois. Subsidés à un grenadier mutilé. Admission à l'hôpital Saint-Charles d'Amiens. — Fol. 180 v°. Du 6 mars. Admission à la maison de retraite des prêtres sexagénaires d'Abbeville. — Fol. 181. Du 12 mars. Dépenses des hôpitaux des Enfants trouvés de Nesle, Abbeville et Montdidier. Falsification des assignats. Envoi d'une circulaire du ministre des contributions. Violences de la municipalité de Mailly. Refus de certificats de civisme par la commune d'Amiens. Envoi de lois. — Fol. 183. Du 14 mars. Procès du hameau de Blanche-Maison contre la commune du Tronchoy. Demande par la municipalité d'Athies de remise des titres de l'hôpital dudit lieu. Envoi de lois. Contestations pour marais entre les communes du Petit Rouy et de Voyenne. Autorisation de plaider à la commune du Petit Rouy. Procès entre des communes du Petit Rouy et de Béthencourt. État de la population des villes de plus de 2000 âmes. Procès pour marais de la commune de Noyelle sur Mer. — Fol. 186. Du 15 mars. Admission au dépôt de mendicité. Réclamation par la commune de Quend des biens

usurpés par la puissance féodale. — Fol. 187. Du 17 mars. Employés du bureau du département renvoyés pour discours incendiaires. — Fol. 188. Du 18 mars. Admission d'un enfant à l'hôpital Saint-Charles. Procès du citoyen Égalité contre les municipalités d'Albert et de Méaulte. — Fol. 189. Du 19 mars. Envoi de lois. — Fol. 190. Du 21 mars. Envoi de lois. — Fol. 191 v°. Du 22 mars. Envoi de lois. — Fol. 192. Du 20 mars. Nomination de commis dans les bureaux. — Fol. 192 v°. Du 23 mars. Liste du jury. — Fol. 192 v°. Du 26 mars. Envoi de lois. Signalement de deux voleurs. — Fol. 194. Du 27 mars. Réclamation par la commune de Ville des biens qui lui ont été enlevés par la puissance féodale. Renouvellement de la municipalité de Bray. — Fol. 195 v°. Du 29 mars. Envoi de lois. Procès pour marais entre les communes de Bouflers et de Villeroy. — Fol. 197 v°. Du 30 mars. Envoi de prêtres déportés à la Guyane. Certificats de civisme exigés des chefs et les employés des bureaux. — Fol. 198. Du 1^{er} avril. Autorisation de plaider à la commune de Chuignolles. Procès de ladite commune avec les communes voisines. — Fol. 199 v°. Du 2 avril. Envoi de lois. — Fol. 200 v°. Envoi de lois. Critique par le ministre de l'intérieur d'une adresse de la Société populaire d'Amiens. Révocation de la peine de déportation infligée à un prêtre de Péronne. Indemnités à la Société civique d'Amiens. Envoi de lois. Signalement d'un émigré. Visa des états du dépôt de mendicité. — Fol. 203 v°. Du 9 avril. Dénonciation sans fondement contre le curé de Vauvillers. Déni de justice par un officier municipal des Autheux. Envoi de lois. Emprisonnement de tous les sujets russes. Dépenses de l'hôpital des Enfants trouvés à Montdidier et à Nesle. — Fol. 207 v°. Du 10 avril. Réclamation par commune d'Hangart des biens enlevés par la puissance féodale. Procès pour arbres de la commune de Becquigny. — Fol. 209 v°. Du 11 avril. Envoi de lois. Procès de la commune de Chaulnes pour legs aux pauvres. Procès pour marais de la commune d'Airaines. — Fol. 211. Du 13 avril. Envoi de lois. — Fol. 212. Du 16 avril. Envoi de lois. Évasion d'un noble avec passe-port falsifié. Abattis d'arbres de l'hôtel-Dieu d'Abbeville. Abattis d'arbres à la Chavatte. — Fol. 217. Du 17 avril. Contestation entre les communes de Vitz sur Authie et du Ponchel. — Fol. 217 v°. Du 18 avril. Procès pour arbres à Belloy. Procès pour bois de la commune de Bergicourt. — Fol. 218 v°. Du 20 avril. Procès pour plantations de la commune de Beaumetz.

Réclamation par la commune de Saint-Léger lès Authie de biens usurpés par la puissance féodale. Id., par la commune de Bécourt. Annulation d'une dénonciation contre un prêtre de Péronne. Envoi de lois. — Fol. 221 v°. Du 22 avril. Procès de la commune de Sourdon contre le notaire de Breteuil. Procès pour marais de la commune de Condé-Folie. Autorisation de plaider au hameau de Blanchemaison. — Fol. 222 v°. Du 23 avril. Envoi de lois. Autorisation au citoyen Chevalier de plaider contre la commune d'Esmery. — Fol. 223 v°. Du 25 avril. Procès de la commune de Saint-Christ pour bornage. Envoi de lois. Réclamation par la commune de Corbie des biens usurpés par la puissance féodale. — Fol. 224 v°. Du 27 avril. Envoi de lois. — Fol. 225. Du 29 avril. Refus de certificat de civisme à des employés de l'administration départementale. — Fol. 225 v°. Du 30 avril. Procès pour marais entre Long, Le Câtelet, Heurtevent, d'une part, et Longpré, de l'autre. Procès pour arbres de la commune de Cappy. Envoi de lois. Chapelain de l'hôpital Saint-Charles d'Amiens. Délits dans les bois d'Yvrench. Réclamation par la municipalité de Léchelle des biens usurpés par la puissance féodale. Procès pour arbres contre la municipalité de Beaucourt. — Fol. 232. Du 2 mai. Envoi de lois. — Fol. 232 v°. Du 4 mai. Vente des ormes du Cours à Amiens. Envoi de lois. Comptes du dépôt de mendicité d'Amiens. Comptes de l'hôpital des Enfants trouvés de Montdidier et d'Abbeville. Correspondance ministérielle. Procès pour étang de la commune d'Ennemain. Autorisation de plaider à la commune de Naours. — Fol. 234 v°. Du 7 mai. Envoi de lois. Autorisation de plaider à la commune d'Aubigny. — Fol. 235 v°. Du 8 mai. Procès de la ville d'Amiens contre l'entrepreneur de la halle au blé. — Fol. 236 v°. Envoi de lois. — Fol. 247. Du 11 mai. Réclamation par la commune de Méreaucourt des biens usurpés par la puissance féodale. Envoi de lois. Admission au dépôt de mendicité. Procès contre la commune de Revelles pour propriété d'un arbre. Signalement d'un voleur. — Fol. 238 v°. Du 13 mai. Transfert des prêtres prisonniers à la maison de correction de la Hotoie.

L 91. (Registre.) — In-fol., 98 feuillets, papier.

1793. — Délibérations et arrêtés du directoire du département 2^e bureau. Bien public. — Fol. 1. Du 14 mai. Procès de la commune d'Estrées, en recouvrement de créance. Procès du citoyen Jacques Antoine, fermier à Assainvillers, en réclamation de dommages et intérêts. Admission à l'hôpital Saint-Charles d'Amiens. Envoi de lois. — Fol. 3 v°. Du

16 mai. Suspension de la peine d'exportation en faveur d'un prêtre infirme. Admission du même à la maison de retraite des prêtres sexagénaires. Accélération du service des postes. Envoi de lois. — Fol. 4 v°. Du 18 mai. Envoi de lois. Cassation des élections municipales de Saleux. Remplacement des administrateurs de l'hôpital Saint-Charles d'Amiens. — Fol. 7 v°. Du 19 mai. Transfert d'un aliéné de la maison d'arrêt au dépôt de mendicité. — Fol. 8. Du 21 mai. Envoi de lois. Procès de la commune de Ronsoy pour la propriété d'un jeu de battoir. Procès de la commune d'Authie pour marais. — Fol. 9 v°. Du 23 mai. Envoi de lois. Envoi de signalements d'évadés. Réunion à Bordeaux des prêtres déportés à la Guyane. Membres de la municipalité d'Abbeville officiers publics. — Fol. 10 v°. Du 25 mai. Réclamation par la commune de Mailly des biens usurpés par la puissance féodale. Envoi de lois. Nomination des administrateurs de l'hôpital Saint-Charles d'Amiens. — Fol. 11 v°. Du 28 mai. Commune de Gratibus ; procès relatif à des arbres. Commune de Méaulte, id. Commune de Cagny ; procès relatif à la voirie. Contestation pour la part de fournitures à l'armée de la commune de Friville-Escarbotin. Commune de Laviers ; procès relatif à des arbres. Commune d'Occoche, id. Envoi de lois. Arrestation de prêtres à Longpré-les-Corps-Saints. — Fol. 15 v°. Du 29 mai. Envoi de lois. — Fol. 16. Du 1^{er} juin. Retour d'émigrés auteurs de désordres. Commune de Bourseville ; procès relatif à des arbres. Commune d'Aubigny, id. Envoi de lois. — Fol. 17 v°. Du 3 juin. Admission au dépôt de mendicité. Demande d'un curé par la commune de Luchuel. — Fol. 18 v°. Du 4 juin. Remboursement des dépenses des hôpitaux des Enfants trouvés d'Abbeville et de Montdidier. Envoi de lois. Signalement de soldats insoumis. Transfert des papiers des justices seigneuriales aux tribunaux de district. Procès pour marais de la commune de Davenescourt. — Fol. 20. Du 5 juin. Envoi de lois. Procès pour marais de la commune de Croix. — Fol. 21. Du 6 juin. Comité pour l'examen des étrangers dans les sections de la commune d'Amiens. Procès pour arbres de la commune de Fontaine sous Montdidier. Procès pour chemin de la commune d'Estouilly. Envoi de lois. — Fol. 22 v°. Du 8 juin. Envoi de lois. Mise en liberté du citoyen Rabier injustement arrêté à Abbeville. Comité de sûreté dans chaque commune du département. Mise en liberté de prêtres injustement arrêtés à Aigneville. Comités de surveillance des étrangers à Abbeville. — Fol. 25. Du 10 juin. Procès pour arbres de la commune de Cartigny. — Fol. 25 v°. Du

11 juin. Procès pour oseraie de la commune de Méricourt. Envoi de lois. Remplacement de deux gardiens du dépôt de mendicité. Hospitalisation du citoyen Jacques Siffait, ex-chanoine de Saint-Vulfran d'Abbeville, à la maison de retraite des prêtres sexagénaires. Allocation du ministère à l'hôtel-Dieu d'Amiens. — Fol. 27 v°. Du 12 juin. Accaparement des suifs et chandelles à Saint-Valery. — Fol. 28 v°. Du 13 juin. Envoi de lois. Procès pour marais entre les communes de Vitz sur Authie et du Ponchel. Procès pour propos séditieux à Amiens. Destitution de deux citoyens chargés de la surveillance des lettres à la poste d'Abbeville. Falsification des assignats. — Fol. 30 v°. Du 14 juin. Procès pour arbres de la commune du Quesnoy. — Fol. 31. Du 15 juin. Envoi de lois. — Fol. 31 v°. Du 17 juin. Arrestation de trois anciens religieux à Démuin, pour être déportés en Guyane. — Fol. 32. Du 18 juin. Envoi de lois. Envoi de pièces au ministre de l'intérieur. Demande de destitution du procureur de la commune de Liancourt. Commune de Treux ; procès relatif à des terres. Commune de Thiepval ; procès relatif à des arbres. Arrestation de prêtres réfractaires à Démuin, Beaucourt et Davenescourt. — Fol. 36. Du 20 juin. Commune de Saint-Germain sur Bresle ; procès relatif à des biens communaux. Envoi de lois. Commune d'Eppeville ; procès relatif à des arbres. Commune de Mareuil ; procès relatif à des prés. Commune de Béthancourt ; procès relatif à des arbres. — Fol. 37 v°. Du 22 juin. Envoi de lois. Aménagement d'un local au tribunal du district d'Amiens, pour recevoir les papiers des anciennes juridictions. Liste des jurés. — Fol. 39 v°. Du 25 juin. Envoi de lois. — Fol. 40. Du 27 juin. Envoi de lois. Commune de Liercourt ; procès relatif à des arbres. Commune de Vironchaux ; procès relatif aux impositions. — Fol. 41 v°. Du 28 juin. Envoi de lois. — Fol. 42. Du 29 juin. Placard contre-révolutionnaire à Berny. Envoi de lois. — Fol. 43. Du 30 juin. Transfert à la maison de la Providence du citoyen Lenoir, prêtre déporté, à cause des infirmités qui empêchent l'exécution de la peine. — Fol. 43 v°. Du 2 juillet. Envoi de lettres du ministre de l'intérieur. Prêtres déportés infirmes admis à la maison de la Providence. Procès pour arbres de la commune de Davenescourt. Envoi de lois. Commune de Saint-Aurin ; procès relatif à des marais. Hôtel-Dieu de Corbie ; procès relatif à des bois. Commune de Méaulte ; procès contre le citoyen Egalité pour des arbres. Délimitation de terroir entre Grivillers et Marquivillers. Procès par la commune d'Aubigny pour recouvrer les clefs ayant appartenu à la fabrique dudit lieu. — Fol. 47. Du 4 juillet. Envoi de lois. Etat des mendiants du dépôt de mendicité. Procès du

procureur de la commune de Montmarquet, pour déclaration de naissance. Traitement des professeurs du collège d'Abbeville. — Fol. 48 v°. Du 6 juillet. Commune de Francières ; procès relatif à un fermage. Commune de Lanches et St-Hilaire ; procès relatif à une non déclaration de naissance. Décret du ministre de l'intérieur modifiant le directoire du département de la Somme. Falsification d'assignats. — Fol. 49 v°. Du 9 juillet. Commune de Crécy ; procès relatif à des usurpations sur les rues par les propriétaires riverains. Fabrication de fausse monnaie. Commune de Gézaincourt ; procès relatif à des arbres. Communes de Neuilly-l'Hôpital, Canchy et Millencourt ; procès en appel d'une sentence du juge de paix de Saint-Riquier. Commune de Mons-en-Chaussée ; procès relatif à des fermages. Commune d'Yvrencheux ; procès relatif à des arbres. Police des routes. — Fol. 52. Du 10 juillet. Commune de Renancourt ; procès sur une location de maison. Congé au citoyen Cordier, membre du directoire du département — Fol. 52 v°. Du 11 juillet. Envoi de lois. — Fol. 52 v°. Du 12 juillet. Admission au dépôt de mendicité. — Fol. 53. Du 13 juillet. Admission au dépôt de mendicité. Admission d'un prêtre infirme à la maison de la ci-devant Providence. Demande de subsides pour l'hôpital Saint-Charles d'Amiens. Envoi de lois. — Fol. 56 v°. Du 15 juillet. Admission au dépôt de mendicité. Consultation de la commune d'Amiens en matière électorale. — Fol. 57 v°. Du 16 juillet. Procès entre les communes de Mareuil et Epagnette relativement à des marais. Délimitation des terroirs de Fieffes et de Bonneville. Envoi de lois. — Fol. 59. Du 18 juillet. Commune de Braches ; procès relatif à des marais. Mise en liberté provisoire d'un prêtre prisonnier gravement malade. Envoi de lois. Difficultés à propos d'élections municipales à Saleux. — Fol. 62. Du 28 juillet. Fabrication d'assignats à Vignacourt. Taxe des extraits d'état civil à Cayeux. Commune de Raincheval ; procès relatif à des terrains vagues. Hôtel-Dieu de Corbie ; procès relatif à des arbres. — Fol. 64. Du 23 juillet. Envoi de lois. — Fol. 65. Du 24 juillet. Etat du dépôt de mendicité. Visa des dépenses de l'hôpital des Enfants trouvés d'Abbeville. Transfert d'un prêtre malade de la maison d'arrêt à la maison de retraite de la Providence. Procès entre les communes de Sortival et Bretizel, relativement à des pâturages. — Fol. 66 v°. Du 26 juillet. Cassation par la Convention d'arrêtés pris par la municipalité d'Abbeville. — Fol. 67. Du 27 juillet. Si-

gnalement de meurtriers. Envoi de lois. — Fol. 68. Du 30 juillet. Envoi de lois. Consultation du receveur du district d'Amiens sur le mode de paiement des indemnités allouées aux envoyés des électeurs auprès de la Convention. — Fol. 69. Du 1^{er} août. Passe-ports des voyageurs. Commune de Bellancourt ; procès relatif à un bâtiment. Envoi de lois. — Fol. 70 v°. Du 3 août. Abattis d'arbres à Courcelles. Envoi de lois. Violences à Bougainville contre le citoyen Tellier, curé et procureur de la commune. Procès pour défrichements de la commune de Méaulte. — Fol. 72 v°. Du 5 août. Incompétence pour difficultés au sein d'une assemblée primaire. Paiement de contributions en assignats à face royale. — Fol. 73 v°. Du 6 août. Fête de l'Unité et de l'Indivisibilité de la République, le 10 août. Envoi de lois. Traitement des professeurs du collège d'Abbeville. Arrestation des étrangers. — Fol. 75 v°. Du 7 août. Police des routes. Admission au dépôt de mendicité. Levée des scellés apposés sur les papiers des citoyens James et Thomas Dausson, anglais d'origine. — Fol. 76 v°. Du 8 août. Procès-verbal de la levée de scellés susdite. Envoi de lois. Procès pour honoraires d'un procureur par la commune de La Falaise. — Fol. 78 v°. Du 10 août. Irrégularités dans la vente des bois appartenant à la commune de Doullens. Envoi de lois. Opposition à la descente des cloches à Boves. — Fol. 81 v°. Du 11 août. Envoi de lois. Refus par le premier vicaire de la paroisse épiscopale d'Amiens d'accepter la cure de Forestmontiers. — Fol. 83. Du 13 août. Augmentation du prix d'entretien des enfants naturels de la République dû à l'hôpital d'Amiens. Admission au dépôt de mendicité. Dénonciation de rassemblement suspect au Chaussoy. Réintégration de deux gardes du dépôt de mendicité révoqués. Transfert d'un prêtre malade détenu du dépôt à la maison de retraite. Dénonciation du citoyen Guillemont, officier municipal de Doullens. Apprentissage des hospitalisés au dépôt de mendicité. — Fol. 85 v°. Du 14 août. Envoi de lois. Admission au dépôt de mendicité. Propriété des fruits des arbres plantés le long des chemins à Hangest en Santerre. — Fol. 87. Du 15 août. Envoi de lois. Demande de passe-port pour les Etats-Unis d'Amérique. — Fol. 88 v°. Du 16 août. Paiement des fournisseurs de l'armée en assignats à face royale. Admission au dépôt de mendicité. Envoi de lois. — Fol. 90. Du 17 août. Dépenses des hôpitaux d'Abbeville et de Montdidier. Fourniture de cloche à la commune de Contay par le citoyen Cavillier, fondeur à Carrépuis. Procès en appel de la commune d'Aubigny. Admission au dépôt de mendicité. Envoi de lois. — Fol. 92. Du 19 août. Envoi de lois. —

Fol. 92. v°. Du 20 août. Commune de Revelles ; procès relatif à des pâturages. Paiement du gardien de la maison commune des prêtres du département, Passe-port pour l'Amérique. — Fol. 94 v°. Du 21 août. Admission au dépôt de mendicité. Procès pour tourbages de la commune de Blangy. — Fol. 95 v°. Du 22 août. Régie du dépôt de mendicité. Retrait du mobilier prêté à la maison commune des prêtres du département. Envoi de lois. Admission au dépôt de mendicité. Démission du citoyen Bourgeois, membre du conseil général du département — Fol. 97. Du 24 août. Envoi du signalement d'un évadé. Envoi de lois. — Fol. 98. Du 26 août. Commune de Revelles ; procès relatif au troupeau. — Fol. 98 v°. Du 27 août. Envoi de lois.

L 92. (Registre.) — In-fol., 109 feuillets, papier.

1793-An II. — Délibérations et arrêtés du directoire du département, puis de la commission révolutionnaire. 2^e bureau. Bien public. — 1793. — Fol. 1. Du 5 septembre. Envoi de lois, procès-verbal et circulaires. Etat des dépenses de l'hôpital de Nesle. Changement des cachets des juges de paix. — Fol. 2 v°. Du 6 septembre. Envoi de lois. Inventaire des papiers conservés au cabinet de l'ancien procureur général. Du 7 septembre. Agrandissement des archives du tribunal du district d'Amiens, pour y recevoir de nouveaux versements. Envoi de lois. Suppression de l'académie d'Amiens. Procès pour voirie de la commune de Guyencourt. Traitement du juge de paix du canton de Domart. — Fol. 4 v°. Du 8 septembre. Demande de passe-port. — Fol. 4 v°. Du 9 septembre. Envoi de lois. — Fol. 5. Du 10 septembre. Envoi de lois. Emission d'assignats de 10 et 25 s. — Fol. 6 v°. Du 11 septembre. Médecin de Bicêtre. — Fol. 6 v°. Du 12 septembre. Envoi de lois. Envoi aux administrateurs du département du Nord d'une lettre d'indignation à cause de leur arrêté rappelant les suspects. Dénonciation à la Convention nationale de la municipalité de Morisel, qui se refuse à accepter la constitution. — Fol. 7 v°. Du 13 septembre. Perruquier de la prison de Bicêtre. Chirurgien de la même maison. — Fol. 8. Du 14 septembre. Envoi de lois. Certificat de civisme au citoyen Campagne de Roye. — Fol. 9. Du 15 septembre. Soins au citoyen Desmery, détenu à Bicêtre. Communication des détenus de Bicêtre avec le dehors. Demande de l'église des Célestins par l'assemblée populaire. — Fol. 9 v°. Du 15 septembre. Soins aux citoyens malades de Bicêtre. Destitution du maire de Bussy. — Fol. 10. Du 17

septembre. Envoi de lois. — Fol. 11. Du 18 septembre. Renvoi chez un oncle d'un enfant hospitalisé. Rectification à l'article du 12 septembre relatif à l'arrêté pris par le directoire du département du Nord. — Fol. 11 v°. Du 19 septembre. Réception d'un exemplaire de la correspondance du citoyen Constantini, député de la Corse, avec ses commettants. — Fol. 11 v°. Du 20 septembre. Réclamation de literie prêtée à un prisonnier. Envoi de lois. — Fol. 11 v°. Du 21 septembre. Procès de la commune de Bergicourt en restitution de biens usurpés par la puissance féodale. Envoi de lois. Émeute à Naours pour empêcher la descente de deux cloches. Commune d'Haille ; procès pour le tourbage. Arrestation pour incivisme du citoyen Descroix, de Meigneux. Nomination des juges au tribunal extraordinaire. Traitement des instituteurs d'Amiens. — Fol. 15. Du 22 septembre. Inventaire des papiers du citoyen Lemaire détenu pour émigration. Envoi de lois. Envoi à Albert du citoyen Bloquet avec mission particulière. Citation d'officiers municipaux de Doullens pour visa d'un certificat irrégulier. — Fol. 16. Du 23 septembre. Réquisition du citoyen Dumont, représentant du peuple dans le département de la Somme, pour l'exécution du décret de la Convention du 17 septembre précédent. Détention de pièces d'eau-de-vie par le citoyen Deforges, sans en avoir fait déclaration. Désignation de la maison des ci-devant Ursulines et de celle des ci-devant Cordeliers d'Amiens pour la détention des suspects. — Fol. 16 v°. Du 24 septembre. Établissement de la liste des suspects à Amiens. Institution de comités de sûreté générale dans les villes d'une population non inférieure à 1000 âmes. Inventaire de la demeure du citoyen Pingré à Bussy. Dénonciation contre le procureur syndic du district de Péronne. Fraudes par le citoyen Devaux, extracteur de tourbes à Picquigny. Distribution aux pauvres des grains saisis à Boves chez le citoyen Corbillon. — Fol. 18. Du 25 septembre. Vêtements de ci-devant gardes du corps chez le citoyen Santerre. Arrestation du prêtre Cauchy, curé d'Albert. Choix de la maison « dite de retraite, près du collège » et de la maison des ci-devant frères des écoles chrétiennes pour servir de lieux de détention des suspects. Institution d'un juge au tribunal criminel du département. Liste des jurés. — Fol. 19. Du 26 septembre. Cassation d'officiers municipaux à Doullens pour délivrance indue d'un certificat. Restitution de la solde des troupes saisie lors de l'arrestation du citoyen Fabre, capitaine de la compagnie des vétérans nationaux. Arrestation de la ci-devant comtesse de Lamyre et de l'abbé Tournier. Mise en liberté sous caution du gendarme

Lefebvre. — Fol. 20 v°. Du 27 septembre. Transfert à Bicêtre de trois prêtres détenus à la Providence. Inventaire des meubles et papiers de l'ex-chanoine Pingré, à Bussy. Dénonciation du citoyen Beaufort, procureur syndic du district de Péronne. Dénonciation du citoyen Cauchy, curé d'Albert. — Fol. 21 v°. Du 28 septembre. Surveillance de la correspondance des détenus. Fermeture des portes de la ville d'Amiens. Envoi de lois. Continuation des fonctions du citoyen Carré contre qui on ne relève aucune charge. — Fol. 23. Du 29 septembre. Nomination de Pierre Varin comme procureur syndic du district de Montdidier. Envoi du citoyen Duval pour prendre des mesures de salut public à Abbeville. — Fol. 23 v°. Du 30 septembre. Examen du local de l'école dite de la Providence. Remise d'un à-compte sur l'argent sequestré au citoyen Jean Dubosc, détenu à Bicêtre. Exclusion du citoyen Meigneux du nombre des suspects. — Fol. 24. Du 1^{er} octobre Le citoyen Cauchi, curé d'Albert, a été l'objet d'une dénonciation injuste et sera élargi. — Fol. 24 v°. Du 2 octobre. Élargissement du citoyen Wuatelain arrêté pour avoir été gardien des titres et papiers de la seigneurie de Mailly. — Fol. 25. Du 3 octobre. Faculté de mise en liberté des suspects donnée aux membres des comités de surveillance. Autorisation à la municipalité de Corbie de recevoir le serment des religieuses hospitalières de Corbie. Interrogatoire du serviteur du citoyen Duchâtelet, détenu à la conciergerie. Remplacement des infirmiers de Saint-Charles qui refusent de prêter le serment civique, par des infirmiers des hôpitaux de Paris. — Fol. 27. Du 4 octobre. Envoi de lois. — Fol. 28 v°. Du 5 octobre. Arrestation du citoyen Doudon à Rue. — Fol. 29. Du 6 octobre. Élargissement du citoyen Bouteiller, juge de paix du canton de Nouvion, détenu comme suspect. — Fol. 29. Du 7 octobre. Passe port au citoyen Éloy de Bonnaire, émigre détenu, pour lui permettre de se procurer certains papiers. Levée des scellés apposés sur les papiers du citoyen Gamain. Id., pour les papiers du citoyen Maillard, homme de lois à Amiens, à la requête de la citoyenne Jubainvilie, sa femme. Demande d'élargissement du citoyen Wallet. Dénonciation du citoyen Lefebvre, maréchal des logis de gendarmerie, par le brigadier Goubeau, de la brigade de Roye. — Fol. 31 v°. Du 8 octobre. Arrestation des ouvriers imprimeurs de l'administration qui ne montreront pas assez de zèle. Envoi de lois. — Fol. 33. Du 9 octobre. Procès verbal d'envoi de huit millions au payeur général du département du Nord. — Fol. 33.

Du 10 octobre. Envoi de lois. Arrestation du citoyen Delahaye pour avoir envoyé de l'argent à des émigrés.

An II. — Fol. 34. Du 20^e jour du 1^{er} mois. Envoi de lois. Arrestations à Hérisart. Arrestation des imprimeurs rebelles à leur patron. Demande de communication des papiers de commerce du citoyen Louis Delahaye récemment arrêté. Élargissement coupable du citoyen ci-devant seigneur d'Herly, à Roye. Demande de levée de scellés par la femme Galland. Arrestation du citoyen Mangot pour propos séditieux. — Fol. 36. Du 21^e jour du 1^{er} mois. Admission au dépôt de mendicité. Procès du citoyen Savoy contre la commune de Saisseval, en paiement de transports. Envoi de lois. Détention à domicile du citoyen Virgile, gravement malade. Exception des Anglaises mariées à des Français des lois frappant les sujets anglais. Détention à domicile de Dauphin et de Rose Hochedé. Visite de la maison de Bicêtre. — Fol. 38. Du 22^e jour du 1^{er} mois. Envoi d'arrêtés des représentants du peuple près l'armée du Nord. — Fol. 39. Du 23^e jour du 1^{er} mois. Transfert de prisonniers d'Albert à Amiens. Envoi de lois. Transfert du citoyen Koating de Bicêtre à la Providence. Maximum des prix du savon noir. — Fol. 40. Du 24^e jour du 1^{er} mois. Envoi de lois. Transfert de la Providence à la Conciergerie de la citoyenne Nicolay, de Nesle. — Fol. 41. Du 26^e jour du 1^{er} mois. Demande de levée des scelles mis chez le citoyen Virgile. — Fol. 42. Du 27^e jour du 1^{er} mois. Arrestation du citoyen Gougier qui persiste à s'appeler de Seux malgré les lois de la République. Décoration de la salle des séances de la société populaire d'Amiens. — Fol. 42 v^o. Du 28^e jour du 1^{er} mois. Inventaire des magasins de la République à Amiens. Détention à domicile du citoyen Gougier, gravement malade. Envoi de lois. — Fol. 44 v^o. Du 29^e jour du 1^{er} mois. Publication d'un arrêté du citoyen Dumont, représentant du peuple dans le département de la Somme, relatif à l'application de la loi du 30 août. — Fol. 45. Du 30^e jour du 1^{er} mois. Frais de garde des scellés apposés chez le citoyen Virgile. Vente de savon noir à un prix supérieur au maximum. Ordre général d'inventaire des papiers des suspects détenus. — Fol. 45 v^o. Du 1^{er} jour du 2^e mois. Levée des scellés apposés chez le citoyen Desprez. Envoi de lois. Levée des scellés apposés chez le citoyen Daullé. — Fol. 47 v^o. Du 2^e jour du 2^e mois. Levée des scellés apposés chez le citoyen Gougier. — Fol. 48. Du 3^e jour du 2^e mois. Envoi de lois. Vente des fruits saisis chez l'ex-chanoine Pingré. — Fol. 49. Du 4^e jour du 2^e mois. Arrestation du citoyen Tiffon, ci-devant lieutenant-colonel

d'infanterie. Envoi à la Convention des médailles frappées à l'effigie du Roi et destinées à être distribuées à ceux qui avaient contribué à la reprise des travaux du canal souterrain. Levée des scellés apposés chez le citoyen Longuecamp. Arrestation du citoyen Conty, pour avoir envoyé une pétition signée « d'Hargicourt ». — Fol. 51. Du 5^e jour du 2^e mois. Envoi de lois. Arrêté des représentants du peuple près l'armée du Nord. — Fol. 52. Du 6^e jour du 2^e mois. Violation de la consigne par deux prisonniers de Bicêtre. Envoi d'un arrêté du citoyen Dumont relatif à la levée des scellés. Interdiction de célébrer la messe le dimanche. Levée des scellés chez le citoyen Lenoir. — Fol. 54. Du 8^e jour du 2^e mois. Envoi de lois. Arrestation du citoyen Dalaucourt pour avoir conservé deux chevaux de luxe. Arrestation du citoyen Lucas, aubergiste à Amiens, pour avoir envoyé à l'administration un mémoire trop élevé. Procès-verbal d'envoi de 19 millions au payeur général du département du Nord. Demande de caution au voiturier Séret, soupçonné d'être de connivence avec l'aubergiste Lucas. — Fol. 57. Du 9^e jour du 2^e mois. Demande de mise en liberté d'une citoyenne coupable d'avoir accueilli un prêtre réfractaire. Communication au commissaire national du tribunal du district d'Amiens de la lettre du citoyen Gougier signée « de Seux ». Destruction de titres féodaux trouvés chez le citoyen Langlet. Transfert du citoyen Virgile à la maison d'arrêt de la Providence. — Fol. 58. v^o. Du 10^e jour du 2^e mois. Envoi de lois. — Fol. 59 v^o. Du 11^e jour du 2^e mois. Arrestation du citoyen Danzel, ci-devant noble et maire d'Aumont. Levée des scellés apposés chez le citoyen Delvaux, détenu à la conciergerie d'Amiens. Levée des scellés apposés chez le citoyen Caron, ex-membre du directoire du département. — Fol. 60 v^o. Du 12^e jour du 2^e mois. État des bois de chauffage et bougies nécessaire pour les bureaux de la commission révolutionnaire. — Fol. 62. Du 13^e jour du 2^e mois. Demande par le citoyen Lascher, ancien vicaire général du diocèse de Mâcon, retiré depuis plus de vingt ans à l'abbaye de Sainte-Larme, s'il est sous le coup de la loi contre les prêtres réfractaires. Arrestation du citoyen Marchant, acheteur d'effets militaires aux soldats de la République. — Fol. 63 v^o. Du 14^e jour du 2^e mois. Mesures du salut public à Abbeville. Détention à Bicêtre du citoyen Leroux. — Fol. 64. Du 15^e jour du 2^e mois. Envoi de lois. — Fol. 64. v^o. Du 15^e jour du 2^e mois. Élargissement de citoyens injustement arrêtés à Domvast. — Fol. 65. Du 17^e jour du 2^e mois. Envoi de lois.

— Fol. 66. Du 18 brumaire. Procès-verbal d'envoi de fonds au payeur général du Pas-de-Calais. Levée des scellés chez la citoyenne Lion. — Fol. 66 v°. Du 19 brumaire. Envoi de lois. — Fol. 68. Du 20 brumaire. Levée des scellés apposés sur les papiers du citoyen Fabre. — Fol. 68 v°. Du 21 brumaire. Demande de mise en liberté de quatre citoyens d'Estrées. Commune de Saint-Saufliu, procès relatif à un orme. Procès des habitants du hameau d'Étouvry contre le citoyen Canteleu. Commune de Revolles, procès pour indemnité. Réduction à un calice par église des vases sacrés de métal précieux. Mainlevée des scellés chez les citoyens élargis. — Fol. 71. Du 23 brumaire. Mise en liberté de la citoyenne Ducrocq. Arrestation du magister de Briquemesnil, pour célébration de la messe et des citoyens qui ont enlevé des effets de la cathédrale. — Fol. 72. Du 24 brumaire. Procès verbal d'envoi de fonds aux payeurs généraux du Nord et du Pas-de-Calais. Dissolution des comités de surveillance des communes ; leur remplacement par des comités issus des sociétés populaires. — Fol. 73. Du 25 brumaire. Procédure des levées de scellés. Détention sur parole du citoyen Longuecamp à Montdidier. — Fol. 73, v°. Du 26 brumaire. Envoi de lois. Arrestation des citoyens Damonville et de Buire pour manque de diligence dans la fabrication des souliers destinés aux troupes. — Fol. 75. Du 27 brumaire. Envoi du citoyen Caron dans les communes du département pour y prendre des mesures de salut public. Levée des scellés chez le citoyen Defrance. Retrait de literie prêtée à un détenu décédé. Arrestation des religieuses de l'hôpital de Doullens pour port de leur costume régulier. Arrestation du tailleur Jourdain pour avoir travaillé pour des particuliers au mépris de la réquisition l'obligeant à travailler pour les volontaires. — Fol. 76 v°. Du 29 brumaire. Levée des scellés apposés chez le citoyen Thierry. Situation des étrangers d'après la loi du 6 septembre 1793, exécution de ladite loi. Demande de mise en liberté par le citoyen Lenoir. Id. par le citoyen Flesselles. Caution pour le citoyen Mesnel. Hésitation sur le lieu de sépulture d'un protestant à Warloy. — Fol. 79 v°. Du 1^{er} frimaire. Réunion des deux cimetières de Warloy par la suppression du cimetière protestant. Mise en liberté d'un ingénieur dont les services sont utiles à l'administration. Aménagement de la maison dite des Capets en lieu de détention. — Fol. 81. Du 2 frimaire. Désordres à la gendarmerie de Roye. Nomination du régisseur de la ci-devant maison des Écoles Chrétiennes. Créances faites au citoyen Desbois, ex-évêque du département. — Fol. 82. Du 3 frimaire. Envoi de lois. Reddition des comptes de

l'hôpital général de la commune d'Amiens. Allocation de 600 l. sur ses biens sous séquestre au citoyen Dubosc, détenu à Bicêtre. Mise en liberté de la citoyenne Dumont, atteinte de fièvre. Commune de Lignièrès. Procès pour pâturage. — Fol. 84 v°. Du 5 frimaire. Demande de linge par les religieuses de l'hôtel-Dieu de Montdidier détenues à Bicêtre. Levée de scellés chez différents citoyens. — Fol. 85 v°. Du 6 frimaire. Envoi de lois. — Fol. 86. Du 8 frimaire. Mise en liberté au citoyen Descroix, de Meigneux. Levée des scellés chez le citoyen Mailly, détenu à Doullens. Id., chez le citoyen Dufresne, détenu à la Providence d'Amiens. Id., chez le citoyen Dècle, de Moreuil. — Fol. 87 v°. Du 9 frimaire. Arrestation du maire et de divers citoyens à Vignacourt, à la requête du citoyen Vidalin, représentant du peuple pour la fourniture du contingent en chevaux. Dépôt des meubles du ci-devant évêque d'Amiens. Congé de Marguerite Leprêtre, employée à l'hôtel-Dieu d'Amiens. Abandon de la prêtrise par le citoyen Barbier, curé de Namps-au-Val. Éclairage et chauffage de la maison de détention dite des Frères à grands chapeaux. Levée de scellés chez divers citoyens d'Amiens. Paiement de frais de garde des scellés. Mise en liberté du citoyen Galland, négociant à Amiens. Id., du citoyen Cordier. Arrestation du citoyen Lerilly, curé de Vaux sous Corbie. — Fol. 90 v°. Du 10 frimaire. Déportation du citoyen Grégoire, ex-chapelain de Saint-Florent de Roye. — Fol. 90 v°. Du 11 frimaire. Envoi de lois. Mise en liberté du maire de Vignacourt et des citoyens arrêtés avec lui. Id., du citoyen Cordier, détenu à la Providence. — Fol. 92. Du 16 frimaire. Décès au dépôt de mendicité. — Fol. 92 v°. Du 17 frimaire. Mise en liberté du citoyen Demery, ex-président du tribunal criminel du département. Id., du citoyen Butter. Procès contre la commune de Frettecuisse en recouvrement de créances. — Fol. 93 v°. Du 18 frimaire. Mise en liberté pendant six jours du citoyen Scalinge, ci-devant receveur général des aides de Picardie, pour permettre la remise de ses comptes. — Fol. 94. Du 19 juin. Demande de mise en liberté du citoyen Falour. — Fol. 98. Du 23 frimaire. Don d'une municipalité à la commune de Béthencourt-Saint-Firmin. Liste des jurés. — Fol. 98 v°. Mise en liberté du citoyen Maisnel. Autorisation de plaider contre la municipalité d'Aubigny. Levée des scellés chez la citoyenne Brisse. Procès entre la commune de Devise et Mont en Chaussée. Suppression du marché de Dompierre. Admission au dépôt de mendicité. — Fol. 100. Du 26 frimaire. Certificat de bonne admi-

nistration donné au citoyen Demanché, ex-membre de la commission révolutionnaire chargée de l'administration du département. Envoi de lois. Demande de mise en liberté du citoyen Thierry. — Fol. 101. Du 27 frimaire. Transport à Paris de l'argenterie réquisitionnée à Abbeville. Renouvellement du tribunal criminel. — Fol. 102. Du 30 frimaire. Mise en liberté du citoyen Thierry. Avis favorable à la demande de mise en liberté du citoyen Demanché. — Fol. 103. Du 1^{er} nivôse. Envoi de lois. — Fol. 103 v°. Du 2 nivôse. Le citoyen Vasseur, nommé suppléant par le corps électoral, envoyé comme député à la Convention. — Fol. 104. Du 3 nivôse. Querelle entre la société populaire et le comité de surveillance à Picquigny. — Fol. 104 v°. Du 4 nivôse. Arrestation des citoyens Gricourt et Prévôt, de Picquigny. Procès-verbal d'envoi de fonds aux payeurs généraux du Pas-de-Calais et de l'armée. — Fol. 105 v°. Du 6 nivôse. Envoi de lois. — Fol. 105 v°. Du 8 nivôse. Envoi de lois. — Fol. 106. Du 11 nivôse. Envoi de lois. — Fol. 107. Du 14 nivôse. Envoi de lois. — Fol. 107 v°. Du 15 nivôse. Déchargement de deux bateaux de bûches. — Fol. 108. Du 16 nivôse. Arrestation du citoyen Joly, marchand de savon à Amiens. — Fol. 108. Du 17 nivôse. Envoi de lois. — Fol. 108 v°. Du 19 nivôse. Envoi de lois. — Fol. 109 v°. Du 26 nivôse. Refus de visa de certificats de résidence.

L 93. (Registre.) — In-fol., 193 feuillets, papier¹.

An II. — Délibérations et arrêtés de l'administration du département. 2^e bureau. Bien public. — Fol. 1. du 7 germinal. Indemnité au maître de poste de Péronne qui a perdu 39 chevaux. Id., au maître de poste de Sailly en Arrouaise. — Fol. 2 v°. du 8 germinal an II. Envoi de savon de Marseille. Demande au ministre de l'intérieur si deux navires chargés de fournitures pour l'armée récemment arrivés à Saint-Valery sont soumis au droit d'octroi. Tarif de paiement des voituriers pour l'armée. — Fol. 4 v°. Du 9 germinal. Achat de grains par le département. — Fol. 5. Du 11 germinal. Achat de grains pour l'armée. — Fol. 6 v°. Du 12 germinal. Partage des biens communaux à Manancourt. Autorisation d'enlever les fleurs déposées dans les serres du citoyen Virgile. Tableau de distribution des gratifications dues pour couvertures de tuiles en 1790 et 1791. — Fol. 10. Du 13 germinal. Réquisition de blé pour la place de Lille. Commune de Fréchencourt, procès pour enlèvement d'arbres

abattus par un ouragan. Réception d'une lettre du comité des subsistances. — Fol. 11. Du 15 germinal. Sommation à l'administration du district d'Abbeville d'avoir à produire dans les 24 heures l'état des réquisitions faites pour l'armée dans les communes du district. Demande par la citoyenne Denan, détenue à la Providence, de remise de certificats de résidence. — Fol. 12 v°. Du 16 germinal. Traitement des instituteurs du district d'Amiens. Visa d'un mandat de paiement au nom du citoyen Gargault. — Fol. 13. Du 17 germinal. Organisation de l'instruction publique dans le département. Affectation du presbytère de la commune d'Avre-Libre (ci-devant Roye) aux séances du comité de surveillance. — Fol. 14 v°. Du 18 germinal. Arrestation de divers officiers publics à Carnoy, pour irrégularité dans une vente. Indemnité au maître de postes de Fins pour perte de chevaux. Paiement de la pension d'un nourrisson de l'hôpital des Enfants trouvés. — Fol. 16. Du 19 germinal. Dénonciation au comité de salut public de l'administration du district d'Abbeville, coupable de n'avoir pas envoyé l'état demandé le 15. Transport de savon dans le département. Réquisition de blés pour le district de Vervins. — Fol. 18. Du 20 germinal. Appel du citoyen Verneuil, exécuteur résidant à Cambrai, pour procéder à la décapitation du citoyen Vigneron, ex-carne et prêtre. Traitement du citoyen Legrand, concierge et jardinier du Jardin des plantes. Levée des scellés apposés chez le citoyen Albonse. — Fol. 19 v°. Du 23 germinal. Traitement du geôlier du beffroi de Péronne. Confiscation des immeubles portant encore des signes de la royauté. — Fol. 20 v°. Du 24 germinal. Dépenses d'un commissaire chargé de réquisitionner des grains. Vente d'un bien communal à Manancourt. — Fol. 22. Du 26 germinal. Abattis d'arbres pour le chauffage de l'hôtel-Dieu d'Amiens. Paiement du traitement du gardien du temple de la Raison. — Fol. 23. Du 27 germinal. Prêt au district d'Amiens pour achat de blé au district de Péronne. Conduite d'un convoi de fourrage à Maubeuge. Construction d'un corps de garde à Bicêtre. Traitement des secrétaires greffiers des municipalités. — Fol. 24 v°. Du 28 germinal. Vente aux enchères d'un bien communal à Manancourt-Étricourt. Arrangement entre la commune de Devise et le ci-devant seigneur du lieu, relativement à des terres en litige. Vente d'un bien communal à Templeux-la-Fosse. Création d'un nouveau cimetière à Pys. Conversion d'une peine de galères en peine de détention. Paiement des commissaires qui ont fait l'état des grains dans le département. Mandat de paie-

¹ Les délibérations et arrêtés du 26 nivôse au 7 germinal an II manquent.

ment délivré à la commune de Brocourt pour un atelier de charité. — Fol. 26 v°. Du 29 germinal. Fourniture de fourrages à l'armée du Nord. Traitement du médecin de Bicêtre. Indivision des biens communaux de Curlu. Id., de Méricourt-l'Abbé. Refus d'un instituteur à la commune de Muille. Emparquement des tourbes confié au citoyen Rousseau, architecte du département. — Fol. 29. Du 1^{er} floréal. Honoraires du citoyen Damiens, commissaire dans diverses communes pour la réquisition des grains. Id., du citoyen Pascault, chargé des mêmes fonctions. Commune de Longueau, procès relatif à des ormes. Don d'un coin de terre à un indigent d'Humbercourt, pour y élever une chaumière. Id., à un indigent de Vitz. — Fol. 30 v°. Du 2 floréal. Indemnité à divers maîtres de poste pour perte de chevaux. Nouveau prêt au district d'Amiens pour achat de grains. Indemnité à des membres du conseil du district d'Amiens à raison de leurs fonctions. Transfert d'un aliéné de l'hôpital à Bicêtre. Remise à la citoyenne Merlin, mise en état d'arrestation, de la voiture à elle appartenant. — Fol. 32. Du 3 floréal. Dépôt entre les mains du maire du produit d'une vente d'arbres appartenant à la commune de Blangy-Tronville. Remboursement d'une rente due à la fabrique de Saint-Éloi de Corbie. Paiement des dommages causés par la vidange du bois Saint-Laurent à Heilly. Poursuites contre le citoyen Savoye, ci-devant maire de Saisseval, pour l'obliger à rendre ses comptes de gestion de la fabrique. Envoi d'une lettre du ministre des contributions relative au traitement des instituteurs. — Fol. 33 v°. Du 6 floréal. Partage des biens indivis entre les communes d'Irles et Miraumont. Élection du président de l'assemblée chargée du partage des biens communaux à Albert. Tourbage de marais indivis entre les communes de Frohen-le-grand et de Frohen-le-petit. Suspension du citoyen Petit, administrateur du département. Distribution de secours aux indigents du département. Paiement des travaux faits dans divers ateliers de charité. — Fol. 36. Du 9 floréal. Arrivage de savon de Marseille. Transformation en école de l'hospice ci-devant de Ste-Agnès, à Péronne. Commune de Démuin ; procès pour le traitement du clerc laïc de la commune. Répartition de la récolte des biens communaux à Warsy. — Fol. 38 v°. Du 11 floréal. Salaire des citoyens qui ont pesé le savon nouvellement arrivé. Reddition des comptes de l'hospice général d'Amiens. Désignation par les commissaires du comité de Sûreté générale de la Convention du citoyen Loisel, administrateur du département, pour porter un message audit comité. Refus d'un instituteur à la commune de Bécourt-

Bécordel. Transformation du presbytère d'Ennemain en mairie et école. Paiement du citoyen Hautoye, commissaire chargé de l'arrestation des ci-devant nobles dans le district de Doullens. Refus de la démission du maire d'Hangest en Santerre. Refus d'allocation au citoyen Doisy, officier municipal d'Abbeville, en indemnité du temps par lui consacré à la question des subsistances. — Fol. 40 v°. Du 13 floréal. Vente de biens communaux à Moreuil. Augmentation des bureaux du district de Montdidier. — Fol. 41 v°. Du 14 floréal. Indemnité aux cultivateurs lésés par les transports militaires, sur la route de Saint-Quentin à Amiens. Id., aux cultivateurs de Foucaucourt. Extraction d'argile à Crouy. — Fol. 42 v°. Du 15 floréal. Mesures pour assurer la culture de toutes les terres fertiles. Retraite de ci-devant religieuses de l'hôpital de Doullens. Secours à une fille mère de Biaches. Traitement du maître d'école de Mons en Chaussée. Indemnité au citoyen Mille, de Poix, éprouvé par un ouragan. — Fol. 45. Du 16 floréal. Projet par le citoyen Rousseau d'installation de la bibliothèque du district à l'évêché. — Fol. 46 v°. Du 18 floréal. Tourbage du marais du Petit-St-Jean par la commune d'Amiens. Réclamation d'une rente à la commune de Péronne. Demande d'un instituteur par la commune du Mesnil Bruntel. Paiement du citoyen Marcel, pour mission à Méigny relative au cimetière. Paiement du citoyen Devismes pour visite d'ouvrages à Saint-Aubin. — Fol. 48. Du 19 floréal. Abattis d'arbres appartenant à l'hôpital de Montdidier. Hôpital de Saint-Valery ; affectation au médecin du logement du chapelain. Commune d'Yvrencheux ; procès relatif à des arbres. Autorisation de plaider aux communes de Villeroy, Boufflers, Bailleul, Drucat, Saint-Léger lès Authie, Bus lès Artois, Neuville lès Bray, Albert, Cartigny, Becquigny, Villers lès Roye, Hangest, Guerbigny, Rubescourt, Warsy, Conteville. Paiement du portier du collège d'Amiens. Procès de la municipalité de Thennes contre un particulier qui avait occupé des prés appartenant à la commune. Partage des territoires de Noyelles et Nolette. Rétablissement du citoyen Petit dans ses fonctions d'administrateur du département. — Fol. 52. Du 21 floréal. Absence prolongée du citoyen Bloquel, administrateur du département. Saisie des savons trouvés chez le citoyen Joly. Publication aux frais du département d'une lettre du citoyen Dumont. — Fol. 52 v°. Du 22 floréal. Justification de l'absence du citoyen Bloquel. — Fol. 53. Du 23 floréal. Admonestation et mise en demeure des administrations coupables de négligence dans la levée des réquisitions

pour l'armée du Nord. — Fol. 54. Du 24 floréal. Établissement à Amiens d'une manufacture de drap croisé pour les troupes. Réquisition de blé dans le district de Montdidier. — Fol. 55 v°. Du 25 floréal. Envoi d'une lettre du président de la Société populaire et républicaine d'Amiens. — Fol. 55 v°. Du 26 floréal. Arrestation du citoyen Butel, chef de bureau de l'administration départementale. Augmentation des frais de voyage des huissiers. Procès intenté par la commune de Saint-Blimont à un ancien procureur de ladite commune, pour avoir vendu des arbres de sa propre autorité. Paiement des ouvrages faits dans les ateliers de charité. Commune d'Abbeville ; procès pour abattis d'arbres communaux par des particuliers. Paiement du mémoire du citoyen Pascault pour transport de subsistances. Exécution du décret de la Convention du 23 floréal relatif aux secours à distribuer aux indigents. — Fol. 58. Du 27 floréal. Prétention par la commune de Flixecourt de tourber sans ingérence de l'administration départementale. — Fol. 58 v°. Du 28 floréal. Membres de la société populaire envoyés dans les districts pour en rapporter l'état des réquisitions opérées pour le service des armées. Convoi de blé venant de Calais à Amiens arrêté à Montagne-sur-Mer par manque de moyens de transport. Fourniture du reliquat de blé requis au profit du district de Vervins. Refus à la commune d'Aveluy d'engager un procès pour rentrer en possession de ses biens usurpés par la puissance féodale. Traitement du maître d'école d'Auchonvillers. — Fol. 60 v°. Du 29 floréal. Dénonciation du citoyen Dumont, représentant du peuple, par le citoyen Loisel, administrateur du département. Lettre de justification du citoyen Dumont et dépositions de témoins sur le prétendu déménagement clandestin fait par la femme dudit représentant. Paiement et distribution des savons dernièrement arrivés. — Fol. 63. Du 1^{er} prairial. Continuation de l'affaire précédente. Hôpital de St-Riquier. Subvention et licence d'abattis d'arbres. — Fol. 64. Du 2 prairial. Indemnité pour séjour de troupes au Titre. Commune d'Abbeville ; procès pour abattis d'arbres. Réquisition de blé dans les districts de Péronne et de Montdidier. — Fol. 66. Du 3 prairial. Vente d'arbres sur le Mail par la commune d'Amiens. Organisation de l'état civil, dépôt des doubles. — Fol. 68. Du 4 prairial. Dénonciation du district de Péronne au comité de Salut public pour négligence dans l'exécution des réquisitions militaires. Demande aux districts d'un état des versements de grains et fourrages et des paiements. Remboursement d'une rente due à la fabrique de la paroisse de Saint-Sépulcre, à Abbeville. Paiement du sculpteur qui substitua des signes républicains aux signes de féodalité étant au dessus de la porte du collège

d'Abbeville. Construction d'un puits à Rambures. Demande de location d'une maison d'émigrés à Amiens. Travaux à l'église et au cimetière de Barly. Paiement des dettes de la fabrique dudit lieu. — Fol. 70 v°. Du 5 prairial. État des surfaces qui pourront être tourbées dans le département. Demande de stricte exécution du maximum pour le beurre. — Fol. 71 v°. Du 6 prairial. État et traitement des commis de l'administration municipale d'Amiens. Secours aux réfugiés des communes envahies. Modification à l'état des réquisitions fournies par le district de Doullens. — Fol. 73. Du 8 prairial. Augmentation de l'administration du district de Montdidier. — Fol. 74. Du 9 prairial. Vérification de l'état des réquisitions faites dans le district de Péronne. Taxe des frais de voyage des huissiers. — Fol. 75 v°. Du 11 prairial. Demande de transfert à Verton de la station de poste établie à Nampont : État des faulx nécessaires à la récolte des foins. État des grains disponibles au district de Montdidier. — Fol. 76 v°. Du 12 prairial. Paiement des commissaires envoyés à Abbeville et Montdidier pour hâter la rédaction de l'état des réquisitions. — Fol. 77. Du 13 prairial. Don au district d'Abbeville des grains affectés au district d'Amiens, venant de Calais, en échange de ceux affectés au district d'Abbeville, venant de Saint-Quentin. Procès de la commune de Cottenchy contre le fermier du Paraclet. Paiement d'une allocation à l'atelier de charité de Doullens. Allocations aux malades victimes de l'épidémie de Dreuil sur Somme. exhaussement du mur de clôture de la maison d'arrêt de la Providence. — Fol. 79 v°. Du 14 prairial. Remise au citoyen Joly acquitté par le jury d'accusation, des savons qui ont été mis sous scellés. Paiement du commissaire envoyé à Doullens pour hâter l'envoi de l'état des réquisitions. Commissaire à Péronne pour le même objet. — Fol. 80 v°. Du 15 prairial. État des revenus et dettes de la commune d'Abbeville. Vœu pour l'acquisition de laines nécessaires à la manufacture de draps établie dans la maison des Augustins. — Fol. 81 v°. Du 16 prairial. Demande au district d'Amiens de justifier l'emploi des sommes allouées pour les subsistances. Acquisition irrégulière de linge par l'administration de l'hôtel-Dieu d'Amiens. Entente entre les districts d'Amiens et d'Abbeville relativement à la livraison des grains venant de Calais et de Saint-Quentin qu'ils ont échangés. — Fol. 85 v°. Du 18 prairial. Vérification de l'état des réquisitions dans le district de Péronne. Disette de blé à Saint-

Valery. — Fol. 86 v°. Du 19 prairial. Paiement de voituriers qui ont conduit des fourrages à l'armée. Loyer d'une maison louée à bail à la communauté dissoute des tailleurs. Refus au citoyen Marchez, piqueur des ponts et chaussées, d'allocation spéciale pour surveillance des cantonniers chargés du battage des grains pour l'armée. Réception d'un arrêté du comité de Salut public. — Fol. 87 v°. Du 21 prairial. Paiement du citoyen Boutin, pour avoir été visiter des arbres à Essertaux. État des partages des biens communaux. Arrestation de deux anciennes religieuses de Montreuil réfugiées dans le département de la Somme. Racommodage des caisses de savon du dernier arrivage. — Fol. 89. Du 22 prairial. Paiement du citoyen Toullet pour entretien d'un enfant abandonné. Demande d'un état de la mendicité. Envoi d'un procédé pour la refonte des papiers ayant déjà été utilisés. Création d'une manufacture de draps croisés par le citoyen Laurent. — Fol. 90 v°. Du 24 prairial. Transport à Lorient des condamnés à la déportation. Travaux au collège d'Amiens. — Fol. 91. Du 26 prairial. Demande de mise en liberté par le citoyen Longuescamp, ex-procureur syndic du district de Montdidier. Justification de l'absence du citoyen Blocquel. — Fol. 92. Du 27 prairial. Envoi d'un arrêté du comité de Salut public. Id., de lettres de la commission des Secours publics sur l'état de la mendicité. Réquisitions de foin, paille et avoine. — Fol. 92 v°. Du 28 prairial. État des citoyens qui demandent des indemnités et des secours pour pertes. Paiement des soins donnés aux victimes de l'épidémie de Bailleul. Commune de Folie ; abattis d'arbres communaux par des particuliers. Id., commune de Punchy. Indemnités aux victimes d'un incendie à Corbie. — Fol. 94 v°. Du 29 prairial. Manière de procéder à la libération des dettes des communes. Émeute à Hangest en Santerre à propos de la récolte des pommes appartenant aux propriétaires riverains des pommiers. — Fol. 96. Du 1^{er} messidor. Levée des scellés chez le citoyen Leroux, ex-chanoine de Roye. Revendication par la commune d'Albert de biens usurpés par la puissance féodale. Demande de mise en liberté par le maître des postes de Poix. — Fol. 97 v°. Du 2 messidor. Vente de biens communaux à Douilly. — Fol. 99. Du 3 messidor. Procès relatif à un fossé entre la commune de Corbie et le citoyen Péchin. Demande par le citoyen Bleuze, de Péronne, détenu à Amiens, d'être transféré à Péronne. Augmentation du traitement du concierge de la maison d'arrêt d'Avre-Libre. Subvention à l'hôpital de Doullens. État des citoyens non commerçants ayant obtenu des passeports. — Fol. 101 v°. Du 4 messidor. Paiement du secours attribué à la commune de Vron. Demande aux districts d'envoyer rigoureusement chaque mois le

compte-rendu de leur administration. Tourbage sans autorisation par la commune de la Neuville lès Bray. — Fol. 103. Du 5 messidor. Dispositions pour hâter et recevoir le blé fourni au district d'Amiens par celui de St-Quentin. Tourbage sans autorisation à Blangy-Tronville. Dénonciation de la citoyenne Joséphine de la Champagne, émissaire des émigrés à Berneuil. — Fol. 195 v°. Du 6 prairial. Répartition des secours alloués par l'État aux réfugiés du district d'Amiens. Paiement du portier du collège d'Amiens. Réquisition sur les districts de Doullens et de Montdidier du blé alloué au district d'Amiens, que le district de Vervins ne peut suffire à fournir. — Fol. 108 v°. Du 8 messidor. Envoi d'une lettre de la commission des revenus nationaux relative aux dettes communales. — Fol. 109. Du 9 messidor. Dénonciation à la commission du Commerce, du district de Péronne, qui se refuse à fournir du blé au district d'Amiens. — Fol. 111. Du 11 messidor. Envoi d'une lettre du comité de Salut public. Compétition pour l'emploi d'exécuteurs des jugements criminels dans le département de la Somme. Arrêté de la commission du commerce pour assurer le ravitaillement du district d'Amiens. — Fol. 113 v°. Du 12 messidor. Frais de conduite à Paris de la citoyenne Masson, envoyée au comité de Sûreté générale par le citoyen Dumont. — Fol. 114 v°. Du 13 messidor Mesures pour obliger le district de Péronne à fournir du blé au district d'Amiens. — Fol. 116. Du 14 messidor. Reddition de comptes par les administrateurs des biens de la fabrique de Douilly. Insuffisance de la commune de Buire dans la protection des biens des particuliers. Paiement du citoyen Vasseur, couvreur en tuiles, pour travaux de son métier. Signalement du jardin botanique d'Amiens à la commission d'Agriculture et des arts. Envoi d'une lettre de la même commission relative à l'utilisation des prairies pour le rétablissement des chevaux fatigués des armées. Approbation par la commission du Commerce et approvisionnements, de l'arrêté relatif à la fourniture du blé par les districts de Doullens et de Montdidier. Transmission d'un mandat de paiement de secours aux réfugiés. — Fol. 120. Du 15 messidor. Réquisition des grains nécessaires à la nourriture des cochons envoyés par le département pour le ravitaillement de Paris. — Fol. 120. Du 16 messidor. Indemnité aux cultivateurs dont les chevaux ont été réquisitionnés pour les transports militaires. — Fol. 121. Du 17 messidor. Épidémie à Blangy ; secours et soins. Recensement des grains et farines du départ-

tement. Admission d'une orpheline élevée à Cléry dans le nombre des habitants participant au partage des biens communaux. — Fol. 124. Du 18 messidor. Secours aux réfugiés du district d'Amiens. — Fol. 125. Du 19 messidor. Tourbage sans autorisation par les communes de Flixecourt et de Bourdon. Contrainte du district de Péronne à fournir du blé au district d'Amiens. Réquisition du blé. Difficulté à propos de grain trouvé dans le moulin à Warloy-Baillon, appartenant à un citoyen de Senlis, district de Doullens. Levée des scellés chez la citoyenne Morel, détenue à la Providence. Id. chez le citoyen Dubosc. — Fol. 128. Du 21 messidor. Subsistance des détenus à la citadelle de Doullens. Frais de décharge des marchandises arrivant à Saint-Valery. Envoi d'un signalement. — Fol. 128 v°. Du 22 messidor. Désignation des commissaires chargés de faire le recensement des grains. État à remplir par les communes pour obtenir des secours. — Fol. 129 v°. Du 23 messidor. Secours à l'hôpital de Saint Riquier. Paiement d'un voiturier qui a conduit de Péronne à Roye trois commissaires chargés du recensement des grains. Envoi de harengs. Vente de biens communaux par la commune de Douilly. Mesures pour le recensement des grains. Levée des scellés apposées sur les archives du château de Mailly, pour en extraire un acte nécessaire à la commune de Morisel. Id., sur le chartrier de la baronie de Picquigny, dont un acte était nécessaire à la commune de Saint-Ouen. — Fol. 134. Du 24 messidor. Retard dans le recouvrement du blé prêté au district d'Abbeville par le district d'Amiens. — Fol. 134 v°. Du 25 messidor. Commune de Cléry, district de Péronne ; partage du terroir entre les trois troupeaux. Indivision du marais de Dernancourt. — Fol. 138 v°. Du 26 messidor. Nouveaux commissaires pour le recensement des grains. Arrivée d'un délégué du pouvoir central pour le même objet. Remplacement du citoyen Patin par le citoyen Picot, dans les fonctions de commissaire au recensement des grains. — Fol. 139. Du 27 messidor. Commune de Saint-Mard lès Roye. Enquête de la commission d'Agriculture et des arts sur les manufactures du département, Paiement des travaux des ateliers de charité. État des animaux provenant des émigrés. — Fol. 140 v°. Du 28 messidor. Secours aux réfugiés sur le district d'Amiens. Achat du traité du citoyen Cointeraux sur les poids et mesures. Réclamation sur la légitimité de la délégation du citoyen Picot à la surveillance du recensement des grains. Enquête sur l'arrestation du maître de postes de Poix. — Fol. 145. Du 29 messidor. Vente d'un chariot confisqué. Chauffage des bureaux de l'administration. Secours

aux réfugiés sur le district d'Abbeville. Réquisition de blé sur le district de Péronne, au profit du district d'Amiens. — Fol. 147. Du 1^{er} thermidor. État des communes ayant la faculté de tourber. Envoi d'une lettre privée dans la correspondance de l'administration. Demande de mise en liberté comme cultivateur du citoyen Dubos, ex-noble détenu à Amiens. Paiement du citoyen Letellier, commissaire au recensement des grains dans le district d'Amiens. Taux de l'allocation aux réfugiés sur le district d'Amiens. Transport à Vron de la poste aux lettres de Nampont. Paiement de la pharmacie fournie aux indigents de Sailly-Lorette. Id., aux indigents d'Irles et de Pys. Paiement d'un expert chargé d'indiquer l'âge des arbres du cimetière de Bouquemaison. — Fol. 149 v°. Du 2 thermidor. Restriction par le district de Péronne de la fourniture de blé à faire au district d'Amiens. Stricte exécution des lois relatives au maximum. — Fol. 151 v°. Du 4 thermidor. Paiement des vérificateurs du recensement des grains dans le district de Péronne. Secours en blé par la commune d'Avre-Libre au district d'Amiens. Nouveaux commissaires pour le recensement des grains dans les districts de Péronne et Montdidier. — Fol. 153. Du 5 thermidor. Désignation du citoyen Pecry pour diriger le recensement des grains dans le district de Péronne. Rapport à la commission du commerce, sur les mesures prises pour les subsistances. Paiement des sommes dues aux Anglais par des Français. Subvention à l'hospice général des pauvres d'Amiens. — Fol. 155. Du 6 thermidor. Paiement d'une fourniture de blé au district d'Amiens par le citoyen Depuille, de Persan (Oise). — Fol. 156 v°. Du 7 thermidor. Levée des scellés au château de Mailly. Allocation à l'hôpital de Montdidier. Vente de marais à Ville sous Corbie. — Fol. 160. Du 8 thermidor. Envoi d'un arrêté de la commission du Commerce et approvisionnements. — Fol. 161 v°. Du 9 thermidor. Nourriture des détenus à la citadelle de Doullens. Paiement du citoyen Renaud, commissaire pour le recensement des grains dans le district de Montdidier. — Fol. 163 v°. Du 11 thermidor. Renvoi d'une requête aux tribunaux pour incompétence. — Fol. 165. Du 12 thermidor. Suite de l'affaire de l'arrestation du maître de poste de Roye. — Fol. 166. Du 13 thermidor. Réquisition de blé sur le district de Péronne, pour le district d'Amiens. — Fol. 166 v°. Du 15 thermidor. Envoi à Péronne du citoyen Quignon, pour expédier immédiatement à Amiens un convoi de blé. Réduction à 6 du nombre des administrateurs de l'hôpital d'Amiens. — Fol. 168. Du 14 (*sic*) thermidor.

Traitement du citoyen Collenot, commissaire aux bibliothèques nationales du district d'Abbeville. — Fol. 167. Du 16 thermidor. Envoi d'un arrêté du comité de Salut public relatif aux passe-ports, d'une lettre du même comité sur le maximum du savon et d'une lettre du comité d'Agriculture et des Arts sur la culture des champs des citoyens aux armées. — Fol. 169 v°. Du 17 thermidor. Réquisition de blé pour les armées. — Fol. 172 v°. Du 18 thermidor. Fixation de l'époque de la moisson dans le département. — Fol. 170 v°. Du 21 thermidor. Entretien des Anglais détenus. Indemnité au maître de poste de Poix. Refus d'école mixte à Crécy. — Fol. 174 v°. Du 24 thermidor. Traitement des instituteurs du district de Montdidier. Traitement de l'institutrice de Mons en Chaussée. Id., de l'instituteur de Douilly. État des animaux propres à la reproduction dans les propriétés des émigrés. Réception d'un arrêté du comité de Salut public relatif au paiement des denrées réquisitionnées. Réclamation d'un administrateur contre l'égoïsme du district de Péronne ; dénonciation de celui-ci au comité de Salut public. — Fol. 186. Du 25 thermidor. Subsistances de l'hospice national de Santé à Amiens. Indemnité au citoyen Collache, détenu sur dénonciation du district de Péronne lors d'une mission dans ce district relative aux subsistances. — Fol. 187. Du 26 thermidor. Vérification du recensement des grains à Pertain. — Fol. 188. v°. Du 27 thermidor. Renvoi à son corps du citoyen Létoille, du 16^e régiment d'infanterie, guéri à l'hospice d'Amiens. Traitement du concierge des prisons du tribunal criminel du département. Frais de route des conducteurs du blé requis dans le district de Montdidier. Répartition de harengs entre les districts. Mesures contre des citoyens qui font des déclarations fausses de leurs grains. — Fol. 190 v°. Du 29 thermidor. Frais de route du citoyen Quignon envoyé près le district de Péronne pour hâter les réquisitions. Pain acheté à Avre-Libre pour être revendu à Amiens à un prix exorbitant.

L 94. (Registre.) — In fol., 194 feuillets, papier.

An II. et an III. — Délibérations et arrêtés de l'administration du département. 2^e bureau. Bien public. — An II. — Fol. 1. Du 1^{er} fructidor. Transport des subsistances d'une place dans une autre. Paiement en nature des fermages dus à l'hôpital d'Amiens. — Fol. 2. Du 2 fructidor. Traitement du directeur de la poste aux lettres de Corbié. Fabrication du salpêtre à Ault. Commune de Sailly-le-Sec ; arrangement entre les habitants pour la jouissance des biens communaux. Vente de

tableaux provenant des établissements supprimés. Secours à une réfugiée nouvellement accouchée au Quesnoy. — Fol. 4 v°. Du 3 fructidor. Création d'un courrier entre Péronne et Amiens. Projet de fabrique de savon à Boves. — Fol. 5. Du 4 fructidor. Envoi de deux arrêtés du comité de Salut public. Paiement des dépenses faites par des citoyens dont les biens sont sequestrés. Secours en avoine au citoyen Deslaviers, maître de la poste aux chevaux d'Amiens. Envoi à la commission des subsistances d'un échantillon du pain distribué à Amiens. — Fol. 8 v°. Du 6 fructidor. Réception d'un arrêté de la commission du commerce relatif à la dernière réquisition. Requête des cultivateurs de Jumel pour faire supporter à la commune entière les frais de réquisition de chevaux et voitures. — Fol. 10. Du 7 fructidor. Secours à une fille mère de Bussu. Tourbage à Neuville lès Bray. Arrangement entre les habitants de Buire sous Corbie pour la jouissance du marais communal. Paiement du citoyen Moussette, « artiste vétérinaire », pour visite des chevaux du maître de poste de Fonches. — Fol. 12. Du 8 fructidor. Indemnités à des incendiés d'Oisemont. — Fol. 12 v°. Du 9 fructidor. Demande des motifs d'arrestation du citoyen Decaix, ex-curé de Crouy. Commune de Bussy lès Poix. Difficultés avec un particulier pour abattis d'arbres. Partage des biens communaux à Saulchoix sur Davenescourt. — Fol. 15. Du 11 fructidor. Levée de scellés chez le citoyen Petit, administrateur du département. — Fol. 15. Du 12 fructidor. Demande des motifs d'arrestations de la citoyenne De Metz et du citoyen Sevelinge. Augmentation du traitement du citoyen Fréville, concierge de la maison d'arrêt dite de Ponthieu, à Abbeville. Paiement de l'entretien des Anglais détenus. Procès contre la municipalité de Roisel, pour avoir laissé des terres incultes. — Fol. 16 v°. Du 13 fructidor. Achat d'un terrain pour faire un nouveau cimetière à Doullens. Procès entre la commune de Monsures et le ci-devant seigneur du lieu, pour restitution de divers terrains par lui usurpés. Paiement du citoyen Picart, instituteur à Belloy. Paiement du citoyen Delahaye, pour avoir surveillé l'exécution des lois relatives au maximum. — Fol. 18 v°. Du 14 fructidor. Paiement du citoyen Domont, pour avoir porté à Paris l'échantillon du pain mangé à Amiens. Réunion de la commune de Dourier à celle d'Airaines. — Fol. 19 v°. Du 15 fructidor. Partage des biens communaux à Aveluy. Demande au département de l'Oise de payer le blé commandé par le département de la Somme et qu'il a

confisqué. — Fol. 21 v°. Du 16 fructidor. Exclusion des toiles imprimées des lois sur le maximum. Répartition du tourbage à Saint-Maurice. — Fol. 23. Du 17 fructidor. Chauffage de l'hospice d'Abbeville. Création de lits audit établissement. — Fol. 24 Du 19 fructidor. Procès de la citoyenne Thibaut, de Thézy, contre la municipalité d'Hailles, pour fourniture d'un cheval. Paiement de soins donnés aux victimes d'une épidémie à Hébecourt. Id., aux victimes de l'épidémie de Vermandovillers. Répartition de la tourbe à Fouilloy. — Fol. 25 v°. Du 20 fructidor. Approvisionnement des marchés de la commune d'Amiens. Répartition du tourbage à Saint-Maurice. — Fol. 26 v°. Du 21 fructidor. Dépôt dans les magasins nationaux des grains provenant des biens sequestrés. Négligence des districts à envoyer les bordereaux des réquisitions faites pour l'armée du Nord. Frais de chauffage et de bureau du tribunal de Doullens. Renvoi pour incompétence d'une requête du citoyen Keating, de Glisy, relative à un différend avec un fermier. — Fol. 28 v°. Du 22 fructidor. Location de l'ancien secrétariat de l'évêché d'Amiens. — Fol. 29. Du 23 fructidor. Partage de biens communaux à Mézières. — Fol. 30 v°. Du 24 fructidor. Paiement des commissaires chargés du recensement des grains. — Fol. 34 v°. Du 25 fructidor. Envoi d'un arrêté des commissaires des transports militaires sur les stations de poste. — Fol. 35. Du 26 fructidor. Commune de Gorges ; procès pour biens communaux. Paiement du maître d'école de Driencourt. Procès contre la municipalité de Bussu pour recouvrer le prix d'un cheval. Procès entre les communes de Brocourt et Beaucamps-le-Jeune, pour la réquisition d'un cheval. Réception d'un arrêté de la commission du Commerce hâtant les réquisitions de grains. — Fol. 38. Du 27 fructidor. Paiement d'un secours aux indigents de Rumaisnil. — Fol. 39. Du 29 fructidor. Demande de prêt par la commune d'Amiens à la Convention nationale, pour assurer les subsistances des habitants. Secours à un incendié de Guibermesnil-Pension à un professeur infirme du collège de Péronne. — Fol. 42 v°. De la 2^e sans-culottide. Vente de biens communaux à Ville sous Corbie. Commune de Querrieu ; procès relatif à des arbres sur le bord d'une route. — Fol. 44 v°. De la 3^e sans-culottide. Réunion de la commune d'Hourges à celle de Domart. Faculté au citoyen Petit de disposer de ses papiers personnels. Secours au dépôt de mendicité. Péage de Cappy. Vente de biens communaux à Albert pour paiement de dettes. — Fol. 50. De la 4^e sans-culottide. Réparations au bâtiment du jardin des plantes à Amiens. Vente de marais à Treux. Non partage des biens communaux à Sailly-Lorette. Trouvaille de deux creusets à métaux

dans la chambre du citoyen Petit. Restitution de divers objets confiés audit citoyen Petit, ancien membre de la commission révolutionnaire du département.

An III. — Fol. 52 v°. Du 2 vendémiaire. Procès contre un officier municipal d'Amiens, pour avoir répondu indécemment à une demande de certificat de civisme. Vente d'objets divers provenant de citoyens arrêtés, Certificat au citoyen Bellier d'avoir été employé dans l'administration de l'intendance, puis du département, depuis 1752. Suppression de l'octroi de Saint-Valery. — Fol. 55. Du 3 vendémiaire. Réclamation contre une réquisition de coton à une manufacture d'Amiens. Lettre à la commission du commerce sur la détresse de la ville d'Amiens. — Fol. 58. Du 11 vendémiaire. Pension au citoyen Beaumont, receveur des loteries à Amiens. Indemnité au fournisseur de viande à l'hospice d'Amiens. — Fol. 61 v°. Du 12 vendémiaire. Acquisition de bois de lits pour l'hôpital d'Abbeville. Dénonciation de la municipalité de Bray par la société populaire du lieu, pour mauvais emploi des deniers communaux. Admonestation aux communes en retard dans la fourniture des grains et fourrages requis pour l'armée. Dépense pour les orphelins de l'hospice d'Abbeville. Envoi d'un arrêté du comité de Salut public sur les droits de transport des objets envoyés par l'administration. — Fol. 65 v°. Du 13 vendémiaire. Saisie de blés au moulin de Senarpont. Réquisition par la commune de Mesnil-Bruntel d'un domestique particulier pour le battage du grain de la dernière récolte. — Fol. 67. Du 14 vendémiaire. Traitement de l'instituteur de Molliens-Vidame. Difficulté d'approvisionnement du marché d'Amiens. Emploi des tourbes extraites du canal de la basse Somme. — Fol. 70. Du 15 vendémiaire. Négligence des districts de Doullens, Péronne et Montdidier à approvisionner le marché d'Amiens. Location d'une maison nationale rue du Rabuisson à Amiens. Désorganisation du service des postes. Secours aux maîtres de poste. Paiement du portier du collège d'Amiens. — Fol. 72 v°. Du 16 vendémiaire. Blé de semence pour Amiens demandé au district de Doullens. — Fol. 73. Du 17 vendémiaire. Commune de Warloy-Baillon ; dommages et intérêts pour fabrication du salpêtre par le citoyen Petit. Demande d'un extrait de la lettre du citoyen Dumont en date du 11 thermidor précédent. — Fol. 74. Du 18 vendémiaire. Traitement de l'instituteur d'Aumont. Dénonciation contre le citoyen Lafillé, juge de paix à Ault.

— Fol. 76 v°. Du 19 vendémiaire. Instruction sur les soins à donner aux chevaux. Réception d'un arrêté du comité de Salut public relatif aux postes. Paiement de la prime d'engagement d'un volontaire de Domvast. — Fol. 78 v°. Du 20 vendémiaire. Instruction sur la façon de préserver les chevaux de la morve. — Fol. 79. Du 21 vendémiaire. Paiement du boucher de l'hôpital d'Amiens. délabrement de la maison commune de Rue. — Fol. 80 v°. Du 22 vendémiaire. Secours aux malades atteints par l'épidémie à Marlers ; paiement du citoyen Ladent, médecin, pour soins auxdits malades. Envoi à la société populaire d'Amiens de la liste des membres de l'administration et de l'état des places vacantes. — Fol. 82. Du 23 vendémiaire. Paiement des dépenses faites à cause de l'épidémie de Foulloy. Soins aux victimes de l'épidémie à Irlès et Pys. Fourniture de viande aux indigents convalescents de la commune de Glisy. Épidémie à Dreuil et à Hallencourt ; paiement des secours. Dépôt au secrétariat des rapports imprimés. — Fol. 84 v°. Du 24 vendémiaire. Secours aux malades du district d'Amiens atteints par l'épidémie. Partage des biens communaux à Ercheu. — Fol. 86 v°. Du 25 vendémiaire. Demande par les fabricants de coton d'Amiens de prendre du coton dans les magasins nationaux de Rouen et du Havre. — Fol. 87. Du 26 vendémiaire. Manque de chevaux pour le maître de poste de Flixecourt. Affermement des biens saisis. Paiement de la balayeuse du tribunal correctionnel. Indemnité à la commune de Neuville au Bois éprouvée par la sécheresse. — Fol. 89. Du 27 vendémiaire. Paiement de l'entretien des orphelins du district de Montdidier. — Fol. 91 v°. Du 28 vendémiaire. Secours en chevaux au maître de poste de Fonches et à celui de Ham. — Fol. 93. Du 29 vendémiaire. Réception de prospectus-réclames pour les moulins Durand (moulins à bras). Soins à un aliéné à Amiens. — Fol. 94 v°. Du 2 brumaire. Traitement du portier de l'école nationale de la commune d'Amiens. Partage des biens communaux à Grécourt. — Fol. 95 v°. Du 3 brumaire. Élévation du prix des mois de nourrice des enfants naturels de la patrie. — Fol. 96 v°. Du 4 brumaire. Secours aux indigents de Buyon-Plachy. — Fol. 97. Du 5 brumaire. Visa de l'état des dépenses et recettes de l'hôpital de Peronne. Id., de l'hôpital d'Abbeville. Id., de l'hôpital de Montdidier. — Fol. 98 v°. Du 6 brumaire. Appui donné à une requête de la commune d'Amiens à la commission du Commerce. — Fol. 99. Du 7 brumaire. Désignation du citoyen Damay pour remplacer le citoyen Laurent chargé du triage des papiers de la veuve Biron, du ci-devant prince Vaudémont et du citoyen Hervilly. Pension du

citoyen Denamps, ex-professeur du collège d'Amiens. Secours aux incendiés de Suzanne. Partage des biens communaux à Devise. — Fol. 191. Du 8 brumaire. Procès contre les communes de Beauchamp, Hellicourt et Bouvincourt, à propos de réquisition de chevaux. — Fol. 102. Du 9 brumaire. Approvisionnement en fourrage des maîtres de postes. — Fol. 103. Du 11 brumaire. Destruction des loups dans le département. — Fol. 104 v°. Du 14 brumaire. Commune de Picquigny ; procès contre le citoyen Rousseau, boulanger, pour location de sacs. — Fol. 105. Pension du citoyen Reynard, ex-professeur de physique au collège d'Amiens. Commune de Vers ; procès relatif à des arbres. Poursuites par la ville d'Amiens contre le commissaire pour son approvisionnement. — Fol. 108. Du 16 brumaire. Nouveau cimetière à Nesle. Traitement du maître d'école de Driencourt. Nouveau cimetière à Étinehem. — Fol. 110 v°. Du 17 brumaire. Épidémie à Soyecourt ; distribution de viande aux malades. Incendie à Thenne ; reconstruction gênant le voisin. — Fol. 112 v°. Du 18 brumaire. Invention d'une machine à tondre les draps. — Fol. 114. Du 22 brumaire. Aliénation illégale de biens communaux à Laleu. — Fol. 115 v°. Du 23 brumaire. Traitement du greffier de la commune de Quevauvillers. Partage des biens communaux à Devise. — Fol. 117 v°. Du 24 brumaire. Manque de matière première à Amiens, pour la fabrication de verges en laiton pour la confection du velours de coton. ; achats en Belgique. — Fol. 118. Du 25 brumaire. Pertes par le maître de poste de Fonches. — Fol. 119. Du 26 brumaire. Partage des biens communaux à Hargicourt. Traitement de l'instituteur de Lœuilly. Détresse de la ville d'Amiens ; lettre au comité de Salut public pour obtenir des subsistances. — Fol. 121 v°. Du 28 brumaire. Augmentation du nombre des notaires de Péronne. Renvoi du dépôt de mendicité après guérison. — Fol. 122 v°. Du 29 brumaire. Lettre de la commission des Relations extérieures à propos des passe-ports. — Fol. 128. Du 1^{er} frimaire. Approvisionnement d'Amiens ; réquisition sur le district de Doullens. — Fol. 128. Du 2 frimaire. Réception d'une lettre de la commission des Administrations civiles. Secours au maître de poste de Flixecourt, pour perte de chevaux. Id., à celui d'Amiens. — Fol. 125 v°. Du 4 frimaire. Épidémie à Coisy ; secours. Réception d'une lettre de la commission des armes et poudres. — Fol. 126. Du 5 frimaire. Passe-port au citoyen Leriche, d'Amiens, pour se rendre à Namur. — Fol. 127. Du 6 frimaire. Indemnité au maître de poste de

Flers pour perte de chevaux. Partage des biens communaux à Thennes. Traitement de l'instituteur de Lœuilly. — Fol. 130. Du 7 frimaire. Partage des biens communaux à Chuignes. — Fol. 131 v°. Du 8 frimaire. Incendie à Suzanne ; secours. Réception d'une lettre de la commission des Transports militaires relative aux réquisitions de chevaux et voitures. — Fol. 132 v°. Du 9 frimaire. Traitement du secrétaire greffier de la commune de Méricourt, canton d'Hornoy. Commune de Roiglise, dommages au pré d'un habitant par défaut de garde champêtre. — Fol. 134 v°. Du 10 frimaire. Envoi d'une instruction pour les bergers par le citoyen Daubenton. Réception d'un arrêté de la commission de Législation sur les actes de décès. Id., d'un arrêté du comité de Salut public sur les passe-ports. Réception des tableaux des attributions des commissions d'Instruction publique et des Relations extérieures. — Fol. 135. Du 12 frimaire. Partage des biens communaux à Cléry. — Fol. 136 v°. Du 13 frimaire. Procès contre la commune de Gézaincourt, relatif à une maison. Partage des biens communaux à Hamel les Contoire. — Fol. 138. Du 14 frimaire. Admission au dépôt de mendicité. Approvisionnement en vin. Indemnité pour perte de chevaux au maître de poste de Péronne. — Fol. 140 v°. Du 15 frimaire. Épidémie à Longueau ; secours. Distribution entre divers médecins du district d'Amiens atteint par une épidémie. — Fol. 144. Du 16 frimaire. Gages de l'huissier de police de Doullens. Secours au maître de poste de Fonches, éprouvé par des pertes de chevaux. — Fol. 146 v°. Du 18 frimaire. Demande de secours par l'hôpital d'Abbeville. — Fol. 147 v°. Du 19 frimaire. Élargissement, sur la demande de son frère, du citoyen Hallot, imbécile et vagabond. Extraction illégale de tourbes à Argœuves. Honoraires du citoyen Debray, attaché au bureau de conciliation du district d'Amiens. — Fol. 159 v°. Du 23 frimaire. Abattis d'arbres communaux à Montdidier. Secours à une nourrice d'Allonville atteinte de maladie vénérienne par contagion de son nourrisson. — Fol. 151 v°. Du 24 frimaire. Construction d'un moulin à eau à Blangy-Tronville. Partage des biens communaux à Chipilly. — Fol. 154. Du 25 frimaire. Location du presbytère de Neuilly-le-Dien. — Fol. 155. Du 26 frimaire. Contestation relative à des arbres entre les communes de Chuignes et Chuignolles. Demande de division de la commune de Saleux-Salouel. — Fol. 157 v°. Du 27 frimaire. Paiement du boucher de l'hôpital d'Amiens. Partage des biens communaux à Renancourt. — Fol. 160. Du 1^{er} nivôse. Traitement de l'instituteur d'Ennemain.

Id., d'Herbécourt. Id., d'Esmery-Hallon. Id., de l'institutrice de Biaches. Id., de l'instituteur de Frise. Id., de Mons en Chaussée. Id., de Voyenne. Id., de l'institutrice d'Estrée. Id., de deux instituteurs à Montdidier. — Fol. 164. Du 2 nivôse. Transfert d'une aliénée de la conciergerie au dépôt de mendicité. — Fol. 164. Du 3 nivôse. Vente d'arbres communaux à Allery. Paiement du citoyen Dewailly, ci-devant régisseur de la maison d'arrêt de la Providence. — Fol. 167. Du 4 nivôse. Indemnité pour perte de chevaux au maître de poste de Ham. — Fol. 168. Du 5 nivôse. Commune de Coisy ; secours aux malades de l'épidémie. — Fol. 169. Du 6 nivôse. Traitement du secrétaire greffier de la commune de Poix. — Fol. 170. Du 7 nivôse. Transfert d'une aliénée du Beffroi au dépôt de mendicité. — Fol. 171. Du 9 nivôse. Réunion de la commune de Saint-Pierre-à-Gouy à celle de Picquigny. Nouveau mémoire évaluatif des pertes subies par le maître de poste de Ham. Commune de Laleu ; conséquences d'une donation de marais communaux à des volontaires. — Fol. 174 v°. Traitement de l'instituteur de Domart. Id., de l'institutrice de Molliens-Vidame. Partage des biens communaux à Favière. — Fol. 177. Du 13 nivôse. Commune d'Armancourt ; prétendue gestion illégale du maire. — Fol. 179. Traitement des sergents de ville d'Abbeville. — Fol. 180. Du 15 nivôse. Indivision de biens communaux à Cérisy-Gailly. Partage desdits biens à Davesnescourt. — Fol. 181 v°. Du 17 nivôse. Expédition de savon de Marseille. Incendie du lieu des séances du district d'Abbeville. Instructions à la gendarmerie pour assurer le libre commerce des grains. — Fol. 184 v°. Du 21 nivôse. Paiement de fournitures de vin à l'hôpital d'Amiens. Traitement de l'instituteur de Chipilly. — Fol. 185 v°. Du 22 nivôse. Partage des biens communaux à Port-le-Grand. — Fol. 187. Du 23 nivôse. Demande à la Convention de prendre des mesures pour vaincre la résistance des paysans à approvisionner la ville d'Amiens. Rapport sur l'incendie du lieu de réunion du district d'Abbeville. — Fol. 189. Du 26 nivôse. Défrichement de rideaux vains et vagues à Crécy. Abattis d'arbres à Estruval. — Fol. 190 v°. Du 27 nivôse. Mise en adjudication de la viande nécessaire à l'hôpital d'Abbeville. Entretien des orphelins audit hôpital. — Fol. 192 v°. Du 30 nivôse. Envoi d'une lettre de la commission des administrations civiles relative à divers internements à Ham. — Fol. 192 v°. Du 3 pluviôse. Incendie à Cappy ; secours. Commune de Riencourt ; sort de biens possédés par le ci-devant seigneur.

L 95 (Registre.) — In-fol., 246 feuillets, papier.

An III. — Délibérations et arrêtés de l'administration du département. 2^e bureau. Bien public — Fol. 1. Du 5 pluviôse. Traitement de l'institutrice de Molliens-Vidame. Paiement du citoyen Collenot, pour l'inventaire des livres provenant des émigrés dans le district d'Abbeville. Nomination de l'administration de l'hôpital d'Amiens. Vente d'arbres communaux à Allery. — Fol. 3. Du 7 pluviôse. Legs à l'hôpital d'Amiens. Secrétaire greffier de la commune de Molliens au Bois. Abattage d'arbres à Fréchencourt. Renseignements au citoyen Gautier, qui a entrepris un ouvrage sur la réduction des anciennes mesures aux mesures actuelles. Demande aux districts de l'état des grains de la dernière récolte. — Fol. 5 v^o. Du 9 pluviôse. Secours à la veuve et aux enfants du citoyen Duval, commis de l'administration. — Fol. 6. Du 11 pluviôse. Commune de Daours ; secours aux victimes de l'épidémie. Id., commune de Camon. État des indigents dans le district d'Amiens. — Fol. 8 v^o. Du 12 pluviôse. Indemnité à l'épicier fabricant de chandelles pour l'hôpital d'Amiens. Blanchissage du linge dudit hôpital. Paiement du sellier dudit hôpital. — Fol. 9 v^o. Du 15 pluviôse. Épidémie à Sailly-Lorette ; paiement de secours. Id., à Ronsoy. Id., à Hallencourt et à Dreuil. Secours aux indigents de Soyecourt, Épidémie à Montauban ; paiement du médecin — Fol. 14. Du 16 pluviôse. Perte de chevaux par la citoyenne Douzenelle, maîtresse de la poste à Doullens ; secours. — Fol. 15. Du 18 pluviôse. Vérification des comptes de l'hôpital d'Amiens. — Fol. 17. Du 19 pluviôse. Secours pour perte de chevaux au citoyen Vion, maître de la poste à Poix. Paiement des dépenses de l'hôpital de Rue. Indemnité pour perte de chevaux au maître de poste à Talmas. Id., de Mareuil. — Fol. 19. Du 22 pluviôse. Incendie à Chilly ; secours. Entretien des orphelins à Montdidier. — Fol. 21 v^o. Du 23 pluviôse. Incendie à Oisemont, indemnité pour couverture en tuiles Commune de Grivesne, requête du citoyen Pierre Marey, ancien clerc-laïc, en indemnité d'un dommage causé par le ci-devant seigneur du lieu Fourniture de fioles à l'hôpital d'Amiens. Commune d'Airaine ; indemnité pour couverture en tuiles de bâtiments reconstruits après incendie. — Fol. 23. Du 26 pluviôse. Poursuites par la municipalité d'Estrées-Deniécourt en recouvrement du prix d'un cheval vendu au citoyen J.-B. d'Hilly. Secours en avoine au citoyen Delavier, maître de poste à Amiens. — Fol. 24 v^o. Du 27 pluviôse. Hospitalisation des enfants des

malades admis à l'hospice d'Humanité de la commune d'Amiens. Encouragement au citoyen Judcy, qui s'occupe de régénération de la race ovine locale, par croisement avec des beliers espagnols — Fol. 28. Du 28 pluviôse. Encouragement au citoyen Vinque, cultivateur à Neuilly-l'Hôpital, qui essaie la culture de la garance, de l'œuillette, de la gaude, de la wède, de la rhubarbe et de la graine d'Avignon. — Fol. 29. Du 30 pluviôse. Commune de Bacouel procès contre le citoyen Jourdain, relatif à des arbres — Fol. 30 v^o. Du 2 ventôse. Disette de la ville d'Amiens ; demande d'achats à l'étranger. Travaux de menuiserie à l'hôpital d'Amiens. Paiement d'une fourniture de faïence audit hôpital Commune de Voyennes : secours après incendie. Secours à une famille d'Allonville atteinte de maladie vénérienne. — Fol. 34 v^o. Du 4 ventôse. Épidémie à Argœuves ; secours. Contestation relative au tourbage à Renancourt. — Fol. 37. Du 11 ventôse. Commune de Biache, procès relatif à des arbres. — Fol. 39 v^o. Du 12 ventôse. Commune de Bouquemaison ; procès contre le citoyen Deneuille relatif à la conduite d'un chariot à l'armée. Commune de Marcelcave ; procès contre le citoyen Pringuet relatif à un charroi pour la commune. — Fol. 41. Procès entre la municipalité d'Amiens et les habitants de la Voirie, relativement à des arbres. Local pour le greffe du tribunal criminel de Doullens. — Fol. 43. Du 14 ventôse. Traitement des employés de l'hospice général des pauvres. Commune d'Épehy ; reddition des comptes du citoyen Descamps, percepteur des contributions de la commune. — Fol. 44 v^o. Du 15 ventôse. Indemnité au citoyen Advyné, ingénieur des travaux publics, pour frais de voyage et de bureau. Vente de terres communales à Mezieres. — Fol. 47. Du 16 ventôse. Commune de Velennes, vente des biens de l'émigré d'Havré. Traitement de l'institutrice de Fresne. Traitement du secrétaire greffier de la commune de Péronne. — Fol. 49 v^o. Du 17 ventôse. Commune de Rancourt. Abattage d'un arbre mort. Commune de Cléry, district de Péronne, demande de concession de terres sur les flégards communaux. — Fol. 50 v^o. Du 19 ventôse. Commune d'Ailly sur Noye, concession de terre communale pour y élever une maison particulière. Incendie à Ramneville ; indemnité pour couverture en tuiles des nouveaux bâtiments. Traitement de l'institutrice d'Hombleux. Indemnité représentative de sa nourriture allouée à la citoyenne Tasse, officière des enfants de la patrie, à cause de son mariage avec le citoyen Lamory, économiste de l'hospice général des pauvres à Amiens. Augmentation du traitement du

citoyen Boudoux, chargé du transport des dépêches de Péronne à Amiens. Incendie d'Oisemont ; indemnité pour couverture en tuiles. — Fol. 54. Du 21 ventôse. Hospitalisation des enfants d'une détenue. — Fol. 54 v°. Du 22 ventôse. Passe-port pour la Hollande au citoyen Morand, négociant à Abbeville. Paiement de l'illumination de la ville d'Amiens. — Fol. 56. Du 23 ventôse. L'agent national du district de Montdidier chargé de représenter dans un procès l'ex-fabrique de Saint-Pierre de Montdidier. Détention d'un alcoolique furieux au dépôt de mendicité Adjudication de la poste à Amiens ; son installation rue des Cordeliers, dans le local de la gendarmerie. Traitement du chirurgien de l'hôpital d'Albert. Commune d'Ercheu ; paiement de la garde d'objets saisis. — Fol. 60. Du 24 ventôse. Contestation à propos du château de Montières, banlieue d'Amiens. — Fol. 63. Du 26 ventôse. Commune de Morcourt ; partage des biens communaux. Paiement du chirurgien de l'hôpital de Péronne et de son adjoint. Réparation et entretien de la maison de détention des ci-devant prêtres à Amiens. Indemnité au citoyen Touillet, de Damery, pour pension d'un enfant trouvé. — Fol. 65. Du 27 ventôse. Allocation au citoyen Vinque, de Neuilly-l'Hôpital, pour ses essais de culture de la garance, de l'œuillette et de la gaude. Allocation au citoyen Judcy pour l'achat d'un bélier espagnol à la ferme de Rambouillet. Suppression de la peine de l'amende infligée par le district d'Abbeville aux propriétaires qui négligent d'écheniller. — Fol. 67 v°. Du 1^{er} germinal. Internement d'un aliéné à Amiens. Refus d'entretien des enfants d'une détenue. Épidémie au Hamel et à Bouzancourt ; secours. Passe-port au citoyen Saint Riquier, négociant à Amiens pour se rendre en Hollande. Id., au citoyen Carette. Epidémie au Ronssoy ; secours. Id., à la Motte en Santerre. — Fol. 71. Du 2 germinal. Tourbage dans le district d'Amiens ; établissement et publication des listes des habitants ayant droit au chauffage. — Fol. 72. Du 3 germinal. Restitution de bois prêté à l'hospice civil de Péronne par le magasin des subsistances militaires. Indemnité de déménagement à des professeurs du collège. Paiement du citoyen Dambreville, apothicaire de l'hospice général d'Amiens. Transfert à Bicêtre de 28 marseillais détenus en la maison du Plessis. — Fol. 75. Du 5 germinal. Frais de garde des étalons nationaux. Violences contre un acheteur de grains pour le compte du district d'Hazebrouck. Achat de pommes de terre de l'espèce dite hâtive. — Fol. 77 v°. Du 6 germinal. Reddition des comptes de la fabrique de Creuse. Id., des fabriques Saint-Firmin-le-

Confesseur, Saint-Martin, Saint-Michel et Notre-Dame d'Amiens. Règlement pour l'abattage des arbres communaux. Reddition des comptes de la fabrique de Revelles. Id., de Bonnaux. — Fol. 81. Du 7 germinal. Disette de la commune d'Amiens ; requête à la Convention. Comptes de la fabrique de Briquemessnil. Comptes de la commune de Blangy. Comptes des fabriques de Dommartin et de Gollencourt. Suppression du collège d'Amiens ; situation des professeurs. Comptes des fabriques Notre-Dame et Saint-Nicolas à Boves. Id., de la fabrique de Tailly. — Fol. 84 v°. Du 8 germinal. Répartition de savon entre les districts. — Fol. 85 v°. Du 11 germinal. Entretien des orphelins de l'hospice de Montdidier. Commune de l'Étoile ; pâturage dans des prés particuliers. — Fol. 88. Du 12 germinal. Tourbage à Neuville-sire-Bernard. — Fol. 89 v°. Du 13 germinal. Admission à l'hospice général des pauvres d'Amiens. Dégradations au mur de l'hôpital militaire de Doullens. Prescription de terrains vagues à Morisel. — Fol. 91. Du 16 germinal. Émeute à Amiens ; discours d'un administrateur, publication d'une lettre de la Convention au peuple. Hospice général d'Amiens, paiement de la pension des orphelins. Commune de Machiel ; réquisition d'une voiture et de quatre chevaux. Usurpation sur le cimetière de la commune de Varennes. Traitement de deux hospitalières de l'hôpital de Bray. Internement d'un aliéné de Renneville. Indemnité au citoyen de Voyennes pour incendie. — Fol. 95. Du 19 germinal. Dommages causés au presbytère de Brocourt. Demande d'abattage d'arbres à Aizecourt le Haut. Commune de Saint-Léger ; paiement du vacher communal. Internement d'une aliénée au dépôt de mendicité. — Fol. 97 v°. Du 18 germinal. Inventaire des meubles de l'hospice de Santé d'Amiens. — Fol. 98. Du 19 germinal. Reddition des comptes de la fabrique de Guyencourt. Id., de Seux. Id., de Remiencourt. Id., de Cagny. Id., de Pissy. Id., de Fouencamps. Démission du citoyen Delignières, maître de poste à Quevauvillers. Reddition des comptes des fabriques de Doullens. Id., de Longueau. — Fol. 102 v°. Du 21 germinal. Incendie à Beuvraignes ; secours — Fol. 104 v°. Du 22 germinal. Commune de Marcelcave ; procès à propos de réquisition. Hospitalisation des enfants du citoyen Chovaux, de Picquigny. Traitement du secrétaire greffier de Molliens au Bois. Commune de Marcelcave ; paiement de dépenses par suite du séjour de la force armée. Manque absolu de pain à Amiens ; permanence des autorités. Location des bâtiments dépendant de la maison départementale.

— Fol. 198 v°. Du 23 germinal. Demande par le citoyen Normand, ex-ministre du culte, d'une place de notaire ou d'instituteur. Paiement des gardes messieurs d'Albert. Paiement du secrétaire greffier d'Acheux, qui a fait les frais de pose et de mise de scellés sur les meubles du citoyen Damiens, ci-devant seigneur du lieu. Procès pour usurpation de terre entre le citoyen Pillon, arpenteur à Estrées, et le citoyen Ducroquet, ci-devant seigneur du lieu. Paiement du transport des pommes de terre hâtives de Lille à Amiens. Pesée des savons arrivés au compte du département. Communication des registres de sépultures de Louvrechy en dépôt aux archives du département. — Fol. 112 v°. Du 24 germinal. Incendie à Erches ; secours — Fol. 113 v°. Du 25 germinal. Incendie à Méharicourt ; secours. Id., à Vrely. — Fol. 117 v°. Famine à Amiens ; recours à la Convention. — Fol. 118. Du 27 germinal. Commune d'Hangest sur Somme ; indemnité pour perte de bestiaux. Id., à Oisemont. — Fol. 119. Nomination d'administrateurs de l'hospice d'Amiens. Commune d'Amiens ; abattage d'arbres sur le mail. Incendie à Flesselles ; secours. — Fol. 120. Du 30 germinal. Emprunt par l'hôpital de Corbie. Usurpation féodale de marais communaux à Hangest sur Somme. — Fol. 121 v°. Du 1^{er} floréal. Commune de Belloy en Santerre ; récupération de biens communaux usurpés par la puissance féodale. Incendie à Bray sur Somme ; secours. Distribution de pommes de terre aux indigents d'Amiens. Internement d'un aliéné d'Acheux. Acceptation de l'offre de blé faite à la ville d'Amiens. — Fol. 123 v°. Du 2 floréal. Reddition des comptes de la fabrique de Piennes. Id., de Plessier Rozainvilliers. Id., de Champien. Id., d'Hangest en Santerre. Id., de Sourdon. Id., de Maucourt. Id., de Fignières. Id., d'Étalon. Id., du Saint-Sépulcre de Montdidier. Id., de Domart, district de Montdidier. Demande au comité de Salut public de conserver au département le citoyen Blaux comme représentant du peuple. — Fol. 127 v°. Du 3 floréal. Commune de Corbie ; demande en récupération de biens communaux usurpés par l'abbaye. Réparations au presbytère de Bacouel. — Fol. 129 v°. Du 4 floréal. Traitement des institutrices de Vignacourt. — Fol. 130 v°. Du 5 floréal. Envoi de pommes de terre. Achat de blé à Dunkerque, par la commune d'Amiens. Plainte par la commune d'Amiens contre des attentats à la libre circulation des grains. Traitement du secrétaire greffier de Bonnay. Augmentation des rations des chevaux de la poste d'Amiens. — Fol. 132 v°. Du 6 floréal. Commune de Vraignes : contestation relative à des arbres. Emprunt par la commune d'Amiens pour l'achat de subsistances. Augmentation

de la ration de riz, en dédommagement de la diminution de celle du pain servie aux détenus de la maison de justice d'Amiens. — Fol. 134 v°. Du 7 floréal. Envoi de deux avisos pour assurer le libre accès de la baie de Somme. — Fol. 135. Du 8 floréal. Réception d'une lettre du comité de Législation relative aux fonctionnaires destitués ou suspendus depuis le 10 thermidor. Paiement du citoyen Galand, chargé de l'achat de pommes de terre hâtives pour le département. Réception d'un arrêté du comité de Salut public relatif à la réquisition des grains pour l'approvisionnement de Paris et des armées. — Fol. 136. Du 9 floréal. Manque de fer et de charbon pour le ferrage des chevaux du 2^e régiment de carabiniers. Tourbage dans le canal à Picquigny. Secours à une famille indigente de Boussicourt. Commune d'Andechy ; séparation entre une propriété particulière et une propriété nationale. Frais faits par des membres du comité révolutionnaire d'Avre Libre chez un cabaretier à Damery. — Fol. 138 v°. Du 10 floréal. Approvisionnement en grains de la commune d'Abbeville. Distribution de riz dans ladite commune. — Fol. 139 v°. Du 11 floréal. Autorisation au citoyen Lesueur, boulanger à Amiens, de s'approvisionner de blé au dehors et de vendre son pain de gré à gré. Approvisionnement de la commune d'Amiens ; réquisition sur le district de Péronne. Couchage des Marseillais détenus au dépôt de mendicité. Enregistrement d'un arrêté du comité de Salut public relatif aux étrangers résidant en France. — Fol. 142. Du 12 floréal. Arrêté du comité de Salut public fermant les brasseries et amidonneries. Sommation du district de Doullens pour l'obliger à fournir son contingent décadaire en grain au marché d'Amiens. Épidémie à Boves, secours. Traitement des employés de l'hospice national d'Humanité de la commune d'Amiens. Extraction des tourbes ; emparquement annuel par le citoyen Rousseau. Enceinte de haies au cimetière de Péronne. Emprunt par la commune de Péronne. — Fol. 145. Du 13 floréal. Essai d'un potage économique au dépôt de mendicité. Opposition à une réquisition de blé dans la commune d'Hérissart. Délégation du citoyen Goguet pour faire une réquisition de blés dans le district de Péronne. Indemnité à des professeurs du collège pour déménagement. Réquisition de grains dans le district d'Amiens, pour l'approvisionnement de la commune d'Amiens, État des ressources en grains et des réquisitions faites dans le département. — Fol. 150 v°. Du 14 floréal. Incendie à Méharicourt ; indemnité pour couverture en tuiles des bâtiments relevés, Id.,

à Renneville. Commune d'Amiens ; demande d'emprunt forcé, pour assurer les subsistances de la ville. Délégation du citoyen Laurendeau pour lever des grains dans le district de Montdidier, afin de subvenir à la disette d'Amiens. — Fol. 152 v°. Du 15 floréal. Emprunt par l'hospice de Corbie. Épidémie à Herbécourt ; secours. Remise à son propriétaire d'une voiture confisquée à Abbeville au citoyen Parker, sujet anglais, lors de son arrestation. Commune de Marcelet-Soyecourt ; réquisition de laboureurs pour la culture des terres de la citoyenne Étévé, veuve Charles Levert. Aliéné au dépôt de mendicité. — Fol. 155 v°. Du 16 floréal. Pillage de pains à Salouel. Hôpital de Montdidier ; paiement de la pension des orphelins. — Fol. 162 v°. Du 17 floréal. Enterrement de blé par un cultivateur de Poulainville ; répression. Commune de Pœuilly, procès contre le citoyen Presséré relativement aux biens communaux. Incendie à Fignièrès ; indemnité. — Fol. 163 v°. Incendie à Albert ; secours. — Fol. 166 v°. Du 19 floréal. Emprunt forcé de la commune d'Amiens. Commune d'Ugny-l'Équipée ; indemnité au citoyen Gavet, pour perte de chevaux. Cachette de blé à Dury ; contrainte d'approvisionner Amiens. Commune d'Abbeville ; emprunt pour achat de grains. — Fol. 168 v°. Du 21 floréal. Émeute à Villers-Campsart à cause d'une réquisition de blé. Épidémie à Dreuil et à Hallencourt ; paiement du médecin. Menées des étrangers ; réception d'un arrêté du comité de Sûreté générale. Achat de blés à Dunkerque ; proposition de paiement en nature avec du riz. — Fol. 170 v°. Du 22 floréal. Tourbage à Querrieu. Traitement des employés des bureaux de l'administration départementale. Pillage d'une voiture de blé à Vraignes. — Fol. 172 v°. Du 24 floréal. Saisie des orges d'un brasseur à Corbie. Id., à Doullens. Règlement pour l'approvisionnement de la commune d'Abbeville. Épidémie dans le district de Montdidier ; secours. Commune de Mézerolles ; demande d'une dispense de réquisition. Réquisition de blés dans le district de Montdidier, pour la ville d'Amiens. — Fol. 177. Du 27 floréal. Commune d'Esclainvilliers, secours à des incendies. Paiement d'indemnité pour déménagement aux professeurs du collège d'Amiens. Transport de grains de Saint-Valery à Amiens. — Fol. 179. Du 26 floréal. Arrêté relatif aux menées des étrangers dans le département, et interdiction de couper les seigles en vert. Résultat de l'essai du potage économique à l'hospice général d'Amiens. — Fol. 181 v°. Du 27 floréal. Commune de Fonchette ; usurpation de terrains communaux. Transport de blé, de Dunkerque à Amiens. Traitement de l'instituteur

d'Épenancourt. Commune de Corbie ; emprunt pour parer à la disette. Disette à Boves ; recours à l'administration départementale. Traitement de l'instituteur d'Hangest (sur Somme). Épidémie à Glisy ; paiement du médecin. Traitement de l'instituteur d'Étinehem. — Fol. 185 v°. Du 28 floréal. Spoliation à Boulogne de grains destinés à la ville d'Amiens. — Fol. 186. Du 29 floréal. Aliéné au dépôt de mendicité. Subsistances de l'hospice d'Airaine. Mauvaise administration du dépôt de mendicité d'Amiens ; commission d'enquête. — Fol. 189. Du 30 floréal. Emprunt de la commune de Corbie. Autorisation d'utiliser pour la brasserie les grains germés impropres à la boulangerie. Radiation d'un membre du jury pour ne pas le détourner de ses occupations relatives aux subsistances. — Fol. 191. Du 1^{er} prairial. Nouveau règlement du dépôt de mendicité. Emprunt de la commune de Saint-Valery. Inspection de l'hospice général d'Amiens. Id., de l'hospice national de Santé. — Fol. 193 v°. Du 2 prairial. Traitement du courrier de Lihons à Nesle. Arrestation de farines à Guyencourt. Autorisation de brasser à Heilly. Arrestation de blés à Gamaches. — Fol. 197. Du 3 prairial. Réquisition de blés à Fourcigny ; inertie de la municipalité. Augmentation du traitement des facteurs. Emprunt pour l'hospice général d'Amiens. État du jardin botanique d'Amiens. — Fol. 199 v°. Du 4 prairial. Procès entre les communes de Brocourt et de Beaucamps-le Jeune, à propos de la réquisition d'un cheval. — Fol. 200. Du 5 prairial. Fourniture de blé à l'hospice général des pauvres. — Fol. 200 v°. Du 6 prairial. Envoi de la loi du 4 prairial contre les émeutiers. Emprunt forcé de la commune d'Abbeville. Répartition du blé acquis à Amiens au moyen du dernier emprunt. Secours au citoyen Margnez, naguère mis en liberté du dépôt de mendicité. — Fol. 204 v°. Du 7 prairial. Emparquement des tourbes dans le département. Paiement de soins à une famille vénérienne d'Allonville. Épidémie à Coisy ; paiement des secours. — Fol. 208. Du 8 prairial. Réception d'un arrêté du comité de Salut public relatif au dénombrement des terres chargées de récoltes. Permis de brassage à Naours. — Fol. 208 v°. Du 9 prairial. Tourbage à Sailly-Laurette. Mesures contre les terroristes. Aménagement en école du presbytère de Sailly-Laurette. — Fol. 210. Du 10 prairial. Reddition de comptes au ci-devant collège d'Amiens. Paiement d'une fourniture faite au citoyen Liger prisonnier à Doullens, exécuté à Arras. Vente du presbytère de Voyennes. Alimentation de la ville d'Amiens sur le

district de Montdidier. — Fol. 213. Du 12 prairial. Réquisition de subsistances sur le district de Péronne. — Fol. 214. Du 13 prairial. Admission à l'hospice général. Commune de Maison-Ponthieu ; paiement d'une réquisition par contrainte. Pillage de blé à Hébecourt. Fixation à quarante du nombre des boulangers d'Amiens. — Fol. 215 v°. Du 14 prairial. Commune d'Omiécourt, contrainte d'un habitant à exécuter son marché avec la commune de Péronne. Autorisation de faire de la bière à Doullens. Exécution d'une réquisition de bois au Santi, empêchant la livraison d'un marché antérieur avec les boulangers d'Arras. Commune de Nurlu, obligation de cultiver les terres en friche. Pillage de blé à Vraignes. Addition du citoyen Bondois à la liste des ayant droit au tourbage à Picquigny. — Fol. 219. Du 15 prairial. Disette de la commune de Doullens. Autorisation de brasser au citoyen Picard, de Pont. Passe-port pour Baltimore donné pour affaires de famille. — Fol. 220 v°. Du 16 prairial. Pillage de blé à Corbie. — Fol. 221. Du 17 prairial. Demande par le citoyen Blard, ci-devant vicaire de Saint-Maclou de Rouen, de se retirer à Amiens. Même demande par deux prêtres exilés à Munster, rentrés en France récemment. — Fol. 222 v°. Allocation à la commune d'Amiens de réquisition sur le district de Montdidier pour les armées. — Fol. 223. Du 20 prairial. Demande de secours à la Convention nationale par la ville d'Amiens. — Fol. 224. Du 21 prairial. Installation d'une école dans le presbytère de Quevauvillers. Dispositions relatives à l'emprunt forcé de la commune d'Amiens. Epidémie à Warfusée-Abancourt ; secours. — Fol. 226 v°. Du 22 prairial. Soumissions des trois imprimeurs d'Amiens pour la réimpression des lois. Répartition de la tourbe à Querrieu. Paiement du pain fourni aux détenus de la maison de justice à Amiens. Rôle de l'emprunt forcé de la commune d'Abbeville. Autorisation de brasser au citoyen Vasseur, de Domart. — Fol. 227. Du 23 prairial. Epidémie au Hamel, paiement des secours. Répartition de la tourbe à Bussy lès Daours. Achat de blé et de seigle par la commune d'Abbeville. — Fol. 230 v°. Du 25 prairial. Réquisition de blé à la Fresnoye. Règlement de pâturage à Belloy sur Somme. Répartition de la tourbe à Querrieu. Congé à un administrateur. — Fol. 232. Du 26 prairial. Etat des récoltes sur pied ; communes en retard dans son envoi au district d'Amiens. Ville d'Amiens ; demande de secours à la Convention. Rôle de l'emprunt forcé de la commune de Saint-Valery. — Fol. 233 v°. Du 27 prairial. Paiement des frais du recensement des grains. Emprunt de la commune de Ham.

Fourniture de savon à l'hospice d'Humanité d'Amiens, pour le traitement des galeux. Tourbage à Villeroy. Pillage de blé à Nesle. Achat de blé par la commune d'Amiens. Paiement des dépenses du dépôt de mendicité. Reddition des comptes des fabriques de Nampty. Ribemont, Baisieux, Pierregot, Ville-Saint-Ouen, Bellencourt, Saint-Ouen, Montigny, Millancourt. — Fol. 236. Du 30 prairial. Répartition de tourbe à Daours. Autorisation de brasser au citoyen Legris, de Doullens. Réquisition pour labour de terres à Puchevillers. Admission au dépôt de mendicité. Emprunt de la commune de Moreuil. Contestation pour tourbage entre les municipalités de Long et de Longpré. Répartition de l'emprunt forcé de la commune d'Amiens. — Fol. 240 v°. Du 1^{er} messidor. Dispense pour cause de santé au citoyen Caulan, juge au tribunal du district de Doullens, de ses fonctions de juge au tribunal criminel du département. — Fol. 241. Du 2 messidor. Dénonciation d'un accapareur de grains à Beaucourt. — Fol. 241 v°. Du 3 messidor. Pillage de blé à Bouchoire. Protection des pâturages communaux à Ailly sur Somme. Taxe de la mouture du blé à Oisemont. Tourbage au Petit Saint-Jean. Réquisition de culture à Bouillancourt sur Miannay. — Fol. 244. Du 4 messidor. Réquisition abusive d'un chariot et de trois chevaux à Outrebois. Admission à l'hospice général d'Amiens. Indemnité pour perte de bestiaux à Mesnil-Donqueur. — Fol. 246. Du 5 messidor. Commune de Camon, réclamation par un particulier de la cabane du passager. Secours à la citoyenne Cliomyre dont le père fut victime de la terreur.

L 96. (Registre.) — In-fol., 217 feuillets, papier.

An III. — Délibérations et arrêtés du directoire du département. 2^e bureau. Bien public. — Fol. 1, Du 5 messidor (suite). Rétablissement du culte dans la cathédrale. — Fol. 1 v°. Du 6 messidor. Cultes. Emprunt de 25000 l. et tourbage par la commune de Moreuil, pour achat de subsistances. Augmentation de traitement demandé par le citoyen Boudoux, entrepreneur de la poste aux lettres de Péronne, Particuliers du Hamel autorisés à faire de la bière. Location d'une prairie au Pont-de-Metz. Plainte par Charles-Nicolas Boistel contre les cultivateurs de Franqueville qui refusent de cultiver ses terres comme par le passé. Augmentation de traitement demandée par les employés de la commune d'Abbeville. Id., par le secrétaire greffier de la commune de Péronne. — Fol. 7.

Du 7 messidor. Subsistance aux indigents de Fransu. — Fol. 7 v°. Du 8 messidor. Réclamation par le citoyen Lefrançois fils, ci-devant agent national de la commune de Montdidier, adressée au représentant Blaux en mission dans le département de la Somme, contre le désarmement dont il a été l'objet par arrêté du représentant Froger en date du 24 germinal, comme devant être rangé dans la classe des terroristes ; rayé de la susdite classe. — Fol. 10. Du 9 messidor. Pension alimentaire réclamée par des particuliers de Tertry, pour avoir été chargés d'un enfant abandonné. Enfants de la patrie des communes de Damery et de Gruny. Traitement de l'officier de santé de l'hospice d'Athies. Autorisation demandée par les habitants de Davenescourt d'ouvrir des fossés autour de leurs propriétés marécageuses provenant du partage des biens communaux, tant pour l'écoulement des eaux que pour en tirer de la tourbe. Indemnité demandée par les ci-devant professeurs du collège d'Amiens, pour les frais que leur a occasionnés leur déménagement et la perte de la récolte entière du jardin de cet établissement. Chevaux achetés par les communes d'Herleville, Becquincourt et Fay, pour faire un service public requis au parc de Réunion. Dénonciation au sujet du tourbage de Camon. Mémoires du citoyen Warmé, commissaire aux achats de grains destinés tant pour l'armée que pour la commune d'Amiens. Augmentation de traitement demandée par l'économe et le sous-économe de l'hospice général d'Amiens. — Fol. 15 v°. Du 11 messidor. Radiation d'un citoyen de la liste des jurés, pour raison d'âge. — Fol. 15 v°. Du 12 messidor. Achats de blé pour la ville d'Amiens. Passe-port demandé par un Anglais. Etablissement du culte dans l'église Saint-Jean de Péronne. Refus d'admettre un enfant à l'hospice d'Humanité à Amiens. Tourbages de Belloy sur Somme. Subsistance des troupes en marche. Pâturages de Crouy. Augmentation de traitement demandée par le régisseur de la maison d'arrêt des Filles Pénitentes à Amiens. Partage des arbres plantés sur un terrain communal à Chuignolles. Craintes de désordres dans le district de Péronne à l'ouverture de la récolte. Chevaux achetés par les communes de Vauvillers et de Marcelet-Soyecourt. — Fol. 25. Du 15 messidor. Pétition par Denis Guilain, officier municipal et cultivateur à Terramesnil, mis en état d'arrestation et détenu à Doullens, faute par la susdite commune d'avoir fourni le contingent qui lui était assigné sur le marché de Doullens. Rétablissement du culte dans l'église Saint-Pierre de Corbie. Pétition par plusieurs habitants de Lignièrès, qui manquent de pain. Presbytère de

Quevauvillers. Traitement du ci-devant régisseur de la maison d'arrêt dite des Grands Chapeaux à Amiens. Autorisation demandée par des habitants de Mailly, de faire de la bière. Id., par d'autres particuliers du district de Doullens. Refus par la municipalité de Fresneville de remettre l'église dudit lieu au citoyen Ledieu, ex-curé. Réquisition de l'attelage d'un chariot à Gentelles par les représentants Richard et Choudieu. Indemnité réclamée pour chariot destiné aux convois militaires, réquisitionné à Fontaine sur Somme. Chariot vendu aux communes d'Etinehem, Chipilly et la Neuville lès Bray, pour la réquisition. Juge suppléant près le tribunal criminel envoyé par le tribunal du district de Doullens. — Fol. 33. Du 14 messidor. Incendie à Sailly-Lorette. — Fol. 34. Du 15 messidor. Impossibilité de fournir le pain à trois détenus en la citadelle de Doullens, par suite de la pénurie effrayante de subsistances qui règne dans ce district. Voiture de grains arrêtée à Sailly-Saillisel. — Fol. 37 v°. Du 16 messidor. Indemnité réclamée pour des foins de réquisition, incendiés à Corbie. Epidémie à Coisy ; secours en pain et viande. Réclamation par la citoyenne Adélaïde Gouffier sur ce que la commune de Ribemont a fait marquer des arbres à elle appartenant. Chef d'atelier pour le lessivage des terres pour le salpêtre à Hattencourt. Secours demandé par un particulier de Flixecourt. Emprunt de 2616000 l. par la ville d'Amiens, pour achat de grains. Cheval acquis par la commune de Gentelles, pour la réquisition. Chariot acquis par les communes de Thoix et de Monsures pour la réquisition. — Fol. 43 v°. Du 17 messidor. Juge au tribunal criminel. — Fol. 44. Du 18 messidor. Réclamation par Jean-Baptiste Thory, ex-commandant temporaire à Montdidier, contre le désarmement qu'il a éprouvé par arrêté du représentant du peuple Froger, en exécution de la loi du 21 germinal, « qui prononce cette peine contre tous ceux qui ont participé aux horreurs commises avant le 9 thermidor » ; rayé de la liste des individus désarmés. Pétition du citoyen Caron, cultivateur à la ferme de Vacqueresse, commune de Quevauvillers, se plaignant de ce qu'on veut le contraindre à battre des hivernaches pour la subsistance. Augmentation de taxe demandée par les huissiers du tribunal criminel du département. Réimpression d'arrêtés du comité de Salut public. — Fol. 52. Du 19 messidor. Délibération des maire et officiers municipaux de Beaucourt dénonçant des accaparements de grains. Pénurie de trois détenus au Beffroi

d'Amiens : « un inconnu dont le langage étranger n'a pu être entendu par l'interprète qui l'a interrogé », et deux filles, l'une native de Tournai, l'autre de Paris, arrêtées sur la plainte des officiers du quartier militaire où elles s'étaient introduites. Dégâts causés à Saisseval par un orage, le 27 prairial. Secours réclamé par la municipalité de Vers et Hébecourt pour des indigents. — Fol. 56 v°. Du 20 messidor. Réparation des rues et cours d'eau dégradés par la fonte des neiges à Namps au Val. Restitution demandée par des particuliers de Courcelles sous Thoix de terrains qu'ils prétendent avoir été usurpés sur eux par les anciens seigneurs du lieu. Id., par un particulier de Thoix. Emprunt sur les citoyens de la commune d'Amiens pour achat de subsistances. Tourbages de Bussy lès Daours. — Fol. 59 v°. Du 22 messidor. Terres de la ci-devant fabrique de Merville. Disette de blé dans le district de Chauny. Paiement réclamé par le citoyen Parmentier, arpenteur public à Amiens, pour avoir été nommé arbitre pour la commune de Dreuil sur Somme. Officiers de santé de l'hôpital d'Abbeville. Voiture réquisitionnée sur la commune de Beaucamps-le-Jeune. — Fol. 63 v°. Du 23 messidor. Tourbages de Ville sous Corbie. Couvertures à des bâtiments d'Oisemont depuis l'incendie du 16 juillet 1787. Réclamation par François-Chrysostome Decrept, entrepreneur de l'atelier d'armes à Abbeville, contre le désarmement qu'il a éprouvé en conséquence d'un arrêté du représentant Blaux ; ordonné que les armes lui seront rendues. — Fol. 67. Du 25 messidor. Demande d'autorisation d'intenter une action par le meunier de la commune de Soues, pour la propriété d'une portion de terrain entre l'ancienne rivière « et celle dernièrement pratiquée qui fait tourner son moulin. » Les instituteurs de la commune d'Amiens « placés en la maison dite des Grands-Chapeaux » exposent qu'ils n'ont ni bancs ni tables pour recevoir les élèves qui se présenteront à leurs écoles. Autorisés à prendre les bancs et tables non utilisés qui se trouvent dans les édifices nationaux. Meunière de Poix. Hospice général d'Abbeville. — Fol. 68 v°. Du 26 messidor. Emprunt forcé d'Amiens. Traitement du procureur, du secrétaire greffier et du commis au logement de la commune de Doullens. Vente des boues de Doullens. Sage-femme de Péronne ; droit de percevoir 12 setiers de blé sur les moulins ci-devant banaux dudit lieu, pour exercer gratuitement son état en faveur des pauvres. — Fol. 70 v°. Du 27 messidor. Jurés au tribunal criminel du département. Emprunt forcé de la commune d'Amiens. Fol. 72. Du 29 messidor. Secours à des déportés rentrant à Doullens (Jean Mollier et sa femme). Pâturages de Camon.

Autorisation demandée par un particulier de la Varenne, commune de Doullens, de faire de la bière. Id., par un particulier de Daours. Id., par des particuliers d'Humbercourt. Pétition de la citoyenne Rosalie Cresson, veuve Mercier, détenue en la maison de justice du tribunal criminel de la Somme par ordre du représentant Blaux. Tourbage de la Chaussée lès Picquigny. Secours demandé par le citoyen Jacques Lécailler, né à Amiens et habitant de l'île Sainte-Lucie depuis environ 16 ans, de laquelle il a été déporté par suite de l'invasion des Anglais et conduit dans les prisons d'Angleterre. Rétablissement du culte dans l'église Saint-Nicolas de Boves. Demande par des citoyens de la commune d'Amiens de l'église des Célestins ou de celle des Cordeliers, pour y établir le culte. Id., de l'église Saint-Jacques. Convoi de grains attaqué près de Fins. — Fol. 81 v°. Du 30 messidor. Réclamation par le citoyen Hanocq, à Montdidier, contre le désarmement dont il a été l'objet de la part du représentant Froger. Distribution de savon. Nourriture des prisonniers transférés de la maison d'arrêt de la commune d'Amiens dans celle de Ham par ordre du représentant Blaux. Le citoyen Montigny, commandant temporaire à Ham. Plainte par la municipalité de Villers-Bretonneux, sur ce que « Jean-Baptiste-Joseph-Gabriel Bertin, arrivé en cette commune au mois de décembre 1792 en qualité de curé constitutionnel, a exercé dès ce moment la plus grande persécution contre ceux qui n'assistaient pas à ses offices. — Fol. 87. Du 2 thermidor. Voiture réquisitionnée à Fouquescourt. Partage des biens communaux de Méricourt sur Somme. Dépôt de mendicité d'Amiens. — Fol. 88 v°. Du 4 thermidor. Tourbages de Picquigny. Contestation concernant l'adjudication des herbes sur les digues du canal à Corbie. Pressoir du curé de Neuville-Coppegueulle. Rétablissement du culte à l'église Saint-Pierre à Amiens, sur la demande des habitants du faubourg Saint-Pierre et de Rivery, de la commune d'Amiens. Demande de cession d'une portion de terrain à Ailly sur Noye. Demande d'admission à l'hospice général pour le fils de Pierre Couin, de la rue basse Saint-Germain, qui est aux frontières, et dont la femme vient de mourir. Comptabilité de la ville d'Amiens. — Fol. 93. Du 5 thermidor. Convoi de blé attaqué près de Templeux la Fosse. Épidémie à Vers et Hébecourt. Prêt de blé accordé par le représentant Blaux à la commune de Corbie. Demande d'autorisation de faire de la bière

par un particulier de la Varenne, commune de Doullens. — Fol. 96. Du 6 thermidor. Paiement des subsistances de la commune d'Amiens ; emprunt forcé. Épidémie à Fréchencourt du 14 ventôse au 30 floréal. Vente d'arbres à Revelles ; pour la liquidation d'une somme de 2 400 l. promise par ladite commune aux défenseurs de la patrie. Concierge de la maison de détention du tribunal de paix et de police correctionnelle de Nesle. Propriétés communales de Lanchères. Livraison de pain aux prisonniers détenus dans la maison de détention de Doullens. Deux chariots de réquisition fournis par la commune de Beltencourt. Labourage à Saint-Léger lès Authie. Sommes à payer par les communes de Beauchamp, Hellicourt et Bouvincourt, pour chevaux de réquisition. Indemnité réclamée par des particuliers nommés commissaires à la reddition des comptes de la municipalité de Bray sur Somme. Greniers mis en réquisition pour y remiser des blés pour la République. — Fol. 104 v°. Du 7 thermidor. Chauffage des chefs d'ateliers de Picquigny. — Fol. 105. Du 9 thermidor. Secours demandé par Joséphine Recoupé, détenue en la maison de justice de la commune d'Amiens. Arbres abattus par des particuliers sur les biens communaux de Misery. Demande par le citoyen Douere, ex-prêtre de la commune de Montdidier et ci-devant curé d'Ouvillers, du rapport d'un mandat d'amener décerné contre lui par le département. Les pailles et fourrages renfermés dans la ci-devant église des Cordeliers rendue au culte seront transférés dans la ci-devant église Saint-Martin, dans laquelle se trouvent des meubles appartenant à la Nation et ayant servi à la Société populaire. Papiers de ladite Société populaire. Effets donnés par divers citoyens pour être délivrés aux défenseurs de la patrie. Arbres abattus par des particuliers dans la commune de Saint-Romain. — Fol. 110. Du 10 thermidor. Secours de 500 000 l. aux indigents d'Abbeville. Comptes de l'ancienne administration municipale d'Hangest sur Somme. Dédommagement demandé par Joseph Vasseur, de la commune de Thièvres, contre ceux qui ont refusé de cultiver des terres à lui appartenant sur la commune d'Authie. Exploitation de terres par la commune de Mons en Chaussée. Garde des cochons de la commune de Soues. Tourbages de Daours, Vecquemont et Bussy. Jument vendue aux communes de Doingt et Bussu. Demande d'exécution du décret de la Convention autorisant les directoires de département à fixer le maximum des chauffages, bois, charbon et tourbe. — Fol. 114 v°. Du 11 thermidor. Interdiction par les fermiers de Septenville d'autoriser les habitants de Rubempré,

commune à laquelle ils ont été réunis de faire pâturer leurs bestiaux sur le terroir dudit Septenville. Plantation de saules dans la commune de Chaussoy-Épagny et Hainneville. Crochets de fer à incendie de la commune de Frénoye. Chevaux vendus aux communes de Rethonvillers et Marché-Allouarde, pour la réquisition. Orme à la commune de Vecquemont. Objets réclamés par le ci-devant curé de Villers lès Roye. Instituteur de Languevoisin. Maison occupée par l'institutrice des pauvres rue des Hautes Cornes à Amiens. Subsistances de la commune d'Amiens. — Fol. 121 v°. Du 12 thermidor. Plainte par le conseil général de la commune de Ponthoile, de ce que la quantité excessive des bêtes à laine et à cornes que possèdent divers particuliers riches de la commune ruine la vaine pâture. — Traitement demandé par l'instituteur de la Neuville lès Corbie. Scellés apposés sur les effets, livres, papiers, etc., appartenant à la ci-devant académie d'Amiens. Retard par les administrateurs de l'hospice de Santé à restituer une somme de 11 600 l. à eux prêtée sur les détenus dans les maisons d'arrêt. — Fol. 125 v°. Du 13 thermidor. Savon à distribuer aux citoyens les moins aisés de la commune d'Amiens. Fille à placer dans l'hospice général d'Amiens. Réclamation par André-Pierre le Grand, jardinier du Jardin botanique d'Amiens, de son traitement qu'il n'a pas touché depuis six mois. Demande par le citoyen Delattre, négociant à Abbeville, tendant à ce que le district d'Abbeville puisse obtenir des béliers et des brebis de race espagnole, à l'effet de propager les belles races de moutons. — Fol. 129 v°. Du 15 thermidor. Pétition de la veuve de Berny, directrice des messageries à Amiens, sur ce que la diligence qui part tous les jours de Paris est obligée de rester à Hébecourt depuis cinq heures après midi jusqu'au lendemain matin à 6 heures, sous la seule garde du conducteur, demandant que le maître de poste de ce lieu soit tenu de conduire la diligence jusqu'à Amiens, ou qu'elle soit gardée toute la nuit, afin d'éviter les vols. — Fol. 130 v°. Du 16 thermidor. Réparation à faire au cimetière d'Ercheu. Dissentiment entre les habitants de Monsures relativement au pâturage des marais communs. Instituteurs du Quesnoy, de Longpré et de Riencourt. Presbytère de Boisrault. Moulin de Bettembos. Postillon courrier aux lettres d'Amiens à Dunkerque. Suspension du maire et des deux officiers municipaux de Beaucourt. Dénonciation contre un cheval soupçonné de morve à Vraignes, district d'Amiens. Demande par plusieurs citoyens de la ci-devant paroisse Saint-Jacques d'Amiens,

de l'usage de ladite église pour le culte constitutionnel, concurremment avec ceux qui y exercent le culte non constitutionnel. Jouissance d'arbres à cidre sur la commune de Mézières. — Fol. 142. Du 18 thermidor. Traitement des employés de l'hospice civil et militaire d'Abbeville. Indemnité aux boulangers des prisons d'Amiens. Indemnité demandée par le citoyen Loche, chirurgien de l'hôpital général d'Amiens et des Enfants trouvés. Concours pour les places de professeurs de mathématiques et d'hydrographie, dans les ports de Cette et de Dunkerque. Dépenses des maisons d'arrêt du district d'Amiens. Tourbages de Vieulaines, commune de Fontaine sur Somme. Régisseur du dépôt de mendicité. — Fol. 148 v°. Du 19 thermidor. Hospice civil d'Amiens. — Fol. 149. Du 20 thermidor. Régisseur du dépôt de mendicité. Pétition du citoyen Le Caron, officier invalide demeurant à Fouilloy, relativement à des arbres plantés le long de pièces de terre qui lui appartiennent. Le maire d'Agnières arrêté par le lieutenant de la brigade de Poix pour donner, comme officier de santé, un certificat à un soldat malade, et pour fournir un cheval audit soldat. Maison et jardin vis-à-vis la maison commune d'Amiens. Emprunt forcé d'Amiens. Délai demandé par le curé de Pertain et Bersaucourt, pour vider le presbytère dudit lieu affecté par le représentant Jard-Ponviller, à l'instruction publique. — Fol. 157. Du 24 thermidor. Organisation du dépôt de mendicité. Autorisation demandée par la commune d'Offoy de couper des taillis sur les terrains communaux. Demande d'établissement d'un moulin à blé à Blangy-Tronville. — Fol. 162. Du 25 thermidor. Épuisement des ressources de l'hospice d'Humanité d'Amiens. Chariot fourni à la commune de Bettembos pour la réquisition. Pain des détenus à la maison d'arrêt de Doullens. Plainte par Louis-Isidore La Fosse de ce que l'on refuse de lui donner les motifs de son désarmement par ordre du représentant Froger. — Fol. 164 v°. Du 26 thermidor. Fixation des heures durant lesquels les deux cultes auront alternativement l'usage de l'église Saint-Jacques. Pétition du citoyen Danzel-Vilbrun, négociant à Abbeville, nommé l'un des jurés spéciaux pour le jugement de Joseph Lebon, exposant les circonstances dans lesquelles il a été arrêté le 22 août 1793 par ordre dudit Lebon, et se récusant en conséquence desdites fonctions. Récusation des mêmes fonctions par le citoyen Louis-Joseph de Bertin, ancien lieutenant général au bailliage de Montdidier, excipant de sa surdité. — Fol. 167. Du 27 thermidor. Berger d'Allonville. Fer à charrue volé à un cultivateur de Camon.

Demande d'établissement d'un notaire à Beauval. Incapacité par le citoyen Fossé, procureur de la commune d'Aubigny, de remplir cette place. Foins et avoines fournis par réquisition par un particulier de Puchevillers. Pétition au représentant Blaux par le percepteur des contributions de la commune de Franqueville, relativement à un faux exposé fait par ladite commune. Rassemblements dans la commune de Pont-Noyelle, dans des maisons particulières, pour l'exercice du culte catholique. — Fol. 172. Du 28 thermidor. Demande par la commune de Péronne de la maison des ci-devant sœurs de Sainte-Agnès pour y établir des écoles primaires. Secours demandé par un jardinier de l'Étoile qui a perdu une vache. Brigandage sur la commune de Gentelles. Demande par plusieurs habitants d'Étinehem, au sujet du cimetière de leur commune, dont la trop grande proximité est nuisible à leur santé. Demande de chauffage par la citoyenne Watier, qui jusqu'alors s'est chargée volontairement de procurer des secours aux détenus en la maison de justice de la commune d'Amiens. Registres, notes et renseignements du ci-devant Comité de surveillance établi à Picquigny. — Fol. 176. Du 30 thermidor. Hôpital d'Airaine. Savon découvert dans une chambre au-dessus des écuries du local où le département tient ses séances. — Fol. 178. Du 2 fructidor. Pénurie de charbon de terre dans le district d'Abbeville. Officiers de santé de l'hospice civil et militaire d'Abbeville. Troubles apportés à l'exercice de la religion réformée dans l'église de Warloy-Baillon, concurremment avec la religion catholique. Demande d'admission à l'hôpital général d'Amiens de la fille d'un volontaire en activité. — Fol. 181. Du 3 fructidor. Militaires demandés pour la garde des grains sur la commune de Picquigny. Id., sur la commune de Coisy. Indemnité à un particulier de Creuse, pour les pertes qu'il a subies par suite de l'orage du 23 prairial. Indemnité demandée pour l'incendie d'un moulin à Mametz. Indemnité demandée par des particuliers de Liancourt, victimes d'un incendie. Secours à l'hospice civil d'Amiens. — Fol. 184 v°. Du 4 fructidor. Prix des journées des huissiers au tribunal criminel. Réquisition de la force armée pour la recherche d'un nommé Damerval, chef d'une bande de scélérats terrorisant plusieurs communes et évadé après avoir été une première fois arrêté et condamné. Demande de l'église Saint-Thomas de Corbie pour y exercer le culte. Indemnité aux incendiés de Naours. — Fol. 188. Du 6 fructidor. Indemnité demandée par un laboureur

d'Oisemont pour la perte de deux chevaux. Indemnité à un incendié de Cantalmais. — Fol. 189. Du 7 fructidor. Terres assignées à cultiver à deux particuliers à Authie. Prés communaux de Blangy-Tronville. Gardes champêtres de Davenescourt. Garde champêtre de Famechon. Chauffage d'un volontaire à Saint-Sauveur. Id., à la Chaussée-Tirancourt. Labourage de jachères à Villers-Bretonneux. Culture d'une pièce de terre à Fouquescourt. Culture à Witainéglise. — Fol. 195 v°. Du 8 fructidor. Pénurie de grains à Amiens. Indemnités aux incendiés de Canaples. — Fol. 198. Du 9 fructidor. Femme détenue dans la maison de justice à la suite de « la malheureuse affaire du 14 germinal », atteinte d'une maladie vénérienne. Presbytère de Naours. — Fol. 199 v°. Du 10 fructidor. Demande de l'église Saint-Sépulcre à Abbeville, pour l'exercice du culte. — Fol. 200 v°. Du 12 fructidor. Presbytère de Drucat. — Fol. 201 v°. Du 15 fructidor. Pâturages de Maurepas. — Fol. 204 v°. Du 15 fructidor. Indemnités aux incendiés de Saint-Sauveur. Somme de 1 100 l. réclamée à la commune de Dreuil lès Amiens par le citoyen Parmentier, arpenteur, employé à l'arbitrage entre ladite commune et la citoyenne le Boucher. Comptes de l'hospice d'Humanité de la commune d'Amiens. — Fol. 207. Du 16 fructidor. Demande d'admission d'un enfant à l'hospice général d'Amiens. Augmentation de pension demandée par le citoyen Denamps, ci-devant professeur au collège d'Amiens. — Fol. 210. Du 17 fructidor. Opposition par le citoyen Grossemy, menuisier, sur une somme de 634 618 l. accordée par la commission aux secours publics à l'hospice civil d'Amiens, pour subvenir « aux dépenses courantes et à la nourriture de 50 600 citoyens (*sic* ?) qui habitent cette maison », et ce, à l'effet d'être payé des ouvrages qu'il a faits lors de l'évacuation de ladite maison pour porter ces établissements au collège, et ensuite pour les reporter du collège dans l'hospice. Demande de l'église Notre-Dame de Boves pour y exercer le culte. — Fol. 213 v°. Du 18 fructidor. Demande par une femme aliénée de sa mise en liberté. — Fol. 214 v°. Du 21 fructidor. Demande de secours par une vieille femme infirme et aveugle. Tourbages de Moreuil et d'Épagnette. Presbytère de Moreuil. — Fol. 216 v°. Du 22 fructidor. Refus par certains habitants de Baizieux de nourrir à leur frais les militaires envoyés dans cette commune pour la protection des récoltes.

L 97. (Registre.) — In-fol., 78 feuillets, papier.

An III-an IV. — Délibérations et arrêtés du directoire du département. 2^e bureau. Bien public. — An III. — Fol. 1. du 13 thermidor. Plainte par le citoyen le Cointe, de la commune de Senarpont, acquéreur des domaines de l'émigré Crussol, de ce qu'il est troublé dans la possession des immeubles situés à Boulainvillers par la municipalité de Tronchoy. Pénurie de grains à l'hospice général des pauvres de la commune d'Amiens. — Fol. 2. Du 16 thermidor. Charrette réquisitionnée par la municipalité d'Hervilly pour faire conduire à Landrecies les vivres pour les jeunes gens de la première réquisition. — Fol. 3. Du 18 thermidor. Demande d'un particulier de Contre, à l'effet qu'il soit sursis à la vente comme biens nationaux de terres provenant des religieux de Beaupré et sur lesquelles il prétend avoir des droits. — Fol. 3 v°. Du 21 thermidor. Attributions des bureaux. — Fol. 4. Du 24 thermidor. Mesures à prendre contre les brigandages qui désolent les moissons. — Fol. 5. Du 25 thermidor. Grains accordés à la ville d'Amiens par le comité de Salut public, à prendre à Ostende. — Fol. 5 v°. Du 27 thermidor. Sac de blé trouvé dans un champ à Quevauvillers. Ouvertures faites dans les clôtures des jardins à Bougainville, pour favoriser les vols. — Fol. 6 v°. Du 28 thermidor. Récusation du citoyen Huet, rentier à Péronne, l'un des jurés spéciaux pour le jugement de Joseph Lebon, attendu que plusieurs membres de sa famille ont été victimes des cruautés de celui-ci. — Fol. 7. Du 29 thermidor. Force armée pour réprimer les brigandages dans les moissons à Villers-Bretonneux et à Gentelles. — Fol. 7. Du 4 fructidor. Prix des journées des huissiers du tribunal criminel. — Fol. 8. Du 8 fructidor. Disette de grains à Amiens. — Fol. 9. Du 12 fructidor. Pétition contre des abus de pouvoirs commis par le ci-devant procureur de la commune de Quend. Lecture de la loi du 5 fructidor sur les moyens de terminer la Révolution; dispositions en conséquence. — Fol. 11 v°. Du 16 fructidor. Réclamation par le citoyen Samson, de la commune d'Abbeville, contre son désarmement comme terroriste. — Fol. 12. Du 23 fructidor. Impossibilité de former les assemblées primaires dans plusieurs chefs-lieux de cantons, faute d'un nombre suffisant de citoyens s'y étant présentés. — Fol. 13. Du 26 fructidor. Radiation proposée du citoyen Samson, d'Abbeville, de la liste des terroristes. — Fol. 15. Du 30 fructidor. Paiement réclamé par le citoyen Julien, cultivateur à Marlers, qui avait été réquisitionné pour conduire dans

la maison d'arrêt de la commune d'Amiens huit femmes arrêtées pour avoir arrêté trois voitures de blé destiné à l'armée. Garde des récoltes à Hornoy. Traitement du citoyen Ducastel, ci-devant clerc séculier à Beaumont-Hamel. — Fol. 16. Du 6^e complémentaire. Notaire à Hangest en Santerre. Grains à porter au marché d'Amiens.

An IV. — Fol. 21 v^o. Du 3 vendémiaire. Président du tribunal criminel du département. Vérification des grains à Dury. Réclamation contre la tenue de l'assemblée primaire du canton de Poix. — Fol. 22 v^o. Du 6 vendémiaire. Grains à fournir par les cultivateurs propriétaires. — Fol. 23 v^o. Du 7 vendémiaire. Grains à tenir en réserve à Amiens. — Fol. 25 v^o. Refus par le citoyen Degroux de remplir les fonctions de maire de Quevauvillers. Ormes réclamés à la municipalité de Tronchoy, Boulainvillers et Bezencourt. — Fol. 27. Du 10 vendémiaire. Pénurie de grains dans les magasins de Péronne. — Fol. 28. Du 11 vendémiaire. Protestation par les citoyens de la commune de Démuin contre les opérations de l'assemblée primaire du canton d'Harbonnières. — Fol. 29. Du 12 vendémiaire. Notaire à Hangest en Santerre. — Fol. 30. Du 13 vendémiaire. Le maire et les officiers municipaux de Beaucourt condamnés par le tribunal de police correctionnelle du canton de Ponthieu, pour imputations calomnieuses envers un citoyen de cette commune. Argent trouvé dans la cheminée d'une maison à Hesdin. — Fol. 33. Du 14 vendémiaire. Demande par un cultivateur de Dury d'être autorisé à acheter du blé pour ensemercer ses terres. — Fol. 33 v^o. Du 8 vendémiaire. Paiement des commissaires qui ont fait le recensement des grains dans des communes du district de Montdidier. Protestation par des citoyens de la 4^e section de la commune d'Amiens contre la tenue de l'assemblée primaire de cette section. Tribunal criminel du département. — Fol. 35 v^o. Du 19 vendémiaire. Excuses par le citoyen Cocquerel, ancien juge, compris dans la liste du jury du jugement, pour cause d'infirmités. — Fol. 36. Du 21 vendémiaire. Demande d'indemnité pour des foins de réquisition incendiés. — Fol. 37. Du 22 vendémiaire. Demande de placer dans une maison les enfants d'une femme de Manancourt arrêtée pour pillage de grains. Chariots réquisitionnés sur la municipalité de Domart. — Fol. 38. Du 23 vendémiaire. Approvisionnement des marchés du district d'Amiens. Terres à cultiver à Saint-Léger lès Authie. Subsistance des chevaux attachés au service de la République. — Fol. 40 v^o. Du 24 vendémiaire. Mesures à prendre pour la nomination des municipalités de cantons. — Fol. 41

v^o. Du 25 vendémiaire. Notaire à Hangest en Santerre. — Fol. 42. Du 29 vendémiaire. Indemnité réclamée par un électeur du canton d'Amiens éloigné d'une petite lieue de cette commune. — Fol. 43. Du 30 vendémiaire. Cultivateur de Boves autorisé à acheter des blés. — Fol. 43 v^o. Du 1^{er} brumaire. Autorisations d'achats de blés. Tribunal civil. Erreur dans la rédaction des tableaux des officiers municipaux, etc., du district de Doullens. — Fol. 44 v^o. Du 2 brumaire. Blés saisis sur un particulier de Fontaine sur Somme. — Fol. 45. Du 4 brumaire. Sacs réclamés par les maire et officiers municipaux d'Hébécourt. Demande d'admission à l'hospice d'Amiens des enfants du citoyen Léger, sergent du 3^e bataillon de la 3^e demi brigade de l'armée de Sambre et Meuse. — Fol. 46. Du 5 brumaire. Approvisionnement des marchés aux grains. — Fol. 47. Du 6 brumaire. Commerce des grains. — Fol. 49. Du 8 brumaire. Circulation des grains. Prix exorbitant demandé par des particuliers qui ont vendu des grains à la commune de Doullens. Réquisitions de grains à Oisemont. — Fol. 51 v^o. Du 9 brumaire. Grains saisis sur un particulier de Bussy lès Poix. Dépenses faites par la force armée à Fontaine sur Somme. — Fol. 53. Du 11 brumaire. Autorisation demandée par un cultivateur du faubourg de Hem à Amiens, d'acheter du blé pour ensemercer. — Fol. 53 v^o. Du 13 brumaire. Terres à labourer à Saint-Léger lès Authie. Blés pour ensemercer demandés par un cultivateur de Blangy-Tronville. — Fol. 55. Du 14 brumaire. Réclamation contre la nomination des juges de paix d'Amiens. — Fol. 57. Du 14 brumaire. Validité de la nomination du citoyen Nicolas Larabit, comme commissaire provisoire du directoire exécutif près la municipalité centrale. — Fol. 57 v^o. Du 15 brumaire. Culture de terres à Marcelcave. — Fol. 58. Du 16 brumaire. Blés saisis à la Motte. Assemblée primaire du canton de Beauquesne. — Fol. 61 v^o. Du 16 brumaire. Orge demandée pour ensemercer par le propriétaire de la ferme du Quesnot près de Picquigny. — Fol. 62. Du 18 brumaire. Difficultés pour la nomination du juge de paix du canton de Saint-Saulieu. — Fol. 62. Du 19 brumaire. Terres à cultiver à Belloy. Achats de grains par l'hospice civil d'Amiens. Pétition du citoyen Charles-Joseph de Berny, fabricant de papier à Prousel, qui ne peut nourrir ses ouvriers. — Fol. 63 v^o. Du 22 brumaire. Approvisionnement du marché de Roye. Réclamation par les municipalités de Montonvillers, Flesselles et Poulainville, contre la nomination du juge de paix du canton de Villers Bocage. Dommages-intérêts réclamés par une ménagère de la

commune d'Heudicourt, pour le refus par la municipalité dudit lieu de cultiver ses terres. Terres à cultiver à Mailly. — Fol. 66. Du 23 brumaire. Réclamation par un fabricant de bas de Villers-aux-Erables contre l'officier public de ce lieu, qui a procédé au mariage de sa fille mineure, sans son consentement. — Fol. 67 v°. Du 25 brumaire. La classe indigente d'Amiens privée de la délivrance des bons à valoir sur le prix du pain. — Fol. 68 v°. Du 26 brumaire. Achats de grains pour la commune de Rouen. — Fol. 69 v°. Du 29 brumaire. Agent municipal dans la commune de Saint-Valery. Réclamation de la municipalité de Corbie contre la nomination du citoyen Jacques-Ferdinand de Roymont, de Caix, comme assesseur du juge de paix du canton. Actes de l'état civil. — Fol. 73 v°. Du 30 brumaire. Approvisionnement en grains des marchés d'Amiens. — Fol. 75 v°. Du 2 frimaire. Approvisionnement en grains des marchés dans le canton de Saint-Valery. — Fol. 76 v°. Du 3 frimaire. Blés saisis sur le meunier de Contre. — Fol. 77 v°. Du 6 frimaire. Commissaire exécutif près l'administration municipale du canton de Boves. — Fol. 77 v°. Du 7 frimaire. Réquisition de blé sur la ferme de Vaqueresse, commune de Quevauvillers.

L 98. (Registre.) — In-fol., 398 pages, papier.

1791. — Délibérations et arrêtés du directoire du département. 3^e bureau. Municipalités. — P. 1. Du 1^{er} février. Frais et débours de la municipalité d'Ytres. Affaire des livraisons de grains à l'association civique d'Amiens par M. Jourdain de l'Eloge. Contestation entre M. Forcèdebras, procureur du Roi en la prévôté de Vimeu, et les habitants de Rambures, pour surtaxe. Cessation par les religieux de Corbie de faire des des aumônes. Affaire de M. Jourdain de l'Eloge. — P. 5. Du 3 février. Frais de transport de la maréchaussée de Poix à Monsures, le 15 août 1790, pour le maintien de l'ordre. Poêle fourni à l'école publique de Longueau. Frais de réparation au pont de Vitz et Villancourt. Frais et dépenses de la municipalité de Rouy. Fourniture de brique pour les incendiés d'Oisemont. — P. 9. Du 5 février. Epidémie à Fluy. Id., à Poulainville. Frais de réparation des rues de Neslette. Frais de réparation des chemins vicinaux d'Authieulle. Couverture en tuiles à Fréchencourt. Etats des frais de diverses municipalités. Garde messier de Fontaine sous Montdidier. Arpentage des biens communaux de Bernay-Beauregard. — P. 14. Du 10 février. Chevaux morveux à Bray lès Mareuil. Etat des frais des municipalités de Rambures et Bettencourt sur Mer. Procès pour la reconstruction

de l'église de Riencourt. Paiement des travaux de l'église de Moyencourt. Patrouilles faites pendant l'hiver par la maréchaussée de Doullens. Etats de frais de diverses municipalités. Emprunt de 1500 l. à faire par la commune de Querrieux. — P. 19. Du 12 février. Paroisses d'Abbeville. Etats de frais de diverses municipalités. Gardes messiers de Cayeux. Plantations de saules à Guizancourt, pour remédier à la rareté du bois. Ateliers de charité d'Amiens. Paiement de réparations au presbytère de Gezaincourt. Travaux au presbytère de Drugy. Frais des municipalités de Ribemont, Courcelette, Rubempré et autres. Epidémie à Buire près d'Albert. — P. 24. Du 15 février. Frais de députation à l'assemblée du bailliage d'Amiens pour la communauté de Franqueville. Garde messier à Argœuves. Etats des frais de diverses municipalités. Comptabilité de Miraumont. — P. 27. Du 17 février. Impôt du sel de la paroisse d'Authie. Epidémie à Belloy sur Somme. Sergent de ville et garde messier de Bertrancourt. Pension des deux élèves du département à l'école vétérinaire. Etats des frais de diverses municipalités. — P. 33. Du 19 février. Ateliers de charité de Corbie. Entretien des chemins vicinaux d'Acheux. Arbres abattus à Longueau. Garde messier de Domart en Ponthieu. Assistance publique à St-Valery. Ateliers de charité. Travaux à faire par ateliers de charité dans le district d'Abbeville. Etats des frais de diverses municipalités. — P. 39. Du 24 février. Délits commis dans la commune de Camon. Presbytère de Berny, district de Péronne. Secours aux malades indigents de Cormeilles. Id., à ceux de Flesselles. Réparations à faire au chœur de l'église du Bosquel. Garde messier de Foucaucourt. Etats des frais de diverses municipalités. — P. 47. Du 26 février. Puits à Vauchelle lès Authie. Gardes messiers de Naours, Presbytère de Talmas. Ateliers de charité d'Amiens et de Corbie. Garde messier de Beaumetz. Etats des frais de diverses municipalités. Avances faites par le greffier de la municipalité de Pernois. — P. 54. Du 1^{er} mars. Contribution volontaire d'Hornoy. Gardes messiers de Rosières. Secours en faveur des incendiés de Rambures. Avances faites par le greffier de la municipalité de Daours. Etats des frais de la municipalité de Beaumont-Hamel. Malades et convalescents à Buire. — P. 57. Du 3 mars. Travaux de charité dans le district d'Abbeville ; continuation du contrefossé du canal de St-Valery. — P. 66. Du 5 mars. Machine inventée par le sieur Delarche à Amiens, pour tondre les pannes et les draps. Demande de cession d'un terrain à Amiens par le sieur Gamonet, mécanicien, pour y établir un

moulin à organsiner les soies. Construction d'une école à Villers sur Authie. Etats des frais de diverses municipalités. Nomination d'un maître d'école à Lœuilly-Loyer de la maison du maître d'école de Muille-Villette. Réparation des chemins vicinaux de Bacouel. Incendie de vingt-quatre maisons à Bray, le 21 février 1791. Etats de frais de diverses municipalités. Secours de 60 000 l. demandé par la chambre du commerce de Picardie. — P. 74. Du 10 mars. Demande de tourbage à Longpré-les-Corps-Saints. Comptes de la commune de Ham. Plantations dans les communes d'Authie. Moulins de Saleux. Dommages causés aux arbres de Monsures par plusieurs particuliers. Somme de 80 l. demandée par les élèves de l'école vétérinaire pour achat de livres. Incendiés de Foucaucourt. Visites aux malades indigents de la paroisse de Warlus, Etats des frais de diverses municipalités. — P. 83. du 15 mars. Réparations à faire à l'église de Senarpont. Garde messier de Bougainville. Réparations à faire au pont à Vaches de Vers. Tourbages d'Ailly sur Somme. Etats des frais des municipalités de Feuillères et Buscourt, de Douilly et de Cachy. Garde messier de la Faloise. Secours aux malades indigents de Pernois. Etats des frais des municipalités de Saint-Romain et autres. Arbres à Vron. — P. 89. Du 17 mars. Ateliers de charité. — P. 113. Du 19 mars. Tourbage à Etinehem. Presbytère de la Motte. Contestation entre la municipalité d'Amiens et l'abbaye de Saint-Jean, relativement à des arbres plantés dans le marais de Saint-Roch. Pertes que doivent éprouver les hôpitaux par suite du nouveau régime. Affranchissement des nègres. Tourbages de différentes communes riveraines de la Somme. Arbres de la ferme de Saint-Nicolas appartenant à l'hôtel-Dieu d'Abbeville. — P. 121. Du 22 mars. Bois à défricher à Tincourt-Boucly. Embarras où se trouve la municipalité de Noyelle sur Mer relativement à l'instruction des enfants du lieu, dont se chargeait auparavant le chapitre dudit lieu actuellement dissous. Dégradation de la rue Martin Saillant à Longpré-les-Corps-Saints, par suite d'un incendie survenu au mois de septembre précédent. Epidémie à Poulainville. Incendie d'Oisement ; fourniture de briques, et couvertures en tuiles. Réparation des chemins de Cottenchy pour soulager les pauvres dudit lieu. Incendie dans les granges du presbytère d'Oneux. — P. 130. Du 26 mars. Secours aux malades indigents de Warlus. Etat de frais de la municipalité de Noyelle sur Mer. Paiement réclamé par le vacher de Saint-Maurice à Amiens, de ce qui lui est dû par divers particuliers. Réparations au clocher de l'église de Thiepval. Garde messier de Frémontiers. Etats des frais de diverses municipalités. Incendies à Roye et à Lignières-

Châtelain. Epidémies à Fienvillers et à Naours. Vingtièmes des biens communaux de Bussy lès Daours. Garde messier à Hangard. Secours aux malades indigents de Flesselles. — P. 138. Du 31 mars. Ateliers de charité. Indemnité demandée par un laboureur de Bresle, paroisse de Cartigny, pour la perte de ses chevaux. Frais et débours de l'ancien syndic de Sorel. Mare de Vers et Hébécourt. Vierge d'argent massif réclamée par la confrérie de Notre-Dame du Mont Carmel fondée aux Carmes d'Amiens. Réparations à l'église de Vignacourt. Envoi par M. Tolozan, intendant du commerce, de plusieurs volumes relatifs aux teintures, au commerce de la laine, etc. Pension des élèves du département à l'école vétérinaire. Emploi des 3 859 l. attribuées au district de Montdidier sur les 30 000 l. accordées par le Roi. Mémoire présenté à l'Assemblée Nationale par Jean-Baptiste Daveluy, négociant à Amiens, sur les pains fournis aux indigents par le bureau de bienfaisance d'Amiens durant la disette de 1789 et la perte qu'il a soufferte à ce sujet. — P. 149. Du 2 avril. Gages du garde de bois de Templeux-la-Fosse. Biens communaux de Saint-Germain sur Bresle. Troubles à Revelle pour empêcher la municipalité dudit lieu de vendre des blés appartenant à la fabrique dudit lieu. Répartition des frais locaux de Voyenne. Ormes à abattre dans le cimetière de Gorges. Gages du chapier de Conty. Garde messier de Camon. Etat des frais de diverses municipalités. Gratifications pour couvertures en tuiles à Riencourt. Malades indigents de Naours et de Fluy. — P. 157. Du 6 avril. Pertes éprouvées par M. Jourdain de l'Eloge. — P. 159. Du 7 avril. Vente d'un jardin avec gloriette au Mail d'Amiens demandée par la commune, l'hôpital général et le bureau des pauvres de ladite ville. Presbytère du Crotoy. Tourbages à Vitz sur Authie. Cimetière de Gouy-l'Hôpital. Frais de voyage et de députation à des habitants de la Neuville. Gardes messiers d'Occoche, de Tertry, d'Hornoy. Etat des frais de la municipalité de Rainneville. Travaux de charité à Amiens. Affaire de M. Jourdain de l'Eloge. — P. 181. Du 9 avril. Corps de garde des employés de la ferme générale appartenant à la fabrique de Bouzancourt. Travaux de charité demandés à Bonnav. Réparations à faire à l'église de Moyencourt. Etats des frais de diverses municipalités. Affaires diverses. — P. 185., Du 12 avril. Incendie à Bray sur Somme en février 1791. Etats des frais de diverses municipalités. Charges de la fabrique de Fieffes. Biens communaux de Tertry.

Epidémie de Naours. — P. 190. Du 19 avril. Etats des frais des municipalités d'Epécamps et de Hyencourt-le-Grand. Emondage d'arbres provenant de l'abbaye de Corbie. Réparations à faire à l'église de Friville. Reconstruction demandée de l'église de Chipilly. Réparations à faire aux chemins de la commune de Boves. Traitement du greffier de la municipalité de Rainneville. Imposition de la commune de Rambures. Epidémie à Ochonvillers. Pertes éprouvées par MM. Morgan, père et fils, sur la vente des grains. Frais de la municipalité de Labroye-Branlicourt. Garde messier d'Acheux. — P. 199. Du 21 avril. Ecole gratuite pour les jeunes filles à Saint-Maxent. Traitement du greffier de la municipalité de Corbie. Réparations à faire à la maison de retraite du collègue d'Amiens. Maître d'école d'Hangest sur Somme. Reconstruction de l'église de Saint-Aubin-Rivière, incendiée la nuit du 9 au 10 juin 1790. Reconstruction du clocher de l'église de la Neuville-sire-Bernard. Concierge de l'hôtel de Cerisy à Amiens. Terres à Mézières appartenant à l'hôpital général de la Trinité à Montdidier. Demande d'établissement d'une blanchisserie à Albert par M. Devielle. — P. 207. Du 23 avril. Ateliers de charité à la pépinière de la Hotoie à Amiens. Procès de la municipalité de Rambures. Couvertures en tuiles aux maisons incendiées d'Oisemont. — P. 212. Du 23 avril. Rétablissement du pont à Vaches, sur la Selle à Vers. Réparations au clocher de l'église d'Albert. Garde messier d'Offoy. Maître d'école d'Eronnelle. Locataires d'offices de perruquiers à Abbeville. Marais d'Offoy. Tourbages de Picquigny. Logement du portier du collègue d'Amiens. Gardes messiers de Rivery et d'Argœuves. — P. 221. Du 30 avril. Réparations au presbytère du Crotoy. Tourbages de Bray. Reconstruction du presbytère de Fonches. Gratifications pour couvertures en tuiles. Rôles d'industrie. Etats des frais de diverses municipalités. Garde de bois de Gruny. Gardes messier de Breuil, de Sauvillers-Mongival et de Saint-Riquier. — P. 228. Du 3 mai. Délimitation de territoires entre les communes d'Estrées et du Boisle. Reconstruction demandée du presbytère de Longavesne. Tourbages de Camon. Clerc lai de Poulainville. Péages de Roye. Etablissement d'un pont à Grand-court. Réparations à faire au presbytère de Biaches. Reconstruction du presbytère de Machy. Corps de garde des employés des fermes à Dreuil. Etablissement d'une blanchisserie à Albert sur des terrains communaux. Reconstruction du presbytère de Méharicourt. — P. 237. Du 5 mai. Aliénation d'un terrain communal à Bernay-Beauregard. Reconstruction du presbytère de Guignemicourt. Autorisation demandée de

défricher une terre inculte à Camon. Marais de la Herde à Camon. Commissaire au dépouillement des rôles des contributions à Camon. Réparations à la douane et à deux corps de garde des fermes à Péronne. Garde messier de Velenne. Secours aux incendiés de Corbie du 16 décembre 1788. Demande de réparation à la grande rue de Lheure. — P. 245. Du 7 mai. Alignement des rues incendiées de Longpré-les-Corps-Saints. Avances faites par le préposé à la recette des amendes de la commune d'Amiens. Presbytère de Béthencourt sur Mer ; demande d'aménagements. Arbres à couper à Monsures. Mendicité. Chirurgiens et sages femmes. Dégradations aux marais communs de Boves. Recommandation par le maire de Paris du nommé La Couture, natif de Caix en Santerre, « l'un des citoyens qui ont fait le siège de la Bastille, et qui, ne trouvant plus d'occupation dans Paris, retournoit dans son pays. » Délits commis sur des arbres à Matigny. Rôles d'imposition à Lanchères. — P. 255. Du 10 mai. Honoraires réclamés par le vicaire de Vron. Réparations à faire à l'église de Boismont. Vente d'herbes des marais communaux d'Etinehem. Reconstruction de l'église de Saint-Aubin-Rivière. — P. 262. Du 12 mai. Réparations à l'église d'Oisemont. Péages. Réparations à faire à l'église du Crotoy. Presbytère du Mesnil-Martinsart. Logement de la brigade de maréchaussée de Doullens. Arbres abattus et enlevés à Licourt. — P. 270. Du 14 mai. Marais de Boves. Garde messier de Nampty. Réparations aux rues de Sentelie. Id., aux rues de Ribeaucourt. Etablissement d'une mare à Mézicourt. Gratification pour couverture en tuile d'une maison incendiée à Cayeux. Demande de secours par un mesureur de grains d'Oisemont qui a perdu ses ustensiles dans l'incendie de ce bourg en 1787. Indemnité demandée par le procureur de la commune de Beauquesne. — P. 279. Du 17 mai. Tourbages de Montières. Adjudication des arbres du marais de Saint-Roch à Amiens. Demande d'établissement d'un passage sur le canal à Argœuves. Gardes messiers d'Argœuves et de Vaux. Deniers communaux de Guerbigny. Réparations à l'église du Petit Bosquel. Réparations à faire à la maison presbytérale du Petit Saint-Jean. — P. 293. Du 19 mai. Clerc lai de Poulainville. Indemnités réclamées par les commissaires désignés pour former l'état indicatif des propriétés des diverses sections du territoire d'Aumont. Honoraires du greffier de la municipalité d'Aumont. Tourbages de diverses localités. Linges et tableau pour l'église de Montmarquet. Clerc lai de Fluy. Gardes messiers de diverses

municipalités. Frais de procédure de la commune d'Esmerly-Hallon. — P. 301. Du 19 mai, 4 heures de l'après-midi. Projet de règlement pour le service des malades à l'hôtel-Dieu d'Amiens. — P. 303. Du 21 mai. Réparations à faire à l'église de Caulières : Jardin de la compagnie des Archers à Albert. Aliénations de terrains vagues à faire par la commune de Saint-Quentin en Tourmont. Secours demandé par un incendié à Hervilly. Tourbages à Boufflers. Dommages causés par l'entrepreneur des grandes routes à la ferme de la Halle. Construction d'une école à Ligescourt. Gratification pour couverture en tuiles à Oisemont. Id., en faveur d'un incendié à Ailly sur Noye. — P. 312. Du 24 mai. Reconstruction demandée de l'église de Montagne. Contestation de délimitation entre les paroisses de Monsures et de Belleuse. Vente de bois à Cachy. Tourbages à Chipilly. Lieu demandé par M. Genet, chargé de la liquidation des communautés supprimées, pour y placer les papiers dont il est dépositaire. Travaux de charité demandés à Grattepanche. Saules à Bavelincourt. Logement du curé de Fieffes-Bonneville au château, chef-lieu de la commanderie. Rôles de Bouchavesne. Remplacement d'un arbre mort à Fresnoy au Val. Sergents de ville de Conty. Curé de Lanchères. Réparations à faire à l'église de Cayeux-l'Equipée. Gardes messiers de diverses communes. Epidémie à Berteaucourt. Chirurgiens, sages femmes, etc., du district de Doullens. — P. 323. Du 26 mai. Travaux à faire à l'église de Millancourt. Fournitures aux incendiés d'Oisemont. Comptes de l'ancien syndic de la communauté de Camon. Ateliers de charité d'Amiens. — P. 328. Du 28 mai. Epidémie de Cormeilles. Malades indigents de Flesselles. Reconstruction du clocher de l'église d'Eplessier. Tourbages de diverses municipalités. Ecole de Villers sur Authie. Construction d'un presbytère à Templeux-la-Fosse. Presbytère de Brailly-Cornehotte. Arbres à abattre à Orival sur un terrain abandonné à la commune par le ci-devant seigneur du lieu. Gardes messiers de diverses communes. Tourbages de Bussy lès Daours. Ateliers de charité d'Amiens. — P. 339. Du 31 mai. Tourbages de Chipilly. Arbres plantés sur les communes de Cottenchy. Travaux de charité à Buyon et Plachy. Fourniture de chevaux pour conduire à Clermont en Beauvaisis les députés de Conty pour élire deux députés à l'Assemblée Nationale, le 8 mars 1789. Presbytère de Longpré. Clerc lai de Liomer. Clerc lai de Mons en Chaussée. Travaux à faire au pont de Wavans et Beauvoir-Rivière. — P. 347. Du 3 juin. Réparations à faire aux rues de Behencourt. Demande de secours par un habitant du faubourg de

Beauvais, à Amiens. Tourbages de Bourdon. Compte d'un ancien marguillier d'Epaumesnil ; assignats Procès de la municipalité de Matigny relativement à des délits commis sur des arbres. Réparations à faire au presbytère du Petit Saint-Jean à Amiens. Procès relatif à la construction d'une école à Villers sur Authie. Salaire du greffier de la municipalité de Woincourt et Yzengremer. Gardes messiers de diverses communes. Rôles de diverses communes. Gratification pour couvertures en tuiles à un bâtiment incendié à Cayeux. Vente d'arbres à Hem. Gratification pour couverture en tuiles à un bâtiment incendié à Etefay. Mendicité. Epidémie à Buire sous Corbie. — P. 357. Du 7 juin. Travaux au presbytère de Dreuil et Hamel. Réparations au clocher de l'église de Lignières. Rébellion par les habitants de Guerbigny contre un administrateur du district de Montdidier, commissaire délégué pour être présent au renouvellement des baux de vingt journaux de communes de cette paroisse. Garde messier de Saint-Germain sur Bresle. Presbytère de Framicourt. Réparations à faire à l'église du Bosquel. Demande de secours par un ancien aubergiste du faubourg de Beauvais, à Amiens. Secours demandé par le sieur Billet et sa femme, fabricants à Amiens, ruinés par un incendie. Incendie à Lignières-Châtelain. Garde messier de Querrieux. Etat des frais de la municipalité de Languevoisin. Ateliers de charité. Garde messier de Boisbergues. Epidémie à Pernois. — P. 367. Du 9 juin. Travaux à faire dans les nouveaux bâtiments de la maison épiscopale à Amiens. Elève du département à l'école vétérinaire d'Alfort. — P. 369. Du 11 juin. Réparations à l'église prieurale d'Authie. Fourniture de cire et d'essence à la fabrique de Saint-Pierre-à-Gouy. Tourbage d'Ailly sur Somme. — P. 372. Du 14 juin. Secrétaire greffier en chef de la commune d'Abbeville. — P. 374. Du 16 juin. Tourbages d'Ailly sur Somme. Filature de laine de la dame Edeline à Amiens. Inspecteur des manufactures d'Amiens ; marque des étoffes. Réparations à faire à l'église de l'abbaye de Saint-Fuscien au Bois. Arbres du jeu de tamis de Rumaisnil sous Tagny. Réparations à faire à l'église de Goyencourt. Rébellion des habitants de Guerbigny. — P. 381. — Du 18 juin. Epidémie à Buire. Chevaux morveux à Valdemaision. Demande par M. Sellier, préposé à l'école des Arts de la ville d'Amiens, que la survivance accordée par le ci-devant intendant de Picardie à M. Rousseau ne soit pas exécutée et soit reportée sur son fils alors âgé de huit ans. Gardes messiers de diverses

communes. — P. 288. Du 21 juin. Créance du sieur Godart, fabricant à Amiens, sur le sieur Dallery, facteur d'orgues à Amiens, pour la construction d'un orgue à Saint-Firmin-à-la-Porte de ladite ville. Dommages causés par les corbeaux au Mesge et à Soues. Arbres plantés sur un terrain ayant appartenu à l'abbaye de Corbie à Fouquescourt. Dégradations dans les marais communs de Gamaches. Grains dus aux pauvres de Bernay-Beauregard et de Forestmontiers par le ci-devant collège d'Abbeville, au lieu de l'abbaye de Forestmontiers.

L 99. (Registre.) — In-fol. 371 pages, papier.

1791. — Délibérations et arrêtés du directoire du département. 3^e bureau. Municipalités. — P. 1. Du 22 juin. Demande par Agricole Gamounet, originaire d'Avignon, domicilié à Amiens depuis six ans, de l'emplacement du bastion de Chaulnes, à Amiens, pour y établir un moulin à organiser les soies. Demande du même terrain par Augustin Lamont, pour y faire un établissement analogue. Dessèchement des communes de Bernay-Beauregard, et suppression demandée du moulin dudit Bernay. Rôle de répartition de Warluzel. Greffier de la municipalité de Vismes. Gardes messiers. — P. 10. Du 25 juin. Réparation de la digue de Sursomme ouverte par la marée du 21 mars 1791. Adjudication des communes de Morisel. Granges de Foucaucourt. Part de la ville d'Abbeville dans la somme de 80000 l. accordée à chaque département par la loi du 19 décembre 1790 pour encouragements à l'industrie. Réparations à la maison épiscopale d'Amiens. Couvertures en tuiles à Esclainvillers. — P. 18. Du 2 juillet. Magister de Bouquemaison. Pâturages de la Houssoye. Presbytère de Fluy. Tourbage demandé à Frohen le Grand, pour le soulagement des indigents de cette commune. Avances faites par la municipalité de Barly. Id., par celle de Millencourt-la-Viéville. Réparations à faire au presbytère de Béhencourt. Gardes messiers. Comptes d'anciens syndics. Bergers. — P. 27. Du 5 juillet. Fournitures pour le service ordinaire de l'armée. Comptes des syndics des communautés supprimées. — P. 29. Du 7 juillet. Communication de l'assemblée générale de la section des Thermes de Julien à Paris relativement à l'émission prochaine des petits assignats. — P. 31. Du 9 juillet. Débours de l'ancien syndic de la Houssoye. Impossibilité pour la ville de Péronne de subvenir à ses charges, par suite des pertes qu'elle a souffertes depuis un an. Usurpation par le fermier de Tarteron, banlieue du Crotoy de

terrains communaux. Milice citoyenne de Daours ; établissement d'un corps de garde. Frais de députation de la garde nationale de Lihons à Péronne. Gratification pour couverture en tuiles à Etefay. Réparations à faire au presbytère de Monsures. — P. 37. Du 12 juillet. Réparations du chœur de l'église du Bosquel. Réclamation de Pierre Poix, ci-devant clerc lai de Montières, sur ce que le lieutenant de cette paroisse refuse de l'admettre à la participation du tourbage parce qu'il n'avait pas été à la dernière assemblée de la communauté à ce sujet. Autorisation demandée par la municipalité de la Croix-au-Bailli de faire la répartition de divers objets. Frais de voyage du sieur Nocq, artiste vétérinaire, dans diverses épizooties. Secours aux noyés demandés par la municipalité de Camon, à l'occasion de la mort de deux soldats du régiment de Diesbach-Suisse en garnison à Amiens. Plainte par la municipalité de Tulli de ce que le curé du lieu a fait sceller une des deux portes de l'église. Réparations à faire au presbytère de Rubempré. Demande de tourbage à Saint-Pierre-à-Gouy. — P. 46. Du 14 juillet. Débours du maire de Métigny. Réclamation contre la distribution de la tourbe faite à Fossemanant. Débours de l'ancien syndic et du maire actuel de Fresneville. Avances de l'ancien syndic de Luchuel. Frais de la municipalité de Condé-Folie. Id., de Rumaisnil. Frais de l'ancien syndic et du maire actuel de Ribeaucourt. Gratification pour couverture en tuiles à Beaucamps-le-Jeune. Id., à Béhencourt. Id., à Oisemont. Compte du sieur Dubourg, ci-devant syndic de la communauté des marchands épiciers et vinaigriers. Garde messier de Pissy. Réparations à faire à la charpente de l'église du Bosquel. Incendie à Flers (sur Noye) dans la nuit du 6 au 7 juillet : perte évaluée à 64280 l. Réparations à faire au presbytère de Belloy (en Santerre). Tourbage de Belloy sur Somme. Tourbage de la Chaussée. Alignement d'un terrain à Sains, pour y établir une grange. — P. 60. Du 16 juillet. Ateliers de charité d'Amiens et de Corbie. Gratifications pour couvertures en tuiles ; certificats à délivrer à ce sujet. Pertes subies par le maître de la poste aux chevaux de Flers (sur Noye) dans l'incendie du 6 au 7 juillet. — P. 63. Du 19 juillet. Part de la ville d'Abbeville dans la répartition de la somme de 80000 l. accordée au département pour l'encouragement de l'industrie. Tourbage de Saint Sauveur. Incendie du presbytère de Montigny-Vilincourt, le 19 janvier. Requête d'un habitant indigent d'Hangest sur Somme, relativement

au tourbage. Frais de procès et autres dus par la commune de Matigny. — P. 69. Du 21 juillet. Contestation entre les habitants de la Motte et ceux de Croix-au-Bailly, au sujet de travaux exécutés à leur église. Garde messier de Mons-Boubert. Tourbage de Long et Câtelet. Presbytère de Mareuil. Travaux à faire à l'église de Saint-Aubin-Montenoy. Fonds de charité de Senarpont. Récoltes de Bavelincourt. Frais de la municipalité de Pendé, Tilloy et Sallenelle. Supplément de paiement demandé par le sieur Pingré, menuisier à Bapaume, pour avoir exécuté le maître autel de l'église de Hardecourt au Bois. — P. 78. Du 23 juillet. Réclamation du conseil général de la commune de Péronne sur l'insuffisance de la somme qui lui a été accordée dans le montant de la revente des biens nationaux. Secours de 900 l. Accordé à onze habitants du bourg de Suzanne incendiés en 1790. Réparations à faire à la maison occupée par les sœurs de la Providence à Doullens, qui leur sert d'école publique. Gardes messiers. Travaux au presbytère de Vironchaux. Travaux à l'église d'Albert. Secours demandé par Jean-Baptiste-Joseph de Saint-Riquier, pour un établissement de rubannerie qu'il a formé à Amiens. — P. 88. Du 26 juillet. Marais communs à aliéner par la municipalité d'Authieulle, pour la réparation des rues et chemins vicinaux de cette paroisse, etc. Moulin de Bernay. Réparations à faire à l'église de Pendé. Plainte par le conseil général de la commune de Beaucamps-le-Vieux contre des vexations dont ils se prétendent l'objet de la part des officiers municipaux d'Oisemont, au sujet des étoffes appelées bélinges fabriquées dans leur commune. Autorisation demandée par la municipalité de Tilloy lès Conty, de vendre les foins croissant sur ses prés communaux. Réparations à faire au presbytère de Saint-Jacques à Amiens, Autorisation demandée par la municipalité de Lœuilly de vendre des foins. Fournitures faites à l'occasion de l'épidémie de Fluy. — P. 101. Du 28 juillet. Arbres à couper pour aider plusieurs habitants de Bray (sur Somme) à reconstruire leurs maisons incendiées. Débours de l'ancien syndic de Béhencourt. Secours demandé par un particulier de Longpré-les-Corps-Saints victime d'un incendie. Clerc lai de Poulainville. Secours demandé par plusieurs habitants de Saint-Riquier victimes d'un incendie, dans lequel trois enfants ont péri. Gages réclamés par le ci-devant garde des bois du sieur d'Aligre, ci-devant abbé de Saint-Fuscien et confirmé dans son emploi. Épidémie à Manancourt-Étrécourt. Place à l'hôpital d'Abbeville demandée pour un indigent de Tulli. Débours de plusieurs communautés.

Épidémie de Beaucamps-le-Vieil. Répartition dans le district de Montdidier de la part des 30000 l. accordées par le Roi. Corps de garde de la porte St-Pierre à Amiens. — P. 111. Du 30 juillet. Réclamation par les officiers municipaux et habitants de Martainneville lès Bus de ce que plusieurs terres à eux appartenant sont imposées au rôle du Plouy. Autorisation demandée par le conseil général de la commune et les habitants de Velennes de faire vendre la récolte d'une partie de leur commune. Tourbage de Saint-Sauveur. Réparations à faire à l'église de Saint-Quentin en Tourmont. Frais de la municipalité de Métigny. Prés communaux de Conty. Débours de plusieurs anciens syndics. Gardes messiers de Daours et de Vecquemont. — P. 118. Du 2 août. Différend entre les hutiers parqueurs de Bougainville et la municipalité dudit lieu depuis la suppression des privilèges. Terrain vague et matériaux de construction réclamés par la veuve de François Crépin, tailleur de pierres à Corbie. Gardes messiers. Réparation du presbytère de Pont-Noyelle ; contestation avec plusieurs habitants de Saint-Gratien. Reconstruction du presbytère d'Ugny-l'Équipée. Établissement d'une école à Villers-Carbonnel, qui en avait été privée jusqu'alors. Frais de la commune de Louvencourt pendant l'année 1790. Fourniture des tourbes aux corps de garde de la milice nationale à Amiens. Terrain à céder à un particulier de Franssu, pour y bâtir une maison. — P. 131. Du 4 août. Réparations à faire à l'église Saint-Nicolas de Boves. Réparations à faire au presbytère du Bosquel. Réclamation par un habitant de Longpré-les-Corps-Saints exclu de la répartition de la portion de commune en herbe mise en réserve et dont la vente a été faite. Opposition par la municipalité de Boves au défrichement de terrains communaux commencé par deux particuliers dudit lieu. Crochets à incendie de Franqueville. Frais de diverses municipalités. Adjudication de la dépouille des biens communaux de Dreuil lès Amiens. Gardes messiers. Épidémie à Dernancourt. — P. 139. Du 6 août. Réclamation par vingt particuliers de Corbie incendiés dans la nuit du 6 au 7 décembre 1788 et qui n'ont pas encore été secourus, « tandis qu'à l'époque de la Révolution ils étoient assurés de voir incessamment leurs maisons rebâties par les secours des abbés et religieux de Corbie. » Débours du maire de Cayeux (sur Mer). — Épidémie à Vignacourt. Secours demandés par la municipalité de Witainéglise, pour la réparation des rues du village. Réparations à faire au presbytère et à l'école de

Bouillancourt sur Miannay. Id., au presbytère de Puchevillers. Travaux à faire à l'église de la Motte-Croix-au-Bailly. Fournitures faites aux malades de Fluy. — P. 146. Du 9 août. Avances faites par le receveur de la fabrique de la collégiale Saint-Vulfran d'Abbeville. Demande par le sieur Grevet de racheter des arbres plantés le long de sa propriété à Abbeville. — P. 149. Du 18 août. Épidémie à Cramont. Envoi par M. Sellier, directeur de l'école des Arts, d'un état contenant les noms de ses élèves et l'objet de leurs études. Fourniture pour des épidémies à Warlus, à Poulainville et à Molliens au Bois. États à fournir par les divers districts pour faire connaître approximativement le produit de la récolte de la présente année. Achats de grains pour plusieurs départements du midi, dont la récolte s'annonce comme insuffisante. Travaux faits à l'église d'Albert. Épidémie à Beaucamps-le-Vieil. — P. 154. Du 23 août. Projet par le sieur Agricole Gamounet, mécanicien à Amiens, d'établir à Corbie un moulin à carder, filer, etc., le coton, la soie, la laine et le fil. Communauté des maîtres tailleurs et fripiers d'Amiens. Travaux à faire au presbytère de Monsures. Réparations à faire à l'église de Pendé. Tourbage de Blangy (sur Somme). — P. 160. Du 25 août. Dommages causés à l'église et au presbytère de Belleuse par un orage survenu le 16 août. Débours du maire de la Chavatte. — P. 162. Du 27 août. Réparations à faire au presbytère de Méreaucourt. Pêche dans les eaux de Saint-Aurin. Autorisation demandée par la municipalité de Terramesnil de faire combler les fossés que divers particuliers ont creusés autour du village, pour empêcher le passage sur leurs terres des voitures et autres ustensiles de labour. Honoraires de l'inspecteur des communes du département et de l'arpenteur. Travaux faits au chœur de l'église de Boismont. Réparations à faire à l'église de Caulières. Gardes messiers. Frais de divers communautés. — P. 169. Du 30 août. Dessèchement des marais de Tertry. Réparations locatives à la charge du ci-devant curé de Fluy. Frais de la municipalité de Voyennes. Garde messier de Canny. — P. 173. Du 1^{er} septembre. Dommages causés à l'église d'Allonville par la grêle du 16 août. Comptabilité de Bray sur Somme. Arbres à couper dans le cimetière de Pendé. Ornaments à fournir à l'église de Gamaches par Louis-Alexandre Decampet, ci-devant prier commendaire de Saint-Pierre lès Gamaches. Secrétaire greffier de la municipalité de Pissy : demande ce qui lui revient sur la contribution patriotique de cette paroisse. Frais et débours de la municipalité de Croix-au-Bailly. Frais et débours

du ci-devant syndic municipal d'Ergnies. États à fournir par MM. Legrand et d'Herviller, médecins à Amiens, des visites par eux faites dans plusieurs épidémies. — P. 181. Du 3 septembre. Réparations à faire à un mur du jardin de l'Arc, à Roye. Marais de Bracquemont, à Roye, et projet de former dans cette ville un établissement « où les vieillards et les enfants orphelins trouveraient des secours. » Réparations à faire à l'église de Tailly. Association de M. Lendormy, docteur régent de la faculté de médecine à Paris, à Montdidier, à l'administration du district dudit Montdidier. Travaux faits à l'église de Saint-Aubin-Rivière. Travaux à faire à l'église du Bosquel. — P. 187. Du 6 septembre. Incendies de Suzanne. Frais de démarcations de diverses paroisses du canton d'Albert. Travaux à faire aux cloches et aux deux clochers de la ville de Péronne. Frais de diverses municipalités. Réparations à faire au presbytère de Proyart. Poids et mesures. Apothicaire des épidémies à Péronne. — P. 193. Du 10 septembre. Contestation entre les municipalités de Rogy et de Monsures, pour la délimitation de leurs territoires respectifs. Baux des prés communaux de Guerbigny. Réclamation des officiers municipaux d'Albert contre l'usurpation d'une partie de commune de ce lieu appelée le Petit Marais. — P. 198. Du 13 septembre. Réparations à faire au presbytère de Longavesne. Indemnité aux volontaires de la commune de Longueau. Tourbages à Albert. Récolte des foins des communes de Mailly. — P. 202 v°. Du 15 décembre. Pâturage de Bonnay. Reconstruction de la charpente d'un puits à Frettecuisse. Réparations à l'église de Senarpont. Paiement du chirurgien pour l'épidémie de Beaucamps-le-Jeune. Indemnité au détachement du régiment de Bercy-cavalerie en garnison à Fins. État des frais de la municipalité de Bazentin Grand et Petit, et d'André Dumont, maire d'Oisemont. Concession de terrains à Abbeville, pour y bâtir des maisons. — P. 207. Du 17 septembre. Produit de la vente du foin des prés communaux de Monsures à distribuer aux indigents de cette commune. Réparations à faire au presbytère d'Harcelaines. Id., à celui de Bellancourt. — P. 211. Du 22 septembre. Moulins de Péronne. Observations du district d'Amiens accompagnant l'état de population des paroisses dudit district. Presbytère de Vignacourt. — P. 214. Du 24 septembre. Réparation du presbytère de Longavesne. Reconstruction du presbytère d'Ugny-l'Équipée. — P. 217. Du 27 septembre. Biens communaux de Bernay. Presbytère de Saint-Maurice d'Amiens. Em-

ploi des secours aux victimes d'un incendie survenu à Selincourt en 1789. Lavements administrés aux malades de Beaucamps-le-Vieil. Tourbage de Blangy sur Somme. Fermage des biens communaux d'Hangest sur Somme. Débours de la municipalité du Plouich. Gratification pour couverture en tuiles réclamée par plusieurs incendiés de Foucaucourt le 9 novembre 1790. — P. 266. Du 28 septembre. Séance extraordinaire. Vente de la récolte des prés communaux de Riencourt. — P. 224. Du 29 septembre. Réparations au presbytère du Crotoy. Pâturages de Bouvincourt. Travaux à faire aux cidevant Célestins d'Amiens, pour y établir le séminaire diocésain. — P. 229. Du 1^{er} octobre. Pavage d'Abbeville. Gratification au secrétaire-greffier de Francières. Débours de la municipalité de Mérélessart. Dommages causés par plusieurs habitants de Daours sur les grains de plusieurs habitants de Vecquemont. Fondation faite par le cardinal de Luynes ; abbé de Corbie, en faveur des indigents de Corbie et de plusieurs autres localités. Frais de procédure de la commune de Matigny. Empêchement par plusieurs habitants de Camon à l'adjudication d'une partie des communes dudit lieu. Frais de diverses communes. — P. 238. Du 4 octobre. Réclamation des gribanniers d'Abbeville, Saint-Valery et Long contre le manque de poids que contiennent les lettres de voiture concernant les marchandises qu'ils conduisent à Amiens. Gratification pour couverture en tuiles en faveur d'un incendié de Montigny-Vilincourt. — P. 245. Du 6 octobre. Gardes messiers de Conty. Séminaire d'Amiens. Hôtel-Dieu de Saint-Valery. Débours du maire d'Orival. Clerc lai d'Oresmaux. Médecin des ateliers de charité à Amiens. — P. 253. Du 8 octobre. Demande d'affermement d'une partie des communes de Brie, appelée le Grand et Petit Fayé. Réparations au presbytère de Senarpont. Débours de l'ancien syndic de Guerbigny. Réparations au presbytère de Bouillancourt (sous Miannay). Réparations à l'église du Crotoy. Réparations à faire à l'église et au presbytère d'Allonville. Réparations à faire au presbytère de Rue. Epidémie à Acheux, district de Doullens. — P. 259. Du 11 octobre. Réparations à faire à l'église et au cimetière de Pendé. Réparations à faire au presbytère de Sentelie. Réparations à l'église de Molliens au Bois. Réparations aux presbytères de Namps au Mont et de Bovelles. Réparations à faire à l'église de Ferrières. Réparations à faire au presbytère d'Huchenneville. Réparations à faire à l'église Saint-Martin de Saint-Valery. Garde messier de Cagny. — P. 266. Du 13 octobre. Comptes des anciens officiers municipaux de Montdidier de leur

administration. Acquisitions de marais à faire par la municipalité de Corbie. Presbytère de Miannay. Frais communaux du Crotoy. — P. 272. Du 15 octobre. Communes de Thennes. Réparations au presbytère de Gézaincourt. Emploi des dividendes accordés au district de Montdidier sur les 80 000 l. accordées à chaque département. Réparations à faire à l'église de Mirvaux. Travaux à faire au « quartier du Roi » à Saint-Maulvis. — P. 280. Du 18 octobre. Réparations à faire à l'église de Senarpont. Ormes abattus par le curé de Saint-Denis d'Airaines dans le jardin du presbytère, sans autorisation. Presbytère de Longueau. Vente de la dépouille des prés communaux de Conty. Réparations à faire au presbytère du Quesnoy lès Airaines. Id., au presbytère du Bosquel. Frais et débours de l'ancien syndic de Chepy. Id., du maire de Brie. — P. 287. Du 20 octobre. Tourbage au profit des incendiés d'Ailly sur Somme. Puits dans la petite rue Saint-Denis, à Poix. Terres aliénées au profit de la commune de Rainneville. Presbytère de Fresnoy lès Saint-Mard. Travaux à faire au presbytère de Saint-Jean de Rouvroy à Abbeville. Ravages par les rats et mulots à Quivières et à Guizancourt. Epidémie à Manancourt. Plainte du sieur Brandicourt, premier vicaire de la cathédrale contre la lenteur apportée à la réparation du vitrage de cette église. Couvertures en tuiles. — P. 295. Du 22 octobre. Demande par le sieur Gamounet, mécanicien à Amiens, d'une habitation dans la maison abbatiale de Corbie, en attendant qu'il puisse se rendre adjudicataire de l'église Saint-Albin dudit lieu, pour l'établissement d'une filature. Terrain demandé par le sieur Flesselle, entrepreneur d'une manufacture d'impressions à l'instar de celles d'Angleterre, à Amiens, pour y établir une blanchisserie. Réparations à faire à l'église de Belleuse. Clerc lai de Toutencourt Moulin à foulon à Abbeville. Frais de diverses communautés. — P. 301. Du 25 octobre. Maison conventuelle, église et dépendances des Minimes de Péronne. Curé de Vadencourt. Abattage des arbres du Jeu de l'arc de Roye. Débours du maire de Saint-Riquier. Réparations à faire au presbytère de la Maronde. Curé de Longpré lès Amiens. — P. 306. Du 27 octobre. Opposition au renouvellement des baux des communes de Guerbigny. Pâturage au Hamelet. Réparations à faire au presbytère de Saint Germain d'Amiens. Réparations aux vitrages de l'église de Cardonnette fracassés par la grêle du 16 août 1791. Houblonnière coupée par des malfaiteurs à Luchaux. Gratifications pour couvertures en tuiles à des incendiés de Longpré-les-Corps-

Saints. Marais commun de Douilly. — P. 312. Du 29 octobre. Moulins de Péronne. Garde messier de Voyenne. Epidémie à Fienvillers. Id., à Naours. — P. 317. Du 31 octobre. Ecritures faites par le secrétaire greffier de Luchuel. Réclamation par M. de Machault, ci-devant évêque d'Amiens, contre sa cote d'imposition au rôle de répartition du coût des ouvrages faits au presbytère d'Allonville. Recouvrement des frais de réparations à l'église d'Oisemont. Réparations à faire à l'église de la ci-devant abbaye de Corbie devenue église paroissiale. Débours de l'ancien syndic de Camon. Firmin Loyez, clerc-lai et maître d'école de Camon. — P. 329. Du 5 novembre. Réparations au presbytère du Petit-Saint-Jean. Clerc lai de Meigneux. Secrétaire greffier et clerc-lai de Poulainville. Puits public à Hornoy. Réparations à faire à l'église de Neuville-Saint-Germain. — P. 334. Du 8 novembre. Réparations des églises et presbytères. Frais de procédure à la commune de Curlu et Pargny. Commune d'Oresmaux. Ormes à vendre par la commune du Quesnoy. Agrandissement demandé de l'église de Namps au Mont. — P. 339. Du 10 novembre. Clerc lai de Sailly-le-Sec, district de Péronne. — P. 339. Du 12 novembre. Réparations au presbytère de Behencourt. Demande d'établir une fonderie monétaire à Amiens. — P. 341. Du 15 novembre. Ormes appartenant à la paroisse Saint-Jacques d'Abbeville. Contestation entre les communes d'Argœuves et de Vaux lès Amiens, concernant les pâturages. Clerc lai de Vauvillers. Saules de la commune de Camon. Réclamation par la municipalité de Bernay contre la vente des glands et faînes de la forêt de Crécy. Rente à rembourser par la commune de Morisel. Renseignements demandés par le directeur général de la liquidation. Gardes messiers. Construction d'un puits au Plessier-Rozainvillers. Ravages des mulots au Hamel. Arbres renversés par l'ouragan du 16 août 1791 à Conty. Produits des offrandes faites à la Sainte-Larme de Selincourt. — P. 347. Du 17 novembre. Réparations à faire à l'église et au presbytère de Port le Grand. Débours faits par M. Boucher d'Ailly, maire d'Abbeville. — P. 349. Du 19 novembre. Presbytère de Nampont-Saint-Firmin. Réparations au clocher de l'église de Tilloy lès Conty, endommagé par l'ouragan du 16 août 1791 ; projet d'y placer une horloge. Réparations au presbytère de Saint-Maulvis. Id., à celui du Petit Saint-Jean. Clerc lai de Démuin. — P. 353. Du 22 novembre. Mesures prises contre les mulots au Hamel. Suppression des inspecteurs des manufactures. Presbytère de la Maronde ; indemnité de logement au curé. Chirurgien victime d'une épidémie à Domart en Ponthieu. Epidémie à

Pernois. Ateliers de charité à Amiens. Presbytère de Rouvroy à Abbeville. Réparations à l'église de Saint-Quentin en Tourmont. Réparations à l'église d'Hallencourt. — P. 359. Du 23 novembre. Clerc-lai de Vauvillers. — P. 360. Du 24 novembre. Ateliers de charité. Garde messier de Braches. Frais de la commune de Templeux-la-Fosse. Clerc lai de Sailly-le-Sec, district de Péronne. — P. 363. Du 26 novembre. Travaux faits à la rivière et visite des rues d'Authieulle. Réparations à faire au presbytère de Pendé. Augmentation rapide et inattendue du prix des grains. Presbytère de Franleu. Presbytère de Goyencourt. Ateliers de charité à Roye. — P. 369. Du 29 novembre. Couvertures en tuiles à des bâtiments incendiés à Longpré-les-Corps-Saints.

L 100. (Registre.) — In-fol., 468 pages, papier.

1791-1792. — Délibérations et arrêtés du directoire du département. 3^e bureau. Municipalités. — 1791. — P. 2. Du 1^{er} décembre. Clerc-lai de Meigneux. — P. 5. Du 2 décembre. Partie des communes de Boves vulgairement appelée Marais à Scier. Clerc lai de Sailly-le-Sec, district de Péronne. Suppression des chambres de commerce. — P. 10. Du 4 décembre. Ecole de filature de la dame Edeline, à Amiens. — P. 14. Du 6 décembre. Mendians envoyés de Paris avec des passe-ports. Avance faite par le receveur de la fabrique de la collégiale Saint-Vulfran à Abbeville. Réparations aux presbytère de Fluy. Echange des trois cloches de la paroisse de Long et Câtelet, contre celles de l'église Saint-Germain à Amiens. Frais de diverses municipalités. Epidémie à Acheux, district de Doullens. — P. 20. Du 10 décembre. Presbytère de Longueau. Clerc lai de Vaux sous Corbie. États des frais de diverses municipalités. — P. 26. Du 13 décembre. Rédaction des états du prix des grains et fourrages. Epizootie sur les chevaux à le Viefville. Terrains communaux d'Argœuves et de Vaux en Amiénois. Clerc lai de Coisy. Clerc lai de Warloy-Baillon. Fonte des cloches de l'église d'Hailles. Gardes messiers. — P. 31. Du 15 décembre. Frais de procédure de la commune de Drucat et Plaissiel. Incendie à Selincourt, le 18 mai 1789. Travaux à l'église Saint-Fursy de Péronne. Pâturages de Molliens au Bois et de Pierregot. Reconstruction du clocher de l'église de Rubempré. Rachat d'arbres par la municipalité de Domart. Id., par celle de Dreuil-Hamel. Vente d'une maison à Roye appartenant par moitié aux pauvres d'Andechy. — P. 39. Du

17 décembre. Voies de fait par des habitants du Petit Saint-Jean envers les commissaires des officiers municipaux d'Amiens. État demandé par le comité des Secours publics. Réparations au presbytère d'Huchenneville. Travaux à faire à l'église de Saint-Aubin-Montenoy. Presbytère de Thennes. Gardes messiers. Épidémie à Naours. — P. 46. Du 20 décembre. Contestation entre les communes de Rogy et de Monsures, au sujet du fief d'Argenlieu. Réclamation par le ci-devant contrôleur de la régie des aides et octrois au bureau de la porte de la Hotoie à Amiens. Paiement d'une somme de 300 l. réclamée par Jean-Baptiste Thuillier, peintre à Amiens, qui, en juin 1779, avait offert à la ville un portrait de Louis XVI, de grandeur naturelle, pour un portrait de la reine dont il avait été alors chargé par la municipalité, et que, « l'ayant présenté, il n'a point été accueilli parce que les officiers municipaux avaient alors des vues différentes. » Réparations au presbytère de Port le Grand. — P. 50. Du 22 décembre. Travaux au bureau de marque des étoffes de la ville d'Amiens. Incendiés de Longpréles-Corps-Saints. Incendie à Belloy en Santerre, dans la nuit du 16 au 17 novembre. Magister de Behencourt. Réparations à l'église de Cayeux (sur mer). Réparations à faire à l'église de Lincheux-Hallivillers. Id., au presbytère de Mianny. Id., au presbytère de Mesnil-Domqueur. Id., au presbytère de Bouillancourt sur Mianny. Frais de diverses municipalités. — P. 56. Du 24 décembre. Réparations aux rues du village de Tully. Id., aux rues du village de Quevauvillers. Magister d'Heilly. Plantations de la ville d'Amiens. Presbytère de Rouvrel. Logement du curé et du maître d'école de Barly. Frais de diverses communes. — P. 64. Du 26 décembre. Réparations à l'église paroissiale Saint-Fursy de Péronne. — P. 66. Du 28 décembre. Mendians renvoyés de Paris. Secours aux incendiés de Suzanne. Reconstruction du presbytère d'Ugny-l'Équipée. Gratification à la dame Édeline, pour sa filature à Amiens. Frais de diverses communes, Presbytère de Fouencamps. Presbytère de Vironchaux. Acquisition par les fabriciens et paroissiens de Toutencourt d'une chaire à prêcher provenant des Carmes d'Amiens. Travaux à faire à l'église de Saint-Aubin-Rivière. Correspondance avec le ministère de l'Intérieur. Frais de diverses communes. Fournitures de l'hôtel-Dieu de Péronne. — P. 72. Du 31 décembre. Plaintes contre les religieuses de l'hôtel-Dieu d'Amiens. Plainte contre la fermeture de la rue des Noyaux à Cottenchy, ordonnée par le juge de paix de Boves. Contestation entre les municipalités de Rogy et de Monsures, au sujet du fief d'Argenlieu. Aumônes aux pauvres femmes en couches de la ville d'Amiens.

1792. — P. 78. Du 2 janvier. Presbytère de Contre. Plainte contre les bateliers de Picquigny et d'Abbeville. Demande par la dame Dupuis, maîtresse d'école à Amiens, de participer à la somme que l'administration est dans le cas d'accorder à la dame Édeline. Disette de grains dans la Gironde. Plainte contre la municipalité de Bailleul qui veut empêcher un particulier de couper du bois dont il s'est rendu adjudicataire. — P. 82. Du 5 janvier. Nouvelle église paroissiale Saint-Pierre de Corbie (ancienne église abbatiale). Hospice de Saint-Valery. Marais communaux de Cayeux l'Équipée. Logement du curé de Ham dans un bâtiment de la basse-cour de l'abbaye. Sommes dues à la caisse des revenus communaux et à l'hôpital de Gamaches. Frais de diverses communes. — P. 87. Du 7 janvier. Incendiés de Flers. Bail d'un terrain remblayé dans le marais d'Amiens, à côté de la Pépinière. Arbres de la comuné de Pissy. Clerc lai de Grattepanche. Travaux à la maison vicariale du Petit Saint-Jean. Dépenses locales de Templeux-le-Guerard. Puits à Ysengremer. Réparations à la maison du suisse de la cathédrale d'Amiens. Demande de secours et d'emploi par M. Sellier, architecte. Gardes messiers. — P. 92. Du 9 janvier. Clerc lai de Mons en Chaussée. — P. 92. Du 10 janvier. Ci-devant contrôleur de la régie des aides et des droits d'octroi à la porte de la Hotoie à Amiens. Secrétaire-greffier de Contay. Receveur des revenus communaux de Pouthoile. Capitation de Foucaucourt-hors-Nesle. Frais de la municipalité de Daours. Clerc lai de Luchaux. Clerc lai de Saint-Léger-Lépinoy. Gardes messiers. Frais de diverses communes. — P. 98. Du 12 janvier. Gardes messiers. Machine à tondre les draps inventée par Antoine-Adrien Delarche, tondeur à Amiens. Clerc-lai de Mons en Chaussée. Frais de la commune de Ville-Saint-Ouen. Garde des bois nationaux à Moislains. Gardes messiers. — P. 103. Du 14 janvier. Frais de diverses communes. Demande de renseignement sur les récoltes par M. Thévenet, député à l'Assemblée Nationale. Élèves du département à l'école vétérinaire d'Alfort. Desbart, artiste vétérinaire à Heilly. Demande d'abattage d'ormes à Bertaucourt. Avances faites par le ci-devant greffier de la subdélégation d'Abbeville aux particuliers et ouvriers partis de Paris et munis de passeports. Greffier de la municipalité de Boufflers. École de filature de la dame Édeline établie aux ci-devant Jacobins d'Amiens. Prix du blé. — P. 109. Du 17 janvier. Chirurgiens et

sages femmes. Presbytère de Caulières. Réparations au presbytère de Fressenneville. Réparations à l'église de St-Quentin-la-Motte-Croix-au-Bailly. Tourbage autorisé à la fabrique d'Hailles. — P. 112. Du 19 janvier. Découverte faite par M. Ceullier, demeurant aux Bruyères près de St-Valery, permettant de diminuer des deux tiers le prix de la voiture des bois de la forêt de Crécy. Grains et fourrages. Couverture en tuiles. Épidémies à Dernancourt, Hardecourt et Barleux. Incendiés de Belloy-sur-Somme du 5 juin 1784. Gardes messiers. Frais de diverses municipalités. — P. 114. Du 21 janvier. Moulin à fouler à Abbeville. Emprunt de 1000 l. à faire par la commune d'Hallencourt, pour le rachat des arbres plantés sur la place publique et ailleurs. Timbre des mandats expédiés par les districts. Bureau des pauvres de Saint-Valery. Réparation des digues rompues du faubourg de Rouvroy à Abbeville. Droit de pesée abandonné au concierge de la commune d'Abbeville. — P. 120. Du 26 janvier. Bac entre Fontaine sur Somme et Cocquerel. Plainte des habitants d'Érondelle contre la destitution du maître d'école de Bailleul. Élèves du département à l'école vétérinaire d'Alfort. Ateliers de charité dans le district de Montdidier. Réclamation par la veuve du lieutenant de Roi de la citadelle de Doullens. Garnison du Crotoy. — P. 125. Du 28 janvier. Frais de diverses communes. Gardes messiers. Arbres sur le chemin de Péronne à Barleux. Église et presbytère de Vironchaux. Délimitation entre Terramesnil et Ampliers. Landes communales à Athies Rétablissement du beffroi du clocher de Beaumont-le-Hamel. Prés communaux de Lœuilly. Frais de procédure de la commune de Bourdon. Frais de diverses communes. — P. 134. Du 31 janvier. École de filature de M^{me} Édeline à Amiens. Demande par la municipalité de Forestmontiers au sujet d'une aumône dont le curé dudit lieu a la disposition. Imposition sur les habitants de Bainast et de Zalleux. Secours demandé par le curé de Tailly pour les pauvres malades dudit lieu. Observations du ministre de la guerre sur les états des prix des grains fournis par la municipalité de Péronne. Frais de diverses communes. Secours de 80000 l. accordé aux départements. — P. 140. Du 4 février. Bureau des pauvres d'Amiens. Refus par les débiteurs de la commune de Belloy sur Somme de payer leurs dettes. École vétérinaire d'Alfort. Travaux au presbytère d'Ugny-l'Équipée. Réparations à l'église d'Hallencourt. — P. 143. Du 7 février. Réparations à faire au pont de l'Étoile. Reconstruction de l'école de Rethonvillers. Secrétaire greffier de la municipalité de St-Valery. École d'Huppy. Presbytère de Bovelles. Clerc lai de Vaux sous Corbie. Id., de Béhencourt. Receveur de revenus communaux de Bray sur Somme. Magister de

Poulainville. Secours demandé par un habitant de Méaulte. — P. 148. Du 11 février. Terrains communaux de Brie. Moulin de Bayonvillers. Pillage d'une maison à Bray sur Somme. Réparations à la maison épiscopale. Frais de diverses communes. — P. 152. Du 14 février. Location d'un jardin près de la porte Saint-Gilles à Abbeville. Hôtel-Dieu de Saint-Valery. Vente des prés mis en réserve à Thennes. Charges locales de Saisseval. Frais de procédure à Matigny. École des pauvres de Cambert : Secrétaire greffier de la municipalité d'Aubigny. Frais de diverses communes. — P. 159. Du 16 février. Marais communs d'Esmery-Hallon. Puits de Namps au Val. Receveur de la commune de Ponthoile. Réparations à l'église et au presbytère d'Allonville. Arbres à abattre à Revelles. — P. 164. Du 18 février. Arbres à Blangy sur Somme. Clerc lai de Coisy. Caisse de l'extraordinaire. Maladie contagieuse à la Neuville. Juges de commerce à Saint-Valery. Frais de diverses communes. Secours de 80000 l. accordé aux départements. — P. 169. Du 21 février. Agents de change et courtiers de commerce. Travaux à l'église de Lignières-hors-Foucaucourt. Puits à Frettecuisse. Compte à rendre au ci-devant syndic d'Ergnies. Ormes à abattre à Camps en Amiénois, pour le service de la maison commune. Presbytère de Saint-Firmin à Amiens. Clerc lai de Saint-Fuscien et Petit Cagny. — P. 173. Du 23 février. Clerc lai de Meigneux. — P. 175. Du 25 février. Réparations à l'église de Molliens-Vidame. Presbytère d'Harbonnières. Biens des communautés d'arts et métiers supprimées. Travaux à l'église de la Vicogne. Travaux aux chemins, cours d'eau, etc., de Ponthoile. Secrétaire greffier de la municipalité de Lihons. Emploi du secours de 110000 l. accordé au département. Gardes messiers. — P. 180. Du 28 février. Contestation de délimitation entre Pont-Noyelle et Saint-Gratien. Barbiers et perruquiers d'Amiens. Tailleurs et fripiers d'Amiens. Clerc lai d'Heilly. Frais de diverses communes. Clerc lai d'Oresmaux. — P. 184. Du 3 mars. Hôtels-Dieu et hôpitaux du district de Doullens. Logement du curé de Bouttencourt en Sery. Presbytère de Miannay, de Rue, de Béhencourt sur Mer, d'Ailly sur Somme, d'Oresmaux. — P. 189. Du 6 mars. Circulation des grains. Règlement par le tribunal de commerce d'Abbeville pour les agents et courtiers de change, courtiers de commerce, etc. École de filature d'Amiens. Hôtel-Dieu de Saint-Valery. Presbytère de Pendé. Quête pour les indigents à la Chaussée-Tirancourt. Frais de diverses communes. —

P. 193. Du 8 mars. Reconstruction du presbytère de Quivières. Secours à plusieurs familles de Cizancourt. Gardes messiers. Ormes et arbres fruitiers à planter à Belleuse. Réparations à l'église d'Albert. Poissonnerie d'Amiens : Logement du maître d'école de Cavillon. Maisons incendiées à Selincourt ; couvertures en tuiles. Garde messier de la Warde-Mauger. Frais de diverses communes. — P. 198. Du 10 mars. Marais communs de Boufflers. Revue des chevaux envoyés par le gouvernement pour le service de l'artillerie. Réparations aux vitraux de la cathédrale d'Amiens. Charges locales de la municipalité d'Abbeville. Receveurs de la commune de Ville-Saint-Ouen. — P. 203. Du 13 mars. Secours aux indigents de Mailly (Raineval ?). École gratuite de Saint-Sauflieu. Clerc lai de Maurepas. Mare à Flesselles Frais de diverses communes. — P. 207. Du 14 mars. Biens communaux de Tertry. — P. 208. Du 15 mars. Frais de procédure à Drucat et le Plaiissiel. Arbres des marais communaux de Ribemont. Arbres de la commune de Grouches. Autorisation demandée par un particulier de Fourdrinoy, pour la réparation de sa maison. Maître d'école de Saint-Germain sur Bresle. Secours demandé par une nonagénaire de Longueau. Garnison à Grandcourt, pour cause des troubles. — P. 213. Du 17 mars. Ateliers de charité à Péronne. Vaine pâture de Flixecourt. Hôpital de Péronne. Clerc lai de Saint-Sauflieu. Greffier de la municipalité de Haucourt, district de Péronne. Poursuite par les habitants de Saint-Romain contre le seigneur dudit lieu. Terrains communaux à Ponthoile. Frais de diverses communes. — P. 222. Du 20 mars. Secours aux enfants trouvés, prisonniers, pauvres honteux, etc. Envoi par le procureur général syndic du département de la Dordogne d'une brochure sur l'art des accouchements. Incendie de Suzanne en 1790. Compte rendu à la municipalité de Tilloy lès Conty. Réparations à l'église d'Albert. Ormes plantés à Airaines. Réparations à l'église Saint-Maurice d'Amiens. Compte des revenus de la fabrique de Belloy-Saint-Léonard. Somme léguée aux pauvres de Saint-Firmin-à-la-Porte d'Amiens. Clercs laïcs de Démuin. Arbres à Puzeaux sur la route de Paris à Chaulnes. Gardes messiers. Frais de diverses communautés. Murs du cimetière de Falvy. — P. 230. Du 20 mars. Revenus et dettes de la ville d'Amiens. — P. 234. Du 22 mars. Octrois de Péronne. Reconstruction du presbytère de Dreuil (Hamel). Achat par les curé et fabriciens d'Hombleux de l'autel et des carreaux du sanctuaire de l'église Saint-Martin de Ham. Terres appelées le Chapeau, à Corbie ; alignements. Clerc lai de Béhencourt. — P. 240. Du 24 mars. Pauvres de Boves. Anticipations sur les marais de la commune de Rue. Clerc lai de Vaux sous Corbie. Geôlier de la maison d'arrêt de Péronne.

Presbytère de Saint-Hilaire. Presbytère d'Avesne. Presbytère de Saint-Sauflieu. Presbytère de Mesnil-Domqueur. Trésoriers de Fraux. Gardes messiers. Halle aux grains d'Amiens. — P. 249. Du 27 mars. Poursuites contre les débiteurs de la commune de Péronne. Réparation de deux ponts à Outrebois. Maître d'école de Villers sur Authie. Hôtel-Dieu de Saint-Valery. Contestation de délimitation entre Pont-Noyelle et Saint-Gratien. Curé d'Épenancourt. — P. 255. Du 29 mars. Achat par la ville d'Amiens des églises St-Martin, St-Firmin à la Porte et en Castillon, etc., pour élargir la voie publique. Frais de diverses communes. — P. 257. Du 31 mars. Mine de charbon de terre à Doullens. Réparations à l'église de Moyencourt, district de Montdidier. Réparations au presbytère de Boufflers. Presbytère d'Ablaincourt. Ormes à abattre dans le cimetière de Frémontiers. Molières salées de Boismont. Arbres de Blangy sur Somme. Presbytère de Métigny. Perception des droits de la commune de Belloy sur Somme. Cler lai de Proyant. Gardes messiers. Ateliers de charité de Lignièrès lès Roye. École de filature d'Amiens. Frais de diverses communes. — P. 265. Du 2 avril. Arbres de Saucourt. — P. 266. Du 3 avril. Pertes sur les moissons dans le district d'Abbeville. Réparations des églises et presbytères. Pâturages de Pargny et Fontaine, district de Péronne. Garde champêtre de Namps au Mont. Frais de diverses communes. — P. 271. Du 5 avril. Suppression des chambres de commerce. Établissement d'une prison à Conty. Biens communaux de Vaux sous Corbie. Réparations au pont d'Ailly sur Somme. Clerc lai de Saint-Sauflieu. Drap mortuaire de Cardonnette. Maître d'école de Contalmaison. Frais de diverses communes. — P. 276. Du 6 avril. Clerc lai de St-Sauflieu. — P. 277. Du 7 avril. Marais communs de Frise. Tourbage d'Étinehem. Arbres de Saucourt. — P. 282. Du 11 avril. Incendie de la manufacture de bonneterie de MM. Senart et Riche au Plessier-Rozainvilliers, la nuit du 21 au 22 mars. Terrains communaux d'Esmery-Hallon. Arbres de Devise, Moulin de Montdidier. Gardes messiers. Compte du trésorier receveur des deniers communaux de Roye. Incendie à Viéville, paroisse de Saucourt. Ateliers de charité. Frais de diverses communes. — P. 290. Du 14 avril. Réparations des églises et presbytères. Terrains communaux d'Auxi-le-Château sur le département de la Somme. Écoles chrétiennes d'Abbeville. Charles Moreau dit frère Adhélard. Gardes messiers. Frais de

diverses communes. — P. 295. Du 16 avril. Rixe entre les habitants de Saint-Ouen et ceux de Bettencourt, relativement au pâturage. — P. 296. Du 17 avril. Frais de la municipalité de Champien. Comptes des receveurs des biens communaux. Incendie de la manufacture de bonneterie de Plessier-Rozainvilliers. Secours en grains à apporter aux départements qui en ont besoin. — P. 301. Du 19 avril. Mesures à prendre contre la dégradation des arbres. Gardes messiers. Frais de diverses communes. Travaux à l'église d'Hornoy. — P. 304. Du 21 avril. Construction d'un cimetière à Péronne. Garnison pour maintenir l'ordre à Fins. Dettes de la commune de Long. Reconstruction du presbytère de Nurlu. Foin des communes d'Inval-Boiron. Contestation entre Bettencourt et Saint-Ouen, pour le pâturage. Réparations à l'église Saint-Germain d'Amiens. Adjudication d'une portion de commune de Bourdon. — P. 311. Du 24 avril. Demande d'établissement d'une mare à Querrieu. Presbytères de Proyard de Franleu, de Boismont, d'Ailly sur Somme, de Saint-Étienne de Corbie. Marais communaux de Saigneville. Maître d'école de Long et Câtelet. Chevaux suspectés de morve à Gamaches. Frais de diverses communes. Clerc lai de Morchain et Potte. — P. 317. Du 26 avril. Incendie de la manufacture de bonneterie du Plessier-Rozainvilliers. Secours réclamés par des indigents d'Amiens. Marais communs de Cappy. — P. 319. Du 28 avril. Frais de diverses communes. — P. 321. Du 1^{er} mai. Gardes messiers. États demandés de la situation des hôtels-Dieu, hôpitaux, hospices et autres établissements de charité. Nouveau cimetière de Péronne. Réparations à l'église de Corbie. Demande formée par les membres de l'ancienne chambre du commerce de Picardie, tendant à ce que les papiers de ladite chambre leur soient laissés en dépôt. Frais de diverses communes. — P. 326. Du 3 mai. Incendie de la manufacture de bonneterie du Plessier-Rozainvilliers. Machine inventée par le sieur Delarche pour tondre les draps. Communes de Cizancourt. Communes d'Esmerly-Hallon. Ateliers de charité dans les municipalités de Rethonvillers et de la Warde-Mauger. — P. 331. Du 5 mai. Maison du magister de Montières, banlieue d'Amiens. Procès de la municipalité de Caubert contre le ci-devant curé dudit lieu. Presbytère de Saint-Sulpice d'Amiens, Arbres à Saleux-Salouel. Presbytères de Barly, de Rambures, de Coulonvillers. Autorisation demandée de fermer une ruelle à Longueau. Cheminées abattues à Molliens-Vidame. Contestation entre Bacouel et Petit Plachy, concernant les pâturages. Travaux de charité à Aubvillers, à Maresmontiers et à Maucourt. — P. 337. Du 8 mai. Vacance de quatre bourses au collège des Cholets réuni au collège

Louis-le-Grand à Paris. Travaux à l'église de Saigneville. Réparations à l'église de Beaumont-Hamel. Presbytère du Grand Rouy. Secours jadis donnés aux habitants du Petit Saint-Jean par la ci-devant abbaye de Saint-Jean d'Amiens. Prés communaux de Monsures. Haies plantées par le garde du ci-devant seigneur à Coulonviller. Réparations au presbytère de Lucheux. Débours de l'ancien syndic de Briquemesnil. Travaux de charité. Frais de diverses communes. Gardes messiers. — P. 345. Du 10 mai. Remonte des troupes à cheval. Papiers de la ci-devant chambre du commerce. Tourbage de Daours. Demande de terrain par un habitant de Genfelles, pour bâtir une maison. Presbytère du Mesnil en Arrouaise. Tourbage d'Auxi-le-Château. — P. 350. Du 12 mai. Réparations aux ponts d'Outrebois. Communes de Beauvoir-Rivière. Presbytère de Saint-Pierre de Doullens écroulé en 1788. Presbytère de Malpart. Collège d'Abbeville. Gardes messiers. Frais de diverses communes. Confection des états de sections et matrices de Gézaincourt. — P. 355. Du 15 mai. Presbytère de Saint-Étienne de Corbie. Terres appartenant à la ville d'Amiens tenues à ferme par la veuve Mariette. Maître d'école des paroisses de Plachy et Bacouel. Marais communs de Bertaucourt. Presbytère de Bouquemaison. Tourbages d'Hangest sur Somme. Clerc lai de Saint-Saulieu. Débours réclamés par le ci-devant maire d'Aumont. Garde messier de Corbie. Gardes messiers de Breuil. École de filature d'Amiens. Frais de diverses communes. — P. 364. Du 19 mai. Sous-lieutenant de la brigade du préposé à la police du commerce extérieur établie au village de Saint-Firmin. Presbytères d'Hyencourt le Grand, de Bonnavy. Procureur de la commune de St-Valery. Vacations du commissaire nommé par le district de Péronne. Procès entre le hameau de Canteraine et la municipalité de Rue, concernant les marais. Travaux de charité des paroisses de Beuvraignes, d'Onvillers, de Fouquescourt. Tribunal de commerce d'Amiens et papiers de la ci-devant chambre du commerce de cette ville. Épidémies à Ailly sur Noye, à Jumel. Établissement créé par le sieur Sédillot, médecin à Paris, au château des Ternes, près de la barrière du Roule, « où les voyageurs, tant pour leur santé que pour leurs affaires, trouveront toutes les ressources, les commodités et les agréments qu'ils pourront désirer. » Machines pour les filatures à l'instar de celles usitées par les Anglais, inventées par le sieur Martin, citoyen de Paris. — P. 373. Du 21 mai.

Refus par divers conducteurs de voitures d'acquitter des droits de péages appartenant à la municipalité de Roye. — P. 376. Du 22 mai. Remonte. Tourbage de Daours et Bussy lès Daours. Marais communs de Cizancourt. Frais de confection des états de sections et matrices de la Faloise, de la Neuville-Sire-Bernard. Épidémie d'Ailly sur Noye et de Jumel. — P. 382. Du 24 mai. Frais de confection des états de sections et matrices de Villers-Bocage. Travaux de charité de Faverolles, Hargicourt, Villers-Tournelle et Fontaine (sous Montdidier). Garde messier de Cardonnette. Incendiés d'Oisemont ; couvertures en tuiles. Tourbage de Hamelet. — P. 386. Du 26 mai. Tourbage de Saint-Sauveur. Tourbages. Fermiers des fabriques de Framerville et de Rainecourt. Receveur de la fabrique de Longueval. Réclamation par la municipalité de Ham sur ce que ladite commune n'a rien reçu des secours accordés au département par l'Assemblée Nationale. Tourbages à Amiens. Construction d'un bâtiment devant servir d'école et de maison commune à Molliens au Bois. Réparations à l'église de Falvy. Frais de diverses communes. Gardes messiers. — P. 404. Du 29 mai. Épidémie à Étricourt. Incendie de la manufacture de bonnetterie du Plessier-Rozainvilliers. École de filature d'Amiens. Octroi sur les marchandises entrant à St-Valery. — P. 408. Du 31 mai. Incendiés d'Oisemont. Épidémie à Maucourt. Tourbages de Daours. — P. 411. Du 1^{er} juin. Incendie à Naours le 30 mai. — P. 412. Du 2 juin. Augmentation de dépenses nécessité pour la ville d'Abbeville par le nouvel ordre de choses. Molières de Ponthoile. Garnison à Longueval pour y maintenir l'ordre. Établissement d'une fabrique d'esprit de grains et d'eau de genièvre par Jean-Baptiste Joiron, fils. Gardes messiers. Frais de diverses communes. — P. 420. Du 5 juin. Honoraires du curé d'Auchonvillers pour les messes qu'il dit à Mailly. Demande du ministre de l'Intérieur au sujet du produit annuel des mottes en grains. Travaux à l'église de Villers-aux-Érables. Construction d'une école à Courcelles. Frais de formation des états de sections et matrices de Grivesne. Ormes à abattre au cimetière d'Aveslès. — P. 426. Du 9 juin. Incendie de Naours. Atelier de charité de Saint-Valery. Biens communaux d'Esmerly-Hallon. Pension réclamée par Pierre Dujardin, ancien brigadier des fermes générales, actuellement maître d'école. Dommages causés par la grêle du 16 août 1791 au presbytère de Saint-Pierre à Amiens. Concierge des prisons de la ville de Montdidier. Pré communal à Cressy. Presbytère de Namps au Mont. Arbre de la liberté à la Maronde. Gardes messiers. Frais de diverses communes. — P. 436. Du 12 juin. Presbytère de Barly occupé par le maître d'école. Botures faites sur

des saules de la commune de Saint-Romain par l'ancien seigneur du lieu. Garde messier de Pierregot. Remboursement du droit de champart à M. Jourdain, ci-devant seigneur de Thieulloy. Tourbages à Éclusiers. Clercs laïcs de Vauvillers, d'Ytres. Presbytères de Punchy, de Franleu, de Saint-Sauflieu. Frais de diverses communes. Gardes messiers. Part du département de la Somme dans l'approvisionnement général des grains en vertu de la loi du 16 mars 1792. — P. 448. Du 14 juin. Cimetière de Péronne. Gardes messiers. Ferme de Boutillerie appartenant à l'hôtel-Dieu d'Amiens. — P. 450. Du 16 juin. États de l'agriculture, de l'industrie et du commerce demandés par le ministre de l'Intérieur. Demande par la commune de Conty d'acquérir les maisons et terrains du ci-devant prieuré dudit Conty, pour y construire un lieu de séances. Reconstruction du presbytère de Belloy incendié dans la nuit du 16 au 17 novembre 1791. Réparations à l'église et au presbytère d'Allonville. Réparations au presbytère d'Ailly-le-Haut-Clocher. Élèves des communes de Péronne et d'Albert à l'école de filature d'Amiens. Construction d'un puits au Plessier-Rozainvilliers. Frais de diverses communes. — P. 458. Du 19 juin. Réclamations contre l'irrigation du Marais à Scier de Boves. Humidité de la sacristie de l'église de Gapennes. Recommandation par le ministre de l'Intérieur de prendre toutes les mesures nécessaires pour que les navires portant pavillon du roi de Hongrie puissent naviguer et commercer en toute liberté. Gardes messiers. Boulangers de Ham.

L 101. (Registre.) — 589 pages, papier.

1792-1793. — Délibérations et arrêtés du directoire du Département. 3^e bureau. Municipalités. — 1792. — P. 1. Du 27 septembre. Établissement d'un nouveau cimetière à Ham. Réparations à l'église de Fresnoy lès Roye. Maison écroulée rue Blanquetaque à Amiens. Frais de diverses communes. Remise de contributions accordée par la loi du 15 août 1792. Clerc lai de Vermandovillers. Biens communaux de Moreuil. — P. 6. Du 28 septembre. Ventes de grains faites par les municipalités d'Amiens, Doullens, Domart, Auxi le Château, à compte des 6000 quintaux accordés au département. Soins donnés aux malades indigents de Flesselles. Secours accordés au département par les lois des 13 juin et 19 décembre 1790. Travaux de charité. — P. 9. Du 29 septembre. Secours accordés au

département par les lois des 13 juin et 19 décembre 1790. — P. 10. Du 2 octobre. Tourbages à Ailly. Curé de Regnière-Écluse. — P. 12. Du 4 octobre. Pension alimentaire demandée par la veuve d'un employé des fermes. Honoraires du citoyen Rousseau, architecte et inspecteur des communes. Rétribution du geôlier du beffroi de Péronne. Épidémie à Manancourt et à Étriourt. Soins donnés aux malades indigents d'Hardecourt au Bois. — P. 15. Du 6 octobre. Ventes de grains faites par la municipalité d'Amiens. Boursier au collège des Cholets réuni au collège de Louis-le-Grand. Remplacement demandé de vases sacrés volés à l'église de Cartigny. Réparations à l'église de Saint-Quentin-en-Tourmont. Gardes messiers. Maréchal vétérinaire à l'école d'Alfort. — P. 21. Du 9 octobre. Remises aux contribuables incendiés du district d'Abbeville. Presbytères de Longueau, de Bacouel. — P. 25. Du 11 octobre. Boursier du ci-devant chapitre de Roye à la faculté de droit de Paris. — P. 28. Du 13 octobre. Épidémie à Bertaucourt. — P. 31. Du 16 octobre. Tourbage d'Ailly sur Somme. Indemnité aux incendiés accordée par la loi du 8 septembre 1792. Tourbage de Blangy sur Somme. Maître d'école de Pierregot. Volontaires de Saint-Sauveur. Atelier de charité de Templeux-la Fosse. — P. 37. Du 18 octobre. Labourage de terres indivises avec des enfants mineurs à Brie. Secours accordés au départe par les lois des 13 juin et 19 décembre 1790. Tourbage d'Ailly sur Somme. Vente de haute futaie à Marcelcave. Garde nationale de Beaucamps-le-Vieil. Arbres fruitiers du cimetière d'Hornoy. — P. 42. Du 20 octobre. Gardes messiers. Travaux à l'église de Senarpont par Bruno Vasseur, couvreur à Amiens. Administration des biens encore subsistants des fabriques, confréries et bureaux de charité de la commune de Montdidier. Frais de rédaction de l'état de sections de Mérelessart. Réparations au presbytère de Belloy-Saint-Léonard. — P. 47. Du 20 octobre. Mission du citoyen Jacques-Joseph-Antoine Cousin. Officier municipal de Paris, relativement aux grains. — P. 48. Du 22 octobre. École de filature d'Amiens. — P. 48. Du 29 octobre. Ormes du cimetière d'Aveslesges. Vente du jardin de l'Arquebuse à Péronne. École de filature d'Amiens. Établissement d'un nouveau cimetière à Ham. Réparations au presbytère du Bosquel. Poste de Doullens. Procès de la municipalité d'Aubigny. Épidémie de Bertaucourt. Contributions. Tourbage de Long-Câtelet. Armes et munitions à acheter par la commune de Senarpont. Clerc lai et maître d'école de Vaire sous Corbie. Cimetière projeté dans l'ouvrage à corne du bastion d'Abbeville. — P. 56. Du 3 novembre. Maître de poste de Foucaucourt. — P. 57. Secours de 10000 l. en faveur du département.

Préposés des douanes. — P. 59. Du 6 novembre. Secours de 400000 l. en faveur des départements. Indemnité accordée aux incendiés par la loi du 8 septembre 1792. Manufacture de bonnetterie du Plessier-Rozainvilliers. Lieu des séances de la municipalité de Mons en Chaussée. Procès de la municipalité d'Aubigny. — P. 63. Du 8 novembre. Ci-devant receveur particulier des finances de l'élection d'Amiens. Tourbage d'Ailly sur Somme. Incendie à Ailly sur Somme. Ormes abattus sur la place publique de Sains. Rachat d'arbres par la municipalité et l'hôpital de Domart en Ponthieu. Clerc lai de Vraignes, Haucourt et Bouvincourt. — P. 69. Du 10 novembre. Réparations faites par Bruno Vasseur à l'église de Senarpont. Transport des grains à St-Valery. Boursier au collège des Cholets réuni au collège Louis-le-Grand à Paris. Pâturage de Flesselles. Réparations faites à l'église d'Hallencourt. Municipalité de Mesnil-Saint-Georges. Marchés aux grains d'Amiens. — P. 77. Du 13 novembre. Secours en grains demandé par la municipalité d'Abbeville. Frais de la commune d'Authie. Secours aux incendiés de Flers. Arbres à abattre à la Luzière, paroisse de Conty. — P. 83. Du 15 novembre. Arbres abattus à la Motte en Santerre. Fusils pour l'armement de la garde nationale de Domart en Ponthieu. Frais de la commune de Rouvroy. Vente d'une grange à Marquaix et Hamelet. Réparations au presbytère de Thoix. Terrain vague à St-Pierre-à-Gouy. Maître d'école de Tours. Secours de 30000 l. accordée au département par la loi du 15 août 1792. Secours aux pauvres de la commune d'Amiens. Arbres à abattre à Boucly. — P. 90. Du 17 novembre. Ateliers de charité. Frais de diverses communes. Réclamation du comité des secours publics. Secours de 12950 l. aux incendiés de Longpré-les-Corps-Saints. Transports de grains nationaux à Saint-Valery. — P. 97. Du 20 novembre. Grains nationaux vendus par la municipalité d'Amiens. Voitures de grains pillées à Frévent. Question de savoir si le beurre est compris dans la prohibition faite par la loi du 12 septembre relative à l'exportation des blés. Secours destinés aux départements. Biens de la fabrique d'Ailly sur Somme. Garde messier de Frémontiers. — P. 103. Du 22 novembre. Grains à emmagasiner à Saint-Valery. Contestation entre les communes de Thiepval et d'Authuille relativement à des biens communaux. Biens encore subsistants des fabriques, confréries et bureaux de charité de Montdidier. Garde messier de Breilly. École de filature d'Amiens. — P. 109. Du 24

novembre. Marais communs d'Auxi-le-Château. Gardes messiers et gardes champêtres. — P. 112. Du 27 novembre. Paiement des ouvriers sous le camp de Paris qui se rendent dans leurs départements respectifs. Arbres du petit marais au Petit-Saint Jean. Écroulement d'un mur derrière l'église de Sains. Prêtre pour célébrer des messes et instruire la jeunesse à Crocquoison. Poids et mesures. Grains nationaux accordés à la ville de Doullens. Réclamation par la municipalité de Mons-Boubert des registres de ladite municipalité. — P. 118. Du 29 novembre. Grains et farines demandés par les municipalités d'Abbeville et de Saint-Valery. Bureaux de messageries. Construction d'une école à Fourdrinoy. Greffier de la municipalité de Tully. Poursuites par le curé de Fieffes contre les officiers municipaux de Bonneville, relativement à son loyer presbytéral. Poursuites contre le marguillier de Glisy pendant l'année 1791, pour rendre son compte. Cimetière à construire à Montdidier. — P. 123. Du 1^{er} décembre. Distribution des grains venus de l'étranger. Arbres plantés le long des chemins, droits des communautés et des riverains. Volontaires de la commune de Méricourt, canton d'Hornoy. Terrains communaux à Beauvoir-Rivière et Wavant. Concession d'un terrain demandée par un particulier de Noyelle sur Mer, pour y bâtir une maison. Concierge de la ci-devant mense abbatiale de Ham. — P. 128. Du 4 décembre. Clerc lai de Morvillers-Saint-Saturnin. Clerc lai et maître d'école de Rainneville. Magisters d'Occoche, de Saint-Vaast en Chaussée, de Pertain. Clerc lai de Ville sous Corbie. Clerc lai et maître d'école de Mons en Chaussée. Presbytère de Saint-Maulvis. Demande par un particulier de Monthières, canton de Gamaches, afin d'être exempté de payer une branche de dîme qu'il devait à l'abbaye de Sery. Incendie à Canisy. Gardes messiers. — P. 135. Du 6 décembre. Arbres à Feuillières. Pillage de grains à Frévent. Secrétaire greffier de Vron, etc. Gardes messiers. Frais de diverses communes. — P. 142. Du 11 décembre. Presbytère de Frémontiers. Écoles de la marine. Arbres à Méaulte. Comptes du marguillier de Franvillers pour l'exercice 1790. Terres de la fabrique de Bettencourt sur Mer. Marais de Wavant et Beauvoir-Rivière. Soins donnés à un volontaire de Seine-Inférieure blessé d'un coup de fusil à Canchy. Marais aux communes de Daours, Vecquemont et Bussy. Receveur des biens communaux de Moreuil. Presbytère de Liéramont. Frais faits à l'occasion des subsistances expédiées à Saint-Valery. Presbytère de Bacouel. Secours de 24000 l, attribué au département par la loi du 12 juillet 1792. Pâtures communales de Ponthoile. — P. 153. Du 13 décembre. Contributions. Réparations au presbytère de Franleu.

Entreprises par le ci-devant seigneur de Beaumetz. Réparations au presbytère de Miannay. Crue d'eau occasionnée à Biencourt par l'ouragan du 11 juillet 1792. Réparations au presbytère de Mers. Marais de Marliorne à Abbeville. Gardes champêtres. Clerc lai de Toutencourt. — P. 159. Du 15 décembre. Secours de 24000 l. Emplacement pour le préposé des subsistances à Péronne. Plaintes contre la maîtresse de la poste à Doullens. Part de la ville de Nesle dans les secours accordés au département. Ateliers de charité du district d'Abbeville. — P. 162. Du 18 décembre. Réparations au presbytère d'Avesne-Saulchoy. Réparations à l'église de Bouquemaison. Cargaisons de blés et farines à Saint-Valery. — P. 165. Du 20 décembre. Secours de 24000 quintaux de blé demandé pour l'approvisionnement de la commune d'Amiens. — P. 167. Billets patriotiques et mandats remis par les officiers municipaux de Doullens. Marais communaux de Cartigny. Réparations à l'église de Pendé. Logement et subsistance d'un détachement de la garde nationale d'Albert à Bray sur Somme, pour maintenir la tranquillité publique. Incendies à Montauban. Réparations au presbytère de Mesnil en Arrouaise. — P. 172. Du 22 décembre. Réparations d'églises et presbytères. Liquidation des corps et communautés d'arts et métiers supprimés. Puits écroulé par suite de l'ouragan du 11 juillet 1792 à Rambures. Presbytère de Feuquières et Feuquerolles. Traitement du procureur de la commune de Saint-Valery. — P. 177. Du 24 décembre. Construction d'un cimetière à Ham. Paiement au citoyen Thuillier, peintre à Amiens, de deux portraits des ci-devant roi et reine de France exécutés par lui en 1779. — P. 179. Du 26 décembre. Maître d'école de Liomer. — P. 180. Du 29 décembre. Bourse à l'université de Paris, provenant du ci-devant chapitre de Roye. Incendies. Gardes messiers. Incendies d'Oisemont. Vicaire de Marlars. Frais de la commune d'Athies. Curé de Courteville. — P. 186. Du 31 décembre. Mandats et billets patriotiques donnés en paiement par la municipalité de Doullens provenant de la vente de grains nationaux. Demande d'un secours de 24000 quintaux de blé pour la commune d'Amiens. École de filature d'Amiens.

1793. — P. 191. Du 3 janvier. Sergents de ville d'Abbeville. Travaux à faire à l'évêché d'Amiens. Dégrevement de deux millions cinq cent mille livres à obtenir pour le département. Fosse à charbon de terre à Bouquemaison. Emploi des secours publics

accordés au département. Réparations au presbytère de Fressenneville. Gardes champêtres. Clerc lai de Davenescourt. École de filature d'Amiens. — P. 196. Du 5 janvier. Geôlier de la maison d'arrêt de Péronne. Moulins à eau de Péronne. Rareté des subsistances dans les moulins du district d'Abbeville. Subsistance d'enfants en bas âge à Grandcourt. Travaux au presbytère et à l'église de Port le Grand. Gardes messiers. Clerc lai de Saint-Vast. — P. 203. Du 8 janvier. Circulation des grains dans les communes environnant la ville d'Eu. Incendie à Irlès, la nuit du 29 au 30 novembre 1789. Gardes messiers. Frais de diverses communes. — P. 206. Du 10 janvier. Construction du clocher de l'église de Cléry. Volontaires de Blangy-Tronville. Bourse à l'université de Paris provenant de la collégiale de Roye. Arbres de la commune de Fréchencourt. Poursuites contre des débiteurs de la commune de Fréchencourt. Appointements du citoyen de la Nainville, professeur d'hydrographie à Saint-Valery. Presbytère de Frémontiers. — P. 215. Du 12 janvier. Construction d'un cimetière à Montdidier. Local pour tenir les assemblées municipales à Oneux et Neuville. École vétérinaire d'Alfort. Gardes messiers. Église de Vaudricourt. Frais de la commune de Flesselles. — P. 221. Du 15 janvier. Arbres à Moreuil. Fabriques de St-Germain et de St-Jacques à Amiens. Frais de la commune de Senarpont. Incendie à Canaples le 4 janvier 1793. Soins aux malades indigents de Pernois. Impositions de Briost. Farines à transporter de Saint-Valery, pour la subsistance de la ville de Reims. — P. 227. Du 17 janvier. Ormes à Villers-Tournelle. Insuffisance du secours de 30000 l. accordé au département. École de filature d'Amiens. Réparations à l'église de Gamaches. Presbytère de Chuignes. École des filles d'Épehy. Portiers de la ville de Péronne. — P. 231. Du 19 janvier. Comptes de la fabrique de Douilly. Gardes nationaux envoyés à Cayeux par le district d'Abbeville, pour contraindre le citoyen Mopin à conduire du blé à Saint-Valery. Frais de diverses communes. Gardes messiers. Clerc lai de Saint-Vast. — P. 234. Du 22 janvier. Arbres à Estrées, district d'Amiens. Biens de la ci-devant fabrique de Barleux. Frais de confection des états de sections et matrices de Mérelessart. Secours aux contribuables du district de Doullens, qui ont essuyé des pertes en chevaux ou autres accidents. Frais de diverses communes. Ventes des grains par les municipalités du district de Péronne qui ont participé à la distribution des grains nationaux, — P. 240. Du 24 janvier. Subsistances militaires. — P. 241. Du 26 janvier. Grains nationaux accordés au département. Presbytère de Maurepas. Arbres à Cartigny. Torts causés aux chemins et aux propriétés de la commune de Foucaucourt par les convois de

grains. Pertes causées par l'ouragan du 24 juillet 1790 sur les communes de Bouquemaison et de Neuville, — P. 246. Du 29 janvier. Incendiés de Longpré-les-Corps-Saints. Bail d'un terrain vague à Albert. Arbres à Marquaix et Hamelet. Épidémie à Acheux, district de Doullens. École vétérinaire d'Alfort. Épidémie à Camon. — P. 250. Du 31 janvier. Incendie à Roye en 1791. — Incendie à Rennecourt, le 19 août 1792. Réparations au presbytère de Neuville et Drancourt. Domaines nationaux sur le terroir de Villers-Bretonneux. — P. 353. Du 2 février. Détachement du régiment de Diesbach à Longueval. Sommes dues à divers particuliers de Foucaucourt, district de Péronne. Exiguité de l'église de Vron par suite de l'augmentation de la population occasionnée par plusieurs réunions. Travaux à faire au presbytère de Vron. Frais de diverses communes. — P. 258. Du 5 février. Dépenses pour frais de culte. Avances faites par la commune de Nampont-Saint-Martin, pour la conduite de volontaires au district d'Abbeville. Réparations à l'église de Caulières. — P. 259. Du 7 février. Incendiés de Longpré-les-Corps-Saints. Arbres à Raincheval. Maître d'école de Carnoy, Maître d'école de Mons en Chaussée. — P. 264. Du 9 février. Presbytère de Fressenneville. Bureau de charité de Montdidier. Écoles de charité. — P. 266. Du 12 février. Classement des bateliers de la Somme. — P. 270. Du 14 février. Communes d'Auxi-le-Château. Chapelle et clerc lai magister de Bienfay, paroisse de Moyenneville. — P. 274. Du 16 février. Travaux à l'église de Saigneville. Frais locaux d'Hérissart. Presbytère de Coquerel et Longuet. Arbres à Prousel. Arbres à Camon. Travaux à l'église de Senarpont par le citoyen Vasseur, maître couvreur à Amiens. Frais de diverses communes. — P. 280. Du 19 février. Arbres à Bacouel. Réparations à l'église de Vraignes, district d'Amiens. Réparations au presbytère de Méricourt sur Somme. Reconstruction d'un puits à Poix. Presbytère de Dromesnil. — P. 285. Du 21 février. Ormes à Essertaux. Pigeonnier au curé de Méricourt sur Somme. Réparations à l'église de Cayeux, district d'Abbeville. Volontaires de Maurepas. Administration des biens des paroisses d'Amiens. Construction d'un cimetière à Ham. — P. 290. Du 23 février. Désordre dans les affaires communales de Gamaches. Maître d'école de Mesnil-Martinsart. Arbres à Estrées, district d'Amiens. Sommes réclamées à la municipalité de Bouchavesnes, par le le

ci-devant maire. Frais de diverses communes. — P. 295. Du 26 février. Arbres à Hangard. Lieu de détention dans le fournil des ci-devant Cordeliers de Mailly. Arbres au Rosel. Terres de l'église d'Irles. Arbres à Saveuse. Dettes de la fabrique de Saint-Firmin à Amiens. Démolition du clocher de Saint-Martin de Doullens. — P. 301. Du 28 février. Incendiés de Longpré-les-Corps-Saints. Établissement d'un cimetière à Abbeville. — P. 302. Du 3 mars. Rôles des contributions foncière et mobilière pour 1791. — P. 303. Du 5 mars. Gardes messiers. — P. 306. Du 7 mars. Arbres à Vaux sous Corbie. Volontaires de Ferrières. Pensionnaire de la liste civile à Nesle. Clerc lai maître d'école de Bienfay, commune de Moyenneville. Arbres à Cappy. Arbres à Bernaville. Impôt du sel à Longpré-les-Corps-Saints. Frais de diverses communes. — P. 313. Du 9 mars. Arbres à Luzières, paroisse de Conty. Charges de la commune de Morvillers-Saint-Saturnin. Contributions de Beaucamps-le-Jeune. Cimetière de Fressenneville. Maison rue des Tripes à Amiens, à la communauté des Tailleurs d'habits de ladite ville. Établissement d'un cimetière à Ham. Maison d'école d'Oneux et Neuville. Terrains communaux à Flixecourt. — P. 319. Du 12 mars. Presbytère de Bavelincourt. Clerc lai de Morvillers-Saint-Saturnin. Clerc lai maître d'école d'Ételfay. Maison rue des Chaudronniers, à Amiens, à la fabrique de Notre-Dame de ladite ville. Frais de diverses communes. Presbytère de Frettecuisse. — P. 327. Du 14 mars. Subsistances. Secours de 6 millions à répartir entre les départements accordé par décret du 6 février 1793. — P. 331. Du 16 mars. Incendie à Selincourt, le 18 mai 1789. Incendiés de Longpré-les-Corps-Saints. Frais de diverses communes, Gardes champêtres. Clerc lai d'Assainvillers. — P. 334. Du 19 mars. Arbres à Machy. Presbytère de Cantâtre. Inondation à Oissy, en juillet 1792. Terrains en friche à Estruval. Église du Pont-de-Metz. Compte des marguilliers de Sains. Incendie du moulin de Mametz, le 10 janvier 1793. — P. 341. Du 21 mars. Frais de diverses communes. Incendiés de Belloy sur Somme. Arbres à Remiencourt. Arbres à Montdidier. Incendie de l'église de St-Aubin-Rivière, le 9 juin 1790. Arbres à Rumigny. — P. 346. Du 23 mars. Frais de diverses communes. Gardes messiers. Incendie à Selincourt, le 18 mai 1789. — P. 350. Du 26 mars. Distribution des secours. Terrains communaux de Camon. Passage de la Somme à la borne de Camon. Ormes à Mesnil-Donqueur. Arbres à Hailles. Gardes messiers. Dîme d'Ailly sur Noye. — P. 357. Du 28 mars. Secours réclamé par les ouvriers de la manufacture d'Abbeville. Églises et presbytères. Volontaires de Blangy-Tronville. — P. 362. Du

30 mars. Presbytère de Puchevillers. Clerc lai de Mons en Chaussée. Presbytère de Gorenflos. Brigandages sur les marchandises naufragées provenant des échouements fréquents qui arrivent sur la côte de Saint-Valery, depuis le Crotoy jusqu'à Étapes. Accident à un manouvrier occupé à la décharge et entrepôt des grains à Saint-Valery. Frais de diverses communes. Gardes messiers. — P. 369. Du 3 avril. Observations faites par les officiers municipaux de plusieurs communes, « que l'on annonce dans les campagnes qu'il reigné dans la ville d'Amiens des désordres et des troubles qui ont forcés à des mesures inquiétantes pour les cultivateurs qui y apportaient leurs denrées, que la générale y a été battue pour le rassemblement de la garde nationale, que plusieurs de ces cultivateurs, craignant d'être arrêtés avec leurs chevaux et voitures, ont retourné sur leurs pas et ont remporté leurs denrées. » — P. 370. Du 4 avril. Arbres à Agnières. Incendie à Métigny, quelques années auparavant. Réparations à faire aux chemins et rues de Dominois. Clerc lai d'Heilly. Clerc lai de Courtemanche. Presbytère de Maurepas. Démission du maître de poste de Roye, attendu la chèreté excessive des chevaux et des fourrages. Vente de grains et farines avariés. — P. 374. Du 6 avril. Farines envoyées à Amiens. Classement des bateliers de la Somme. — P. 376. Du 9 avril. Clerc lai de Bettencourt sur Mer. Labourage de terres à Épléssier. Labourage de terres à Saint-Fuscien. Logement du curé de Boves. Presbytère de Monsures. Frais d'établissement de la matrice de Nampont-Saint-Martin, — P. 382. Du 11 avril. Incendiés du district de Montdidier. Farines venant d'Angleterre à Saint-Valery. Plaintes contre le maître de poste de Ham. Fourniture de cire à la fabrique de Renancourt. Incendiés de Naours. Arbres à Manancourt. Voirie de Forest-l'Abbaye. Argile à Warlus. Réparations à l'église de Fresnoy lès Roye. Gardes messiers. Frais de diverses communes. — P. 388. Du 13 avril. Demande par la municipalité de Crécy, de couper des arbres dans une enclave dont elle est propriétaire dans la forêt de Crécy. Terres en culture à Prousel. Cimetière de Ham. Saules sur la commune de Montigny, district d'Abbeville. Arbres à Bovelles. Réparations à l'église de Gruny. Presbytère de Taisnil. Gardes messiers. — P. 493. Du 16 avril. Subsistances. Part du département dans le fonds de 3.700.000 l. accordé par la loi du 6 février 1793. Blés accordés au district de Canny, Seine-Inférieure, à prendre à Saint-Valery. Arbres à Prousel. Résultats du commerce

extérieur de la République pendant le 1^{er} semestre de 1792. Culture de terres à Saint-Fuscien. Gardes messiers. Blés à délivrer par la commune de Saint-Valery sur Somme à celle de Saint-Valery en Caux, Seine-Inférieure. — P. 499. Du 18 avril, Incendie à Flers, le 13 août 1792. Dignes détruites à Boismont par la marée du 21 mars 1791. Incendiés de Selincourt. Travaux de charité à Cressy, Laucourt et Billancourt. Clerc lai de Mesnil-Martinsart. Frais de diverses communes. — P. 504. Du 20 avril. Grains appartenant au ci-devant curé de Prousel. Magister de Cramont. Gardes messiers. — P. 506. Du 22 avril. Réclamations par les indigents d'Amiens contre le prix exorbitant des grains dans les marchés de cette ville. — P. 508. Du 23 avril. Églises et presbytères. — P. 509. Du 25 avril. Grains vendus par la municipalité de Bray. Grains avariés vendus par la municipalité de Saint-Valery. Farines venues de l'étranger à délivrer par la municipalité de Saint-Valery. Arbres à Bavelincourt. Réparations au presbytère d'Agenville. Frais de diverses communes. — P. 516. Du 27 avril. Incendie à Naours ; grêle à Bernaville et à Boisbergues. Grêle du 16 août 1791. Travaux faits par Bruno Vasseur à l'église et au presbytère d'Allonville. Logement du curé de Fleury. Réparations au presbytère de la Maronde. Pertes éprouvées dans le district d'Abbeville autrement que par incendie, en 1791 et 1792. — P. 522. Du 30 avril. Réclamations contre le mauvais état des postes aux chevaux. Marais communs à partager entre Daours, Vecquemont et Bussy lès Daours. — P. 525. Du 2 mai. Secours en grains en faveur de la municipalité de Saint-Valery. Secours en farines en faveur de la municipalité de Corbie. Logement du curé d'Authie Église de Ville sous Corbie. Église de Belloy en Santerre. Secours publics. Frais de diverses communes. — P. 533. Du 4 mai. Arbres à Pierrepont. Morve à Beaucamps-le-Vieux. Presbytère de Bonnay. Église d'Acheux. Tourbages. — P. 538. Du 6 mai. Farines demandées par la municipalité d'Amiens. — P. 539. Du 7 mai. Abattages d'arbres. Vacance de la poste de Ham et danger d'interruption du service de la route. Gardes messiers. Frais de diverses communes. Visite des farines dans la maison des ci-devant Prémontrés. Cultures à Saint-Fuscien. — P. 544. Du 9 mai. Charges locales de la municipalité de Vron. Réparations à l'église de Falvy. Id., à l'église de Gamaches. Travail des bureaux de la maison commune de Péronne. — P. 550. Du 11 mai. Presbytère de Dromesnil. Id., de Lœuilly. Orme à Dromesnil. Arbres à Aubigny. Église de Saint-Christ. — P. 555. Du 14 mai. Arbres à Quevauvillers. Id., à Bus. Ormes à Deniécourt. Tourbages à Glisy. Id., à Ailly sur Somme. —

P. 562. Du 16 mai. Ormes à Fins. Subsistances. Secours à un particulier de Poix. — P. 565. Du 17 mai. Farines envoyées à Valenciennes pour la consommation de l'armée. — P. 565. Du 18 mai. Poursuites par Charles Cavillier, fondeur à Carrépuits, contre les marguilliers de plusieurs paroisses, ses débiteurs. Farines accordées au département. Vacance de la poste de Foucaucourt. Culture de terres à Condé-Folie. Arbres à Démuin. Frais des syndic, etc., de Bernay. — P. 573. Du 21 mai. Contestation entre la commune de Chuignolles et ses voisines relativement à une portion de marais. Ateliers de charité dans le district de Doullens. Poste de Ham. — P. 576. Du 23 mai. Secours aux particuliers du district de Montdidier, qui ont éprouvé des pertes autrement que par incendie. Secours de 110.000 l. accordé au département par les lois des 13 juin et 19 décembre 1790, pour les ateliers de charité. Construction d'un moulin à foulon à Abbeville. Travaux de charité. Tourbages à Fouillois. Tourbages. Poste aux chevaux de Foucaucourt. — P. 582. Du 27 mai. Subsistances ; prix des grains. — P. 586. Du 28 mai. Tourbage à Étouvy, paroisse de Montières, banlieue d'Amiens. Frais de diverses communes.

L 102. (Registre.) — In fol., 140 feuillets, papier.

1793. — Délibérations et arrêtés du directoire du département. 3^e bureau. Municipalités. — Fol. 1. Du 30 mai. Tourbages dans plusieurs paroisses de la haute Somme. Secrétaire greffier de Lignières-Châtelain. Arbres à Montigny-Villancourt. Presbytère de Franleu. Culture de terrains en friche à Estruval. Sergents de ville d'Abbeville. — Fol. 4 v^o. Pétition de l'assemblée populaire d'Amiens concernant les subsistances et le courtage. Demande de concession d'un terrain communal à Dourier. Arbres au hameau de Courcelles, commune d'Outrebois. Arbres à Bacouel. École de filature d'Amiens. Frais de diverses communes. — Fol. 8 v^o. Du 6 juin. Réparations à l'église de Berny. Puits écroulé par suite des eaux sauvages à Rambures. Réparations à faire aux chemins de Cramont. Démission du citoyen Domont, maître de poste à Amiens, par suite des pertes par lui éprouvées dans son service. Comptes à rendre par les marguilliers de Pont-Noyelle. — Fol. 12 v^o. Du 8 juin. Tourbages. — Fol. 13. Du 11 juin. Chauffage des prisonniers de la Conciergerie d'Amiens. Avoine exceptée de la fixation du prix des grains. Mesures prises par la municipalité de

Seux pour l'approvisionnement des marchés voisins. Déclarations des grains à la Fresnoye. Arbres à Corbie. Établissement d'une mare à Cottency. Arbres à Domvast. Gardes messiers. Transports de grains de Saint-Valery. Tourbages à Chuignolles. — Fol. 18 v°. Du 12 juin. Disette de blés à Corbie. Demande de grains par le bureau de subsistances de la commune de Doudeville, district de Canny, Seine-Inférieure. — Fol. 19 v°. Du 15 juin. Insuffisance des recherches faites pour le rétablissement de la poste de Ham. Pâturage à la fabrique de Coquerel et Longuet. Réparations à l'église d'Oisemont.

DIRECTOIRE PROVISOIRE. — Fol. 21. Du 18 juin. Tourbage à Bourdon. Indemnité au maître de poste de Roye. Traitement des instituteurs publics d'Abbeville. Réparations faites par Bruno. Vasseur au presbytère de Saint-Pierre à Amiens. Recensement des farines chez les boulangers d'Abbeville. Approvisionnements de grains à Saint-Valery. Frais de diverses communes. — Fol. 25. Du 20 juin. Disette de grains à Vignacourt. Frais de diverses communes. Clerc lai de Saint-Saufieu. Tourbages à Corbie. — Fol. 27 v°. Du 22 juin. Clerc lai de Bienfay, paroisse de Moyenneville. Avances faites par le maire d'Englebelmer, en 1789. Presbytère du faubourg de Rouvroy à Abbeville. Moulin à foulon à Abbeville. Vente de grains provenant des émigrés au profit de la ville d'Abbeville. Chauffage des prisonniers de la Conciergerie à Amiens. Établissement demandé d'un marché au blé à Flixecourt. Épidémies. — Fol. 34. Du 24 juin. Blés à envoyer à Amiens par la commune de Louvencourt. — Fol. 34 v°. Du 25 juin. Rétablissement des chemins et ponts de Mareuil. Ormes à Chirmont. Réparations à l'église et aux murs du cimetière de Falvy. Reconstruction de l'église de Maison-Roland. Presbytère du Quesnoy. Réparations à l'église de Templeux-le-Guerard. Voiture de grains pour Amiens arrêtée à Pont-Noyelle. Frais de la commune de Marquivillers. — Fol. 39. Du 27 juin. Presbytère d'Humbercourt. Prix des grains. Tourbages. — Fol. 40. Du 29 juin. Blés arrêtés à Pont-Noyelle. Tourbages à Longpré, banlieue d'Amiens. Réclamation et protestation d'innocence par les maire, officier municipal et procureur de la commune du Pont-de-Metz détenus dans la maison d'arrêt d'Amiens pour cause de grains pillés dans cette paroisse. Blé saisi par la garde nationale de Bernapré. — Fin du Directoire provisoire.

Fol. 42. Du 2 juillet. Obstacles éprouvés par les gribanniers d'Abbeville et de Saint-Valery dans la navigation de la Somme. Procès soutenu à la Table de marbre à Paris par les paroisses de Voyenne et de

Matigny Blés à Conteville. Demande d'augmentation de traitement par les instituteurs publics de Montdidier. Presbytère d'Agenvillers. Dommages causés par la grêle du 16 août 1791. Ateliers de charité de Grivillers. — Fol. 46 v°. Du 4 juillet. Tourbage de Saint-Sauveur. Arbres à Rumigny, Clerc lai de Vauvillers. Id., de Méaulte. Frais de diverses communes. Gardes messiers. — Fol. 50 v°. Du 5 juillet. Disette de blé à Abbeville. Avoines pour l'armée. — Fol. 52. Du 6 juillet. Disette de grains à Corbie. Frais de recensement des grains dans le canton de Picquigny. — Fol. 52 v°. Du 9 juillet. Grains à Escarbotin. Application au Quesnoy de la loi du 4 mai 1793 relative aux subsistances. Moulin du bourg d'Ault. Grains pour l'armée du Nord. Maximum du prix des grains. Dommages éprouvés par le maître de poste de Roye. Local demandé par le club des Amis de la Liberté et de l'Égalité, composant un comité de surveillance à Saint-Valery, pour y tenir ses séances. Tourbages à Pont-Noyelle et à Querrieux. Frais de diverses communes. — Fol. 57 v°. Du 11 juillet. Vérification des grains et farines du canton d'Ault. Approvisionnements de Corbie. Gardes messiers. — Fol. 60 v°. Du 12 juillet. Manque d'avoine par les sous-officiers et gendarmes des brigades d'Amiens. Ormes à Bussy lès Daours. Vérification des grains. — Fol. 62. Du 13 juillet. Voiture chargée de blé arrêtée par la garde nationale d'Heuzecourt. Manque d'avoine par le maître de poste de Quevauvillers. Subsistance de la commune de Corbie. Frais de diverses communes. — Fol. 64. Du 14 juillet. Entraves apportées par le district de Péronne à l'approvisionnement d'Amiens — Fol. 65. Du 16 juillet. Impossibilité pour les maîtres de poste de se procurer de l'avoine. Presbytère de Barleux. Presbytère de Senarpont. Tourbages de Saint-Sauveur. Farines induement arrêtées et confisquées par la municipalité de Beauvais. Frais de diverses communes. Disette de grains à Amiens. Partage des communes de Davenescourt. — Fol. 71 v°. Du 18 juillet. Blés provenant des émigrés mis à la disposition du district de Péronne. Impossibilité pour le maître de poste de Flers de se procurer de l'avoine. Tourbages de Montières. Frais de diverses communes. — Fol. 75. Du 20 juillet. Formation d'un comité des subsistances à Abbeville. Tourbages. Disette de blé à Amiens. Blés arrêtés à Dury et à Hébecourt. Charges de diverses communes. Subsistance de la ville d'Amiens. Pénurie des marchés d'Albert. Boulangers de Neuville-Coppegueule. Entrée tumultueuse de 1000 à 1200 femmes

demandant du blé, en proférant des menaces ; réquisition de la force armée. Coalition par les moissonneurs de Villers-Bretonneux : arrêté en conséquence. Mise en état de chariots d'artillerie pour transporter des grains de Nesle à Amiens. Vente de farines accordées au département par le gouvernement. — Fol. 81 v°. Du 22 juillet. Manque de subsistances à Amiens : arrêté en conséquence. Envoi du citoyen Thuillard à Rouen, pour requérir les farines venues du Havre. Nomination d'un commissaire pour se transporter dans le district de Montdidier, au sujet des subsistances. Farines prises dans les magasins militaires pour la subsistance de la ville d'Amiens. Commissaires nommés pour aller requérir les possesseurs de blés des districts de Montdidier et de Péronne, d'en apporter sur-le-champ au marché d'Amiens. — Fol. 83 v°. Du 23 juillet. Culture de terres appartenant aux habitants du faubourg de Noyon à Amiens. Charroi des grains sur des chariots d'artillerie. Arbres à Vaux sous Corbie. Secours en blé demandé par le district d'Abbeville. Institutrice pour les enfants pauvres à Amiens. Vacher de Saint-Maurice à Amiens. Charges de diverses communes. — Fol. 86 v°. Du 24 juillet. Échange de subsistances entre les municipalités d'Amiens et de Rouen. Logement et étape à Merville au Bois de la force armée pour accompagner des convois de blés. — Fol. 87 v°. Du 25 juillet. Blés saisis par une partie de la garde nationale d'Heuzecourt. Traitement des institutrices d'Abbeville. Pension des institutrices de la paroisse Saint-Gilles d'Abbeville. Tourbages au Petit Saint-Jean, banlieue d'Amiens. Id., à Prouzel. Id., à Ailly sur Somme. Disette de grains à Maurepas. Vérification des grains dans le district de Montdidier. — Fol. 93. Du 27 juillet. Grains trouvés dans la ville de Nesle amenés au marché d'Amiens. Ormes à Gauville. Somme de 150000 l. mise par le ministre de l'intérieur à la disposition du département, pour accorder des secours en subsistances. — Fol. 94. Du 29 juillet. Frais du détachement de 14 cavaliers pour prêter main forte aux réquisitions de grains : — Fol. 95 v°. Du 30 juillet. Tourbages de Saint-Maurice et de Longpré lès Amiens. Voiture de grains arrêtée par la garde nationale de Carrépuits. — Fol. 98 v°. Du 31 juillet. Blés réquisitionnés au Plessier-Rozainvillers. — Fol. 99 v°. Du 1^{er} août. Force armée pour escorter les convois de grains. Charges de diverses communes. — Fol. 101. Du 2 août. Convois de grains. — Fol. 102. Du 3 août. Compte rendu par le citoyen Daullé de son transport à Montdidier, pour la vérification des grains. Pénurie de grains à Abbeville. Frais de recherche des grains. — Fol. 106. Du 5 août. Frais de recherche des grains. — Fol. 106 v°. Du 6 août. Frais de transport de blés

à Amiens. — Fol. 107 v°. Du 7 août. Transport de blés d'Ételfay et d'autres localités à Amiens. — Fol. 108 v°. Du 8 août. Subsistances. — Fol. 109. Du 9 août. Rapidité de la correspondance entre l'administration du département et celle du district de Péronne. Frais de transports de grains. — Fol. 110. Du 10 août. Grains déposés dans les magasins du district et de la municipalité d'Amiens, pour la subsistance des armées et des habitants. — Fol. 110 v°. Du 11 août. Même objet. — Fol. 110 v°. Du 12 août. Séance publique extraordinaire. Blés venant de Saint-Valery accordés à la ville de Reims. Subsistances de l'armée et de la ville d'Amiens. — Fol. 112 v°. Du 13 août. Grains pour la subsistance de l'armée et de la ville d'Amiens. Charges de diverses communes. — Fol. 113. Du 14 août. Grains pour la subsistance de l'armée et de la ville d'Amiens. — Fol. 113 v°. Du 15 août. Blés cachés dans les communes de Beaumont sous Albert, Beaumont, Grandcourt, Miraumont, Irlès, Courcelette et Albert. Sacs vides pris à la municipalité d'Amiens. — Fol. 114 v°. Du 16 août. Frais de descente des cloches. Demande de fonds pour l'achat de blés pour le service de l'armée. Pénurie de blés sur le marché d'Abbeville — Fol. 116. Suite de la séance du 8 août. Achats de blés pour l'approvisionnement du marché de Corbie. Commissaire délégué par le district d'Amiens pour rechercher dans diverses communes des blés pour le marché d'Amiens. Terres à cultiver à Moyencourt. — Fol. 117. Suite de la séance du 16 août. Frais de mesurage des grains déposés dans la ville et autres. — Fol. 117 v°. Du 17 août. Expédition des effets militaires. Charges de diverses communes. Recensement des grains dans le canton de Poix. — Fol. 119 v°. Du 18 août. Séance extraordinaire. Livraison de blé et de seigle requise par le commissaire de la municipalité d'Amiens pour pourvoir les marchés. Arrivée de deux grïbanes chargées de grains. Blés réquisitionnés à la ferme de Saint-Nicolas de Rigny. — Fol. 121. Du 19 août. Réquisition des avoines provenant des émigrés dans le district de Montdidier. Subsistances de l'armée. Terres à cultiver à Franvillers. — Fol. 122 v°. Du 22 août. Séance publique extraordinaire. Réquisitions par le district de Montdidier à Rethonvillers. Scellés apposés sur deux sacs de farine arrivés de Montdidier. Réquisition de blé dans la commune de Grandcourt. — Fol. 124 v°. Du 22 août. Manque d'avoine chez le maître de poste de Talmas. Frais de recensement des grains à Ville-Saint-Ouen. Achat de subsistances dans le département de l'Oise,

pour l'approvisionnement du marché d'Amiens. Charges de diverses communes. — Fol. 125 v°. Du 23 août. Caution offerte pour la personne du citoyen Eustache Deforceville arrêté le 18 août. — Fol. 130 v°. Du 24 août. Charges de diverses communes. — Fol. 130 v°. Du 25 août, Séance publique extraordinaire. Comité de surveillance des étrangers à Roye. — Fol. 131. Du 27 août. Charges de diverses communes. — Fol. 131 v°. Du 28 août. Désapprobation par le représentant du peuple Dumont de l'arrêté provisoire pris par le directoire du département, dans l'affaire du citoyen Deforceville. — Fol. 132. Suite de la séance du 17 août. Frais de transport de grains. — Fol. 132 v°. Suite de la séance du 18 août. Même objet. — Fol. 133. Du 24 août. Absence de blé dans les magasins d'Abbeville. — Fol. 134. Suite de la séance du 27 août. Demande par la municipalité de Selincourt qu'il lui soit laissé une des cloches de la ci-devant abbaye de Sainte-Larme qui doivent être descendues. Disette d'avoine dans la brigade de gendarmerie de Poix. Tourbage de Vaire sous Corbie. Recensement des grains à l'aide de la force armée dans diverses communes des districts d'Amiens et de Péronne. Pénurie de subsistances à Corbie. Recensement des grains dans le district de Montdidier. — Fol. 136 v°. Du 29 août. Charges de diverses communes. — Fol. 137. Du 31 août. Scellés apposés sur quatre sacs de farine arrivés de Montdidier, à Amiens. Frais de recensement des grains dans le canton de Querrieux. Lettre de la municipalité de Noyon relative à la saisie de 35 sacs de blé. Tourbage de Saint-Sauveur.

L 103. (Registre.) — In-fol., 189 feuillets, papier.

1793-an II. — Délibérations et arrêtés de la commission provisoire du département, 3^e bureau. Municipalités. — 1793. — Fol. 1. Du 5 septembre. Frais de réquisition de blés à Miraumont. Dépenses faites par des détachements de cavaliers à Pont-Noyelle et dans d'autres localités. Récolement des grains dans le canton de Conty. Réquisitions de grains à Ailly-le-Haut-Clocher pour les marchés d'Abbeville. Blés confisqués sur des cultivateurs de la Fresnoye. Arrestation de deux sacs de blé à Bourdon. Tourbage de Vaux sous Corbie. Déchargement de douze vaisseaux arrivés à Saint-Valery, chargés de grains que le gouvernement avait fait venir de l'étranger. Détachement de la garde nationale d'Abbeville à Brailly-Cornehotte, pour protéger les convois de grains destinés à cette ville. Grains déposés dans les magasins de l'armée situés dans la maison des ci-devant Moreaucourt, à Amiens. Charges de diverses communes. — Fol. 8 v°. Du 6 septembre. Terres à

cultiver à Revelles. Contingents en blés à fournir par diverses communes aux marchés d'Amiens. — Fol. 9 v°. Du 7 septembre. Approvisionnement des marchés d'Amiens. — Fol. 11 v°. Du 8 septembre. Grains destinés aux marchés d'Amiens. — Fol. 12 v°. Du 9 septembre. Morve à Beaucamps-le-Vieil. Marais de Moreuil. Pommiers sur la grande route et les chemins vicinaux de Villers-Bretonneux. Approvisionnement de la ville d'Amiens. — Fol. 14. Du 10 septembre. Tourbage du Pont-de-Metz. Bris de scellés sur les portes de greniers à grains à Longueau. — Fol. 15. Du 12 septembre. Mémoire des brasseurs d'Amiens sur la proclamation faite par la commission provisoire du département qui leur fait défense de fabriquer de la grosse bière. — Fol. 16 v°. Du 13 septembre. Réquisitions de grains à Revelles et dans d'autres communes. — Fol. 19 v°. Du 13 septembre. Négligence par plusieurs communes de fournir à l'approvisionnement du marché aux grains d'Amiens. — Fol. 20. Du 14 septembre. Terres à labourer à Saint-Fuscien. — Fol. 20 v°. Des 13 et 14 septembre. Recherche des grains pour les marchés d'Amiens. Déclaration à faire par les citoyens de la ville d'Amiens des blés et farines qu'ils ont en leur possession. Résistance par les officiers municipaux d'Albert à la descente des cloches. Pénurie de subsistances à Corbie. — Fol. 23 v°. Du 16 septembre. Aménagement de l'église des ci-devant Céléstins d'Amiens, pour la tenue des séances de la société populaire de cette ville. — Fol. 23 v°. Du 17 septembre. Négligence par un grand nombre de communes à approvisionner les marchés d'Amiens. Menaces par des jeunes gens de la réquisition de Blangy-Tronville contre le maire et un officier municipal de ce lieu, pour en obtenir de l'argent. — Fol. 25. Du 19 septembre. Élargissement ordonné du citoyen Michel-François Daullé, de Doullens, et du citoyen Gamain, membre du directoire de la ci-devant administration du département de la Somme, détenus à la Conciergerie d'Amiens. — Fol. 25 v°. Du 21 septembre. Décision par la municipalité de Camon de payer les volontaires dudit lieu sur les deniers communaux, la souscription ouverte à cet égard n'ayant rien produit. Farines refusées pour les magasins de l'armée. — Fol. 26 v°. Du 23 septembre. Comparution du maire de Camon à la barre de l'administration. — Fol. 27. Du 24 septembre. Tourbage de Picquigny. — Fol. 27 v°. Du 25 septembre. Faux bruits sur la loi du maximum à Sourdon. — Fol. 28 v°. Du 25 septembre. Partage des biens

communaux de Corbie à usage de pâture. Approvisionnement de la ville de Lille menacée de siège. — Fol. 30. Du 28 septembre. Charges de diverses communes. Arrêté des administrateurs de la commission révolutionnaire concernant les réquisitions faites pour la subsistance des armées et des villes et bourgs du département. — Fol. 32. Du 30 septembre. Manque d'approvisionnement des marchés d'Amiens depuis plusieurs jours, par la négligence des communes à y envoyer leurs contingents en grains. Voiture de grains en destination d'Amiens, arrêtée à Hangest en Santerre. Presbytère de Barly. — Fol. 34 v°. Du 1^{er} octobre. Disette de grains dans les marchés d'Amiens. Disette d'avoine à la halle aux grains de Paris. — Fol. 35 v°. Du 3 octobre. Subsistances. Manque de grains à Airaine. Foin, paille et avoine arrivant dans les magasins de l'armée. Partage des communes du Pont-de-Metz. — Fol. 38. Du 4 octobre. Blés pour ensemencements. Charges de diverses communes. — Fol. 39. Du 5 octobre. Blés pour ensemencements. Foins des prés communaux de Wailly. Demande par la municipalité de Saint-Blimont, au sujet de la descente des cloches. Quantités de plomb « consistant en cercueils, terrasses, ou servant à contenir les eaux des étangs », dans les paroisses de Thoix, Namps au Val et Seux. Molières du Marquenterre. — Fol. 40. Du 7 octobre. Fixation des marchandises prescrite par la loi du 29 septembre 1793. — Fol. 40 v°. Du 8 octobre. Achats de grains à Nesle et aux environs, pour la subsistance de l'armée et pour l'approvisionnement des marchés d'Amiens. Blés destinés à Amiens arrêtés par les administrateurs du district d'Abbeville. — Fol. 41 v°. Du 9 octobre. Réparations à faire à la couverture de l'église Saint-Martin à Amiens, destinée à la tenue des séances de la société populaire de cette ville. Battage des avoines de glaneurs et des particuliers qui n'ont pas de bétail à nourrir. Battage des grains dans le district de Doullens. — Fol. 42 v°. Du 10 octobre. Pénurie de grains et farines à l'hôtel-Dieu d'Amiens. — Fol. 43. Du 12 octobre. Institutrices des écoles chrétiennes de la paroisse Saint-Firmin d'Amiens.

An II. — Du 22 du premier mois. Comparution des officiers municipaux de Nesle à la barre de la commission, au sujet de rébellions commises dans leur commune contre les commissaires chargés d'acheter des blés. — Fol. 44. Du 23 du premier mois. Dénonciation contre un aubergiste de Pont, comme ayant acheté des grains en dehors des marchés. Charges de diverses communes. — Fol. 44 v°. Du 24 du premier mois. Fausses déclarations de blés à Éplessier. — Fol. 46. v°. Du 26 du premier mois. Compte des

300001. accordées par la loi du 13 juin 1793. Blés fournis au marché de Corbie par les communes du Hamel et autres. Prix du blé. — Fol. 48. Du 27 du premier mois. Grains à fournir par la commune de Hénencourt pour l'approvisionnement d'Amiens. — Fol. 48 v°. Du 28 du premier mois. Réquisition de toutes les étoffes. Charges de diverses communes. — Fol. 49. Du 1^{er} du deuxième mois. Épidémie à Canaples. — Fol. 49 v°. Du 2 du deuxième mois. Contingents à fournir aux marchés d'Amiens par les communes du district de Montdidier. Charges de diverses communes. — Fol. 50 v°. Du 5 du deuxième mois. Gardes messiers. Clerc lai de Sorel. — Fol. 51. Du 6 du deuxième mois. Traitement des professeurs du collège de Montdidier. Id., du collège de Péronne. Presbytère de Biencourt. Procès des habitants de Thieulloy-l'Abbaye, Vraigne et la Maronde, contre la ci-devant abbaye du Gard. — Fol. 53. Du 7 du deuxième mois. Plainte par le représentant du peuple près de l'armée du Nord, sur ce que les districts de ce département ne mettent pas dans le versement de leur contingent toute l'activité qu'exigent les besoins pressants de l'armée. — Fol. 53 v°. Du 8 du deuxième mois. Réquisition d'avoine pour l'armée à Rambures. Demande d'admission à l'hospice Saint-Charles d'Amiens d'un ouvrier saiteur infirme. — Fol. 54 v°. Du 9^e jour de la 1^{er} décade du deuxième mois. Retards apportés par les districts et les communes à fournir les grains de réquisition. — Fol. 55 v°. Du 11 du deuxième mois. Aménagements à faire dans le lieu où travaillent les commis de la municipalité de Doullens. Appointements du secrétaire greffier de ladite commune. Charges de diverses communes. — Fol. 56 v°. Du 12 du deuxième mois. Manque de grains par l'équipage de huit bateaux allégueurs à Picquigny. — Fol. 57. Du 13 du deuxième mois. Épidémie à Vermandovillers. Besoin de subsistances des hôpitaux de Paris. Approvisionnement de la ville de Paris. Réclamation par le ministre de l'intérieur de l'état général du recensement des grains du département. — Fol. 60. Du 16 du deuxième mois. Refus par deux habitants de Warloy-Baillon d'obéir à une réquisition de blé. Arrestation d'une voiture de grains soupçonnés achetés en fraude à Roye. Blés arrêtés à Gamaches. — Fol. 63. Du 17 du deuxième mois. Recensement des grains. Saisie de blés au bourg d'Ault. Tourbage à Longueau. Visites de grains à Bouillancourt en Sery. Vérification des déclarations de grains dans le canton de Querrieux. Arrestation de conducteurs de blés à Oisemont. — Fol. 66

Du 19 brumaire. Paiement en nature exigé par plusieurs meuniers. Vente d'un four banal à Warsy. — Fol. 67. Du 21 brumaire. Sur l'arrêté pris par les représentants du peuple dans les départements de l'Aisne et autres circonvoisins, suspendant provisoirement les réquisitions autres que pour Paris et les armées. — Fol. 67 v°. Du 22 brumaire. Manque de fourrage au maître de poste de Flers. Charges de diverses communes. Subsistances de l'armée du Nord ; arrêté des représentants du peuple près de ladite armée, y transcrit. — Fol. 69. Du 24 brumaire. Subsistances de l'armée du Nord. — Fol. 69. Du 24 brumaire. Pétition des boulangers d'Amiens. — Fol. 71. Du 26 brumaire. Arbres à Essertaux. Local pour la tenue des séances de la municipalité d'Agnières, Molières de Quend en Marquenterre. — Fol. 72. Du 29 brumaire. Garde messiers de Villers sous Ailly. — Fol. 72 v°. Du 30 brumaire. Approvisionnements de Paris. — Fol. 73. Du 30 brumaire. Approvisionnements de l'armée. Fixation du prix des fagots par le district d'Abbeville. Farines pour l'armée du Nord. — Fol. 74 v°. Du 1^{er} frimaire. Blés pour l'approvisionnement du district de Saint-Denis. — Fol. 75. Du 2 frimaire. Expédition par le citoyen Motte, négociant à Tourcoing, de ses marchandises, au citoyen Duwavant, aubergiste à Amiens, pour qu'elles ne soient pas exposées à tomber entre les mains des ennemis. — Fol. 77. Du 3 frimaire. Impossibilité par le citoyen Caron, fabricant d'huile à Acheux, de se procurer des graines. Bestiaux et volailles alimentés avec du seigle. — Fol. 78. Du 5 frimaire. Insuffisance des approvisionnements de grains de la ville d'Amiens. — Fol. 78 v°. Du 5 frimaire. Demande de décharger une voiture de fourrages destinée à l'armée du Nord. — Fol. 79. Du 7 frimaire. Autorisation demandée par un brasseur d'Amiens d'acheter de l'orge pour fabriquer de la bière. — Fol. 80. Du 8 frimaire. Besoin de subsistances éprouvé par la commune de Moreuil. — Fol. 80 v°. Du 9 frimaire. Confessionnaires demandés par la municipalité d'Amiens pour servir de guérites. Établissement proposé d'un imprimeur à Montdidier. Incendiés de Naours. Étapes de Montdidier et de Gournay. Pension au citoyen Denamps, ci-devant professeur au collège d'Amiens. Observations par la société populaire d'Amiens sur la mauvaise fabrication des tiretaines destinées à faire des capotes pour les soldats. — Fol. 83. Du 10 frimaire. Insuffisance des grains emmagasinés à Amiens. — Fol. 83. Du 11 frimaire. Pénurie de grains dans les marchés d'Amiens. — Fol. 84. Du 12 frimaire. Insuffisance des grains amenés dans les marchés d'Amiens. — Fol. 85. Du 15 frimaire. Blés réquisitionnés par le district de Breteuil à la

municipalité de Fransures, district de Montdidier. Charges de diverses communes. Maître d'école de Méaulte. — Fol. 86 v°. Du 16 frimaire. Sabots à distribuer aux ouvriers occupés aux travaux de défense de la ville. Réclamation par les fabricants de savon noir à Amiens, au sujet de la taxe mise sur cette marchandise. Commissaire envoyé par le département du Pas-de-Calais dans celui de la Somme, pour l'exécution de l'arrêté des représentants du peuple Isore, Duquesnoy et Laurent, du 6 frimaire. — Fol. 89. Du 17 frimaire. Laines vendues par le citoyen Decaieu, marchand à Tailly, aux citoyens Poignon et compagnie, fabricants à Sedan chargés de la confection des draps pour les « deffenseurs de la République. » — Fol. 89 v°. Du 18 frimaire. Pénurie de grains à Aumale et dans le canton. — Fol. 90. Du 19 frimaire. Tourbage à la Motte-Brebière. Charges de diverses communes. — Fol. 90 v°. Du 21 frimaire. Disette de subsistances dans la commune d'Amiens. Battage des grains par les cantonniers dans le district de Doullens. — Fol. 92. Du 22 frimaire. Arrestation par le district de Péronne, du citoyen Collache chargé de procurer des grains au marché d'Amiens. Transport de grains pour les armées. Caisses de savon saisies chez un citoyen d'Amiens. Insuffisance des 26 sacs de grains assignés pour le marché de Corbie. Charges de diverses communes. Manque de socs de charrues par le citoyen L. Caron, fils aîné, marchand de fer à Amiens. — Fol. 94 v°. Du 24 frimaire. Savons saisis chez un négociant d'Amiens. Subsistances. — Fol. 95 v°. Du 27 frimaire. Manque d'avoine et de fourrage par le maître de poste de Poix. Manque de bois pour l'usage des bureaux. Demande de décharge par le district de Doullens, sur le contingent qui lui a été assigné pour l'approvisionnement d'Amiens. Charges de diverses communes. — Fol. 97. Du 28 frimaire. Demande par un ancien cordonnier d'Amiens, à l'effet d'être admis dans une maison de charité. Disette de bois à brûler et de tourbe à Amiens. Fournitures de toiles de chanvre pour le service des charrois de l'armée, par le citoyen Pierre Bouly, tisserand à Citerne. — Fol. 98 v°. Du 1^{er} nivôse. Réclamation par la municipalité d'Ercheu contre la quantité de grains qu'il lui a été assigné à fournir. Clerc lai de Rosières. — Fol. 99 v°. Du 3 nivôse. Subsistances de l'armée du Nord. — Fol. 100. Du 4 nivôse. Gardes messiers. Autorisation demandée par des cultivateurs des faubourgs de Hem et de la Hotoie à Amiens pour fabriquer de l'huile avec leurs graines. — Fol. 103. Du 11 nivôse. Arbres à Guyencourt. Clerc lai d'Har-

bonnières. Charges de diverses communes. — Fol. 104 v°. Du 13 nivôse. Disette de grains sur les marchés de Flixecourt. — Fol. 105. Du 14 nivôse. Réclamation par les officiers municipaux de la Boissière, au sujet des blés qui leur ont été assignés à fournir par le district de Montdidier. Demande de décharge de réquisitions par la municipalité de Lignières-Châtelain. Arrêté du citoyen Laurent, représentant du peuple près de l'armée du Nord, relatif à la lenteur apportée à la fourniture du contingent de grains exigés par les représentants Isoré et Laurent. Épidémie à Camon. — Fol. 108 v°. Du 15 nivôse. Épidémie à Marcelcave. Épidémie à Saint-Vaast. Épidémies dans les communes de Pernois, Bertaucourt, Ailly sur Noye et Barly. Réclamation des pâtisseries d'Amiens contre la défense qui leur a été faite de continuer leur état, attendu la disette de grains. — Fol. 110. Du 16 nivôse. Lettre du citoyens Jean Bon St-André et Veran, représentants du peuple près les côtes de Brest, concernant les fournitures de chanvre à faire pour la marine. Gardes messiers. Arrêté du comité de Salut public concernant les subsistances. Réquisition du citoyen Marchand, envoyé par la commission des subsistances et approvisionnements de la République dans le département de la Somme. Subsistances pour la place de Maubeuge. Arrêté du citoyen Marchand à ce sujet. — Fol. 112 v°. Du 18 nivôse. Subsistance des armées. Lettre de la commission des subsistances et approvisionnements de la République aux administrateurs du département de la Somme, sur les approvisionnements de Paris, du 17 nivôse an II. Réquisition sur le même objet ; même date. — Fol. 113 v°. Du 20 nivôse. Achat de 60000 aunes de toile pour faire des sacs. — Fol. 114. Du 19 nivôse. Observations par les citoyens Jacques Daire et compagnie, entrepreneurs de la manufacture de tannerie et de corroierie sise en la maison des ci-devant Minimes d'Amiens. Dépenses locales de la commune d'Abbeville pour 1792. — Fol. 114 v°. Du 21 nivôse. Subsistance de la force armée envoyée à Hallencourt pour la répression des excès commis le 25 mars 1793 dans cette commune. — Fol. 116 v°. Du 22 nivôse. Bureaux de la commune d'Abbeville. Partage des biens communaux de Moreuil. — Fol. 119. Du 23 nivôse. Arbres à Longueau. Arbres rue de la Barrette à Amiens Savon pour l'hôpital ambulat d'Amiens. Charges de diverses communes. — Fol. 120 v°. Du 25 nivôse. Approvisionnements de Maubeuge. — Fol. 121. Suite de la séance du 23 nivôse. Arbres dans les remparts et fossés du Mail à Amiens. — Fol. 121 v°. Du 27 nivôse. Blés consommés par les troupes de passage à Flixecourt. — Fol. 122. Du 28 nivôse. Arbres au bord du canal du Hocquet à Amiens. Jean-Baptiste Robert Cornet, âgé de 70 ans, ci-devant chanoine. — Fol. 123 v°. Du 30 nivôse. Demande par les gribaniers d'Abbeville et de Saint-Valery, à l'effet d'être chargés

du transport des grains pour les armées. Arrêté de la commission des subsistances et approvisionnements de la République, sur l'approvisionnement de Maubeuge, du 29 nivôse an II. — Fol. 124. Du 1^{er} pluviôse. Manque de subsistances à Amiens. Foins à Aubigny. — Fol. 125 v°. Du 2 pluviôse. Partage de communes à Cerisy-Gailly. — Fol. 126 v°. Du 3 pluviôse. Demande de levée de scellés par le citoyen Dupuis, juge du tribunal civil de Doullens, arrêté le 24 septembre 1793. — Fol. 127. Du 4 pluviôse. Hôpital général d'Amiens ; enfants trouvés. — Fol. 129. Du 5 pluviôse. Approvisionnement des armées Arrêté de la commission des subsistances et approvisionnements de la République, concernant l'approvisionnement de l'armée du Nord, du 3 pluviôse an II. — Fol. 130 v°. Du 8 pluviôse. Pressant besoin de blé dans la commune d'Amiens. Grains pour le service de l'armée. Gardiens des scellés de l'abbaye du Gard. Charges de diverses communes. — Fol. 133. Du 9 pluviôse. Approvisionnements de Maubeuge. Habillements d'hiver demandés par la citoyenne Leclercq détenue en la maison de la Providence d'Amiens. Jean-Louis Lemaître, diacre, incarcéré pour fait d'émigration. Arbres à Brouchy. Somme prêtée par le citoyen Hervilly à la fabrique de Chuignolles, lors de la reconstruction de l'église de ce lieu. — Fol. 136 v°. Du 12 pluviôse. Rareté de la tourbe à Amiens, — Fol. 137. Du 13 pluviôse. Subsistances des armées. — Fol. 138 v°. Du 15 pluviôse. Disette de subsistances à Amiens. — Fol. 139 v°. Du 17 pluviôse. Grains pour la commune de Paris. — Fol. 140. Du 19 pluviôse. Réclamation par le citoyen Cagé, gardien des scellés apposés sur les effets de Pingré et chanoine, incarcéré le 25 septembre 1793. Entrée de Laurent, représentant du peuple, demandant l'état exact des versements faits en vertu de l'arrêté du 27 brumaire. — Fol. 141. Du 21 pluviôse. Observations du district de Doullens au sujet des réquisitions. Arrêté du représentant du peuple André Dumont à ce sujet, du 22 pluviôse an II. — Fol. 142. Du 22 pluviôse. Arrêté de la commission des subsistances et approvisionnements de la République requérant le département de la Somme de fournir des grains au district de Vervins. Charges de diverses communes. Arbres à Carnoy. — Fol. 144. Du 23 pluviôse Subsistances. — Fol. 144 v°. Du 24 pluviôse. Ormes à Essertaux. — Fol. 145 v°. Du 25 pluviôse. Réclamation par

le citoyen Douchet, détenu à Amiens. — Fol. 146. Du 27 pluviôse. Réquisition à Quevauvillers. Voitures de toiles pour Lille arrêtées à Amiens. — Fol. 147. Du 29 pluviôse. Projet d'établir à Amiens, par le citoyen Augustin Laurent, négociant et fabricant, une manufacture de draps croisés pour l'habillement des troupes. Avoué du district d'Amiens. — Fol. 151. Du 1^{er} ventôse. Approvisionnements de Paris. Pension du citoyen Denamps, ci-devant professeur au collège d'Amiens. — Fol. 152. Du 5 ventôse. Blés et farines vendus par la municipalité de Saint-Valery pour le compte de la Nation. Fournitures aux malades indigents de Dury. Indemnité pour nourriture d'enfants abandonnés. Indemnité à allouer au citoyen Doisy, officier municipal d'Abbeville pour avoir consacré tout son temps aux affaires de la commune, et principalement aux subsistances. Augmentation de traitement demandée pour le citoyen Saumont, agent national à Saint-Valery. — Fol. 155. Du 6 ventôse. 6 000 quintaux de grains assignés au district de Montdidier. — Fol. 150 v°. Du 7 ventôse. Gratifications pour couvertures en tuiles. — Fol. 156. Du 8 ventôse. Inexécution des réquisitions en fourrages pour l'armée du Nord. Lettre du citoyen Laurent, représentant du peuple, concernant les subsistances de l'armée du Nord, du 3 ventôse an II. — Fol. 157 v°. Du 9 ventôse. Subsistances de l'armée du Nord. — Fol. 158. Du 10 ventôse. Secours à des vieillards indigents à Vron. Versements en grains pour l'armée. — Fol. 159 v°. Du 11 ventôse. Demande d'établissement d'un bureau de poste aux lettres à Oisemont. — Fol. 160. Du 13 ventôse. Approvisionnements de Paris. — Fol. 160. Du 14 ventôse. Construction d'un pont sur l'Authie au grand Occoche. — Fol. 162 v°. Du 15 ventôse. Établissement d'une imprimerie par le citoyen Laisney, libraire à Péronne. Mémoire du citoyen Carré, peintre à Amiens, d'une somme de 40 l., « pour montant d'un tableau avec bordure, fourni au collège de cette commune, représentant une couronne civique et portant cette devise : RÉPUBLIQUE UNE ET INDIVISIBLE, et ornée de deux girouettes de couleur tricolore. » Arbres plantés sur le Mail à Amiens. Frais de voyage du citoyen Domont à Paris, pour remettre une lettre à la commission des subsistances et approvisionnements. — Fol. 164 v°. Du 17 ventôse. Fournitures de serrurerie au collège d'Amiens. États à fournir des réquisitions. — Fol. 165 v°. Du 19 ventôse. Indemnités demandées par divers maîtres de postes. Réquisitions de 25 000 quintaux et de 30 000 quintaux par la commission des subsistances et approvisionnements de la République. — Fol. 167 v°. Du 22 ventôse. Marais commun entre Ailly sur

Noye, Guyencourt et Remiencourt. — Fol. 168 v°. Du 23 ventôse. Lettre de la commission des subsistances et approvisionnements de la République, sur les foins, paille et avoine à fournir par les départements de l'Aisne, de l'Oise, de la Somme et du Pas-de-Calais, du 20 ventôse. — Fol. 170 v°. Du 24 ventôse. 8 000 quintaux requis sur le département par la commission des subsistances et approvisionnements de la République. — Fol. 171. Du 27 ventôse. Approvisionnements de bois de chauffage en 1792, pour Gravelines et Dunkerque. — Fol. 171 v°. Du 28 ventôse. Rétribution du greffier de la municipalité d'Abbeville. Approvisionnements de bois pour l'armée. Pétition du citoyen Jean Dubos, détenu à la maison d'arrêt des Capettes à Amiens. — Fol. 172. Du 29 ventôse. Partage des biens communaux de Bray. Observations du représentant du peuple Laurent sur les états fournis par les receveurs de districts relatifs au paiement des subsistances requises pour l'armée. — Fol. 176. Du 1^{er} germinal. Traitement des professeurs d'humanités au ci-devant collège d'Abbeville. Travaux à la ci-devant église Saint-Martin de Saint-Valery. — Fol. 178. Du 2 germinal. Arbres à Misery. Amende aux officiers municipaux de Lesbœufs, pour contravention à la loi du 11 septembre 1793 sur le recensement des grains. Id., à ceux de Bazentin, Voyennes et Flers. — Fol. 180 v°. Du 3 germinal. Réquisition de 30 000 quintaux de grains dans le district de Péronne. — Fol. 181. Du 4 germinal. Fonds de 150 000 l. accordé au département, pour achat de subsistances. Achats de blés pour l'approvisionnement des places et de l'armée. Grains et fourrages pour l'armée. — Fol. 185. Du 5 germinal. Achats de grains pour l'armée. — Fol. 186 v°. Du 6 germinal. Location de la Petite Hotoie, à Amiens, pour la mettre en culture. Pétition par le citoyen Jean Dubos, détenu à Bicêtre. Marais de Guyencourt, Ailly sur Noye et Remiencourt.

L 104. (Registre.) — In-fol., 218 feuillets, papier.

1791. — Délibérations et arrêtés du directoire du département. 4^o bureau. Domaines. — Fol. 1. Du 1^{er} février. Portion congrue des curés de Saint-Martin et de Saint-Pierre de Doullens. Fermiers des domaines nationaux de Rainneville et de Gentelles. Pension du sieur Jean-François Carette, ancien employé au bureau des décimes d'Amiens. Pension des prêtres de la congrégation de la Mission, directeurs du sémi-

naire de Noyon. Bail fait par les Feuillants d'une maison à Amiens, rue des Rabuissons. — Fol. 3. Du 3 février. Desservant demandé par le curé du Bosquel, attendu son grand âge. Refus par le receveur du district d'Amiens des effets au porteur qui sont reconnaissance d'effets échangés en vertu de la proclamation du Roi du 11 novembre 1789. Demande par les marguilliers de la paroisse du Petit-Saint-Jean d'Amiens, de deux cloches pour remplacer celles qui étaient dans le clocher de leur église et qui sont cassées. Paiement réclamé par Jean-Baptiste-Bruno Vasseur, maître couvreur à Amiens, pour travaux par lui exécutés au clocher des Jacobins de cette ville. Paiement réclamé par la veuve Lucquet, boulangère à Amiens, d'une somme de 2 147 l. 11 s. 5. d. qui lui est due pour fourniture de pain aux chanoines réguliers de l'abbaye de Saint-Jean de ladite ville. Id., d'une somme de 6 408 l. 9 s., pour fourniture de pain aux religieuses de Mereaucourt de ladite ville. Portion congrue du vicaire de Saint-Denis d'Airaines. — Fol. 5. Du 5 février. Fermier du chapitre de Saint-Quentin d'une des fermes de Lœuilly, paroisse de Villers-Faucon. Demande par les habitants de la Neuville, l'Agrapin et Boutillerie, que l'église de Saint-Acheul soit conservée à leur usage. Bois de l'abbaye de Saint-Jean d'Amiens. Paiement réclamé de diverses sommes pour travaux exécutés aux anciens établissements religieux. — Fol. 8 v°. Du 8 février. Domaines nationaux compris en la soumission de la municipalité d'Amiens. Paiement réclamé de diverses sommes pour travaux exécutés à divers établissements religieux. Gratification de 150 l. payée par l'abbaye de Saint-Jean d'Amiens aux cavaliers de la maréchaussée, pour la garde de ses bois. Gages du cuisinier des Jacobins d'Amiens. Rétractation par les religieuses de Berteaucourt de la déclaration qu'elles ont faite de renoncer à la vie commune. Prieur-curé de Dreuil sous Molliens. Portion vicariale du vicaire de Saint-Germain d'Amiens. Question de savoir si les chapitres ou autres corps ecclésiastiques séculiers peuvent prétendre quelque portion des fruits produits par les biens nationaux. — Fol. 12 v°. Du 10 février. Domaines nationaux compris dans la soumission de la municipalité de Roye. Remboursement demandé par les chanoines de Picquigny d'une somme de 1 050 l. qu'ils avaient avancée aux curé et vicaire de Talmas. Autorisation de laisser la relique de la sainte Larme sous la garde de M. Tascher ci-devant abbé de Sainte-Larme. Réduction des paroisses de Ham à une seule. Soumission par la municipalité d'Étalon pour acquérir 130 journaux de terres labourables, 4 journaux de bois, et 3 journaux de prés provenant de l'abbaye du Paraclet. Maisons

abbatiale et conventuelle de Saint-Acheul. — Fol. 14 v°. Du 12 février. Biens des Ursulines de Montdidier. Champart de Puchevillers, provenant du chapitre d'Amiens. Vingtième des domaines nationaux sur le terroir de Cottenchy. Gages du garde des bois du Fayel pour l'abbaye de Sainte-Larme. Honoraires réclamés de messes dites pour la communauté de Saint-Julien d'Amiens. Paiement d'ouvrages de serrurerie faits pour les religieux du Paraclet d'Amiens. Somme due à François-Omer Fouquet, pour ses appointements de commis aux archives de l'abbaye de Corbie. Pension du sous-prieur d'Airaines. Dîme du prieuré d'Albert. Acquisition demandée par M. Desmery, avocat à Amiens, d'ormes plantés le long du mur de son jardin, faubourg de Noyon à Amiens, et ayant appartenu à l'évêché et à l'abbaye de Saint-Acheul. Paiement de travaux faits aux établissements religieux. — Fol. 18. Du 15 février. Somme due au sieur Hecque, maître d'école de la paroisse Notre-Dame d'Airaines, pour avoir exercé les fonctions de chantre dans ladite église. Paiement de travaux faits par Bruno Vasseur, couvreur à Amiens, à la maison des Minimés de ladite ville. Portion congrue du vicaire de Bougainville. Autorisation à deux religieuses du Paraclet de rester à l'infirmerie, en considération de leur grand âge. Gratification réclamée par le sieur Lender, maître de musique, pour les enfants de chœur de la cathédrale d'Amiens. Honoraires de messes aux Cordeliers d'Abbeville. Curé de Lignières-Châtelain. — Fol. 20. Du 17 février. Terre appartenant aux pauvres de Fresne. Somme due au sieur Colignon, chirurgien à Amiens, pour soins donnés aux Prémontrés de ladite ville. — Fol. 21. Du 19 février. Traitement du sieur Curaté, principal du collège de Péronne. Difficultés concernant les fermages et revenus des biens nationaux. Traitement des curés qui ont refusé le serment ou qui l'ont prêté avec restriction. Secours demandé en faveur d'un prêtre dans la misère. Ferme du Mont-Regnaut provenant de l'abbaye de Cercamp. Contestation relative à la vente de terres labourables sur les terroirs de Caix et environs. Créance aux Capucins de Péronne. Paiement réclamé pour fourniture de viande aux religieuses du Paraclet d'Amiens. Pension congrue du vicaire d'Hangest sur Somme. Garde du bois Riquier appartenant aux religieuses de Moreaucourt. Paiement réclamé pour pain fourni aux Augustins d'Amiens. Portion congrue du curé de Riencourt. Garde du bois

de Montagne provenant du chapitre d'Amiens. Paiement de tourbes fournies aux Sœurs Grises d'Amiens. Secours réclamé par les Visitandines d'Amiens. — Fol. 27 v°. Du 22 février. Biens nationaux ci-devant soumis à la dîme. Somme à laquelle l'abbaye de Saint-Valery avait été cotisée pour droits seigneuriaux. Réclamation par le chapelain de Sainte-Marguerite d'une somme payée par lui au rôle de la taille de 1790. Assignation au département de la Somme d'une somme de 400 000 l. dans la nouvelle distribution de fonds à envoyer par le trésor public pour le paiement des pensions ecclésiastiques. — Fol. 26 v°. Du 24 février. Soumission de la municipalité de Ham, pour l'acquisition de domaines nationaux. Demande par le sieur Jean-Baptiste-Joseph Bazin, ci-devant prieur des Jacobins d'Amiens, à l'effet d'être déchargé de la garde des effets renfermés sous les scellés dans la sacristie dudit couvent, en raison de l'établissement d'une école de filature et du dépôt de fourrages projetés dans ledit couvent. Imposition des religieux de Sainte-Larme. Fournitures faites à divers établissements religieux. Rente au capital de 1 000 l. due par les Carmélites d'Amiens. Paiement de travaux faits à divers établissements religieux. — P. 29. Du 26 février. Mémoire par lequel Pierre Dubreuil, ci-devant sous-prieur de l'abbaye de Saint-Fuscien, à l'effet d'obtenir un supplément de traitement et de continuer à résider dans ladite abbaye, pour pouvoir continuer les soins qu'il donne aux pauvres atteints de maladies des yeux. Autorisation demandée par M. Tillette de Bichécourt, d'abattre des ormes à lui appartenant sur la place du village d'Hangest. Augmentation de traitement demandée par le sous-prieur de Saint-Denis de Poix. Autorisation demandée par la fermière du prieuré d'Authie de ramasser des arbres morts ou abattus par le vent. Soumission par la municipalité de Frévent pour l'acquisition de domaines nationaux. Id., par la municipalité d'Amiens. Id., par la municipalité de Montdidier. Demande par les Carmélites d'Amiens de la distraction d'un jardin faisant partie de l'enclos de leur maison claustrale et formant l'art. XXXI des biens nationaux à vendre. Demande par les marguilliers de Démuin à l'effet d'être confirmés dans la jouissance des fruits de la chapelle Saint-Nicolas. Atelier de charité d'Amiens. Honoraires des sieurs Bellegueule, principal, Leroy, sous-principal, Mézurole, Delamarre, Bourgeois, Laurent et Joiron, professeurs provisoires au collège d'Amiens. Ancien greffier du bureau des finances d'Amiens. Soumission de la municipalité d'Épenancourt pour l'acquisition de domaines nationaux. Pain ci-devant distribué aux pauvres de la Neuville par l'abbaye de

Saint-Acheul. Sommes dues par divers établissements religieux, pour fournitures. — Fol. 34 v°. Du 1^{er} mars. Vacance de la cure de Saint-Thomas de Corbie. Desservant pris par le curé de Thennes, en raison de ses infirmités. Fief nommé la Maronde, tenu en plein hommage du marquisat de Sarcus. Rente due par les Jacobins d'Amiens Soumission par la municipalité de Doullens, pour l'acquisition de domaines nationaux. Sommes dues pour travaux exécutés et fournitures faites à divers établissements religieux. Pension accordée par le Roi à un religieux minime sur l'abbaye de Corbie. — Fol. 38. Du 3 mars. Soumission de la municipalité d'Halloy lès Pernois pour l'acquisition de biens nationaux. Pensions du clergé. Desservant demandé par le curé d'Hallencourt, en raison de ses infirmités. Dilapidations commises dans la ci-devant abbaye de Saint-Jean d'Amiens. Travaux de charité. Soumission de la municipalité de Templeux-la-Fosse pour l'acquisition de biens nationaux. Paiement de travaux de serrurerie exécutés aux Cordeliers d'Amiens. Mandats pour le paiement des impositions au profit des collecteurs de la municipalité d'Heilly. — Fol. 40 v°. Du 5 mars. Maison rue des Clairons, à Amiens, cédée par bail emphytéotique par le chapitre de la cathédrale. Terrain provenant du prieuré d'Albert près de l'hôtel du Cygne, audit Albert. Paiement de travaux faits pour divers établissements religieux. Honoraires au sous-prieur d'Authie pour fondations. Travaux de plafonnage au prieuré de Saint-Ausbert de Boves. Autorisation demandée par M. Colbert de Sablé et Adélaïde-Antoinette de Rambures, son épouse, de faire exhumer les corps de leurs ancêtres inhumés dans leur chapelle de Lambercourt, et d'en faire enlever les monuments et épitaphes. Demande par l'adjudicataire de la maison conventuelle des Augustins d'Amiens, à l'effet de levée des scellés qui y sont apposés. Remboursement réclamé par les chanoines de Nesle. Paiement de travaux faits au couvent des Trinitaires de Templeux-la-Fosse. Frais faits par la commune de Bouchavesne pour parvenir à l'acquisition de domaines nationaux. Soumission par la municipalité d'Étalon, pour l'acquisition de biens nationaux. Id., par la municipalité d'Authie. Rachat par le sieur Desmery, avocat à Amiens, de plusieurs arbres vis-à-vis son jardin, au faubourg de Noyon de ladite ville. Nomination d'un quatrième commissaire pour la vente des biens nationaux du district de Péronne. — Fol. 45. Du 8 mars. Demande de remboursement d'un surcens sur les maison, cense

et terres de la seigneurie d'Hamelet, dépendant de l'abbaye du Mont-Saint-Quentin. Id., d'un surcens sur la maison de Robécourt, envers le chapitre de Noyon. Pension accordée par le département d'Eure-et-Loir pour la desserte de la cure de Rouvroy-Saint-Florentin. Imposition des religieux de Corbie aux vingtièmes de la paroisse de Beaucourt. Paiement de travaux faits pour divers établissements religieux. Locataire évadé d'une maison appartenant aux Minimes d'Amiens. Rente viagère due par l'abbaye de Saint-Jean d'Amiens. — Fol. 47. Du 10 mars. Observations de l'ancien chapitre de Nesle sur les bases adoptées par la direction du département, pour la fixation du traitement des chanoines et autres bénéficiers. Honoraires de messes réclamés par le curé de la Houssoye. Demande faite par M. et M^{me} de Sablé de faire transférer les restes de leurs ayeux inhumés dans l'église et les cloîtres des Minimes d'Abbeville, et d'en faire enlever les mausolées. — Fol. 48 v°. Du 12 mars. Dilapidations commises dans la ci-devant abbaye de Saint-Jean. Maisons à Amiens, cour Sire Firmin le Roux. Requête de M. Groult, demeurant à Noyelle sur Mer, sur les difficultés qu'il éprouve pour l'abatis des arbres par lui plantés sur un terrain qui lui avait été ascensé par le seigneur du lieu. Demande de desservant par le curé de Gentelles, attendu son âge et ses infirmités. Rente viagère sur les Sœurs Grises d'Amiens. Paiement de travaux exécutés dans divers établissements religieux. Gages du jardinier des Jacobins d'Amiens, constitué gardien de la maison. Pension demandée par M. Battel, chirurgien à Saint-Valery, en qualité de chirurgien de l'abbaye dudit lieu. Réclamation du curé de Tilloy, au sujet de son traitement. Collecteur de Flesselles. Demande par le sieur Jean-Baptiste Dumeige, prêtre, à l'effet d'être continué dans la pension de 220 l. que lui faisait le clergé du diocèse. Gages réclamés par l'enfant de chœur des Prémontrés. Complément de traitement demandé par le curé de Dreuil lès Amiens. — Fol. 59. Du 15 mars. Demande de rachat de droits féodaux par Albert-Dominique de Carondelet, ci-devant chanoine de Cambrai, pour la terre ci-devant pairie de Riencourt, par lui acquise en 1788. Autorisation demandée par le fermier de l'évêque d'Arras, de continuer à administrer les bois de Menesvillers et de Vacqueresse devenus biens nationaux. Complément de traitement demandé par le curé d'Etréjust. Id., par le curé de Croquoison. Demande de rachat de droits féodaux dus à l'abbaye de Saint-Riquier pour un manoir sis à Feuquières. Id., sur une maison sise à la Ferté de Saint-Valery. Id., sur des terrains à Bellancourt. Id., sur une maison sise à

Rouvrel, faubourg de Saint-Valery. Id., sur des terres à Huppy. Id., sur la seigneurie de Mareuil lès Abbeville, tenue du comté de Ponthieu. Traitement des ci-devant chanoines de Péronne et des ci-devant chanoines et chapelains de Nesle. Complément de traitement demandé par le curé du Bosquel. Id., par le curé de Belloy-sur-Somme. Pension d'une religieuse de Moreaucourt. Demande de desservant par le curé de Saint-Gilles de Roye. Paiement de travaux faits à deux maisons appartenant aux Cordeliers d'Amiens. Pension des tourières et du jardinier des religieuses de Moreaucourt. Rente sur le clergé. Paiement de travaux de serrurerie faits aux portes de la cathédrale d'Amiens. Honoraires de messes aux vicaires de Cayeux. Paiement de fournitures et d'ouvrages faits à divers établissements religieux. Gages de la cuisinière des Feuillants d'Amiens. Rente sur le clergé. Complément de traitement demandé par le curé de Dreuil lès Molliens. Rente sur les chapelains de la cathédrale d'Amiens. Gages des sacristains des religieuses de Saint-Julien d'Amiens. — Fol. 61 v°. Du 16 mars. Réclamation par des soumissionnaires à des terres provenant de l'abbaye de Corbie. — Fol. 62 v°. Du 17 mars. Arrêté que « les armoiries de M. Machault » seront effacées de l'écusson qui est sur le devant de la chaire de la cathédrale d'Amiens, et qu'elles seront remplacées par ces mots : *Deo et patria* gravés au milieu de l'écusson. « M. Machault » enlevant les meubles de la maison épiscopale, envoi de commissaires à l'effet d'y faire ouverture de tous les appartements et de toutes les armoires, pour reconnaître les titres et papiers appartenant à l'évêché ; le juge de paix du quartier sera requis de faire toutes les opérations nécessaires à cet effet. — Fol. 63. Du 19 mars. Réparations faites au moulin d'Épenancourt, provenant de l'abbaye de Notre-Dame de Soissons, par suite de l'inondation du mois de février 1784. Ormes morts sur la place de Dury. Ventilation d'une redevance envers l'abbaye de Saint-Riquier. Demande par M. de la Chevardière, propriétaire indivis avec l'abbaye de Corbie de 24 journaux de bois sur le terrain de Blangy, aux fins d'exploitation et de partage de la haute futaie desdits bois. Honoraires du bailli de la justice de Corbie. Traitement du curé de Villedieu, ci-devant curé de Fourcigny. Répartition de fruits au profit des chanoines et chapelains de Nesle. Somme de 2 904 l. due par l'abbaye de Corbie aux sieurs Mamet Paradi et fils, demeurant à Auxerre, pour fourniture de vin. Paiement de fournitures faites et de travaux exécutés dans divers établissements reli-

gieux. Gages du garde des bois de l'abbaye du Gard. Pension à Antoine de Lassaux, ancien

musicien de la cathédrale d'Amiens. Dîme de Brucamps. Complément de traitement demandé par le curé de Villers-Campsart. Honoraires de messes demandés par le desservant du prieuré de Lœuilly. — Fol. 68 v°. Du 12 mars. Dettes des établissements ecclésiastiques du district d'Abbeville. Paiement de fournitures et de travaux faits à divers établissements religieux. Comptes de la fabrique de la collégiale Saint-Nicolas d'Amiens. Rente viagère sur les Sœurs Grises d'Amiens. Pension à Étienne Bécu, chantre de la communauté des Caritables de Corbie. Id., à Honoré Dubois, chantre de la collégiale de Fouillooy. Curé de Rubempré. Sommes dues à Félix Mercier, serpentiste, et à Louis Morand, chantre de l'abbaye de Saint-Jean. Somme due à Félix Cornette, organiste de ladite abbaye. Indemnité due par les Sœurs Grises au curé de Saint-Germain d'Amiens. Lieutenant des terres de Croissy, la Vacquerie, Domeliers, Fontaine sous Catheux, appartenant au chapitre de la cathédrale d'Amiens. Complément de traitement demandé par le curé du Hamel près de Corbie. Id., par le curé de Boisrault. Id., par le curé de Vecquemont. Id., par le curé de Beaucourt. Id., par le curé de Querrieu. Réformation demandée des deux premiers articles de la seizième affiche pour adjudication définitive des biens nationaux au district d'Amiens à la Haute-Borne. — Fol. 73 v°. Du 24 mars. Paiement de travaux exécutés aux granges de l'abbaye de Corbie. Gages du chantre des Jacobins d'Amiens. Paiement de travaux et fournitures faits à divers établissements religieux. Provision demandée par le desservant de la chapelle de Saint-Denis dépendant de la cure de Saint-Michel à Amiens. Fermes de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras, près de Pont-Noyelle. Paiement réclamé par le sieur Mourette, aubergiste à Corbie, chargé de loger les personnes descendant dans l'abbaye de Corbie, tels que frères mendiants de différentes maisons religieuses, domestiques et autres. Rente sur l'abbaye de Notre-Dame de Ham. Vente des jardins des maisons religieuses d'Amiens. Délit commis dans les bois de Val-de-Maisons. Complément de traitement demandé par le curé de Bresle. Demande de réformation des deux premiers articles de la seizième affiche pour vente de biens nationaux à Belloy. Fixation à 20 000 l. du traitement de l'évêque du département de la Somme, attendu que la population de la ville d'Amiens a toujours été estimée de 55 à 60 mille âmes, « que si les derniers états la portent moins haut, la différence ne peut être attribuée qu'à deux causes : les émigrations récentes occasionnées par les chutes des manufactures, au rétablissement desquelles la constitution actuelle contribuera

efficacement, et la crainte trop fondée sous l'ancien régime de taxes excessives et de nouveaux impôts. » — Fol. 76. Du 26 mars. Demande de pension par le sieur Louis Goulhier, organiste du chapitre de la cathédrale d'Amiens, depuis vingt-neuf ans. Gages du garde des bois de l'abbaye de Saint-Pierre de Selincourt dite Sainte-Larme. Paiement de fournitures et travaux faits pour divers établissements religieux. Rente sur le chapitre de Saint-Firmin-le-Confesseur à Amiens. Gages du garde des bois du Paralet des Champs. Traitement du portier du chœur de la cathédrale d'Amiens. Nomination d'un quatrième commissaire pour procéder aux ventes de domaines nationaux du district de Doullens. Paiement réclamé de réparations faites par le sieur Nozot, architecte, aux bâtiments de la ferme de Vraigne appartenant à l'abbaye de Saint-Barthélémy de Noyon. — Fol. 80 v°. Du 29 mars. Réparations à faire à un des six moulins ayant appartenu aux Cordeliers d'Abbeville. Paiement de fournitures et de travaux faits pour divers établissements religieux. Pension du curé de Treux et Méricourt. Travers de Longueau. Rachat de droits seigneuriaux dus à la châtellenie de Maisnières dépendant de l'abbaye de Corbie, à cause d'une ferme sise au village de Vis. Redevances envers les religieuses de la Visitation d'Amiens sur un marché de terre à Rozières. Rachat de droits seigneuriaux sur des terres à Embreville. Demande par les habitants de Busménard, que le service religieux soit fait dans leur église. Vente du bois des Moines provenant de l'abbaye de Séry. — Fol. 85. Du 30 mars. Demande par la municipalité de Corbie qu'il soit sursis à la vente de marais dont elle se prétend avoir été dépossédée par l'abbaye de Corbie, jusqu'à ce qu'il ait été statué à leur sujet. — Fol. 86. Du 31 mars. Répartition des fruits entre les ci-devant chanoines de Saint-Léger réunis au chapitre de Saint-Fursy de Péronne. Déclaration par les religieuses hospitalières de l'Hôtel-Dieu de Corbie, de renoncer à la vie commune, et d'emporter les effets mobiliers à leur usage. Secours demandés par les frères des écoles chrétiennes d'Amiens, faute de quoi ils ne pourront continuer leurs classes. Paiement de fournitures et de travaux faits pour divers établissements religieux. Complément de traitement demandé par le vicaire de Cannesières. Répartition des fruits entre les chapelains et la collégiale de Nesle. Adjudicataire des maisons, fermes et terres composant la mense

abbatiale et conventuelle de l'abbaye de Saint-Acheul. Mainlevée demandée des scellés apposés sur les biens meubles d'un religieux de Corbie décédé le 17 du même mois. Rachat de vingt-deux ormes provenant des religieux de Saint-Fuscien. Sursis aux ventes des droits incorporels appartenant à la Nation, tels que censives et droits seigneuriaux, attendu qu'on n'en connaît pas actuellement la valeur réelle. Garde du bois de Carnoy dépendant de l'abbaye de Sainte-Larme. Travaux faits à un moulin provenant de l'évêché d'Amiens, au faubourg de Hem de ladite ville. Garde des bois et garde messier de Templeux-la-Fosse. Rente due par la communauté des curés d'Amiens à une religieuse de la Charité de Saint-Lazare, à Paris, décédée. Gages de Jean-Baptiste Mattet, organiste de l'abbaye de Corbie. Rente sur la fabrique du chapitre de Saint-Nicolas d'Amiens. Dégâts causés par le vent dans une maison appartenant aux ci-devant Cordeliers d'Amiens. Garde des bois de l'abbaye de Corbie. Complément de traitement demandé par le curé de Warloy-Baillon. Id., par le curé d'Essertaux. Opposition par la municipalité d'Amiens à l'adjudication des biens nationaux provenant du prieuré de Wagny. — Fol. 93 v°. Du 2 avril. Jardins des maisons religieuses inhabitées. Interruption par le receveur du district d'Abbeville du paiement du traitement des fonctionnaires, faute de fonds. — Fol. 94 v°. Du 5 avril. Paiement de fournitures et de travaux faits pour divers établissements religieux. Cassation demandée du bail fait par l'abbesse de Berteaucourt d'une portion de terre dépendant de ladite abbaye. Décision sur des adjudications de biens nationaux faites par le directoire du district de Doullens. Réclamation concernant l'adjudication de terres à Rozières provenant du prieuré de Lihons. Garde du bois d'Omont. Réclamation de Jean-Baptiste Bazin, ci-devant prieur des Jacobins d'Amiens au sujet de l'opposition faite par divers fournisseurs sur le traitement demandé par un religieux de l'abbaye de Saint-Vasst, comme prévôt de la prévôté de Mesnil. Complément de traitement demandé par le curé d'Hamelet. Id., par le curé de Morvillers-Saint-Saturnin. Id., par le curé de Beaucamps-le-Jeune. Id., par le curé de Béhencourt. Id., par le curé de Gentelles. — Fol. 99 v°. Du 7 avril. Honoraires de M. Morgan père, avocat à Amiens, pour travaux contentieux pour divers établissements religieux. Portion congrue du curé de Domart sur la Luce et des vicaires d'Auxi-le-Château. Gages du suisse des Prémontrés d'Amiens. Somme répétée par les héritiers de défunt M. Douay de Baisnes, archidiacre d'Amiens. Paiement de fournitures et de travaux faits pour divers établissements religieux.

Sergents à masses du comté de Corbie. Requête d'Antoine-Adolphe de Soyecourt, ci-devant seigneur d'Harbonnières et de Béthisy, concernant la chapelle Saint-Côme et Saint-Damien dite de Béthisy, au château d'Harbonnières. Complément de traitement demandé par le curé de Warlus. — Fol. 103. Du 9 avril. Demande par le curé de Saint-Martin de Saint-Valery, de la conservation d'une des quatre chapelles de Cambron comme chapelle castrale. Répétition d'une somme de 1 350 l. par M. Duminy, curé de Saint-Michel d'Amiens. Déduction demandée par le fermier de la ferme d'Hucquelus. Ferme de Cavillon provenant de la fabrique de la cathédrale d'Amiens. Demande par le sieur Lemaître de retirer les chaises qui lui appartiennent de la ci-devant collégiale Saint-Martin. Demande par les Cordeliers de Mailly qu'on leur laisse le linge nécessaire pour leur usage personnel et pour la célébration des messes. Remboursement demandé par les chanoines de Saint-Fursy de Péronne des avances par eux faites pour les gages des chantres et musiciens et autres officiers de leur église. Action de la Compagnie des Indes. Paiement de fournitures et de travaux faits pour divers établissements religieux. Rente sur les Sœurs Grises d'Amiens. Rente viagère sur les Augustins d'Amiens. Gages du bedeau de la paroisse de Saint-Acheul. Rente sur les chapelains de la cathédrale d'Amiens. Garde des bois de Montagne. Fermier général du prieuré de Saint-Pierre d'Abbeville. — Fol. 108 v°. Du 12 avril. Réclamation des bénéficiers du chapitre de Saint-Fursy de Péronne sur le supplément de leur traitement. Complément de pension des Cordeliers de Doullens. Logement du desservant d'Hattencourt. Traitements et pensions des ecclésiastiques des districts d'Abbeville, Péronne, Montdidier et Doullens. Demande par un ci-devant Prémontré d'Amiens que ses effets actuellement sous scellés à l'abbaye de Saint-Jean de ladite ville, lui soient délivrés. Frais de justice faits par l'abbaye de Corbie. Rente viagère sur les religieuses de la Visitation d'Amiens. Paiement de fournitures et de travaux faits pour divers établissements religieux. Honoraires de messes dites pour les Carmélites d'Amiens. Somme répétée par les ci-devant prévôt, chanoines et chapitre de Saint-Firmin-le-Confesseur réuni à celui de Saint-Nicolas, sous le titre de Saint-Martin. Honoraires du diacre d'office des Carmélites d'Amiens. Garde d'un bois de l'abbaye de Favaques de Saint-Quentin. Garde des bois de l'abbaye de Ham. Sergents du district de

Péronne. Garde des bois de l'abbaye de Clairfay. Garde du bois Riquier. Gages d'un domestique de l'abbaye de Corbie. Dépense faite par le sieur Ruty, brigadier de la maréchaussée de Péronne, pour le rafraîchissement du détachement de hussards envoyé par le directoire de Péronne les 1^{er} et 11 mars précédents, pour rétablir l'ordre et veiller à la conservation des bois de Combles. Rente sur les Cordeliers d'Amiens. Traitement du vicaire de Saint-Maulvis. Complément de traitement demandé par le curé de Guizancourt. Id., par le prieurcuré d'Aubigny. Id., par le curé de Frémontiers. Demande par le curé du Petit-Saint-Jean à Amiens, d'être autorisé à prendre deux ou trois cloches dans le clocher de l'abbaye de Martin-aux-Jumeaux de ladite ville, qui vient d'être vendu, pour remplacer celles de son église, qui sont toutes cassées. — Fol. 115 v°. Du 14 avril. Rente viagère sur les religieuses de la Visitation d'Amiens. Rente sur le fief de Guizy à Oresmaux, appartenant à l'abbaye de Corbie. Paiement de fournitures de travaux faits pour divers établissements religieux. Suisse des Prémontrés d'Amiens. Gages du jardinier des Capucins d'Amiens. Traitement du curé de Moyencourt. Procédure criminelle devant le tribunal du district d'Abbeville, contre les prieur et coadjuteur de la Chartreuse d'Abbeville. — Fol. 119 v°. Du 16 avril. Paiement de fournitures et de travaux faits pour divers établissements religieux. Gages de Pierre Caussin, feudiste de l'abbaye de Corbie. Fermier général de l'abbaye de Saint-Valery. Demande d'emparquement par l'adjudicataire de taillis à couper appartenant à l'hôpital d'Amiens, au terroir d'Hallivillers. Déclaration que divers ecclésiastiques d'Amiens, y désignés, ont renoncé à leurs fonctions, pour défaut de serment pur et simple. Gardes des bois nationaux. Demande faite par un chanoine régulier de Saint-Jean d'Amiens, observant qu'il n'a point d'armoire que l'on puisse enlever, à l'effet d'être autorisé à prendre un autre objet de même valeur. Traitement demandé par le curé de Dominois et Argoules, pour avoir fait la desserte de la paroisse de Valloires. Réclamation par les sœurs de la Providence, communauté de l'Enfant-Jésus, chargée de l'instruction publique des enfants indigents de la ville d'Amiens, à l'effet d'être payées de la pension de 200 l. que leur versait feu M. Moreau, écolâtre de la cathédrale, pour chacune des paroisses de Saint-Leu, Saint-Jacques, Saint-Germain et Saint-Firmin-le-Confesseur, somme prise sur l'hôpital général d'Amiens. Complément de traitement demandé par le curé de Bettencourt-Rivière. Demande par les supérieur et économé de l'hôpital de la Trinité de Montdidier, à l'effet d'être autorisés

à faire abattre des arbres dans les bois d'Hatte, pour le chauffage de leur hôpital. Rachat demandé d'un surcens envers le cantuaire de Saint-Eutrope de Noyon. — Fol. 125. Du 19 avril. Rente sur le chapitre de Saint-Fursy de Péronne. Desservant demandé par le curé de Wanel. Réclamation par le locataire de la dîme d'Hallencourt appartenant au chapitre de Saint-Vulfran d'Abbeville. Paiement de fournitures et de travaux faits pour divers établissements religieux. Réclamation par M. Louis-Alexandre Vaisse, ci-devant seigneur de Rainneville, et par le fondé de pouvoir de M. Marie de Lorraine, ci-devant seigneur de Coisy, propriétaires d'un droit de champart sur les terres de l'abbaye de Corbie. Portion congrue du curé de Crouy. Réclamation d'une somme de 25 l. par Jean-Baptiste Dumesnil, ci-devant écolier de théologie au collège d'Amiens, cleric-lai à Lœuilly, sur la bourse de 50 l. dont il était titulaire sur la maison des Jacobins d'Amiens. Demande de rachat de vingt-deux ormes provenant des religieux de Saint-Fuscien. Experts nommés pour l'estimation de la maison canoniale occupée par feu Sébastien-Fidèle de Douay de Baisnes, chanoine de la cathédrale d'Amiens, et vicaire général du diocèse. Rente viagère sur les Minimes de Péronne. Locataire d'un jardin provenant des Filles Pénitentes d'Amiens. Vacations des experts chargés de procéder à la ventilation des immeubles portés en la soumission de la municipalité de Corbie. — Fol. 129 v°. Du 21 avril. Rente viagère sur les religieuses de la Visitation d'Amiens. Remboursement d'arrérages aux doyen et chanoines de la collégiale de Fouilloy. Paiement de frais judiciaires faits par les religieuses de la Visitation d'Amiens. Paiement de fournitures et de travaux faits pour divers établissements religieux. Rente sur les Carmélites d'Amiens. Marche à suivre pour le paiement des commissaires aux récolements des meubles, apposition des scellés, confection d'inventaires et autres. Paiement des avances faites par M. Jumel, pour faire le récolement des meubles de l'abbaye de Corbie. Paiement des redevances du fief de Ménévillers. Complément de traitement demandé par le curé de Coisy. Id., par le curé du Pont-de-Metz. Id., par le curé de Dromesnil. Id., par le curé de Bray sur Somme. — Fol. 135. Du 23 avril. Réclamation par Charles Demolliens, huissier à Poix, contre des ormes plantés quelques années auparavant par le chapitre de Picquigny contre une pièce de terre qui lui appartient à Molliens-Vidame. Mainlevée demandée de l'opposition

mise par la municipalité de Cachy à la coupe de taillis au bois l'Abbé dépendant de la mense abbatiale de Corbie. Dépenses faites par M. Hecquet-Dorval lors de son transport à Drucat, pour constater la situation de la chapelle prétendue castrale dudit lieu. Demande par M. « Deloménie », abbé commendataire de Corbie, à l'effet d'être autorisé à contraindre son receveur de rendre ses comptes. Frais d'arpentage de la seigneurie de Cerisy-Gailly, pour l'abbaye de Corbie. Paiement de fournitures et de travaux faits pour divers établissements religieux. Mémoire par lequel le sieur Jean-Baptiste Lenoël, maître maçon à Amiens, expose que le sieur Houbart, adjudicataire des bâtiments et église des Carmes d'Amiens, l'a déclaré son command pour ladite église, que, ne pouvant en tirer parti sans démolir l'église, il demande que l'administration fasse retirer les effets qui y sont restés. Complément de traitement demandé par le curé de Vergies. Requête du sieur Pfaff, concernant la soumission par lui faite pour acquérir les biens du prieuré d'Authie dont il était ci-devant fermier, et ceux de Clairfay. Complément de traitement demandé par le curé d'Oisy. Id., par le curé de Belloy-Saint-Léonard. Id., par le curé de Belloy-Saint-Léonard. Id., par le curé de la Neuville sous Corbie. Id., par le curé de Neslette. — Fol. 141 v°. Du 28 avril. Adjudication porvisoire d'une maison sise à Péronne. Vacation d'experts pour l'estimation de domaines nationaux du district de Péronne. Rente sur les Sœurs Grises d'Amiens. Frais d'arpentage. Construction d'un moulin dit le Moulin neuf, à Amiens. Mémoire des sieur et dame Cocu, concernant un bail à vie à eux consenti par l'abbaye de Sainte-Larme, de terres au Fayel, à la charge d'y faire construire une maison de campagne. Complément de traitement demandé par le curé de Contay. — Fol. 144. Du 30 avril. Demande de rachat de droits seigneuriaux sur des bois à Licourt. Moulin à drap à Saint-Léger en Chaussée. Garde des bois nationaux à Morcourt. Indemnité réclamée par le prêtre chargé d'administrer l'extrême-onction dans la ville d'Amiens, pour les embellissements qu'il avait fait faire dans la maison canoniale dont il jouissait. Paiement de fournitures et de travaux faits pour divers établissements religieux. Garde des bois de Feuillancourt. Complément de traitement demandé par le curé de Boisrault. Id., par le curé de Lœuilly. Id., par le curé de Marcelcave. Id., par le curé d'Hangest sur Somme. Id., par le curé de Saint-Aubin. Id., par le curé de Saisseval. Id., par le curé de Foucaucourt. Id., par le curé de Namps-au-Mont. Maison du prêtre commis à l'administration des sacrements. Opposition formée par différents

fournisseurs de l'abbaye de Saint-Acheul sur le traitement des religieux de ladite abbaye. — Fol. 159. Du 3 mai. Somme due par les religieuses de Moreaucourt. Paiement de fournitures et de travaux faits pour divers établissements religieux. Emplacement dans quelque maison religieuse, demandé par les sieurs Gillon demeurant à Amiens, pour y placer des marbres façonnés qu'ils viennent de recevoir, à la charge d'en payer le loyer. Pensionnaire des Cordeliers de Bouttencourt lès Blangy. Demande de liquidation de la dîme de Monchy-Lagache, Flez et Douvieux, tenue en fief de la commanderie d'Éterpigny. Paiement des avances faites par M. Lender, maître de musique de la cathédrale d'Amiens ; pour les frais d'entretien de la maîtrise de ladite église. Opposition par les officiers municipaux de Montdidier à la réception des premières enchères sur des terres sises à Coullemelle. — Fol. 161 v°. Du 5 mai. Paiement de fournitures et de travaux faits pour divers établissements religieux. Garde des bois de l'abbaye de Sainte-Larme. Paiement d'obligations sur l'université des chapelains de la cathédrale d'Amiens. Gages du portier du chœur et du suisse de la cathédrale d'Amiens. Dommages et intérêts demandés à la municipalité de Talmas, pour des dégâts commis dans les bois par des malfaiteurs. Somme due à Adrien-François Prophète, archiviste de l'abbaye de Selincourt, sur son traitement. A-compte demandé par un expert pour l'estimation des biens nationaux, sur ses honoraires. Demande par les habitants de Saint-Fuscien et Petit Cagny, que lors de la vente des bâtiments de l'abbaye de Saint-Fuscien, l'église, le cimetière et l'école en soient distraits pour servir à l'usage de la commune. Complément de traitement demandé par le curé de Beaucourt. Demande par M. Gauteron de la Combe, colonel de cavalerie demeurant à Amiens, qu'il soit fait désunion et criée partielle de tous les biens nationaux provenant des menses abbatiale et conventuelle de l'abbaye de Saint-Fuscien au Bois. — Fol. 164 v°. Du 7 mai. Réclamation d'une somme due par un religieux de Corbie. Paiement de fournitures et de travaux faits pour divers établissements religieux. Honoraires de messes dus au curé de Bussy lès Poix. Traitement du gardien des scellés de l'abbaye de Saint-Acheul. Garde des bois d'Aveslès. Gardes des bois de Moislains et de Mesnil en Arrouaise. Gardes des bois de Dury. Réclamation par l'évêque du département du paiement de son traitement, sur lequel il n'a encore rien touché. — Fol. 166 v°. Du 9 mai. Demande par les habitants du hameau de Floxicourt, dépendant de la

paroisse de Fluy, que la chapelle dépendant du prieuré de Floxicourt soit distraite de la vente dudit prieuré. Demande par le conseil général de la commune de Montdidier à l'effet d'être autorisé à acquérir, au lieu et place de l'adjudicataire, les bâtiments des Capucins de ladite ville, pour y établir un marché au blé, des boucheries et des casernes de gendarmerie. — Fol. 168. Du 10 mai. Paiement de fournitures et de travaux faits pour divers établissements religieux. Somme due au curé de Saint-Sauflieu sur les grosses dîmes dudit lieu. Annulation de l'adjudication faite le 6 mai de la maison des Minimes de Roye. Traitement d'un ancien cordelier d'Amiens, actuellement curé de Reverseaux (Eure-et-Loir). Demande par la municipalité de Saint-Riquier, à l'effet de distraire l'église de l'abbaye dudit lieu, de la vente des biens nationaux, pour servir d'église paroissiale. Réclamation par l'adjudicataire du moulin du faubourg de Hem. Complément de traitement demandé par le curé d'Éplessier. Convocation à l'assemblée des créanciers de feu Louis-Charles Caron, imprimeur à Amiens, pour une somme de 5 341. l. due par ledit Caron au clergé du diocèse d'Amiens. — Fol. 170 v°. Du 12 mai. Paiement de fournitures et de travaux faits pour divers établissements religieux. Avances faites par le trésorier-receveur du district de Montdidier pour le paiement des fonctionnaires publics. Pension d'un ancien religieux de Fontevault. Créance sur l'abbaye de Corbie. Complément de traitement demandé par le curé de Maurepas. Somme due par l'abbaye de Corbie au fermier de la Grenouillère près de Péronne, pour fourniture de poisson d'eau douce. Somme due au curé de Saint-Sauflieu sur les dîmes de sa paroisse. Garde des bois, plaine, chasse et police de la seigneurie du prieuré de Saint-Nicolas au Bois. Complément de traitement demandé par le vicaire de Domart lès Ponthieu. — Fol. 173 v°. Du 14 mai. Garde des bois de Saint-Pierre près de Brucamps. Gages du concierge des Feuillants d'Amiens. Autorisation demandée par l'adjudicataire de l'enclos de Saint-Fuscien de se rendre adjudicataire de dix-neuf ormes plantés le long dudit enclos. Paiement de fournitures et de travaux faits pour plusieurs établissements religieux. Honoraires du bailli de l'abbaye de Saint-Barthélemy de Noyon. Demande de fonds par les administrateurs du directoire du district d'Abbeville pour payer les dettes des communautés dudit district. Traitement des chantres et de l'organiste de l'église épiscopale d'Amiens. Demande par le curé de Conty de la concession du jardin du prieuré dudit lieu. Demande de complément de traitement par le curé d'Hornoy. Id., par le curé de Proyart. Id.,

par le vicaire de Saint-Gilles d'Abbeville. Partage des revenus des chapelains de Saint-Jean-des-Prés à Abbeville. Complément de traitement demandé par le curé de Saint-Sépulcre d'Abbeville. Id., par le curé de Saint-Vulfran-en-Chaussée de ladite ville. Id., par le curé de Saint-Éloi de ladite ville. Id., par le curé de Notre-Dame-de-la-Chapelle de ladite ville. Id., par le curé de Notre-Dame-du-Châtel de ladite ville. Id., par le curé de Saint-Jacques de ladite ville. Id., par le curé de Saint-André de ladite ville. Id., par le curé de Saint-Gilles de ladite ville. Id., par le vicaire de Saint-Georges de ladite ville. Id., par le vicaire de Saint-Sépulcre de ladite ville. — Fol. 180. Du 17 mai. Demande de desservant par le curé de Caours. Opposition faite par un boucher sur le traitement des Augustins d'Amiens. Paiement de fournitures et de travaux faits pour divers établissements religieux. Rente sur des chanoines de la cathédrale d'Amiens. Demande de rachat de droits sur une maison nommée le « Pleinseaux », dans la banlieue d'Amiens. Demande par le maire de Corbie d'être autorisé à abattre des arbres très près de sa propriété. Sommes répétées par M. Duminy, prêtre. Demande de supplément de traitement par le curé de Bourdon. — Fol. 182 v°. Du 19 mai. Demande de desservant par le curé d'Hénencourt. Opposition aux enchères des biens nationaux du district de Montdidier. Demande de jardin par le curé de la Fresnoye. Rente sur les Carmélites d'Amiens. Rentes dues par le ci-devant seigneur de Rumigny à l'abbaye de Saint-Martin-aux-Jumeaux d'Amiens. Garde des bois de Rozières, municipalité d'Épehy. — Fol. 185. Du 21 mai. Réclamation par le conseil général de la commune de Flesselles contre la réunion de 1 050 journaux de terre formant le domaine de Xavière, provenant de la mense abbatiale de Saint-Jean d'Amiens. Demande de complément de traitement par le curé de Bussu. Id., par le curé de Brucamps. Demande de remboursement d'une somme de 6 000 l. donnée au prieuré de N.-D. de Montdidier. Demande de complément de traitement par le curé de Villers sous Ailly. Id., par le curé de Coquerel. Id., par le curé de Bellencourt. Id., par le curé de Métigny et Laleu. Id., par le vicaire de Long sur Somme. Id., par le curé de Long sur Somme. Paiement de fournitures et de travaux faits pour diverses communautés religieuses. Terrain demandé par le curé de Villers-Bocage, pour compléter le jardin auquel il a droit. Complément de traitement demandé par le vicaire de Domqueur. Id., par le vicaire de Pont-Remy. Id., par

le curé de Mouflers. Id., par le curé d'Ergnies. Id., par le vicaire d'Ailly sur Somme. Id., par le curé de Pont-Remy. Id., par le curé d'Épagnette. Id., par le vicaire de Bussu. Remboursement demandé par le fermier de Saint-Vaast d'Arras, de dépenses faites par lui pour la construction de divers bâtiments à ladite ferme. Sursis à la vente des moulins nationaux, en considération de ce que le point d'eau doit être baissé. Réparations demandées à deux maisons rue du Loup à Amiens, tenues des ci-devant chapelains de la cathédrale. — Fol. 190. Du 24 mai. Dispositions prises pour la vente des reliques, argenterie et autres objets mobiliers des abbayes de Corbie, Saint-Acheul, Saint-Martin-aux-Jumeaux, Sainte-Larme et Saint-Jean d'Amiens et autres maisons religieuses. Paiement de fournitures et de travaux faits pour divers établissements religieux. Adjudication des champarts appartenant à la Nation, aux terroirs de Saint-Fuscien, Sains et autres. Remboursement demandé par le fermier du moulin de l'abbaye de Notre-Dame de Soissons à Épenancourt, pour travaux faits audit moulin. Rente viagère sur les Sœurs Grises d'Amiens. Dettes des corps et communautés ecclésiastiques du district d'Abbeville. Dîme de Saint-Germain sur Bresle prise à ferme des religieux de Saint-Fuscien au Bois. Demande de complément de traitement par le curé de Millencourt, district de Péronne. Id., par le curé du Hamel. Id., par le curé d'Offignies. Id., par le curé de Saint-Pierre de Ham. Id., par le curé de Soues. Rente sur des chanoines de la cathédrale d'Amiens. Dîme de Saulchoy. Portion congrue du curé de Punchy. Rentes sur les Carmélites. Demande de complément de traitement par le curé de Méreaucourt. Id., par le curé de Villers-Bretonneux. Un des religieux prémontré d'Amiens n'ayant eu dans sa chambre qu'une garniture de lit en papier, demande, pour compléter son lit, une garniture des chambres d'hôtes. Paiement de fournitures et de travaux faits à divers établissements religieux. Demande de complément de traitement par le curé de Vraignes. Id., par le curé de Saint-Romain. Id., par le curé de Croÿ. Demande de rachat de censive et droit de four dus à l'abbaye de Villancourt sur deux mesures à Épagne. Fondation de messe à Martinsart. Rente foncière sur les fermes de Balance provenant de l'abbaye de Valloires. Demande de rachat de droits féodaux sur des terres à Woignarue, provenant de l'abbaye de Saint-Valery. Demande de paiement de sommes dues pour la construction de l'église de Doingt, en 1785. Demande de rachat de censives et de droits seigneuriaux sur un manoir à Feuquières, provenant de l'abbaye de Saint-Riquier. — Fol. 199. Du 25 mai. Paiement anticipé d'une obligation pour

acquisition de biens nationaux. — Fol. 199 v°. Du 26 mai. Demande de rachat de rentes foncières dues à l'abbaye de Saint-Martin-aux-Jumeaux d'Amiens. Réclamation par le curé de Caulières au sujet de réparations à faire à son presbytère. Acquisition par Jean-François Lavernier, notaire royal, ci-devant greffier en chef de la maréchaussée d'Abbeville, de biens nationaux, moyennant la liquidation et remboursement de deux offices dont il était pourvu. Rente sur les religieuses de Sainte-Élisabeth d'Amiens, au profit du chapelain de la citadelle de ladite ville. Pension d'un chapelain de la cathédrale d'Amiens. Réparations demandées par le fermier de la ferme de Renancourt provenant du chapitre de la cathédrale d'Amiens. Paiement de fournitures et de travaux faits pour divers établissements religieux. Rentes sur le chapitre de la cathédrale d'Amiens. Demande de complément de traitement par le curé de la Chapelle. Id., par le curé de Berny. Id., par le curé de Caulières. Id., par le curé de Framerville. Traitement du sieur Dermey, organiste de l'abbaye de Ham. Garde-chasse de ladite abbaye. Demande de complément de traitement par le curé d'Abancourt et Warfusée. Id., par le curé de Bergicourt. — Fol. 205. Du 28 mai. Paiement de fournitures et de travaux faits pour divers établissements religieux. Arrêté que les religieuses de Saint-Michel de Doullens, qui, à l'exception de l'abbesse, ont toutes déclaré renoncer à la vie commune, seront tenues d'en sortir dans le plus bref délai. Rente viagère payée par le chapitre de la cathédrale d'Amiens à la cuisinière d'un chanoine décédé. Mandat de 100 l. en faveur d'une religieuse de Moreaucourt dans le besoin. Demande par la société des Amis de la constitution d'Amiens, de l'église des Célestins pour la tenue de ses séances. Mémoire de M. Pingré, ci-devant seigneur de Cavillon, au sujet d'arbres dont il était copropriétaire avec les Célestins et le chapitre de la cathédrale d'Amiens. Rentes sur le chapitre de la cathédrale d'Amiens. Demande de rachat d'arbres à Saint-Fuscien. Demande par le conseil général de la commune de Roye d'être autorisé à acquérir les bâtiments des Minimes de ladite ville, afin d'y établir un hôpital pour les hommes. Demande de mobilier par un ancien religieux prémontré d'Amiens. Desservant du curé de Coquerel. Demande par le curé de Bray sur Somme d'être autorisé à faire couper trente arbres dans un bois dont il avait ci-devant la jouissance, au profit de ceux de ses paroissiens qui ont été incendiés

dans la nuit du 17 au 18 février précédents. Demande par le sieur Mercier, maître de pension à Amiens, obligé de quitter la maison qu'il occupe, laquelle a été adjugée, d'occuper les appartements du sieur Baillet, ci-devant jacobin, jusqu'à son adjudication définitive. Traitement des principal, sous-principal et professeurs du collège d'Amiens. Demande par M. Charles de France d'être maintenu dans la propriété d'une chapelle construite par ses ancêtres pour leur servir de sépulture, et appartenant aux Cordeliers de Mailly. — Fol. 209 v°. Du 31 mai. Paiement de fournitures et de travaux faits pour divers établissements religieux. Acquisition par M. François-de-Paule-Jean de Haussy, d'une maison à Péronne, rue des Chanoines. Demande de complément de traitement par le curé de Villers-Bocage. Id., par le curé de Dommartin. Réclamation par M. Evrard, chapelain et musicien de la cathédrale d'Amiens, qui n'a pas été compris dans la liste des musiciens conservés de ladite église. Expert pour visiter la maison de M. Poujol, ci-devant chanoine de la cathédrale d'Amiens, qui se dispose à quitter la ville. Plainte par l'adjudicataire de 882 journaux de terre provenant de l'abbaye de Corbie à Oresmaux, de ce que plusieurs particuliers d'Oresmaux, par leurs menaces, essaient de l'empêcher de passer bail desdites terres. Traitement des Cordeliers d'Amiens. Redevance en grains due par les fermiers de Septenville à l'abbaye de Saint-Jean d'Amiens. Traitement des religieux de Saint-Martin-aux-Jumeaux d'Amiens. Frais de justiec par l'abbaye de Beaubec. Demande de complément de traitement par le curé de Vironchaux. Id., par le vicaire de Vironchaux. Id., par le curé de Dominois. Id., par le curé résignataire de Dominois. Gratification au détachement du 6^e régiment de chasseurs à cheval à Doullens, pour la surveillance des bois. Demande de complément de traitement par le curé de Ponches. Id., par le curé de Ligescourt. Difficulté de remplacer les curés et vicaires non assermentés dans le district de Doullens. Demande de complément de traitement par le curé de Dompierre. Portion vicariale du desservant de Boisle. Complément de traitement demandé par le desservant du Fayel. Id., par le curé de Fontaine sur Maye. Id., par le vicaire de Crécy. Id., par le curé de Crécy. Id., par le curé de Machy. Desservant de la cure de Bouquemaison.

L 105. (Registre.) — In-fol., 168 feuillets, papier.

1791. — Délibérations et arrêtés du directoire du département, 4^e bureau. Domaines. — Fol. 1. Du 1^{er} juin. Organisation provisoire des employés du

culte dans la cathédrale. — Fol. 2. Du 3 juin. Autorisation demandée par M. Poujol, ci-devant chanoine de la cathédrale, de verser dans la caisse du receveur du district d'Amiens, le sixième de la valeur de la maison canoniale dont il est propriétaire. Paiement de fournitures et de travaux faits pour divers établissements religieux. Chantre et sacristain de l'église épiscopale. Pâturages de Buyon et Plachy. Maison canoniale de M. Roussel, ci-devant chanoine de la cathédrale. Demande par le fermier du Paraquet des champs d'acheter les pierres tombées près de l'église. Honoraires d'un chapier de Saint-Firmin-le-Martyr. Fermier de la pêche de l'abbaye de Corbie. Demande de complément de traitement par le curé de Saint-Vast. Comptes de la fabrique de Warloy-Baillon. Demande de rachat de droits féodaux de la baronnie de Briost. Estimation des objets sujets au rachat dans le district de Péronne. Réclamation par l'évêque du paiement de son traitement. — Fol. 6. Du 4 juin. Curés du district d'Abbeville à remplacer pour refus de serment. Legs faits à la communauté des sœurs des écoles caritables de Doullens, par un chanoine de Vignacourt. Demande de résignation de bail de dîmes fait par le prieuré de Saint-Pierre-à-Gouy. Vacations pour apposition de scellés sur la maison du curé de Saint-Germain décédé en 1786. Garde de bois de l'abbaye du Gard et du prieuré de Saint-Pierre-à-Gouy. Demande de complément de traitement du curé de Bavelincourt. Paiement de fournitures et de travaux faits à divers établissements religieux. Adjudication des fermes de Valheureux. Traitement du desservant de la chapelle du prieuré d'Airaines. Demande de complément de traitement par le curé d'Aumâtre. — Fol. 8 v°. Du 7 juin. Procès de l'abbaye de Séry. Bois du Gard dit la Ferrière près de Saint-Pierre-à-Gouy. Paiement de fournitures et de travaux faits pour divers établissements religieux. Demande de complément de traitement par le curé de Laneuville lès Bray. Id., par le curé d'Authie. Id., par le vicaire du bourg d'Ault. Id., par le vicaire de Friaucourt. Id., par les curés de la Croix-au-Bailly, Bourseville, Villeroy. Id., par le vicaire de la Croix-au-Bailly. Id., par le curé de Mers. Id., par le vicaire de Bourseville. Id., par le curé de Béthencourt. Id., par le curé de Tully. Id., par le curé de Friville. Id., par le vicaire de Friville. Id., par le vicaire de Woignarue. Id., par le curé de Marest et Oust. Id., par le vicaire de Mers. Id., par le curé de Sainte-Segrée. Observations concernant l'expédition du bail de l'adjudication faite le 8 juillet 1788 par les officiers de la

justice du chapitre de la cathédrale d'Amiens, au profit d'un laboureur de Folies. Demande de complément de traitement par le curé de Creuse. Garde des bois de Creuse et de Revelle. — Fol. 14. Du 8 juin. Réclamation du fermier du domaine de Camon provenant du chapitre de la cathédrale d'Amiens. Demande par la commune de Camon qu'il lui soit réservé la faculté de tirer de l'argile dans une pièce de terre qui est sur le point d'être vendue. Réclamation par les adjudicataires des dîme et champart du faubourg de Beauvais à Amiens. — Fol. 15 v°. Du 9 juin. Réclamation par un musicien et un chantre de la cathédrale d'Amiens. Demande de rachat de censive et autres droits sur le jardin de la Fosse Ferneuse à Amiens. Id., sur une maison à Amiens, cour Sire-Firmin-le-Roux. Supplément de traitement demandé par le curé de Monsures, ci-devant prieur des Feuillants d'Amiens. Paiement de fournitures et de travaux faits pour divers établissements religieux. Fermier d'une prairie provenant de l'abbaye de Corbie. Dépense faite pour l'entretien des plants et jardins de l'abbaye de Corbie. Demande par les chanoines de Saint-Fursy de Péronne d'objets de leur sacristie qui étaient à leur usage particulier. Mandat de 923 l., 10 s., 3 d., au profit des Minimes de Péronne. Avances à faire par les trésoriers des districts pour les opérations relatives à la vente des biens nationaux. Demande de complément de traitement par le curé de Hem. Demande de rachat d'un cens sur une maison basse rue Notre-Dame à Amiens. Demande par le sieur Wauzont, fabricant de velours à Amiens, de prendre à loyer une maison rue des Cordeliers, en ladite ville. Délits dans les bois nationaux du district d'Abbeville. Demande de complément de traitement par le curé d'Hamelet. Id., par le curé de Sentelie. Id., par le curé de Mesnil-Eudin. Id. par le curé de Thieulloy-la-Ville. Id., par le curé de Bavelincourt. Id., par le curé de Ville-Saint-Ouen. Id., par le curé de la Boissière. Id., par le curé de Saint-Denis de Poix. Id., par le curé de Brocourt. Id., par le curé de Saint-Nicolas de Boves. — Fol. 21. Du 11 juin. Demande de rachat de droits féodaux dus à l'abbaye de Saint-Valery sur divers immeubles. Pension d'un ancien chanoine régulier d'Aubigny ayant renoncé à la vie commune. Réclamation sur l'adjudication de terres à Fricourt provenant de la chapelle Saint-Quentin dudit lieu. Réclamation du ci-devant chambellan du chapitre de la cathédrale d'Amiens. Paiement de fournitures et de travaux faits pour divers établissements religieux. Maison canoniale d'un chanoine de la cathédrale d'Amiens. Honoraires du vicaire de Saint-Jacques d'Amiens. Frais d'arpentage de biens nationaux dans le district de

Péronne. Ferme des dîme et champart de Noyelle en Chaussée. — Fol. 23. Du 14 juin. Pension des Ursulines d'Abbeville. Office de greffier du bailliage d'Amiens. Demande par la municipalité et les habitants de Saint-Blimont, que la châsse de Saint-Blimont, dont la matière est en cuivre, déposée dans l'abbaye de Saint-Valery, soit transférée processionnellement de l'église Saint-Martin de Saint-Valery où elle a été mise depuis la vente de ladite abbaye, en l'église de leur commune, aux offres de payer la matière de la châsse. Procès du curé-prieur de Dreuil contre l'abbaye de Sainte-Larme, pour raison des réparations de son presbytère. Paiement de dépenses sollicités par M. Lender, maître de musique de la cathédrale, pour les enfants de chœur de ladite église. Demande de complément de traitement par le curé d'Herleville et Mazure. Traitement d'un tunicaire et d'un chapier de la paroisse Saint-Jacques d'Amiens. Fermier des dîme et champart de Tirancourt, provenant du chapitre de Picquigny. Fermier d'une dîme à Remiencourt. Demande de complément de traitement par le curé de Namps-au-Val. Id., par les curés de Woincourt, Franleu, Ochancourt, Arrest, Ainneville, Cahon, Feuquières, Saint-Mard, Fressenneville, Sailly-le-Sec, le Titre et Laviers. Id., par les vicaires de Franleu, Arrest, Chepy, Feuquières, Fressenneville, Bernay, Auviller, Woincourt, Id., par les curés de Chepy et de Nibat. Demande de rachat de droits sur une maison à Amiens, vis-à-vis le moulin du Roi. — Fol. 28. Du 15 juin. — Paiement de fournitures faites à divers établissements religieux. — Fol. 28. Du 16 juin. Demande par le curé de Saint-Saufliou de la chambre estorée à laquelle il a droit en qualité d'ancien prémontré. Somme due par l'abbaye du Paralet pour l'acquit d'une fondation. Maison donnée en location par les Carmélites d'Amiens, attendant à leur couvent. Gratification demandée par Jean-André Moreau, organiste de la paroisse supprimée de Saint-Jean-Baptiste de Péronne. Paiement de fournitures et de travaux faits pour divers établissements religieux. Demande de complément de traitement par les curés de Forestmontiers, Nouvion, Mautort, Tœufles, Bouillancourt sur Miannay, Miannay, Frettemeulle, Villers sur Mareuil, Bray lès Mareuil, Béhen, Moyenneville, Quesnoy, Saint-Sulpice. Id., par les vicaires de Nouvion, Huchenneville, Dominois et Argoules, Buigny-l'Abbé. Id., par les curés d'Huchenneville et d'Hiermont. Id., par le curé de Montonvillers. Id., par le curé d'Authuille. Id., par le curé d'Ailly sur Noye. — Fol. 31 v°.

Du 18 juin. Plainte par les officiers municipaux de Saint-Léger-le-Pauvre, au sujet d'arbres abattus par le curé du lieu. Autorisation demandée par l'acquéreur d'un enclos près de Lucheux, provenant des Carmes dudit lieu, d'abattre des arbres qui s'y trouvent. Moulin de la Neuville lès Lœuilly provenant du chapitre de la cathédrale d'Amiens. Demande de terrain par le curé d'Ailly sur Noye, pour compléter son jardin. Demande de complément de traitement par le curé de Fouencamps. Affaire des sieur et dame Cocu contre les religieux de Sainte-Larme. Demande de complément de traitement par le curé de Bayonvillers. Paiement de fournitures et de travaux faits pour divers établissements religieux. Demande par le conseil général de la commune de Moreuil, à l'effet d'avoir la jouissance de l'ancienne église des Bénédictins dudit lieu, conjointement avec celle de l'église paroissiale, pour des deux n'en faire qu'une. Traitement du vicaire de Quevauvillers, pour la desserte des fermes de Ménévillers, antérieurement à la vente desdites fermes. Demande de complément de traitement par le curé de Jumel. Id., par le curé de Mailly. — Fol. 34 v°. Du 21 juin. Demande de complément de traitement par le curé d'Halloy lès Pernois. Presbytère et église de Molliens-Vidame. Gratification demandée par l'extrémiseur d'Abbeville. Remboursement d'un office de conseiller rapporteur du point d'honneur. Réserves faites par les chanoines de Saint-Vulfran d'Abbeville, sur des objets portés à l'inventaire du mobilier de ladite église, comme étant à leur usage personnel. Fermiers des dîmes et champarts du Mesge. Plainte par le procureur de la commune de Moreuil au sujet de la levée des scellés apposés sur la maison conventuelle de l'abbaye dudit lieu. Demande de rachat de droits seigneuriaux dus à l'abbaye de Corbie sur trente-six arpents de bois à la Houssoye, faisant partie du fief de la Cardonnette. Demande de rachat de droits féodaux sur une maison à Amiens, rue des Rabuissons. Id., sur une maison à Amiens, rue des Trois-Cailloux. Demande de complément de traitement par le curé d'Enguillaucourt. Id., par le curé de Champien. Id., par le curé de (Caulières ?). Id., par le curé de Folies. Id., par le curé de Bettembos. Id., par le curé de Guignemicourt. Id., par le curé de Blangy-Tronville. — Fol. 40 v°. Du 22 juin. Paiement d'une somme de 2 304 l. restant due à Louis Pérouard, facteur d'orgues à Reims, pour la fabrication d'un orgue à l'abbaye du Mont-Saint-Quentin. Demande de complément de traitement par le curé de Monchy-Lagache. Demande d'ornements par la municipalité de Saint-Euscien, pour l'église dudit lieu. — Fol. 42. Du 25 juin. Mobilier réclamé par

les employés de l'abbaye de Sainte-Larme. Coupes dans les bois des fermes du Valheureux. Honoraires d'un vicaire de la cathédrale d'Amiens. Liquidation de l'office de greffier de la sénéchaussée. Gratification à la gendarmerie pour la garde des bois de l'abbaye de Corbie. Frais faits par les officiers de la maîtrise particulière des eaux et forêts, pour le récolement des biens nationaux dans les bois des districts d'Amiens et de Doullens. Ferme de la dîme de Rubempré. Ferme de la dîme de Ville et Rocquemont. Réclamation d'un ancien religieux contre la chambre estorée qui lui a été attribuée. Demande de complément de traitement par le curé de Marestmontiers. Tourbages affermés par les religieux du Gard dans les prairies de Dreuil lès Amiens. Maison canoniale de Saint-Fursy de Péronne. Dîme inféodée à Méaulte. — Fol. 47. v° Du 28 juin. Maisons prises à bail par des chapelains de la cathédrale d'Amiens. Maison canoniale de Saint-Fursy de Péronne. Demande de rachat de droits casuels sur une maison à Amiens, rue de Noyon. Somme réclamée par le cleric-lai d'Authie, comme chantre du ci-devant prieuré. Demande de complément de traitement par le curé d'Hervilly. Id., par le vicaire de Bouillancourt en Séry. Id., par le curé de Bouillancourt en Séry. Id., par le vicaire de Gamaches. Id., par le curé d'Embreuille. Id., par le curé de Beauchamps. Id., par le curé de Maisnières. Id., par le curé de Mesnil-Domqueur. Id., par le curé de Neuilly-le-Dien. Id., par le curé de Longvillers. Id., par le curé de Cramont. Id., par le vicaire de Mesnil lès Domléger. Id., par le curé de Maison-Ponthieu. Id., par le curé de Vitz sur Authie. Id., par le curé de Brailly-Cornehotte. Id., par le curé de Noyelle en Chaussée. Id., par le curé de Boufflers. Id., par le vicaire de Gueschart. Id., par le curé de Régnière-Écluse. Id., par le curé de Cerisy-Gailly. Id., par le curé de Chaussoy. Id., par le curé de Folleville. — Fol. 53. Du 30 juin. Demande de complément de traitement par le curé de Pozières. Id., par le curé de Vieulaines. Id., par le curé de Liercourt. Id., par le curé de Fontaine sur Somme. Id., par le curé de Wiry-au-Mont. Id., par le curé de Citerne. Id., par le curé de Mérélessart. Id., par le curé de Dreuil. Id., par le vicaire d'Allery. Id., du curé d'Hocquencourt. Id., par le curé de Wanel. Id., par le vicaire d'Hallencourt. Id., par le curé de Nollette. Id., par le curé d'Hallencourt. Id., par le curé de Quiry-le-Sec. Id., par le curé d'Ételfay. Réclamations faites par les locataires des immeubles nationaux vendus. — Fol. 56. Du 2 juillet. Dîmes de Fresne-

ville. Maison à Amiens, rue du Collège, provenant des chapelains de la cathédrale d'Amiens. Garde des bois de Pozières. Frais d'arpentage et d'estimation de biens nationaux. Requête d'une femme privée des aumônes qu'elle recevait de l'abbaye de Corbie. Paiement de fournitures et de travaux faits aux communautés religieuses. Rente due par le prieuré de Poix à l'hôtel-Dieu de ladite ville. Demande par un aubergiste d'Amiens de prendre à loyer les locaux aux Cordeliers de ladite ville, pour y resserrer des fourrages. Demande de complément de traitement par le curé de Fontin (?). Id., par le curé de Berny. Id., par le curé de Saint-Maxent. Id., par le curé de Gapennes. Id., par le curé d'Agenvillers. Id., par le curé de Doudelainville. Id., par le curé de Vaux-Marquenneville. Id., par le curé d'Huppy. Id., par le vicaire de Vismes. Id., par le curé de Vismes. Id., par le curé d'Ercourt. Id., par le vicaire de Tours. Id., par le vicaire de Rambures. Id., par le curé de Witainéglise. Id., par le curé de Translay. Id., par le curé de Framicourt. Id., par le curé de Cerisy-Buleux. Id., par le curé de Ramburelles. Id., par le curé de Grébault. Id., par le curé de Rue. Id., par le vicaire de Rue. Id., par le curé de Saint-Jean-des-Marais. Id., par le curé de Saint-Firmin de Béthencourt. Id., par le curé de Beauvoir-Lannoy (?). Id., par le curé d'Arry. Id., par le curé de Saint-Quentin. Id., par le curé de Quend. Id., par le curé de Sailly en Arrouaise. Id., par le curé de Méricourt-l'Abbé. — Fol. 63 v°. Du 5 juillet. Maison canoniale à Péronne. Frais de vente de bois nationaux. Paiement de travaux faits aux établissements religieux. Fermier du chapitre de la cathédrale d'Amiens au faubourg de Beauvais de ladite ville. Rente sur les Augustins d'Amiens. Remboursement des frais faits par le receveur des traites à Amiens, sur la maison qu'il occupait. — Fol. 66. Du 7 juillet. Annonce d'envois de fonds par le ministère de l'Intérieur, pour frais du culte. Déboursés faits par le jardinier de l'abbaye de Corbie. Remboursement demandé par le curé de Boisrault des avances qu'il a faites pour la construction d'une grange. Demande de rachat de droits casuels sur une maison à Amiens, rue de la Viéserie. Demande par un particulier de Longpré, à l'effet d'être dispensé d'une redevance par lui due au chapitre dudit Longpré, en raison d'un incendie qu'il a éprouvé. Rente sur l'abbaye de Saint-Jean d'Amiens. Vicaire de nécessité de la paroisse d'Humbercourt. Demande par le fermier des biens provenant des Carmélites d'Amiens, à Cléry, d'enlever une cendrière qu'il avait fait établir à ses frais. Jardin réclamé par le curé de Saisseval. Maison canoniale à Péronne. Paiement de fournitures de travaux faits pour divers

établissements religieux. Garde des bois de Cerisy-Gailly. Gages du chantre de l'église de Saint-Acheul lès Amiens. Salaires des musiciens de la cathédrale d'Amiens. Autorisation demandée par le curé de Saint-Saufieu, d'enlever une grange construite à ses frais. Demande par M. Charles de France de la concession du fonds de la chapelle où sont inhumés ses ancêtres, ayant appartenu aux Cordeliers de Mailly. Renvoi de quatre muids de blé à prendre sur le domaine de Septenville appartenant à l'abbaye de Saint-Jean d'Amiens. Demande de complément de traitement par le curé de Vaudricourt. Id., par le curé de Saint-Blimont. Id., par le curé de Saigneville. Id., par le curé de Bosimont. Id., par le curé de Pendé. Id., par le curé de Cayeux. Id., par le curé d'Humbercourt. Id., par le curé de la Warde-Mauger. Id., par le curé d'Hallivillers. Id., par le curé de Merville. Id., par le curé de Castel. Id., par le curé de Vercourt. Id., par le curé de Vron. Id., par le vicaire de Vron. Id., par le curé de Favières. Id., par le curé du Crotoy. Id., par le curé de Port. Id., par le vicaire de Ponthoile. Id., par le curé de Gorenflos. Id., par le curé de Cambron. Id., par le curé de Caubert. Id., par le curé de Villers sur Authie. Id., par le curé de Lanchères. Fixation du traitement du curé de Bovelles. Demande de complément de traitement par le curé de Beaufort. Id., par le premier vicaire de Cayeux. Id., par le curé de Neuville. Id., par le second vicaire de Saint-Martin de Saint-Valery. Id., par le premier vicaire de Saint-Valery. Id., par le curé de Saint-Martin de Saint-Valery. Id., par le curé de Saint-Nicolas de Saint-Valery. Traitement du vicaire d'Estrébœuf. — Fol. 77. Du 9 juillet. Demande de complément de traitement par le curé de Chuignolles. Id., par le curé d'Auchonvillers. Id., par le curé d'Avesnes. Id., par le vicaire de Canchy. Id., par le curé de Canchy. Id., par le curé d'Yvrench. Id., par le curé de Domvast. Id., par le curé de Lheure. Id., par le curé de Caours. Id., par le curé de Drucat. Id., par le curé de Maison-Roland. Id., par le curé de Coulonvillers. Id., par le curé d'Oneux. Id., par le curé de Saint-Mauguille. Id., par le vicaire de Saint-Riquier. Id., par le curé de Saint-Riquier. Id., par le curé de Conteville. Id., par le curé de Limeux. Id., par le curé de Sainte-Catherine d'Abbeville. Id., par le curé de Beauchamps. Id., par le curé d'Occoche. Id., par le curé de Fleury. Somme à payer aux héritiers du défunt curé de l'Étoile. Gardes des bois de Dury et d'Hébécourt. Garde des meubles du Petit Séminaire. Pièce de

sainfoin provenant de l'abbaye du Gard. Mandat de 5 000 l. au profit de l'évêque du département, pour paiement de son traitement. Frais d'expertise de domaines nationaux. Traitement des chantres de la cathédrale. Demande de linge et d'ornements pour l'église d'Aveslges. Frais faits par les officiers de la maîtrise des eaux et forêts. — Fol. 82. Du 12 juillet. Demande du sieur Bellegueulle, principal du collège, au sujet du contenu du tronc de la chapelle Notre-Dame de Bon-Secours, au cimetière Saint-Denis. Dîme de Belloy sur Somme. Demande de rachat de droits seigneuriaux envers l'abbaye de Saint-Riquier, à Drugy. Demande de logement par l'abbesse de Saint-Michel de Doullens. Traitement du curé de Bacouel. Id., du curé de Cagny. Id., du curé de Sourdon. Id., du curé de Vaire sous Corbie. Dîme inféodée de Saleux. — Fol. 85 v°. Du 14 juillet. Traitement du curé de Saint-Germain sur Bresle. — Fol. 86. Du 16 juillet. Rente sur les Sœurs Grises d'Amiens. Paiement de fournitures et de travaux faits pour divers établissements religieux. Garde des bois nationaux d'Oresmaux. Chapier de la paroisse Saint-Jacques d'Amiens. Rente viagère sur le chapitre de Péronne. Chapiers des paroisses Saint-Jacques et Saint-Germain d'Amiens. Ferme de Cavillon. Frais d'estimation des domaines nationaux dans le district de Péronne. Mémoire présenté par la municipalité de Saint-Agnan, Grivesne, Plessier et Folies, au sujet d'un passage très dangereux près de la principale mare du Plessier. Cession de bail sur une maison à Amiens, rue des Cordeliers, provenant des religieuses de Moreaucourt. Traitement du curé de Mailly. Réclamation par le ci-devant prieur-curé du Bosquel, sur la récolte à faire sur un terrain provenant de ladite cure. Dépouille de prés provenant de l'abbaye de Corbie. Id., de terres de la cure de Monsures. Maisons à indiquer pour y placer les religieux qui désirent continuer la vie commune. Champarts de Saint-Maurice. Réclamation par le locataire du jardin Gloriette. Traitement du curé de Chirmont. — Fol. 91 v°. Du 19 juillet. Rente sur le chapitre de la cathédrale d'Amiens. Paiement de fournitures et de travaux faits pour divers établissements religieux. Traitement d'un vicaire de la cathédrale d'Amiens. Demande de rachat de droits seigneuriaux et casuels sur des terres à Salouel et à Renancourt. Demande par le curé de Dreuil de faire abattre la grange de son presbytère qui tombe en ruines. Dîmes inféodées à Sailly. Traitement des religieux de Saint-Fuscien au Bois. Logement demandé par l'ancien supérieur des frères des Écoles Chrétiennes d'Amiens. Demande de remboursement par le curé de Boisrault des sommes qu'il a dépensées pour la construction d'une

grange. Champart de Boves. Rachat des droits casuels de la terre de Briost. Traitement du curé d'Aizecourt et Cornillois. Id., du curé de Breilly. — Fol. 97 v°. Du 20 juillet. Réclamation par le locataire d'une maison à Amiens, provenant de l'abbaye du Paraquet, pour des travaux qu'il avait fait faire à ladite maison. — Fol. 98. Du 21 juillet. Dîmes inféodées de Belloy. Id., de Licourt. Demande de rachat de droits seigneuriaux sur une maison à Amiens, rue de Narine. — Traitement du curé de Sainte-Radegonde. Id., du curé de Berny. Id., du curé de Beaucourt. Id., du curé de Briost. Id., du curé de Camps en Amiénois. Id., du curé de Bernaville. — Fol. 100 v°. Du 23 juillet. Paiement de fournitures et de travaux faits pour divers établissements religieux. Rente sur l'abbaye de Corbie. Gages des bedeaux de la cathédrale. Demande d'exploitation des prés de Saint-Laurent, à Bonnay. Vente des foins de la Barrette lès Corbie. Réclamation par le curé de Briost, au sujet d'une grange qu'il avait fait bâtir à ses dépens. Clause à insérer aux procès-verbaux d'adjudication des biens nationaux, relativement aux fruits civils et naturels en provenant. Fonds envoyés pour les frais du culte. Traitement du curé de Béhencourt. — Fol. 105. Du 25 juillet. Opposition par l'adjudicataire de la maison conventuelle de Saint-Fuscien au Bois à la vente comme meuble du pressoir de ladite maison. — Fol. 105. Du 26 juillet. Fonds pour les frais du culte. Réclamation par deux vicaires de la cathédrale, du paiement de leur traitement. Dîmes de Vadencourt. Baliveaux à réserver sur la coupe des bois de Bonneuil près de Ham, dépendant des ci-devant Prémontrés. Remboursement demandé d'une somme due par l'abbaye de Saint-Germer. Réclamation par le ci-devant curé de Saint-Remy d'Amiens, d'une somme qui lui est due. Réclamation au sujet de la vente des biens nationaux. Traitement du curé de Saint-Nicolas de Boves. Id., du curé de Saint-Aubin-Rivière. Id., du curé du Mazis. Id., du curé d'Hénencourt. Id., du curé de Mirvaux. — Fol. 110. Du 28 juillet. Gardes des bois de Fafemont et de Comble. Traitement du curé de Saint-Gilles de Roye. Id., du curé de Rollot. Id., du curé de Saint-Martin. Id., du curé du Plaissier-Rozainvilliers. Id., du curé de Pernois. Id., du curé d'Hourges. Id., du curé de Domart sur la Luce. Id., du curé de Verpillières. Id., du curé de Guerbigny. Id., du curé d'Harbonnières. — Fol. 112. Du 30 juillet. Gages du

garde des plantations et voiries de Flers, pour le chapitre de Saint-Fursy de Péronne. Gages du souffleur de l'orgue de l'abbaye de Ham. Garde des bois de l'abbaye de Saint-Fuscien. Paiement de fournitures et de travaux faits à divers établissements religieux. Gages du portier du chœur et du suisse de la cathédrale d'Amiens. Demande de location d'une grange servant ci-devant à remiser le dîme du chapitre de Picquigny. Traitements des curés de Saint-Médard et de Saint-Georges de Roye, de Chilly, de Rozières, Beaucourt, Moreuil, Moyencourt, Liancourt, Hallu, Remaugies, Assainvillers, Laucourt, Cardonnoy, Gruny Hargicourt, Quesnoy, Pierrepont, Cachy. Champart de Méricourt en Vimeu. Transport des bibliothèques des maisons religieuses dans celle de l'abbaye de Saint-Jean d'Amiens. Opposition formée à la vente du domaine de Saint-Hilaire. Traitement du curé de Crémercy. Id., du curé d'Aubvillers. Id., du curé de Pissy. — Fol. 115 v°. Du 2 août. Demande par le ci-devant dame d'Offoy, à l'effet d'obtenir la continuation du péage dudit lieu. Garde des bois de Moislains et du Mesnil. Réclamation par le jardinier de l'abbaye de Corbie. Réclamation par les religieux de Corbie sur l'opposition faite à la délivrance de leur traitement. Autorisation demandée par les habitants du faubourg de Bretagne à Péronne, de faire construire une chapelle sur un coin du cimetière dudit faubourg. Traitement du curé de Wailly. Id., du curé de Puchevillers. Id., du curé de Licourt. Rente sur les Sœurs Grises d'Amiens. Réclamation du paiement des vingt sonneurs de la cathédrale d'Amiens, qui ont sonné pour l'assemblée électorale des 5, 6 et 7 juin, pour la nomination des curés. Pension du ci-devant ermite de Saint-Martin de Brimont. Salaire des musiciens de la cathédrale. Réclamation au sujet de la vente de terres au terroir de Belloy sur Somme, présumées provenir de l'abbaye du Gard. Dîmes inféodées de Maison-Ponthieu et de Sailly-le-Sec. Récolte des biens nationaux. — Fol. 122. Du 4 août. Réclamation sur ce que le curé de Namps-au-Val n'est pas encore remplacé. Demande par le curé de Warloy-Baillon d'agrandissement de son jardin. Traitement du curé de Saisseval. Demande par ledit curé de démolir une vieille grange de son presbytère. Demande faite par M. de la Myre, qui se propose d'acquérir les terres dont ses prédécesseurs avaient doté le prieuré de Davenescourt. Traitement du curé de Punchy. Id., des curés de Lignières lès Roye, Hangest, Aizecourt et le Monchel, Rouvroy, Saint-Aignan, Aubercourt. Rente sur le chapitre de Saint-Nicolas d'Amiens. Garde des meubles de l'abbaye de Saint-Martin-aux-Jumeaux, à Amiens. Frais d'estimation

des biens nationaux du district d'Amiens. Garde des bois de Bonneuil. Demande de rachat de droits seigneuriaux et féodaux sur une ferme à Routhiauville, près de Saint-Valery. Pension d'une ci-devant religieuse de Berteaucourt. Remboursement demandé de réparations faites à l'une des sept fermes de Septenville. Demande de faire abattre des ormes à Étouvy. Honoraires des chantres de la cathédrale. Traitement du curé de Vignacourt. Répétition d'une somme par le curé d'Ailly sur Noye. Traitement du curé de Louvrechy. Traitement du curé d'Oisemont. Id., du curé de Saucourt. Id., du curé de Gratibus. Id., du curé de Belleuse. Id., du curé de Villers-Tournelle. Id., du curé de Fescamps. Id., du curé d'Aumont. Id., du curé de Curlu. Id., du curé de Chuignolles. — Fol. 128 v°. Du 6 août. Manque de fonds par le receveur du district d'Abbeville. Réclamation par le curé de Pont-Noyelle relativement à son presbytère. Vente des récoltes de l'Étoile et de Belleuse. Traitement du curé de Vauvillers. Demande de rachat de droits casuels sur une maison à Amiens, rue basse Saint-Martin. Garde des bois de la mense abbatiale de Sainte-Larme. Somme réclamée par le sacristain de l'abbaye de Saint-Jean. Rente sur les Sœurs Grises d'Amiens. Question de savoir si un curé, qui a ensemencé des terres qui devaient être en jachères, a le droit d'en faire la récolte. Traitement demandé par l'ancien curé d'Avennes et Saulchoy, qui a été obligé de quitter sa cure à cause de son âge et de ses infirmités. Rente provenant d'une confrérie de Saint-Firmin-en-Castillon d'Amiens. Traitement des employés du district d'Amiens. — Fol. v° 133. Du 9 août. Paiement de fournitures et de travaux faits pour divers établissements religieux. Rente viagère sur les Augustins d'Amiens. Sommes dues par les Trinitaires de Templeux-la-Fosse. Estimation d'arbres nationaux acquis à Allaines. — Fol. 134 v°. Du 11 août. Paiement de sommes dues pour fournitures et travaux faits pour divers établissements religieux. Demande de décharge de l'adjudication de terres au terroir d'Aumont, provenant de la cure dudit lieu. Redevances à Oresmaux. Argilière à Pissy. Garde des bois du Gard. Dîme de Revelles. Remboursement demandé d'une somme prêtée à l'abbaye de Saint-Fuscien. Ornaments réclamés par les héritiers de Marie Mouchembert, ancien curé de Saint-Vulfran d'Abbeville. Traitement de Joseph Carpentier nommé vicaire de la cathédrale. Rente viagère sur les Célestins d'Amiens. Traitement du

vicair de Valines. Id., du curé de Thory. Id., des curés de Morchain et de Licourt. Id., du curé de Quiquery. Id., du curé de Dernancourt. Id., du curé de Cappy. Id., du curé d'Ytre et Léchelle. Id., du vicair de Quevauvillers, ayant desservi la cure de Namps au Val. Id., du curé de Fresneville. Id., du curé de Fluy. Id., du curé de Fleury. Id., du vicair de Saint-Sauflieu. Réclamation par plusieurs fermiers des domaines nationaux du district de Péronne. — Fol. 140. Du 13 août. Réclamation par le fermier de terres à Rainneville, provenant de l'abbaye de Corbie. Administration de l'extrême-onction à Abbeville. Remboursement demandé par le fermier de terres et de dîmes provenant du prieuré de Notre-Dame de Poix. Enfants de chœur de la cathédrale d'Amiens. Demande de prendre à louage un logement près des Capucins d'Amiens. — Fol. 142. Du 14 août. Réclamation du curé de Belleuse sur la vente ordonnée du grain sur pied des terres de sa cure. — Fol. 142. Du 16 août. Maison tenue par bail à vie par le sieur Cocu, des religieux de Sainte-Larme. Droit nommé de carillot sur les grosses dîmes de Saucourt. Demande au sujet d'un marais près de Nesle baillé à emphytéose par l'Abbaye au Bois. Traitement du curé de Foucaucourt. Id., du curé de Chaulnes. Id., du curé de Tertry. Id., du curé de Buire. Id., du curé de Buire-Courcelles. Id., du curé de Cizancourt. — Fol. 146. Du 18 août. Demande de rachat de droits seigneuriaux sur une maison à Amiens, rue des Tripes. Id., sur une maison à Amiens, rue Basse Notre-Dame. Adjudication de maisons provenant des Prémontrés d'Amiens. Rente sur l'abbaye de Corbie. Demande de rachat de censive et de droits seigneuriaux dus au Roi sur une maison à Amiens, grande rue de Beauvais. Réclamation par l'adjudicataire de deux fermes de Vacqueresse provenant de l'abbaye du Gard. Paiement de fournitures et de travaux faits pour divers établissements religieux. Traitement du curé de Bréviller. Traitement du curé de Sourdon. Id., du curé d'Herbécourt. Id., du curé de Grandcourt. Id., du curé de Beaumont. Id., du curé du Petit Rouy. Id., du curé de Senarpont. Id., du curé de Buverchy. Id., du curé de Martinsart. Id., du curé de Buscourt-Feuillères. Id., du curé de Fresnes-Mazancourt. Id., du curé de Mons en Chaussée. Id., du curé d'Épenancourt. — Fol. 152. Du 20 août. Pension d'un cordelier d'Amiens. Paiement réclamé par le sieur Damande, maître d'école de Corbie, de la moitié d'une somme de 60 l. par an, que l'abbaye de Corbie lui payait pour l'instruction des enfants pauvres. Réclamation par l'adjudicataire des terres provenant du prieuré de Cappy. Dîme de Sentelie. Traitement du curé de Bettencourt-Rivière. —

Fol. 154. Du 23 août. Rente sur la congrégation des curés d'Amiens. Supplément de traitement demandé par le ci-devant prieur de l'abbaye de Saint-Acheul, pour avoir exercé les fonctions curiales. Remboursement demandé par un ancien chanoine régulier de Saint-Acheul, de travaux qu'il a fait faire à la maison qu'il occupe ayant appartenu aux Ursulines d'Amiens. Rente sur la collégiale Saint-Nicolas d'Amiens. Curé de Bouquemaison. Traitement du curé de Blangy sous Poix Maison du sonneur de la collégiale de Nesle. Traitement du curé de Saint-Pierre de Nesle. Rente viagère sur les Annonciades de Roye. — Fol. 156 v°. Du 25 août. Traitement du curé de Moislains. Id., du curé de Villers-Faucon. Id., du curé de Vraignes district de Péronne. Id., du vicair de Canisy, paroisse d'Hombleux. Id., du curé de Neuville-sire-Bernard. Id., du curé de Bernes. Id., du curé de Bouzincourt. Id., du curé de Beaumont. Id., du curé d'Hombleux. Id., du curé d'Erceville. Id., du curé de Vermandovillers. Id., du curé de Falvy. Réclamations par les adjudicataires des fermes d'Olincourt. Réclamation de l'adjudicataire de terres provenant de l'abbaye de Prémontré à Villette, paroisse de Muille. Honoraires du notaire pour la vente des prés d'Iseux provenant de la mense abbatiale du Gard. Rente sur l'abbaye de Corbie, — Folio 164. Du 27 août. Demande de rachat de droits seigneuriaux et de censives sur une maison à Amiens, grande rue de Beauvais. Id., sur une maison à Amiens, rue de la Viéserie. Id., sur cinq pièces de terres à Saleux, provenant du chapitre de la cathédrale d'Amiens. Compte des Feuillants d'Amiens. Demande de rachat de censives et de droits seigneuriaux sur une maison à Amiens, rue des Vergeaux. Traitement du curé de Tailly. Id., du curé de Combles. Id., du curé de Courcelles. Id., du curé d'Offoy. Id., du curé de Gueudecourt et Lesbœufs. Id., du curé de Beaumont. Id., du curé de la Maronde. — Fol. 168. Du 30 août. Rente sur l'abbaye du Gard.

L 106. (Registre.) — In fol., 221 feuillets, papier.

1791-1792. — Délibérations et arrêtés du directoire du département. 4^e bureau. Domaines. — 1791. — Fol. 1. Du 1^{er} septembre. Réclamation par l'adjudicataire du Bois le Roi à Soriel, canton de Beauquesne. Demande par le curé d'Argœuves d'agrandissement du jardin de son presbytère. Traitement du

curé de Cartigny. Id., du curé de la Motte en Santerre. Id., du curé d'Ailly sur Somme. Id., du curé de Sentelie. Demande de remboursement par le fermier de l'abbaye de Sainte-Larme de travaux exécutés par lui dans ladite ferme. Demande par le curé de Fresnoy au Val d'agrandissement de son presbytère. Demande de linge par le curé d'Albert. Remboursement d'un renvoi sur les fermes de Septenville provenant de l'abbaye de Saint-Jean. Dîme inféodée à Muille-Villette. Dîme de la paroisse Notre-Dame de Boves. Paiement de fournitures et de travaux faits pour divers établissements religieux. Gardes des bois nationaux de Revelles, Rumaisnil et Creuse. Sommes dues aux maîtresses d'école de la paroisse Saint-Germain d'Amiens. Traitement du chapelain de Saint-Nicolas de Bernaville. Id., du curé d'Herly. Id., du curé de Rethonvillers. Réparations demandées par le curé de la Maronde à son presbytère. Demande par le curé d'Albert d'agrandissement du jardin de son presbytère. Traitement du curé de Frettemolle. Réclamation du fermier de la ferme d'Hucqueleux provenant de l'abbaye du Lieu-Dieu. Demande de rachat d'ormes plantés devant la maison abbatiale de Saint-Fuscien. Demande par le curé du Hamel d'un jardin pour son presbytère. Demande par le curé de Beauchamps à l'effet d'être payé de la desserte du vicariat d'Escarbotin. — Fol. 10 v°. Du 3 septembre. Demande de paiement par le sous-prieur de Méricourt sur Somme, pour l'acquit de fondations. Frais d'adjudication des biens nationaux. Rente sur les Sœurs Grises d'Amiens. Paiement des courses extraordinaires faites par la brigade de gendarmerie de Péronne. Traitement du curé de Mouflières-Lignièrès. Demande faite par les voisins de l'église Saint-Jean-Baptiste de Péronne, au sujet de l'adjudication de ladite église. Traitement du premier vicaire de Saint-Remy d'Amiens. Id., du curé de Cléry. Id., du curé de Ginchy-Guillemont. — Fol. 13. Du 6 septembre. Rente sur les Bénédictins de Montdidier. Garde des bois nationaux de Cachy. Rente sur les religieuses de la Visitation d'Amiens. Réclamation du fermier des bois de la mense conventuelle du prieuré de Saint-Pierre et Saint-Paul d'Abbeville. Id., par le fermier général des biens et revenus de l'abbaye de Saint-Jean d'Amiens. Réclamation du fermier des biens du prieuré de Saint-Lucien, dépendant de l'abbaye de Saint-Riquier, au sujet des dîmes de Lœuilly. Demande par le curé de Vaux sous Corbie d'agrandissement de son jardin. — Fol. 16. Du 10 septembre. Demande de rachat de droits seigneuriaux et autres sur une ferme sise à Routhiauville, relevant pour partie de l'abbaye de Saint-Valery. Demande de rachat de droits féodaux

sur un terrain situé faubourg Saint-Gilles à Abbeville. Honoraires des chantres de la cathédrale d'Amiens. Rente sur le clergé. Traitement du curé de Fricourt. Gardes des bois des menses prieurale et conventuelle de Lihons. Demande par les officiers municipaux de Faÿ lès Hornoy de changer le calice de leur église, qui est cassé, contre un autre. Traitement du curé de Saint-Jean lès Brocourt. — Fol. 19. Du 13 septembre. Traitement du prieur de Saint-Aurin. Mémoires de divers particuliers aux fins de restitution de pots de vin pour non jouissance de dîmes. Paiement de fournitures et de travaux faits pour divers établissements religieux. Garde des bois de Naours provenant de l'abbaye de Corbie. Traitement du curé de Martainneville. Id., du curé de Mons-Boubert. Id., du chapelain de Sainte-Marguerite de Miannay. Id., du curé de Gamaches. Id., du curé d'Harcelaines. Id., du curé de Dargnies-Cornehotte. Id., du curé de Tours. — Fol. 21 v°. Du 15 septembre. Demande de mobilier par un dominicain de la communauté d'Abbeville, qui se trouvait à Port-au-Prince par ordre de ses supérieurs, lorsqu'on a procédé à l'inventaire du mobilier de ladite communauté. Vente des foins des marais d'Étampes provenant de l'abbaye de Corbie. Réclamation de la restitution de pot de vin pour des dîmes. Rentes sur le chapitre de Saint-Fursy de Péronne. Demande par le curé de Saint-Romain d'agrandissement du jardin de son presbytère. Traitement du vicaire de Soupliecourt. Pension de l'ancien curé de Chavigny. Pension de l'ancien curé de Bacouel. Traitement du curé de Cantigny. — Fol. 24. Du 17 septembre. Pension de l'ancien curé de la paroisse de Tertry, supprimée. Remboursement demandé d'une somme payée d'avance pour la location d'une maison à Amiens, rue Neuve, provenant de la communauté des chapelains de la cathédrale de ladite ville. Garde des bois nationaux du Paraclét des Champs. Gages du chantre des Caritables de Corbie. Gages du sacristain de la collégiale de Picquigny. Garde des bois dépendant de l'abbaye de Corbie. Paiement de fourniture de toiles faites au couvent de Moreaucourt, à Amiens. Demande de pension de retraite par le curé de Soupliecourt, qui se retire à cause de ses infirmités. Demande par le locataire d'une maison à Amiens provenant des Sœurs Grises de ladite ville, que ladite maison ne soit vendue qu'à la charge de bail à vie à son profit. Sursis à la vente d'une maison rue Saint-Germain à Amiens,

occupée par le directeur des Sœurs Grises de ladite ville. Somme donnée à constitution de rente aux religieux de Templeux-la-Fosse, pour être employée à la construction des bâtiments de cette maison. Dîmes de Villers-Bocage. Réclamation par le curé de Croy relativement à son traitement. Remboursement demandé d'un fief anonyme sur des biens nationaux aliénés comme tels. — Fol. 27 v°. Du 20 septembre. Réclamation par l'adjudicataire de la ferme de Montières. Honoraires du desservant de Souplécourt. Remboursement d'un pot de vin réclamé par des locataires des Bénédictins de Montdidier. Gratification demandée par les gendarmes des brigades d'Amiens, pour service extraordinaire à la garde des bois nationaux menacés de déprédation. Plaintes par plusieurs curés non assermentés sur ce que les directoires des districts se refusent à leur payer leurs traitements. Demande de rachat de droits casuels sur une maison à Amiens, rue de la Viéserie. — Fol. 30. Du 22 septembre. Demande de rachat de droits seigneuriaux et autres sur des terres à Méricourt. Demande par le sieur Barbier de la jouissance d'un appartement ci-devant occupé par un chantre de la paroisse Saint-Martin d'Amiens, pour y établir une mécanique à filer le coton. Traitement d'un chantre de la cathédrale d'Amiens. Demande de remboursement d'une vente surcensière due à l'hôtel-Dieu d'Abbeville. Paiement de fournitures de pharmacie faites pour l'abbaye de Saint-Jean d'Amiens. Garde des bois de l'abbaye de Corbie. Rente sur le chapitre de la cathédrale d'Amiens. Somme due au sieur Cadée fils, pour avoir touché l'orgue de la paroisse de Saint-Acheul. Demande d'un locataire de terres du chapitre de la cathédrale d'Amiens. Rente sur la congrégation des curés d'Amiens. Frais d'arpentage de biens nationaux. Maison canoniale de Saint-Fursy de Péronne. Demande de fonds par la municipalité d'Amiens, pour faire face aux dépenses nécessitées par la proclamation de la loi constitutionnelle, et notamment pour les réjouissances publiques prescrites par ladite loi. Réclamation par l'accusateur public près le tribunal du district d'Amiens, au sujet de maisons dont il s'est rendu adjudicataire. — Fol. 33 v°. Du 24 septembre. Frais de rénovation du terrier de l'abbaye de Clairfay. Échange des cloches de Saint-Firmin-le-Confesseur contre celles de Saint-Germain, à Amiens. Opposition mise à la vente des biens de la fabrique de Laucourt. Vente des foins du petit marais d'Étampes, à Corbie. Conduite à tenir pour la vente des immeubles contenus dans la soumission du sieur Antoine Choquet, bourgeois de Paris. Demande de secours par les religieuses du Paraclet

d'Amiens. Réunion des paroisses de Doullens à celle de Saint-Martin de ladite ville. Paiement de fournitures et de travaux faits pour divers établissements religieux. Remboursement réclamé de frais faits pour l'obtention en cours de Rome du prieuré de Longpré lès Amiens. Honoraires de messes réclamés par le curé de Fluy. Demande par le même d'agrandissement de son jardin. Id., par le curé de Vraignes. Somme léguée par un chanoine de Laon, pour l'éducation des pauvres de la paroisse de Saint-Pierre de Nesle. Rente sur les religieuses de la Visitation d'Amiens. Remboursement demandé de pot de vin pour le bail des dîmes de Bouillancourt sur Miannay. Réparations à une maison rue des Rabuissons à Amiens, provenant des Cordeliers de ladite ville. — Fol. 38. Du 27 septembre. Paiement d'une somme due aux Carmélites d'Amiens, pour les débours d'un bail d'huile. Demande par les marguilliers de Saint-Pierre d'Amiens d'être autorisés à louer une maison provenant de ladite fabrique. Rente sur les Feuillants d'Amiens. Gages du gardien des meubles des Célestins d'Amiens. Demande par les habitants de Longueau, de deux cloches provenant de l'abbaye de Saint-Jean d'Amiens. Terres appartenant à la cure d'Estrées-Deniécourt. Traitement du curé de Poulainville. — Fol. 40. Du 28 septembre. Traitement du vicaire de Framerville. — Fol. 40 v°. Du 29 septembre. Paiement de travaux faits pour les Feuillants d'Amiens. Réclamation d'un couvert d'argent pour un religieux de Saint-Pierre de Selincourt. Demande d'établissement d'un nouveau cimetière à Senarpont. Demande de remboursement d'une somme prêtée aux Carmélites d'Amiens. Honoraires dus pour la mise en ordre des titres de l'abbaye du Paraclet. Traitement du curé de Maucourt. Id., du curé de Villers lès Roye. Id., du curé de Saint-Médard, annexe de Mesnil-Saint-Georges. Id., du curé de Bouillancourt. Id., du curé d'Équennes. Id., du curé d'Hattencourt. Id., du curé de Beuvraignes. Id., du curé de Crécy. Id., du curé de Rethonvillers. Id., du curé d'Andechy. Id., du curé de Damery. Id., du curé de Démuin. Demande par neuf religieuses de l'hôtel-Dieu de Montdidier, à l'effet de conserver comme directeur un prêtre non assermenté. — Fol. 45. Du 1^{er} octobre. Traitement d'un vicaire de Saint-Firmin-le-Confesseur, à Amiens. Traitement des musiciens de la cathédrale d'Amiens. Armoire réclamée par l'adjudicataire d'une maison rue Saint-Jacques, à Amiens, provenant des Clarisses de ladite ville. Rente donnée par « feu M. Deluines » au profit des pauvres

des paroisses de Corbie, Warloy, Saint-Pierre de Bus et Fescamps, Cachy et Gentelles, Doullens, etc. Prêtre non assermenté « au Lucuel ». — Fol. 47. Du 3 octobre. Fermier de terres à Renancourt provenant du chapitre de la cathédrale d'Amiens. — Fol. 47 v°. Du 4 octobre. Compte de l'abbé d'Aligre. Chapitre de la paroisse Saint-Firmin. Traitement des musiciens de la cathédrale d'Amiens. Sacristain de la paroisse Notre-Dame d'Amiens. Pension payée par le chapitre de la cathédrale d'Amiens à un ancien musicien de ladite église. Traitement d'un prêtre de la paroisse Notre-Dame d'Amiens. Paiement de fournitures faites aux Feuillants d'Amiens. Gardien de la maison des Jacobins d'Amiens. Renouvellement des baux de l'hôtel Dieu de Corbie. Garde des bois de Cottenchy. Honoraires des sieurs Linder, maître de musique, et Bouffé, sous-maître, de la cathédrale d'Amiens. Chantre de la paroisse Notre-Dame d'Amiens. Remboursement demandé de blés payés de trop au receveur du district par un laboureur de Rubempré. Desservant de Saint-Gratien. — Fol. 49 v°. Du 6 octobre. Traitement du curé de Saint-Léger-le-Pauvre. Id., du curé de Beaucamp-le-Vieil. Id., du chapelain de Bonneville. Id., du curé de Saint-Hilaire. Id., du curé de Fransures. Id., du curé de Faverolles. Id., du curé de Braches. Id., du curé de Carrépuits. Id., du curé de Vauvillers. Id., du curé d'Étalon. Id., du curé de Popincourt. Id., du curé d'Omiécourt. Id., du curé d'Amancourt. Id., du curé de Morisel. Id., du curé de Fontaine. Id., du curé de Roiglise. Id., du curé de Becquigny. Id., du curé de Marquivillers. Id., du curé de Saint-Pierre de Montdidier. Id., du curé de Balatre. Id., du curé de Pienne. Id., du curé de Fouquescourt. Id., du curé de Léchelle et Diencourt. Id., du curé d'Hivrechy. Id., du curé de la Chavatte. Id., du curé d'Anguillaucourt. Réclamation par le fermier de l'une des fermes de Lœuilly, paroisse de Villers-Faucon. — Fol. 56, du 8 octobre. Dispositions prises pour l'adjudication de la ferme du Petit Valvion, provenant de la mense abbatiale de Saint-Jean d'Amiens. Adjonction de M. Boutteville Dumets, député à la première législature, aux commissaires aux ventes de biens nationaux. du district de Péronne. Adjudication des fruits des arbres de l'enclos de Montières. Dîmes d'Essertaux et de Flers provenant de l'abbaye de Saint-Fuscien. Demande par les habitants de Pozières, de cloches provenant des églises supprimées d'Amiens. Id., par la municipalité de Vergies. Demande de prise à loyer de la maison vicariale du faubourg Saint-Pierre à Amiens. Réclamation des officiers municipaux de Rumaisnil contre l'adjonction des terres en riez du dudit lieu aux biens provenant du chapitre de la cathédrale

d'Amiens mis en adjudication. Frais de martelage et de coupe de bois nationaux. Traitement du curé de Courtemanche. Id., du curé d'Hangard. Id., du curé d'Erches. Id., du curé de Méharicourt. Id., du curé de Saint-Pierre de Roye. Id., du curé de Saint-Sépulcre de Montdidier. Id., du curé de Fresnoy. Id., du curé de Parvillers. Id., du curé de Septoutre. Id., du curé de Coullemelle. Id., du curé de la Faloise. — Fol. 62. du 10 octobre. Réclamations du maire de Roiglise relativement à la vente des biens nationaux. — Fol. 62 v°. Du 11 octobre. Réclamation de M. le Boucher d'Ailly, maire d'Abbeville, au sujet du rachat par lui fait de droits féodaux à Méricourt. Fonds pour le traitement des ecclésiastiques. Paiement de travaux exécutés au prieuré de Montdidier. Demande par le curé de Montigny-aux-Jongleurs d'agrandissement de son jardin. Secours demandé par les religieuses du Paraclet d'Amiens. — Fol. 64 v°. Du 13 octobre. Demande par le curé de Fréchencourt d'agrandissement de son jardin. Id., par le curé de Daours. Paiement de fournitures et de travaux faits pour des établissements religieux. Continuation demandée du secours accordé par l'abbaye de Sainte-Larme à un ancien garde de ses bois. Gages du suisse et du portier du chœur de la cathédrale d'Amiens. Garde des bois de Pierregot. Paiement des sonneurs de la paroisse Notre-Dame, pour avoir sonné lors de l'assemblée électorale et dans d'autres occasions. Demande de cloches par les officiers municipaux de Bertangles. Remboursement demandé par le locataire d'une maison rue Sire-Firmin-le-Roux, à Amiens, d'améliorations qu'il avait rachetées du précédent locataire. Traitement du prieur d'Olincourt. Id., du curé de Boussicourt. Id., du curé de Bus. Id., du curé de Cayeux-l'Équipé. Id., du curé d'Eaucourt. Id., du curé d'Onvillers. Id., du curé de la Boissière. Id., du curé de Caix. Id., du curé du Quesnel. Id., du curé de Dignaucourt. Id., du curé de Marché-Allouarde. Id., du curé de Saint-Aurin. Id., du curé de Remiencourt. Id., du curé de Lignières-Châtelain. Id., du curé d'Allonville. Id., du curé de Saint-Quentin-en-l'Eau, faubourg de Sobotécluse à Péronne. Id., du curé de Vaux lès Amiens. — Fol. 72 v°. Séance extraordinaire du 14 octobre. Traitement du curé de Saint-Aubin-Montenoy. Demande de linge et d'ornements par les officiers municipaux et fabriciens de Cavillon, pour leur église. — Fol. 73.

Du 15 octobre. Autorisation demandée par les adjudicataires de deux marchés de terre à Belloy, de donner en paiement de leur acquisition le montant de la somme à laquelle sera arbitré le rachat des droits seigneuriaux. Traitement du curé de Behen. Id., du curé de Rogy. Garde des bois de l'abbé de Saint-Fuscien à Fresnoy au Val. Demande de remboursement des droits de charge de la terre de Lignièrès. Gages réclamés par le ci-devant procureur fiscal de la justice civile, criminelle et de police de la ville, bailliage et comté de Corbie. Paiement de travaux faits pour les Augustins d'Amiens. — Fol. 75 v°. Du 18 octobre. Traitement du ci-devant curé de Marché-le-Pot. Id., du curé de Bussu. Id., du curé d'Étouilly. Id., du vicaire de Nibat. Id., du curé de Longpré-les-Corps-Saints. Gardes des bois de Dury. Demande de rachat de droits seigneuriaux sur une maison à Amiens, rue des Huchers. Demande de cloches par la municipalité de Nurlu. Id., par celle de Cavillon. Pots de vin remboursés aux fermiers des dîmes de l'abbaye de Saint-Fuscien. — Fol. 78 v°. Du 20 octobre. Traitement du chapelain de Saint-Nicolas de Rambure. Id., du vicaire de Dompierre. Id., du curé de Brouchy. Demande de cloches par la municipalité d'Oisemont, pour remplacer celles qui ont été fondues lors de l'incendie dudit bourg. Chambre estorée réclamée par un dominicain d'Abbeville. Traitement du curé de Saint-Sauveur. Id., du ci-devant chapelain de Saint-Jean-l'Évangéliste en la collégiale de Nesle. Remboursement demandé par le fermier d'une des fermes de Septenville provenant de l'abbaye de Saint-Jean d'Amiens, de travaux faits à ladite ferme. Rente viagère sur l'abbaye du Gard. Paiement de fournitures et de travaux faits pour divers établissements religieux. Réclamation par le locataire d'un marché de terre provenant du chapitre de la cathédrale d'Amiens à Renancourt. Rente sur les Cordeliers d'Amiens. Remboursement demandé de pots de vin pour le bail de dîmes du Petit Cagny. Fonds pour les frais du culte. Traitement du curé de Blangy. Biens communaux d'Ovillers. — Fol. 84 v°. Du 22 octobre. Réclamation de droits seigneuriaux payés à l'abbaye de Saint-Valery, pour une maison achetée à réméré. Compte des chanoines réguliers de l'abbaye de Notre-Dame de Ham. Rente sur les religieuses du Paracllet d'Amiens. Demande par un fermier de l'abbaye de Saint-Acheul d'être déchargé des arrérages qu'il doit, en raison de son indigence. Employés de la paroisse Saint-Sépulcre de Montdidier. Garde des bois de l'abbaye de Corbie. Garde des meubles de ladite abbaye. Traitement du vicaire d'Airaines. Demande de rachat de droits dus aux abbayes de

Saint-Riquier, Corbie et Saint-Valery. « Instruction du directoire du département de la Somme, pour faire l'estimation d'une dîme et d'un champart. » — Fol. 88. Du 21 octobre. Demande de rachat de droits dus aux abbayes de Saint-Riquier, Corbie et Saint-Valery. — Fol. 88 v°. Du 25 octobre. Traitement du curé de Bertrancourt. Demande de rachat de droits casuels sur deux maisons à Amiens. Demande de cloches par les officiers municipaux de Métigny. Id., par ceux de Riencourt. Traitement du curé de Ribemont. Garde des bois d'Avelesges. Sursis à la vente des maisons abbatiale et conventuelle de Saint-Riquier. Demande par les religieuses du tiers ordre de Saint-François à Doullens, de réparations à leur couvent. Traitement du curé de Villecourt. Id., du vicaire d'Athies. Id., du curé d'Étinehem. Id., du curé de Flers. Id., du curé de Moislains. — Fol. 92. Du 27 octobre. Traitement du curé de Senarpont. Demande de cloches par les officiers municipaux de Métigny. Rente sur les Sœurs Grises d'Amiens. Gages du lieutenant de la justice seigneuriale de Bertaucourt. Écoles des filles de Vignacourt. Augmentation de pension demandée par le ci-devant supérieur des frères des Écoles chrétiennes d'Amiens. Traitement du curé de Saveuse. — Fol. 94 v°. Du 28 octobre. Demande de cloches par le curé de Prouville. Requête du conseil épiscopal concernant le séminaire. — Fol. 95. Du 29 octobre. Demande par le curé du Bosquel d'agrandissement de son jardin. Gages d'un chantre du chapitre de Fouilloy. Demande de rachat de droits seigneuriaux sur une maison à Amiens, rue Saint-Leu. Réclamation par la sœur d'école de Doullens, au sujet de la rente sur le clergé affectée à l'éducation des filles de Doullens. Demande de rachat de droits seigneuriaux sur une maison à Amiens, rue des Cordeliers. Traitement d'un vicaire de Notre-Dame d'Amiens. Traitement du curé de Briquemesnil. Conditions à apporter à la vente de terres provenant de la chapelle Saint-Michel à Fouilloy. Demande d'ornements par les officiers municipaux de Gapennes, pour leur église. Demande en nullité de l'adjudication de terres faite au district de Montdidier. — Fol. 97 v°. Du 31 octobre. Fonds pour les frais du culte. Dépenses faites par le district d'Abbeville pour la vente des domaines nationaux. Demande de réduction par Jean-François Demaux, ci-devant premier secrétaire de l'intendance, de sa contribution patriotique. — Fol. 98 v°. Du 3 novembre. Traitement du curé de Saint-Thomas de Corbie. Demande

de cloches pour les officiers municipaux de Carrépuis. Traitement du sieur Cornette, faisant fonctions d'organiste de la paroisse Notre-Dame d'Amiens. Traitement du curé de Lignières. Id., du curé d'Hyencourt le Grand. Id., du curé d'Éterpigny. Id., du curé d'Aveluy. — Fol. 99 v°. Du 5 novembre. Réclamation de l'adjudicataire du moulin à friser les étoffes, rue de Guyenne à Amiens. Levée des scellés apposés à la maison épiscopale d'Amiens. Demande par le ci-devant secrétaire du chapitre de la cathédrale d'Amiens, à l'effet d'être payé du reste de ses honoraires et d'être maintenu dans l'usufruit de la maison que le chapitre lui avait accordée. Garde des bois de Creusé. Rente viagère sur les Sœurs Grises d'Amiens. Dîmes de Chaulnes et de Saint-Christ. Traitement des chantres de la cathédrale d'Amiens. Garde des bois de Selincourt. Réclamation par un négociant d'Amiens du train d'une petite voiture à lui appartenant, enfermé dans le couvent des Jacobins de ladite ville. Traitement du curé de Doingt-Flamicourt. Demande de cloches pour l'église Saint-Gilles de Roye. — Fol. 104 v°. Du 8 novembre. Traitement réclamé par un cordelier d'Amiens. Demande d'acquisition d'arbres provenant du chapitre de la cathédrale d'Amiens à Longueau, desquels des malfaiteurs ont coupé la moitié. Remboursement réclamé par un fermier de Laleu, des réparations qu'il a faites à ladite ferme. Réclamation par le ci-devant curé de Saint-Firmin-le-Martyr à Amiens, de sommes qui lui étaient dues par les Carmélites de ladite ville. Gardes de bois. Gages réclamés par les ci-devant procureurs du Roi en la maîtrise des Eaux et forêts d'Abbeville. Rentes sur les religieuses de Saint-Dominique d'Abbeville. Gages d'un chantre du chapitre de Fouilloy. Demande de prise à loyer d'une maison rue du Puits à Brandé, à Amiens, provenant de la fabrique de Saint-Michel de ladite ville. Vente des bâtiments de l'abbaye de Saint-Riquier. Traitement du curé d'Oresmaux. — Fol. 107 v°. Du 10 novembre. Réclamation par le sieur Maillet, maître de pension à Amiens, d'une somme qu'il avait avancée pour l'entretien de son fils au noviciat des Prémontrés. Frais d'estimation des biens nationaux. Garde des bois de Cachy. Traitement du curé de Lihons. Demande par les curé et marguilliers de Saint-Firmin d'Amiens, des statues de saint Firmin et de saint Charles qui sont dans l'église des Prémontrés, en échange de deux statues de saint François. Concours pour la place d'organiste de la cathédrale d'Amiens, en remplacement du sieur Gaulier, décédé. Mise en vente des maisons abbatiale et conventuelle de Saint-Riquier. Demande d'ornements par les officiers municipaux

d'Avelesges, pour leur église, sur l'ancien mobilier de l'abbaye de Sainte-Larme. Contestation au sujet de l'adjudication d'une maison dépendant de l'abbaye de Saint-Jean d'Amiens. Traitement du desservant de Forest-l'Abbaye. — Fol. 113 v°. Du 12 novembre. Traitement du curé de Frohen le Petit. Id., du curé de Mézicourt. Id., du curé de Neuville. Vente des taillis et bois de haute futaie. Garde des bois de Maurepas. Fermier général des biens et revenus de la mense abbatiale de Corbie. Garde des bois d'Heilly. Demande de jardin par le curé d'Herbécourt. Réclamation par le curé de Bouillancourt, contre l'omission de la restriction dans le procès-verbal de sa prestation de serment. Réclamation des locataires d'une maison rue des Sergents à Amiens, provenant de la fabrique de Saint-Remy de ladite ville. Demande par l'adjudicataire de terres à Aizecourt, d'acheter des arbres sur lesdites terres. — Fol. 116. Du 15 novembre. Fermier général des biens de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras. Réclamation de l'adjudicataire de prés provenant du prieuré de Wagny. Demande par le curé de Tilloy lès Conty d'agrandissement de son jardin. Id., par le curé de Camon et la Motte-Brebière. Pension viagère sur les Annonciades de Roye. Traitement du vicaire de Sauvillers. Id., du ci-devant curé de Monchy-Lagache. — Fol. 120 v°. Du 17 novembre. Paiement de travaux faits aux édifices publics municipaux endommagés par la grêle du 16 août précédent. Demande de cloches par la municipalité de Saint-Aubin-Rivière, pour remplacer celles qui ont été fondues dans l'incendie de l'église de cette commune, dans la nuit du 8 au 9 juin 1790. Pension viagère. Frais de justice dus par les religieuses de Saint-Julien à Amiens. Demande de rachat de droits casuels sur un marché de terre à Vers lès Amiens. Paiement de fournitures et de travaux faits pour divers établissements religieux. Garde des bois de Saint-Eutrope de Noyon, à Athies. Bail du moulin de Saleux. Demande par les habitants de la Neuville d'acheter des saules. Demande par le curé de Namps au Mont d'agrandissement de son jardin. Id., par le curé d'Équennes. Demande par le curé de Saisseval de démolir une vieille grange dépendant de son presbytère. Réclamation par la demoiselle d'Aumale, demeurant à Vergies, sur ce que quelques notables de ladite paroisse veulent lui interdire l'entrée d'une vieille sacristie de l'église dudit lieu, que son père avait obtenue pour de là assister aux offices, et qu'elle avait fait décorer en chapelle. Rente au profit des Sœurs

Grises de Doullens. Traitement du vicaire de Brassy. Garde des bois d'Authie. Revenus des chanoines de Nesle. Convention entre deux particuliers, pour se soustraire respectivement aux enchères qu'ils étaient disposés à mettre sur une portion de biens nationaux. Sursis à la descente des cloches de Saint-Sulpice près de Ham. — Fol. 126 v°. Du 18 novembre. Réclamation par le curé de Sentelie relativement à un petit plant compris dans la vente des biens nationaux. — Fol. 127. Du 19 novembre. Demande de remboursement de champart sur des terres acquises sur le territoire de Belloy sur Somme, provenant de l'abbaye du Gard. Demande de rachat de droits sur une maison à Amiens, rue Saint-Martin. Id., sur une maison à Amiens, rue de l'Entonnoir. Demande par le curé de Métigny d'agrandissement de son jardin. Id., par le curé d'Agnières. Redevance de foin envers l'abbaye de Saint-Acheul. Paiement de fournitures et de travaux faits pour diverses communautés. Demande de jardin par le curé de Picquigny. Demande de cloches par la municipalité de Long et Câtelet. Id., par les marguilliers et fabriciens de Saint-Martin de Doullens. Demande de rachat de droits sur deux maisons à Amiens. Id., sur des prés au Pont-de-Metz. — Fol. 131. Du 21 novembre. Paiement du prix du château de Montières et d'autres immeubles. — Fol. 131 v°. Du 22 novembre. Paiement de fournitures et de travaux faits pour divers établissements religieux. Rente sur le chapitre de Saint-Fursy de Péronne. Réparations à faire à une maison à Amiens, rue des Cordeliers. Remboursement demandé des travaux faits par un chanoine de Nesle à sa maison. Traitement du curé de Mézerolles. Id., du curé de Léalvillers. — Fol. 133. Du 23 novembre. Compte de la régie de l'abbaye de Corbie, pendant l'année 1788. Jardin du presbytère de Grandcourt. Garde des bois de Combles provenant du chapitre de Saint-Fursy de Péronne. — Fol. 134. Du 24 novembre. Demande par le curé de Rogy d'agrandissement de son jardin. Id., par les curés de Fricamps, Guignemicourt, Creuse et Molliens au Bois. Paiement de fournitures et de travaux faits pour divers établissements religieux. Traitement du vicaire de Forestmontiers. Ferme provenant de l'abbaye de Saint-Valery, à Miannay. Demande de rachat de droits sur divers immeubles à Camon. — Fol. 136. Du 26 novembre. Demande de rachat de droits sur une maison à Abbeville, chaussée Marcadé. Travaux à faire au couvent des Cordeliers de Roye, pour y loger trois compagnies du 4^e bataillon du département de Seine-et-Oise, qui doivent y cantonner. Traitement du curé de Morvillers-Saint-Saturnin. Id., du prieur curé de Doingt. Garde des terres et domaine du

chapitre de Saint-Fursy de Péronne à Lesbœufs et à Gueudecourt. Indemnité demandée par le fermier d'une dîme provenant du chapitre de la cathédrale d'Amiens. Demande par le directeur des religieuses de Moreaucourt, à Amiens, de conserver son logement dans la maison desdites religieuses. Paiement de fournitures et de travaux faits pour divers établissements religieux. Réparations à faire à une maison à Amiens, rue des Rabuissons, provenant des Cordeliers de ladite ville. Id., à une maison provenant de la fabrique de la cathédrale d'Amiens. Id., à une maison à Amiens, rue des Jacobins, provenant des Jacobins de ladite ville. Rente sur l'abbaye du Gard. Demande par le curé d'Allonville d'agrandissement de son jardin. Id., par le curé de Thory. — Id., par le curé de Gauville. — Fol. 139 v°. Du 29 novembre. Dîme de Laucourt. Pension du vicaire de Fresnoy au Val. Paiement de fournitures et de travaux faits pour divers établissements religieux. Demande par la municipalité de Gapennes d'ornements pour son église. Réclamation par les acquéreurs de terres provenant des chapelains de la cathédrale d'Amiens. Garde des bois de Vacquerie et de Ménévillers. — Fol. 141. Du 1^{er} décembre. Réclamation de la loueuse de chaises des Prémontrés, au sujet de chaises qu'elle a vendues au district d'Amiens, pour sa salle d'adjudication des biens nationaux. Paiement de fournitures et de travaux faits pour divers établissements religieux. Indemnité de mobilier d'un dominicain d'Abbeville. Traitement des musiciens de la cathédrale. Mobilier d'un religieux de Corbie décédé. Demande par le cardinal de Loménie, évêque du département de l'Yonne, au sujet de l'abbaye de Corbie, dont il était abbé commendataire. — Fol. 143. Du 3 décembre. Revenu de la fabrique de la cathédrale d'Amiens. Demande de logement gratuit au Logis du Roi, pour raison d'indigence. Traitement du curé de Famechon. Demande d'enlèvement d'un banc dans l'église des Capucins d'Amiens. Demande de cloche par la municipalité de Wanel. Autorisation demandée par l'hôpital général Saint-Charles d'Amiens de procéder à une coupe. Demande de jardin par le curé de Cagny. Réclamation par les acquéreurs d'un bien national nommé l'Aulnois, à Halloy lès Pernois, provenant de l'évêché d'Amiens. Demande par un propriétaire riverain de la route de Montdidier à Amiens, d'être autorisé à couper des ormes plantés le long de ladite route. Demande de rachat de droits sur une maison à Amiens sur le Grand marché, et

l'autre rue des Doubles Chaises. — Fol. 145 v°. Du 6 décembre. Demande de réparations à une maison à Amiens, rue de Narine. Traitement du desservant de Cocquerel. Traitement d'une carmélite d'Amiens. Créance des Cordeliers d'Amiens. Demande par le curé de Remiencourt d'être autorisé à botter des saules dans l'enclos prieural dudit lieu. Garde du bois l'Abbé dépendant de l'abbaye de Sainte-Larme. Somme répétée par le ci-devant curé de Saint-Jacques d'Amiens. Clerc-lai chantre de la paroisse de Villers-Bocage. Traitement du curé d'Herbécourt. Champart du Grand et Petit Rilleux provenant de l'abbaye du Gard. Demande de rachat de droits sur deux maisons à Amiens, rue des Corroyers. — Fol. 149. v°. Du 7 décembre. Dessus de porte et tapisserie indument réclamés comme objets mobiliers. — Fol. 150. Du 9 décembre. Demande de location du réfectoire des Feuillants, pour y emmagasiner du foin. — Fol. 150 v°. Du 10 décembre. Demande de cloches par la municipalité de Bettencourt-Saint-Ouen. Demande de rachat de droits sur le fief Warmelle à Mézières. Id., sur deux maisons à Amiens, l'une faisant le coin de la rue du Pont-Calais, l'autre rue du Gros-Navet. — Fol. 152. Du 13 décembre. Demande de rachat de droits sur des terres à Machiel. Paiement réclamé de labour fait pour le prieur curé du Bosquel. Coupe dans les bois d'Yzeux. Fonds réclamés pour l'entretien des enfants de chœur de la cathédrale. Demande de meubles par un religieux du Lieu-Dieu, supérieur de l'abbaye de Willancourt à Abbeville. Vente de la récolte de la cure du Bosquel. Somme due sur les grosses dîmes de Saucourt, pour un droit nommé le carillot. Demande par les habitants de Saint-Riquier, des cloches de Sainte-Catherine d'Abbeville, en échange des leurs. — Fol. 155. Du 15 décembre. Réclamation par l'adjudicataire d'une ferme à Cavillon. Demande de cloches par la municipalité de Crouy. Pot de vin réclamé pour un bail passé par l'abbaye de Saint-Martin-aux-Jumeaux d'Amiens. Demande de rachat d'arbres par les officiers municipaux d'Erches. — Fol. 156. Du 17 décembre. Demande de réduction du loyer du jardin des Prémontrés d'Amiens, en raison de la grêle du 16 août précédent. Demande par le jardinier de l'abbaye de Saint-Acheul, de ce qui lui reste dû pour la garde des scellés de ladite abbaye. Arrêté concernant des perches de la réserve d'Aveslège. Réclamation d'un pot de vin pour le bail des biens de l'abbaye du Gard. Réclamation des adjudicataires d'une pièce de terre à Sailly-Lorette. Logement demandé dans la maison des Jacobins par le chargé de fourniture des fourrages pour la cavalerie en quartier à Amiens. — Fol. 158 v°. Du

20 décembre. Frais d'arpentage d'un terrain provenant de l'abbaye du Gard. Paiement de fournitures et de travaux faits pour divers établissements religieux. Demande par le curé d'Heilly d'agrandissement de son jardin. Opposition par les officiers municipaux de Davenescourt à l'abatage d'arbres provenant du prieuré dudit lieu. Rente sur les religieuses de la Visitation d'Amiens. Loyer d'une maison près du couvent des Carmélites d'Amiens. Réclamation contre l'établissement d'un nouveau moulin à Boves. Demande de rachat de droits sur une maison à Amiens rue des Huchers. — Fol. 160 v°. Du 22 décembre. Champart de la Chaussée-Tirancourt. Rente sur le chapitre de la cathédrale d'Amiens. Rente sur les chapelains de la cathédrale d'Amiens. Réclamation par les héritiers du magister de Briquemensnil, au sujet de terres données par celui-ci à la fabrique dudit lieu. Frais d'estimation de la vente des domaines nationaux. Réclamation d'une somme due par le prieuré de Poix, pour l'acquit d'une fondation. Rente due à la maîtresse de l'école de charité d'Hangest sur Somme. — Fol. 162 v°. Du 24 décembre. Supplément de traitement du vicaire de Saint-Firmin-en-Castillon à Amiens. Demande par le curé de Saint-Vast en Chaussée d'agrandissement de son jardin. Id., par le curé de Beaucamp-le-Jeune. Demande de rachat de droits sur une maison à Amiens, rue basse Notre-Dame et sur des terres au faubourg de la porte Saint-Pierre de ladite ville. — Fol. 163 v°. Du 26 décembre. Sommes réclamées par les Minimes de Péronne. — Fol. 164. Du 28 décembre. Traitement du curé de Cizancourt. Id., du curé de Courcelles au Bois. Id., du curé de Domqueur et le Plouy. Id., du curé de Rambures. Id., du curé de Saint-Pierre de Roye. Id., du curé de Punchy, ci-devant curé de Chirmont. — Fol. 166. Du 31 décembre. Paiement de fournitures et de travaux faits par divers établissements religieux. Traitement du vicaire de Saint-Firmin le Martyr à Amiens. Id., du curé de Saint-Germain d'Amiens. Demande de location de la remise des Cordeliers d'Amiens, pour y placer des voitures. 1792. — Fol. 146 v°. Du 3 janvier. Réclamation des habitants de Moislains, concernant des marais qu'ils possèdent conjointement avec ceux de Manancourt. Bail des terres de la fabrique et du cimetière de Creuse. Demande de rachat de droits sur des maisons à Amiens, petite rue de Beauvais et rue des Tanneurs. Pension de l'ancien curé de Brouchy. Traitement du curé de Hem. — Fol. 168. Du 7 janvier. Demande de rachat de rentes sur une maison à Abbeville, rue aux

Pareurs. Rectification par le ci-devant curé de Machy à son certificat de prestation de serment. Id., par le ci-devant curé de Pierrepont. Rachat d'arbres à Erches. Paiement de domaines nationaux, avec le prix de rachat de droits féodaux. Rachat de rentes envers le chapitre de la cathédrale d'Amiens. Demande de rachat de droits sur des maisons à Amiens, rue des Cordeliers et rue du Porge. — Fol. 171. Du 10 janvier. Fonds pour le paiement des ecclésiastiques. — Fol. 172. Du 12 janvier. Décharge demandée par le fermier du passage d'eau pour aller de la borne à la voirie de Camon, attendu la nullité de sa recette. Demande d'ornements pour l'église d'Irles, et notamment pour remplacer huit chandeliers d'argent volés un an auparavant. Demande par le curé de Thoix d'agrandissement de son jardin. Mainlevée de scellés demandée par les marguilliers et fabriciens de la cathédrale d'Amiens. Demande par les mêmes, d'un autel et de boiseries pour décorer la chapelle de la Petite Paroisse. Id., des fonds nécessaires pour l'établissement d'un banc d'œuvre dans la cathédrale. Remise aux marguilliers de la cathédrale des titres provenant des paroisses supprimées, Saint-Firmin-le-Confesseur, Saint-Michel et Saint-Martin réunies à la cathédrale. Délivrance auxdits marguilliers des linges et ornements provenant du ci-devant chapitre, et transport au district de ceux provenant des chapelains. Délivrance aux marguilliers de Saint-Leu d'Amiens des titres et ornements provenant de Saint-Sulpice. Répartition entre les paroisses conservées des titres et ornements provenant des églises Saint-Remy, Saint-Firmin-à-la-Porte et Saint-Firmin-en-Castillon de ladite ville. Ventes des grilles, lambris, bancs, buffets d'orgues et autres décorations intérieures des églises Saint-Firmin-à-la-Porte et Saint-Firmin-en-Castillon. Vente des maisons presbytérales des paroisses supprimées d'Amiens. — Fol. 173 v°. Du 14 janvier. Traitement d'un vicaire de la cathédrale. Réclamation de M. de Loménie, évêque du département de l'Yonne, ci-devant abbé commendataire de Corbie. — Fol. 175. Du 16 janvier. Traitement du second vicaire de Saint-Sépulcre de Montdidier. Id., du curé de Fresnoy en Chaussée. Id., du curé de Grécourt. Id., du curé de Poulainville. Id., du second vicaire de Saint-Pierre de Montdidier. — Fol. 176 v°. Du 17 janvier. Desservant de Tertry. Traitement du commissaire aux domaines nationaux adjugés à la ville d'Amiens. Recette de la redevance des domaines nationaux non vendus à cause de l'augmentation résultant de la suppression de la dîme. — Fol. 179. Du 19 janvier. Garde des bois nationaux à Montagne, provenant des Célestins d'Amiens. Ornements attribués à la paroisse de

Corbie. Demande de cloche par les officiers municipaux de Marieux. Id., par ceux de Dromesnil. Id., par ceux de Liomer. Procès du chapitre de Noyon pour des terres à Matigny. Desservant de Tertry. Affaire Cocu avec Sainte-Larme. — Fol. 181 v°. Du 21 janvier. Déboursés d'un avoué au tribunal du district de Péronne. Dîmes de Warvillers. Beaufort et Folies. Desservant de Méricourt. Traitement du curé d'Irles. Id., du curé de Grouches. Id., du curé de la Vicogne. Id., du curé de Douilly. Cloches de la paroisse de Dromesnil. — Fol. 184. Du 24 janvier. Rachat de censives et droits seigneuriaux envers l'abbaye du Gard. Demande de rachat de droits sur deux maisons à Amiens, marché aux Herbes et rue Saint-Denis. Id., sur une maison à Abbeville. Id., sur une maison à Amiens, grande chaussée au Blé. Id., sur une maison à Amiens, rue des Capucins. Opposition de la fabrique d'Ercheu à la vente des biens appartenant à ladite fabrique. Rente viagère sur les religieuses de la Visitation d'Amiens. Traitement du curé de Saint-Quentin de Fay et de Notre-Dame d'Assevillers. Id., du curé d'Aizecourt. Id., du curé de Tincourt. — Fol. 189. Du 25 janvier. Rachat d'arbres à Hangard. Nomination de commissaire adjoint à la vente des biens nationaux à Péronne. Emplacement d'un cimetière à Montdidier. — Fol. 190 v°. Du 27 janvier. Traitement du curé de Croix. — Fol. 191. Du 28 janvier. Adjudication d'arbres à Ginchy. Fermier de l'abbaye de Saint-Valery à Tilloy, hameau dépendant de Pendé. Réclamation relative à une grange provenant de l'abbaye de Sainte-Larme. Somme due au curé de Mareuil par les prêtres de la congrégation de la Mission. Honoraires des musiciens de la cathédrale d'Amiens. Pâturage de Routiauville. Demande d'autorisation d'abattre des ormes à Poulainville, sur le grand chemin de Doullens. Dîmes de Ville et de Rocquemont provenant des religieuses de Berteau-court-les-Dames. — Fol. 195. Du 31 janvier. Demande par le locataire d'une maison rue Saint-Leu à Amiens, provenant des Sœurs Grises de ladite ville, de prendre sur son loyer le montant de travaux qu'il a fait exécuter à ladite maison. Demande par le curé de Fignières d'agrandissement de son jardin. Id., par le curé de Plessier-Rozainvilliers. Id., par le curé de la Villette lès Rollet. Rente sur les Jacobins d'Amiens. Rente sur l'abbaye de Ham. Pension d'un cordelier d'Amiens, confesseur des religieuses du tiers-ordre de Saint-François à Grandvilliers. — Fol. 196 v°. Du 4 février. Mobilier réclamé par un religieux du Lieu-

Dieu. Demande par le curé de Quiry-le-Sec d'agrandissement de son jardin. Id., par le curé de Roiglise. Réclamation par l'adjudicataire de terres à Warvillers. Rente de 8 setiers de blé à la maîtresse d'école de Doingt et Flamicourt par le chapitre de Péronne. Honoraires d'un religieux de Ham, comme aumônier du château dudit lieu. Traitement du chapelain de Saint-Pierre de Louveignies à Sourdon. Demande de retraite par le curé de Saint-Aurin. Demande de rachat de droits sur des prés et aires à Saint-Maurice lès Amiens. Id., sur une maison à Amiens, rue basse Notre-Dame. Id., sur des maisons à Amiens, sur le grand Marché et rue du Pont-Calais. Id., sur une maison à Amiens, rue de Guyenne. Id., d'une maison à Amiens, chaussée Saint-Sulpice. Traitement du curé de Fransu. Id., du vicaire de Démuin. Id., du curé de Beauchamps. Demande de rachat de droits sur des terres à Saint-Acheul. Réclamation de M. Warnier l'aîné, fabricant de papier à Ailly, et des autres papetiers de la vallée de la Noye. Demande de cloches par la municipalité de Cavillon. Traitement du curé de Manancourt. Demande de rachat de droits sur des maisons à Amiens, rue Sainte-Claire et rue de la Hotoie. Traitement du curé d'Ailly sur Somme. — Fol. 202 v°. Du 7 février. Demande d'abatage d'arbres à Castel. Traitement du chapelain de l'hôpital des Incurables d'Amiens. Id., du curé de Renancourt. Menues dîmes de Bouttencourt provenant de l'abbaye de Séry. Traitement du curé de Talmas. Procès de l'abbaye de Séry. — Fol. 205. Du 8 février. Remise à un acquéreur de biens nationaux des titres desdits biens. — Fol. 205 v°. Du 9 février. Gages du gardien des scellés de l'abbaye de Saint-Martin-aux-Jumeaux d'Amiens. Dîmes de Fourdrinoy provenant du chapitre de Picquigny. Demande de statues et autres objets mobiliers par le curé de Saint-Firmin d'Amiens. Demande par le sieur Lordel, fabricant de coton, de louer une partie des greniers des Feuillants. Demande par M. Gallas, ci-devant chanoine de la cathédrale, que le traitement d'un religieux de l'abbaye du Gard, victime d'une agression, soit continué à son profit. Traitement du curé d'Hérissart. Autorisation au directoire du district d'Amiens de contraindre les prêtres de Saint-Lazare à délivrer les titres du séminaire d'Amiens. Demande par le préposé de l'administration des subsistances militaires et le commissaire des guerres des bâtiments des Jacobins d'Amiens, pour y remiser des fourrages, à la place de l'église des Prémontrés, qui est encore pleine d'ornements et humide. Dépenses faites par le district d'Abbeville

pour la vente des biens nationaux. Injonction aux Carmes de Luchaux de se retirer à l'abbaye du Mont-Saint-Quentin. Réclamation par l'acquéreur de terres provenant de la curé de Framerville. Représentations du conseil général de la commune d'Amiens sur l'arrêté du directoire du département concernant la nomination du commissaire chargé des opérations du recouvrement du droit de la commune d'Amiens sur les biens nationaux. — Fol. 209. Du 11 février. Demande de réparations à une maison provenant de religieux, à Amiens, rue de Narine. Traitement du curé de Sainte-Segrée. Autorisation demandée par l'acquéreur de la ferme de Saint-Roch près d'Amiens, d'abattre des ormes et autres arbres plantés dans l'enclos de ladite ferme et aux environs. Demande par le curé de Revelles d'agrandissement de son jardin. Id., par le curé de Bussy lès Poix. Id., par le curé d'Hangest. Demande de rachat de droits sur des immeubles à Aigneville et Hocquelus. — Fol. 211. Du 16 février. Somme due par les Prémontrés d'Amiens. Somme réclamée par le ci-devant prieur de Saint-Pierre-à-Gouy. Demande de cloche par le curé de Bussy lès Daours, en remplacement de celle qu'il avait fait mettre au-dessus de son presbytère, pour appeler des secours contre les malfaiteurs, et pour marquer l'heure d'une horloge qu'il y avait fait adapter, le son de cette cloche n'étant pas assez fort. Demande de rachat d'un surcens sur une maison à Noyelle en Chaussée. Id., sur une maison à Doullens, rue Poterne. Id., sur une maison à Amiens, rue Neuve. Demande d'abatage d'arbres sur des prés provenant de l'abbaye de Corbie. — Fol. 213. Du 18 février. Traitement du second vicaire de la cathédrale d'Amiens. Paiement de visites faites par M. Dherviller, médecin à Amiens, chez des ecclésiastiques. Réclamation relative à des terres à Liercourt et Duncq, provenant des religieuses de Saint-François d'Abbeville. Demande de deux armoires pour resserrer les papiers et les ornements de la fabrique de la paroisse de Corbie. Dîme de Bavelincourt. L'église des Célestins accordée au commandant du premier bataillon des volontaires nationaux pour y établir le quartier-maître, les bureaux de l'état-major et le magasin des effets du bataillon. Demande de rachat de droits sur une maison à Amiens, en bas du marché aux Herbes, vis-à-vis le Moulin du Roi. — Fol. 215. Du 25 février. Effets et ornements réclamés par le ci-devant curé de Saint-Michel d'Amiens. Réclamation par M. Dutilloy, ci-devant chanoine de la cathédrale, d'une croix et de chandeliers d'argent haché et d'une nappe d'autel en broderie étant dans

la chapelle Sainte-Marguerite de ladite église, comme lui appartenant. Gratification réclamée par la gendarmerie d'Amiens pour courses extraordinaires pour la conservation des biens de l'abbaye de Corbie. Gratification réclamée par le chef du bureau des domaines nationaux au district de Péronne. Réclamation par le fermier général des biens des Célestins de Sainte-Croix d'Offémont. Vente de terres à la Motte en Santerre, Bayonvillers et Morcourt, provenant de la mense abbatiale de Corbie. Demande de rachat d'une rente envers le chapitre de Vignacourt. Réclamation au sujet de la vente de terres provenant du prieuré de Lihons. — Fol. 218. Du 27 février. Demande par le curé d'Esmerly d'agrandissement de son jardin. Desservant d'Assainvillers. Traitement du curé de Merville, victime d'un attentat où il courut risque de perdre la vie. — Fol. 218 v°. Du 28 février. Dîme inféodée à Morisel. Pot de vin du bail des dîmes d'Yzengremer. Dîme d'Occoche. Portion congrue du curé de Saint-Georges de Roye. Demande de rachat de droits sur une maison, grande rue de Beauvais à Amiens. Demande de jardin par le curé de Flesselles. Demande par le curé de Mézières d'agrandissement de son jardin. Somme réclamée par le curé de Doingt, pour la reconstruction de l'église dudit lieu. Réclamation au sujet du domaine national d'Atilly. — Fol. 220 v°. Du 1^{er} mars. Demande de faire assister de la gendarmerie nationale l'homme public que sera chargé de procéder à l'adjudication de la coupe du bois l'Abbé, à Cachy, pour obvier aux inconvénients qui se sont produits l'année précédente. Nomination d'experts pour procéder à la ventilation de biens vendus à Camon. Demande de rachat de droits seigneuriaux sur une maison à Amiens, rue du Cours. Autorisation demandée d'abattre des arbres sur un chemin vicinal à Allaines. Demande par les fermiers d'Olincourt de la délivrance des bois à coupe de l'année présente et de la précédente.

L 107. (Registre.) — In fol. 178 feuillets, papier.

1792. — Délibérations et arrêtés du directoire du département. 4^e bureau. Domaines. — Fol. 1. Du 3 mars. Demande d'ornements et autres objets mobiliers par les fabriciens de la cathédrale d'Amiens. Suspension des musiciens et enfants de chœur de la cathédrale. Demande de rachat de droits sur une maison à Saint-Fuscien. Id., sur une maison à Amiens, rue de la Veillère. Représentations du conseil général de la commune d'Amiens au sujet de la nomination du commissaire chargé des travaux relatifs à la part de la commune sur les biens nationaux. Vente d'objets appartenant

aux fabriques de Mautort et de Pont-Remy. Traitement du curé de Cottenchy. Id., du curé d'Hautvillers. Id., du chapelain de Sainte-Madeleine en Saint-Vulfran d'Abbeville. Demande de rachat de droits sur divers immeubles. Demande par le ci-devant prieur de Conty, de la jouissance viagère de la maison prieurale de Conty, qu'il a fait reconstruire, ou d'une indemnité. Réclamation des curé, marguilliers et habitants de Longavesne contre la vente de bois et de terres appartenant à la fabrique dudit lieu. Réclamation par l'acquéreur de biens nationaux à Saleux. — Fol. 10 v°. Du 6 mars. Dépenses du culte du district de Montdidier. Rente sur l'abbaye de Ham. Gages des musiciens et enfants de chœur de la cathédrale d'Amiens. Demande de rachat de droits sur des terres à Forestmontiers. Demande d'arbres par l'hôtel-Dieu d'Abbeville. Gages des musiciens et enfants de chœur de la cathédrale. Fermiers de l'abbaye de Saint-Vaast à Pont-Noyelle. Résignation du bail d'une maison à Amiens, rue du Loup, provenant des chapelains de la cathédrale. — Fol. 13. Du 7 mars. Traitement du curé d'Auvillers. Id., du curé de Brie. Id., du curé d'Ugny-l'Équipée. — Fol. 14. Du 8 mars. Demande de liquidation d'une rente sur les Célestins d'Amiens, au profit de la société de Notre-Dame de Consolation à Abbeville. Fermiers de terres à Étalon, provenant du Paraclet d'Amiens. Réparations faites par les fermiers de Septenville aux fermes provenant de l'abbaye de Saint-Jean d'Amiens. — Fol. 15 v°. Du 10 mars. Frais de justice dus par différentes communautés religieuses. Réclamation par l'acquéreur de terres au faubourg de Hem, à Amiens. Réclamation par M. Leboucher du Mesnil de l'épitaphe de ses ancêtres, qui se trouve dans l'église Saint-Michel d'Amiens. Vol commis dans l'église de Domart ; demande de vases sacrés par le curé dudit lieu. — Fol. 16 v°. Du 12 mars. Bail de terres par le district de Péronne. — Fol. 17. Du 13 mars. Réclamation contre la prétention par le receveur des domaines de Moreuil de faire payer entre ses mains les fermages de la chapelle castrale de Davenescourt. Réclamations par les familles Dufresne et de Sailly de Riencourt d'épitaphes qui se trouvent dans l'église Saint-Firmin-le-Confesseur et autres églises supprimées d'Amiens. Rente sur la communauté des chirurgiens d'Abbeville. Demande de rachat de rente sur une maison à Abbeville, rue aux Pareurs. Rentes sur l'abbaye de Ham. Réclamation par l'adjudicataire des droits d'entrée et autres de Corbie. Demande de rachat de droits sur des

terres à Sailly-le-Sec. Rente sur les Minimes de Roye. Traitement du curé de Doingt. Id., du curé de Saint-Christ. Id., du curé d'Andainville. — Fol. 20. Du 15 mars. Réclamation par le ci-devant seigneur de Daours d'un cens qui ne lui a pas été payé par l'abbaye de Corbie. Salaire de l'ancien bedeau de Saint-Firmin-à-la-Porte, constitué gardien des effets mobiliers de ladite église. Rente en grains due par l'abbaye de Corbie au propriétaire du fief nommé Fresmoulin. Fonds pour les frais du culte. Traitement du curé de Bouvaincourt. — Fol. 21 v°. Du 17 mars. Demande de terrains par les fabriciens de l'église Saint-Firmin à Amiens. Arrêté concernant la vente du couvent des Cordeliers d'Amiens, comportant un projet d'ouverture de rues. Arrêté sur un projet d'ouverture de rue dans le terrain du couvent des Capucins d'Amiens. Demande de rachat de droits sur des terres à Feuquières. Remboursement d'une somme réclamée par le ci-devant prieur de Senarpont. Demande de jardin par le curé de Vaux en Amiénois. Réclamation du curé de Villers-Bocage concernant son jardin. Demande par les acquéreurs de prairies provenant de la mense conventuelle de Corbie, d'être autorisés à abattre des arbres morts sur lesdites prairies. — Fol. 28 v°. Du 20 mars. Réclamation par un acquéreur de biens nationaux à Oresmaux et à Rumigny. Coupes des bois de Saint-Riquier et d'Oneux. Rentes sur l'abbaye de Saint-Valery. Id., sur l'abbaye de Valloires. Id., sur la communauté des bonnetiers d'Abbeville. Id., sur les religieuses de la Visitation d'Abbeville. Id., sur le chapitre de Noyelle sur Mer. Id., sur l'abbaye de Saint-Valery. Id., sur les Carmes d'Abbeville. Id., sur les religieuses de Willancourt d'Abbeville. Id., sur l'abbaye de Saint-Jean d'Amiens. Id., sur la communauté des barbiers et perruquiers d'Amiens, et sur celle des notaires de ladite ville. Id., sur la fabrique de Saint-Vulfran-en-Chaussée d'Abbeville. Demande de rachat de droits sur des terres à Bellancourt. Id., sur une maison appelée la Prévôté, à Eaucourt sur Somme. Rente sur le prieur-curé de Notre-Dame de Lanchères. Demande de rachat de droits sur une maison rue Saint-Gilles à Abbeville. Traitement du ci-devant curé de Goyencourt. Id., du curé de Froidmont et Billencourt. Id. du curé d'Ercheu. Id., du curé de Forceville. Dîmes à Yvrench. Demande de remboursement de droits sur des terres à Onicourt. Demande de rachat d'un arbre à Boiteaux. Demande par les locataires d'une maison provenant des chapelains de la cathédrale d'Amiens, d'enlever des améliorations mobilières faites à ladite maison. — Fol. 37 v°. Du 22 mars. Demande par le ci-devant curé de Sentelie, d'enlever une grange construite à ses frais au

presbytère dudit lieu. Demande de rachat de droits sur un marché de terre à Vers lès Amiens. Traitement du curé de Marchélepot. Demande par le curé d'Aumâtre d'agrandissement de son jardin. Id., par le curé de Bovelles. Id., par le curé de Champien. Id., par le curé d'Ercourt. Demande de rachat de droits sur des terres à Huppy. Id., sur des terres à Estruval. Id., sur des terres à Bourseville. Id. sur des terres à Neufmoulin. Id., sur des terres relevant de la seigneurie d'Escarbotin. Demande de remboursement de droits sur le fief Campy à Noyelle sur Mer. Id., de droits féodaux dus à cause de la terre de Bouttencourt. Id., sur des terres à Huchenneville. Demande de rachat de droits sur une maison rue de l'Échevinage à Abbeville. Demande de remboursement de droits sur une maison chaussée Saint-Gilles à Abbeville. Demande de rachat de droits sur des immeubles à Feuquières et Autelus. Id., sur des immeubles à Hocquelus et Aigneville. — Fol. 49 v°. Du 24 mars. Demande par les administrateurs de la fabrique de Saint-Fursy de Péronne, à l'effet de faire transporter dans ladite église, dont l'orgue est défectueux, celui de l'ancienne église Saint-Jean, où des fourrages sont emmagasinés. Paiement réclamé d'une redevance sur les biens de l'abbaye de Saint-Riquier. Garde des bois et chasses de l'abbaye de Ham. Demande de réparation à une maison à Amiens, rue des Rabuissons, provenant des Cordeliers de ladite ville. Demande d'acquisition d'ormes provenant de l'évêché d'Amiens. Demande par le curé de Domart sur la Luce d'agrandissement de son jardin. Id., par les curés de Moyencourt et de Cressy. Id., par le curé d'Aubvillers. Demande de remboursement de droits sur le moulin le Comte, à Abbeville. Demande de remboursement de droits sur une maison à Neuilly-l'Hôpital. Rente sur l'abbaye de Valloire. Demande de remboursement d'un cens sur une maison rue du Rivage à Abbeville. Traitement réclamé par des religieuses hospitalières de Rue ayant déclaré renoncer à la vie commune. Traitement du curé de Bertangle. Id., du curé d'Heucourt. Id., du curé de Neuville-Saint-Germain. Id., du curé de Renancourt. Vacations pour le martelage des arbres dans les bois nationaux. Demande d'envoi en possession de biens à Aigneville. Pot de vin pour le bail du prieuré de Notre-Dame de Poix. Demande par les religieuses de Saint-François de Rue, qui ont déclaré renoncer à la vie commune, à l'effet de conserver la jouissance de leur jardin. Pension d'une religieuse de l'Hôtel-Dieu de Saint-Valéry. — Fol. 57. Du 25 mars. Demande de liquidation d'une

dîme inféodée. Demande de l'abatage d'un vieux noyer par le directeur des religieuses de Berteaucourt. — Fol. 57 v°. Du 27 mars. Autorisation demandée d'acheter un terrain dit la Broussaille à Terramesnil. Supplément de jardin demandé par le curé de Cerisy-Gailly. Paiement demandé par le curé de Seux d'une somme qui lui reste due sur sa portion congrue. Rente sur les Bénédictins de Montdidier. Chevaux et troupes à loger à l'abbaye de Corbie. Demande de remboursement de droits sur le fief de Bezencourt. Id., de droits dus à l'abbaye de Saint-Riquier. Rente sur les juges consuls des marchands d'Abbeville. Demande de remboursement de droits sur une maison à Gamaches. Demande de rachat de droits sur des terres à Longpré. Réclamation au sujet d'arbres sur un chemin à Yaucourt-Bussu. Réclamation contre l'adjudication de terres à Quiry. Traitement du curé de Contre. Somme réclamée par le curé de Doingt, pour travaux à l'église dudit lieu. Traitement du curé de Lœuilly. Dîme de Bellifontaine. — Fol. 63 v°. Du 29 mars. Honoraires réclamés par le desservant de Maucourt. Réclamation par les prêtres de la congrégation de la Mission, contre la vente faite par le district de Montdidier à Folies en Santerre. Traitement du vicaire de Saint-Martin de Doullens. Réclamation par les habitants d'Agnières contre la réunion parmi les biens de la cure d'une maison servant de logement au vicaire. Demande par le curé d'Esmerly d'agrandissement de son jardin. Réclamation du ci-devant organiste de Saint-Sauveur de Péronne. Pension de l'ancien curé d'Ailly sur Noye. Plainte contre l'adjudicataire des biens nationaux provenant de l'évêché d'Amiens, à Montières, qui y a induement abattu des arbres. Demande de remboursement de droits sur des terres à Villers sous Ailly. Traitement du curé de Roisel. Id., du curé de Barly. Id., du curé de Thieulloy. Pension du ci-devant curé de Sourdon. Traitement du curé de Bussu. Id., du curé de Fay Assevillers. Id., du curé d'Hombleux. — Fol. 68. Du 31 mars. Traitement du curé d'Heucourt. Demande par le curé de Saint-Léger-le-Pauvre d'agrandissement de son jardin. Réclamation d'une grange par les fermiers d'une des fermes de Ménévillers provenant de l'abbaye du Gard. Frais de procédure dus par les chapelains de Saint-Jean-des-Prés d'Abbeville. Garde du bois Marot à Hallivillers. Sels placés dans la salle des Jacobins à Amiens. Rente sur la communauté des épiciers d'Amiens. Demande de rachat de droits à Owillers. Travaux à la ferme de Vraigne provenant de l'abbaye de Saint-Barthélémy. Paiement de fournitures d'huiles et chandelles au chapitre de Saint-Martin d'Amiens. Demande de jouissance d'une remise aux Jacobins

d'Amiens. Jardin du curé de Gapennes. Id., du curé d'Hyencourt. Demande par le curé d'Hangest sur Somme d'agrandissement de son jardin : — Fol. 73 v°. Du 3 avril. Traitement des vicaires de la cathédrale. Rente sur le clergé de France. Demande de jouissance d'un pavillon des Feuillants. Plainte par le curé de Saint-Firmin d'Amiens de ce qu'on vole du bois dans sa cour. Demande de rachat de droits sur une maison à Amiens, rue de Metz. Id., sur une maison rue des Tripes, même ville. Demande par le curé de Méricourt en Vimeu d'augmentation de son jardin. Id., par le curé de Belloy-Saint-Léonard. Remboursement demandé par les frères et sœurs du curé de Bouquemaison. Réclamation par l'acquéreur d'une maison à Amiens, rue Saint-Jacques, provenant des Carmélites de ladite ville. Menue dîme de Pertain. Délits dans les bois de Xavières et Greslieux lès Flesselles. — Fol. 77 v°. Du 5 avril. Arrérages réclamés par les administrateurs de l'hôpital des pauvres enfants orphelins de Blérancourt, d'une rente sur les Feuillants d'Amiens. Traitement du chapelain de Saint-François de Sales à la cathédrale d'Amiens. Sommes dues par l'abbaye de Saint-Jean d'Amiens, pour marchandises livrées par M. Jourdain de l'Éloge, négociant à Amiens. Pot de vin d'un bail fait par le chapitre de Saint-Quentin. Gages du ci-devant bedeau de la paroisse Saint-Martin d'Amiens, comme gardien des scellés. Demande d'expertise pour des arbres à abattre à Corbie. Demande de rachat de rentes dues à la fabrique de Drucat. — Fol. 80. Du 6 avril. Demande de suspension de l'adjudication de bois à Pargny. — Fol. 80 v°. Du 7 avril. Réclamation par le fermier du ci-devant évêque d'Amiens à Montières. Vente du bois du Fayel. Réclamation par le fermier du four banal de Corbie. Réclamation par l'adjudicataire du pré de l'Écluse, à Corbie. Dîme et champart d'Irles. Demande de remboursement de droits sur des terres à Proyelles. Id., sur des terres à Lheure. Id., sur des terres à Plouy-Domqueur. Id., sur des terres à Buigny, seigneurie de Drugy. Réclamation par l'adjudicataire de terres à Witaine-Église. Dîmes de Moyenne-ville. — Fol. 85 v°. Du 9 avril. Soumission par le procureur de la commune de Canaples pour l'acquisition de terres. — Fol. 85 v°. Du 12 avril. Répétition d'une somme prêtée aux Minimes d'Amiens. Demande de rachat de droits sur le fief du Gard. Demande de cloches par les officiers municipaux du Mesge. Frais d'estimation de domaines nationaux à Flaucourt. Fonds pour les frais du culte. Demande de rembour-

sement de champart. Demande de remboursement de droits sur des terres venant de la chapelle de Boubert. Réclamation par l'adjudicataire de terres au faubourg Saint-Gilles d'Abbeville, provenant des Minimes de ladite ville. Demande de remboursement de droits sur des terres à Regean. Demande d'indemnité pour des terres vendues à Francières. Demande de rachat de droits sur des terres à la Croix-au-Bailly. Demande de remboursement de droits sur une maison à Abbeville. Id., sur des terres faisant partie de la ferme de Charet, provenant des religieuses de Saint-François de Rue. Id., sur des terres à Neuilly-l'Hôpital. Paiement d'arrérages et remboursement de rente réclamés aux propriétaires de la ci-devant châellenie de la Ferté de Saint-Riquier. Dîme de Moyenneville. — Fol. 97 v°. Du 13 avril. Traitement du curé de Pertain. Erreur dans l'évaluation de bois à Pargny et aux environs. Réclamation de terres à Hyencourt. Demande par M^{me} de Clermont de retirer des épitaphes. — Fol. 100. Du 14 avril. Gages du gardien des meubles du petit séminaire. Demande par un menuisier de remiser ses bois dans l'église Saint-Firmin-le-Confesseur à Amiens. Traitement du chapelain de Cambron. Rente viagère sur les Sœurs Grises d'Amiens. Rentes sur les chapelains de la cathédrale d'Amiens. Demande de remboursement de droits sur des terres provenant des religieuses de Saint-Dominique. Dîme de Mantort. Rente viagère sur les Minimes d'Abbeville. Rente sur la communauté des maîtres perruquiers d'Abbeville. — Fol. 104. Du 17 avril. Dîme du fief de Berville, territoire d'Acheux. Réclamation de pots de vin pour des baux. Dîmes de Wiri et Woire. Indemnités réclamées par divers fermiers pour non jouissance. Sommes dues par les religieux de Templeux la Fosse, pour fourniture de marchandises. Traitement d'un dominicain d'Abbeville revenu des Iles. Réclamation par l'adjudicataire de l'abbaye de Valloire. Demande de remboursement de droits sur des terres faisant partie de la ferme de Bussu. Id., sur des terres à Bray lès Mareuil. Demande de rachat de droits dus à l'abbaye de Corbie. Id., sur des terres à Maisnières. Id., sur des immeubles à Rue. Réclamation par l'acquéreur de terres à Maigneville. Réclamation par les acquéreurs d'immeubles provenant de l'abbé du Lieu-Dieu. Traitement du curé du Quesne. — Fol. 112. Du 19 avril. Dîme de Beauquesne. Banalité de moulins dépendant du prieuré de Lihons. Rente sur le chapitre de Saint-Fursy de Péronne. Demande par la municipalité de Picquigny, concernant la propriété de l'église collégiale dudit lieu. Dîme de

Feuquières et Feuquerolles. Traitement du curé de Bovelles. Demande de la réunion des église et presbytère de Saint-Sulpice, lors de la vente qui doit en être faite. Opposition à la vente de deux quinzièmes de la ferme de Châteauneuf. Traitement du vicaire de Ramburelles. Remboursement des droits de la pairie de Liercourt. Réclamation par l'acquéreur d'une jument provenant de l'abbaye de Valloires. Réclamation des héritiers d'un testataire au profit de la paroisse de Mesnil-Domléger, pour non exécution des conditions du legs. Sommes dues par l'abbaye de Willancourt d'Abbeville. Dîme sur le canton de Vitz. Réclamation par l'adjudicataire d'un moulin à Citerne. Redevance sur le corps de garde de Nampont servant de logement au receveur des traites. — Fol. 120 v°. Du 21 avril. Délivrances à faire pour l'ordinaire de la présente année, dans les bois nationaux. Demande par les marguilliers de la paroisse Saint-Firmin d'Amiens, des cloches de l'ancienne église Saint-Remy, pour être déposées dans le couvent des Cordeliers, jusqu'à ce qu'elles puissent être placées dans un clocher. Registres pour y inscrire les déclarations des propriétaires de rentes sur le clergé. Demande de rachat de droits sur la terre de Tincourt. Rente sur l'abbaye de Willancourt, au profit des principal et collège d'Amiens. Gages du bedeau de Saint-Firmin-à-la-Porte comme gardien des scellés. Fermier général des biens de la mense abbatiale de Forestmontiers. Rente envers l'hôpital général d'Abbeville. Demande de rachat d'un surcens dû aux Sœurs Grises d'Abbeville. Id., de droits sur des terres à Bellencourt. Pot de vin pour bail passé par l'abbaye de Lieu-Dieu. Demande de remboursement de droits sur des terres à Genvillers. Dîme de Pendé. Rentes sur l'abbaye de Saint-Valery. Demande de rachat de droits sur des terres à Neufmoulin. Id., sur une maison rue de l'Arquet à Abbeville. Dîmes de Fins, Sorel, le Plouy, Équancourt. Réclamation par les confrères de la confrérie de la Sainte-Vierge de la ci-devant paroisse de Saint-Firmin-à-la-Porte d'Amiens, concernant une effigie de la Vierge qu'ils avaient fait faire à leurs dépens. Rente viagère sur les Sœurs Grises d'Amiens. Rente sur la communauté des curés d'Amiens. Rentes sur le monastère de Saint-Julien. Demande de rachat d'arbres sur les places publiques du Mesnil. Banalité des moulins de Feuillères. Arbres abattus par l'adjudicataire de la propriété de Montières provenant de l'évêché d'Amiens. — Fol. 133. Du 22 avril. Requête du sieur Benoît. — Fol. 133 v°. Du 23 avril. Arbres plantés dans le chemin de Bernes à Vauduile. — Fol. 134. Du 24 avril. Dîme de Saint-

Maxent. Rente sur les chapelains de la cathédrale d'Amiens. Demande de remboursement de droits sur divers immeubles. Rentes sur la ci-devant communauté des notaires d'Abbeville et sur celle des procureurs de ladite ville. Dîmes à Villers, Horgny, Belloy, Berny, Éterpigny, Barleux et Haplincourt, Sorlet, etc. Dîme d'Haucourt. Rente sur la communauté des maîtres maçons de Péronne. Traitement du curé de Liéramont. Remboursement réclamé par le curé de Monsures. Demande de délivrance de tombes se trouvant dans l'ancienne église supprimée de Saint-Denis d'Amiens. Somme réclamée par le curé destitué de Saint-Martin de Saint-Valery. Traitement du curé de Cardonnois. Id., du chapelain de Notre-Dame de Caix. Id., du curé de Suzanne. — Fol. 141. Du 26 avril. Dîme de Fontaine sur Somme. Dîme de Gorenflos dépendant du fief de Bersacq. Dîmes de Houdent, Tours, Rogean, Moyenneville, Acheux et environs. Demande par les sieur et dame de Chassepot de Pissy, propriétaires de la ci-devant seigneurie de Monsures, à l'effet d'avoir des copies collationnées de titres qui les concernent. Demande de rachat de droits sur une maison à Amiens, rue des Marissons. Vente de basse futaie de la coupe de Boismont. Demande par le curé d'Allaines de démolir une grange inutile bâtie sur le terrain presbytéral. Remboursement réclamé par le meunier du moulin d'Halloy lès Pernois, pour réparations par lui faites audit moulin. Traitement réclamé par le curé de Saint-Médard de Montdidier. Demande de rachat d'arbres à Équancourt. Traitement du curé de Bernis. Réclamation par le curé de Saint-Ouen-du-Breuil, en Normandie, ancien prieur de Méricourt sur Somme. Traitement du curé d'Eclusiers-Vaux. — Fol. 147. Du 27 avril. Réclamation des marguilliers de Montagne. — Fol. 147. v° Du 28 avril. Garde des bois provenant de la mense abbatiale de Corbie. — Fol. 148. Du 1^{er} mai. Rentes dues à des églises paroissiales pour fondation. Pension d'une carmélite. Moulin à friser, rue de Guyenne à Amiens. Rente sur les Trésoriers de France. Champart, censives et autres de Saulchoy-Gallet sous Domeliers, département de l'Oise. Réclamation par les religieuses de Sainte-Élisabeth d'Amiens sur des travaux à faire à leur maison. Demande d'abatage d'arbres à Barleux. — Fol. 150. Du 2 mai. Traitement du curé de Glimont et Thézy. Id., du curé de Templeux-le-Guérard. — Fol. 150 v°. Du 3 mai. Demande de liquidation de droits sur le territoire de la Chaussée-Tirancourt. Dîmes de Fienvillers. Id., sur une maison à Amiens, rue des Trois-Cailloux. Traitement du curé du Grand-Rouy. Réclamation par le ci-devant curé de Saint-Michel d'Amiens, d'avances par lui faites à la fabrique de

ladite église. Sommes dues par l'abbaye du Lieu-Dieu pour fourniture de viande. Demande de remboursement de droits féodaux sur des terres à Longuet et à Cocquerel. — Fol. 155. Du 5 mai. Demande de remboursement d'une redevance envers l'abbaye de Corbie. Id., d'une rente due à l'église de Bouillancourt. Id., d'une redevance sur la ferme et dîme de Feuquières. Id., d'un surcens sur un terrain à Rue. Demande par le curé de Tronchoy d'agrandissement de son jardin. Id., par le curé d'Offignies. Gages du gardien de l'église Saint-Firmin-le-Confesseur à Amiens. Id., du gardien des meubles des caritables de Corbie. Demande de remboursement de droits sur la dîme de Vismes. Id., de censives dues à la châtellenie de la Ferté lès Saint-Riquier. Id., de redevances envers le fief du Petit Brimeux à Bellifontaine. Réclamation de l'adjudicataire du château de Montières, au sujet de bois volés audit château. Demande de remboursement de droits sur des terres à Pertain. — Fol. 161. Du 8 mai. Réclamation d'une somme due par l'abbaye de Saint-Michel de Doullens. Réclamation du fermier de terres à Ailly sur Noye provenant de l'hôtel-Dieu et maladrerie de Moreuil. Gages de l'ancien jardinier de l'abbaye de Mont-Saint-Quentin. Arrérages de censives dues à l'abbaye de Corbie. Traitement du curé de Hem, district de Doullens. Frais de justice dus par divers établissements religieux. Demande par la municipalité d'Estrées, district d'Amiens, d'ornements pour son église. Demande par le curé de Louvrechy d'agrandissement de son jardin. Id., par le curé de Thory. Demande de remboursement de travaux exécutés dans une ferme à Marcelcave. Terrain demandé par le conseil général de la commune d'Hornoy, pour l'établissement d'une sacristie. Observations du district de Doullens sur la soumission faite par le procureur de la commune de Canaples pour l'acquisition de terres. Demande de rachat de droits sur une maison à Vitz, paroisse de Mézières. Demande de remboursement de droits sur des immeubles à Cayeux. Dîmes de Mautort et Yonval. Demande de rachat de droits dus au chapitre de Saint-Vulfran d'Abbeville. Plainte par le curé de Brucamps sur ce que ses paroissiens refusent de lui payer des honoraires pour les services qu'il acquitte pour les défunts. Indemnité demandée par le curé d'Ailly-le-Haut-Clocher, obligé de quitter sa résidence. — Fol. 169 v°. Du 9 mai. Traitement du curé de Campremy. — Fol. 170. Du 10 mai. Demande de rachat d'ormes à Montières. Demande d'indemnité par les fermiers des

prés de Dreuil. Pension demandée par le curé de Vron, démissionnaire. Rente sur les religieuses de la Visitation d'Abbeville. Pension doctorale du ci-devant proviseur du collège Saint-Bernard à Paris. Réclamation du ci-devant curé de Grandcourt. Demande de remboursement de droits sur des terres à Noyelle. Id., sur des terres à Saint-Marc. Rente sur la communauté des notaires d'Abbeville. — Fol. 174. Du 12 mai. Traitement du chapelain d'Ytres. Anticipation des ormes des bois l'Abbé sur des terres à Cachy. Demande de remboursement de droits envers les fiefs et seigneuries de Doudelainville et Warcheville. Dîmes du Mesnil-Trois-Fêtus. Demande de remboursement de droits sur le fief du Quesnoy, terroir de Vron, dit Balance. Dîme à Caubert. Traitement du curé de Bussy lès Daours. Demande de remboursement d'un champart à Bourseville. Demande d'autorisation d'extraire des tourbes à Vaire. Compte d'un des fermiers de Septenville. Demande de remboursement par le curé de Vieulaines, pour des travaux qu'il a fait exécuter à l'église dudit lieu.

L. 108. (Registre.) — In-fol., 73 feuillets, papier.

1792. — Délibérations et arrêtés du directoire du département. 4^e bureau. Domaines. — Fol. 1. Du 14 mai. Liquidation d'une dîme inféodée à Fontaine sur Maye. — Fol. 3. Du 15 mai, Gages des domestiques de l'abbaye de Bertaucourt. Liquidation d'une rente sur la communauté des trois corps de marchands réunis de la ville d'Amiens. Pension du sieur Devillers, curé de Beauval, placé en 1768 dans la maison de la congrégation du tiers ordre de Saint-François dite des Bons Fils, à Saint-Venant. Complément de jardin demandé par les curés de Vecquemont et du Quesnel. Indemnité réclamée par le fermier des dîmes de Biaches. Liquidation d'une dîme inféodée à Boencourt. Id., à Grébault. Id., à Bray, district d'Abbeville. Id., à Pont-Remy et environs. Liquidation de dettes des corps ecclésiastiques et maisons religieuses du district d'Abbeville. Liquidation d'une dîme inféodée à Fressenneville. — Fol. 11 v^o. Du 19 mai. Indemnité réclamée par le fermier des dîmes de Bouttencourt. Liquidation d'une dîme inféodée à Acheux, district d'Abbeville. Id., à Miannay et environs. Rachat des droits fixes et casuels sur une maison à Amiens, petite rue de Beauvais. Demande de rachat de plantations faites par les religieux de Corbie sur des terres sises audit lieu. Réclamation par le fermier du Quesnot sur ce que le receveur du district veut lui faire payer le blé de sa redevance au plus haut prix. Remboursement réclamé par le curé de Frise d'une somme due par le fermier des biens

de la cure dudit lieu en 1790. Somme réclamée par le curé d'Ugny-l'Équipée sur son traitement. Demande par le sieur Jacques Lefebvre, maçon à Picquigny, de la jouissance d'une maison inoccupée provenant du chapitre dudit lieu, moyennant un loyer annuel. Demande par le conseil général de la commune de Nesle de la maison canoniale occupée par le sieur Chellé, ci-devant chanoine de la collégiale dudit Nesle, pour servir de presbytère. — Fol. 18. Du 21 mai. Demande de rachat par le curé de Basicourt de terres sur le terroir de Camon. — Fol. 18 v^o. Du 22 mai. Demande de liquidation d'une dîme inféodée à Tœufles, Rogean et Chaussoy. Rectification dans la liquidation d'une censive et relief dus par les Dominicains d'Abbeville. Demande de liquidation d'une dîme inféodée à Bailleul. Examen de deux mémoires sur les inconvénients qui pourraient résulter de l'enlèvement de toutes les cloches dans les maisons religieuses où la sonnerie de l'horloge est dépendante de la cloche qui sert de timbre : le premier présenté par les religieuses de la Visitation, et le second par les religieuses du Paraclét d'Amiens : arrêté que lesdites cloches seront maintenues, mais que le battant en sera enlevé, pour qu'elles ne puissent servir que de timbre. — Fol. 23 v^o. Du 24 mai. Demande de remboursement d'une dîme inféodée à Bezancourt. Demande de rachat d'une rente due à la fabrique d'Hellicourt, pour fondation de messes basses. Liquidation d'une rente sur le chapitre de la cathédrale d'Amiens. Demande de remboursement d'une dîme inféodée au Montant, paroisse de Bouillancourt sur Miannay. Ventilation demandée par les fermiers de droits de champarts, censives, droits seigneuriaux et autres sur les fiefs de Peraupuis et de Frinville, terroir d'Éplessier. Demande de réduction de redevance par le fermier des dîmes et champarts de Vers. Demande par le jardinier du Petit Séminaire aux Célestins, de retirer avantage dudit jardin, sans autres gages. Réclamation par le fermier d'une pièce de terre provenant de la chapelle de Sainte-Brigitte en l'église Saint-Étienne de Corbie. Intérêts réclamés par M. Chambosse, trésorier-receveur du district d'Amiens, à un négociant de ladite ville. Demande de remboursement de censives, droits seigneuriaux et casuels sur la terre de Mareuil. Demande de liquidation de deux rentes dues à la fabrique de Forestmontiers. Demande de remboursement de censives et droits de lods et ventes sur des terres à Port. Demande de rembourse-

ment d'une redevance en grains à Saint-Riquier. Demande de remboursement d'une redevance due aux religieuses de Saint-Dominique d'Abbeville, à cause du fief de Sambercourt. Demande de remboursement d'une dîme inféodée à Tilloloy, Fresne et Arleux. Id., à Maison-Ponthieu. Demande de liquidation de droits féodaux sur des terres appartenant à la cure de Saint-Riquier. Réclamation par Charles-Augustin Lamy, prêtre, concernant le bail de la maison qu'il occupe à Nesle, provenant du chapitre de ladite ville. Demandes de rachat de droits fixes et casuels. Réclamation concernant une rente sur le chapitre de Fouilloy. Demande de liquidation d'une rente sur les trésoriers de France. Émoluments réclamés par le vicaire de Guyencourt-Saulcourt, pour la desserte de la paroisse d'Heudicourt. Indemnité réclamée par le vicaire desservant la succursale de Saint-Acheul près Amiens, à défaut de presbytère. Indemnité réclamée pour la construction d'un mur en terre, d'un pressoir et d'une écurie, en vertu d'une autorisation des religieux de Saint-Jean d'Amiens. Indemnité réclamée pour la dîme inféodée sur le terroir de Démuin. Demande par les officiers municipaux de Selincourt d'être autorisés à vendre les matériaux subsistant après l'incendie de l'église et du presbytère dudit lieu arrivé en 1789. — Fol. 42 v°. Du 29 mai. Remboursement d'une rente sur les bénédictins de Montdidier, demandé par Charles-Édouard Guédé, principal du collège de ladite ville. Indemnité réclamée par le fermier par bail emphytéotique d'un moulin à vent à Matigny, à l'usage des vassaux du chapitre de la cathédrale de Noyon. Réclamation par le fermier de la ferme et de la dîme de Morchain, provenant de l'abbaye de Notre-Dame de Soissons, d'une restitution proportionnée à la non jouissance et de la remise des impositions de 1789. — Fol. 43 v°. Du 30 mai. Protestation par la ci-devant abbesse de Saint-Michel de Doullens, contre le projet formé par le directoire du district de bailler à loyer le jardin de ladite abbaye. — Fol. 44. Du 31 mai. Réclamation par les officiers municipaux de Saint-Fuscien et Petit-Cagny, contre des abattages d'arbres faits par des acquéreurs de biens nationaux dudit Saint-Fuscien. Traitement du chapelain de l'Annonciation en la cathédrale d'Amiens. Liquidation de rentes sur le chapitre de la cathédrale d'Amiens. — Fol. 45. Du 5 juin. Demande de remboursement d'une dîme inféodée à Sourdon. Réclamation d'un des fermiers du Valheureux. Réclamation par un adjudicataire de bois de haute futaie d'Hébécourt. Jardin réclamé par le curé d'Athies. Réparations demandées par le

fermier de Ransart. Supplément de jardin réclamé par le curé d'Ouvillers. Demande de rachat de droits fixes et casuels sur une maison à Amiens, rue des Parcheminiers, par Jean-Baptiste Prévôt, professeur au collège d'Amiens. Id., par Nicolas Capel, sur une maison à Amiens, rue Verte. Demande par les officiers municipaux, marguilliers et fabriciens de Domart sur la Luce, « qu'il leur soit prêté un ostensoire pour la procession de la Fête-Dieu, provenant des chapelains de Saint-Denis d'Amiens, attendu que le leur a été volé avec les autres vases sacrés, dans la nuit du 9 au 10 mai dernier, et que le district de Montdidier ne peut leur en prêter, aiant envoyé à la monnaie ceux qu'il avoit. » Accordé. Demande de remboursement de sommes dues par l'abbaye de Ham pour diverses fournitures. Réclamation par François Cordier, cultivateur à Corbie, des avances qu'il a faites pour la reconstruction de l'église Saint-Étienne de Corbie, en 1783 et 1784. Remboursement demandé d'une dîme inféodée à Bussu, paroisse de Dompierre. Id., à Templeux-la-Fosse, Diencourt et Longavesne. Demande de rachat de droits fixes et casuels sur le domaine de Roi, sur huit maisons à Amiens. Demande de remboursement de fournitures faites à l'abbaye de Ham. Id., aux Cordeliers de Péronne. Légitimation d'une rente sur l'abbaye de Fervaques au profit des pauvres de la paroisse de Biaches. Id., d'une rente sur la collégiale de Saint-Fursy de Péronne, au profit de particuliers. Id., d'une rente sur les Minimes de Péronne. Rente viagère sur la collégiale Saint-Fursy de Péronne. Réclamation par le curé de Saint-Paul d'Allaines, de la rente à 4 % d'une somme de 59 55 l., prix de la vente de terres provenant de la cure dudit lieu. Légitimation d'une rente sur les Annonciades de Roye. Rente sur les Minimes d'Abbeville. Créance de la maison des Pauvres vieux hommes de Saint-Quentin sur les Ursulines de Péronne. Créance des pauvres de Lihons en Santerre sur l'abbaye (*sic*) dudit lieu. Légitimation d'une rente sur le prieuré de Canchy. Légitimation d'une créance sur les religieux de Templeux-la-Fosse. Demande de remboursement d'une rente sur les biens dépendant du prieuré de Lihons dans la paroisse de Caix. Réclamation par un adjudicataire de biens nationaux. Complément de traitement demandé par le curé de Fieffes-Bonneville. Revenus des Ursulines de Péronne. Champart de Blangy-Tronville. — Fol. 56. Du 7 juin. Restitution de pot de vin réclamée par le fermier de la dîme de Franqueville. Indemnité de 104 l. au sieur Dufourmantelle, administrateur du

district de Péronne, en qualité de commissaire pour l'estimation des biens nationaux situés dans le canton d'Albert, pour 26 journées de vacations. Demande de liquidation de droits envers le marquisat de Nesle. Id., envers la terre de Villers-Faucon. — Fol. 62. Du 9 juin. Traitement du sieur Dubrun, ci-devant curé de Saint-Valery. Demande de remboursement d'une dîme inféodée à Huppy. Demande par la municipalité d'Estrées d'être autorisée à racheter les ormes plantés sur la place publique, sur la rue de la Ville, servant de jeu de battoir, et sur la place de l'ancienne Croix. Vacations et débours faits par les notaires pour des ventes de biens nationaux. Restitution de pot de vin réclamée par le fermier du Plouich. Demande de remboursement d'une somme de 904 l. avancée par Pierre Brocquevielle, marchand drapier à Abbeville, au bureau de la Miséricorde de ladite ville, alors qu'il en était le receveur. Opposition par le sieur Lender à la vente de la maison de la maîtrise des enfants de chœur de la cathédrale d'Amiens, et mémoire par ledit Lender aux fins de paiement de reconstructions et améliorations par lui faites à ladite maison. — Fol. 67 v°. Du 11 juin. Démission du curé de Jumelle. — Fol. 680 v°. Du 12 juin. Mémoire présenté par un des fermiers du Valheureux relativement à des arbres qui doivent lui être délivrés dans les bois de Longuevillette et d'Yzeux. Demande faite par les adjudicataires du plant et du jardin des Cordeliers d'Abbeville, d'y adjoindre une petite maison y attenante et provenant desdits religieux. Demande de restitution de pot de vin par les fermiers de la dîme appartenant au chapitre de Picquigny sur le terroir de Condé-Folie. Demande d'acquisition de sept ormes plantés le long du chemin conduisant à Notre-Dame-de-Grâce et qui portent préjudice à une propriété voisine. Réclamation par les occupants d'une maison provenant des Cordeliers d'Amiens, sur ce que le vent a emporté une partie des couvertures de ladite maison. Le nommé Mercier, maître de pension, débouté de la demande qu'il a faite tendant à obtenir la jouissance du jardin du père Raynouard, ci-devant dominicain. Demande de rachat de droits féodaux au profit de la châellenie de la Ferté lès Saint-Riquier. Demande de liquidation de cens et de droits seigneuriaux sur des terres tenues de la seigneurie de Bainast et appartenant à la fabrique d'Huppy.

L. 109. (Registre.) — In-fol., 244 feuillets, papier.

1792-1793. — Délibérations et arrêtés du directoire du département. 4^e bureau. Domaines. — 1792. — Fol. 1. Du 28 septembre. Sur ce « qu'il se commettoit dans les maisons ci-devant occupées par les religieux de cette ville des dilapidations nuisibles à l'intérêt général : que, notamment, les Ursulines enlevoient les lambris, buffets et autres meubles attachés aux murs, même les ustensiles de la brasserie, que deux voitures de meubles avoient été arrêtées par la garde nationale. » — Fol. 1 v°. Du 29 septembre. Demande par le curé de Tœufles, sexagénaire et infirme, dans l'intention de se rendre dans une maison commune au chef-lieu du département conformément à la loi du 26 août 1792, à l'effet d'être autorisé à demeurer provisoirement audit Tœufles, son état de santé ne lui permettant pas ce déplacement. Paiement réclamé par la veuve de Charles Dallery, facteur d'orgues, d'une rente de 50 l., au principal de 1 000 l., à lui due par la fabrique de Saint-Firmin-le-Confesseur, pour travaux faits par ledit Dallery à l'orgue de ladite église. Examen d'un mémoire des Ursulines d'Amiens, exposant que « suivant la règle de leur institut, elles n'avoient dans le lit de leur chambre qu'un matelas et une pailleasse, mais que, dans leurs maladies, elles avoient l'avantage de trouver dans l'infirmierie des lits plus commodes », et demadant, en conséquence, l'autorisation d'emporter un deuxième matelas. Accordé. Fruits et dépouilles réclamés par les curés sortis du royaume en exécution de la loi du 26 août 1792.

Fol. 3. Du 2 octobre. Dispense de serment demandée pour une religieuse clarisse en état de démence. Redevance réclamée par l'adjudicataire de terres à Rumigny. Question de savoir si un ecclésiastique non assermenté, obligé de sortir du royaume en exécution de la loi du 26 août 1792, et qui n'a pas pu se conformer à celle du 14 du même mois relative au serment, parce qu'elle n'était pas encore promulguée, peut toucher le traitement qui lui est dû jusqu'au moment de son départ. — Fol. 4. Du 4 octobre. Avance demandée par un pensionnaire de l'État « partant demain pour voler à le défense de la patrie. » Demande par le conseil général de la commune de Doullens de la maison des Cordeliers de ladite ville, pour servir de caserne. Moyens de conserver les bâtiments, maisons et mobiliers des six monastères de la ville d'Abbeville. Paiement des frais fixes du culte pendant le trimestre d'octobre 1792. Pension réclamée par deux religieuses de la Visitation d'Abbeville. Demande de rachat d'une

rente et d'un surcens dus à la fabrique de Saint-Martin de Saint-Valery. Reconnaissance de rentes sur les Cordeliers d'Amiens. Indemnité réclamée par le fermier d'un champart dû à M. de Vaudémont sur le terroir de Rainneville. Demande par le propriétaire d'un pré au lieu dit la Bassée, à Doullens, de faire l'acquisition d'un terrain vague contigu audit pré, dans lequel « les enfans se rassemblent journellement pour s'amuser, ce qui cause un tort considérable à sa propriété. » Demande de remboursement d'améliorations faites à une maison rue Neuve, à Amiens, appartenant ci-devant aux chapelains de Sainte-Catherine. — Fol. 7. Du 9 octobre. Réclamation par le sieur Deleau, facteur d'orgues à Amiens, des frais de transport des orgues de la ci-devant église paroissiale Saint-Jean de Péronne, dans celle de Saint-Fursy de la même ville. Pension réclamée par le citoyen Labruyère, ci-devant religieux de Lihons. Sommes dues à M. Collenot, professeur au collège d'Abbeville, et à son père, pour travaux par eux exécutés en conséquence de l'instruction du 15 mai 1791, concernant les bibliothèques nationales. Traitement du citoyen Jean-Jacques-Étienne Lefranc, diacre d'office de la cathédrale d'Amiens. Demande de complément de jardin par le curé du Pont-de-Metz. Id., par le curé de Cavillon. Redevance au curé de Thieulloy-la-Ville. Réparations à faire à un bâtiment du Paraclét à Amiens. Id., à une maison de la rue des Rabuissons. Réparations faites à diverses maisons nationales. — Fol. 9. Du 10 octobre. Arrêté pris sur ce que « la direction de l'hôpital des filles Claude et de l'Hôtel-Dieu d'Abbeville est confiée à des prêtres inassermentés, dont les opinions anticiviques ne sont que trop connues, que ces maisons sont devenues, sous les auspices de ces prêtres, le réceptacle de tous les ennemis de la chose publique, que ces prêtres, au mépris des lois, se permettent d'exercer des fonctions curiales dans les oratoires faisant partie des hospices dont la municipalité d'Abbeville leur a imprudemment conservé la surveillance. » — Fol. 9 v°. Du 11 octobre. Traitement demandé par une religieuse ursuline d'Abbeville. Demande par Pierre-Joseph Barbier, ci-devant cordelier, du paiement d'avance de sa pension, pour continuer à acquitter la messe de midi les fêtes et dimanches et celle d'onze heures les autres jours, dans la paroisse Saint-Firmin-le-Martyr d'Amiens. Complément des frais du culte et des pensions ecclésiastiques des années 1790, 1791, et six premiers mois 1792. — Fol. 10 v°. Du 13 octobre. Redevances au curé de Chaulnes. Pension du curé de Becquincourt, tombé en enfance et hors d'état de prêter le serment. — Fol. 11. Du

16 octobre. Sur ce que « il existe audit Abbeville un jardin, domaine national, qui étoit loué à vie au commandeur de Gaillon, au milieu duquel ce commandeur avoit construit un bâtiment de plaisance de douze croisées fermées de douze persiennes : que, par le bail à vie fait au commandeur, il est stipulé qu'il ne pourra être enlevé après son décès rien de ce qui est scellé et tient à fer et à clous, que, nonobstant cette clause, la ci-devant marquise de Cressac, se disant héritière du commandeur de Gaillon, vient de faire enlever ces douze persiennes. » Demande de prise à bail de terres provenant de l'abbaye de Clairfaÿ. — Fol. 11 v°. Du 18 octobre. Demande par le citoyen Adrien-François Bocquet, prêtre, de remboursement des améliorations par lui faites à la maison qu'il occupe rue de Narine, à Amiens, provenant des Cordeliers de ladite ville. Demande de prise à bail de terres provenant de l'abbaye de Clairfaÿ. Réclamation contre le séquestre apposé par les officiers municipaux d'Humbercourt sur les meubles et effets de Grégoire Legrand, curé dudit lieu, sorti du royaume en exécution de la loi du 26 août. Liquidation de droits dus sur des domaines nationaux. Demande par un ci-devant cordelier d'Amiens d'avances sur sa pension. — Fol. 14 v°. Du 20 octobre. Pot de vin réclamé par les fermiers de la dîme de Moislains. Paiement de travaux faits à l'église et au presbytère de la ci-devant paroisse Saint-Michel d'Amiens. Paiement « des ouvrages faits par les citiens Mourette, Royer, Coche et Fessier, pour enlever les armoiries du frontispice de la ci-devant abbaie de Mont-Saint-Quentin ». Augmentation de pension demandée par une ci-devant religieuse de la communauté de Saint-Julien, en raison de ses infirmités. Honoraires demandés par le sous-diacre d'office de la paroisse Saint-Leu d'Amiens. Réclamation par l'adjudicataire de terres et prés à Vers. Difficultés éprouvées par le citoyen Léon Froment, prêtre, pour toucher sa pension. Réclamation par l'adjudicataire du pré Saint-Laurent à Bonnay. Question de savoir si les religieuses sorties de leur cloître avant la loi du 16 août 1792, ont droit à la pension décrétée par l'art. 1^{er} de ladite loi. — Fol. 17 v°. Du 22 octobre. Demande par les administrateurs de l'hôtel-Dieu d'Amiens, pour le service des réfectoires dudit établissement, de six tables rondes creuses actuellement au séminaire de ladite ville. Accordé. — Fol. 18. Du 23 octobre. Demande d'estimation de deux maisons claustrales d'Amiens. Réclamation d'un calice d'argent saisi par les officiers municipaux de Bray. Traite-

ment réclamé par le citoyen Jean-Louis-Pierre Nobécourt, ci-devant chanoine de Nesle, actuellement vicaire de Saint-Fursy de Péronne et aumônier de la garde nationale de ladite ville. Traitement de deux vicaires de l'église épiscopale d'Amiens nommés par l'évêque du département. — Fol. 19 v°. Du 24 octobre. Demande de liquidation des dîmes de Chaulnes, Saint-Christ, etc. — Fol. 21. Du 25 octobre. Pension de Paul Gouvion de Saint-Léger, ci-devant caritable de Corbie. Id., d'un ci-devant Cordelier. Difficulté sur l'adjudication de l'église Saint-Martin de Ham. — Fol. 22. Du 27 octobre. Ferme des eaux et moulins de Feuillères. Seizième revenant à la municipalité d'Amiens, sur le produit des ventes de biens nationaux à elle aliénés. — Fol. 23 v°. Du 30 octobre. Pensions ecclésiastiques à deux officiers municipaux de la ville de Péronne. « Mémoire du citoyen Simon-Joseph Huet, prêtre domicilié à Nesle, expositif qu'effrayé des événements qui s'étoient passés à Paris à l'égard d'un grand nombre de prêtres et des menaces qui lui ont été faites personnellement, il s'est décidé à se cacher ; que, parti de Nesle le 5 septembre dernier, sur un passeport de la municipalité, il a erré quelque temps dans les environs et a passé à Péronne le 25, d'où il vouloit se rendre à Stenay chez son frère, où l'appelloient des affaires de la plus grande importance ; mais que les ennemis ayant conquis cette ville, il se détermina à rester caché dans divers villages, où il est resté jusqu'au 20 octobre ; qu'il lui est impossible de représenter des certificats de résidence des municipalités dans lesquelles il est passé, attendu qu'il a évité toutes les villes, qu'il cherchoit à se soustraire à tous les yeux et craignoit d'être reconnu pour prêtre, ce qui eût été, dit-il, pour lui, dans ces moments de troubles, un titre de proscription ; que le calme s'étant rétabli, il a reparu et arrivé à Saint-Quentin le 27 octobre ; il s'est hâté d'y prêter le serment exigé par la loi : qu'il a appris que la municipalité de Nesle avoit fait apposer les scellés sur ses meubles et effets, sous prétexte d'émigration, et que cependant il pouvoit d'autant moins être considéré comme émigré, qu'un arrêté du département du 16 septembre dernier donne à tous les ecclésiastiques, sans exception, la faculté de sortir du royaume », ordre à la municipalité de Nesle de lever lesdits scellés. Dommages causés par la grêle aux édifices nationaux à Amiens. Demande par les citoyens composant le conseil épiscopal du département, sollicitant la libre disposition de la maison des prêtres de Saint-Lazare au faubourg de Noyon à Amiens, pour y établir un séminaire. Accordé.

— Fol. 25 v°. Du 1^{er} novembre. Complément de jardin demandé par le curé de Vercourt. Pension des sœurs d'école de Vignacourt. — Fol. 27. Du 3 novembre. Difficulté entre les officiers municipaux de Bertaucourt et les religieuses dudit lieu, sur les meubles à délivrer à celles-ci. Remboursement demandé de réparations urgentes faites au moulin de l'enclos de l'abbaye de Sainte-Larme. Plainte par la municipalité de Flesselles au sujet des délits commis dans les plantations d'arbres et dans les bois sur ladite commune. — Fol. 29. Du 6 novembre. Pension du citoyen Jean Boudé, ci-devant frère ermite à Camon. A-compte demandé par le gardien de la maison du Paraclét sur ses gages. Honoraires des officiers de la maîtrise des eaux et forêts d'Abbeville, pour martelage et balivage des bois de Guerle, du Titre et de Ponthoile. Réclamation par le citoyen Hullot, ancien aumônier du 12^e régiment d'infanterie, ci-devant Auxerrois, actuellement desservant de la paroisse de Ham, district de Doullens, relativement à son traitement. Réclamation par les vicaires épiscopaux du département, relativement à l'établissement du séminaire diocésain dans la maison appartenant aux prêtres de Saint-Lazare. — Fol. 31 v°. Du 8 novembre. Approbation de la nomination par le directoire du district de Doullens d'un garde des bois situés à Talmas et appartenant à M. de Fléchin, réputé émigré. Demande par les prêtres et frères laïcs de la congrégation de la Mission, à l'effet d'avoir chacun un couvert d'argent, du linge d'autel et du bois de chauffage. Vérification des états des frais faits dans le district d'Abbeville. Demande de réduction de la redevance du fermier général des biens provenant des religieuses du Val-de-Grâce au terroir d'Erches. — Fol. 34 v°. Du 10 novembre. Réclamation par les acquéreurs du domaine d'Olincourt. Demande d'augmentation de pension par une religieuse de Sainte-Marie, à raison de ses infirmités. Complément de jardin demandé par le curé de Frucourt. Demande par le citoyen Beusnier, prêtre, ci-devant directeur des religieuses de Moreaucourt, à l'effet d'être maintenu dans son ancien logement, aux offres d'en payer le loyer. Demande de réparations à une maison à Amiens, rue Saint-Germain. Administration des biens des émigrés, suivant la loi du 8 avril 1792. Réclamation par l'acquéreur d'une portion de domaines nationaux à Pierregot et Mirvaux. — Fol. 37 v°. Du 13 novembre. Demande par les Clarisses d'Amiens du linge et du mobilier trouvés dans leur maison, lors de l'inventaire. Mobilier demandé par le cuisinier-jardinier et le sacristain de la maison des prêtres de l'Oratoire

d'Amiens. Demande de rachat d'une rente sur trois vieilles maisons rue des Grandes Écoles, à Abbeville. Réclamation par l'adjudicataire de terres à Villers-Bocage, faisant partie du domaine de Flesserolles. Traitement des religieuses hospitalières de Saint-Valery. Réclamation par le curé de Guerbigny contre la réduction du complément de son traitement. Honoraires du commissaire à l'effet de remplir les états des biens nationaux restant à vendre dans l'étendue du canton d'Hornoy. Secours demandé par l'ancien jardinier des Sœurs Grises et des religieuses de Saint-Julien d'Amiens. Traitement du curé de Méricourt sur Somme. Lingerie pour le séminaire. — Fol. 41. Du 15 novembre. Pension des Gordeliers d'Abbeville. Expert demandé par le fermier de divers immeubles de la commanderie de Saint-Maulvis, pour faire la ventilation des différents droits supprimés. Réclamation par l'acquéreur de terres à Herbécourt. Demande de la maison prieurale de Luchaux, pour servir de presbytère. Demande de logement dans les bâtiments des religieuses de Moreaucourt, à Amiens. Réclamation par le receveur de la mense abbatiale de Saint-Riquier. — Fol. 48 v°. Du 17 novembre. Fournitures faites au séminaire d'Amiens. Rentes dues à l'hôtel-Dieu de Poix. Fournitures faites à l'église succursale de Saint-Acheul lès Amiens. Paiement de sommes auxquelles le chapitre d'Amiens avait été condamné envers différents particuliers. Frais de l'instance relative à la démarcation de la mouvance seigneuriale de l'abbaye de Bertaucourt et du citoyen Jourdain, au village de Bouchon. Réparations à faire au moulin de Picquigny. Examen d'un mémoire par lequel le citoyen Augustin Laurent, négociant à Amiens, ayant demandé de prendre en location le couvent des Carmélites de ladite ville, jusqu'à ce qu'il soit vendu, « dans la vue de former un établissement utile aux ouvriers de la manufacture d'Amiens..., que cette demande fut accueillie et qu'en conséquence de l'arrêté du district, le citoyen Rousseau a fait l'estimation des loyers, mais qu'il a su que l'intention des administrateurs étoit de vendre cet ancien couvent avant la fin du mois prochain, ce qui alors fait échouer son projet, puisqu'il n'auroit presque pas le temps de s'y établir : que cependant il a préparé une quantité de laine sur le point de périr, s'il ne la fait point sécher promptement : que, dans ces circonstances, il demande qu'on lui laisse la libre disposition du jardin des Carmélites, pour y pendre ses laines, qui, pour sa sûreté, ne peuvent être mises qu'en lieu sûr et clos. » Accordé. Choix de l'ancien couvent des Clarisses d'Amiens, pour servir de dépôt aux prêtres

sexagénaires insermentés, et de celui des religieuses du tiers ordre de Saint-François de ladite ville, pour y placer les prisonniers de guerre. Examen d'une lettre du ministre des contributions publiques, répondant à celle que le directoire du département lui avait écrite le 8 du même mois, pour l'engager à faire mettre à la disposition de l'administration une certaine quantité de petite monnaie, à l'effet de suppléer à la monnaie informe, dont la circulation avoit été arrêtée et prohibée dans la ville d'Amiens. » Arrêté pris en conséquence. — Fol. 52. Du 19 novembre. Examen des pièces relatives à l'arrestation du citoyen Huet, prêtre, faite à Saint-Quentin, par ordre de la municipalité dudit lieu, pour cause de prétendue émigration. — Fol. 53. Du 20 novembre. Remboursement de pot de vin demandé par le fermier des dîmes de Boismont. Traitement du sacristain de l'église paroissiale de Péronne. Traitement du curé de Saveuse. Règlement de réparations faites à des maisons nationales. Réclamation par l'acquéreur de terres à Poulainville. Sommes dues par l'abbaye de Corbie au citoyen Firmin, cabaretier à la rue des Prés, faubourg dudit Corbie. Traitement de deux vicaires épiscopaux de la cathédrale d'Amiens. Demande de logement dans la maison des religieuses de Sainte-Marie à Amiens. — Fol. 56 v°. Du 22 novembre. Reconnaissance de la légitimité d'une rente sur les Minimes de Roye. Réclamation par l'acquéreur de terres à Routhieux. Réclamation par le fermier de l'abbaye de Corbie à Bonnay. Réclamation par l'acquéreur de terres à Saulcourt et Guyencourt, provenant de la fabrique de l'église de Longavesne. Autorisation demandée par les adjudicataires d'une pièce de terre à Montières, de faire abattre des arbres qui s'y trouvent. Demande de location d'un appartement dans la ci-devant abbaye du Paraclet à Amiens. Autorisation à la fabrique de Notre-Dame d'Amiens d'échanger des ornements ornés de fleurs de lys contre d'autres ornements provenant des églises supprimées et déposés au district, y compris une garniture en cuivre argenté provenant de l'ancienne église Saint-Michel. — Fol. 59 v°. Du 23 novembre. Paiement demandé par le citoyen Antoine-Guillaume Lorthior, marchand chasublier à Paris, d'une somme de 6 000 l. restant de celle de 12 824 l., à lui due par la fabrique de Saint-Firmin-à-la-Porte d'Amiens, pour fourniture d'ornements. — Fol. 60 v°. Du 24 novembre. Réclamation par l'acquéreur de la ferme de Saint-Vast. Autorisation de procéder sans délai à la vente de bois coupés dans le parc du château de Wailly, exposés à être dilapidés par des malveillants. Complément de

jardin demandé par le curé de Fourcigny. Gages du concierge et gardien des scellés du ci-devant séminaire d'Amiens. Arbres appartenant à l'hôtel-Dieu d'Amiens, sciés et emportés par des malveillants. Entretien, nourriture et pension des supérieur et directeur du séminaire et des séminaristes. Demande par le conseil général de la commune de Morvillers-Saint-Saturnin de la grange et du pressoir du presbytère, pour en faire une école et une chambre commune ; refusé. — Fol. 66. Du 27 novembre. Traitement du garde général des bois nationaux du département. Demande de subrogation dans l'acquisition de terres à Villers-Bretonneux, faisant partie de la mense abbatiale de Corbie. Paiement réclamé pour acquit de fondations dans l'église Saint-Firmin d'Amiens. Demande de prise en location d'une petite maison à Amiens, attenant à la ci-devant église Saint-Firmin-en-Castillon. Demande d'ornements par les curé et marguilliers de Fluy. Somme due au jardinier et concierge de la maison de Saint-Acheul. — Fol. 69. Du 29 novembre. Réclamation par l'acquéreur de prés faisant partie de l'abbaye de Valloires. Id., par celui de terres à Fourdrinoy, Cavillon et Briquemessnil. Pension réclamée par deux ci-devant frères des Écoles chrétiennes. Demande de prendre à location d'un petit jardin étant dans la maison des Clarisses, et qui était occupé par les frères Capucins, quêteurs desdites religieuses. Demande de prendre en location une maison rue de Narine. Paiement des vacations des citoyens Pédot et de Saint-Riquier, ci-devant priseurs de la ville d'Amiens, pour la vente des mobiliers des églises et communautés supprimées.

Fol. 72 v°. Du 1^{er} décembre. Remise demandée par les fermiers des religieux de Montdidier, attendu les pertes qu'ils ont essuyées par la grêle de 1788. Demande par le citoyen Ambroise-Léopold Jourdain, propriétaire de l'ancienne seigneurie de l'Étoile, de cens, reliefs, droits seigneuriaux, etc., à lui dus par le prieuré de Moreaucourt. Demande de paiement d'une somme de 16 073 l. 10 s., restant due du prix de la vente des bois de la réserve d'Aveleges. — Fol. 74 v°. Du 4 décembre. Frais réclamés par le citoyen Machart, ci-devant procureur au bailliage d'Amiens, pour avoir occupé en 1790 dans six affaires au nom des ci-devant prieur et religieux de Sainte-Larme. Réclamation par le citoyen Cornette du paiement de ses honoraires comme organiste de la cathédrale ; renvoyé à la fabrique de ladite église. Réclamation par le citoyen Demarest, plafonneur, au sujet d'un noc de plomb qui lui a été volé par une fenêtre de l'église des Jacobins d'Amiens. Demande par le directeur de la régie nationale des arrêtés en vertu

desquels plusieurs particuliers occupent la presque totalité du couvent des Jacobins d'Amiens. —

Fol. 77. Du 6 décembre. Réclamation de l'évêque de Sens contre l'arrêté du directoire du département de la Somme du 14 janvier 1792, qui le déboute de sa demande en remboursement du prix de la coupe ordinaire des bois de l'abbaye de Corbie. Demande de paiement d'ouvrages faits dans diverses maisons religieuses. Demande de prise à location d'un petit grenier existant dans la maison des Cordeliers d'Amiens. Demande de rachat d'arbres à Guillemont. Demande de traitement par le curé de Daours, pour la desserte des paroisses de Bussy et Vecquemont. Examen d'un procès-verbal dressé le 12 novembre 1792 par le directoire du district de Montdidier, sur les voies de fait et les violences exercées par un certain nombre d'habitants de Rollot dans la salle des ventes du district, pour empêcher le citoyen Bosquillon du Faï père de mettre des enchères sur un domaine national sis audit Rollot, afin de s'en procurer l'adjudication. —

Fol. 81. Du 8 décembre. Demande de remboursement des améliorations faites à une maison rue Saint-Denis, à Amiens, provenant du chapelain de la cathédrale. Demande de réparations à une palissade séparant le jardin de la citoyenne Simon de celui de la collégiale Saint-Nicolas. —

Fol. 82. Du 11 décembre. Demande par le citoyen Pierre-André Lorient curé démissionnaire de Thierval, au sujet du serment civique. Demande de prendre à location la maison des tourières des religieuses de Sainte-Marie d'Amiens. Frais d'estimation des domaines nationaux situés dans le district de Montdidier. Demande de remboursement de pot de vin par le fermier de la dîme d'Irles. Réclamation par les adjudicataires de biens nationaux à Bonnay. Règlement des avances faites par le commissaire délégué par le directoire du district d'Amiens pour le récolement de la vente du mobilier de diverses maisons religieuses supprimées dans l'étendue dudit district. — Fol. 85. Du 13 décembre. Paiement demandé de cires fournies à la paroisse d'Authieulle, district de Doullens. Demande de réparations aux couvertures de deux maisons à Amiens, rue Saint-Germain et rue des Cordeliers. Demande par divers particuliers, que différentes portions de bois de Camon, au terroir de Sains, qui se trouvent enclavées dans leurs propriétés, leur soient allouées. Opposition faite par la municipalité d'Arvillers à la vente de douze verges et demie de terres et héritages amasés de bâtiments, provenant de la fabrique dudit Arvillers. —

Fol. 87. Du 15 décembre. Renvoi par l'administrateur de la caisse de l'extraordinaire des pièces relatives à l'adjudication d'un domaine national à Quiry-le-Sec, district de Montdidier. Traitement réclamé par plusieurs ci-devant chanoines. Demande de prise en location d'une chambre et d'un petit cabinet dans la maison des Moreaucourt, à Amiens. Traitement du curé de Saint-Martin de Ham. Id., du curé de Tronchoy. Demande de délai par différents menuisiers et tapissiers, pour le paiement des meubles qu'ils ont achetés, provenant des maisons religieuses supprimées du district d'Amiens. Demande de prise en location de plusieurs chambres dans la maison des Moreaucourt, à Amiens. Agrément du refus par le citoyen Desmazière, prêtre, d'accepter la cure de Vaux-Eclusiers à laquelle il a été nommé, attendu ses infirmités. Réclamation par le commissionnaire du ci-devant séminaire d'Amiens, de chaises à lui appartenant dans l'église dudit séminaire. — Fol. 90 v°. Du 17 décembre. Plainte par le citoyen Aubé de Bracquemont contre plusieurs arrêtés pris par le directoire du district de Montdidier. — Fol. 91. Du 18 décembre. Réclamation par les ci-devant tourières des Ursulines d'Amiens de chaises leur appartenant dans l'église de ladite communauté. Sommes réclamées par le curé de Longueval sur son traitement. Contestation sur l'adjudication de terres provenant de l'abbaye du Mont-Saint-Quentin. Complément de jardin demandé par le curé de Saint-Sauflieu. Demande par le curé de Beauval, à titre de prêt, d'un calice et d'un ciboire pour remplacer ceux qui lui ont été volés. Réclamation par le citoyen Denis, serrurier, adjudicataire d'une grille de fer provenant de l'église Saint-Firmin-le-Confesseur à Amiens. Demandes de complément de jardin par les curés de Bougainville, Blangy sous Poix et Bouchoir. Réclamation par l'adjudicataire de près à Montières. Contestation au sujet d'une chapelle fondée à Hiermont. — Fol. 97. Du 20 décembre. Pension alimentaire réclamée par les ci-devant tourières du Paraquet d'Amiens. Frais d'estimation des biens nationaux dans le district de Montdidier. Complément de jardin demandé par le curé de Saint-Maxent. Id., par le curé de Notre-Dame de Boves. Demande de rachat de rentes au profit de la paroisse de Cagny et de l'abbaye de Saint-Acheul. Somme due par les ci-devant religieux de Roye. Vacations de deux commissaires de la ci-devant maîtrise des eaux et forêts d'Amiens, pour la vente des bois du Castel. Réclamation par le curé de Flaucourt, compris indument par le directoire du district de Péronne parmi les prêtres réfractaires. — Fol. 99. Du 21 décembre. Demande de prise en

location d'une chambre et d'un cabinet dans la maison des religieuses du Paraquet d'Amiens. — Fol. 100. Du 22 décembre. Demande d'arrérages d'une rente sur le chapitre de Saint-Fursy de Péronne. Réclamation de sommes dues par les religieux de Templeux-la-Fosse. Demande de location d'une chambre et d'un cabinet dans la maison du Paraquet d'Amiens. Pension demandée par les citoyens Simon Desflaques, Pierre Sené et François Rançon, tous trois ermites et gardiens de la maison dite de la Chapelette, près de Péronne. Bois dépérissant et en état d'être abattus au bois l'Abbé. Diminution demandée par les fermiers de la Voie des Prêslès Doullens. — Fol. 103 v°. Du 24 décembre. Demande de prise à loyer d'une remise du ci-devant palais épiscopal, par l'entrepreneur des voitures pour le charroi des vivres des armées de la République. Réclamation de sommes dues par les prêtres du séminaire d'Amiens. Demande par le locataire d'une place vague à Bonnay, provenant de l'abbaye de Corbie, de prendre à location une ruelle donnant accès à ladite place. Arrêté pris sur l'observation du procureur général syndic « que le défaut de liberté dans les enchères sur les ventes et adjudications des domaines nationaux, faites au district de Péronne est de nature à provoquer de la part du directoire une sévère vérification de ces ventes, qu'à cet effet, il convient d'y députer un commissaire chargé d'une mission semblable à celle donnée au citoyen Cordier pour le district de Montdidier, par l'arrêté du 6 de ce mois » : le citoyen Collache, l'un des administrateurs du département, délégué à cet effet. — Fol. 105 v°. Du 28 décembre. Demande de restitution d'un centième denier induement perçu dans une succession. — Fol. 106. Du 29 décembre. Demande de prise en location d'une cuisine et d'une serre dans la maison des Carmélites d'Amiens. Demande de rachat de plusieurs ormes sur le chemin de Maricourt à Éclusiers. Demande par le directoire du district d'Amiens d'être autorisé, attendu l'urgence, à la vente prochaine des maisons religieuses. Remboursement d'avances demandé par le curé de Saint-Sauveur. — Fol. 107 v°. Du 31 décembre. Liquidation de redevances des terres achetées par le citoyen d'Aubigny. Remboursement réclamé d'améliorations faites à une maison à Amiens, rue des Jacobins, provenant des Ursulines de ladite ville.

1793 — Fol. 108 v°. Du 3 janvier. Demande de réparations à une maison rue des Cordeliers. Demande de remboursement de loyer pour deux maisons sises à Amiens rue Canteraine. Traitement des vicaires de la cathédrale d'Amiens. Complément de traitement

demandé par le curé de Neuville-Saint-Germain ou Coppegueulle. Sommes dues pour travaux de peinture et de dorure faits à l'église Saint-Michel d'Amiens, par les citoyens Bourguin et Mathieu. Traitement du curé de Notre-Dame de Boves. — Fol. 110 v°. Du 4 janvier. Pension des religieux et bénéficiers supprimés. — Fol. 112 v°. Du 5 janvier. Loyer du logement du curé de Vignacourt, à défaut de presbytère. Frais de la vente des prés nommés le Petit Marais d'Étempes, à Corbie. Traitement du chirurgien de l'abbaye de Bertaucourt. Traitement du citoyen évêque du département. — Fol. 113. Du 8 janvier. Demande par le citoyen Levrier, bibliothécaire, des tables du réfectoire des religieuses du Paraclet, pour la bibliothèque nationale. Traitement du vicaire de Saint-Honoré à Amiens, desservant par intérim l'hôpital général de ladite ville. Réclamation par le ci-devant titulaire du prieuré de la Cebaudière, département de la Vendée. Pension des religieuses. — Fol. 115 v°. Du 10 janvier. Réclamation par le fermier général de la mense abbatiale de Corbie. Réclamation par le fermier des terres dépendant de la commanderie de Foucaucourt. Demande de réduction de l'adjudication faite au district de Péronne le 8 janvier 1791, au profit du citoyen André Petit, demeurant à Courcelles, paroisse de Buire. Demande de prise en location de la maison ci-devant occupée par le curé de Saint-Firmin-en-Castillon, à Amiens. — Fol. 119. Du 12 janvier. Demande de prise en location d'un logement dans la maison du Paraclet, à Amiens. Fixation du loyer d'une écurie à l'évêché. Id., d'une remise dudit évêché demandée par le citoyen Delassus, entrepreneur de voitures de transports pour l'armée. Demande de réparations à une maison rue des Lirots. Réclamation par l'adjudicataire de terres provenant de la cure de Ribemont. Prix des coupes du bois de Flesselles, Xavier et Olincourt. Compléments de jardins demandés par les curés de Fouencamps, Étréjust et Frohen le Grand. — Fol. 121. Du 14 janvier. Arrêté concernant les certificats de résidence. Traitements et pensions des fonctionnaires, religieux et religieuses. — Fol. 122 v°. Du 15 janvier. Réclamation par le citoyen Louis-Nicolas de Fiennes le Carlier, indument déclaré émigré. Vente du couvent des religieuses de Sainte-Marie d'Amiens. — Fol. 125 v°. Du 17 janvier. Demande de prise en location d'une remise à l'évêché d'Amiens. Id., d'une chambre dans la maison du Paraclet de ladite ville. Paiement des vacations du commissaire pour la vente des bois nationaux de la coupe de 1792. Paiement des avances faites par le citoyen Caron, notaire à Foulloy, pour la vente de la réserve du

bois de Cachy. Mémoire présenté « par le citoyen Puilippe-Étienne Delorne, prêtre, ancien supérieur de la congrégation de l'Oratoire de la maison d'Amiens, expositif que, lors de l'inventaire fait en cette maison, les 8 et 9 novembre dernier, il s'est constitué volontairement et gratuitement gardien de tous les objets compris audit inventaire, ainsi que des scellés apposés tant sur la bibliothèque que sur une chambre dans laquelle sont déposés tous les tableaux et gravures qui existoient dans cette maison, mais qu'il ne peut continuer cette garde, attendu qu'elle l'oblige à rester constamment dans la maison, pour prévenir les dilapidations et enlèvements, et qu'elle le constitue en frais considérables pour conserver un domestique à sa solde », demandant, en conséquence, d'être déchargé de ladite garde. — Fol. 127 v°. Du 19 janvier. Demande de poursuites contre des particuliers qui prétendent se soustraire au paiement d'une somme de 174 l. à laquelle avait été liquidé le rachat par eux offert de 102 petits arbres plantés sur un chemin vicinal sur le terroir d'Allaines. Traitement du curé de Vraignes, district de Péronne. Réclamation par l'acquéreur de deux fermes du Valheureux. Somme due par les prêtres de la congrégation de la Mission du séminaire d'Amiens à un marchand de vin de Paris. Pension des sœurs d'école de Vignacourt. Sommes dues par le ci-devant séminaire d'Amiens, pour diverses fournitures. Demande complément de jardin par le curé de Fourcigny. Sommes dues par l'abbaye du Mont-Saint-Quentin. Cautionnement du trésorier-receveur du district d'Amiens. — Fol. 131 v°. Du 22 janvier. Sommes dues par les Bénédictins de Montdidier. Demande de prise en location de remises à l'évêché. Paiement de réparations faites à une maison, rue Saint-Germain, à Amiens. Demande de prise en location de la totalité de la maison des Capucins d'Amiens. Pension demandée par l'ancienne cuisinière du couvent des Moreaucourt, à Amiens, en raison d'une infirmité contractée par elle à la suite d'un accident qui lui est survenu dans son service. Gratifications et pensions aux officiers laïcs et autres employés des établissements religieux supprimés. Demande par les officiers municipaux de Sourdon, d'ornements pour l'église dudit lieu. — Fol. 134. Du 23 janvier. Demande par les officiers municipaux d'Aumont, à l'effet de procéder au plus tôt à la vente de bois chablis abattus par le vent dans le bois d'Airaines et exposés à être enlevés. Examen d'une délibération de la municipalité d'Amiens du 19 du même

mois, « portant que, vu l'affiche publiée le 14, pour la vente et adjudication des maisons conventuelles du ci-devant Sainte-Clair, de Saint-Julien, des Sœurs Grises, de la Visitation, des Carmélites, et enfin de la maison des ci-devant frères des Écoles chrétiennes: vu aussi le plan contenant projet d'ouverture de nouvelles rues, pour faciliter la division des terrains des maisons des ci-devant religieuses de la Visitation, du Paraclét et des Ursulines, lesquelles rues nouvelles seroient au nombre de trois, savoir deux parallèles, qui iroient de la rue du Rabuisson à celle de Saint-Dominique, et une troisième, qui partiroit de la rue des Jacobins et aboutiroient au rempart. » — Fol. 135 v°. Du 24 janvier. Délits commis dans les bois de Flesselles et d'Olincourt. Proposition par le directeur de la régie nationale de faire procéder à l'adjudication du bail à loyer, pour une année, des jardins des maisons religieuses d'Amiens, « considérant qu'il existe en cette ville plusieurs maisons provenant des ci-devant communautés religieuses invendues, parce que des vues d'utilité publique et d'intérêt général en ont jusques au moment empêché la vente. » Envoi par le directeur général provisoire de la liquidation, de titres de créances sur des établissements supprimés. Demande par l'adjudicataire d'une pièce de terre à Hancourt, de l'autorisation d'abattre des arbres plantés sur ladite pièce. Traitement du curé de Frettecuisse, décédé. Demande de complément de jardin par le curé de Bayonvillers. — Fol. 139. Du 26 janvier. Pension de retraite demandée par le citoyen Jean-Nicolas Chevalier, ci-devant membre de la congrégation séculière des Écoles chrétiennes, exposant « qu'il a demeuré dans la congrégation depuis le 23 décembre 1783, jusqu'au 1^{er} mai 1790, époque à laquelle le supérieur général ayant supprimé plusieurs maisons, renvoya tous les novices et beaucoup de jeunes membres qui n'étoient point attachés à la congrégation par des vœux perpétuels, qu'ayant été compris au nombre de ces derniers, il s'est retiré dans la commune de Longueval, où il a continué d'exercer l'enseignement public, en qualité de maître d'école de ladite paroisse. » Sommes dues par la ci-devant fabrique de Saint-Michel d'Amiens, pour travaux de charpenterie et de serrurerie. Gages du bedeau de l'abbaye de Ham. — Fol. 140 v°. Du 28 janvier. Affaire de l'arrestation à Saint-Quentin du sieur Huet, prêtre non fonctionnaire public, ci-devant chanoine de Nesle; confiscation de ses biens. — Fol. 143 v°. Du 29 janvier. Choix de la maison des frères des Écoles chrétiennes d'Amiens, pour servir de maison commune à l'usage des prêtres non assermentés, infirmes et sexagénaires,

au lieu et place de celle des religieuses de Sainte-Claire précédemment choisie, et « ayant paru beaucoup trop éloignée, pour que la municipalité d'Amiens puisse y apporter toute la surveillance qu'exige un semblable établissement. » Traitement du curé de Montauban et Carnoy. Remboursement de pot de vin demandé par le fermier des dîmes de Mons et Béalcourt. Examen d'un mémoire des officiers municipaux de Doingt, exposant que jamais il n'y eut de fabrique ni de marguilliers dans leur paroisse, et que les frais du culte étoient une charge qu'acquittoit l'ancien prieur curé, sur le produit des biens auxquels cette charge étoit attachée », et que lesdits biens ayant été vendus au profit de la Nation, c'est à celle-ci de subvenir aux frais du culte. Autorisation au directoire du district d'Amiens de vendre le rouet du moulin Choquet, rue de la Voirie à Amiens, provenant de l'évêché, et détruit depuis sept ou huit ans, faute d'eau pour le faire mouvoir. Indemnité demandée par le curé de Montauban et Carnoy pour résiliation de bail. — Fol. 146. Du 31 janvier. Demande de rachat des droits de lods et ventes sur des terres à Millencourt, district de Péronne. Somme due par la ci-devant fabrique de Saint-Michel d'Amiens, au citoyen Cavilliers, fondeur de cloches à Carrépuis, pour fonte de cloches. Autorisation au citoyen Brunel, acquéreur de la maison voisine de celles des Ursulines, à Amiens, de faire couper au toit du bâtiment de ladite maison des Ursulines, trois pieds de sablières qui le gênent dans la construction d'un mur qu'il fait élever. Rente sur l'abbaye du Gard. Réparations de couvertures faites à diverses maisons nationales. Rente au profit de l'hôtel-Dieu de Poix. Sommes dues au citoyen Boinier, avoué près le tribunal du district de Montdidier, pour instances où il a occupé pour les religieuses de Corbie, Breteuil, Saint-Arnould de Crépy et Saint-Pierre de Marestmontiers. Somme due par l'abbaye de Sainte-Larme. Observations des commissaires de la trésorerie nationale, au sujet de l'état des créances liquidées définitivement par le directoire du département. Demande de prise en location de deux parloirs de la maison du Paraclét d'Amiens. par Jean-Baptiste Rousseau, marchand d'huîtres. Pension demandée par une ci-devant dominicaine d'Abbeville. Demande d'acquisition de plusieurs arbres plantés sur une propriété et sur les chemins y aboutissant, à Cavillon. Réclamation par la citoyenne Marie-Joseph Thérouane, exerçant depuis trente ans l'école de charité de la ci-devant paroisse Saint-Michel, à Amiens, dont les gages ne sont plus

payés. Demande d'ornements par les officiers municipaux d'Aubigny, pour leur église. Demande aux fins de paiement d'une redevance en grains à la charge de l'abbaye de Saint-Jean d'Amiens. Frais dus au citoyen Fresson, avoué près du tribunal du district de Péronne, dans l'instance pour le procureur général syndic du département contre des particuliers de Puchevillers ayant refusé de payer un droit de champart. Demande par le citoyen Alexis Barry, à l'effet d'être conservé à la place de gardien de la maison des frères des Écoles chrétiennes.

Fol. 150. Du 6 février. Réclamation par des particuliers arrêtés pour avoir arraché des épines dans le bois Martin, commune de Pendé, appartenant ci-devant au sieur de Saint-Blimont, émigré. — Fol. 150 v°. Du 7 février. Pension de plusieurs filles de Charité de Ham. Liquidation d'un champart à Ochancourt. Demande par les officiers municipaux d'Heucourt du soleil et du ciboire de l'église supprimée de Tailly, pour remplacer ceux qui ont été volés dans leur église, la nuit du 4 au 5 janvier précédent. Restitution de pot de vin demandée par le fermier des dîmes de Beuvraignes et autres. Frais d'expertise du champart des terres de cure de Contalmaison et Pozière, etc. Indemnité réclamée par les fermiers des dîmes de Beauquesne et environs. — Fol. 154. Du 9 février. Pension de dame Mélanie de Gomer, ci-devant abbesse de Bival, district de Neufchâtel (Seine-Inférieure). Pension du citoyen Louis Bernard, ci-devant supérieur des frères des Écoles chrétiennes d'Amiens. — Fol. 155. Du 12 février. Réparations demandées par le fermier de la ferme de Margères. — Fol. 155 v°. Du 13 février. Sur la pétition du citoyen Augustin Laurent, « expositive qu'il avoit demandé par son mémoire du 3 octobre dernier, la location du couvent et du jardin des ci-devant Carmélites de cette ville, jusqu'à la vente, que le district, sur cette demande, fit procéder à l'estimation des loyers par le citoyen Rousseau, qui les fixa à cinq cents l. par an; mais qu'ayant appris alors que ce couvent des Carmélites devoit être vendu dans le courant du mois de novembre, il crut ne pas devoir poursuivre votre arrêté définitif, parce qu'en effet, voulant y établir une manufacture, il n'auroit eu que le temps d'y faire monter les métiers et ustensils nécessaires. Que depuis, il a été informé que le directoire du département avoit fait surseoir à la vente, dans le projet de percer des rues, que même on venoit d'afficher les jardins à louer pour l'année: que cette circonstance faisoit espérer au pétitionnaire qu'il auroit le temps d'établir et de tirer partie de la manufacture qu'il se propose de former dans cette maison »; arrêté de distraire de l'affiche la location dudit jardin et de le louer au citoyen

Laurent, moyennant 500 l. par an. Demande de complément de jardin par le curé de Belloy-Saint-Léonard. Demande par la municipalité et la presque totalité des habitants de Quesnoy sur Airaines, qu'une terrière dépendant de la fabrique dudit lieu, et dont ils avoient l'usage de temps immémorial pour leurs constructions, soit distraite de la vente des biens de ladite fabrique, au profit de leur communauté. — Fol. 157. Du 14 février. Demande par le citoyen Jean-Baptiste Malivoir de Lièreville, de racheter deux pompes en cuivre, l'une à l'eau bouillante et l'autre à l'eau froide, existant au couvent des Moreaucourt d'Amiens et qui sont sur le point d'être démontées et brisées pour être envoyées à la Monnaie: arrêté de faire vendre lesdites deux pompes à l'encan. Réclamation par les quatre compagnies d'Arquebusiers, Archers, Arbalétriers et Coulevriniers d'Amiens, contre le projet de vendre leurs jardins et bâtiments. — Fol. 158. Du 16 février. Demande de prise en location d'une chambre dans la maison du Paraclét à Amiens. Traitement du curé de Punchy-Hallus. Sur un mémoire par lequel « les filles de la ci-devant congrégation séculière dite de la Providence d'Amiens exposent qu'elles continuent leur service, public envers les malades, en exécution des lois des 22 avril et 5 novembre 1790, 18 août 1792, que, ne touchant aucune pension, elles ne peuvent plus subvenir à leurs besoins ni à ceux des pauvres, si l'administration ne les autorise à toucher les arrérages de rentes, loyers et fermages »; arrêté que, « jusqu'à présent, les filles de la Providence de cette ville ont induement continué l'enseignement public, quoique gratuit, puisqu'elles se sont refusées au serment exigé des fonctionnaires publics et des instituteurs ou institutrices; que leur maison ne peut être considérée ni comme hôpital ni comme maison de charité, et qu'elles ne peuvent pas continuer l'administration de leurs biens et revenus, dont la gestion est confiée à la régie nationale », qu'il n'y a pas lieu à autoriser lesdites filles de la Providence à toucher les arrérages des rentes, loyers et fermages à elles dus. — Fol. 160. Du 18 février. Demande par les vicaires épiscopaux de la levée des scellés de la bibliothèque du séminaire et d'un certain nombre d'objets mobiliers pour l'usage dudit établissement. Réclamations contre l'arrêté du département qui a distrait, au profit du citoyen Laurent; le jardin des Carmélites de l'adjudication qui devoit en être faite. — Fol. 162 v°. Du 19 février. Vacations de l'arpenteur et commissaire

dans les bois nationaux de Saint-Laurent, Olincourt, Dury, Hébécourt et Oresmaux. Manque de fonds chez le receveur du district d'Amiens, pour le paiement des traitements et pensions. — Fol. 163 v°. Du 21 février. Réclamation par l'adjudicataire de la ferme du Quesnoy. Sommes dues pour travaux faits à la maison et à l'église de l'Oratoire d'Amiens. — Fol. 165. Du 23 février. Demande de prise en location de la cave des morts en la maison du Paracllet d'Amiens. Poursuite en nullité par-devant le tribunal du district d'Arras, du bail général des biens de la ci-devant abbaye de Saint-Vaast d'Arras. Opposition par trente-cinq citoyens de Quiry-le-Sec à l'adjudication du domaine national dudit lieu. Pension des sœurs de la Providence établies à Abbeville pour l'instruction gratuite des pauvres. Réparations à faire à une maison à Amiens, rue des Rabuissons. Nomination d'un garde des bois provenant de J.-B. de Bussy. — Fol. 167. v° Du 24 février. Examen des plans présentés par la municipalité d'Amiens, pour ouverture de rues sur divers terrains nationaux : approuvés. — Fol. 168. Du 25 février. Pétition du citoyen Bocciardi, prêtre, détenu au beffroi d'Amiens, comme fonctionnaire public et réfractaire. — Fol. 169. Du 26 février. Procès verbaux de la pesée de l'argenterie enlevée en exécution de la loi du 10 septembre 1792 dans le district d'Abbeville par diverses municipalités. Indemnité réclamée par les héritiers du fermier général de la mense abbatiale de Saint-Riquier. Vérification des comptes présentés par le citoyen Chambosse, ex-receveur du district d'Amiens, des fonds destinés aux dépenses du culte. Réclamation du citoyen J.-F. Sueur relativement à divers immeubles. Sommes dues par divers établissements supprimés. Frais d'expédition d'adjudications de domaines nationaux du district de Péronne. Demande de prise en location d'une salle dans la ci-devant communauté de Sainte-Marie à Amiens. Indemnités réclamées par le fermier de Margères. — Fol. 174. Du 28 février. Demande par les supérieure et économme de l'hôtel-Dieu de Montdidier d'être autorisées à faire une coupe dans les bois dudit établissement. Éloignement demandé de prêtres insermentés dans le district d'Abbeville. Avances faites par le citoyen Cadot, avoué près le tribunal du district de Péronne, dans une instance pour les religieux de l'abbaye de Sainte-Larme. Paiement de travaux faits aux écuries des Minimes et de Saint-Quentin-Capelle, à Péronne. Demande de prise en location de différents locaux de l'évêché. Id., d'une chambre dans la maison du Paracllet d'Amiens. Demande de réparations à une maison rue des Cordeliers, à Amiens. Examen de

l'état des créances liquidées pendant le présent mois. Gage du garde du couvent des Sœurs Grises à Amiens.

Fol. 177. v°. Du 2 mars. Rente viagère due par les Prémontrés d'Amiens. Demande de prise en location d'une maison rue des Cordeliers, à Amiens. Réclamation par le fermier d'un moulin à blé situé à Neuville, provenant du chapitre d'Amiens, relativement à plusieurs bâtiments qu'il avait fait construire audit moulin. Sommes dues par les Minimes de Roye pour fourniture de bois. Remboursement de pot de vin réclamé par un fermier des bénédictins de Montdidier. Réduction de l'état des journées des sergents de la municipalité d'Abbeville pour service extraordinaire à la vente du mobilier des maisons religieuses, et pour fournir l'état des chevaux de luxe pour le service des armées. Frais de vente des futaies des bois nationaux pour l'ordinaire de 1792. Demande de remboursement d'un surcens sur un pré à Abbeville. — Fol. 189. Du 5 mars. Réclamation concernant une maison canoniale de la cathédrale d'Amiens. Réclamation concernant des terres provenant de la commanderie de Fieffes à Sériel. — Fol. 184. Du 7 mars. Réclamation d'arrérages d'une rente viagère sur les Sœurs Grises d'Amiens. Traitement du curé de Raincheval, décédé. Réclamation par l'adjudicataire de biens provenant de l'évêché d'Amiens, à Pernois. Indemnité due au fermier de Margère pour non jouissance. Offres de faire valoir des terres tenues à ferme par le sieur Louis Lemoine, ci-devant curé de Contre, déporté pour n'avoir pas satisfait à la loi. Réclamation par le garde des bois de Quiry-le-Vert, provenant du chapitre de la cathédrale d'Amiens, du sol pour livre des bois vendus en 1791 et 1792. Pension d'un ex-religieux de l'abbaye de Saint-Valery, privé de la vue. Gages du portier et gardien du magasin national ci-devant palais épiscopal d'Amiens. — Fol. 188. Du 9 mars. Demande de prise en location de l'infirmerie avec une petite serre y attenant, de l'ancienne maison de Sainte-Marie à Amiens. Location de locaux dans divers édifices nationaux. — Fol. 189. Du 12 mars. États des liquidations des établissements supprimés. Demande par le fermier de terres provenant de la commanderie de Haute-Avesnes, à Lucheux, d'être autorisé à en jouir pendant trois années, ou à être indemnisé de la perte qu'il éprouve. — Fol. 190. Du 14 mars. Proposition par le garde des bois nationaux provenant de l'abbaye du Paracllet à Cottenchy, de faire procéder à la vente des bois d'une réserve nommée le bois Magnier, qui dépérissent. Remboursement de pot de vin demandé par le fermier

des biens provenant de l'abbaye de Notre-Dame de Soissons, à Offoy. Demande par cinquante citoyens des paroisses d'Hornoy, Boisrault et Selincourt, que les biens provenant de l'abbaye de Selincourt, sur le territoire desdites paroisses soient criés en détail et petits lots, afin que tous les habitants puissent en acquérir suivant leurs facultés : repoussé. Réclamation par un adjudicataire de biens nationaux. Demande par le citoyen Pierre Oger, brocanteur, d'avoir la préférence dans la location de la maison conventuelle des Capucins d'Amiens, dont il est le gardien, sans autre rétribution que la faculté de s'y loger et d'y resserrer ses marchandises jusqu'à la vente de ladite maison. Demande de location d'une grange dans la cour de l'Évêché. Continuation de la location d'une maison rue des Louvets. Réparations à faire à une maison nationale. Demande de prise en location de l'église des Carmélites d'Amiens. Demande par un minime d'Abbeville, « s'étant rendu à la maison commune du chef-lieu du département, en exécution des ordres qu'il en avoit reçus, et ne pouvant pas y loger quant à présent, attendu qu'il n'y a encore ni lits ni moyens de subsistance pour les infirmes et sexagénaires qui doivent être réunis dans cette maison, « d'être autorisé à retourner à Abbeville, pour y aller chercher son linge et autres effets. Accordé. Demande par le citoyen Jacques-Élie Lamblardie, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées du département, d'occuper au ci-devant évêché « toute la partie de l'attique des nouveaux bâtiments construits, une partie des greniers au-dessus, une pièce servant d'office au-dessous, et le jardin au nord. » Accordé, moyennant un loyer de 400 l., malgré les observations contraires du préposé des subsistances militaires basées sur la dépense qu'occasionnerait le déplacement des farines emmagasinées dans lesdits appartements. — Fol. 194 v°. Du 16 mars. Vacations du procureur de la commune de Saint-Pierre-à-Gouy, pour la vente d'une coupe dans les bois du Gard. Ventilation demandée par l'adjudicataire de la ferme de Marcelcave. Pension du citoyen Huchette, professeur, comme ancien religieux. Demande par l'occupé d'un appartement au Paraclet d'Amiens, de l'enlèvement d'une grille dans ledit appartement. Demande par le fermier de la commanderie de Fieffes à Sériel. — Fol. 196. Du 18 mars. Requête verbale par les ci-devant curés de Soues, de Franvillers, de Millencourt et du Quesnoy, exposant « qu'en exécution des loix et pour satisfaire aux arrêtés du département, ils avoient quitté leur domicile et s'étoient rendus à Amiens, pour habiter la maison commune destinée aux prêtres sexagénaires et infirmes, mais que cette habitation

n'étant pas disposée », ils demandent à se retirer provisoirement chez eux. Accordé. — Fol. 196 v°. Du 19 mars. Demande de liquidation d'une rente sur la ferme de Septenville, provenant de l'abbaye de Saint-Jean d'Amiens. Demande de rachat d'arbres au cimetière de la paroisse Notre-Dame de Bretagne, faubourg de Péronne. Id., d'arbres le long d'un chemin à Allaines. Mobilier d'une religieuse de l'hôtel-Dieu de Péronne, décédée. Rente sur les Feuillants d'Amiens. Sommes dues par les religieux du Lieu-Dieu pour fournitures. Réclamation par la veuve du garde du bois du Tronquoy provenant de l'abbaye de Valloires, relativement au produit des filets et layes. Supplément de traitement demandé pour une ci-devant religieuse converse des Sœurs Grises d'Amiens. Sommes dues pour travaux faits pour les prêtres du ci-devant séminaire d'Amiens. — Fol. 200. Du 21 mars. Réparations à faire à une grange de l'évêché. Pension d'un ci-devant bénédictin de l'abbaye de Bonneval. — Fol. 201. Du 23 mars. Pension demandée par les ci-devant religieuses de l'hôtel-Dieu de Saint-Valery sur Somme, attendu que « le revenu des biens dudit hôtel-Dieu, administré aujourd'hui par la municipalité, en vertu de la loi, est tellement diminué, tant par la retenue du quart sur les rentes, que par les impositions sur les fonds, qu'il suffit à peine, vu la cherté des vivres, pour la subsistance des pauvres malades dont le nombre augmente chaque jour ; que cette diminution est si frappante, qu'elles sont contraintes, pour trouver leur vie, d'atténuer la subsistance des malheureux et de faire des dettes ; que cependant la loi du 18 août 1792 les oblige, sous peine de privation de la moitié de leur pension, de rester à leur poste, qui, quoique pénible, n'est pour elle qu'une œuvre de charité bien douce. » Pension du citoyen Jacques-Alexandre Lebrun, ex-religieux Augustin convers et sacristain de la cathédrale d'Amiens, Demande d'augmentation de traitement pour le curé de Fréchencourt. Somme due pour travaux aux ci-devant Jacobins d'Amiens. Demande de rachat d'arbres sur le chemin de Flamicourt à Bruntel. Id., d'arbres à Ginchy. Demande de remise par le fermier des dîmes de Brouchy. Garde des bois nationaux de Cachy. Rente sur les Ursulines de Montdidier. — Fol. 204 v°. Du 26 mars. Demande de complément de jardin par les curés d'Heucourt et de Villers-Campsart. Id., par plusieurs autres curés. Demande de rachat d'un droit de terrage au Ménil-Saint-Venant. Demande de prise en location de locaux dans l'ancien couvent de Sainte-

Marie, et de la chapelle Saint-Laurent, rue de Beauvais, à Amiens. Réclamation par le locataire

d'une maison provenant des chapelains de la cathédrale d'Amiens. — Fol. 206 v°. Du 28 mars. Sommes dues par divers établissements religieux supprimés. Demande par l'évêque du département de prendre à loyer le secrétariat du ci-devant évêché. Frais de vente de bois dans les bois de Flesselles. Demande de prise en location d'une chambre au Paraclet d'Amiens. — Fol. 207 v°. Du 30 mars. Rébellion survenue à Nouvion et encouragée par le maire du lieu, contre des gendarmes qui avaient arrêté un délinquant dans la forêt de Crécy. Somme due par la communauté de Saint-Julien à Amiens, pour divers travaux faits à la maison de ladite communauté. Frais dus au citoyen Carré, ci-devant juré priseur au bailliage d'Amiens, pour diverses instances. Frais de l'instance du chapitre de la cathédrale d'Amiens, pour paiement d'un champart à Plachy. Demande de remboursement d'une rente au profit de l'hôtel-Dieu de Saint-Valery. Visa de l'état des créances liquidées.

Fo. 210 v°. Du 4 avril. Remboursement de pot de vin demandé par le fermier des grosses dîmes de Bussu. Demande de prise en location de locaux au Paraclet d'Amiens. Vidange des commodités d'une maison rue des Cordeliers, à Amiens. Régime de la maison de réunion des ecclésiastiques sexagénaires et infirmes. — Fol. 212 v°. Du 5 avril. Arbres abattus sur les remparts de Corbie par les propriétaires riverains. Demande par la citoyenne Édeline, attendu la suppression de son école de filature, de continuer à jouir de son appartement jusqu'après la récolte des fruits crus et à croître dans plusieurs jardins qu'elle a pris à loyer. Examen d'une délibération du conseil permanent du district d'Amiens, sur la vente qui devait avoir lieu de quatorze maisons nationales, dont trois seulement ont été vendues, et la vente des autres ajournée à huitaine, « attendu que la plupart des citoyens étant sous les armes, n'ont pas pu se rendre au district et y augmenter le nombre des enchérisseurs. » Traitement des vicaires de la cathédrale. — Fol. 215. Du 6 avril. Questions soumises par les officiers de la maîtrise des eaux et forêts d'Amiens à la décision des représentants du peuple députés de la Convention nationale dans les départements de la Somme et de la Seine-Inférieure, relativement à la vente de certaines parties de réserve dans les bois de Cachy, Longpré lès Oresmaux et Cottenchy. — Fol. 215. v° Du 9 avril. Sommes tenues à la disposition du département par la trésorerie nationale, pour les pensions des religieux et les traitements des ecclésiastiques fonctionnaires publics. Gages du bedeau du ci-devant prieuré de Montdidier. Sommes dues au citoyen Bruno Vasseur, maître couvreur, pour travaux à une maison

appartenant à l'Oratoire d'Amiens. Frais de visite par le citoyen Gaudefroy médecin à Péronne, à l'abbaye d'Arrouaise. Pension d'un frère de l'abbaye du Lieu-Dieu. Traitement de l'évêque et des vicaires épiscopaux du département. — Fol. 218. Du 11 avril. Presbytère de la Fresnoye. — Fol. 219 v°. Du 12 avril. Traitement du curé de Saint-Germain sur Bresle. — Fol. 220. Du 13 avril. Rente au profit de l'hôtel-Dieu d'Abbeville due par le domaine du ci-devant comté de Ponthieu. Pension d'un religieux d'Hanon, district de Valenciennes, décédé. Demande de prise en location d'appartements au Paraclet d'Amiens. Demande de pension-par les citoyennes Anne Boisard, et Marie-Élisabeth-Françoise Scellier, ci-devant religieuses en la communauté de la Providence de Rouen et actuellement maîtresses de l'école de charité de la paroisse Saint-Germain, à Amiens. Demande par les maire, officiers municipaux et procureur de la commune de Naours, de remboursement des dépenses, travaux et charriages par eux faits relativement aux délits commis dans les bois dudit Naours. Demande de prise en location d'un logement au Paraclet d'Amiens. — Fol. 222 v°. Du 14 avril. Demande de 30 000 l. de dommages-intérêts contre les auteurs des dégâts et dévastations commis dans les bois de Naours. — Fol. 223 v°. Du 16 avril. Demande par le citoyen Galand l'aîné, officier municipal, de prendre en location l'appartement ci-devant occupé par le supérieur de l'Oratoire d'Amiens. Demande de remboursement d'une rente due à la fabrique de la ci-devant paroisse de Notre-Dame-du-Châtel à Abbeville. Demande par le commandant du dépôt des charrois des armées de la ville d'Abbeville, de prendre possession de la maison des Ursulines de ladite ville, pour y loger les chevaux venant de la Belgique, et que le district fasse garnir ces emplacements d'auges, râteliers et autres choses nécessaires au logement desdits chevaux. Le cloître de ladite maison accordé à cet effet. Demande par l'administration des charrois de prendre à loyer le réfectoire et la cuisine dudit couvent. — Fol. 225 v°. Du 18 avril. Demande de remboursement d'une rente due à la fabrique de Fontaine sur Maye. Demandes de location de locaux dans diverses maisons religieuses. Frais d'expertise des bâtiments du moulin à blé de Neuville sous Lœuilly. Sommes dues pour fournitures faites à l'abbaye de Ham. Id., pour travaux faits par le citoyen Bruno Vasseur,

maître couvreur, à la maison de la Providence d'Amiens. — Fol. 227. Du 20 avril. Arbres réclamés par un des fermiers du Valheureux. Demande de liquidation de droits sur des terres mollières avoisinant les dunes de Saint-Quentin. Frais d'éclairage de la salle du Conseil et des corps de garde. Réparations faites à une maison de la rue des Lirots, à Amiens. Pension du chapelain de Sainte-Barbe à Saigneville. Complément de jardin demandé par le curé de Sailly-le-Sec, district de Péronne. Demande de clôture par les locataires des maisons formant l'ancien séminaire, rue Saint-Denis, à Amiens, dont les jardins vont se trouver découverts par la démolition projetée de la ci-devant église Saint-Nicolas, par le citoyen Bourgeois, adjudicataire de ladite église. Demande de remboursement de réparations et améliorations faites à une maison rue Sire Firmin le Roux, à Amiens. Frais de récolement et d'emparquement de coupes dans les bois nationaux pour 1792 et 1793. Frais de procès-verbaux de délits commis dans les bois de Canaples. — Fol. 230. Du 23 avril. Complément de traitement du curé de Méricourt sur Somme. Sommes dues par le ci-devant chapitre de Paris, pour la confection du terrier de la terre et seigneurie d'Outrebois. Traitement du curé du Quesnoy. Rentes dues à l'hôtel-Dieu d'Abbeville par le domaine du comté de Ponthieu. — Fol. 232 v°. Du 25 avril. Demande par le conseil de guerre assemblé à Lille, de l'anticipation d'une coupe dans les forêts des départements du Nord, de la Somme et du Pas-de-Calais pour le chauffage des armées. Traitement du curé de Bernes et Fléchin. Mobilier d'une religieuse de l'hôtel-Dieu de Doullens, décédée. Avances et voitures fournies pour la levée des scellés et le transport des effets du ci-devant séminaire d'Amiens. Remboursement de pot de vin demandé par un fermier de l'abbaye de Saint-Michel de Doullens. Demande par les officiers municipaux de Foucaucourt, district d'Amiens, d'une des deux cloches provenant des communautés supprimées, pour remplacer celle de leur église qui est cassée : accordé. Compte du citoyen Bouchon, fils, ancien receveur du district d'Amiens. Demande de prise en location de divers emplacements dans la maison du Paraclet d'Amiens. — Fol. 235 v°. Du 27 avril. Insuffisance de la somme affectée au paiement des pensions des religieuses du district d'Amiens. Frais d'inventaire et de récolement des arbres existant dans les jardins des communautés religieuses et dans ceux des compagnies d'Arquebusiers, Canonniers, Arbalétriers et Couleuvriniers. Demande de prise en location du jardin des Capettes à Amiens. Dépenses occasionnées par la force armée envoyée à Corbie

pour la poursuite des auteurs des délits commis dans les bois nationaux. Indemnité réclamée par les locataires des jardins des Jacobins, Feuillants, Capucins, Cordeliers et de celui du Logis du Roi à Amiens, en raison des dégâts occasionnés par la grêle survenue en août 1791. Demande par la fabrique de la paroisse Notre-Dame à Amiens, de vingt stalles provenant de l'abbaye du Paraclet, et des reliques se trouvant sous la chapelle de l'Évêché. Accordé pour le second article seulement, lesdites stalles ayant déjà été vendues. Indemnité réclamée par le locataire des jardins des Célestins et des Jacobins à Amiens, en raison de ce que, « lors de la formation des bataillons de volontaires nationaux, les volontaires lui enlevèrent, dans celui des Célestins, tous les fruits, et que le citoyen Paris ayant fait construire une maison donnant sur le jardin des Jacobins, il fut obligé d'abattre cinq à six pruniers. » Demande de remise par le fermier de six journaux de terre provenant de l'abbaye de Corbie, à cause de l'incendie arrivé à la Neuville, le 27 janvier 1792. Retard dans le paiement des gages des deux sœurs d'école de Vignacourt, établies par le testament de Louis Denis, chanoine dudit lieu, du 18 avril 1732. — Fol. 238 v°. Du 30 avril. Avances faites par Joseph-François Vallet, notaire à Amiens, lors de la prise de possession de la cure de Longpré lès Amiens par le sieur Paradis, religieux de l'abbaye de Saint-Fuscien. Demande par les officiers municipaux de Lœuilly, pour leur église, des ornements d'une chapelle à la charge de l'abbaye de Saint-Riquier. Honoraires de messes réclamés par le titulaire de la chapelle de Notre-Dame de Buire. Demande de prise en location de l'appartement du prieur des Prémontrés d'Amiens. Demande de complément de jardin par le curé d'Épaumesnil. État des créances liquidées définitivement. Pension réclamée par un coadjuteur laïc de la congrégation de la Mission de France. Demande de prise en location d'un appartement dans la maison des Cordeliers d'Amiens.

Fol. 241. Du 2 mai. Réclamation par le curé du Plessier-Rozainvilliers relativement à son traitement. Réclamation par l'acquéreur de terres aux Aires de la rue des Prés à Corbie. Traitement du titulaire de la chapelle de Notre-Dame de Buire, près de Péronne. Frais de récolement et d'emparquement dans les bois nationaux du district de Doullens, dans les années 1790, 1791 et 1792. Honoraires du concierge de la maison des ci-devant religieuses de Sainte-Marie à Amiens. Demande de remboursement d'une rente

viagère sur l'hôtel-Dieu de Corbie. Demande de remboursement d'une rente due à la fabrique de Notre-Dame-de-la-Chapelle réunie à celle de Saint-Jacques, à Abbeville. Demande de prise en location de deux parloirs dans la maison de Sainte-Marie à Amiens.

L 110. (Registre.) — In fol., 102 feuillets, papier.

1793. — Délibérations et arrêtés du directoire du département. 4^e bureau. Domaines. — Fol. 1. Du 3 mai. Coupes de bois à faire par anticipation dans les bois nationaux et dans ceux des émigrés. — Fol. 1 v^o. Du 4 mai. Sommes dues aux officiers de la maîtrise des eaux et forêts d'Amiens. Frais de journées employées par le commissaire nommé par le district d'Amiens, pour assister à la vente des bois nationaux et des meubles de l'abbaye de Saint-Fuscien. Travaux de vitrerie à la maison des Oratoriens d'Amiens. Réclamation par l'acquéreur d'un lot d'arbres. Rente sur l'abbaye du Paraclet. Mémoire présenté par les vicaires épiscopaux, pour l'établissement du séminaire dans la maison des frères des Écoles chrétiennes. — Fol. 3 v^o. Du 6 mai. Sur ce que « les ci-devant religieuses de la Providence, dites de Sainte-Genneviève, établies en cette ville, rue de Narine, occupoient encore la maison nationale ci-devant destinée à la tenue de leurs écoles et au logement de leurs pensionnaires », malgré la loi du 18 août 1792. Sur les moyens de « perfectionner l'établissement de l'hôpital militaire qu'on se propose d'établir en la maison des ci-devant Lazaristes, au faubourg de Noyon de cette ville. » — Fol. 5. Du 7 mai. « Vu le mémoire présenté par le citoyen Caubert, l'un des vicaires de l'église cathédrale d'Amiens, par lequel il expose que le citoyen évêque de ce département doit se rendre le 13 du courant dans le district d'Abbeville, pour y donner la confirmation que, devant accompagner le citoyen évêque dans ses fonctions, il prie l'administration de le tenir pour présent pendant le temps qu'il passera auprès dudit citoyen évêque, le directoire... considérant que les évêques ne sont point réputés absents, tant qu'ils ne quittent point le territoire des départements auxquels ils sont attachés, et que leurs vicaires partageant leurs fonctions dans ces mêmes départements, ne peuvent conséquemment être davantage réputés absents, lorsqu'ils y font des visites ou lorsqu'ils y accompagnent les évêques », arrête qu'il n'y a pas lieu à délibérer. Demande de réparations à une maison rue de Narine, à Amiens. Diminution de redevance demandée par les fermiers des bois et des champarts de Mirvault. Frais d'arpentage d'un prè dans la prairie de Dreuil lès

Amiens. — Fol. 1. Du 10 mai. Demande par le fermier de la ferme de l'Enclos provenant de l'abbaye de Sainte-Larme, que, ladite ferme allant être vendue, la récolte de ladite année soit allouée à l'adjudicataire, moyennant le remboursement des frais de labour et des semences. — Fol. 7 v^o. Du 11 mai. Demande par le directeur de l'hôpital ambulatoire militaire, que tous les effets existants dans le local à ce destiné lui soient accordés pour son service. Réclamation par les fermiers de terres provenant du chapitre de la cathédrale d'Amiens. Demande de remboursement de bâtiments élevés dans une des fermes de Ménesvillers par le fermier de ladite ferme. Demande d'indemnité par le locataire d'un quartier de terre à usage d'aire à la Neuville près Saint-Acheul, provenant de la fabrique de Saint-Jacques d'Amiens, et qui va être mis en vente. Demande de remboursement de pot de vin par le fermier d'une portion de dîme à Montrelet, provenant de l'abbaye de Bertaucourt. Autorisation demandée de couper des branches de hêtres de la forêt de Crécy, qui portent ombrage à une pièce de terre voisine. Examen du compte d'une somme de 300 l. destinée aux dépenses du nouveau séminaire diocésain. — Fol. 10 v^o. Du 13 mai. Autorisation demandée par l'entrepreneur des travaux militaires, de faire entrer et sortir les chevaux qu'il emploie pour l'aménagement de la maison des Lazaristes d'Amiens affectée à l'usage d'hôpital militaire. Demande des acquéreurs du domaine national de Creuse, au nombre de vingt-trois, relativement au paiement du prix de l'adjudication dudit domaine. — Fol. 11. Du 14 mai. Demande de prise en location de l'appartement dit la bibliothèque, dans la maison de l'Oratoire, à Amiens. Rente due par le domaine du comté de Ponthieu à l'hôpital de Saint-Joseph d'Abbeville. Demande faite par le directeur de l'hôpital ambulatoire établi au Séminaire d'Amiens. Avances de labour et de semence réclamées par le fermier de terres provenant de la cure du Bosquel. Fonds nécessaires pour acquitter le montant des créances liquidées avant le 1^{er} décembre 1792. — Fol. 12 v^o. Du 16 mai. Paiement de travaux de menuiserie faits par la ci-devant fabrique de Saint-Michel d'Amiens. Demande de prise en location d'une chambre au Paraclet d'Amiens. — Fol. 14. Du 18 mai. Sommes reçues pour les frais du culte. — Fol. 15. Du 21 mai. Demande de liquidation d'une rente sur le clergé de France. Demande de remise de redevance par le fermier des dîmes de Driencourt, Templeux-la-

Fosse et autres lieux, provenant de l'évêché de Noyon. — Fol. 16. Du 23 mai. Frais de ventes de bois dans les bois du Paraclét d'Amiens et d'Oresmaux. Id., dans les bois de Cachy. Demande par le curé d'Argœuves aux fins d'être maintenu dans la jouissance de terres léguées aux curés de ladite paroisse, à charge de deux messes du Saint-Sacrement. Réclamation par les fermiers des terres de la ci-devant fabrique de Longpré les Amiens réunie à celle de Saint-Germain de ladite ville, sur les conditions de l'adjudication desdites terres. Demande par le curé de Saint-Sauveur d'être maintenu dans la jouissance de terres léguées aux curés de ladite paroisse, à charge de services religieux. — Fol. 18. Du 25 mai. Réclamation par les adjudicataires de terres à Neuville les Saint-Riquier. Réclamation par Jean-François Beauvais, cultivateur à Pont-Noyelle, relativement aux biens nationaux qu'il a acquis le 5 juillet 1792. Fonds nécessaires à l'acquit des créances de 800 l. et au-dessous liquidées antérieurement au 1^{er} décembre 1792. — Fol. 20 v^o. Du 28 mai. Autorisation demandée par les administrateurs de l'hôtel-Dieu de Corbie de poursuivre des fermiers dudit hôtel-Dieu, redevables d'une somme de 3 700 l. Demande par les officiers municipaux de Senarpont de deux bannières provenant des Prémontrés. Réparations à faire à la maison du Paraclét. Réclamation par le curé d'Épenancourt contre l'adjonction du jardin presbytéral à l'adjudication des terres dudit lieu. Demande d'élargissement provisoire d'un individu détenu dans la maison d'arrêt du district de Doullens, pour délit forestier. Jugement rendu contre le procureur syndic du district de Doullens, concernant des biens possédés par la fabrique d'Englebelmer.

Fol. 23. Du 1^{er} juin. Demande par un notaire d'Abbeville qu'il soit sursis à toutes poursuites contre lui et à toutes reventes à sa folle enchère des domaines nationaux par lui acquis au district d'Amiens. — Fol. 23 v^o. Du 4 juin. Réclamation par l'adjudicataire du grand autel de l'église Saint-Firmin-en-Castillon, à Amiens. Défaut de clôture des maisons de l'ancien séminaire d'Amiens. Réclamation par les acquéreurs de terres à Heucourt. Complément de jardin demandé par le curé de Tilloy, district d'Amiens. Demande par la veuve du citoyen Cachelièvre, ancien musicien de la cathédrale d'Amiens, que le traitement de son mari soit continué à son profit, attendu son indigence. Traitement demandé par le suisse de la ci-devant abbaye de Corbie, constitué gardien des effets mobiliers de ladite abbaye. — Fol. 26 v^o. Du 5 juin. Insuffisance de la somme envoyée par les commissaires de la trésorerie nationale pour le

paiement des pensions des religieuses. — Fol. 27. Du 6 juin. Demande par l'adjudicataire de l'une des fermes de Sainte-Larme, de prendre en location la maison ci-devant conventuelle de l'abbaye. Autorisation de vendre à Charles Sevelle, menuisier à Bernaville, deux tableaux représentant l'un l'Assomption et l'autre saint Nicolas, se trouvant au dépôt d'Amiens. — Fol. 28. Du 8 juin. Comptendu par les filles de la ci-devant congrégation de Sainte-Geneviève d'Amiens des revenus de leur maison pendant l'année 1792. Demande de prise en location des caves de la maison des Moreaucourt à Amiens. Demande par le citoyen Dussart, capitaine des charrois, de faire boucher « deux caveaux qui se trouvent ouverts dans l'église Saint-Firmin-en-Castillon, servant aujourd'hui d'écurie aux chevaux de l'armée, afin d'éviter tout accident pour les chevaux qui y tombent souvent et peuvent se blesser ». Le citoyen Brandicourt, premier vicaire de la cathédrale, observe au bas de ce mémoire, qu'il est également urgent de faire faire les réparations nécessaires à la seule porte qui existe dans ladite église et par laquelle on monte dans le clocher et sur les voûtes. Voies de fait et menaces contre les citoyens des villages voisins d'Oresmaux, pour les empêcher de porter des enchères à la vente de la haute futaie des bois de Bulfosse et de la Houssoye, terroir d'Oresmaux. Anticipation de coupes dans les bois du département, pour le chauffage de l'armée du Nord. Délits commis dans les bois de Naours. — Fol. 33. Du 11 juin. Réclamation par l'adjudicataire de terres à Abancourt, Hamel et Vaire, provenant de l'abbaye de Corbie. Demande pour l'aumônier de l'hôpital militaire établi au Séminaire d'Amiens, des ornements et vases nécessaires pour l'administration des sacrements aux malades. Demande de réduction de redevance par les fermiers de la moitié de la dîme d'Hérissart, provenant de la collégiale Saint-Nicolas d'Amiens. Demande de prise en location d'une chambre dans la maison de l'Oratoire d'Amiens. Demande d'achat d'une maison sise à Amiens, rue des Tripes, appartenant à l'hôtel-Dieu de ladite ville. Demande de dommages et intérêts pour les dommages causés aux maisons voisines par la construction d'une cave dans la maison presbytérale de Saint-Pierre de Doullens. Réclamation par les acquéreurs de biens nationaux à Revelles. Réclamation par le curé de Suzanne contre l'arrêté du département qui l'a débouté de sa demande en complément de jardin. — Fol. 38 v^o. Du 13 juin. Comptes du

citoyen Boucher fils, ex-receveur du district d'Amiens. Demande par le citoyen, Thibault, employé aux hôpitaux ambulants de l'armée du Nord, « tendante à ce qu'il soit mis sur-le-champ à sa disposition au ci-devant couvent des Ursulines, les appartemens propres à établir un magasin, pour y resserrer les effets, comestibles et denrées des hôpitaux ambulans, tels que l'église, les cloîtres et pièces en dépendantes. » Mise à la disposition du commissaire de l'administration des effets d'habillement et de campement des armées, de la maison du Paraclet, à Amiens, que les locataires qui en occupent les différens locaux seront tenus d'évacuer. Réclamation par l'adjudicataire de la ferme du ci-devant prieuré de Lucheux. — Fol. 41 v°. Du 17 juin. Demande par le curé de Saint-Ouen de faire l'achat de trois surplis. Demande par Augustin Édeline de prendre en location le bâtiment des Capucins d'Amiens, pour y resserrer trois cents bœufs destinés à l'armée du Nord. — Fol. 42. Du 20 juin. L'église et le rez-de-chaussée de la maison des Feuillants d'Amiens mis à la disposition du comité des subsistances de la ville d'Amiens, pour y emmagasiner les blés dont ce comité doit faire l'acquisition pour l'approvisionnement de ladite ville. Gages du gardien de la maison des Jacobins d'Amiens. Vente d'un coffre à avoine se trouvant dans les écuries de l'évêché d'Amiens. — Fol. 43. Du 22 juin. Demande par le citoyen Joseph Bacquet, limonadier à Soissons, d'être autorisé à établir un café, pour le temps de la foire, contre la ci-devant église Saint-Firmin-en-Castillon, à Amiens. Paiement des annonces faites par le pipeur de l'hôpital d'Amiens, relativement aux ventes des mobiliers nationaux. Demande par Jean-Baptiste-Fidèle-Auguste Durieux, négociant à Amiens, de faire enlever de la chapelle des Feuillants les mausolées, tombes, épitaphes et autres monuments de sa famille. Paiement du commissaire nommé par le directoire du district d'Amiens, pour la vente des bois l'Abbé provenant de l'abbaye de Corbie. — Fol. 44. Du 25 juin. Pensions des religieuses de l'hôtel-Dieu de Saint-Valery. Paiement des experts commis à l'effet de constater les réparations urgentes à faire aux deux moulins de Villers-Bretonneux. — Fol. 45 v°. Du 27 juin. Réclamation par les habitants d'Ayencourt-le-Monchel, contre la vente des biens de la fabrique dudit lieu. Sommes dues par les religieuses de la Providence, pour travaux de paillolage. Avances faites par le citoyen Louis-Alexandre Lescouvé à la ci-devant fabrique de Saint-Firmin-le-Confesseur, lors de la reconstruction du grand autel de ladite église. Sommes dues à l'hôtel-Dieu de Ham, pour drogues fournies à l'abbaye de ladite ville.

Fol. 48 v°. Du 1^{er} juillet. Complément de jardin demandé pour le curé de Courcelles sous Thoix. — Fol. 49. Du 2 juillet. Demande de remboursement de frais de bail par le fermier des dîmes et champarts de Dommartin. Réclamation sur la liquidation d'une rente sur le chapitre de Saint-Fursy de Péronne. Demande contre le procureur général syndic du département au tribunal du district de Doullens, par les fermiers généraux des biens de la mense abbatiale de Corbie. Frais de la vente des pommes procédant du curé de la Boissière. Fonds pour le paiement des frais du culte. Pension d'un ci-devant bénédictin de l'abbaye de Corneilles, district de Lisieux. État des créances au-dessous de 800 livres liquidées définitivement pendant le mois de juin 1793. — Fol. 53. Du 4 juillet. Demande de rachat d'un surcens sur la terre de Peully. Traitements de l'évêque et des vicaires épiscopaux. Pension du ci-devant garde de la porte latérale du chœur de la cathédrale d'Amiens. Remboursement d'améliorations faites à une maison rue Sire Firmin le Roux, à Amiens. Demande par la commune de Péronne, dont les revenus se trouvent considérablement diminués par l'abolition des bonalités, péages, octrois, etc., d'une somme de 70 000 l. à imputer sur son seizième, pour acquitter ses dettes. Frais d'emparquement et de récolement des bois nationaux de Ménévillers, Vacqueresse et autres, du district d'Amiens. Autorisation demandée par le citoyen Le Roux, menuisier à Amiens, de retirer de l'église du Paraclet à Amiens, deux confessionnaux provenant des Jacobins de ladite ville. Sommes dues par l'abbaye de Villancourt au citoyen Dupuy, marchand de vin à Mâcon. Demande de jardin pour le curé de Lœuilly. Demande par le citoyen Riffet, principal du collège de Corbie, de la levée des scellés apposés sur la chapelle Saint-Claude faisant partie dudit collège. Réclamation par la citoyenne Édeline sur la réquisition qu'elle a reçue du district d'Amiens de vider les lieux que le directoire du département, par son arrêté du 5 avril précédent, lui avait concédé gratuitement et à titre de récompense pour ses services, aux ci-devant Jacobins. — Fol. 58. Du 6 juillet. Autorisation demandée par le propriétaire de terres avoisinant la forêt de Crécy, de faire abattre des arbres qui nuisent à ladite propriété. Réclamation par Marie-Rose le Breton, ci-devant religieuse de la Conception à Dunkerque, relativement à sa pension. Travaux à faire à des maisons provenant des Corde-

liers d'Amiens. Offres faites par l'adjudicataire de prés dans les prairies de Dreuil lès Amiens, pour le paiement du prix de ladite adjudication. Réclamation par le citoyen Morgan, au sujet de biens nationaux acquis par lui. Demande de remboursement de frais par les gardes des bois nationaux d'Hébécourt et Dury. Demande de prise à location d'un petit local bâti « entre le portail de la ci-devant église Saint-Firmin-le-Confesseur. » Demande par le garde magasin provisoire des effets de campement et d'habillement, à l'effet de faire curer la fosse d'aisances de la maison nationale dite du Paraclét. Frais d'estimation de réparations faites à la ferme de Bazincamp. Frais de division des prés et foins aux prairies d'Yzeux. Demande de prise en location d'une petite maison nationale. Frais de vente et d'adjudication des grains crûs sur les terres provenant de la cure du Bosquel. Demande par « la citoyenne Marie-Angélique-Thérèse Lameth, veuve Clermont », de prise en location du presbytère de Montonvillers et de la grange en dépendant, pour remiser des grains, les granges de sa maison ayant été incendiées. Demande de prise en location de la plus grande des caves de la maison des Moreaucourt à Amiens. — Fol. 65. Du 9 juillet. Demande par les curés de Notre-Dame et de Saint-Martin de Poix, que le jardin dépendant du prieuré dudit lieu ne soit pas compris dans la vente indiquée pour ledit jour. Demande par le receveur de la régie et de l'enregistrement au bureau de Corbie, de procéder à la vente de plusieurs objets mobiliers provenant de l'abbaye dudit lieu, pour éviter leur déperissement ou même leur spoliation. Demande de prise en location d'une partie des appartements de la ci-devant abbessse du Paraclét. Sommes dues pour l'entretien du jardin des sœurs de la Providence. Observations faites par le citoyen Thuillier, lieutenant de la gendarmerie nationale à Poix, « que le grand nombre de déserteurs, tant des troupes de ligne que des volontaires, qui sont déposés journellement, soit par les brigades voisines, soit par celles qu'il commande, dans la petite prison du ci-devant château, où il est obligé quelquefois de les garder plusieurs jours, suivant l'exigence des choses, et qui y sont très resserrés, qu'en outre il n'y a point de concierge pour nettoyer cette prison et faire donner aux prisonniers la subsistance et la paille nécessaires », sursis à la vente de la maison prieurale dudit Poix et délai de trois mois accordé à la municipalité dudit lieu pour se rendre acquéreur de ladite maison prieurale, pour servir de prison pour les déserteurs. — Fol. 67 v°. Du 11 juillet. Certificat de résidence au citoyen Caubert, vicaire épiscopal, qui doit accompagner l'évêque en tournée de confirmation. Fonds pour

payer les frais du culte. Sommes dues pour travaux de bourrelerie faits pour l'abbaye de Ham. — Fol. 69. Du 13 juillet. Vacances dues au citoyen Jean-Baptiste Gelé, pour estimation des orgues des Célestins d'Amiens et de l'abbaye du Gard. Demande de complément de jardin par le curé du Mesnil-Saint-Georges. Demande par le directeur de l'hôpital militaire de la prise en location d'un bâtiment de la maison du ci-devant séminaire à Boutillierie. Changements faits à la serrure de l'entrée de la maison du Paraclét. Gratification demandée par un maréchal des logis et un brigadier du 26^e régiment de cavalerie en garnison à Abbeville, pour six jours par eux employés dans les villages de Machy, Machiel, Caumartin, Novion et Grand Pois (Port ?), avec des cavaliers dudit régiment, pour donner main forte dans la recherche qui s'est faite sur des dévastations commises dans la forêt de Crécy. Demande de prise en location de deux chambres dans la maison des Cordeliers d'Amiens. — Fol. 71. Du 16 juillet, Demande par le citoyen Delavaux, brocanteur, de prendre en location la buanderie des Célestins d'Amiens, pour y resserrer les lambris qu'il a achetés, provenant de la sacristie de ladite maison. Plainte par le garde magasin des effets d'habillement et de campement de l'armée du Nord, sur la négligence apportée par le district d'Amiens à faire évacuer le local destiné aux magasins de la République. Rente sur l'abbaye de Corbie. Frais de procédure faits par les administrateurs du collège de Corbie. Pension réclamée par une ci-devant religieuse de la Providence résidant à Cayeux sur mer. Demande de remboursement d'une rente due à la fabrique de Behen. Id., d'une rente due à la fabrique du Petit Saint-Vulfran, à Abbeville. Réclamation par l'adjudicataire d'un lot d'arbres du bois d'Hébécourt. Demande par les officiers municipaux de Thieulloy-l'Abbaye d'une grange où l'abbaye de Sainte-Larme renfermait ses champarts et ses dîmes, pour leur service de maison commune. Demande d'indemnité pour les fruits d'arbres faisant partie du jardin des Cordeliers, qui vont être abattus pour faire une entrée aux écuries de la gendarmerie. Vacation due pour la vente des bois de haute futaie de Dury et d'Hébécourt. Diminution de redevance demandée par le fermier de terres, de dîmes et d'un droit de pêche provenant de l'abbaye d'Eaucourt. Demande par le curé de Domart de la maison prieurale dudit lieu, pour lui servir de presbytère. — Fol. 75 v°. Du 18 juillet. Demande de réparations à une maison

provenant des Cordeliers d'Amiens. Réclamation d'une somme de 100 l. par le citoyen Jean-Baptiste Lempereur, ci-devant séminariste au séminaire du Saint-Esprit de Paris. Sommes dues pour réparations faites au chœur de l'église de Moyencourt. Demande par le citoyen Pierre-Jacques Descaules, ci-devant chanoine à Abbeville, de continuer à toucher son traitement, bien que, pour cause de maladie, il n'ait pu prêter le serment dans le délai fixé par la loi. Réclamation d'une part de redevance par l'adjudicataire de terres provenant de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras au terroir de Pont-Noyelle, et aliénés à la municipalité d'Amiens. Remboursement demandé par le citoyen Roger Siffait, garde des archives du district d'Abbeville, d'une somme de 359 l. 19 s., pour frais d'établissement du bureau desdites archives. Coalition dans la vente des quatre fermes du Câtelet, district de Péronne. — Fol. 80. Séance publique extraordinaire du 19 juillet. Arrérages de pension ecclésiastique réclamés par l'évêque du département. — Fol. 81. Du 20 juillet. Vacations due pour la vente des bois de haute futaie du bois l'Abbé, terroir de Cachy. Frais de greffe dans l'affaire jugée au tribunal du district d'Abbeville, entre le procureur du ci-devant Roi en la maîtrise des eaux et forêts d'Amiens, et le citoyen Jacques Petit, marchand de bois, ancien maire de Vron, et l'un des administrateurs du département. Demande de complément de jardin par le curé de Moyencourt. Demande par le citoyen Jean-Baptiste Joiron, de faire l'acquisition, pour le service de la fabrique, d'une presse provenant de la ci-devant ferme et qui se trouve dans les vestibules de la maison du district d'Amiens. Réclamation par l'adjudicataire de terres provenant de la chapelle Sainte-Anne d'Heilly. Frais de vente de la haute futaie des bois nationaux aux terroirs de Revelles, Creuse et Rumaisnil. — Fol. 82 v°. Du 23 juillet. Demande par le citoyen Alexandre Lefebvre, de prise en location de bâtiments non encore loués à l'Oratoire d'Amiens, pour y établir une manufacture de draps fins, casimirs et autres. Accordé. Proposition par le district d'Amiens de mettre en adjudication trois maisons nationales sises à Amiens, l'une rue de l'Oratoire, une autre servant ci-devant de presbytère au curé de Saint-Michel, et une troisième ayant servi également de presbytère au curé de Saint Firmin-à-la-Porte. Demande de rachat de deux prestations annuelles. Somme due pour le passage au bac de Daours des voitures sur lesquelles ont été transportés au district d'Amiens différents effets de l'abbaye de Corbie. Contributions des biens domaniaux provenant du prieuré de Maintenay. — Fol. 84. Du 25 juillet.

Somme due par l'abbaye de Ham, pour ouvrages de ferblanterie. Secours demandé par trois ci-devant enfants de chœur de la cathédrale d'Amiens. — Fol. 85. Du 27 juillet. Approbation d'une délibération de la commune de Sourdon, autorisant le curé dudit lieu de faire l'acquisition d'ornements d'église. Réclamation des religieuses de l'hôtel-Dieu de Rue au sujet des récoltes de terres appartenant audit hôtel-Dieu et que la municipalité du lieu veut faire vendre par adjudication. — Fol. 86. Du 30 juillet. Sommes dues pour fourniture de vins aux Minimés de Roye. Vacations de la vente des hautes futaies des bois de Dury et d'Hébécourt. Réclamation contre la vente projetée des biens de la commune de Sentelie. Frais de vente des bois de l'abbaye de Bertaucourt. Frais de vente de bois à la barre du district de Péronne. Frais de louage du bois national de Sailly-le-Sec, district de Péronne. Fonds pour le paiement des traitements et pensions ecclésiastiques. État des liquidations définitives expédiées pendant le mois de juillet 1793.

Fol. 90. Du 1^{er} août. Remboursement de redevance réclamé par l'acquéreur de terres provenant du prieuré de Senarpont, et aliénées à la municipalité d'Amiens. Frais dus au garde général des bois nationaux au Titre. Examen d'un mémoire adressé au comité d'agriculture et du commerce de la Convention par le citoyen Alexandre le Fèvre, « expositif qu'il a été forcé d'abandonner l'établissement qu'il avoit formé en la ville d'Amiens d'une manufacture de draps fins, casimir et autres étoffes, par la modicité du traitement que lui ont accordés les actionnaires et les entraves qu'ils ne cessoient d'apporter à ses opérations, de sorte que cet établissement est menacé d'une chute prochaine ; que, pour conserver à cette ville une branche précieuse de commerce, qui, jusqu'à présent a procuré une subsistance assurée à une grande quantité d'ouvriers de l'un et l'autre sexe, il vient d'obtenir des corps administratifs la permission de former un établissement du genre de celui dont il s'agit, dans une partie de bâtiments non occupée, dependant de la maison des ci-devant Oratoriens de cette ville, moyennant un loyer annuel de 260 l., à la charge des réparations locatives et de vider les lieux à la première réquisition de l'administration ; qu'il occupera dans les premiers six mois près de 300 ouvriers, et, dans l'espace d'un an, il en portera le nombre à 800 ; qu'il se propose de plus de se livrer à la fabrication des draps nécessaires à l'habillement des troupes de la République » ; demandant en conséquence d'être

maintenu dans la jouissance desdits bâtiments et jardins ; avis favorable. Traitement du curé de Saint-Sépulcre à Abbeville. Rente sur les Carmélites. — Fol. 93 v°. Du 3 août. Demande par le citoyen Jean-Philippe de Cayeu de prendre en location le grand réfectoire des Feuillants d'Amiens, pour y former un magasin. Sur la demande faite par le citoyen Sartre, directeur des subsistances militaires, d'emplacements pour y retirer de trois à quatre cents bœufs, le directoire, « considérant que, par son arrêté du 17 juin dernier, il a mis à la disposition du citoyen Édeline les églises des ci-devant paroisses de Saint-Martin et de Saint-Firmin-en-Castillon, pour y retirer 300 bœufs qu'il disoit être chargé de nourrir et qui étoient destinés pour l'armée, qu'il paroît que le traité qu'avoit fait le citoyen Édeline pour la nourriture de ces 300 bœufs n'a point eu lieu, de sorte que lesdits deux emplacements étant libres », arrête de les accorder audit citoyen Sartre. Paiement des hommes envoyés aux villages et dans les bois d'Aoust et Bouvincourt, en vertu d'une réquisition de la municipalité de Gamaches, pour prêter main forte dans la perquisition qui s'est faite à cause des délits commis dans les bois. Autorisation demandée par les officiers municipaux du Mesge de faire la vente d'une récolte de foin. Réclamation par les officiers municipaux de Frémontiers au sujet de pièces de terres provenant de la cure dudit lieu et affectées à diverses fondations. Demande de rachat d'une rente due à la fabrique de Saint-Martin de Saint-Valery. — Fol. 95 v°. Du 6 août. Réclamation par l'acquéreur d'une ferme nationale dans le district de Péronne. Rente sur le chapitre de Saint-Fursy de Péronne. Rente sur l'abbaye de Ham, au profit des religieuses de la Providence de ladite ville. Rente sur le chapitre de Saint-Fursy de Péronne. Fonds pour les traitements et pensions ecclésiastiques. Rente sur l'abbaye de Corbie. Demande de prise en location d'une chambre dans la maison des Cordeliers d'Amiens. Paiement de vacations des officiers de la maîtrise des eaux et forêts d'Amiens pour martelage et emparquement des bois et autres opérations relatives aux ventes desdits bois. Demande de réparations à la ferme du Rozel. — Fol. 100. Du 8 août. Observation du procureur général syndic du département sur la vente annoncée du moulin de la Plaine. Sur la demande du conseil municipal d'Amiens, arrêté de faire fermer au paillolis toutes les fenêtres de l'église de l'Oratoire, « qui est remplie de fourrages destinés aux armées de la République, et qui est en danger d'être incendiée par les malveillants, d'après les mémoires qui ont été faits. » Sur « un certificat délivré par le citoyen Barbier Dancourt,

commissaire des guerres, portant qu'en mars 1772, le citoyen Charles Lejeune, vicaire épiscopal du département de la Somme, a été requis, en vertu de la loi, par le citoyen de Cailly, prédécesseur dudit Barbier, de remplir les fonctions d'aumônier dans l'hôpital militaire de cette ville, en même temps qu'il remplissoit les mêmes fonctions auprès des pauvres de l'hôpital civil, d'après l'arrêté du Département notifié au conseil épiscopal, portant également déclaration que, le 23 mai dernier, lui, commissaire des guerres, a requis ledit citoyen Lejeune, au nom de la loi, et par suite des fonctions qu'il remplissoit à l'hôtel-Dieu de remplir les fonctions d'aumônier à l'hôpital de l'ambulance, et que, prévenu que le citoyen Desbois, ignorant que les fonctions qu'il remplit auprès des militaires ne lui permettent pas de s'absenter, il l'envoie desservir une cure à huit lieues de cette ville, il prie les citoyens administrateurs du département d'enjoindre au citoyen Lejeune de continuer à remplir ses fonctions. Examen d'un mémoire par lequel le citoyen Brandicourt, premier vicaire épiscopal, et l'un des commissaires administrateurs de la paroisse Notre-Dame, « expose que la maison sise rue du Hocquet, n° 4061, dont la vente est indiquée au 8 du présent mois, comme provenant de la fabrique de Saint-Firmin-le-Confesseur, ne provient pas de cette ci-devant fabrique, mais qu'elle appartient aux paroissiens, ce qu'il justifie par les titres joints à son mémoire », sursis à la vente de ladite maison qui avait été achetée par les curés de Saint-Firmin-le-Confesseur, pour en jouir « comme directeur de l'école à établir en ladite paroisse pour l'instruction des pauvres. » Demande de réparations à une maison provenant des Cordeliers d'Amiens. Réponse par le citoyen Louis-Joseph Ruez, apothicaire principal de l'armée du Nord, sur la lettre à lui écrite par le directoire du département, « pour savoir de quel ordre il avoit pris possession de la maison presbytérale de Saint-Firmin-à-la-Porte. » (Délibération interrompue).

L 111. (Registre.) — In fol. 188 feuillets, papier.

1793-an II. — Délibérations et arrêtés de la commission du département, 4^e bureau. Domaines. — 1793. — Fol. 1. du 6 septembre. Observations sur ce que « les ventes de domaines nationaux languissoient dans la plupart des districts de ce département. » Fonds pour le paiement des pensions des religieuses. Rente sur les Prémontrés. — Fol. 2.

Du 8 septembre. Mémoire par lequel les officiers de santé et directeur de l'hôpital ambulant exposent que les terrains que l'administration leur a accordés à Saint-Acheul, pour enterrer les militaires morts à l'hôpital, est presque rempli, attendu son extrême petitesse. État des dépenses occasionnées par la force armée envoyée à Corbie pour la poursuite des auteurs des délits commis dans les bois nationaux. Frais de vente de bois de délit saisis sur divers particuliers. — Fol. 3 v°. Du 10 septembre. Observations du procureur général syndic concernant le recouvrement du prix des adjudications de bois nationaux, et arrêté pris en conséquence. Mobilier d'une ci-devant religieuse de l'hôtel-Dieu de Corbie retirée dans sa famille. — Fol. 8 v°. Du 12 septembre. Réclamation par l'adjudicataire du bail à loyer du jardin des religieuses de Moreaucourt, à Amiens, sur ce que le citoyen Vérac, préposé des subsistances militaires, qui occupe pour ses magasins une partie des bâtiments de ladite maison, prétend avoir le droit de s'approprier les fruits pendants aux arbres et vignes étant dans la cour. Réclamation par un particulier ayant acheté du bois de chauffage des religieuses de Sainte-Marie d'Amiens, au moment où elles quittaient leur maison. Indemnité réclamée par le fermier d'une partie des biens dépendant de la terre d'Andainville. Sur ce que le citoyen Ruez, apothicaire des hôpitaux militaires, installé de sa propre autorité dans le ci-devant presbytère de Saint-Firmin-à-la-Porte, à Amiens, refuse d'en laisser prendre possession par l'adjudicataire. Adjudication demandée du bail à loyer de l'ermitage de Camon, vacant depuis environ un an. Avances faites par le citoyen Collenot, commissaire et garde des bibliothèques du district d'Abbeville. Sommes dues au garde des bois nationaux de Corbie, pour procès-verbaux. Réclamation par l'adjudicataire de terres au Hamelet. — Fol. 13 v°. Du 14 septembre. Réclamation par l'adjudicataire d'un marché de terre appelé le Grand marché d'Aubigny; terroir dudit Aubigny. Frais de procédure à la ci-devant maîtrise des eaux et forêts de Noyon. Estimation à faire des loyers de la maison conventuelle de Sainte-Larme. Frais de vente de hautes futaies dans les bois de Saint-Pierre, de Buire, de Poulter et l'Abbé, provenant de l'abbaye de Sainte-Larme, et dans celui d'Hermilly, provenant de l'abbaye du Gard. Plainte par le receveur de la régie nationale au bureau de Corbie, contre les vols qui se commettent dans les vieux bâtiments de l'abbaye de Corbie. Plainte par le directeur de la régie nationale à Amiens, sur ce que plusieurs particuliers se sont indument installés et logés dans les bâtiments de l'abbaye de Corbie, sans

payer de loyer. Sur ce que « il existe en cette ville d'Amiens différens édifices nationaux, les uns occupés par les préposés aux subsistances de l'armée, les autres par les administrations des effets de campement, enfin la majeure partie de ces édifices est actuellement habitée par des préposés de l'armée, que cependant aucune visite tendante à constater l'état des lieux n'a été faite en conformité de la loi, que les gardiens de ces édifices, salariés par la Nation, ne s'occupent nullement de la conservation des objets confiés à leur garde; qu'il se commet des délits et des détériorations que l'intérêt national commande d'arrêter. »

Commission révolutionnaire. — Fol. 17. Du 17 septembre. Demande par les officiers municipaux de Port-le-Grand de linge et d'ornements pour leur église. Avances faites par le fermier de la commanderie de l'ordre de Malte à Camps en Amiénois, pour réparations à ladite ferme. — Fol. 18. Du 19 septembre. Retards au paiement des frais relatifs aux biens nationaux occasionnés par le trop grand nombre de formalités prescrites. — Fol. 19. Du 21 septembre. Somme de 72 l. due au citoyen Dubiez, brodeur, pour avoir travaillé douze blasons pour attacher aux bandoulières des gardes des bois nationaux. — Fol. 19. Du 24 septembre. Liquidation d'une redevance due par le citoyen Copin de Valaupuit. Pension d'un frère lai de la congrégation de la Mission. Redevance sur les fermes de Ménévillers. — Fol. 20 v°. Du 28 septembre. Demande de nullité de l'adjudication faite à des habitants de Louvrechy, Thory et Sourdon, de terres et domaines appartenant à l'hôtel-Dieu d'Amiens. Réclamation par un des adjudicataires de biens sis à Hallivillers, provenant de l'abbaye de Breteuil. Dénonciation par le garde des bois de la ci-devant abbaye de Moreuil, d'anticipations faites sur lesdits bois, et déclarant que des procès-verbaux déposés par lui pour délits forestiers n'ont pas été poursuivis. Sommes dues aux officiers de la maîtrise des eaux et forêts d'Amiens, pour martelage, délivrance et récolement de différentes coupes.

Fol. 23. Du 1^{er} octobre. Paiement d'une somme de 600 l. réclamée par la citoyenne Cécile Triboulet, ci-devant supérieure de la maison de la Providence, à Amiens. Réquisitoire du citoyen Genet, directeur de la régie nationale, tendant à ce qu'il soit incessamment procédé au bail par adjudication de la maison des ci-devant religieux de Corbie et dépendances. Frais de récolement et emparquement de coupes de bois natio-

naux. Sommes dues pour différentes opérations dans les bois nationaux. Frais de vente des hautes futaies dans les bois de Saint-Pierre, de Ducre, de Poultière et l'Abbé. Observations du directeur de la régie nationale concernant des biens provenant de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras à Pont-Querrieux. Demande de gratification par le citoyen Jean-Baptiste Toulet, ancien chantre basse-contre dans différentes églises cathédrales et collégiales. — Fol. 26. Du 3 octobre. Sommes dues pour fourniture de bois de chauffage pour les administrateurs du séminaire résidant aux Capettes, à Amiens. Enlèvement de la grille qui sépare les jardins du couvent des Cordeliers d'Amiens, du corps de logis, et son remplacement par une clôture de bois. Fonds pour les traitements des ecclésiastiques fonctionnaires publics et les pensions des religieuses. Local demandé par le citoyen Crépin, chef du dépôt général des équipages d'artillerie, dans la maison des Cordeliers d'Amiens, pour y placer le magasin des effets de bourrellerie et de maréchalerie, « qui sont depuis huit jours exposés sur la place de la commune d'Amiens, par la négligence des personnes chargées de lui procurer un emplacement. »

An II. — Fol. 28. Du 26^e jour du 1^{er} mois. Réclamations au sujet de terres adjudgées à Oresmaux. Sommes dues pour apposition des scellés à la commanderie de Saint-Maulvis et dans trois fermes en dépendant. Demande de rachat d'une rente due aux Carmélites d'Abbeville. — Fol. 30 v^o. Du 27 du 1^{er} mois. Approbation d'une délibération du conseil général du district d'Amiens, « de laquelle il résulte qu'il existe quatre à cinq mille pesans de plomb sur le clocher de l'église des ci-devant Prémontrés de cette ville d'Amiens, que le besoin pressant de cette matière provoque nécessairement la démolition de ce clocher et le transport à la fonte du plomb qui en proviendra. » — Fol. 31. Du 28^e jour du 1^{er} mois. Sommes dues pour avoir démonté les grilles du Gard.

Fol. 31 v^o. Du 1^{er} de la 1^{re} décade du 2^e mois. Somme due aux officiers de la maîtrise des eaux et forêts d'Abbeville, pour martelage dans la forêt de Crécy. Fonds pour le paiement des dépenses du culte. Demande de rachat d'un cens dû au prieuré de Saint-Pierre et Saint-Paul d'Abbeville. — Fol. 33. v^o. Du 2^e jour de la 2^e décade du 2^e mois. Sur ce que, « depuis quelque temps, les lois paroissent méconnues dans la commune d'Oresmaux, qu'il semble qu'on annonce hautement une sorte de mépris de toutes espèces d'autorités et un refus presque général de payer à la Nation les sommes qui lui sont dues depuis plusieurs années,... arrêté

que les officiers municipaux et le procureur de la commune de ce lieu seront amenés à la séance de la commission, le 5^e jour de la 1^{re} décade du mois courant, sur les quatre heures après midy, par une force armée de deux cens hommes, aux frais de la commune. » Somme de 31 l. 4 s. Due au citoyen Fiquet, menuisier à Amiens, pour avoir effacé 52 fleurs de lys à la ci-devant église des Feuillants de ladite ville, par ordre du citoyen Wallet; mémoire réduit à 12 l. — Fol. 34. Du 3^e jour du 2^e mois. Indemnité réclamée par des prêtres, curés, vicaires ou desservants, pour desserte de paroisses ou succursales autres que celles auxquelles ils sont attachés; arrêté pris en conséquence. Sommes dues par différentes communautés ecclésiastiques à la femme Finet, faiencière à Amiens. Sommes dues pour travaux de serrurerie à l'abbaye de Corbie. Sommes dues pour fourniture de bois aux religieuses de la Providence d'Amiens. Sommes dues au curé d'Argœuves, pour fournitures. Pension demandée par une ancienne servante des religieuses de Bertaucourt. Sommes dues pour fournitures faites à la fabrique de Saint-Pierre-à-Gouy. Remboursement demandé du prix de la vente d'un journal de terre à la Neuville sous Corbie. Demande par l'ex-curé de Monsures concernant des biens affectés à des fondations. Rente envers la fabrique de Lignièrès-Châtelain. — Fol. 38 v^o. Du 5^e du 2^e mois. Sommes dues par l'abbaye de Corbie pour transport de Vilaincourt à Corbie d'ustensiles propres à tirer la pierre. Sommes dues pour réparations faites au moulin de Croissy, provenant du chapitre de la cathédrale d'Amiens. Sommes dues pour fournitures d'étoffes faites aux religieux de Saint-Fuscien au Bois. Remboursement d'avances demandé par le curé de Vraignes, district de Péronne. Frais de vente des haute et basse futaie des bois nationaux du Gard et d'Hamery. Observation par le citoyen Rousseau, « qu'il existe dans les cours et jardins des maisons d'arrêt des ci-devant frères des Écoles chrétiennes et des Capets, plusieurs arbres, tant en espaliers que haute tige, placés le long des murs de clôture de ces maisons, qu'il est nécessaire de faire enlever et vendre au profit de la Nation, afin que les détenus ne puissent s'en servir pour s'évader. » Pension de retraite demandée par le curé d'Hénencourt, âgé de 91 ans et infirme. Réclamation par le citoyen Louis Carette, « propriétaire de la mécanique à l'eau pour la filature des cotons établie sur la rivière de Scelle à Saleux, y demeurant, au sujet de l'adjudication de près audit Saleux.

Retard par le dépositaire séquestre des deniers provenant du mobilier des maisons et églises supprimées, à rendre compte du produit des ventes mobilières du district d'Amiens. Supplément de traitement demandé par le curé de Curlu. Indemnité demandée par le fermier des dîmes d'Hangest en Santerre et autres. Demande par le citoyen Crépin, chef du dépôt des équipages d'artillerie entretenus à Amiens, de prendre en location un emplacement aux Cordeliers d'Amiens, pour y resserrer des effets appartenant à ce dépôt. Somme due par l'abbaye de Corbie au citoyen Debas marchand de pierres à Senlis. Réparations à faire à la maison dite du Montplaisir, appartenant à l'hôtel-Dieu de Rue. Somme due pour restant de redevance d'une dîme par le citoyen Jean Lafosse, laboureur à Montières. Arrérages dus par les fermiers de l'abbaye de Corbie à Oresmaux ; les officiers municipaux d'Oresmaux amenés à la séance pour rendre compte de leur conduite ; arrêté pris en conséquence, « considérant que l'opiniâtreté des redevables à refuser de solder les arrérages dus à la Nation, est en quelque sorte l'ouvrage de plusieurs officiers municipaux », qui, « ont, par leur refus constant d'acquitter leurs propres débits, autorisé leurs concitoyens à négliger de se libérer », mettant lesdits officiers municipaux en état d'arrestation jusqu'à paiement intégral desdits arrérages et prenant des mesures pour leur remplacement provisoire. Traitement demandé par Marie-Catherine Legendre et Marie-Anne-Françoise-Adélaïde Lorient, filles de charité de la communauté de Sainville, au département d'Eure et Loir, exposant « que ladite communauté de Sainville les a déléguées pour tenir la maison de charité et d'instruction ouverte à Poix en l'année 1786, où elles se sont établies sous les auspices Noailles connu ci-devant sous le nom de prince de Poix, qui projetait des dotations, mais l'incertitude de la continuation de cet établissement leur faisant craindre de rester sans employ, elles ont recours à l'administration. Réclamation par Jean-François Damade « blanchisseur des ci-devant religieux de Corbie », exposant « qu'à ce titre il est entré sans bail dans une maison nommée la Barette proche dudit Corbie, avec la jouissance de six journaux et demi de pré et de six quartiers de terre. » — Fol. 47. Du 6^e jour du 2^e mois. Demande de prendre en location une maison à Amiens, sur le vieux Quay. — Fol. 47 v^o. Du 7^e jour du 2^e mois. Dépense faite par un détachement de 31 hommes de cavalerie du 25^e régiment en dépôt à Amiens, pour amener à la séance de la commission les membres de la municipalité d'Oresmaux. — Fol. 47 v^o. Du 8^e jour du 2^e mois. Gages des gardes des bois

nationaux à Lesbœufs, des bois de Bonneuil, de Saint-Nicolas à Esmery. — Fol. 48. Du 14^e jour du 2^e mois. Réclamations contre l'adjudication faite le 27 mai précédent de biens provenant de la commanderie de Fieffes à Argœuves. Réparations à faire à deux maisons rue des Rabuissons, à Amiens. Sommes dues pour travaux de plomberie faits à l'église paroissiale de Saint-Firmin, à Amiens. — Fol. 49 v^o. Du 15^e jour du 2^e mois. Réclamation par les maire et officiers municipaux de Jumel, concernant l'adjudication d'une portion de terre provenant de la communauté de Saint-Julien d'Amiens. Remboursement demandé de frais faits pour des embellissements à l'oratoire des Sœurs Grises d'Amiens. Observations par le citoyen Donzelle, président du comité de surveillance de Moreuil, concernant les ventes de bois nationaux. Pensions des religieux et bénéficiers supprimés. — Fol. 51. Du 16^e jour du 2^e mois. Demande de résiliation de ventes de biens nationaux. Frais de procédure contre divers délinquants et dévastateurs des bois. Réclamations par des fermiers de dîmes au sujet des pots de vin. Paiement de travaux exécutés à l'église d'Allonville. Sommes dues pour fournitures aux églises d'Argœuves et de Saint-Pierre-à-Gouy. Demande de réduction du prix d'adjudication de terres faite au district d'Abbeville, le 16 avril 1791. Réduction du prix de l'adjudication d'une ferme à Bienfaÿ. Réclamation par Nicolas Chouleur, enfant de chœur du ci-devant chapitre de la cathédrale d'Amiens, contre la réduction de sa gratification. Travaux à faire pour remettre en état les toits de la ci-devant église Saint-Martin destinée aux séances de la société populaire républicaine d'Amiens. Redevances dues par le moulin de Rue. Sommes dues pour fournitures faites aux religieux de Sainte-Larme. Pension du citoyen Dermoy, ci-devant organiste de l'abbaye de Ham. Pension des religieuses hospitalières de Sainte-Agnès de Péronne. Pension du citoyen Bacouel, principal du collège de Nesle, comme ex-chapelain de la collégiale de ladite ville. Demande d'augmentation de traitement par le curé d'Albert. Mandats indument délivrés par le district de Doullens, pour le paiement d'une rente sur les Jacobins d'Amiens. Demande de complément de jardin par le curé de Frohen-le-Grand. Demande par les officiers municipaux et habitants de Bertaucourt, de jeter par terre une muraille qui séparait l'église paroissiale dudit lieu de celle des religieux, pour ne plus faire qu'une seule et même église ; rejetée, attendu l'insuffisance

des ressources de la commune pour entretenir une église aussi vaste, et que « l'agrandissement de cette église est d'autant moins nécessaire que le régime de la Raison approche et celui de la caste ecclésiastique disparaît » ; autorisés seulement à acquérir à leurs frais l'autel de l'église conventuelle, lorsqu'il sera mis en vente dans les formes ordinaires. Traitement demandé par le citoyen Louis-Joseph Pocquet, ex-curé de Villers-Plouiel (Plouich ?), département du Nord, pour la desserte de la paroisse d'Estrées, district de Péronne. Demande par Henry Lefebvre, marchand fabricant de papier à Ham, de la remise du prix d'un droit de champart et d'un droit de lods et ventes compris dans une adjudication à lui faite au district de Péronne le 28 décembre 1790. Honoraires dus pour estimation, et ventilation de biens nationaux. Demande de validation de l'adjudication de terres provenant du séminaire d'Amiens. Remboursement de pot de vin demandé par le fermier des dîmes de Sauvillers-Mongival. Id., par les fermiers des dîmes d'Ételfay. — Fol. 61 v°. Du 21 brumaire. Comptes à rendre par les administrateurs des biens des fabriques et des établissements d'enseignement public. Renonciation par le citoyen André-Vincent Boistel, à l'adjudication de terres à Saleux. Demande de remboursement de pot de vin par le fermier d'une dîme à Offoy. Renseignements à demander concernant la réduction des pensions ecclésiastiques. — Fol. 65. Du 24 brumaire. Remboursement de pot de vin demandé par le fermier des dîmes de Montigny-Vilaincourt. Indemnité demandée par le locataire du jardin des Cordeliers d'Amiens, pour non jouissance des fruits de plusieurs arbres fruitiers qui ont été coupés ou qu'il a été forcé d'abandonner par suite du casernement de la gendarmerie nationale dans ladite maison. Demande de réduction par les adjudicataires d'une ferme à Pissy, provenant de l'évêché d'Amiens. Frais de la vente d'une partie du mobilier et des matériaux de l'abbaye de Corbie. Réparations à faire à la ferme du prieuré d'Authie. Indemnité demandée par le fermier de la dîme du Haulsoy (Saulchoy ?) sous Poix (?). Demande par les officiers municipaux d'Amiens de confessionnaux pour servir de guérites ; arrêté favorable statuant en outre « que les officiers municipaux feront placer une guérite à la porte d'entrée des bâtiments de la commission révolutionnaire. » — Fol. 67 v°. Du 27 brumaire. Réclamation concernant un champart sur des terres à Bourseville. — Fol. 69. Du 28 brumaire. Réclamation par l'adjudicataire de terres provenant des Minimes d'Abbeville, Id., par l'adjudicataire de la ferme dite de l'Enclos de l'abbaye de Sainte-

Larme. Demande par les citoyens du Gard, Joiron et consorts, de jouir d'une rive de bois le long du bois de Camon, crue sur leurs propriétés. Demande par les commissaires de l'habillement et équipement des troupes, de la réparation du bâtiment du Paraclat ci-devant à usage d'infirmier, pour mettre à l'abri les effets resserrés dans ledit bâtiment. Sur la visite faite par le citoyen Marlecot, architecte à Abbeville, réparations à faire à la maison nationale des Carmélites de ladite ville actuellement à usage de maison d'arrêt. Pétition relative à la vente des biens nationaux.

Fol. 73. Du 1^{er} frimaire. Demande d'expert par le citoyen Aimé Sézille, marchand de coton à Corbie, pour constater les réparations à faire à une maison servant autrefois au collège de Corbie, pour prendre ladite maison en location. Somme due pour les travaux faits à l'église des Cordeliers d'Amiens, pour l'assemblée des électeurs faite en 1789. Réparations à faire à la ferme de Frettemolle. Appointements demandés par le citoyen Loquet, receveur du district d'Amiens, pour des commis. Vacations du commissaire à l'abbaye du Gard pour l'inventaire et la vente des orgues et autres effets. Demande de réparations au presbytère de la ci-devant paroisse Saint-Michel à Amiens. Id., à une maison rue Saint-Denis. Jouissance par les gardes des bois nationaux des laies pratiquées dans lesdits bois, pour en disposer la vente. Réclamation par l'adjudicataire de terres à Sainte-Radegonde. Paiement réclamé par le citoyen Brice, géographe des ponts et chaussées, pour avoir levé en 1792 des plans détaillés du couvent des Célestins, de la maison des frères des Écoles chrétiennes et du Logis du Roi, à Amiens. Réclamations par les adjudicataires de trois portions de bois taillis aux Bocages de Moislains. Examen d'un mémoire « par lequel le citoyen Bailleul, receveur de la régie nationale au bureau de Corbie, prévient l'administration que les vieux bâtiments de la maison des ci-devant Bénédictins dudit Corbie sont dans une telle défectuosité qu'ils ne peuvent plus être d'aucune utilité et que plusieurs menacent même d'une chute prochaine, que les ci-devant religieux étant dans l'intention des bâtimens neufs (*sic*) qu'ils ont fait construire, n'y ont fait aucune réparation depuis plus de dix ans, que d'un côté les vols de fer, plomb, etc., qui y ont été commis et qui s'y commettent encore journellement les ont mis dans un délabrement tel qu'il est à craindre que les vents de l'hiver ne renversent la plus grande partie », demandant à en faire le plus tôt possible la vente comme vieux matériaux.

Agrandissement de cimetière et complément de jardin presbytéral demandé par les officiers municipaux de Croixrault. — Fol. 78 v°. Du 4 frimaire. Sommes dues pour travaux de menuiserie exécutés dans l'église Saint-Martin d'Amiens, pour la mettre en état de recevoir l'assemblée populaire. Sommes dues pour fournitures faites aux religieux de Saint-Fuscien au Bois. Complément de jardin demandé par le curé de Saint-Maulvis. Refus par le directeur de la régie nationale de passer en dépense au receveur des biens nationaux à Abbeville, différents mémoires et états de réparations faites par des fermiers aux bâtiments nationaux qu'ils occupent. Frais de procédure pour le collège d'Abbeville. Frais réclamés par le citoyen Dargnies. — Fol. 81. Du 8 frimaire. Plainte par le citoyen Dallery, receveur des bois et domaines nationaux du district d'Abbeville, sur ce que le fermier de la ferme de Bonnance avait anticipé les coupes de taillis à lui baillés avec ladite ferme. Demande de remboursement d'un champart acquis de la Nation. Indemnité due pour l'estimation du couvent des Sœurs grises de Rue. Réparations à faire à un appartement baillé à location dans le local du district d'Amiens. Sommes réclamées par le curé de Feuquières pour des terres provenant de ladite cure restées en jachère. Réclamation par l'adjudicataire d'un moulin à vent à Citerne. Id., par les adjudicataires de prés à Neuilly-l'Hôpital. Réclamation concernant une redevance sur une ferme provenant de l'évêché d'Amiens. Pension des religieuses bénédictines de l'hôtel-Dieu de Corbie. Remboursement de pot de vin demandé par le fermier d'une dîme à Aumâtre. — Fol. 89. Du 9 frimaire. Paiement des citoyens de la garde nationale d'Amiens qui ont marché à Oresmaux pour amener les membres de la municipalité dudit lieu à la Commission révolutionnaire du département. — Fol. 89 v°. Du 10 frimaire. Demande par les citoyennes veuve Roger et femme Lannoy, institutrices dans l'une des écoles de charité d'Amiens, de réparations à l'appartement où elles font leur école dans la maison ci-devant dite de l'Arquebuse, grande rue de Beauvais. — Fol. 90. Du 16 frimaire. Confessionnaires transformés en guérites. — Fol. 90 v°. Du 17 frimaire. Frais de procédure dus par les religieux de Sainte-Larme. — Fol. 91. Du 19 frimaire. Objets du culte de la chapelle de la citadelle déposés par le ci-devant aumônier de ladite citadelle. — Fol. 91 v°. Du 21 frimaire. Somme due au commissaire au district pour la vente des coupes dans les bois de Saint-Pierre, de Buire, de Poultière et l'Abbé, provenant de l'abbaye de Sainte-Larme. Résiliation

d'adjudication de bois dans les forêts de Crécy, des Célestins et autres bois adjacents. — Fol. 92. Du 23 frimaire. Sur un arrêté du département de l'Aisne en permanence contenant des mesures pour assurer à la Nation sa main mise sur les domaines de la Fère et Marle, Ham et Saint-Gobain. — Fol. 94 v°. Du 25 frimaire. Plainte du receveur des biens nationaux à Abbeville contre le directeur de la régie nationale de l'enregistrement du département. Réparations demandées à une maison nationale rue des Rabuissons, à Amiens. Honoraires dus aux officiers de la ci-devant maîtrise d'Amiens, pour récolement, martelage et délivrance dans les bois d'émigrés. Complément de jardin demandé par le curé de Rumaisnil. Id., par le curé de Marcelcave. Id., par plusieurs autres curés. Repoussées. Demande par différents particuliers de jouir des bois crûs sur leurs propriétés voisines du bois du Preux, terroir de Cottenchy. Sommes dues aux officiers de la ci-devant maîtrise des eaux et forêts d'Amiens. Dispositions prises pour la vente des coupes de bois nationaux. Frais de démontage et d'expédition à Amiens, des fers, cloches et cuivres de l'abbaye de Sainte-Larme.

Fol. 101. Du 8 nivôse. Demande de remboursement d'une rente sur les bénédictins de Montdidier. Autres rentes sur lesdits religieux, notamment au profit de Charles-Édouard Guidé, principal du collège de Montdidier. Rente sur l'université des chapelains de la cathédrale d'Amiens. Rente sur les Sœurs grises d'Amiens. Rente sur l'université des chapelains de la cathédrale d'Amiens. Rente sur la mense abbatiale des Prémontrés d'Amiens. Rente sur la communauté des chirurgiens d'Abbeville. — Fol. 105. Du 9 nivôse. Somme due pour l'établissement d'une barrière en bois pour fermer le jardin des Cordeliers d'Amiens. Sommes dues pour réparations faites à diverses maisons nationales. Frais de publication des ventes de biens nationaux dans le canton de Corbie. — Fol. 106. Du 15 nivôse. Réclamation par l'adjudicataire de l'emplacement et terrains dits le Moulin neuf, à Amiens. — Fol. 106 v°. Du 19 nivôse. Décret de la Convention relatif aux concessions de terrains provenant des lais et relais de la mer. — Fol. 107. Du 22 nivôse. Caisse d'argenterie provenant des églises du district de Doullens présentée par le citoyen Turbert, administrateur dudit district. — Fol. 107 v°. Du 27 nivôse. Pension des ci-devant vicaires épiscopaux du département. — Fol. 107 v°. Du 28 nivôse. Même objet. — Fol. 108. Du 29 nivôse. Même objet.

Fol. 108. Du 1^{er} pluviôse. Maison nationale occupée sans bail. Frais d'une instance pour la communauté des bouchers et charcutiers de la commune d'Amiens. Demande par le conseil général de la commune de Clairiy, district d'Amiens, de la concession d'un terrain provenant de la fabrique de ladite commune, pour être mis à usage de terrière, etc. Sommes dues pour travaux faits au compte des religieuses de la Providence d'Amiens. Demande de fixation du loyer d'un grenier occupé par le citoyen François Vasseur, boulanger à Amiens, dans la maison des Cordeliers de ladite ville. Coupes à faire dans une portion de bois à Pont-Querrieux, provenant de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras. Gages de gardes de bois nationaux. — Fol. 110 v^o. Du 3 pluviôse. Pension du nommé Caubert, ex-vicaire épiscopal. Gages du garde des bois nationaux de Maurepas. Rente sur l'abbaye de Saint-Valery sur Somme. — Fol. 112 Du 4 pluviôse. Demande de remboursement d'un droit de péage sur le Pont-de-Metz. Indemnité demandée pour une dîme inféodée à Grécourt. Id., pour une dîme inféodée à Fransart et environs. Id., pour une dîme inféodée à Offoy. Procès-verbal de visite de la levée des ponts construits sur la rivière et dans la traverse de la vallée des marais de la Somme à Offoy. Indemnité réclamée pour des dîmes à Chaulnes et à Saint-Christ. — Fol. 118 v^o. Du 5 pluviôse. Demande de remboursement d'une rente sur les Prémontrés d'Amiens. Frais de procédure entre la communauté des menuisiers et tonneliers d'Amiens, et le nommé Saint-Soflieu, de ladite ville. Demande de remboursement d'une censive due par l'abbaye de Corbie à la seigneurie de Daours. Demande de liquidation d'une rente sur l'abbesse et les religieuses de Royallieu. Rente due par les religieux du Gard sur la ferme de Ménévillers. Demande de liquidation d'une rente sur le fief de Guisy à Oresmaux. Indemnité demandée pour la suppression d'une dîme à Folies en Santerre. — Fol. 122 v^o. Du 6 pluviôse. Demande de remboursement de rentes dues par le prieuré de Lihons, à cause de la terre et châellenie de Caix et fiefs en dépendant. Rente sur les Sœurs grises d'Amiens. Rente sur la Visitation d'Amiens. Demande de paiement d'une dîme inféodée aux terroirs de Fonchettes, Puzeaux et Punchy. Demande de réduction sur une dîme à Marchélepot. Demande de remboursement d'une redevance sur les fermes de Ménévillers, provenant de l'abbaye du Gard. Indemnité réclamée pour la dîme de Chocqueuse à percevoir sur une partie du terroir de Lihons. Réclamation d'arrérages de rentes sur diverses communautés religieuses. Dilapidations considérables dans les bois nationaux d'Ercheu. — Fol. 128. Du 7 pluviôse. Remboursement d'avances

à un garçon de bureau du district d'Amiens. Remboursement de dîmes inféodées et de prestations foncières sur les biens ecclésiastiques, etc. — Fol. 129. Du 8 pluviôse. Rente sur les Augustins d'Amiens. — Fol. 129 v^o. Du 9 pluviôse. Frais de procédure au Parlement pour les religieux de Sainte-Larme. Rente sur l'abbaye de Moreuil. Demande de reconnaissance d'une redevance sur l'abbaye de Corbie. Frais de procédures dus par les fermiers de la dîme de Montigny, pour l'abbaye de Corbie. Sommes dues par l'abbaye de Corbie pour fourniture de pierres pour la construction des nouveaux bâtiments de ladite abbaye. — Fol. 133 v^o. Du 10 pluviôse. Même objet. Relevé du registre ouvert à Montdidier pour inscrire les titres de créance sur le clergé, les maisons, corps et communautés tant ecclésiastiques que laïques remis par les créanciers. Salaire des hommes de peine employés par le district d'Amiens à l'inventaire et au rangement des effets et mobiliers nationaux déposés audit district. — Fol. 135 v^o. Du 11 pluviôse. Demande de remboursement d'une rente sur l'université des chapelains de la cathédrale d'Amiens. Rente due par la commune de Warfusée-Abancourt. Sommes dues par diverses communautés religieuses pour fournitures de bois. — Fol. 139 v^o. Du 12 pluviôse. Question de savoir si les baux à vie consentis par les corps et communautés supprimés à des citoyens non bénéficiers doivent être compris dans les dispositions de la loi du 15 frimaire. Salaire de l'homme de peine employé par le district d'Amiens au rangement des boiseries réunies et déposées en la maison du district par ordre du représentant André Dumont. Honoraires dus au commissaire nommé par le district d'Amiens à la vente de la haute futaie du bois de Fayer. Fonds pour le paiement des frais du culte et des pensions ecclésiastiques. — Fol. 143. Du 13 pluviôse. Sur ce que l'église du collège d'Amiens est remplie de fourrages, que, pour la mettre à cet usage, les effets qu'elle renfermait ont été enlevés sans que cette opération ait été surveillée : mesures à prendre pour éviter les vols et les dilapidations. Sommes dues pour travaux de menuiserie exécutés au collège d'Amiens. — Fol. 143 v^o. Du 15 pluviôse. Négligence par le district d'Abbeville d'avoir fait passer à l'administration du département le tableau des soumissions, estimations et adjudications des biens nationaux dans son ressort. — Fol. 144. Du 16 pluviôse. Honoraires dus au citoyen Pavie, arpenteur à Warloy-Baillon, pour avoir fait en plan

géométrique la division en lots du domaine de Xavières. — Fol. 145 v°. Du 17 pluviôse. Vol d'un chéneau en plomb sur un mur mitoyen du couvent des Ursulines d'Amiens. Demande de réparations à une maison provenant des Cordeliers d'Amiens. Id., au presbytère de Saint-Michel de ladite ville. Id., à une grange de l'évêché. Id., à une maison provenant des religieuses de Moreaucourt de ladite ville. Id., à une maison occupée par le citoyen Lenfant, brocanteur, en ladite ville. Travaux à faire « pour boucher partie du vitreau du cul-de-lampe de la cy-devant église des Jacobins. » Somme due pour fournitures faites aux Capucins de Montdidier. Frais d'emparquement et de division d'une coupe dans le bois de Ménévillers. Sommes dues par les religieuses de la Providence d'Amiens à Nicolas-Benoît Beudelocque, notaire à Amiens. Plainte par un meunier de Sailly-Lorette contre des troubles à lui apportés par un particulier dudit lieu. Honoraires dus pour la recherche des biens nationaux restant à vendre dans le canton de Flixecourt. — Fol. 151. Du 18 pluviôse. Demande de prise en location de deux petites chambres au dortoir de la maison conventuelle de Corbie. Examen du procès-verbal rédigé par la force armée requise de se porter dans diverses communes pour rechercher les traces des délits commis dans les bois nationaux ; arrêté pris en conséquence. Observation sur l'affiche rédigée dans la 198^e vente de domaines nationaux dans le district d'Amiens. — Fol. 154. Du 20 pluviôse. Salaire de l'homme de peine employé à l'inventaire et au rangement des mobiliers nationaux du district d'Amiens. — Fol. 154 v°. Du 21 pluviôse. Somme de 40 l. due au citoyen Carré, peintre à Amiens, « pour avoir peint un tableau de dix pieds de long sur quatre de haut, ainsi que deux flammes aux couleurs nationales et deux girouettes aux mêmes couleurs, le tout pour le collège. » Demande par le citoyen Dussart, capitaine des charrois existant à Amiens, « que les caveaux existants dans la cy-devant église de Saint-Firmin-en-Castillon soient bouchés, pour prévenir les accidens qui peuvent en résulter, attendu que les chevaux logés dans cette cy-devant église y tombent. » Demande de réparations à une maison provenant du séminaire d'Amiens. Déclaration par le citoyen Brandicourt, gardien de la maison des Carmélites d'Amiens, que des barreaux de fer avaient été arrachés à une fenêtre de ladite maison. Demande de réparations à une écurie dépendant d'une maison nationale. Réparations à faire aux latrines de la maison conventuelle du Paralet à Amiens. Demande de réparations à une maison provenant des Cordeliers d'Amiens. — Fol. 158 v°. Du 22 pluviôse. Demande de réparation à une maison provenant des

Cordeliers d'Amiens. Demande par les habitants de Salouel d'être maintenus dans la jouissance d'une pièce de terre ayant appartenu à la fabrique dudit lieu et à usage de terrière. Demande par le citoyen Genet, directeur de la régie nationale de l'enregistrement, qu'il soit procédé définitivement à l'estimation et fixation du loyer de la partie de la maison conventuelle des Prémontrés d'Amiens, occupée par l'administration du district. — Fol. 160. Du 23 pluviôse. Sommes dues aux gardiens des scellés apposés dans la maison conventuelle du Gard, à la suite de l'arrestation faite dans cette maison de deux prêtres insermentés qui y étaient réfugiés. — Fol. 163. Du 25 pluviôse. Demande de prise en location de deux chambres dans la maison conventuelle de Corbie. — Fol. 163 v°. Du 26 pluviôse. Frais de sciage et de rangement des bois provenant d'églises supprimées et d'autres ouvrages dans la maison du district d'Amiens. Pension d'une ex-religieuse du Paralet d'Amiens. Rappel par l'administrateur provisoire des domaines nationaux à l'exécution des lois relatives à la main mise de la Nation sur les biens meubles, immeubles et revenus des ci-devant fermiers généraux intéressés dans les baux de Daniel Salzard et Mager. — Fol. 165 v°. Du 28 pluviôse. Sommes dues pour travaux faits au lieu des séances du département pendant l'année 1793. Id., pour travaux faits à divers bâtiments nationaux du district d'Abbeville. Examen de mandats délivrés par le district d'Abbeville et acquittés par le receveur des biens nationaux de ladite ville. Dispositions à prendre sur une lettre du ministre de l'Intérieur faisant part des déterminations prises par le conseil exécutif sur l'exécution des lois relatives à la déportation des prêtres qui y sont sujets, mandant, entre autres choses, que ces prêtres doivent être conduits à Bordeaux ou à Rochefort pour y être embarqués. Sommes dues au commissaire du district d'Amiens pour assister aux ventes de hautes futaies des bois nationaux de Saint-Pierre, de Buire, de Pouthière et l'Abbé. Gages du portier du collège d'Abbeville. — Fol. 169. Du 29 pluviôse. Demande par Colchique-Fenouil Varlet fils, à l'effet de faire élever un mur dans une maison nationale dont il est locataire, rue de l'Oratoire. — Fol. 170. Du 30 pluviôse. Rente sur la ci-devant fabrique de Saint-Riquier.

Fol. 170 v°. Du 1^{er} ventôse. Gages du gardien de la maison nationale dite ci-devant des Carmélites

d'Amiens. Demande de réparations à la maison de l'Arquebuse, grande rue de Beauvais, à Amiens, occupée par les citoyennes femme Lannoy et veuve Roger, institutrices de l'école de charité de la ci-devant paroisse Saint-Firmin-le-martyr, à Amiens. Compte du ci-devant supérieur de la maison de l'Oratoire d'Amiens. Pension du citoyen Philippe-Étienne Delorne, ci-devant membre de la congrégation de l'Oratoire en la maison d'Amiens. Id., d'Anne-Pierre de Lannion de ladite maison, décédé. — Fol. 174. Du 5 pluviôse. Frais de procédure au Parlement pour le compte des maire et officiers municipaux de Vaux ès Amiens. Frais déboursés pour les chevaux de l'abbaye de Bertaucourt-les-Dames¹. — Fol. 175. Du 2 ventôse. Réclamation par l'acquéreur d'une des fermes du Fayet provenant de l'abbaye de Sainte-Larme. — Fol. 176. Du 3 ventôse. Frais de procédure à la réquisition du procureur général syndic du département. Tableau à former des grandes propriétés nationales occupées par les corps administratifs, les tribunaux, les prisons, les hôpitaux, les maisons d'éducation publique, etc. Suspension d'une adjudication de domaines nationaux faite au district d'Amiens. Demande de prise en location de trois petites maisons provenant de la gabelle, sises à la sortie d'Amiens, à la porte Saint-Maurice. Rappel par l'administrateur provisoire des domaines nationaux, relativement à la division des dix grandes propriétés nationales restant à vendre à Amiens et aux projets d'ouvertures de rues dans lesdites propriétés. — Fol. 178. Du 4 ventôse. Demande par le citoyen Clément d'être maintenu dans la jouissance d'un jardin à lui affermé par la compagnie des Archers d'Amiens. Honoraires dus pour la recherche des biens nationaux existant à vendre dans le canton de Flixecourt. Demande par les citoyennes Julie Bacquart et Catherine Faloux, institutrices à Abbeville, d'être admises à quitter, pour raison d'infirmités, les fonctions qu'elles ont exercées pendant vingt-trois ans, et d'être autorisées à emporter les meubles à leur usage. Mesures prises pour arrêter les dilapidations qui se commettent dans les maisons nationales d'Amiens, notamment dans celles qui sont occupées par les militaires. Établissement d'hôpitaux militaires provisoirement formés notamment dans les châteaux de Ham et de Nesle. Poursuites contre les auteurs de délits dans les bois nationaux à Ercheu. Frais d'expertise pour des immeubles adjugés au terroir de Villeroy. Honoraires d'un chantre de la ci-devant paroisse Saint-Firmin, antérieurement Saint-Remy, à

Amiens. — Fol. 183. Du 5 ventôse. Mise en vente des matériaux de l'église Saint-Firmin-le-Confesseur à Amiens, et d'une petite maison nationale qui y est adossée, considéré, entre autres choses, que « la commune d'Amiens aura l'avantage de dégager sans frais son superbe temple de la Raison. » Observation sur ce que l'analyse des délibérations du district d'Amiens relatives aux biens nationaux pendant le mois de nivôse précédent n'est pas signée. Frais d'expertise. Créances liquidées définitivement depuis le 1^{er} pluviôse jusqu'au 4 ventôse. — Fol. 185. Du 6 ventôse. Retard par le district d'Abbeville de fournir l'état général des soumissions, estimations et adjudications des biens nationaux vendus dans son ressort. — Fol. 186. Du 7 ventôse. États à fournir par les districts de l'actif et passif des communes. — Fol. 188 v°. Du 8 ventôse. Frais de démolition du clocher de la maison nationale des Prémontrés, à Amiens.

L 112. (Registre.) — In-fol., 188 feuillets, papier.

An II. — Délibérations et arrêtés du directoire du département. 4^e bureau. Domaines. — Fol. 1. Du 9 ventôse. Difficultés faites par certaines municipalités pour fournir les états détaillés de tout l'actif mobilier et immobilier affecté aux fondations et aux ci-devant fabriques; arrêté pris en conséquence. — Fol. 3. Du 11 ventôse. Demande d'augmentation de traitement par le garde des bois nationaux à Vron, en raison des nombreux délinquants qu'il a arrêtés, même en dehors de « l'enceinte dans laquelle il est chargé d'exercer sa surveillance. » — Fol. 4. Du 12 ventôse. Plainte par les habitants de Louvrechy et de Chirmont sur ce que le fermier de la ferme de Dreuil prétend se maintenir dans la jouissance de cette ferme, dont ils ont acquis une portion. Arrêté pris en conséquence d'un décret de la Convention du 13 pluviôse, ordonnant une coupe extraordinaire dans les forêts de la République. Sur le mode de paiement d'un mandat de 1000 l., pour établissement de guérites à Amiens. — Fol. 7. Du 13 ventôse. Sur les rentes constituées en argent vendues par la Nation. — Fol. 7 v°. Du 14 ventôse. Somme due pour travaux de menuiserie à la maison des Sœurs grises de Doullens. Réclamations du district de Péronne relativement à plusieurs ventes de biens nationaux. Travaux exécutés à une maison nationale occupée par le citoyen Fay

¹ Arrêtés qui avaient été omis à leur date.

à Amiens. Demande de réduction de la location d'un appartement dans la maison conventuelle du Paraclet, à Amiens, dont plusieurs pièces ont été distraites pour le service des commissaires de l'habillement et de l'équipement de l'armée. Somme due au citoyen Darras père, menuisier à Amiens, pour la pose en la ci-devant église Saint-Germain d'un orgue provenant de celle de Saint-Firmin-en-Castillon. Somme due au citoyen Guidé, arpenteur à Amiens, pour un jour employé avec le citoyen Rousseau, ingénieur architecte du département, pour la levée du plan de la maison de l'Oratoire, par ordre du district d'Amiens. Somme due pour fournitures de bureau au district d'Amiens. Réparations à faire à une maison nationale dans la cour du Puits de l'œuvre à Amiens. Id., à une maison nationale, rue des Cordeliers, même ville. Sommes payées par le caissier de la manufacture d'armes de la commune d'Amiens, pour la démolition de lambris, cellules et charpentes en la maison conventuelle de Sainte-Marie de ladite ville. — Fol. 12 v°. Du 16 ventôse. Pension réclamée par Jean Roussel, ci-devant chantre de la collégiale Saint-Martin, à Amiens. Sommes dues pour fournitures faites à la fabrique de la Neuville sous Corbie et à celle de la Motte. Somme due pour blanchissage du linge de la sacristie du ci-devant collège d'Amiens. — Fol. 15. Du 17 ventôse. Frais d'administration et de régie des biens nationaux. — Fol. 15 v°. Du 18 ventôse. Traitement d'Alexis Bri, ex-carême d'Amiens. Contestation entre le citoyen Dallery, receveur des bois nationaux à Abbeville, et les officiers de la ci-devant maîtrise dudit Abbeville, concernant l'emparquement et la division en lots des coupes de bois taillis à faire en exécution du décret du 13 pluviôse. — Fol. 160 v°. Du 19 ventôse. Droit d'enregistrement à percevoir sur le procès-verbal de vente des matériaux de l'église Saint-Firmin-le-Confesseur et des deux petites maisons y adossées, à Amiens. Somme due pour travaux faits aux maisons nationales de l'Oratoire, des Carmélites, des Ursulines, du Paraclet, et autres, à Amiens. Id., au ci-devant séminaire d'Amiens. Frais de procédure dus à Bernard Caumartin, pour avoir occupé au bailliage d'Amiens pour le prieuré de Saint Liephard de Rez (Raye) en Artois, contre le chapitre de la cathédrale d'Amiens et le curé de Regnière-Écluse. — Fol. 18 v. Du 23 ventôse. Avance faite par le citoyen Siffait, archiviste du district d'Abbeville, « à l'occasion du brûlement sur une place publique des titres de féodalité qui existaient au secrétariat dudit district. » Autorisation demandée par le citoyen Hibon, de faire procéder à l'enlèvement d'un marbre placé par lui dans le cimetière de la ci-

devant paroisse de Saint-Jacques, à Amiens. — Fol. 19. Du 24 ventôse. Sommes dues pour travaux faits à la maison conventuelle du Paraclet, à Amiens. Réclamation par Jean-Baptiste-Joseph Bertin, ci-devant curé de Villers-Bretonneux, exposant qu'il a été mis en état d'arrestation le 6 décembre 1793 (v. s.), c'est-à-dire quinze jours avant l'échéance de son dernier trimestre de 1793, à l'effet d'être payé dudit quartier. Sommes dues au citoyen Félix Dupré, ci-devant garde des plaines et bois nationaux à Nesle. Demande par les ci-devant fermiers du Quesnot, mis en état d'arrestation par ordre du représentant du peuple Dumont, puis remis en liberté, de la levée des scellés apposés sur leurs effets, de la jouissance de ce qui leur appartient et de la remise de leurs bestiaux. Somme due pour fourniture de cire à l'église de Machy. Id., pour travaux faits aux couvertures de l'église Saint-Michel d'Amiens. — Fol. 22. Du 25 ventôse. Demande par Marguerite Lenfant, femme de François Labesse, volontaire au premier bataillon du Pas-de-Calais, de prendre en location un appartement dans une maison provenant des Cordeliers d'Amiens. Demande de liquidation d'une créance sur la fabrique de Pertain. — Fol. 23. v°. Du 26 ventôse. Fonds pour l'acquit des pensions ecclésiastiques. Frais de déménagement des ornements, linges, argenterie, cuivre, fer, plomb et étain des quatre ci-devant paroisses de la commune d'Amiens et des succursales du Petit-Saint-Jean, Saint-Honoré, faubourg du Nord, Longpré et Saint-Maurice. — Fol. 24. v°. Du 27 ventôse. Honoraires de plusieurs gardes de bois. Annulation de l'adjudication de la ferme de Vraigne, district d'Amiens, provenant de l'ordre de Malte. — Fol. 26. Du 28 ventôse. Frais de layage de la réserve du bois de Flesselle et de la coupe de celui d'Olincourt. Demande de meubles par les citoyennes Fatoux et Bocquart, ci-devant sœurs de la Providence de Rouen, et institutrices d'une des écoles de charité d'Abbeville. Somme réclamée par les héritiers de Jean-Baptiste Pointart, curé de Bouchon, décédé. Éclaircissements demandés par le district de Péronne, sur l'exécution du décret de la Convention du 13 pluviôse, ordonnant une coupe extraordinaire dans les bois et forêts de la République. Intérêts réclamés d'une somme prêtée à la fabrique de Saint-Sulpice d'Amiens. Paiement demandé par le citoyen Haudry, trésorier et administrateur de l'hôtel-Dieu et hôpital militaire d'Abbeville, d'une année de redevance de 80 l., pour tenir lieu de deux

arpents de bois que ledit hospice avait droit de prendre dans la forêt de Crécy, pour le chauffage des pauvres malades. Traitement du ci-devant curé de Bresle. Frais de transport des caisses de livres et autres objets de chez le représentant du peuple Dumont, en la maison du collège d'Abbeville. Frais de layage des bois de Flesselles et dépendances. Autorisation demandée par le ci-devant curé de la Fresnoye, d'enlever du presbytère dudit lieu un pressoir dont il avait payé le prix à son prédécesseur. — Fol. 30. Du 29 ventôse. Sommes dues à Honoré Blondin, d'Abbeville, pour avoir replacé dans l'église Saint-Vulfran de ladite ville, l'orgue de celle de Saint-Georges audit lieu. Somme due au citoyen Bienaimé pour travaux de blanchissage et de peinture à la colle « en diverses parties occupées par le citoyen Lambardie, ingénieur en chef des ponts et chaussées, en la maison nationale destinée aux séances. » Demande de remboursement d'une rente envers l'hôpital Saint-Joseph d'Abbeville. Rente sur la congrégation des curés d'Amiens. — Fol. 33. Du 30 ventôse. « Le citoyen Truet, d'Auxy-la-Réunion, est entré dans le lieu des séances avec Guillain Mercier, prêtre insermenté, retiré chez lui en exécution de l'arrêté du directoire du département du 18 mars 1793, vieux stile ; il a déclaré qu'il présentait ce dernier pour être reclus dans la maison commune de ce département, conformément à la loi et à l'arrêté du district de Montagne-sur-Mer du 16 de ce mois. L'administration a chargé le citoyen Truet de conduire le prêtre Mercier au district révolutionnaire d'Amiens, qui donnera les ordres nécessaires pour sa réclusion ; il sera escorté par la garde nationale ; arrête que le district sera invité à s'assurer si les nommés Adrien Thuillier, Louis-Martin Deschamps, Jean-Baptiste Delaire, aussi prêtres insermentés et dénommés dans l'arrêté dudit jour 18 mars dernier, sont détenus dans la maison d'arrêt du département, et, dans le cas contraire, de prendre les mesures nécessaires pour les faire arrêter et les y faire conduire. » — Fol. 33 v. Du 29 ventôse¹. Fonds pour les pensions et traitements ecclésiastiques.

Fol. 36. Du 1^{er} germinal. Annulation d'un arrêté du 3 pluviôse précédent concernant la liquidation de créances pour frais d'une instance entre la communauté des menuisiers et tonneliers d'Amiens et le nommé Saint-Sauflieu. — Fol. 32 v. Du 2 germinal. Somme due au caissier de la manufacture d'armes d'Amiens, pour travaux d'appropriation à la maison conventuelle de Sainte-Marie d'Amiens. Question de savoir si les

adjudicataires des biens revendus à folle enchère peuvent résilier les baux de ces biens vendus antérieurement au décret du 15 frimaire. Somme due pour frais de procédure par le prieuré de Saint-Aurin. Demande par plusieurs anciens employés de la cathédrale d'Amiens du paiement de leurs gages. Sur l'envoi par le district d'Amiens de l'état des prêtres détenus dans les maisons d'arrêt de ladite commune et du procès-verbal de visite par des officiers de santé de quelques uns de ces prêtres ; attendu que ledit état est incomplet, et notamment « que les officiers de santé chargés par le district d'Amiens de constater les infirmités des détenus sujets par leur âge à la déportation, paroissent avoir opéré avec la plus grande légèreté, que, d'après leur procès-verbal, on pourroit même les suspecter de s'être laissés influencer soit par des liaisons soit par des sollicitations particulières et avoir abusé de la confiance de l'administration qui les a commis ; que le district, de son côté, paroît n'avoir pas mis dans l'examen du procès-verbal de ces officiers toute l'exactitude et la sévérité qu'il méritoit, qu'il paroît n'avoir pas craint de compromettre sa responsabilité, en ajoutant même à la faveur dudit procès-verbal suspectée être déjà trop étendue » ; arrêté que « cet état, ensemble le procès-verbal qui s'y trouve joint seront envoyés dans le jour au district, qu'il remettra aux officiers de santé Legrand, Denamp, Cornet et Locke leur rapport, en les chargeant de l'examiner de nouveau, d'y faire les additions ou modifications qu'ils croiront nécessaires aux opérations qu'ils reconnoitroient avoir été faites trop légèrement, en les prévenant qu'ils demeurent responsables des effets de la faiblesse ou de l'infidélité qu'ils mettroient dans ce nouveau rapport » ; l'état devra être complété par le district, etc. Demande par le citoyen Boucher, commandant la brigade de gendarmerie de Corbie, de prendre en location le jardin de l'abbaye dudit lieu. Demande par plusieurs particuliers du remboursement d'une somme qu'ils ont avancée pour l'imposition foncière pendant six mois et onze jours de 1792, pour des immeubles à Dury. Sursis à la vente des maisons presbytérales annoncée par le district de Péronne. — Fol. 42. Du 3 germinal. Clause à insérer dans le cahier des charges des adjudications de bois nationaux. — Fol. 44 v. Du 4 germinal. Honoraires dus au gardien

¹ Arrêté omis à sa date.

de meubles et effets provenant des Ursulines d'Amiens et trouvés dans une maison occupée par le nommé Devaux. Restitution de fermage réclamée par le citoyen Doudoux, fermier de la Petite Cense, commune de Saint-Jean-des-Marais. — Fol. 48 v. Du 5 germinal. Visa d'un extrait du rôle des impositions en remplacement des droits supprimés de la commune d'Essertaux. — Fol. 49. Du 6 germinal. Frais de démolition des bancs, grilles, stalles, buffet d'orgue, autels, etc., de la ci-devant paroisse de Saint-Pierre de Corbie, montant à 580 l. 10 s. et réduits à 447 l. Envoi par le district de Péronne des procès-verbaux et estimation des terres de cures des communes de Longueval, et du Hem. Question de savoir sur quels fonds seront payées douze guérites commandées par l'administration révolutionnaire du département. Pension de Félix Tourneur, décédé, desservant de la paroisse de Saint-Germain sur Bresle. Autorisation demandée par Alexandre-Emmanuel Durieux, négociant à Amiens, de faire exhausser les murs qui séparent le jardin de l'Oratoire, de la location duquel il s'est rendu adjudicataire, de la manufacture établie dans la maison ci-devant conventuelle des Augustins, les ouvriers de ladite manufacture s'introduisant dans ledit jardin. Frais de descente des cloches de plusieurs maisons religieuses. Gages du gardien de la maison des Carmélites d'Amiens. Ordre au district d'Abbeville de retirer comme illégal un arrêté qu'il a pris, portant nomination provisoire du citoyen Lennel l'aîné à la place d'officier de la ci-devant maîtrise des eaux et forêts d'Abbeville occupée par le citoyen Douville, ex-noble, actuellement détenu comme tel. — Fol. 53. Du 9 germinal. Arrêté concernant les commissaires chargés de faire les ventes de bois. Frais de layage, emparquement et estimation de bois taillis provenant de la fabrique de Morcourt. Frais de descente des cloches de l'église de Sainte-Larme à Selincourt. Sommes dues pour fournitures faites pour le compte des domaines nationaux. Frais de mesurage, d'emparquement et de layage de la coupe du bois taillis provenant de la commanderie d'Éterpigny, sur le territoire de Mons en Chaussée. Somme due pour fourniture de douze médaillons pour les gardes de bois. Mesures à prendre « à l'égard des dépouilles arrachées par la force de la raison à la superstition et qui existoient dans diverses églises et autres lieux où le fanatisme les tenoit enchaîné » ; arrêté que les districts seront invités à envoyer dans le plus bref délai au caissier de la Monnaie à Paris, les matières d'or, d'argent, galons, broderies et tissus fins qu'ils ont actuellement ou qu'ils obtiendront par la suite, soit des églises et autres établissements nationaux, soit

des émigrés, déportés ou condamnés ; « ils enjoindront à leur receveur d'adresser aux administrateurs des Monnoyes les diamans, pierreries, perles et bijoux dont le dépôt a pu être fait en ses mains ; ils rédigeront..... et enverront à l'administration provisoire des domaines nationaux des inventaires détaillés des linges, en distinguant ceux ouvrés, les baptiste et les mousselines ; ils feront procéder à la vente de ceux-ci et réserveront les autres pour l'usage des braves défenseurs de la patrie ; les matières métalliques étant d'autant plus précieuses que leur usage en est plus multiplié, les besoins de la guerre contre les despotes exigeant qu'on se procure la plus grande quantité possible de ces métaux, les districts feront passer incessamment au magasin des aciers et cuivres à Paris, notamment les cuivres et plombs qui sont à leur disposition ; ils renouvelleront leurs démarches, leurs recherches, pour rassembler tous ceux qui sont disponibles, afin de leur faire suivre la même destination. » Irrégularités dans les opérations faites par le district de Péronne dans la vente des biens nationaux pendant le mois de décembre 1790 et les trois mois suivants ; arrêté pris en conséquence. Somme due pour le layage de deux coupes dans les bois des Célestins au terroir d'Estrées, district d'Amiens. — Fol. 61 v°. Du 14 germinal. Réparations à faire à une maison nationale à Abbeville. Examen de différents mandats expédiés par le district de Doullens, pour avance faite par le garde du bois d'Épécamps, pour la division et le récolement de la coupe dudit bois en 1792, et autres. Honoraires dus au citoyen Poiré, arpenteur à Hornoy, pour deux jours employés à ouvrir deux parties de jeune bois au bois de Poulthière, terroir de Vraignes. Rente sur l'abbaye de Saint-Valery. Somme due pour travaux exécutés à la maison de Sainte-Marie, à Amiens. — Fol. 65. Du 16 germinal. Traitement du citoyen Baron, chargé de la formation de la bibliothèque du district d'Amiens. Meubles demandés par la citoyenne Boulanger, ex-supérieure des religieuses ci-devant attachées à l'hôtel-Dieu de Corbie. Somme due pour travaux de menuiserie aux écoles de charité des ci-devant fabriques de Saint-Jacques et Notre-Dame-de-la-Chapelle, à Abbeville. Somme due pour travaux à l'église du Saint-Sépulcre à Abbeville. Retard dans la reddition des comptes des communautés d'arts et métiers de la commune d'Amiens. Demande de liquidation de rente sur la congrégation des curés

d'Amiens. Plainte par le citoyen Dufeutrel, ci-devant curé de Pozières, et actuellement volontaire canonnier en garnison à Douai, de ce que le district de Péronne retarde le paiement de ce qui lui reste dû comme ci-devant curé, sous prétexte qu'il y a opposition. Sommes dues aux porteurs d'affiches de biens nationaux au district de Péronne. — Fol. 71. Du 18 germinal. Gages du gardien de la maison nationale des Célestins d'Amiens. Proposition par le district d'Amiens de faire procéder à l'adjudication des maisons, jardins et emplacements nationaux ou d'émigrés inhabités et vacants. Pension du ci-devant sacristain de Saint-Jean-Baptiste de Péronne. Frais de layage des coupes de bois nationaux au district de Péronne. Somme due pour travaux exécutés à la maison de Sainte-Marie à Amiens. Gages des ci-devant chantres de la paroisse Saint-Jacques d'Abbeville. Sommes dues pour travaux de ferblanterie à ladite église. Honoraires des suisses de l'église Saint-Georges d'Abbeville. Frais de vente d'effets provenant des églises. Marteaux à marquer les arbres des emblèmes de la liberté. Sommes dues pour travaux aux églises Saint-Georges et Saint-Sépulcre d'Abbeville. Somme due pour travaux de menuiserie à l'église Saint-Gilles d'Abbeville. Somme due pour travaux à l'église Saint-Jacques d'Abbeville. Frais de vente de biens nationaux à Vignacourt. Id., à Hornoy. Avances faites par le citoyen Dhilly, membre de l'administration du district de Péronne, pour empêcher l'abattis d'arbres à Marchélepot, Pertain, etc. Avances faites par le citoyen Joly, membre du directoire du district d'Amiens, pour la vente des bois nationaux aux terroirs d'Allonville, Saint-Gratien, Cottenchy, Sains, Boves. Somme due pour travaux de peinture à l'église de la Fresnoye. Plainte par les ci-devant employés du chapitre de Saint-Florent « de la commune ci-devant dite de Roye. » Demande par l'adjudicataire de l'abbaye de Sainte-Larme d'être autorisé à démolir l'église de ladite abbaye, qui tombe en ruine. Réparations à faire à une maison nationale ayant appartenu au collège d'Amiens. — Fol. 81. Du 23 germinal. Avances faites pour layage des bois à couper à Cottenchy. — Fol. 81 v°. Du 24 germinal. Part des domaines nationaux dans les appointements du citoyen Rousseau, ingénieur architecte du département. — Fol. 82. Du 25 germinal. Mise en adjudication par bail de terres et de la maison presbytérale de la cure de Montmarquet. — Fol. 83. Du 26 germinal. Destitution par le district d'Abbeville de l'un des gardes du bois du Tronquoy. — Fol. 88. Du 27 germinal. Retard par le district de remettre les états en double des biens tant meubles qu'immeubles des fabriques. Retard par le district

d'Amiens de satisfaire à l'arrêté de l'administration du département du 2 germinal, concernant les prêtres détenus. — Fol. 90. Du 28 germinal. Somme due au citoyen Noël Formentin, ci-devant bedeau. Gages des citoyens Sauty et Bellancourt, choristes de l'église Saint-Georges d'Abbeville. Somme due pour travaux de vitrerie à la maison de la Providence, à Amiens, pour lors à usage de maison d'arrêt. Somme due pour travaux de menuiserie à l'église Saint-Germain d'Amiens. Frais de transport des effets de la confrérie de la Vierge Marie, à Abbeville, de la maison du citoyen Coulombel au district. — Fol. 94. Du 29 germinal. Fonds pour les frais du culte et pensions ecclésiastiques. — Fol. 97 v°. Du 30 germinal. Demande de prise en location d'une chambre dans la maison des Cordeliers d'Amiens. — Fol. 98. Du 1^{er} floréal. Sommes dues pour travaux à des maisons nationales. Réparations à faire à un moulin à Sorel. Demande de prendre en location une maison ayant servi d'école de charité rue des Cannettes à Amiens. — Fol. 99. Du 2 floréal. Frais de vente de biens nationaux. Frais d'estimation de bâtiments dans les fermes de Septenville. Biens nationaux vacants ou occupés par des personnes sans qualité. Somme due pour travaux exécutés à l'église Saint-Sauveur de Péronne. Demande de remboursement d'une rente due à la maison de charité d'Abbeville. Demande de prise en location d'une petite maison tenant aux écuries de la gendarmerie nationale d'Amiens, à la porte du Nord. — Fol. 102. Du 4 floréal. Compte du produit des ventes de mobilier des maisons nationales du district d'Amiens. Frais de recherche et d'estimation des biens nationaux restant à vendre dans le canton de Picquigny. Exécution du décret de la Convention du 4 nivôse, concernant les biens abandonnés par des ecclésiastiques aux ci-devant seigneurs, pour jouir de la portion congrue. Exécution du décret de la Convention du 4 nivôse concernant les biens appartenant aux ci-devant tribunaux consulaires. Frais de commission, d'expertise ou d'autres opérations. Garde du bois de la Warde provenant de l'abbaye de Bertaucourt. — Fol. 106. Du 5 floréal. Pension de la tourière de « la maison religieuse de cette commune d'Amiens. » Demande de prise en location d'un appartement dans la maison des Cordeliers d'Amiens. Autorisation demandée d'enlever un pressoir du presbytère de la Fresnoye. Autorisation demandée pour les propriétaires riverains de la forêt de

Crécy, de couper les branches d'arbres qui couvrent leurs propriétés. Refus par les fermiers de biens nationaux de payer, avec leurs redevances de 1790, une somme égale à celle payée pour taille, accessoires, capitation, impositions et contribution pour les chemins. Demande de prise en location d'une chambre dans la maison des Cordeliers, à Amiens. Omission par le district d'Amiens de joindre les extraits de naissance aux pièces concernant les prêtres insermentés détenus. Somme due pour travaux de serrurerie à la maison de la Providence, à Amiens. Somme due pour fourniture de cordes au ci-devant collège d'Amiens. Réparations à faire au presbytère de Saint-Firmin-en-Castillon, à Amiens. Poursuites par le receveur des domaines nationaux à Abbeville, pour le paiement d'une portion de dîmes. Demande de décharge de loyer sur une maison nationale provenant des Ursulines d'Abbeville. Somme due pour travaux de plafonnage à l'évêché d'Amiens. Arrêté pris sur un procès-verbal des commissaires désignés par le district d'Abbeville pour procéder à l'examen des ventes de la forêt de Crécy, de 1791 et 1792. — Fol. 113. Du 6 floréal. Traitement du prévôt d'eaux du chapitre de la cathédrale d'Amiens. Observations du citoyen Laumond, administrateur provisoire des domaines nationaux, sur l'arrêté du département du 12 ventôse concernant l'adjudication de la ferme de la Druelle. Demande de prise en location d'un jardin dépendant de la maison prieurale de Saint-Denis de Poix. Frais de démolition du clocher de l'église des Prémontrés à Amiens. Délibérations prises par le district de Péronne concernant les biens possédés par « Jean-Sigismond Chreimeick Redern, saxon, domicilié à Florence. Retard apporté par les municipalités du district de Montdidier à fournir les états des biens des fabriques. — Fol. 117 v°. Du 8 floréal. Somme due à défunt Louis Voyez, comme organiste de la paroisse Saint-Georges d'Abbeville. Chaises réclamées par les bedeaux et les suisses de la paroisse Saint-Jacques d'Amiens. Vacations dues au commissaire à la vente des bois nationaux du district de Doullens. Somme due au citoyen Jean-Baptiste Vallard, vitrier à Amiens, pour avoir « effacé des signes de féodalité aux vitres de la cy-devant église cathédrale de cette commune ». — Fol. 119. Du 9 floréal. Observations au sujet des pièces concernant les prêtres détenus. Extraits de la matrice du rôle de 1790 pour le remplacement des droits supprimés dans la commune de Frémontiers. — Fol. 120. Du 12 floréal. Comptes des ci-devant communautés d'arts et métiers de la commune d'Amiens. Honoraires du commissaire vérificateur

des ventes de domaines nationaux faites dans le district de Péronne. Insuccès de l'adjudication au rabais des papiers nécessaires au magasin du timbre. Somme due par la fabrique de Saint-Germain à Amiens, à Jacques-Victor Bellet, perruquier en ladite ville. Visa de la commission donné par le district de Doullens au citoyen Pierre Gaillerand, pour la garde des bois nationaux appelés Goyaval, Vicomte et Fertel, au terroir de Franqueville. Somme due pour travaux de vitrerie à l'église Saint-Germain d'Amiens. Sommes dues pour travaux divers exécutés à l'église Saint-Remi d'Amiens. Demande de prendre en location une maison cloître de l'Horloge, à Amiens. Somme due pour fourniture de cire à la fabrique de la Warde-Mauger. Somme due pour la confection d'une porte dans la maison occupée par le district d'Amiens. — Fol. 126 v°. Du 24 floréal. Réclamation par le citoyen Damerval, ancien instituteur demeurant à Picquigny, adjudicataire d'un lot d'arbres au bois de Saint-Pierre-à-Gouy, provenant de l'abbaye du Gard. Frais de vente de bois nationaux. Pension réclamée par une ci-devant religieuse de l'hôpital général de Saint-Charles, à Amiens. Frais de vente de bois nationaux. Frais de transport d'un chêne abattu saisi sur certains particuliers, qui se sont enfuis à l'aspect de l'agent national du district d'Abbeville. Somme due pour fournitures d'épicerie aux religieuses de la Providence d'Amiens. Paiement du prix de l'adjudication de la ferme de Vraignes, district d'Amiens. Communes du district d'Amiens qui n'ont pas encore remis les comptes de gestion des biens et revenus de leurs ci-devant fabriques. Nomination d'un remplaçant au ci-devant lieutenant particulier de la maîtrise d'Abbeville. Somme due pour fournitures de bureau. Information par l'accusateur public près le tribunal révolutionnaire, que Guillain Lefèvre, âgé de 62 ans, natif de Cartigny, près Péronne, ci-devant bénédictin demeurant à Verdun, a été condamné à mort et que ses biens ont été déclarés acquis à la République. Garde du bois de la Warde, terroir de Bertaucourt-les-Dames. — Fol. 131. Du 15 floréal. Somme due pour fourniture de chandelle. Garde des bois de Cornilloy à Saint-Vast. — Fol. 131 v°. Du 16 floréal. Demande par le citoyen Hibon de faire enlever une plaque de marbre par lui placée dans le cimetière de la paroisse Saint-Jacques, à Amiens. Frais d'impression pour le service des domaines nationaux. — Fol. 132. Du 17 floréal. Honoraires dus pour emparquements division et estimation de bois nationaux dans le canton d'Hornoy. Frais d'impression pour le service des

domaines nationaux. Somme due au citoyen François Bozo, architecte au Mont-Saint-Quentin, pour visite et estimation de domaines nationaux dans le district de Péronne. Id., à d'autres personnes, pour le même objet. Loyer du presbytère de Vignacourt. — Fol. 133 v°. Du 18 floréal. Frais de garde et de vente des objets mobiliers des églises supprimées. Somme due pour réparation au moulin de Gruny. Travaux faits au presbytère d'Huchenneville. Sommes dues pour réparations à la cathédrale et à d'autres églises d'Amiens. Demande de poursuites contre trois particuliers arrêtés pour dilapidations commises dans les bois de Beuvraignes. Somme due pour fournitures faites aux Cordeliers de Roye. Somme due au citoyen Jumel, poissonnier à Sailly-Lorette. Reconnaissance d'une rente sur la fabrique de Saint-Jacques d'Amiens. Somme due pour fournitures de viande aux Capucins de Montdidier. Pension d'un ancien carme d'Amiens. Somme due pour fournitures faites à la fabrique de Saint-Germain d'Amiens. — Fol. 138. Du 19 floréal. Frais de vente de biens nationaux. — Fol. 138 v°. Du 21 floréal. Visa à une commission de garde de bois nationaux délivrée par le directoire du district de Doullens. — Fol. 139. Du 22 floréal. Réclamation par l'acquéreur de la ferme de Margères. Gages de Nicolas Tigny, décédé, commis à l'entretien du chœur de la cathédrale d'Amiens. Indemnité au commissaire du district de Péronne ; pour la vente des bois nationaux. — Fol. 140 v°. Du 23 floréal. Demande de rachat d'un surcens dû à l'église Saint-Martin de Ham. Somme due par la fabrique de Saint-Jacques d'Amiens au citoyen Baudelocque, notaire en ladite ville. Demande par le citoyen Alexandre Candas, entrepreneur à Amiens, de prendre en location les cloîtres et d'autres locaux du couvent des Cordeliers d'Amiens. Avances faites par le citoyen Roger, garde des bois nationaux. Sommes dues pour emparquement de la coupe extraordinaire prescrite par la loi du 18 pluviôse dans les bois nationaux d'Airaines, Corbière, Marotte et autres, dans le cancton d'Hornoy. Demande par la citoyenne Marie-Catherine-Louise Dubuisson, veuve Libaude, propriétaire de la verrerie de Romesnil ; d'extraire du salpêtre dans les dépendances de la maison presbytérale de Liercourt. — Fol. 142 v°. Du 24 floréal. Somme due pour le démeublement de l'église du Pont-de-Metz. Somme due par les fabriques du Hamel et de Bouzencourt, pour fournitures d'épicerie. — Fol. 143 v°. Du 26 floréal. Réclamation par des acquéreurs d'obligations souscrites par divers particuliers pour biens nationaux. Demande de réparations à une maison,

rue de Narine, à Amiens. Sommes dues à des ouvriers qui ont travaillé au bois national du Paraclet. — Fol. 145 v°. Du 28 floréal. Visa d'un extrait du rôle de remplacement des droits supprimés pour la paroisse de Condé-Folie. Somme due pour travaux de menuiserie au couvent des Sœurs Grises de Doullens.

Fol. 146. Du 1^{er} prairial. Visa de quittances d'impositions au rôle de la commune de Belleuse en remplacement des droits supprimés. — Fol. 146 v°. Du 2 prairial. « On a mis sur le bureau un procès-verbal rédigé le 15 ventôse dernier par les citoyens Descamps et Legrand, médecins, Locke et Cornet, chirurgiens dans cette commune d'Amiens, chargés par le district dudit Amiens de constater les infirmités des prêtres insermentés détenus dans les maisons d'arrêt dites des Capets et de Bicêtre de cette susdite commune d'Amiens ; on y a remarqué une addition du 16 germinal faite par les susdits officiers de santé, dans laquelle ils disent ne s'être pas laissé influencer dans leurs premières opérations, avoir mis dans l'examen des infirmités des prêtres insermentés toute l'exactitude et l'impartialité que le district et le département devoient attendre d'eux ; ils déclarent que, s'il leur restoit quelque regret, ce seroit celui de n'avoir pas osé prononcer la non déportation du citoyen Levoir, à cause de son âge, qui est une grande ressource, même dans les maladies les plus graves, que si l'on remarque qu'il est prouvé par le certificat d'un médecin de Beauvais, que sa maladie a résisté à un long traitement bien administré ; lorsqu'on l'a traité sans succès aux Capets et au Bicêtre, on sera porté à croire, malgré son âge, qu'il lui sera difficile d'obtenir une parfaite guérison. On a représenté un second état formé par le district d'Amiens, en exécution de l'arrêté du département du 2 germinal, de tous les prêtres insermentés ou assermentés détenus dans les maisons d'arrêt de cette commune d'Amiens, avec l'indication des noms, prénoms, âge, datte des arrestations, derniers domiciles et signalement desdits détenus, contenant aussi des observations sur ceux sur lesquels il a cru devoir en faire. » Arrêté pris en conséquence. Autorisation du pâturage des bestiaux dans les bois nationaux du district d'Abbeville. Réclamation par les acquéreurs de terres provenant du prieuré-cure d'Olincourt. Somme due, pour avoir, d'après les ordres du citoyen Chivalle, commissaire des guerres, et d'un membre de l'administration du district d'Amiens, débarrassé et nettoyé l'église Saint-Jacques, pour en faire un hôpital militaire. — Fol. 157. Du 3 prairial. Gages du gardien de l'évêché d'Amiens.

Local à préparer pour recevoir les ecclésiastiques infirmes ou sexagénaires. — Fol. 157 v°. Du 4 prairial. Difficulté de placer dans la susdite maison un ex-chanoine d'Abbeville, à cause de ses infirmités ; arrêté d'en référer au comité de Salut public. Paiement du gardien des scellés apposés chez le citoyen Darras, menuisier, rue de Noyon, et sur son chantier dans le cloître Saint-Denis, à Amiens. Frais de récolement et estimation du mobilier de l'église de l'abbaye de Sainte-Larme. Frais de vente de basse futaie dans le bois des Célestins à Allonville, et autres. — Fol. 160. Du 6 prairial. Sur la demande du capitaine commandant du génie dans la place et citadelle de Doullens, nomination de commissaires experts, en exécution du comité de Salut public du 8 pluviôse, qui autorise les corps administratifs à mettre en réquisition des bois nécessaires aux travaux de la fortification. Révocation d'un arrêté concernant les notaires délégués par les districts pour faire les ventes de bois nationaux. Contraintes à décerner contre les comptables et anciens administrateurs des fabriques qui n'auront pas rendu leurs comptes. — Fol. 162. Du 7 prairial. Pension du curé de Famart. Demande de mobilier par la citoyenne Marie-Louise Edme, que sa mauvaise santé « met dans la dure nécessité de quitter les écoles dans lesquelles elle avoit été appelée par le conseil général de la commune d'Abbeville. » Réparations à faire à la ferme d'Ecoraux. Remise par le citoyen Petit-Duriez, traiteur, rue Sire Firmin le Roux, à Amiens, d'une cave dont il jouissait dans la maison du Paraclet à Amiens, et qui ne lui est plus nécessaire. Réclamation par le fermier de terres provenant de l'abbaye de Corbie. Paiement en nature des fermages des biens nationaux et d'émigrés. — Fol. 165 v°. Du 8 prairial. Demande par certains prêtres infirmes d'être dispensés de se rendre dans la maison qui leur est assignée. Frais de vente de biens nationaux au district de Montdidier. Frais d'emparquement et de layage des coupes ordinaires et extraordinaires faites dans les réserves de Cornilloy, au terroir de Saint-Gratien, et des Célestins, à Allonville. Paiement de revenus demandé par l'hôpital général d'Abbeville. Le citoyen Daullé, architecte à Doullens, commis par le district dudit Doullens pour visiter les réparations à faire aux maisons nationales des Sœurs Grises, des Cordeliers, de Saint-Michel, de ladite ville, dont les deux premières sont à usage d'hôpitaux militaires. Pension de la citoyenne Marie-Jacqueline Forges, ci-devant fille de la Charité à l'hôpital général d'Amiens. Demande de meubles

par Félicité-Euphrosine Gosse et Anne-Gabrielle Boistel, institutrices, ci-devant sœurs de la Providences de Rouen. Liquidation de créances sur le ci-devant bureau général des fabriques d'Abbeville. Déclaration par le citoyen François Laurent, fabricant à Amiens, rue Saint-Jacques, qu'il a chez lui le citoyen Paul-Henry Laurent, son frère, âgé de soixante-quatre ans, prêtre, ci-devant curé de Bovelles. — Fol. 170. Du 9 prairial. Arrêté que ledit Paul-Henry Laurent se rendra provisoirement dans la maison de détention de Bicêtre, à Amiens, pour y demeurer reclus avec les sexagénaires et infirmes y étant déjà, jusqu'à ce qu'il ait pu être pourvu à l'arrangement et disposition d'une maison commune à cet effet. Déclaration par Jean-Baptiste Duquez, demeurant à Amiens, rue Porte-Paris, que Nicolas Triboulet, ex-jésuite, puis ci-devant chanoine de Saint-Martin d'Amiens, l'avait chargé d'informer l'administration de son existence. Visa à un extrait du rôle des impositions de la commune de Monsures, en remplacement des droits supprimés pour 1790. — Fol. 171. Du 10 prairial. Pension réclamée par plusieurs religieuses institutrices de la Providence de Ham. Demande de remboursement d'une rente envers la fabrique de Saint-Germain d'Amiens. Demande d'une chambre par Marie-Pierre-Charles Aldebert, commis greffier de la municipalité de Doullens. Frais d'emparquement et de vente des bois nationaux dans les cantons de Flixecourt et de Picquigny. Frais d'estimation des vieux bâtiments de l'abbaye de Corbie. Somme due pour travaux de vitrerie à la cathédrale d'Amiens, à la suite de la grêle du 16 août 1791. Arrêté que Nicolas Triboulet, ex-jésuite, sera tenu de se rendre dans la maison de détention de Bicêtre, à Amiens. Vacances employées par le citoyen Nicolas-Jean-Baptiste-François de Poilly, orfèvre à Abbeville, au brisement, pesée et emballage de l'argenterie à envoyer à la monnaie, et au dégalonnage des ornements fins. Gages du garde du bois national de Ponthière. — Fol. 175 v°. Du 11 prairial. Prêtres sexagénaires et infirmes à renfermer. — Fol. 176 v°. Du 12 prairial. Demande d'arbres par le fermier du Valheureux. Soumission par le citoyen Jean-Baptiste Hubault, âgé de 92 ans, prêtre, ci-devant chanoine de Saint-Firmin à Amiens, à la loi du 22 floréal. Observations par l'accusateur public près le tribunal criminel du département, sur la liste des ecclésiastiques déclarés déportables. Somme réclamée par le citoyen Babœuf pour la rédaction du terrier de la terre du Quesnoy, provenant des Célestins de Sainte-Croix sous Offémont. Frais d'emparquement des coupes

des bois nationaux à Baizieux. Sommes dues pour travaux à la maison des Carmélites d'Abbeville, actuellement à usage de maison d'arrêt. Déclaration par le citoyen Augustin Desjardins père, fabricant à Amiens, rue Martin Bleudieu, que le citoyen Jean-Baptiste Desjardins, son frère, prêtre, ci-devant chanoine de Saint-Nicolas d'Amiens, âgé de plus de 69 ans, habite rue Saint-Denis, dans l'une des maisons bâties par lui ; sera tenu de se rendre provisoirement à la maison de détention de Bicêtre. Pension de la citoyenne Barbré, ex-religieuse du Paraclét, et son envoi à l'hospice national de la commune d'Amiens, attendu ses infirmités. Frais d'emparquement des coupes dans les bois de Saint-Laurent, provenant de l'abbaye de Corbie. — Fol. 183. Du 13 prairial. Déclaration que Nicolas Gaudier, ex-chapelain de la cathédrale d'Amiens, se trouve en cette ville dans une maison rue du Beau-Puits. Déclaration par Honoré Avesnaux, ecclésiastique âgé de quatre-vingt-deux ans, qu'il ne peut se présenter en personne, attendu ses infirmités. Déclaration concernant un ecclésiastique tombé en démence. Déclaration concernant le citoyen Buignet, âgé de 43 ans, ex-chanoine de la cathédrale d'Amiens, atteint d'infirmités. Somme due pour réparations à plusieurs bâtiments nationaux convertis en maisons d'arrêt. Frais de transport de blés. Frais de layage des bois nationaux du canton de Querrieu. — Fol. 185. Du 14 prairial. Réception du citoyen Doliger à titre de garde général. Délai accordé au citoyen Rembault, pour rendre ses comptes, pour raison de maladie. Frais de layage de la coupe extraordinaire des bois de la Houssoye, au terroir d'Oresmaux. Demande de remise de redevance pour une portion de terre enlevée à Joachim Demarcy, passementier à Quevauvillers, pour la nouvelle route d'Amiens à Rouen. Demande par le citoyen Alexandre Lefèvre, chef de la filature établie dans la maison nationale de l'Oratoire, à Amiens, qu'une chambre de cette maison, donnée à loyer à la citoyenne Hubaut, ex-religieuse de la Providence, actuellement détenue, ne puisse pas être sous-louée. Paiement en nature des fermages des biens nationaux et des émigrés. Garde à établir par la municipalité de Selincourt, pour veiller à la conservation des église et bâtiments de l'abbaye de Sainte-Larme. Frais de layage des bois nationaux de Flesselles et d'Olincourt. Demande de remise de redevance par Joseph de Hodencq, cultivateur à Fouilloy, district de Grandvilliers, comme fermier de la commanderie de Saint-Maulvis.

L. 113. (Registre.) — In fol., 143 feuillets, papier.

An II. — Délibérations et arrêtés du directoire du département. 4^e bureau. Domaines. — Fol. 1. Du 15 prairial. Rente sur le fief de Guisy, au terroir d'Oresmaux. Dépenses et frais de martelage d'arbres dans les bois de la Houssoye et de Bulfeuvre, terroir d'Oresmaux. Travaux de vitrerie à la maison ci-devant presbytérale du faubourg du Nord. Réparations à la vitrerie de la ci-devant cathédrale d'Amiens, par suite de la grêle du 16 août 1791. Pension d'un ancien religieux de Forestmontiers. Frais de confection de fagots dans les bois nationaux d'Ercoëlle (?), de Creuse et de Rumaisnil. Somme due au ci-devant curé de Rue par la ci-devant confrérie de la Charité dudit Rue. Paiement d'une rente réclamée par le ci-devant curé de Rue. Rente sur les marguilliers de la fabrique de Saint-Jacques à Amiens. La municipalité de Condé-Folie expliquera dans les deux jours sa déclaration du 11 dudit mois, concernant l'arrêté pris par le département pour faire transférer le curé dudit lieu dans la maison de réclusion du département, pour n'avoir pas prêté les serments prescrits. — Fol. 6. Du 17 prairial. Deux prêtres détenus à la Conciergerie d'Amiens, nommés Bocciardi et Loisel, seront visités par des médecins. Demande de meubles par une ancienne religieuse de Saint-François de Rue. Id., par « deux institutrices connues ci-devant sous le nom de sœurs de la Providence de Rouen. » — Fol. 7 v^o. Du 18 prairial. Gages du bedeau et surveillant de la cathédrale d'Amiens. Frais de visite et de vente des bois nationaux à Ménévillers. Travaux de vitrerie à la maison d'arrêt de la Providence. Dispense demandée par un ecclésiastique insermenté de Péronne de se rendre dans la maison de réclusion, attendu ses infirmités. Demande par la municipalité de Seux de faire le récolement des titres féodaux provenant du citoyen Gougier et déposés sous scellés au greffe de ladite commune. — Fol. 9 v^o. Du 19 prairial. Gages du garde des bois nationaux d'Oresmaux. — Fol. 10. Du 21 prairial. Demande par le citoyen Hibon, de faire enlever dans le cimetière de Saint-Jacques à Amiens, une pierre sépulcrale à lui appartenant. — Fol. 10 v^o. Du 22 prairial. Question de savoir qui doit tenter les actions en justice pour les corps administratifs, depuis la suppression des procureurs généraux syndics, à l'occasion d'un procès au tribunal de Montdidier, contre « Augustin-Joseph Mailly, ci-devant maréchal de France, condamné à mort par jugement du tribunal criminel révolutionnaire du

département du Pas-de-Calais du 3 germinal, et Jacques-Thimoléon Conty, pour raison du paiement de 440 000 l. dues audit Mailly à cause de la vente par lui faite audit Conty par devant Bornier, notaire à Mondidier, le 13 juin 1793, du quint à lui appartenant dans la terre de Mailly et autres. » — Fol. 11 v°. Du 21 prairial. Indemnité demandée par le fermier général des revenus de la mense abbatiale de Saint-Valery, pour non jouissance de champart. Demande par le citoyen Jean-Baptiste-Théodore Berneuil d'être autorisé à enlever des pierres sépulcrales du cimetière de Picquigny. Meubles réclamés par les institutrices de la ci-devant paroisse Saint-Jacques d'Abbeville. Autorisation demandée par des adjudicataires de bois de la forêt de Crécy, de ne pas faire abattre qu'après la moisson. — Fol. 21. Du 24 prairial. Vente de haute futaie des bois d'Hermilly. Linge provenant des églises. Autorisation demandée par les administrateurs de l'institut de secours de la commune d'Abbeville, pour obtenir du liquidateur général de la dette publique la reconnaissance et l'inscription sur le grand livre, de la créance dudit institut sur le prix d'une maison provenant de la confrérie de la Charité établie en la paroisse Saint-Georges de ladite ville et vendue comme maison nationale. Arrêté rapporté concernant le curé de Condé-Folie. Arbres du bois national de Longuevillette et fermier du Valheureux. État demandé aux officiers des ci-devant maîtrises des eaux et forêts par la commission des revenus nationaux. Après visite par les officiers de santé, arrêté que les ecclésiastiques Loisel, Boccardi et autres sont dans le cas de la déportation. — Fol. 26 v°. Du 25 prairial. Fermages des biens nationaux ou d'émigrés. Frais d'emparquement et de récolement de coupes de bois de basse futaie dans les bois nationaux de Seblé, d'Hémery et des Chanoines. Somme prêtée en 1782 par Jeanne-Marie-Françoise Lhuillier aux prêtres de l'Oratoire d'Amiens, pour faire paver le devant de leur maison. — Fol. 28 v°. Du 26 prairial. Remboursement demandé par le curé du Grand Port des avances par lui faites pour l'amélioration de la maison presbytérale dudit lieu. Pension d'un religieux de l'abbaye de Forestmontiers. Sommes dues aux ouvriers et fournisseurs de la ci-devant paroisse de Saint-Firmin le Martyr, à Amiens. Mesures à prendre concernant un prêtre tombé en démence. — Fol. 31. Du 27 prairial. Somme due par la ci-devant fabrique de Saint-Gilles d'Abbeville au citoyen Dumont, ex curé de ladite paroisse. Réclamation par Louis-Joseph Aubry, ex-conseiller au bailliage d'Amiens, demandant à être dispensé de

se rendre dans la maison commune du département, attendu que, tout en étant prêtre, il n'a jamais exercé aucunes fonctions sacerdotales. Réduction de redevance demandée par le fermier de Montières. Pension réclamée par une sœur de la Charité. Lits garnis réclamés par les officières de l'hôpital général d'Amiens. Frais de procédure dus par les abbesses et religieuses du Paraclet. Sommes dues pour médaillons destinés aux gardes des bois nationaux. — Fol. 17 v°. Du 28 prairial. Pension du citoyen François de Villers. Loyer de la partie de l'abbaye de Saint-Jean d'Amiens occupée par l'administration du district. Gages du suisse de la ci-devant paroisse Saint-Firmin d'Amiens. Somme due pour travaux de vitrerie à la maison nationale des Carmélites d'Abbeville. Demande de remboursement d'une rente due à la ci-devant fabrique de Meigneux. Somme due pour travaux à une maison nationale rue Neuve et à la chapelle Notre-Dame de Bon-Secours, à Amiens. Sommes dues pour travaux et fournitures faites pour le compte de la fabrique de Saint-Remy d'abord, et de Saint-Firmin le Martyr ensuite, à Amiens. — Fol. 41 v°. Du 29 prairial. Mandats délivrés par l'administration révolutionnaire du district de Montdidier.

Fol. 42 v°. Du 1^{er} messidor. Frais de transport à Péronne de blés provenant de la fabrique d'Herleville. — Fol. 43. Du 2 messidor. Garde des bois de Daours. Compte à rendre du produit de la vente du mobilier des maisons religieuses et des églises supprimées. Traitement des employés du bureau des Domaines nationaux. Réclamation par le fermier de Bussus, provenant de l'abbaye de Saint-Riquier. Somme due au citoyen Siffait (Roger), archiviste du district d'Abbeville, pour frais faits à l'occasion du brûlement des titres de féodalité qui existaient audit district. — Fol. 48. Du 3 messidor. Gages des ci-devant bedeaux de la cathédrale d'Amiens et de plusieurs autres employés d'églises. — Fol. 48 v°. Du 4 messidor. Réparations à faire à la couverture du magasin de l'étape, demandées par l'étapier. Communauté supprimée des marchands drapiers, épiciers, ciriers et chandeliers de « Valery sur Somme ». Somme due pour travaux aux vitres de la cathédrale d'Amiens, à la suite de la grêle du 16 août 1791. Rente sur la communauté des maîtres menuisiers de Péronne. Indemnité réclamée par les citoyens Bourdeaux et Rigault, pour raison de la recette par eux faite du produit des bois nationaux dans les cantons de Contay, Corbie, Boves, Querrieux et Villers-Bocage. Demande de remboursement d'une rente envers les religieuses

de la Providence d'Amiens. Retard par les municipalités du district de Montdidier dans l'envoi des comptes de leur gestion des biens des fabriques. — Fol. 53. Du 5 messidor. Examen d'un mémoire présenté par les administrateurs de l'institut général des secours de la commune d'Abbeville et de sa banlieue, établi par le conseil général de ladite commune, pour gérer et administrer, au nom de la municipalité, les biens et revenus des bureaux et établissements de charité qui existaient dans les différentes paroisses de ladite commune, relativement à des rentes. Visa d'un mandat au profit du gardien de la maison nationale des Ursulines. Expert pour faire la visite et estimation d'un domaine ci-devant engagé à Soues, dont jouissait le citoyen Tillette-Bichecourt. Rejet de la demande faite par la mère de Jean-Louis Ferin, prêtre insermenté, aux fins que celui-ci soit exempté de la déportation, n'ayant jamais exercé de fonctions sacerdotales. Arrêtés pris au sujet de trois prêtres amenés de la maison d'arrêt de Péronne. Rente sur les chapelains de la cathédrale d'Amiens. Rente sur les Bénédictins de Montdidier. — Fol. 57. Du 6 messidor. Rentes sur les chapelains de la cathédrale d'Amiens. Id., sur les Célestins d'Amiens. Vols commis dans les bois nationaux, dans les cantons d'Athies, de Ham et de Nesle. Rente sur le chapitre de la cathédrale d'Amiens. Sommes dues pour travaux de serrurerie exécutés pour plusieurs fabriques d'Abbeville. Rente sur la congrégation des curés d'Amiens. Id., sur les chapelains de la cathédrale d'Amiens. — Fol. 64. Du 7 messidor. Rente sur la fabrique de Saint-Leu d'Amiens. — Fol. 65. Du 8 messidor. Rente sur le chapitre de Saint-Florent « d'Havre libre, cy-devant Roye », en faveur des pauvres de ladite commune. Rentes sur les Feuillants d'Amiens. Rente sur la ville d'Amiens, au profit des héritiers de Philippe de la Force, propriétaire de l'ancienne salle de spectacle d'Amiens, à titre d'indemnité. Créance de l'hôpital général d'Amiens. Rente sur la fabrique de Saint-Leu d'Amiens. Id., sur la fabrique de Saint-Firmin-le-Confesseur de ladite ville. Id., sur les Célestins d'Amiens. — Fol. 71 v°. Du 9 messidor. Secours aux ecclésiastiques qui ont abdiqué leurs fonctions. — Fol. 72. Du 11 messidor. Liquidation du passif de la commune d'Amiens. Rente sur l'abbaye de Corbie. Id., sur la communauté des serruriers d'Amiens. Gages du « citoyen Scheidegger, suisse et gardien du temple dédié à l'Être suprême, cy-devant église cathédrale d'Amiens. » — Fol. 73 v°. Du 12 messidor. Coupes ordinaires de 1793 et 1794. — Fol. 75 v°. Du 13 messidor. Réparations

aux vitres de la bibliothèque nationale du district établie au ci-devant collège d'Abbeville. — Fol. 76 v°. Du 14 messidor. Examen d'une « lettre de l'ingénieur constructeur de la marine, chef du quatrième arrondissement forestier..... par laquelle il demande à l'administration un tableau tel que, d'après de pareils, la commission de marine et des colonies puisse reconnaître le nombre des forêts existant dans chaque département, espèces et quantité de bois qui s'y trouvent, et, par la même, juger si elle trouveroit dans l'intérieur suffisamment de ressources pour parvenir à la construction du plus grand nombre possible de vaisseaux de guerre et autres, qui peuvent servir à la défense de nos ports. » Rente sur l'université des chapelains d'Amiens. Id., sur la fabrique de Saint-Jacques d'Abbeville. Sommes avancées à différents particuliers, pour le transport de bois saisis par le citoyen Hocquet, garde conservateur des bois nationaux et des émigrés dans les cantons de Moislains et de Combles. Réclamation de pot de vin par le fermier du champart d'Irles. Réclamation de la propriété de quatre journaux et demi de terre légués à la fabrique de Mons en Chaussée. Arbres de construction pour vaisseaux dans les bois d'Ault et de Scise, commune d'Ault. Rente sur l'abbaye de Saint-Valery. Id., sur les Sœurs grises d'Amiens. Demande par le citoyen Cumont, receveur de l'enregistrement à Airaines, d'être autorisé à prendre possession d'un ci-devant domaine engagé à Soues. Travaux de vitrerie aux églises Saint-Germain et Notre-Dame d'Amiens, à la suite de la grêle du 16 août 1791. — Fol. 86 v°. Du 15 messidor. Dénonciation par le citoyen Odet Jehanne, dit la Jeunesse, ancien carabinier à Ault, « de ce que le citoyen Rivery, député à la Convention nationale, de retour dans la commune d'Ault, à mis en réquisition des serruriers pour travailler aux armes, que sur 54 ou 55 boutiques de serruriers, six seulement travaillent aux armes, tandis que dans les autres on ne fait que des serrures, qu'il en fait revenir de l'armée ou des classes maritimes, qu'il existe des marins au Tréport, où ils sont occupés à charroyer des cailloux et ne travaillent pas, à cause de la mauvaise volonté de leurs maîtres de les occuper pour la République, qu'il est venu des ouvriers de Paris pour leur enseigner la manière de travailler et leur remettre des modèles, que ces ouvriers n'y ont rien gagné. Il se plaint en second lieu que le service de la garde nationale est singulièrement négligé dans la commune d'Ault, que le pauvre paye ce service aussi cher que le citoyen riche, ce qui prouve, dit le

plaignant, qu'on veut écraser la République et le pauvre. Il se plaint ensuite du comité de Surveillance de son arrondissement ; il dit que, par sa faute on manque de pin à Ault ; que, sur les ordres qu'elle en avoit reçus du district, la municipalité fit publier des défenses aux brasseurs de faire de la bière, sous peine de punition, que, malgré ces défenses, on a continué de brasser ; que, sur reproche que lui plaignant en fit, la femme du maire de ladite commune, qu'il dit être l'auteur de ce que ces défenses sont méprisées, cette femme lui demanda ce qu'on boiroit ; que ce sont tous les parens du maire qui se permettent de brasser ; que personne n'ose s'opposer à ces parens réunis, qui sont tous grands corps ; qu'il faut à trois de ces brasseurs au moins cent-cinquante boisseaux d'orge par semaine, qu'ils l'achètent à trois l. cinq s., d'où il arrive que le canton en est totalement épuisé, qu'on n'y en trouve plus pour manger ; que le citoyen Adrien Rousselle, nommé par le district commissaire pour le recensement des grains, se transporta chez lui, pour y connaître l'importance des grains y existants, qu'il déclara avoir encore dix boisseaux d'orge, qu'il devoit employer l'année dernière à ensemencer ses terres, qui sont restées en friche ; qu'il demanda au commissaire s'il vouloit les enlever encore pour en faire de la bière, que, sur la réponse de ce commissaire, lui plaignant traita le citoyen Roussel comme le dernier des hommes, que Roussel lui répondit qu'il avoit voulu cesser de brasser, mais qu'on l'en empêcha. Il parle ensuite du cy-devant prince de la Trémouille, qu'il dit avoir été deux mois chez Laffilé, où il vécut en pension, sous le prétexte d'y prendre les bains, et y fit le boîteux ; qu'une partie de la municipalité ayant obligé le supérieur de le faire en aller, ce cy-devant prince étant dans la pleine, courut après son chien qui étoit sorti de la chaise, et n'eut plus besoin de bains. Que la Trémouille a donné des repas à différens particuliers de la commune et à des étrangers ; il en nomme comme s'y étant trouvés ; qu'au commencement on se cachoit, qu'ensuite on y alla ouvertement ; qu'après la vente des meubles du cy-devant curé, Laffilé retint et sa servante et son chien, qui y sont encore ; que le chien, la cocarde tricolore au col, aboya audit Odé, qui, indigné de ce tracte, alla en prévenir Remy, huissier de la commune, pour être les témoins de ce qui se passe chez le juge de paix Laffilé ; que Remy se retira, dans l'intention de se plaindre de cette atrocité. Les administrateurs du département de la Somme, considérant que les [faits ?] dénoncés par le citoyen Odé sont de nature à mériter toute l'attention des autorités, qui doivent en faire punir les auteurs,

qu'aucune des mesures propres à faciliter la découverte et la vérification de ces crimes contre-révolutionnaires, ne doit être négligée, que tout retard dans les recherches et vérifications à faire serait absolument contraire aux intérêts généraux, arrêtent d'envoyer au district d'Abbeville copie de la dénonciation du citoyen Odé, de l'inviter à prendre de suite toutes les mesures qu'il jugera nécessaire pour assurer la punition des coupables que l'on dénonce, attendu que, par leur arrêté d'hier, le citoyen Remy fils est déjà chargé de se transporter chez Laffilé, qui est celui dénoncé par Odé, ils proposent audit district d'Abbeville de le charger en même temps de l'exécution des mesures qu'il aura cru devoir prendre dans la circonstance.»

Remboursement demandé d'une somme payée au compte de la fabrique d'Estrées, au citoyen Beaugeois, notaire à Amiens, pour actes et copies de deux parties de rentes. Somme due pour travaux de plafonnage à l'église de Bazentin. — Fol. 89. Du 20 messidor. Somme de 292 l. due au citoyen Dorge, couvreur à Abbeville, « pour avoir remplacé par des oriflammes aux trois couleurs, les girouettes existans sur le temple consacré à la Raison dans ladite commune d'Abbeville », plus pour fourniture de plomb ; question de savoir sur quelle caisse seront pris les fonds destinés à payer la première partie de cette dette. Sommes dues pour le bureau des Domaines nationaux. Prés provenant de la mense conventuelle de Valloires. Demande par le juge de paix du troisième arrondissement de la commune d'Amiens, à « l'égard des meubles et effets provenant de la succession de l'Anglais Bain, décédé en la maison d'arrêt de la Providence de cette commune et ayant demeuré chez le citoyen Wallon, rue des Trois Cailloux..... Il observe encore que l'Anglaise Witmats, détenue dans la même maison, réclame la délivrance des susdits effets, en vertu d'un pouvoir à elle donné par l'héritier de Bain. » Réclamation par l'acquéreur de 40 journaux, 59 verges et demie de terres à Flaucourt — Fol. 93. Du 21 messidor. Réparations à faire dans la maison occupée par le ci-devant chanoine Lacloche « à Havre libre, cy-devant Roye. » Restitution demandée par la citoyenne Madeleine-Françoise Monmonnier, ci-devant abbesse de St-Michel de Doullens, d'une somme de 1466 l. par elle payée pour l'acquit de ses charges. Retard apporté par le district d'Amiens à faire visiter par des officiers de santé-délégués *ad hoc*, plusieurs ecclésiastiques insermentés détenus dans la maison de Bicêtre, à Amiens. Traitement de la « ci-

toiyenne cy-devant fille de charité employée à l'hôpital général de cette commune d'Amiens. » Réclamation par les fermiers des dîmes d'Inval. — Fol. 96. Du 22 messidor. Fonds pour les pensions ecclésiastiques. — Fol. 99. Du 22 messidor. Demande par le citoyen Magy, demeurant à Paris, de la prompte mise en vente de la ferme de Saint-Sulpice de Doullens. Sommes dues pour travaux de vitrerie à la maison de la Providence, à Amiens. — Fol. 102. Du 28 messidor. Demande d'achat d'une quantité de houblon dans les greniers du ci-devant séminaire. Déclaration par le citoyen Patenotte, garde général de la ci-devant maîtrise d'Amiens, « qu'il a été vendu pour le compte de Boullanger-Rivery, qui vient d'être condamné à mort, pour cause de conspiration contre la République, la quantité de 19 journaux, 57 verges et demie de bois de basse futaie dans ceux qui lui appartenaient. » — Fol. 103. v°. Du 29 messidor. Demande par le citoyen Sagnier, maître de la poste à Picquigny, ayant été contraint, sur la réquisition de la municipalité, de céder une grange pour servir d'atelier de salpêtre, de « la grange », *alias* « l'église du ci-devant chapitre de Picquigny, dont il jouit déjà de la moitié », pour y resserrer ses grains. — Fol. 104. Du 3 thermidor. Retard par le district à fournir les renseignements demandés sur les prêtres insermentés. Traitement du citoyen Derivery, prêtre démissionnaire. Scellés apposés sur les meubles et effets provenant de la succession de Pierre Clabault, décédé ex-curé de Jumel. — Fol. 107. Du 4 thermidor. Remboursement demandé par le fermier de la ferme du Plouyel, commune de Domart, district de Doullens. — Fol. 108. Du 6 thermidor. Mesures à prendre concernant les « maisons nationales, jardins, terrains et emplacements provenant des maisons cy-devant religieuses, corps et chapitres cy-devant ecclésiastiques et des cy-devant églises ou fabriques, ainsi que des émigrés. » Certificat de maladie à Adrien Ruin, ex-chanoine de Dourier. Internement d'un prêtre de Liéramont dans la maison de détention de la commune d'Amiens. — Fol. 115. Du 7 thermidor. Somme due au citoyen Balin, orfèvre à Péronne, pour la pesée des argenteries des églises supprimées, dans l'étendue du district de Péronne. Frais d'emparquement de bois nationaux. Pension des religieuses de la Providence de Ham. Réclamation par les fermiers des dîmes d'Aubvillers. Somme due au ci-devant vicaire de Meigneux, pour acquit de fondations. Réparations à faire au moulin d'Outrebois. Gages du garde des bois de Tilloy et de la Garenne. Sommes dues pour travaux au compte des

religieuses de la Providence d'Amiens. Vérification des ventes de domaines nationaux dans le district de Péronne. Réclamation par le citoyen Henry Kain, demeurant à Picquigny, « se disant chargé de pouvoir des douze gardiens établis à la garde des scellés apposés en la maison du Gard, lors de l'arrestation des frères Beaussart. » Retard par le district d'Amiens à fournir les renseignements demandés sur « les bâtimens composant l'arsenal de cettedite commune d'Amiens, cy-devant occupé par la citoyenne Vacquette. » Somme due au citoyen Thuillier, facteur d'orgues à Amiens, pour travaux faits à l'orgue de l'église Saint-Remy de ladite ville. Réclamation par le fermier des dîmes et champarts de Villers-aux-Érables. Somme réclamée par le ci-devant curé de Vraignes, pour acquit de fondations. — Fol. 123. Du 8 thermidor. Délits commis dans les bois nationaux. Prêtres assermentés. — Fol. 125. Du 10 thermidor. Prêtres détenues. — Fol. 125. Du 11 thermidor. Bandouillères pour les gardes des bois nationaux. — Fol. 125 v°. Du 12 thermidor. Frais de ventilation des domaines nationaux. — Fol. 126. Du 13 thermidor. Dettes du citoyen Wazelier, ex-religieux de Forestmontiers, district de « Montagne sur-Mer. » — Fol. 126 v°. Du 14 thermidor. Réparations faites aux couvertures de la maison des Cordeliers de Doullens. Travaux faits à différentes maisons nationales et d'émigrés à Abbeville. Frais de descente de la cloche de l'église de Sainte-Larme. Remboursement d'une rente due « à la cy-devant fabrique de Jacques de cette commune d'Amiens. » Frais d'emparquement de bois nationaux. Frais de réquisition de la municipalité d'Albert et de trois autres dépositaires de tous les baux, sommiers, plans, titres et renseignements pouvant concerner la ci-devant terre d'Albert et dépendances. Travaux de menuiserie pour le district d'Amiens. Sommes dues au citoyen Boutin, de Saint-Fuscien, pour s'être fait remettre des états des biens communaux du canton de Boves. Travaux de menuiserie à la maison d'arrêt des Carmélites d'Abbeville. — Fol. 131. Du 15 thermidor. Garde nationale de bois nationaux dans le district d'Abbeville. Observation par les officiers municipaux de Corbie et administrateurs de l'hôtel-Dieu dudit lieu, sur la vente d'une coupe dans « le bois de l'administration de l'hospice cy-devant appelée hôtel-Dieu de Corbie, sous le nom de Bois premier. » Réclamation par le fermier des grosses et menues dîmes du hameau de Correau. Demande de prise en location de la ci-devant église de Bouzencourt, municipalité d'Hamel, pour y resserrer des foins. Sommes dues pour réparations

faites à la cathédrale d'Amiens. Pension du ci-devant coadjuteur laïque du séminaire d'Amiens. Pension d'une fille de charité de la compagnie de Saint-Lazare, à Paris. Demande de location d'un appartement dans la maison nationale ci-devant de Sainte-Marie, à Amiens. Somme réclamée par le ci-devant curé de Rue, pour l'acquit de fondations. Travaux de menuiserie faits à la maison d'arrêt des Capettes, à Amiens. Sommes dues au citoyen Nicolas Allou, perruquier à Amiens, pour avoir été employé comme crieur à la vente du mobilier national déposé au district de ladite ville. Honoraires dus pour la vente de biens nationaux à Hornoy. — Fol. 140 v°. Du 16 thermidor. Travaux exécutés à la maison d'arrêt des Capettes, à Amiens. — Fol. 141. Du 17 thermidor. Linges, ornements, meubles, effets et ustensiles des églises. Demande de location d'un appartement aux cordeliers d'Amiens, — etc.

L 114. (Registre.) — In-fol., 243 feuillets, papier.

An II. - An III. — Délibérations et arrêtés du directoire du département, 4^e bureau. Domaines. — An II. — Fol. 1. Du 17 thermidor (suite). — Travaux aux couvertures du bâtiment du district d'Amiens. Gages du garde général des forêts nationales ou district d'Amiens. Réclamation par l'adjudicataire de terres derrière la ferme du Tartron, terroir du Crotoy. Travaux à la maison d'arrêt des Capettes, à Amiens. — Fol. 3. Du 18 thermidor. Sommes dues, « tant pour remplacement de girouettes par des oriflammes aux trois couleurs sur l'édifice national à Abbeville consacrée à l'Être Suprême, que pour fournitures et réparations faites à cette occasion. » Indemnité réclamée par le fermier de la dîme « dite de la porte d'Encre et de Saint-Thomas de Corbie. » Demande de remboursement d'une rente due à la fabrique de Fontaine sur Maye. Demande d'occuper une chambre à feu dans la maison des Cordeliers d'Amiens. Autorisation demandée de prendre trois arbres dans le bois dépendant du ci-devant domaine engagé de Falvy. Somme due par la fabrique de Gentelles pour fourniture de cire. Mémoire « présenté par la citoyenne Dipre, par lequel elle expose qu'elle manque de boisson et autres aliments de première nécessité, ainsi que les gens de sa maison, pendant que son placul et sa cave sont fournis ; que la municipalité de Croquoison, insensible à la pénurie qui l'accable, ne veut pas lui permettre l'entrée de son placul ni de sa cave, en disant qu'il falloit qu'elle obtienne la permission de l'administration du district » ; vu « les observations

de la municipalité de Croquoison, par lesquelles elle déclare que le citoyen qui a rédigé la pétition de l'exposante a été mal informé, attendu qu'il traite la citoyenne Dipre comme incarcérée, ce qui n'est pas ; depuis six mois, elle fait sa résidence dans la commune d'Eu, district de Dieppe, neuf lieues de distance dudit Croquoison, où elle est en liberté, qu'elle se compromettrait en lui envoyant des subsistances, attendu que l'exposante est dans la classe des cy-devant nobles. Elle observe en outre qu'il est bien étonnant que les gens de la maison de ladite exposante se plaignent qu'ils manquent de boisson, attendu que, le 15 prairial dernier, il en a été mis environ quatre-vingt veltes, qui font plus de deux muids, à leur disposition, et ce, pour cinq personnes qui sont dans cette maison ; en conséquence elle demande qu'il soit nommé un gardien dans ladite maison, ou qu'on l'autorise à en nommer un, pour mettre ordre aux dépenses et travaux de cette maison. » Arrêté que la citoyenne Dipre sera déboutée de sa demande. Demande de location d'une chambre dans la maison des Cordeliers d'Amiens. Somme due pour les journées employées par Joseph le Bon, de Beaucamps-le-Jeune, pour faire la démarcation des bois de l'ordre de Malte. Honoraires du ci-devant sacristain de la paroisse Notre-Dame, à Amiens. Honoraires du suppléant du garde des bois nationaux au terroir de Dury, durant sa maladie. Somme due au ci-devant clerc lai de la commune de Seux, pour acquit de fondations. Somme due par la fabrique de Seux, pour fourniture de cires. — Fol. 9 v°. Du 19 thermidor. Vérification des ventes de domaines nationaux faites dans le district de Péronne. — Fol. 10. Du 21 thermidor. Vente des meubles et effets des ci-devant religieuses de Corbie. — Fol. 10 v°. Du 22 thermidor. Travaux de plomberie à la maison d'arrêt des Capettes, à Amiens. — Fol. 11. Du 23 thermidor. Sommes dues pour vacations à la marque de bois nationaux provenant de l'ordre de Malte. — Fol. 11 v°. Du 25 thermidor. Somme de 200 l. due par la fabrique de Saint-Germain, à Amiens. Demande de remboursement d'une rente due à la fabrique de Crécy. Id., à la fabrique de Drucat. — Fol. 12 v°. Du 26 thermidor. Somme due pour expertise de deux domaines engagés. — Fol. 13 v°. Du 28 thermidor. Vente des fermes du Câtelet provenant de la commanderie d'Éterpigny. — Fol. 15. Du 29 thermidor. Poursuite des délits forestiers. Pension du citoyen Jean-Louis Poirer, instituteur public, comme ci-devant frère des Écoles chrétiennes.

Fol. 16 v°. Du 1^{er} fructidor. Travaux de charpente-

rie à la maison d'arrêt des Capettes, à Amiens. — Fol. 17. Du 2 fructidor. Secours demandé par un prêtre abdicataire. Réclamation par le propriétaire d'une maison à Amiens, rue des Jacobins, contre des vitraux percés dans le mur qui sépare sa propriété de l'hôpital militaire établi aux Ursulines. Frais de ventilation du prix de baux des domaines nationaux. Question de savoir si le serment prêté par Sollon, ex-curé de Montauban, peut être considéré comme valable, et arrêté concernant les détails relatifs à la déportation des ecclésiastiques insermentés. Remise par le district d'Amiens des caves de la maison des ci-devant Capucins d'Amiens au citoyen Sonnet, agent de la commission du commerce et des approvisionnements, pour y resserrer des salaisons. — Fol. 23. Du 3 fructidor. (*En marge* : « Cette séance étant du 3 thermidor, a été comprise dans celle-ci, par erreur »). Local pour la recette de la douane nationale du Crotoy. Fermier de la ci-devant terre d'Albert. Demande par l'ex-curé de Lanchères, district d'Abbeville, de faire enlever du presbytère dudit lieu une partie de bâtiment à usage de remise, qu'il y avait fait élever à ses frais. — Fol. 29 v°. Du 4 fructidor. Travaux de serrurerie, tant à la maison du district qu'à la maison d'arrêt des Carmélites, à Amiens. Frais de vente de bois saisis chez différents particuliers du canton d'Albert. Honoraires dus pour l'estimation de domaines nationaux à Coisy. — Fol. 31 v°. Du 5 fructidor. Pension du ci-devant sacristain de la paroisse Saint-Jean, à Péronne. Somme due pour fournitures faites à la fabrique de Saint-Georges d'Abbeville. Gages dus au citoyen François Riquier, organiste de la ci-devant paroisse du Saint-Sépulcre, à Abbeville. Id., du citoyen Dimpre, ex-carme et ex-sacristain habitué en la ci-devant église de Saint-Gilles audit Abbeville, et autres employés d'églises dudit Abbeville. Honoraires du sonneur de l'église de Biaches. Somme due pour fournitures faites aux religieuses hospitalières de Péronne. — Fol. 34 v°. Du 6 fructidor. Somme due pour fournitures de bois aux Cordeliers de « Havre libre. » Frais de port et d'apposition des affiches de ventes de domaines nationaux dans des communes du district de Péronne. Frais de récolement des bois de la Haye et de Talmas, à Naours. Frais d'emparquement et de division de la basse futaie en coupe à Outrebois. Frais de vente de bois nationaux dans les cantons de Liomer et d'Oisemont. Somme due pour fourniture de fer blanc à la fabrique « de Jacques » d'Abbeville. Gages du sonneur de « la ci-devant paroisse de Saint-Georges, d'Abbeville. » Honoraires des chantres « de la ci-devant paroisse

de Jacques, d'Abbeville. » Réparations faites à l'église Notre-Dame de la commune d'Amiens. Id., « au cy-devant presbytère du faubourg du Nord, cy-devant Saint-Pierre », à Amiens. Fournitures faites à la maison d'arrêt des Capettes, à Amiens. Demande par le citoyen Genet, directeur de l'agence des domaines nationaux dans le département, du rapport de deux arrêtés qui le chargeaient de faire des appartements au citoyen Brouilly et à la citoyenne Cocquerel. Remboursement d'avances demandé par les gardes des bois nationaux à Revelle, Creuse et Rumaisnil. — Fol. 41. Du 8 fructidor. Somme due pour blés versés dans les magasins de Péronne. Réclamation par le ci-devant curé de Bayonvillers de son traitement. Somme due par la fabrique du Saint-Sépulcre d'Abbeville, pour fournitures de bourrellerie, pour ses cloches. Demande de remboursement par le garde des bois nationaux dans le canton de Domart. Somme due aux anciens bedeaux « de la ci-devant paroisse de Georges d'Abbeville. » Somme due pour travaux de plafonnage à l'église « du Sépulcre » d'Abbeville. Honoraires des chantres « de la paroisse Georges d'Abbeville. » Somme due au citoyen François Daussy, employé au service du ci-devant bureau général des fabriques d'Abbeville, pour débours et avances. Émoluments et honoraires du ci-devant diacre d'office de la paroisse « Saint-Gilles » d'Abbeville. Somme due pour travaux de serrurerie au compte de la « ci-devant fabrique de Gilles audit Abbeville. » Réclamation du citoyen Genet, directeur de l'agence des domaines nationaux dans le département, relativement au bail à faire au citoyen Poulain, des appartements par lui demandés dans la maison des ci-devant Visitandines d'Amiens. Demande de réparations à une maison provenant des Cordeliers d'Amiens. Visa d'un mandat délivré par les administrateurs du ci-devant bureau général des fabriques d'Abbeville, pour avance et débours dans l'adjudication d'arbres appartenant à « la ci-devant fabrique de Gilles. » Honoraires du gardien des objets mobiliers existant dans la ci-devant église de Corbie. — Fol. 50. Du 9 fructidor. Extraits à demander des baux et adjudications des biens de l'abbaye de Corbie et du prieuré de Lihons. — Fol. 50. Du 12 fructidor. Réclamation par une ci-devant religieuse ursuline d'Amiens, de vin à elle appartenant. Demande de remboursement d'un secours envers la fabrique de Pont-Remy. Somme due pour travaux à l'église Saint-Firmin-à-la-Porte d'Amiens. Réclamation par le locataire du jardin des Carmélites d'Abbeville. Somme due pour travaux exécutés à

l'église Saint-Leu d'Amiens. Frais de procédure pour le ci-devant titulaire du prieuré de Saint-Aurin. Honoraires du gardien des meubles, effets, or et argenterie, etc., de l'hospice national de Corbie. Demande de remboursement d'une rente due à la ci-devant fabrique de Crécy. Somme due pour travaux de plomberie à la ci-devant église Saint-Firmin le Martyr, à Amiens. Id., pour travaux à la ci-devant paroisse Notre-Dame, à la suite de la grêle du 16 août 1791. Impressions faites pour le compte du district d'Amiens. Somme due au citoyen de Han, facteur d'orgues à Amiens, pour l'entretien de l'orgue de la ci-devant église de Notre-Dame d'Amiens. Somme due pour travaux aux églises et presbytères de Saint-Remy et Saint-Firmin le Martyr, à Amiens. Somme due au meunier du faubourg de Hem à Amiens, par les ci-devant religieuses de la Providence dudit Amiens. Frais de vente des bois de la commanderie de Saint-Maulvis. Vacances employées pour dresser l'état actif et passif des églises de Villers-Bretonneux et d'Aubigny. Sommes dues pour avoir démonté les grilles, serrures et autres ouvrages en fer des ci-devant églises Saint-Germain, Saint-Leu, Saint-Jacques et Saint-Firmin d'Amiens, et de Saint-Pierre, faubourg de ladite commune. Frais de vente de bois nationaux et des émigrés « Malet, d'Egnécourt, Bouquet, Williamson et Capet. » Somme due au gardien de l'évêché d'Amiens. Frais d'emparquement de bois à couper à Cachy. Visa de la commission du garde des bois nationaux de Beauvoir-Rivière. Frais de contrôle d'une contre-lettre entre le ci-devant abbé de Vaucelles et Claude Dubois de la Vaucelette. — Fol. 63. Du 15 fructidor. Demande de jouissance d'un jardin rue Saint-Denis, à Amiens. — Fol. 63. Du 16 fructidor. Frais d'estimation des quatre fermes du Câtelet et de celle de la commanderie d'Éterpigny. — Fol. 63 v°. Du 17 fructidor. Demande de meubles par les religieuses de l'hôtel-Dieu d'Amiens, dont les effets vont être vendus. Indemnité demandée par les commissaires pour procéder à la fermeture des églises d'Amiens et à l'enlèvement de leur mobilier. — Fol. 64 v°. Du 18 fructidor. Visa d'un mandat de 300 l. délivré au citoyen Bordecq, régisseur « de la maison de réclusion connue cy-devant sous le nom de Sœurs Repenties. » Nombre des commis nécessaires pour le service de l'enregistrement et des domaines nationaux. Communes en retard pour fournir les comptes de la gestion des biens et revenus des ci-devant fabriques, bureaux de charité, collèges et autres établissements d'enseignement public. Plainte par le maire et les officiers municipaux de Thieulloy-l'Abbaye, de ce que le

citoyen Forceville, ci-devant curé de ladite commune, et retiré à Saint-Maulvis, où il est marié, veut garder les clefs du presbytère. Frais de vente des bois nationaux faite par le citoyen Francières, notaire à Boves. Somme due pour travaux de plafonnage à l'église Saint-Pierre d'Amiens. Demande de location de la chapelle d'Olincourt, pour y resserrer des grains. Somme due pour travaux à l'église Saint-Leu d'Amiens. Communes en retard pour fournir les comptes de gestion des fabriques, etc. Plainte par le crieur aux ventes des biens nationaux dans le district de Péronne, contre les réductions du prix de ses vacations. — Fol. 70. Du 19 fructidor. Demande de la démolition d'une tour tombant en ruine, « provenant de la succession Soubise » à Ault. — Fol. 70 v°. Du 21 fructidor. Gages du garde des bois nationaux de Dury et d'Hébécourt. — Fol. 71. Du 23 fructidor. Vérification des ventes de domaines nationaux faites dans le district de Péronne, et arrêté déclarant nulles toutes les ventes de biens nationaux faites audit district, dont l'état sera joint audit arrêté, et invitant la commission chargée de faire ladite vérification, d'en référer à la Convention nationale, sur la question de savoir s'il sera ou non procédé à la revente. Réclamation par l'occupé par bail à vie d'un jardin national à Amiens. Réclamation au sujet d'une apposition de scellés après décès. — Fol. 80. Du 24 fructidor. Demande d'annulation de la location du presbytère de Cerisy-Buleux. Proposition d'annuler la vente faite le 16 nivôse par la municipalité de Fouilloy d'une pépinière provenant « de la citoyenne Paillyard, veuve Briois, émigré », et dans la propriété de laquelle la commune a été rétablie par jugement du tribunal du district d'Amiens, du 29 novembre 1792. Réclamation au sujet de la vente des bâtiments et autres effets de l'abbaye de Saint-Valery, et notamment des effets mobiliers, « tombeaux, mausolées, tableaux, statues, bustes, inscriptions, vases fixes ou non fixes », etc., qui garnissaient l'église. — Fol. 88 v°. Du 26 fructidor. Demande de meubles par une religieuse de l'hôtel-Dieu d'Amiens. Observations au sujet de la vente des fermes du Câtelet. Prétention par l'acquéreur d'une maison provenant du Séminaire, rue Saint-Denis, à Amiens, sur les meubles de la locataire. Réclamation par le fermier de terres au Hamel, provenant des Caritables de Corbie. Réclamation par l'adjudicataire de l'église et du cimetière de Saint-Étienne de Corbie. Demande de réparations à une maison nationale rue des Cordeliers, à Amiens. Réclamation par l'acquéreur de terres

provenant de la chapelle Sainte-Croix-Henriette, au Hamel. Frais de vente de récoltes sur des biens nationaux. — Fol. 94. Du 27 fructidor. Nomination d'un garde général pour la forêt de Crécy, le bois de Forestmontiers et le pays de Marquenterre. — Fol. 94 v°. Du 28 fructidor. Honoraires pour estimation de biens nationaux. Les receveurs des districts adresseront à l'administration l'état des adjudicataires de domaines nationaux en retard d'effectuer le paiement du prix de leurs adjudications. Annulation de la vente de biens faite par le district de Montdidier au profit du citoyen Boullanger. Somme due pour travaux de plafonnage à la maison nationale des Grands Chapeaux, à usage de maison d'arrêt, à Amiens. Vacations dues pour la vente de bois procédant de la fabrique de Grandcourt. Honoraires dus pour la visite de la ferme de Basincamps. Retard apporté par les districts à fournir les états du nombre des bois et forêts demandés par le citoyen Marrier, ingénieur et constructeur de la marine. Retard par les districts à répondre à diverses questions sur l'état actuel tant des coupes ordinaires de 1793 et 1794, que de la coupe extraordinaire ordonnée par le décret du 13 pluviôse, sur les quantités de bois vendus, abattus ou restés sur pieds, etc. — Fol. 99. Du 29 fructidor. Avances faites par le régisseur de la maison de réclusion dite des Sœurs Repenties. — Fol. 99. Du 1^{er} sansculotide. Frais de layage du bois d'Hallivillers. — Fol. 100. Du 3^e sansculotide. Résultat de la visite faite par le citoyen Scellier, architecte de la commune d'Amiens, d'une maison chaussée du Nord, ci-devant à la commune d'Amiens, employée pour un corps de garde et actuellement à l'hospice national de santé, en échange du corps de garde que l'administration dudit hospice a fait établir sur le fléguard de la maison. Mandats expédiés par le fils du receveur de l'enregistrement et des domaines au bureau de Doullens, décédé. Frais de martelage et de récolement des bois des cantons d'Albert, Miraumont et Bray. Pension d'une ex religieuse de l'hospice national de Santé de la commune d'Amiens. Frais d'emparquement et division des bois nationaux de Maurepas, district de Péronne. Gages du gardien de la maison des ci-devant Célestins à Amiens. Réclamations par le fermier général de la ci-devant mense abbatiale de Saint-Valery. Frais d'estimation de biens nationaux. Frais d'emparquement de bois à Moislains. Offre du sixième de l'estimation du prix d'une maison canoniale de Péronne. Somme due pour travaux au presbytère de Saint-Vulfran à Abbeville.

An III. — Fol. 111. Du 4 vendémiaire. Gages du garde des bois nationaux d'Oresmaux. Avances faites par le régisseur de la maison d'arrêt de Bicêtre, à Amiens. Frais de garde des meubles et effets laissés en dépôt dans l'église Saint-Fursy de Péronne. Indemnité réclamée par le citoyen Dufour, officier municipal chargé de procéder à la fermeture des églises de ladite commune et à l'enlèvement de leur mobilier. Traitement du citoyen Rousseau, ingénieur architecte du département. — Fol. 112 v°. Du 6 vendémiaire. Traitement d'un expéditionnaire du bureau des Domaines nationaux et du citoyen Vassel, chef du même bureau. Frais de vente des domaines nationaux du district de Doullens. — Fol. 116. Du 8 vendémiaire. Rapport au sujet de ventes de biens nationaux irrégulièrement faites, et arrêté pris en conséquence. Impressions, fournitures de papier et reliures pour la direction de l'enregistrement et des domaines. — Fol. 120. Du 9 vendémiaire. Somme de 340 l. pour les dépenses de la maison de réclusion. — Fol. 120 v°. Du 11 vendémiaire. Sommes dues aux employés du bureau des Domaines nationaux de première origine. Sommes dues pour travaux à la cathédrale d'Amiens et à d'autres églises. Frais de descente des cloches de la commune d'Amiens en 1793. Frais de procédure dus par la fabrique d'Estrées. Frais de martelage et de récolement dans les bois nationaux et d'émigrés du district de Doullens. Fonds pour l'acquit de créances dues par les ci-devant fabriques d'Abbeville. Frais de port des affiches indicatives de ventes de bois nationaux. Acquéreurs de domaines nationaux ou d'émigrés en retard dans leurs paiements. — Fol. 125 v°. Du 13 vendémiaire. Sur un mémoire par lequel « le citoyen Marie Desbois, cy-devant évêque du département de la Somme, demande le payement de son traitement pendant le semestre de juillet 1793 ; il observe que, dans le temps, il ne l'a pas touché, attendu que, le 9 septembre audit an 1793, il a été mis en état d'arrestation, et que, par ordre du comité de sûreté générale, du premier de ce mois, il a été élargi. » Accordé. Autre demande du même, au sujet de mandats délivrés à son fondé de pouvoir en juillet 1793 par l'ancienne administration, et que, depuis il n'avoit pu faire signer, attendu son arrestation. — Fol. 126 v°. Du 14 vendémiaire. Gages des gardes des bois des ci-devant Célestins, au terroir d'Estrées et somme avancée par le régisseur de la maison d'arrêt des Capettes, pour frais funéraires du citoyen Rivoire, ex prêtre détenu en ladite maison. — Fol. 127. Du 16 vendémiaire. Sommes dues pour travaux à la

cathédrale et à l'église paroissiale Saint-Firmin le Martyr, à Amiens. Frais de martelage, délivrance ou récolement, dans les bois nationaux de première origine du district de Péronne. Remboursement d'une somme de 4 000 l. due « à la cy-devant fabrique de Jacques », à Amiens. Réclamation du conseil général de la commune de Cerisy-Buleux, au sujet du bail de la maison presbytérale dudit lieu. Frais de description des meubles et effets de l'hospice national de la commune d'Amiens. — Fol. 130 v°. Du 17 vendémiaire. Frais de layage dans les bois nationaux du district de Doullens. Indemnité réclamée par le citoyen Nozo, jardinier à Corbie, locataire du jardin de la maison ci-devant conventuelle dudit Corbie, pour les pertes ayant résulté pour lui de l'ouverture d'une sablonnière dans ledit jardin, et pour les dommages causés par les ouvriers occupés à l'hôpital militaire. Question de savoir « si l'acte contenant bail passé le 2 août 1790 par Capet Orléans, au profit du citoyen Allard ; doit recevoir son exécution. » Pension réclamée par une ex-religieuse hospitalière de l'hôpital général de la commune d'Amiens. Demande de location de l'appartement « ci-devant occupé pour la tenue des séances du comité du 1^{er} arrondissement, dans la maison cy-devant conventuelle des Cordeliers de cettedite commune », par « le citoyen Joseph Paris, ancien militaire actuellement en subsistance dans cette commune, pour cause de blessures. » Question au sujet d'une contre-lettre passée à la suite de la vente de terres faite par Jean-Henry Dipier, de Croquoison, au citoyen Seclet, cultivateur audit lieu. — Fol. 135 v°. Du 18 vendémiaire. Demande de remboursement d'une rente sur les religieuses du Paraclét. Somme due pour entretien et réparation des vitres du ci-devant évêché d'Amiens. — Fol. 137. Du 19 vendémiaire. Demande de délivrance de meubles à la suite d'une succession. — Fol. 138. Du 21 vendémiaire. Visa d'un mandat au profit du régisseur de la maison de réclusion dite des Sœurs Repenties, à Amiens. Frais de vente de bois taillis à Hallivillers, le Warde-Mauger, Castel et Thennes. Frais de vente du bois Vast, à Moislains. Demande par la société populaire d'Amiens de réparations à la maison nationale qu'elle occupe. Traitement du ci-devant vicaire de la succursale des faubourg du Nord, ci-devant Saint-Pierre, à Amiens. Ventes de domaines nationaux. — Fol. 141. Du 23 vendémiaire. Bois pour la salpêtrière du district d'Amiens dans la commune de Quevauvillers. Somme due pour labour et ensemencement de terres de cure au terroir de Beaucourt. Honoraires dus au citoyen

Guidé, arpenteur à Amiens, pour faire la division et lever le plan figuratif de prés ayant appartenu au ci-devant collège d'Amiens, dans les prairies d'Argœuves. Fournitures de papier pour le service du bureau des Domaines nationaux. Demande par la citoyenne le Prévost, veuve Bonnefin, à Amiens, d'être envoyée en possession et jouissance d'une maison sise à Abbeville, rue Chartel, ci-devant occupée par l'école des pauvres filles de la paroisse « du Sépulcre. » Somme due pour réparations à une maison nationale ayant appartenu aux Lazaristes d'Amiens. Réclamation par la fermière générale du prieuré d'Authie. Réclamation de fermages par le citoyen Doudou, cultivateur à Rue, sur des objets dont il s'est rendu adjudicataire. Réclamation par l'adjudicataire de terres aux terroirs de Fourdrinoy, Cavillon et Briquemesnil. — Fol. 147. Du 24 vendémiaire. Demande de vente de meubles après décès. — Fol. 148. Du 25 vendémiaire. Journées employées par le citoyen Dieudonné, membre du conseil général du district d'Amiens, et son commissaire, à la vente des bois nationaux de haute futaie dans le canton d'Oisemont. Frais de martelage de bois nationaux. Gages du gardien de la maison conventuelle des Jacobins d'Amiens. Honoraires du commissaire à faire démonter et transporter dans les classes, les effets, boiseries et lambris existant dans l'église du collège d'Amiens. Travaux de menuiserie à la maison conventuelle de Corbie. — Fol. 151 v°. Du 26 vendémiaire. Somme due pour le placement des cloches de la ci-devant paroisse St. Firmin-le-Confesseur, dans le clocher de la ci-devant paroisse Notre-Dame. Frais d'impression des affiches de ventes de domaines nationaux. Sommes dues au citoyen Constantin, ci-devant procureur au Parlement et aux citoyens Tripier et Gérardin, avocats au ci-devant Conseil. Vacations pour la vente de bois nationaux de haute futaie. — Fol. 153 v°. Du 27 vendémiaire. Réclamation par le citoyen Milon, « ou d'un buffet par lui laissé dans la cy-devant école des pauvres de la paroisse Saint-Georges à Abbeville, ou de huit stalles, que les administrateurs du cy-devant bureau général des fabriques lui avoient accordées, en remplacement de ce buffet, dans la cy-devant église dudit Saint-Georges. » Sommes dues pour diverses fournitures. Pétition par les habitants de la rue des Clairons, à Amiens, se plaignant « de ce que le citoyen Fathon, devenu adjudicataire du jardin de la cy-devant compagnie des Archers de cettedite commune, vendu au district, a supprimé le passage existant de la rue des Clairons au rempart, et traversant ledit jardin. »

Gages des gardes des bois du ci-devant Paraclet. Remise pour réparations à la ferme de Bazincamps. Remise au fermier de la ferme de Bouzencourt, pour non perception de droits supprimés. — Fol. 161 v°. Du 28 vendémiaire. Garde des bois Appart et Potier, à Villers-Bretonneux. Vacations et journées du citoyen Pelletier, demeurant à Quevauvillers, commissaire nommé par le district d'Amiens à l'effet de prendre des renseignements positifs sur les forêts et bois existants dans les cantons de Querrieux, Villers-Bocage, Flixecourt et Picquigny, qui peuvent être employés à la construction de bâtiments maritimes. — Fol. 162 v°. Du 30 vendémiaire. Somme due pour réparations à une maison nationale. Somme due au citoyen Dessaux, ci-devant chantre à Notre-Dame d'Amiens. Frais de martelage, délivrance et récolement dans les coupes du bois de Castel. Pension d'une ex-religieuse annonciade de Roye. Frais de martelage de bois dans le district de Montdidier.

Fol. 165. Du 1^{er} brumaire. Réparations à faire à une maison nationale provenant des Ursulines d'Abbeville. Question relative aux ventes de bois. Honoraires dus à l'ex-diacre d'office de la paroisse Saint-Gilles, à Abbeville. Réclamation concernant le bois d'Appart, à Villers-Bretonneux. Demande de rachat d'un cens à Fricourt. Réclamation de la meunière du moulin d'Épaumesnil. Réclamation par le citoyen Acloque, ci-devant curé de Saint-Firmin le Martyr, à Amiens, relativement à sa pension. —

Fol. 170. Du 2 brumaire. Loyer d'une chambre aux Cordeliers occupée par un ci-devant vicaire de la paroisse de Saint-Firmin d'Amiens. Somme due au citoyen Souless dit Magister, d'Amiens, pour affichage des ventes de mobilier des églises supprimées, bois nationaux et autres objets. Réclamation par le citoyen Alys, ex-curé de Poix, de son traitement. Demande par le citoyen Binet, demeurant à Ham, de la jouissance de divers objets provenant du ci-devant gouverneur de la place de Ham, en attendant leur mise en vente. Somme due au citoyen Decressin, peintre à Amiens, pour travaux faits à la ci-devant église St-Leu de ladite ville. — Fol. 172 v°. Du 3 brumaire. Demande de remboursement de rente envers la ci-devant fabrique de St-Firmin à la Porte d'Amiens. Somme due pour fourniture de bougies et d'huile aux « cy-devant fabriques de Jacques et du Sépulcre de la commune d'Abbeville. » Frais de vente du mobilier « du nommé Jean-Pierre Mauroy, d'Hardicourt-au-Bois, condamné à mort par jugement du tribunal d'Arras, » et de « François-Guislain Bouquet, dit la Comté, également condamné à mort par jugement

du tribunal d'Arras. » Réclamation relative à un champart au terroir d'Hiermont. Indemnité réclamée par le fermier du jardin des Archers, à Amiens, pour les améliorations en bâtiments et plantations qu'il y a faites. Somme due pour les journées employées par le citoyen Béthune, demeurant à Nampty, à parcourir les communes du canton de Conty, pour exiger la remise des effets des églises au district d'Amiens. Somme de 300 l. due à Pierre-Adrien Choquet, peintre à Abbeville, par la fabrique de Villers sous Ailly, « pour avoir peint une représentation d'Aubin, patron de cette cy-devant paroisse. » Ventes de biens nationaux annulées dans le district de Péronne. — Fol. 179 v°. Du 4 brumaire. Réclamation par deux ci-devant employés « de la collégiale de Florent d'Avre libre. » Frais d'enlèvement et transport au district des meubles, effets, lambris et boiseries existant dans les églises de la commune d'Amiens. Somme due au citoyen Maurice Coulombel, charpentier à Abbeville, « pour avoir étayé les chambres et greniers du cy-devant hospice dit de Joseph dudit Abbeville, lors du dépôt qu'on y a fait de subsistances militaires en grains. » Pensions ecclésiastiques. Somme due pour fournitures d'épicerie aux prêtres de la ci-devant congrégation de la mission, à Amiens. Questions concernant les pensions ecclésiastiques. Somme due pour fournitures à la « cy-devant fabrique de Remy » d'Amiens. — Fol. 184 v°. Du 5 brumaire. Frais funéraires de cinq ex-prêtres décédés dans la maison de réclusion des Carmélites d'Amiens. — Fol. 185. Du 7 brumaire. Somme due pour travaux et fournitures aux églises St-Sépulcre et St-Vulfran d'Abbeville. Frais de layage des coupes du bois de Nesle-l'Hôpital. Somme due pour travaux de menuiserie pour la fabrique de Saint-Gilles d'Abbeville. Somme due pour l'ouverture d'une porte dans un bureau du district d'Amiens. Id., pour travaux de menuiserie à l'église de Villers sous Ailly. Demande de vérification du compte de la fabrique du Sépulcre d'Abbeville. Mémoires des créanciers des ci-devant fabriques d'Abbeville. Frais de martelage et délivrance des coupes en usage des ans II et III de la République. Frais d'estimation des ci-devant presbytères existant dans l'arrondissement du bureau d'Amiens. Somme due pour fournitures de cierges et de bougies au collège d'Abbeville. Travaux de vitrerie à des maisons nationales occupées par des dépôts militaires, à Abbeville. Réclamation par un ex-prémontré, de la délivrance « d'un lit en papier collé sur toile, et d'un autre papier aussi collé sur toile, servant

de tapisserie dans le pourtour de la chambre que le réclamant occupait, sous le n° 4, dans la maison actuellement occupée par le district ; le réclamant observe qu'il a laissé ces objets dans sa chambre, lors de sa sortie, par déférence pour l'administrateur qui devoit y établir son bureau, que les effets ensuite déposés dans cet appartement, plusieurs maladies et une longue absence l'ont empêché jusqu'ici d'enlever les objets qu'il réclame. Somme due à un ci-devant chantre de la paroisse Saint-Gilles d'Abbeville. Frais d'estimation du couvent des Sœurs grises de Rue. Question de savoir si les presbytères des communes doivent être loués au profit de la Nation et entretenus par elle. Frais d'estimation, ventilation et arpentage de domaines nationaux. — Fol. 194 v°. Du 9 brumaire. Frais de layage et d'emparquement de coupes de basse futaie et de martelage de coupes de haute futaie aux terroirs de Revelles, Creuse et Remainsnil. Sommes dues par diverses ci-devant fabriques des communes du département. Sommes dues pour la cérémonie funèbre à la mémoire de Lepelletier, qui a eu lieu à Amiens en février 1793. Frais faits pour la fête civique célébrée le 28 octobre 1792, à l'occasion de la prise de la Savoie. Frais faits en raison de l'enrôlement fait sur le Marché aux Herbes, à Amiens, en 1792. Attendu le défaut de bois nécessaire, tant à la consommation du district d'Amiens qu'à celle du département, pendant l'hiver prochain, la rareté de ce combustible et même l'impossibilité de s'en procurer, demande par le district d'Amiens d'être autorisé à faire emparquer cinq arpents de bois dans la réserve de Ménévillers. Pension du citoyen Acloque ex-religieux prémontré, curé de la ci-devant paroisse de Saint-Firmin le Martyr. Créances sur la commune d'Abbeville. Sommes dues pour dégalonnage de six ou sept cents chapes et chasubles, qui ont produit, avec les étoffes d'or et d'argent environ 1500 marcs, tant en or qu'en argent. Améliorations apportées à une maison rue Porte Paris à Amiens, provenant du collège de ladite ville, par le locataire de ladite maison. Demande par la citoyenne Beauvais, « demeurant à Vallery sur Somme », à être autorisée à enlever des objets à elle appartenant, d'une maison rue St-Denis à Amiens, provenant du séminaire de ladite ville. Demande d'indemnité pour améliorations faites à une maison rue St-Denis, à Amiens, provenant dudit séminaire. Demande d'estimation d'améliorations faites à une maison nationale, rue des Sergents, à Amiens. Demande de réparations à des maisons attenant au ci-devant oratoire de la ci-devant église du Sépulcre, à Montdidier. Location des jardins des

curé, vicaire et sœur d'école de la ci-devant paroisse Saint-Denis d'Airaines. — Fol. 209. Du 11 brumaire. Sommes payées pour les prêtres détenus à la maison de réclusion des Carmélites d'Amiens. Avance faite au citoyen Bizez, régisseur de la maison d'arrêt des Grands Chapeaux à Amiens. Frais de recherche des biens nationaux restant à vendre dans le canton de Poix. Frais de layage de la coupe du bois Chapelain, à Creuse. — Fol. 211. Du 12 brumaire. Honoraires du garde du bois Chapelain à Creuse. Adjudication de l'abatis des grilles et balustrades de fer dans le temple de la Raison de Ham, et du transfert à Péronne dudit fer et des croix déposées en la maison commune dudit Ham. Somme réclamée par un ci-devant cordelier d'Amiens, pour acquit de fondations. Demande de vérification de l'arpentage général de la terre de Fouquecourt, procédant de l'abbaye de Corbie. Sommes dues pour travaux à l'église de Corbie. Frais de préparation de la vente des herbes et foin des prairies nationales à Yzeux. Sommes dues pour acquit de fondations à Flixecourt. — Fol. 214. v°. Du 14 brumaire. Frais de layage des bois nationaux de Revelles, Creuse et Rumainsnil. Frais de layage et de séparation des portions de la seconde coupe de bois de basse futaie dans les bois nationaux de Plachenoy, Hamory, Seble, Homery, ci-devant dit bois du Roi, terroirs de Crouy, Froudrinoy et St-Pierre à Gouy. Indemnité réclamée par le commissaire à la surveillance de la démolition de la ci-devant église Saint-Firmin-le-Confesseur, à Amiens. Frais de vente de la haute futaie des bois nationaux provenant des chapitres d'Amiens, aux terroirs de Revelles, Creuse et Rumainsnil. Somme due au ci-devant vicaire de la paroisse St-Firmin, à Amiens, pour acquit de fondations. Demande par le citoyen Lapostolle, professeur de chimie, de la location de la ci-devant chapelle Saint-Quentin à Amiens, « dont il dit avoir besoin, comme chargé par le Comité de Salut public de la direction de la manufacture d'acier de la veuve Libaude, et de faire fabriquer, avec une partie de l'acier de ce nouvel établissement, des limes dont manquent les ateliers d'armes de la République » ; accordé. Labourage et ensemencement d'une terre provenant de la cure de Breilly. Somme due aux citoyens Langevin et Fillette, de la commune d'Amiens, « pour frais d'un voyage de Paris, où ils ont été demander des canons pour la garde nationale. » Honoraires du citoyen Duval, ci-devant adjudant de la garde nationale d'Amiens. Fourniture de tourbes à la commune

d'Amiens. Dommage causé à une maison du faubourg de Hem à Amiens, « tenant d'un côté au sentier qui conduit au moulin à papier », par la chute des eaux du moulin du ci-devant évêque. États à fournir par les districts des reventes à folle enchère des biens nationaux, dont les adjudicataires sont en retard d'en payer le prix. États fournis par les districts de la masse du prix des biens nationaux immobiliers vendus jusqu'au 1^{er} du mois précédent. Sommes dues à la maison ci-devant conventuelle de Ham. — Fol. 223. Du 15 brumaire. Réclamation par l'adjudicataire de biens nationaux au district de Doullens. Mémoire par lequel « le citoyen Poncet, serrurier en la commune de Plessis-Rozainvillers, expose que, le 13 février 1793, v. s., il a fait, avec les officiers municipaux de ladite commune, un traité par lequel il s'engageait de fournir une grille et un appui dit cy-devant de communion dans la cy-devant église dudit lieu, moyennant une somme de 1350 l. ; que l'appui de communion a été exécuté, que la grille ne l'a pas été, que l'entrepreneur et la municipalité sont convenus de suspendre l'exécution de la grille, attendu qu'ils prévoyoient la chute prochaine du fanatisme ; l'exposant demande qu'il soit procédé à l'estimation des ouvrages qu'il a exécutés, pour le prix lui en être payé. Somme due pour réparations à l'église de Falvy. Demande par les fermiers du Fayel de payer en espèces les redevances qu'ils doivent en nature. — Fol. 228. Du 16 brumaire. Arrêté du district d'Amiens « par lequel il propose de l'autoriser à vendre les matériaux de l'église Martin, sauf à mettre un autre local à la disposition de la société populaire ; il observe à cet égard que cette démolition donnera les moyens de former une place publique, et rendra plus sain l'air qui est infecté dans ces environs par les ordures que l'on y dépose. » — Fol. 228 v°. Du 17 brumaire. Somme due au citoyen Caviller, fondeur à Carrépuits, pour la refonte d'une cloche à Contay. Réclamation par l'adjudicataire d'une maison à Amiens à côté de celle des ci-devant Ursulines. Réclamation par un ecclésiastique de Montdidier, acquitté de l'inculpation d'émigration. Pension d'un ancien membre de la congrégation des Écoles chrétiennes. — Fol. 233 v°. Du 18 brumaire. Sommes dues pour la confection de l'inventaire et estimation des meubles et effets du ci-devant hôtel-Dieu de Corbie. Demande de location d'une chambre dans la maison des ci-devant Cordeliers d'Amiens. Frais de garde des effets provenant des religieuses de l'hôtel-Dieu de Corbie. — Fol. 235. Du 19 brumaire. Réclamation par l'adjudicataire de terres à Glisy. Somme réclamée par l'ex-curé de Caulières, pour acquit de fondations. Frais de visite

et estimation des arbres des jardins des ci-devant Célestins et Jacobins d'Amiens. Demande de limitation du terrain de l'ancienne église Saint-Nicolas, à Amiens, dont les matériaux ont été vendus. Réclamation par les fermiers d'Hermilly. Id., par le fermier de l'une des fermes de Ransart. Frais de procédures pour divers établissements religieux. Frais d'emparquement de coupes dans les bois nationaux. Délivrance à la municipalité de Quevauvillers d'un demi arpent de bois dans la réserve de Ménévillers, pour en employer le produit à l'atelier de salpêtre établi dans cette commune. Demande de remboursement d'un pot de vin pour la location des dîmes d'Aubvillers. Somme réclamée par le ci-devant curé d'Oisemeont, pour l'acquit de fondations. Sommes à payer aux ex-religieuses hospitalières de Doullens. — Fol. 243. Levée des scellés apposés sur les effets du général Emonnal dans l'appartement qu'il occupait dans la maison du citoyen Jourdain ; réclamation dudit Jourdain à ce sujet.

L 115. (Registre.) — In fol., 240 feuillets, papier.

An III. — Délibération et arrêtés du directoire du département. 4^e bureau. Domaines. — Fol. 1. Du 24 brumaire. Sommes dues à Pierre Renoult, ci-devant procureur à Péronne, pour frais de procédure pour des établissements ecclésiastiques. Sommes dues pour la vente du mobilier de l'hôtel-Dieu de Corbie et de pommes à Fouillooy et à Heilly. Frais d'estimation de biens nationaux à Amiens. — Fol. 2 v°. Du 26 brumaire. Sommes dues pour travaux à la maison des Saintes-Maries, à Amiens. Id., au ci-devant séminaire d'Amiens. Somme due au ci-devant curé d'Allonville. Frais de ventilation de la ferme de Meunières. — Fol. 5. Du 27 brumaire. Réclamation par le citoyen Bellier, chef du bureau militaire du département, à qui un logement a été accordé dans la maison des Feuillants, dont le surplus sert de magasin pour l'ambulance de l'armée, sur ce qu'il a été prévenu par le citoyen Chambreuil, employé supérieur de l'administration des hôpitaux, que la suppression des hôpitaux vers Paris allait occasionner le reflux dans le magasin d'une très grande quantité d'effets, pour lesquels il aurait besoin de toute la maison, et que ledit Bellier ait promptement à vider les lieux ; une petite maison dépendant des Moreaucourt à lui accordée en compensation. — Fol. 6.

Du 28 brumaire. Créances liquidées. « On a fait lecture d'un mémoire du citoyen François-Louis Crevits et autres, tant en leur nom qu'au nom des autres otages envoyés de Gand dans cette commune, au nombre de vingt-deux, demandant la faculté de se loger ensemble dans la maison dite de la Providence de cettedite commune, promettans se soumettre à toutes les conditions que l'administration lui prescrirait. Vu à la suite la réponse du citoyen Lefebvre-Langlet, garde magasin des subsistances civiles établi en ladite maison, qui déclare que les pétitionnaires peuvent être logés dans cettedite maison ; le rapport du citoyen Rousseau, ingénieur architecte de ce département, d'hier 26 brumaire (*sic*) présent mois, portant fixation à 1016 l. de la location des appartemens que peuvent occuper les pétitionnaires ; la déclaration du citoyen Gruet, directeur de l'agence et des domaines de ce département de ce jour, telle qu'il n'y a moyen d'empêcher la location au profit des exposants des appartemens désignés dans le rapport du citoyen Rousseau, aux prix, clauses, charges et conditions insérées dans ce rapport, enfin l'avis du district d'Amiens, aussi de ce jour, qui propose d'autoriser les 22 otages envoyés de Gand dans cette commune, à entrer en jouissance des appartemens désignés au rapport du citoyen Rousseau au loyer annuel de 1016 l., payable par quartier et d'avance, entre les mains du receveur des domaines de cette commune ; les administrateurs du département de la Somme réunis en séance publique, considérant qu'au désir de la loi du 5 novembre 1790, dont l'exécution est recommandée par celle du 28 messidor dernier, les propriétés nationales doivent être données à bail par adjudication, mais que cette formalité ne peut pas être remplie à l'égard des bâtimens dont la location est proposée en faveur des pétitionnaires, que partie de la maison dont ils dépendent étant déjà occupée pour un service public, il est possible que, d'un moment à l'autre, la partie restant fût aussi nécessaire pour le même service, qu'elle ne peut donc être louée qu'à la charge de vider les lieux à la première réquisition, et, par conséquent, doit être sans adjudication ; que, d'un autre côté, la proposition des otages de Gand, la grande difficulté, pour ne pas dire l'impossibilité où ils se trouvent nécessairement, de se procurer, même à grands frais des logements, demande des égards, approuvent l'avis du district d'Amiens et autorisent l'exécution des dispositions qu'il contient ; et néanmoins, considérant que l'estimation faite par l'ingénieur Rousseau n'est point proportionnée à la valeur actuelle des loyers de cette commune, arrête que le loyer des appartemens désignés au procès-verbal

estimatif de l'ingénieur Rousseau sera porté au double de ladite estimation, et à la charge que les pétitionnaires ne pourront exiger la restitution d'aucune partie des quartiers payables d'avance, dans le cas qu'ils quitteraient lesdites habitations avant l'expiration des termes desdits quartiers, sauf le cas où ils seroient évincés par l'administration avant l'échéance d'un quartier, auquel cas il leur sera fait une diminution proportionnelle qui resteroit à courir. » — Fol. 6 v°. Du 29 brumaire. Sommes dues au citoyen Nozo, architecte au Mont-Saint-Quentin, pour estimation de biens nationaux, etc. Sommes dues par les ci-devant religieux de Corbie à un cultivateur de Bonnay. Sommes dues pour l'inventaire, le triage et le rangement par le citoyen Collenot, des livres des émigrés Broglie et Dargenson, « d'après les ordres et sur la déclaration du citoyen Dumont, représentant, chez qui ces livres étoient déposés », et pour l'inventaire et le rangement par le même dans la bibliothèque du district d'Abbeville des livres de la bibliothèque de Notre-Dame-du-Châtel dudit Abbeville, « et ensuite à la confection des cartes ordonnée par la Convention Nationale », et pour frais accessoires. Rente au profit du citoyen Benoît de Mondécourt. Somme due pour travaux de serrurerie à la cathédrale. Rente au profit du citoyen Charles-Édouard Guidé, ex-principal du collège de Montdidier. Obligation pour les marchands et adjudicataires des coupes de bois nationaux de réserver les taillis propres à produire de l'écorce. « Deux des 22 otages de Gand, à qui il a été accordé par l'arrêté du 28 de ce mois le loyer de dix chambres dans la maison dite la Providence, se sont présentés au lieu des séances, et ont déclaré ne prendre que neuf de ces chambres et abandonner celle de n° 1^{er} évaluée 110 l. et portée à 220 l. au mémoire du doublement de ce loyer adopté par l'administration. Les administrateurs du département ont arrêté qu'il sera distrait des logemens accordé par l'arrêté dont il s'agit la chambre n° 1^{er}, au moien de quoi, le loyer des neuf autres sera réduit à 1812 l., au lieu de 2032 l., à quoi celui des dix chambres étoit fixé par le susdit arrêté. » Dépense de 92 ex-prêtres détenus dans la maison de réclusion des Carmélites à Amiens, dont le citoyen Bordecq est régisseur. Réparations demandées à une maison provenant de l'hospice général, grande rue de Beauvais, à Amiens. Sommes dues pour l'entretien des prêtres reclus dans la maison des Sœurs Repenties, à Amiens. Formation des états de situation des coupes de bois. Frais de vente de bois

nationaux. Journées dues au commissaire à l'effet de dresser un état des bois propres à la construction dans les cantons d'Airaines, Molliens et Bovelles. Sommes dues pour travaux de menuiserie exécutés pour la ci-devant fabrique de Saint-Leu, à Amiens. Paiement des arrérages des rentes dues par les établissements ecclésiastiques supprimés.

Fol. 17 v°. Du 1^{er} frimaire. Frais de martelage des bois nationaux dans le district d'Abbeville. Pain fourni pour les prêtres reclus dans la maison des Sœurs Repenties à Amiens. Demande de réparation à une cheminée de la maison de la Providence, à Amiens. Plainte par l'ex-curé d'Argœuves, de ce que la municipalité du lieu a établi dans une petite chambre dépendant de son presbytère l'instituteur de la commune, sans lui avoir donné le temps d'en retirer ses effets. Journées dues au commissaire chargé par le district d'Amiens de prendre connaissance des effets mobiliers des églises. Somme due pour la désignation des terres et prés dépendant de la ferme du ci-devant Paraclét des Champs. Gages du garde des bois de Beauchamps et de Bouvincourt. Plainte par le citoyen Guenot, garde d'artillerie de la place d'Amiens, de ce que le receveur des Domaines veut lui faire payer la location du logement qu'il occupe dans la citadelle de ladite ville. Somme due aux officiers de la ci-devant maîtrise d'Abbeville, pour récolement et martelage de coupes de bois dans la forêt de Crécy. — Fol. 23. Du 3 frimaire. Sentence rendue le 25 mai 1773 en la sénéchaussée de Ponthieu, en faveur des curé, marguilliers et fabriciens d'Hiermont contre Jean Mouvant et consorts. Le district d'Amiens tenu de supprimer le jardin du lieu des séances du département des affiches annonçant la location de divers objets nationaux. — Fol. 24. Du 4 frimaire. Somme due pour estimation de bâtiments nationaux. Frais de recherche et division des domaines nationaux du canton de Conty. Dégradations commises dans les bâtiments des Saintes-Maries à Amiens, par les ouvriers du citoyen Balin. — Fol. 25 v°. Du 5 frimaire. Observations sur la division faite du domaine de Xavière, territoire de Flesselles. Avances faites pour relevés de soumissions de baux et de procès-verbaux d'adjudication des domaines nationaux dans le district de Péronne. Frais d'extraits de baux de biens nationaux. Frais de visite et d'estimation de domaines ci-devant engagés dans le district de Péronne. Dégradations dans l'habitation du jardin de la ci-devant Compagnie des Arquebusiers d'Amiens occupée par la veuve Roger, institutrice. Réparations à faire à l'escalier d'appartement de la maison ci-devant épiscopale d'Amiens, où sont

établis les bureaux du directeur des transports militaires. Sommes réclamées par le citoyen Falempin, ex-curé de Longueau et auparavant religieux prémontré d'Amiens. Réclamation par un fermier des biens nationaux à Lœuilly, commune de Villers-Faucon, au sujet de ses contributions. Procès au sujet d'une somme due pour cire fournie à la ci-devant fabrique de Belleuse. Sommes dues pour ventes des hautes et basses futaies des bois de Mennevillers et de Vacqueresse. Pension réclamée par le ci-devant curé de « Pierre-à-Gouy », exposant « qu'ayant été détenu pendant treize mois, les scellés ont été apposés sur ses meubles et effets, qu'il a été obligé d'avoir recours à quantité de personnes pour sa subsistance, qu'il a été contraint de paier le gardien desdits scellés pendant les treize mois de sa détention. » — Fol. 31 v°. Du 6 frimaire. Somme due au citoyen Mollion, ci-devant procureur au parlement de Paris, pour avoir occupé pour les religieuses Cordelières du couvent de Saint-François de Rue. Sommes dues au citoyen Dague, cultivateur à Fleury, pour différentes missions, notamment pour faire les perquisitions nécessaires à l'effet de découvrir une cloche présumée cachée à Belleuse. Réparations à faire aux couvertures des écuries d'une maison provenant des Prémontrés, grande rue de Beauvais, à Amiens, occupée par la poste aux chevaux. Frais d'arpentage et d'estimation de biens nationaux à Guémicourt. Frais de ventilation et estimation de biens nationaux dans diverses communes. Surcens dû à la fabrique de Fresnoy-en-Chaussée. Liquidation d'une créance au profit du citoyen Baffet. Sommes dues pour travaux faits à l'église Saint-Leu d'Amiens, à la suite de la grêle du 16 août 1791. Demande de prise en location d'un logement aux Cordeliers d'Amiens, par la citoyenne Mautor, femme de Louis-Joseph Pontmaion, gendarme de la résidence d'Amiens, « présentement à la Vendée. » Sommes dues au citoyen Louis-Jacques Heuvrard, ci-devant procureur au Parlement de Paris, pour avoir occupé dans les affaires pour les officiers municipaux, les chanoines et l'hôtel-Dieu de Nesle, contre le ci-devant marquis dudit lieu. — Fol. 36 v°. Du 7 frimaire. Somme due pour travaux de menuiserie au cimetière de Fluy. Créance sur la commune d'Abbeville. Sommes dues pour les recherches faites par les citoyens Chevalier et Nancelle d'Avre-Libre, Nicolas Cavillier, cultivateur à Carrépuis, et Jean-Baptiste Vion, de Tilloloy, commissaires nommés par le district de Montdidier pour fournir les renseignements sur les bois nationaux

ou particuliers demandés par l'administration du département en conséquence d'une lettre du citoyen Marrier, ingénieur constructeur de la marine, chef du 4^e arrondissement, etc., lesdites recherches faites dans le canton d'Avre-Libre. Demande de réparations à une maison provenant des Cordeliers, rue des Rabuissons, à Amiens. Frais de visite et d'estimation du prix de la location des ci-devant presbytères de l'arrondissement du bureau d'enregistrement de Montdidier. Location de terres au terroir de la Warde-Mauger. Secours réclamé par une ci-devant ursuline de Montdidier, en raison de ses infirmités et de la misère où elle se trouve. Créances sur la commune d'Abbeville. Frais d'une enquête sur le traitement du curé d'Oisemont. — Fol. 45. Du 8 frimaire. Réclamation par l'adjudicataire du terrain sur lequel était bâtie l'église Saint-Nicolas d'Amiens. Procès entre le citoyen Rimbault et la commune de Cahon et Gouy. Demande par l'agent préposé à la fabrication du salin en la commune de Doullens, de la construction d'un bâtiment dans la maison des ci-devant Sœurs Grises de ladite commune. Frais d'estimation de biens nationaux. Fourniture de bandoulières par la citoyenne Dollin. Réclamation par le fermier des terres de l'hôpital général d'Amiens à Sélincourt. — Fol. 48. Du 9 frimaire. Créance sur la ci-devant fabrique de Gentelles. Créance sur la commune d'Abbeville. Allocation de commis au receveur du district d'Abbeville. Réclamation par l'acquéreur d'une coupe de haute futaie vendue par le ci-devant commandeur de Saint-Maulvis. Frais d'entretien des 92 ex-prêtres détenus dans la maison des ci-devant Carmélites à Amiens. Sommes dues au citoyen Jérôme, marchand de bois à Amiens. Frais de vente du mobilier des religieuses de l'hospice de Corbie. Frais de procédure dus par divers établissements religieux. Créances sur la commune d'Abbeville. Frais d'estimation de champart et de dîme inféodée à Marcelcave. Réclamation par l'adjudicataire du bail de la maison vicariale de Cannessière. Créance sur la commune d'Abbeville. — Fol. 59. Du 11 frimaire. Annulation de l'adjudication faite par le district de Doullens de l'une des fermes de Ransart. — Fol. 59 v°. Du 12 frimaire. Frais de martelage, récolement, etc. des bois nationaux d'Hébécourt. Demande de sursis à la vente des biens dont le citoyen Debains s'était rendu adjudicataire le 27 juillet 1791. Frais d'évaluation du droit de champart au profit du citoyen Choiseul-Gouffier, sur les biens nationaux sis aux terroirs d'Heilly, Blincourt et Voisins. Somme due par la municipalité d'Amiens pour fourniture de tourbes.

Demande de réparation à une gloriette rue de Corbie, provenant des pauvres de Saint-Remy d'Amiens. Réclamation par l'adjudicataire du petit marais d'Étampes. Demande de réparation à un magasin sur le quai d'Amens, provenant des religieuses de la Providence de ladite ville. Demande par le citoyen François Millon, brocanteur à Amiens, à l'effet d'être dispensé « de payer le prix de l'adjudication à lui faite d'un buffet d'orgues qui a été vendu et resté déposé en la cy-devant église de Saint-Jacques de cette commune ; il observe que cet édifice aiant été rempli de fourrages pour l'armée, depuis son acquisition, il lui a été impossible d'en retirer les orgues dont s'agit » ; débouté des fins de sa demande. Frais réclamés par les citoyens Achille Langevin et Fillette, nommés par le conseil général de la commune d'Amiens le 4 septembre 1792, pour se rendre à la Convention Nationale, à l'effet d'y solliciter, pour le service de ladite commune, la délivrance de huit pièces de canons, sur les 60 à 80 qui se trouvaient alors à Boulogne. Réclamation au sujet de la maison canoniale de Martin de Bonnaire, ci-devant chanoine de la cathédrale d'Amiens, décédé, par les héritiers dudit de Bonnaire. Demande par l'adjudicataire de terres à Bernaville, d'être autorisé à abattre des ormeaux qui portent préjudice auxdites terres. Réclamation d'une somme de 4513 l. 2 s. pour améliorations faites dans une maison rue des Sergents, provenant de « la fabrique Remy », à Amiens. Paiement réclamé d'améliorations apportées à une maison nationale près de la porte Saint-Pierre, à Amiens. Sommes payées pour supplément d'honoraires au bedeau de Saint-Sulpice, faubourg de Ham. — Fol. 68. Du 13 frimaire. Radiation du bâtiment occupé par la poste aux chevaux d'Amiens, de l'affiche annonçant l'adjudication du bail à loyer de plusieurs maisons nationales. Réclamation par les citoyens Florentin et Charles Cavillier, fondateurs à Carrépuits, au sujet de créances qu'ils ont sur plusieurs communes. Réclamation par les locataires d'une maison provenant des Cordeliers d'Amiens. Somme due pour l'ouverture des bois nationaux sur le terroir de Fourdrinoy. Frais de numérotage et de récolement des bois du Gard. Réclamation par l'acquéreur de bois provenant de l'émigré Millon. Constataion des effets meubles et immeubles appartenant au citoyen Le Quin, dans une maison nationale « rue Denis » à Amiens. — Fol. 72 v°. Du 14 frimaire. Créances sur la commune d'Abbeville. — Fol. 75 v°. Du 15 frimaire. Créances sur la ci-devant fabrique de Liéramont, pour la reconstruction de l'église, notamment au

profit du citoyen Cathelain, architecte à Rocquigny. Somme due pour fournitures aux religieux de Saint-Riquier lès Pierrepont. Autorisation demandée de construire des écuries dans une maison provenant de la ci-devant fabrique de Saint-Remy d'Amiens. — Fol. 76 v°. Du 16 frimaire. Confirmation d'un arrêté du district d'Abbeville du 24 brumaire portant « que le jardin du collège d'Abbeville, dont on ne tire aucun parti, est consacré à la formation d'un jardin botanique, où seront cultivées et rangées par ordre les plantes curieuses et utiles ; que ceux des bâtimens dudit collège qui ne sont pas employés à l'enseignement public serviront à placer non seulement une bibliothèque nationale, mais même tous les dépôts qui tiennent aux sciences et aux arts, ainsi qu'à l'étude de la nature, qu'il y aura une salle destinée pour les cours et démonstrations publics, d'autres pour les diverses collections, qu'enfin le petit bâtiment qui fait partie des dépendances du collège et qui tient à l'hôpital, sera destiné, à cause de la proximité du jardin, à placer les herbes, les graines et à servir de serre pour le jardin botanique. » — Fol. 77. Du 17 frimaire. Pension demandée par une ex-religieuse hospitalière de Montdidier. Demande « par les citoyens se disant gardes de la forêt de Cressy » de jouir de la faveur accordée par la loi du 15 pluviôse an II. Somme due au citoyen François Toutel, chantre basse-contre dans la ci-devant cathédrale d'Amiens. Réclamation par l'adjudicataire d'un champart à Hiermont. — Fol. 82 v°. Du 18 frimaire. Somme due par la fabrique de Maricourt au citoyen Florentin Gorlier, fondeur de cloches à Roisel, pour la fonte de deux cloches. Somme due au citoyen Cauet pour fourniture de vases sacrés à la ci-devant fabrique de Maricourt. Somme due au citoyen Cavillier, fondeur de cloches à Carrépuits, par les habitants de Montauban. Id., par la fabrique de Mirvaux. Frais de martelage et de récolement dans les bois nationaux et d'émigrés de l'arrondissement de la ci-devant maîtrise d'Amiens. Fourniture de papier et autres à l'administration du district de Doullens. — Fol. 86. Du 19 frimaire. Réclamation par l'adjudicataire de prés provenant de la mense conventuelle de l'abbaye du Gard. Entretien des ex-prêtres détenus dans la maison des Carmélites d'Amiens. Contestation avec le citoyen Genty, entrepreneur d'un bâtiment nouvellement construit à l'hospice de Santé d'Amiens. — Fol. 87 v°. Du 20 frimaire. Sur le refus par plusieurs notaires d'Hornoy, d'Oisemont et de Quevauvillers, arrêté concernant la vente des bois de haute et basse futaie. — Fol. 91 v°. Du 21 frimaire. Demande par les administrateurs de l'hospice de Santé

d'Abbeville, de la réunion à la cour extérieure dudit hospice du terrain ci-devant à l'usage de cimetière « de la paroisse Vulfran. » Somme due pour la vérification des ventes de domaines nationaux. Réparations à faire aux fermes de Ransart, provenant de l'abbaye du Gard. Autorisation demandée par le locataire d'un jardin des ci-devant Carmélites, rue des Corroyers, à Amiens, d'abattre un pommier qui tombe de vétusté. — Fol. 94 v°. Du 23 frimaire. Réclamation par l'adjudicataire du domaine de Saint-Nicolas de Rigny. — Fol. 96. Du 24 frimaire. Demande par le garde-magasin des effets de l'ambulance établie à Amiens, de la jouissance du jardin de la maison des Feuillants, où sont déposés lesdits effets. Réclamation par les habitants de la rue des Clairons, à Amiens, contre une entreprise prétendue faite par l'adjudicataire du jardin de la ci-devant compagnie des Archers de ladite ville. Fourniture de pain aux ouvriers du Beffroi d'Amiens. Fourniture de bière et de levure à l'hospice de Santé d'Amiens. Sommes dues pour vente de bois de haute futaie dans les bois nationaux des cantons de Querrieu, Boves, Corbie et Villers-Bocage. Frais d'emparquement et de division du bois de Pottier dit bois à Part, terroir de Villers-Bretonneux, appartenant par moitié aux ci-devant religieux de Corbie, et à la veuve Dufresne, d'Amiens. Demande par les officiers municipaux d'Heilly « qu'il soit pris un parti sur la vente ou la destination d'une chapelle dite de Sainte-Anne, existante dans ladite commune, en observant qu'elle commence à tomber, et en outre qu'elle est assez improductive, puisqu'elle est composée d'une nef et d'un chœur. » — Fol. 101 v°. Du 15 frimaire. Demande de location d'un terrain provenant des Capucins d'Amiens. Sommes dues au greffier du juge de paix de Saint-Maulvis, pour avoir été constater divers faits à Oisemont, à Fresne-Tilloloy, à Forceville, à Villeroy, à Cannessières et à Fontaine-le-Sec. Somme due pour la construction d'un mur de clôture au cimetière communal de Péronne. Somme due au citoyen Florentin Cavillier, fondeur de cloches à Carrépuits, pour la fonte d'une grosse et d'une moyenne cloche à Laucourt. Fournitures d'épicerie à la ci-devant fabrique d'Andechy. Id., à la ci-devant église de Fonches. Somme due au citoyen Florentin Cavillier, fondeur de cloches à Carrépuits, pour fonte de cloches pour la ci-devant fabrique de Rethonvillers. Somme due pour la reconstruction du beffroi du chocher de Bouchoir. Somme due au citoyen Vaubert, marchand d'ornements d'église à Jussy, Aisne, pour fournitures

faites à la ci-devant fabrique de Rethonvillers. Somme due pour travaux de peinture pour la ci-devant paroisse Saint-Leu d'Amiens. Somme due au citoyen Charles Cavillier, marchand et fondeur de cloches à Carrépuis, pour refonte de cloches à la ci-devant fabrique de Gruny. Honoraires dus au citoyen Cabour, avoué à Péronne, pour avoir occupé pour le procureur général syndic du département. Demande par le garde-magasin des subsistances militaires de l'ouverture d'une porte, pour communiquer avec le jardin des ci-devant Moreaucourt. Demande par la citoyenne Lannoy, institutrice à Amiens, d'être maintenue dans la jouissance d'une salle haute en la ci-devant maison de l'Arquebuse, qui lui fut accordée en commun avec la citoyenne Roger, coinstitutrice, pour leur enseignement, et du ci-devant corps de garde de la même maison, où la citoyenne Lannoy tient son ménage. Demande de prise en location d'une chambre « dans la maison nationale dite Marie ». — Fol. 113. Du 27 frimaire. Somme due pour fourniture d'épicerie à la ci-devant fabrique de Carrépuis. Id., à la ci-devant fabrique d'Aveluy, et autres sommes dues à différentes anciennes fabriques. Somme due au citoyen Jean-Baptiste Cavillier, fondeur de cloches à Carrépuis, pour fonte de la petite cloche de la ci-devant fabrique de Méharicourt. Somme due pour fourniture d'épicerie à la ci-devant fabrique d'Étalon. — Fol. 116. Du 28 frimaire. Somme à envoyer aux commissaires de la trésorerie nationale, pour le solde de diverses créances. Demande de confirmation d'une vente de bois faite par les maire et officiers municipaux de Cizancourt, Sommes dues pour estimation et autres opérations relatives aux biens nationaux. Frais de procédure dus au citoyen Caumartin, décédé. Honoraires dus au citoyen Jean-Louis Loke, chirurgien à Amiens, pour visites aux volontaires et autres militaires dans ladite commune. Traitement du citoyen Bordecq, régisseur de la maison de réclusion des ex-prêtres insermentés à Amiens. Frais d'estimation et de ventilation de domaines nationaux et autres. — Fol. 122. Du 29 frimaire. Avances faites par la maison de réclusion des ex-prêtres dite des Carmélites. Demande de prise en location de deux cabinets sans cheminée aux ci-devant Cordeliers d'Amiens. Traitement du curé d'Oisemont. — Fol. 124 v°. Du 2 nivôse. Pétition « par laquelle Louis Crevits, un des otages de la commune de Gand dans cette commune d'Amiens, demande à occuper la chambre n° 1^{er} à la maison dite de la ci-devant Providence, chambre que d'abord il avoit demandé et occupé, qu'ensuite il a cru ne lui être pas utile, et qu'aujourd'hui leur est indispensable, attendu la maladie d'un des leurs » ; accordé. Somme due au citoyen Cavillier, fondeur de cloches à Carrépuis, pour la refonte des cloches de Vaire sous Corbie. Créance

sur la commune d'Abbeville. Pension du ci-devant titulaire de la chapelle de Bertheaucourt, commune de Frettemolle. Fournitures de bureau pour le bureau des Domaines nationaux. Somme due pour réparations faites au presbytère de Belleuse. Somme due au citoyen Cavillier, fondeur de cloches à Carrépuis, pour la refonte des cloches de la commune de Vignacourt. Id., pour celles de Franvillers. Id., pour celles de Longpré. Rente sur la fabrique de Saint-Sauveur de Péronne. — Fol. 129 v°. Du 3 nivôse. Sommes dues pour fournitures de cires à la ci-devant fabrique de Saint-Jacques à Amiens, et autres. Demande de subrogation pour une adjudication de terres et bois nationaux. Traitement des employés du bureau des Domaines nationaux. Somme due au citoyen Charles Cavillier, fondeur de cloches à Carrépuis, pour fonte de cloches à Blangy-Tronville. Réclamation par le citoyen Joseph Scheidegger, « gardien du temple de l'Être Suprême », sur ce qu'il n'a rien touché de ses gages depuis le 1^{er} messidor précédent. Somme due pour travaux de charpenterie à la ci-devant église Saint-Germain d'Amiens. Somme due pour fourniture de chandelles à la commune d'Amiens. Somme due au citoyen Mathieu, peintre à Amiens, pour travaux de peinture et de dorure à la ci-devant église de Crouy sur Somme. Pension viagère du citoyen Cailleret. Travaux de plafonnage à la ci-devant église du grand Bazentin. Somme due pour fourniture de cires à la ci-devant fabrique de Mont-Saint-Quentin. Id., à la fabrique de Manancourt. Id., à la fabrique de Saint-Christ. Id., à la fabrique de Liéramont. Honoraires du gardien des scellés apposés en la maison et hôpital des pauvres de Montdidier. — Fol. 141. Du 4 nivôse. Mode à suivre pour la vente des bois nationaux confisqués ou séquestrés. Somme due pour travaux à une maison nationale convertie en maison d'arrêt, à Abbeville. — Fol. 142. Du 5 nivôse. Honoraires pour rédaction des procès-verbaux des ventes de bois. Somme due au citoyen Charles Cavillier, pour refonte des cloches de Rubempré. Location de logements dans la maison des ci-devant Jacobins à Amiens. Réparation demandée à la toiture de l'église « dite du Sépulchre », à Montdidier ; question de savoir si elle sera oui ou non conservée ; le district autorisé à la mettre en vente. Somme due au citoyen Florentin Cavillier, fondeur de cloches à Carrépuis, pour la refonte d'une

cloche à Hombleux. Somme due à l'agent national de la commune de Foucaucourt, canton de Péronne, pour avoir donné un état estimatif des meubles et effets existant dans les ci-devant églises et maisons presbytérales du canton de Foucaucourt. Somme due pour fourniture de toile batiste et dentelle à la ci-devant fabrique d'Allaine. Somme de 457 l. due au citoyen François le Jeune, sculpteur à Abbeville, pour ouvrages faits dans les ci-devant églises Saint-Georges et des Minimes de ladite ville. Sommes dues pour fournitures aux ci-devant fabriques de Vadencourt, la Houssoye, Rainneville et Rubempré. — Fol. 149. Somme due à Charles Cavillier, fondeur de cloches à Carrépuis, pour la fonte de trois cloches à Malpart. Mandats en faveur des employés du district d'Amiens. Somme due à Philippe Cavillier, fondeur de cloches à Carrépuis, pour la fonte des trois cloches de Villers-aux-Érables. Somme due à un boulanger par les religieuses du ci-devant hôpital civil de Péronne. Travaux de serrurerie audit hôpital. Réclamation par l'adjudicataire du terrain « où étoit construite la cy-devant église Nicolas de cette commune. » Arbres propres pour le service de la marine « dans le bois des Vaches appartenant à Jean-François-Joseph de Rune, cy-devant noble », domicilié à Warsy. — Fol. 153 v°. Du 7 nivôse. Réclamation au sujet d'une somme due à un ci-devant procureur, qui avait occupé pour plusieurs habitants de la commune de Foucaucourt. Sommes dues au citoyen Bouquet, serrurier à Abbeville, par différentes fabriques dudit lieu. — Fol. 157. Du 8 nivôse. Créances sur différentes fabriques. Sommes dues pour fournitures faites aux ci-devant églises et fabriques de Saint-Jacques, Saint-Georges et du Sépulcre d'Abbeville. Travaux de ferblanterie pour la commune d'Abbeville. Somme due au citoyen Charles Cavillier, fondeur de cloches à Carrépuis, pour une cloche neuve livrée à la fabrique d'Omancourt. Somme due au citoyen Beauconsin le jeune, négociant à Abbeville, pour fournitures d'étoffes, le 3 novembre 1789, pour usage de drapeaux. Journées d'ouvriers dues pour layage et emparquement des coupes de bois de Flesselles, d'Olincourt et autres. Sommes dues pour travaux de plafonnage exécutés pour la commune d'Abbeville. — Fol. 161 v°. Du 9 nivôse. Somme due pour fourniture d'étoffes à l'hospice Sainte-Agnès de Péronne. Somme due pour fourniture d'huile et de bougies à la municipalité d'Abbeville. Secours sollicité par le district d'Abbeville en faveur de vingt-quatre religieuses détenues dans la maison d'arrêt d'Abbeville ; « par sa lettre du même jour 29 frimaire le comité révolutionnaire du district

d'Abbeville rend compte à l'administration de ce district du dénuement absolu et affligeant dans lequel gémissent les ex-religieuses détenues au collège et en la maison de Willancourt ; elles ne reçoivent aucun secours ; elles manquent de pain, de feu, et le produit de leur travail ne suffit pas pour leur subsistance.... L'agent national, avec un de ses membres, se sont transportés dans les maisons de détention des religieuses, les ont trouvées dépourvues de tout, ont reconnu que douze sont hors d'état de travailler, qu'elles doivent du pain, dont elles ne peuvent pas payer le prix ; elles ont pour lit le plancher » ; secours de 40 s. par jour accordé à chacune d'elles. Réclamation sur l'adjudication de deux portions du bois de Guelde provenant de l'apanage du ci-devant comté de Ponthieu. Frais de vente et d'inventaire des meubles et effets de deux condamnés du district de Péronne. Traitement du concierge de la maison de réclusion des prêtres sexagénaires et infirmes et de son adjoint. Traitement du citoyen Thierry, sous-chef du bureau des Domaines nationaux. Remboursement de frais de port de lettres et autres au citoyen Descoutures, garçon de bureau. — Fol. 167. Du 11 nivôse. Observations des agents forestiers provisoires d'Abbeville sur les époques auxquelles il serait nécessaire de faire les ventes de bois. Sommes dues pour rôles d'expéditions. Réclamation par le fermier des terres, bois, dîmes et champart ayant appartenu aux religieuses de Saint-Valery, sur le terroir de Pendé. Avance de deniers pour les prêtres sexagénaires et infirmes reclus. — Fol. 170 v°. Du 12 nivôse. Somme due à un ci-devant procureur au Parlement de Paris. Frais d'impression pour l'hôpital civil de Péronne, pendant l'année 1876. Créance sur la commune de Drucat. Somme due pour ouvrages faits aux râteliers de la salle d'artillerie de l'hôtel commun d'Abbeville. — Fol. 172 v°. Du 13 nivôse. Sommes dues au garde général des bois nationaux et d'émigrés dans les cantons de Ham, Athies et Nesle. Sommes dues à un ci-devant procureur au Parlement de Paris, pour avoir occupé « à la requête des cy-devant religieux de Limours contre la cy-devant comtesse de Ligni et le cy-devant abbé de Pfaff. Créance sur la commune de Saint-Valery sur Somme. Somme due pour avoir parcouru les communes de Driencourt, Moislains, Nurlu et Ytres à l'effet de faire remettre par les communes ne possédant pas de biens communaux, un certificat pour constater le fait. — Fol. 175 v°. Du 14 nivôse. Somme due pour travaux de ferblanterie pour la municipalité d'Amiens. Somme due

envers la ci-devant cure de Bavelincourt. Pension des ci-devant religieuses employées au service des pauvres dans le ci-devant hôtel-Dieu de Nesle. Rente due à la ci-devant fabrique de Bourseville. Pension d'une ex-religieuse carmélite de Valenciennes tombée en démence. Traitement des employés du bureau des Domaines nationaux. Pension de deux filles de Charité d'Albert. Surcens envers la ci-devant fabrique de la Croix-au-Bailly. Réclamation sur ce que le district d'Amiens a omis de comprendre dans les locations par lui faites le mois précédent la maison de l'Arsenal, à Amiens, devenue vacante par le décès de la citoyenne Vacquette qui en jouissait. Journées d'ouvriers dues pour le layage et l'emparquement des bois nationaux du Vast, de Cornilloy, au terroir d'Allonville. — Fol. 182. Du 15 nivôse. Réclamation contre l'indication de certains biens sur l'affiche annonçant la vente des biens de la ci-devant fabrique de Baizieux. Liquidations définitives expédiées par le département. Traitement d'un ancien garde général à cheval des bois nationaux du district d'Amiens. Vente des objets mobiliers des églises du canton de Bray. Loyer de chambres fournies à des gardes du corps de 1785 à 1789. Logement de l'aide-major de la place d'Amiens en 1791. Somme due pour travaux de serrurerie au corps de garde de l'intendance à Amiens. Id., pour fournitures de lits aux troupes en garnison à Amiens, en 1790. Id., pour logement de gardes du corps. Id., pour impressions pour le bureau des Domaines nationaux. Id., pour travaux de plomberie à l'église Saint-Jacques d'Amiens. Id., pour travaux de menuiserie pour la commune d'Amiens. id., pour la halle au blé d'Amiens. École des filles de Vignacourt. — Fol. 187 v°. Du 17 nivôse. Somme due pour la visite des fours et cheminées d'Amiens. Frais de vente des herbes de deux prés nationaux au Mesge. Frais de garde de la maison des Jacobins d'Amiens. Somme due pour travaux de plomberie pour la commune d'Amiens. Id., au citoyen Dumas, fondeur à Amiens, pour travaux aux pompes de ladite commune. Somme due pour travaux de maçonnerie à la halle d'Amiens. Id., pour travaux de serrurerie pour la ville d'Amiens. Id., pour reliures pour la ville d'Amiens. Réclamation par l'adjudicataire de terres à Crémercy. Pension d'un ancien chapelain de la cathédrale d'Amiens, décédé. Secours réclamé par le ci-devant curé de Souplincourt. Sommes dues pour travaux de vitrerie et de charpenterie à la fabrique de Saint-Jacques d'Amiens. Créance sur la commune d'Abbeville. — Fol. 194. Du 18 nivôse. Sommes dues pour divers travaux et fournitures pour la fabrique de Saint-Jacques d'Amiens. Créances sur la commune

d'Amiens. Frais d'adjudication de la haute et basse futaie des bois nationaux de Fresnoy au Val, Revelles, Rumaisnil et Creuse. Arrêt du compte de la gestion des syndic et adjoints de la communauté des marchands et fabricants d'Amiens. Frais d'inventaire des maisons de charité ci-devant hôtel-Dieu et hôpital de Montdidier. Frais d'estimation de biens nationaux à Mailly. Frais de martelage et de récolement des coupes de 1793 et 1794 dans les bois de l'hospice national de Santé d'Amiens. Frais de martelage et récolement des coupes de 1793 à 1796 dans les bois nationaux du district de Montdidier. Demande de remboursement de surcens envers le ci-devant hôtel-Dieu d'Abbeville. Réclamation par le citoyen Nourtier, commissaires des guerres à Doullens, au sujet d'une créance qu'il a sur le citoyen Decailly, ex-commissaire des guerres à Amiens. Demande par le citoyen Duvergé, commissaire des guerres à Abbeville, de la maison des Carmélites dudit Abbeville pendant toute la durée de la guerre, pour le logement des militaires du district. Délits dans le bois du Quesnoy, terroir de Berneuil, « ayant appartenu à l'émigré Charles-Philippe Capet et autres. » Pension d'un ci-devant chapelain de Saint-Denis à Amiens. Somme due pour réparation à la maison des ci-devant Chartreux d'Abbeville. Traitement de l'ex-curé de Baizieux, décédé. Pension d'une ex-religieuse de Saint-Lazare à Paris. Frais d'inventaire des titres et papiers de l'hospice des hommes et de celui des femmes de Roye. Traitement de l'ex-curé de Vadencourt. — Fol. 206 v°. Du 21 nivôse. Avances pour les 65 prêtres détenus aux Carmélites d'Amiens. — Fol. 207. Du 22 nivôse. Somme due pour travaux de charronnerie pour la commune d'Amiens. Id., au citoyen Benoît-Augustin Flament ci-devant procureur au Parlement de Paris, pour avoir occupé pour la fabrique de Renancourt. Id., pour la fabrique de Saint-Firmin à-la-Porte, à Amiens. Honoraires dus pour avoir dressé l'état des bois propres au service de la marine. Somme due pour travaux de serrurerie pour la commune d'Amiens. Id., au citoyen Lucas, cartonier à Amiens. Frais d'établissement de la contribution foncière à Amiens. Fournitures d'épicerie pour la municipalité d'Amiens. Somme due au citoyen Claude Coudat, traiteur à Amiens, pour fournitures aux troupes de la garnison. Somme due pour fourniture de toiles à la commune d'Amiens. Somme due au citoyen Michel Carette, cordier, pour fournitures faites à ladite commune. Somme due pour

travaux de menuiserie à la halle au blé d'Amiens. — Fol. 212. Du 23 nivôse. Somme de 319 l. 6 s. due au citoyen Vimeux, sculpteur à Amiens, pour travaux à la halle au blé de ladite commune. Somme due par la commune d'Amiens, pour fourniture de bière à l'arrivée du ci-devant régiment de Conty. Somme due pour cachets et mouchettes fournis à la commune d'Amiens par le citoyen Lefèvre, graveur audit lieu. Réclamation d'une somme de 384 l., 13 s., 6 d., pour fournitures de bois à la commune d'Amiens. Mandat de 300 l. au citoyen Thuillier, « pour avoir peint le cy-devant roy et la cy-devant reine. » Loyer d'une chambre aux gardes du ci-devant roi. Somme due pour eau-de-vie fournie aux ouvriers employés à la fête civique du 7 avril 1793. Id., pour fourniture de marmites en cuivre et en fonte et autres ustensiles, et pour réparation des pompes de la commune d'Amiens. Somme de 600 l. réclamée par le citoyen Lescarcelle, lui restant due sur celle de 1 200 l., prix de la convention faite avec la municipalité d'Amiens, pour couper les bras de la croix qui surmontait la flèche de la ci-devant cathédrale et placer sur la pomme de la verge de cette croix, une flamme aux trois couleurs ; les bras de la croix ayant été seuls enlevés, sans y substituer la flamme, par suite de difficultés entre le citoyen Rousseau, ingénieur architecte, et ledit Lescarcelle, considéré que « si la flamme aux trois couleurs, surmontée du bonnet de la liberté n'a pas été posée, on ne peut en attribuer la cause qu'à l'incertitude dans laquelle l'ingénieur s'est trouvé sur le choix des mesures de la tige autour de laquelle cette flamme devait rouler. Lescarcelle et son frère en ayant donné trois, sans vouloir en signer aucune » ; vu la réplique du citoyen Lescarcelle rendant compte « des variations et des incertitudes du citoyen Rousseau sur la nature de la flamme qui devait être placée sur la flèche du temple de la Raison : elle devait être d'étoffe d'abord, ensuite en taul ou en cuivre ; après, les proportions devoient être diminuées » ; considéré, entre autres choses, que, « pour plus de régularité la municipalité d'Amiens ne devoit et ne pouvoit pas, de son propre mouvement et de son autorité, traiter avec le citoyen Lescarcelle pour l'exécution des changemens énoncés dans le traité énoncé, mais bien soumettre ce traité à l'approbation des autorités supérieures, mais que ces changemens devoient indispensables sur un édifice national qui doit être conservé comme monument des arts et un chef d'œuvre d'architecture gothique, qu'il étoit nécessaire de remplacer par les signes et les emblèmes de la liberté ceux du fanatisme et propres à en alimenter le souvenir... qu'il est constant que le citoyen Lescarcelle a fait divers voyages à Amiens par suite des incertitudes de l'ingénieur Rousseau... que le projet

formé par la municipalité de poser sur la tige de la cy-devant croix du clocher de la cy-devant cathédrale, ne peut pas, quant à présent, recevoir son exécution, que d'ailleurs le citoyen Lescarcelle ne pouvoit plus être assujetti par son traité à suivre son exécution, puisqu'il a et a dû démonter les échafaudages qu'il avoit dressés pour cette exécution » ; arrêté que la somme de 600 l. sera expédiée à Lescarcelle, pour solde desdits ouvrages. Somme due au citoyen Dequen, ci-devant avoué à Amiens. Somme de 343 l., 16 s., 9 d., au citoyen Opigier, pour médailles d'or et d'argent par lui fournies à la ci-devant académie d'Amiens. Sommes dues pour chambres fournies aux ci-devant gardes du corps et à d'autres officiers. Id., pour le logement des soldats du ci-devant régiment de Conty, dans une maison, rue des Trois-Cailloux, à Amiens. Id., pour fournitures relatives au service militaire, au compte de la municipalité d'Amiens. Id., pour fournitures de drap à la municipalité d'Amiens. Id., pour lits fournis aux cavaliers du détachement du ci-devant régiment de Conty, à Amiens. Id., pour frais de voitures pour les casernes de la commune d'Amiens. Id., pour couches fournies au régiment dit ci-devant de Conty. Demande par le citoyen Desmarest, plafonneur à Amiens, de faire enlever la pierre sépulcrale qu'il a fait poser sur la tombe de sa femme au cimetière de Saint-Denis, à Amiens. Somme due pour fourniture de charbon d'Angleterre à la municipalité d'Amiens. Traitement des employés du bureau des domaines. Secours réclamé par un ex-chanoine d'Abbeville. Somme due par les héritiers d'un receveur de la commune d'Abbeville, décédé. Somme due pour travaux de menuiserie pour la commune d'Amiens. Id., pour travaux de pailloilage pour la ci-devant fabrique de St-Leu d'Amiens. Frais de vente des boiseries et objets mobiliers des églises du canton de Foucaucourt. Somme due pour travaux de plafonnage pour la ci-devant fabrique de Saint-Pierre d'Amiens. Loyer à payer par les occupants « de la maison dite le Logis du cy-devant roy » à Amiens. Prorogation du délai pour la production des titres de créances sur les hôpitaux, maisons de secours, etc., communes, districts, départements, etc. — Fol. 229. Du 25 nivôse. Somme de 50 l., 10 s. due pour travaux exécutés à l'église de Daours en 1787 par le citoyen Vimeux, sculpteur à Amiens. Somme due pour travaux de menuiserie pour la ci-devant fabrique de

Saint-Germain, à Amiens. Id., pour fourniture de vin, huile et chandelles, « pour la fabrique Georges d'Abbeville ». Id., pour travaux d'entretien des pavés des places, chaussées, ponts et quais de la commune d'Amiens. Somme réclamée par le citoyen Jean-Baptiste Dubos, tisserand à Beaucamp-le-Vieil, chargé par le citoyen Antoine Forceville, chirurgien audit lieu, lors de l'épidémie qui y a régné deux ou trois ans auparavant, d'administrer les lavements aux malades. Créance du citoyen Delarche, tourneur, sur la commune d'Amiens. Somme due pour travaux de menuiserie, lors de la cérémonie funèbre de Lepelletier, en février 1793. Somme due au citoyen Darquez, peintre à Amiens, pour travaux de son état. Id., au citoyen Guidé, arpenteur à Amiens. Id., au citoyen Leblond, tourneur à Amiens. Id., au citoyen Gruaux, sculpteur à Amiens, à savoir 66 l., pour la sculpture faite à la halle au blé de ladite commune, et 30 l., « pour décoration de l'autel qui a servi à la pompe funèbre de Michel Lepelletier ». Id., au citoyen Carpentier, sculpteur à Amiens, savoir : 12 l., 8 s., « pour décoration à l'autel de la Patrie, le jour de la Fédération » ; 6 l., « pour avoir drapé l'autel de la Patrie au champ de la Fédération ». Id., à Jean Sellier, menuisier, « pour l'autel de la Patrie de la commune d'Amiens, pendant l'année 1791. » Id., pour travaux de maçonnerie, « pour fermer la cave dite des morts de la cy-devant église des Minimes dudit Péronne. » Avances faites par le garde du bois de Montagne pour la vente de la basse futaie. Frais d'impression pour le bureau des Domaines. — Fol. 236. Du 26 nivôse. Indemnité réclamée par le fermier de biens provenant de la mense abbatiale de Saint-Riquier, pour non jouissance. Frais d'estimation et de ventilation de domaines nationaux. Frais de vente des objets mobiliers des églises du canton de Ham. Gages du garde des bois nationaux provenant de Sainte-Larme, décédé.

L 116. (Registre.) — In fol., 246 feuillets, papier.

An III. — Délibérations et arrêtés du directoire du département. 4^e bureau. Domaines. — Fol. 1. Du 26 nivôse (suite). Demande de remboursement d'avances faites pour l'ex-curé de Beaumont près Albert, décédé. Réduction au fermier du jardin de l'abbaye de Corbie, en compensation de la perte par lui éprouvée par suite de l'ouverture dans ce jardin d'une sablonnière ou de l'établissement « dans la maison de Corbie » d'un hospice militaire. — Fol. 3. Du 27 nivôse. Créances liquidées par le département. Frais de bureau au profit du citoyen Rousseau, ingénieur architecte. — Fol. 4 v^o. Du

28 nivôse. Coupes de bois suspendues à Moislains, Chipilly et Villers-Morlencourt. Action du citoyen Aimard-Jacques-Isidore Desmery, dans la société civique, pour procurer des grains à la commune d'Amiens en l'année 1789. Réclamation d'une créance sur la ci-devant fabrique de Saint-Pierre-à-Gouy. Fondations réclamées par l'ex-curé de Rue. Frais de port des affiches relatives à la vente des domaines nationaux dans le district de Péronne. — Fol. 7. Du 29 nivôse. Somme due pour réparations au presbytère de Boismont. Id., pour fourniture de vin à l'hospice de Santé d'Amiens. Réparations à faire au bâtiment du district d'Amiens, ci-devant à usage de réfectoire. Frais d'estimation de biens nationaux et de vérification d'abattis d'arbres. Frais de layage des bois nationaux de la Warde. Honoraires dus au citoyen Traxter, architecte à Amiens, pour les plans et conduite d'ouvrages faits en 1793 à l'église Saint-Leu d'Amiens. Sommes dues pour travaux de serrurerie pour ladite fabrique. Frais de vente du mobilier des églises du canton de Combles.

Fol. 12. Du 1^{er} pluviôse. Demande de prise de location de la grande cave de la maison ci-devant religieuse de la Providence. — Fol. 12 v^o. Du 3 pluviôse. Frais de transport au district d'Amiens de meubles et d'effets provenant de la ci-devant église de Ribemont. Réclamation par le fermier de terres provenant de la ci-devant fabrique de Cléry. Frais de vente de bois nationaux. Frais de layage de bois nationaux et d'émigrés. Demande par Jean-Baptiste Dubos, cultivateur à Querrieux, de payer en assignats sa redevance pour les immeubles qu'il tient à ferme et que le receveur des domaines de Corbie exige en nature de grains. Réclamation par les fermiers de terres au terroir de Quevauvillers. Somme due pour fournitures de vitrerie à l'hospice de Santé d'Amiens. Sommes dues pour suppression des croix de divers édifices nationaux de la commune d'Amiens. Somme due pour ouvrages et fournitures à l'occasion du remplacement par des flammes aux trois couleurs des girouettes existant sur le temple de la Raison et sur la maison du district d'Abbeville. Pension de deux ex-religieuses de l'hôpital de la Charité de Montdidier. Demande par la fermière de la ferme d'Écoraux d'être dispensée de payer en nature de grains sa redevance pour ladite ferme. Frais d'estimation de maisons nationales à Amiens. Rente sur le bureau des finances d'Amiens. Somme due au citoyen Jacques Denisart l'aîné, ex-procureur au ci-devant siège de l'élection de Montdidier, pour avoir

occupé pour la commune d'Ailly sur Noye. Somme due par la ci-devant fabrique de Saint-Mard, au curé dudit lieu. — Fol. 21 v°. Du 5 pluviôse. Expédition de plusieurs mandats. Frais de martelage et de vente de réserves de bois aux terroirs de Cachy, Oresmaux, la Houssoye, du Preux, etc. — Fol. 22. Du 7 pluviôse. Frais d'impression pour l'hospice de Santé d'Amiens. Rente sur les ci-devant Bénédictins de Montdidier. Réclamation par l'ex-chanoine régulier du Chaussoy, reclus comme insermenté et mis en liberté par ordre du comité de Sûreté générale. Rente sur la ci-devant abbaye de Saint-Valery. Réclamation par le fermier de terres à Vellennes. Somme due pour fourniture de ferblanterie. Demande par le citoyen Jean-Louis Salmon, fourbisseur, exposant qu'ayant été obligé d'évacuer la maison des Saintes-Maries d'Amiens, où il demeurait, pour l'établissement de la manufacture d'armes, ayant appris que ledit établissement allait être transféré dans la maison de l'entrepreneur, demandant à être réintégré dans ladite maison. Domaines nationaux à affermer dans le ressort du receveur des domaines de Corbie. Frais de port d'affiches pour des ventes de bois. Frais de démontage d'un autel et d'un grand chapier à la Providence d'Amiens, transportés au district. Frais d'ouverture de la coupe de la basse futaie du bois Laqueue de Rivery. Journées employées par le citoyen Sénéchal, architecte à Corbie, pour la vente de différentes propriétés en 1791, 1792 et 1793. — Fol. 27. Du 8 pluviôse. Traitement du fondé de pouvoirs de l'administration du district d'Amiens. — Fol. 27. Du 9 pluviôse. Somme réclamée par l'ex-curé de Cartigny, pour la construction d'une grange. Avance faite à la fabrique de Malpart. Bâtiment construit par l'ex-curé d'Herbécourt. Grains provenant de l'abbaye de Corbie à Oresmaux. Rentes de l'hôpital général des pauvres d'Abbeville. Liquidation d'une créance au profit de l'institut général de secours établi à Abbeville. Réparations à faire au ci-devant Paraclét, à Amiens. Frais de layage et d'emparquement du bois de Montagne-Fayel, etc. Frais de ventilation du prix des biens nationaux. Gardes des bois de l'hospice de Péronne à Nurlu. — Fol. 31 v°. Du 11 pluviôse. Somme due à feu Jean-François Boissier, avoué au tribunal du district de Montdidier, pour avoir occupé pour les ci-devant religieuses administratrices de l'hôtel-Dieu dudit Montdidier. Id., pour la commune de Moreuil. Id., pour la commune de Sourdon. Id., pour la commune d'Hangest en Santerre. Frais dus au citoyen Denisart le jeune, ci-devant procureur à Montdidier, pour divers établissements. Liquidation d'une créance sur la commune de Davenescourt. Somme due par la

ci-devant fabrique de Notre-Dame, à Amiens, pour fourniture d'échelles. Créance sur la ci-devant confrérie de la Croix en l'église Saint-Leu d'Amiens. — Fol. 34 v°. Du 12 pluviôse. Frais de recherche des effets des églises dans les cantons de Boves, Corbie et Querrieux. Demandes de payer des redevances en assignats. Mémoire du receveur des domaines de Liomer sur ce qu'un très grand nombre de fermiers de son arrondissement n'a pas satisfait à la loi du 16 brumaire an II. Somme due aux citoyens Sainneville et Pinchon le Brun, ci-devant feudistes à Amiens, pour rédaction des terriers de la ci-devant abbaye de Saint-Jean. Somme due pour la desserte de la ci-devant cure de Laucourt, lorsqu'elle était rattachée à celle de Saint-Aurin. Frais d'arpentage du ci-devant domaine de Xavière, commune de Flesselles. Avances à faire aux cinquante ex-prêtres détenus aux ci-devant Carmélites d'Amiens. — Fol. 40 v°. Du 13 pluviôse. Frais de ventes de bois. Demande par les officiers municipaux de Dury que la terrière de ladite commune, située dans une pièce de terre dont la vente est indiquée, soit conservée. Commissaires à nommer pour distinguer les bornes d'une pièce de terre à Velennes. Somme due pour avoir rassemblé et fait conduire au district, les fers, plombs, cuivres et ornements provenant des églises de Péronne. Demande de concession d'un terrain sur lequel est construite une chapelle à Pont-Remy. Demande de prise en location de la maison presbytérale de Saint-Christ, par le citoyen Baligant, de Landrecies, « attendu que les ennemis coalisés de la République ont dévasté ses propriétés, lors du siège de cette place. » Demande par le conseil général de la commune de Montdidier de la maison des Ursulines de ladite commune, pour servir d'hôpital, attendu que l'hôpital actuel n'est pas assez spacieux. Demande en restitution d'un champart au district d'Abbeville. Secours de 40 s. par jour pour les ecclésiastiques insermentés reclus. Réclamation par le citoyen Alexandre Cormeille, au sujet de terres dont il est adjudicataire. Frais de recherche des objets mobiliers des églises des cantons de Poix, Molliens-Vidame et Lignières en Chaussée. Demande au sujet de la coupe des bois provenant de l'abbaye de Corbie sur les terroirs de Fescamps et de Bus. Pension d'un ex-religieux Génovéfain, à Ham. Location du presbytère de Cartigny. Frais de vente du mobilier restant dans les ci-devant églises du canton de Roisel. Frais d'inventaire des meubles des églises du canton de Bray.

Restitution à faire pour un champart à Saucourt. Réparations à faire à une maison à Amiens, rue des Rabuissons. Frais de vente du mobilier des églises du canton de Nesle. Frais d'estimation des meubles des églises des cantons de Combles, Chaulnes, Roisel, Péronne et Nesle. — Fol. 52. Du 15 pluviôse. Frais de recherche des domaines nationaux dans le canton de Liomer. Honoraires d'un commissaire à l'estimation des domaines nationaux. Indemnité due pour plantations et améliorations dans le jardin et aux bâtiments de la ci-devant compagnie des Archers d'Amiens. Loyer de terres à Morvillers-Saint-Saturnin. Réparations faites à une maison nationale à Amiens. Réclamation par l'adjudicataire d'un immeuble à Aumâtre. Traitement de l'ex-curé de la paroisse Saint-Jacques de Nesle. Somme due pour avoir cultivé des terres à Seux pour le compte de la Nation. Frais de vente du taillis du bois de Rivière. Somme due par la fabrique de Renancourt. Réclamation par les locataires d'une maison rue Neuve, à Amiens, provenant du collège dudit Amiens. Réclamation par le citoyen Frénoi, fabricant de papier à Dommartin, adjudicataire de lots d'arbres dans le bois nommé le Paraquet. Prétention par plusieurs citoyens de la commune de Poix, qu'on doit empêcher même les gardes des bois d'apporter des fusils dans l'exercice de leurs fonctions. Autorisation demandée de faire pâturer des chevaux à Beaucamp-le-Vieil, attendu la disette de fourrage. Somme due pour la charpente du clocher de l'église d'Oisemont. Frais d'estimation du ci-devant domaine engagé de Soues. Allocation aux prêtres reclus. Frais d'inventaire et d'estimation des effets mobiliers provenant des églises du district d'Amiens. — Fol. 60. Du 16 pluviôse. Créances sur la commune d'Amiens. Créances sur les ci-devant fabriques de Goyencourt, Creuse. Somme due pour fourniture de chandelles, bois et pailles aux troupes qui ont été en garnison à Rue en 1788. Somme due pour grains fournis à la commune d'Abbeville en 1789. Créances sur la commune d'Amiens. Frais de procédure dus par la commune de Fignièrès. — Fol. 65 v°. Du 17 pluviôse. Réclamation par l'adjudicataire de terres à Ham. Id., par le garde des bois nationaux à Forestmontiers. Demande par Nicolas-Louis Minard, menuisier à Roye, exposant « que, par acte sous seing privé en date du 22 mai 1789, il s'est obligé envers le citoyen Paulmier, curé et seigneur de Saint-Marts, de faire pour l'église dudit lieu, moyennant la somme de 590 l., 1° un autel à tombeau, surmonté d'un gradin et d'un tabernacle sculpté ; 2° un corps de boiseries, pour couvrir le mur derrière l'autel, avec une mitre pour recevoir la statue de saint Médard ; 3° la statue en

bois dudit saint Médard ; lesquels ouvrages il s'étoit obligé de livrer, savoir, la première partie pour la Toussaint suivante, et les autres pour Pâques 1790 ; que la première partie de ces ouvrages étoient posés, lorsque ledit citoyen Paulmier, qui avoit connoissance du décret qui met les biens du clergé à la disposition de la Nation, est venu lui contremander l'ouvrage, qui alors étoit finy ; pour quoi il demande à être payé desdits ouvrages, conformément au susdit acte, et à remettre entre les mains de qui appartiendra les boiseries et statue qu'il a chez lui. » Frais d'estimation des biens nationaux de première origine non vendus. Rente sur le corps des marchands drapiers, merciers et épiciers de Péronne réunis. Décharge demandée par le ci-devant curé de Tronchoy d'une somme de 300 l. pour le revenu d'une portion de dîme réclamée par le receveur de l'enregistrement de Liomer. État adressé au commissaire de la trésorerie nationale. Somme due pour la vente des bois de l'abbaye de Corbie. Frais de vente de bois provenant des Chartreux à Forest-l'Abbaye. Frais de vente de bois des bois nationaux du Tronquoy, de Pinchemont, de l'Usage, et autres. — Fol. 71. Du 18 pluviôse. Sursis à la vente de la ferme nationale de Boutillerie. Rente sur la ci-devant communauté des chirurgiens d'Abbeville. Rente sur les Ursulines de Montdidier. Demande par le conseil général de la commune du Quesnoy de conserver 1° six journaux de terre qu'ils ont achetés, avec une somme de 2000 l. léguée au profit des pauvres écoliers de leur commune ; 2° la jouissance d'un legs de 200 l. pour le paiement d'un instituteur des pauvres écoliers, d'un legs de pareille somme pour le paiement d'une institutrice des pauvres filles et d'autres biens légués à la susdite commune, dont le revenu étoit employé au soulagement des pauvres enfants dont les parents n'avaient pas le moyen de les envoyer à l'école ; arrêté qu'il n'y a pas lieu à délibérer. Demande de partage du bois A part ou Ponthier, au terroir de Villers-Bretonneux. Somme due pour réparation au presbytère de Grivesne. Frais d'estimation de coupes de bois dans les cantons d'Hornoy et de Liomer. Somme due par la commune de Montdidier pour travaux de menuiserie pour la décoration du temple de la Raison de ladite commune et le logement des prisonniers de guerre. Frais de vente de bois nationaux et d'estimation d'un ci-devant presbytère. — Fol. 78. Du 21 pluviôse. Avances pour l'entretien des ex-prêtres détenus aux Carmélites d'Amiens. — Fol. 78 v°. Du 23 pluviôse.

Arrêté du compte de la ci-devant fabrique du Candas. Rente due à l'abbaye de Saint-Jean d'Amiens. Demande par la municipalité d'Amiens « de trois ou quatre pierres de tombeau du cy-devant cimetièrre Denis, pour les faire débiter et convertir en foyers de poële dont elle a le plus grand besoin, pour prévenir tous accidens. » Frais de recherche dans les bois des cantons de Poix et Conty, des arbres propres à la construction des bâtiments de mer. Somme due pour acquit de fondations dans la ci-devant église Saint-Gilles d'Abbeville. Négligence par le citoyen Souard, garde des bois nationaux à Vron, de renvoyer un fusil qui lui avait été confié provisoirement pour faire son service. Actions pour rachat du logement des gens de guerre. Action dans l'emprunt fait par la commune d'Abbeville pour achat de grains. — Fol. 83. Du 24 pluviôse. Concierge de la maison ci-devant religieuse de Sainte-Marie. — Fol. 83 v°. Du 25 pluviôse. Portion congrue des ci-devant curés du Ronssoy. Frais de vente des bois de Lefèvre, la Houssoie, Garblimont et Dury. « Le citoyen Brasseur expose qu'il existe près sa maison, à Amiens, une fausse porte dite des Célestins, que ce monument de la féodalité servoit à séparer les cy-devant cloître d'avec la commune et à distinguer une juridiction particulière qu'exerçoient les cy-devant chanoines ; que cette porte sert de réceptacles à une infinité d'ordures qui corrompent l'air, qu'elle gêne le passage et sert d'abry aux libertins et aux malveillans, que la municipalité avoit pris, dès 1790, des mesures pour la démolition de cette porte sollicitée par les propriétaires des maisons voisines ; il demande que cette porte soit supprimée » ; arrêté que ladite porte, qui « rappelle des signes d'un système oppresseur justement aboly », sera démolie. Remboursement demandé par les fermiers des biens de la fabrique de Mesnil-Martinsart, exposant : « qu'en 1787, l'église dudit Mesnil ayant besoin d'être reconstruite, et la fabrique n'ayant pas assez de fonds pour y parvenir, il fut arrêté par tous les habitans réunis, que, pour ne pas augmenter la dette de l'église, de donner à ferme les terres de ladite fabrique par des baux anticipés, quoique ceux existants ne devoient expirer qu'en 1793. » Opposition par l'acquéreur d'une maison provenant du ci-devant chapitre de Saint-Nicolas à Amiens, rue Saint-Denis, dans ladite ville, à ce que le locataire de ladite maison enlève les améliorations qu'il y a faites. Traitement du chef de bureau et des employés des Domaines nationaux. Impressions faites pour l'hôpital général d'Amiens. Traitement d'un garçon de bureau. Frais d'emparquement des bois nationaux des cantons de Boves et de Saint-Saufliou. Frais de démontage des

fers de l'église de Picquigny, et d'envoi desdits fers et des ornements de ladite église au magasin du district d'Amiens. Id., de diverses autres églises. Frais d'inventaire du mobilier restant dans les églises du canton d'Albert. Frais de mesurage, layage et estimation des bois nationaux aux bocages de Saillisel et de Nurlu. Arrêté des comptes des gardes des bois nationaux du district d'Amiens. Demande de partage de biens indivis avec « l'hôpital Charles » d'Amiens. — Fol. 94. Du 26 pluviôse. Frais de transport du mobilier de diverses églises. Frais d'établissement des balances et poids nécessaires pour peser les cloches, cuivres et objets provenant des églises. Frais d'estimation de la perte éprouvée par le fermier de Margères, par le défaut de réparations de la part du propriétaire. — Fol. 95. Du 28 pluviôse. Réclamation par des ecclésiastiques reclus aux Carmélites, des 40 s. par jour que leur accorde l'arrêté du comité de Salut public. — Fol. 96. Du 29 pluviôse. Pension réclamée par une sœur du ci-devant hôtel-Dieu d'Oisemont. Demande de réparation à la digue du moulin du faubourg de la Hotoie, à Amiens. Demande de sursis à la vente d'une maison nationale.

Fol. 98 v°. Du 1^{er} ventôse. Demande de paiement du sixième d'une maison canoniale à Amiens. Grains pour l'approvisionnement d'Abbeville. Réclamation par l'adjudicataire de bois au terroir d'Eppeville. Frais d'inventaire du mobilier des églises des cantons de Contay, Villers-Bocage et Flixecourt. — Fol. 105. Du 2 ventôse. Demande par le citoyen Quillet, entrepreneur d'une voiture d'Amiens à Beauvais, du vieux réfectoire et de la cuisine de la maison de la Providence à Amiens, pour lui servir d'écurie. Suifs mis en réquisition chez tous les bouchers d'Amiens, pour faire des chandelles. Dépense de la maison de réclusion des prêtres aux Carmélites d'Amiens. Secours demandé par des ecclésiastiques mis en liberté. — Fol. 107. Du 3 ventôse. Frais d'expédition de procès-verbaux de ventes de domaines nationaux. Frais de transport des effets mobiliers provenant des églises. Réclamation par un command pour des terres adjudgées à Ayencourt et à Royaucourt. Frais d'ouverture des bois de basse futaie existant dans le canton d'Oisemont. Frais de vente des objets mobiliers restant dans les églises du canton de Chaulnes. Somme due pour travaux de couverture à l'hospice de Sainte-Agnès à Péronne. Id., pour fourniture de papier et autres, à la commune d'Abbeville, etc. Sommes dues pour ouvrages de menuiserie et de décoration pour l'autel

de la Patrie dressé sur la place de Montdidier. Frais de procédure pour la municipalité de Camon contre le ci-devant chapitre de la cathédrale d'Amiens. — Fol. 112 v°. Du 4 ventôse. Frais d'expédition de procès-verbaux de ventes de domaines nationaux. Frais d'estimation de biens nationaux dans le district d'Amiens. Réclamation par le ci-devant curé de Ronssoy. Frais de procédure pour la commune de Carrépuits contre les chanoines de Saint-Florent de Roye. Id., pour les communes de Thieulloy, Faÿ, Vraignes et la Maronde, contre l'abbaye de Sainte-Larme. — Fol. 115 v°. Du 5 ventôse. Somme due pour viande fournie au ci-devant hôtel-Dieu de Péronne. Id., pour travaux aux latrines d'une maison rue de l'Oratoire, à Amiens. Secours réclamé par un ex-prêtre mis en liberté. Demande de prise en location d'un appartement dans la maison dite Sainte-Marie, à Amiens. Frais d'impressions pour ventes de biens nationaux. Frais de procédure pour les communes de Curchy et de Punchy, contre le ci-devant seigneur d'Herly. Somme due pour fourniture de fagots au ci-devant hôtel-Dieu de Péronne. Id., pour fourniture de bois au bureau des Domaines nationaux. — Fol. 118 v°. Du 6 ventôse. Rentes viagères sur les Carmélites et sur les Sœurs grises d'Amiens. Dénonciation contre la municipalité de Démuin, pour vente illicite du mobilier de la ci-devant église du lieu. — Fol. 120. Du 7 ventôse. Liquidations de créances de 800 l. et au-dessous, sur les ci-devant corps ecclésiastiques et laïques supprimés. Somme due pour travaux à une maison rue de l'Oratoire, à Amiens. Id., pour démontage de l'autel de la ci-devant paroisse Saint-Firmin-en-Castillon, à Amiens. Id., pour démolition des cellules du ci-devant couvent des Moreaucourt, dans ladite ville. Id., pour réparation de lanternes de corps de garde à Amiens. — Fol. 122. Du 8 ventôse. Traitements des employés des bureaux des Domaines nationaux. Demande de remboursement par le citoyen Domont, ci-devant maître de la poste aux chevaux à Amiens, de réparations par lui faites à la maison qu'il tenait à loyer des ci-devant Prémontrés. — Fol. 122 v°. Du 9 ventôse. Demande par le citoyen Degand, directeur des vivres de la République à Abbeville, exposant « que, le 22 floréal dernier, il s'est rendu adjudicataire du bail à loyer du presbytère de Francières, qu'ayant connoissance de la loi qui accorde aux municipalités la faculté de se servir des presbytères pour l'établissement des écoles primaires, il a fait signifier à celle de Francière, pour qu'elle ait à déclarer si elle entendoit profiter que la loi lui accordoit, que ladite municipalité lui ayant de son côté fait signifier qu'elle entendoit jouir dudit presbytère, il demande à être déchargé

du bail à lui fait. » Secours réclamés par des ex-ecclésiastiques mis en liberté. Réclamation pour des terres saisies par les chapelains de la cathédrale d'Amiens à Castel faute d'aveu et paiement de censive. Somme due à un menuisier par la fabrique de Villers sous Ailly. Réclamation par le locataire d'une terre aliénée provenant de la ci-devant fabrique de Crouy. Sommes dues au ci-devant chantre d'Oisemont, pour acquit de fondation. Compte de la ci-devant fabrique de Cachy. Surcens sur une maison à Abbeville. — Fol. 128 v°. Du 11 ventôse. Somme due pour fourniture d'épicerie à la ci-devant fabrique d'Allonville. — Fol. 129. Du 12 ventôse. Frais de procédure pour la commune de Villers-Bocage, contre le ci-devant seigneur du lieu. Frais d'établissement d'états des arbres propres à la construction dans les bois nationaux des cantons de Corbie, Contay et Boves. Fournitures de bureau pour le bureau des Domaines nationaux. Frais de blanchissage de linge pour le district d'Amiens. Traitement des gardes des bois nationaux à Revelles et à Rumaisnil. Presbytère de Fonches. Sommes dues au citoyen Bruno Vasseur, couvreur à Amiens, par la fabrique d'Allonville. Sommes dues au ci-devant curé de Saint-Mard, pour fournitures à l'église. Frais d'inventaire des hospices de Picquigny et d'Airaines. Somme due au ci-devant greffier de la maîtrise des eaux et forêts. Fourniture de toiles pour l'hôpital général d'Amiens. Frais de procédure pour les habitants de Villers-Bocage contre le citoyen Bertize. Id., pour les habitants de Frocourt, contre François Obry. Somme due pour travaux de serrurerie pour la bibliothèque et pour le bureau des Domaines nationaux. Frais de balivage, martelage et estimation des bois taillis dans le canton de Moislains. Frais de relevé des Domaines nationaux dans le canton d'Albert. Sommes dues pour travaux de serrurerie et de couverture au collège d'Abbeville, pour travaux à l'hôpital d'Abbeville. Frais de subdivision et récolement des bois nationaux. — Fol. 137. Du 13 ventôse. Frais d'estimation de domaines nationaux. Réclamation par un locataire de l'hôpital général d'Amiens. Demande de prise en location de l'appartement où se tenait ci-devant le comité de surveillance. Id., d'un appartement dans la maison ci-devant des Saintes-Maries. — Fol. 140. Du 14 ventôse. Demande de prise en location d'appartements aux ci-devant Saintes-Maries. Compte de la ci-devant fabrique du Quesnoy. Id., de Belloy-Saint-Léonard. Frais de descente des croix,

des cloches, de suppression des signes de royauté et de féodalité, de démolition des boiseries des ci-devant églises de Hamel et Bouzencourt. Frais de numérotage, martelage et vente des arbres de l'abbaye du Gard. Frais de criée d'une vente de mobilier au district d'Amiens. — Fol. 142 v°. Du 15 ventôse. Réclamation par le locataire de la commanderie de Saint-Maulvis. Demande de prise en location de locaux à la maison de la Providence. Frais d'apposition d'affiches de ventes de domaines nationaux. Frais de vente des fruits existant à Coisy, provenant de la cure dudit lieu. — Fol. 146 v°. Rentes sur le ci-devant bureau des finances. Dettes des communes. — Fol. 148 v°. Du 17 ventôse. Demande de prise en location d'une chambre dans la maison des ci-devant Cordeliers d'Amiens. Sommes réclamées par le district de Montdidier, pour le paiement des commissaires par lui nommés à l'effet de rédiger les états et de procurer les renseignements sur l'état actuel des coupes des bois. — Fol. 149 v°. Du 18 ventôse. Plantation des fortifications de Péronne. — Fol. 150 v°. Du 19 ventôse. Arrérages dus par l'ancien fermier de l'abbaye de Saint-Riquier. Traitement de l'adjudant de la garde nationale d'Amiens. Somme due relativement à la contribution foncière de 1791. Liquidation d'une somme de 12 l., 8 s., au profit du citoyen Jean-Baptiste Carpentier, statuaire à Amiens, pour fournitures et main-d'œuvre de son état, lors de la fédération de 1791. Rente sur la ci-devant communauté des brasseurs de Péronne. Créance au profit de la veuve Dumoulin. Demande de prise en location d'appartement dans la maison des ci-devant Filles pénitentes d'Amiens. — Fol. 152 v°. Du 21 ventôse. Demande par la municipalité d'Amiens d'« un glossaire en 6 volumes in-folio, et un dictionnaire françois connu sous le nom de Trévoux, en 7 volumes, même format », se trouvant parmi les livres de la ci-devant académie de cette commune. Somme due au citoyen Pierre Dufour, peintre à Amiens, pour fournitures à l'hospice national de Santé. Réclamation par Marie-Gabrielle Desenclos, ci-devant infirmière de l'hôpital d'Oisemont, de ses effets. Somme due par la commune de Grivesne. Demande de prise en location d'un appartement à la ci-devant Providence d'Amiens. — Fol. 154 v°. Du 22 ventôse. Sommes dues par la commune d'Amiens à divers pompiers, plombiers et autres. Demande par les officiers municipaux d'Agnières, d'être autorisés à vendre les meubles et effets de la ci-devant église du lieu, qui sont de modique valeur, pour en faire des habillements aux habitants pauvres. Demande de prise en location d'un appartement en la maison des Saintes-Maries, à Amiens. Indemnité réclamée par la citoyenne Édeline, pour non jouissance d'un

logement et de jardins qui lui avaient été donnés en location. — Fol. 156 v°. Frais de vente des bois Jean, Sergent, de Leuwarde et du Fayelle. Avance pour la maison d'arrêt des Carmélites. Frais d'inhumation de cinq prêtres décédés dans ladite maison. Presbytère d'Estrée. Demande de prise en location d'une chambre aux Cordeliers d'Amiens. Rente. Demande de réparations à la maison des ci-devant Arquebusiers, rue de Beauvais, à Amiens. Frais de procédure au ci-devant Parlement de Paris, pour la commune d'Amiens. Somme de 310 l. due pour réparation de maçonneries à la ci-devant cathédrale d'Amiens. Créances sur la commune d'Abbeville. Presbytère de Port-le-Grand. Demande de réparations à une maison nationale à Montdidier. Frais de transport de l'argenterie et du mobilier des églises. — Fol. 161. Du 25 ventôse. Somme due au citoyen Jourdain de l'Éloge, pour fourniture de farines. — Fol. 162. Du 26 ventôse. Frais d'emparquement et de layage des bois nationaux dans les cantons de Querrieu et de Villers-Bocage. Somme due pour construction des murs d'un cimetière et d'une maison de concierge, à Péronne. — Fol. 162 v°. Du 27 ventôse. Créance sur la ci-devant communauté des tailleurs d'habits de Montdidier. Réclamation par les héritiers du ci-devant curé de Camon, décédé. Frais de descente des croix et signes féodaux des églises et édifices nationaux de Péronne. Frais d'estimation de la grille et de l'appui de communion de la ci-devant église du Plessier-Rozainvillers. Dénonciation du maire et du secrétaire greffier de Démuin à l'accusateur public près le tribunal criminel du département, pour avoir fait procéder à la vente des effets de l'église, au mépris de la loi du 13 brumaire an II. Somme due pour travaux au collège, aux Carmélites et à l'hôpital Saint-Charles d'Amiens, ainsi qu'au logement du commandant temporaire. Frais de vente des meubles et effets des églises du canton d'Heudicourt et autres opérations. Somme due par les officiers municipaux d'Abbeville, qui, « en exécution des ordres que le représentant du peuple André Dumont leur a donnés le 1^{er} frimaire, 2^e année, il ont fait abattre la flèche du clocher de la ci-devant paroisse du Sépulcre, pour en enlever tous les plombs. » — Fol. 166 v°. Du 28 ventôse. Maison canoniale du chanoine de Bonnaire, décédé, à Amiens. Opposition à la vente de certains meubles de l'église de Corbie. Créances sur les ci-devant corps

ecclésiastiques. Somme due pour travaux à plusieurs maisons nationales. — Fol. 168 v°. Du 29 ventôse. Maison de l'ex-chanoine de Bonnaire. Sommes dues au citoyen Wallois, libraire à Amiens, pour fournitures de bureau aux ci-devant abbayes de Corbie et de Sainte-Larme. Frais de procédure contre la ci-devant communauté des tailleurs-fripiers d'Amiens. Frais de procédure dus pour la ci-devant abbaye de Corbie. Id., pour la ci-devant abbaye de Sainte-Larme. Id., pour la ci-devant abbaye de Saint-Jean d'Amiens. Somme due pour travaux de paillage à la bibliothèque, dans les salles de ventes et autres bâtiments du district d'Amiens. Somme due à un garde de bois. Frais de transport des argenteries et mobiliers des églises. Réclamation par des ecclésiastiques mis en liberté de ce qui leur reste dû de leur secours de 40 s. par jour. Réclamation relative à l'une des quatre fermes de Sainte-Larme.

Fol. 174. Du 1^{er} germinal. Réclamation relative à un chêne acheté à Saint-Maulvis. Traitement des commissaires à faire le recensement des bois nationaux dans le district de Montdidier. Réclamation par un ecclésiastique mis en liberté de ce qui lui reste dû sur son secours de 40 s. par jour. Somme due au citoyen Bellaire, fourbisseur et doreur, par la ci-devant fabrique de Saint-Remy, à Amiens. Fourniture de bois pour le bureau des Domaines nationaux. Demande de prise en location d'un appartement dans la maison des Saintes-Maries, à Amiens. Pétition du receveur des Domaines à Doullens. Créance sur la ci-devant commanderie d'Oisemont. Traitement des employés des Domaines nationaux. — Fol. 178 v°. Du 2 germinal. Pétition du receveur des Domaines à Doullens. — Fol. 179 v°. Du 3 germinal. Traitement du gardien de la ci-devant maison de l'évêché, à Amiens. Id., du gardien de la ci-devant cathédrale. Réclamation par les fermiers de terres provenant de la ci-devant fabrique d'Harbonnières. — Fol. 183. Du 4 germinal. Réclamation par l'adjudicataire de terres Vauvillers. Demande par le citoyen Bourienne, capitaine du génie en chef à Péronne, de prendre dans les bois nationaux les plants dont il a besoin pour les glacis des fortifications de ladite place. — Fol. 184 v°. Du 5 germinal. Réclamation par Jean-Baptiste-Augustin Laurent, prêtre, ex-curé de Maigneux, âgé de 45 ans, exposant que, « depuis le 5 septembre 1793 v. s., il a été ignominieusement traîné de prison en prison ; dès qu'il est sorti, le 26 pluviôse dernier, par ordre du comité de Sûreté générale, que, pendant le tems de sa détention, il n'a reçu aucuns secours ni pension, se trouvant plongé dans un état extraordinaire d'indigence,

n'ayant aucuns linges ni vêtemens ; il réclame de l'administration le paiement de son traitement ou secours, qu'il n'a pas touché depuis le 1^{er} janvier 1793, ou au moins un à-compte sur icellui, attendu l'extrême besoin où il se trouve. Il observe que, pour pouvoir revenir au sein de sa famille, le représentant du peuple Saladin lui a fait obtenir au comité des Secours publics une somme de 24 l. » Reconstruction de la couche en maçonnerie du Jardin botanique à Amiens, détruite par l'hiver. Frais d'inventaire et de description des meubles et effets des églises des cantons de Picquigny et d'Hornoy. Demande par le citoyen Didier, ingénieur en chef du département, qu'il soit sursis à la vente d'une maison rue de la Porte de Paris, à Amiens, dépendant du ci-devant collège de ladite ville, dans laquelle il est en location. Frais de vente des taillis des bois de Flesselles, Olincourt, Saint-Pierre-à-Gouy et Flixecourt. Réclamation par deux notaires de Montdidier, employés comme commissaires délégués aux inventaires des meubles, effets, titres et papiers du ci-devant hôtel-Dieu de ladite commune. — Fol. 188. Du 6 germinal. Créance sur les ci-devant trésoriers de France. Frais de visite et d'estimation de domaines engagés sur les terroirs de Combles et de Falvy. Réparations urgentes aux couvertures des édifices nationaux. — Fol. 190 v°. Du 7 germinal. Traitement des employés du bureau des Domaines nationaux. — Fol. 191. Du 8 germinal. Frais de transport des effets de diverses églises. Frais d'estimation de biens nationaux à Castel. Frais de vente de bois nationaux à Hallivillers. Effets réclamés par les ci-devant religieuses de l'hôtel-Dieu d'Abbeville. Somme due pour fourniture de viande au détachement de la garde nationale d'Amiens requis de se transporter à Rosières, en septembre 1792, par ordre des commissaires du ci-devant pouvoir exécutif. Id., pour fourniture de pain. Id., pour fourniture de bière. Frais de criée de la vente des effets provenant des ci-devant églises. Réclamation par l'adjudicataire de bois à Forest-l'Abbaye. Traitement du garde général des bois nationaux du département. Somme due pour réparations à la couverture du chœur de la ci-devant église de Caulières. Id., pour travaux faits pour la commune d'Abbeville. Somme due au citoyen Bazille, marchand de fer à Amiens, par la ci-devant fabrique de Saint-Germain de ladite ville. Frais de procédure du ci-devant Parlement, pour la commune d'Oisemont. — Fol. 199. Du 9 germinal. Libération de « la citoyenne

Catherine Charlotte-Sophie Bussy, épouse divorcée d'Antoine-Charles-Gabriel Folleville, demeurante à Manancourt, légataire universelle de Charles-Joseph Bussy, son oncle, décédé commandant général des troupes françaises dans l'Inde », d'une somme de 153 685 l., 17 s., 4 d. principal et arrérages d'une rente viagère de 12 500 l. faisant partie de celle de 24 000 l. constituée par ledit Charles-Joseph Bussy au profit de l'émigrée Marie-Charlotte-Justine Messey de Bielle, veuve en premières nocés dudit Charles-Joseph Bussy, et en secondes nocés, du ci-devant vicomte de Talleyrand. — Fol. 201. Du 12 germinal. Vente des bois nationaux de Lefebvre, la Houssoye, Garblimont et Dury. Somme due pour fourniture d'encriers d'étain pour le bureau des Domaines. Dommages causés à une maison par les tuiles qui tombent du toit de la ci-devant église du Sépulcre, à Montdidier. Frais d'emparquement, division et estimation de bois de basse futaie provenant de l'hôtel-Dieu d'Amiens. — Fol. 203. Du 14 germinal. Demande de prise en location d'une chambre aux Cordeliers d'Amiens. Frais de bail à loyer du presbytère de Bourdon. Fermages en nature des domaines nationaux. Frais d'emparquement et de division des bois nationaux d'Aveslès et de l'hôtel d'Airaines. Frais de procédure pour la commune de Molliens-Vidame, contre le citoyen Delahaie, ci-devant seigneur de ladite commune. Frais d'estimation de biens nationaux de première origine aux terroirs de Warvillers, Gratibus et Becquigny. Id., dans l'étendue des canton d'Hangest et de Roye. Demande par les communes de Machy et de Vron d'être autorisées à mener paître leurs bestiaux dans les bois nationaux, en raison de la disette de fourrages. Somme due pour travaux de plafonnage pour la ci-devant fabrique de Saint-Germain d'Amiens. Créance de 50 l. du citoyen Vimeux, sculpteur à Amiens, sur la commune de Daours, pour travaux. Somme due pour frais de procédure pour la commune de Rue. Id., pour la commune d'Authie. Id., pour la commune de Villers-Bocage. Réclamation par l'adjudicataire de terres à Pont-Noyelle. Réparations à faire à la ferme Duval. — Fol. 209 v°. Du 15 germinal. Frais d'expédition de procès-verbaux de ventes de biens nationaux. Demande de prise en location d'un logement à la ci-devant Providence, à Amiens. — Fol. 210. Du 18 germinal. Traitement d'ex-religieuses de la Charité de Nesle. Délit forestier à Poix. — Fol. 211. Du 19 germinal. Somme due pour avoir démonté les cellules du ci-devant couvent de Moreaucourt, pour en faire un magasin de subsistances militaires. Rachat d'une rente. Rente due à la fabrique de Bouvincourt. Demande de prise

en location de chambres aux ci-devants Carmélites, à Amiens. Rente due à la ci-devant fabrique d'Immeville. Rente envers l'hôpital général Saint-Charles d'Amiens. Créance sur la commune d'Abbeville, pour fourniture de grains. Traitement du citoyen Desbois, ci-devant évêque d'Amiens, pendant sa détention ; envoi par ledit Desbois de trois certificats « qui lui ont été délivré le 15 de ce mois par les gardiens et concierges de diverses maisons d'arrêt de la commune d'Abbeville où il a été détenu, lesquels attestent que ; pendant tout le tems de sa détention, le citoyen Desbois s'est nourri à ses dépens, et que sa mise en liberté a été ordonnée par le comité de surveillance de ladite commune d'Abbeville » ; considéré « que, quoique le citoyen Desbois ne rapporte pas l'acte qui constate que sa mise en liberté est définitive, il ne peut y avoir de doute à croire qu'aucuns gardiens de maison d'arrêt, pas même le comité de surveillance, n'ont pu se permettre de mettre un citoyen en liberté sans un décret ou arrêté du comité de Sûreté générale, que l'ordre qui a été donné au comité de surveillance de mettre le citoyen Desbois en liberté se trouve sans contredit déposé avec les autres papiers de ce comité, conformément à la loi qui les supprime », arrêté de délivrer un mandat de 3 316 l. au profit dudit citoyen Desbois. Fermage du Fayel. Rente au profit de l'hôtel-Dieu d'Abbeville. Frais de procédure au ci-devant Parlement pour la commune de Rue. — Fol. 215. Du 20 germinal. Frais de procédure au ci-devant Parlement, pour la commune de Méricourt. Frais de procédure pour la commune de Pressoir. — Fol. 215 v°. Du 21 germinal. Allocation pour la maison de détention des Filles pénitentes. Réclamation par le fermier de la dîme de la porte d'Encre et de Saint-Thomas de Corbie. Frais d'inventaire du mobilier, des titres et papiers de la maison de charité ou hôpital des hommes et de l'hôpital des femmes, à Roye. Réclamation par l'adjudicataire des fermes du Valheureux. — Fol. 218 v°. Du 22 germinal. Demande de remboursement de secours par les citoyens Vanrobais, Amelin et compagnie, manufacturiers à Abbeville. Secours réclamé par un ecclésiastique mis en liberté. Frais de ventilation de dîmes inféodées. Somme due pour criée de ventes de biens nationaux. Indemnité réclamée par le locataire d'une maison qui a servi à agrandir l'hôtel-Dieu d'Abbeville. — Fol. 220 v°. Du 29 germinal. « Le commissaire des guerres Martin expose que le 2^e régiment des Cara-

biniers, composé de 760 hommes, va arriver dans cette commune, que la caserne de Cerizy ne peut en contenir que 460, attendu qu'une partie est déjà occupée par quelques dépôts ; il demande qu'on lui abandonne la maison des cy-devant Carmelites, voisine de cette caserne » ; accordé. — Fol. 220 v°. Du 24 germinal. Somme due au citoyen Nicolas-Bernard Michel, fondateur de métal, demeurant en la commune d'Oziers, district de Bourmont, département de la Haute-Marne, par la commune de Coulouvillers, « pour fonte de cloches et livraison de deux marbrioux. » Somme due au citoyen Debove, pour certaines opérations. Frais de recherches des biens nationaux restant à vendre dans le canton de Lignières-Châtelain. Frais de transport au magasin de Péronne de grains provenant des redevances de l'hôtel-Dieu dudit lieu. Frais de vente des bois taillis de Bus et de Fescamps. Bail de terres à Villeroy. Frais de procédure pour la commune de Lhortois. — Fol. 223 v°. Du 25 germinal. Demande de prise en location d'appartements à l'hôtel-Dieu de Corbie. Garde des bois de l'hospice civil de Péronne. Frais de division du ci-devant domaine de Xavière. Demande par la citoyenne Dorothee Carpentier, femme de Jean-Baptiste Maillet, défenseur de la Patrie, de prise en location d'un logement aux Cordeliers d'Amiens. Pension réclamée par deux ex-religieux du ci-devant ordre de la Charité de la commune de Roye. Demande de prise en location d'une chambre aux ci-devant Cordeliers d'Amiens. Id., par le citoyen Jean-Baptiste Morel, chef du bureau des domaines nationaux du district d'Amiens, d'une salle basse et d'un cabinet, en la maison ci-devant Providence. — Fol. 226 v°. Du 26 germinal. Créances sur le ci-devant bureau des finances. — Fol. 226 v°. Du 27 germinal. Réclamation par les adjudicataires de terres à Neuville lès Saint-Riquier. Redevance pour des terres à Olincourt. Honoraires réclamés par la citoyenne Angélique Férin, ci-devant institutrice au faubourg de Beauvais à Amiens, exposant « qu'au mois de novembre 1791, elle fut nommée par assemblée des habitants et marguilliers de la cy-devant fabrique dudit faubourg, pour tenir l'école de charité, qu'elle y est restée un an et deux mois. » Frais de ventes de bois dans le district d'Amiens. Somme due pour avoir porté les affiches des domaines nationaux dans le district de Péronne. — Fol. 229 v°. Du 28 germinal. Traitement des employés de bureau des domaines nationaux au district de Doullens. — Fol. 229 v°. Du 29 germinal. Difficulté de l'approvisionnement pour les troupes ; formation d'un magasin central à Amiens ; grenier du collègue demandé à cet effet par

le directeur provisoire des subsistances militaires des troupes en marche.

Fol. 230 v°. Du 1^{er} floréal. Frais de procédure pour l'hôtel-Dieu d'Amiens. Id., pour l'hôtel-Dieu de Péronne. Fournitures de bureau pour l'administration du district d'Amiens. Frais de transport de grains. Frais d'inventaire des effets mobiliers des ci-devant églises des cantons de Saint-Saulieu, Conty et Bovelles. Frais d'estimation des biens provenant des hôpitaux, maisons de secours et autres établissements publics du canton de Poix. Frais de démeublement et de transport au dépôt du district d'Amiens, du mobilier de diverses églises dudit district. —

Fol. 233 v°. Du 2 floréal. « Le conseil général de la commune d'Amiens expose que ni l'horloge du Beffroy ni celle du grand temple ne sonnent les heures ; qu'il fait travailler à la première. Ils demandent qu'en attendant on prenne quelques mesures pour faire sonner la deuxième ; il observe à cet égard qu'en donnant un léger traitement à la veuve Tigny, elle prendrait le soin de cette horloge » ; accordé. Frais d'expédition de procès-verbaux de ventes de biens nationaux. Appointements des employés du bureau des domaines nationaux. — Fol. 334 v°. Du 3 floréal. Réclamation par l'acquéreur de biens nationaux à Damery. Créance du citoyen Bellaire, fourbisseur, sur la ci-devant fabrique de Saint-Remy, à Amiens. Rente due à la ci-devant confrérie de la Consolation, à Abbeville. Somme due par la « cy-devant fabrique Georges » à Abbeville, au citoyen Joseph Choquet, peintre audit lieu, pour travaux de son état. Traitement des employés du bureau des domaines nationaux. — Fol. 238. Du 4 floréal. Somme due au citoyen Cavillier, fondateur à Carrépuits, par la ci-devant fabrique d'Omancourt. Créances sur la commune de Montdidier, « relatives aux décorations faites à l'autel de la Patrie, pour la fête civique du 10 août 1793. » Liquidation des créances de 800 l. et au-dessous sur les ci-devant corps ecclésiastiques. — Fol. 239 v°. Du 5 floréal. Somme due au citoyen Daullé, architecte à Doullens, pour différents procès-verbaux de visite et devis estimatifs, tant pour les réparations à faire aux auditoires et prisons de Doullens, que pour la reconstruction desdits bâtiments. Créances sur la commune d'Amiens des héritiers du citoyen Cailleret, ancien archiviste de la municipalité, et du citoyen Guidé, arpenteur. — Fol. 241 v°. Du 6 floréal. Frais d'enlèvement du mobilier des églises de diverses

communes. Somme due pour fourniture de cires à la commune de Doullens. Id., pour réparations à l'horloge de ladite commune. Droits de recettes aux gardes des bois nationaux de Revelles, Creuse et Rumaisnil. — Fol. 243 v°. Du 7 floréal. Traitement des employés du bureau des domaines nationaux du district de Doullens. Exploitation des bois de la ci-devant commanderie de Saint-Maulvis. Somme due pour travaux de menuiserie, pour l'emplacement du lieu des séances de la municipalité de Doullens. Somme due pour travaux de couverture pour ladite commune. Id., pour travaux de chaudronnerie. Émoluments du ci-devant procureur de la commune de Doullens. Sommes dues pour fourniture de pain à ladite commune de Doullens. Id., pour fourniture de pailles. Id., pour déménagement des effets de la municipalité des ci-devant Cordeliers à la maison commune actuelle. Id., pour construction d'un mur mitoyen. Id., pour location « d'une maison servant à l'éducation publique. » Id., pour le logement du préposé à la fourniture des lits militaires. Id., pour travaux de pavage. Id., au commis greffier, pour son traitement. Id., au procureur de la commune. Id., au citoyen Ancier, « pour avoir sonné la cloche pour indiquer la fermeture des portes de la ville. » Id., pour louage de chevaux. Id., pour fourniture de blé. Id., pour frais de procédure.

L 117. (Registre.) — In-fol., 245 feuillets, papier.

An III. — Délibérations et arrêtés du directoire du département. 4^e bureau. Domaines. — Fol. 1. Du 17 floréal. Dépenses faites par différentes municipalités, pour démontage et transport des effets des églises du district d'Amiens. Arbres des jardins nationaux de la commune d'Amiens. Sommes dues au citoyen Pierre Dessaint, tourneur à Doullens, pour ouvrages et fournitures par lui faits pour le compte de la commune de Doullens. Gages du citoyen Daussy, sergent de la commune de Doullens. Ouvrages faits par Nicolas Carton, menuisier à Amiens, dans différents bâtiments nationaux, par ordre du citoyen Rousseau, architecte du département. Avances faites par le citoyen Domont, ci-devant maître de la poste aux lettres à Amiens. Restitution de contribution foncière réclamée par Ambroise-Léopold Jourdain de l'Éloge, demeurant à Versailles. — Fol. 5. Du 10 floréal. Demande par les citoyens Bernard, Féron et Clavie, officiers de santé de 1^{re} et de 3^e classe de l'hospice militaire de Corbie et par les employés dudit hospice, d'entrer en jouissance de plusieurs chambres dans le ci-devant couvent des Bénédictins dudit Corbie. Demande d'appartements dans le couvent de la Providence d'Amiens, par le

citoyen Caron, employé au bureau du magasin civil des approvisionnements de la République. Frais de démontage des lambris de l'église, chapelles et sacristies de la ci-devant abbaye de Bertheaucourt. Frais d'impression pour le bureau des Domaines nationaux. Étaient des murs d'une maison nationale rue Neuve. — Fol. 7. Du 11 floréal. Frais et débours pour la vente des herbes des domaines nationaux à Yzeux. — Fol. 7 v°. Du 12 floréal. Traitement d'un employé de bureau des Domaines nationaux. — Fol. 8. Du 13 floréal. Demande par le receveur des Domaines nationaux au bureau de Doullens, au sujet de 924 journaux de terres à Fienvillers, qui ne sont pas affermés. Avances faites par le commissaire délégué pour l'adjudication des foins à Yzeux. Réclamation par l'adjudicataire d'une maison, cloître de l'Horloge, à Amiens. Demande de remboursement d'une rente foncière due à la confrérie de la Miséricorde à Abbeville. — Fol. 10 v°. Du 14 floréal. « Vu la lettre écrite le 15 germinal dernier au citoyen Chivaille, commissaire des guerres, par laquelle le garde magasin des effets d'hôpitaux militaires, après avoir rappelé l'événement malheureux que venoit d'essuyer ses magasins, l'informe de la nécessité de réunir dans un même local les objets qui appartiennent aux hôpitaux ; que, depuis longtems, il voit avec peine que les vins, vinaigre, etc., sont hors des Feuillans, tandis que, dans l'intérieur de cette maison, il existe des caves assez considérables pour les contenir ; que ces caves ne sont pas louées, que le locataire du jardin en jouit par la seule raison qu'elles ouvrent sur son terrain ; que la chose publique souffre plus de cette séparation ; pour éviter de nouveau pillage, il l'engage à prendre les mesures convenables pour que le locataire du jardin vuide ces caves dans le plus bref délai, afin qu'il puisse y mettre tout le vin des hôpitaux » ; demande repoussée. — Fol. 11 v°. Du 15 floréal. Somme due au citoyen Delapalme, entrepreneur des fortifications demeurant à Doullens. Réclamation par le locataire d'une maison nationale, rue des Cordeliers. Sommes dues pour la vente de biens nationaux sur les terroirs du Gard, Flixecourt, Fourdrinoy, Saint-Pierre-à-Gouy et autres. Frais d'estimation et d'expertise de dîmes et champarts importés sur les terroirs de Pont-Remy, Eaucourt, Liercourt et Longuet. Indemnité réclamée pour non

jouissance d'une maison à Amiens. Frais de procédure entre le ci-devant chapitre de Vignacourt et la cure de Buire aux Bois. Somme due pour livraison d'un seau et d'une cuvette de bois. Somme due au citoyen du Bois, Adrien, marchand à Doullens, pour fournitures pour le corps de garde. Somme due pour travaux de vitrerie. Id., pour livraison de charbon. Avances faites par le citoyen Gorjon, ancien maire de Doullens. Traitement du citoyen Liermont, chirurgien. Créance du concierge des prisons de Doullens. Gages des tambours de ladite commune. Avances faites par le citoyen Fardel, marchand, dans un voyage à St-Valery pour acheter des blés pour le compte de la commune dudit Doullens. Fournitures par le sieur Quincampoix, libraire, pour le compte de ladite commune. Fournitures par le citoyen Caron, l'aîné, imprimeur, pour ladite commune. Gages du guetteur de ladite commune. Somme due pour livraison de chaises à ladite commune. — Fol. 16 v°. Du 16 floréal. Offre de remboursement d'une rente due à l'hôtel-Dieu de Picquigny. Secours réclamé par un ex-prêtre mis en liberté. Demande de location de locaux à l'hospice civil de Corbie. Somme due pour arpentage. Frais de transport de 2000 livres de plomb envoyées à Douai. Demande de recevoir en assignats plusieurs redevances. Demande de remboursement d'une rente due au ci-devant hôtel-Dieu d'Oisemont. Réclamation par l'adjudicataire d'un domaine national à Fay. Tiers à la charge du bureau des domaines nationaux du district d'Amiens. — Fol. 20. Du 18 floréal. Observations de la Société populaire sur la mise en vente des matériaux de l'église St-Martin à Amiens. Demande de location de la maison des ci-devant Saintes-Maries par l'adjudicataire provisoire de la poste aux chevaux à Amiens. — Fol. 22 v°. Du 20 floréal. Créances sur la ci-devant communauté des bonnetiers de la ville d'Abbeville. — Fol. 23. Du 21 floréal. Reconnaissances des liquidations expédiées par le département. — Fol. 23. Du 22 floréal. Demande de liquidation d'une créance sur les blés venus pour l'approvisionnement de la commune d'Amiens. Demande de liquidation d'une créance sur la commune de Doullens. Gestion de l'étang de Rue. Créances sur la commune d'Abbeville. Demande par le citoyen Musnier, commissaire des poudres et salpêtres, de faire abattre le clocher de l'église St-Denis, à Amiens, qui est en mauvais état. Proposition par le conseil général de la commune d'Amiens d'accorder la partie de bâtiment de la Providence, vis-à-vis l'hospice, pour y établir le dépôt des enfants ramenés de nourrice. — Fol. 28. Du 23 floréal. Avances faites par le commissaire pour faire la vente des boiseries et autres effets

mobiliers existant dans les ci-devant églises du canton d'Albert. Id., dans l'église de Bray. — Fol. 29. Du 25 floréal. Demande d'enlèvement de divers objets par le précédent locataire d'une maison, rue S. Denis à Amiens. Frais de transport des titres et papiers des hôpitaux de Roye. Demande d'arbres dans les bois de Longuevillette. — Fol. 31. Du 26 floréal. Créances appartenant au citoyen Saladin, représentant du peuple sur le ci-devant bureau des finances d'Amiens. Créance sur la ci-devant sénéchaussée de Ponthieu. Traitement des commis du district de Montdidier. — Fol. 31 v°. — Du 27 floréal. Traitements des gardes des bois nationaux. Demande de remboursement d'une rente due à la fabrique de Notre-Dame de la Chapelle, à Abbeville. Frais de layage et emparquement de bois nationaux. Réclamation par l'adjudicataire du jardin des Sœurs Grises à Doullens. Somme réclamée par le ci-devant curé de Bayonvillers. Frais de reconnaissances de coupes de bois nationaux. Frais de layage et de récolement de la coupe du bois de Thennes. Id., d'autres coupes. Frais de vente de biens nationaux. Frais de transport des objets mobiliers des églises. Demande de remboursement d'une rente en faveur des pauvres de la paroisse St-Firmin-le-Confesseur. Frais de constatation de l'actif et du passif des fabriques. — Fol. 36. Du 29 floréal. Sur la négligence apportée par les districts aux formalités essentielles pour assurer l'authenticité des ventes des domaines nationaux. — Fol. 36 v°. Du 30 floréal. Traitement des employés des domaines nationaux. Frais d'estimation des biens de diverses fabriques et hospices.

Fol. 38. Du 1^{er} prairial. Demande de prise à location d'un appartement dans la maison des Saintes-Maries à Amiens. Traitement des employés du bureau des domaines nationaux. — Fol. 39. Du 3 prairial. Somme due au ci-devant serviteur de l'église paroissiale Saint-Vulfran-en-Chaussée à Abbeville. Frais de procédure pour la commune de Thoix. Fourniture d'une corde pour le puits de la municipalité de Doullens. Liquidation de diverses sommes au compte de la commune de Doullens. Frais de procédure pour la commune de Chaussoy-Épagny. Rachat de logement des gens de guerre à Abbeville. Frais de procédure pour la ci-devant fabrique d'Ayencourt. Id., pour les communes de Drucat et le Plessiel. Somme due au ci-devant vicaire de St-Acheul près d'Amiens, pour acquit de fondations. Frais de procédure pour la commune de Vercourt. Appointments des em-

ployés du bureau des domaines nationaux. — Fol. 4 v°. Du 4 prairial. Nomination d'un homme de loi, pour assister comme commissaire à la liquidation de la succession de la veuve la Bouloye. Demande de remboursement d'une rente due au ci-devant hôpital d'Oisemont. Réparations à faire à la porte d'entrée de l'hôpital général d'Abbeville. Réclamation par l'adjudicataire de biens nationaux à Sentelie. Demande de remboursement d'une rente due à la ci-devant fabrique de Bougainville. Demande de logement de la brigade de gendarmerie dans les bâtiments de l'abbaye de Saint-Michel, à Doullens. Frais de vente du mobilier réservé dans l'église de l'abbaye de Corbie. — Fol. 47 v°. Du 7 prairial. Demande de la ci-devant maison épiscopale, pour l'établissement de l'administration du district d'Amiens. Demande de remboursement d'une rente due à la ci-devant fabrique de Notre-Dame de Doullens. — Fol. 48 v°. Du 8 prairial. Réclamation par le locataire d'une maison provenant de la ci-devant fabrique de Saint-Remy, rue des Sergents, à Amiens. — Fol. 52. Du 10 prairial. Reconnaissance des bornes entre les bois de Nouvion et la forêt de Crécy. — Fol. 56. Du 11 prairial. Mauvais état des murs de clôture de l'abbaye du Mont-St-Quentin. Entretien de l'horloge de la ci-devant cathédrale. Demande de remboursement d'une rente envers la fabrique de St-Martin de Doullens. Pension de retraite réclamée par Marie-Anne-Gabrielle Desenclos, ci-devant infirmière de l'hôpital d'Oisemont. — Fol. 57 v°. Du 13 prairial. Avances faites par le garde des bois d'Épécamps. — Fol. 58. Du 14 prairial. Créances sur le bureau des finances d'Amiens. — Fol. 58. Du 15 prairial. Frais de vente des basses futaies dans les bois nationaux d'Airaine, Maret, Corbière, Hermilly, l'Abbé et Ponthière. Frais d'estimation du mobilier des églises du canton de Miraumont. Demande de remboursement d'une rente envers le ci-devant hôpital de St-Joseph. — Fol. 59 v°. Du 17 prairial. Secours à un prêtre reclus à la maison de reclusion des Sœurs Repenties. — Fol. 59 v°. Du 18 prairial. « La citoyenne Marie-Anne Daniel, veuve de Berny, directrice des messageries nationales à Amiens, expose que la maison où sont établis ses bureaux est un domaine national provenant du ci-devant hôtel-Dieu, qu'elle est instruite que plusieurs individus connus par leur agiotage se proposent de la soumissionner, qu'elle présume que cette maison fait partie de celles qui sont exceptées par la loi, mais dans le cas où elle ne le seroit pas, elle demande, en faveur dû au service public, la préférence sur tout autre citoyen pour l'acquisition de cette maison, conformément à la loi » ; ladite maison sera exceptée de la vente. — Fol. 60. Du 20 prairial. Demande de secours par le

citoyen Charles-Laurent Bourbier, âgé de 65 ans, curé constitutionnel de Roye, exposant « qu'il a été détenu pendant six mois dans la maison d'arrêt du district de Montdidier, qu'il fut mis provisoirement en liberté le 30 fructidor dernier. » Frais d'expertise de travaux à la maison presbytérale de Roye. Demande de remboursement de surcens au profit du ci-devant hôtel-Dieu de Montdidier. Partage de terres provenant de l'hôpital St-Charles d'Amiens, à Pissy. Demande par le chef de brigade, directeur de l'arsenal de la Fère, d'un terrain pour l'établissement d'un magasin à Péronne. — Fol. 62. Du 21 prairial. Demande par les cultivateurs d'Oissy de faire pâturer leurs chevaux dans les bois de la République. Id., par les cultivateurs de la commune de St-Gratien. Id., par un cultivateur de Foucaucourt. Demande de remboursement d'une rente envers la fabrique d'Épaumesnil. Plainte par l'inspecteur des bois nationaux contre des adjudicataires de coupes. Demande par le district d'Amiens de l'ancien collège de ladite ville pour s'y établir. Demande de remboursement d'une rente envers le bureau des pauvres de Rambures. Id., de rentes au profit de la fabrique de St-Martin de Doullens. Remboursement d'une rente envers la fabrique de Cramont. Id., envers la fabrique de Notre-Dame. Frais d'emparquement et de récolement des bois de Castel. Frais de mesurage de bois nationaux. Frais d'inventaire et prisée des biens mobiliers des ci-devant fabriques. Frais de recherche et relevé des domaines nationaux restant à vendre dans le canton de Liomer. — Fol. 65. Du 22 prairial. Procès-verbal de visite du bois nommé les Fossés, terroir d'Étinehem, dont une partie vient d'être brûlée. Somme due aux gardes des bois nationaux de Bus, Boulogne et Fescamps. Frais de récolement des bois de Flixecourt, St-Pierre-à-Gouy, Fourdrinoy, le Gard. — Fol. 66. Du 23 prairial. Frais de vente des bois de basse futaie de Flesselles et de Saint-Gratien. Frais de vente et coupe « des bois de Fautimont, terroir de Boves. Id., des bois des Célestins et de St-Laurent. Réclamation au sujet de fenêtres ouvertes par l'hôpital militaire de la Fraternité sur une propriété voisine. Réclamation par l'adjudicataire d'un lot d'arbres des bois de Creuse. Demande par les habitants de Thoix de faire pâturer leurs bestiaux dans les bois nationaux. Demande d'intérêts par la veuve de Jean-Louis-Marie Ballue, ancien greffier du tribunal du district de Péronne. Demande de remboursement d'une

rente envers le ci-devant hôpital d'Oisemont. Demande de décharge par le gardien de la maison des ci-devant Jacobins, dont les fonctions ont cessé. — Fol. 70. Du 24 prairial. Demande d'autorisation de verbaliser pour un garde de bois. Frais d'estimation et arpentage d'un bien indivis entre Louis-Charles-Théodore de Roussen et l'hospice général d'Amiens. — Fol. 72. Du 27 prairial. Créances sur les communes de Thieulloy-l'Abbaye, Fay lès Hornoy, Vraignes et Lamaronde. Créance sur la commune d'Amiens, pour louage de voitures. Créance de Jean-Baptiste Cavillier, ci-devant fondeur de cloches, sur la ci-devant fabrique de Dury. Réparation au cimetière de Barly. Dette des grains contractée par la commune d'Abbeville. Somme due pour fourniture de charbon aux ci-devant religieuses de Saint-François de Doullens. Frais de vente des boiseries et mobilier des églises du canton de Miraumont. Avances faites par les officiers municipaux d'Armencourt. Rente due à la fabrique de St-Gilles d'Abbeville. Demande de remboursement d'une rente envers les religieuses de St-François de Doullens. Rente viagère sur le ci-devant hôtel-Dieu d'Oisemont. Somme due pour réparation à la ferme de la commanderie de Saint-Maulvis. Frais d'affiches pour la vente des taillis des bois d'Aveslesges. Frais de coupes des bois d'Outrebois. Frais de fourniture de chandelles au bureau des domaines nationaux du district de Doullens. Frais d'expertise et de ventilation de biens nationaux. Traitement des employés du bureau des domaines nationaux du district de Montdidier. Frais du bureau des domaines nationaux du district de Péronne. Réclamation par le locataire des maison et jardin des Arquebusiers à Amiens, dont plusieurs appartements sont occupés par les citoyennes Roger et Lannoy, institutrices. Travaux de serrurerie à la bibliothèque nationale du district d'Amiens. — Fol. 83 v°. Du 28 prairial. Demande du ci-devant collège de Péronne, pour la manutention des vivres de cette place, en remplacement des bâtiments des Ursulines, qui menacent ruine. Demande par la commune de Fienvillers de terres en friche provenant de la mense abbatiale du Gard. — Fol. 84 v°. Du 29 prairial. Créances sur le bureau des finances d'Amiens. — Fol. 84 v°. Du 30 prairial. Traitement des employés du bureau des domaines nationaux du département. Demande d'annulation d'une adjudication de biens nationaux provenant de la mense abbatiale du Gard.

Fol. 86 v°. Du 1^{er} messidor. Liquidation de créances sur les corps ecclésiastiques supprimés. Changement d'appartement dans la maison des Saintes-Maries, à cause de l'établissement de la poste. Sommes dues pour l'abattis des bois

provenant de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras, pour l'approvisionnement des chantiers militaires, la cuisson du pain des troupes, la fabrication du salpêtre et le service de l'hospice militaire. Avances faites par le citoyen Jumel-Riquier, pour le déchargement et rangement des boiseries, provenant des églises du district d'Abbeville. Demande de remboursement de pots de vin. — Fol. 90. Du 2 messidor. Frais d'estimation et de vente de domaines nationaux. Demande de remboursement d'une rente envers le ci-devant hôpital de Montdidier. Frais d'estimation d'arbres coupés par le maître de la poste aux chevaux de Ham, sur un domaine national. Traitement du préposé par la municipalité de Corbie à la garde des ornements, boiseries et effets existant dans l'église dudit Corbie. Frais de layage et estimation de coupes de bois à Moislains et au Mesnil. Frais de fourniture de registres pour le bureau des Domaines nationaux. Honoraires du commissaire à l'estimation de domaines nationaux. Traitement des citoyens Roger et Delvault, préposés aux archives du district d'Amiens. Traitement du citoyen Joseph Scheidegger, gardien de la cathédrale. « Le citoyen Lapostolle expose qu'il a obtenu la jouissance de la cy-devant chapelle de Saint-Quentin pour servir d'usine pour les travaux de la manufacture d'acier dont la direction lui est confiée, que le comité de Salut public ou des Domaines nationaux a décidé que les édifices nationaux occupés par des manufactures utiles à la République ne seroient pas mis en vente ; que l'utilité de son établissement pour la chose publique ne peut pas être mise en question ; que c'est cet établissement qui est l'âme des manufactures d'armes ; qu'il est informé que la vente de cette chapelle est annoncée ; il demande qu'il y soit sursis provisoirement, en attendant que le comité de Salut public, à qui il s'est adressé, ait prononcé. Le citoyen Genet, par son avis du 27 du mois dernier, propose cette surséance ; le district observe que, depuis longtemps, cette chapelle est en soumission, que le procureur général susdit en a requis la vente, qu'elle est moins employée au service de la République qu'à l'usage particulier du citoyen Lapostolle ; que les citoyens Bourgeois et Isnard, qui l'ont visité, n'y ont rien remarqué qui ait l'air d'une raffinerie d'acier ; qu'ils y ont vu un fourneau qui n'a pas encore servi et quelques barils de drogues appartenans au pétitionnaire ; que l'intérêt de la République exige que

cette chapelle soit vendue ; il propose en conséquence de passer outre à la vente. Les administrateurs du directoire du département de la Somme considérant que la location faite, moyennant 70 l. au citoyen Lapostolle, de la chapelle dont il s'agit, en exécution de l'arrêté de l'administration du 14 brumaire, n'a eu lieu que sous la condition de l'abandonner à la première réquisition ; qu'il paroît que ce local n'a pas été employé à sa destination primitive, puisqu'il n'a encore été fabriqué ni limes ni autres objets ainsi qu'on se l'était proposé, ont arrêté de confirmer l'avis du district, pour être exécuté. » — Fol. 94 v°. Du 4 messidor. Traitement des employés du bureau des domaines nationaux. — Fol. 95. Du 5 messidor. Demandé de remboursement d'une rente au profit de la fabrique d'Oneux. Id., de la fabrique de St-Jean-des-Prés, à Abbeville. Créances sur la ci-devant communauté des notaires d'Abbeville. Traitement des employés du bureau des domaines nationaux du district de Doullens. — Fol. 96. Du 6 messidor. Demande par le fondé de pouvoir de l'agence des subsistances générales, section des étapes, de la jouissance de la maison nationale, rue de Beauvais, où était ci-devant la poste aux chevaux. — Fol. 96 v°. Du 7 messidor. Demande de remboursement d'une rente au profit d'un nommé Varemault, prêtre, qui l'a léguée à l'hôpital Saint-Charles d'Amiens. Réclamation par les économes de l'hospice d'Humanité de Montdidier, contre la mise en vente du jardin dudit hospice. Frais d'estimation de biens de fabriques et autres. Frais de transport d'effets mobiliers des églises. — Fol. 99. Du 8 messidor. Traitement du garde général des bois nationaux à Corbie. — Fol. 99. Du 9 messidor. Édifices nationaux affectés à des établissements publics ou particuliers. Demande de bois pour le préposé au blanchissage du linge des hôpitaux militaires. Créance sur le bureau des finances d'Amiens. Demande de remboursement d'une rente envers l'hôpital de St-Joseph d'Abbeville. Résiliation de toutes les adjudications de bois des coupes dont l'exploitation n'a pas été faite dans le délai fixé au cahier des charges. — Fol. 101 v°. Du 10 messidor. Rente sur la fabrique de Boisbergues. — Fol. 102. Du 11 messidor. Réclamation par l'adjudicataire du château de Montières et de ses jardins et dépendances. — Fol. 104. Du 12 messidor. Réclamation par le locataire du jardin et place de la maison des Sœurs Grises de Doullens, le directeur de l'hôpital militaire s'étant mis en possession dudit jardin. — Fol. 105. Du 13 messidor. Demande de prise en location d'un appartement aux Carmélites d'Amiens. Demande de réparations à une maison dépendant de l'hôpital d'Oisemont. Réclamation de pot de vin par les locataires d'une dîme à Braches. —

Fol. 108. Du 14 messidor. Frais de vente des bois de Ménévillers et de Revelles. Frais d'arpentage des terres de la cure de la Chaussée. « Le citoyen Pierre-Simon Brandicourt, demeurant dans une maison nationale située cul de sac Firmin-le-Confesseur à Amiens, expose que deux commissaires de la municipalité se sont présenté chez lui pour y installer un instituteur ; qui connoissoit bien la loi qui laisse aux communes l'usage des maisons presbitérales pour l'instruction publique, mais ayant, dans son arrondissement, plusieurs autres maisons presbitérales et n'ayant été nullement prévenu que celle qu'il occupe fût destinée à cet établissement, il demande qu'il lui soit accordé le tems nécessaire pour se procurer un logement et débarasser celui qu'il occupe, aux offres qu'il fait de dédommager la République, ou plutôt l'instituteur, du loyer qui payera ailleurs. Il demande aussi que, par experts, il soit dressé procès-verbal pour constater ce qu'il peut enlever de cette maison et ce qu'il y doit laisser, afin que les embellissements et améliorations qu'il y a fait faire soient constaté et qu'il lui en soit tenu compte. » Demande de réparations à une maison provenant des Cordeliers, rue des Rabuissons, à Amiens. Demandes de remboursements de rentes envers l'hôpital d'Oisemont. Id., envers la fabrique d'Oisemont. Id., envers l'hôtel-Dieu de Picquigny. Id., envers la fabrique de St-Germain d'Amiens, — Fol. 111 v°. Du 15 messidor. Somme due pour le remontage de l'horloge de l'hospice civil de Nesle. Appointements du citoyen Jacques Duhamel, médecin dudit hospice. Sommes dues au ci-devant curé de Thois, pour acquit de fondations. Frais d'échenillage à Assainvillers. Frais de layage des bois de Thennes et de Castel. Demande de remboursement d'une rente au profit de la fabrique du Quesnoy. Id., envers le bureau des pauvres d'Abbeville. Id., d'un surcens envers l'hôpital des pauvres à Abbeville. Id., envers la confrérie de la Charité à Abbeville. Id., envers la fabrique de Cerisy-Buleux et la confrérie de Huppy. Frais de layage de bois nationaux aux terroirs de la Neuville-le-Vert, Moreuil et Montdidier. Frais d'estimation des biens nationaux provenant des églises du canton d'Aubvillers. Frais de vente de basse futaie à Lawarde-Mauger et la Neuville-le-Vert. Frais d'estimation de biens nationaux. Demande de remboursement d'une rente envers l'hôpital des pauvres de Montdidier. Id., d'un surcens

envers l'hôtel-Dieu de Montdidier. Frais de procédure pour la commune de Breuil. Id., pour la commune de Frise. Appointements de l'horloger de la commune d'Amiens. — Fol. 116. Du 16 messidor. Indemnités aux employés du bureau des Domaines nationaux. Frais de procès-verbaux, reconnaissance et estimation de biens nationaux. Traitement de l'inspecteur des bois et forêts du district d'Amiens. — Fol. 117. Du 20 messidor. Créance sur la fabrique de St-Sulpice d'Amiens. — Fol. 117 v°. Du 21 messidor. Fixation à 3400 l. par an du traitement du citoyen Rousseau, ingénieur-architecte du département. — Fol. 117 v°. Du 22 messidor. Demande de prise en location d'un bâtiment dépendant de la ci-devant maison des Capettes, à Amiens. Renseignements réclamés par le commissaire des revenus nationaux sur les dépenses faites par le citoyen Guerrier de Lormoy pour la construction des digues qu'il a élevées. Traitement du gardien de la ci-devant maison des Jacobins. — Fol. 118 v°. Du 23 messidor. Pension viagère réclamée par la citoyenne Charlet, pour avoir été pendant 32 ans au service de l'abbaye de Berteaucourt. Compte de la fabrique d'Ételfaj. Indemnité réclamée par Jacques-François Dieudonné, jardinier à Abbeville, pour non jouissance du jardin des ci-devant Carmélites, dont il était locataire, et qui « a été dévasté par le 3^e dépôt du 3^e bataillon de la levée en masse, qu'ils ont enlevé au réclamant la plupart de ses instruments aratoires, brisés ses cloches de verre, pour en enlever les plombs. » Compte de la fabrique d'Assainvillers. Id., d'Acheux. — Fol. 122. Du 25 messidor. Réclamation de l'adjudicataire des biens provenant de l'hôtel-Dieu d'Amiens. Réclamation par les adjudicataires des biens provenant de l'école des pauvres de Saint-Valery sur Somme. Paiement réclamé par le gardien des scellés de « la maison dite hôtel-Dieu de cette commune. » Pétition par laquelle « le citoyen Pierre Toullet, marchand à Abbeville, expose qu'il s'est rendu adjudicataire, le 16 prairial dernier, de 6 journaux de terre, que le lendemain, 17 dudit, au moment où il se proposoit de passer la déclaration de comment, on vint l'avertir de se rendre sous les armes, pour l'émeute qui avoit lieu à la porte du représentant du peuple ; qu'il a dû abandonner son intérêt personnel pour se rendre à son devoir ; que, le 18, s'étant présenté au secrétariat pour passer l'acte de command, il fut fort étonné qu'on lui fit observer qu'il payeroit le droit d'enregistrement de 2 pour cent » ; réclamation non admise. Remboursement à la ci-devant fabrique de Saint-Jacques d'Amiens. Frais de vente de la haute futaie des bois des Fautimonts, terroir de Boves. Sommes

dues pour travaux à la maison presbytérale de St-Vulfran d'Abbeville. Demande de remboursement d'une rente au profit des Cordeliers de Bouttencourt. Vente des matériaux de la chapelle S^e Anne au cimetière d'Heilly. Demande de remboursement d'une rente envers l'hôpital St-Joseph d'Abbeville. — Fol. 128. Du 26 messidor. Créance sur le bureau des finances d'Amiens. Demande d'abattre un hêtre dans le bois de la Queue Comtesse faisant partie du domaine d'Aumale. — Fol. 129. Du 28 messidor. Somme due pour travaux au jardin des Coulevriniers d'Amiens. Réclamation par les fermiers des biens de la fabrique d'Ault. Traitement des religieuses de l'hôpital civil de Doullens. Réclamation sur l'adjudication des domaines nationaux provenant de l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras. Sursis à la vente de maisons situées près de l'hospice d'Humanité de la commune d'Amiens. Réclamation par l'adjudicataire d'un lot d'arbres au bois du Preux. Défaut d'enchères à l'adjudication de taillis du bois du Bus provenant de l'abbaye de Corbie. Gardien de la maison des Saintes-Maries, ci-devant en usage de manufacture d'armes. Réclamation par le fermier de la terre de Druelle. Fournitures de chandelles au district de Doullens. Traitement des employés du bureau des Domaines nationaux au district de Montdidier. Frais de la communauté supprimée des bouchers et charcutiers de la ville d'Amiens. Charge d'un legs à l'hôpital général d'Amiens. — Fol. 138. Du 29 messidor. Réclamation par l'adjudicataire de terres à Folly. Liquidations définitives expédiées par le directoire du département. Réclamation par plusieurs anciens curés. « Le citoyen Lescouvé expose qu'il manque à la cy-devant cathédrale un grand nombre d'objets nécessaires au culte qu'on y exerce ; qu'il reste au Befroy un calice, deux burettes, une chasuble, une aube, etc., entre les mains du concierge ; il demande que ces effets soient prêtés » ; refusé, attendu que « les effets dont il s'agit sont une propriété de la commune, qu'on ne pourroit en disposer qu'avec le consentement de tous les citoyens qui l'habitent, que ce consentement n'existe pas. » Réclamation par le locataire d'une gloriette rue de Corbie. — Fol. 140 v°. Du 30 messidor. Réclamation contre une vente d'arbres à Andechy. Demande d'indemnité pour la suppression des dîmes de Chaulnes et de Saint-Christ. Réclamation par le locataire du jardin des Sœurs Grises de Doullens, dont le directeur de l'hôpital militaire s'est mis en possession. Arrrages

réclamés d'une rente sur la communauté des curés d'Amiens. Réclamation par la citoyenne Quenes-court d'un demi journal de terre dont elle se prétend avoir été dépossédée par l'abbaye de Corbie. Somme due pour travaux au presbytère de Saint-Jacques. Autorisation demandée par un ex-religieux du Mont-Saint-Quentin de toucher sa pension à Péronne. Réclamation par des adjudicataires de biens nationaux. Traitement des employés du bureau des domaines nationaux.

Fol. 147 v°. Du 1^{er} thermidor. Observations par le citoyen Lefèvre-Langlet, garde magasin civil des approvisionnements de la République, sur l'état de délabrement des bâtiments du collège des ci-devant Jésuites, où lesdits magasins ont été transférés de ceux de la maison épiscopale. Demande de remboursement d'une rente envers le bureau de charité d'Amiens. — Fol. 148 v°. Du 2 thermidor. Demande de remboursement d'une rente au profit de la fabrique de Bretagne, à Péronne. Demande d'abattage d'un hêtre à Boisrault. Demande de remboursement d'un surcens dû à l'abbaye de Saint-Valery. Demande de remboursement d'une rente envers le ci-devant hôpital d'Oisemont. Id., envers la fabrique d'Orival. Id., au profit de l'administration de la charité de Péronne. — Fol. 151. Du 3 thermidor. Réclamation par l'adjudicataire de terres provenant de la cure de Ribemont. Sommes dues pour fournitures aux fabriques de Pendé, St-Georges, St-Jacques, St-Sépulcre d'Abbeville, de St-Valery sur Somme, de Fieffes-Bonneville, de St-Firmin d'Amiens. Demande de restitution de pot de vin. Gages du jardinier des Sœurs Grises de Doullens. Créance sur la fabrique de Bouquemaison. Mur renversé à Péronne, l'hiver précédent, par un coup de vent. Compte de la fabrique de Marieux. Réclamation au sujet de l'adjudication d'un journal de terre, terroir de Tours en Vimeu. Somme due pour lambris exécutés à deux chapelles de St-Martin de Doullens. Avances faites par le régisseur de la maison d'arrêt des Filles Pénitentes à un prêtre reclus. Loyer d'un poêle pour le corps de garde d'Abbeville. Gages de chantres de différentes paroisses d'Abbeville. Somme due pour le remontage de l'horloge de Fricamps. Frais de procédure pour l'hôpital de la Trinité de Montdidier. Somme due à la citoyenne Pinchon, veuve Cocu, pour fonte de cloches à Saint-Blimond. Id., à Nicolas Cavillier, fondeur de cloches à Carrépuits, pour fonte de cloches à Daours, Pys, Warloy-Baillon et la Houssoye. Somme due au citoyen Darquet, peintre, pour avoir peint les lettres et numéros des loges et comptoirs de la halle au blé d'Amiens. Comptes de la commune de Rosières. Frais de procédure pour la fabrique de Grouches. Frais de flottage et rigolage de

prairies appartenant à la Nation, à Dominois. Créance sur la commune d'Abbeville pour grains. Réclamation par les adjudicataires de terres au terroir de Canaples. Somme réclamée pour la construction d'un rouet au moulin d'Outrebois. Comptes des fabriques de Frohen le Grand, de Marcelcave, de Béhencourt, de Vaire sous Corbie, de Méricourt en Vimeu, de Gouy-l'Hôpital, de la Motte. Augmentation de traitement demandée par le gardien de la maison des Carmélites. Somme due pour réparations faites au presbytère de Belleuse. Salaire du sacristain, puis gardien de Saint-Acheul. Comptes des fabriques de Roiglise, du Mesnil, de Folleville, de Grivesnes. Demande de secours par la veuve de l'ancien bedeau, puis gardien des Cordeliers. —

Fol. 162 v°. Du 4 thermidor. Réclamation par l'adjudicataire de terres au Mesnil. Réclamations par les voisins d'un bâtiment qui menace ruine à Péronne. Plainte par des cultivateurs de Léalvillers, au sujet de leur redevance en nature. Contestation entre les citoyens Pillon et Poujol. Demande de remboursement d'une rente envers le ci-devant hôtel-Dieu de Péronne. — Fol. 167. Du 5 thermidor. Réclamation par l'adjudicataire de biens nationaux à Essertaux. Indemnité réclamée pour la suppression d'une dîme à Fréchencourt. Somme due pour livraison d'ardoises à diverses églises paroissiales d'Abbeville. Somme due pour travaux de menuiserie à la commune d'Abbeville. Gages du garde d'un petit bois provenant de l'hôtel-Dieu de Rue et réuni à la forêt de Crécy. Somme réclamée par les gardes des bois de Dury. Demande de prise en loction d'un appartement à la Providence d'Amiens. Remboursement réclamé par le ci-devant curé du Plessier-Rozainvillers, pour améliorations par lui faites au presbytère dudit lieu. Réclamations à la fabrique de Gentelles. — Fol. 172. Du 6 thermidor. Communication faite par les administrateurs du district de Montdidier que trois prêtres « ont été privés de leur traitement pour le traitement de vendémiaire dernier, par la surprise faite dans l'un des bureaux de l'administration de Montdidier par un faussaire, qui, à l'aide de certificats et mandats falsifiés, s'est approprié les traitements dont s'agit. » Travaux faits à une ferme dépendant de l'abbaye de Cercamps. Demande par des habitants de Quend en Marquenterre d'être imposés chacun pour ce qu'ils possèdent des 32 mesures, 40 verges ou environ de terrain provenant de « la leste de la mer. » Démission de la commission du

district chargée de surveiller que les fers et les plombs de l'église St-Firmin-le-Confesseur soient exactement conduits au dépôt indiqué, pour être remis à la République, à la disposition de laquelle ils ont été réservés, attendu que la démolition de cet édifice ne s'exécute pas dans les délais prescrits. Remboursement demandé par Jacques Chabail, ancien maire de Belleuse, pour frais de voyage. Demande par les habitants d'Hornoy qu'un chemin soit réservé sur un terrain national provenant du ci-devant hôpital d'Airaines, et qui est sur le point d'être vendu. Somme due à la veuve Nicolas Cocu, fondateur à Abbeville, pour fournitures faites au compte de la fabrique de Saint-Jacques. Réparations à faire au moulin des Moiseaux. Observations de la commission des Revenus nationaux sur la mise par le district d'Amiens de la maison des messageries publiques et nationales au nombre des propriétés nationales à vendre. Demande par le citoyen Bazart, instituteur à Hangest, de réparations au presbytère de ladite commune qu'il occupe. Indemnité demandée par un propriétaire de Cottenchy, pour des anticipations du bois de Preux. — Fol. 177 v°. Du 7 thermidor. Sommes dues pour réparations au couvent des Ursulines d'Abbeville. Demande de paiement d'une redevance en assignats. Réparations à faire aux bâtiments des Ursulines d'Abbeville. Somme due pour culture de terres appartenant à la Nation, à Outrebois. Créance sur les bénédictins de Montdidier. Somme due au citoyen Jumel-Riquier, entrepreneur de bâtiments à Abbeville. « Par pétition du 24 messidor dernier, Antoine-François Obry, se disant prêtre, curé, ministre du culte catholique à Pendé, canton de St-Vallery, expose qu'ayant pris sur un certificat le titre d'ecclésiastique pensionné, le receveur du district luy refusa paiement, fondant son refus sur ce que cette qualité est fautive et qu'il n'en doit pas prendre d'autres que celle d'ex-curé ; le citoyen Obry croiant que cette expression peut prononcer une abdication de son caractère, demande à être dispensé de l'employer.... Le directoire, sans entrer dans le mérite des scrupules du pétitionnaire, observant seulement en passant qu'il n'est de véritable abdication que celle avouée par le cœur, et que la résignation aux lois de l'État par lequel on est gouverné n'est pas la moins estimable vertu d'un bon religieux, pense, sur le point de la difficulté faite au citoyen Obry par le receveur, que ce dernier est fondé en lois et en principes, considérant en effet que le traitement attribué aux ci-devant curés est, aux termes des lois, un secours national que le gouvernement n'accorde à chacun qu'en considération de l'extinction des titres et fonctions qu'il a supprimées sans réserve, qu'il n'est plus en effet d'ecclésiastiques aux yeux de la République,

quoiqu'il soit encore des ministres du culte catholique, que rien n'interdit au citoyen Obry la qualification de ministre, puisque, en décrétant l'exercice des cultes la Convention nationale a reconnu l'existence de ceux qui les desserviroient ; ainsi qu'il y a erreur ou malice lorsqu'on prend le nom d'ecclésiastique pensionné ou de curé dans un acte en vertu duquel on sollicite un paiement dont l'objet est de consoler de l'extinction des titres mêmes qu'on s'obstine à conserver ; que cette prétention contradictoire annonce une résistance à la volonté générale que l'administration ne peut tolérer sans imprudence et sans danger, ... a arrêté que la qualification d'ecclésiastique pensionné prise par le citoyen Obry, employée par la municipalité de Pendé dans le certificat dont s'agit, est fautive et contraire aux lois de la République ; que celle d'ex-curé est la seule propre et convenable dans la circonstance ; pourquoy le citoyen Obry ne pourra, pour quelque cause que ce soit, se dispenser de l'employer dans les certificats qu'il présentera aux agens de la République chargés d'acquitter ou de faire acquitter les secours qu'il réclame comme curé supprimé. » Charge d'un legs fait à l'hôpital général. Demande de remboursement de rente au profit de la fabrique de Fourdrinoy. Secours demandé par un ancien chantre des paroisses de Péronne. — Fol. 181 v°. Du 9 thermidor. Frais d'estimation de domaines nationaux dans les cantons de Roisel, Heudicourt et Combles. Id., dans différentes communes. Somme due pour estimation des effets mobiliers mis en réquisition pour la formation des hôpitaux militaires à Doullens. Pépinière nationale du faubourg de Noyon, à Amiens. Frais d'impressions. Frais d'estimation de divers biens nationaux. Somme due au citoyen Cozette, pour l'inventaire de titres et papiers des hôpitaux de Roye. Frais de vente de coupes de bois. Frais d'arpentage et d'estimation des biens provenant de la commanderie de Saint-Maulvis. Frais de vente de bois nationaux dans le canton de Picquigny. Somme due pour fourniture de fer à l'église de St-Firmin-le-Confesseur. Frais d'arpentage de biens provenant de l'hôpital de Picquigny. Demande par des cultivateurs de Montagne de faire paître leurs chevaux dans les bois. — Fol. 185. Du 10 thermidor. Somme due pour travaux de menuiserie pour la commune d'Abbeville. Id., pour fourniture de cires et autres à différentes fabriques. Somme due pour fourniture de drap à la

commune de St-Valery sur Somme. — Fol. 187 v°. Du 11 thermidor. Annulation de l'adjudication d'une coupe de bois nationaux pour non enlèvement dans les délais prescrits. Réclamation par les locataires des remparts de Doullens pour la récolte des herbes. Réclamation des hardes d'un individu mort à l'hôpital général d'Abbeville. Comptes de la commune de Frettecuisse. Réclamation par un adjudicataire de biens nationaux. Somme prêtée par des habitants de Remiencourt pour la levée des volontaires. Réclamation d'une somme due pour travaux à une ferme. Réclamations par des adjudicataires de biens nationaux. — Fol. 192 v°. Du 12 thermidor. Comptes des fabriques de Bonneville, d'Arquèves, d'Offignies, de Fay lès Hornoy, d'Harponville. Demande par les citoyens Durieux et Morgan des églises St-Martin et St-Firmin-à-la-Porte, à Amiens, pour y resserrer des marchandises d'épicerie ; refusé, attendu « que ces édifices ont été abandonnés au garde magasin des fourrages pour y déposer les pailles qui sont dans les églises St-Jacques et des cy-devant Cordeliers, dont l'ouverture a été prononcée sur la demande des habitants de chaque section, pour l'usage du culte. » Anticipation sur la ferme du Cambos. Compte de la fabrique de Balâtre. Compte de la maison des Filles de la Croix de Roye. Comptes des fabriques d'Aubercourt, du Quesnoy, du Candas. — Fol. 198 v°. Du 13 thermidor. Contestation entre les officiers municipaux de Bresle et le receveur des Domaines, au sujet des bois entre Bresle et Baizieux. Versement provisoire à faire par le maire de Beaucamps-le-Jeune. Demande par les habitants d'Orival de faire paître leurs bestiaux dans les bois. — Fol. 200 v°. Du 14 thermidor. Frais de garde des scellés apposés à l'hôpital des Pauvres de Montdidier. Réclamation par le locataire de terres de la fabrique de Louvrechy. Pétition des officiers municipaux et membres du conseil général de la commune de Fransu et Audencourt, sur ce que, « lors du départ du contingent en hommes exigé de chaque commune, les volontaires joints aux parents les contraignirent de leur délivrer sur une somme importante que la municipalité avoit en dépôt et provenant de la fabrique dudit lieu, une somme de 1 500 l., pour quoi ils demandent à être autorisés à les passer en dépense dans le compte à rendre des biens de ladite fabrique » ; refusé. Comptes des fabriques de St-Acheul, de Bus, de Bertrancourt. Retard par les fermiers des biens nationaux à fournir les déclarations des biens par eux exploités. Demande de prise en location d'un appartement aux Carmélites d'Amiens. Sommes dues pour travaux de serrurerie pour la commune d'Amiens. Frais d'estimation de biens domaniaux restant à vendre.

— Fol. 208 v°. Du 15 thermidor. Frais de vente de bois nationaux provenant du collège d'Abbeville et de l'abbaye de Forestmontiers. — Fol. 209. Du 17 thermidor. « Les citoyens domiciliés près l'église Saint-Martin à Amiens, instruits que cet édifice doit être employé à resserrer des fourrages, demandent, pour éviter l'incendie, que les croisées en soient fermées en paillis » ; ordre donné à cet effet au garde magasin. — Fol. 209. Du 18 thermidor. Demande en validité de paiement de terres à Herleville et à Lihons. Comptes des fabriques de la Vicogne, de Senlis, de Léalvillers, de Vaux sous Corbie, de Fricamps-le-Viage, d'Ignaucourt, de la Neuville, de Lucheux. — Fol. 214 v°. Du 19 thermidor. Supplément de traitement des employés du bureau des Domaines nationaux et d'émigrés réunis. Comptes des fabriques d'Esclainvillers, de Hénencourt, d'Enguillaucourt. — Fol. 217. Du 19 thermidor. Créances de divers curés pour acquit de fondations. Somme due pour vidange des latrines d'une maison rue des Rabuissons, provenant des Cordeliers. Demande par les maire et officiers municipaux de Hamelet, de l'usage de tirer de l'argile dans une terre qui va être vendue. Créances sur la communauté des menuisiers de Péronne. — Fol. 219 v°. Du 20 thermidor. Réclamation par le locataire d'une maison « rue Firmin le Roux. » Avance faite par le garde général des forêts du district d'Abbeville. Réparations au puits de la commanderie d'Oisemont. Réclamation de l'adjudicataire des biens provenant de la fabrique d'Harbonnières. — Fol. 222 v°. Du 23 thermidor. Réclamation par l'adjudicataire de terres à Cresmoy (?). Arrêté concernant les à-compte à payer par les acquéreurs de domaines nationaux antérieurs à la loi du 24 floréal an III. — Fol. 225. Du 24 thermidor. Réclamation par l'adjudicataire de terres à Bayonvillers. — Fol. 226. Du 26 thermidor. Reconnaissances de liquidations définitive pour les créances de 800 l. et au-dessous sur les corps ecclésiastiques ou laïcs supprimés. — Fol. 226. Du 27 thermidor. Sommes dues aux employés de bureau des Domaines nationaux du district de Montdidier. Somme réclamée par le ci-devant curé d'Oisemont, pour acquit de fondations. Réclamation par la veuve Nicolas Tigny, ci-devant employé au chapitre de la cathédrale d'Amiens. Somme réclamée par le ci-devant curé de St-Jacques d'Amiens, pour acquit de fondations. Id., par le ci-devant curé de St-Germain de ladite ville. Somme réclamée par le

ci-devant chantre de la commune d'Aubigny. Réclamation par l'adjudicataire de terres à la Motte-Brebière. Id., par l'adjudicataire de terres à Abbeville. Id., par l'adjudicataire de la coupe du bois dit le « Vicompte. » Demande par le fermier d'une des fermes de St-Larme d'être dispensé de payer l'indemnité exigée de lui par le receveur des Domaines de Liomer. Redevance en nature due par les fermiers des domaines nationaux du district de Péronne au magasin de la République. Réclamation par l'adjudicataire d'une pièce de terre au Mesnil-Saint-Georges. — Fol. 232 v°. Du 28 brumaire. Demande par le propriétaire du bois de Saint-Fuscien d'experts pour établir la limite entre ce bois et la place réservée aux habitants de Saint-Fuscien pour jeu de paume et de tamis. Pension demandée par la citoyenne Debray, sœur des Écoles chrétiennes. — Fol. 233 v°. Du 29 thermidor. Travaux à faire à la ferme de la commanderie d'Oisemont. Frais de mesurage et de visite des terres voisines du bois de Vaqueresse. Impressions pour le service du bureau des domaines nationaux. Frais d'estimation de domaines nationaux dans les cantons de Bray et de Montdidier. Sommes dues aux administrateurs forestiers de la ci-devant maîtrise d'Amiens, pour martelage, etc., des bois nationaux provenant des ecclésiastiques. Frais d'expertise des biens nationaux du canton de Frohen le Grand. Frais de la vente des bois de haute futaie de l'abbaye du Gard. Frais d'estimation de divers bois nationaux. — Fol. 236 v°. Du 30 thermidor. Comptes des fabriques de Beauval, de Thennes et Berteaucourt. Demande d'autorisation de couper les bois croissant sur la rive du bois de Vaqueresse. Comptes des fabriques d'Hallu, de Doullens. Formation des états des biens nationaux soumissionnés et non soumissionnés. Compte de la fabrique de Breuil.

Fol. 242. Du 1^{er} fructidor. Traitement des employés du bureau des domaines nationaux et d'émigrés. — Fol. 242. Du 2 fructidor. Confirmation de l'adjudication de la ferme de Willancourt. Traitement des employés de bureau des domaines nationaux du district de Doullens. Indemnité réclamée par le locataire d'une maison rue St-Germain, à Amiens. Autorisation demandée par une ex-religieuse, à Amiens d'enlever des objets mobiliers d'une maison provenant des Moreaucourt. Diminution de redevance demandée par un fermier du chapitre de la cathédrale d'Amiens.

L 118. (Registre.) — In-fol., 146 feuillets, papier.

An III-An IV. — Délibérations et arrêtés du directoire du département. 4^e bureau. Domaines. — An III. — Fol. 1. Du 2 fructidor. (suite). —

Demande de pension par Étienne Bourgeois, ci-devant fille de la Charité à l'hôpital de Bray sur Somme. Réclamation par une créancière du citoyen Cailleret, décédé. Meubles réclamés par le locataire d'une maison sur le point d'être vendue. Indemnité réclamée par le fermier de la basse-cour de la commanderie de Saint-Maulvis, pour des arbres. — Fol. 3 v°. Du 3 fructidor. Remboursement au citoyen Brandicourt, gardien de la maison des Carmélites d'Amiens. — Fol. 4. Du 5 fructidor. Réclamation par le fermier d'une ferme provenant de l'hôtel-Dieu d'Oisemont, pour améliorations par lui faites à la maison de ladite ferme. Réparations à faire à une des fermes de Ransart. Augmentation de traitement demandée par le garde des bois d'Yzeux. Frais de pansement des chevaux de l'abbaye de Berteaucourt. Avances faites pour réparations à une maison provenant de l'hôpital St-Charles, à Amiens. Réparations à faire à l'une des fermes de Ransart. Contestation entre le commune d'Allonville et le citoyen Darras, au sujet d'arbres abattus par celui-ci. — Fol. 8 v°. Du 8 fructidor. Compte de la fabrique d'Aubvillers. Traitement du garde général de la forêt de Crécy. Compte des fabriques d'Allonville, de Béalcourt, d'Halloy, d'Herly, d'Hangard, d'Andechy, de Moyencourt, de Fresnoy en Chaussée, de Vauchelles sur Authie, de Frohen le Petit. Supplément de traitement des employés. Travaux à la couverture de la cathédrale d'Amiens, de 1790 à 1793. — Fol. 15. Du 9 fructidor. Frais d'inventaire des titres et papiers du comité de surveillance de la commune de Montdidier. Réclamation contre l'adjudication d'une pièce de terre à Tours en Vimeu. — Fol. 16. Du 10 fructidor. Plainte du garde du bois de la Warde provenant de l'abbaye de Berteaucourt, contre des délits commis dans ledit bois. Réclamation par les maire et officiers municipaux d'Yzeux contre le projet de vente de pâturages dont jouit ladite commune. Pension réclamée par la citoyenne Pont-Rempont, ci-devant chanoinesse de Poulangy. Réclamation par le citoyen Toussaint L'Épée du paiement de sa pension. Réclamation par Pierre-François Souard, garde à cheval des forêts et bois nationaux entre l'Authie et la Maye, des loyers échus de son traitement. — Fol. 19 v°. Du 11 fructidor. Mesures à prendre sur les observations de l'agence des hôpitaux militaires relatives

à la difficulté de procurer le bois nécessaire aux hôpitaux militaires de la place d'Amiens. Frais de procédure dus par l'abbaye de Sainte-Larme. Somme due pour fournitures de chandelles et bois. Demande par le citoyen Eynard, officier du génie commandant la place d'Amiens, d'une partie des bâtiments des Grands Chapeaux de ladite ville, pour y placer les plans et papiers relatifs au service des fortifications. Traitement du gardien de la maison des Jacobins, à Amiens. — Fol. 23. Du 14 fructidor. Somme due pour fourniture de cordes à la cathédrale d'Amiens. Demande d'une chambre dans la maison des Carmélites d'Amiens, Demande de vidange des latrines d'une maison rue des Rabuissons à Amiens. Traitement du citoyen Scheidegger, gardien de la cathédrale. Somme due pour travaux de paillolage au bureau des domaines nationaux. Somme due pour travaux de serrurerie à la cathédrale d'Amiens. — Fol. 25 v°. Du 16 fructidor. « Pétition du citoyen Lefebvre, cy-devant bédeaux de St-Furcy de Péronne, aux fins d'obtenir une indemnité résultante de l'abandon qu'il a fait d'une robe qui lui servoit dans les cérémonies du culte, laquelle fut employée à faire des habits pour des volontaires,... le district de Péronne étoit autorisé à faire estimer par le tailleur chargé d'utiliser pour la troupe la robe dont s'agit ;... vu la déclaration du tailleur qui a confectionné lesdits habits,... portant à 200 l. le prix de ladite robe », ladite indemnité fixée à 200 l. Compte de la fabrique de Biarre. Somme due pour l'apposition d'affiches pour la vente du mobilier du château de Compiègne. Compte de la fabrique de Courcelles aux Bois. Gages du garde des bois de l'Abbaye d'Aimond dépendant de la commanderie d'Abbeville. Comptes des fabriques de Cayeux-l'Équipé, de Roye, de Montdidier. Frais d'estimation et d'arpentage de terres provenant du collège d'Amiens. — Fol. 30 v°. Du 17 fructidor. Avances faites pour la vente des hautes futaies des bois de Boves et autres. Avances faites pour la vente des fruits de la commune de Fourcigny. Frais d'impression. Sommes dues pour travaux de couverture à l'hôtel-Dieu de Ham. Somme avancée « par les citoyens Rousselle et Holleville, de la commune de Candas, pour descente de cloches, abbatis de croix, fourniture et placement d'oriflamme sur le clocher dudit lieu. » Réclamation par plusieurs religieuses ursulines et de l'hôtel-Dieu d'Abbeville, des 40 s. par jour qui leur étaient dues durant leur détention, « n'ayant reçu, pendant les jours douloureux de leur détention, que l'eau et le pain des prisonniers. » Excavation dans le canal le long des prairies de Belloy. Indemnité réclamée pour dilapidations dans un bois provenant de la

commanderie d'Oisemont. Réclamation par l'adjudicataire de terres à Lesbœufs. Réclamation par l'adjudicataire de la ferme du Quénot. Réclamation relative à l'adjudication de la ferme du Rhain, à Canaples. Réclamation par le garde des bois nationaux de Flesselles sur ce que le receveur n'a pas acquitté plusieurs mandats qui lui avaient été délivrés par l'administration. Réclamation par un adjudicataire de biens nationaux. — Fol. 39. Du 18 fructidor. Loyer d'une maison affectée aux officiers du détachement de Condé à St-Valery sur Somme, en 1789. Somme due pour travaux de menuiserie. — Fol. 40 v°. Du 19 fructidor. Pétition du vérificateur des Domaines au sujet des dettes des communes déclarées nationales. Somme due pour fourniture de cire à la fabrique de Pys. Frais de procédure pour la fabrique d'Albert. Somme due pour travaux de vitrerie au compte de la municipalité de St-Valery. Id., pour ormes fournis à la fabrique de Saint-Christ. Frais de blanchissage pour ladite fabrique. Gages du bedeau de Saint-Christ. Somme due pour travaux de menuiserie à ladite fabrique. Réclamation par la fermière des dîmes de l'abbaye de Sainte-Larme. Sommes dues pour réparations à l'hospice national et civil d'Amiens. — Fol. 48. Du 22 fructidor. Demande de prise en location d'une chambre aux Cordeliers d'Amiens. Plainte par le fermier d'une des fermes d'Olincourt contre des dégradations commises sur ladite ferme. — Fol. 49. Du 23 fructidor. Garde des bois nationaux provenant de l'abbaye de Sainte-Larme et de l'émigré Mannessier. Sommes réclamées par le ci-devant curé de Fieffes-Bonneville. — Fol. 50. Du 24 fructidor. Somme due pour ensemencement de terres provenant du curé de Bertangles. Honoraires des commissaires nommés pour procéder à la visite et estimation de l'église Saint-Sépulcre à Montdidier. Sommes dues pour travaux faits pour les fabriques de Montdidier. Frais d'estimation du restant des meubles de l'abbaye de Corbie. Honoraires du commissaire pour l'estimation des terres de cures situées sur diverses communes. Frais de layage et d'emparquement des bois nationaux provenant de l'abbaye de Moreuil et des chapelains d'Amiens, à Castel. Fournitures de bureau. Réclamation par l'adjudicataire de terres provenant du collège d'Amiens, à Flixecourt. — Fol. 54. Du 25 fructidor. Réclamation par le fermier de la ferme du Châteauneuf en Marquenterre. — Fol. 55. Du 26 fructidor. Créance due par la ci-devant communauté des

notaires de Péronne. — Fol. 55. Du 28 fructidor. Ferme de Châteauneuf en Marquenterre. Plaintes du comité de Salut public sur l'inexécution de son arrêté du 4 thermidor enjoignant au receveur du district d'Amiens d'évacuer la ci-devant maison épiscopale d'Amiens, pour la laisser en entier à la disposition de l'administration générale des hôpitaux militaires. Demande d'un appartement dans la maison de la Providence, à Amiens. — Fol. 57. Du 29 fructidor. En raison de la suspension de l'exécution de la loi du 3 messidor an II, qui met à la disposition de la Nation les biens des hôpitaux, demande de sursis aux poursuites commencées par l'acquéreur de la maison qu'il occupe, provenant de l'hôpital général à Amiens. Augmentation d'honoraires demandée par le crieur des ventes des domaines nationaux du district d'Abbeville. Sommes dues pour travaux et fournitures au compte de la municipalité de St-Valery. Sommes dues pour travaux et fournitures au compte des fabriques d'Abbeville. Sommes dues pour travaux et fournitures à la fabrique du Bosquel. Traitement des employés du bureau des Domaines du district de Montdidier. Sommes dues par la fabrique de Moislains. — Fol. 60. Du 30 fructidor. Réparations à faire aux casernes de gendarmerie à Péronne. Compte de la fabrique de Guillaucourt. Traitement des employés du bureau des Domaines. — Fol. 61. Du 1^{er} complémentaire. Avances faites par le régisseur de la maison de détention des Filles pénitentes à Amiens. — Fol. 62. Du 2^e complémentaire. Demande d'appartements à la Providence d'Amiens. — Fol. 62. Du 3^e complémentaire. Réclamation par les habitants de Montmarquet contre le projet de vente du presbytère de leur commune. Traitement des employés de bureau des domaines du district de Doullens. Fournitures de bureau. Compte de la fabrique de Beaumetz. Frais d'estimation de biens nationaux du canton d'Albert. Id., dans le canton d'Amiens, des biens provenant de l'hôtel-Dieu, de l'hôpital St-Charles et de l'hôtel-de-ville d'Amiens. — Fol. 64 v^o. Du 5^e complémentaire. Traitement du commis principal du bureau des domaines nationaux. Honoraires du commissaire chargé de recueillir les déclarations des biens nationaux et d'émigrés dans le canton de Péronne. Frais d'estimation d'une petite maison provenant de l'hôtel-Dieu de Montdidier. Réclamation par le fermier de la ferme de l'hôpital général d'Amiens à Saveuse. Demande de prise en location du local où se faisait la lessive des Carmélites à Amiens. Observation du directeur de l'enregistrement au sujet de la vente d'une terre provenant du collège d'Amiens, à Flixecourt. Frais de vente de taillis des bois nationaux de Morcourt, Chipilly et Sailly-le-Sec. — Fol. 67. Du

6^e complémentaire. Demande faite par les adjudicataires de bois de basse futaie de la précédente coupe. Plainte par le directeur des Domaines de ce que le préposé à la vente des foins du canal de Picardie n'a envoyé aucuns procès-verbaux ni versé aucuns deniers. Réclamation de pension par une carmélite de Valenciennes. Réclamation par l'adjudicataire du moulin de Citerne.

An IV. — Fol. 69 v^o. Du 1^{er} vendémiaire. Traitement accordé par la commune de Montdidier au citoyen Boissard, pour toucher l'orgue de la ci-devant église Saint-Pierre, temple de la Raison, « chaque décade, toutes les fois et aussi longtemps que les magistrats et les citoyens de la commune le désireraient » et pour y faire les menues réparations nécessaires à son entretien ; les dépenses pour l'entretien de l'instrument seules approuvées. Compte de la fabrique d'Hédaucourt. Meubles à enlever par le locataire d'une maison adjudgée rue des Sergents à Amiens. Réclamation par l'adjudicataire d'une maison provenant de l'hôpital St-Charles, à Amiens. Réparations à faire à la porte cochère de la basse-cour de l'abbaye de Saint-Michel à Doullens. Honoraires du commissaire chargé de prendre les renseignements sur les biens nationaux du canton de Luchaux. Frais de layage de deux coupes de bois au terroir de Sailly-le-Sec. — Fol. 93 v^o. Du 2 vendémiaire. Rente sur l'abbaye de St-Valery. Pension réclamée par une fille de la Charité à Amiens. Traitement de l'inspecteur des forêts du district d'Abbeville. — Fol. 95 v^o. Du 4 vendémiaire. Demande par les habitants de Neuilly-le-Dien, que le presbytère de ladite commune soit retiré de la vente des biens nationaux. Frais de vente des biens nationaux du district de Péronne. Id., du mobilier des églises dudit district. Somme réclamée par le citoyen Henry, sculpteur à Amiens, pour un Saint-Esprit et deux figures de la hauteur de 5 pieds à l'église de Revelles. Avances faites par un ancien marguillier de Bus. Somme due au secrétaire du district d'Amiens, pour frais de transport de 312 livres et demie de chandelles. — Fol. 97 v^o. Du 6 vendémiaire. Demande par les administrateurs de l'hospice de Saint-Riquier relativement à l'insuffisance des récoltes. — Fol. 98 v^o. Du 7 vendémiaire. Honoraires du commissaire chargé de prendre les renseignements sur les biens nationaux du district de Péronne. Demande par « Éléonore-Marie Desbois » d'un nouveau mandat d'une somme de 2 066 l. qui

lui est due. Frais de mesurage, layage, etc., de bois à Athies. — Fol. 100. Du 8 vendémiaire. Bois enlevés dans la ferme de Vacqueresse. — Fol. 100 v°. Du 9 vendémiaire. Gages du jardinier de l'abbaye de Clairfay. Frais d'impressions. Demande par l'ex-curé de Neuville-Coppegueule d'enlever un pressoir construit à ses frais dans le presbytère de ladite commune. Demande par le citoyen Louis Routtier, fabricant à Amiens, d'être autorisé à former un magasin de l'emplacement de la chapelle des Sœurs Repenties de ladite ville. — Fol. 102 v°. Du 12 (10 ?) vendémiaire. Demande par le citoyen Poulain, ayant reçu l'ordre d'évacuer les appartements qu'il occupe aux Saintes-Maries, à Amiens, d'entrer en jouissance de l'infirmerie des Carmélites. Autorisation demandée par les administrateurs de l'hospice civil-militaire de la commune d'Abbeville, de percevoir immédiatement les redevances en nature de leurs ci-devant fermiers. — Fol. 104. Du 11 vendémiaire. Locataires de la maison des Saintes-Maries à Amiens. Demande de meubles par les ex-religieuses de l'hôtel-Dieu d'Abbeville. Frais de vente des biens nationaux. Réclamation par l'adjudicataire d'une maison rue du Collège à Amiens. Traitement du gardien de la cathédrale d'Amiens. — Fol. 107. Du 13 vendémiaire. Réclamation par le locataire d'une maison rue St-Martin à Amiens, provenant de l'hôpital de ladite ville et mise en vente. Frais de constatation des biens nationaux restant à vendre, provenant des fabriques de Lignières et de Caulières. Nullité demandée par les officiers municipaux de Thennes d'une adjudication de biens nationaux. — Fol. 110. Du 14 vendémiaire. Visa d'un état de reconnaissances de liquidations définitives. — Fol. 110 v°. Du 15 vendémiaire. Traitement des employés du bureau des domaines nationaux du district de Montdidier. Demande par les administrateurs de l'hospice de St-Valery de recevoir des redevances en nature de leurs ci-devant fermiers, pour alimenter leurs malades. Traitement du citoyen Rousseau, ingénieur-architecte du département. — Fol. 111 v°. Du 16 vendémiaire. Frais de descente des cloches des Sœurs Grises et de l'hôpital de Doullens. Frais de garde des meubles desdites sœurs Grises. Frais de port des affiches de ventes des domaines nationaux. Demande de logement à la Providence par un employé au district d'Amiens. Demande de remboursement d'une rente envers l'hôtel-Dieu d'Amiens. Réclamation par l'adjudicataire d'iliers à Corbie. Traitement des employés des domaines nationaux. Réclamation du citoyen Jenty, entrepreneur de bâtiments, qui devait construire une halle pour l'hôpital. Demande d'enlèvement d'un arbre vendu à Fricamps. Demande par les officiers

municipaux de Fourdrinoy de tenir leurs séances dans une chambre du presbytère de ladite commune. Visite de la maison des Ursulines d'Abbeville pour y trouver des locaux propres à servir de dépôt aux grains à provenir de l'acquit en nature de la moitié de la contribution foncière et de ceux des fermages des domaines nationaux des émigrés. Fournitures de bureau. — Fol. 116. Du 17 vendémiaire. Traitement du citoyen Rousseau, ingénieur architecte du département. Demande par le receveur du bureau d'Abbeville que les adjudications de bois soient faites sur les lieux et non au district. — Fol. 117 v°. Du 18 vendémiaire. Demande par la veuve Libaude d'acquérir une propriété « connue sous le nom de la Chartreuse », avec le moulin de la Bouvaque, d'abord acquise par la commune d'Abbeville, avec promesse « de faire de la Chartreuse une verrerie et de mettre le moulin à usage de fouler les grosses étoffes manufacturées à Abbeville, et que les fabriquans n'ont que l'onéreuse ressource d'envoyer aux foulons à dix et quinze lieues de distance. » ; sur l'avis du district d'Abbeville, défavorable quant à la verrerie, approuvant au contraire l'établissement d'un moulin à fouler, arrêté que la Chartreuse et le moulin seront vendus séparément et à l'extinction des feux. Sommes dues aux administrateurs forestiers de la ci-devant maîtrise d'Amiens. Frais de port des affiches de vente des domaines nationaux. Appointements des employés supprimés du bureau des Domaines. Rente sur le chapitre de Saint-Nicolas d'Amiens. Sommes dues au commissaire nommé par le district de Péronne pour la vente des livres, boiseries et ornements d'église déposés dans le magasin dudit district. Demande de prise en location de la cuisine des Carmélites d'Amiens. Demande par les administrateurs de l'hospice civil d'Amiens de toucher les redevances en nature de leurs ci-devant fermiers, pour la subsistance de leurs pauvres. Rente sur le chapitre Saint-Nicolas d'Amiens. — Fol. 122 v°. Du 20 vendémiaire. Somme réclamée par l'ex-curé de Saleux et Salouel, pour fondations. Sommes dues pour travaux de menuiserie à la fabrique de St-Jacques d'Abbeville. Somme due pour fourniture de drap à la commune de Saint-Valery sur Somme. Somme due au citoyen Masse, ci-devant organiste de Saint-Georges d'Abbeville. Dette en grains de la commune d'Abbeville. Somme due pour travaux de menuiserie au collège d'Abbeville. Somme due pour fourniture de clous aux fabriques de St-Gilles et St-Jean de Rouvroy à

Abbeville. Somme due pour pavés au Marché au blé d'Abbeville. Dette en grains de la commune d'Abbeville. Somme due pour travaux de maçonnerie à l'église de Sailly-le-Sec. Avances faites au compte de la compagnie des juges et consuls d'Abbeville. Rachat du logement des gens de guerre au compte de la commune d'Abbeville. Demande de prise en location de deux chambres aux Carmélites d'Amiens. Sursis demandé par un fermier de bien national à Oresmaux pour le paiement de son fermage. Fournitures de bureau. Demande de prise en location d'une cellule aux Carmélites d'Amiens. Demande d'annulation d'une vente de biens nationaux à Ercheu. Frais d'évaluation et de partage des domaines nationaux restant à vendre dans les communes de Driencourt et de Bouchavesnes. Demande par un cultivateur de Selincourt de payer en assignats sa redevance envers le ci-devant hospice Saint-Charles d'Amiens. — Fol. 129. Du 21 vendémiaire. Demande par les administrateurs de l'hospice civil et militaire d'Abbeville, relativement aux 15 setiers d'orge ou de pabelle qui leur ont été accordés. Demande concernant la succession du citoyen Cailleret. Honoraires du garde des bois de Forest-l'Abbaye. Gages du garde des bois de Neuilly-l'Hôpital provenant de l'hospice de Saint-Riquier. Appointements des jardiniers de l'hospice national de Santé d'Amiens. Compte de la fabrique de Villers-aux-Érables. — Fol. 134. Du 23 vendémiaire. Demande par les officiers municipaux et administrateurs de l'hospice de Charité de Roye d'être autorisés à toucher les redevances en nature ou en assignats de leurs ci-devant fermiers, pour l'approvisionnement dudit hospice. Réclamation par les adjudicataires de terres provenant de la chapelle St-Honoré. Pension réclamée par une ci-devant religieuse de l'hôtel-Dieu d'Amiens. Demande relative à l'adjudication d'un journal de terre à Ételfay. — Fol. 134. Du 24 vendémiaire. Demande par les administrateurs de l'hospice de Ham de toucher les redevances en nature de leurs ci-devant fermiers. Demande par le citoyen Lefebvre, mécanicien à Corbie, de prendre à loyer plusieurs appartements des religieuses bénédictines et hospitalières dudit Corbie, « à l'effet d'étendre davantage sa filature. » Fourniture de chandelles au bureau des domaines nationaux à Doullens. Réparations à faire à l'abbaye de St-Michel de Doullens. Plainte par l'ex-curé d'Éplessier contre des usurpations faites sur le terrain du presbytère dudit lieu. — Fol. 136 v°. Du 25 vendémiaire. Diminution demandée par l'adjudicataire de terres provenant de la fabrique d'Oneux. Demande par les administrateurs de l'hospice civil de Corbie de recevoir les redevances en nature de leurs fermiers.

— Fol. 138. Du 26 vendémiaire. Contestation entre les administrateurs de l'hospice général d'Amiens et le citoyen Jenty, entrepreneur. Erreur au sujet de chênes adjugés dans le bois du Vaultier. Créance sur le couvent de la Providence d'Amiens. — Fol. 139 v°. Du 27 vendémiaire. Compte des fabriques d'Abbeville. Réclamation par le citoyen le Dieu, épicier à Amiens, exposant que « lors de l'enlèvement de l'argenterie de la cathédrale, le citoyen Lescouvé, maire, lui a emprunté un desservoir d'ozier pour transporter ladite argenterie au département », lequel ne lui a pas été restitué. Autorisation demandée de cultiver un jardin provenant de la commanderie de Saint-Maulvis, et pour lors en friche. Demande par les administrateurs de l'hospice civil de Nesle d'être autorisés à toucher les redevances en nature de leurs ci-devant fermiers. Honoraires du commissaire désigné par le district de Péronne pour l'estimation de divers domaines nationaux. Demande par les officiers et administrateurs de l'hospice civil de Montdidier d'être autorisés à toucher les redevances en nature de leurs ci-devant fermiers. Frais d'entretien de l'orgue du temple de la Raison de Montdidier. Frais de procédure réclamés par le citoyen Grégoire fils, juge de paix du canton intérieur de Roye, pour contraindre le citoyen Barbœuf à déposer les papiers du prieuré de Saint-Aurin. — Fol. 143 v°. Du 28 vendémiaire. Diminution demandée par le ci-devant fermier de l'enclos de l'abbaye de Sainte-Larme. Usurpation du pré dit de la Cure, à Moreuil. Comptes des fabriques de Morvillers-Saint-Saturnin et de Vadencourt. Traitement du gardien de la cathédrale d'Amiens. Salaires des commissaires, arpenteurs et ouvriers pour les coupes de bois dans le district de Montdidier. Comptes des fabriques d'Abancourt, de Lignières-Châtelain et d'Orival. Indemnité réclamée pour non jouissance de bois et terres.

Fol. 148. Du 1^{er} brumaire. Sommes dues pour réparations faites aux bâtiments des Ursulines, Carmélites, Chartreux et Sœurs Glaudes d'Abbeville. Frais de vente des fruits des arbres croissant dans les fossés des anciennes fortifications de Fouilloy. Frais d'estimation des biens nationaux dans le canton de Corbie. Indemnité aux employés du bureau des domaines nationaux du district d'Amiens. Somme due pour travaux pour la fabrique de Saint-Valery sur Somme. Frais d'aménagement des bureaux des domaines nationaux du district d'Amiens. Somme due pour fagots fournis à l'hospice civil d'Amiens. Somme due pour

réparations à l'église de Saint-Aubin en Amiénois. Réclamation par le ci-devant chantre de la paroisse de Revelles d'une somme qui lui est due sur sa rétribution. Somme due pour réparations faites aux couvertures du collège d'Abbeville. Demande par un fermier des biens de la fabrique de Méricourt en Vimeu, de payer sa redevance en papier. Demande de prise en location de l'église de Saint-Sauflieu. Somme due pour la confection de l'état des biens nationaux restant à vendre dans les cantons de Querrieux, Contay et Villers-Bocage. « Le citoyen Baron, commis bibliothécaire du district d'Amiens, expose que la cy-devant église de la maison des Prémontrés, qui sert depuis trois ans de magasin aux métaux de la Nation, est dans un état de dépérissement qui doit en faire craindre la chute prochaine ; pour quoi il demande que les couvertures et vitres de cet édifice, qui est évidemment utile pour la chose publique, soient réparés. » Indemnité au citoyen Lesage, traiteur, pour non jouissance d'une cour à lui louée. Demande de prise en location de la buerie des Carmélites d'Amiens. Id., de la grande cuisine de ladite maison. Demande de jouissance et propriété d'une terre à Revelles, hypothéquée au paiement d'une rétribution envers la fabrique dudit lieu. Honoraires du diacre d'office de la paroisse St-Firmin d'Amiens. Somme due pour fourniture de viande aux religieuses de Sainte-Agnès de Péronne. Demande par le citoyen Decayeu, ancien procureur au bailliage d'Amiens, de déposer des titres féodaux concernant le fief de Mercy, provenant de l'abbaye de Saint-Riquier et qu'il a en sa possession depuis longtemps ; seront déposés aux archives du district d'Amiens. Réclamation par l'adjudicataire des église et cimetière de Saint-Étienne de Corbie. Demande par les administrateurs de l'hospice civil d'Amiens qu'il soit sursis à la vente de cinq maisons formant la façade dudit hospice, grande rue de Beauvais à Amiens. — Fol. 156. Du 2 brumaire. Appel des citoyens Godard frères, négociants à Amiens, contre un jugement rendu au profit de la République. Frais d'impression. Comptes des fabriques de Notre-Dame de la Chapelle, Saint-Jacques et Sainte-Catherine d'Abbeville, de Velennes, de Contay, de Gauville. — Fol. 159 v°. Du 3 brumaire. Frais d'impression. Rente sur l'abbaye de Saint-Valery sur Somme. — Fol. 160. Du 4 brumaire. Demande de logement à la Providence d'Amiens. — Fol. 160 v°. Du 5 brumaire. Diminution demandée sur le prix de l'adjudication de biens nationaux. Comptes des fabriques de Briquemessnil, de Clairly, de Pissy, de Revelle, de Dommartin. Le citoyen Rousseau, ingénieur architecte, touchera la valeur d'une livre et demie de pain par jour, comme les employés de

l'administration. — Fol. 162 v°. Du 6 brumaire. Frais d'impression. Comptes des fabriques de Longpré-les-Corps-Saints, de Seux. Sommes dues pour réparations au presbytère de Coisy. — Fol. 164 v°. Du 17 brumaire. Sommes dues au commissaire délégué par le district de Péronne à recevoir les déclarations des fermiers des biens nationaux non vendus dans le canton de Chaulnes. Frais d'estimation des biens nationaux restant à vendre dans le canton de Moreuil. Sommes dues pour réparations au presbytère de Saint-Gilles d'Abbeville. Frais d'estimation des bois nationaux dans le district de Montdidier. — Fol. 167. Du 8 brumaire. Contestation sur une adjudication de biens nationaux. Réclamation par l'acquéreur d'une portion de terrain provenant du prieuré d'Olincourt, relativement à des pommes de terre. Réclamation par les acquéreurs de terres à Vauvillers. — Fol. 176. Du 9 brumaire. Frais d'arpentage et d'estimation de biens nationaux dans le canton de Lignières-Châtelain. Frais de procédure pour les syndic, corps et communauté de Corbie. Somme due pour fourniture de cire à la fabrique de Port. Meubles à enlever par le locataire d'une maison à Amiens, rue du Collège, vendue comme bien national. Réclamation par le citoyen Denis, ci-devant clerc séculier, maître d'école de la commune de Nesle, du paiement de ses gages et indemnités. — Fol. 180. Du 10 brumaire. Demande par les administrateurs de l'hospice d'Humanité d'Amiens, et particulièrement du citoyen Brucamps, prêtre constitutionnel, régisseur dudit hospice, « que la cy-devant église dudit hospice soit, pour l'usage des malades et l'avantage de la police intérieure de la maison, restituée à l'exercice du culte, et que les effets servants audit exercice, et qui se trouvent actuellement dans les dépôts de l'administration, leur soient remis sur leur récépissé » ; accordé. — Fol. 181. Du 11 brumaire. Indemnité de pain aux employés du bureau des Domaines. — Fol. 181. Du 12 brumaire. Demande par Charles-Guy Dutilloy, chanoine de la cathédrale d'Amiens, d'être autorisé à rembourser le sixième d'une maison canoniale dont il est propriétaire, cloître de la Barge, à Amiens. Demande par les citoyens Poirets et Deserquels, instituteurs de la commune de Montdidier, qu'il soit procédé aux réparations à faire à la maison des ci-devant frères qu'ils occupent, et où ils tiennent leurs cours d'instruction publique. Comptes des fabriques de Camps en Amiénois, de Luchuel. Redevance réclamée à un ci-devant fermier des reli-

gieuses de Saint-Julien, à Estrées. Demande de ventilation d'une dîme tenue à ferme de la commanderie d'Oisemont. Fermage dû par le ci-devant curé d'Ennemain, pour des terres de la cure dudit lieu. Compte de la fabrique de la Fresnoye. — Fol. 186 v°. Du 13 brumaire. Réclamation par l'adjudicataire de terres à Ugny-l'Équipée. — Fol. 187 v°. Du 14 brumaire. Demande par les officiers municipaux de la commune d'Oisemont d'être autorisés à installer dans la maison de la ci-devant commanderie l'instituteur et l'institutrice de la commune, « attendu que les maisons qui étoient destinées à cet usage, n'ont point été rebâties depuis l'incendie. » Réclamation par le ci-devant vicaire de la commune de Rubempré, sommé de sortir de la maison vicariale. Somme due pour prise de renseignements et pour avoir fait l'estimation de plusieurs maisons provenant du collège d'Amiens. Frais de vente du mobilier de l'abbaye de Valloires. Id., de l'abbaye de Saint-Valery. Id., de l'abbaye du Lieu-Dieu. Frais d'estimation d'une tonture des arbres à Oisemont. Somme due pour layage, martelage et vente de bois nationaux provenant du Paraclet. Réclamation par un fermier des religieuses d'Aumale. Frais de vente des bois du prieuré de Luchaux. Proposition par le district d'Abbeville, sur le rapport que le poids brut des étoffes à fleurs d'or et d'argent sauvées lors de l'incendie du district, s'élevait à 558 livres et demi, celui de l'argenterie, à 10 marcs, 5 onces, 7 gros, et celui du fer à 24 000 livres, de demander au corps législatif « que ces richesses soient abandonnées à la commune d'Abbeville, pour être par elle employées en achat de bled de l'étranger ou en achat de riz. » Frais de division des domaines nationaux du canton de Corbie, de la vente des pommes à Heilly et autres opérations. — Fol. 192. Du 15 brumaire. Traitement des employés du bureau des Domaines. Frais de port d'affiches de ventes de biens nationaux dans le district de Doullens. Réclamation par des adjudicataires de biens nationaux au district d'Amiens. — Fol. 193 v°. Du 15 brumaire. Journal de bois réclamé par le fermier du prieuré d'Épécamps sur la vente de la coupe de la présente année. — Fol. 194. Du 17 brumaire. Demande par le citoyen Goguet, juge près le tribunal civil du département de prendre en location deux chambres aux Prémontrés d'Amiens. Somme due pour fourniture d'épicerie aux Sœurs Grises de Doullens. Gages de l'ex-serpentiste de la paroisse Saint-Sépulcre à Abbeville. Somme due pour travaux de menuiserie à une maison rue des Rabuissons, à Amiens. Frais d'estimation d'une maison existant dans les communes de Rogy, Filescamps, et Moreuil. Frais de visite et de devis des réparations à

faire à la maison de détention établie près le tribunal du district de Montdidier. Frais de visite et d'estimation du presbytère du Plessier-Rozainvilliers. Id., d'une maison vis-à-vis de l'église Saint-Sépulcre à Montdidier. Frais de vente de la haute futaie du bois provenant de la commanderie de Fontaine. Id., des bois de Castel et de Morisel. Frais de vente de la basse futaie des bois de Neuville-Sire-Bernard. — Fol. 198. Du 18 brumaire. Demande d'indemnité pour non jouissance d'un moulin à huile nommé tordoir, par suite de réparations au pont de la porte Saint-Quentin à Ham. Sommes dues aux employés du bureau des domaines du district de Doullens. Indemnité réclamée pour non jouissance de la tonte des arbres de haute tige par le fermier de la commanderie de Saint-Maulvis. Demande par le citoyen Turquet, juge au tribunal civil, de deux appartements aux Prémontrés d'Amiens. Demande de prise en location de locaux auxdits Prémontrés. Demande d'appartement auxdits Prémontrés. Arriéré de traitement réclamé par un chapelain de la cathédrale d'Amiens. Question relative à des arbres plantés le long d'immeubles vendus et restant à vendre à Montdidier. Réclamation par un adjudicataire de biens nationaux. — Fol. 204 v°. Du 19 brumaire. Frais de transport d'avoines et de blés versés dans le magasin de Doullens. — Fol. 204 v°. Du 20 brumaire. Reconstruction d'un mur entre le jardin du district et celui d'un particulier, à Péronne. Fourniture de chandelles au district de Péronne. Travaux de menuiserie au logement du citoyen Locquet, receveur du district d'Amiens. Travaux de menuiserie à la chapelle Saint-Denis et à une maison nationale, rue du Loup, à Amiens. Sommes dues pour avoir accéléré la reddition des comptes des fabriques du canton d'Heudicourt.

L 119. (Registre.) — In fol., 396 pages, papier.

1791. — Délibérations et arrêtés du directoire du département. 5^e bureau. Travaux publics. — P. 1. Du 3 février. Estimation d'un terrain pris pour la route d'Abbeville à Blangis, sur le terroir de Villers. Situation des travaux dans la ci-devant généralité d'Amiens, en 1790. — P. 3. Du 8 février. Réorganisation du service des ingénieurs des ponts et chaussées. Canal de Saint-Valery. — P. 7. du 10 février. Organisation des Ponts et Chaussées. Expropriation pour la route de Paris en Angleterre. — P. 12. Du 15 février.

Ormes de la pépinière d'Abbeville à planter sur les routes. Travaux des routes de la partie du district de St-Quentin ayant fait partie de la généralité d'Amiens. Pépinière du faubourg de Noyon, à Amiens. Terrains expropriés pour le canal de la partie basse de la Somme entre Amiens et l'abbaye du Gard. Id., pour la route de Rouen à Dunkerque. — P. 17. Du 17 février. Paiement de travaux sur la route d'Amiens à Soissons. — P. 18. Du 19 février. Réparation des chemins de Buyon et Plachy. — P. 20. Du 26 février. Paiement de travaux des routes. — P. 21. Du 5 mars. Terrains expropriés pour la confection d'un chemin intercepté par le redressement de la grande route de Paris en Angleterre à la sortie de Flixecourt. — P. 24. Du 10 mars. Matériaux provenant du canal de la haute et basse Somme. Loyer de la pépinière du faubourg de Noyon, à Amiens. Plantation du nouveau chemin de la porte Marcadé, à Abbeville. Réparation des chemins vicinaux d'Authieulle. Indemnités pour terrains pris par les routes. — P. 29. Du 12 mars. Travaux du canal de St-Valery. — P. 35. Du 15 mars. Indemnités pour terrains pris pour les routes. — P. 36. Du 9 mars. Paiement de travaux des routes. — P. 37. Du 22 mars. Travaux à exécuter en 1791. Grade à assigner à M. Laurent de Lyonne d'après le décret sur l'organisation des Ponts et Chaussées. Conducteurs et piqueurs des Ponts et Chaussées. — P. 41. Du 24 mars. Paiement de travaux des routes. — P. 42. Du 26 mars. Id. — P. 43. Du 29 mars. Dégradations causées par la marée du 21 mars aux digues du canal à Saint-Valery. — P. 46. Du 31 mars. Paiement de travaux des routes. — P. 49. Du 2 avril. États de dépense des travaux du canal de la basse Somme entre Amiens et l'abbaye du Gard. — P. 51. Du 7 avril. Réclamations par les habitants de Blangy sur Somme contre l'entrepreneur d'une partie des travaux du canal de la haute Somme. — P. 60. Du 9 avril. Paiement de travaux des routes. — P. 61. Du 12 avril. Réparations des digues du canal de Saint-Valery. Réclamation par le sieur Constantin Chantrelle, garde éclusier lors de l'établissement de l'écluse de Pinchefalize. Projet de navigation entre Abbeville et Amiens. Paiement de travaux des routes. — P. 66. Du 14 avril. Paiement de travaux des routes. — P. 67. Du 16 avril. Distribution des routes du département entre les neuf piqueurs institués par le directoire du département. Paiement de travaux des routes. — P. 71. Du 19 avril. Lettres de M. Dejean, l'un des administrateurs du département, député par le directoire auprès de l'Assemblée Nationale à l'effet d'en obtenir des fonds pour le canal de St-Valery. « Lettre par laquelle M. Œuillot, administrateur du directoire du district d'Abbeville,

et commissaire pour les travaux du canal de Saint-Valery, expose que, depuis deux mois, les ouvriers employés à la confection de ces travaux n'ont reçu qu'un à-compte de quinze jours, que l'entrepreneur est absent depuis six à sept semaines, et que ces accessoires (ouvriers ?) jusqu'à présent très tranquilles, annoncent leur désespoir. » Paiement de travaux des routes. Ingénieur à nommer en remplacement de M. Grandclas placé dans le Pas-de-Calais. Paiement de travaux des routes. — P. 82. Du 21 avril. Terrains expropriés pour la confection des routes ; indemnités. Observations de M. Dejean sur le port de St-Valery et sur les moyens d'améliorer la navigation de la Somme. Paiements à faire aux ouvriers du canal de St-Valery. — P. 85. Du 23 avril. Réparation des chemins de Vaux et Yonval. Réparation des digues du canal de St-Valery. — P. 89. Du 28 avril. Réparation des digues du canal de St-Valery. Travaux faits en 1788 sur la route de St-Valery à Eu. Paiement de travaux des routes. — P. 93. Du 30 avril. Dégradations faites par des particuliers aux travaux du canal de la Somme dans la commune de Corbie. État estimatif des travaux des routes en 1791. — P. 96. Du 3 mai. Paiement de travaux des routes. — P. 100. Du 5 mai. Réparation des digues du canal de St-Valery. Envoi des trois élèves destinés au département de la Somme, pour les travaux de navigation de la Somme ; observations à ce sujet. Outils et ustensiles nécessaires auxdits élèves. — P. 103. Du 7 mai. Indemnités d'expropriations de terrains pour la confection des routes. Paiement de travaux des routes. — P. 105. du 9 mai. Arrivée de MM. Benoist, Janson et Plantier élèves des Ponts et Chaussées employés aux opérations de nivellement et de levée de plans relatifs à la navigation de la rivière de Somme. — P. 107. Du 10 mai. Canal de St-Valery ; proposition d'envoyer 1200 ouvriers étrangers faisant partie de ceux employés aux ateliers de secours de Paris. Appointements des ingénieurs ordinaires des Ponts et Chaussées. Conséquences du retard apporté à l'approbation de l'état du Roi de 1790. Paiement de travaux des routes. — P. 111. Du 12 mai. Terrains pris pour l'établissement d'un chemin à la sortie de Flixecourt. Navigation de la Somme. Paiement de travaux des routes. — P. 115. Du 14 mai. Délibération du conseil général de la commune d'Abbeville sur le projet d'envoi de 1200 ouvriers des ateliers de secours de Paris. Ouvrages restant à faire dans les nouveaux bâtiments du palais épiscopal

d'Amiens, « pour les mettre en état d'être habités avec sûreté et convenance. » Paiement de travaux des routes. — P. 121. Du 17 mai. Projet de route de Péronne à St-Quentin, à demander à l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées. Travaux exécutés aux chaussées de l'intérieur de la ville d'Abbeville. Indemnités pour expropriations de terrains. Paiement de travaux des routes. Proposition d'établir 1200 ouvriers étrangers pour les travaux du canal de St-Valery. Paiement de travaux des routes. — P. 134. Du 21 mai. Projets, devis et détails présentés par l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées de sept ponts à construire sur les routes du département. Travaux faits par les cantonniers. Navigation de la Somme et canal de St-Valery. Mesures à prendre pour empêcher les débordements de la Somme. — P. 141. Du 26 mai. Ouvrages proposés par l'ingénieur en chef pour l'ouverture de la deuxième portion du canal de St-Valery, entre Sursomme et la rivière de Gouy. Moulins, fermes et terrains pris par le canal de St-Valery. — P. 148. Du 28 mai. Paiement de travaux des routes. Envoi par la chambre du commerce d'Amiens d'une copie d'un rapport des commissaires nommés relativement aux travaux du canal de Saint-Valery. Travaux à faire au pont sur la Somme à Dreuil lès Amiens. Demande de reconstruction d'un pont sur l'Authie à Occoche. Demande de réparation du pont de Berteaucourt-les-Dames. Refus d'accepter deux piqueurs des Ponts et Chaussées. Suspension de l'inventaire des matériaux du canal de la Somme. Correspondance relative aux Ponts et Chaussées. — P. 156. Du 31 mai. Baraques à construire pour loger les ouvriers employés au canal de St-Valery. Détail estimatif présenté par l'ingénieur en chef des ouvrages à faire pour l'entretien et la réparation des chaussées ci-devant à la charge des villes et des particuliers, en 1791. — P. 162. Du 4 juin. Salaires des conducteurs et piqueurs. — P. 171. Du 7 juin. Paiement de travaux des routes. Demande d'emploi de piqueur. Plantations à faire sur les digues du canal de la haute Somme. Sommes réclamées par M. Leblond pour avances faites à l'occasion des travaux du canal de la haute Somme. — P. 175. Du 9 juin. Ouvrages à faire pour établir les bureaux du district d'Abbeville dans le rez-de-chaussée du côté gauche des bâtiments du tribunal dudit district. Paiement de travaux des routes. — P. 177. Du 11 juin. Demande d'alignement pour construire une grange à Sains. Paiement de travaux des routes. — P. 180. Du 14 juin. Paiements à faire pour les travaux du canal de St-Valery. Lettre par laquelle l'ingénieur en chef témoigne son regret de son absence du département, donnant en même temps l'assurance que son séjour à Paris ne nuira pas à son

service. Travaux des cantonniers. — P. 182. Du 16 juin. Part à assigner au département de la Somme dans les 8 360 000 l. restant à distribuer des quinze millions de secours accordés par le décret du 16 décembre 1790. Indemnité d'expropriation de terrain pour la route d'Abbeville à Blangis. — P. 190. Du 18 juin. Gages de la veuve Riquier, chargée de l'entretien de la pépinière dite Pépinière royale, au faubourg d'Abbeville. Paiement de travaux des routes. — P. 192. Du 21 juin. Paiement réclamé par l'adjudicataire des travaux d'une buse sur la digue transversale à la tête du canal de St-Valery. Gratification demandée par le conducteur des travaux du canal de St-Valery. Paiement de travaux des routes. — P. 197. Du 25 juin. Paiement de travaux des routes. États du Roi approuvés par le ministre. Affiches pour l'adjudication de la troisième et dernière partie du canal de St-Valery. — P. 203. Du 8 juin. Méthode à adopter pour le nivellement de la Somme. Paiement de travaux des routes. — P. 207. Du 30 juin. Détail estimatif des travaux assignés pour tâche de corvée à la paroisse de Soreng, Bazinval et Lépinoy. Paiement de travaux des routes. Travaux des ponts et chaussées à faire en 1791. — P. 213. Du 2 juillet. Destitution et remplacement d'un cantonnier. Rapports de la commission instituée par le directoire du district d'Abbeville pour constater les dommages occasionnés par la marée du 21 au 22 mars 1791. — P. 221. Du 5 juillet. Réparations à faire au bâtiment affecté au tribunal du district d'Abbeville. Réduction à 150 000 l. des ouvrages à faire sur la troisième partie du canal de St-Valery. Paiement de travaux des routes. — P. 225. Du 7 juillet. Reconstruction demandée du pont de Dreuil-Hamel. Paiement de travaux des routes. — P. 228. Du 9 juillet. Demande de vieux pavés au rebut provenant de la chaussée aux abords du faubourg de Beauvais, à Amiens. Paiement de travaux des routes. — P. 231. Du 12 juillet. Réclamation de l'adjudicataire des ouvrages de curement, redressement et élargissement d'une partie de la rivière d'Authie. Affiches pour l'adjudication définitive de la troisième partie des travaux du canal de St-Valery. Réparation du chemin sur la traverse de Lihons à Chaulnes. Gages du jardinier de la pépinière du faubourg de Noyon, à Amiens. Paiement de travaux des routes. — P. 249. Du 16 juillet. Avance à faire à l'entrepreneur des travaux d'établissement des bureaux du district

d'Abbeville. Réparation des plus mauvaises parties de chaussées qu'il est question de mettre à la charge de tous les contribuables du département, dans la traverse de la ville d'Abbeville. Indemnités relatives à la confection du canal de St-Valery. Appointements de l'ingénieur ordinaire et des trois élèves des Ponts et Chaussées chargés des opérations relatives à la navigation de la Somme. — P. 255. Du 19 juillet. Demande par la chambre du commerce de la ci-devant province de Picardie à l'effet d'être autorisée à envoyer un commissaire pour assister à l'adjudication des ouvrages de la troisième partie du canal de St-Valery. États estimatifs des travaux à faire pour la réparation et entretien des différentes chaussées de pavés ci-devant à la charge des villes et des particuliers. Travaux d'ouverture de la troisième portion du canal de St-Valery. — P. 262. Du 21 juillet. Mémoire des communautés du Marquenterre et de Villers sur Authie, sur ce que les eaux de la mer ont fait écrouler l'écluse qui a été construite en maçonnerie, tendant à déboucher les eaux d'un canal de dessèchement du grand marais de Villers et de ses environs. — P. 269. Du 23 juillet. Paiement de travaux des routes. — P. 272. Du 26 juillet. Indemnité au sieur Pierre Ducrotoy relativement à l'exhaussement de ses bâtiments qui ont été enterrés par les remblais faits en 1784 dans la traverse de Flixecourt, sur la route d'Amiens à Abbeville. — P. 274. Du 28 juillet. Frais d'entretien de la pépinière de Péronne. Paiement de travaux des routes. Travaux des cantoniers. Réception d'approvisionnements de cailloux sur la route d'Amiens à Cambrai. — P. 277. Du 30 juillet. Devis des travaux d'entretien, de réparation et de confection des routes. Travaux à recevoir sur la route de Rouen à Dunkerque. Id., sur la route d'Abbeville à Doullens. — P. 281. Du 2 août. Travaux à faire à la halle aux poissons et au quai du pont d'Amour à Abbeville. Travaux à faire au bâtiment du tribunal du district d'Abbeville. Salaire d'un cantonnier. Paiement de travaux des routes. — P. 285. Du 4 août. Procès-verbaux dressés par des commis à la garde du canal de la Somme. Travaux du canal de St-Valery. Observations de la chambre du commerce au sujet de l'adjudication de la troisième partie du canal de St-Valery. Devis et adjudications des travaux restant à faire au canal de St-Valery. Faucardement de la Somme entre Sailly-Lorette, Cappy et Frise. Paiement de travaux des routes. — P. 293. Du 6 août. Vente des herbes du canal de la basse Somme entre Amiens et le Gard. Travaux à faire à la route de Montdidier à Clermont. Détails estimatifs de rechargements de routes. Réparation provisoire d'une partie de chemin dans la traverse de Cuvilly, route d'Amiens à Compiègne. Paiement de travaux des

routes. — P. 301. Du 9 août. Demande par la municipalité de Rue du curage de la Maye. Nouvelle méthode de nivellement proposée par M. Dejean, l'un des administrateurs du département. Route de Paris en Angleterre par Poix. Réception des travaux d'entretien des chaussées de pavés de grès aux environs d'Amiens. Id., d'autres travaux. Paiement de travaux des routes. — P. 305. Du 11 août. Somme de 100 000 l. attribuée au département de la Somme pour les travaux qui paraîtront de nature à être payés sur les fonds du trésor public. Travaux du canal de St-Valery. Indemnités relatives au canal de St-Valery. Construction d'une buse sur la digue transversale à la tête du canal de St-Valery. Paiement de travaux des routes. — P. 309. Du 13 août. Formalités à remplir pour les dépenses qui doivent être acquittées par la caisse de l'extraordinaire. Réparations à faire en 1791 dans les traverses des villes ci-devant entretenues par les communes et les particuliers. Salaires des conducteurs et piqueurs. Appointements des ingénieurs ordinaires des Ponts et Chaussées. Lettres de la chambre du commerce et du ministre de l'Intérieur relatives à la navigation. — P. 318. Du 16 août. Salaires des conducteurs, piqueurs et autres employés tant aux opérations de nivellement, de levée des plans qu'aux travaux de navigation de la Somme. — P. 324. Du 18 août. Délits commis dans les herbes des digues du canal de la Somme. Travaux restant à faire en terrassements aux parties de contrefossés du canal de St-Valery. Ouvrages d'entretien et de réparation à faire tant à l'auditoire du tribunal du district d'Amiens qu'à la prison y attaché. — P. 329. Du 20 août. Approvisionnements de cailloux sur la route d'Abbeville à Eu. Salaire d'un cantonnier. Réclamations contre l'estimation de plusieurs portions de terrains prises pour l'ouverture du canal de St-Valery. — P. 334. Du 23 août. Approvisionnements de cailloux sur la route de Beauvais à Amiens. Augmentation de salaire demandée par un conducteur des Ponts et Chaussées. Paiement de travaux des routes. Réclamation au sujet du paiement des indemnités du canal de la Somme. — P. 338. Du 25 août. Contraventions relatives à l'entretien des routes. Construction du pont du fond de Pienne, sur la route d'Amiens à Compiègne. Demande par le directoire du district de Montdidier d'affiches pour l'adjudication des travaux des routes. Travaux de terrassements pour la réparation de deux

parties de digues du canal de St-Valery. Demande par le directoire du district d'Amiens de devis en blanc pour travaux des routes. Paiement de travaux des routes. Affiches envoyées par le district d'Abbeville pour l'adjudication de travaux en pavés dans la traverse de ladite ville. — P. 346. Du 27 août. Indemnités relatives à la navigation. Autorisation demandée d'approfondir le contre-fossé du canal de la basse Somme, à Amiens. Demande d'enlèvement d'un arbre rompu sur la route d'Amiens à Dunkerque. Indemnités pour expropriations pour le canal de St-Valery. Réparations à faire au bâtiment du directoire du district de Péronne. — P. 352. Du 30 août. Adjudication des ouvrages de la troisième portion du canal de St-Valery. Paiement de travaux des routes. — P. 358. Du 1^{er} septembre. Travaux à faire pour le redressement d'une partie de chaussée en pavés de grès dans l'emplacement du corps de garde, aux abords de la porte St-Pierre, à Amiens. Demande d'arbres dans la pépinière du canal de la Somme. Herbes des digues du canal de la basse Somme. Fonds accordés pour le canal de St-Valery. — P. 363. Du 3 septembre. Paiement de dépenses pour les travaux du canal de la basse Somme entre Amiens et Picquigny. Paiement de travaux des routes. — P. 366. Du 6 septembre. Indemnités d'expropriations de terrains pour la confection d'une partie de la route d'Abbeville à Hesdin, au-dessus du Plessier. Réclamation par une partie des habitants de Poix contre l'encombrement d'un chemin appelé « la Cavé de Rouen ». Fonds destinés aux dépenses des Ponts et Chaussées. Refus d'admettre certaines clauses dérogatives proposées à l'adjudication des travaux de la troisième portion du canal de St-Valery. Dessèchement des marais. — P. 369. Du 8 septembre. Dépenses extraordinaires faites à l'occasion des opérations préliminaires aux travaux de la navigation de la basse Somme. Vieux pavés de rebut demandés par les officiers municipaux d'Albert. Paiement des travaux des routes. — P. 373. Du 10 septembre. Travaux de menuiserie à faire au tribunal du district d'Abbeville. Réclamation par l'adjudicataire des ouvrages exécutés sur la tâche ci-devant de corvée de la paroisse de Soreng, Bazinval et l'Épinoy. Paiement de travaux des routes. — P. 377. Du 12 septembre. États de dépenses présentés par plusieurs gardes éclusiers du canal de la haute Somme. — P. 378. Du 23 septembre. Ouvrages restant à faire en terrassements au canal de St-Valery. Travaux des cantonniers. Demande par M. Brun, ingénieur, d'un élève des Ponts et Chaussées, pour l'aider dans les opérations relatives à un projet d'écluse à faire à la

tête du canal de St-Valery. Dépôt d'expéditions d'adjudications de travaux des routes. — P. 382. Du 15 septembre. Créances des entrepreneurs des travaux publics à acquitter par la caisse de l'extraordinaire. MM. Loyer et Grandclas ayant été nommés ingénieurs en chef dans d'autres départements, réduction à quatre du nombre des ingénieurs ordinaires des Ponts et Chaussées pour le département. « Distribution des routes et autres ouvrages publics entre les ingénieurs des Ponts et Chaussées attachés au département de la Somme. » L'Assemblée nationale venant de compléter l'organisation des Ponts et Chaussées, M. de Lamblardie nommé ingénieur en chef du département de la Somme, en remplacement de M. Delatouche qui a pris sa retraite. — P. 386. Du 17 septembre. Paiement de travaux des routes. — P. 387. Du 22 septembre. Indemnités relatives à la navigation. — P. 390. Du 24 septembre. Rapport de l'ingénieur des Ponts et Chaussées résidant à St-Valery, relativement aux ouvrages de la buse à la tête du canal de St-Valery. Observation par le directoire du district d'Abbeville sur l'insuffisance du prix fixé par l'arrêté pour le curement d'une partie du canal de fuite à la suite du canal de St-Valery, attendu que ce curement doit être fait dans un banc de craie. Paiement de travaux des routes. — P. 394. Du 27 septembre. Indemnité demandée à l'occasion d'une carrière ouverte pour les travaux du canal de la haute Somme à Feuillères. Créances des entrepreneurs des travaux publics à attribuer par la caisse de l'extraordinaire. Acompte à payer à l'adjudicataire des travaux de la buse à construire sur la digue transversale à la tête du canal de St-Valery. Indemnité réclamée pour l'exhaussement d'un bâtiment encombré par les remblais de la route d'Amiens à Rouen, aux abords du pont de Poix. Indemnité pour un terrain exproprié pour la route de St-Valery à Eu.

L 120. (Registre.) — In-fol., 184 feuillets, papier.

1791-1792. — Délibérations et arrêtés du directoire du département. 5^e bureau. Travaux publics. — 1791. — Fol. 1. Du 29 septembre. Indemnité d'expropriation de terrain pour le canal de la basse Somme. Id., pour la route de Rouen à Dunkerque. Autorisation demandée d'ouvrir une carrière à l'effet de tirer des cailloux pour les travaux des routes. Correspondance relative à des sommes à acquitter par le département de la Somme ; à la nomination de M. Lamblardie en

qualité d'ingénieur en chef du département, en remplacement de M. Delatouche, qui a obtenu sa retraite ; au canal de St-Valery.

Fol. 2. Du 1^{er} octobre. Paiement de travaux des routes. — Fol. 2 v^o. Du 4 octobre. Plaintes contre les réparations des chaussées de pavés de grès dans la ville d'Abbeville. Appointements des élèves des Ponts et Chaussées. Paiement de travaux des routes. — Fol. 3 v^o. Du 6 octobre. Demande de pavés de rebut par M. de Septenville. Id., par le sieur Corbillon. Appointements des ingénieurs ordinaires des Ponts et Chaussées. — Fol. 5 v^o. Du 8 octobre. Paiement de travaux des routes. — Fol. 5 v^o. Du 11 octobre. Salaires des conducteurs, piqueurs, employés à la suite des travaux des routes. Paiement de travaux des routes. — Fol. 7. Du 17 octobre. Indemnité d'expropriation de terrain pour la confection de la route de Rouen à Dunkerque par Blangy. — Fol. 7 v^o. Du 18 octobre. Demande d'arbres à prendre dans la pépinière du canal près de Péronne. — Fol. 8. Du 20 octobre. Demande de pavés de rebut par MM. de Septenville et Corbillon. Frais de réparation des fascines et des digues à la mer du canal de St-Valery. Indemnité demandée par M. Loyer, ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussées pour diverses opérations particulières. Nomination d'un ingénieur ordinaire. — Fol. 9 v^o. Du 22 octobre. Salaires des conducteurs et piqueurs. Id., des cantoniers. Paiement de travaux des routes. — Fol. 10 v^o. Du 24 octobre. Liquidation du reste des appointements de M. Benoist, l'un des élèves des Ponts et Chaussées employés dans le département de la Somme, nommé ingénieur ordinaire dans le département de l'Aisne. Voyage de M. Dubois, inspecteur général, et Lamblardie, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, pour examiner les travaux à faire au canal et au port de St-Valery. — Fol. 11 v^o. Du 25 octobre. Autorisation demandée par les propriétaires et cultivateurs des bas champs de Cayeux, Brutelle, Hamel, Hautebut et Woignarue, relativement à la réparation et à l'entretien des canaux et ponts desdits bas champs. Clauses dérogatoires au devis des ouvrages à faire pour la confection de la troisième partie du canal de Saint-Valery. — Fol. 15. Du 27 octobre. Nécessité de conserver quelques ouvriers et des gardes sur le canal de la haute Somme. Réclamation aux directeurs des districts du relevé des adjudications des travaux des routes. Sommes reçues pour le paiement des indemnités relatives à la navigation. — Fol. 17 v^o. Du 31 octobre. Travaux à faire pour la construction d'un moulin et autres bâtiments dépendant du chapitre de la cathédrale d'Amiens et acquis par M. Bernault. Appointements des élèves

des Ponts et Chaussées. Gratification demandée par M. Brun, ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussées, pour travaux extraordinaires. Id., par le sieur Scelle, conducteur.

Fol. 18 v^o. Du 5 novembre. Projet de distribution par le directoire du district d'Abbeville d'une somme de 16054 l. provenant des fonds de secours décrétés par l'Assemblée Nationale pour être employés en travaux de charité. — Fol. 19 v^o. Du 10 novembre. Paiement de travaux des routes. Pièces déposées aux archives. Indemnités d'expropriation de terrains pour la route d'Amiens à Compiègne, entre Montdidier et Rollot, en 1788 et 1789. — Fol. 21 v^o. Du 12 novembre. Paiement de travaux des routes. — Fol. 22. Du 15 novembre. Paiement de travaux des routes. — Fol. 22. Du 17 novembre. Permission demandée par Alexandre Carpentier, d'Hangest sur Somme, « de faire construire un bac sur la rivière de Somme, vis à vis leur village, à l'effet de livrer passage à tous les habitans des localités circonvoisines, qui communiquoient d'un côté à l'autre de ladite rivière par le pont de ce lieu, qui est tombé faute d'entretien. » Paiement de travaux des routes. — Fol. 23. Du 18 novembre. Submersion des travaux du canal de St-Valery. — Fol. 23 v^o. Du 19 novembre. Paiement de travaux de routes. — Fol. 24. Du 22 novembre. Paiement de travaux des routes. — Fol. 24. Du 29 novembre. Sommes à payer pour le canal de St-Valery. Demande par le ministère de l'Intérieur de l'état de la dépense faite pour le traitement des ingénieurs des Ponts et Chaussées. — Fol. 25. Du 1^{er} décembre. Passage à Dieppe de M. Féral, employé en qualité d'élève aux travaux du canal de St-Valery. Paiement de travaux des routes.

Fol. 25 v^o. Du 3 décembre. Perfectionnements à apporter au contrefossé du canal de St-Valery. Paiement de travaux des routes. — Fol. 26. Du 5 décembre. Dégradations causées par les hautes marées dernières, notamment celle du 2 décembre, au quai en bois situé entre le port de St-Valery et les chantiers de construction. — Fol. 26 v^o. Du 6 décembre. Indemnité réclamée par le curé de Saigneville, pour non jouissance d'une portion de dîme, par suite de l'ouverture du canal de St-Valery. Indemnité d'expropriation pour la route d'Abbeville à Blangy. Id., pour la route d'Abbeville à Eu. Paiement de travaux des routes. — Fol. 27 v^o. Du 8 décembre. Réclamations au sujet du curement de l'Authie. — Fol. 28 v^o. Du 10 décembre. Suspension des ouvrages à faire en

1791, pour la réparation des chaussées en pavés de grès dans la ville d'Amiens, à cause du mauvais temps. Cordages à acheter ou à louer, pour retirer un bateau coulé à fond dans la Somme au pont d'Ailly. Paiement de travaux des routes. — Fol. 29 v°. Du 15 décembre. Demande par le maire de Coisy de faire abattre des arbres sur des terrains vendus aux propriétaires riverains sur la route d'Amiens à Doullens, aux abords de Bertangles, et autres demandes du même genre. — Fol. 30 v°. Du 17 décembre. Salaires des cantonniers. Demande de vieux pavés de rebut provenant des faubourgs Saint-Pierre et de Hem, à Amiens. Paiement de travaux des routes. — Fol. 31 v°. Du 22 décembre. Travaux à faire à l'hôtel-Dieu d'Amiens proposés par M. d'Hervillez, médecin dudit hôtel-Dieu, pour une nouvelle distribution des salles suivant les différentes sortes de maladies. Appointements de l'ingénieur en chef des Ponts et Chaussées. Paiement de travaux des routes. — Fol. 32 v°. Du 24 décembre. Paiement en assignats des ouvriers travaillant à la seconde et à la troisième partie du canal de St-Valery. Paiement de travaux des routes. — Fol. 34. Du 26 décembre. Vérification des matériaux appartenant au canal de la Somme. Modèles d'états pour la comptabilité des travaux des routes. — Fol. 34 v°. Du 27 décembre. Impression d'états pour rendre compte des travaux des routes. Différence de hauteur trouvée dans les déblais du canal de St-Valery, comparativement avec les déblais marqués sur le profil remis à l'adjudicataire. Pièces à mettre aux archives. — Fol. 35 v°. Du 29 décembre. Le département de la Somme compris dans l'état des remises du mois de novembre, pour une nouvelle somme de 20 000 l. Paiement de travaux des routes. — Fol. 36 v°. Du 31 décembre. Demande par la municipalité de St-Valery sur Somme d'être autorisée à prendre sur une somme de 24 000 l. provenant d'une imposition sur le montant du frêt des bâtiments apportant des marchandises dans le port de Saint-Valery, une somme de 10 000 l. pour l'acquisition d'une maison commune. Mémoire adressé par M. Lamblardie, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, sur les côtes de la haute Normandie considérées relativement au galet qui remplit les ports situés dans cette partie de la Manche, entre l'embouchure de la Seine et celle de la Somme.

1792. — Fol. 37. Du 3 janvier. Indemnités d'expropriations de terrains pour la route d'Abbeville à Eu, dans la traverse de Miannay. Paiement de travaux des routes. — Fol. 38 v°. Du 5 janvier. Modèles d'états de recettes et dépenses. Nécessité de créer trois arrondissements

d'ingénieurs ordinaires, au lieu de deux. — Fol. 39. Du 7 janvier. Sommes dues pour travaux de réparation à l'écluse du Crotoy. — Fol. 40. Du 9 janvier. Sommes restant dues à MM. Plantier et Sanson, élèves des Ponts et Chaussées employés à la levée des plans et aux nivellements de la basse Somme. — Fol. 40. Du 10 janvier. Sommes dues aux 13 cantonniers employés sur les routes du district de Montdidier. Id., aux 10 cantonniers employés sur les routes du district de Doullens. Demandes d'achat d'arbres plantés sur la route d'Amiens à Doullens. — Fol. 41. Du 12 janvier. Sommes dues aux 36 cantonniers employés sur les routes du district d'Amiens. Paiement de travaux des routes. — Fol. 42. Du 14 janvier. Demande d'alignement de terrain sur la route d'Amiens à Rouen, dans le village de Caulières. Règlement des certificats délivrés aux entrepreneurs des travaux des routes de la ci-devant province de Picardie actuellement dans le département de l'Oise. — Fol. 39 v°. Du 17 janvier. Observation des officiers municipaux d'Abbeville au sujet des terrassements du canal de St-Valery, aux abords de ladite ville d'Abbeville sur le secours accordé à leur commune, en considération de la chute des travaux de la manufacture en 1790. Indemnité réclamée pour une entreprise commise sur une pièce de terre à Saigneville. Réparation à faire au chœur de l'église de Lincheux-Hallivillers. — Fol. 44 v°. Du 19 janvier. Demande d'alignement pour un terrain à Caulières, sur la route d'Amiens à Rouen. Sommes dues aux cantonniers du district de Montdidier. Id., aux 32 cantonniers du district d'Abbeville. — Fol. 45 v°. Du 21 janvier. Gratification à François Dupontreué à Belloy sur Somme, pour avoir, en qualité de garde-messier, veillé à la conservation des herbes du canal sur le terroir dudit Belloy. Sommes dues aux cantonniers du district de Doullens. Paiement de travaux du contrefossé du canal de St-Valery. Travaux exécutés par les cantonniers du district d'Abbeville. Réclamation d'indemnité d'expropriation pour les travaux du canal, à Feuillères. Paiement de travaux des routes. — Fol. 46 v°. Du 24 janvier. Travaux de réfection d'un pont en charpente sur le chemin d'Abbeville à St-Valery, à l'endroit du marais de Boismont. Traitement des ingénieurs. — Fol. 48. Du 26 janvier. Paiement de travaux des routes. Éclaircissements à demander pour l'estimation des travaux du contrefossé du canal de Saint-Valery. — Fol. 49. Du 28 janvier. Avances faites pour l'estimation des terres, bâtiments et prés

compris dans l'étendue du canal de St-Valery. Paiement réclamé par l'entrepreneur des travaux de la route de Paris en Flandre par Péronne. État de la caisse des Ponts et Chaussées en 1788, 1790 et 1791. Paiement de travaux des routes. — Fol. 50. Du 29 janvier. Réception d'une lettre du directoire du district d'Abbeville prévenant « que la marée du jeudy 26 ayant été plus forte qu'aucune de mémoire d'hommes, a renversé toutes les digues des renclotures de Noyelles, qu'elle a passé sur la digue de Favières et du Crottoi, à laquelle elle a fait des écors considérables ; qu'en outre les eaux, par leur chute, ont affouillé la buze placée sur une digue de Favières, qu'enfin le pays de Cayeux a été submergé et qu'il existe des dégradations sur toutes les digues. » — Fol. 50 v°. Du 30 janvier. « M. Lamblardie, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées du département, prévient aujourd'hui le directoire que l'ingénieur ordinaire résidant à Saint-Valery lui a annoncé, par une lettre du 27 de ce mois, que, dans la vive eau du 26, la mer a monté beaucoup plus haut que celles des 22 mars et 2 décembre 1791, et qu'il en est résulté des dégradations considérables aux digues de renclotures des bas champs adjacens à la baye de Somme, qu'entre autres, la digue du canal de St-Vallery a été endommagée, et que, pour les réparer, il faudroit y transporter 12 à 15 toises cubes de terres. » — Fol. 51. Du 31 janvier. Paiement de travaux des routes.

Fol. 51 v°. Du 2 février. Dégâts commis sur les arbres de la route de Doullens à Arras. Plainte contre des extractions de sable par l'entrepreneur des chaussées de pavés. Demande d'alignement d'un bâtiment à construire dans la traverse de Querrieu. — Fol. 52 v°. Du 4 février. Retard des travaux du canal de St-Valery. — Fol. 53 v°. Du 7 février. Rétablissement des haies destinées à préserver le territoire de Cayeux des sables de la mer qui y sont portés par les vents. Travaux à faire en conséquence des dégradations causées par la marée du 26 janvier aux digues de renclôture des bas champs de Petit Laviers et de Cambron. Dégradation à un pont sur le contrefossé du canal de la haute Somme. Paiement de travaux des routes. — Fol. 54. Du 9 février. Indemnité réclamée par la commune de Feuillères et Buscourt pour une portion de marais employée à la confection du canal de la haute Somme. Indemnité d'expropriation pour le canal de la Somme. — Fol. 56. Du 11 février. Somme due pour les travaux de charité de l'atelier de Lihons. Paiement de travaux des routes. — Fol. 56 v°. Du 14 février. Gages du jardinier de la pépinière du faubourg de Noyon à Amiens. Paiement de travaux de réparation à la prison de la conciergerie d'Amiens. Gratification à

M. Brun, ingénieur ordinaire des Ponts et Chaussées, pour service extraordinaire. — Fol. 57. Du 16 février. Réception des travaux en approvisionnement de cailloux sur la route d'Amiens à Abbeville. Travaux à faire à la route de Paris en Angleterre aux abords de Pont-Remy. — Fol. 57 v°. Du 18 février. Paiement de travaux des routes. — Fol. 58 v°. Du 21 février. Mémoires de deux communes du Marquenterre ayant pour objet l'établissement de deux nocs pour suppléer à une écluse que les eaux de la mer avaient fait écrouler sur le canal de dessèchement du grand marais de Villers. — Fol. 59. Du 25 février. Sommes dues aux cantonniers du district de Doullens. Id., du district d'Abbeville. Id., du district de Montdidier. Id., du district d'Amiens. Annulation d'un mandat relatif au canal de St-Valery. Traitement des deux ingénieurs ordinaires attachés aux travaux de la navigation. Paiement de travaux des routes. Salaires des conducteurs, piqueurs et autres employés aux opérations préliminaires et aux travaux de la navigation de la Somme. — Fol. 61 v°. Du 28 février. Salaire des employés à la surveillance des matériaux appartenant au canal de la Somme. Travaux à faire aux prisons de la Conciergerie d'Amiens, d'où six prisonniers se sont évadés.

Fol. 62. Du 1^{er} mars. Sommes dues aux cantonniers du district de Péronne ; erreur dans les états y relatifs. Paiement de travaux des routes. — Fol. 64 v°. Du 3 mars. Projet de devis pour l'entretien des chaussées en pavés de grès. Élagage des arbres sur la route d'Amiens à Cambrai. Projet de faire servir de chemin public la digue de Mollenelle, aux abords de Saint-Valery. — Fol. 66. Du 6 mars. Demande par les officiers municipaux d'Albert, que la somme qui leur a été affectée pour la réparation à faire, en 1791, aux chaussées de pavés de grès dans la traverse de leur ville, leur soit conservée jusqu'au retour de la belle saison. Ponts à reconstruire sur le territoire de Dompierre, district d'Abbeville. Nomination d'un piqueur. Salaires d'employés aux travaux de la navigation. — Fol. 67. Du 8 mars. Mesures à prendre pour prévenir les inondations auxquelles les bas champs du bourg d'Ault et des villages circonvoisins sont exposés lors des hautes marées. — Fol. 68. Du 9 mars. Paiement de travaux des routes. — Fol. 68 v°. Du 10 mars. Vente des mouvements, meules et autres ustensiles accessoires du moulin du Petit Port, arrêté par l'introduction de la rivière de Trie dans le contrefossé

du canal de St-Valery. Arrêté sur un mémoire du sieur Racine, adjudicataire de travaux des routes, exposant « qu'il s'est adressé à M. Ansqvier, ingénieur ordinaire des ponts et chaussées, pour qu'il soit procédé à la réception des ouvrages de plusieurs ateliers dont il est adjudicataire pour l'entretien et la confection des routes, mais que cet ingénieur lui a répondu qu'il n'avoit point encore reçu d'ordre pour exercer ses fonctions et qu'il n'avoit aucune connoissance de l'arrondissement qui lui étoit destiné. » Paiement de travaux des routes situés actuellement dans le département de l'Oise. Paiement de travaux des routes. Caisse représentative de la corvée. Nécessité de conserver des ouvriers sur le canal de la haute Somme. — Fol. 70. Du 13 mars. Paiement de travaux du canal de St-Valery. Demande de fonds pour payer les ouvrages de la troisième et dernière partie dudit canal. Dignes endommagées par la marée des 25 et 26 janvier. — Fol. 71. Du 15 mars. États des travaux exécutés dans le département. Paiement de travaux des routes. — Fol. 73 v°. Du 17 mars. Demande d'alignement pour la construction d'un bâtiment dans la traverse de Breilly. Id., sur le bord de la Somme. Sommes dues aux cantonniers du district d'Amiens. Id., du district d'Abbeville. Id., du district de Montdidier. Demande à l'ingénieur en chef des ponts et chaussées d'un état de ses frais et dépenses. Caisse des fonds représentatifs de la corvée. Tableau adressé par l'ingénieur en chef concernant les arrondissements des ingénieurs ordinaires attachés au département de la Somme. Paiement de travaux des routes. — Fol. 75. Du 20 mars. Conditions à imposer aux acquéreurs d'un marché de 88 journaux d'eaux et marais dans la vallée de Somme, provenant de l'abbaye de Saint-Barthélémy de Noyon. Renseignements inexacts au sujet de trois cantonniers de plus employés sur les routes du district de Péronne. Détournement de cailloux par le piqueur de la route d'Amiens à Abbeville. Paiement de travaux des routes. — Fol. 76 v°. Du 22 mars. Observation de l'ingénieur en chef relativement à la navigation de la Somme. — Fol. 77 v°. Du 24 mars. Indemnités d'expropriations pour une partie du chemin d'Abbeville à Saint-Valery, à l'atelier du Mont-blanc. Indemnités aux propriétaires pour les cailloux que les entrepreneurs des travaux des routes font amasser sur leurs terres. Travaux à faire en terrassements pour la réparation et le rehaussement de la digue de renclôture de la commune de Petit-Laviers. Paiement de travaux des routes. — Fol. 79 v°. Du 27 mars. Sommes dues aux cantonniers des routes d'Amiens à Cambrai, de Péronne à Arras et d'Amiens à Péronne. Sommes

dues aux cantonniers du district de Doullens. Loyer du terrain de la pépinière du faubourg de Noyon à Amiens. Surveillance à exercer sur les travaux des routes. — Fol. 81 v°. Du 29 mars. Somme due pour la pépinière de Péronne. Réclamation d'un entrepreneur de travaux sur la route d'Abbeville à Eu. Procès-verbaux de vérification de matériaux, ustensiles et autres effets appartenant au canal de la Somme, adressés par les directoires des districts d'Amiens et de Péronne. Versement dans la caisse du receveur du district d'Amiens d'une somme de 30 000 l. à-compte sur celle de 50 000 accordée au département par la loi du 16 juin 1791 pour la navigation de la Somme. Rétablissement d'un garde-fou du pont de Picquigny, qui a été emporté. Décision demandée par l'ingénieur en chef sur plusieurs articles de l'état de situation des ouvrages arrêté au 31 décembre 1791. Paiement de travaux des routes. — Fol. 83. Du 31 mars. Lettre de l'ingénieur en chef à l'adjudicataire de la seconde partie du canal de St-Valery. Mauvais état de la route d'Amiens à Roye. Approbation du tableau des arrondissements des ingénieurs ordinaires. Paiement de travaux des routes.

Fol. 84. Du 3 avril. Refus par les adjudicataires de la pêche et de la dépouille des digues du canal de la Somme de payer leur redevance. Sommes dues aux experts nommés par le district d'Abbeville pour l'estimation des terrains pris pour la formation du canal de St-Valery. Construction d'un pont en charpente sur la levée du marais de Boismont, chemin d'Abbeville à Saint-Valery. Paiement de travaux des routes. — Fol. 86 v°. Du 5 avril. Indemnités réclamées pour terrains pris par la route de Paris en Angleterre, à Lincheux. Plainte contre des dégradations commises par l'entrepreneur des routes sur une pièce de terre à Franvillers. Réclamation par les fermiers de la dîme d'Argœuves au sujet des diminutions causées auxdites dîmes par l'ouverture du canal. Réclamation par un propriétaire de Querrieux contre l'insuffisance de l'indemnité qui lui a été allouée pour le dommage à lui causé par l'élargissement de la grande route d'Amiens à Cambrai. Réparation du chemin de Tilloy, sur les fonds de charité. Indemnités d'expropriations pour la nouvelle route d'Amiens à Rouen, sur le territoire de Moyencourt. Réparations à faire pour l'établissement de la chambre du tribunal de commerce et bureau de paix dans une partie des bâtiments du tribunal du district d'Abbeville. — Fol. 89. Du 7 avril. Piqueurs à employer sur les routes du

département. Appointements des ingénieurs ordinaires. Traitement de Jean-Baptiste Vion, employé aux opérations de la Somme. Paiement de travaux des routes. Indemnité réclamée par des piqueurs. — Fol. 92 v°. Du 10 avril. État des frais des bureaux de l'ingénieur en chef. — Fol. 93 v°. Du 12 avril. Époque à laquelle le service des ingénieurs ordinaires doit commencer dans les nouveaux arrondissements. Visite à faire des ouvrages et réception de ceux qui sont terminés dans les anciens arrondissements. Demande d'alignement pour la construction d'un bâtiment sur la grande route d'Amiens à Abbeville. Réception d'une lettre du directoire du district de Péronne concernant un ancien garde du canal de la haute Somme. — Fol. 94 v°. Du 14 avril. Passage dans le département de l'Orne, du sieur Barthélemy, ingénieur ordinaire. Inaction de l'entrepreneur du canal de Saint-Valery. Réception des travaux de pavés de grès dans la traverse d'Amiens. Dépense à faire pour l'entretien des prisons et autres édifices publics à la charge du département. Double emploi dans le salaire d'un cantonnier. — Fol. 96. Du 17 avril. Indemnités pour dommages causés par la confection de la route d'Amiens à Abbeville dans la traverse de Flixecourt. Mémoire relatif aux opérations faites en 1791 pour l'amélioration de la navigation de la basse Somme. Réception d'états des ouvriers du canal de St-Valery. Vente des ustensiles du moulin du Petit Bois. — Fol. 97 v°. Du 19 avril. Baux à renouveler pour l'entretien des chaussées de pavés de grès. Ponts à construire sur les routes d'Abbeville à Doullens et d'Amiens à Péronne. Plainte de la municipalité de Flesselles contre des particuliers qui refusent de faire voiturer leur quote part de cailloux pour réparer les chemins. Sommes dues aux cantonniers du district d'Abbeville. Id., du district d'Amiens. — Fol. 101. Du 21 avril. Indemnités pour des terrains pris par le canal de St-Valery. Gages d'un ci-devant garde éclusier du canal de la haute Somme. — Fol. 102 v°. Du 24 avril. Demande d'alignement pour la construction d'un bâtiment sur la route d'Amiens à Abbeville, vis-à-vis Montières. Salaires des conducteurs, piqueurs et autres employés aux opérations préliminaires et aux travaux de la navigation. Demande d'alignement pour la construction d'une maison le long de la grande route à Flers. Id., sur la route d'Amiens à Abbeville, dans la traverse de Picquigny. Id., dans la traverse de Saint-Sauflieu. Paiement de travaux des routes. — Fol. 104 v°. Du 25 avril. Paiement de travaux du contrefossé du canal de St-Valery. — Fol. 104 v°. Du 26 avril. Exécution de la partie de la nouvelle route de Paris en Angleterre aux abords de Pont-

Remy. Abus dans les travaux du canal de St-Valery. — Fol. 105 v°. Du 28 avril. Travaux à faire pour la formation d'une digue à la tête du Perroir d'Ault, destinée à garantir les bas champs de plusieurs villages des inondations de la mer. Acquisition d'une planchette pour la levée des plans relatifs à la navigation de la Somme. Location de la pêche et des herbes du canal de la Somme. Ouvrages de menuiserie à faire au tribunal du district d'Abbeville. Travaux d'entretien des chaussées en pavés de grès. États des ouvriers employés au canal de St-Valery. Gages d'un garde éclusier du canal de la haute Somme suspendu.

Fol. 108 v°. Du 1^{er} mai. Retard dans l'exécution des travaux du canal de St-Valery. — Fol. 109 v°. Du 3 mai. Gages de gardes éclusiers du canal de la haute Somme. Fonds de charité attribués au district d'Amiens. — Fol. 110. Du 5 mai. Travaux à faire pour l'emploi de la somme de 1 000 l. attribués à la ville de St-Valery sur les fonds de secours accordés par la loi du 19 décembre 1790. Somme de 5 000 l. attribuée au département de la Somme dans l'état de distribution du mois. Instruction relative à la surveillance des cantonniers. Appointements d'un conducteur au canal de St-Valery. Paiement de travaux des routes. — Fol. 111 v°. Du 8 mai. Arrêté concernant la communauté de Blangy sur Somme. Indemnité d'expropriation de terrains pour le canal de la basse Somme à Belloy sur Somme. Promesses faites par l'entrepreneur du canal de St-Valery d'en activer les travaux. Salaires des piqueurs des travaux des routes. Traitement des ingénieurs ordinaires. Sommes dues aux cantonniers du district de Montdidier. Ouvrages à faire à la prison dite Cour de Ponthieu, à Abbeville. Paiement de travaux des routes. Vente d'une partie des arbres plantés sur la grande route d'Amiens à Dunkerque par Doullens. Sommes dues aux cantonniers du district de Péronne. Paiement de travaux des routes. — Fol. 116 v°. Du 12 mai. Indemnités d'expropriations de terrains pour le nouveau chemin de Flixecourt à Ville. Établissement de cantonniers pour l'entretien des digues et des talus du canal de St-Valery. Demande de prendre à ferme pour la coupe des foins, de prés sur les rives du canal de St-Valery. — Fol. 117 v°. Du 15 mai. Sommes dues aux cantonniers du district de Doullens. Gages de gardes éclusiers du canal de la haute Somme. Paiement de travaux des routes. — Fol. 118 v°. Du 17 mai. Discussion relative aux hauteurs à déblayer pour l'excavation d'une partie du canal de St-Valery, comparées aux cotes du profil

général. Paiement réclamé par l'adjudicataire de la buse de Villers. Plaintes contre un piqueur de la route d'Amiens à Abbeville. Paiement de travaux des routes. — Fol. 120 v°. Du 19 mai. Observations de la municipalité d'Argœuves concernant le canal de la basse Somme. Vente des herbes et location de la pêche du canal de la Somme. — Fol. 121 v°. Du 22 mai. Paiement des travaux des chaussées de pavés de grès de la ville d'Abbeville. Travaux à faire pour la reconstruction du moulin neuf à Amiens, près du pont de Croix. Entretien des chaussées de pavés de grès du district d'Amiens. Demande par le fermier d'une partie de la pêche du canal de la haute Somme. Gages de gardes éclusiers du canal de la haute Somme. — Fol. 123. Du 24 mai. Estimations trop élevées faites par certains juges de paix des indemnités des propriétés expropriées. Commis des bureaux de l'ingénieur en chef. Entretien des chaussées de pavés de grès. Sommes dues à un journalier employé à la pépinière de Péronne et aux terrassements du canal de la haute Somme. — Fol. 124. Du 26 mai. Emparquement d'une portion de marais dans les communes de Dreuil lès Amiens, pour le paiement des réparations du pont dudit Dreuil. Sommes dues aux cantonniers du district de Péronne. Paiement de travaux des routes. — Fol. 125. Du 29 mai. Réception des travaux pour l'établissement d'une buse à la tête du canal de St-Valery. Demande d'alignement pour la construction d'une maison rue de la Hotoie, à Amiens. Plaintes contre un piqueur des ponts et chaussées. Ouvriers employés au canal de St-Valery. Témoignage de satisfaction à M. Barthélemy, ingénieur ordinaire. Sommes payées par M. Laurent à titre d'avances à des ouvriers et fournisseurs du canal de la haute Somme. Gages d'un ci-devant garde éclusier sur le canal de la haute Somme. — Fol. 126 v°. Du 31 mai. Opérations à faire sur le canal de la haute Somme. Gages d'un ci-devant garde éclusier du canal de la haute Somme. Paiement de travaux des routes.

Fol. 129 v°. Du 2 juin. Demande par les habitants de la paroisse St-Maurice d'Amiens d'établir à leurs frais un pont sur le canal, pour favoriser le passage des bestiaux sur un pâturage que ledit canal a partagé en deux. Frais et dépens avancés par M. Gaudefroy, commissaire nommé par le district de Péronne pour l'inventaire des matériaux appartenant au canal de la haute Somme. Demande d'alignement pour la construction d'une maison rue de la Hotoie à Amiens. Gages de ci-devant gardes éclusiers du canal de la haute Somme. Paiement de travaux des routes. —

Fol. 130 v°. Du 5 juin. Observations de l'ingénieur en chef relatives aux relevés à bout à faire aux pavés, tant à l'intérieur qu'aux abords de la ville d'Amiens. Réception de pièces relatives au pont de Saint-

Riquier, sur la route d'Abbeville à Doullens, au pont du fond d'Herleville, sur la route d'Amiens à Péronne, aux chaussées de pavés de grès du district de Péronne. Gages d'un ci-devant garde éclusier du canal de la haute Somme. Plainte par un ci-devant garde du canal de la Somme. Réparations à faire à plusieurs ponts de la ville et banlieue d'Amiens. État de dépenses présenté depuis près de deux ans par M. Laurent, alors directeur des travaux de la navigation de la haute Somme. Sommes dues aux cantonniers du district de Péronne. États des ouvriers du canal de St-Valery. —

Fol. 133 v°. Du 9 juin. Sommes dues aux cantonniers du district d'Amiens. Projet de treuil pour lever les clapets des buses construites tant à la tête du canal de St-Valery qu'à l'extrémité du contre-fossé vis-à-vis Pinchefalize. Demandes de l'entrepreneur de la buse du canal de St-Valery. Observations des directeurs des districts d'Abbeville et de Montdidier sur le projet d'instruction relative aux cantonniers. Traitement du commis supplémentaire accordé à l'ingénieur en chef, pour les travaux de la navigation. Chaussées de pavés de grès. Sommes dues aux cantonniers du district de Montdidier. Paiement de travaux des routes. —

Fol. 136. Du 12 juin. Dépenses pour plantations d'arbres sur les routes. Réparations des toits, plafonds et planchers du bâtiment du tribunal du district d'Abbeville. Sommes dues aux cantonniers du district d'Amiens. Paiement de travaux des routes. —

Fol. 137. Du 14 juin. Paiement de travaux des routes. Placement des cantonniers de trois mille en trois mille toises. Travaux à faire pour la construction de la partie de la route de Paris en Angleterre, aux abords de Pont-Remy. — Fol. 138. Du 16 juin. Sommes dues aux cantonniers du district de Doullens. Id., du district d'Abbeville. Demande d'alignement pour la construction d'un mur séparatif d'une maison et d'un jardin rue Porte-Paris à Amiens, provenant des Jacobins. Réception d'une lettre du ministre de la guerre concernant l'admission des sujets qui se destinent au service de l'artillerie et du génie. — Fol. 139. Du 19 juin. Explications sur l'instruction relative au service des cantonniers. Pension d'un piqueur qui a perdu la vue. Paiement de travaux des routes. — Fol. 140. Du 21 juin. Location de la pépinière du faubourg de Noyon à Amiens. Difficultés faites par la municipalité de St-Saulieu relativement à l'alignement

d'un bâtiment à construire sur la grande route de Paris en Angleterre et sur le chemin de Rumigny. Demande de reconstruction d'un pont à Albert. Observations des officiers municipaux de Muille-Villette et d'Eppeville sur la largeur de la grande route de Paris en Flandre qui traverse leurs territoires. Explications données par un piqueur des ponts et chaussées qui s'est rendu adjudicataire d'une partie de travaux de routes. — Fol. 141. Du 26 juin. Dénonciation par un piqueur des ponts et chaussées de l'établissement d'un fossé fait par des particuliers sur l'accotement de la grande route d'Abbeville à Montreuil. Appointements d'un employé à la suite des travaux du canal de la haute Somme. — Fol. 142. Du 28 juin. Gages d'un garde éclusier sur le canal de la haute Somme. Paiement de travaux des routes. — Fol. 143. Du 30 juin. Construction des ponts de St-Riquier et de Neuville. Indemnités d'expropriations de terrains pour le canal de St-Valery.

Fol. 143 v°. Du 3 juillet. Appointements du sieur Duchenne, ci-devant inspecteur des travaux du canal de la Somme. Gages d'un garde éclusier du canal de la haute Somme. — Fol. 144. Du 5 juillet. Indemnité d'expropriation de terrains pour la route de Rouen à Dunkerque. Relevés à bout à faire en 1792 sur les routes en pavés de grès dans le district d'Abbeville. Piqueur suspendu. Faucardement à faire sur la haute Somme, dans les districts d'Amiens et de Péronne. Observations du ministre de l'Intérieur sur les états de recettes et dépenses des ouvrages exécutés dans le département de la Somme. Changements à faire dans les états des ouvrages à exécuter en 1792. — Fol. 145. Du 7 juillet. Réparations à la caserne de la gendarmerie de Poix. Somme réclamée sur la contribution représentative de la corvée de la paroisse de Boismont. — Fol. 146. Du 10 juillet. Mur d'un terrain rue Porte-Paris à Amiens, provenant des Jacobins. Appointements des ingénieurs des ponts et chaussées. Dommages faits sur la route d'Abbeville à Montreuil. Travaux des routes en pavés de grès. — Fol. 147 v°. Du 12 juillet. Paiement de travaux des routes. Plaintes contre un piqueur des ponts et chaussées. — Fol. 149 v°. Du 14 juillet. Paiement de travaux des routes. Appointements d'un piqueur à la suite des travaux du canal de la haute Somme. — Fol. 150 v°. Du 17 juillet. Paiement de fournitures de bureau faites à M. Laurent, ci-devant directeur des travaux de navigation de la haute Somme. Demande par le fermier d'une partie du canal de la haute Somme de pratiquer une ouverture dans la digue dudit canal vers Bettencourt. — Fol. 151 v°. Du 19 juillet. Paiement de travaux des routes. Réclamation du fermier des dîmes d'un terrain pris pour le canal de

St-Valery. Impossibilité par l'entrepreneur du pavé d'Abbeville d'exécuter les conditions de son devis. Salaires pour ouvrages exécutés sur le canal de la haute Somme et dans la pépinière dudit canal à Péronne. — Fol. 153. Du 21 juillet. Paiement de travaux de charpenterie sur le canal de la haute Somme. Paiement de travaux des routes. Difficultés soulevées par la municipalité de Saint-Saufliou, pour un alignement. Faucardement de la haute Somme. — Fol. 154 v°. Du 24 juillet. Salaires des conducteurs, piqueurs et autres employés à la suite des travaux des routes. Id., des travaux de la navigation. Demande d'alignement pour la construction d'une maison à Ailly, sur la route d'Amiens à Abbeville. Demande par les habitants de St-Maurice lès Amiens d'établir un pont pour réunir les deux parties d'un pâturage coupé en deux par le canal ouvert entre St-Maurice et Longpré. Indemnité d'expropriation de terrain pour la route d'Abbeville à Blangy. — Fol. 156 v°. Du 26 juillet. Paiement de travaux des routes. Réparation des ponts de la ville et banlieue d'Amiens. Ouvrages extraordinaires sur les digues du canal de St-Valery. Réparations à faire à la digue de renclôture des bas champs de Saigneville et de Petit Port. Solde d'ouvrages exécutés dans la ville de St-Valery. — Fol. 157 v°. Du 28 juillet. Sommes dues aux cantonniers du district de Péronne. Demande par la municipalité d'Argœuves d'établissement d'un pont sur le canal de la basse Somme, qui a coupé en deux le marais du village. Demande par l'entrepreneur des pavés en grès de la ville d'Abbeville qu'on lui indique de nouvelles carrières, celles de Vignacourt n'en ayant pas fourni de l'échantillon prescrit. — Fol. 160. Du 31 juillet. Demande d'alignement pour la construction de maisons sur la grande route d'Amiens à Abbeville, à l'entrée de Flixecourt. Indemnité d'expropriation de terrain pour la route d'Amiens à Péronne. Ouvrages à faire pour la réparation des barrières fermant le marais commun de Boufflers. Indemnité réclamée pour labour et semences sur un terrain à Cambron pris pour le canal de St-Valery. Demande par le conseil général de la commune de Boves qu'il soit enjoint aux meuniers des trois moulins de Boves sur la Noye de faire entretenir et curer ladite rivière. Bois appartenant au canal de la Somme tiré par le directoire du district de Péronne du magasin de la Chapelette, pour être employé à la construction de l'échafaud dressé en exécution de l'arrêté du département de la Somme.

Indemnité d'expropriation de terrain pour l'ouverture du canal de la haute Somme.

Fol. 162 v°. Du 2 août. Gages d'un garde éclusier sur le canal de la haute Somme. Demande d'alignement pour bâtir sur un terrain à Ailly sur Somme, sur la route d'Amiens à Abbeville. Id., sur les routes d'Amiens à Albert, d'Amiens à Rouen et de Paris en Angleterre, par Poix. Demande de suppression de l'un des chemins conduisant de Chaulnes à Vermandovillers. Salaires des conducteurs, piqueurs et autres employés à la suite des travaux publics. — Fol. 164. Du 7 août. Paiement des ouvriers employés tant à l'arrangement des matériaux qu'aux diverses opérations à faire sur la haute et basse Somme. A-compte sur les appointements des élèves des ponts et chaussées. Demande par l'ingénieur en chef que le département de la Somme soit chargé de l'exécution du canal de la haute Somme, de Pithon à Saint-Simon, bien que cette partie soit sur le territoire du département de l'Aisne. — Fol. 165. Du 9 août. Paiement d'un à-compte sur les travaux du canal de St-Valery. Paiement des travaux de la buse sur la digue transversale à la tête du canal de St-Valery. Appointements de l'ingénieur en chef des ponts et chaussées. — Fol. 165 v°. Du 11 août. Travaux à faire pour l'ouverture d'une partie de la nouvelle route de Paris en Angleterre, aux abords de Pont-Remy. Paiement de travaux des routes. — Fol. 166. Du 16 août. Demande de suppression d'un chemin blanc de Chaulnes à Vermandovillers. — Fol. 166 v°. Du 18 août. Répartition de la somme de 6 104 l. accordée au district de Doullens sur les fonds des revenus de 1791 pour ateliers de charité. Proposition par le directoire du district d'Abbeville sur la visite des casernes de gendarmerie. Paiement de travaux des routes. Gages du jardinier de la pépinière du faubourg de Noyon à Amiens. — Fol. 169 v°. Du 21 août. Indemnité pour préjudice causé par l'ouverture du canal de la haute Somme. Paiement de travaux des routes. — Fol. 171. Du 23 août. Paiement de travaux des routes. Sommes dues aux cantonniers du district d'Abbeville. Id., du district de Péronne. Id., du district de Doullens. Id., du district de Montdidier. Id., du district d'Amiens. Réclamation par le propriétaire du moulin d'Authieulle. — Fol. 172 v°. Du 25 août. Demande d'alignement pour la construction d'une maison sur la route d'Amiens à Dunkerque, à l'entrée de Villers-Bocage. Id., sur la route d'Amiens à Albert, à l'entrée du faubourg St-Pierre, à Amiens. Id., route d'Amiens à Rouen, dans la traverse d'Éplessier. Id., route de Paris en Angleterre, à Thieulloy-l'Abbaye. Appointements réclamés par des employés du

bureau de l'ingénieur en chef. Paiement de travaux des routes. — Fol. 174. Du 28 août. Indemnité d'expropriation de terrain pour la nouvelle route de Paris en Angleterre, à Croixrault. Entreprises et abattages d'arbres illicites sur les routes. Relevés à bout à faire sur les chaussées de pavés de grès. Travaux exécutés par les cantonniers du district d'Abbeville. — Fol. 175. Du 31 août. Point d'eau à faire sur la Selle à Saleux. Paiement de travaux des routes. Vente des herbes des digues du canal de la basse Somme. Compte de la contribution représentative de la corvée de 1790. Appointements d'un piqueur et d'un garde éclusier sur le canal de la haute Somme. Réception de travaux de routes.

Fol. 176 v°. Du 1^{er} septembre. Frais de vente des herbes sur les digues du canal et de bois nationaux. Travaux à faire pour garantie des effets de la mer les digues de renclôture des terrains des bas champs d'Onival, de Lanchères et autres, menacés de submersion. — Fol. 177. Du 8 septembre. Demande d'autorisation de travaux par la propriétaire d'un moulin à Bray sur Somme, pour procurer l'eau nécessaire audit moulin. Travaux à faire « pour ramener dans son ancien lit, sous les chantiers du port de St-Valery, la rivière d'Amboise, qui s'en éloigne constamment, et avec assez de progrès. » Somme à payer à l'entrepreneur des travaux du canal de St-Valery. Paiement réclamé de travaux exécutés en 1791 dans l'intérieur des villes d'Amiens et de St-Valery. — Fol. 178 v°. Du 11 septembre. L'ingénieur en chef du département de la Somme choisi par le ministre de l'Intérieur pour procéder à l'examen des travaux de Cherbourg, en exécution de la loi du 1^{er} août 1792. Appointements dudit ingénieur en chef. Demande par le conseil général de la commune de Ham qu'il soit pourvu à la réparation d'un pont sur la route de Paris à Valenciennes, à la porte dite de St-Quentin de ladite ville de Ham. — Fol. 179 v°. Du 13 septembre. A-compte à payer sur les travaux du canal de St-Valery. Indemnité d'expropriation de terrain pour la route d'Abbeville à Eu, sur le territoire de Woincourt. — Fol. 180. Du 15 septembre. Paiement de travaux des routes. — Fol. 180 v°. Du 18 septembre. Paiement de travaux des routes. Indemnité d'expropriation de terrain pour la route d'Abbeville à Eu, sur le territoire de la Croix-au-Bailly. Frais d'entretien des chaussées de pavés de grès du district de Doullens. — Fol. 181 v°. Du 20 septembre. Travaux à faire pour garantir le bourg d'Ault et les bas champs de Lanchères et de Cayeux de la submersion dont ils sont

menacés. — Fol. 181 v°. Du 22 septembre. Sommes dues aux cantonniers du district d'Abbeville. Paiement de travaux des routes. Toisés et devis de réparations de divers chemins sur les fonds de secours. — Fol. 183 v°. Du 23 septembre. Réparation du pont de Ham sur la route de Paris à Valenciennes.

L 121. (Registre.) — In-fol., 170 feuillets, papier.

1792-1793. — Délibérations et arrêtés du directoire du département. 5^e bureau. Travaux publics. — 1792. — Fol. 1. Du 28 septembre. Sommes dues aux cantonniers du district de Doullens. Id., du district de Péronne. Id., du district d'Amiens. Travaux à faire pour la réparation des principales rues et avenues du bourg de Gamaches. Salaires des employés du bureau de l'ingénieur en chef. Fixation du point d'eau pour les moulins du Thil et de Saleux. — Fol. 2. Du 29 septembre. Sommes dues aux cantonniers du district de Montdidier.

Fol. 2 v°. Du 2 octobre. Travaux de pavés de grès le long du quai du port de la Ferté de Saint-Valery. Travaux à exécuter pour garantir le bourg d'Ault et les bas champs de Lanchères, Cayeux et autres, des inondations de la mer. — Fol. 3. Du 4 octobre. Appointements des ingénieurs ordinaires des ponts et chaussées. Terrassements à exécuter pour ouvrir à la rivière d'Amboise le lit qu'elle occupait autrefois, sous les chantiers de construction du port de St-Valery sur Somme. — Fol. 4. Du 6 octobre. Travaux du pont de la porte de St-Quentin à Ham, et autres. Réparation de ponts, de maisons et de magasins sur le canal de la haute Somme. Appointements d'un élève des ponts et chaussées. Sommes dues aux conducteurs, piqueurs et gardes du canal de la haute Somme. — Fol. 5 v°. Du 9 octobre. Salaires des conducteurs et piqueurs employés à la suite des travaux des routes. Sommes dues aux cantonniers du district d'Abbeville. — Fol. 6. Du 11 octobre. Paiement de travaux des routes. Procès verbaux contre les déprédations sur les routes. — Fol. 7. Du 18 octobre. Sommes dues aux cantonniers du district d'Amiens. Somme due pour faucardement de la Somme entre Sailly-Laurette et Amiens. Sommes dues aux cantonniers du district de Montdidier. Établissement formé sur la Somme à Ham, malgré les représentations de l'ingénieur. Demande par le ministre de l'intérieur de l'état des ingénieurs pouvant se trouver dans les cas prévus par la loi du 30 mai 1792. — Fol. 8 v°. Du 20 octobre. Paiement de dépenses faites par le citoyen Laurent pour les travaux de la navigation. — Fol. 9. Du 23 octobre. Travaux à faire pour la

réparation de ponts. Travaux de la rivière d'Amboise. — Fol. 10. Du 27 octobre. Sommes dues aux cantonniers du district de Péronne. Paiement de travaux des routes. — Fol. 10 v°. Du 30 octobre. Instructions adressées par le ministre de l'intérieur pour les ingénieurs et sous-ingénieurs des ponts et chaussées. Paiement de travaux des routes.

Fol. 11 v°. Du 3 novembre. Paiement de travaux des routes. États des ouvriers du canal de St-Valery. Pièces à déposer aux archives. — Fol. 12. Du 6 novembre. Observations du ministre de l'Intérieur sur les travaux publics. Situation des ouvrages. Réparation des écuries de la gendarmerie d'Abbeville. Réparation des casernes de la gendarmerie d'Oisemont. Paiement de travaux exécutés au canal de la haute Somme. — Fol. 13. Du 8 novembre. Réparation des bâtiments du district d'Amiens. Vente d'arbres plantés sur la route d'Amiens à Dunkerque. Réparation de ponts. Lettre du ministre de l'Intérieur concernant les réparations à faire sur les routes qui servent à l'approvisionnement des armées de la République. — Fol. 14. Du 10 novembre. Fonds de 150 000 l. accordé au département de la Somme pour la confection du canal de St-Valery. Compte de la contribution représentative de la corvée. États des ouvriers du canal de St-Valery. Relevés à bouts de pavés de grès. — Fol. 16. Du 13 novembre. Sommes dues aux cantonniers du district d'Amiens. Id., du district d'Abbeville. Paiement de travaux des routes. Demande d'autorisation d'établir un moulin à Morlancourt. Travaux à faire pour la réparation des grandes routes nationales de l'arrondissement d'Amiens servant à l'approvisionnement des armées. — Fol. 17. Du 15 novembre. Indemnités d'expropriations de terrains pour le canal de la Somme. Ponts, ponceaux et aqueducs à faire dans l'arrondissement de Montdidier. Paiement de travaux des routes. — Fol. 19. Du 17 novembre. Appointements des élèves des ponts et chaussées. — Fol. 19 v°. Du 20 novembre. Indemnité d'expropriation de terrain pour la confection de la grande route de Rouen à Dunkerque par Blangy. Paiement de travaux des routes. Sommes dues aux cantonniers du district de Doullens. Id., du district de Montdidier. Autorisation demandée par Simon Flament de construire un moulin à papier sur l'Hallue, à Daours. — Fol. 20 v°. Du 27 novembre. Indemnités d'expropriations de terrains pour l'ouverture du nouveau canal de navigation d'Amiens à Abbeville. Paiement de travaux des routes. — Fol. 22. Du 29 novembre. Demande de

dispense de baisser la rayère du moulin d'Authieulle. Mémoire « par lequel les citoyens juges du tribunal du district d'Amiens exposent que les circonstances les ont nécessité de faire enlever les tapisseries qui se trouvoient dans la salle d'audience ; que la nudité actuelle de ladite salle convient peu à la décence qu'exige le lieu où se rend la justice ; ils demandent en conséquence qu'il soit pourvu aux travaux à faire pour l'arrangement de cette salle, afin qu'elle puisse être dans un état convenable lors de l'installation prochaine du nouveau tribunal. »

Fol. 25 v°. Du 1^{er} décembre. Paiement de travaux des routes. Travaux pour la construction, la réparation et l'entretien des chaussées en cailloutis. Indemnité réclamée pour un terrain où ont été déposées des décombres du canal de la basse Somme. — Fol. 27. Du 4 décembre. Demande par le ministre de l'Intérieur des états de recettes et de dépenses des travaux publics du département. Projet de canal à ouvrir de Pinchefalize à la mer. Le citoyen Lamblardie, ingénieur en chef du département, appelé par le ministre de l'Intérieur. Fonds attribués au département pour les ponts et chaussées. Supplément de traitement à l'ingénieur en chef du département. Appointements du citoyen Duval, élève des ponts et chaussées, employé aux améliorations du port de St-Valery. Salaires des conducteurs, piqueurs et autres employés aux opérations et aux travaux de la navigation de la Somme. Commissaires pour la surveillance des routes du district d'Abbeville. Pièces à déposer aux archives. — Fol. 29 v° Du 6 décembre. Prolongation du fascinage à la tête de la buse du canal de St-Valery. Travaux à faire pour la réparation du chemin de St-Valery à Abbeville, à la digue de Mollenelle. Réparations des grandes routes nationales servant à l'approvisionnement des armées. — Fol. 31. Du 8 décembre. Sommes dues aux cantonniers du district de Péronne. Remplacement des tapisseries de la salle d'audience du tribunal du district d'Amiens par du papier collé sur toile, aux emblèmes de la République et autres aménagements à ladite salle, « la disposition gothique et vicieuse des bancs et sièges ne se trouvant nullement dans les formes et l'étendue qu'exigent les nouveaux prétoires. » Travaux du pont de la porte de St-Quentin, à Ham. — Fol. 32 v°. Du 11 décembre. Indemnités d'expropriations de terrains pour le canal de la basse Somme. Paiement de travaux des routes. Sommes dues aux cantonniers du district d'Amiens. Id., du district de Montdidier. Id., du district d'Abbeville. — Fol. 35. Du 15 décembre. Contestation entre la commune de Blangy sur Somme et un particulier

relativement à des extractions de tourbes dans les contrefossés et digues du canal de navigation. — Fol. 37 v°. Du 18 décembre. Fixation du point d'eau des moulins de Saleux et du Thil. — Fol. 39 v°. Du 22 décembre. Dépense occasionnée par la fête civique du 28 octobre précédent, en exécution du décret de la Convention Nationale du 28 septembre. Réparation des ponts du chemin d'Amiens à Corbie. Sommes dues aux cantonniers du district de Doullens. Paiement de travaux des routes. Paiement de travaux du canal de la haute Somme.

1793. — Fol. 42. Du 3 janvier. Nécessité de construire en charpente le pont qui fait communiquer le grand et le petit Occoche sur l'Authie. Indemnité pour exhaussement de bâtiment nécessite par le remblai de la route d'Amiens à Abbeville, dans la traverse de Flixecourt. Canaux de St-Valery et de la haute Somme. Plaintes sur le mauvais état des grandes routes nationales. — Fol. 43 v°. Du 5 janvier. Réparations à faire à la prison de la conciergerie d'Amiens, dont sept prisonniers se sont évadés. Gages du jardinier de la pépinière du faubourg de Noyon, à Amiens. Manque d'approvisionnements de cailloux pour l'entretien des routes. Augmentation demandée du salaire des cantonniers. Appointements du citoyen Duval, élève des ponts et chaussées, employé aux améliorations du port de St-Valery. Salaire du sieur Limozin dessinateur, pour plusieurs toisés sur le canal de la basse Somme. Projet de jonction du canal de la basse Somme à la mer. Retard de l'envoi de 30 000 l. de fonds de secours. Paiement de travaux des routes. — Fol. 47 v°. Du 8 janvier. Réclamation par l'entrepreneur des ouvrages de la buse placée à la tête du canal de St-Valery. — Fol. 49. Du 10 janvier. Refus par le timbreur général du département de timbrer les états des cantonniers. Sommes dues aux cantonniers du district de Montdidier. Id., du district de Péronne. Id., du district d'Amiens. Id., du district d'Abbeville. Paiement des ouvrages d'entretien et de réparation des routes. Certificat de civisme au citoyen Gabriel-François-Joseph Creton, candidat à l'École des ponts et chaussées. — Fol. 51. Du 12 janvier. Demande par les maire, officiers municipaux et habitants du Mazis, de la reconstruction du pont de la Cavée. Réparation à faire à un pont sur le chemin de Corbie à Fouilloy. États des recettes et dépenses à faire en 1792 sur les fonds du trésor public. Recommandation à l'ingénieur en chef de s'occuper sans délai de la

rédaction des états de la situation des ouvrages du département. Travaux à exécuter sur la route d'Abbeville à Arras. — Fol. 52 v°. Du 13 janvier. Dégradations par les pluies de la nuit du 10 au 11 janvier, au moulin tenu à loyer du citoyen de Noailles, émigré, à Poix. — Fol. 53. Du 15 janvier. Appointements des ingénieurs des ponts et chaussées. Salaires des ouvriers employés par le citoyen Laurent au canal de la haute Somme. Emploi de 100 000 l. accordées en 1791 au département pour indemnités de terrains pris pour le canal. Emploi d'une partie des fonds accordés au département pour la navigation de la Somme. Paiement réclamé de travaux exécutés sur le canal de la haute Somme. Dégradation au pont de Picquigny, sur la route d'Amiens à Abbeville. — Fol. 56. Du 17 janvier. Avance offerte par le citoyen Estourmel, pour achever de paver une portion du chemin entre Lihons et Chaulnes. Réparation du glacis ou digue du moulin de Poix. — Fol. 57. Du 19 janvier. Travaux d'entretien des chaussées de pavés de grès sur la route de Paris en Flandre. — Fol. 57 v°. Du 22 janvier. Salaires des conducteurs et piqueurs employés à la suite des travaux des routes du département. Appointements du citoyen Barbot, élève des ponts et chaussées. — Fol. 59. Du 24 janvier. Vente des grès de rebut des chaussées de pavés. Plainte du propriétaire de plusieurs moulins du faubourg de Hem à Amiens, sur des dégradations commises à un chemin conduisant auxdits moulins et réparé par lui à ses frais, par les habitants dudit faubourg qui ont tourbé une partie de leurs marais. Paiement de travaux des routes. Salaire des cantonniers. Plaintes contre la négligence des conducteurs et piqueurs des travaux des routes. Réparations à faire au chemin de halage de la Somme, entre Amiens et Abbeville. — Fol. 61 v°. Du 29 janvier. Paiement de travaux des routes. Réparation des ponts sur le chemin d'étape d'Amiens à Corbie et à Foulloy. Indemnité pour exhaussement de bâtiments causée par les remblais de la route d'Amiens à Abbeville, dans la traverse de Flixecourt. Indemnité d'expropriation de terrains pour le canal de la Somme. Mémoire par lequel les officiers municipaux de Corbie exposent « que le citoyen Boillot, sous-prieur de la cy-devant abbaye de Corbie et desservant de la paroisse de St-Éloi dudit lieu, a employé le produit de ses fonctions aux travaux d'un pavé qu'il a fait commencer dans la rue de St-Éloi, qui étoit alors impraticable, surtout en hiver », demandant cent voitures de grès pour ledit pavé. Pièces déposées aux archives. Réparations à faire à l'église de St-Aubin-Montenoy. Indemnité d'expropriation de terrain pour le canal de la haute Somme. Demande par M^{me} de Clermont-Tonnerre

de faire abattre des arbres sur la route d'Amiens à Doullens. Opposition de la municipalité de Saint-Sauflieu à un arrêté d'alignement. Plaintes contre le propriétaire d'un moulin sur la rivière d'Anquenne, qui fait refluer d'une façon préjudiciable aux voisins, les eaux de ladite rivière. Plaintes de la commune de Senarpont contre des entreprises sur une pièce de terre qui lui appartient. Sommes réclamées par le citoyen Lecat, ci-devant administrateur du district d'Amiens, pour journées employées à diverses opérations. Approvisionnements à faire pour les routes. — Fol. 64 v°. Du 31 janvier. Réparation à deux ponts sur la Somme, à l'entrée de Bray sur Somme. Nécessité de reconstruire la maison commune de Boves. Entrepreneurs des travaux des routes en retard.

Fol. 65 v°. Du 5 février. Appointements de l'ingénieur en chef. Sommes dues aux conducteurs, piqueurs et gardes du canal de la haute Somme. — Fol. 66. Du 7 février. Nouvelle pente à établir au cul-de-sac de la rue Labesse, près du pont de Lille, à Abbeville. — Fol. 66 v°. Du 7 février. Rétablissement des garde-fous d'un pont sur la grande route d'Amiens à Cambrai, dans la traverse d'Albert. Autorisation demandée d'établir un moulin à foulon sur un cours d'eau qui traverse le terroir et les prés d'Éramecourt. — Fol. 67 v°. Du 12 février. Sommes dues aux cantonniers du district d'Abbeville. Id., de Montdidier. — Fol. 68. Du 16 février. Sommes dues aux cantonniers du district d'Amiens. Frais d'entretien de la pépinière de Péronne. Paiement de travaux des routes. Demande par le receveur des domaines du district d'Abbeville d'être substitué à M. de Saint-Blimont, émigré, à l'effet de toucher une somme de 12 600 l., qui avait été accordée à ce dernier à titre d'indemnité, pour le prix du moulin de Port, démoli à l'occasion du canal de St-Valery. Paiement du faucardement de la Somme. — Fol. 69 v°. Du 19 février. Journées employées pour la réception des approvisionnements des travaux des routes. — Fol. 69 v°. Du 21 février. Frais de vente des arbres plantés sur la route d'Amiens à Doullens. Visite à faire de l'état des vanes des moulins du Thil et de Saleux. Demande d'autorisation d'élaguer des arbres sur la route d'Amiens à Doullens, sur le terroir de Beauval. — Fol. 71. Du 28 février. Autorisation demandée par le citoyen François-Théophile Œuillo, de travailler dans les bureaux de l'ingénieur en chef,

« afin d'acquérir les connaissances nécessaires pour entrer à l'École des ponts et chaussées. »

Fol. 71 v°. Du 2 mars. Somme due pour travaux au canal de la Somme. — Fol. 72. Du 5 mars. Sommes dues aux cantonniers du district de Doullens. Autorisation demandée d'abattre des arbres sur la route de Péronne à Arras. Demande de fonds pour les travaux de la navigation. Supplément de traitement aux ingénieurs. Frais de bureau et salaires des commis de l'ingénieur en chef. Paiement de travaux des routes. Supplément de traitement aux ingénieurs et aux élèves attachés au service de la navigation. — Fol. 74 v°. Du 9 mars. Somme de 16 200 l. à toucher par le receveur des domaines du district d'Abbeville, au lieu et place de M. de Saint-Blimont. Sur les ordres donnés par le ministre de la marine « au citoyen Lamblardie, ingénieur en chef de ce département, pour se rendre le 27 de ce mois à Cherbourg à l'effet d'y continuer avec la commission dont il est membre, les opérations qu'elle a commencées l'année dernière », observation « qu'il seroit infiniment préjudiciable à la chose publique d'obliger cet ingénieur en chef à abandonner le département de la Somme dans le moment actuel ; que, pendant l'absence qu'il a faite en vertu des ordres du conseil exécutif, qui a duré depuis les premiers jours de septembre 1792 jusqu'au mois de février dernier, il n'a pu se livrer à son service dans le tems où sa présence auroit été cependant bien nécessaire, à cause des circonstances qui ont contribué aux dégradations extraordinaires de la majeure partie des ouvrages publics de ce département ; qu'il en est bien véritablement résulté un surcroît de travail et d'opérations que cet ingénieur est obligé de faire aujourd'hui », etc. — Fol. 75 v°. Du 12 mars. Mesures demandées par les habitants de Poix, pour obvier aux débordements de la rivière qui traverse leur bourg. Réclamation de l'adjudicataire de l'entretien du phare établi sur la côte de Cayeux, lequel entretien consiste « à fournir du charbon de terre et du bois nécessaire pour faire chaque nuit, depuis le soleil couchant jusqu'au soleil levant, un feu qui puisse être aperçu de plusieurs lieues en mer, pour avertir les marins qu'ils aient à se garantir des bancs de la Somme. » Sommes dues aux cantonniers du district d'Amiens. Id., d'Abbeville. Id., de Montdidier. Paiement de travaux des routes. Retards dans les travaux publics des routes. — Fol. 78. Du 14 mars. Demande par le citoyen Leprince, ancien agent de change à Amiens, de l'autorisation d'établir un ou plusieurs moulins sur un ruisseau séparatif de la commune de Hem. — Fol. 80 v°. Du 19 mars. Réclamation de plusieurs habitants de Villeroy sur Authie contre

l'adjudicataire de divers ouvrages relatifs à l'entretien des fossés, rigoles et fermetures des marais communaux de la commune de Boufflers. Achèvement et paiement des ateliers de charité du district d'Abbeville. — Fol. 82. Du 21 mars. Corps de garde à construire à l'entrée de l'hôtel-Dieu d'Amiens. Sommes dues aux cantonniers du district de Péronne. Plaintes contre des abattages d'ormes sur différentes routes. — Fol. 83 v°. Du 23 mars. Demande de résiliation par l'adjudicataire des ateliers de Rainecourt et d'Herleville sur la route d'Amiens à Péronne. — Fol. 84 v°. Du 26 mars. Appointements restant dus au citoyen de la Touche, ci-devant ingénieur en chef des ponts et chaussées du département. Sommes dues aux cantonniers du district de Doullens. — Fol. 85 v°. Du 28 mars. Demande d'élagage d'arbres sur la route de Doullens à Arras. Paiement de travaux du canal de la haute Somme. Comblement du pont de Ham qui menace ruine. Points d'eau des moulins du Thil et de Saleux. — Fol. 86 v°. Du 30 mars. Réquisition des commissaires de la Convention nationale dans le département « portant que l'administration ne reconnoitra dans l'étendue de son ressort aucun agent civil ou militaire qui ne soit muni d'une commission, brevet ou ordre émané du conseil exécutif provisoire, depuis le 10 août dernier ; ils requèrent en conséquence l'administration de notifier au citoyen Estourmel, se disant chargé de l'inspection des travaux concernant la navigation dans l'étendue de ce département, de cesser toute fonction, tant et jusqu'à ce qu'il ait produit une commission dans la forme cy-dessus énoncée. »

Fol. 87. Du 2 avril. Frais de bureau réclamés par le citoyen de la Touche, ci-devant ingénieur en chef du département. Distribution des nouveaux gardes du canal de la Somme. Approbation par le ministre de l'Intérieur des mesures prises relativement à l'adjudication des ouvrages à faire faire à la folle enchère de l'entrepreneur du canal de St-Valery. Demande par les officiers municipaux de Doullens de la confection d'une chaussée de Péronne à leur ville. — Fol. 88. Du 4 avril. Accident au plancher d'un pont vers Blangy. Réparation au pont de Talence de la ville d'Abbeville. Travaux à faire aux chemins vieinaux et aux ponts qui servent à l'approvisionnement des armées. Demande par un piqueur du canal de la haute Somme à être employé au canal de la basse Somme. Parapet d'un pont à l'entrée d'Albert. Demande d'augmentation de traitement par les conducteurs et pi-

queurs des routes, en raison du renchérissement des vivres. Déplacements de cailloux pour l'entretien des routes. — Fol. 89 v°. Du 6 avril. Réparation des chaussées en pavés de grès de la ville de Doullens. Réclamation par l'adjudicataire d'arbres sur les bords de la route d'Amiens à Dunkerque. — Fol. 91. Du 9 avril. Fixation du point d'eau des moulins du Thil et de Saleux. Demande de faire une prise d'eau dans la Somme pour construire un moulin à blé près du pont de Picquigny. Demande d'alignement pour la construction d'un bâtiment sur la grande route d'Amiens à Abbeville, à la porte du village de Dreuil. Demande d'autorisation de construire un moulin à blé près du pont de Picquigny. Demande d'alignement pour la construction de maisons sur la rue des Fossés Saint-Merry, sur un terrain provenant des Carmes, à Amiens. Sommes dues aux cantonniers du district d'Amiens. Demande d'alignement pour la construction de bâtiments sur la rue St-Jacques, à Amiens. Plaintes sur ce que la route d'Amiens à Péronne, dans le fond de Rainecourt et d'Herleville, est impraticable. Demande d'alignement pour la construction d'une maison sur la route d'Abbeville à Dieppe dans la traverse de Fressenneville. — Fol. 93 v°. Du 11 avril. Indemnité d'expropriation de terrain pour la grande route d'Abbeville à Eu. Demande de secours par la commune de Contre, pour la réparation des rues du village « encombrées par l'éboulement d'une montagne lors de l'orage du 11 juillet 1792 », et pour curer la rivière aux abords du moulin jusqu'à l'église, laquelle rivière se trouve encombrée par l'effet dudit orage. Demande d'élagage d'arbres sur un terrain sur la route de Doullens à Amiens. Id., sur la grande route d'Amiens à Rouen. Demande d'alignement pour clore une pièce de terre sur la grande route de Doullens à Saint-Pol. Demande de réparations à deux chemins vicinaux de la commune de Courcelles sous Thois, dégradés par l'orage du 11 juillet 1792. Demande par la municipalité d'Oresmaux que l'usage d'un chemin passant au coin du bois de la Houssoye soit conservé. Fonds de secours demandés par la commune de Condé-Folie pour réparer les rues qui traversent ledit village, dégradées par les pluies continuelles de l'hiver précédent. Demande par la commune d'Ambrun (?) d'être autorisée à ouvrir une carrière sur un terrain inculte appartenant à la Nation. Dénonciation au comité permanent de la municipalité d'Amiens contre les dégâts qui se commettent sur les routes d'Albert et de Doullens. Indemnité d'expropriation pour les halages des bateaux à Long. Demande par l'entrepreneur d'une partie des travaux de la route de Péronne à Arras, de

l'autorisation d'extraire des cailloux dans les carrières d'Allaines et de Feuillencourt. — Fol. 97 v°. Du 13 avril. Somme due « tant pour fourniture de matériaux que pour ouvrages exécutés au sujet de l'échafaud destiné pour l'exécution des jugements criminels de la ville et district de Péronne. » Réparations à faire aux ponts d'Albert. Pièces à déposer aux archives. Indemnités réclamées pour extraction de sable à Aizecourt-le-Haut. — Fol. 100 v°. Du 16 avril. Demande par le citoyen Lair, entrepreneur des travaux du canal de St-Valery de la résiliation de son adjudication, en raison de l'augmentation du prix de la main d'œuvre. Demande par la municipalité d'Argœuves de réparations à un chemin traversant le marais commun dudit village. Location du terrain de la pépinière du faubourg de Noyon, à Amiens. Sommes dues aux cantonniers du district de Montdidier. Réclamation des entrepreneurs de l'entretien et de la réparation des chaussées de pavés de grès en raison de l'augmentation de la main d'œuvre. — Fol. 107. Du 18 avril. Salaire d'un conducteur des travaux du canal de la haute Somme. Id., d'un piqueur des travaux des routes. Plainte par la commune d'Aouste de ce que le chemin d'Eu à Aumale est devenu impraticable. Indemnité d'expropriation d'un terrain pour la grande route d'Abbeville à Hesdin. Plainte de la municipalité de Cayeux contre l'état de dégradation du chemin de Cayeux à Eu. Cailloux dérobés sur la nouvelle route de Paris en Angleterre. Réclamation concernant l'approvisionnement de cailloux sur la nouvelle route d'Abbeville à Eu. Travaux à faire au corps de garde du poste de Petit-Lavier. Réparations à faire au bâtiment servant aux dépôts de sels à St-Valery. — Fol. 109 v°. Du 20 avril. Indemnités d'expropriations de terrains pour le canal de St-Valery. Adjudication de la pêche du canal de St-Valery et du contre-fossé. — Fol. 111. Du 23 avril. Sommes dues aux cantonniers du district de Doullens. — Fol. 111. Du 25 avril. Travaux du pont de la porte de St-Quentin à Ham. Autorisation demandée d'émonder des arbres sur la route d'Amiens à Doullens. Dilapidations faites à la pépinière du faubourg de Noyon, à Amiens. — Fol. 113. Du 27 avril. Travaux à faire au pavé de la grande route de Paris en Flandre, dans la traverse de Péronne. Réclamation par la propriétaire du moulin d'Authieulle. Sommes dues aux cantonniers du district d'Abbeville. Id., de Péronne. Indemnité pour perte de terrain par suite d'alignement à Amiens. — Fol. 115. Du 30 avril.

Réclamation par l'adjudicataire d'arbres plantés sur les bords de la route d'Amiens à Dunkerque par Doullens. Indemnité réclamée par le propriétaire d'un bâtiment entraîné dans la chute du pont de Long sur Somme. Autorisation demandée d'établir un moulin à blé sur un cours d'eau traversant la commune de la Neuville-Sire-Bernard, lieudit le Marais de la Raque. Sommes dues aux conducteurs, piqueurs et autres employés aux opérations préliminaires des travaux de la navigation et du port de St-Valery. Appointements des ingénieurs ordinaires des ponts et chaussées.

Fol. 117. Du 2 mai. Autorisation demandée par le conseil général de la commune de Corbie d'ouvrir « un ancien canal nommé canal de la Barette, afin que la ville de Corbie, traversée par ce canal, puisse se procurer d'une part la salubrité, et de l'autre part les moyens de faciliter l'industrie, comme aussy de concourir à des établissemens de commerce. » Réclamations sur la chute du pont de Bray sur Somme, par les communes avoisinantes. Projet de devis pour les travaux des routes. Paiement de travaux d'une portion du canal de la haute Somme. — Fol. 118 v°. Du 4 mai. Indemnités d'expropriation de terrains pour le canal de St-Valery. Paiement de travaux des routes. Appointements de l'ingénieur en chef. — Fol. 120. Du 7 mai. Travaux du pont de la porte de St-Quentin à Ham. Dégradations au moulin national de Picquigny. Approvisionnements pour l'entretien et la réparation des routes en cailloutis. Faucardement de la Somme. Projet de pont à construire dans la traverse d'Albert, sur la route d'Amiens à Cambrai. Retard dans la visite à faire par les ingénieurs des approvisionnements faits sur les adjudications précédentes, afin de passer à la folle enchère le travail qui ne serait pas terminé. Sommes dues aux cantonniers du district d'Amiens. Id., de Montdidier. Appointements du citoyen Barbot, élève des ponts et chaussées. — Fol. 122. Du 11 mai. Adjudication des herbes du canal de navigation qui traverse le département. Réclamation des entrepreneurs de l'entretien des chaussées de pavés de grès. Mauvais état d'un pont sur le chemin d'étape d'Amiens à Corbie. Somme de 14 000 l. assignée au département de la Somme dans la répartition de 10 301 598 l. destinées provisoirement aux réparations des grandes routes. Salaires des cantonniers du district de Péronne. — Fol. 123 v°. Du 14 mai. Sommes dues aux conducteurs et piqueurs des travaux des routes. Appointements des ingénieurs des ponts et chaussées. Paiement de travaux du canal de St-Valery. Travaux du pont de la porte de St-Quentin à Ham. Prière à l'ingénieur en chef de hâter les

opérations qui restent à faire concernant le projet de navigation de la Somme jusqu'à la mer. — Fol. 125. Du 16 mai. Détérioration à la pépinière du faubourg de Noyon à Amiens, par suite du défaut de clôture. Travaux à faire au perroir d'Ault, pour prévenir les effets de la mer. États de relevés à bouts à faire en 1793 pour la réparation des routes en pavés de grès. Paiement de travaux du canal de la haute Somme. Id., de l'échafaud de Péronne. Appointements du citoyen Barbot, élève des ponts et chaussées. Sommes dues aux cantonniers du district d'Abbeville. Réclamation par l'entrepreneur du pont de St-Riquier, sur la route d'Abbeville à Doullens. Mauvais état des chemins avoisinant St-Valery. Arbres et haies à abattre pour l'exécution des travaux de la route de Montdidier à St-Just. Pièces à déposer aux archives. Réparation du chemin de Montdidier à Roye devenu impraticable. Demande de reconstruction de l'église du Quesnel, qui menace ruine. — Fol. 129. Du 18 mai. Paiement de travaux des routes. Réparation des garde-fous d'un pont sur la route d'Amiens à Cambrai, dans la traverse d'Albert. Adjudication des herbes du canal de la Somme. Observation par l'un des administrateurs du département « qu'en adressant au ministre de l'Intérieur le projet général de la navigation, on auroit dû lui faire connoître que le citoyen Peronnet, premier ingénieur des ponts et chaussées, connoît parfaitement les différens projets qui ont été présentés pour la navigation de la basse Somme, et qu'en 1784, il s'est transporté à St-Vallery sur Somme, pour examiner ces faits. » Il sera écrit dans ce sens au ministre de l'Intérieur. Observations de l'ingénieur en chef sur le projet général de la navigation de la basse Somme. — Fol. 130 v°. Du 21 mai. Paiement de travaux des routes. Id., du contre-fossé du canal de St-Valery. Réparation de la digue à la mer du canal de St-Valery. Travaux de la rivière d'Amboise. Paiement des travaux des treuils aux têtes des buses du canal et du contre-fossé de St-Valery. Réparations des chemins d'Amiens à Corbie et du marais d'Argœuves. — Fol. 131 v°. Du 28 mai. Autorisation demandée de construire un moulin sur la Somme. Id., sur l'Authie. Réparations extraordinaires à faire sur les routes. Sommes dues aux cantonniers du district de Doullens. Paiement de travaux des routes. Sommes dues aux cantonniers du district de Péronne. Rapport y transcrit du citoyen Œuillot sur la demande en résiliation de l'adjudication des travaux du canal de St-Valery.

Réparation des dommages causés par la grêle du 16 août 1791, sur les églises St-Firmin, St-Germain et St-Leu d'Amiens. Faucardement de la Somme entre Amiens et Sailly-Laurette. — Fol. 134. Du 30 mai. Observation faite au ministre de la marine par les juges du tribunal de commerce de St-Valery « que la tour sur laquelle est établi le feu de Cayeux n'est pas suffisamment élevée et qu'elle n'est éclairée que par un feu à charbon ; que ces deux causes réunies empêchent, dans plusieurs endroits, les bâtimens d'apercevoir le phare... pour quoy les juges du tribunal de commerce de St-Vallery proposent de faire rehausser la tour, et de remplacer le feu à charbon par un réverbère. » Lettre du ministre de la marine demandant un état d'entretien, réparations et réédifications à faire aux phares, amers, tonnes et balises de toutes les côtes de la République. » — Fol. 135. Du 1^{er} juin. Fouilles pour ouvrir des carrières et pour découvrir du grès pour les approvisionnements des travaux du canal de la basse Somme. Faucardement du canal de la haute Somme. Demande d'alignement pour construire une maison sur la grande route d'Amiens à Abbeville, dans la traverse du faubourg de Hem. Augmentation de salaire demandée par plusieurs cantonniers. Ouvrages restant à faire sur les routes du district de Montdidier. Questions relatives à la route d'Abbeville à Eu. Reconstruction à faire du pont de Colline, sur l'Authie.

Fol. 136 v°. Du 4 juin. Travaux de la buse construite à la tête du canal de St-Valery. Gages d'un garde-éclusier. Sommes dues aux cantonniers du district d'Amiens. — Fol. 137 v°. Du 6 juin. Travaux à exécuter pour garantir le Crotoy et le Marquenterre d'une invasion de la mer. Plainte de l'ingénieur Advyné sur ce que, « au mépris des arrêtés de l'administration, tous les habitans de Caulières se sont réunis pour partager en différens lots les arbres plantés le long de la grande route d'Amiens à Rouen, dans la traverse dudit Caulières. » Fonds pour achever les opérations du chemin de Lihons à Chaulnes. Construction du pont de Bray sur Somme. — Fol. 139. Du 8 juin. Sommes dues aux cantonniers du district de Péronne. Id., d'Abbeville. Phare de Cayeux. États d'approvisionnements pour l'entretien des routes. Phare de Cayeux. Reconstruction d'un pont sur la route d'Amiens à Cambrai, dans la traverses d'Albert. — Fol. 140. Du 11 juin. Clôture de la pépinière du faubourg de Noyon à Amiens. Contestation relative à des moulins sur la Selle au faubourg de Hem à Amiens. Digue du canal de la Somme coupée à Sailly-le-Sec. — Fol. 141. Du 13 juin. Paiement de travaux des routes. Bâtiment élevé en dehors de l'alignement sur la route

d'Abbeville à Blangy, dans la traverse de Translay. Demande par le préposé des subsistances militaires de la démolition des portes de la ville de St-Riquier, qui menacent ruine et qui gênent le passage des voitures. Demande par les officiers municipaux de Bray sur Somme de la continuation des travaux du canal, pour assurer la subsistance des indigents. — Fol. 142. Du 15 juin. Paiement de travaux des routes. Sommes dues aux cantonniers du district de Montdidier. — Fol. 142 v°. Du 25 juin. Sondes faites par l'ingénieur Girard, pour connaître l'importance des bancs de tourbes qui se rencontrent dans la direction du canal de la Somme, entre Amiens et Picquigny. Dégradation d'un des ponts du faubourg de Hem à Amiens. Demande de levée de la suspension des travaux du canal de la haute Somme. Travaux à exécuter pour garantir le Crotoy contre les envahissements de la mer. — Fol. 144. Du 27 juin. Paiement des travaux du chemin des marais d'Argœuves.

Fol. 144 v°. Du 2 juillet. Travaux à faire pour les chaussées en cailloutis. Réparation d'un pont sur le chemin d'étape d'Amiens à Corbie. Travaux à exécuter pour réparer les routes qui ont souffert à raison des services militaires. Sommes dues aux cantonniers du district de Doullens. Remèdes à apporter aux éboulements qui se font dans le canal d'écoulement des eaux du canal de St-Valery. Observations sur les travaux du canal de St-Valery. Indemnité pour un bâtiment entraîné dans la chute du pont de Long sur Somme. Demande par les habitans de Poix au sujet des débordements de la rivière qui traverse leur bourg. Établissement d'un moulin sur la Somme à Ham. — Fol. 147 v°. Du 3 juillet. Le citoyen Blanvillain, élève des ponts et chaussées désigné pour remplacer le citoyen Barbot pour le canal de la haute Somme. — Fol. 148. Du 4 juillet. Travaux de taillanderie aux bâtimens placés sur le canal de la haute Somme. Paiement de travaux pour le canal de la haute Somme. États des ouvrages et dépenses à faire sur les fonds de l'imposition du département et de l'octroi du commerce. Certificats de paiemens à l'entrepreneur de la seconde partie du canal de St-Valery. Rétablissement d'un pont sur la route d'Amiens à Cambrai, dans la traverse d'Albert. Inspecteur général des ponts et chaussées. — Fol. 149. Du 13 juillet. Sommes dues aux cantonniers du district de Montdidier. Id., de Doullens. Id., d'Amiens. Appointemens de l'ingénieur en chef. Appointemens des ingénieurs

ordinaires. Réparation des chaussées et ponts de la traverse de Corbie servant à l'approvisionnement des armées. Sommes dues aux cantonniers du district d'Abbeville. Opérations du canal de la Somme et ouverture de carrières. Salaires des conducteurs, piqueurs et autres employés des travaux des routes. Id., des travaux de la navigation et du port de St-Valery. — Fol. 151. Du 16 juillet. Plaintes des bateliers et haleurs de la Somme contre les anticipations faites par un grand nombre de riverains sur les digues de la rivière entre Amiens et l'Étoile, sous prétexte d'extraire de la tourbe. Adjudication des herbes des digues du canal de la basse Somme. Cessation par l'adjudicataire de la fourniture de charbon au phare de Cayeux, en raison de la cherté excessive de cette matière. Réparation des murs de la pépinière du faubourg de Noyon à Amiens. Entretien des phares, amers, tonnes et balises établis le long des côtes. — Fol. 152 v°. Du 18 juillet. Travaux à faire pour la réparation urgente et provisoire du mur formant l'enceinte du Crotoy. Indemnité d'expropriation de terrain pour la nouvelle route de Paris en Angleterre. Réclamation par un adjudicataire d'arbres sur la route d'Amiens à Dunkerque par Doullens, à Poullainville. Indemnité d'expropriation de terrain pour le canal de la basse Somme. Vente des tapisseries du tribunal du district de Montdidier. — Fol. 154. Du 6 juillet. Plainte par la commune de Péronne du mauvais état des routes de Roye à Péronne et de cette ville à Cambrai et à Arras. Réparation du chemin de faucardement à Albert par Cappy. Mémoire par lequel J.-B. Guibet, se disant architecte, « demande à être employé aux travaux que l'on se propose de faire faire pour fortifier cette ville. » Demande par le conseil général de la commune de Dompierre de la réparation des rues de ce village. — Fol. 155. Du 20 juillet. Paiement des ouvriers du canal de St-Valery. — Fol. 155 v°. Du 23 juillet. Réclamation contre la prise de possession par la municipalité de Bray sur Somme d'un ruisseau qu'elle tenait à ferme du ci-devant duc d'Orléans, et servant de ruissoir pour le blanchissage du chanvre. — Fol. 156. Du 25 juillet. Compte à rendre par le citoyen Barbot, nommé ingénieur des ponts et chaussées dans le département du Calvados. — Fol. 156 v°. Du 26 juillet. Mise du rez-de-chaussée de la halle au blé d'Amiens à la disposition de la commune de cette ville, par l'entrepreneur. — Fol. 157. Du 27 juillet. Réclamation contre des entreprises faites par un propriétaire de moulins sur la rivière de Noye. Dépenses occasionnées par l'entretien des phares, amers, tonnes et balises. Supplément de traitement des ingénieurs ordinaires aux travaux de

la navigation. — Fol. 158 v°. Du 30 juillet. Réparations à faire aux chemins qui avoisinent St-Valery. Plainte des officiers municipaux d'Abbeville contre la négligence de l'entrepreneur des pavés de grès de ladite ville. Travaux à faire pour la construction d'un revêtement en charpente le long de la Somme, depuis les moulins des Cordeliers d'Abbeville, jusqu'au droit de la maison du citoyen Chanttenaye, attendant à la grande route de Rouen à Dunkerque par Blangy.

Fol. 160 v°. Du 1^{er} août. Demande par le citoyen Bourgeois, entrepreneur des fortifications à Amiens, chargé, d'après les ordres du ministre de la guerre, de la réparation des fortifications de ladite ville, d'outils destinés aux travaux du canal de la Somme et pour lors inoccupés. Fonds de réserve demandés par les officiers municipaux d'Ailly sur Noye pour la réparation des rues de leur commune dégradées par les pluies de l'année précédente, Dégâts commis à Grand-court par les mulots. —

Fol. 162. Du 10 août. Nécessité de curer le contre-fossé gauche du canal de la haute Somme. Travaux à exécuter pour le baissement du déversoir des moulins nationaux de la ville de Ham, sur la Somme. — Fol. 162 v°. Du 17 août. Réparations à faire dans les prisons de la ville d'Amiens. —

Fol. 163. Du 20 août. Mesures à prendre sur ce que « l'entretien des grandes routes de ce département doit être regardé aujourd'hui comme d'un intérêt majeur, à cause des approvisionnements des armées de la République, dont le transport exige que les communications soient maintenues en bon état, que néanmoins l'on pouvoit craindre que les entrepreneurs chargés des travaux relatifs à l'entretien de ces routes ne ralentissent les moyens d'exécution, en ce que les paiements des ouvrages qui leur ont été adjugés ne sont plus effectués régulièrement. » Sommes dues aux cantonniers du district de Péronne. Paiement de travaux des routes. Fonds représentatifs de la corvée de 1790, pour les chaussées de pavés de grès. Salaires des cantonniers du premier arrondissement. Sommes dues aux cantonniers du district de Montdidier. Plainte des habitants de Quend en Marquenterre, sur ce que le défaut de curement de plusieurs rivières qui traversent le territoire de ladite commune, ainsi que le défaut d'entretien des ponts et écluses établis sur ces rivières, occasionnent des inondations. —

Fol. 165. Du 22 août. Réclamation au sujet de l'adjudication à faire des ouvrages pour la réparation de la route d'Amiens à Rouen, entre cette

ville et Poix. Délibération prise le 28 juillet précédent « par l'assemblée générale des citoyens et citoyennes de la commune de Moislains », concernant la prise à bail d'une rente perpétuelle de ladite commune. — Fol. 166. Du 24 août. Indemnité d'expropriation pour la grande route de Montdidier à Clermont par St-Just. Pièces à déposer aux archives. Sondages et estimations de terrains pris pour le canal de la basse Somme. Travaux à faire pour la confection d'une partie de la route de Ham à Nesle. Sommes dues aux cantonniers du district d'Abbeville. Paiement à faire à l'adjudicataire des approvisionnements de cailloux sur la route d'Amiens à Albert. Indemnité réclamée par le propriétaire d'un terrain sur lequel les voyageurs et les voitures ont passé pendant la construction d'un pont sur la grande route d'Abbeville à Doullens, entre Saint-Riquier et la Neuville, qui a intercepté la route en cet endroit. — Fol. 167 v°. Du 27 août. Paiement de travaux des routes. Sommes dues aux cantonniers du district de Péronne. Demande par le sieur Gorguette de prendre des petits carreaux dans la carrière que l'administration a fait ouvrir sur le terroir d'Argœuves. Réclamation par le propriétaire d'un terrain submergé faute de curement dans les marais de Cambron. Brouettes et autres objets mis à la disposition du citoyen Bourgeois, entrepreneur des fortifications. Prospectus relatifs aux moulins à bras et à manège des citoyens Durand, père et fils. — Fol. 168 v°. Du 29 août. Plainte des habitants de Cahon sur ce que les eaux de la rivière qui traverse leurs marais sont sujettes à des débordements fréquents, par suite de ce que les eaux de ladite rivière sont élevées au-dessus du terrain naturel de 2 à 3 pieds dans certains endroits, et de 6 dans d'autres. — Fol. 169 v°. Du 31 août. Paiement réclamé par les citoyens Gaudran et Racine, entrepreneurs de travaux publics. Réparation à la porte d'entrée de la pépinière publique située aux environs de la jonction des chemins de Biache et de Barleux. Frais de voyage du citoyen Œuillo, commissaire de l'administration pour le canal de St-Valery. Plaintes contre le défaut d'entretien des talus des digues du canal de St-Valery.

L 122. (Registre.) — In-fol., 186 feuillets, papier.

1793.-An II. — Délibérations et arrêtés du directoire du département. 5^e bureau. Travaux publics. — 1793. — Fol. 1. Du 10 septembre. Somme due pour la réparation des dégâts causés à la cathédrale d'Amiens par la grêle du 16 août 1791. — Fol. 1 v°. Du 26 septembre. Travaux à faire pour mettre à usage de maison d'arrêt les ci-devant

maisons des Capettes et des frères des Écoles chrétiennes à Amiens. Paiement de travaux des routes. Sommes dues aux cantonniers du district d'Amiens. Id., d'Abbeville. Déclaration par le conseil général de la commune d'Amiens qu'il ne consent point au déplacement des bancs et amphithéâtres de la salle de concert, et qu'il n'a pas eu dessein d'apporter opposition à l'enlèvement des meubles mobiles abandonnés par la société des Amis de la constitution à la Société populaire. Impossibilité par le district d'Abbeville de trouver des entrepreneurs voulant se charger des travaux des routes et de ceux relatifs tant au perroir d'Ault qu'au mur d'enceinte du Crotoy, par suite de la modicité des cotisations des ingénieurs et d'une clause du devis. Travaux à faire pour la réparation de plusieurs chemins vicinaux et traverses de villages dans le district d'Abbeville. Demande par la commune de Sailly-le-Sec qu'il ne soit pas donné suite à un jugement du district de Péronne permettant d'ouvrir une tranchée sur une des digues du canal pour le transport des tourbes. — Fol. 5. Du 30 septembre. Observations des propriétaires des bas champs de Saigneville et Petit Port, au sujet des ouvrages à faire pour la réparation des digues de renclôture du marais de Petit Lavier et de Cambron et des terroirs de Petit Port et de Saigneville. Réclamation tendant au remplacement par une indemnité de la contribution locale relative aux terrains situés sur la rive gauche du canal de St-Valery.

Fol. 8 v°. Du 1^{er} octobre. Travaux pour mettre à usage de maisons d'arrêts les maisons des Capettes et des frères des Écoles chrétiennes à Amiens. — Fol. 9. Du 4 octobre. Travaux en retard pour l'entretien des grandes routes nationales. — Fol. 11. Du 8 octobre. Sommes dues aux cantonniers du district de Péronne. Id., d'Amiens. Réclamation par la commission révolutionnaire du département de la Somme au directoire du district d'Amiens des pièces concernant la réception des ouvrages de la halle aux grains. Passage à ouvrir sur une des digues du contrefossé du canal à Sailly-le-Sec, pour le passage des tourbes. — Fol. 12 v°. Du 10 octobre. Sommes dues aux cantonniers du district de Doullens. Id., de Montdidier. Salaires réclamés par un piqueur des routes compris dans la levée des jeunes gens qui vont aux frontières. Sommes dues aux cantonniers du district de Montdidier. Travaux du canal de St-Valery.

An II. — 26^e jour du 1^{er} mois. États des adjudi-

cations qui ont été passées sur les 56 000 l. accordées au département de la Somme, en exécution du décret du 22 février 1793. Travaux d'appropriation des maisons des Capettes et des frères des Écoles chrétiennes à Amiens. — Fol. 17 v°. Du 27 du 1^{er} mois. Établissement d'une pompe à l'hôpital d'Abbeville. — Fol. 18. Du 28 du 1^{er} mois. En considération d'une part de ce que l'ingénieur en chef du département est occupé aux travaux importants du port de Cherbourg, où il réside depuis environ six mois, et que de plus l'ingénieur ordinaire Advyné est détenu dans une maison d'arrêt, mesures prises pour le remplacement provisoire de celui-ci dans la direction des travaux des routes. Approvisionnements en cailloux pour les routes. Le département de la Somme compris dans l'état des remises du mois précédent, pour une somme de 3746 l. — Fol. 20. Du 29 du 1^{er} mois. Réclamation par l'adjudicataire d'arbres sur la route d'Amiens à Dunkerque. Autorisation demandée d'établir un moulin à blé à Canaples. Augmentation de salaire demandée par les cantonniers, à raison du renchérissement des denrées. Dégradations à un pont à la bonde de l'étang de Rue et sur le nouveau canal qui y a été pratiqué. Demande par la municipalité de St-Valery, à l'effet d'accélérer les travaux provisoires à faire au pont de leur ville, afin de pouvoir occuper les ouvriers qui manquent de travail. Demande d'alignement pour la construction d'une maison sur la route de Paris en Flandre, au terroir de Gruny. Indemnité d'expropriation pour la route d'Abbeville à Hesdin, au terroir de Neuilly-l'Hôpital. Id., au terroir de Translay.

Fol. 23 v° 1^{er} jour de la 1^{re} décade du 2^e mois. Plainte par l'adjudant général Taillefer sur ce que les ateliers des travaux des fortifications d'Amiens et de Doullens languissent, faute d'ouvriers. — Fol. 24 v°. Du 2^e de la 1^{re} du 2^e mois. Paiement des travaux de ralongement du pont de Villers-Carbonnel. Sommes dues aux cantonniers du district d'Abbeville. Travaux des bâtiments des Capettes et des frères des Écoles chrétiennes à Amiens. Réparations à la caserne de gendarmerie de Poix. — Fol. 25 v°. Du 6^e de la 1^{re} du 2^e mois. Demande par le citoyen Petit, administrateur de la commission révolutionnaire du département, d'un second commissaire, pour remplir la mission dont il est chargé relativement aux toisés et l'estimation des ouvrages du canal de St-Valery. L'ingénieur Girard chargé provisoirement de suppléer l'ingénieur Advyné, pour lors détenu, suspendu de ses fonctions, « en ce qu'il se trouve absent de son poste, sans qu'il existe dans les bureaux du département aucun renseignement sur cette absence. » — Fol. 25 bis. Du 7^e de la 1^{re} du

2^e mois. Projet par le citoyen Bonvalet d'établir à Amiens une manufacture « d'armes et autres branches d'industrie, dont l'objet principal seroit de pourvoir à l'équipement des armées de la République. » — Fol. 26 v°. Du 9^e de la 1^{re} du 2^e mois. Mesures à prendre contre le languissement des travaux des routes. — Fol. 27 v°. Du 15 brumaire. Paiement des travaux des routes. Travaux à la prison de la Conciergerie, à Amiens. — Fol. 29. Du 18 brumaire. Travaux aux maisons d'arrêt des Capettes et des frères des Écoles chrétiennes. Salaires des conducteurs, piqueurs et autres employés aux travaux de la navigation. Salaires des conducteurs, piqueurs et autres employés à la suite des travaux des routes. — Fol. 30. Du 21 brumaire. Sommes dues aux cantonniers du district d'Amiens. Id., d'Abbeville. Id., de Doullens. Appointements des ingénieurs. — Fol. 31 v°. Du 24 brumaire. Paiement de travaux des routes. — Fol. 32 v°. Du 28 brumaire. Lettre du conseil municipal d'Amiens prévenant la commission révolutionnaire du département que les anciennes chaussées des portes de cette ville viennent d'être changées, et qu'à raison des fortifications, ou leur a donné de nouvelles directions, et que les approches de l'hiver exigent que les parties de routes soient pavées incessamment, pour ne pas interrompre les communications. Établissement d'une pompe à l'hôpital d'Abbeville. Délibération du conseil général d'administration de l'hôpital civil et militaire d'Abbeville, « portant que la salle des malades dudit hôpital a tous les défauts qui peuvent se trouver dans un établissement destiné pour recevoir les malades, qu'elle est trop petite, malsaine, contenant à peine 50 lits, ce qui est insuffisant pour pouvoir traiter la grande quantité de malades que les circonstances de la guerre y amènent ; que tous ces malades se trouvant réunis dans le même endroit, la contagion y fait agir son souffle empoisonné et immole à sa fureur le malheureux qui vient chercher une guérison à des maux curables, et qui n'y trouve qu'une mort certaine » ; il demande l'autorisation de « faire convertir en salle de malades l'église, la chapelle de feu (?) et l'infirmerie des cy-devant religieuses dudit hôpital. »

Fol. 35. Du 1^{er} frimaire. Travaux à faire pour la réparation du pont de Talence sur la route d'Abbeville à Blangy. Affiches de travaux d'écluses à adjudger. États de répartition des fonds de secours accordés au département de la Somme. — Fol. 36. Du 2 frimaire. Plainte par le ministre de la guerre de ce que

la route de Péronne à St-Quentin est impraticable. Nomination du citoyen Blanvillain, employé dans le département de la Somme, en qualité d'ingénieur des ponts et chaussées dans le district de Laigle, département de l'Orne. Demande par le ministre de l'Intérieur d'un tableau des usines, forges, fourneaux et aciéries situés dans le département. Navigation de la Somme. — Fol. 37 v°. Du 5 frimaire. Autorisation par le représentant du peuple Élie Lacoste, envoyé près l'armée du Nord, à la commission révolutionnaire du département, d'établir des manufactures d'armes et de disposer des bâtiments nationaux pour cet objet. Paiement de travaux des routes. — Fol. 44. Du 13 frimaire. Sommes dues aux cantonniers du district de Doullens. Id., de Montdidier. Id., de Péronne. Id., de Doullens. Paiement de travaux de routes. — Fol. 46. Du 15 frimaire. Travaux à faire pour la réparation des routes. Réparation urgente au chemin conduisant directement de Péronne à St-Quentin. — Fol. 47 v°. Du 22 frimaire. Sommes dues aux cantonniers du district d'Abbeville. Compte de la contribution représentative de la corvée de l'élection de Doullens. Paiement de travaux des routes. — Fol. 48 v°. Du 24 frimaire. Indemnités dues à la commune d'Amiens, à cause de l'expropriation de plusieurs portions de terrains et de marais compris dans l'emplacement du canal de la Somme. — Fol. 50. Du 26 frimaire. Insuffisance des greniers du collège d'Amiens pour renfermer les avoines appartenant à la Nation. — Fol. 51. Du 27 frimaire. Réparation des chaussées aux abords de la ville d'Amiens, en dehors des portes, sur les grandes routes qui ont été coupées par les fortifications. Représentation par les citoyens Santerre et Wasse, de la société populaire de Doullens, sur le mauvais état du pont d'Authie. — Fol. 53. Du 29 frimaire. Paiement de travaux des routes.

Fol. 53. Du 8 nivôse. Paiement de travaux des routes. — Fol. 53 v°. Du 10 nivôse. Promotion du citoyen Lamblardie, ingénieur en chef de la Somme, au grade d'inspecteur général, et nomination à sa place du citoyen Didier. Autres mutations dans le personnel des ponts et chaussées. — Fol. 54 v°. Du 13 nivôse. Sommes dues aux cantonniers du district d'Amiens. Id., de Péronne. — Fol. 55 v°. Du 14 nivôse. Plainte par la commune de Ham contre le mauvais état d'un pont sur la Somme, sur la route de Paris à Valenciennes. Appointements d'un piqueur des travaux des routes. — Fol. 56 v°. Du 15 nivôse. Lenteur des travaux des routes. — Fol. 57. Du 18 nivôse. Sommes dues aux cantonniers du district d'Abbeville. L'administration prévenue par l'adjoint du ministre de la marine « que le citoyen Monge, examinateur

hydrographe de la marine, doit commencer incessamment sa tournée, à l'effet d'examiner les aspirants au grade d'enseigne non entretenu et d'ouvrir les concours pour les places de professeurs d'hydrographie vacantes dans les ports d'Antibes, de la Ciotat et de Paimbœuf, ainsi que pour celle de professeur de mathématiques et d'hydrographie à Marseille. » Lettres et affiches du cours du citoyen Louis Monge, examinateur hydrographe de la marine. Réparation des routes. — Fol. 59. Du 21 nivôse. Sommes dues aux cantonniers du district de Montdidier. Id., de Doullens. L'ingénieur Houpin nommé ingénieur militaire à Givet. — Fol. 60. Du 26 nivôse. Ouvriers, voitures, chevaux, bateaux, agrès, matériaux et outils à réquisitionner pour les travaux des routes. Appointements des commis de l'ingénieur en chef. Salaires des conducteurs, piqueurs et autres employés du canal de la haute Somme. Appointements du citoyen Blanvillain, ancien élève des ponts et chaussées, pour le canal de la Somme. Supplément de traitement des ingénieurs. Appointements des ingénieurs.

Fol. 65 v°. Du 2 pluviôse. Établissement d'une manufacture d'armes par le citoyen Bonvalet. Salaires d'un piqueur des travaux du canal de la basse Somme. Appointements du citoyen Gérard, ingénieur des ponts et chaussées, précédemment suspendu pour absence illicite et ayant cessé ses fonctions. — Fol. 69 v°. Du 4 pluviôse. Observation par le citoyen Petit, l'un des administrateurs du département, « que, par suite d'une mission à lui donnée par le représentant du peuple André Dumont, il avoit saisi à Port de la Réunion plusieurs feuilles de dessins concernant l'artillerie, que ces dessins avoient été prêtés au citoyen Bonvalet, mais qu'il paroissoit convenable de déposer ces objets au département, où le citoyen Bonvalet pourroit les consulter au besoin, ou même les emporter sous récépissé. » — Fol. 70. Du 5 pluviôse. Fonds demandés par la commune de St-Valery, pour alimenter le feu établi sur la tour de Cayeux. Id., sur l'urgence d'établir un réverbère sur ladite tour. — Fol. 71 v°. Du 7 pluviôse. « L'administration du département instruite que les travaux des fortifications ont rendu le passage de la grande route infiniment dangereux aux abords de la porte de Noyon de la commune d'Amiens, et que, pour la seconde fois, le jour d'hier, étoit arrivé un accident dont les suites pouvoient faire perdre la vie à plusieurs citoyens, considérant que, sur les plaintes du conseil municipal d'Amiens,

l'administration s'est vue forcée de donner des ordres pressans aux ingénieurs des ponts et chaussées, dès le 28 brumaire dernier, à l'effet de faire réparer aux abords des quatre portes de cette commune les portions de grandes routes qui avoient été coupées par le fait des travaux des fortifications ; que cette mesure étoit alors seule praticable, parce que, d'une part, les officiers du génie ne s'étoient point occupés de la réparation de ces routes et ne se croyoient pas sous la surveillance de l'administration, ils ne l'ont pas même prévenue sur cet objet, quoique la détérioration des chaussées fût occasionnée uniquement par les travaux militaires, que, d'une autre part, la circulation des subsistances et le transport des convois des armées de la République exigeoient impérieusement que les communications déjà détruites fussent rétablies sans le moindre délai, conformément aux directions adoptées pour remplacer les anciennes chaussées. Que, malgré que le travail relatif aux communications ait été exécuté sous les yeux des officiers du génie et d'après les directions qu'ils ont fixées et indiquées aux ingénieurs des ponts et chaussées, et que par suite les nouvelles portions de routes aient été solidement construites en cailloutis, il s'est opéré des changemens dans les dimensions précédemment déterminées, en sorte que les ouvrages dont l'administration a été obligée de prescrire l'exécution deviennent presque inutiles, qu'en effet, il paroît constant que les chaussées nouvellement construites sont en partie abandonnées, et que les routes sont encore à la veille d'être interceptées aux diverses entrées de la commune d'Amiens ; considérant enfin que le général Durre est chargé de tous les objets militaires dans ce département, a arrêté qu'il sera écrit à ce général pour l'inviter à donner les ordres qu'il jugera les plus convenables pour que les grandes routes soient toujours praticables et offrent la plus grande sûreté aux voyageurs, aux endroits où le salut public exige qu'il soit fait des travaux relatifs à la défense des places qui lui sont confiées. » — Fol. 72 v°. Du 8 pluviôse. Observation par le général Durre que « lors de sa dernière inspection relative à la défense des côtes maritimes entre la Somme et la Bresle, il a remarqué que la communication de St-Valery à Abbeville étoit impraticable, et qu'en cas d'attaque de la part de l'ennemi vers le bourg d'Ault, il seroit de toute impossibilité de porter du secours dans cette partie attaquée, soit pour conduire de l'artillerie, des munitions de guerre et des vivres, soit pour la marche des troupes, notamment de la cavalerie. » Enlèvement par des malveillans des piquets et signaux plantés pour fixer le projet du

canal de la Somme entre Amiens et le Gard, et autres déprédations. Vente des herbes des digues du canal de la Somme. — Fol. 74. Du 10 pluviôse. Le citoyen Mercadier nom mé ingénieur ordinaire dans l'Aisne. Sommes dues aux cantonniers du district de Doullens. — Fol. 75. Du 17 pluviôse. Salaire d'un piqueur des travaux des routes, appointemens d'un conducteur. — Fol. 75. Du 18 pluviôse. « Le citoyen Jean-Philibert Maret, commissaire du Comité de salut public de la Convention nationale pour la confection des chemins dans les départemens voisins de l'armée du Nord, s'est présenté au lieu des séances de ce département, et il a invité l'administration à lui faire part des mesures qui avoient été prises jusqu'à ce jour pour assurer la prompte réparation des routes et ponts » ; insuffisance desdites mesures ; arrêté en conséquence. — Fol. 81 v°. Du 18 pluviôse. La route d'Amiens à Péronne interceptée par le défaut d'exécution des ouvrages commencés. Mesures à prendre pour rendre praticable le chemin de Péronne à St-Quentin. Demande au Comité de salut public de faire retirer des armées les casseurs de grès et les paveurs pour la réparation des routes. — Fol. 83. Du 22 pluviôse. Démission du citoyen Hébert, ingénieur du 3^e arrondissement. Dépenses dues aux conducteurs et piqueurs employés aux travaux des routes. Impression de l'arrêté du 18 pluviôse pour la réparation des ponts et routes. Répartition entre les cinq districts du département d'une somme de 100 000 l. en dépôt chez le citoyen Gosselin, payeur général du département. — Fol. 84. Du 25 pluviôse. Appointemens de conducteurs et piqueurs du canal de St-Valery. Réverbère sur la côte de Cayeux. — Fol. 84 v°. Du 29 pluviôse. Adjonction d'un second ingénieur au citoyen Hébert. Mesures proposées par l'ingénieur en chef pour pourvoir à la conservation des ouvrages relatifs à la navigation de la basse Somme et pour prévenir des dégradations et des voies de fait des particuliers. Travaux à faire pour la réparation d'un pont de fer sur le chemin de Roye à Nesle, dans la traverse du faubourg de ladite ville. Réquisitions données par le citoyen Goguet, commissaire aux montures et au versement de l'armée du Nord, au garde du canal de la haute Somme, à Épenancourt, de boucher les brèches et coupures des digues du canal. Éboulement à la carrière ouverte aux abords du chemin d'Argœuves. — Fol. 87. Du 30 pluviôse. Réquisition par le citoyen Maret, commissaire du Comité de salut public pour la confection des chemins de la République, pour faire

parvenir des lettres à l'ingénieur en chef et aux ingénieurs du département. Fonds mis à la disposition de l'administration pour la prompt réparation des routes.

Fol. 88. Du 2 ventôse. Traitement des caissiers établis pour payer à chaque décade les dépenses relatives au rétablissement des communications d'Amiens à Péronne. — Fol. 88 v°. Du 8 ventôse. Proposition par le district de Péronne d'inviter les municipalités les plus voisines des routes d'Amiens à Péronne et de Péronne à Saint-Quentin, à indiquer un caissier solvable et intelligent pour payer les dépenses relatives à la réparation desdites routes. Plainte par le citoyen Maret, commissaire du Comité de salut public, du défaut d'activité dans l'exécution des ouvrages relatifs à la réparation des routes. Demande par l'ingénieur ordinaire du premier arrondissement d'être autorisé à prendre parmi les débris des grilles déposées dans la cour de la manufacture d'armes établie dans les bâtiments « dit S^e-Marie », les fers nécessaires à la réparation des outils destinés aux travaux des routes. Lettre du ministre de l'intérieur observant que « le représentant du peuple André Dumont vient de donner connoissance au Comité de salut public du mauvais état dans lequel se trouve la grande route d'Amiens à Péronne, et particulièrement dans l'espace d'une demie lieue, ce qui occasionne un détour considérable, par conséquent de très grands frais ; qu'il est très étonné que l'administration n'ait pas déjà porté son attention sur cette route qui est essentielle, soit pour le passage des armées, soit pour celle des convois militaires et des subsistances. » — Fol. 90. Du 9 ventôse. Compte à rendre chaque décade des travaux ordonnés pour la réparation des routes et ponts. Nomination d'un conducteur. Lettre du ministre de l'Intérieur pour accélérer la réparation des routes. — Fol. 92. Du 11 ventôse. Nomination des citoyens Anselin et Loisel, membres de l'administration départementale, pour se transporter sur les diverses routes du département, et notamment sur celle de Péronne à S^t-Quentin. — Fol. 92 v°. Du 12 ventôse. Paiements à faire aux cantonniers du district d'Abbeville. Compte de la contribution représentative de la corvée de l'ancien arrondissement de Péronne. Projet d'établissement d'une manufacture d'armes par le citoyen Bonvalet. — Fol. 94. Du 14 ventôse. Mémoire sur l'utilité de l'ouverture d'une mine de charbon de terre dans le département et sur la possibilité de l'extraire avec la plus grande promptitude. — Fol. 94 v°. Du 15 ventôse. Mise sur le bureau par le citoyen Bonvalet d'un avis du district d'Amiens sur les recherches à faire pour la découverte du charbon de terre dans les lieux désignés par lui. — Fol. 95. Du

16 ventôse. Lettre à écrire au ministre de l'Intérieur au sujet de la navigation de la Somme. Établissement de plusieurs moulins au lieu dit le Thil. Fixation du point d'eau sur la Selle pour le moulin du Thil. Réparations urgentes à faire au port de S^t-Valery. Dispositions rassurantes montrées par les communes pour la réparation du chemin de Péronne à S^t-Quentin. — Fol. 97. Du 17 ventôse. L'arrêté du 18 pluviôse an II relatif à la réparation des routes n'est pas encore parvenu aux communes du district de Péronne. Supplément de traitement demandé par le citoyen Lamblardie pour travaux extraordinaires. — Fol. 98. Du 18 ventôse. Observations du citoyen Rousseau ingénieur architecte du département, sur l'insuffisance de son traitement, qui n'est plus compensé par ses honoraires sur les travaux neufs qu'on ne fait plus, tandis que les travaux d'entretien se sont multipliés en raison du grand nombre d'édifices anciens à la charge du département. Droit de timbre du mandat de 12 000 l. expédié sur le payeur général du département au nom du receveur du district d'Abbeville sur le fonds de 100 000 l. affecté à la réparation des routes et ponts. — Fol. 99 v°. Du 21 ventôse. La présence du citoyen Didier, ingénieur en chef, sur la route de Péronne à S^t-Quentin, jugée indispensable par les commissaires du département chargés de la surveillance des travaux des routes. — Fol. 100. Du 23 ventôse. Fixation des points d'eau des moulins du Thil et de Saleux ; déclaration par le citoyen Petit qu'il ne prend pas part à l'arrêté pris à ce sujet. — Fol. 113 v°. Du 24 ventôse. Plainte par les commissaires du département pour la surveillance des travaux des routes, de ce que l'ingénieur en chef ne s'est pas encore transporté sur la route de Péronne à S^t-Quentin. Sommes dues aux conducteurs, piqueurs et autres employés à la conduite des travaux de la navigation. Appointements des ingénieurs. Mémoire par lequel « le citoyen Lamblardie expose qu'il a été nommé ingénieur en chef du département de la Somme à la fin de 1791 ; que, dès le mois de septembre, il vint à Amiens pour prendre connoissance des affaires du département et pour louer une maison, que malgré les recherches qu'il fit faire, il n'en trouva pas, que les travaux considérables dont il étoit chargé au Havre l'obligèrent d'y retourner et qu'il revint à son nouveau poste dans le mois de novembre suivant ; que l'impossibilité de trouver une maison l'obligea de rester à l'auberge avec toute sa famille jusqu'à la fin de décem-

bre ; qu'à cette époque, il loua provisoirement pour un an une petite maison rue des Rabuissons, la seule qu'il pût trouver alors, mais que, comme elle étoit trop peu vaste pour y avoir des bureaux, il se détermina à louer, au terme de Pâques 1792, la ci-devant abbatiale des Prémontrés rue S^t-Jacques ; qu'à cette époque même l'administration donna des ordres de mettre les ustensiles et autre objets de la navigation de la haute Somme au magasin ; n'ayant point trouvé de magasin en ville, le citoyen Lamblardie les retira chez lui ; que l'abbatiale ayant été vendue, il fut obligé d'en sortir au terme de Pâques 1793, l'administration lui ayant offert une partie de maison attenante à celle du département, à louer ; il s'y établit au terme de Pâques 1793 ; que le département ayant eu besoin de ce logement, il fut prié de déménager dès le mois vendémiaire » ; indemnités réclamées par lui en conséquence. Sommes dues aux cantonniers du district d'Amiens. Id., de Montdidier. Id., d'Abbeville. Id., de Péronne. Id., de Doullens. Id., d'Amiens. — Fol. 118 v°. Du 25 ventôse. Salaires des conducteurs, piqueurs et autres employés aux travaux de la navigation. Id., des conducteurs, piqueurs et autres employés aux travaux des routes. Appointements des ingénieurs. — Fol. 119 v°. Du 27 ventôse. Sommes dues aux cantonniers du district d'Amiens. — Fol. 120. Du 29 ventôse. Décision prise en exécution d'un compromis par lequel l'entrepreneur de la halle au blé d'Amiens et le conseil municipal de cette commune ont choisi l'administration du département comme arbitre des contestations qui se sont élevées entre eux. Sondes et fouilles à faire pour la recherche du charbon de terre dans le département.

Fol. 124 v°. Du 1^{er} germinal. Paiement des cantonniers employés sur la route d'Amiens. Réclamation par plusieurs membres de la Société populaire d'Amiens, commissaires nommés pour assister à la réception des matériaux pour la réparation des routes, sur ce que les cantonniers n'ont pas été payés de leurs salaires depuis trois mois. Somme de 100 000 l. mise à la disposition du département pour la réfection des routes ; sa répartition. — Fol. 127. Du 2 germinal. Dépôt par les citoyens Anselin et Loisel, commissaires à l'effet de surveiller et d'accélérer les travaux des routes et notamment de celle de Péronne à Saint-Quentin, du procès-verbal de leurs opérations. — Fol. 127 v°. Du 3 germinal. Dégradation de plusieurs routes en chaussées de pavés de grès dans le district de Péronne. Plaintes par le représentant du peuple Dumont contre l'état de dégradation des chemins qui les rend impraticables pour conduire les approvisionnements des armées. — Fol. 129. Du

4 germinal. Compte rendu par l'ingénieur en chef des travaux publics du département que les réquisitions faites dans le cours du mois de pluviôse précédent à diverses communes pour la fourniture des matériaux nécessaires à la réparation des routes dans le district d'Abbeville, n'ont pas produit l'effet qu'on devait en attendre. Demande à faire au ministre de l'Intérieur d'une nouvelle somme de 173 772 l., pour compléter celle de 373 772 l. montant des ouvrages de la première réquisition et de 193 377 l., pour la seconde. Ouvrages exécutés aux abords de la commune d'Amiens, pour la réparation des quatre routes dont les directions ont été changées conformément aux projets des fortifications adoptés. — Fol. 131. Du 8 germinal. Demande par l'ingénieur en chef de 30 tombereaux à bascule et 30 pelles recourbées pour la réparation du chemin de Péronne à S^t-Quentin. Retard dans les travaux des routes, et notamment de celle de Péronne à Bapaume, « par des causes que les ingénieurs ne peuvent prévenir » ; considéré « que les deux routes de Péronne à Bapaume et de Péronne à Saint-Quentin sont de la plus grande utilité pour l'approvisionnement et le service de l'armée du Nord et que c'est sous ce rapport que leur réfection a été si spécialement recommandée par le citoyen Maret, commissaire du Comité de salut public de la Convention nationale ; justement surpris de n'avoir pas été prévenu par le district de Péronne de la suspension de ces travaux dont l'objet est une telle importance, que cette suspension ne doit être ordonnée qu'après y avoir été forcé par la plus impérieuse nécessité et après avoir pris des mesures actives à l'effet de parer aux dangers qui pouvoient en résulter », arrêté statuant, entre autres choses, que « les administrateurs de ce district sont requis de rendre compte au département, par l'ordonnance qui leur remettra le présent arrêté, des motifs qui ont pu les déterminer à s'écarter des dispositions de l'art. 12 de l'arrêté du 18 pluviôse dernier concernant la réparation des routes ; l'administration du département déclare au surplus qu'elle rend les administrateurs du district responsables des suites de la suspension des travaux des routes de Péronne à Bapaume et de Péronne à S^t-Quentin, dont le défaut d'activité peut devenir très préjudiciable aux intérêts de la République. » — Fol. 133. Du 9 germinal. Alignement du chemin de Péronne à S^t-Quentin. — Fol. 134. Du 10 germinal. Sommes dues aux cantonniers du district de Péronne. Paiements à faire à deux cantonniers de la route de

Péronne à Arras, par Sailly et Bapaume. — Fol. 134 v°. Du 11 germinal. Demande par le préposé des subsistances militaires de la démolition des deux portes de la commune de S^t-Riquier, « afin d'éviter les difficultés qu'éprouvent les voitures de fourrages expédiées pour l'armée, lorsque les convois traversent cette commune. » Sommes dues aux cantonniers du district de Doullens. Id., d'Amiens. Id., de Péronne. — Fol. 136. Du 12 germinal. Sommes dues aux cantonniers du district d'Abbeville. Id., de Montdidier. — Fol. 136 v°. Du 13 germinal. Fonds à envoyer aux districts pour les travaux des routes. Réponse du district de Péronne relativement au retard survenu dans les travaux des routes de Péronne à S^t-Quentin et de Péronne à Bapaume. — Fol. 137 v°. Du 15 germinal. Dépense faite par les commissaires délégués par le département pour surveiller et accélérer les travaux des routes. Supplément de traitement demandé par le citoyen Brun, ingénieur à S^t-Valery. Réception d'une lettre du district d'Amiens exposant qu'« en considération de l'importance de la communication de Conty à Poix, qui est chemin d'étape, il a été affecté une partie des fonds de secours pour la réparation provisoire du pont de Fleury situé sur ce chemin et dont la rupture arrêtoit la marche des troupes de la République ; que les mêmes dangers sont à craindre sur le chemin d'étape passant par Corbie, dont les ponts sont dans le plus mauvais état. » — Fol. 139. Du 18 germinal. Sur une lettre « écrite le 15 de ce mois à Didier, ingénieur en chef, par le Jeune, ingénieur ordinaire employé aux travaux du chemin de Péronne à S^t-Quentin, par laquelle il annonce que les pluies survenues depuis quelques jours et le passage multiplié de voitures sur ces travaux, ont détérioré la route au point de la rendre impraticable, que le défaut de cailloux dans cette partie a forcé d'y employer du craon, que cette espèce de matériaux n'ayant pas eu le temps de prendre une sorte de consistance, s'est délayée et a causé des ornières qui interceptent entièrement le passage des voitures. L'administration justement affligée d'une contrariété qui peut compromettre l'approvisionnement de l'armée, persuadée qu'il n'y a rien de plus instant que de rechercher les moyens de parer à un événement aussi fâcheux, que la présence de l'ingénieur en chef peut être utile pour indiquer les mesures à prendre pour réparer sans délai les dégradations causées aux travaux ; à arrêté que cet ingénieur se rendra dans le jour sur la partie de route dont il s'agit, qu'il usera de toutes les ressources possibles pour la réparation des dégâts occasionnés aux travaux par l'effet des pluies, qu'il n'épargnera absolument ni peines ni soins, ni dépenses, et fera à cet égard toutes les réquisitions

nécessaires pour mettre les chemins en bon état, de manière que les transports des subsistances de l'armée ne puissent éprouver le plus léger retard ; il informera l'administration de l'état dans lequel il aura trouvé les travaux, des moyens employés et de ceux à suivre pour leur réparation à la confection de cette partie de chemin ; il vérifiera si les approvisionnements prescrits par les arrêtés précédents sont ou non effectués ; si les autres dispositions qu'ils prescrivent ont été exactement remplies ; enfin il rendra chaque jour à l'administration un compte exact de ses démarches et de leurs succès. Il sera adressé une expédition du présent au Comité de salut public, une autre à la commission des travaux publics, avec copie de la lettre de Lejeune ; il en sera envoyé une troisième sur-le-champ à l'ingénieur Didier. » Traitement réclamé au district d'Amiens par le citoyen Rousseau, relatif aux fonctions dont il est chargé pour cette administration, sans préjudice à celui qui lui a été accordé par le département. — Fol. 141. Du 21 germinal. Plainte par le ministre de l'Intérieur sur le mauvais état de la route de Rouen à Dunkerque. Envoi du citoyen Siret, élève de l'École nationale des ponts et chaussées, dans le département de la Somme, pour surveiller la réfection de la route de Péronne à S^t-Quentin. — Fol. 141 v°. Du 23 germinal. Moulins du Thil et de Saleux. — Fol. 142. Du 24 germinal. Ouvrages exigés par voie de réquisition pour la confection et la réparation des routes. — Fol. 144. Du 27 germinal. Réparation des murs d'enceinte de la commune du Crotoy. Frais de commission à un cavalier du 3^e régiment en garnison à Amiens, pour le port d'une dépêche pressée à l'ingénieur en chef des travaux publics, pour lors à Péronne. — Fol. 145. Du 29 germinal. Supplément de traitement et frais de voyage réclamés par le citoyen Brun, ingénieur au canal de S^t-Valery, employé pendant plusieurs mois à surveiller la réparation de plusieurs parties de routes dans l'arrondissement de l'ingénieurs Advyné, « dont les fonctions ont cessé momentanément pour cause de détention. » Herbes à vendre sur les digues du canal de la Somme. Demande d'élagage de plusieurs ormes sur plusieurs pièces de terre aboutissant à la grande route de Doullens à Amiens.

Fol. 147 v°. Du 3 floréal. Travaux exécutés aux bâtiments des Capettes et des frères des Écoles chrétiennes à Amiens. Nivellement général des digues à la mer de Noyelle au Crotoy et du Hourdel à la falaise

du cap Cornu. — Fol. 148. Du 4 floréal. Réparations demandées par le citoyen Dieu, maire de Long, au pont de ladite commune sur la Somme. Sommes dues aux cantonniers du district d'Amiens. — Fol. 149. Du 5 floréal. Travaux faits ou à faire pour rendre praticables les routes et ponts du département. — Fol. 150 v°. Du 6 floréal. Sommes dues aux cantonniers du district de Doullens. Id., d'Abbeville. Travaux de maçonnerie pour la réparation des quais de la Ferté et du Romerel à S^t-Valery, et pour la réparation de l'écluse de Mollenelle. Augmentation demandée par la commune de Vraignes, district de Péronne, du prix de ramassage de cailloux. — Fol. 152. Du 7 floréal. Observations sur ce que, « depuis quelque temps, il n'existe plus de feu à la tour de Cayeux établie pour indiquer aux marins l'entrée du port de S^t-Valery. » Sommes dues aux cantonniers du district de Doullens. Id., de Montdidier. — Fol. 153. Du 8 floréal. « Pétition renvoyée au département de la Somme par les représentants du peuple Fremanger et Garnier, laquelle a été soussignée par plusieurs citoyens d'Amiens, à l'effet de demander : 1° qu'il soit pourvu à la démolition d'un moulin national situé sur un des bras de la Somme, connu sous la dénomination de rivière du Hocquet », etc. Représentations par le district d'Amiens « que des exhalaisons méphitiques s'élèvent des eaux corrompues de la mare du faubourg de Noyon, où croupissent les eaux de la savonnerie de l'hospice ambulante. » — Fol. 155. Du 11 floréal. Augmentation de salaires des conducteurs et piqueurs des travaux des routes. Autorisation demandée par le district d'Amiens de nommer huit commissaires et dix-huit préposés à l'effet de surveiller les travaux imputés sur les fonds de secours. — Fol. 156 v°. Du 12 floréal. Autorisation demandée de prendre des moëllons sur le bord de la carrière d'Argœuves. Relevé à bout de la partie des chaussées en pavés dont la direction a été changée aux abords de la commune d'Amiens, pour les ouvrages des fortifications. Éclaircissements demandés par le Comité de salut public de l'état où se sont trouvées les routes du département au 15 germinal. — Fol. 158 v°. Du 14 floréal. États relatifs aux travaux des routes. Faucardement du canal de la haute Somme. Sommes dues aux cantonniers du district de Péronne. — Fol. 160. Du 18 floréal. Construction d'une lanterne à réverbère sur le phare de Cayeux. Dénonciation contre plusieurs citoyens, pour avoir détérioré les digues de la Somme, sous prétexte d'extraire de la tourbe. — Fol. 162 v°. Du 21 floréal. Somme due pour la construction d'une buse à la tête du canal de Villers sur Authie. Mémoire de l'agent national de la commune de Moreuil, concernant le ramassage des cailloux. —

Fol. 163 v°. Du 22 floréal. Envoi par l'ingénieur en chef de l'état de situation au 15 germinal des travaux des routes. Difficulté de réparer la route de Roye à S^t-Quentin par Nesle et Ham. — Fol. 164 v°. Du 23 floréal. Sommes à payer aux conducteurs et piqueurs pour la réparation des routes. — Fol. 165. Du 24 floréal. Paiement des dépenses faites pour disposer plusieurs bâtiments nationaux sis à Amiens, afin de les faire servir momentanément de maisons d'arrêt. — Fol. 166. Du 25 floréal. Rétablissement des portes, serrures, verroux et haies de la pépinière nationale de Péronne, à la jonction des chemins de Biache et de Barleux. — Fol. 166 v°. Du 26 floréal. Réparations urgentes à faire aux murs des cachots de la prison près le tribunal criminel du département. Autorisation demandée d'élaguer des arbres sur une pièce de terre aboutissant sur la route d'Amiens à Doullens, sur le terroir de Beauval. — Fol. 168. Du 28 floréal. Compte des fonds représentatifs de la corvée. Retard dans le paiement des salaires des cantonniers. Indemnité d'expropriation de terrain pour la nouvelle partie de route d'Amiens à Compiègne entre Montdidier et Rollot, en 1788-1789. — Fol. 169. Du 29 floréal. Autorisation demandée de faire abattre des arbres sur le chemin du Petit Frohen à Mézerolles. Demande par le conseil général de la commune de Marcelcave de faire abattre des arbres plantés dans les rues de ladite commune. Autorisation demandée d'abattre des ormes sur le chemin de Port à Noyelles. Plainte par la municipalité d'Estruval contre des délits commis sur les arbres plantés dans les terrains communaux.

Fol. 170 v°. Du 1^{er} prairial. Le citoyen Siret nommé en qualité d'élève des ponts et chaussées dans le département, empêché par la maladie, remplacé par le citoyen Cherrier. Autorisation demandée d'abattre des arbres sur un rideau à Bettencourt-Rivière. Réparations à faire aux bâtiments de l'hôpital général d'Amiens. — Fol. 172. Du 3 prairial. Comptabilité à suivre pour les paiements des réparations de chemins vicinaux. Salaires des six commissaires préposés par le district d'Amiens pour suivre les mesures relatives à la réparation des chemins vicinaux. — Fol. 173. Du 4 prairial. Sommes dues aux cantonniers du district d'Abbeville. Id., de Montdidier. Id., de Doullens. — Fol. 173 v°. Du 7 prairial. Sommes dues pour l'exhaussement et le rélargissement de la digue de Mollenelle, près du port de S^t-Valery. Demande d'alignement pour construire des bâtiments sur la route d'Amiens à

Abbeville, à l'entrée de Breilly, du côté d'Ailly. Travaux à faire à la couverture de la chambre des jurés d'accusation et de jugement au tribunal du district d'Amiens. Frais de vente des herbes des digues du canal de la Somme. Frais de vente des herbes des digues du canal de la Somme. Autorisation demandée de construire un moulin à blé sur la Selle à Plachy. Demande par le conseil municipal d'Oisemont qu'il soit pourvu au comblement d'un puits et d'un four à chaux. — Fol. 176. Du 8 prairial. Faucardement du canal de la haute Somme. Sommes à payer aux conducteurs et piqueurs des travaux des routes du district de Péronne. — Fol. 177 v°. Du 9 prairial. Sommes dues aux cantonniers du district d'Amiens. Id., de Doullens. — Fol. 178. Du 11 prairial. Compte des fonds représentatifs de la corvée de 1790. — Fol. 178 v°. Du 12 prairial. Herbes des digues du canal de la Somme à vendre. Impuissance par l'entrepreneur des travaux d'exhaussement et de rélargissement de la digue de Mollenelle près du port de S^t-Valery, de parachever lesdits travaux, à cause de son peu de fortune, et consentement par lui à ce qu'ils le soient par un autre. — Fol. 179. Du 13 prairial. Autorisation demandée par l'ingénieur en chef de faire certaines réquisitions. Sommes à payer aux conducteurs, piqueurs et autres employés à la réparation des routes du district d'Abbeville. — Fol. 181. Du 14 prairial. Dénonciation contre des individus qui ont arraché des piquets et verges de fascinage à l'écluse située à la tête du canal de S^t-Valery. — Fol. 181 v°. Du 15 prairial. Plainte par la commission des convois et transports militaires de la République, au sujet des retards occasionnés au service des malles et à celui des messageries nationales par le mauvais état d'une partie des routes du département. — Fol. 182. Du 16 prairial. Sommes dues aux cantonniers du district de Doullens. — Fol. 182 v°. Du 17 prairial. Réponse de l'ingénieur en chef aux plaintes de la commission des transports et convois militaires, postes et messageries, sur le mauvais état de certaines routes ; arrêté en conséquence. — Fol. 185. Du 19 prairial. Herbes des digues du canal de la Somme. Nomination du citoyen Caron en qualité d'ingénieur, en remplacement du citoyen Brun. Retard dans le paiement des salaires des cantonniers du district de Montdidier. Compte de la contribution représentative de la corvée de l'élection de Montdidier en 1788. Id., en 1789.

L 123 (Registre). — In-fol., 192 feuillets, papier.

An II - an III. — Délibérations et arrêtés de l'administration du département. 5^e bureau. Travaux publics. — An II. — Fol. 1. Du 25 prairial. Sommes dues aux cantonniers du district de Montdidier. Id.,

de Péronne. — Fol. 1. Du 26 prairial. Sommes à payer aux conducteurs et piqueurs employés à la réparation des routes. — Fol. 2. Du 27 prairial. Campte de la contribution représentative de la corvée de 1790. — Fol. 2 v°. Du 28 prairial. Réparations à faire aux murs d'enceinte de Saint-Valery, à ceux du quai de la Ferté et aux digues du canal de Saint-Valery. — Fol. 3 v°. Du 29 prairial. Sommes à payer aux conducteurs et autres employés sous la surveillance de l'ingénieur Hébert à la réparation d'une partie des routes du district de Péronne.

Fol. 4 v°. Du 1^{er} messidor. Réparations à faire à Saint-Valery. — Fol. 5 v°. Du 2 messidor. Reconstruction d'un pont à la porte de Chauny de la commune de Ham, sur la route de la Fère. Sommes à payer aux conducteurs et piqueurs employés à la réparation des routes du district d'Amiens. Traitements et frais de bureau des ingénieurs. Observation de la commission des travaux publics sur différents états de travaux des routes du département. — Fol. 7 v°. Emploi d'une somme de 3 687 l., 10 s. pour acquitter les frais relatifs aux projets de navigation. — Fol. 8 v°. Du 4 messidor. Envoi à la commission des travaux publics des états de situation des travaux, tant pour la confection et l'entretien des routes, que pour l'amélioration des ports maritimes et de la navigation. Sommes dues aux cantonniers du district d'Abbeville. — Fol. 9 v°. Du 5 messidor. Plainte par le citoyen Sévin, domicilié à Paris, sur ce que l'ingénieur Adviné a fait suspendre les travaux d'un bâtiment qu'il fait construire à Corbie, sous prétexte que cet ingénieur a le projet de changer l'emplacement d'un pont à reconstruire sur le chemin d'Amiens à Corbie. — Fol. 10 v°. Du 7 messidor. Reconstruction du pont de Bernaville sur la route d'Abbeville à Arras par Doullens. Établissement d'un pont provisoire près du pont sur l'Authie à Doullens, qui a besoin d'être reconstruit. — Fol. 11 v°. Du 8 messidor. Sommes à payer aux conducteurs, piqueurs, gardes du canal, et autres employés aux travaux de la navigation. — Fol. 12. Du 11 messidor. Traitements et frais de bureau des ingénieurs. — Fol. 12 v°. Du 13 messidor. Demande de fonds par le district de Péronne, pour pouvoir continuer les travaux des routes et liquider une somme de 8 765 l., de laquelle le receveur dudit district est en avance. — Fol. 13. Du 14 messidor. Sommes dues aux cantonniers du district de Doullens. Id., d'Amiens. — Fol. 13 v°. Du 15 messidor. Sommes dues aux cantonniers du district de Péronne. Observa-

tions de la commission des travaux publics relativement aux travaux des routes. Pétition d'une partie des cultivateurs de la commune de Doullens, concernant les approvisionnements de cailloux pour la réparation de la route d'Abbeville à Arras. — Fol. 16. Du 19 messidor. Approbation par la commission des travaux publics de l'ouverture du nouveau lit de la Somme depuis le port d'Amiens jusqu'au lieu dit la Chaudière. Autorisation demandée par l'ingénieur Lejeune d'employer auxdits travaux le citoyen Langlet, arpenteur de la commune d'Argœuves. Arrêté du Comité de salut public ordonnant l'exécution des ouvrages proposés par l'ingénieur en chef du département, pour consolider la partie de la route de Péronne à St-Quentin entre Doingt et la limite du département de l'Aisne. Retard dans le paiement des ouvriers employés à la réparation des routes du district de Péronne. — Fol. 17 v°. Du 22 messidor. Réclamation par le citoyen Louis Démarcy, relativement à un fossé à Boves. — Fol. 18 v°. Du 23 messidor. Terrains à exproprier pour l'emplacement du nouveau lit de la Somme du port d'Amiens à la Chaudière. — Fol. 19. du 24 messidor. Réparation de deux abreuvoirs à Doullens. Loyer réclamé par la citoyenne « veuve Sentier, dite de Chuigne », pour la location de la pépinière du faubourg de Noyon, à Amiens. — Fol. 20. Du 25 messidor. Réclamation par « les intéressés de la manufacture de draps établie aux cidevant Augustins », à Amiens. Plainte par les officiers municipaux de Rue de ce que l'ingénieur Brun, à la résidence de St-Valery, n'a pas fait les devis et détail estimatif prescrits pour le curement de la Maye. — Fol. 21. Du 26 messidor. Remboursement de dépenses à l'ingénieur Brun, à St Valery. Sommes à payer aux ouvriers employés aux opérations préliminaires aux travaux à exécuter pour ouvrir un nouveau lit à la Somme entre Amiens et le lieu dit la Chaudière. Indemnité pour un bâtiment endommagé par la chute du pont de Long. — Fol. 22. Du 27 messidor. Tourbes à trouver dans le nouveau lit à creuser pour la Somme entre Amiens et la Chaudière.

Fol. 23. Du 1^{er} thermidor. Paiement de travaux à la digue de Mollenelle. Ouverture du nouveau lit de la Somme d'Amiens à la Chaudière. — Fol. 24. Du 2 thermidor. Sommes dues aux cantonniers du district de Doullens. Plaintes par le district de Péronne sur le défaut de fonds pour payer les travaux des routes. — Fol. 24 v°. Du 4 thermidor. Enlèvement de cailloux sur une portion de route entre Bouchoire et Roye. Défaut de fonds pour le paiement des travaux des routes du district de Péronne. Estimation des terrains pris pour creuser le

nouveau lit de la Somme d'Amiens à la Chaudière. — Fol. 25 v°. Du 5 thermidor. Dépenses faites pour le creusement du nouveau lit de la Somme d'Amiens à la Chaudière. Sommes dues aux cantonniers du district d'Abbeville. Id., de Doullens. Curement de la rivière du Hocquet réclamée par les intéressés à la manufacture de draps établie aux cidevant Augustins, à Amiens. — Fol. 28. Du 6 thermidor. Somme de 120 000 l. à compte sur les 336 953 l., 8 d. accordés en exécution d'un arrêté du Comité de salut public du 14 floréal, pour consolider la route de Péronne à St-Quentin. Plaintes du district de Péronne sur le défaut de fonds pour les routes. Demande d'extraction de tourbe dans la partie du canal de la basse Somme qui traverse le marais de Longpré. — Fol. 29. Du 8 thermidor. Sommes dues aux cantonniers du district de Montdidier. Réception du citoyen Caron, ingénieur ordinaire. Autorisation demandée par le département de pouvoir mettre en réquisition tous les objets nécessaires à la réparation des routes. Démolition proposée du beffroi de Péronne, pour en employer les grès à la réfection de la route de Péronne à St-Quentin. — Fol. 30. Du 9 thermidor. Paiement des ouvrages restant à faire à la halle aux grains d'Amiens. — Fol. 30 v°. Du 11 thermidor. Dépenses de l'ouverture du nouveau lit de la Somme d'Amiens à la Chaudière. — Fol. 31. Du 12 thermidor. Sommes dues aux cantonniers du district d'Amiens. — Fol. 31. Du 13 thermidor. Faucardement de la Somme. Paiement de travaux au canal de la Somme. — Fol. 32. Du 15 thermidor. Sommes à payer aux conducteurs et piqueurs des travaux des routes du district de Péronne. Id., de Montdidier. — Fol. 33. Du 16 thermidor. Défaut par le district de Péronne d'accuser réception d'un mandat de 120 000 l. pour la route de Péronne à St-Quentin. Sommes dues aux cantonniers du district de Montdidier. Tourbes à extraire dans les fouilles du canal de la basse Somme. — Fol. 34. Du 17 thermidor. Réparations à faire à l'abreuvoir de Nesle. — Fol. 35. Du 18 thermidor. Achèvement de la halle aux grains d'Amiens. Paiement de travaux des routes. — Fol. 35 v°. Du 19 thermidor. Prix des journées d'ouvriers pour les travaux du canal de la basse Somme. Estimation des terrains où le nouveau lit de la Somme d'Amiens à la Chaudière doit passer. Nivellement de la Somme vers Amiens et St-Valery. Appointements des ingénieurs et autres employés de l'ingénieur en chef. — Fol. 36 v°. Du 21 thermidor. Dépense de l'ouverture du nouveau lit de la Somme, d'Amiens à la Chaudière. Sommes à

payer aux conducteurs et piqueurs employés aux travaux des routes du district d'Abbeville. — Fol. 37 v°. Du 23 thermidor. Somme de 348 618 l. mise à la disposition du département pour les travaux des routes. Paiement des ouvriers travaillant à l'achèvement de la halle aux grains d'Amiens. — Fol. 38. Du 25 thermidor. Somme de 348 618 l. pour les travaux des routes. — Fol. 38 v°. Du 26 thermidor. Travaux de maçonnerie à la maison d'arrêt des Capettes à Amiens. Somme de 348 618 l. pour travaux des routes. — Fol. 39. Du 27 thermidor. Fabrication de bûches pour les travaux de la navigation. Paiement de travaux des routes. Somme de 348 618 l. pour travaux des routes. — Fol. 40. Du 29 thermidor. Extraction de la tourbe dans le canal de la basse Somme. — Fol. 41. Du 30 thermidor. Extraction de la tourbe dans le canal de la basse Somme.

Fol. 41 v°. Du 1^{er} fructidor. Reconstruction des ponts du faubourg de Hem à Amiens, sur la Selle. — Fol. 42. Du 5 fructidor. Sommes dues aux cantonniers du district d'Abbeville. — Fol. 42 v°. Du 6 fructidor. Sommes dues aux experts chargés de fixer les indemnités dues pour expropriations nécessitées par l'ouverture du nouveau lit de la Somme d'Amiens à la Chaudière. Sommes dues aux cantonniers du district de Doullens. — Fol. 43 v°. Du 7 fructidor. Extraction de tourbes dans le canal de la Somme. Les états nominatifs de dépenses pour les travaux du canal de la basse Somme doivent être certifiés par l'ingénieur. — Fol. 44 v°. Du 8 fructidor. Cailloux demandés à la commune de Péronne pour la réparation des routes nationales. Salaires des conducteurs et piqueurs des travaux des routes et de la navigation. — Fol. 45. Du 9 fructidor. Comblement du pont dit Pont inutile et réparation de celui du Déversoir, dans la traverse de Ham, grande route de Paris en Flandre. — Fol. 46. Du 10 fructidor. Extraction de la tourbe du canal de la basse Somme. — Fol. 46. Du 11 fructidor. Pont en charpente à exécuter à Bray sur Somme. Sommes dues aux cantonniers du district de Péronne. Réfection de trente-trois ponts et des chemins qui aboutissent de « Vallery » au Hourdel, à Cayeux et à Hautbut. — Fol. 47 v°. Du 12 fructidor. Réparations à faire au port de « Vallery sur Somme. » Dépenses pour les travaux du chemin de Péronne à S^t-Quentin. — Fol. 48 v°. Du 13 fructidor. Sommes dues aux cantonniers du district de Montdidier. Reconstruction du pont de Bernaville, sur la route d'Abbeville à Arras. Sommes dues aux cantonniers du district d'Amiens. — Fol. 49 v°. Du 15 fructidor. Ponts à construire. — Fol. 49 v°. Du 16 fructidor. Plaintes contre l'entrepreneur de la réparation des murs d'enceinte

du Crotoy. — Fol. 50 v°. Du 17 fructidor. Dégradation aux murs d'enceinte du Crotoy. — Fol. 51. Somme due pour travaux de vitrerie à la maison d'arrêt des Carmélites à Abbeville. Augmentation de salaire demandée par des casseurs de grès de Mons en Chaussée. Bâtardeau à construire dans le canal, à « Valery ». Demande de résiliation de marché par les entrepreneurs du canal de « Valery sur Somme. » — Fol. 53 v°. Du 21 fructidor. Somme réclamée par un ancien employé du citoyen Laurent au canal de la haute Somme. Mauvais état du chemin de Dompierre à Rapechy. Sommes dues aux ouvriers employés à l'extraction de la tourbe dans le canal de la basse Somme, entre Amiens et Picquigny. — Fol. 57 v°. Du 23 fructidor. Frais d'arpentage du terrain pour le déplacement du lit de la Somme entre Amiens et la Chaudière. — Fol. 58. Du 24 fructidor. Construction d'un pont provisoire en charpente à la porte de Chauny, à Ham. — Fol. 58. Du 25 fructidor. Citoyens à requérir pour la fourniture de caillou nécessaire à la réparation et à l'entretien des routes.

Fol. 59. De la 1^{re} sans-culottide. Plainte contre l'adjudicataire de la réparation du chemin de Longpré au Câtelet. Demande d'alignement pour construire des bâtiments au faubourg de Hem à Amiens, sur le chemin d'Amiens à Abbeville. — Fol. 60. De la 2^e sans-culottide. Sommes dues pour travaux des routes. — Fol. 60 v°. De la 4^e sans-culottide. Compte à rendre par le citoyen Laurent, ingénieur, d'une somme de 20 000 l. dont il avait été dépositaire en 1777 pour le paiement des dépenses journalières du canal de la haute Somme.

An III. — Fol. 62. Du 2 vendémiaire. Fonds pour la réparation des routes. Demande par la commune d'Hazebrouck qu'il soit construit une partie de chaussée pour rendre plus directe la route de Paris à Dunkerque par Amiens. Extraction de la tourbe du canal de la Somme. Pont provisoire à construire sur l'Authie à Doullens, grande route de Paris à Dunkerque. — Fol. 63 v°. Du 3 vendémiaire. Indemnité réclamée par plusieurs citoyens « pour raison de la démolition de six boutiques dites maisonnettes, qui étoient situées sur la place où se fait le marché au bled dans la commune d'Abbeville, laquelle démolition a été, dit-on, ordonnée par la municipalité, sur l'avis du directoire du district, approuvé par André Dumont, représentant du peuple. Vu sur cet objet : 1° une délibération de la société populaire d'Abbeville du 26 ventôse dernier,

portant invitation au district et à la municipalité de ce lieu à l'effet de faire démolir les boutiques en

question, motivée sur ce que cette masse de bâtimens au milieu de la place serviroit de retraite aux malveillans dans le cas d'une émeute », etc. — Fol. 64 v°. Du 5 vendémiaire. Paiement de travaux des routes. Sommes dues aux cantonniers du district d'Abbeville. — Fol. 65. Du 7 vendémiaire. Compte de la contribution représentative de la corvée de 1788, 1789, 1790. Sommes dues aux cantonniers du district de Doullens. Réparation demandée au chemin de Dompierre à Rapechy. — Fol. 66 v°. Du 8 vendémiaire. Chemin de Dompierre à Rapechy. — Fol. 67 v°. Du 9 vendémiaire. Plainte du citoyen Gaspard, adjudant général inspecteur des côtes de la 12^e division de l'armée du Nord, sur ce que « la route d'Abbeville à Vallery sur Somme est impraticable au point qu'on ne sauroit y passer sans danger, que même un voiturier chargé de transporter des objets au compte de la République est resté 15 heures dans un mauvais pas auprès de Senneville, le 3 de ce mois ; que de plus la voiture ayant été dans le cas de tomber à chaque instant dans une cavée profonde, il y auroit beaucoup de dommage si cet événement fût arrivé ; il demande en conséquence qu'il soit donné des ordres sans retard pour la réparation de ce chemin. » Tourbe provenant du creusement tant du nouveau lit de la Somme que du canal. Détails à demander à l'ingénieur en chef sur son voyage à Paris auprès de la commission des travaux publics, relativement au projet de navigation du canal de « Vallery » et de la Somme. Travaux à faire à la prison de la conciergerie de la commune d'Amiens. — Fol. 69 v°. Du 10 vendémiaire. Sommes dues aux cantonniers du district de Montdidier. — Fol. 70. Du 11 vendémiaire. fonds pour la réparation du chemin de Péronne à Saint-Quentin. Sommes dues aux cantonniers du district d'Abbeville. — Fol. 70 v°. Du 12 vendémiaire. Sommes dues aux cantonniers du district d'Amiens. Réparation du dépôt de mendicité d'Amiens. Frais d'impression. Réparations à faire à deux ponts sur le chemin de Dompierre à Rapechy. — Fol. 71 v°. Du 13 vendémiaire. Instruments et étuis de mathématiques achetés par l'ingénieur en chef pour les opérations relatives à la navigation de la Somme. Extraction de la tourbe dans le nouveau lit de la Somme et dans le canal de la basse Somme. — Fol. 72 v°. Du 16 vendémiaire. Plainte par Antoine Masse, d'Heudicourt, sur ce que plusieurs citoyens « se disant autorisés du conseil général de cette commune », ont coupé une haie et des arbres sur sa propriété. Attributions des bureaux de la commission des travaux publics. — Fol. 73. Du 18 vendémiaire. Sommes dues aux cantonniers du district de Doullens. Id., au conducteur et au

piqueur des travaux des routes du district de Montdidier. Id., aux conducteurs et aux piqueurs des travaux des routes du district de Péronne. Appointements des ingénieurs et des commis de l'ingénieur en chef. Salaires des conducteurs et piqueurs des travaux de la navigation. Fonds nécessaires pour la continuation des travaux des routes. Sommes dues aux entrepreneurs des travaux des routes. — Fol. 76 v°. Du 19 vendémiaire. Sommes dues aux conducteurs et piqueurs des travaux des routes du district d'Amiens. — Fol. 77. Du 21 vendémiaire. Sommes dues auxdits conducteurs et piqueurs. — Fol. 77 v°. Du 22 vendémiaire. Frais de porte-chaîne et piquets et d'achat de barque pour les travaux de la navigation. Emploi d'une somme de 3 687 l. 10 s., pour les travaux de la navigation. — Fol. 78. Du 23 vendémiaire. Sommes dues aux conducteurs et piqueurs des travaux des routes. — Fol. 78 v°. Du 24 vendémiaire. Réparations à faire aux prisons de Doullens. — Fol. 79. Du 25 vendémiaire. Somme due pour la construction d'une buse à la tête du canal de Villers, à l'embouchure de l'Authie. Maison d'arrêt « saine et commode » à établir à Montdidier. — Fol. 80 v°. Du 27 vendémiaire. Réclamation par le conseil général de la commune de Rue du nettoiemnt des nocages, pour parer à l'inondation des bas champs. Extraction de la tourbe dans le canal de la basse Somme entre Amiens et Picquigny. — Fol. 81 v°. Du 28 vendémiaire. Sommes dues pour fabrication d'outils destinés aux travaux de la navigation. Autorisation par le Comité de salut public à la commission des travaux publics de requérir des ouvriers. — Fol. 82 v°. Du 29 vendémiaire. Demande par le Comité des travaux publics de la Convention nationale d'un état des routes, ponts, canaux, rivières et monuments publics, des travaux à y faire, des causes du retard où sont ces travaux et des moyens de les accélérer. Autorisation au département de la Somme par la commission du commerce et approvisionnement de la République de faire enlever dans l'étendue du district de Doullens 200 livres de chanvre nécessaires à la confection de deux cables et autres agrès qu'exige la construction d'un pont sur l'Authie à Doullens. — Fol. 83 v°. Du 30 vendémiaire. Dispense demandée par deux ingénieurs de se livrer aux opérations nécessaires à la fixation du point d'eau de différents moulins et usines.

Fol. 84. Du 1^{er} brumaire. Autorisation demandée

par le citoyen Charles-Augustin Gomart, tanneur à Ham, d'établir un moulin à tan sur la Somme, où ses tanneries sont établies. Tourbage du canal de la basse Somme entre Amiens et Picquigny. — Fol. 85 v°. Du 5 brumaire. Envoi par l'ingénieur en chef de modèles d'états à imprimer. — Fol. 86 v°. Du 7 brumaire. Demande par les officiers municipaux de la commune d'Argœuves qu'il soit procédé au curage de la cunette et des contre-fossés du canal de la basse Somme. Sommes dues aux cantonniers du district d'Abbeville. Id., de Péronne. Paiement de travaux au port de « Vallery sur Somme ». Mauvais état de la couverture des cabinets d'aisance du palais de justice du district d'Amiens. Réparation demandée à l'abreuvoir de la commune de Ham, dont l'accès est difficile. — Fol. 89. Du 8 brumaire. Emploi des fonds affectés aux travaux de la navigation. États à imprimer pour l'ingénieur en chef des travaux publics. — Fol. 89 v°. Du 9 brumaire. Réponse réclamée par le district d'Abbeville au sujet du mauvais état des deux ponts sur le chemin de Dompierre à Rapechy. — Fol. 90. Du 11 brumaire. Tourbe du canal de la basse Somme. — Fol. 91. Du 12 brumaire. Indemnité d'expropriation de terrain pour la route d'Amiens à Compiègne. Indemnité demandée par un élève ingénieur en sus de son traitement. Détérioration aux digues de la Somme. Mauvais état d'un pont de la chaussée nationale au faubourg de Hem, à Amiens. Plaintes par la municipalité d'Amiens de ce qu'on ne fait pas les réparations nécessaires à la prison de la Conciergerie. Sommes dues aux cantonniers du district d'Amiens. — Fol. 93. Du 13 brumaire. Somme de 100 000 l. mise à la disposition du département pour la réparation des routes. Sommes dues aux conducteurs et piqueurs des travaux des routes du district d'Amiens. — Fol. 94. Du 14 brumaire. Sommes dues aux cantonniers du district d'Amiens. Refus par les ingénieurs de faire les opérations relatives à la fixation des points d'eau sur les rivières où il y a des moulins et usines. — Fol. 95. Du 15 brumaire. Travaux du port de « Vallery sur Somme. » Lecture d'un essai sur le système nouveau des mesures comparées avec les anciennes par le citoyen Poirée, de Cerisy-Buleux, avec des réflexions faites par l'Académie au sujet de ce travail. — Fol. 96. Du 16 brumaire. Tourbes du canal de la basse Somme. Augmentation de traitement demandée par les conducteurs, piqueurs et autres employés aux travaux de la navigation. — Fol. 96 v°. Du 17 brumaire. Achèvement par voie de réquisition des travaux abandonnés par les entrepreneurs pour l'entretien des routes. — Fol. 97 v°. Du 18 brumaire. Réparation des avaries survenues au port de

« Vallery sur Somme, par l'effet de la grande mer du 19 du mois dernier. » Lenteur apportée par le district d'Abbeville dans les réquisitions dont le citoyen Caron a besoin pour la confection des ouvrages qui lui sont confiés. Réparation au pont du faubourg de Hem à Amiens. — Fol. 99. Du 22 brumaire. Paiement de travaux à une vergne sur un bras de la Somme à Abbeville. Tourbage du canal de la basse Somme. Sommes dues aux cantonniers du district de Montdidier. Frais d'impression. — Fol. 100 v°. Du 25 brumaire. Réclamation par l'entrepreneur des réparations du mur d'enceinte du Crotoy. — Fol. 102. Du 26 brumaire. Instruments achetés pour les opérations relatives à la navigation. Tourbe du canal de la basse Somme. — Fol. 103. Du 30 brumaire. Construction de quatre ponts sur le canal de Lanchères et Cayeux non encore commencée. Tourbes du nouveau lit de la Somme entre Amiens et la Chaudière, et du canal de la basse Somme.

Fol. 103 v°. Du 1^{er} frimaire. Somme due pour travaux de vitrerie à la maison d'arrêt des Carmélites à Abbeville. Salaires des cantonniers de la route de Paris en Angleterre. Moulins du Thil. — Fol. 105. Du 2 frimaire. Réparation des chemins de halage de la Somme. — Fol. 110. Du 4 frimaire. Sommes dues aux cantonniers du district d'Abbeville. Id., à trois cantonniers de la route d'Amiens à Péronne et S^t-Quentin. Salaires des conducteurs, piqueurs et autres préposés à la surveillance des travaux des routes. Pépinières du canal de la haute Somme. — Fol. 112 v°. Du 5 frimaire. Cailloux pour la réparation des routes. Sommes dues aux cantonniers du district de Montdidier. — Fol. 112 v°. Du 6 frimaire. Refus par le citoyen Jumel-Riquier, d'Abbeville, de rendre un chapelet qui lui a été prêté. — Fol. 113. Du 7 frimaire. Absence d'adjudicataire pour la construction du pont sur l'Authie, à Doullens. — Fol. 114. Du 9 frimaire. Défaut d'adjudicataire pour les travaux de réparation de la maison d'arrêt du district de Doullens. Absence d'adjudicataire pour la construction d'un pont en charpente sur la Somme, à Bray sur Somme. Réparation à faire au noc existant à la tête du canal de Maye. — Fol. 115 v°. Du 11 frimaire. Sommes dues aux cantonniers du district de Doullens. Fol. 116. Du 12 frimaire. Coupes à faire dans le bois de Pendé, pour la réparation des avaries survenues au port de « Vallery sur Somme », le 19 vendémiaire précédent. Voiture de tourbe provenant de l'excavation du canal de la basse Somme, mise à la

disposition de la municipalité d'Amiens, « pour être distribuée aux citoyens indigens de cette dernière commune. » Sommes dues aux cantonniers du district de Doullens. Frais d'impression. — Fol. 118. Du 13 frimaire. Tourbes du canal de la basse Somme. Curement de la cunette du canal de la basse Somme. Sommes dues aux cantonniers du district d'Amiens. — Fol. 119. Du 16 frimaire. Sommes dues aux cantonniers du district de Montdidier. Paiement de travaux de réparations au port de « Vallery sur Somme. » Sommes dues à des conducteurs des travaux des routes du district de Montdidier. Tourbe du canal de la basse Somme. Frais relatifs aux projets de navigation de la basse Somme. — Fol. 121. Du 17 frimaire. Plaintes par le locataire des jardins entourant le château de Péronne, dont jouissait ci-devant le commandant de cette place, de ce que les volontaires casernés dans ledit château ont dévalisé lesdits jardins. Reconstruction du pont de Bray sur Somme. — Fol. 122 v°. Du 18 frimaire. Autorisation demandée de construire un moulin à huile à Longpré. Demande de fixation du point d'eau à un moulin établi sur la Noye à Berny. Sommes dues aux cantonniers du district de Montdidier. Avance par le district de Montdidier sur les travaux des routes. Paiement des travaux de robage des fonds des cachots de la maison de justice près le tribunal criminel du département. — Fol. 125 v°. Du 21 frimaire. Faucardement de la Somme. Sommes dues aux cantonniers du district de Montdidier. — Fol. 126 v°. Du 23 frimaire. Sommes dues aux conducteurs et piqueurs des travaux des routes du district de Péronne. Sommes dues aux cantonniers du district de Péronne. — Fol. 127 v°. Du 25 frimaire. Indemnité d'expropriation de terrain pour le canal de la basse Somme. Réparations de la maison d'arrêt de district de Doullens. Désapprobation par la commission des travaux publics des projets de construction des chemins de Poix à Conty et de Conty à Essertaux ; approbation de ceux de la réparation du pont de Corbie et du pont entre Corbie et Fouillois. Créances arriérées dues aux entrepreneurs des travaux des routes. — Fol. 130. Du 26 frimaire. Tourbe du canal de la basse Somme. Chûte de l'un des deux ponts de Dompierre à Rapechy, et perte d'une voiture attelée de quatre chevaux qui en a été la suite. — Fol. 131. Du 29 frimaire. Dépenses à payer pour les travaux des routes. Réparations urgentes à la prison près le tribunal criminel du département. — Fol. 132 v°. Du 30 frimaire. Curement de la cunette du canal de la basse Somme d'Argœuves au Camp de César.

Fol. 133. Du 2 nivôse. Travaux exécutés au ci-devant collège d'Amiens, pour le transformer en

maison d'arrêt. Soumission souscrite par le citoyen Bonvalet pour fabriquer les outils nécessaires aux travaux publics du département. — Fol. 135 v°. Du 3 nivôse. Fournitures de bureau. — Fol. 136. Du 4 nivôse. Travaux exécutés à la maison nationale des ci-devant Carmélites, pour la transformer en maison d'arrêt, par ordre d'André Dumont, représentant du peuple. — Fol. 137. Du 6 nivôse. Traitement d'un conducteur des travaux publics sur le chemin d'étape d'Amiens à Corbie. Sommes dues aux cantonniers du district d'Amiens. — Fol. 138. Du 7 nivôse. Indemnité réclamée par le commissaire délégué par la municipalité de Fourcigny, pour la surveillance des travaux des routes. — Fol. 138 v°. Du 8 nivôse. Projet de navigation de la Somme ; établissement d'un pont au hable d'Ault, etc. — Fol. 149. Du 9 nivôse. Plainte contre la négligence de l'ingénieur à aller constater l'état des écluses ou barrages pratiqués dans la Noye par le citoyen Briet. Demande par la commission des travaux publics d'un artiste « qui puisse faire un état exact des réparations les plus indispensables pour la conservation de la cy-devant cathédrale d'Amiens, et d'en dresser le devis estimatif, avec les plans ; elle observe qu'elle désireroit que cet artiste fût un architecte dont les talents, la probité et le civisme soient connus » ; désignation de l'ingénieur-architecte Rousseau. — Fol. 148 v°. Du 11 nivôse. Sommes dues aux cantonniers du district de Doullens. — Fol. 149. Du 12 nivôse. Congé de deux mois à un ingénieur. Fonds pour les travaux des routes. Supplément de traitement demandé par les conducteurs et piqueurs employés aux projets et travaux de la navigation, en raison du renchérissement des denrées. — Fol. 152 v°. Du 15 nivôse. Sommes dues aux cantonniers du district de Montdidier. Curement de la cunette de la citadelle. — Fol. 153 v°. Du 20 nivôse. Réparation et entretien de plusieurs maisons d'arrêt. — Fol. 155. Du 21 nivôse. Tourbe du canal de la basse Somme. Salaires des cantonniers du district de Péronne. — Fol. 156. Du 22 nivôse. Reconstruction de deux ponts sur le chemin de Dompierre à Rapechy. Construction du pont en charpente de Bray sur Somme. Arrêté sur l'adjudication des travaux des routes. Construction d'un pont en briques sur la route d'Abbeville à Arras, à la traverse de Bernaville. Malfaçons dans la réparation du mur d'enceinte du Crotoy. — Fol. 160 v°. Du 23 nivôse. Somme due à des cantonniers du district de Péronne. Sommes dues à des cantonniers sur la route de Paris à

Cambrai. — Fol. 161 v°. Du 27 nivôse. Procès-verbal de visite et d'estimation des terrains à prendre pour le nouveau lit de la Somme, d'Amiens à la Chaudière. — Fol. 163 v°. Du 28 nivôse. Établissement de cuisines dans différentes maisons d'arrêt, à Amiens. — Fol. 165 v°. Du 29 nivôse. Curement de la Somme, pour faciliter la navigation. Accident causé par le retard survenu dans la réparation du mur d'enceinte du Crotoy.

Fol. 167 v°. Du 1^{er} pluviôse. Plaintes par le propriétaire du bac de Daours sur la Somme, de ce que la majeure partie des passants refusent de payer le droit de passage sur ce bac. — Fol. 169. Du 4 pluviôse. Compte définitif des ouvrages exécutés au canal de « Vallery sur Somme. » — Fol. 170 v°. Du 7 pluviôse. Sommes dues aux cantonniers du district d'Abbeville. — Fol. 171. Du 8 pluviôse. Tourbe du canal de la basse Somme. Pelles pour l'excavation du canal de dérivation entre les remparts d'Amiens et la Chaudière. Désapprobation par la commission des travaux publics des projets de chemins de Poix à Conty et de Conty à Essertaux. Tourbe du canal de la basse Somme. — Fol. 174. Du 12 pluviôse. Arrêté du Comité des travaux publics de la Convention ordonnant le comblement des mares et excavations, l'enlèvement des dépôts de bois, pierres, fumiers, etc., qui encombrant la voie publique. Dépenses relatives aux travaux des routes du district de Montdidier. Pièces manquant au corps du chapelet et des agrès qui ont été prêtés à l'entrepreneur du canal de « Vallery sur Somme ». Sommes dues pour travaux des routes. Pièces manquant au corps du chapelet et des agrès prêtés à l'entrepreneur du canal de « Vallery. » Indemnité réclamée par le conducteur des travaux du chemin d'étape de Conty à Poix. Sommes dues aux cantonniers du district d'Amiens. — Fol. 176 v°. Du 14 pluviôse. Arrêté du comité des travaux publics concernant les mares et abreuvoirs qui anticipent sur les routes. Sommes dues aux cantonniers du district de Montdidier. — Fol. 177 v°. Du 15 pluviôse. Sur les observations du citoyen Thomas, préposé aux transports militaires, estacade à établir le long des ponts de Picquigny, d'Ailly sur Somme et de Dreuil, sur le chemin de halage de la Somme. — Fol. 178 v°. Du 17 pluviôse. Excès des avances faites aux communes pour les réquisitions de cailloux. Demande par les propriétaires de l'atelier de filature de coton établi à Corbie, que le pont de Corbie soit rétabli, non dans son emplacement actuel, mais, entre Corbie et Fouilloy, dans un emplacement le plus direct possible. — Fol. 180 v°. Du 19 pluviôse. Réclamation du conducteur du chemin d'étape d'Amiens à Poix par Conty. — Fol. 182. Du

22 pluviôse. Augmentation de salaire demandée par les cantonniers, en raison du renchérissement de la vie. Dégradations au corps de garde de la place de Péronne. Paiement de travaux de réparations aux ports de « Vallery sur Somme. » — Fol. 183 v°. Du 23 pluviôse. Sommes dues aux cantonniers du district de Montdidier. — Fol. 184. Du 24 pluviôse. Salaires des conducteurs et piqueurs employés sur les routes du district d'Amiens. Demande d'ouverture d'une perte d'eau à une mare d'Ovillers-la-Boisselle. — Fol. 186 v°. Du 25 pluviôse. Sommes dues aux cantonniers du district de Montdidier. — Fol. 187. Du 26 pluviôse. Dégradations causées à la grève du port de la Somme. Erreur dans la comptabilité des travaux publics du district de Montdidier. Travaux du mur d'enceinte du Crotoy. — Fol. 188 v°. Du 27 pluviôse. Prisonniers de guerre à employer à la réparation des chemins.

Fol. 188 v°. Du 1^{er} ventôse. Sommes dues aux conducteurs et piqueurs employés sur les routes du district d'Abbeville. Id., de Montdidier. — Fol. 190 v°. Du 2 ventôse. Tourbes du canal de la basse Somme, — etc.

L 124. (Registre.) — In-fol., 196 feuillets, papier.

An III. — Délibérations et arrêtés de l'administration du département, 5^e bureau. Travaux publics. — Fol. 1. Du 3 ventôse. Compte définitif des travaux du canal de « Vallery sur Somme ». Sommes dues aux conducteurs, piqueurs et garde éclusiers du canal de « Vallery. » Sommes dues aux conducteurs et piqueurs des travaux des routes du district de Péronne. Demande par le conseil général de la commune d'Amiens d'autoriser les agents militaires à faire prendre dans les marais la tourbe extraite du canal, pour être voiturée par les chevaux des charrois pour servir à réintégrer ce qui leur a été prêté du magasin de tourbes achetées par la commune. Prisonniers de guerre à employer aux travaux des routes du district de Montdidier. Réparation à faire au moulin à eau de Machiel actuellement séquestré comme propriété du citoyen Tœufle, dont les enfants sont émigrés. — Fol. 4. Du 4 ventôse. Frais de vente des herbes le long du canal de la haute et de la basse Somme. Pont provisoire à établir à Nampont, sur l'ancienne route de Paris à Calais. Réparations urgentes à faire sur les routes du district d'Amiens. Réclamation au sujet des salaires des conducteurs et piqueurs. — Fol. 6. Du 5 ventôse. Arrêté y transcrit

de Florent Guiot, représentant du peuple, sur les réparations urgentes à faire aux routes. — Fol. 7. Du 6 ventôse. Réparations à faire au lieu des séances du tribunal criminel du département. Réparations à faire à la cathédrale d'Amiens. Augmentation de traitement demandée par le citoyen Rousseau, ingénieur-architecte du département. — Fol. 8 v°. Du 7 ventôse. Salaires des conducteurs et gardes du canal de la haute Somme. — Fol. 9 v°. Du 8 ventôse. Demande d'abattage d'un arbre mort à Villers-Carbonnel. Salaires du commissaire de surveillance et des gardiens des tourbes extraites du canal de la basse Somme pour les besoins des indigents de la commune d'Amiens. — Fol. 10. Du 9 ventôse. « Il a été mis sur le bureau un état des sommes dues aux ouvriers qui ont été employés à réparer les dessous des portes de la place de Péronne, qui ont été déparvés pour faciliter le passage d'une voiture qui transportoit à Paris les tableaux de Rubens trouvés à Anvers par ordre de la municipalité de Péronne et sur la réquisition du citoyen Barbier, chargé de la conduite desdits tableaux, par arrêté du représentant du peuple Richard en date du 21 thermidor ; ledit mémoire montant à la somme de 371 l. 10 s. a été arrêté par la municipalité de Péronne. Vu l'expédition en bonne forme d'un arrêté du district de Péronne en date du 28 fructidor an 2, duquel il résulte que le citoyen Barbier, porteur d'un arrêté du représentant du peuple Richard dudit jour, 21 thermidor, qui le chargeoit de la conduite des chefs d'œuvres de Rubens qui se trouvoient à Anvers, pour être transporté au Muséum de la République, a exposé à l'administration de ce district que les portes de la commune de Péronne, du nord et du midy, n'ayant point assez d'élévation pour le passage de la voiture qui contenoit lesdits tableaux, il étoit indispensable [qu'il ?] prenne les mesures convenables pour que le pavé en soit baissé au moment de l'arrivée de cette voiture, sur quoi le district de Péronne avoit arrêté que la municipalité de Péronne seroit autorisée, et autant que de besoin requis, de faire faire les travaux nécessaires pour faciliter l'entrée de la voiture sous l'inspection du citoyen Barbier. Vu le rapport de l'ingénieur en chef des travaux publics portant 1° que les ouvrages relatifs à la réparation des portes de la place de Péronne ont eu lieu pour faciliter le passage sous lesdites portes des voitures chargées des tableaux provenans de la Belgique ; 2° qu'aucun ingénieur ni préposé à la conduite des travaux n'a été requis de faire exécuter ce travail pour lequel la municipalité devoit s'adresser au district ; 3° enfin que, comme ce travail a un but d'utilité, et qu'il y avoit urgence, cet ingénieur estime que l'administration du département peut en ordonner le remboursement sur les fonds destinés aux grandes routes, en avertissant la

municipalité de Péronne qu'à l'avenir elle ait à s'adresser à l'administration du district ou à l'ingénieur ; ...le district de Péronne sera autorisé à faire payer sur les fonds destinés aux travaux des routes de son ressort, à chacun des ouvriers dénommés audit état, les sommes y portées, le tout jusqu'à concurrence de ladite somme. » — Fol. 11. Du 10 ventôse. Sommes dues aux cantonniers du district d'Abbeville. Id., de Doullens. Id., d'Amiens. — Fol. 12 v°. Du 11 ventôse. Indemnité d'expropriation d'un terrain pris pour la confection de la route d'Amiens à Compiègne par Montdidier. — Fol. 13. Du 13 ventôse. Dignes du canal de la haute Somme dégradées et autres dégâts occasionnés par les grandes eaux résultant de la fonte des neiges. Réparation du pavé des rues d'Amiens servant de passage aux charrois qui transportent les blés du magasin établi au ci-devant évêché. — Fol. 15 v°. Du 16 ventôse. Écroulement d'un ouvrage construit pour protéger un bâtiment situé au-dessous du pont en grès du faubourg de Hem, à Amiens, sur la route d'Amiens à Abbeville. Sommes dues aux conducteurs, piqueurs et gardes du canal de « Valery. » — Fol. 16 v°. Du 17 ventôse. Sommes dues aux cantonniers du district de Montdidier. Sommes dues aux conducteurs et piqueurs des travaux des routes du district d'Amiens. Id., aux conducteurs et piqueurs des travaux des routes de Péronne à S^t-Quentin, par Tertry, et de celles des environs de Ham. Id., aux conducteurs et piqueurs du district de Montdidier. — Fol. 18. Du 18 ventôse. Salaire de deux employés à la conduite des travaux du canal de la basse Somme. — Fol. 18 v°. Somme due à Charles Demuin, chasublier à Péronne pour avoir raccommoqué les bandoulières des gardes du canal de la haute Somme, « desquels on avoit ôté les empreintes de féodalité. » — Fol. 19. Du 21 ventôse. Reconstruction du pont de Long. — Fol. 20. Du 22 ventôse. Sommes dues aux cantonniers du district de Péronne. — Fol. 20 v°. Du 23 ventôse. Réparation du chemin de halage de la Somme. — Fol. 21 v°. Du 24 ventôse. Réparation de la couverture du cabinet d'aisance du tribunal du district d'Amiens. Id., de la couverture de la chambre dudit tribunal. — Fol. 22 v°. Du 25 ventôse. Réparation du pavé des rues d'Amiens servant de passage au charroi des armées. — Fol. 23. Du 27 ventôse. Sommes dues aux cantonniers du district de Péronne. — Fol. 24. Du 28 ventôse. Dégradations

aux chemins vicinaux et aux rues des communes rurales, par suite du dégel. Robage à faire aux cachots de la maison de justice du tribunal criminel. — Fol. 24 v°. Du 29 ventôse. Pont de Corbie. Sommes dues aux conducteurs et piqueurs des travaux des routes du district de Montdidier. Indemnité d'expropriation de terrains pour le redressement de la route d'Amiens à Compiègne par Montdidier.

Fol. 26. Du 2 germinal. Réparation de la route de Péronne à Valenciennes. Somme de 100 000 l. pour la réparation des routes. — Fol. 27 v°. Du 3 germinal. Réparation des rues d'Amiens dégradées par les charrois militaires et les convois des subsistances. Augmentation de traitement demandée par un conducteur. Curement de la cunette du canal de la basse Somme entre Amiens et Picquigny. — Fol. 28. Du 6 germinal. Aménagement de la salle des séances du tribunal criminel. — Fol. 28 v°. Du 7 germinal. Réquisitions à faire pour la remise des routes en état. Réparation du chemin de halage de la Somme. Fourniture de pavés de grès pour les routes. — Fol. 30 v°. Du 8 germinal. Demande de démolition d'un bâtiment connu sous la dénomination de la Commanderie, tenant à la Fausse porte à Abbeville. Pétition des juges, commissaire national et greffier du tribunal civil du district d'Abbeville, exposant que, « depuis l'incendie du 16 nivôse dernier qui a détruit les bâtimens servant à l'administration et aux tribunaux, ils ont réclamé un local convenable pour la tenue des audiences du tribunal et des séances du jury d'accusation. » Réparation des digues du canal de la basse Somme. — Fol. 32. Du 9 germinal. Réquisition d'ouvriers pour travailler sur-le-champ à la réparation de la route servant au transport des grains passant par Amiens. Sommes dues aux cantonniers du district d'Amiens. — Fol. 33 v°. Du 12 germinal. Sommes dues aux cantonniers du district d'Amiens. — Fol. 33 v°. Du 14 germinal. Mur tombé dans la Selle au faubourg de Hem à Amiens. Alignement pour la construction d'une maison sur la grande route à Flixecourt. — Fol. 35. Du 18 germinal. Visite à faire des moulins de Pierrepont et du faubourg de Becquerel à Montdidier, dont la vente a été suspendue. Vérification des moulins et usines provenant d'émigrés, sur les territoires de Rue, Villers sur Authie, Lambecourt, Cahon, Long et Dreuil. Sommes dues aux cantonniers du district de Doullens. — Fol. 37. Du 19 germinal. Sommes dues aux cantonniers du district de Péronne. — Fol. 37. Du 20 germinal. Sommes dues aux cantonniers du district de Montdidier. Somme de 350 000 l. pour l'entretien des routes. — Fol. 38. Du 22 germinal. Augmentation de salaire demandée par des piqueurs

des travaux des routes. Sommes dues pour la réparation des digues de la basse Somme de Saint-Sauveur au Camp de César. Réclamation par un ingénieur du paiement de ses appointements. —

Fol. 39 v°. Du 23 germinal. Paiement de réparations au port de « Valery sur Somme ». — Fol. 40. Du 24 germinal. Établissement de magasins pour reserrer les machines et les matériaux nécessaires aux réparations du port de « Vallery sur Somme. » — Fol. 40 v°. Du 25 germinal. Sommes à payer aux cantonniers du district de Doullens. Location, pour être cultivés, de terrains destinés au canal de la Somme et à ses digues, en attendant qu'ils soient utilisés. — Fol. 41 v°. Du 26 germinal. Réparation de la couverture de la maison du Jardin des Plantes à Amiens. — Fol. 42. Du 27 germinal. Sommes dues aux cantonniers du district de Montdidier. — Fol. 42 v°. Du 28 germinal. Paiement de travaux de ponts en charpente sur les canaux de Lanchères et de Cayeux.

Fol. 43. Du 1^{er} floréal. Robage des fonds de cachots de la maison de justice près le tribunal d'Amiens. Alignement pour faciliter la circulation des voitures qui fréquentent la place dite le « Marché au Blé », à Amiens. Anticipation sur l'accotement de la route d'Amiens à Abbeville aux abords d'un pont dans la traverse de Flixecourt. Salaires des conducteurs et autres employés des travaux des ports maritimes et de la navigation. Sommes dues aux conducteurs et piqueurs des travaux des routes du district d'Amiens. — Fol. 45. Du 2 floréal. Réparation du halage d'une partie de la Somme. — Fol. 46. Du 3 floréal. Réparation du halage d'une partie de la Somme. Paiement de travaux de curement de la cunette du canal de Saint-Sauveur au Camp de César. — Fol. 47. Du 4 floréal. Fouilles faites par différents particuliers sur les chemins de halage de la Somme. — Fol. 48. Du 7 floréal. Faucardement de la Somme. Rétablissement d'une digue dégradée par le débordement de la Selle. Sommes dues aux cantonniers du district de Doullens. — Fol. 49 v°. Du 8 floréal. Réparations à faire au halage de la Somme, « pour faciliter l'arrivage des subsistances dont le transport doit se faire par eau. » Demande d'alignement pour construire un mur sur la route d'Amiens à Montdidier. Paiement de travaux des routes. Sommes dues aux cantonniers du district d'Abbeville. — Fol. 50 v°. Du 10 floréal. Paiement de travaux de curement de la cunette du canal de la basse Somme, entre la buse d'Argœuves et le pont Guidé. Salaire des conducteurs et gardes du canal de

la haute Somme. — Fol. 51 v°. Du 11 floréal. Curement demandé par le représentant du peuple Blaux, de la rivière de Somme, depuis l'entrée de S^t-Maurice jusqu'au dessous de la manufacture Bonvalet, laquelle rivière a été comblée de sables et de pierres par le dernier débordement ; arrêté dudit représentant du peuple à ce sujet. Sommes dues aux conducteurs, piqueurs et gardes du canal « Vallery sur Somme ». Sommes dues aux cantonniers du district d'Amiens. — Fol. 53 v°. Du 13 floréal. « Il a été fait lecture d'un arrêté du directoire du district d'Amiens, en date du 11 de ce mois, par lequel on remarque que les ouvriers paveurs de la commune d'Amiens ont quitté depuis plusieurs jours les ateliers en réparation des chaussées de grès dans la traverse de cette commune ; que d'ailleurs les ouvriers se refusent de travailler à moins qu'on ne leur paye un salaire de 20 l. ou 18 l. par jour, au lieu de 10 l. 15 s., 10 l., 6 l. 10 s., 5 l. à quoi les journées de ces ouvriers ont été fixées sur la proposition de l'ingénieur Advyné, pourquoi le district propose, en conformité de l'arrêté du département du 7 germinal dernier, de faire mettre ces ouvriers en réquisition par le Comité de salut public, et de demander à la commission des approvisionnements de vouloir bien autoriser le commissaire ordonnateur des guerres à la résidence d'Amiens, à faire délivrer du pain aux ouvriers dont il s'agit par les gardes magasins des vivres établis dans chaque chef-lieu de district. Vu l'état nominatif des ouvriers, au nombre de 22, à employer aux réparations des chaussées et pavés de grès, tant dans la commune d'Amiens qu'aux abords de Corbie ; le directoire du département de la Somme, ouï le procureur général syndic, considérant que, sur la proposition de l'ingénieur ordinaire des travaux publics du premier arrondissement, le district d'Amiens a fixé à 10 l. 15 s., 10 l., 6 l. 10 s. et 5 l. par jour le salaire des ouvriers dénommés en l'état cy-dessus énoncé ; que sans doute le district ne s'est [dé ?] terminé à porter à ces diverses sommes le salaire des paveurs qu'à cause de l'extrême cherté des denrées de première nécessité et de la rareté des ouvriers qui peuvent être employés au pavage ; que ce salaire est déjà supérieur ou tout au moins égal à celui dont jouissent les ouvriers qui exercent tout autre art dans cette commune ; que le refus des paveurs de continuer le travail par eux commencé démontre bien qu'ils ont le désir de profiter des circonstances qui rendent les travaux urgents pour se faire payer un salaire tellement exorbitant qu'il ne seroit plus possible de mettre des bornes à leur cupidité ; que conséquemment la voie de la réquisition est la seule dont on puisse user aujourd'hui à l'égard des ouvriers dont il s'agit ; considérant aussi que, pour ôter à ces ouvriers tout

prétexte de se refuser à travailler à la réparation des routes, il convient de prendre les mesures nécessaires pour assurer leur subsistance, mais que, pour proposer, soit au Comité de salut public, soit au représentant du peuple en mission dans le département de la Somme, la mise en réquisition des 22 ouvriers désignés, il faudroit que l'état nominatif fût rédigé conformément aux décisions formelles de la commission de travaux publics, qui se trouvent expliquées par les articles 2 et 3 de l'arrêté du 7 germinal cy-devant relaté, dont la teneur suit : « Art. 1^{er}. S'il y a impossibilité reconnue de trouver des ouvriers et des voituriers qui veuillent travailler aux routes, l'ingénieur en chef fera faire de suite un état nominatif des refusans quoique pouvant travailler, en indiquant leurs demeures et en certifiant qu'ils ne sont point déjà requis pour un service public, pour qu'il soit demandé au Comité de salut public de les mettre en réquisition. Art. 3. L'ingénieur en chef formera un autre état des individus qui devront travailler aux routes et qui ne pourront pas se procurer de pain, en observant de diviser cet état par étapes militaires, telles qu'elles sont établies, lequel servira à demander à la commission des approvisionnements d'assimiler les travailleurs aux troupes en marche, pour fournir leur pain nécessaire à leur subsistance. » Considérant que les formalités indispensables ne sont point remplies, qu'en effet l'état nominatif n'indique ni la demeure des ouvriers ni qu'aucun d'eux n'est point requis pour un service public, ni enfin qu'ils sont dépourvus de moyens de se procurer du pain, a arrêté et arrête : Que l'état nominatif des 22 ouvriers dont est question et rédigé par l'ingénieur ordinaire du 1^{er} arrondissement, sera envoyé à l'ingénieur en chef, en l'invitant à faire faire d'autres états dans le plus bref délai, en conformité des dispositions de l'arrêté du département du 7 germinal dernier, dont les art. 2 et 3 sont cy-dessus transcrits, lesquels états seront renvoyés avec les observations du district à l'administration du département, pour être pris tel parti qu'il conviendra. » Indemnité d'expropriation de terrain pour le redressement de la route d'Amiens à Compiègne. — Fol. 55 v°. Du 14 floréal. Sommes dues aux cantonniers du district de Montdidier. Id., de Doullens. Id., de Péronne. — Fol. 56. Du 16 floréal. Pont de Bernaville sur la route d'Abbeville à Arras. Changement de la direction du chemin d'étape de Corbie. Sable à délivrer au citoyen

Bonvalet, « pour le moulage qu'exige l'épuration des matières de cloches dont il est chargé. » Navigation de la partie du canal de la haute Somme de S^t-Simon à Amiens. Réparations à faire au moulin d'Authie, « provenant d'Élizabeth-Jeanne Rambure, veuve Deligny, émigré. » Paiement de travaux des routes. Salaires des conducteurs et gardes du canal de la haute Somme. — Fol. 61. Du 17 floréal. Salaires des conducteurs et piqueurs des routes du district de Péronne. Id., d'Abbeville. Id., de Montdidier. Salaires des conducteurs et piqueurs des travaux du canal de la basse Somme. — Fol. 62 v°. Du 19 floréal. Plaintes contre une construction de moulin entreprise sur une mesure attendant à la rivière qui traverse la commune de Longpré. Salaires des géographes employés aux travaux publics du département. — Fol. 64 v°. Du 20 floréal. Demande d'alignement pour la construction d'une maison rue de Noyon à Amiens. — Fol. 65. Du 11 floréal¹. « Lettre du représentant du peuple Blaux, par laquelle il annonce au département qu'il est instruit que la rivière de Somme, depuis l'entrée de S^t-Maurice jusqu'au-dessous de la manufacture du citoyen Bonvalet, a été comblée de sables et pierres par le dernier débordement ; qu'il est très instant de travailler au curement de cette rivière, attendu qu'il attend incessamment des arrivages considérables de grains par le moyen de la navigation ; il invite en conséquence l'administration à faire toutes les dispositions convenables pour cette opération et à lui communiquer les plans et projets pour l'accélérer. — Fol. 66. Du 6 floréal². Sommes dues aux cantonniers du district de Péronne. — Fol. 66 v°. Du 21 floréal. Curement de la cunette du canal de la basse Somme. — Fol. 66 v°. Du 23 floréal. Sommes dues aux cantonniers du district de Péronne. Faucardement de la haute Somme. Pépinière nationale d'Amiens. — Fol. 68 v°. Du 24 floréal. Réparations à faire à un bâtiment attendant à l'hospice d'Humanité d'Amiens et nouvellement construit, qui menace ruine. Appointements et frais de bureau des ingénieurs. — Fol. 70 v°. Du 25 floréal. Commissaire nommé par les habitants de S^t-Maurice, pour surveiller le ramassage des cailloux à faire par lesdits habitants, pour l'approvisionnement d'une partie de la route d'Amiens à Doullens. Alignement d'une maison rue de Noyon à Amiens. Réclamation par Albin Ennuyer, de Mons en Chaussée, d'un marteau de fer à lui emprunté par voie de réquisition, pour l'extraction et le cassage des grès et pierres pour la

réparation de la route de Péronne à S^t- Quentin. lequel ne lui a pas été rendu. Demande d'alignement pour construire un bâtiment sur le bord de la route, faubourg de Noyon, à Amiens. — Fol. 73. Du 26 floréal. Nécessité de faire couper les herbes croissant dans le canal de la haute Somme, afin de garantir les propriétés riveraines des inondations. Dégradations par des particuliers au chemin de halage de la Somme ; les délinquants déférés aux tribunaux. — Fol. 75. Du 27 floréal. Indemnité au citoyen Lemarchand, élève de l'école centrale des travaux publics, et aux trois géographes chargés de lever les plans de la haute Somme. — Fol. 75 v°. Du 29 floréal. Frais de projets de navigation de la basse Somme. Somme de 7 052 l. pour la réparation des ponts provisoires sur le canal et l'entretien de la pépinière de la Chapelette.

Fol. 76 v°. Du 1^{er} prairial. Curement de la cunette du canal de la basse Somme. — Fol. 77 v°. Du 2 prairial. Bois à fournir par un soumissionnaire. — Fol. 78. Du 4 prairial. Augmentation de salaires demandée par les commissaires pour la surveillance des travaux des routes du district d'Amiens. Réclamation par un ingénieur du paiement de ses appointements. — Fol. 79. Du 5 prairial. Demande d'alignement pour construire un bâtiment aux abords de la grande route d'Amiens à Arras. Instruments tels que chaînes, graphomètres et fiches achetés par l'ingénieur en chef pour les opérations relatives aux travaux de la navigation. Paiement des dépenses à faire pour la levée des plans de la haute Somme d'Amiens à Bray. Sommes dues pour l'extraction de la carrière d'Argœuves de la pierre destinée à la reconstruction du pont sur le chemin de halage de la Somme. Sommes dues aux cantonniers du district de Montdidier. — Fol. 80 v°. Du 7 prairial. Herbes à vendre sur les digues du canal de la haute Somme. Somme de 150 000 l. pour la restauration des routes. — Fol. 81. Du 7 prairial. Sommes dues pour pavés de grès fournis par Nicolas Daboval, gressier à Vignacourt, pour la réparation des routes qui traversent la commune d'Abbeville. — Fol. 82 v°. Du 8 prairial. Travaux exécutés sans autorisation sur le chemin d'étape de Corbie. Instance au tribunal du district d'Amiens, concernant un barrage établi sur la Noye à Boves. Somme due pour extraction de pierre pour le pont du chemin de halage de la Somme. Salaires des cantonniers du district d'Abbeville. Id., de Montdidier. Salaires des conducteurs et piqueurs des travaux des routes du district de Péronne. —

¹ Séance omise à son rang.

² Séance omise à son rang

Fol. 86 v°. Du 9 prairial. Retenues et gratifications à faire aux communes chargées de la réparation des routes par voie de réquisition. États de situation des travaux des routes. Salaire réclamé par le gérant comptable des travaux à exécuter par voie de régie relativement à la navigation de la basse Somme. — Fol. 88. Du 10 prairial. Salaires des cantonniers du district de Doullens. Id., d'Amiens. — Fol. 88 v°. Du 11 prairial. Mauvais état de l'ancien pont de Doullens. Curement de la cunette du canal de la basse Somme. Sommes dues pour l'extraction de la pierre nécessaire à la reconstruction du pont du chemin de halage de la Somme. — Fol. 90. Du 14 prairial. Réparations à une maison à Amiens, sur la place au Blé, faisant le coin de la rue des Trois-Cailloux. Appointements et frais de bureau des ingénieurs. — Fol. 91 v°. Du 15 prairial. Supplément demandé par le citoyen Rousseau, ingénieur-architecte, aux 500 l. qui lui sont allouées pour frais de commis et de bureau ; en raison de l'augmentation du prix de toutes choses. Demande d'approbation par l'ingénieur en chef du choix qu'il a fait d'un conducteur pour la réparation des chaussées en pavés de grès de la commune d'Amiens. — Fol. 92 v°. Du 17 prairial. Sommes dues aux cantonniers du district de Péronne. Id., d'Abbeville. Id., de Doullens. — Fol. 93. Du 18 prairial. Sommes dues aux ouvriers employés à l'extraction de la pierre destinée à la reconstruction du pont sur le chemin de halage de la Somme. — Fol. 93 v°. Du 20 prairial. Curement de la cunette du canal de la basse Somme. Demande d'alignement pour la construction d'une maison sur la grande route d'Amiens à Arras. Demande d'autorisation d'abattre des ormes sur la route d'Amiens à Abbeville. Réclamation concernant des charrois de sable et de grès. Salaires des conducteurs et piqueurs des travaux des routes du district de Péronne. Id., d'Abbeville. Salaires des conducteurs, piqueurs, géographe et garde du canal de « Valery ». Salaires des cantonniers du district de Doullens. — Fol. 96 v°. Du 21 prairial. Appointements des conducteurs, piqueurs, géographes, garde du canal, employés aux travaux de la navigation de la haute et basse Somme et du port de « Vallery ». Demande d'abatage d'arbres sur la place du Marché aux chevaux de Montdidier, pour faciliter le percement d'une porte à une auberge. — Fol. 98. Du 22 prairial. Salaires des conducteurs et piqueurs des routes du district d'Amiens. Frais d'impression. — Fol. 99. Du 23 prairial. Somme de 20 000 l. pour le paiement des fers, bois et charbons de terre destinés à la réparation du port de « Vallery ». — Fol. 100. Du 24 prairial. Demande de rétablissement du solin

d'une maison rue des Trois-Cailloux à Amiens. Salaires des cantonniers du district de Montdidier. Demande d'alignement pour la construction d'une maison faubourg de Noyon à Amiens. Id., pour une maison au même faubourg. — Fol. 101 v°. Du 26 prairial. Sommes dues aux ouvriers employés à la réparation du chemin de halage de la Somme. — Fol. 102. Du 27 prairial. Curement de la Somme. Somme due pour les opérations relatives au projet de la navigation de la haute Somme. — Fol. 103. Du 30 prairial. Paiement de travaux du port de S^t-Valery sur Somme. Demande d'alignement pour la construction d'une maison sur la grande route d'Amiens à Paris. Appointements des conducteurs et piqueurs employés à la conduite des travaux des routes et ponts du district de Montdidier. Sommes dues aux entrepreneurs des travaux des routes.

Fol. 104 v°. Du 1^{er} messidor. Salaires des conducteurs, piqueurs et autres employés à la surveillance des travaux de la navigation de la Somme. Réclamation contre un barrage pratiqué sur la Selle à Plachy. Réclamation contre un arrêté du département ordonnant la démolition d'un moulin nouvellement construit à Longpré-les-Corps-Saints. Pétition d'un meunier du faubourg du Cours à Amiens, exposant qu'un moulin qu'il tient à loyer de la Nation « ne peut plus tourner à cause de la rupture de la digue de la rivière des Prés de l'Hôpital, occasionnée par les eaux sauvages survenues par suite du grand orage qui a eu lieu ces jours derniers », demandant la réparation de ladite digue. Curement du canal de la basse Somme. —

Fol. 108. Du 3 messidor. Salaires des conducteurs et piqueurs des travaux des routes du district d'Abbeville. Salaires des cantonniers du district d'Abbeville. Réparation du chemin de halage de la Somme. — Fol. 109. Du 6 messidor. Salaire d'un conducteur des travaux publics. — Fol. 109 v°. Du 8 messidor. Plainte par le district de Doullens de ce que « la maison d'arrêt de son ressort est dans un tel état de dégradation qu'il a été obligé de transférer les détenus à la citadelle, dans la crainte qu'ils ne fussent ensevelis sous les débris de ce vieil édifice » ; travaux à y faire. Demande par la commune de Montdidier tendant « à ce qu'une partie du terrain composant le jardin de la ci-devant compagnie de l'arc soit réunie à celui du jardin dépendant de la maison d'arrêt de cette commune, pour former du tout une seconde cour, dont le sol seroit baissé au niveau du rez-de-chaussée. » Construction du pont sur l'Authie, à Doullens, sur la route d'Amiens, à Dunkerque. — Fol. 112. Du

9 messidor. Rupture de la digue du pré de l'hospice général des pauvres au faubourg de Hem à Amiens. Augmentation de salaire demandée par les ouvriers paveurs employés à la réparation des chaussées de pavés de grés à Amiens. Demande d'alignement pour la construction d'une maison sur la grande route de Paris à Lille, sur le territoire de Fonches. Sommes dues pour la transformation de diverses maisons de la commune d'Amiens en maisons d'arrêt. Reconstruction du chemin de halage de la Somme. — Fol. 117. Du 10 messidor. Sommes dues aux cantonniers du district d'Amiens. Curement de la cunette du canal de la basse Somme. Salaires des conducteurs et piqueurs des travaux des routes du district d'Amiens. Réclamation par les administrateurs de l'hôpital général des pauvres de la commune d'Amiens sur les retards apportés par l'adjudication des travaux dudit hôpital. Demande par l'ingénieur en chef de supprimer une grande partie des cantonniers chargés de l'entretien journalier des routes, jusqu'à l'époque où ces routes pourront être approvisionnées de matériaux, attendu les difficultés qu'ils éprouvent pour se procurer des subsistances. — Fol. 119. Du 12 messidor. Demandes d'autorisation d'établir un moulin à huile et un moulin à blé sur l'Avre. Sommes dues aux cantonniers du district de Doullens. Id., de Montdidier. Sommes dues aux conducteurs et piqueurs des travaux des routes du district de Montdidier. Sommes dues aux cantonniers du district de Montdidier. — Fol. 121 v°. Du 13 messidor. Sommes dues pour des outils fournis par le citoyen Bonvalet pour les travaux de la navigation. — Fol. 122 v°. Du 14 messidor. Demande d'une somme de 8 000 l., à l'effet de payer les dépenses à faire pour la réparation des digues, ponts et autres ouvrages du canal de la haute Somme. — Fol. 123. Du 16 messidor. Appointements des ingénieurs. Réparation du chemin de halage de la Somme. — Fol. 124. Du 17 messidor. Réclamations par un conducteur et un commissaire des travaux révoqués de leurs fonctions. — Fol. 127 v°. Du 18 messidor. Somme de 3 000 l. pour les dépenses de la navigation. Salaires des conducteurs, piqueurs et gardes du canal employés à la surveillance des travaux de la navigation de la haute Somme. Sommes dues aux conducteurs et piqueurs des travaux des routes du district de Péronne. — Fol. 128 v°. Du 20 messidor. Demande d'alignement pour la construction d'une maison sur la route de Paris en Angleterre, dans la traverse d'Abbeville. — Fol. 129 v°. Du 22 messidor. Demande d'alignement pour construire des bâtiments sur le bord de la grande route de Paris

à Calais par Amiens. — Fol. 129 v°. Du 13 messidor. Sommes dues aux ouvriers occupés à la réparation du chemin de halage de la Somme à Breilly. — Fol. 130. Du 24 messidor. Curement de la cunette du canal de la basse Somme. — Fol. 131. Du 25 messidor. Réclamation au sujet de terres adjacentes au canal de la Somme, qui doivent être louées pour être cultivées. Anticipation sur la route d'Abbeville à Dieppe. — Fol. 133. Du 26 messidor. Fouilles à tourbes faites sur la rive droite du canal à Cerisy-Gailly. — Fol. 134. Du 27 messidor. Dommage causé à un particulier par les extractions de cailloux faites par les habitants de Breilly. Fouilles à tourbes faites sur le canal à Cerisy-Gailly. — Fol. 135 v°. Du 28 messidor. Arbres abattus sur la route d'Abbeville à Dieppe. Ormes coupés dérobés sur ladite route. Réparations à la caserne de gendarmerie d'Oisemont. — Fol. 137 v°. Du 30 messidor. Réparations à la maison de justice près le tribunal du district d'Abbeville. Id., à la maison de justice près le tribunal criminel du département. Sommes dues aux ouvriers qui ont travaillé à la réparation du chemin de halage de la Somme.

Fol. 138 v°. Du 2 thermidor. Dispositions prises pour le paiement régulier à la fin de chaque mois des appointements des ingénieurs et des employés du bureau de l'ingénieur en chef. Curement de la cunette du canal de la basse Somme. — Fol. 140. Du 3 thermidor. Dégradations causées par les eaux au chemin qui traverse le bois du Croquet près de la commune de Vignacourt. Dégradations aux rues de la commune de Marcellet-Soyecourt par les eaux provenant de la fonte des neiges. — Fol. 141 v°. Du 4 thermidor. Demande de construction d'un moulin à eau à Eaucourt sur Somme. — Fol. 142 v°. Du 5 thermidor. Sommes dues aux cantonniers du district d'Abbeville. « Il a été mis sur le bureau une pétition présentée par le citoyen Desmery, président du tribunal criminel du département de la Somme, par laquelle il expose que l'affaire du citoyen Joseph Lebon occasionnera une affluence de monde dans les séances qui se tiendront à ce tribunal, et qu'il seroit à propos que la croisée qui existe près de l'endroit où se placent les juges, et qui est fixe, puisse être ouverte pour le renouvellement de l'air » ; autorisation d'ouvrir ladite croisée. Salaires des conducteurs, piqueurs, géographes et autres employés à la surveillance des travaux de la navigation de la haute Somme. — Fol. 143 v°. Du 6 thermidor. Salaires des cantonniers du district de Péronne. — Fol. 144. Du 8 thermidor.

Sommes dues aux ouvriers employés à la réparation du chemin de halage de la Somme. — Fol 144 v°. Curement de la cunette du canal de la basse Somme. Salaires des conducteurs et piqueurs des travaux des routes du district d'Amiens. Demande de construire un moulin à huile à Berteaucourt. — Fol. 145 v°. Du 11 thermidor. Paiement de travaux du canal de la haute Somme. Somme de 300 000 l. pour la réparation des routes et ponts. Sommes dues aux cantonniers du district de Doullens. Id., de Montdidier. — Fol. 147. Du 12 thermidor. Dégradations à plusieurs ponts sur les bras de la Somme à Amiens. Sommes dues aux cantonniers du district de Péronne. Sommes dues aux conducteurs et piqueurs des travaux des routes du district de Péronne. Humidité causée par des plantations au chemin de Fonches à Liancourt. Autorisation demandée par la municipalité de Berny de faire réparer une mare et les chemins de la commune. Projets des ponts de Picquigny sur la route d'Amiens à Abbeville. — Fol. 149 v°. Du 13 thermidor. Augmentation de traitements des ingénieurs et employés des travaux publics. Salaires des conducteurs, piqueurs et garde du canal de la haute Somme. Augmentations de traitements des ingénieurs et employés des travaux publics. — Fol. 151 v°. Du 14 thermidor. Augmentations de traitements des ingénieurs et employés des travaux publics. — Fol. 153 v°. Du 16 thermidor. Salaire du gérant comptable des travaux de la navigation. Traitements des conducteurs, piqueurs et géographes des travaux du canal et du port de « Vallery sur Somme ». Mise sur le bureau d'une « délibération du tribunal criminel du département de la Somme en date du 11 de ce mois, portant, entre autres choses, que, depuis très peu de tems, un assez grand nombre de prisonniers se sont évadés de la maison de justice de la commune d'Amiens, qu'il y a lieu de présumer que ces fugitifs, dont les uns, condamnés à mort, et les autres à la peine de 24 années de fer, se sont réunis pour exercer de nouveaux brigandages ; qu'en effet, on reconnoît dans les atrocités qui se commettent dans les environs de cette commune, les mêmes moyens auxquels ces criminels avoient eu recours précédemment pour dévaster les maisons qu'ils visitoient et s'enrichir aux dépens de ceux qu'ils avoient marqués pour leurs victimes, en sorte que de semblables malheurs exigent qu'il soit pourvu promptement à la sûreté publique, qu'il est tenu enfin de faire cesser toutes ces horreurs et de mettre les paisibles habitans des campagnes à l'abri de cet affreux brigandage. Le tribunal ajoute qu'il a déjà représenté aux corps administratifs, au moins implicitement, la nécessité d'établir une autre maison de justice, motivé : 1° sur ce que les membres des

tribunaux civil et criminel n'ont qu'un seul et même local très resserré pour y exercer leurs fonctions, ce qui donne lieu à une foule d'inconvéniens, tels que de croiser les opérations et d'entraver par là les affaires tant civiles que criminelles ; 2° sur ce que la maison de justice actuelle sert en même tems de maison d'arrêt et de détention, ce qui entraîne nécessairement la confusion, partage la surveillance des gardiens entre un trop grand nombre d'individus, rend cette maison peu salubre et occasionne de fréquentes maladies ; 3° sur le peu de sûreté de ladite maison, qu'on attribue à deux causes principales : la première est que les bâtimens qui la constituent tiennent immédiatement à d'autres, en sorte qu'il est facile aux détenus qui veulent s'évader de tromper la surveillance de la garde nationale, en se frayant une entrée dans les bâtimens voisins ; la deuxième est que la plus part des murs et des voûtes de cette maison sont en briques, et que, lorsqu'un prisonnier est parvenu à en détacher une, il ne lui faut pas de grands efforts pour déplacer les autres ; 4° enfin sur ce que les lois intervenues sur cette matière veulent que les maisons de justice soient séparées de celles d'arrêt et de détention. En conséquence, le tribunal invite l'administration à prendre les mesures les plus promptes pour sa translation dans un local convenable, et celle de la maison de justice dans un autre emplacement. Il indique à cet effet la maison des cy-devant Célestins située dans la commune d'Amiens. » Arrêté que le citoyen Rousseau, ingénieur architecte du département, visitera les locaux proposés, et, au cas où il le trouvera convenable, dressera les devis des travaux à faire pour les approprier à ce nouvel objet. — Fol. 156. Du 17 thermidor. Sommes dues pour avoir défoncé 14 verges et demie de terres à la pépinière du faubourg de Noyon, à Amiens. Salaires des cantonniers du district de Péronne. — Fol. 156 v°. Du 18 thermidor. Réparation au chemin de halage de la Somme. Somme due pour réparation d'une vergne sur un bras de la Somme, pour soutenir une chaussée en pavés de grès sur la route de Rouen à Dunkerque dans la traverse d'Abbeville. — Fol. 157 v°. Du 9 thermidor. Contestation relative à un barrage établi sur la Noye à Boves. Somme due pour fourniture de bois pour les travaux du port de S^t-Valery. Solives à fournir pour la réparation du chemin de halage de la Somme. Observations sur la présence dans l'état de situation des réparations de chaussées

de grès dans la commune d'Amiens, d'une somme de 300 l. pour le salaire du commissaire du district, dont les fonctions avaient été supprimées, « en ce que la voie de réquisition avoit été abolie et sur ce que les commissaires salariés pouvoient être suppléés par des citoyens qui rempliroient volontiers les mêmes fonctions gratuitement. » — Fol. 161 v°. Du 20 thermidor. Suppléments de traitements des conducteurs, piqueurs et gardes employés à la navigation de la haute Somme. Augmentation de traitement demandée par les ouvriers paveurs employés à la réparation des chaussées de pavés du district d'Amiens, attendu l'augmentation du prix des denrées et leur cherté excessive. — Fol. 162 v°. Du 21 thermidor. Demande d'alignement pour la construction de bâtiments sur la route d'Amiens à Arras. Réparation du chemin de halage de la Somme. — Fol. 164. Du 23 thermidor. Somme due pour avoir défoncé des terres dans la pépinière du faubourg de Noyon, à Amiens. Réparations à la buse de Longpré. Moyens de rétablir et de mettre en bon état la pépinière nationale d'Amiens. — Fol. 165. Du 30 thermidor. « On a fait lecture d'un mémoire adressé le 8 de ce mois au département par le citoyen Jacques Lecat, cultivateur à Cayeux, ayant pour objet de rappeler qu'il n'a point connoissance qu'il ait été statué sur un autre mémoire par lui présenté le 14 février 1793, par lequel il exposoit que, le 10 mars 1784, il s'étoit rendu adjudicataire de l'entretien du phare établi sur la côte de Cayeux pour neuf années consécutives commencées au 1^{er} juillet de la même année 1784, moyennant 1530 l. par an ; mais que, par une clause expresse, il étoit convenu que ladite adjudication n'auroit d'effet pendant lesdites neuf années qu'autant qu'il n'y auroit point de guerre entre la France et l'Angleterre ; qu'en vertu de cette clause, et aussitôt que l'arrestation des navires anglois et hollandois avoit eu lieu à S^t-Vallery sur Somme, il s'étoit rendu à la maison commune de ladite ville, pour déclarer qu'il alloit cesser les entretiens du phare, mais que les officiers municipaux l'ayant engagé à continuer jusqu'à ce qu'il eût été pris de nouveaux engagements, il avoit déferé au désir de la municipalité et avoit continué ses entretiens comme particulier et non comme adjudicataire » ; il réclame en conséquence diverses sommes qui lui sont dues. Fonds nécessaires pour continuer la réparation des routes et ponts. Sommes dues pour le défoncement de la pépinière nationale d'Amiens. Réparation du chemin de halage de la Somme.

Fol. 169. Du 1^{er} fructidor. Réclamations contre un moulin construit à Flixecourt. Réparations à faire dans les locaux du tribunal du district d'Amiens. Demande d'alignement pour la construction d'une

maison sur la route de Pierrepont à Montdidier. Paiement des dépenses à faire pour la levée des plans relatifs aux projets du canal de la haute Somme d'Amiens à Bray. Indemnité réclamée pour la chute d'un mur occasionnée par un amoncellement de terres fait lors des travaux des fortifications d'Amiens. — Fol. 132 v°. Du 2 fructidor. « L'ingénieur en chef des travaux publics, en rappelant la demande qui lui a été faite relativement à l'inexécution d'un arrêté du 4 prairial dernier, dont l'objet étoit de faire supprimer les commissaires salariés pour surveiller la réparation des routes, observe, entre autre chose, qu'aucun citoyen ne s'étoit présenté pour remplir gratuitement les fonctions de commissaire dans la commune d'Amiens, et que l'ingénieur Advyné avoit déclaré qu'il ne connoissoit personne qui voulût se charger de cette commission. » — Fol. 173 v°. Du 4 fructidor. Autorisation demandée par la municipalité d'Allaines d'abattre des arbres pour réparer des ponts. Réparation du chemin de halage de la Somme. Défoncement de la pépinière d'Amiens. — Fol. 175. Du 5 fructidor. Traitements des conducteurs et piqueurs des travaux des routes du district de Péronne. Salaires des cantonniers du district d'Amiens. Id., d'Abbeville. Suppléments de salaires des conducteurs et piqueurs des travaux des routes du district d'Amiens. — Fol. 176. Du 7 fructidor. Dégradations causées par le dernier orage au premier pont du faubourg de Hem à Amiens. Location d'un magasin pour y loger le matériel des travaux publics. — Fol. 177 v°. Du 8 fructidor. Réclamation contre un barrage sur la rivière dite de Dourier sous Airaine. Appointements des ingénieurs et des employés de l'ingénieur en chef. Frais de vente des herbes des digues du canal de la Somme. Salaires des conducteurs, géographes et piqueurs des travaux relatifs à la navigation de la haute Somme. — Fol. 182 v°. Du 9 fructidor. Traitements des conducteurs et piqueurs des travaux de la navigation de la haute Somme. Salaires des cantonniers du district de Doullens. Id., de Montdidier. Salaires des conducteurs et piqueurs des travaux des routes du district d'Amiens. Traitements des conducteurs et piqueurs des travaux du canal de S^t-Valery. Salaires des cantonniers du district de Doullens. — Fol. 184 v°. Du 10 fructidor. Salaires des conducteurs et piqueurs des travaux des routes du district de Péronne. Id., d'Abbeville. Suppléments

de traitement des conducteurs et piqueurs des routes du district de Péronne. — Fol. 186. Du 12 fructidor. Paiement de travaux des routes. Défoncement de la pépinière d'Amiens. Pétition du citoyen Cozette, serrurier, à la veille de renvoyer ses ouvriers faute de pouvoir se procurer du charbon de terre, tendant à ce que l'ingénieur en chef soit autorisé à lui en céder sur celui qu'il a acheté pour les travaux publics, provenant des fosses d'Hardinghem. Demande d'alignement pour la construction de bâtiments sur le bord de la grande route d'Amiens à Arras. Sommes dues pour travaux à la pépinière d'Amiens. — Fol. 188. Du 16 fructidor. Réclamations par les municipalités de Daours, Vecquemont et Bussy, au sujet d'un moulin établi sans leur aveu sur une fausse rivière qu'en vertu d'un arrêt du Parlement de 1774, ils avoient fait creuser pour garantir leurs marais des inondations de l'Hallue. Grès pour la réparation des murs de la place de Péronne. Dégradations aux chemins de la commune de Conty causées par l'orage du 23 prairial précédent. Herbes des digues du canal. — Fol. 192. Du 19 fructidor. Réparations au chemin de halage de la Somme. Travaux de la pépinière d'Amiens. Contestation relative à des moulins sur les canaux de l'Eauette et des Brasseurs à Amiens. — Fol. 195 v°. Du 21 fructidor. Démolition d'un bâtiment dont la solidité a été compromise par celle d'un autre bâtiment adjacent à la fausse porte placée dans la traverse d'Abbeville, sur la grande route.

L 125. (Registre.) — In fol., 144 feuillets, papier.

An III-an IV. — Délibérations et arrêtés de l'administration du département. 5^e bureau. Travaux publics. — An III. — Fol. 1. Du 24 fructidor. Salaires des cantonniers du district de Péronne. Id., de Montdidier. Rétablissement d'un pont sur la route de Lanchères à Cayeux. Demande d'alignement pour la construction d'une grange sur la route d'Amiens à Rouen. Somme de 12 000 l., pour le paiement des fers, bois et charbon de terre nécessaires à la réparation du port de « Vallery. » — Fol. 2 v°. Du 26 fructidor. Réparation du chemin de halage de la Somme. Défoncement de la pépinière du faubourg de Noyon à Amiens. — Fol. 3 v°. Du 29 fructidor. Dommage causé par la chute d'un mur occasionnée par le remblai des terres des remparts rue des Corroyers à Amiens. — Fol. 4 v°. Du 2^e complémentaire. Réparation du chemin de Suzane à Foucaucourt. Avances faites par un constructeur des travaux publics. — Fol. 6. Du 3^e complémentaire. Somme de 10 000 l. pour les dépenses de la levée des plans et nivellement sur la

partie de la haute Somme entre Bray et Amiens. Réparation du chemin de halage de la Somme. Défoncement de la pépinière du faubourg de Noyon, à Amiens. Réparation des ponts du faubourg de Hem à Amiens. — Fol. 7 v°. Du 5^e complémentaire. Salaires des cantonniers du district de Péronne.

An IV. — Du 1^{er} vendémiaire. Réclamation au sujet des dégâts commis par les extractions de cailloux faites par plusieurs communes. Traitements des conducteurs et piqueurs. — Fol. 9. Du 2 vendémiaire. Dégradations produites sur la chaussée et sur le pont dans les marais entre Estrébeuf et S^t-Valery, par le transport des bois de construction destinés à la marine. Traitements des conducteurs et piqueurs des travaux des routes du district de Péronne. Supplément de traitement des ingénieurs et des employés de l'ingénieur en chef. — Fol. 11. Du 8 vendémiaire. Réparation des quais et estacades du port de S^t-Valery. Somme de 70 000 l. pour la continuation de la réparation et de la construction des routes. Avances faites par un conducteur des travaux public pour la levée du plan de la traverse de Doullens. — Fol. 12 v°. Du 12 vendémiaire. Réparation du chemin de halage de la Somme. Défoncement de la pépinière du faubourg de Noyon à Amiens. Salaires des cantonniers du district d'Amiens. Salaires des conducteurs, géographes et piqueurs de la navigation. — Fol. 14. Du 15 vendémiaire. Retenue d'eau à effectuer pour un moulin à huile à Airaines. Demande de fixation de point d'eau sur un bras de la Somme contigu aux ci-devant Saintes-Claire, à Amiens, pour l'établissement d'une filature économique de coton par les citoyens Morgan et de la Haye. — Fol. 17. Du 16 vendémiaire. Traitements des conducteurs et piqueurs des travaux des routes du district d'Amiens. Salaires des cantonniers du district d'Abbeville. Id., de Doullens. Salaires des conducteurs et piqueurs des travaux des routes du district d'Abbeville. Suppléments de traitements des conducteurs, géographes et piqueurs de la navigation. — Fol. 19. Du 9 vendémiaire. Demande d'autorisation de l'emploi d'une partie des bois en dépôt au département pour la réparation des ponts en charpente du faubourg de Hem à Amiens. — Fol. 20. Du 23 vendémiaire. Déversoir ou glacis en pierre à construire au moulin de Jean-Baptiste Lefebvre, à Flixecourt. Demande de pavés de rebut par le commune de Lihons, pour achever de paver la route de

Lihons à Chaulnes. Réparation du halage de la Somme. — Fol. 22. Du 24 vendémiaire. Demande d'augmentation de salaires par les paveurs des chaussées de la ville d'Amiens, en raison de la cherté des vivres. — Fol. 22 v°. Du 25 vendémiaire. Indemnité réclamée pour dommages causés par la démolition de la porte du Bois à S^t-Riquier. Insuffisance des salaires des ouvriers paveurs des routes du district de Péronne. Sommes dues pour la réparation de la buse de St-Sauveur. — Fol. 24 v°. Du 26 vendémiaire. Réclamation par plusieurs propriétaires du Marquenterre, sur ce que le reflux des eaux de la mer contre les bords de l'Authie dégrade ces bords et la digue au point de rendre une inondation imminente. — Fol. 26. Du 27 vendémiaire. Réclamation par 15 citoyens d'Abbeville de la démolition des bâtiments qui se trouvent au-dessous de la fausse porte située dans la traverse de cette ville, sur la grande route, et qui menace ruine. — Fol. 26 v°. Du 28 vendémiaire. Visite d'un moulin national. — Fol. 31 v°. Du 30 vendémiaire. Suppression des commissaires de districts pour la surveillance des travaux des routes ; seront remplacés par les ingénieurs ordinaires.

Fol. 32. Du 1^{er} brumaire. Projet « pour le rétablissement de la pépinière nationale d'Amiens située au petit faubourg de Noyon, dont la culture a été abandonnée depuis plusieurs années. » Plaintes par les secrétaire, géographe et commis du bureau de l'ingénieur en chef, sur la modicité de leurs salaires. Augmentations des salaires aux conducteurs et ouvriers des travaux des routes en raison de la cherté des vivres. Sommes à payer aux conducteurs, piqueurs et garde employés à la surveillance des travaux du canal de la haute Somme. Sommes dues aux conducteurs et piqueurs des travaux des routes du district de Péronne. —

Fol. 35 v°. Du 2 brumaire. Sommes dues pour la réparation de la buse de Saint-Sauveur. Demande par les habitants du Mesge de faire curer la fausse rivière qui existe aux abords du moulin de cette commune, afin de parer aux inondations. Réparation du chemin de halage de la Somme. Travaux à faire à la maison d'arrêt du district de Doullens. —

Fol. 38 v°. Du 4 brumaire. Dommages causés par les extractions de cailloux faites par les habitants à Breilly. Réclamation du représentant du peuple Delamare, envoyé dans les départements du Nord et du Pas-de-Calais, pour surveiller et accélérer le transport des subsistances, à l'effet de faire activer la réparation des routes des districts de Péronne et de Montdidier. — Fol. 40. Du 5 brumaire. Salaires des cantonniers du district d'Abbeville. — Fol. 40 v°. Du 6 brumaire. Réclamation par le citoyen Deberny, fabricant de papier et d'huile à Plachy, contre des

retenues faites sur la Selle par le citoyen Noël Jérôme, meunier audit lieu. — Fol. 41 v°. Du 7 brumaire. Cailloux pour la réparation de la route d'Amiens à Rouen. Établissement d'un bac entre Fontaine sur Somme et Coquerel. Somme de 600 000 l. pour la réparation des routes et ponts. Réparation des chemins d'Aizecourt le Bas. Salaires des cantonniers du district de Doullens. — Fol. 45. Du 8 brumaire. Sommes dues aux entrepreneurs des travaux des routes. — Fol. 47. Du 9 brumaire. Visite des moulins de Lambercourt et de Cahon provenant d'émigrés. Dépense pour la levée des plans et nivellement de la partie de la haute Somme entre Bray et Amiens. — Fol. 48. Du 11 brumaire. Réparation des dommages et dégâts causés à la ferme du Chateaneuf en Marquenterre par le débordement de la mer, lors de la marée du 8 brumaire. — Fol. 49 v°. Du 12 brumaire. Demande par le tribunal civil du département des bâtiments des Célestins d'Amiens pour y établir les tribunaux civil et criminel. — Fol. 51. Du 13 brumaire. Le citoyen Lejeune, ingénieur ordinaire dans la Somme, envoyé à Laon pour suppléer l'ingénieur en chef de l'Aisne, dont la santé est altérée. Appointements des ingénieurs et employés de l'ingénieur en chef. Frais de bureau des ingénieurs. — Fol. 53 v°. Du 14 brumaire. Cailloux pour la réparation de la route d'Amiens à Rouen. — Fol. 54. Du 15 brumaire. Opposition par le conseil de la commune de Chaussoy-Épagny, à l'établissement d'un moulin sur la Noye. — Fol. 55 v°. Du 16 brumaire. Cailloux pour la réparation de la route d'Amiens à Doullens. Id., pour celle de la route d'Amiens à Rouen. — Fol. 56. Du 17 brumaire. Appointements des ingénieurs et des employés de l'ingénieur en chef. — Fol. 57. Du 19 brumaire. Curement de la cunette du canal de la basse Somme vis-à-vis le Camp de César. Réparation des estacades du pont de Picquigny. — Fol. 58. Du 22 brumaire. Indemnité provisoire d'une demi-livre de pain aux conducteurs et piqueurs. Réclamation des propriétaires et cultivateurs des terres à labour dans les bas champs d'Onival, Woignarue, Hautebut, Brutelette, Beaumetz et Brutelles, sur ce que les canaux servant d'égouts aux eaux desdits bas champs se trouvent comblés par les terres que les eaux sauvages ont déposées, ce qui expose leurs propriétés à être submergées. — Fol. 59. Du 23 brumaire. Appointements des conducteurs et piqueurs du canal de la navigation. Fourniture de matériaux pour la

réparation des chaussées de pavés de la commune d'Amiens. Salaires des conducteurs et piqueurs des travaux des routes du district d'Abbeville. Id., de Péronne. Id., de Montdidier. Réparation des estacades du pont de Picquigny. Curement de la cunette du canal de la basse Somme, vis-à-vis le Camp de César. Réparation des estacades près du Pont-de-Remy et autres travaux de navigation de la basse Somme. Sur le rapport de l'ingénieur architecte Rousseau, réparations urgentes à faire à la ci-devant cathédrale d'Amiens. — Fol. 63. Du 25 brumaire. Fournitures de cailloux pour une partie des routes du district d'Abbeville. Défoncement de la pépinière du faubourg de Noyon à Amiens. Salaires des conducteurs et piqueurs des travaux des routes du district d'Amiens. Salaires des cantonniers du district de Montdidier. Frais d'entretien des chaussées en pavés de grès, ponts et ponceaux du district de Doullens. Sommes à payer aux conducteurs, piqueurs et autres employés à la conduite des travaux du canal de la haute Somme. — Fol. 65 v°. Du 23 brumaire¹. Demande par les officiers municipaux de Rue de la mise en vente des moulins à eau de ladite commune, provenant de l'émigré Philippe d'Artois. — Fol. 66. Du 25 brumaire. (suite). Dommages causés dans la commune de Noyelle sur Mer par une « marée des plus extraordinaire survenue le 8 du courant. » — Fol. 69 v°. Du 26 brumaire. Sommes dues aux conducteurs, géographes, piqueurs et autres employés des travaux de la navigation de la Somme. Augmentation de salaires demandée par les ouvriers paveurs employés à la réparation des chaussées de pavés de la commune d'Amiens. Fourniture de cailloux pour la route d'Amiens à Arras par Doullens. Salaires des cantonniers du district de Péronne. Salaires des conducteurs et piqueurs des travaux des routes du district de Montdidier. — Fol. 71 v°. Du 28 brumaire, Le citoyen Froment nommé par la municipalité d'Amiens en qualité de commissaire pour surveiller les travaux publics et de voirie qui s'exécutent dans ladite commune. — Fol. 72. Du 29 brumaire. Sommes dues aux conducteurs et piqueurs des travaux des routes. — Fol. 72 v°. Du 30 brumaire. Fourniture de cailloux pour la route d'Amiens à Rouen. Réparation des estacades aux abords du pont de Picquigny. Curement de la cunette du canal de la basse Somme. Indemnité d'une livre et demie de pain par jour aux employés de l'ingénieur en chef.

Fol. 73 v°. Du 2 frimaire. Réclamation par douze habitants de Frémontiers sur ce que « l'un des cy-

devant seigneurs de Frémontiers a, en vertu de la puissance féodale, détourné les eaux de la rivière de Selle qui traverse cette commune, pour les faire passer dans un canal qu'il fit ouvrir à l'effet d'y construire un moulin, que ce canal, sur lequel il n'existe aucun pont, leur cause depuis longtems un préjudice considérable, soit pour le passage de leurs bestiaux, lorsqu'on les conduit pâturer sur les montagnes, soit par les dégradations des rues et prairies adjacentes occasionnées par les eaux qui filtrent à travers les digues de ce canal, soit enfin par les dangers que courent ceux qui sont obligés de traverser la rivière, immédiatement au-dessous du moulin. » Contestation relative à un moulin à Fouillois. — Fol. 76. Du 3 frimaire. Travaux à faire à différentes salles de la maison des Saintes-Maries à Amiens, pour que les outils qui y sont déposés ne puissent être volés, et autres. Réparation des outils servant aux travaux publics. — Fol. 79. Du 5 frimaire. Fourniture de cailloux pour la route d'Amiens à Rouen. Terrains vagues plantés d'arbres fruitiers à Fouillois. Défoncement de la pépinière du faubourg de Noyon à Amiens. — Fol. 80. Du 7 frimaire. Arbres abattus indument sur la route de Péronne à Saint-Quentin. Salaires des cantonniers du district d'Amiens. Curement de la cunette du canal de la basse Somme. Réparation des estacades du pont de Picquigny. — Fol. 81 v°. Du 8 frimaire. Sommes dues aux conducteurs ; piqueurs et autres employés du canal de Saint-Valery. — Fol. 82. Du 3 frimaire². Salaires des cantonniers du district d'Abbeville. — Fol. 82 v°. Du 11 frimaire. Démolition de bâtiments isolés adjacents à la fausse porte d'Abbeville, sur la grande route. — Fol. 83 v°. Du 12 frimaire. Fourniture de cailloux pour la route d'Amiens à Doullens. Arbres abattus indument sur ladite route. — Fol. 85. Du 13 frimaire. Travaux de menuiserie au dépôt de mendicité d'Amiens. Fourniture de cailloux pour la route d'Amiens à Cambrai par Albert. Somme de 60 000 l. procurée par le représentant du peuple Delamare en mission à Lille pour le transport des grains venant du Nord sur Paris, pour la réparation des routes des districts de Péronne et de Montdidier. Salaires des cantonniers du district de Montdidier. — Fol. 86 v°. Du 14 frimaire. Réparation des estacades du pont de Picquigny. Curement de la cunette du canal de la basse Somme vis-à-vis le Camp de César.

¹ Séance omise à sa place.

² Séance omise à sa place.

— Fol. 87. Du 15 frimaire. Salaires des conducteurs et piqueurs des travaux des routes du district de Péronne. Fourniture de cailloux pour la route d'Amiens à Dunkerque par Doullens. Sommes dues aux conducteurs et piqueurs des travaux des routes du district d'Amiens. — Fol. 88 v°. Du 17 frimaire. Salaires des ingénieurs et des commis des bureaux de l'ingénieur en chef. Salaires des cantonniers du district de Doullens. Gages du jardinier de la pépinière du faubourg de Noyon, à Amiens. — Fol. 89 v°. Du 19 frimaire. Sommes dues pour travaux de pavés de grès sur la route de Paris à Doullens, et pour travaux à la vanne provisoire de la Selle. — Fol. 90 v°. Du 20 frimaire. Réparations à la digue, à l'écluse et autres de Favières. — Fol. 92 v°. Du 21 frimaire. Fourniture de cailloux pour la route d'Abbeville à Dieppe. — Fol. 93. Du 23 frimaire. Sommes dues pour travaux de pavés de grès, et à la vanne de la Selle. Somme de 20 000 l. pour la réparation des routes aux environs de Ham. — Fol. 93 v°. Du 24 frimaire. Fixations de points d'eau pour les moulins. — Fol. 94. Du 25 frimaire. Fourniture de cailloux pour la route de Rouen à Dunkerque. Salaires des conducteurs et piqueurs des travaux des routes du ci-devant district d'Amiens. Paiement de travaux des routes. Frais de plantation de jeunes arbres sur les bords de la route d'Amiens à Cambrai. Paiement de travaux des routes. — Fol. 95 v°. Du 27 frimaire. Réparation des dégâts causés par la grande mer du 8 brumaire à S^t-Valery sur Somme. — Fol. 97 v°. Du 29 frimaire. Frais de voyage de l'ingénieur Lejeune à Laon, pour y aller suppléer l'ingénieur en chef de l'Aisne. — Fol. 96. Du 30 frimaire. Demande d'autorisation de construire un moulin à Morcourt. Autorisation demandée d'établir une digue au Hamel, pour parer aux inondations. Fourniture de cailloux pour la route de Paris à Calais. Par Beauvais. Arbres abattus indument sur la route d'Amiens à Cambrai.

Fol. 97 v°. Du 1^{er} nivôse. Demande d'autorisation de construire un moulin sur l'Avre à Boussicourt. Paiement de travaux des routes. Appointements d'un conducteur des travaux publics. — Fol. 98 v°. Du 3 nivôse. Frais de plantation d'arbres sur la route d'Amiens à Cambrai. Sommes dues pour la réparation du pont d'Albert. — Fol. 99. Du 5 nivôse. Paiement de travaux des routes. Salaires des cantonniers du ci-devant district de Péronne. — Fol. 99. Du 6 nivôse. Salaires des conducteurs et piqueurs des travaux des routes du ci-devant district de Péronne. Id., de Montdidier. — Fol. 99 v°. Du 7 nivôse. Paiement de travaux des routes. — Fol. 100. Du 8 nivôse. Paiement de travaux des routes. Sommes dues pour réparation du magasin,

fabrication et entretien des outils. Paiement de travaux des routes. Fourniture de cailloux pour la route d'Amiens à Rouen. — Fol. 101. Du 4 nivôse¹. Frais d'impressions. Changements demandés par l'ingénieur en chef dans le service des travaux publics. — Fol. 102. Du 10 nivôse. Sommes dues pour salaires de cantonniers et autres objets. Somme de 20 000 l. pour travaux sur la route de Tertry. Salaires des cantonniers du ci-devant district de Montdidier. — Fol. 102 v°. Du 11 nivôse. Somme de 100 000 l. pour la réparation de quais du port de S^t-Valery. — Fol. 103. Du 12 nivôse. « L'administration du département de la Somme, vivement affectée du défaut d'activité dans l'exécution des travaux publics, et notamment de la réparation des routes, s'est fait représenter la correspondance de l'ingénieur en chef sur cet objet, de laquelle il résulte que journellement les ingénieurs ordinaires rencontrent des obstacles pour faire réparer les routes de grande communication, que le discrédit des assignats semble contribuer plus que toute autre chose au ralentissement des travaux. En effet, cet ingénieur en chef observe, par sa lettre du 22 brumaire dernier, que tous les paveurs attachés à la route de Paris en Flandre par Roye ont quitté les ateliers, parce que la plupart ont trouvé de l'occupation chez des cultivateurs qui payent en bled le salaire de ces ouvriers ; et que les autres gagnoient 100 l. par jour en travaillant pour des particuliers ; que d'après la variabilité continuelle dans les prix des denrées de toute espèce, on ne pouvoit empêcher l'accroissement des salaires des ouvriers, puisque ceux-ci n'ont d'autre ressource que leur travail pour subsister, ce qui démontre que le prix du pain doit être régulateur de la valeur des journées de manœuvres, sans quoi les ingénieurs cessent de droit d'être responsables de la non exécution des ouvrages ; que, pour remédier à ces inconvénients, il seroit essentiel de faire un approvisionnement de 400 quintaux de bled dans les principaux endroits où les ateliers sont établis, afin de payer avec cette denrée les salaires des paveurs et des autres ouvriers. Par une autre lettre du 2 frimaire dernier, l'ingénieur en chef annonce que presque tous les cantonniers chargés de l'entretien des routes ne veulent plus

¹ Séance omise à sa place.

continuer leur service à cause de la modicité de leurs traitemens, et, pour les conserver, il faudroit les payer d'après le prix du pain, en raison de ce qu'ils ont besoin pour leur subsistance et celle de leurs familles. Par une autre lettre du 6 du courant, l'ingénieur en chef, en rendant compte du résultat du voyage qu'il a fait à S^t-Vallery, par ordre du ministre de l'Intérieur, déclare qu'il y aura impossibilité absolue de faire travailler à la réparation des digues de renclotures dans la baye de Somme, ainsi qu'à celle des quais, tant que l'on n'offrira que du papier monnoye aux ouvriers ; que la première chose à faire, pour s'en procurer, ce seroit de convertir en numéraire et en bled les fonds en assignats qui seront destinés à ces réparations. L'ingénieur dit aussy, par une lettre dattée du 7 nivôse, présent mois, qu'il a proposé au ministre de l'Intérieur d'autoriser l'échange des assignats ou d'envoyer du numéraire pour la réparation de la route de Paris à Lille, motivée sur ce que personne ne veut travailler pour du papier et que les ingénieurs sont obligés de faire des dépenses énormes, tel que l'ingénieur Honnin, à qui il en a coûté les trois quarts de ses appointemens d'une année, pour avoir fait une tournée de quatre jours sur la partie de cette route aux abords de Péronne. Une quatrième lettre dattée du même jour que la précédente contient de nouvelles instances en faveur des cantonniers ; l'ingénieur en chef propose de régler provisoirement les salaires de ces ouvriers au prix de quatre livres de bled par chaque jour. Enfin cet ingénieur observe par une autre lettre du 8 du courant, que le retard dans l'envoy des fonds annoncés pour la réparation des routes est cause que, depuis quatre mois, il est encore dû des salaires tant aux cantonniers qu'à des ouvriers, que d'un autre côté, les réparations de la route de Paris à Lille ayans esté estimées devoir coûter 17 341 en numéraire, il en résulte que cette somme représente 3 448 200 l. en assignats, tandis qu'on n'y a destiné que 200 000 l. qui ne sont même pas encore envoyées par la trésorerie nationale ; que de plus, d'après l'impossibilité bien démontrée de trouver des ouvriers autrement que pour du numéraire, il ne voit qu'un seul et unique moyen d'activer les travaux et de prévenir l'entier dépérissement des routes, lequel moyen se réduit à proposer au département d'autoriser ou la conversion des assignats en argent ou des marchez que l'on passeroit avec des entrepreneurs ou des cultivateurs moyennant des prix relatifs à ceux de 1789, payables en numéraire ou en assignats au cours. » Arrêté que l'affaire sera soumise au ministre de l'Intérieur. — Fol. 104 v°. Du 13 nivôse. Arrêté sur ce que 1° « les loix rendues pour empêcher la

destruction des plantations le long des grandes routes sont absolument méconnues par plusieurs riverains, qui se permettent d'abattre des arbres qui font partie desdites plantations » ; 2° les réglemens concernant les mares, abreuvoirs, dépôts de bois, de pierres, de fumiers et autres le long des routes ne sont pas respectés ; 3° « d'autres citoyens empiètent sur les taluts et les accotemens des chaussées par des constructions de bâtimens » ; 4° « beaucoup d'autres riverains bâtissent sur les bords des routes, sans vouloir s'assujettir aux alignemens qu'on leur prescrit » ; 5° « malgré les procès-verbaux dressés par les piqueurs et les arrêtés du département relatifs à différens délits de cette nature, il n'a été sévi contre aucun des délinquans. » Somme due pour la réparation des bâtimens du ci-devant collège d'Amiens servant de dépôt aux outils des travaux publics. Somme de 10 000 l. pour garantir le bourg d'Ault et le terroir de Lanchères des inondations de la mer. Salaires des cantonniers du district d'Amiens. Id., de Montdidier. Fourniture de cailloux pour la réparation de la route de Paris à Calais par Beauvais. Somme dues pour chaussées de pavés de grès sur la route de Soissons à Paris, par Amiens, et pour la construction de la vanne provisoire de la Selle. — Fol. 106 v°. Du 14 nivôse. Autorisation demandée de faire un barrage dans le canal de la Somme, pour la réparation du mur d'un moulin. — Fol. 106 v°. Du 16 nivôse. Frais de voyage de l'ingénieur en chef, pour examiner les effets de la marée du 8 brumaire sur les digues le long de l'embouchure de la Somme. — Fol. 107. Du 17 nivôse. Frais de voyage au citoyen Hébert, ingénieur ordinaire à Montdidier. — Fol. 107 v°. Du 20 nivôse. Point d'eau pour l'établissement d'un moulin à Ault. Plantation d'arbres sur la route d'Amiens à Cambrai. Travaux aux bâtimens du ci-devant collège d'Amiens servant de magasin aux outils. — Fol. 108 v°. Du 21 nivôse. Paiement de travaux des routes. — Fol. 109. Du 22 nivôse. Plantation d'arbres sur la grande route d'Amiens à Cambrai. — Fol. 109 v°. Du 23 nivôse. Réparation du pont de la Vicogne sur la route d'Amiens à Doullens. Réparation du dépôt des outils au ci-devant collège d'Amiens. Salaires des cantonniers du ci-devant district d'Abbeville. Sommes dues aux conducteurs, piqueurs et géographes du canal de Saint-Valery. Opposition par la commune de Chaussoy-Épagny au projet d'établissement d'un moulin à blé sur la Noye. — Fol. 111 v°. Du 25 nivôse. Salaires des conducteurs, piqueurs et

géographes du canal de Saint-Valery. — Fol. 112. Du 26 nivôse. Sommes dues aux conducteurs et piqueurs des travaux des routes du ci-devant district d'Amiens.

Fol. 112 v°. Du 2 pluviôse. Achat d'arbres pour la pépinière du faubourg de Noyon à Amiens. —

Fol. 113. Du 3 pluviôse. Sommes dues pour travaux de pavés rue des Rabuissons à Amiens et pour la construction de la vanne provisoire de la Selle. —

Fol. 113. Du 5 pluviôse. Salaires d'un conducteur et d'un piqueur des travaux des routes du ci-devant district de Péronne. Salaires des cantonniers du ci-devant district d'Abbeville. — Fol. 114. Du 6 pluviôse. Paiement de travaux des routes. Sommes dues aux conducteurs et piqueurs des travaux des routes du ci-devant district d'Amiens. Plantation d'arbres sur la route d'Amiens à Cambrai. —

Fol. 115. Du 7 pluviôse. Paiement de travaux des routes. Salaires des cantonniers du ci-devant district d'Amiens. Paiement de travaux des routes. — Fol. 116. Du 8 pluviôse. Somme due pour les travaux du pont provisoire sur l'Authie à l'entrée de Doullens. Demande d'alignement dans une ruelle à Chaulnes. — Fol. 117. Du 13 pluviôse. Envoi par le général de brigade Chazaud, faisant fonction d'adjudant général à l'armée de l'intérieur (2^e division), de deux procès-verbaux rédigés par les administrations des communes de Rue et de Quend en Marquenterre, en exécution de la réquisition du citoyen Dorvaux, capitaine commandant l'artillerie de la côte maritime du département de la Somme, constatant que « le service militaire éprouve des difficultés par la deffectuosité de dix ponts situés sur différens chemins, sous lesquels il n'existeroit plus de communications dans une partie du canton de Rue et sur la côte maritime y attenante. » Appointements des ingénieurs. Paiement de travaux de chaussées de pavés et de construction de la vanne provisoire de la Selle. — Fol. 118 v°. Du 15 pluviôse. Sommes dues aux conducteurs et piqueurs des travaux des routes du ci-devant district d'Abbeville. Id., de Péronne. Id., de Montdidier. — Fol. 119 v°. Du 16 pluviôse. Plantations d'arbres sur le bord des routes aux abords d'Amiens. — Fol. 120. Du 17 pluviôse. Fourniture de cailloux pour la route d'Amiens à Rouen. Plantation d'arbres sur la route d'Amiens à Cambrai. — Fol. 120 v°. Du 18 pluviôse. Salaires des cantonniers du ci-devant district de Montdidier. Sommes dues aux conducteurs et piqueurs des travaux des routes du ci-devant district d'Abbeville. Sommes dues pour réparation de chaussées en pavés de grès de la commune d'Abbeville. Sommes dues aux conducteurs, piqueurs et autres employés du canal de S^t-Valery. — Fol. 122 v°. Du 23 pluviôse. Paiement de travaux des routes. — Fol. 123. Du

29 pluviôse. Paiement de travaux des routes. — Fol. 123 v°. Du 30 pluviôse. Dégradations causées aux digues de renclôture du bas Menchecourt et de Thuison à Abbeville par la marée du 8 brumaire. Approbation d'une délibération des propriétaires d'immeubles voisins de la digue entre le grand et le petit moulin de Rouvroy à Abbeville, et du noc qui aboutit à cette digue, portant règlement sur la manière d'exécuter les ouvrages à leurs frais et dépens.

Fol. 124 v°. Du 4 ventôse. Remise en état de la pépinière de la Hotoie à Amiens. Fourniture de cailloux pour la route d'Amiens à Rouen. Travaux à faire au moulin de Flixecourt. Affouillement survenu sur la route d'Abbeville à Arras dans la traverse de S^t-Riquier. — Fol. 127. Du 5 ventôse. Fourniture de cailloux pour la route d'Amiens à Péronne. Salaires des cantonniers du ci-devant district d'Abbeville. Réparation des chaussées en pavés de grès de la commune d'Abbeville. Construction du pont provisoire de Doullens, sur la route d'Amiens à Arras. Paiement de travaux des routes. Fourniture de cailloux pour la route de Paris (d'Amiens?) à Rouen. Fourniture de pavés pour la route d'Amiens à Prais. — Fol. 129. du 7 ventôse. Fourniture de pavés pour la route de Paris à Calais par Amiens. — Fol. 129 v°. Du 8 ventôse. Réparation des estacades du pont de Picquigny. Fourniture de cailloux pour la route d'Amiens à Péronne. — Fol. 131 v°. Du 12 ventôse. Demande de point d'eau pour un moulin à huile sur la rivière d'Airaine à Longpré-les-Corps-Saints. Traitement des employés de l'ingénieur en chef. — Fol. 135. Du 13 ventôse. Appointements des ingénieurs et élèves des travaux publics. Sommes dues aux conducteurs, géographes, dessinateurs et piqueurs employés dans les bureaux de l'ingénieur en chef et à la levée des plans de la Somme aux abords d'Amiens. — Fol. 136. Du 16 ventôse. Fourniture de pavés pour la route d'Amiens à Abbeville, dans la traverse de Picquigny. Appointements des employés du bureau de l'ingénieur en chef. — Fol. 137. Du 18 ventôse. Salaires des cantonniers du ci-devant district de Montdidier. — Fol. 137 v°. Du 21 ventôse. Demande d'alignement pour construire deux maisons rue Saint-Merry à Amiens. Id., pour une maison rue de la Hotoie. Salaires des cantonniers du ci-devant district de Péronne. Salaires des conducteurs et piqueurs des travaux de la navigation de la haute et basse Somme. — Fo. 139. Du

23 ventôse. Fourniture de grès pour la route d'Amiens. à Doullens. Plantation des routes aux abords d'Amiens. — Fol. 140. Du 26 ventôse. Plaintes contre un projet de construction de moulin à eau à Moislains. — Fol. 140 v°. Du 28 ventôse. Salaires des conducteurs, piqueurs et autres employés aux travaux des routes. Fourniture de cailloux pour la route d'Abbeville à Dieppe. Demande d'alignement pour la construction d'un mur sur la route d'Amiens à Soissons. Ormes abattus indument sur la route d'Amiens à Péronne. — Fol. 142 v°. Du 29 ventôse. Dépôts illicites de fumier et d'arbres sur la route d'Amiens à Abbeville. Arbres abattus indument sur la route d'Amiens à Doullens, — Fol. 144. Du 1^{er} germinal. Salaires des cantonniers du premier arrondissement.

L 126. (Registre.) — In-fol., 177 feuillets, papier.

1792-1793. — Délibérations et arrêtés du directoire du département. 6^e bureau. Affaires militaires. — 1792. — Fol. 1. Du 26 septembre. Sur un mémoire « par lequel les citoyens Nicolas Jullien, Jean-Baptiste Savoye et Michel Debenne, tous garçons majeurs usants de leurs droits, demeurant au village de Forsignies (Fourcigny ?), par lequel ils exposent que, malgré le désir qu'ils avaient d'aller aux frontières combattre pour la Patrie, il n'ont pu suivre leur penchant naturel, à cause de l'importance de leur exploitation qui exige leur présence, mais que, pour donner des marques de leur patriotisme, ils ont fourni chacun un homme, qui sont actuellement aux frontières ; ils demandent en conséquence à être dispensés, tant que leur représentans serviront, d'en fournir d'autres et d'être exempts de toute contribution qui pourroit avoir lieu à ce sujet » ; accordé. — Fol. 1 v°. Du 27 septembre. Avis au district de Péronne du passage dans cette ville de deux escadrons du 20^e régiment de cavalerie venant de Noyon¹. Les deux bataillons de volontaires nationaux arrivés la veille à Montdidier devront avoir le traitement de guerre. — Fol. 2 v°. Du 28 septembre. Départ d'Amiens d'un convoi de 50 chevaux de remonte de cavalerie. Somme de 15 000 l. à compte des fournitures d'habillements faites par le citoyen Grenier fils aux compagnies de gardes nationales du département. Convois pour l'armée. Avis que le premier bataillon de gardes nationales du Finistère arrivera à Abbeville le 20 octobre, et le deuxième, le 22, pour se rendre tous deux à Hesdin. Convoi de farines envoyé d'Abbeville à Amiens. Arrivée à Péronne d'un second bataillon de volontaires nationaux. — Fol. 4. Du 29 septembre. Sur un

mémoire « par lequel le citoyen Pierre-Philippe Benoist, cultivateur, demeurant à Hourges, expose que la municipalité était obligée, en exécution de la loi du 22 juillet dernier et de l'arrêté du département, de fournir un homme pour le complètement des volontaires nationaux ; que ne s'étant présenté personne de bonne volonté, les habitans se sont réunis et ont fait entre eux une somme de 100 l. qu'ils lui ont présenté, en lui annonçant de fournir un homme ou de marcher lui-même aux frontières ; qu'il eut beau leur faire des représentations sur la violence de leur procédé, il fut contraint de recevoir la somme et de souscrire un engagement, pour le mettre à l'abri de tous excès et de la dévastation de ses propriétés, qu'il pourroit demander et réclamer la nullité de cet engagement arraché par la violence, mais qu'il en craindroit les suites ; pour quoi il demande seulement que, comme chargé d'une exploitation considérable qu'il ne peut abandonner, il lui soit permis de substituer un autre homme en son lieu et place » ; accordé. Départ de la 10^e compagnie de garde nationale pour Reims, le 2 octobre. Plaintes contre les vexations des entrepreneurs des fourrages. Demandes de rations de fourrages et de bois de chauffage par tous les officiers des deux bataillons de volontaires qui sont à Montdidier.

Fol. 5. Du 2 octobre. Cheval de réquisition tué dans une chute. Étape pour deux compagnies de canonniers volontaires de la Charente devant passer le 7 dudit mois à Ham et le 8 à Péronne. — Fol. 6. Du 9 octobre. Sur un mémoire « par lequel le citoyen Galand le jeune dit Longuerue, officier commandant la gendarmerie nationale à Péronne, expose qu'il a été nommé par les gendarmes ses camarades pour aller les commander à l'armée du Centre, que, se trouvant dépourvu d'un cheval de bataille dont il a un besoin indispensable, prie l'administration de lui donner la faculté d'en choisir un parmi les chevaux de luxe ou ceux destinés à la remonte de la cavalerie en dépôt à Amiens, aux offres d'en payer qui sera fixé ;.... arrêté que la municipalité sera priée de faire délivrer au citoyen Galand le cheval qu'il aura choisi parmi ceux de luxe rassemblés à l'hôtel de Cerisy, à la charge par lui de verser à la caisse du district le prix de l'estimation qui en aura été faite avec le propriétaire. » Sur un mémoire du citoyen Fursy Cochon, apothi-

¹ Un feuillet a été arraché.

caire à Péronne, faisant partie de la compagnie de grenadiers de cette ville, « que, pour satisfaire à la réquisition du général Marassé, la commune a délibéré que les citoyens non mariés seroient désignés pour marcher aux frontières, que, comme célibataire il se trouve de ce nombre », à l'effet d'être exempté pour cause de santé ; accordé. Annonce du passage des 23^e et 24^e bataillons de volontaires nationaux à Amiens et dans d'autres villes. Départ de la onzième compagnie de garde nationale du département pour le 5 du présent mois. Demande par Antoine Sorel, arrêté pour double engagement dans le 4^e bataillon de volontaires du département, à l'effet d'être élargi ; accordé. Sur « 1^o un procès-verbal de la municipalité de Villers-Carbonnel, en date du 27 septembre dernier, qui constate que Louis Gontier, Pierre-Nicolas-Narcisse de Viller, conduisant un convoi d'avoine et de foin pour le camp de Sainte-Menehould, ont été surpris par un détachement de troupes autrichiennes, au lieu appelé la Lune et ont été forcés d'abandonner leurs voitures et chevaux, à l'exception de chacun un cheval pour se sauver ; ... 2^o un procès-verbal de la municipalité de Pozières en date du 30 septembre dernier, qui constate que Pierre Fagot, Isidore Dieu, Jean-Baptiste Caron, père et fils, et Pierre Magnier, citoyens de ladite municipalité, ont aussi été enveloppés dans le même convoi et au même lieu ci-dessus indiqué par les ennemis de la République ; ... 3^o un procès-verbal de la municipalité d'Étinehem, en date du 30 septembre dernier, qui constate que Jacques Barbier, citoyen dudit lieu, a aussi été enveloppé dans le même convoi ; ... 4^o un procès-verbal de la municipalité de Chipilly, en date du 27 septembre dernier, qui constate que le citoyen André Scellier s'est rendu devant elle et lui a exposé que son fils conduisant une charrette attelée de trois chevaux, chargée de munitions pour l'armée et faisant partie du même convoi, a été enveloppée par les ennemis de la République » ; règlement des indemnités. — Fol. 11. Du 4 octobre. Sur une lettre « écrite par les citoyens officiers municipaux de Mondidier, ... par laquelle ils représentent que cette ville, connue par son zèle et son patriotisme, a donné une nouvelle preuve de son désir de contribuer aux charges publiques, en recevant deux bataillons de volontaires, qu'il étoit à croire que, dans une ville aussi peu étendue, qui n'a que 638 maisons habitées, deux bataillons n'y auroient eu qu'un court séjour ; que cependant, il n'est encore parvenu aucun ordre pour leur départ, et que des objets de la plus grande nécessité manquent aux volontaires de ces bataillons ; qu'indépendamment du grand nombre de malades dont l'hôpital est rempli, beaucoup sont attaqués de la gale et exigent les plus prompts

secours ; que leurs officiers ont demandé à la municipalité un local pour les placer séparément et les mettre à portée de se guérir, qu'elle crut sentir toute la justice de leur demande, mais que, pour établir un hôpital provisoire il faut un local, des fournitures de lit, du linge, des infirmières pour soigner les malades, que la ville de Mondidier manque absolument de tous ces objets et n'a pas le moyen d'y subvenir, pourquoy lesdits officiers municipaux prient l'administration de donner des ordres pour faire envoyer à Mondidier le plus promptement possible des lits, matelats et autres objets nécessaires à l'établissement d'un hôpital provisoire, à moins qu'elle ne juge convenable de faire changer le logement d'un des deux bataillons » ; il sera écrit au ministre de la Guerre à ce sujet. Avis donné par le général Lamorlière qu'il a fait changer la route du onzième bataillon des volontaires nationaux arrivé ce jour à Amiens, qui se rendra à Hesdin en passant par Flixecourt et Abbeville. Paiement de 642 piques fabriquées en exécution de l'adjudication faite par le conseil général de la commune d'Amiens le 6 septembre précédent. — Fol. 12. Du 5 octobre. Le citoyen Jacques Belval, de la paroisse de Guerbigny, échu au sort pour marcher aux frontières, déclaré hors d'état de servir, à cause de son âge et de son tempérament. Demande par le conseil général de la commune d'Amiens de trente gibernes avec leurs baudriers, pour les envoyer au bataillon de la garde nationale parti ledit jour au matin pour Lille ; répondu « que les effets qui étaient en dépôt au département ont été délivrés aux onze compagnies de gardes nationales parties pour Rheims, qu'il ne reste plus que neuf gibernes que le porteur de leur lettre est chargé de leur remettre avec leurs ceinturons. » — Fol. 12 v^o. Du 8 octobre. Sur un procès-verbal des commissaires nommés par le conseil général de la commune d'Amiens « pour procéder à la visite et réception des piques fabriquées en exécution de l'adjudication qui en a été passée le 6 septembre dernier, duquel il résulte que, sur 485 piques présentées, 475 seulement ont été reçues, à la charge par les ouvriers d'en rendre les hampes aux trois longueurs voulues par la loi, et de marquer des lettres A N celles qui ne le sont pas, sur les lances, dans les fournitures faites jusqu'à ce jour » ; arrêté que le prix desdites piques sera provisoirement payé. Avis qu'une compagnie du 8^e régiment de hussards de la République logera le 11 octobre

à Amiens et le 12 à Doullens ; que deux compagnies de volontaires du Finistère logeront le 14 octobre à Amiens, le 15 à Flixecourt et le 16 à Abbeville, et que deux compagnies de canoniers logeront le 11 et le 12 à Roye et le 13 à Péronne. Information par le citoyen Arcambal, commissaire des guerres, « qu'en conséquence d'une réquisition du lieutenant général commandant à Douay, la municipalité d'Amiens a arrêté de faire partir demain 9, les 46 prisonniers de guerre qui sont à la citadelle, qu'ils seront escortés jusqu'à Bapaume par un détachement de 50 hommes du 13^e régiment ; il prie l'administration de requérir la municipalité de Bapaume de faire relever ce détachement par un autre de même force, pour conduire ces prisonniers jusqu'à Cambrai. » Logement et étape « à un convoi composé de huit chariots attelés chacun de quatre chevaux et sept charettes attelées chacune de trois chevaux, qui partira d'Amiens le 9, pour conduire 197 sacs de farine à Mézières. » Passage dans les districts de Breteuil, Clermont, Compiègne, Soissons et Reims de la 12^e compagnie de gardes nationales du département de la Somme. — Fol. 14. Du 10 octobre. « Il a été mis sur le bureau par le citoyen Bauwent, officier directeur pour les légions belgiques et liégeoises unies, une copie du pouvoir donné le 22 août dernier par le citoyen Dumourier, commandant général de l'armée du Nord, au citoyen de Rosière, général commandant les Belges et Liégeois unis, qui l'autorise à envoyer des recruteurs par tout où il le jugera convenable, à l'effet d'engager pour son corps. » Sur une lettre « du citoyen Lamorlière, lieutenant général, commandant en chef de la quinzième division, en date de ce jour d'hui, par laquelle il requiert l'administration de faire délivrer dans le jour cent piques au commandant du 3^e bataillon de volontaires en garnison en cette ville, afin de le mettre à même d'armer les détachemens nécessaires pour différens services, et notamment pour l'escorte des convois, qu'une partie de ce bataillon ainsi armée, la garde nationale ne sera plus employée qu'au service de la place » ; en conséquence, les officiers municipaux d'Amiens seront requis de faire délivrer lesdites piques. Question de savoir si un engagé au 45^e régiment, « qui a manifesté son regret dans le jour, qui n'a rien touché de son engagement et qui n'a occasionné aucun frais peut être assujetti au paiement des 24 l. prescrit par l'art. 17 du titre III de la loi du 25 mars 1791. » Arrivée à Abbeville et en d'autres lieux d'un bataillon de garde nationale de la Seine-Inférieure. — Fol. 15 v^o. Séance extraordinaire du 10 octobre. « Il a été mis sur le bureau une lettre envoyée par un courrier

extraordinaire des citoyens administrateurs du district d'Abbeville, par laquelle ils mandent que le 23^e bataillon qui est arrivé en cette ville le 8 du présent mois, est en insurrection complète ; que le motif qui paroît servir de prétexte à cette insurrection est un prétendu manquement d'ustensiles de cuisine, et prie en conséquence l'administration de vouloir bien envoyer à Abbeville deux commissaires pour apaiser cette troupe indisciplinée et de requérir le commissaire des guerres d'accompagner lesdits commissaires, pour qu'ils fassent fournir au 23^e bataillon, les choses qui peuvent lui être nécessaires » ; envoi à Abbeville du commissaire des guerres et des citoyens Petit et Santère, membres du conseil du département. — Fol. 16. Du 11 octobre. Avis de l'arrivée à Roye pour le 15 octobre du 6^e bataillon de garde nationale de la Seine-Inférieure, puis à Péronne et à Cambrai. Id., de l'arrivée à Ham ledit jour, puis à Péronne, du 15^e bataillon de volontaires fédérés. Avis donné par le citoyen Arcambal, que, « conformément à l'ordre qu'il a reçu du commandant en chef de l'armée du Nord, il fera brûler sur la place de la maison commune 1500 cocardes blanches qui étoient restées dans le magasin de la citadelle ; arrêté qu'il sera répondu au citoyen Arcambal que l'administration ne peut qu'applaudir à cette mesure. Arrêté qu'il sera écrit de nouveau au général Labourdonnay pour lui réitérer la demande qui lui a été faite, le 6 de ce mois, d'un ordre pour avoir les fusils qui sont déposés dans le magasin d'Abbeville, que le ministre a destinés à armer les compagnies de gardes nationales du département. » Envoi de la route sur laquelle doit marcher la 12^e compagnie de gardes nationales du département pour se rendre à Reims. Avis donné que « la mauvaise santé du patriote Servan l'ayant forcé de donner sa démission de la place de ministre du département de la Guerre, la Convention Nationale a nommé pour lui succéder le patriote Pache. » Vingt-cinq fusils nécessaires pour compléter l'armement de la compagnie de garde nationale du citoyen Fertel, qui doit partir le 12. Paiement de 51 piques fabriquées par le citoyen Honoré Lemoine, du Quesnoy, lesquelles seront distribuées aux gardes nationaux de ladite commune. — Fol. 18. Du 12 octobre. Indemnité pour la perte d'une jument de réquisition. Départ ledit jour de la 12^e compagnie de garde nationale du département, pour se rendre à Reims. Mesures à prendre au sujet de gardes nationaux ayant déserté du camp de Soissons et qui sont détenus au château de Ham. Avis de l'arrivée à Amiens pour le 19

d'un bataillon de garde nationale de la Manche, qui y séjournera jusqu'à nouvel ordre. Id., à Abbeville pour le 19, du 8^e bataillon de garde nationale de la Seine-Inférieure, et pour le 24, du 9^e bataillon, se rendant tous deux à Hesdin. Passage le 17 à Roye et le 18 à Péronne d'un bataillon de garde nationale de la Sarthe. Passage le 15 à Amiens d'une division de gendarmerie à pied, se rendant à Arras par Doullens. — Fol. 19. Du 13 octobre. Indemnité réclamée par le citoyen Nicolas Dury, voiturier au faubourg de Beauvais, à Amiens, qui a conduit à Doullens les équipages d'un escadron de hussards nationaux. Paiement de douze piques commandées au citoyen Joseph Bastien, maréchal-ferrant à Amiens, « par les citoyens grenadiers de ladite ville. » Annonce de l'arrivée le 19 à Péronne, puis à Ham, de 236 chevaux de peloton allant à Strasbourg. Demande par le citoyen Renault, capitaine de la gendarmerie nationale du département, d'être autorisé à rester provisoirement à Abbeville jusqu'à ce que sa résidence soit invariablement fixée. Paiement des piques fabriquées par le citoyen Bastien. Indemnité pour la perte d'une jument de réquisition venant du camp de Sainte-Menehould. Sur une pétition « du conseil d'administration du 23^e bataillon des volontaires nationaux actuellement en garnison à Abbeville, expositif que le dénûment absolu d'habillemens, de linge et autres effets dans lequel est la majeure partie des volontaires nationaux les met dans l'impossibilité de tenir la garnison sans être exposés à toutes les rigueurs de l'intempérie des saisons, qu'ils seroient par suite exposés à ne pouvoir offrir à la partie les services qu'ils ont juré de lui rendre, que les volontaires témoignent d'autant plus d'impatience d'être pourvus de ces effets, qu'ils éprouvent depuis quinze jours des retenues sur leurs soldes à raison de leurs habillemens » ; ledit conseil autorisé à passer les marchés pour livraison des habits et autres effets réglementaires. Impossibilité pour la municipalité de Péronne de loger les 15 et 17 dans ses murs cinq bataillons de garde nationale, attendu qu'il y existe déjà une forte garnison » ; le citoyen Lamorlière prié de faire donner des ordres pour faire loger une partie de cette troupe par les municipalités les plus voisines des routes qu'elle doit tenir. — Fol. 21 v^o. Du 15 octobre. Admission du citoyen Charles Couet, qui a eu le bras cassé et ne peut faire de service dans la compagnie des volontaires du citoyen Josse, à présenter un remplaçant. Réparations à faire à la résidence de la gendarmerie à Ham. Avis du passage les 23 octobre et jours suivants, à Poix, Conty, Amiens et Doullens du 10^e bataillon de garde nationale de la Seine-Inférieure. — Fol. 22 v^o. Du 16 octobre. Réception des chevaux pour la remonte à l'hôtel de Cerisy à

Amiens. Paiement des piques fabriquées par les ouvriers d'Amiens, en raison de l'adjudication passée par le conseil général de ladite commune le 6 septembre précédent. Le citoyen général Labourdonnay sera avisé de l'organisation du premier bataillon de piquiers de la garde nationale. Demande d'états faisant connaître le nombre d'hommes dont sont composés les 1^{er}, 2^e et 4^e bataillons de la garde nationale du département. — Fol. 23 v^o. Du 17 octobre. Appointements des sous-officiers et du greffier de gendarmerie. — Fol. 24. Du 18 octobre. Lettre des citoyens administrateurs du district d'Abbeville, « par laquelle ils mandent qu'ils attendent toujours des ordres de l'administration relativement aux chevaux, voitures et charettes qui sont rassemblés dans cette ville ; ils observent que les chevaux et charettes dépensent journellement, sans être utiles à la République » ; renvoyée au ministre. Paiement du citoyen Nicolas Bourgeois, qui a conduit les équipages de la compagnie de hussards d'Amiens à Doullens. — Fol. 25. Du 20 octobre. Avis de l'arrivée les 25 octobre et jours suivants à Ham et à Péronne du 10^e bataillon de volontaires fédérés. Subsistance des deux bataillons de piquiers organisés. Piques fabriquées par le citoyen Honoré Lemoine, du Quesnoy, canton d'Airaines. Le ministre de la Guerre sera informé que deux bataillons de piquiers ont été formés, le premier, le 15, et le second le 18 dudit mois, et que l'on travaille à la formation d'un troisième. — Fol. 26 v^o. Du 23 octobre. Paiement d'une réquisition de quatre chevaux de trait, pour conduire une voiture de la 34^e division de la gendarmerie nationale à Doullens. Sur un mémoire « des cultivateurs des paroisse de Fricamps, Pienne et Remaugie, par lequel ils exposent qu'au premier avis du danger de la Patrie, tous les jeunes gens sont partis pour voler à son secours ; que, dans le nombre, se trouvent deux frères charrons de leur profession, les seuls qui existent dans ces différentes paroisses, qu'ils sont partis sans avoir le tems de mettre tous les ustensiles du labour en état de pouvoir travailler à la remise des terres, et, dans un tems aussi précieux que celui des semailles, qu'il n'est pas possible que les laboureurs de ces paroisses aillent au loin pour faire travailler à leurs ustensiles, que l'intention de la Convention Nationale n'est pas de priver l'agriculture des bras dont elle peut avoir besoin, pour quoi ils prient l'administration de leur renvoyer le citoyen Louis d'Allongeville, l'un des deux charrons,

qui leur est de la plus grande utilité » ; arrêté que ledit Louis d'Allongeville « sera déchargé du service et qu'il retournera dans la commune de Pienne. » — Fol. 27 v°. Du 25 octobre. Sur « un mémoire du citoyen Desforge, par lequel il expose que les municipalités de Marlers, Lignièrès-Châtelain et de Caullière, ayant à leur tête les maires ou procureurs des communes, sont venus chez lui, le 15 du mois dernier, à onze heures du soir, accompagnés de trente-cinq hommes armés de fusils, bâtons, qu'ils ont fait la visite de sa maison et ont enlevé trois fusils à deux coups, un fusil simple, des pistolets demi-arçon et deux épées, l'une d'acier bronzé et l'autre d'officier, lesdites armes appartenantes tant à lui qu'à ses enfants ; que le lendemain, le procureur de la commune avoit fait rapporter au greffe de l'hôtel commun huit autres fusils aussi à lui appartenant, qu'il avoit prêté à pareil nombre de citoyens actifs de la paroisse de Caullières, ainsi qu'il en avoit fait sa déclaration dans le tems ; ledit citoyen Desforge demande que ces armes lui soient remises, comme étant sa propriété, et que celles par lui prêtées à différens particuliers leur soient pareillement remises » ; considéré « que la visite faite chez le citoyen Desforges n'a point été dirigée par un motif de suspicion, ayant toujours donné des preuves de son civisme, que les armes qu'il réclame sont sa propriété ainsi que celle de ses enfans,..... arrêté qu'elles lui seront rendues et restituées ; qu'à l'égard des huit fusils par lui prêtés à différens citoyens dudit lieu, ils resteront provisoirement déposés au greffe de la maison commune. » Représentations par le citoyen Fréjafon, commandant en chef du 23^e bataillon de volontaires fédérés placé à Abbeville, député par les citoyens officiers dudit bataillon, que les entrepreneurs des effets d'habillement et d'équipement avec lesquels il a été passé des marchés pour ledit bataillon, refusent d'en faire la livraison sans en avoir le paiement » ; affaire renvoyée au ministre de la Guerre. Exécution de la loi du 27 septembre, par laquelle « les administrations de district leveront les scellés apposés sur les meubles et effets des émigrés et des maisons religieuses, feront inventaire desdits effets, sépareront ceux qui pourront servir au campement des troupes, et, après avoir fait faire estimation, les tiendront à la disposition du ministre de la Guerre. » Autorisation au directoire du district d'Abbeville de mettre à la disposition du citoyen Arcambal des lits se trouvant dans les maisons religieuses, pour suppléer à l'insuffisance des militaires se trouvant à l'hôtel-Dieu de ladite ville, en raison de la garnison qui s'y trouve. » Le citoyen Fréjafon, commandant du 23^e bataillon du camp de Soissons, a représenté

que, lors du passage de ce bataillon à Amiens, l'administration lui a fait fournir un drapeau, mais que le défaut de tems n'a pas permis de le perfectionner ; demande à être autorisé à le faire peindre tel qu'il doit être. » Paiement de la solde du 2^e bataillon de piquiers de la Somme. Route expédiée au citoyen Louis Brasset, volontaire, pour aller rejoindre le 5^e bataillon de garde nationale de la Somme à Reims, à raison de 3 s. par lieue. Réquisition du citoyen Ruault, maréchal de camp, chef de l'état-major de l'armée du Nord, à l'effet d'envoyer à Aire toutes les piques qui ont été fabriquées à Amiens. — Fol. 29 v°. Du 27 octobre. Lecture « d'une lettre du citoyen Pache, ministre de la Guerre, en datte du 25 octobre, présent mois, par laquelle ce ministre annonce que les administrateurs des charrois des armées font dans le moment actuel un service aussi important que pressé ; qu'ils doivent fournir à l'armée commandée par le général Dumourier toutes les voitures qui seront nécessaires, mais que, commençant à peine à monter ce service, ils craignent que le nombre de chevaux et de voitures qu'ils ont à leur disposition ne soit pas suffisant, qu'ils se proposent, en conséquence, de traiter dans le département, soit à titre de loyer, soit à titre d'achat, des chevaux et voitures propres au genre de service, et prie l'administration du département de seconder de tout son pouvoir lesdits administrateurs des charrois, et de donner à leurs préposés toutes les facilités qui dépendront d'elle ;..... le directoire..... considérant qu'il ne peut disposer des chevaux de trait que, par un arrêté du 25 du présent mois, il a mis en état de réquisition dans les cinq districts qui composent ce département, en exécution de la réquisition du général Marassé, sans s'exposer à contrecarrer les plans et les mesures de ce général, qui doit compter sur le nombre des chevaux par lui requis, et à nuire conséquemment aux succès des armes de la République, déclare ne pouvoir, quant à présent, déférer à la réquisition du citoyen Baucher, sauf à lui à faire, si bon lui semble, tels traités et achats qu'il pourra consommer de ce département, avec les maires et propriétaires de chevaux et voitures qui ne sont point actuellement en état de réquisition. » Route expédiée au citoyen Jean-Baptiste Lefebvre, pour aller joindre le 5^e bataillon de garde nationale du département à Reims. Id., à plusieurs volontaires nationaux de la commune de Lucheux, pour aller joindre le 4^e bataillon de garde nationale du département, à Lille. Appointements des sous-officiers de la

gendarmerie. Demande d'exemption par un grenadier chargé de famille. — Fol. 31. Du 30 octobre. Traitement des officiers du 2^e bataillon de piquiers formé à Amiens. Paiement des piques fabriquées à Amiens, en exécution de l'adjudication passée le 6 septembre précédent. Paiement des habillements des gardes nationaux fournis par le citoyen Grenier. Paiement de piques fabriquées par divers ouvriers de la campagne. Soumissions « par laquelle le citoyen Garçon père, marchand chapelier à Amiens, s'oblige à fournir pour les volontaires du 1^{er} bataillon de piquiers, la quantité de chapeaux qui leur est nécessaire, à raison de 5 l. 10 s. le chapeau bordé et en tout conforme à l'échantillon qui sera déposé à cet effet au secrétariat du département » ; considéré que « la rareté des matières premières et des ouvriers diminue la fabrication des chapeaux et cause même un haussement très grand dans le prix, examen fait du chapeau donné pour modèle par le citoyen Garçon, il a paru être d'assez bonne qualité, que d'ailleurs la difficulté de s'en procurer chez les autres chapeliers et la nécessité d'en donner aux volontaires qui en manquent sont des motifs assez puissans pour déterminer l'administration à accepter cette soumission » ; ladite soumission approuvée. Somme de 70 000 l. pour acquitter les dépenses relatives à l'habillement et à l'équipement des volontaires nationaux du département. « L'un des administrateurs a observé que, depuis longtemps, l'on reçoit indistinctement les volontaires nationaux qui se présentent de tous les lieux du département, que l'on n'est plus à portée de distinguer les communes qui ont fourni leur contingent d'avec les autres, que l'on se plaint même journellement que des communes ne l'ont point encor fourni du tout, qu'il est important que cette partie d'administration soit éclaircie » ; sera écrit à ce sujet aux districts. « Il a été fait lecture d'une lettre du citoyen Pache, par laquelle il mande qu'il ne voit point de moyens plus propres à lever l'embarras où se trouve la ville de Péronne que ceux déjà indiqués par l'arrêté du département du 26 septembre dernier, que si la ville et les maisons nationales ne suffisent pas pour loger les volontaires nationaux qui se rassemblent dans ce chef-lieu de district en vertu de la réquisition du général Marassé, il faut les cantonner dans les campagnes voisines ; il recommande en même tems de réunir les fusils qui ont été délivrés précédemment aux municipalités des départemens pour en armer les volontaires. L'un des citoyens administrateurs a observé que le moyen que le ministre indique de cantonner les volontaires dans les campagnes sera sujet à de très grands inconvénients, qu'il était infiniment préférable de les tenir dans les villes où il y a beaucoup plus

moyen de les contenir et de leur faire observer la discipline. Arrêté que les choses resteront dans le même état. » Le citoyen Démanché, commissaire nommé à la formation des bataillons de volontaires du département, « ayant fait part au directoire du désir que témoigne la compagnie de volontaires de la ville d'Abbeville qui est rassemblée à Amiens, d'aller rejoindre la première compagnie de cette ville, qui a obtenu de rester en compagnie franche et qui est en garnison à Valenciennes », il sera écrit à ce sujet au citoyen Labourdonnay.

Fol. 33. Du 2 novembre. « Un des membres a dit qu'il venoit d'apprendre que la municipalité de Péronne avoit à sa disposition une certaine quantité de fusils de munition, que ces armes étoient nécessaires à l'armement des volontaires qui les attendent pour partir, il seroit utile d'en disposer à cet effet, d'autant que la ville se trouve surchargée de logement qui ne peuvent diminuer qu'en faisant partir le plus possible de troupes » ; un état desdits fusils sera demandé à la municipalité de Péronne, pour aviser à ce qu'il conviendra. — Fol. 33 v°. Du 3 novembre. Sur un mémoire présenté « par les citoyens Gayet, lieutenant-colonel, Menheurac, lieutenant du neuvième bataillon de volontaires nationaux du camp de réserve de Soissons cantonné à Péronne, par lequel ils exposent que le local des casernes où la municipalité a placé ledit bataillon occasionne beaucoup de maladies, ce qui altère chaque jour le bataillon, attendu que journellement il en meurt deux ou trois à l'hôpital » ; le citoyen Arcambal, commissaire des guerres de la 15^e division, « sera invité à envoyer à Péronne le médecin de l'hôtel-Dieu d'Amiens, à l'effet de constater la nature et les causes de la maladie dont le bataillon est attaqué », et « à prendre de son côté toutes les mesures qu'il jugera convenables pour arrêter les progrès de cette maladie. » Réquisition par le commissaire des guerres de mettre à la disposition des administrateurs de l'hôtel-Dieu d'Amiens tous les lits, matelas, couvertures et draps provenant des couvents supprimés. Réclamation par le citoyen Lequien, étapier à Conty, au sujet des pertes par lui éprouvées, lors du passage de la moitié du bataillon de garde nationale de la Seine-Inférieure et d'une partie du 15^e régiment d'infanterie. Paiement des dépenses du petit équipement des compagnies de garde nationale du département. Paiement de piques confectionnées par les citoyens Marie, Vaillant, Segond et Langlade ; serru-

riers. Id., par le citoyen Firmin Detaille, serrurier à Marcelcave. Envoi par le citoyen Arcambal, commissaire des guerres, d'une ordonnance de 30 000 l. pour le paiement de l'habillement des gardes nationaux. Traitements de la gendarmerie. Route expédiée au préposé des subsistances militaires pour un convoi de farine composé de 7 chariots attelés de 4 chevaux chacun, devant partir d'Amiens le 5 de ce mois, pour Cambrai. — Fol. 36 v°. Du 6 novembre. Avis du passage à Doullens pour le 10 de deux compagnies du 8^e corps de hussards de la République. Sur un mémoire « par lequel la citoyenne le Clercq, veuve du citoyen Jean-Baptiste Renard, expose que Jean-Louis Renard, son fils, s'est enrôlé dans les volontaires nationaux de ce département, le 4 avril dernier, qu'il a été admis dans le 3^e bataillon, compagnie d'Avisse, qu'il n'a reçu aucune chose de la Nation, sinon la paye ; que, depuis son enrôlement, elle lui a fourni habits, vestes, culottes, souliers et généralement tout ce qui lui était nécessaire, que, le 23 du mois dernier, étant indisposé, il revint chez elle où il est depuis, qu'elle fut surprise ce jour d'hui, sur les six heures du matin, de voir entrer chez elle deux gendarmes, le réclamer au nom de la loi, en disant qu'ils avaient ordre de le conduire à la Conciergerie, où ils le conduisirent en effet ; ladite citoyenne invoque la loi et réclame son fils qui n'a pas l'âge voulu, ainsi qu'il résulte de son extrait de baptême en date du 30 décembre 1776 ;.... considérant que la loi du 28 juillet dernier, qui autorise à recevoir les jeunes gens dans les volontaires à seize ans, exige en même temps qu'ils aient la force nécessaire pour supporter les fatigues de la guerre, que l'on n'est présumé réunir ces qualités qu'après les seize ans révolus, que le fils de la réclamante, d'après son extrait de baptême, n'a pas même encor atteint cet âge, ont arrêté d'approuver et confirmer l'avis du directoire du district. » — Fol. 37. Du 8 novembre. Avis du passage les 12 novembre et jours suivants à Roye et à Péronne de 120 hommes du régiment de l'artillerie des Colonies et de 20 ouvriers du corps de l'artillerie. — Fol. 37 v°. Du 10 novembre. Sur un mémoire « par lequel le citoyen François le Coureur, cultivateur au Bosquel, expose que, le 9 septembre dernier, sur les deux heures après midi, les officiers municipaux de ladite commune, accompagnés d'environ dix gardes nationales, sont entrés chez lui, et, sous le prétexte qu'il occupe une maison appartenant à un ci-devant seigneur, ils lui ont enlevé un fusil, un pistolet d'environ vingt pouces de longueur et deux autres petits pistolets, façon anglaise, que ces derniers n'ont pas été par lui déclarés, par la raison qu'il en a fait l'acquisition

depuis le décret relatif à la déclaration des armes, que d'ailleurs, il croyait de bonne foi que cette formalité n'était pas absolument nécessaire, d'après l'esprit de la loi, à cause du peu d'importance de l'objet, qu'il ne peut, sous tel rapport que ce soit, être suspecté d'aristocratie ; l'achat qu'il a fait d'un citoyen pour le remplacer à la frontière, le grade de commandant en second confié à l'aîné de ses fils demeurant avec lui, prouvent son civisme » ; confirmation de l'avis du directoire du district. Sur un mémoire « du citoyen Louis Letellier, notaire à Albert, par lequel il expose qu'ayant mérité la confiance du public, depuis trente ans d'exercice de notariat, il se trouve vexé et déshonoré par une clameur vague d'une ou deux personnes mal intentionnées, que, lors de l'assemblée tenue à Albert le 5 septembre 1792, devant les citoyens Hyon et Gonare, commissaire du conseil exécutif provisoire, en laquelle il s'est trouvé, une voix s'est élevée et l'a suspecté d'être aristocrate, que, d'après cette espèce d'accusation, sans être entendu, et en conséquence d'une décision générale de désarmer les aristocrates, on l'a confondu avec eux, que la municipalité lui a enlevé toutes armes quelconques, qu'il y a erreur dans cette suspicion d'aristocratie, qu'il défie qu'on lui prouve aucun fait, aucune action, aucune parole qui s'en ressente, que les armes qu'il possédait étaient déclarées à la municipalité, qu'étant officier de la garde nationale d'Albert, il a remis de lui-même, il y a plus d'un an, à la municipalité, et pour en armer un autre citoyen, un fusil national qu'on lui avait confié, que ses armes consistaient en un fusil de chasse pour préserver de dégâts ses propriétés voisines de bois, une paire de petits pistolets de poche et un petit couteau de chasse dont il est obligé d'être muni, allant souvent en campagne, même pendant la nuit, pour l'exercice de son notariat, et pour la sûreté du dépôt public qui est chez lui, son épée dont il avait besoin comme officier de la garde nationale, un fusil de sous-officier qu'il a acheté pour son fils âgé de quinze ans, et qui, depuis le commencement de l'année 1790 à été reçu cadet élève dans la garde nationale et en fait le service, et un petit sabre d'enfant au même usage ; le réclamant observe que, sentant les besoins de l'État, il a satisfait un des premiers toutes les impositions, jusqu'au jour même que son don patriotique a été fait sans clause de restitution, qu'il existe au secrétariat du district plusieurs de ses soumissions pour l'acquisition de biens nationaux » ; confirmation de l'avis du directoire du district concluant à la restitution des

armes, comme ayant été saisies sans motif. Partie des bâtiments de la ci-devant abbaye de Moreaucourt mise à la disposition du citoyen Vérac, préposé aux subsistances militaires, pour y former un établissement de subsistances et y établir des fours pour la cuisson du pain de munition. Avis de passage du 22^e bataillon de volontaires nationaux dits de la réserve, les 17 novembre et jours suivants, à Ham et à Péronne. Autorisation accordée aux administrateurs de l'hôtel-Dieu, sur l'invitation pressante du citoyen Arcambal, commissaire des guerres, de faire construire un corps de garde à l'entrée de cette maison, ledit établissement étant absolument nécessaire « pour contenir les militaires qui sont reçus dans cette maison, et qui y sont aujourd'hui en grand nombre », et devant décharger la commune d'Amiens des frais de construction et d'entretien d'un autre corps de garde « qui est à quelque distance de cette maison, et qui tombe de vétusté. » Le citoyen Bersile nommé commissaire des guerres dans le département, au lieu et place du citoyen Arcambal : « un des citoyens administrateurs a observé que la quantité de troupes qui se trouvent employées dans le département exige un commissaire des guerres qui joigne aux connoissances des lois celle d'une pratique consommée, qui ne s'acquièrent que par l'exercice et l'expérience, que le citoyen Arcambal réunit toutes ces qualités, que depuis qu'il est employé dans le département, il s'est acquitté de ses fonctions, non seulement à la satisfaction des corps administratifs et militaires, mais même de tous les citoyens ; que les uns et les autres n'ont qu'à se louer de ses procédés, de son honnêteté et de son civisme, les administrateurs prenant en considération ces observations,..... ont arrêté qu'il sera écrit au citoyen Pache, pour la révocation de l'ordre de changement du commissaire Arcambal, et de le conserver dans le département de la Somme. » — Fol. 39 v^o. Du 12 novembre. Mise du couvent des Saintes-Claire à la disposition du commissaire Arcambal, pour y loger environ cinquante prisonniers de guerre qui viennent d'arriver. — Fol. 40. Du 15 novembre. Indemnité pour la perte d'un cheval de réquisition pour le service des armées à Châlons et à Sainte-Menehould. Paiement de piques fabriquées par le citoyen Laurent Vast, maréchal au faubourg Saint-Pierre, à Amiens. Approbation de soumissions pour la fabrication de piques, considéré entre autres choses, « qu'il a été généralement reconnu que les grilles des églises et couvents supprimés que l'on avait destinés à faire des piques, ne sont pas propres à cette fabrication. » Envoi au ministre de la guerre d'une expédition du marché passé entre le citoyen Roche, officier du 14^e bataillon de volontaires nationaux en garnison à Dunkerque, et le citoyen

Grenier, d'Amiens, pour la fourniture de l'habillement de ce bataillon. Écrit au ministère de la guerre pour lui rappeler le marché pour la fourniture de l'habillement et du petit équipement du cinquième bataillon de volontaires nationaux de la Manche, et lui demander s'il l'approuve. — Fol. 42. Du 17 novembre. Paiement de piques fabriquées par le citoyen Detaille, serrurier à Marcelcave. Sur une pétition envoyée par les administrateurs du département du Pas-de-Calais, par laquelle les volontaires formant le dépôt du 1^{er} bataillon de la Somme établi à Calais demandent d'être organisés en compagnie » ; difficultés à ce sujet. Sur l'avis donné par les administrateurs du département de la Marne que 32 chevaux restant des 36, ou environ, au commissaire ordonnateur de l'armée, avec 12 charrettes, pour être employés au service de l'armée, sont devenus inutiles, leur sera écrit de les expédier à Abbeville. Achèvement par le citoyen Simon Heuet, substitué par le citoyen Jean-Baptiste de l'Hôtel, soldat provincial échu au sort en 1785, de son terme de six années de service. Paiement de piques fabriquées par le citoyen Pierre de Courcelle, serrurier à Rainneville. — Fol. 43 v^o. Du 18 novembre. Nomination de 23 gendarmes surnuméraires. — Fol. 45. Du 20 novembre. Avis de l'arrivée à Doullens, le 23 dudit mois, de 100 volontaires du département. Notification sera faite au citoyen Pache de la nomination des 23 gendarmes. En considération de la cherté des denrées causée en grande partie par la grande quantité de troupes réunies à Amiens, on réitérera au citoyen Pache la demande de faire partir de cette ville le 1^{er} bataillon de piquiers et le 5^e de volontaires de la Manche. Ordonnance de 20 000 l., pour subvenir à l'habillement et au petit équipement du 5^e bataillon de volontaires de la Manche. Sur la demande du citoyen Naudin, commissaire aux poudres et salpêtres, levée de la suspension du débit de la poudre. Refus d'accepter le drap de Saint-Pol proposé par le « sieur » Grenier fils à la place du drap de Berry prévu par son marché du 6 septembre. — Fol. 46. Du 22 novembre. A-compte de 30 000 l. au citoyen Grenier, pour les habits qu'il a fournis. Expédition d'une route pour 100 volontaires du département, qui partiront d'Amiens le 23, pour rejoindre le dépôt du 3^e bataillon à Lille ; il leur sera fourni une voiture attelée de deux chevaux, pour porter leur bagage. — Fol. 46. Du 24 novembre. La ci-devant église de Saint-Michel mise à la disposition du citoyen

Delahaye, préposé des subsistances à Amiens, pour y remiser des fourrages. Sur la « réquisition du citoyen Delahaye, préposé des subsistances militaires,... par laquelle il prie l'administration, en vertu de l'autorisation du général Dumourier, de lui procurer et faire obtenir le nombre de 60 voitures ou chariots attelés de quatre chevaux, garnis de cordes et barres, pour être employés à transporter d'Amiens à Valenciennes les foins nécessaires à la subsistance de l'armée du Nord », mesures prises en conséquence ; lesdites voitures seront fournies par les districts d'Amiens et de Montdidier. — Fol. 47. Du 27 novembre. Réclamation par le citoyen François Binard, de Boisrault, « contre l'engagement que Joseph Binard, son fils, a contracté avant l'âge prescrit par la loi avec la municipalité du Quesnoy lès Airaines, pour servir à sa décharge en qualité de volontaire » ; annulation dudit engagement. Il sera de nouveau écrit au ministre de la guerre, pour réclamer la diminution de la trop forte garnison d'Amiens. Sera écrit au citoyen Grenier fils, pour le prévenir que l'ordre pour le départ du 2^e bataillon de piquiers est arrivé, et pour l'engager à compléter son habillement avant son départ. Avis donné par le ministre de la guerre qu'il donne des ordres pour faire partir d'Amiens deux bataillons de piquiers du département, le 5^e bataillon de garde nationale de la Manche et le 13^e bataillon de réserve du camp de Soissons ; le district sera prévenu des jours où ces troupes arriveront à Doullens. Répartition entre les districts des 68 993 l. revenant au département dans le fonds décrété par la loi du 3 août pour la fabrication des piques. Avis de l'arrivée, les 6 décembre et jours suivants, à Amiens, puis à Doullens, d'une compagnie de cavalerie venant du Calvados. Paiement de piques fabriquées par les citoyens Fléchel et Dupont, à Amiens. — Fol. 48 v°. Du 30 novembre. Achèvement du temps du remplaçant d'un soldat provincial. Le citoyen Derivery, député à la Convention Nationale, sera prié d'appuyer deux lettres écrites au ministre de la guerre, l'une relative à la gendarmerie, l'autre au maintien du citoyen Arcambal dans le département. Piques à délivrer le lendemain au premier bataillon de piquiers, qui doit passer la revue de départ, et demande aux officiers municipaux d'Amiens de 50 fusils pour achever l'armement des chasseurs. Indemnité de logement aux citoyens Bisson, commandant en chef, Théot, commandant en second, Buteux, Pillon, capitaines, Hévin, chirurgien, Redé, adjudant, Bellier, quartier-maître et Dufestel, lieutenant, du premier bataillon de piquiers.

Fol. 49. Du 1^{er} décembre. Plainte par l'officier chargé de l'escorte des bagages du premier bataillon

de piquiers, sur l'insuffisance des deux voitures à deux roues fournies pour le transport desdits bagages ; le citoyen Genet, directeur des étapes et convois, sera requis de faire fournir tout de suite trois voitures à deux roues, « sauf, après avoir fait constater le poids des bagages à Doullens, faire faire sur ledit bataillon la retenue prescrite par la loi, dans le cas où les commandants refuseraient de rembourser de suite à l'entrepreneur des convois l'excédent de charge. » Certificat au citoyen Antoine-François Boin, gendarme. Agrément d'un remplaçant présenté par Pierre-François-Félix Paris, enrôlé comme volontaire dans le 5^e bataillon des volontaires nationaux du département, et qui ne peut continuer son service. Envoi par le directoire du district de Péronne de huit procès-verbaux constatant le refus fait par plusieurs citoyens et municipalités de ce district de déférer aux réquisitions à eux faites pour le service des convois militaires. Nomination faite par les compagnies du 23^e bataillon de volontaires en garnison à Abbeville, des officiers et sous-officiers d'une compagnie de canonniers, « dont on demande qu'il soit délivré un extrait pour servir de brevet aux officiers et sous-officiers ; comme ce bataillon n'est point du département. et que la loi du 13 mars dernier relative à la formation des canonniers et sapeurs n'a rien prévu de particulier sur la demande formée », l'affaire sera renvoyée au ministre. Réception d'une lettre du citoyen Pache, prévenant l'administration que, « sur les représentations du 5^e bataillon de la Manche relativement au dénuement dans lequel il se trouve du côté de l'habillement et de l'équipement, il a cru devoir différer son départ de 15 jours. » — Fol. 50 v°. Du 3 décembre. Sur un mémoire présenté par le citoyen Simon Lecas, manouvrier à Daours (?), exposant « que la municipalité de ce lieu a nommé huit commissaires pour la levée de 5 volontaires nationaux pour le contingent de cette commune, que lesdits commissaires se sont permis de lever une contribution sur tous les citoyens, pour le paiement desdits volontaires, qu'ils l'ont admis par-devant le citoyen Rigaut, juge de paix du canton de Querrieux, pour le faire condamner au paiement d'une somme de 21 l. 10 s., à laquelle ils ont fixé sa quote part dans celle de 1 871 l. faisant le montant de ladite contribution, que s'étant présenté devant ce juge de paix, il a offert et présenté une somme de 3 l., qui excédoit ses facultés ; que, sans avoir égard à ses offres, il a été inhumainement condamné, qu'en outre du jugement contre lui rendu,

il est poursuivi à la requête dudit commissaire et menacé d'exécution » ; annulation des délibérations de la municipalité de Naours qui peuvent avoir établi ladite contribution, comme illégales, et arrêté que « le procureur général syndic est réservé à poser contre lesdits Morel, Boulanger et Jean Lengellé et contre le juge de paix du canton de Querrieux, tel arrêté qu'il jugera convenable. » — Fol. 51. Du 4 décembre. « Le commissaire chargé de la formation de bataillons du département ayant prévenu le directoire que cent volontaires étoient prêts à partir pour rejoindre le dépôt du second bataillon du département », le citoyen Genet, directeur des étapes, sera averti de leur arrivée à Doullens. Traitement du secrétaire greffier de la gendarmerie nationale. Paiement de piques fabriquées par le citoyen François-Chrysostome de Crept, serrurier à Abbeville. Id., au citoyen Dubus, serrurier à Abbeville ; difficultés faites à ce sujet par le receveur du district d'Abbeville, — Fol. 51 v°. Du 5 décembre. « Se sont présentés les citoyens François-Liévin Thierry, officier municipal de la commune d'Amiens, et François Naudé, notable de la même commune, lesquels ont déclaré venir, au nom du conseil général de ladite commune, nous communiquer 1° une lettre du 7 septembre dernier, datée de Bapaume, écrite au nom d'Henry-Louis Margot, garçon âgé d'environ 20 ans, à la dame Comme, sa tante, demeurant à Péronne, il lui annonce qu'après avoir travaillé de son état de serrurier à Bruxelles, il s'est avancé huit lieues plus loin jusqu'à Teschet (?), que là, des recruteurs autrichiens l'ont enfermé, et, à force de mauvais traitements, l'ont forcé de contracter engagement dans les troupes autrichiennes, dans lesquelles il a servi jusqu'à ce que, amené aux Pays-Bas, il fut fait dernièrement prisonnier de guerre par les troupes françaises et conduit avec ses camarades prisonniers à la citadelle d'Amiens et finit par la prier de faire tous ses efforts pour le tirer de son esclavage ; 2° une autre lettre des officiers municipaux de la commune de Péronne, datée du 16 novembre dernier, adressée à ceux de la commune d'Amiens, par laquelle il est attesté que ledit Louis-Henry Margot est âgé d'environ 19 ans, sans père ni mère, qu'il n'a que sa tante à Péronne pour seule parente, que sa profession est compagnon serrurier, qu'il est parti de Péronne le 5 de janvier 1790, pour aller exercer sa profession partout où il trouveroit de l'ouvrage ; 3° une autre lettre datée d'Anvers du 28 novembre dernier, du citoyen Marassé, général de l'armée à Anvers, en réponse à celle que lui avoient écrite les officiers municipaux de la commune d'Amiens, par laquelle il leur mande que, d'après l'assurance à lui par eux donnée que ledit Margot est un de leurs concitoyens,

il ne balance pas un moment à lui faire rendre la liberté, les charge de le faire sortir de prison, en observant de faire constater par les administrateurs du département que ledit Margot est français et qu'il n'a servi dans l'armée autrichienne que forcément » ; élargissement ordonné dudit Margot. — Fol. 52 v°. Du 6 décembre. Appointements des officiers et sous-officiers de gendarmerie. Les gendarmes de remplacement doivent se monter dans le courant du mois. Intérêt qu'il y a à conserver dans les brigades les gendarmes dont les forces physiques sont insuffisantes à supporter les fatigues de la guerre. Piques déposées dans la cour de la maison des ci-devant Célestins, à Amiens. Avis donné par le citoyen Pasant Kerenger, maréchal de camp commandant à Dunkerque, qu'il fera partir de Bergues le 6 de ce mois, la compagnie de grenadiers du 9^e bataillon de gardes soldées de Soissons, pour rejoindre ce bataillon à Péronne. Route pour 114 volontaires du département qui vont joindre le dépôt du 3^e bataillon à Lille. — Fol. 53. Du 9 décembre. Avis sera donné au citoyen Pache, que, d'après les assurances données par les fournisseurs, l'habillement et l'équipement du 13^e bataillon de la réserve du camp de Soissons, qui ont fait retarder son départ, seront entièrement achevés le jeudi suivant. Route de 50 chevaux destinés au corps de hussards de la Liberté, envoyée par le citoyen Lavoute, commissaire des guerres à Caen. — Fol. 53 v°. Du 11 décembre. Sur une lettre « écrite au citoyen Démanché, administrateur et commissaire nommé pour la formation des bataillons de volontaires du département, par les citoyens Marquis, capitaine, et Hénaut, sergent de la compagnie au 2^e bataillon de piquiers, se plaignant de ce que le bataillon est parti sans les avoir fait élargir et sans même pourvoir à leurs besoins, quoiqu'ils eussent payé aux volontaires ce qu'ils réclamoient, qu'une députation de cette compagnie composée de 12 sous-officiers et volontaires s'était présentée avant le départ du bataillon au directoire, et a déclaré que les citoyens Marquis et Hernoult avoient acquitté ce qui étoit dû à la compagnie et avoit demandé leur élargissement » ; seront mis en liberté. Emploi à faire de sommes se trouvant dans les caisses publiques. Commerce des poudres. Soumissions à faire par ceux qui veulent concourir à l'armement des troupes. — Fol. 55. Du 13 décembre. Contestation entre le citoyen Généau et deux maréchaux des logis des hussards du Midi, relativement au logement. Signalement

envoyé par le citoyen Bertrand de Brévisé, commandant du 3^e bataillon de garde nationale du département, de huit volontaires qui ont quitté le bataillon. Demande par le citoyen Isidore Ballon, de la paroisse de Rubempré, enrôlé pour le contingent de cette municipalité, d'être autorisé à substituer un autre homme à son lieu et place. Répondu au citoyen Paillart, capitaine commandant le dépôt du 4^e bataillon de garde nationale du département, que l'on a fait partir le 7 de ce mois 114 volontaires destinés à son dépôt. Reclamation aux districts d'Amiens, Montdidier, Doullens et Abbeville de l'état des légions, bataillons et compagnies qui composent la garde nationale de leurs districts. — Fol. 56. Du 15 décembre. Autorisation au citoyen Perssuart, chirurgien à Harbonnières de substituer un homme au lieu et place de son fils, âgé de 16 ans, qui s'est enrôlé le 29 novembre à la municipalité d'Amiens, mais qui n'est pas en état de supporter les fatigues de la guerre, à cause de son faible état de santé. Remboursement au district de Péronne d'une somme qu'il a avancée aux invalides pensionnés. Id., au district d'Abbeville. Id., au district de Doullens. Avis par le district d'Amiens de la prochaine arrivée au dépôt d'Amiens, de 9 chevaux provenant du « sieur » Mannessier, émigré. Ordonnance de 20 000 l., pour pourvoir à l'habillement et au petit équipement du 5^e bataillon de volontaires nationaux du département. Accélération de l'exécution du décret de la Convention Nationale du 26 novembre accordant des secours aux pères, mères, femmes et enfants des citoyens soldats volontaires au service de la République. — Fol. 57. Du 18 décembre. Envoi par le citoyen Corroy, ancien maire d'Aumâtre, de la jument du curé d'Aumâtre ; sera écrit au citoyen Arcambal, pour la faire placer dans l'écurie où sont déposés les chevaux des émigrés. Réclamation par le conseil général de la commune d'Amiens contre l'ordre donné par le ministre de transférer les poudres déposées dans le magasin de la citadelle d'Amiens dans celui de la citadelle de Doullens. Le 13^e bataillon de volontaires du camp de Soissons, dont le départ avait été différé, étant habillé et équipé, des ordres seront demandés au ministre pour son départ. Avis donné par le citoyen Pache qu'il a donné des ordres pour faire rendre à Metz la compagnie des chasseurs bons tireurs en garnison à Abbeville. — Fol. 58. Du 19 décembre. Demande par le directeur des subsistances militaires à Lille, de 45 chariots ou charrettes attelés de quatre chevaux, pour transporter d'Amiens à Douai les fourrages nécessaires au service de cette place « ; dispositions prises en conséquence. Route des

chasseurs bons tireurs d'Abbeville à Metz. — Fol. 59. Du 20 décembre. Demande par un gendarme de la résidence de Flixecourt, parti pour l'armée, de rester auprès de sa femme malade. Demande par le citoyen Husson, chasseur au régiment du Roi-infanterie, actuellement caporal des grenadiers du 3^e bataillon des volontaires de la Somme, d'un duplicata de son congé qu'il a égaré. — Fol. 59 v°. Du 21 décembre. Réquisition de 400 voitures attelées chacune de quatre chevaux, pour transporter des foin à Douai. — Fol. 60 v°. Du 22 décembre. États arrêtés par le citoyen Rousseau, ingénieur architecte du département, de travaux faits à la maison des ci-devant Célestins et aux casernes de l'hôtel de Cerisy. — Fol. 61 v°. Du 24 décembre. Sur un mémoire par lequel le citoyen François Cateigne, marchand épiciier à Amiens, expose « que le désir d'être utile à sa patrie l'a déterminé à abandonner sa maison, sa femme, ses enfants et sa belle-mère, pour voler aux frontières. où il est depuis les premiers jours du mois de novembre 1791, qu'il s'est habillé et armé à ses dépens, qu'il a servi avec zèle et en bon patriote, qu'il ne regrette pas les sacrifices qu'il a faits, qu'il ne balancerait pas à continuer son service avec le même zèle, s'il n'était informé que sa boutique dépérit de jour en jour par le défaut d'intelligence et de soins de sa femme, qu'une plus longue absence de sa part opèrerait un dérangement total dans ses affaires, qui jetterait sa femme, ses enfants et sa belle-mère dans la plus grande misère..... pourquoi il prie l'administration de lui procurer son congé ; il se croit d'autant plus fondé dans sa demande, qu'il ne s'est enrôlé que pour une année » ; ladite pétition sera envoyée au ministre de la guerre, avec prière de la prendre en considération. — Fol. 62 v°. Du 27 décembre. Réquisition de 80 voitures attelées chacune de quatre chevaux, pour transporter des fourrages des magasins d'Amiens à ceux de Douai. Traitement du citoyen Louis Haraux, soldat pensionné de la ci-devant compagnie des Indes, retiré à Amiens ou dans les environs. Municipalités qui n'ont pas encore fait délivrer des certificats du prix des denrées par mois ; lettre des régisseurs généraux des étapes et convois militaires à ce sujet. Remplacement des gendarmes renvoyés de l'armée pour cause de maladie ou d'infirmité. — Fol. 63 v°. Du 29 décembre. Renvoi au citoyen Embriot, sur sa demande, de « sa cartouche » qu'il avait déposée au bureau pour concourir à une place de gendarme surnuméraire. Départ d'Amiens du 5^e bataillon de volontaires de la Manche. Étape à un détachement de volontaires de la

Charente, qui doit passer le 25 à Ham, et le 26 à Péronne. Renouvellement des marchés du service des étapes et convois militaires pour 1793, par les régisseurs généraux. — Fol. 64. Du 31 décembre. Plainte par le citoyen Guesdon, capitaine de la 7^e compagnie du 5^e bataillon de la Manche, de ce que le geôlier de la Conciergerie d'Amiens a exigé 24 s. pour le logement de deux volontaires de sa compagnie qui ont été conduits dans cette prison et qui en sont sortis le même jour, le geôlier prétendant ne l'avoir fait qu'à cause de l'insuffisance de son traitement, qui n'est que de 100 l., et qui ne lui a pas été payé depuis deux ans ; le geôlier condamné à restituer lesdites sommes.

1793. — Fol. 65. Du 3 janvier. Réclamation par le citoyen Démanché, administrateur du directoire du département, commissaire nommé pour la formation des bataillons de volontaires de ce département, du nombre de volontaires qui ont été fournis par chaque municipalité. — Fol. 65. Du 5 janvier. Sur un mémoire du 29 décembre adressé par le premier médecin des armées Coste, à la suite d'une visite qu'il a faite à l'hôpital de Doullens, modifications à apporter à l'aménagement dudit hôpital. Sur la demande faite au ministre par le conseil général de la commune d'Amiens, « 1^o de retirer de cette ville les hussards du Midy ; 2^o d'y envoyer soit le 13^e bataillon de volontaires du camp de Soissons, soit le bataillon qui est à Doullens ; il a été observé par l'un des administrateurs que, si le conseil général a quelque motif particulier pour désirer un de ces bataillons, il ne s'ensuit pas que cet arrangement convienne à tout le département, qu'un escadron de cavalerie ou de dragons serait infiniment plus utile à Amiens, qu'il pourrait être employé à protéger les recouvrements des impositions, à faire respecter les plantations et les propriétés ; il a ajouté que le bataillon qui est à Doullens est attaqué d'une maladie épidémique, qu'il y aurait de l'inconvénient à l'envoyer dans une ville d'une aussi grande population » ; il sera écrit au ministre pour lui faire des représentations à cet égard. — Fol. 66. Du 8 janvier. Réception d'une lettre du citoyen Pache informant que le conseil général de la commune d'Amiens ayant demandé « le départ des hussards du Midi et qu'il soit remplacé par le bataillon de volontaires qui est en garnison à Doullens, que le nombre considérable de malades qu'a maintenant ce bataillon l'a déterminé d'autant plus d'accéder promptement à cette demande, qu'il sera plus à portée dans cette ville de recevoir les secours dont il a besoin, qu'en conséquence il adresse des ordres tant pour faire partir d'Amiens les hussards du Midy, que pour y

faire rendre le bataillon de volontaires qui est à Doullens. » Sur la réquisition faite « au citoyen Guérout, lieutenant commandant la 2^e compagnie de gendarmerie du département à Abbeville, par le citoyen Renault, capitaine de la 1^{re} compagnie, pour ordonner au citoyen Pecquet, gendarme de la brigade d'Abbeville, de passer à la résidence de Saint-Vallery, sous prétexte qu'il se trouve cinq gendarmes dans cette première brigade ; il a été observé par l'un des citoyens administrateurs que, suivant l'état déposé au secrétariat, il ne doit y avoir que quatre gendarmes dans une brigade, qu'au surplus le citoyen Renault ne devait pas faire de semblable changement sans s'être préalablement concerté avec l'administration ; arrêté qu'il sera écrit au citoyen Guérout de ne point déplacer ce gendarme et le laisser à la résidence d'Abbeville jusqu'à nouvel ordre. » Avis donné par « le commandant des hussards américains du Midy..... qu'il vient de recevoir l'ordre du ministre de partir d'Amiens avec sa troupe demain 9, pour se rendre à Laon », observant que « le peu de tems qu'il lui reste le met dans l'impossibilité d'exécuter cet ordre, à cause du grand nombre de bagages qu'il est obligé de faire emporter et du défaut de chevaux que son régiment éprouve » ; considéré « que, dans cette saison les courriers arrivent très tard, que les ordres du ministre n'ont été remis au commandant du corps qu'après midy, que le peu de tems qui lui reste pour faire les préparatifs du départ de la troupe fixé par l'ordre du ministre à demain 9, le met dans l'impossibilité de l'exécuter », arrêté que le départ de ladite troupe sera différé d'un jour. — Fol. 67. Du 11 janvier. Réquisition de 60 voitures pour transporter des foins d'Amiens à Douai. Augmentation de traitement des gendarmes surnuméraires. Traitement des sous-officiers et gendarmes. Nomination d'un gendarme surnuméraire à Montdidier. — Fol. 68. Du 12 janvier. Sur un mémoire « par lequel le citoyen Cornet, maître en chirurgie à Amiens, et chirurgien-major de la garde nationale de ladite ville, expose que, depuis plus de deux ans que le citoyen Paillart, chirurgien-major de la citadelle de ladite ville, a disparu, il a constamment rempli les fonctions, qu'il continue à administrer aux invalides et soldats qui y sont en garnison, les secours de son art, sans en avoir demandé de rétribution, que n'y ayant aucune apparence que le citoyen Paillart revienne reprendre son poste, il prie l'administration de lui déférer la place de chirurgien-major de ladite citadelle » ; considéré entre

autres choses, « que, dans ce moment-ci, où il y a un très grand nombre de prisonniers de guerre dans cette place, un chirurgien major y est encor plus nécessaire, attendu que ces prisonniers, sous prétexte de maladie, vont à l'hôpital et profitent de leur sortie pour se livrer à la désertion, qui n'a été que trop fréquente jusqu'à présent..... arrêté d'engager le ministre de la guerre à accorder au citoyen Cornet le brevet de chirurgien, aux appointemens de 300 l. » Envoi par le citoyen Pache d'une affiche relative à la remonte. Renouvellement des marchés des services des étapes et convois militaires. Paiement de piques fabriquées par le citoyen Denis Devigne, d'Airaines. Réception d'une lettre du citoyen Pache, au sujet de la nomination des officiers et sous-officiers d'une compagnie de canoniers formée de volontaires tirés des compagnies composant le 23^e bataillon de garde nationale des réserves en garnison à Abbeville. Route du 23^e bataillon de volontaires nationaux, devant partir d'Abbeville le 15. Sur un arrêté des administrateurs du directoire du district de Breteuil, « par lequel ils engagent l'administration à gratifier les quatre hussards du Midy et les volontaires, pour les indemniser du service qu'ils ont rendu en se chargeant de reconduire à Amiens les deux prisonniers de guerre autrichiens qui ont déserté et ont été arrêtés dans ce bourg » ; arrêté favorable. — Fol. 68 v°. Du 15 janvier. Réquisition par le citoyen Blin, préposé des fournitures des lits militaires à Doullens, au citoyen Nourtier, secrétaire-écrivain de cette place, demandant des ordres pour faire réparer la couverture du magasin qui lui a été assigné à l'effet de pouvoir y resserrer les fournitures de lits qui se trouvent inutiles dans les casernes par le départ du bataillon de volontaires ; arrêté que les fournitures de lits militaires de la ville de Doullens seront provisoirement transférées en la maison et église des ci-devant Sœurs-Grises. — Fol. 69 v°. Du 17 janvier. Les districts d'Amiens, Péronne et Montdidier, seront pressés à nouveau d'envoyer les renseignements qui leur ont été demandés sur le prix des denrées qui composent la portion des soldats traités dans les hôpitaux. Paiement de piques fabriquées par le citoyen Jacques Canaples, serrurier à Démuin. Id., par les citoyens Jacques Quignon et Jean-Baptiste Glicourt, serruriers à Amiens. Id., par le citoyen François Denys, serrurier à Amiens, de cinq piques par lui fabriquées pour servir de modèles dans les cinq districts. Paiement de piques fabriquées par le citoyen Jean-Baptiste Denamps, taillandier à Hornoy. — Fol. 70 v°. Du 19 janvier. Congé de trois mois demandé par le citoyen Maisan, huissier

du tribunal criminel du département, en faveur de son fils, Augustin Maisan, qui est au service depuis le mois d'août 1791, sans engagement, comme sergent-major du 3^e bataillon du département, lequel s'est habillé et fourni de tout à ses dépens ; « aucune loi n'attribuant aux administrations de département le droit de prononcer sur le congé des militaires », arrêté que le citoyen Maizan se pourvoie, si bon lui semble, devant le ministre de la guerre. Envoi par le citoyen Pache de la copie d'une instruction qu'il a adressée au commandant de la division militaire dont le département de la Somme fait partie, relative au rétablissement des batteries des côtes et à leur service, ainsi qu'à la transmission des signaux. « S'est présenté au directoire du département de la Somme le citoyen Antoine-Michel Matheau, volontaire du 4^e bataillon du département de la Manche, lequel a déclaré qu'à sa sortie de l'hôpital de Caen, où il avait été envoyé pour se rétablir des blessures qu'il avait reçues à la jambe droite, les commissaires des guerres lui avaient conseillé de se rendre à Amiens, où il trouverait son bataillon, ce qu'il a fait au moyen du cheval qui lui a été fourni de gîte en gîte, et des 3 s. par lieue, ainsi qu'il est justifié par les pièces représentées ; mais que le bataillon n'était point à Amiens et ignorant le lieu où il est actuellement, il désire retourner à Évreux ; vu le certificat du citoyen Dumontier, maître en chirurgie du bourg d'Argence, qui constate que ledit Matheau est hors d'état de continuer son service, par suite des blessures qu'il a reçues à la jambe », renvoyé à Évreux avec les secours nécessaires pour sa route. Réquisition de 50 voitures attelées de quatre chevaux, par le citoyen Wiart, préposé des fourrages militaires à Abbeville, pour transporter des fourrages de cette place à celle de Lille. — Fol. 72 v°. Du 22 janvier. Réception d'une lettre des citoyens administrateurs du directoire du district de Péronne, mandant « qu'en exécution de celle du ministre de l'Intérieur du 14 du mois dernier, « relative à la demande faite par le préposé des subsistances générales, des greniers des ci-devant Clarisses, Ursulines, Minimes, Sainte-Agnès, du derrière du chœur de Saint-Furcy et des églises des Clarisses et des Ursulines, pour y emplacer les foins et les pailles, ils ont fait faire l'état et détail estimatif qu'ils joignent à leur lettre des ouvrages à faire pour mettre les greniers des Ursulines, ceux des Minimes et ceux des Clarisses en état de recevoir ces

denrées, qu'ils ont mis l'église des Ursulines à la disposition du citoyen Fernet, qu'il pourra disposer de celle de Sainte-Agnès au premier du présent mois de janvier, qu'à l'égard des greniers de Sainte-Agnès, et du derrière du chœur de Saint-Furcy, les citoyens officiers municipaux de la commune de Péronne ayant observé, par leur délibération du 21 du même mois, que la maison de Sainte-Agnès étant du nombre des établissemens de charité dont l'administration leur est confiée par la loi constitutive des municipalités, « ils ont un besoin indispensable des greniers, pour y recevoir les bleds formant le revenu de cet hospice et y mettre sécher, dans les mauvais tems, le linge des hospitalières et des orphelins ; qu'à l'égard du derrière du chœur de Saint-Furcy, cette paroisse étant unique dans la ville, et y ayant des offices matin et soir, il n'est pas possible d'établir derrière le chœur un magasin d'avoine, et dont le déchargement et enlèvement troubleraient le service divin, que ces motifs leur ayant paru fondés, ils ont cru ne devoir prendre aucune mesure pour procurer des emplacements au préposé des subsistances, mais que, pour le mettre à même de remplir le but qu'il se propose, ils ont mis à sa disposition la maison abbatiale et celle des religieux du Mont Saint-Quentin, qui ont de très grands emplacements et qui réunissent de plus l'avantage de n'être éloigné de la ville et de la grande route que d'un quart de lieue, avec un chemin pavé qui y communique » ; arrêté que « les dispositions faites à cet égard par les administrateurs du directoire du district de Péronne seront suivies et exécutées. » Réception d'une lettre du citoyen Dugerier, lieutenant-colonel commandant le 3^e régiment d'artillerie, demandant de faire vérifier si le citoyen Le Neutre, de la paroisse de Doingt, absent par congé, est réellement attaqué de maladie. — Fol. 73 v^o. Du 23 janvier. Sur un procès-verbal dressé le 30 décembre par le citoyen Bernault, capitaine provisoire de la première compagnie du bataillon des volontaires non organisés alors, d'où il résulte que « le citoyen Brun, ci-devant soldat au régiment de Diesback, enrôlé pour la commune de Glisie, a déserté avec habit, veste et culotte, sac, bas et souliers, le 8 octobre 1792, qu'il a été reconnu au faubourg d'Arras, arrêté et conduit en prison », arrêté que ledit Brun « sera détenu ès prisons de la Conciergerie de cette ville, jusqu'à ce qu'il ait prouvé que l'habit et les effets par lui emportés en désertant, ont été payés à son bataillon,.... en outre que copie du présent sera adressée à la commune de Glisie, pour par elle être pris tel parti qu'elle avisera. » — Fol. 74. Du 24 janvier. Paiement de piques fabriquées par le citoyen Louis-François

Macquet, serrurier à Fraucourt (?) et par Jean-Baptiste Floury, charron à Mons. Prière au citoyen Pache de donner au citoyen Grenier un à-compte sur le prix des fournitures d'habillement par lui faites aux volontaires du département et à ceux du 5^e bataillon de la Manche. — Fol. 75. Du 25 janvier. Réquisition de 60 voitures attelées de quatre chevaux, pour conduire des magasins d'Amiens à ceux de Douai les foins nécessaires à l'armée de Belgique. Paiement de piques fabriquées par les citoyens Joseph Denys, père, et Jean-Baptiste Moy, serrurier à Longpré-les-Corps-Saints. Sur l'observation d'un des administrateurs que « le départ d'Amiens du 3^e bataillon de volontaires du département de Lot-et-Garonne laisse absolument le département sans aucune force militaire, que cependant elle est indispensable, tant pour assurer le recouvrement des impositions que pour réprimer les dilapidations que l'on se permet de toutes parts dans les bois, ainsi que pour le maintien de l'ordre et du respect dû aux lois », sera écrit au ministre de la guerre pour le prier d'envoyer à Amiens un ou deux escadrons de cavaliers ou de dragons, ou, en cas d'impossibilité, « d'y réunir quelques dépôts de troupes à cheval et particulièrement celui du 5^e régiment de chasseurs à cheval qui est à Chauny. » — Fol. 76. Du 28 janvier. Information par le citoyen Lefebvre, capitaine commandant le dépôt du 4^e bataillon de garde nationale de la Somme, « qu'il y a dans ce dépôt 100 volontaires fournis par les différents districts, qui ne sont point habillés, qu'il s'est adressé pour obtenir leur habillement au commandant de la place de Lille, ainsi qu'au commissaire des guerres, qu'ils lui ont répondu que c'était au département à y pourvoir » ; considéré, entre autres choses, « que si ces volontaires restaient plus longtems sans être habillés, leur zèle pourrait se ralentir et les déterminer à retourner dans leur commune, ainsi que cela est déjà arrivé », mesures à prendre pour envoyer, dans le plus bref délai possible, les effets d'habillement et de petit équipement nécessaires. Observation faite par le citoyen Arcambal, commissaire des guerres, de « l'embarras dans lequel il se trouve pour loger la quantité de prisonniers de guerre qui sont envoyés dans cette place, dont le nombre s'élève dans ce moment à 600, qu'ils sont par trop serrés dans le bâtiment où ils sont placés, qu'il n'en existe pas d'autres dans la citadelle pour les mettre plus au

large ; l'un des citoyens administrateurs a observé que l'art. 5 du règlement du 20 juin dernier... porte qu'il ne pourra y avoir plus de 200 prisonniers dans chacune des villes de guerre » ; considéré « que le nombre des prisonniers de guerre qui se trouvent actuellement à Amiens excède du triple cette fixation, qui a eu pour but de prévenir les mouvemens qui pourroient résulter d'un plus grand rassemblement de ces prisonniers,.... il sera écrit au ministre pour lui proposer d'autoriser le commissaire des guerres à envoyer 200 de ces prisonniers en la citadelle de Doullens, et 200 au château de Ham. » — Fol. 77. Du 29 janvier. « Le citoyen Démanché, membre du directoire du département et commissaire nommé pour la formation des bataillons de gardes nationaux du département, a observé qu'il existe 5 compagnies destinées à former un 8^e bataillon, au moyen du contingent qui reste à fournir par un certain nombre de communes ; mais que les volontaires qui composent ces compagnies sont logés chez les citoyens de la ville et que, ne pouvant vivre avec leur solde, à cause de la cherté des denrées, la majeure partie sont retournés dans leur paroisse, qu'ils ne viennent à Amiens que tous les huit ou quinze jours pour toucher leur solde et s'en retourner ensuite, que les officiers, qui ne peuvent les retenir ni les réunir, demandent qu'ils soient casernés, afin de pouvoir travailler à leur instruction » ; arrêté que lesdites compagnies seront casernées ; mesures prises en conséquence. Demande aux districts de l'état du nombre des piques que les adjudicataires s'étaient soumis à fabriquer, de la quantité qu'ils ont fournie et de celle qui reste à fournir, afin de prendre un parti sur la suspension provisoire qui a été prononcée de l'exécution desdites adjudications. — Fol. 78. Du 31 janvier. Indemnité pour un cheval de réquisition perdu en conduisant des fourrages d'Amiens à Douai. — Fol. 79. « Vu par nous, André Dumont, représentant du peuple à Amiens, le 6 septembre 1793, l'an 2^e de la République française, une et indivisible, et signé par nous, pour constater qu'à partir du 2 février dernier, jusqu'à l'arrêt que nous mettrons à la fin du registre, les noms des délibérans sont restés en blanc et que les arrêts n'ont pas été signés. Dumont. » (Autographe).

Fol. 79. Du 2 février. Réclamation aux districts d'Amiens, Doullens et Montdidier des renseignements sur le prix des denrées qui composent la portion des soldats malades dans les hôpitaux. Avis par le citoyen Blanchard, commissaire ordonnateur de la 15^e division, de sa nomination à la place du citoyen Dutertre. Accusé de réception au citoyen Renault des commissions

provisoires remises par les citoyens Gaudry, Devaux et Grandière. Envoi par le citoyen Renault des congés et certificats délivrés aux gendarmes revenus de l'armée et qui demandent à continuer leurs services dans leurs résidences respectives. —

Fol. 79 v^o. Du 5 février. Ordre à la municipalité de Naours pour faire fournir le logement au détachement de la garde nationale d'Amiens qui doit se rendre dans cette commune pour les recherches qu'exigent les délits commis dans les bois nationaux. Mandat de 115 l., 17 s., 6 d. sur le receveur des domaines et bois, pour la solde dudit détachement pendant trois jours. Gendarmerie. Avis du passage dans le département (districts de Péronne, Doullens, Amiens et Abbeville), du 8^e bataillon de la Seine-Inférieure, du 1^{er} bataillon de la Somme, du 4^e bataillon de Seine et Marne et du 9^e bataillon de la Seine-Inférieure. Expiration du délai accordé aux gendarmes surnuméraires pour se monter. Dénonciation par la municipalité de Baizieux du citoyen Pierre Fleuret comme déserteur « et troublant l'ordre et la tranquillité de cette commune. » Gendarme surnuméraire à Saint-Valery. — Fol. 80. Du 7 février. Paiement de réparations faites par le citoyen Hainout, armurier de la citadelle d'Amiens, à quelques fusils de la garde nationale de cette ville. Traitement du secrétaire-greffier de la gendarmerie. Certificat au citoyen Pérouze, capitaine commandant le dépôt du 1^{er} bataillon de la Seine-Inférieure établi à Amiens, « qu'il s'est parfaitement comporté pendant tout le temps qu'il a été dans cette ville. » Traitement des officiers, sous-officiers et gendarmes. Indemnité pour la perte d'une jument de réquisition. — Fol. 80 v^o. Du 9 février. « L'un des citoyens administrateurs a observé que le mouvement d'insurrection qui a eu lieu hier à Amiens annonce qu'il y a des agitateurs qui cherchent à soulever le peuple et à troubler la tranquillité dans cette ville » ; le citoyen Arcambal, commissaire des guerres, qui est sur le point de se rendre à Paris pour affaires, sera chargé de porter au citoyen Beurnonville, ministre de la Guerre, une lettre pour demander un détachement de troupes à cheval à Amiens. Nouveaux renseignements à prendre au sujet du citoyen J.-B. Duffossé, volontaire du 8^e bataillon à Amiens, à l'effet d'être dispensé de servir à cause de l'état fâcheux où se trouve sa femme. Première distribution de fonds pour la masse de 1790 à payer aux brigades de gendarmerie. Étape du 6^e bataillon de l'Yonne, qui doit passer à Roye et à Péronne. Envois de l'arrêté du conseil du département du 5

dudit mois relatif aux gardes nationaux qui ont quitté leurs drapeaux. — Fol. 82. Du 9 février. Sur une délibération « par laquelle le conseil d'administration du 6^e bataillon de volontaires nationaux du département de la Somme expose que, d'après le règlement concernant le service des gardes nationales, chaque volontaire doit être pourvu de deux culottes, boucles à col, souliers et jarrettières, bonnets de nuit, havre-sac de peau de veau, sac de toile pour la distribution, guêtres de toile blanche et grise, qu'aucun de ces objets n'a été fourni au bataillon » ; autorisation aux citoyens Bellier et Redez de faire les marchés nécessaires pour les objets d'équipement dont il s'agit. — Fol. 82 v°. Du 11 février. Arrangements à prendre pour obtenir 1^o la rentrée des fonds que doivent les hommes qui ont déserté du 3^e bataillon de volontaires nationaux du département, ou à les faire rejoindre ; 2^o l'arrêté du compte général des fournitures faites audit bataillon ; 3^o les hommes qui manquent au complètement dudit bataillon. — Fol. 82 v°. Du 12 février. Congé absolu à un milicien d'Amiens. Étape à la compagnie de canonniers du 10^e bataillon de fédérés nationaux qui doit passer à Roye et à Péronne. Lettre du citoyen Beurnonville, ministre de la Guerre, fixant les cas où l'étape doit être fournie en route à la gendarmerie. Utilisation de hampes de piques fabriquées par le citoyen Jean-Baptiste Fleury, charron à Mons (en Vimeu). — Fol. 83 v°. Du 14 février. Plainte par le capitaine Goguet, commandant le dépôt du 2^e bataillon de volontaires du département, sur le retard que l'on apporte à habiller les volontaires qui sont à ce dépôt. Avis aux officiers municipaux d'Amiens que les 5 compagnies du 8^e bataillon de volontaires casernés aux Célestins viennent d'y établir une garde pour la police. — Fol. 83 v°. Du 16 février. Retard du départ des 5^e et 6^e bataillons du département de l'Yonne. Approbation d'un nouveau contrôle de logements formé par les officiers municipaux de Péronne. — Fol. 84. Du 19 février. Au sujet des renseignements fournis par les 5 districts « sur le prix auquel reviennent les alimens et médicamens, la journée des soldats malades dans les hôpitaux du département, il a été arrêté qu'il en sera rédigé un état qui sera envoyé au ministre de la Guerre pour le mettre à portée de fixer l'augmentation du prix de la journée des soldats malades sollicités par les administrateurs des hôpitaux, à cause de la cherté des denrées. » Certificats délivrés à des miliciens. — Fol. 84 v°. Du 20 février. Paiement des sommes dues aux entrepreneurs de l'habillement et équipement des 4^e, 8^e et 9^e bataillons de volontaires nationaux du camp de réserve de Soissons, au

citoyen Meurice, marchand chapelier à Amiens rue des Vergeaux, pour une fourniture de 200 chapeaux au 9^e bataillon de volontaires nationaux. Demande par les administrateurs de l'hôtel-Dieu d'Amiens 1^o d'une augmentation du prix de la journée des soldats malades, à cause de la cherté des denrées ; du remboursement des dépenses faites tant en acquisition de lits et autres fournitures qu'en augmentation de salles pour recevoir un plus grand nombre de militaires. — Fol. 85 v°. Du 21 février. Demande par le citoyen Louis-François Carpentier, volontaire au 3^e bataillon de l'Oise, de son élargissement des prisons d'Amiens. Sur un certificat du citoyen Collignon, vagemestre du 5^e bataillon de Paris, en date du 13 novembre dernier, « qui constate que le citoyen Pierre Frion, voiturier à Maricourt, district de Péronne, a été arrêté par ordre du général de l'armée française commandant à Chaulnes, avec un chariot et six chevaux, pour être employé au service de l'armée de Dumourier et y conduire les équipages dudit bataillon, qu'il y sert depuis le 18 septembre (novembre ?), que, ne pouvant plus continuer le même service à cause de la mort de cinq de ses chevaux, qui étoient bien portants quand on l'a pris pour ce service, en conséquence il prie ceux qui sont à prier de lui tenir compte de la perte réelle qu'il a faite au service de la République », sera écrit au ministre de la guerre pour lui demander si l'on peut, sur ce certificat, fixer l'indemnité réclamée. Mesures à prendre sur la réception d'une lettre du citoyen Beurnonville, ministre de la Guerre, relative aux difficultés que les officiers d'artillerie éprouvent pour l'exécution des ordres qui changent leur destination. Id., sur une lettre du même, chargeant l'administration de se faire rendre compte de la quantité et de la nature des effets qui peuvent être restés dans les municipalités où il y a eu précédemment des troupes en quartiers. — Fol. 87. Du 22 février. Envoi au district de Péronne d'une copie de la lettre du citoyen Dugermo, lieutenant-colonel du 3^e régiment d'artillerie, « par laquelle il prie de faire vérifier la déclaration du citoyen Massard, soldat de ce régiment. L'un des citoyens administrateurs a observé que la Convention Nationale vient de mettre à la disposition du Conseil exécutif les garçons et hommes veufs sans enfans, de l'âge de 18 ans jusqu'à 45, pour compléter les armées de la République, que les lois des 2 et 6 septembre derniers dispensent de l'enrôlement pour les frontières, et obligeant les secrétaires commis des administrations publiques, dans les dan-

gers de la Patrie et aux signaux d'allarmes, de se rendre sur-le-champ dans leurs bureaux, qui deviennent pour eux le poste du citoyen, que ces loix ne sont point abrogées, que cependant l'on élève des doutes à ce sujet » ; des éclaircissements seront demandés au ministre de la Guerre. Réclamation aux districts des états faisant connaître la quantité de volontaires à livrer par chaque paroisse. — Fol. 87 v°. Du 23 février. Avis de l'ordre donné pour faire rendre à Amiens une partie du dépôt du 5^e régiment de chasseurs, qui passera le 1^{er} mars et jours suivants à Roye, Montdidier et Moreuil. Remerciements au citoyen Arcambal des démarches qu'il a faites pour obtenir ledit détachement. — Fol. 88. Du 24 février. Élargissement de Jean-Baptiste Balien, volontaire au 4^e bataillon de la Somme, sur l'assurance qu'il a donnée « qu'il est repentant de la faute qu'il a commise. » — Fol. 88. Du 26 février. Avis donné par les administrateurs du district d'Amiens qu'ils ont délégué des commissaires pour parvenir « à connoître le nombre des citoyens de ce district qui se sont dévoués à la défense de la patrie et des citoyens qu'il reste encore à fournir par les municipalités pour parachever leur contingent » ; observations à ce sujet. Réclamation par plusieurs volontaires nationaux d'Outrebois, sur ce que « quoiqu'ils aient parti d'Amiens comme compagnie franche, on les a cependant, contre leur gré, incorporés dans le 1^{er} bataillon de volontaires du Pas-de-Calais » ; considéré que c'est par ordre du général de l'armée que les réclamants ont été incorporés dans le 1^{er} bataillon du Pas-de-Calais, renvoyés au ministre de la Guerre. « Le citoyen Démanché, administrateur du directoire, commissaire à la formation des bataillons de volontaires nationaux, a observé que le nombre des citoyens qui ont quitté leurs bataillons est considérable, que la plupart de ces volontaires redoit aux bataillons, que plusieurs même ont parti avec leurs armes et bagages ;.. il a mis sur le bureau différents états des déserteurs qui ont été envoyés à l'administration par les 1^{er}, 3^e, 5^e bataillons et par le citoyen Sagnier, capitaine de la compagnie des chasseurs bons tireurs, afin qu'on arrête ces déserteurs et qu'on les punisse suivant la rigueur des lois » ; lesdits états seront envoyés aux districts pour faire contre les déserteurs toutes les poursuites nécessaires. Gendarmes surnuméraires Routes de 600 volontaires non montés devant arriver les 2 mars et jours suivants à Roye, Péronne et Cambrai ; de 350 hommes montés et le surplus à pied, pour les 4 mars et jours suivants à Ham et Saint-Quentin. Avis donné par le citoyen Arcambal, commissaire des guerres, « que le très grand

nombre de prisonniers de guerre qui se trouvent maintenant entassés à la citadelle lui faisoit craindre que le mauvais air qui règne dans les différents emplacements occupés par eux n'occasionne des maladies, le détermine à faire partir pour Doullens 200 de ces malheureux, sans attendre qu'il obtienne l'ordre du ministre d'envoyer ce nombre dans cette ville » ; le district de Doullens en sera prévenu pour prendre les mesures nécessaires. « Il a été fait lecture : 1^o d'un mémoire par lequel le citoyen Charles-Gabriel Degomer, propriétaire demeurant à Quevauviller, représente qu'au mois de septembre dernier, la municipalité dudit lieu s'étant transportée chez lui, en son absence, en a enlevé les armes, dont elle a donné récépissé, qu'il a négligé alors et depuis de réclamer le droit naturel que tout honnête citoyen a d'être armé pour sa défense, mais qu'instruit que des vagabonds commencent à se répandre dans les campagnes et notamment dans son canton, où le fermier de Vauresse vient d'être sommé, où un particulier d'Éplessier a été volé d'une somme de 1 700 l., où il vient enfin souvent la nuit des pauvres réunis au nombre de cinq à six, mendier, il devient indispensable, pour sa sûreté personnelle, que sa maison ne reste pas sans armes ; en conséquence, il prie l'administration de donner des ordres pour que ses armes lui soient rendues ; la réponse de la municipalité de Quevauviller, du 13 du présent mois de février, par laquelle elle annonce que c'est en exécution de la loi du 12 août dernier, qui autorise les municipalités à désarmer les personnes que l'on regarderoit comme suspectes, que les armes du citoyen Degomer ont été enlevées, qu'elle a cru devoir les garder jusqu'alors, quoique ce citoyen les ait redemandées par une lettre missive, attendu la retraite de ses trois enfants du service depuis la Révolution, l'émigration de deux d'entre eux, et enfin parce qu'il n'a jamais fait de service personnel dans cette paroisse ; l'avis du directoire du district d'Amiens du 23 de ce mois, par lequel il observe que la conduite de la municipalité de Quevauvillers à l'égard du citoyen Degomer a pour base l'émigration présumée de deux de ses enfans et le défaut par lui de faire un service personnel dans la garde nationale de Quevauvillers, que le premier fait ne lui est pas personnel et ne pourroit lui être imputé qu'autant qu'il en seroit reconnu auteur, que, quant au second, il est de la connoissance de tout le monde que le citoyen Degomer a fait depuis le commencement de la Révolution, un service actif et assidu dans la garde nationale d'Amiens, que la loi ne lui inter-

disoit pas la faculté de se faire remplacer à Quevauvillers, que la municipalité ne lui reproche pas de n'avoir pas contribué à la levée des volontaires, moyen dont elle ne manqueroit pas d'user s'il n'étoit qu'elle ne pourroit lui contester et lui nier bien d'autres actes qui prouvent son amour pour le bien et qui ne doivent pas le faire regarder comme suspect, en conséquence il propose d'enjoindre à la municipalité de Quevauvillers de faire au citoyen Degomer la remise des armes qu'elle a enlevées dans sa maison » ; arrêté que l'avis du directoire du district d'Amiens sera exécuté selon sa forme et teneur. — Fol. 90. Du 27 février. Chevaux et charrettes de réquisition à remettre à leurs propriétaires. Changements dans la marche des deux divisions de volontaires nationaux à cheval qui devaient passer à Roye, Péronne et Ham. — Fol. 90 v°. Du 28 février. Information par le citoyen Goguet, capitaine commandant le dépôt du 2^e bataillon de volontaires nationaux de la Somme, à Lille, qu'il ne lui est pas possible de donner le contrôle qui lui a été demandé, des recrues composant ce dépôt, « parce qu'il a fait partir 48 de ces recrues pour le bataillon, que d'autres sont retournés chez eux sans permission, qu'il en reste encore 20 à l'hôpital, parmi lesquels il en est qui se sont habillés à leurs dépens, les autres l'ont été par le département et le bataillon, que le nombre effectif de ce dépôt n'est actuellement que de 30 hommes, que néanmoins, si le directoire jugeoit à propos de lui faire parvenir 80 habits complets et autant de guêtres noires, il se feroit autoriser par son conseil d'administration pour les recevoir » ; arrêté qu'il n'y a pas lieu pour le moment de faire aucunes fournitures d'habillements aux volontaires dudit dépôt. Établissement de six nouvelles brigades de gendarmerie. Gendarme hors d'état de rejoindre l'armée pour cause de maladie. Nominatoin d'un gendarme à la résidence de Montdidier.

Fol. 91 v°. Du 1^{er} mars. Petit équipement du 6^e bataillon du département. — Fol. 92. Du 2 mars. Écrit au citoyen Renoult, capitaine commandant la gendarmerie, « pour faire rendre à Amiens le 8 de ce mois, dans la matinée, tous les gendarmes nommés en remplacement, pour faire choix de ceux qui devront être envoyés à l'armée, pour compléter le détachement fourni par le département, et pour l'engager à se trouver au département, pour concourir au choix des hommes. » Conditions particulières « que les circonstances actuelles rendent indispensable de spécifier dans les nouveaux marchés des ouvrages de la fortification. » Remboursement au district de Doullens des paiements qu'il a faits « tant aux

officiers, sous-officiers et soldats invalides pensionnés, qu'aux hommes retirés avec la solde et demi-solde et invalides de la marine, pour leur traitement des six derniers mois 1792. » Id. au district de Péronne. Réintégration dans sa brigade d'un gendarme incapable de supporter les fatigues de la guerre, pour raison de santé. Envoi par la municipalité de Ham de l'état des denrées qui se trouvent dans les magasins de ladite ville pour l'approvisionnement des armées. Observation par le ministre de la Guerre que, « dans quelques départements, les officiers, sous-officiers et soldats invalides qui y sont retirés, n'ont point encore été payés de l'augmentation de pension qui leur est accordée par l'article 11 du titre 4 de la loi du 16 mai 1792. » Gendarmes détachés à l'armée, auxquels il a été accordé des congés limités. — Fol. 93. Du 4 mars. Information par les officiers municipaux de Liancourt, « que, parmi les volontaires de leur commune, deux se disposent à se rendre à Amiens le 6 de ce mois et les autres n'entendent plus revenir, sous le prétexte qu'ils ne se sont enrôlés que pour repousser l'ennemi, que ce dernier n'étant plus sur les frontières de la République, on ne peut les forcer de partir, que d'ailleurs ils n'ont pas encore l'âge de 18 ans », considéré, entre autres choses, que « les raisons alléguées par les citoyens volontaires de la commune de Liancourt ne peuvent les dispenser de remplir l'engagement qu'ils ont contracté pour voler à la défense de la République », les maire et les officiers municipaux de Liancourt seront invités « à prendre tous les moyens que la loi a mis à leurs mains pour faire rejoindre sans délai les volontaires de leur commune, et de les faire même arrêter. » Écrit au citoyen Arcambal, pour le prier de prendre des renseignements sur les causes de la détention des citoyens Lebrun, du 6^e bataillon de la Somme, Leprince et Grival, du 3^e régiment, transférés dans les prisons d'Amiens. Avis relatif aux deux divisions de volontaires nationaux à cheval qui devaient passer dans le département. — Fol. 93 v°.

Du 5 mars. Dispense de service demandée par le citoyen Jean-Chrysostome Wargnier, manouvrier à Thieulloy-la-Ville, exposant que « s'étant mis dans les volontaires nationaux de l'année dernière pour ladite commune », il « a moins consulté ses facultés physiques que son courage », et « il s'est vu forcé de renoncer au désir qu'il avoit de servir sa patrie, à cause d'une incommodité qu'il a au genou droit » ; accordé. Réception de l'état des sous officiers et gendarmes qui ont droit

à la masse de 1792. Route de chevaux de luxe d'émigrés et de charrettes envoyés par le

département pour le service de l'armée de l'intérieur ; état desdits chevaux et charrettes. — Fol. 95. Du 6 mars. Pétition du citoyen Louis Dollin, père, tailleur à Amiens, « expositive que François Dolin, son fils, volontaire du 3^e bataillon du département de la Somme, est parti de Lille et s'est rendu à Amiens sans congé, qu'il a été aujourd'hui constitué prisonnier, mais que son intention étant de le faire repartir pour son bataillon, il demande qu'il lui soit rendu et mis en liberté, aux offres qu'il fait de le faire rejoindre dans la huitaine » ; accordé. Id., par laquelle « Jean-Christostôme Wallet, de Buyon, paroisse de Plachy, expose que Joseph Wallet, son neveu, a parti volontairement au mois d'octobre 1791, sans aucun engagement, pour servir dans les troupes nationales ; que des affaires de famille l'ayant appelé au pays, il ne fut pas peu surpris qu'au moment où il étoit pour rejoindre l'armée, son neveu fut arrêté et conduit en prison ; pour quoi ledit Jean-Christostôme Wallet demande l'élargissement de ce dernier » ; accordé à condition que ledit Joseph Wallet rejoindra son bataillon dans la huitaine. Observation faite par le directoire du district de Montdidier que, « si on n'assuroit pas aux commissaires des cantons le paiement de leurs travaux et de leurs déplacements, peu s'intéresseroient au bien public, et que peut-être même ne se donneroient-ils pas la peine de répondre aux invitations qui leur seroient faites. » Information par le général Bourdonnay que le conseil exécutif provisoire vient de le nommer commandant général de l'armée des côtes. Avis donné par les officiers municipaux de Rethovillers que plusieurs volontaires de leur commune ne sont pas disposés à partir ; lesdits volontaires seront invités à nouveau à se rendre sans délai à Amiens pour y être formés en compagnies et en bataillon, sinon les officiers municipaux seront tenus de faire exécuter strictement les lois. Difficultés éprouvées par l'inspecteur du dépôt des charrois de l'armée établi à Amiens de se procurer les ouvriers nécessaires à la suite des équipages, tels que bourreliers, maréchaux et charrons, témoignant le désir de conserver le citoyen de Boffe, bourrelier, grenadier au 3^e bataillon de la Somme ; écrit au ministre pour accorder un congé absolu audit de Boffe. Prolongation de permission à un gendarme, pour raison de santé. — Fol. 96 v^o. Du 7 mars. Réponses à un questionnaire concernant le logement des troupes. Renvoi des états des sous-officiers et gendarmes qui ont droit à la masse de 360 l. revenant à chaque brigadier pour 1792. Traitement du secrétaire-greffier de la gendarmerie. Avis donné aux officiers municipaux d'Amiens qu'environ 50

gendarmes montés se rendront ce jour à Amiens pour choisir ceux qui remplaceront les gendarmes renvoyés de l'armée, afin de leur délivrer des billets de logement avec étape pour deux mois. Information par le citoyen Merlin, lieutenant-colonel de la gendarmerie nationale, que le ministre vient de le nommer à la place de colonel inspecteur de la 1^{re} division d'inspection de gendarmerie nationale ; expression au citoyen Merlin des regrets « que l'administration a de le voir éloigné d'un département où il a rendu des services essentiels à la chose publique. » Demande d'élargissement de Benoît Jérôme, natif de Plachy, parti comme volontaire en 1791 sans engagement, et qui, ayant été appelé au pays par des affaires de famille, a été arrêté et emprisonné ; accordé, à condition de se rendre dans la huitaine à son bataillon. — Fol. 97 v^o. Du 8 mars. Choix des gendarmes, tant pour le complément des détachements que le département a envoyés l'année précédente à l'armée, que pour le remplacement de ceux qui manquent par démission, désertion, infirmités ou décès. — Fol. 99. Du 9 mars. Complément du 7^e bataillon du département. Envoi par le ministre de la guerre d'une instruction relative au recrutement de l'armée de ligne ; mesures à prendre en conséquence. Cheval d'émigré accordé à un gendarme de la brigade de Péronne qui s'étoit offert volontairement pour aller à l'armée, et dont le cheval s'est cassé la cuisse. Envoi au citoyen Arcambal de divers décrets de la Convention. Travaux à faire au manège de l'hôtel de Cerisy, pour y placer les juments pleines. Logement et étape à des gendarmes de la brigade de Péronne. Réception d'une lettre du ministre de la guerre marquant « que, d'après les renseignements qui lui ont été donnés sur les effets des émigrés, il s'en trouve qui sont d'un très grand prix, qu'il ne seroit pas juste que leurs créanciers fussent privés du produit de la vente de ce genre d'effets, qu'en conséquence il donne des ordres aux commissaires ordonnateurs des guerres pour ne comprendre dans la réserve ordonnée par la loi du 27 septembre, que les effets qui seront reconnus être d'un usage solide et convenable pour le service des troupes ainsi que le vieux linge sans distinction, et de presser le plus promptement possible la réunion de ces effets, dans le chef-lieu de chaque département. — Fol. 100. Du 10 mars. Réquisition au commandant de la gendarmerie d'arrêter 17 volontaires de la compagnie du capitaine Nepveu qui refusent de se rendre à leur

poste. Exécution de la loi du 24 février concernant la levée de 300 000 hommes. Sur un mémoire par lequel « François Lapostole, de la paroisse de Bernâtre, volontaire de la compagnie de Nepveu, expose que, voyant que le bataillon ne se formoit pas, il a pris le parti de s'en retourner chez lui, pour soulager ses parens qui sont maintenant dans la misère, qu'il a toujours l'intention de se mettre à son poste au premier avertissement, et qu'à l'instant où il partoît pour rejoindre sa compagnie, il fut arrêté par la gendarmerie et conduit en prison » ; élargissement ordonné. — Fol. 100 v°. Du 11 mars. Remplacement de gendarmes mariés qui avoient été désignés pour aller à l'armée. Avis donné par le citoyen Léger, fournisseur de guêtres, qu'il ne peut continuer sa fourniture à moins d'une augmentation de 37 s. — Fol. 101 v°. Du 12 mars. Regrets exprimés par trois grenadiers du 3^e bataillon de la Somme, qui avoient été récemment conduits dans les prisons d'Amiens, « pour avoir abandonné leurs drapeaux sans permission » ; élargissement prononcé. Arrêté y transcrit du 5 mars 1793 des commissaires de la Convention nationale près l'armée du Nord et dans les pays de la Belgique, de Liège, etc., sur la mise à exécution de l'arrêté des commissaires de la Convention nationale du 17 février qui met en état de réquisition permanente les troupes qui forment les garnisons de la Belgique et les remplace par les gardes nationales des départements du Nord, du Pas-de-Calais, de la Somme, de l'Aisne et des Ardennes ; arrêté en conséquence, ordonnant le tirage au sort d'un citoyen sur 20 parmi tous ceux en état de porter les armes de 18 à 50 ans. Mesures à prendre pour accélérer l'habillement des troupes. Route du dépôt de volontaires nationaux à cheval qui doit passer à Roye et à Péronne. Expiration du terme du marché avec le citoyen Farcy, entrepreneur des convois militaires à Abbeville. État envoyé par le district d'Abbeville des chevaux d'émigrés qu'il fait partir pour Amiens. — Fol. 104. Du 14 mars. Demande par le citoyen Arcambal, commissaire des guerres, de fixer la plus-value du pain du détachement de la compagnie de la Haye en quartier au château de Péronne. Appointements réclamés par un gendarme de la brigade de Poix. Paiement de piques fabriquées par le citoyen Jean-Baptiste Charlet, au Ronsoy. Fonds pour le paiement de la solde et autres objets des bataillons formés en 1791. Réception d'une lettre du citoyen Beurnonville, ministre de la Guerre, « relativement aux moyens que doivent prendre les magistrats du peuple pour parvenir à l'armement des citoyens volontaires destinés à compléter les armées de la République. » ; mesures prises en conséquence.

Élargissement ordonné de quatre volontaires de la compagnie de Brogny, sur le regret exprimé par eux de n'avoir pas rejoint leur compagnie et d'être partis chez eux sans permission. « Les officiers des cinq compagnies en formation se sont présentés et ont dit que tous les volontaires désiroient avoir des casques et non des chapeaux, comme étant plus économiques et plus solides,..... que le citoyen Lombard, marchand à Paris rue de la Harpe offre de fournir sur-le-champ les casques nécessaires pour le bataillon, moyennant le prix de 36 l. le casque des officiers, et 8 l. 10 s. celui des volontaires, 2^o les sacs de peau, huit jours après la demande, au prix de 10 l. 10 s. le sac » ; sera écrit audit citoyen Lombard, « pour qu'il fournisse à l'administration la quantité de 800 casques, compris 31 d'officiers,..... à la charge que le casque pour les volontaires sera d'une calotte de cuir ferme proprement vernie, garnie d'une bande de cuivre sur les côtés, couvert d'une peau de loup en forme de queue, d'un turban en cuir peint tigré et doublé en toile, des chaînes en cuivre sur les côtés, d'une visière de cuir noir et d'une cocarde aussi de cuir ; 2^o au citoyen Forbet, fournisseur des troupes à Paris, pont Saint-Michel, de livrer aussi sur-le-champ la quantité de deux mille sacs de peau de veau bien conditionnés, doublés d'une toile grise, avec une toile de séparation, pour pouvoir mettre le linge sale d'un côté, et le blanc de l'autre. » Réponses à un questionnaire proposé par le conseil général de la commune d'Amiens sur le complément de contingent demandé pour la Belgique. — Fol. 107 v°. Du 15 mars. Réponses à diverses questions sur le recrutement des 4315 hommes faisant le contingent demandé au département de la Somme par la loi du 24 février. Les jeunes gens et hommes veufs sans enfants contribueront au contingent demandé pour la Belgique, indépendamment de la levée ordonnée par la loi du 24 février. Demande par la section séant à l'hôpital Saint-Charles, à Amiens « que tout le monde tire au sort et que ceux qui y tomberont partent sans avoir la faculté de se faire remplacer » ; arrêté que « les citoyens de la section de l'Hôpital sont libres d'adopter le mode qu'ils jugeront le plus convenable pour le complément du contingent qu'ils doivent fournir, et que les citoyens qui, d'après ce mode seront appelés à marcher pourront se faire remplacer. » Rejet de différentes pétitions à l'effet de faire mettre hors des recrutements et répartitions des municipalités les commis des administrations de département et de district et les ouvriers des impi-

meries Caron frères. — Fol. 108 v°. Du 16 mars. Indemnité pour perte de chevaux de réquisition pour Sainte-Menehould. Id., pour perte de chariots attaqués par l'ennemi près de Cambrai. — Fol. 110. Séance extraordinaire du 16 mars. Réponses à différentes questions posées par la 4^e compagnie du 3^e bataillon de la garde nationale d'Amiens, sur la levée du contingent à fournir pour la Belgique. — Fol. 110 v°. Du 17 mars. « Mémoire du citoyen Sallé, par lequel il expose que des motifs secrets l'ont fait enrôler volontaire dans le 8^e bataillon en formation, que le citoyen Caron, imprimeur, le réclame, conformément à la loi du 6 septembre dernier, laquelle défend d'enrôler les ouvriers imprimeurs sans un certificat de la section constatant que l'enrôlement de l'ouvrier n'est pas dans le cas de nuire au service public, pourquoi ledit Sallé demande qu'on annule son enrôlement, aux offres qu'il fait de rembourser les sommes qu'il a reçues jusqu'au 28 février » ; repoussé. En conséquence des ordres du ministre, départ de 200 prisonniers de guerre pour le château de Ham. Passage à Roye d'une compagnie de canonnières de la section des Tuileries. — Fol. 111. Du 18 mars. Observation par les officiers municipaux de Roye « que cette commune ayant précédemment fourni 122 hommes pour le complètement de l'armée, les citoyens de ladite ville se voient dispensés de fournir non seulement pour le recrutement de 300 000 hommes, mais encore d'envoyer le contingent demandé en vertu de la réquisition des commissaires de la Convention dans la Belgique » ; arrêté que « la garde nationale de Roye ne peut être dispensée de l'honneur de fournir un homme sur vingt dans les gardes nationaux destinés pour se rendre à Gand sur la réquisition des commissaires de la Convention ; qu'à l'égard du contingent sur les 300 000 hommes décrétés par la loi du 24 février dernier, les officiers municipaux de la ville de Roye s'adresseront au district de Montdidier, que, dans le département, le directoire eût égard au nombre d'hommes fournis précédemment par ladite commune. Graves difficultés élevées dans le canton de Corbie lors de l'assemblée tenue à l'effet d'exécuter la loi du 24 février sur le recrutement de l'armée et la réquisition des commissaires de la Convention pour la Belgique ; délégation à Corbie du citoyen Caron, l'un des administrateurs du département, pour aplanir ces difficultés. Changement de la destination de la compagnie des canonnières de la section des Tuileries. Envoi par le ministre de la Guerre de l'état de la répartition des armées de la République par divisions militaires, etc. Étape aux 23 gendarmes qui doivent se réunir à Amiens les 18 et 19 dudit mois, pour aller à l'armée.

Dépenses relatives à la formation de 4 bataillons de volontaires de la Somme. Annulation, pour raisons de santé, de la désignation faite au citoyen Torchon, de Marchélepot, pour la Belgique. — Fol. 112 v°. Du 19 mars. Sur la demande du lieutenant général Lamorlière, nomination provisoire du citoyen Magnier, juge de paix du 1^{er} arrondissement, en qualité de commissaire particulier. Dispositions prises pour assurer la prompte exécution de la loi du 24 février sur le recrutement de l'armée, et de la réquisition adressée par les commissaires de la Convention pour la Belgique. Chevaux d'émigrés accordés à deux gendarmes de la brigade de Roye compris au nombre des gendarmes désignés par l'arrêté du directoire du département du 8 dudit mois pour aller à l'armée de la Moselle, pour remplacer les leurs, qui ne sont pas en état de faire ce service. Sur un mémoire du citoyen Armand-Claude Desains, médecin de Ham, exposant « qu'il est âgé de près de 50 ans, seul médecin dans cette ville, chargé de l'hôpital toujours rempli de volontaires et de troupes de ligne, qu'il vient d'être nommé par la voie du scrutin pour se rendre dans la Belgique, que son amour pour la Patrie lui feroit accepter sa nomination, mais que ses infirmités le réduisent à ne pouvoir faire que des vœux pour le succès des armées de la République ; en conséquence il demande à être dispensé de marcher », accompagné des certificats des maire et officiers municipaux de Ham et du citoyen Gaudefroy, médecin à Péronne, d'où il résulte « que le réclamant est attaqué d'une goutte sciatique et d'une obstruction séreuse au foie, qu'il a été environ deux mois privé de l'usage de ses membres, sans pouvoir sortir de sa maison, qu'il a été réduit à marcher à l'aide d'une béquille, qu'il s'en sert encore pour visiter ses malades » ; sur l'avis favorable du district de Péronne, « la désignation que ses concitoyens ont faite de sa personne pour se rendre à l'armée de la Belgique », déclarée nulle et non avenue, et ordonné « que les citoyens de la commune de Ham seront tenus de fournir de suite un autre citoyen pour remplacer le réclamant. » Réclamation par les citoyens Jean-Louis Demarolle et Éloi Valingot, maire et procureur de la commune de Douilly contre un arrêté du directoire du district qui les a suspendus de leurs fonctions, sous prétexte qu'ils étaient en retard pour rendre les comptes de la fabrique et de la commune » ; sur l'avis du directoire du district, arrêté que cette suspension ne les privera pas de l'exemption de service militaire

accordée par la loi aux officiers municipaux. Route des 26 gendarmes nationaux qui vont rejoindre à Boulay le détachement fourni par le département. Départ desdits gendarmes. — Fol. 115. Du 20 mars. Cheval d'émigré accordé à un desdits gendarmes. Demande par le citoyen Lelièvre, suppléant du commissaire supérieur du recrutement de l'armée des côtes, de renseignements sur les armes que chaque commune a reçues des arsenaux de la République ainsi que de celles appartenant aux communes et aux particuliers. Citoyens renvoyés de l'armée pour leur mauvaise santé. Gendarme qui ne s'est pas présenté au départ des gendarmes pour l'armée. Sur l'observation faite que tous les citoyens indistinctement délivraient des certificats d'infirmités exemptant du service militaire, ce qui pourroit avoir de grands inconvénients, arrêté que les districts seront autorisés à nommer un ou deux chirurgiens qui pourront seuls délivrer de tels certificats. Étape à une compagnie d'ouvriers artilleurs qui doit passer à Ham et à Péronne, et à une compagnie de chasseurs du district d'Evreux, qui doit passer à Ham, Roye et Montdidier. Réclamation par le citoyen Joseph Brasseur, garde de bois à Cramont, sur ce que la municipalité du lieu vient de le désarmer ; faisant observer que ses armes lui sont indispensables pour l'exercice de ses fonctions ; déclaré que les gardes des forêts et les gardes messiers seront exceptés des dispositions prescrites par l'art. 11 de l'arrêté du 10 de ce mois. — Fol. 116. Du 21 mars. Traitement du citoyen Butteux, qui a passé sans autorisation dans le 6^e bataillon. Réclamation par le citoyen Durin, demeurant à Chantilly « contre la désignation que les citoyens de Péronne viennent de faire de sa personne pour être du nombre des gardes nationaux du département de la Somme destinés à garder les places de la Belgique, attendu que son domicile et le siège de ses affaires sont à Chantilly, qu'il ne s'est rendu à Péronne que comme chargé de terminer quelques affaires du citoyen Bertout et lui acquérir des domaines nationaux, que la résidence momentanée qu'il a faite dans cette ville ne peut lui mériter le titre de citoyen » ; sur l'avis du directoire du district de Péronne, la désignation du réclamant déclarée nulle, en qualité d'étranger au département de la Somme. Réclamation par le citoyen Delimeux, garde magasin des subsistances militaires de Ham, « contre la désignation que les citoyens de cette ville ont faite de sa personne et de celle du citoyen Amelin fils, aide garde magasin, pour marcher aux frontières » ; sur l'avis du directoire du district, annulation de ladite désignation. Mémoire du citoyen Auguste Bernard, ci-devant receveur particulier des finances de la

ville de Péronne, faisant valoir les formalités qu'il a encore à remplir pour parvenir à l'apurement de ses comptes, priant en conséquence l'administration « de déclarer qu'il ne peut en ce moment acquitter la dette que ses concitoyens exigent de lui pour la désignation qu'ils viennent d'en faire pour aller aux frontières » ; le décret du 24 février accordant la faculté de se faire remplacer ; arrêté qu'il n'y a pas à délibérer sur ladite réclamation. Les gardes nationaux qui doivent se rendre dans la Belgique partiront des districts par divisions de 100, sous la conduite d'un centenier et sur des routes qui seront expédiées par les districts. Étape à Ham d'une compagnie de 100 hommes de la cavalerie du Calvados. « Sur ce qui a été exposé par le citoyen Leclercq, que la seule raison qui l'empêche de voler en qualité de gendarme à la défense de la Patrie est l'infirmité de ses père et mère et d'une vieille tante, à la subsistance desquels il est obligé de subvenir,..... arrêté que sa commission lui sera rendue. » — Fol. 117 v^o. Du 22 mars, Dispenses demandées par plusieurs citoyens de Roye de se porter à l'armée de la Belgique, pour cause d'infirmités. Étape à un détachement de volontaires nationaux à cheval devant passer à Roye et à Péronne. Écrit au district d'Abbeville pour lui demander « si la garde nationale de ce district, qui est en état de réquisition permanente pour la garde des côtes, est à poste fixe à S^t-Valery ou si elle ne fait que passer en cette ville pour se rendre sur les côtes, afin de pouvoir juger s'il y a lieu à l'établissement d'un étapier dans cette ville. » Réquisition par le citoyen Olivier, commissaire ordonnateur de la 1^e division militaire, exposant que « vu l'urgence d'alléger le service des voitures fournies par le département du Nord, au nombre de 1 500, et attendu la nécessité d'un remplacement prompt aux armées de la Belgique ;.... de mettre en état de réquisition et de faire marcher sur Lille, lieu de rassemblement, 400 chariots attelés de quatre chevaux chacun » ; arrêté en conséquence. Sur une délibération du conseil général de la commune d'Abbeville, exposant « que plusieurs volontaires du 1^{er} bataillon du département de la Somme ont pris la résolution de ne rejoindre le bataillon qu'autant que les grenadiers et chasseurs de la garde nationale partis en septembre 1792, retourneroient à l'armée » ; considéré, entre autres choses, que le service fait par les grenadiers et chasseurs d'Abbeville « est le même que celui de la garde nationale d'Amiens qui a parti lors du siège de Lille et

qui s'est retiré dans ses foyers lorsque l'ennemi a été repoussé », arrêté « que les grenadiers et chasseurs de la garde nationale d'Abbeville qui ont parti volontairement, sur l'invitation des commissaires du pouvoir exécutif, ne sont pas soumis aux dispositions prescrites par la loi du 13 décembre dernier, mais qu'ils seront tenus de contribuer au recrutement ordonné par la loi du 24 février dernier et à la réquisition des commissaires de la Convention nationale pour la Belgique. » Considéré que les volontaires qui ont quitté leurs bataillons sans congé absolu, font partie intégrante de l'armée et que les grenadiers et chasseurs de la garde nationale d'Abbeville, qui s'étaient rendus à Reims au mois de septembre précédent, formaient une compagnie séparée et distincte de tout autre corps et qu'on ne peut les considérer comme volontaires, etc., arrêté que les volontaires qui ont quitté leurs bataillons sans congé absolu, seront tenus de rejoindre, sous peine d'être poursuivis, et que, pour ce qui concerne les grenadiers et chasseurs de la garde nationale d'Abbeville, la question sera soumise aux commissaires de la Convention nationale à leur passage à Amiens ou au pouvoir exécutif de la Guerre. — Fol. 120. Du 23 mars. Sur la proposition des commissaires de la Convention nationale, de nommer un commissaire dans le directoire du département, un dans le directoire du district et un dans le corps municipal d'Amiens, pour le recrutement de l'armée et la fixation du contingent pour la Belgique, élection du citoyen Verrier en cette qualité pour le département. Dénonciation par le citoyen Louis-Alexandre Chéron, adjudant d'un convoi de charrois de l'armée marchant par étapes, contre l'étapier de Péronne, qui n'a pas fourni ce qu'il devait ; arrêté approuvant la mise en état d'arrestation dudit etapier par la municipalité de Péronne. Réintégration dans sa brigade, pour raisons de santé, d'un gendarme détaché à l'armée de la Moselle. Concours pour le corps du génie. Avis de passage le 25 à Ham d'une division de volontaires du district de Gonesse. Organisation du ministère de la marine. Invalide pensionné de l'ancienne compagnie des Indes. — Fol. 122. Du 24 mars. Décision donnée par les citoyens Pocholle et Salladin, membres de la Convention nationale, ses commissaires dans le département de la Somme, en faveur du citoyen Ignace-Marcel Goguet, « que les citoyens d'Épenancourt avoient désigné pour se rendre à l'armée de la Belgique, quoiqu'il soit domicilié depuis deux ans à Montreuil, ville dépendante du département du Pas-de-Calais. » Bataillons de volontaires devant passer dans le département. Certificat à un grenadier de la municipalité de

Fresnoy lès Roye. Agrément de remplaçants de gendarmes. Gendarmes autorisés à rester dans leur résidence pour raisons de santé. — Fol. 123. Du 25 mars. Réception d'une proclamation des membres de la Convention, commissaires près l'armée et dans les pays de la Belgique, de Liège, etc., « pour faire rejoindre tous les volontaires qui, après avoir abandonné lâchement leurs drapeaux, se retirent dans l'intérieur de la République » ; dispositions prises en conséquence. Réception d'un arrêté des membres de la Convention, commissaires dans le département, « portant que les bâtimens dépendans du Beffroy de la ville d'Amiens, où ont été conduits des citoyens, qui, sur leur réquisition, ont été mis en état d'arrestation, ne sont ni sains, ni commodes, ni propres à remplir le but de leur arrestation, lesdits citoyens seront transférés en la maison des cy-devant frères des Écoles chrétiennes, laquelle sera à l'avenir destinée provisoirement à tenir lieu de maison d'arrest ; et, pour rendre cette maison plus sûre, autorisent le directoire du département à commettre des ouvriers, à l'effet de fermer toutes les portes et autres communications extérieures de ladite maison, et de prendre toutes les mesures convenables et faire toutes les réquisitions nécessaires pour prévenir l'évasion des détenus » ; arrêté pris en conséquence. Demande par les membres de la Convention, ses commissaires dans le département, de l'état des prisonniers de guerre qui sont à Amiens, et de divers renseignements à leur sujet. Avis du prochain passage à Roye et à Péronne d'un détachement de la 1^{re} et de la 3^e division de volontaires nationaux à cheval. Demande aux districts des noms des commissaires militaires que chacun d'eux a nommés. Lettre y transcrite du citoyen Louis Lestrangle, à l'effet de faire partir tous les militaires qui se trouvent dans leurs arrondissements, et empêcher tous ceux qui ne font qu'y passer, d'y séjourner plus longtemps qu'ils ne doivent ; mesures prises en conséquence. Proclamation y transcrite des commissaires de la Convention près l'armée et dans les pays de la Belgique, de Liège, etc., concernant le grand nombre de volontaires qui, après avoir quitté l'armée, se retirent dans l'intérieur de la République » ; mesures prises en conséquence. — Fol. 125. Du 26 mars. Plaintes par plusieurs citoyens « qui, s'étant fait inscrire dans leur commune pour marcher dans la Belgique, se sont rendus à Amiens en exécution de l'art. 6 de l'arrêté du département de la Somme du 12 de ce mois », au sujet des difficultés qu'ils éprouvent

pour être payés de leur solde pendant leur séjour dans cette ville. Paiement de piques fabriquées par divers citoyens. Location d'une écurie pour les chevaux de la gendarmerie à la Motte, district d'Amiens. Avis du passage les 29 et 30, à Roye, d'une division de volontaires du district de Corbeil. Décharge, pour raisons de santé, au citoyen Jean-Baptiste Quenescourt, apothicaire à Roye, de la désignation qui a été faite de sa personne pour se rendre à Gand, pays de Belgique. Annulation de la désignation faite en la même qualité par les citoyens de Roye, du citoyen Louis-François-Luglien Fourment, demeurant ordinairement à Paris, rue des Bernardins, section du Jardin des Plantes, dite des Sans-culottes, attendu que « son arrivée à Roye n'a été causée que par la mort de son père, qu'on ne peut donc lui supposer une résidence constante en cette dernière ville, pour avoir géré ses affaires pendant quelque temps. » — Fol. 126 v°. Du 27 mars. Réception d'une lettre du ministre de la guerre, à l'effet de « prévenir tous les fabricans du département qui peuvent faire des étoffes propres à l'habillement des troupes, que le bien public, autant que leur intérêt particulier, doivent les déterminer à ne plus écouter les spéculateurs, parce qu'il est résolu à empêcher qu'on passe de nouveaux marchés à ces derniers, et que les fabricans qui désireront fournir pour l'armée s'adresseront à l'administration des troupes à Paris, rue Saint-Honoré, à la maison de l'Oratoire, laquelle est chargée de recevoir les soumissions de tous ceux qui présenteront des échantillons et qui demanderont des prix raisonnables. » Information donnée par le citoyen Quillot « que cinq prêtres venant d'Angleterre sont arrivés à Cayeux, que quatre sont restés cachés dans des maisons aristocrates de ce bourg. » Id., par le même « que quelques municipalités viennent de décider qu'elles feroient une assiette sur les terres comprises dans l'étendue de leur municipalité, et qu'avec le produit de cet impôt, ils achèteront les soldats qu'on leur demanderoit. » Rejet d'une demande des employés de l'hôpital à l'effet d'être dispensés de concourir à l'enrôlement ordonné par la loi du 24 février. Avis donné que le 5^e bataillon de la Somme et les deux compagnies des chasseurs du Finistère, qui devaient passer par le département, ont une autre destination. Prochain passage à Roye et à Péronne d'une division de volontaires. — Fol. 127 v°. Du 28 mars. Les municipalités de Gentelles, Cachy, Thésy et Hailles n'ayant pas de charrettes offrent à la place une grande voiture attelée de quatre chevaux, pour satisfaire à la réquisition de 400 chariots pour Lille ; accepté. Prochain passage d'une division de volontaires dans les districts d'Amiens et de

Doullens. Id., à Roye, d'un détachement du 5^e régiment de chasseurs. Réquisition au commandant de la brigade de gendarmerie de Roye de se réunir avec sa brigade audit détachement de chasseurs, pour concourir avec lui à exécuter la mission dont il est chargé. La compagnie de chasseurs nationaux de Morlaix ayant une autre destination, ne passera pas par le département. Autorisation aux citoyens Pierre-Noël Dumay et Pierre Hinot, capitaines commandant chacun une des six compagnies de volontaires réunis à Amiens, de se rendre à Paris à leurs frais pour se procurer des casques et des sacs de peaux nécessaires à leurs compagnies, et à passer les marchés en conséquence. Réclamation par le district de Péronne contre le contingent à lui assigné dans le fournissement des 400 chariots pour Lille. Réduction du contingent assigné à la commune d'Oisemont pour le recrutement de l'armée. Id., à la commune d'Argœuves, qui avait été surchargée par erreur. « Sur le rapport fait au directoire qu'une troupe de gens armés ont arrêté et volé différentes personnes, entre autres un chiffonnier, auquel ils ont volé 14 l., après l'avoir attaché à un arbre, que ces brigands ont insulté et volé différentes maisons dans les environs de Liancourt, village situé à une lieue et demie de Nelle, que la garde nationale de sept à huit villages [autour ?] de Liancourt s'est rassemblée pour faire la chasse de ces hommes dans les bois de Liancourt, sans avoir pu les découvrir, que les habitans de ces villages sont dans la plus grande inquiétude et qu'ils craignent que ces hommes armés ne forment un noyau de contre-révolution » ; envoi à Liancourt d'un détachement du 5^e régiment de chasseurs. Réception d'une lettre des commissaires de la Convention dans le département, sur ce qu'il serait utile. « d'astreindre les officiers autrichiens prisonniers de guerre à ne point sortir sans être revêtus de leur uniforme. » Cheval d'émigré accordé à un brigadier de gendarmerie dont le cheval a été blessé et est mort en conduisant des prisonniers et des déserteurs de Doullens à Arras, en voulant contenir ceux-ci qui cherchaient à s'échapper. Observation par le citoyen Lamorlière, commissaire, sur les inconvénients qu'il y aurait à envoyer à Amiens des volontaires fournis par les districts voisins. Demande par le commissaire suppléant des mesures qui ont été prises pour l'habillement et l'équipement des volontaires du département. — Fol. 130 v°. Du 29 mars. Réclamation par le directoire du département contre l'envoi à Abbeville du citoyen Arcambal, commissaire des guerres, attendu

que « les preuves multipliées qu'il a données... de son civisme, de son zèle et de son activité le rendent essentiel auprès de l'administration, surtout dans les circonstances présentes. » Réception d'une lettre des commissaires de la Convention dans le département, sur l'utilité qu'il y a à empêcher les officiers autrichiens prisonniers de sortir sans uniformes. Publication de l'arrêté y transcrit des commissaires de la Convention dans le département, du 28 mars, déterminant les cas où le remplacement des citoyens appelés à la défense de la Patrie pourra avoir lieu. — Fol. 132 v°. Du 30 mars. Refus d'approuver une délibération des officiers municipaux réunis de Tailly, Métigny, Laleu et Warlus, demandant l'autorisation de faire un emprunt pour faire le paiement des chevaux et du chariot que leurs communes doivent fournir pour le service de l'armée. Sur une pétition du bureau d'administration de l'hôtel-Dieu d'Amiens, exposant « qu'un grand nombre de soldats blessés grièvement affluent des hôpitaux voisins, d'où on les renvoie faute de place, que l'administration, de concert avec le citoyen Arcambal, commissaire des guerres, trouve les emplacements très vastes dans cette maison, pour y placer des malades, mais qu'il manque des fournitures » ; le directoire du district autorisé « à faire mettre, dans le plus bref délai possible, à la disposition du citoyen Arcambal tous les objets de literie qui se trouvent dans la maison des ci-devant Moreaucourt de cette ville. » Effets trouvés chez les émigrés à mettre aussi à la disposition dudit citoyen Arcambal. Dispense demandée de contribuer au recrutement ordonné par la loi du 24 février, pour raison de santé. Gendarme n'ayant pu partir avec le détachement expédié à Boulay, à cause de la maladie de son cheval. Réception d'une lettre des commissaires de la Convention dans la Belgique, annonçant que la réquisition qui a été faite d'un homme sur 20 de la garde nationale n'aura pas lieu. Prochain passage à Doullens d'une division de volontaires. Id., à Péronne, d'un détachement de volontaires nationaux à cheval conduisant 204 chevaux de remonte. Remboursement du prix de deux drapeaux fournis aux 14^e et 23^e bataillons du camp de réserve et d'effets d'équipement du 6^e bataillon de la Somme. — Fol. 134. Du 31 mars. Réclamation par des citoyens de Thieulloy-l'Abbaye, Fay lès Hornoy et Hermilly contre le mode de scrutin employé pour la levée des hommes demandés tant pour le recrutement de l'armée que pour la Belgique ; annulation desdites opérations. Rejet d'une demande par les habitants de Senarpont et de Bernapré, d'être dispensés de fournir le contingent qui leur est demandé, tant pour le recrutement de l'armée que pour la Belgique, en considération des 19 hommes

qu'ils ont déjà fournis. Paiement de piques fabriquées par le citoyen Dupay, de Cléry.

Fol. 134 v°. Séance extraordinaire du 1^{er} avril. Exemption au citoyen Marcel Dubus, de concourir pour le recrutement ordonné par la loi du 24 février au village de Camon, où il réside depuis peu de temps comme élève en chirurgie, attendu qu'il a déjà concouru dans la municipalité de Cottenchy, lieu de son domicile. Dispense au citoyen Pierre Boulet, qui est échu au sort pour livrer le chariot à fournir par les communes de Rubempré, Pierregot et Septenville, de fournir ledit chariot, attendu qu'il a un engagement avec l'administration des subsistances militaires, pour fournir et livrer à Amiens 124 quintaux de paille et de froment. Ernoult, de Villers-Bocage, débouté du consentement qu'il a donné de fournir un chariot pour Lille. Sur l'observation d'un des administrateurs « que, depuis plusieurs jours, il passe dans cette ville une grande quantité de chevaux que l'on conduit dans l'intérieur, que cette circonstance semble faire présumer que le nombre de voitures demandé par le citoyen Olivier pourront n'être plus nécessaires puisqu'on auroit pu employer ces chevaux qui étoient sur les lieux » ; des explications seront demandées à ce sujet au citoyen Olivier. — Fol. 135 v°. Du 2 avril. « Il a été fait lecture d'un extrait du registre aux arrêtés du directoire du district de Péronne en date du 27 mars dernier, portant que deux membres de la municipalité de la ville de Péronne se sont présentés au directoire le 26, et ont dit qu'une dizaine de volontaires se qualifiant députés de différens détachemens des bataillons de Paris de passage en ladite ville, avoient demandé avec instance l'entrée du château pour en voir les prisonniers de guerre Autrichiens qui y sont renfermés, que le maire leur ayant observé que ces prisonniers malades avoient besoin de repos, la consigne étoit de ne laisser entrer personne au château ; les volontaires ont insisté en disant qu'on avoit plus d'égards pour des prisonniers de guerre que pour des Français, que ces prisonniers étoient au nombre de 180 et qu'il ne s'en trouvoit pas dix malades, que ces volontaires se sont ensuite retirés en disant que puisqu'on leur refusoit de voir les prisonniers, ils alloient lever la consigne, qu'aussitôt la municipalité a requis le commandant de doubler les postes et a donné ordre à la 4^e compagnie franche de se tenir prête à marcher au premier avis, que le directoire a applaudi à ces mesures ; que d'autres députés de la municipalité se sont rendus à dix heures au directoire

du district et l'ont informé que 40 à 60 de ces volontaires s'étoient présentés à la porte du château et que l'invalidé de faction les avoit invités à se retirer et leur avoit déclaré qu'il périroit plutôt que de manquer à sa consigne, et qu'alors ces volontaires s'étoient retirés ; qu'enfin le brigadier de la gendarmerie nationale venoit d'assurer la municipalité que tout étoit calme ; ces mêmes députés ont ajouté que 25 chariots chargés d'environ 100 malades venant de Cambrai alloient arriver, et que le citoyen Courtois, capitaine des charrois, et leurs conducteurs, étoient porteurs d'une route portant que l'étape et le logement seroient fournis aux conducteurs et que la municipalité seroit occupée du soin de procurer aux malades les logemens et secours qui dépendent d'elle ; sur quoi le directoire du district de Péronne, applaudissant au zèle de la municipalité et approuvant la conduite qu'elle a tenue, tant pour les prisonniers de guerre que pour recevoir les malades venus de Cambray, a requis sur-le-champ le directeur chef du dépôt de chevaux d'artillerie de tenir prêt pour le jour même à minuit, 16 chevaux destinés à conduire à Nesle les prisonniers de guerre malades, et a écrit à la municipalité de Nesle pour l'inviter à leur procurer un logement et les secours que leur position exige ; il a arrêté en outre de délivrer aux gardes nationales chargés de l'escorte desdits prisonniers une route, en vertu de laquelle ils toucheroient l'étape et le logement, ainsi qu'aux charretiers et chevaux, et de rendre compte de ses opérations au ministre de la guerre et au directoire du département ; les administrateurs du directoire, après avoir entendu le procureur général syndic, considérant que la fermeté du factionnaire invalide n'a pas peu contribué à arrêter les excès auxquels auroient pu se porter les volontaires qui se sont présentés au château sous le prétexte de visiter les prisonniers de guerre, que la conduite prudente de la municipalité de Péronne dans cette circonstance mérite des éloges et que les mesures prévoyantes de l'administration du district ont obvié aux dangers que couroient ces prisonniers, ont arrêté et arrêtent : 1° que le commissaire des guerres de ce département est autorisé de délivrer au factionnaire invalide qui s'est opposé à l'entrée des volontaires dans le château de Péronne, une gratification de 48 l., 2° que le directoire du district de Péronne témoignera à la municipalité de Péronne la satisfaction de l'administration du département pour la conduite qu'elle a tenue dans cette affaire, 3° que les mesures prises par le directoire du district, tant pour le logement et les secours à donner aux malades venant de Cambray, que pour la translation à Nesle des prisonniers de guerre qui se trouvoient

à l'hôpital sortiront leur plein et entier effet, pour quoi le directoire du district informera la municipalité et l'étapier de Nesle des dispositions du présent arrêté, dont expédition sera envoyée au ministre de la guerre. » Brevet y transcrit de capitaine dans les troupes d'infanterie du citoyen François Lavigne, grenadier du 3^e bataillon de la Somme, et décret de la Convention à ce sujet. Réquisition de 100 voitures attelées chacune de quatre chevaux, pour conduire des magasins d'Amiens à ceux de Valenciennes les fourrages nécessaires à l'armée du Nord. Réponse négative aux officiers municipaux d'Ailly sur Noye et de Jumel, demandant s'il n'étoit pas sursis à la demande de chariots faite par l'arrêté du directoire du district de Montdidier du 28 du mois précédent. — Fol. 137 v°. Du 3 avril. Sur la réclamation de plusieurs cultivateurs de Rubempré, Pierregot et Septenville, révocation de l'exemption accordée au citoyen Boulet de fournir le chariot de réquisition pour lesdites communes. Renvoi au citoyen Petit, commissaire dans le district d'Abbeville, d'un mémoire « par lequel la municipalité de Cayeux représente que, depuis dix-huit mois, les habitans de cette commune sont en activité de service, que les généraux Labourdonnay et Lamorlière leur ont fait différentes réquisitions qu'ils se sont empressés de remplir, qu'ils ont fourni 84 marins, que le district d'Abbeville, en exécution du décret du 24 février dernier, demande à cette commune 24 hommes pour le recrutement de l'armée, et, attendu le service que leurs citoyens font pour la défense de la côte, elle demande qu'ils soient dispensés de contribuer à cette levée. » Arrêté sur un procès-verbal dressé le 1^{er} dudit mois par le citoyen Marie-Fidèle Duménil, commissaire du district d'Amiens pour le recrutement de l'armée dans le canton d'Airaines, duquel il résulte que ledit commissaire a éprouvé dans la commune d'Etrejus la plus grande résistance ; que, pour parvenir à faire exécuter la loi, il a été obligé d'exposer sa vie, que quelques habitans qui n'étoient pas même dans le cas de contribuer au contingent exigé par la loi du 24 février dernier, se sont opposés à l'exécution de l'arrêté des commissaires de la Convention nationale qui abroge le mode du scrutin ; que même l'un d'eux, le citoyen Pierre Plet, berger de la commune d'Etrejus, s'est permis des voies de fait contre ledit commissaire, et qu'aucun des habitans ne s'est cru assez fort pour se soustraire aux violences dudit Plet et pour l'arrêter ; envoi d'un détachement du 5^e régiment de chasseurs

et de gendarmerie, décret d'accusation contre Pierre Plet, berger, et envoi à l'accusateur public dudit procès-verbal et autres pièces. Fourniture de 20 chariots à faire par la ville d'Amiens. Réclamation par les citoyens Louis-Alexis Jourdain et Antonin-Louis Decroix, cultivateurs à Maigneux, contre la désignation faite de leur personne pour fournir le chariot demandé pour Lille. Traitement des officiers, gendarmes et secrétaire-greffier de la gendarmerie. Commission par le commissaire des guerres au citoyen Barbier d'Aucourt, pour être employé dans la 15^e division à la résidence d'Amiens. Sur l'information donnée par le district de Péronne « qu'il a fait faire, tant dans la ville que dans la campagne de son ressort, les perquisitions les plus rigoureuses, qu'il en est résulté que l'on a trouvé à peine 50 habits, une grande partie des habitans des campagnes ayant fait défaire ceux uniformes qu'ils avoient, que les volontaires qui se présentent connoissent la loi et ne veulent quitter la ville s'ils ne sont habillés, en conséquence il demande 600 habits » ; observations faites audit district à ce sujet. Réclamation par les citoyens des communes de Chipilly et de Saily-Lorette contre le contingent qui leur est demandé pour le service de la République. Réclamation aux districts des renseignements qui leur ont été demandés relativement aux fusils provenant des arsenaux de la République, qui ont été délivrés dans leurs ressorts. Commission y transcrite, par le conseil exécutif provisoire, du 26 février 1793, au citoyen Barbier d'Aucourt, de la place d'aide-commissaire des guerres. — Fol. 140. Du 4 avril. Suspension de l'arrestation faite à Amiens des chevaux du citoyen Jean-Baptiste-Barthélemy d'Amiens, dont celui-ci a besoin pour la culture de ses terres à Amiens. Rejet de la demande faite par les citoyens de la commune d'Argœuvres, par le citoyen Colluette, domicilié dans cette paroisse, quoique travaillant à Amiens. qui a été forcé de tirer dans la section « des Paraclets », compte pour le contingent qui leur est demandé. Avis donné à l'administration « que, d'après les nouvelles dispositions arrêtées par le conseil exécutif, tous les volontaires des districts du département qui doivent se rassembler dans la ville du Havre, pour être ensuite répartis dans le corps de l'armée des côtes, se rendront à Amiens désigné en dernier lieu pour leur rassemblement » ; arrêté en conséquence. Logement et étapes aux chasseurs envoyés dans le canton d'Airaines et autres lieux, à l'effet de protéger les opérations des commissaires pour le rassemblement de l'armée. Indemnité à un voiturier de Maricourt, pour la perte de cinq chevaux réquisitionnés par le général de l'armée française commandant à Châlons, pour le service de

l'armée de Dumourier. Fixation à Amiens du lieu de rassemblement des volontaires du département. Arrêté y transcrit des commissaires de la Convention dans les départements de la Seine-Inférieure et de la Somme, suspendant l'envoi des 400 chariots et charrettes réquisitionnés par le citoyen Olivier. Équipement du détachement de 50 hommes qui va partir pour le Havre. — Fol. 142 v°. Du 5 avril. Réception d'un mémoire « par lequel le conseil général de la commune de Montauban expose que son contingent a été fixé à 6 hommes, qu'il a fait prendre la voie du sort pour les fournir, que le citoyen Éloy Legrand, prêtre non fonctionnaire, n'ayant pas voulu se rendre à l'assemblée, le conseil général a fait tirer son billet par un enfant de sept ans, que le sort a tombé sur ce prêtre, qu'il n'a pas voulu se rendre avec les autres à Péronne, que le citoyen Goguet, agent militaire, a refusé ces cinq citoyens, sous le prétexte que le citoyen Legrand n'étoit pas avec eux, qu'il les renvoya avec injonction au maire de procéder à un nouveau tirage pour le fournissement d'un sixième homme, et ce, à cause que le citoyen Legrand ne veut pas obéir à la loi, que cette désobéissance de la part de ce dernier ne peut pas être un motif pour procéder à un nouveau tirage, que l'agent militaire auroit dû provisoirement recevoir les cinq hommes, sauf aux autorités constituées à prendre tous les moyens qui sont en leurs mains pour contraindre ledit Legrand à se soumettre à la loi et au procès-verbal de sa nomination, que la commune de Montauban ayant rempli ses obligations, elle ne peut être passible du refus injuste que fait ledit Legrand de se rendre à la loi, pourquoi il conclut à ce que l'agent militaire soit tenu d'accepter les cinq hommes dont s'agit, d'en donner décharge, sauf à l'administration à prendre les moyens qu'elle jugera contre ledit Legrand » ; approbation du procès-verbal tenu à ce sujet par la commune de Montauban ; le citoyen Legrand tenu de se rendre à Péronne, sauf à se faire remplacer s'il y a lieu, à défaut de quoi, autorisation à la municipalité de Montauban de le faire arrêter. Sur un mémoire par lequel les citoyens Pierre-François Douillet et Firmin Macron, cultivateurs demeurant à Hardinval, paroisse de Ham (Hem), exposant que, pour satisfaire à la loi du 24 février dernier, ils se sont réunis avec tous les jeunes gens pour fournir leur contingent d'hommes qui leur étoit demandé ; que le mode de fournissement fut arrêté par la voie du sort, que l'opération se fit en présence des officiers municipaux

paux et Quillet, administrateur et commissaire du département, que ces derniers firent des billets, les roulèrent après avoir écrit sur huit d'iceux : *soldat national* et les mirent dans un chapeau ; mais que, par inadvertance ou autres motifs, ceux qui ont fait les billets comptés et mis dans le chapeau, se sont trompés, de manière qu'au lieu de se trouver 34 billets conformes au nombre des citoyens sujets au sort, il s'en trouva 35, que les citoyens ne s'apercevant pas de cette erreur, commencèrent le tirage suivant l'ordre arrêté, que ce tirage continua jusqu'au 32^e, que, sur ce nombre, six des citoyens tombèrent au sort, que ne restant plus que deux à tirer, le sort devoit tomber infailliblement sur eux, puisqu'il ne devoit rester que pareil nombre de billets ; qu'alors il s'éleva des murmures, on baissa le chapeau pour faire tirer les deux billets restants ; mais qu'est-il arrivé ? au lieu de ne s'en trouver que deux, il s'en trouva trois, que les exposants déclarèrent alors qu'ils ne pourroient subir le sort, puisqu'il y avoit trop de billets, qu'en conséquence, l'opération devoit être déclarée nulle ;... comme ils n'ont pas connoissance du procès-verbal qui a été rédigé par la municipalité », ledit procès-verbal « contenant qu'il ne s'est pas trouvé de billets de trop dans le chapeau, que leur nombre étoit égal à celui des citoyens sujets au sort, mais que l'erreur... vient de ce que Jean-Baptiste Denamps, qui avoit tiré le billet de Macron, avoit été regardé comme nul, que ce billet a été mal à propos replié et mis dans le chapeau, parce que, le tour dudit Denamps étant venu, on s'opposa à ce qu'il tirât davantage, tous les citoyens devant tirer chacun son billet, qu'on oublia alors de retirer du chapeau le billet qu'avoit tiré Denamps, que c'est de là qu'est venu le billet de trop sur la fin » ; arrêté que les deux citoyens qui n'ont pas satisfait au recrutement seront tenus de subir le sort, en tirant dans le nombre de trois billets dont deux noirs, et dans le cas où le billet blanc ne resteroit pas dans le chapeau, les officiers municipaux seront tenus de faire rassembler tous les citoyens de leur commune assujettis au recrutement, autres néanmoins que ceux désignés par le sort, pour fournir entre eux le huitième soldat que cette commune doit fournir. » Sur l'observation du citoyen Arcambal, commissaire des guerres, « que le nombre des malades envoyés de l'armée du Nord en la ville d'Amiens se multiplie de jour en jour, qu'il est urgent de procurer une quantité de lits suffisante pour les coucher, qu'il est informé qu'il en existe un grand nombre à Orival, en la maison du sieur Vêrac, émigré, que la difficulté de les faire parvenir en cette ville l'a déterminé à proposer aux citoyens Châtelain, inspecteur du dépôt, et Galines, chef de division des chevaux d'artillerie, de fournir le nombre de voitures

nécessaires au transport de 300 matelas et d'une certaine quantité de linge » ; réquisition à cet effet auxdits Châtelain et Galines. Refus d'accorder à la commune d'Athies la réduction qu'elle réclame sur le nombre d'hommes qui lui est demandé en exécution du décret du 24 février. Arrêté sur la proclamation des commissaires de la Convention près l'armée et dans les pays de la Belgique, de Liège, etc., du 19 mars. Rejet d'une demande de réduction de contingent par la commune d'Hescamps-Saint-Clair. Fourniture par le citoyen Grenier, fils, négociant à Amiens, de 500 habits, vestes, culottes et bonnets de police pour les volontaires du 8^e bataillon en formation. Élargissement du citoyen François Brandicourt, soldat volontaire du 3^e bataillon de la Somme, qui déclare n'avoir quitté ses drapeaux que pour cause de maladie et en être repentant. Sur un mémoire du citoyen Daumale, exposant « qu'étant passé par Amiens avec deux chevaux, ils y ont été saisis et mis en fourrière, que la grande quantité de chevaux qu'il y a déjà dans cette ville lui fait craindre qu'ils ne seront pas soignés ni nourris comme ils doivent l'être, que l'un de ces chevaux est une jument prête à pouliner, que leur dépérissement deviendra préjudiciable à la Nation, qui a des vues d'utilité sur eux ; en conséquence il demande que ces chevaux lui soient remis, aux offres de les représenter à toutes réquisitions » ; accordé. Étapes, à une division de volontaires devant passer le 9 à Abbeville ; id., à Amiens et Doullens, les 11 et 12 ; id., à une division d'environ 80 hommes dans les mêmes villes, les 9 et 10 ; id., à une division de 66 hommes, les 11 et 12. Sur la demande du citoyen Galines, chargé par réquisition d'aller chercher les linges et matelas à Orival, observant « l'indiscipline et le peu de subordination des conducteurs des charrois à ses ordres », et pour les empêcher de s'évader, escorte à lui accordée. — Fol. 146. Du 7 avril. Dispense de concourir au recrutement de l'armée dans la municipalité de Susanne, à Zozime Voclin, qui y a déjà concouru dans celle d'Amiens. Étapes à une division de volontaires de 44 hommes devant passer à Amiens et à Doullens les 13 et 14 ; à la 1^{re} compagnie d'ouvriers artilleurs et à une compagnie de canonniers de la section des Sans-culottes devant passer à Roye les 12 et jours suivants. — Fol. 146. Du 8 avril. « Trente-cinq hommes destinés pour l'armée du Nord partis de Clermont le 6 de ce mois, arrivés cejour'hui à Amiens... se sont présentés

au directoire et ont représenté qu'à leur départ on leur a dit qu'ils seroient payés à Breteuil des 30 s. par lieue qui leur sont attribués par le décret du 24 février dernier, indépendamment de l'étape, qu'à Breteuil il ne leur a été payé que 36 l., 15 s., pour les sept lieues dudit Breteuil à Amiens, pourquoi ils prient l'administration de leur faire payer ce qui leur revient depuis Clermont jusqu'à Breteuil » ; satisfaction donnée à ladite réclamation. Étapes à une division de 75 volontaires devant passer à Abbeville le 11 ; de 35 hommes, le 13. — Fol. 146 v°. Du 9 avril. Poursuites à exercer par la commune de Saint-Maulvis contre des citoyens qui refusent de marcher et de servir dans la Belgique. Exemption de concourir à Auvillers au recrutement de l'armée, à Vincent Cotrel, garçon et valet de charrue, qui y a déjà satisfait à Pozières. Étape à 3 divisions de volontaires destinées à recruter l'armée du Nord devant passer à Amiens et à Doullens les 13 et jours suivants. Répartition des huit hommes à fournir par les municipalités de Vergies, Faÿ, Valaupuy et Épaumesnil. Étapes à une division de 40 volontaires devant passer à Amiens et à Doullens les 13 et 14 ; id., les 20 et 21 ; id., les 16 et 17. Sollicitation par le conseil d'administration du 3^e bataillon de la Somme, du remplacement des hommes qui manquent au complet dudit bataillon ; sera écrit au ministre à ce sujet. Refus par les communes des environs de Roye et de Péronne de fournir les voitures et les chevaux qui leur sont demandés pour le transport des effets des troupes. — Fol. 148. Du 10 avril. Solde à faire des fournitures d'habillement et d'équipement des volontaires du 23^e bataillon de volontaires nationaux du camp de réserve de Soissons. Sur un mémoire du citoyen Jean-François Schmit, âgé de 18 ans et demi, demeurant en cette ville d'Amiens chez sa mère, au ci-devant couvent de Moreaucourt, expositif que, ne sachant pas dans quelle section il doit tirer au sort pour le recrutement de 300 mille hommes ordonné par la loi du 24 février dernier, il a reçu le 1^{er} avril un ordre de la municipalité de se rendre de suite à la maison commune, à l'effet de satisfaire à la loi ci-dessus citée ; qu'il s'y est transporté de suite et a tiré avec six autres jeunes gens, qu'il a pris un billet blanc et a obtenu sur-le-champ un certificat du commissaire préposé *ad hoc*, qui constate qu'il a satisfait à la loi dans la 3^e section, qu'il a été fort étonné d'apprendre que le lendemain il avoit été compris dans une autre section, sous le nom de Duflos fils, et que celui qui a tiré en son lieu et place, a pris un billet noir » ; annulation du deuxième tirage. Rejet d'une réclamation des habitants de Lignières-hors-Foucaucourt, exposant « qu'il ne se trouve dans

cette commune que 12 garçons ou hommes veufs sans enfants, en état de porter les armes, qu'il paroîtroit injuste de leur faire fournir les 4 hommes qui leur sont demandés, tandis qu'ailleurs on n'en prend qu'un sur sept. » Avis de la nomination par le conseil exécutif, de concert avec le Comité de salut public, du citoyen Launay pour le département de la Somme, en résidence à Péronne. Continuation de l'enquête sur les délits commis dans les bois nationaux à Corbie. Ordres donnés pour faire passer des poudres du magasin de Doullens en la place de Dunkerque. En raison de la cherté des vivres, écrit au ministre de la guerre pour faire fournir le pain et le chauffage au 8^e bataillon de volontaires du département. — Fol. 150. Du 11 avril. Sur l'observation faite par le directoire du district de Péronne « qu'il ne peut faire partir les citoyens volontaires des municipalités de son ressort faute d'habits, qu'il ne peut s'en procurer à Péronne », mesures prises en conséquence. Sur l'observation des officiers municipaux et notables de la commune de « Thouloy » (Tilloloy ?), district de Montdidier, « que ladite commune n'est composée que de 100 habitants, qu'il n'y a que trois garçons ou hommes veufs sans enfans, en état de porter les armes », réduction du contingent de ladite commune à un homme au lieu de 3. Sur un mémoire « par lequel le citoyen Marié, menuisier de Corbie, expose qu'à la suite d'une petite orgie, il a contracté, il y a deux ans, un enrôlement devant la municipalité dudit Corbie, que, n'ayant pas été requis depuis ce tems, dans l'intime persuasion que la municipalité avoit oublié la sottise qu'il avoit faite, mais craignant que l'on ne donne des suites à cet enrôlement qu'il n'a contracté qu'étant pris de boisson, que d'ailleurs étant âgé de 52 ans, attaqué d'une infirmité dans la vue et chargé d'une nombreuse famille », annulation dudit enrôlement. Rejet d'une réclamation de la municipalité de Croixrault concernant le recrutement. Indemnités à des réquisitionnaires pour pertes. Avis du départ le 12 dudit mois de 300 prisonniers de guerre pour Compiègne. Réception d'une lettre du citoyen Prévost, maire de Roye, informant qu'il a fait fournir l'étape à un détachement du 5^e régiment de chasseurs envoyé dans cette ville sur la réquisition des commissaires de la Convention dans le département. Paiement des 3 s. par lieue à des volontaires arrivés de Clermont. Avis du passage à Amiens et à Doullens de 70 hommes les 16 et 17. Réclamation par le directoire du département contre la décision prise par le ministère de la guerre de faire passer le citoyen

Arcambal à Péronne. — Fol. 151 v°. Du 12 avril. Décharge accordée à la commune de Fourcigny et Beaufort de deux hommes sur son contingent. Rejet de la réclamation faite par la commune de Morviller-Saint-Saturnin, à l'effet de réduction de son contingent. Réponse à une lettre du chef de l'état-major de l'armée des Côtes mandant « qu'il apprend que le 5^e bataillon de la Somme, qui avoit reçu ordre du ministre pour être rendu à Rheims le 28 du même mois ne s'est pas trouvé à Condé où le ministre lui avoit adressé ses ordres. » Réclamation au ministre de la guerre par la municipalité de Croixrault contre l'arrêté du département du 25 mars fixant le mode à suivre pour l'exécution de la loi du 24 février ; le ministre s'en rapportant aux mesures que l'administration croira devoir prendre à ce sujet, injonction à ladite municipalité de se conformer aux décisions prises. Sur l'ordre des commissaires de la Convention dans le département, envoi provisoire de prisonniers de guerre de Doullens à Amiens « jusqu'à ce qu'il ait été pris de nouveaux arrangemens pour les conduire dans l'intérieur de la République. » — Fol. 152 v°. Du 13 avril. Loyer du logement de la gendarmerie à Cramont. Dispense de toute réquisition au citoyen Alexandre Bernard, boulanger, chargé de fournir l'hôtel-Dieu d'Amiens, attendu « que cette fourniture devient de jour en jour plus considérable par la quantité de blessés qui y arrivent journellement. » Satisfaction donnée à des volontaires du 2^e bataillon de la Loire, qui se plaignent de ce qu'on refuse de leur fournir l'étape à Amiens. Sur la demande du citoyen Thomas Minotte, maître de la poste aux chevaux à Querrieux, arrêté que les maîtres de poste ne contribueront aux convois qu'en raison du nombre des chevaux qu'ils emploient à l'agriculture. Fourniture de 600 habillemens pour les volontaires levés en exécution de la loi du 24 février. Plainte par les commissaires de la Convention dans les départements de l'Oise et Seine-et-Marne, de ce que, dans différents endroits où ils ont passé, ils ont trouvé « une multitude d'habillemens de volontaires faits avec des étoffes on ne peut plus mauvaises, que les fournisseurs en contravention déclarent les avoir achetées à Amiens ; et ils invitent l'administration à faire faire des visites dans les manufactures » ; répondu « qu'il est très possible que les étoffes aient été achetées dans des magasins de cette ville, mais qu'il n'y existe point de manufactures de ce genre, que l'on n'y fabrique que des pannes et des velours de coton, qui, jusqu'à ce moment, n'ont pas encore été employés à l'habillement des troupes. Étapes à une division de volontaires devant passer à Amiens et à Doullens

les 16 et 17 ; id., à Abbeville le 18 ; id., à Amiens et à Doullens les 18 et 19 ; id., les 21 et 22. — Fol. 154. Du 14 avril. Sur la réclamation de plusieurs citoyens, annulation pour irrégularité du tirage au sort du contingent de la commune de Heuzecourt, Grimont et Mont-Renault. Déclaration d'incompétence sur la réclamation faite par les citoyens Pierre d'Ecle et Jean-Baptiste Cozette, de Blangy-sur-Somme, tombés au sort pour le contingent de ladite paroisse, sur ce que le maire dudit lieu refuse de leur remettre une somme de 225 l. qui lui a été remise, 220 l. par le citoyen Lachevardière, et 25 l. par le citoyen Septenville, « pour être distribués par égale portion aux citoyens qui se sont dévoués à la défense de la Patrie,.... sous le prétexte que cette somme servira à acheter un 3^e homme si toutefois on l'exigeoit », donnant tort au maire en principe, mais déclarant l'affaire du ressort des juges ordinaires. Avis donné que la ville de Nesle a été attribuée à la compagnie des charrois des armées, pour former un dépôt de chevaux destinés au service des armées ; des râteliers et des mangeoires seront établis dans tous les édifices nationaux de ladite ville ; autres dispositions à cet effet. Indemnité pour la perte de chevaux de réquisition. Étapes à une division de volontaires devant passer à Doullens les 19 et 20 ; id., les 23 et 24. — Fol. 155 v°. Du 15 avril. Élargissement ordonné de trois volontaires de la commune de Saint-Sauveur-Hédicourt, qui étaient partis comme simples volontaires, et qui, après 17 mois, sont revenus chez eux, lesquels devront, sous caution, rejoindre leur bataillon. Rejet d'une réclamation de Jean-Baptiste Le Cureur, garçon meunier, échu au sort à Fay, à l'effet d'en être déchargé et d'être admis à se retirer à Morvillers-Saint-Saturnin, son pays natal. Traitement d'un invalide pensionné de l'ancienne compagnie des Indes, que l'on croyait retiré à Amiens et qui demeure à Montdidier. — Fol. 156 v°. Du 16 avril. Annulation de l'enrôlement d'un des 8 enfants du citoyen Boistel, boucher à Liancourt, qui a contracté son engagement avant l'âge prescrit par la loi, sans le consentement de son père, et dont un frère aîné s'est déjà enrôlé comme volontaire. Étape à une division de volontaires devant passer à Amiens et à Doullens les 22 et 23. — Fol. 157. Du 17 avril. Sur la demande du maire de Bray, transfert du corps de garde de l'hôtel de Cerisy à la prison de la Conciergerie à Amiens, pour être ensuite conduit à Breteuil, du citoyen Philippe Dolé qui s'était enrôlé pour ladite commune et qui s'est ensuite enrôlé dans

les charrois à Amiens. Étapes à une division de volontaires devant passer à Amiens et à Doullens les 26 et 27 ; id., les 24 et 25. Rappel aux districts d'Amiens, Abbeville, Doullens et Montdidier d'avoir à faire connaître la quantité de fusils des arsenaux de la République qui ont été délivrés dans l'étendue de leurs districts respectifs. — Fol. 157. Du 18 avril. Annulation du tirage au sort du contingent de la commune d'Amiens, dans lequel le citoyen Auguste Joiron, retenu par l'autorité des commissaires de la Convention, non seulement avait été compris comme absent, mais y avait été désigné par le sort. Exemption refusée à Jean-Marie-Auguste Lucas, commis à la direction des étapes et convois militaires des départements de la Somme et de l'Oise, qui était tombé au sort pour le recrutement des 300 000 hommes. Étapes à une division de volontaires devant passer à Abbeville le 24 ; au dépôt du 6^e régiment de hussards devant passer à Péronne le 25. Décharge de deux hommes sur le contingent des communes de Fourcigny et Marlers. — Fol. 158 v^o. Du 19 avril. Sur un arrêté pris par le conseil d'administration du département du Pas-de-Calais, par lequel « attendu la surcharge que les cultivateurs de ce département éprouvent dans les fournitures des voitures pour le transport, tant des bois nécessaires pour la défense des places que pour les subsistances, il invite l'administration du département de la Somme à faire fournir 65 voitures attelées chacune de quatre chevaux, pour compléter les 115 demandées pour transporter des fourrages des magasins de Montreuil en ceux de Lille » ; accordé. Arrêté pris sur l'envoi fait par le ministère de la guerre de l'ordre et de la route pour faire rendre à Chauny le dépôt du 5^e régiment de chasseurs qui est à Amiens, et sur l'autorisation donnée de faire passer à Corbie la division de charrois de l'armée qui est à Amiens. Étapes à une division de volontaires devant passer à Doullens les 27 et 28. Id., les 22 et 23. Avis donné par les administrateurs du département du Pas-de-Calais, « que les prisonniers qui sont à Saint-Omer se trouvent maintenant trop à portée de l'ennemi,..... qu'ils ont en conséquence donné des ordres pour les faire rendre à la citadelle d'Amiens » ; dispositions en conséquence. — Fol. 159. v^o. Du 20 avril. Avis donné par le citoyen Pouy, commandant le dépôt du 5^e régiment de chasseurs à cheval établi à Amiens, « qu'il vient de recevoir l'ordre du ministre et la route pour partir de cette ville avec ce dépôt, le 22 de ce mois, et se rendre à Chauny, qu'il a en même tems reçu l'ordre pour faire partir promptement un détachement pour renforcer les trois escadrons de campagne qui sont à Cassel ; il observe qu'il lui est de toute impossibilité d'exécuter ces deux ordres dans l'intervalle de deux jours, par la raison qu'il a des détachements à Péronne, Roye et autres lieux du département, qui doivent faire partie du

détachement à envoyer à Cassel, et qu'il est indispensable de réunir à Amiens » ; sursis à lui accordé jusqu'au 26. Réclamation par les jeunes gens de la commune de Poix composant la 3^e section pour le fournissement du contingent demandé à cette commune dans la levée des 300 000 hommes contre l'arrêté du conseil général permanent du district d'Amiens du 13 dudit mois, qui les oblige à remplacer seul le citoyen Copin, échu au sort par représentation dans cette section et qui a obtenu sa décharge, ayant satisfait au tirage dans la commune de Blangy, lieu de sa naissance » ; confirmation dudit arrêté. Étape pour le dépôt du 5^e régiment de chasseurs à cheval, devant passer à Moreuil et à Roye les 22 et 23. Autorisation au citoyen Vérac, préposé des subsistances militaires à Amiens, d'envoyer sans délai à Lille 1200 sacs de farines, et invitation aux départements du Nord et du Pas-de-Calais d'envoyer par les mêmes voitures des blés à Amiens, pour être convertis en farines. — Fol. 161. Du 22 avril. Réduction à trois du nombre d'hommes à fournir par la commune d'Hangard pour son contingent des 300 000 hommes, « attendu que le nombre des garçons et hommes veufs sans enfants dans le cas d'y contribuer se trouve réduit à 15, que, depuis le mois de septembre 1791, neuf garçons de cette commune ont pris le parti des armes. » Les officiers municipaux dudit Hangard ayant exposé que, « pour satisfaire à la réquisition des commissaires dans la Belgique, ils ont engagé pour servir à la décharge de cette commune, les citoyens Adrien-Martin Bourguignon et Jean-François Dufour, qui ont reçu chacun 400 l. » ; cette réquisition n'ayant pas eu son effet, arrêté que ces deux particuliers seront obligés de remettre les sommes qu'ils ont touchées, sauf à déduire les menus frais qu'ils ont pu faire, ou à servir comme volontaires pour le recrutement de l'armée. Réception des commissions d'agents militaires du district d'Amiens délivrées par le citoyen Godard, commissaire dudit district pour le recrutement de l'armée des côtes, aux citoyens François Mention et Pierre Lefebvre. Étapes à un détachement du 27^e régiment de cavalerie devant passer à Roye et à Montdidier ; à une division de volontaires, devant passer à Abbeville le 23. Ordre d'arrestation de quatre volontaires de la compagnie de Douai, partis la nuit

du 20 au 21 sans permission, pour retourner à Warvillers. De la part du citoyen Ragonde, inspecteur général des charrois de l'armée, autorisation demandée au ministère de faire placer des râteliers et des mangeoires dans les églises qui lui ont été assignées. Rectification de la répartition du contingent pour le recrutement de l'armée. Retard du convoi de farines qui devait partir pour Lille. Prière au commissaire des guerres de fournir une chemise à un volontaire du 1^{er} bataillon du Calvados. Route demandée au commissaire des guerres en faveur d'un volontaire du district de Chaumont, département de l'Oise, que le conducteur de la division de volontaires dont il faisait partie a laissé sans secours à Amiens le 19 de ce mois, parce que la faiblesse de sa constitution ne lui permettait pas de supporter les fatigues de la guerre, à l'effet de retourner chez lui. Paiement de 3 s. par lieue à des volontaires de la division partie la veille d'Abbeville. — Fol. 164. Du 23 avril. Étapes à une division de volontaires devant passer à Amiens et à Doullens les 4 et 5 mai ; id., les 29 et 30 mai (avril ?) ; id., les 27 et 28 mai (avril ?). Avis donné aux officiers municipaux de Chauny du retard du départ du dépôt du 5^e régiment de chasseurs. Id., aux administrateurs du district de Noyon. Étape pour ledit dépôt à Moreuil. Information par le concierge de la maison des ci-devant Célestins, des dilapidations qu'y commettent les volontaires du 8^e bataillon de la Somme qui y sont casernés ; mesures prises en conséquence. Dispense de concourir au contingent de la commune d'Hangard à Chrisostome Harlé, qui a déjà concouru à celui de Domart. — Fol. 165. Du 24 avril. Sur l'impossibilité par le citoyen Vêrac, préposé des subsistances militaires, de se procurer le nombre de voitures nécessaires à l'expédition prompte des farines d'Amiens à Lille ; réquisition à cet effet à l'inspecteur des charrois de l'armée. Étapes à trois divisions de volontaires devant passer à Amiens et à Doullens les 1^{er} mai et jours suivants ; à une division de volontaires devant passer à Abbeville le 1^{er} mai. — Fol. 165. Du 25 avril. Honoraires des commissaires chargés par les administrateurs du département ou des districts, de suivre, presser et surveiller les opérations du recrutement. Déclaration par le citoyen Morgant, colonel du 10^e régiment de hussards actuellement en cantonnement à Amiens, qu'il n'a engagé et qu'il n'est pas dans l'intention d'engager aucun citoyen qui le serait déjà soit dans les troupes de ligne, soit dans la garde nationale, soit dans les recrues faites en exécution du décret du 24 février. Arrêté qu'il n'y a pas lieu de délibérer sur un certificat de la municipalité de Brucamps en faveur d'un volontaire du 4^e bataillon du département, détenu en la Conciergerie d'Amiens, « pour avoir volé quelques petits effets à un de ses camarades », attendu qu'il

s'agit d'un délit militaire, sur lequel c'est au conseil de discipline du bataillon à statuer. Rejet d'une demande par la commune de Selincourt d'une diminution de contingent. Rejet d'un mémoire du conseil général de la commune de Villers-Bretonneux, exposant « que les jeunes gens guidés par un pur patriotisme désirent fournir plus que le contingent qui lui est assigné en exécution de la loi du 24 février dernier, mais qu'il faudrait pour cela leur accorder quelques secours. » Réduction de contingent accordé à la commune d'Ignaucourt. Rejet d'un mémoire « par lequel les officiers municipaux de la commune de Namps-au-Val exposent que leur contingent a été fixé à 5 hommes, que, les ayant présentés au suppléant du commissaire du conseil exécutif du département, il en a refusé un pour défaut de taille, que les citoyens ne peuvent souffrir d'un refus et ne doivent pas être de nouveau assujettis au tirage, que d'ailleurs cela pourrait occasionner des troubles qu'il convient d'éviter ; pourquoi ils demandent que les quatre hommes qui ont été trouvés bons comptent pour leur entier engagement. Arrêté sur un mémoire par lequel les officiers municipaux de Méricourt en Vimeu exposent qu'ils ont été réunis à la municipalité d'Aumont pour la fourniture de 5 hommes, que cette réunion a causé beaucoup de troubles, que le seul moyen de les apaiser est de les désunir » ; les deux communes divisées à cet effet en cinq sections. Sur un mémoire du citoyen Auguste Caron, demeurant aux fermes de Vacqueresse, exposant que, par un arrêté du département de la Somme, tous les fusils et munitions, même de chasse, doivent être déposés entre les mains des municipalités, que ses fusils lui sont nécessaires, attendu que sa demeure est isolée et éloignée de plus d'un quart de lieue de Quevauvillers, « qu'il se présente chez lui journellement, et même la nuit, des gens mal intentionnés, lesquels lui font des menaces, que l'hiver dernier il a été sommé par dix personnes de déposer dans un endroit désigné une somme de 150 l. et deux pains » ; autorisé à conserver lesdits fusils. Dispense à deux citoyens de Saint-Maulvis, tombés au sort, de servir dans les armées, pour cause d'infirmité. Demande par le ministère de la guerre de l'état exact de la répartition des recrues qui se sont déjà rendues à Amiens. — Fol. 168 v^o. Du 26 avril. Réception de la commission d'agent militaire du district d'Amiens délivré par le

citoyen Godart, commissaire audit district pour le recrutement de l'armée des côtes, au citoyen Joachim Éloy. Mesures prises sur ce que le nombre de gendarmes renvoyés de l'armée et réintégrés dans leurs brigades, excède celui fixé par la loi. Étape à une division de volontaires devant passer à Abbeville le 27. — Fol. 169. Du 27 avril. Dispense accordée à un citoyen d'Agnières tombé au sort pour le recrutement de l'armée, à cause de la faiblesse de sa santé. Rejet d'une réclamation faite par les officiers municipaux de la Vicogne, sur le refus fait par l'agent militaire d'un citoyen échü au sort pour le recrutement, pour défaut de taille. Avis favorable à une demande de pension par un militaire. estropié par un coup de feu. Autorisation au district d'Abbeville de faire cesser les marchés passés par lui pour les effets d'habillements, lesdits effets étant inférieurs en qualité et plus chers que ceux fournis au district d'Amiens. Remplacement d'un citoyen de la commune d'Éplessier échü au sort et réformé pour cause de santé. Indemnité à l'étaquier de Flixecourt, pour les denrées qu'il avait préparées pour le 23^e bataillon de volontaires fédérés qui devait loger audit lieu le 13 janvier précédent, et qui a pris une autre route. Arrêté sur une réclamation de la municipalité de Berteaucourt sur son contingent de volontaires. Autorisation accordée par le ministre de la guerre de compléter le 8^e bataillon de volontaires du département en formation, avec les 1315 réservés pour l'armée des côtes. Le 8^e bataillon de volontaires devant être prêt sous deux ou trois jours, il sera demandé au ministre des ordres pour le mettre en route. Envoi au commissaire des guerres d'Arras du signalement du citoyen Félix Moroy, 4^e caporal de la compagnie de Neveu, au 8^e bataillon de volontaires de la Somme, parti le 27 avec une division de volontaires destinés à recruter l'armée, en le priant de le faire arrêter et reconduire à Amiens par la gendarmerie. — Fol. 173 v^o. Du 28 avril. Autorisation de compléter le 8^e bataillon de volontaires ; mesures prises en conséquence. — Fol. 174. Du 29 avril. Mesures prises pour le départ du 8^e bataillon fixé au 2 mai. « Les citoyens Pucelle, maire, et Saint-Fuscien, notable, tous deux députés extraordinaires de la commune de Montdidier, sont entrés et ont déposé sur le bureau une délibération en date du 27 de ce mois, par laquelle le conseil général de cette ville expose que le citoyen commandant les 600 hussards, depuis peu en garnison à Roye, s'est présenté ledit jour à la maison commune et y a manifesté le désir qu'il avoit que sa troupe fût casernée à Montdidier, qu'il a été représenté à ce commandant qu'il étoit de toute impossibilité à la commune de recevoir la totalité et même une partie de sa troupe, parce qu'elle n'avoit dans son sein

aucun édifice assez grand pour la contenir, que le seul dont on pouvoit disposer étoit actuellement occupé par les hommes provenant de la levée faite en exécution de la loi du 24 février dernier, que d'ailleurs les denrées y étoient rares et à un prix exorbitant, et qu'au surplus il seroit délibéré sur sa demande ; que, sur l'invitation faite à la commune par le directeur du district de se réunir pour délibérer sur ces objets, la municipalité s'étant rendue au lieu des séances de l'administration du district, il a été unanimement reconnu qu'il étoit impossible de recevoir à Montdidier tout ou partie des 600 hussards de présent à Roye, et qu'en conséquence on est tombé d'accord de s'adresser directement au directoire du département pour lui faire ces représentations » ; les pièces de ladite affaire seront « remises par le citoyen Collache, administrateur du département et commissaire délégué à cet effet, aux représentans du peuple députés de la Convention Nationale à Péronne, pour les prier de donner les ordres nécessaires pour que le commandant des hussards actuellement en cantonnement à Roie, ne soit pas envoyé à Montdidier, mais dans tout autre endroit qu'ils jugeront à propos ;... en outre, sur les motifs concertés avec le commissaire des guerres, en présence du citoyen Collache, et dont il rendra compte auxdits représentans du peuple, qu'ils seront également priés de donner des ordres pour le déplacement des chasseurs volontaires nationaux de présent en garnison à Abbeville. » Approbation de la commission d'agent militaire du district d'Amiens, délivrée par le citoyen Godart, commissaire dudit district pour le recrutement de l'armée des côtes, au citoyen Jean-Baptiste Molette, aux appointements de 60 l. par mois. Indemnité pour perte de chevaux de réquisition. — Fol. 175 v^o. Du 30 avril. Exemption de service militaire au fils aîné d'une pauvre veuve mendicante. Remboursement d'avances faites pour les premiers bataillons de volontaires nationaux de la Somme. Sur la réclamation des habitants et officiers municipaux de Berteaucourt lès Thennes, portant que ladite commune « a livré sept volontaires depuis le mois de septembre 1791, que les 10 et 11 mars derniers, six autres garçons sont enrôlés dans les charrois de l'armée, qu'il ne reste plus que quatre garçons dans ladite commune », réduction à un au lieu de cinq, du contingent de ladite commune.

Fol. 176 v^o. Du 1^{er} mai. « Vu le mémoire par lequel les officiers municipaux de la commune de Thennes

exposent qu'on leur demande quatre hommes pour leur contingent dans la levée des 300 mille hommes, que cette commune a livré ce contingent au mois de septembre dernier,... que cependant ces quatre citoyens se sont enrôlés depuis pour la commune de Mézières, que c'est de là qu'est venue l'erreur, parce qu'au lieu de les avoir compris pour la paroisse de Thennes, on les a portés pour celle de Mézières, qu'ils ne doivent pas souffrir de cette erreur, pourquoi ils demandent que ces quatre hommes comptent pour leur contingent dans la nouvelle levée exigée en exécution de la loi du 24 février dernier », arrêté favorable à ladite demande, interrompu par ces mots autographes : « Arrêté par nous, André Dumont, représentant du peuple, pour constater le défaut de signatures de tous les membres et le défaut de désignation des membres qui ont délibéré. A Amiens, le 6 septembre, l'an 2 de la République française une et indivisible. Dumont. »

L 127. (Registre.) — In-fol., 195 feuillets, papier.

1793-An II. — Délibérations et arrêtés de la commission provisoire du département. 6^e bureau. Affaires militaires. — « Registre aux arrêtés du bureau militaire, commencé le 5 septembre 1793, l'an 2^e de la République une et indivisible. » — 1793. — Fol. 1. Du 5 septembre. Dispense de la levée des pionniers accordée à trois citoyens mariés, dont les femmes sont enceintes. Avis du passage à Abbeville le 21, d'un détachement de dragons de la Manche se dirigeant sur Hesdin. Subsistance d'un cheval de luxe accordé au district d'Amiens en exécution du décret du 22 juillet. — Fol. 1 v^o. Du 6 septembre. Indemnité pour la perte de deux chevaux de réquisition. Sur une lettre des officiers municipaux d'Hornoy, « par laquelle ils mandent qu'ils ne se refusent pas à faire la réquisition de la levée des armes en exécution de l'article 5 de l'arrêté du 29 août, mais ils observent qu'il est très peu d'armes dans leur commune, que presque toutes sont en très mauvais état, qu'en les prenant, ce seroit les mettre hors d'état de pouvoir en imposer aux brigands, les repousser et les arrêter ;... considérant qu'il est intéressant au salut de la République que les braves frères qui iront s'opposer aux entreprises des ennemis et réprimer leur brigandage soient armés », arrêté « qu'il sera répondu aux citoyens officiers municipaux d'Hornoy d'exécuter sans le moindre retard les dispositions prescrites par l'article 5 de l'arrêté du 29 août dernier, que les citoyens qui resteront seront armés de piques. » Détachement de gendarmerie nationale envoyé à l'armée de la Moselle. — Fol. 3. Du 7 septembre. Avis du passage à Amiens et à Doullens,

les 29 et jours suivants, d'une compagnie de canonniers volontaires se rendant à Arras. Impression de l'arrêté des représentants du peuple près l'armée du Nord, du 4 septembre, relatif au rassemblement et au départ des citoyens non mariés ou veufs sans enfants, de 18 à 25 ans. Gratification à des cavaliers volontaires par supplément au contingent. Mise sur le bureau par le citoyen Monard, général de brigade, de la commission à lui délivrée par le citoyen Houchard, général en chef des armées du Nord et des Ardennes. — Fol. 4. Du 8 septembre. Questions posées par le district d'Amiens sur l'exécution de l'article 5 de l'arrêté des représentants du peuple près l'armée du Nord du 4 septembre. Réception de la commission de capitaine dans un des vingt escadrons au citoyen Fléchet. — Fol. 4 v^o. Du 9 septembre. Ordonnance de 80 000 l. pour fournir aux frais d'équipement des hommes et des chevaux que le département de la Somme doit fournir en exécution de l'arrêté du comité de Salut public du 3 août. Rejet d'une pétition d'un citoyen de Corbie, tombé au sort le 29 août dernier pour le contingent de la commune de Corbie dans la levée des 30 000 hommes de cavalerie, à l'effet d'être admis à présenter un remplaçant, le décret n'admettant pas de remplaçants. Réception d'une lettre du ministre de la guerre concernant la réquisition des chevaux pour le service des armées. Rejet d'une pétition de la municipalité de Poulainville en faveur d'un soutien de famille échu au sort pour le contingent de la cavalerie. Étape à six cavaliers et un brigadier du 6^e régiment employés à un service extraordinaire. — Fol. 6. Du 10 septembre. Nomination du citoyen Démanché, dans la commission chargée de surveiller la fabrication des armes, en remplacement du citoyen Daullé, membre de l'ancienne administration. Paiement de piques fabriquées par le citoyen Démarest. Avis du passage à Albert le 15, du 10^e régiment de hussards, allant de là à Breteuil. Ration d'avoine à fournir par la municipalité de Blangy sous Poix à la gendarmerie. Éclaircissements demandés par le ministère de la guerre concernant les achats ou commandes d'effets d'habillement et d'équipement faits par les administrations de départements et de districts, « soit en vertu des réquisitions des représentants du peuple auprès des armées, soit à cause des levées extraordinaires qu'ont occasionnées en divers lieux les dangers de la patrie. » Envoi au commandant de la gendarmerie des états des

volontaires des districts d'Amiens et de Montdidier, qui étaient réunis à Amiens, en sont partis sans permission. « L'administration provisoire du département de la Somme informée de l'état de pénurie et de besoin en vieux linge propre à faire des pensements à charpie qu'éprouve l'armée dans le moment actuel, considérant que cet objet de première utilité est devenu extrêmement rare par l'énorme consommation qui s'en est faite dans tous les points de la République, depuis 18 mois que dure la guerre, et pour les besoins immenses que onze armées considérables exigent aujourd'hui, que l'amour de la patrie, l'intérêt vif qu'inspirent ses défenseurs, portent à croire qu'il suffira de faire connaître aux bons citoyens de ce département le besoin urgent de ces objets, pour obtenir d'eux tout le vieux linge qu'ils ont en leur possession et qu'ils s'empresseront de venir au secours de leurs frères blessés pour la défense de la République, considérant enfin que tous les efforts de l'administration des hôpitaux sont aujourd'hui insuffisants et les produits de son zèle et de ses moyens qui s'épuisent restent au-dessous des besoins,.... arrête que tous les bons citoyens de ce département, notamment ceux de la ville d'Amiens, sont invités à porter ou envoyer au magasin de l'ambulance établi dans la maison des ci-devant Ursulines dans cette ville, le vieux linge et les draps de lits hors de service qu'ils possèdent, dont il sera tenu registre en présence du commissaire de la municipalité que le conseil général nommera à cet effet ; arrête aussi qu'il sera payé comptant à ceux qui l'exigeront, par le garde magasin général de l'ambulance, la somme de 24 s. par aune de vieux linge, afin que ceux dont la fortune seroit en trop grande disproportion avec leur patriotisme, puissent concilier le point d'utilité publique avec leur intérêt et ceux de leur famille. » Rejet d'une demande faite par le citoyen Locquet, receveur du district d'Amiens, « portant que, dans les dangers de la patrie, les commis des administrations publiques doivent rester à leur poste, que ceux des employés de ses bureaux au-dessous de l'âge de 25 ans soient dispensés de la réquisition portée par la loi du 23 août, attendu qu'il lui seroit de toute impossibilité de continuer sa recette s'il étoit privé de ses utiles collaborateurs. » Sur une lettre du citoyen Reverony, capitaine du génie à Amiens, exposant « que, malgré ses réquisitions multipliées, il ne peut se procurer des maçons pour la réparation de certaines brèches des remparts de cette ville, qui ne peuvent être relevées qu'en maçonnerie, que les maîtres refusent de travailler, que les compagnons qu'ils menacent secrètement de renvoyer, n'osent venir d'eux-mêmes, qu'il n'a d'ouvriers d'aucun genre, que les maîtres ne viennent à leur suite sous prétexte de les inspecter,

exigent de grosses journées sans mettre la main à l'œuvre, ce qui double les frais, embarrasse les travaux et donne autant de piqueurs que d'ouvriers ; il demande que les compagnons maçons et autres soient tenus de se rendre aux réquisitions, sans passer par la filière de leurs maîtres, qui retiennent les meilleurs ouvriers et prélèvent une partie du prix de leurs journées, ce qui affoiblit le zèle des travailleurs et augmente les frais de la République » ; arrêté en conséquence. Nomination de deux gendarmes. — Fol. 9. Du 12 septembre. Avis donné par le ministère de la guerre que l'arrêté du Comité de Salut public du 3 août prescrivant une levée de 3 400 cavaliers est rapporté. Avis donné par le citoyen Belair que le ministre lui a confié le commandement de l'armée intermédiaire. Renseignements à fournir aux commissaires du pouvoir exécutif qui sont à Amiens, sur les piques fabriquées par le département. Exemption de service militaire à plusieurs citoyens d'Oissy, pour infirmités. Rejet d'un mémoire de la commune de Dury exposant « que cette commune est attaquée depuis six mois d'une maladie épidémique, qui a emporté une quantité considérable de ses habitants, qu'elle subsiste toujours, que 80 personnes sont encore couchées dans ce moment, que ce qui reste de bons relève de maladie ou l'attend, que, malgré la bonne volonté que montre la jeunesse de voler au secours de la République, elle demande qu'elle soit dispensée de marcher pour ce moment. » Dispense aux deux premiers commis du citoyen Gosselin, payeur général du département, d'être compris dans la réquisition des jeunes gens de 18 à 25 ans. Rejet d'un mémoire présenté par onze cultivateurs des faubourgs de Roye, exposant « que la plupart d'entre eux n'ont qu'un seul enfant, qui leur sont de la plus grande utilité, surtout dans le moment présent où l'on s'occupe à préparer les terres pour recevoir les semences, en conséquence ils demandent qu'ils ne soient point compris dans la première réquisition, ou du moins suspendre leur départ jusqu'au tems que les semences seront faites. » — Fol. 10. Du 13 septembre. Arrêté sur l'exécution de la loi du 23 août qui détermine le mode de réquisition des citoyens français contre les ennemis de la République et de l'instruction y relative. Arrêté sur une lettre des officiers municipaux d'Amiens informant l'administration « que la loi du 23 août dernier, qui met tous les jeunes gens de l'âge de 18 ans

jusqu'à 25 en état de réquisition, a eu tous les succès possibles, qu'ils sont en nombre suffisant pour composer un bataillon, qu'ils désireroient s'organiser sous cette forme militaire, que plusieurs veulent s'enrôler pour la cavalerie, que cette destination ne nuira point à la formation des bataillons, qu'il s'est même déjà présenté plus que le contingent de 63 cavaliers demandés à la commune, que la jeunesse désireroit que son zèle tourne au profit de ses concitoyens, et que le nombre des cavaliers qui sera fourni au-dessus de 63 tombe en décharge des 42 pionniers que doit encore fournir la ville d'Amiens pour compléter son contingent ; pourquoi lesdits officiers municipaux invitent l'administration de répondre à l'ardeur bienfaisante de leur jeunesse, en appuyant les trois chefs de leur demande » ; accordé, sauf sur la question des pionniers, attendu que la levée de ce corps est très nécessaire dans les circonstances présentes. « Une foule de parens des volontaires qui sont aux frontières s'étant présenté au département pour réclamer le paiement des secours qui leur sont accordés par les décrets des 26 novembre 1792 et 4 mai dernier, l'administration touchée de la position des pétitionnaires, s'est fait rendre compte de ce qui avoit été fait à cet égard » ; explications à demander au district à ce sujet. Réception d'un arrêté des représentants du peuple près l'armée du Nord, du 11 septembre, concernant l'organisation et le mode de retenue du corps de pionniers. — Fol. 11 v°. Du 14 septembre. Exemption de service militaire à un citoyen de Bertangles, pour infirmités. Exemption au citoyen Conty, contrôleur-visiteur au bureau des douanes à Abbeville, tombé au sort pour le tirage des pionniers, et nouveau tirage ordonné pour le remplacer. Nomination du citoyen Dulys, commissaire du pouvoir exécutif dans le département pour le recrutement des 30 000 hommes, en qualité d'agent supérieur pour surveiller les détails d'exécution du titre VI de l'instruction du conseil exécutif provisoire pour l'exécution de la loi du 23 août qui détermine le mode de réquisition des citoyens français contre les ennemis de la République. Rejet d'un mémoire du citoyen Couture fils, « par lequel il expose qu'il est le chef du bureau des émigrés du district d'Amiens, qu'il touche à sa 25^e année, que, comme elle n'est pas révolue, il se trouve dans la circonscription militaire et dans le cas de réquisition, que, quoiqu'il se dispose à partir il lui fait peine de porter à l'armée les connoissances qu'un an de travail et d'opiniâtreté lui ont acquises, que l'intérêt public semble exiger qu'il reste à son poste. » Rejet d'un mémoire « par lequel Pierre Geffroy, peigneur de laine à Moyencourt, expose que, lors de la levée des

pionniers, il observa à l'assemblée qu'il ne pouvoit y être assujetti parce que sa femme étoit enceinte, que, malgré ses représentations, on le força de tirer au sort et y tomba, pourquoi il demande, conformément à la loi, à être dispensé de se porter aux frontières en cette qualité », les chirurgiens n'ayant pu par attouchement, se prononcer sur l'état de grossesse. Considéré « qu'il intéresse au salut de la République que les ouvriers mis en réquisition pour confectionner des armes de toutes espèces dans les ateliers établis dans la ci-devant maison de la Visitation, ne manquent pas de limes et autres outils, mise en réquisition de toutes les limes et autres outils, servant aux ouvriers en fer qui existent chez les différents marchands de la ville, soit en gros, soit en détail. » Réquisition par le citoyen Godomelche fils, inspecteur principal des fourrages, de cent voitures pour transporter des foins et pailles de Ham à Arras ; arrêté en conséquence. Certificat au remplaçant d'un milicien de 1777. Rejet de demandes d'exemption de la levée en faveur d'ouvriers agricoles. Id., d'un employé au district de Péronne. « L'un des citoyens administrateurs a observé qu'il étoit arrivé au port de Saint-Vallery une cargaison de charbon de terre, que, comme l'on pourroit en manquer pour alimenter l'atelier d'armes établi en cette ville, il seroit à propos de prendre des mesures pour en avoir une partie ; arrêté qu'il sera écrit au district d'Abbeville pour le charger de nommer un commissaire qui se transportera de suite à Saint-Valery, à l'effet de se concerter avec le citoyen Masset, pour procurer une partie de cette cargaison, sans nuire cependant aux ateliers établis tant dans cette ville que dans les environs. » Mise sur le bureau par le citoyen Jean Gérard, lieutenant au 2^e régiment de dragons, de la commission à lui délivrée par le citoyen Jean Monard, général de brigade, inspecteur général des dépôts de la cavalerie des armées du Nord et des Ardennes, pour procéder à la réception de recrutement, la division et l'encadrement des 4 855 hommes et des chevaux dont le rassemblement est fixé tant à Amiens qu'à Abbeville. Traitement de 30 s. par jour réclamé par les pionniers de la deuxième compagnie arrivés à Arras. — Fol. 14. Du 15 septembre. « L'un des citoyens administrateurs de la commission provisoire du département de la Somme a observé qu'en exécution de l'art. 4 de l'arrêté du représentant du peuple envoyé près l'armée du Nord du 4 de ce mois, qui porte que chaque compagnie de jeunes gens sera munie de pro-

visions de bouche pour quinze jours, les communes envoient avec leurs hommes de la farine, du pain et de la viande salée ; que ces provisions paroissent être destinées à être transportées à la suite du bataillon, pour servir à leur subsistance au lieu de leur destination, que cependant il est informé que ces provisions, qui sont déposées dans l'église du ci-devant couvent des Feuillans, se distribuent journellement aux volontaires, que, si ces distributions continuent à avoir lieu, elles se trouveront consommées avant leur départ, et que le but que les représentans du peuple ont eu en eux ne sera point rempli » ; arrêté en conséquence. « Le commandant de la citadelle d'Amiens s'est présenté à la séance et a dit qu'il existoit actuellement dans cette citadelle environ mille prisonniers de guerre, qu'il venoit de recevoir l'avis qu'il alloit encore en arriver un certain nombre, que tous les emplacements de cette place étant remplis, il se trouve dans le plus grand embarras pour placer ceux qui doivent arriver, en conséquence il a prié l'administration d'aviser au moyen de les loger ;..... considérant que le nombre de prisonniers qui se trouvent réunis à la citadelle d'Amiens excède de beaucoup celui fixé par l'art. 5 du règlement du 20 juin 1792, qui porte qu'il ne pourra y avoir plus de 200 dans chacune des villes désignées, que cette grande quantité a déjà occasionné des inquiétudes aux citoyens de la ville, qui ont déterminé le conseil général de la commune à arrêter dans la séance publique du 16 du mois dernier, qu'il seroit fait des représentations sur la nécessité de les envoyer dans l'intérieur de la République ; considérant aussi que la réunion dans cette ville d'une aussi grande quantité de prisonniers augmente considérablement la consommation des denrées, qui y sont d'un prix excessif ; considérant enfin qu'il est du devoir de l'administration de procurer à ses administrés tous les avantages qui peuvent dépendre d'elle, qu'un des moyens de parvenir à ce but seroit de diminuer le nombre de prisonniers qui se trouve réuni en ladite ville » ; arrêté « que les dispositions prescrites par l'art. 5 du règlement du 20 juin 1792 seront suivies et exécutées, qu'en conséquence, le citoyen Arcambal, commissaire des guerres à Amiens, sera autorisé à faire évacuer le plus tôt possible ce qui excède le nombre fixé par cet article, sur les villes de Compiègne et Crespy en Vallois, qu'il le fera partir par détachemens de 100 hommes, et qu'il sera fourni une escorte suffisante pour les conduire ; arrête aussi que les prisonniers qui doivent arriver seront placés pour le moment dans la maison des ci-devant Célestins, où il y a une garde établie, qu'il sera en conséquence écrit aux citoyens officiers municipaux, pour les inviter à se

concerter avec le commissaire des guerres, pour les y faire recevoir et pour qu'il soit pourvu à leurs besoins. » Appui accordé aux officiers municipaux d'Amiens auprès du ministre de la guerre, pour la demande qu'ils lui font « d'un ordre qui autorise les entrepreneurs de la fonderie de canons de Rouen à traiter avec leurs députés de la fourniture des canons nécessaires pour leur ville. » Dispositions prises à la suite d'une lettre du citoyen Lavier, adjoint aux adjudans généraux, mandant « que les généraux réclament avec instance les pionniers que le département doit fournir. » — Fol. 15 v°. Du 16 septembre. Plainte par le citoyen Vêrac, préposé des subsistances militaires à Amiens, de ce que « malgré toutes les démarches qu'il a faites depuis hier, il n'a pu se procurer des voitures pour transporter à Amiens les grains déposés à Mondidier qui sont destinés pour l'armée » ; arrêté en conséquence. « S'est présenté au lieu des séances de l'administration le citoyen Arcambal, commissaire des guerres à Amiens, lequel a dit qu'il venoit d'être informé qu'une division de prisonniers de guerre, composée de deux sous-lieutenants et de neuf cent neuf hommes, alloit arriver dans cette ville, qu'il lui étoit de toute impossibilité de loger une aussi grande quantité de prisonniers par le défaut d'emplacement ; que ce motif a déterminé l'administration à l'autoriser, par son arrêté d'hier, à faire évacuer 800 des prisonniers qui se trouvent réunis à la citadelle de cette ville, pourquoi il prie l'administration de lui tracer la conduite qu'il doit tenir dans cette occasion » ; arrêté « que le citoyen Arcambal, commissaire des guerres, sera autorisé à faire évacuer ces 911 prisonniers sur la ville de Beauvais. » Avis que le ministre de la guerre n'a pas jugé à propos d'approuver quant à présent l'état estimatif proposé par le citoyen Reverony, capitaine du génie, des ouvrages à faire pour la défense d'Amiens, « attendu qu'il est informé des inquiétudes que donnent des projets anticiviques qui semblent se propager dans ces cantons. » Enregistrement des pouvoirs des citoyens Gentil, Bonnet et Lhomme, chargés par le ministre de la guerre de faire confectionner 500 000 piques ; engagement pris par ceux-ci de confectionner, pour la fin du mois suivant au plus tard, la quantité de 5 000 piques. Mise sur le bureau d'une lettre du citoyen Lefebvre, gendarme national, du 27 août, « par laquelle il engage le citoyen Daullé, ci-devant administrateur, de faire partir pour l'armée le citoyen Goubeau, qu'il taxe d'insubordination et d'incivisme »,

des certificats de dix communes des environs de Roye « attestant la bonne conduite du citoyen Goubeau, son exactitude à remplir ses devoirs » ; de ceux de six communes « contenant le détail des courses faites par le citoyen Goubeau pour l'arrestation de plusieurs volontaires nationaux », etc. ; considéré « que de la dénonciation de Lefebvre il résulte que les imputations qu'elle contient contre le citoyen Goubeau sont évidemment fausses, puisqu'il y engage le citoyen Daullé, alors membre du directoire du département, à faire partir ledit Goubeau pour l'armée, où il ne doit être envoyé que de bons citoyens ;..... que Lefebvre n'a tenté d'éloigner Goubeau que pour échapper à sa surveillance et propager avec plus de facilité l'aristocratie dont il est entaché ;..... qu'une partie de la gendarmerie se trouve gangrenée et qu'il intéresse au salut de la République de poursuivre notamment les officiers de ce corps qui ont gâté l'esprit de leurs gendarmes et travaillent à gâter celui du public », arrêté « que Lefebvre sera sur-le-champ mis en état d'arrestation et conduit à la maison d'arrêt de cette ville d'Amiens, que les scellés seront apposés sur ses papiers, à la requête du procureur général syndic du district de Mondidier, pour, après l'inventaire et l'examen d'iceux, être par ledit procureur général requis et par la commission arrêté ce qu'il appartiendra. » Arrêté, « après avoir pris connoissance de la situation de la ville de Roie », nommant le citoyen Cattant, président du département, en qualité de commissaire de l'administration, à l'effet « de se transporter dans la ville de Roie, à la tête de la force armée, à l'effet de prendre les mesures nécessaires pour rendre à cette ville intéressante toute l'énergie dont elle a besoin. » l'autorisant « à faire mettre en état d'arrestation tous les hommes suspects, à suspendre de leurs [fonctions les] fonctionnaires tant civils que militaires qui ne remplissent pas dignement les fonctions importantes qui leur sont confiées par le peuple et pour le bonheur du peuple, de rédiger des procès-verbaux de ces diverses opérations qu'il remettra à la commission. » — Fol. 17. Du 17 septembre. « L'administration provisoire du département de la Somme, informée qu'il se manifeste des mouvemens de sédition parmi les prisonniers de guerre détenus à la citadelle d'Amiens, qu'il est impossible d'arrêter, considérant que le citoyen Fabre, commandant de cette citadelle, a été mis, la nuit dernière, en état d'arrestation, qu'il est intéressant pour le bien du service, le maintien de l'ordre et de la tranquillité, qu'il soit remplacé », nomination provisoire à sa place du citoyen Joron, « premier capitaine du 2^e régiment de cavalerie, commandant ladite citadelle, pour en exercer les

fonctions sous les ordres du commandant temporel (temporaire ?) de la ville. » Sur une lettre du citoyen Vast, commissaire des guerres à Amiens, informant que les fourrages sont sur le point de manquer dans le magasin militaire de cette ville ; arrêté pris en conséquence. Arrêté sur ce que « la subsistance des prisonniers détenus dans la Conciergerie et le Beffroy de la ville d'Amiens, pour délits militaires, doit être prise dans les magasins de l'armée », mesure rendue indispensable par la pénurie des grains dans les marchés. — Fol. 17 v^o. Du 18 septembre. Arrêté sur ce que « la plupart des citoyens requis par la loi du 23 août dernier, ne sont ni habillés, ni équipés. » — Fol. 18. Du 18 septembre. Sur un mémoire « de Jacques-Louis Fabre, capitaine des vétérans nationaux invalides n^o 6 détachés à la citadelle d'Amiens, de présent en arrestation au ci-devant couvent de la Providence d'Amiens, qu'il a appris par son frère, aussi en arrestation en ladite maison, que les scellés étoient mis sur ses papiers et armoires où sont renfermés ses habits, linges, assignats et un peu de numéraire qui composent la caisse de ladite compagnie, et attendu qu'il faut faire demain matin le prêt, il demande que les scellés soient levés et que lui et son frère, lieutenant dans ladite compagnie, soient transférés à la citadelle de cette ville, afin qu'ils puissent faire le prêt à ladite compagnie et remettre au commandant provisoire de la citadelle les clefs et le peu de renseignements qu'ils ont à cet égard » ; arrêté que le « citoyen Norbert Laurent, l'un de ses membres, sera autorisé à se transporter, accompagné du juge de paix du canton, à la citadelle, dans l'appartement qu'habitoit Jacques-Louis Fabre, 1^o pour procéder à la levée des scellés apposés sur les papiers et effets de ce capitaine, 2^o de distraire les papiers nécessaires à la comptabilité de la compagnie, ainsi que les assignats et numéraire aussi à elle appartenant, lesquels papiers et assignats seront remis à l'officier chargé du commandement de cette compagnie, 3^o de retirer les effets et linges qu'ils jugeront nécessaires à l'usage de Louis Fabre, 4^o qu'ils feront un inventaire sommaire desdits papiers et effets qu'ils feront enlever, et réapposeront ensuite les scellés sur les autres papiers et effets restant dans l'appartement dudit Louis Fabre, lequel inventaire sera remis à l'administration ; arrête aussi, quant au second objet, qu'il n'y a lieu de délibérer. » Sur un mémoire « par lequel le citoyen Pierre-François Letellier, de la paroisse de Ribeaucourt, expose que, depuis un an, il demeure presque

habituellement à Amiens pour son éducation et son avancement dans le commerce, qu'il n'y a point de domicile, qu'il reçoit chaque semaine de la maison paternelle pain, boisson, viande, linges, etc., que ses concitoyens de Ribeaucourt et canton de Domart ont exigé qu'il satisfît avec eux, et l'ont nommé à la place de lieutenant de leur compagnie, ainsi qu'il appert de leur procès-verbal du 17 septembre,..... pour quoi il demande que l'administration l'autorise à contribuer avec ses concitoyens au fournissement de ladite paroisse de Ribeaucourt, pour le contingent du district de Doullens » ; accordé. Sur un mémoire « des officiers hollandois au service de la république d'Hollande, actuellement prisonniers de guerre de la république française, par lequel ils exposent que, sur une fausse alarme, ils ont [été ?] de la nuit du 16 au 17 de ce mois, resserrés à la Conciergerie de cette ville, prison qui regorge de détenus et qui n'est pas une prison de simple sûreté, qu'ils ont été obligés d'y passer la nuit dans un endroit très malsain, où ils ont été entassés au nombre de vingt-deux, qu'ils sont sans une chaise, sans plancher et même sans paille, que le matin, à sept heures, ils ont été mis dans une cour fort petite, avec plus de cent prisonniers plus ou moins coupables, qu'ils ne se voient point de crimes, qu'ils ne croient pas même s'être rendus coupables de la plus petite imprudence qui ait pu leur avoir attiré le traitement affreux qu'ils éprouvent, en conséquence, ils demandent d'être rendus à la liberté qu'on leur avoit laissé jusqu'au moment de leur incarcération » ; arrêté « que les officiers hollandois détenus à la Conciergerie de cette ville seront transférés dans ce jour dans la maison des ci-devant Sœurs de la Providence, où ils seront reçus et gardés jusqu'à nouvel ordre. » Arrêté « qu'il sera écrit au citoyen Arcambal, pour l'engager à comprendre dans ses évacuations de prisonniers de guerre qu'il est autorisé à faire sur Compiègne et Crépy en Vallois, les plus turbulens, qui peuvent nuire à la tranquillité publique, et à conserver de préférence les Hollandois, qui n'ont point excité de plaintes contre eux. » Réception d'une « lettre du citoyen Arcambal, commissaire des guerres, par laquelle il annonce qu'il vient d'arriver trois cents prisonniers de guerre qu'il se propose de faire partir demain sur Breteuil et Beauvais, et prie l'administration d'envoyer de suite un cavalier d'ordonnance, pour que leur subsistance soit assurée sur la route. » Réclamation par le citoyen Joly, demeurant à Bertaucourt, district de Clermont, département de l'Oise, sur ce qu'il a été compris dans la liste des citoyens de Montdidier pour fournir le contingent de la levée des pionniers. — Fol. 19 v°. Du 19 septembre. Réception d'une lettre

du citoyen Arcambal, mandant « qu'il vient d'arriver encore 400 prisonniers de guerre, qu'il se propose de faire partir demain, de concert avec le commandant temporaire de la place, pour Breteuil et Beauvais, d'où on les dirigera sur les villes de l'intérieur qui paroîtront les plus convenables, pour éviter que la tranquillité publique ne soit troublée par leur présence. » Route de trois gendarmes et un brigadier chargés de conduire de brigade en brigade à la maison d'arrêt de Bicêtre six condamnés aux fers. Arrêté sur ce qu'il a été observé « que, parmi les jeunes gens qui sont réunis en cette ville pour la levée de 18 à 25 ans, il s'y trouve plusieurs maréchaux et serruriers, que la jeunesse et même les officiers municipaux ont forcés de partir, que, comme tous les serruriers et autres ouvriers en fer ont été mis en état de réquisition par l'arrêté du département du 11 du mois dernier, et que, par le décret de la Convention Nationale du 3 du même mois, tous les ouvriers français ou étrangers qui travaillent à la conversion du fer en acier, à la fabrication des limes et des armes de toute espèce, sont exceptés de la loi du recrutement, que si ces dispositions ne sont pas exactement exécutées, il est à craindre que les ateliers d'armes qui viennent d'être établis dans l'étendue du département, ne manquent d'ouvriers. » Sur une lettre du district d'Abbeville annonçant « qu'une grande partie des contingens en blés, farines, paille et foin demandés à ce district sont en magasin, qu'il est une assez grande quantité de bled et de farine, qu'elle seroit même partie si on lui avoit fait connoître où il devoit les envoyer ; qu'à l'égard de l'avoine, ses réquisitions, jusqu'à présent, [n'ont eu ?] aucun succès ; arrêté qu'il lui sera mandé que le point de réunion de ces denrées est à Arras, qu'il sera invité à prendre de suite des mesures, de concert avec le garde-magasin, pour y faire transporter toutes les farines, qu'il lui sera observé que le blé ne peut être envoyé en nature, que c'est pour cela que tous les moulins ont été mis en réquisition, qu'il doit faire les dispositions convenables pour faire convertir le plus promptement possible tous les bleds qui se trouvent en magasin et les faire passer à la même destination, qu'il sera invité de nouveau à faire compléter les différens contingents que les communes doivent fournir et à employer à cet effets tous les moyens que la loi a mis en ses mains. » — Fol. 20 v°. Du 21 septembre. Dispense de la réquisition des jeunes gens de 18 à 25 ans, pour cause d'infirmité. Sur un mémoire du citoyen

Genet, directeur des étapes du département, exposant que la « pénurie d'avoine est si grande dans les marchés du département, que les étapiers éprouvent les plus grandes difficultés pour s'en procurer et qu'il leur est impossible de pouvoir fournir les rations de cette denrée » ; considéré « que la grande quantité d'avoine qui a été tirée de ce département pour l'année est une des principales causes de la disette des marchés, que la récolte de la présente année, qui est très médiocre, ne laisse pas l'espoir de les voir plus fournis », réduction à moitié de la ration d'avoine aux chevaux de cavalerie passant dans les lieux d'étapes. Étape à la compagnie de pionniers du district de Montdidier, qui va rejoindre le bataillon du département à Reux entre Arras et Douai. Réception d'un arrêté des représentants du peuple près l'armée du Nord, du 19 septembre, portant que le contingent de cavalerie que doivent fournir les départements du Pas-de-Calais, de l'Aisne, de la Somme et du Nord, en exécution de la loi du 27 juin, sera pris dans la seconde classe des citoyens en réquisition, et même jusqu'à 40 ans ; observations sur cet arrêté. — Fol. 21 v°. Du 22 septembre. Pétitions de différents citoyens et citoyennes de la ville d'Amiens, réclamant les secours accordés par les lois aux familles des volontaires et autres employés au service de la République ; mesures prises en conséquence. — Fol. 22. Du 23 septembre. « S'est présenté au lieu des séances de la Commission révolutionnaire du département de la Somme, le citoyen Louis Hoydé, voiturier, lequel a mis sur le bureau une lettre de voiture à lui expédiée le 5 du présent mois de septembre par le citoyen Forceville, préposé des administrateurs des transports de l'artillerie, munitions de guerre, équipement et autres effets militaires, pour transporter 69 balles d'effets aux magasins des effets militaires de Douay, au bas de laquelle est le reçu du citoyen Pecquet, garde magasin, du 7 dudit mois, et a prié l'administration, attendu la détention du citoyen Forceville, de lui faire connoître la personne à laquelle il doit s'adresser pour toucher le prix de sa voiture » ; nomination provisoire du citoyen Demory, pour remplir les fonctions de préposé des administrateurs des transports militaires à Amiens, et autorisation à lui donnée de prendre les fonds nécessaires dans la caisse du citoyen Genet, directeur des convois militaires du département. Pour « mettre à exécution le décret de la Convention nationale du 17 du présent mois relatif à l'arrestation des gens suspects », arrêté « que les citoyens officiers municipaux de la commune d'Amiens seront requis, au nom de la loi, de faire fermer sur-le-champ les portes de la ville, et qu'ils feront mettre un

factionnaire à chacune des brèches des remparts de la ville, pour empêcher qu'il ne s'évade personne par lesdites brèches. » Réception d'un devis des fournitures nécessaires pour l'habillement d'un cavalier ; lettre à écrire au ministre de la guerre à ce sujet. Rejet d'une demande faite par Jean-Baptiste Bulot, demeurant à la Houssoye, à l'effet d'être autorisé à être substitué à son frère cadet compris dans la première réquisition. Sur l'observation faite par l'un des administrateurs, « que, par mesure de sûreté, l'administration avoit autorisé le citoyen Arcambal, commissaire des guerres, à faire évacuer sur Compiègne les prisonniers de guerre qui sont réunis à la citadelle d'Amiens, jusqu'à ce qu'ils soient réduits à 200, nombre fixé par l'art. 5 du règlement du 20 juin 1792, que, par suite des mêmes mesures, il croit qu'il seroit prudent de comprendre dans la division de ces prisonniers qui doit partir dans quelques jours, les officiers hollandais qui ont été incarcérés », arrêté « que le citoyen Arcambal sera requis de comprendre dans la première division de prisonniers de guerre qu'il fera partir tous les officiers, tant ceux qui sont au dépôt que ceux arrivés ce jour. » — Fol. 23. Du 24 septembre. Autorisation provisoire au citoyen Arcambal « de faire faire sur-le-champ la distraction d'une partie du linge acheté pour le compte de la République jusqu'à la somme de 28 000 l., pour laquelle le département de la guerre a contribué dans les 64 000 l. qui ont été payées par l'administration de l'hôtel-Dieu pour l'acquisition totale d'une partie plus considérable. » Procès-verbal « par les commissaires nommés par le conseil général de la commune d'Amiens, pour procéder à l'estimation des armes existantes chez les différens citoyens de la ville, en présence du citoyen Noël, lieutenant-colonel du 25^e régiment de cavalerie, lesquelles ont été estimées par les citoyens Bellaire et Ducrocq, armuriers nommés experts » ; considéré « que le 25^e régiment de cavalerie étant à la veille de partir pour se rendre à l'armée du Nord, il est important de procurer à ces braves défenseurs de la République le plus d'armes possible, pour les mettre à même de repousser les satellites des tyrans », arrêté « que les armes détaillées cy-dessus seront délivrées par les citoyens dénommés audit-procès-verbal, au citoyen Noël, lieutenant-colonel du 25^e régiment, qui en donnera récépissé ; arrêté aussi qu'il sera expédié des mandats au profit desdits citoyens, pour le paiement du prix desdites armes, sur le fonds de 600 000 l. destiné à la fabrication d'armes dans ce département.

Réception de l'instruction du directoire du département de Paris relative à la distribution des pensions accordées par la loi du 16 mai 1792 aux veuves et enfants d'invalides et autres mortes-paies. Étape à un maréchal des logis et à un dragon du 7^e régiment, « qui ont conduit en cette ville le citoyen le Roux, mis en état d'arrestation. » Cavaliers d'ordonnance envoyés dans les cinq districts pour porter des dépêches. Réquisition par le commissaire ordonnateur de l'armée du Nord, de 500 voitures pour un service permanent ; le contingent du département de la Somme étant de 150, sera écrit aux représentants du peuple, pour leur faire part des motifs qui empêchent de déférer à cette demande. Injonction au district d'Amiens, sous la responsabilité individuelle de ses membres, de fournir dans les 24 heures le rôle des parents des volontaires ayant droit à des secours et dont les besoins deviennent de plus en plus pressants, et ce, nonobstant l'arrêté du 22 qui lui accordait un délai de huit jours et qui est rapporté. Délai de huitaine imparti aux quatre autres districts pour le même objet. Nourriture du cheval du citoyen Petit, membre de la commission révolutionnaire du départiement, chargé d'une commission particulière. Rejet de la demande faite par le citoyen Deguehagny, garde magasin des effets militaires à Péronne, « que l'administration requière sur le garde magasin de cette ville, pour lui expédier sur-le-champ quelques balles de tentes d'officiers et quelques autres balles de tentes à 16 hommes, et des bois de l'une et de l'autre espèce, attendu qu'ayant reçu des ordres de l'armée du Nord d'avancer sur Lille tous les effets de campement qu'il pouvoit avoir, il se trouve maintenant avec 38 tentes seulement, sans aucun bois », et ce, d'autant que, d'après le compte rendu par le garde magasin d'Amiens, « il n'existe point de tentes d'officiers ny de soldats et point de couvertures de campement, tout ce qu'il y avoit ayant été envoyé à Lille. » — Fol. 24 v^o. Du 25 septembre. « Le citoyen Dulys, agent supérieur pour la formation et l'organisation du bataillon des citoyens de ce département compris dans la première réquisition..... a dit que les jeunes gens de la ville demandoient, conformément à la loi du 23 août dernier, à se former en bataillon ; que si leur demande étoit accueillie, il étoit indispensable d'accorder un nouveau délai pour pouvoir habiller et équiper les cinq compagnies qui doivent former ce bataillon avec les trois déjà habillées, ainsi que pour donner le temps de faire confectionner les huit cent sacs qui doivent leur être délivrés » ; arrêté « que le départ du premier bataillon des jeunes gens de la ville sera invariablement fixé à dimanche, 29 du présent

mois ; qu'en conséquence les administrateurs du district seront tenus, sur leur responsabilité capitale, de prendre toutes les mesures convenables pour que ce premier bataillon soit sur-le-champ organisé et qu'il soit entièrement habillé et équipé pour passer la revue du commissaire des guerres samedi prochain... arrête aussi que les administrateurs du district et agent supérieur et organisateur s'occuperont de suite de la formation des autres bataillons, pour qu'ils puissent partir successivement et dans le plus bref délai possible. » Ordonné que « le préposé à l'administration de Bicêtre laissera sortir les vingt-deux Hollandois prisonniers de guerre, actuellement détenus dans ladite maison, et ce, en donnant par eux une caution individuelle pour chacun d'un citoyen connu, notoirement solvable, et qui sera reçu par la municipalité. Avis de l'arrivée à Amiens, le 1^{er} octobre, d'un détachement d'environ 60 dragons de la Manche et de 50 chevaux, se rendant à Doullens, puis à Arras où il demeurera. Les administrateurs des départements du Nord et du Pas-de-Calais seront prévenus que le 1^{er} bataillon des jeunes gens du district d'Amiens de 18 à 25 ans arrivera le 30 à Arras et le 1^{er} octobre à Douai, lieu de leur destination. Route pour 5 cavaliers faisant partie du contingent assigné au département de la Somme pour Versailles, lieu du rassemblement du contingent de ce département ; « iront loger le 26 à Breteuil, le 27 à Beauvais, le 28 à Beaumont, le 29 à St-Denis, et le 30 à Versailles. » Remboursement au citoyen Royer, capitaine au 25^e régiment de cavalerie, d'une somme de 37 l. 8 s., avancée par lui, pour frais d'enlèvement d'un cheval de luxe. Nonobstant les observations faites sur l'impossibilité pour les quatre compagnies du 1^{er} bataillon des jeunes gens d'Amiens, de partir le vendredi suivant « attendu la difficulté qu'il y auroit de faire équiper et habiller pour ce tems les jeunes gens, sans compromettre par une trop grande précipitation dans la distribution des habillemens, leur comptabilité », le susdit départ maintenu au vendredi 27. Explications à demander aux représentants du peuple près l'armée du Nord sur l'enrôlement du contingent de cavalerie à fournir par les départements du Pas-de-Calais, de l'Aisne, de la Somme et du Nord. — Fol. 25 v^o. Du 26 septembre. Avis donné par le lieutenant de la gendarmerie à la résidence de Poix, « que les gendarmes de la brigade d'Oisemont viennent d'amener dans les prisons de Poix le citoyen François-Augustin Godefroy, tombé

pionnier pour la commune de Guiberménil, sur la réquisition des officiers municipaux dudit Guiberménil, malgré l'arrêté du Département du 4 de ce mois, qui exempte ledit Gaudefroy pour le service de pionnier, à cause de sa maladie » ; considéré « que l'arrestation que la municipalité de Guibermesnil s'est permise de faire de la personne du citoyen François-Augustin Gaudefroy, est une infraction et une désobéissance aux décisions des corps constitués » ; arrêté « que l'arrêté du directoire du département du 4 de ce mois sera suivi et exécuté, en conséquence que le citoyen François-Augustin Godefroy sera sur-le-champ élargi et mis en liberté, que les frais de sa capture et détention seront à la charge de la municipalité de Guiberménil, arrête en outre qu'il sera enjoint à ladite municipalité d'être plus exacte à l'avenir à exécuter les arrêtés des corps constitués, sous peine de désobéissance. » Accusé de réception d'un arrêté des représentants du peuple près l'armée du Nord du 15 du présent mois, relatif aux bestiaux pris sur l'ennemi ou en pays ennemi. Avis donné par le citoyen Œuillot père, demeurant à Buire, qu'il a mis en réquisition, en vertu de la commission qui lui a été donnée par l'ancienne administration pour surveiller la fabrication des piques dans le district d'Abbeville, 162 ouvriers et chefs d'atelier, tant à Saint-Valery que dans huit autres communes circonvoisines » ; approuvé ; il lui sera en outre écrit « pour qu'il fasse fabriquer pour le 1^{er} novembre prochain 5 000 piques du 1^{er} modèle. » Demande aux districts de Péronne et de Doullens, par retour du courrier, de l'état des piques fabriquées dans leur ressort. Sur la demande des administrateurs du district d'Amiens, arrêté que ce district fournira une bannière à chacun des bataillons de jeunes gens de 18 à 25 ans devant partir pour la frontière. — Fol. 26 v^o. Du 27 septembre. Sur la demande du citoyen Chanoine, demeurant à Corbie, exposant « qu'il est tombé au sort pour la commune dudit Corbie, pour servir comme cavalier dans la levée des 30 000 hommes », à l'effet d'être autorisé à se faire remplacer, « attendu qu'il est fermier principal de la ci-devant mense abbatiale de Corbie ; que cette entreprise le rend comptable de sommes considérables envers la République, qu'il est encore obligé, dans ce moment ici, à faire des recouvrements sur une infinité de domaines nationaux non vendus, et que, s'il ne peut se faire remplacer, il devient forcé de fermer sa maison, d'abandonner sa comptabilité et ses recouvrements ; » accordé. Sur une pétition « du citoyen Morel, député par le conseil d'administration du 1^{er} bataillon du district d'Abbeville pour solliciter auprès de l'administration du département

de la Somme l'exécution du titre 3 de l'instruction sur la loi du 23 août, mais pour plus de célérité, il invite le directoire du district d'Abbeville de vouloir bien se charger de l'achat des effets et requérir les tailleurs de cette ville, pour confectionner de suite lesdits habillements », et l'arrêté pris le 25 par le directoire dudit district proposant, « pour plus de célérité, de se charger des achats d'étoffes nécessaires à l'habillement, non seulement du premier bataillon, mais des trois autres, et de les faire confectionner », acceptation « avec reconnaissance » des « offres civiques du district d'Abbeville. » Approbation d'un mandat du directoire du district d'Abbeville, de 15 000 l., pour subvenir aux premières dépenses de l'organisation dudit bataillon. Sur ce que « la municipalité d'Amiens, malgré les réquisitions qui lui ont été faites par le citoyen Thibault, commissaire nommé par le district à l'effet de lui faire fournir le rôle des secours accordés aux familles des soldats qui sont à la défense de la République, elle n'a encore rien fait, qu'elle a fourni deux fois des rôles informes, qui n'ont point été acceptés par l'administration », confirmation de l'arrêté dudit district ordonnant « que la municipalité d'Amiens sera tenue, sous la responsabilité individuelle de ses membres, d'obtempérer aux réquisitions du citoyen Thibault, et cependant, attendu que la municipalité a causé les retards dont se plaignent avec raison les citoyens intéressés, qu'il sera provisoirement délivré mandat de la somme de 20 000 l. sur les maire et officiers municipaux, pour être payée par forme d'avance, sauf à être remboursée, lorsque la commission provisoire aura été mise à portée de faire les fonds nécessaires à l'acquit des secours. » Sur un mémoire du citoyen Creton, nommé au bureau d'enregistrement de Pierrefort, « par lequel il expose qu'il s'est rendu chez son père, juge de paix à Gamaches, pour avoir son cautionnement, et qu'en passant par Abbeville pour revenir à Amiens, il a été mis en état d'arrestation, quoique muni de passeport et d'un certificat de civisme délivré par les officiers municipaux d'Amiens, qu'il a été conduit de la maison d'arrêt d'Abbeville en celle d'Amiens où il est détenu », joint « l'avis du comité de la seconde section de cette ville, portant que le citoyen Marie Creton résidoit à Amiens, qu'il étoit surnuméraire au bureau d'enregistrement de cette ville, et qu'il n'a jamais donné de preuves d'incivisme et qu'il n'est pas considéré comme suspect »,

élargissement ordonné dudit Creton de la maison de Bicêtre où il est détenu, « à la charge d'entrer de suite dans la première levée des jeunes gens de 18 à 25 ans. » Règlement des provisions de bouche qui doivent être fournies aux jeunes gens de la ville pour leur subsistance pendant quinze jours, conformément à l'arrêté des représentants du peuple près l'armée du Nord du 4 septembre. Nomination de gendarme. — Fol. 28 v^o. Du 27 septembre. Règlement y transcrit sur la fabrication des armes. Nomination du citoyen Lefebvre, en qualité de contrôleur provisoire pour la fabrication des armes. Mémoire d'observations sur le même objet, y transcrit. Arrêté sur le même objet. — Fol. 30 v^o. Du 28 septembre. « Le citoyen Démanché, l'un des membres de la commission révolutionnaire du département de la Somme, son commissaire pour la partie militaire, a observé qu'en exécution de l'arrêté du 1^{er} de ce mois, il a pris toutes les mesures possibles pour faire pourvoir tant à l'habillement qu'à l'équipement des citoyens de la première réquisition qui doivent partir pour la défense de la Patrie, que près de 1 500 hommes sont déjà équipés et 1 000 d'entre eux habillés, que tous les citoyens et citoyennes ont été requis pour travailler à subvenir aux besoins des hommes qui ne sont pas encore habillés ni équipés, qu'il croit nécessaire, dans la circonstance, tant pour la célérité de la confection des étoffes que pour l'intérêt de la République, d'établir un atelier, lequel seroit dirigé par des personnes préposées par l'administration, qu'il a déjà acquis à cet effet une certaine quantité d'étoffes chez divers négocians de cette ville, qu'il est persuadé qu'il résultera pour cet établissement des avantages inappréciables, tant du côté de l'économie que de la bonne qualité des étoffes et leur parfaite confection ; il observe aussi qu'il est dû une somme au moins de 300 mille l., que les fournisseurs ont un besoin absolu de leurs fonds, qu'il est urgent de les solder, si on ne veut pas entraver les opérations » ; arrêté instituant dans la ci-devant maison des Feuillants « un atelier de confection d'ouvrages nécessaires pour pourvoir aux besoins des soldats » ; d'après lequel arrêté, le prix de la confection sera : « pour un habit uniforme, de 5 l. ; pour une veste à manches, de 1 l., 15 s. ; pour une culotte, de 1 l., 15 s. ; pour une veste à la Marseillaise, de 2 l., 10 s. ; pour un pantalon garni en cuir, de 2 l. ; non garni, de 1 l., 10 s. seulement ; pour un gilet 1 l. 10 s. ; pour un bonnet de police 10 s. ; pour un sac de toile cirée, 8 s. ; pour une chemise, 1 l. » Approbation d'un mandat de 3 000 l. délivré par le district de Péronne au profit du citoyen Louis-Nicolas Leclercq, capitaine de la 2^e compagnie du 2^e bataillon de ce district, député par le conseil d'administration dudit bataillon, pour la solde des citoyens composant le

susdit bataillon pour les jours écoulés depuis leur départ du chef-lieu de leur district, jusqu'au jour de leur organisation. Mandat de 15 000 l. pour fourniture de viande aux jeunes gens de 18 à 25 ans du district d'Abbeville. Frais de réception de ladite viande à Gravelines. Approbation d'une délibération du conseil permanent de la commune d'Amiens du 27 dudit mois, « par laquelle, attendu le départ du citoyen Courtin, commandant temporaire de la ville », le citoyen Morgand, chef de légion de la garde nationale, remplira les fonctions de commandant à la place dudit citoyen Courtin. « Une députation du bataillon de la ville d'Amiens a paru à la barre ; le citoyen Courtin, son commandant, a dit qu'il venoit au nom de ses braves frères d'armes exprimer leur dévouement civique ; il a annoncé à l'administration que, jaloux de maintenir la cause de la liberté et de l'égalité, il venoit assurer les magistrats du peuple que le bataillon qu'il avoit le bonheur de commander vengeroit la cause du peuple et ne rentreroit dans ses foyers qu'avec la branche de l'olivier, signe glorieux d'une paix solide ; le citoyen président a témoigné au chef du bataillon tout ce que pouvoit sentir qui savoit apprécier le courage et l'héroïsme d'une jeunesse belliqueuse, qui, plusieurs fois, avoit donné des preuves de ses sentiments civiques » ; arrêté : « 1^o qu'il seroit fait mention honorable du civisme des citoyens de la ville d'Amiens qui volent sur les frontières ; 2^o que les corps administratifs de la ville d'Amiens seroient requis de se réunir demain vers dix heures au département, pour de là se rendre au lieu de la réunion fixé pour le bataillon ; 3^o que le président du département et le citoyen Dequesne iroient exprimer au bataillon d'Amiens les sentimens de sensibilité dont leur courage pénétroit les administrateurs de la ville d'Amiens. » Au sujet de l'arrivée de 2 000 paires de souliers destinées à l'administration de l'habillement, considéré qu'il résulte des faits annoncés dans le procès-verbal des citoyens Démanché et Petit, membres de la commission révolutionnaire du département, « que la conduite du citoyen Demons, chargé de la fourniture des souliers dont s'agit, laisse entrevoir qu'il y a entre l'administration de l'habillement et lui une connivence frauduleuse, laquelle il est nécessaire, pour l'intérêt de la République, d'éclaircir ;... que les onze cents paires de souliers étant destinées

pour le magasin de l'administration de l'habillement à Amiens, l'offre faite par le citoyen Mons de les vendre à la commission révolutionnaire paroît être une preuve de cette connivence et rend la conduite de cet entrepreneur suspecte ;... que les citoyens qui doivent partir pour la défense de la Patrie, en exécution de la loi du 23 août dernier, manquent en grande partie de souliers, qu'il est nécessaire d'y pourvoir par tous les moyens possibles, que les cent paires dont s'agit peuvent être employées dans la circonstance, sans que cela puisse nuire au service de l'administration de l'habillement, à la chaussure des citoyens du district d'Amiens qui vont se porter aux frontières », arrêté en conséquence. Avis du passage, les 1^{er} octobre et jours suivants, à Roye et à Péronne d'une compagnie de canonniers de Paris, partant de Gournay et se dirigeant sur Cambrai. Avis donné par les administrateurs du district d'Amiens de l'organisation du 1^{er} bataillon des jeunes gens d'Amiens ; écrit à Doullens, Arras et Douai pour prévenir du passage dudit bataillon. Mesures à prendre pour parer au manque de bonnets de police, chemises, cols, sacs de distribution et sacs de peau qu'éprouve ledit bataillon. Volontaires pour la cavalerie. — Fol. 33 v^o. Du 30 septembre. Remboursement de dépenses faites par les citoyens Warin et Triboulet, maîtres des postes aux chevaux à Montdidier et à Moreuil, pour courses extraordinaires de chevaux et pour guides des postillons, sur les réquisitions des administrateurs du district de Montdidier. Nomination d'un gendarme.

Fol. 34. Du 2 octobre. Élargissement, sur la demande du citoyen Alexandre Lefebvre, fabricant de drap à Amiens, du citoyen Alexandre Lefebvre, volontaire au 5^e bataillon du département de la Somme, détenu à la Conciergerie d'Amiens, pour cause de désertion, à condition de rejoindre son bataillon dans les huit jours. Autorisation au citoyen Vérac, préposé des subsistances militaires, de vendre par poids de 50 livres, les 300 quintaux environ de son qui peuvent exister dans ses magasins, au prix de 7 l. 10 s., contrairement à l'ordre de régie prescrivant que la vente de son serait faite chaque mois au plus offrant et dernier enchérisseur, ce qui « prive souvent le pauvre de s'approvisionner des petites quantités de cette denrée. » Réception d'un arrêté des représentants du peuple près l'armée du Nord, daté d'Arras, 30 septembre, « portant que les conducteurs, voituriers et rouliers recevraient par quintal, et jusqu'à ce qu'il en ait été autrement ordonné, à compter du 1^{er} octobre prochain, 4 s. par lieue pour les chemins de traverse, et 3 s. pour la grande route, pour leur retour, qui ne leur étoit pas précédemment accordé. » Réponse à une lettre du citoyen Magnier, commandant du 5^e bataillon de 1^{re} réquisition du

district d'Amiens, demandant que le peu de fusils de calibre destinés aux 4 bataillons à partir de ce district, soient distribués par égale portion, et si ceux du bataillon qui ont des fusils de chasse pourront les emporter, n'étant point de calibre, que les fusils de calibre seraient répartis également entre les quatre bataillons, que, « quant aux citoyens qui sont armés de fusils de chasse, ils ne peuvent les emporter, n'étant point de calibre. » Avis donné par les maire et officiers municipaux d'Amiens, « qu'ils ont déposé à l'arsenal qui est aux ci-devant Marie, le 27 septembre 1793, 304 fusils de calibre, et le 1^{er} de ce mois, 224, et qu'il n'en reste plus que 20 au magasin de la municipalité » ; répondu « que cet état ne satisfait pas précisément la demande qu'on lui a faite, et que l'on désireroit connoître la quantité d'armes de calibre qui a été délivrée à la garde nationale d'Amiens, le nombre de celles par eux remises, celui délivré au 1^{er} bataillon de jeunes gens qui est parti, et enfin ce qui en existe à la maison commune ou autres dépôts, pour pouvoir en rendre compte au ministre. » Le départ des cavaliers formant le contingent de la ville d'Amiens fixé au 4 du présent mois ; dispositions en conséquence. — Fol. 35. Du 3 octobre. « Deux gendarmes nationaux ont amené à la barre de la commission Pierre Hordé, de Domart sur la Lusse, enrôlé d'abord dans le 2^e bataillon des volontaires nationaux du département de la Somme, soupçonné d'avoir déserté pour s'enrôler dans le 2^e bataillon du même département, qui est resté dans cette commune au mépris de la réquisition qui lui a été faite par les officiers municipaux de rejoindre son bataillon, ou au moins de se réunir avec les citoyens de 18 à 25 ans » ; ledit Hordé sera conduit à la Conciergerie « et dénoncé au commissaire des guerres, qui prendra à cet égard les mesures convenables conformes à la loi. » Avis du passage les 5 et jours suivants à Amiens, à Doullens et à Arras d'une compagnie de canonniers volontaires de recrues du département de la Loire. Information que « le 1^{er} et 2^e régiments de carabiniers partiront de La Fère, savoir le 1^{er}, composé d'environ 630 hommes, ira loger le 19 à Ham, le 20 à Péronne, d'où il recevra de nouveaux ordres ; le 2^e, composé également d'environ 630 hommes, ira loger le 21 à Ham et le 22 à Péronne, où il recevra aussi de nouveaux ordres. » Écrit au district d'Amiens « que l'administration

venoit d'apprendre avec beaucoup de peine que la totalité des jeunes gens formant le 2^e bataillon de son district, qui devoit partir aujourd'hui pour Douay, n'étoit point partie, qu'une grande partie est restée en ville, pour quoi il est prié de prendre de suite les mesures les plus pressantes pour procurer à la commission révolutionnaire la liste de ceux qui sont restés, à l'effet de les faire arrêter ; qu'il sera également nécessaire d'en prendre pour que le pain et la viande ne leur soient point délivrés demain. » — Fol. 35 v^o. Du 4 octobre. Mandat de 60 000 l. sur les fonds destinés à la fabrication des armes, au profit du citoyen Démanché, régisseur de l'atelier d'armes établi à Amiens. Sur une pétition du conseil général de la commune d'Amiens, exposant « que le receveur du district d'Amiens refuse d'acquitter le mandat délivré pour le paiement des dépenses faites relativement aux vivres fournis à la jeunesse du 1^{er} bataillon de 1^{re} réquisition, sous le prétexte qu'il n'est pas encore décidé si ces dépenses seront allouées par la trésorerie nationale, et attendu la nécessité de rembourser les fournisseurs de ces comestibles » ; considéré « que la ville d'Amiens, quant à ses finances, est dans le plus grand état de détresse, qu'il lui seroit impossible, pour le moment, de solder les fournisseurs de ces comestibles, qui cependant ne peuvent éprouver de retard dans leur paiement », arrêté « d'autoriser le receveur du district à acquitter la somme de 23 268 l. dont il s'agit, et à l'imputer sur les fonds de 150 000 l. pour les subsistances. » — Fol. 36. Du 5 octobre. Sur « un mémoire du citoyen Moran, du Pont-de-Metz, actuellement détenu en la maison d'arrêt de cette ville, par lequel il expose qu'étant compris dans la levée des pionniers, il a fait tirer, de concert avec la municipalité, son billet par le citoyen Joiron, qui est tombé pionnier en son lieu et place, qu'aujourd'hui, le citoyen Joiron, quoique déserteur de plusieurs régiments, âgé de 31 ans, et, par l'effet de la cabale, il vient de se trouver nommé capitaine dans la levée des jeunes gens de 18 à 25 ans, pour quoi l'exposant demande à être élargi de la maison d'arrêt de cette ville, où il est, et que le citoyen Joiron soit tenu de servir comme pionnier en son lieu et place, puisqu'il a touché une somme de (blanc) » ; un autre du citoyen Joiron, disant, « ainsi que les officiers municipaux, que ledit citoyen Joiron a tombé pionnier pour ledit Moran, parce qu'ayant appelé ledit Moran différentes fois, il n'étoit point paru, et que, lorsqu'on lui avoit dit qu'il étoit tombé au sort, il avoit répondu qu'il vouloit servir ou mettre à même quelqu'un en son lieu et place » ; arrêté qu'il résulte des pièces ci-dessus « que le citoyen Joiron est échu au sort pour le corps des pionniers, à la décharge du citoyen Morand, que, tenu de ce

service, il n'a pu ni dû être nommé capitaine dans un des bataillons de jeunes gens de la levée de 18 à 25 ans », qu'en conséquence, sur l'avis du district d'Amiens, « ledit Joiron sera et demeurera pionnier du contingent assigné aux communes du Pont-de-Metz, Ferrières et Saveuses, et qu'il sera tenu de rejoindre le corps des pionniers du département de la Somme, pour quoi il sera conduit par la force armée, de brigade en brigade, et jusqu'à ce, il restera en état d'arrestation, et que ledit Jean-Baptiste Moran sera mis sur-le-champ en liberté. » Sur un mémoire du citoyen Masse, exposant « que, dans les communes d'Ailly sur Noye et Jumel, il est arrivé hier deux volontaires de la dernière levée, qui ont alarmé les deux communes, en disant qu'une partie du bataillon de Mondidier étoit démembré, une autre prisonnière de guerre et beaucoup d'autres tués, ce qui met tout le monde en alarme dans ce pays ; comme il est à présumer que cela n'est point vrai », considéré « que le retour des deux citoyens est une infraction à la loi, que la conduite qu'ils ont tenue à leur arrivée en répandant des bruits faux et capables de répandre l'alarme dans ce pays, est très répréhensible, arrêté que lesdits jeunes gens seront mis en état d'arrestation et conduits à la maison d'arrêt de la ville d'Amiens. Sur « un mémoire présenté à l'assemblée populaire par le citoyen Bouffret père, demeurant à Amiens, n^o 5037, par lequel il expose que son fils vient d'être mis en état d'arrestation à Noyelle sur Mer, d'où il a été conduit dans la maison de la Providence de cette ville, malade, ayant la fièvre quarte, ainsi que le justifie le certificat de médecin et chirurgien visé par le district d'Abbeville, pour quoi il demande, « attendu que son fils est de la première réquisition, qu'il soit élargi de ladite maison, pour rester chez lui jusqu'à sa guérison, et de suite le faire rejoindre le 1^{er} bataillon de cette ville dont il auroit dû faire partie » ; vu l'avis de l'assemblée populaire du 29 septembre « qui renvoie le citoyen Bouffret à la commission révolutionnaire du département, en appuyant sa demande ; le soit-communié de la commission révolutionnaire au comité de surveillance de la section de la Providence ; l'avis du comité de surveillance de la section de la Providence, par lequel il propose à la commission révolutionnaire du département d'ordonner l'élargissement dudit Bouffret », ledit élargissement prononcé aux conditions

y incluses. Avis donné au département de l'Oise que le citoyen Casimir Dupuis, résidant à Breteuil, a offert 600 paires de souliers au prix de 13 l., « afin qu'il puisse requérir en souliers le prix du maximum. » Sur la demande du citoyen Magnin, commandant du 5^e bataillon des jeunes gens de la levée de 18 à 25 ans du district d'Amiens, fixation du maximum de l'habillement et de l'équipement à fournir aux jeunes gens. — Fol. 37 v^o. Du 6 octobre. Sur la demande du conseil provisoire d'administration du 4^e bataillon de première réquisition du district d'Amiens, attendu l'insuffisance des ressources des magasins du département, réquisition au garde magasin en chef de l'administration de l'habillement établi à Amiens, de fournir 400 paires de souliers audit bataillon. — Fol. 37 v^o. Du 7 octobre. « Sur l'observation faite le jour d'hier par le citoyen Falise, chef du 4^e bataillon de la 1^{re} réquisition, qu'il n'existoit plus de souliers dans les magasins du district d'Amiens, que, devant partir ce jour d'hui, il étoit instant de procurer à son bataillon 400 paires de souliers, afin d'en pourvoir ceux des jeunes gens qui en ont un besoin absolu, la commission révolutionnaire fit appeler le garde magasin de l'administration de l'habillement d'Amiens, et l'engagea à délivrer de suite au citoyen Falise lesdites 400 paires de souliers ; et comme elle a été instruite qu'il en existoit beaucoup de mauvais, dans ce magasin, elle a requis le citoyen Carpentier-Wallet, qui étoit même de garde à ce magasin, d'être présent à cette délivrance et de s'assurer si les souliers étoient bien conditionnés ; le citoyen Carpentier-Wallet s'est présenté à la séance pour rendre compte de son opération, il a dit que la plupart des souliers existant dans le magasin de l'administration de l'habillement à Amiens étoient de si mauvaise qualité qu'il est presque impossible qu'un citoyen soldat puisse faire route avec, qu'il a cru devoir en remettre deux paires sur le bureau, qu'il avoit prises au hasard dans le magasin, pour que la commission puisse juger par elle-même de son opération, qu'à la vue de ces souliers, il étoit aisé de reconnaître qu'ils étoient d'une très mauvaise qualité, que, sur ce que le citoyen Evrard étoit présent, il a été demandé si les souliers dont s'agit avoient été reçus par le commissaire des guerres, le citoyen Evrard exhiba aussitôt sur le bureau le procès-verbal de réception de ces souliers, rédigé par deux membres de la commune, il résulte de ce procès-verbal que les souliers proviennent des citoyens Antoine Labatte et François Ledé, fournisseurs, qu'ils ont été experts sur l'échantillon par les citoyens de Buire et Pité, maîtres cordonniers à Amiens, lesquels, sur 779 paires de souliers, en ont reçu 726 et rejeté 53

paire » ; considéré que la commission révolutionnaire « a déjà été instruite des dilapidations qui règnent dans l'administration de l'habillement, que la plupart des effets renfermés dans les magasins sont de très mauvaise qualité, qu'il est tems de prendre des mesures rigoureuses pour réprimer toutes les friponneries des fournisseurs et de ceux qui les secondent,... que la visite de ces souliers faite par les citoyens Pité et de Buire, cordonniers, donneroit à croire qu'il y a de leur part connivence avec les fournisseurs, ou au moins une ignorance impardonnable,... que, pour s'assurer plus complètement de la mauvaise qualité des souliers, l'administration a cru devoir faire découdre, tant en présence du citoyen Evrard, garde magasin aux entrées, qu'en celle du citoyen Wallet et autres présents à l'assemblée, la semelle de deux desdits souliers, qu'ouverture faite d'iceux, il a été reconnu qu'il y avoit entre la semelle et le soulier un morceau d'arnois (harnois ?) et une pièce de cuir pourri, et qu'intérieurement sur la semelle étoit empreint le mot *Rebu*, qu'il résulte de là que ces souliers avoient déjà été rejetés, et que, pour les faire passer, on a agi de finesse en retournant la semelle,... que la friponnerie de Labatte et de Ledé n'est pas équivoque, qu'il est instant de sévir contre ces hommes coupables, qui, sous le voile du patriotisme, ne cherchent qu'à nuire aux intérêts de la République,... que ce n'est pas encore sur ce seul objet qu'il existe des abus dans cette administration, qu'il paroît, d'après la déclaration remise sur le bureau par le citoyen Evrard, que la plupart des étoffes n'ont pas les longueurs et largeurs indiquées dans les factures » ; arrêté que les deux paires de chaussures déposées sur le bureau seront envoyées au Comité de salut public, que le ministre de la guerre sera invité à faire mettre Labatte et Ledé en état d'arrestation, que Charles Debuire et Antoine Pité, cordonniers à Amiens, qui ont reçu les souliers, seront mis en état d'arrestation, qu'il sera procédé à une nouvelle visite de tous les souliers existant dans les magasins, et à l'aunage de toutes les pièces d'étoffes. Envoi aux districts du décret de la Convention du 27 septembre, qui autorise le ministre de la guerre à remplacer le drapeau perdu par le 5^e bataillon de la Somme, et à nommer le volontaire Dijon au grade de porte-drapeau. Avis donné par les administrateurs du département de la Seine-Inférieure que 250 chevaux destinés à l'armée, 123 charretiers et 7 conducteurs passeront

le 10 à Amiens, le lendemain à Doullens, se rendant à Arras. Réquisition de 100 chevaux tout harnachés pour le trait à limonière, un charretier pour deux chevaux et deux conducteurs pour la brigade. Déclaration par le citoyen Danel, membre du conseil général de la commune d'Amiens, « qu'il venoit de rencontrer une voiture dans laquelle il a aperçu des fusils qu'il avoit cru devoir consigner et faire paroître le citoyen conducteur à la commission révolutionnaire, lequel a dit avoir dans sa voiture 31 fusils, un sabre et trois épées que la municipalité de Lignières-Châtelain avoit envoyés pour armer les jeunes gens de cette commune compris dans la première réquisition » ; lesdites armes seront portées au district. Sur la représentation du procureur syndic « que plusieurs des citoyens qui ont fourni à la République des effets d'équipement, de campement et autres, ont donné des matières absolument détériorées et de mauvaise qualité », arrêté, pour « mettre un terme à cette infâme conduite,... qu'il ne sera reçu dans les magasins de la République existans dans ce département, aucune fourniture qui ne soit marquée au nom des fournisseur, à l'exception néanmoins des cols, brosses et peignes. » — Fol. 39 v°. Du 8 octobre. Sur l'observation faite par le citoyen Delahaye, préposé des subsistances militaires à Amiens, « que la place d'Amiens exige les secours les plus prompts pour assurer la subsistance des chevaux qui y sont », arrêté « que le district d'Amiens sera autorisé à faire fournir par les communes de son ressort, dans le délai de huit jours, et sous la responsabilité personnelle des citoyens officiers municipaux desdites communes, dans les magasins d'Amiens, les 5 000 quintaux de foin, 5 000 quintaux de paille, et les 32 000 boisseaux d'avoine ou 800 septiers d'avoine, mesure d'Amiens, à compte du contingent qui leur a été assigné. » Autorisation à la municipalité de Moreuil de prendre sur les foins appartenant au ci-devant seigneur, la quantité nécessaire pour compléter le contingent qui lui est assigné pour l'armée, à la charge d'en payer le prix. Honoraires et frais de bureau des citoyens Pierre-François Godard et François-Joseph Magnier, commissaires nommés par le district d'Amiens pour la formation du bataillon des jeunes gens de ce district, de la réquisition de 18 à 25 ans. Paiement du charbon de terre fourni par le citoyen Caron le jeune, d'Amiens, par ordre du citoyen Masset, de St-Valery, à la manufacture d'armes établie à Amiens, en la maison « dite Sainte-Marie. » — Fol. 40 v°. Du 9 octobre. Fabrication de 5 000 piques dans le district d'Abbeville ; le citoyen Œuillot, père, demeurant à Bruyères, commissaire pour la fabrication des piques dans ledit district. Cheval de luxe accordé au citoyen Violette. Sur la demande de

François Corbinière, fabricant de papier au faubourg de Hem, considéré que les ouvriers employés aux imprimeries sont dispensés de la réquisition, et que ceux employés dans les fabriques de papier sont aussi nécessaires, et que ceux du citoyen Corbinière le sont d'autant plus qu'ils sont employés à la fabrication du papier servant aux gargousses et aux cartouches pour l'armée du Nord, arrêté que, « provisoirement, le citoyen Corbinière conservera les 5 ouvriers qui lui restent des 15 qu'il avoit précédemment », et que le ministre de la guerre sera invité à demander à la Convention une loi exemptant les ouvriers employés à la fabrication du papier. Considéré que « des mesures de sûreté générale » ont déterminé la commission révolutionnaire « à mettre en arrestation le citoyen Fabre, commandant de la citadelle d'Amiens », et « que le nombre des prisonniers et autres détenus dans cette citadelle exige qu'il soit établi un citoyen dont le zèle, l'activité et le civisme soient connus pour veiller à la sûreté de ces renfermés » ; attendu les « preuves de patriotisme et de fermeté que n'a cessé de donner le citoyen François Dromard pendant les trente-sept années passées aux services militaires et en sa qualité de commandant en chef du 2^e bataillon de la garde nationale d'Abbeville », nomination provisoire dudit Dromard en qualité de gardien de la citadelle d'Amiens. Arrêté sur la réquisition de cent chevaux de luxe du dépôt de la Somme, pour le service de l'artillerie. — Fol. 42 v°. Du 10 octobre. Charbon de terre pour les ateliers de fabrication des piques dans le district d'Abbeville. Avis du passage les 12 octobre et jours suivans à Moreuil, Montdidier, Gournay, Compiègne, Soissons, Fismes et Reims, de cent hommes à pied destinés à un régiment de hussards à Châlons sur Marne. Chevaux de luxe à remettre au citoyen Riffy. Route pour 24 chevaux de luxe destinés au service de l'artillerie de l'armée du Nord. Traitement d'un gendarme. Somme à payer à un cavalier du 25^e régiment, pour port d'ordonnances. Id., à des gendarmes, pour port de paquets pressés aux districts d'Abbeville et de Doullens. Envoi au district d'Amiens des commissions des instructeurs des jeunes gens de la première réquisition, pour leur paiement. Avis donné par le citoyen Masset, de St-Valery, que, « pour tirer parti du charbon d'Isigny, il falloit le réduire en petits morceaux de la grosseur d'une petite pomme. » Sur la représentation par le citoyen

Morgand, commandant temporaire de la ville d'Amiens « qu'il venoit d'arriver en cette ville 25 hommes du régiment de la Manche, qu'ils avoient des chevaux en état de faire bon service, mais que ces soldats étoient sans sabres, ce qu'il seroit essentiel de leur en procurer, afin de les mettre dans le cas de se rendre utiles pour le maintien de l'ordre, le respect de la loy et la sûreté des propriétés », arrêté que « le citoyen Démanché est autorisé à se concerter avec le commandant temporaire, pour faire l'acquisition de 25 sabres, pour en distribuer aux 25 soldats ci-dessus désignés. » Autorisation au citoyen Nicolas Calais, chirurgien et maire à Talmas, d'accepter la charge de chirurgien-major au 1^{er} bataillon de la 1^{re} réquisition du district d'Amiens à laquelle il vient d'être nommé. Substitution autorisée d'un gendarme attaché à l'armée de la Moselle, dont le cheval est malade. — Fol. 44. Du 11 octobre. Sur l'observation faite par un membre « que, depuis la loi qui fixe le prix de toutes les marchandises, plusieurs négocians de la ville d'Amiens, pour se soustraire à cette loi, enlèvent de leurs magasins les étoffes, toiles et autres objets, les font passer dans des maisons de particuliers et même à la campagne, que cet abus pourroit être préjudiciable à la chose publique,.... que ce département a un grand nombre de défenseurs à habiller et équiper, que les étoffes qui sont dans l'atelier nouvellement établi sont beaucoup insuffisantes pour pourvoir à cet objet » ; arrêté « que le citoyen Wallet sera autorisé à se transporter dans les maisons des différents négocians de cette ville, notamment chez les citoyens Dottin, Daveluy, Lhomme, Fleury, Ourcel, Debrais, Durieux, Beaucousin, Delcourt, Jourdain, la citoyenne Fleury et Baujeois, à l'effet de requérir toutes les étoffes et autres objets qu'il jugera nécessaires pour le service militaire », et « aussi que, dans le cas où quelqu'un des négocians ou marchands n'obéiroit pas à la réquisition dudit commissaire, ce dernier sera également autorisé à rédiger procès-verbaux contre les refusans, lesquels seront remis à la commission révolutionnaire pour être par elle pris le parti qu'elle jugera convenable. » Frais de réception des 100 chevaux de luxe. Nominations de gendarmes. Sur une lettre du citoyen Morgan, commandant temporaire de la ville d'Amiens, « portant que l'officier commandant le 25^e régiment de cavalerie doit remettre aux dragons de la Manche une partie des sabres qui lui avoient été remis par la municipalité, mais ils n'ont aucune fourniture ; il demande qu'on autorise le commandant à acheter des ceinturons » ; arrêté « que le citoyen Démanché, commissaire pour la partie militaire, sera autorisé à transporter sur-le-

champ avec l'officier du détachement desdits dragons chez tous les marchands de cette ville, pour requérir les sabres, pistolets, fourreaux et ceinturons nécessaires à l'armement de ces militaires. » Sur ce qu'il a été observé « que la garde nationale de la ville d'Amiens se livroit avec zèle à remplir les devoirs que lui commandent les mesures de sûreté générale, que, dans les circonstances où les ennemis du bien public se replient dans tous les sens pour remuer et agiter les esprits, il étoit nécessaire que ce service se continuât avec la même exactitude, mais qu'il devenoit fort à charge, surtout à la classe des citoyens obligés de se livrer au travail pour se procurer la subsistance, que, pour rendre ce service moins fréquent, on devoit y faire concourir ceux qui, jusqu'à présent n'y ont pas été appelés, quoiqu'ils y fussent assujettis par la loi » ; arrêté « que tous les citoyens habitant les faubourg de la ville d'Amiens, généralement tous ceux qui n'étoient pas dans l'état connu ci-devant sous le titre de domesticité, seront tenus de faire le service de la garde nationale concurremment avec les autres citoyens de la ville d'Amiens », et en outre « que la garde des personnes suspectes mises en arrestation sera confiée particulièrement à ceux des citoyens faisant partie de la garde nationale, dont les enfans sont au service de la Patrie en qualité de volontaires nationaux, et, en cas d'insuffisance de ceux-ci, aux autres citoyens les moins aisés faisant le service, afin qu'en veillant à la sûreté publique, ils trouvent des moyens de subvenir à leurs besoins. » Mandat de 30 000 l. pour subvenir aux dépenses extraordinaires du 1^{er} bataillon de la réquisition de 18 à 25 ans du district d'Abbeville. Approbation de l'état de l'emploi de la somme de 400 000 l. expédiée au profit du citoyen Démanché, pour pourvoir aux achats d'effets d'habillement et d'équipement des jeunes gens de la 1^{re} réquisition, duquel il résulte qu'il reste encore dû une somme d'au moins 470 000 l. ; et en conséquence, arrêté « qu'il sera expédié au profit du citoyen Démanché un mandat de la somme de 600 000 l., pour qu'il puisse faire continuer les ouvrages d'habillement et d'équipement dont s'agit. » — Fol. 46 v^o. Du 12 octobre. Mesures demandées par les citoyens Evrard, commissaire, et Démoulins, garde-magasin de l'administration de l'habillement, à l'effet d'exécuter les ordres qu'ils ont reçus « pour faire transporter sur-le-champ, en poste, les souliers déposés dans

les magasins de l'administration » ; considéré « qu'une grande partie des souliers dont s'agit sont de mauvaise qualité », et qu'il est important pour l'intérêt de la République, de prendre, avant leur enlèvement, un parti à ce sujet » ; arrêté, en présence du citoyen Vidalin, représentant du peuple qui était à la séance, « 1° que les commissaires de l'administration de l'habillement à Amiens sont autorisés à faire expédier tous les souliers existans dans les magasins d'Amiens, ceux portant le mot *Rebut* exceptés, en quelque magasin qu'ait été apposé ce signe de réjection, et notamment les 203 paires provenant de la fourniture de Langlois, marquées de la marque de ce fournisseur, portant le mot *Rebut*, ainsi que ceux provenant de la fourniture des citoyens Ledet et Labatu, reçus en présence du citoyen Lacroix, officier municipal, et du citoyen Joiron, notable, par procès-verbal du 5 de ce mois, lesquels seront soumis à une nouvelle visite, après laquelle ceux trouvés bons pourront être expédiés ; 2° que la saisie faite par le citoyen Petit le 30 septembre dernier des 5 960 et tant de paires de souliers provenant de Lepelletier, sera déclarée bonne et valable, qu'en conséquence, ils seront dès ce moment acquis et confisqués au profit de la République, et que, dans le plus bref délai, il sera par deux experts dont la probité et le patriotisme sont connus et qui seront nommés par la municipalité, procédé à la visite desdits souliers confisqués, en présence d'un administrateur du district d'Amiens, de deux officiers municipaux et du commissaire des guerres, à l'effet de constater quels sont ceux desdits souliers en état de rendre quelque service, pour être ensuite expédiés par lesdits commissaires et fournis aux défenseurs de la République, à raison de 3 l. la paire » ; 3° le commissaire des guerres empêché, dispensé de cette visite ; « 4° que toutes les formalités voulues par les loix et règlement lors des réceptions, seront observées, qu'il y sera ajouté celle de faire marquer par les experts les souliers qu'ils auroient reconnus bons, d'une marque particulière à eux, qui sera ensuite déposée au greffe de la municipalité ; 5° que, quant au transport desdits souliers, les agens de l'administration de l'habillement se pourvoiront à cet effet par-devant le citoyen la Combe, inspecteur général de l'administration nationale des relais militaires à Amiens. » Sur un mémoire « par lequel le citoyen Genet, directeur des transports militaires à Amiens, expose que le dernier mouvement de l'armée a donné lieu à des transports considérables et inattendus, que son approvisionnement en tous genres en nécessite de journaliers très importants, que ces divers transports, indépendamment de celui de l'artillerie, obus et boulets qui s'exécutent de

Péronne sur Douay et Arras, doivent être payés comptant aux voituriers et que les fonds faits pour le mois dernier sont épuisés, il requiert l'administration, en attendant que le ministre ait déterminé les fonds de ce mois, ordonner au payeur général du département de tenir à sa disposition une somme suffisante pour faire face au service, jusqu'à concurrence de 100 000 l. » ; accordé. Demande par le citoyen Taillefer, commandant temporaire de la ville d'Amiens, « qu'il soit fabriqué des baquets pour les placer dans les lieux occupés par les prisonniers de guerre à la citadelle d'Amiens, afin que ces détenus ne soient pas dans le cas de sortir sous prétexte de vaquer à leurs besoins » ; accordé ; arrêté en outre que le commissaire des guerres fera mettre aux fenêtres des barreaux en fer pour empêcher les prisonniers de s'évader. Approbation d'un mandat de 30 000 l. délivré par le district d'Abbeville au citoyen Sachebien, capitaine du 3^e bataillon des jeunes gens de 18 à 25 ans dudit district, pour subvenir aux dépenses extraordinaires et urgentes dudit bataillon. Arrêté pour l'exécution du décret de la Convention du 7 octobre, relatif à une levée de chevaux dans toute la République, remis par le citoyen Vidalin, représentant du peuple. Réception d'une lettre des administrateurs du district de Montdidier, portant « 1° que la première partie des jeunes gens de la première réquisition de ce district sont revenus chez eux en annonçant qu'ils sont partis de Landrecy pour se rendre à Guise, qu'en passant à Origny, ils avoient été rencontrés d'une cavalerie d'hulans, que n'ayant aucune espèce d'armes pour se défendre, ils se sont dispersés, et que le tout ne tarderoit pas à revenir ; les 4, 5 et 6 de ce mois, tous ces citoyens sont effectivement arrivés chez eux fondés sur différents motifs qui ne sont autre chose que la vue ou le prétexte d'une apparition de quelques hulans ; 2° que tous ces faits sont à la connoissance du citoyen Loisel, administrateur, qui étoit à Montdidier le 3, et que, sur sa réquisition, ils ont fait mettre en arrestation tous les citoyens de 18 à 25 ans qui se trouveroient dans l'étendue du district, que le nombre est très considérable, que l'intention de ces citoyens de rejoindre leurs bataillons aussitôt qu'ils seront armés et équipés, ainsi que l'ont été tous ceux du département de la Somme, qu'étant à Landrecy et à très peu de distance de l'ennemi, aucun commissaire ne s'est occupé de leur organisation, qu'ils y étoient sans ordre et sans

pouvoir obtenir une caisse pour leur payer leur traitement, qu'au moment de leur déroute, leur quartier-maître devoit aller à Saint-Quentin demander s'il y avoit des fonds pour eux, afin de pourvoir aux besoins de première nécessité, qu'on fut étonné qu'on envoyât à l'armée des hommes sans armes aussi près de l'ennemi, et qu'il n'y ait même personne pour les exercer, que néanmoins rien n'a encore diminué leur zèle et leur courage pour la défense de la République, qu'ils ont contracté l'engagement de se tenir prêts à partir sur les premiers ordres qui leur seront donnés, pourvu qu'ils soient habillés et armés ainsi que l'ont été ceux des autres départements, ou du moins qu'on leur donne l'assurance qu'ils le seront de suite en arrivant à leur destination, qu'en conséquence l'administration est invitée de leur donner des ordres très précis sur tous ces objets et sur celui des subsistances, dont ces citoyens ont manqué pendant plusieurs jours, ainsi que sur leur départ et des moyens de se procurer, sur leur route, les secours qui leur sont nécessaires, soit en argent, soit en subsistances en bled, farine et viande ; le district observe aussi qu'il n'y a à Montdidier aucune force à opposer pour une exécution d'importance, pourquoi il demande à l'administration qu'elle lui fasse aussi connaître ses instructions sur la continuation de la fabrication des piques, qui s'entassent dans les magasins à grands frais, sans qu'aucun de ces citoyens ne paroisse vouloir s'en servir. La commission révolutionnaire du département de la Somme considérant, sur le premier objet, que les citoyens de la première réquisition qui ont abandonné leur poste n'ont pu y être portés que sur les conseils d'hommes perfides, qui, s'ils étoient dans le sein des jeunes gens, devoient en être expulsés comme indignes de servir la République et de défendre la cause de la liberté, que le défaut d'armes et équipemens dont on cherche à tolérer (*sic* ?) cette retraite humiliante pour des républicains, n'est pas un motif capable de les justifier, que des hommes qui combattent les despotes pour assurer leur liberté emploient toutes les armes qui se présentent sous leurs mains, telles que piques, pioches, faux, etc., que l'administration sera incessamment à portée de fournir l'habillement et l'équipement prescrits par la loi, que ces fournitures seroient effectuées, si le district eût envoyé le détail de ces objets, qu'on attend depuis le 12 septembre que la demande lui en a été faite, que les membres de ce district auroient dû au moins faire connoître à ces jeunes défenseurs les motifs qui ont empêché de leur fournir l'habillement, afin de calmer leurs craintes sur ce retard ; considérant, sur le second objet, que la fabrication des piques ne peut être interrompue et qu'on va s'occuper des moyens de les faire distribuer, a arrêté et arrête, après avoir entendu le procureur général syndic, que le district de

Montdidier sera tenu, sous sa responsabilité capitale, de faire rejoindre, sous huitaine, à leurs corps respectifs, tous les citoyens qui ont abandonné leur poste, qu'il annoncera à ces derniers qu'on s'occupe continuellement des moyens les plus actifs pour pourvoir à leur habillement et équipement, qui leur seront envoyés très incessamment au lieu de leur destination, que le district fera connoître à l'administration, sous trois jours, quels sont les effets et les quantités qui manquent aux citoyens de son ressort, qu'il indiquera les lieux de résidence de ces jeunes citoyens, afin qu'on puisse leur faire parvenir ces effets ; 2° qu'il sera tenu de faire continuer la fabrication des piques, de remettre celles déjà fabriquées aux citoyens qui n'ont pas d'armes, que le commissaire prendra toutes les mesures convenables pour faire retirer des magasins celles qui ne seront pas employées ; 3° que le présent sera adressé au district de Montdidier, pour qu'il ait à se conformer exactement. » Avis que 200 prisonniers de guerre partant de Doullens le 19 août, logeront à Amiens, et de là à Breteuil. Mandat de 22 l., 10 s. « pour la course que le maître de la poste aux chevaux de Picquigny à faite pour porter des dépêches pressées au district d'Abbeville, relatives au rassemblement des chevaux pour l'armée du Nord. » — Fol. 50. Du 13 octobre. Sur la demande du citoyen François Lacombe, inspecteur des relais militaires, autorisation au citoyen Dumoulin, inspecteur des relais militaires à Domart sur la Luce, de se pourvoir par voie de réquisition des fourrages nécessaires à la subsistance des chevaux de relais sous sa direction. Arrêté exemptant de la réquisition un citoyen qui n'avait pas 18 ans accomplis lors de la promulgation de la loi du 23 août.

An II. — Fol. 51. Du 23^e jour du premier mois. Réception d'une pétition du citoyen Genet, directeur des étapes du département, sur les grandes difficultés qu'éprouvent les étapiers et les entrepreneurs des convois militaires d'être suffisamment approvisionnés ; arrêté en conséquence. Remplacement par le citoyen Bernard Martin de Grandin, contrôleur des charrois, mis en état d'arrestation comme prévenu de malversations. Exemption de service militaire à un fils du citoyen Antoine Even, qui n'a eu 18 ans que le 11 septembre. Envoi au directoire du district d'Amiens

de deux chevaux de luxe provenant du ci-devant comte d'Horville, de la commune d'Estrées-Deniécourt. « S'est présenté à la commission révolutionnaire du département de la Somme différents citoyens et citoyennes, pour réclamer le paiement des secours accordés par les loix aux familles des volontaires employés au service de la République » ; mesures d'urgence prises en conséquence. « Il a été écrit à la société populaire d'Abbeville, pour qu'elle envoie les citoyens Éloy Thuillier, Dolbecq, Joly et Lecomte, commissaires pour la levée des chevaux prescrits par le décret du 17^e jour du présent mois, à l'effet de recevoir leur commission. Avis du passage à Roye et à Péronne, les 26 et jours suivants, d'un bataillon de 18 000 hommes du département de Seine et Oise. « Il a été écrit au conseil général de la commune de Soissons, relativement aux fournitures de souliers faites dans cette ville par les nommés Labattu et Ledet, mis en arrestation à Amiens, à l'effet qu'elle prévienne les gardes-magasins de Soissons de la mauvaise fourniture de ces particuliers, dont les souliers ont été confisqués au profit de la République, attendu que, sous la semelle de ces souliers étoit le mot *Rebut*, qu'ils ont fait retourner cette semelle, pour pouvoir les faire passer. » — Fol. 53. Du 24^e jour du 1^{er} mois. Somme de 30 000 l. sur les fonds de la guerre à payer au citoyen Sachebien, capitaine au 3^e bataillon des jeunes gens de 18 à 25 ans du district d'Abbeville, pour subvenir aux dépenses extraordinaires et urgentes dudit bataillon. Commissaire à nommer par le district d'Amiens, pour être présent à la réception et à la vérification de 7 à 800 habits provenant de l'atelier de confection établi au magasin de cette ville, qui doivent être envoyés à l'armée. « Vus les procès-verbaux tenus les 24 et 26 septembre derniers par le citoyen Galand, officier municipal, commissaire nommé par le conseil général de la commune d'Amiens, contenant estimation faite en sa présence et en celle du citoyen Néel, lieutenant-colonel du 25^e régiment de cavalerie, par les citoyens Bellaire, Cadet et Ducrocq, des armes existantes chez les armuriers et fournisseurs de cette ville, lesquelles sont requises par le commandant dudit régiment, qui a reçu l'ordre de se rendre à l'armée ; le récépissé du citoyen Néel, lieutenant-colonel dudit régiment, du 26 du même mois, qui constate avoir reçu de la citoyenne Fléchèle, dix-neuf paires de pistolets estimés par ledit procès-verbal vingt-six l. pièce » ; mandat de 1600 l. pour le paiement desdites armes. « Le citoyen Mons, marchand de souliers à Paris, s'est présenté à la séance et à dit que, pour satisfaire à l'arrêté de la Commission du 28 septembre dernier, il s'est empressé d'accélérer,

même avec perte, l'envoi des souliers qu'on avoit exigé de lui, que la loi du maximum ne devoit lui être applicable » ; considéré que « la pénurie de souliers de la ville d'Amiens et le besoin urgent de nos braves frères d'armes ont engagé à requérir le 28 septembre dernier, du citoyen Mons, marchand de souliers à Paris, les 1 100 paires qu'il avoit amenées pour être déposées dans les magasins de l'administration de l'habillement, afin d'en pourvoir les citoyens soldats qui en manquoient alors, et ce, au prix de 10 l. 10 s. la paire,.... que le citoyen Mons paroît être un bon républicain, qu'il en a donné des preuves pendant son séjour en cette ville, que les souliers qu'il a fournis étoient d'une bonne qualité, qu'il a, par son zèle pour le bien public, fait découvrir des abus énormes qui existoient dans les magasins de l'administration à Amiens, que ce citoyen mérite les plus grands égards », etc., arrêté qu'il en sera référé au ministre de la Guerre avec invitation de faire payer au citoyen Mons les 2 694 paires de souliers dont s'agit, à raison de 10 l., 10 s. la paire, conformément à la soumission qu'il a passée avec l'administration de l'habillement. » — Fol. 54. Du 25^e jour du 1^{er} mois. Considéré « la nécessité de pourvoir sans délai à l'habillement des troupes, et, par suite, de s'assurer des étoffes et autres objets qui peuvent en procurer les moyens,.... que toutes les étoffes existantes dans les principaux lieux de ce département ont été mises en réquisition et sont presque entièrement épuisées ;... après avoir conféré de ces objets avec le citoyen Élie Lacoste, représentant du peuple envoyé près l'armée du Nord, présent à sa séance,.... de son consentement et sous son autorisation », arrêté « que les draps de Saint-Lô et autres étoffes propres à l'habillement des troupes qui peuvent se trouver chez le citoyen Yvard, fabricant à Aumale, et tous autres, seront mises en réquisition, qu'un commissaire de la Commission révolutionnaire sera autorisé à faire l'enlèvement d'icelles et des étoffes qu'il croira propres à ce service, en payant le prix sur le pied du maximum déterminé en exécution de la loi. » Local à trouver pour le logement du dépôt de 4 855 hommes de cavalerie qui doivent se rassembler à Amiens. « Il a été écrit au citoyen Vidalin, représentant du peuple à Abbeville, pour lui mander que la quantité de chevaux qui va être levée sur notre département est de 380, et pour savoir si les chevaux de luxe qui peuvent se trouver dans ce département sous la main des districts,

ne doivent pas être pris en déduction de ce contingent. » Mandat de 90 l. aux sous-officiers des 3^e, 7^e et 15^e régiments pour donner la première instruction à la levée des 3 855 hommes de cavalerie, en vertu du décret du 22 juillet, qui leur accorde 40 s. de gratification par jour. Écrit au citoyen Reverony qu'on lui accorde les 100 pionniers dont il s'agit ; aux commissaires de l'atelier d'armes, pour les inviter à mettre à la disposition du citoyen Reverony le citoyen Minar père, et un autre taillandier ; au district de Doullens, « que les 100 ouvriers demandés par le citoyen Reverony, pour travailler aux fortifications dudit Doullens, y arriveront le 27^e jour du présent mois. » — Fol. 55. Du 26^e jour du 1^{er} mois. Rétablissement de la correspondance entre Amiens et Péronne, qui a été interceptée au moment du départ du 26^e régiment, qui en était chargé ; arrêté « de confier cette correspondance au citoyen Chevin, à la charge par lui d'apporter chaque jour à Amiens les paquets qui lui seront remis à la Motte, par le courrier venant de Péronne, de fournir pour caution un citoyen payant 12 l. de contribution foncière ; les honoraires du citoyen Chevin seront fixés à raison de 900 l. par an,... sauf à lui accorder un supplément de traitement, dans le tems où il sera reconnu que la somme de 900 l. » est insuffisante. « La commission révolutionnaire du département de la Somme, touchée du préjudice que porte aux citoyens et citoyennes qui ont remis depuis longtemps les pièces nécessaires pour recevoir les secours accordés par les lois, la négligence que les autres apportent à les produire, a, par son arrêté du 23^e jour de ce mois, prescrit au directoire du district d'Amiens de faire former dans les 24 heures un rôle provisoire de tous ceux qui ont satisfait aux lois. La municipalité vient de remettre à l'administration ce rôle » ; répartition desdits secours en conséquence. « Il a été observé que quelques concierges des maisons d'arrêt refusoient de recevoir dans ces maisons des individus qui y étoient conduits en vertu des ordres du commandant temporaire de la ville d'Amiens » ; arrêté « que les concierges des maisons d'arrêt seront tenus de recevoir les individus qui leur seront envoyés par l'ordre du commandant temporaire, lorsqu'il énoncera l'arrêté de la commission révolutionnaire en vertu duquel il l'aura délivré. » Placement d'une garde sur la partie du rempart de la ville d'Amiens entre la porte de Noyon et la porte de Paris, « afin d'empêcher l'enlèvement des piquets placés pour les travaux des fortifications et veiller à ce que les ouvrages ne soient pas dégradés. » Décharge au citoyen Bouffret, dont le fils a rejoint le 1^{er} bataillon de la première levée du district d'Amiens. Approbation

des mandats délivrés par le district de Doullens, pour la solde des officiers, sous-officiers et volontaires des deux bataillons de la première réquisition. Id., des mandats délivrés par le district d'Abbeville, pour la solde des volontaires de la première réquisition, et autres dépenses. Id., par le district de Péronne, pour diverses dépenses, notamment pour « cinq hommes qui ont fait le service de garde nationale au poste du Rouvroy, pendant 24 heures,... pour le prêt fait aux citoyens de la commune de Sancourt, pour la garde du bois de Cologne du 15 au 17 septembre dernier ;... pour le prêt aux citoyens du poste de Ronssoy. » — Fol. 57. Du 27^e du premier mois. Autorisation au citoyen Démanché, régisseur de la manufacture d'armes d'Amiens, de délivrer au citoyen Le Vatois, capitaine du détachement de cavalerie de la Manche, d'une paire de pistolets et de cinq sabres réparés et en bon état. Communication du district de Montdidier au sujet de la levée des chevaux de cavalerie. Sur une pétition de la société populaire d'Amiens, « tendant à ce qu'on délivre des grains au peuple pour sa subsistance pendant une semaine, au lieu de la distribution du pain qui est faite par les boulangers », considéré « que les grains ne viennent pas encore en assez grande abondance dans les marchés, pour permettre l'exécution de la mesure proposée par l'assemblée populaire », arrêté, « de faire connoître à la société qu'on prendra sa pétition en grande considération, lorsque les circonstances permettront d'en adopter les dispositions. » Autorisation au citoyen Reverony, capitaine du génie, d'acheter un cheval, nonobstant la réquisition. Sur une lettre dudit citoyen Reverony, informant « qu'il vient de passer un marché au citoyen Jérôme, pour le palissadement de certaines parties foibles de cette ville ; il observe que le délai qu'il a fixé pour la livraison des palissades est si court, que l'entrepreneur ne s'y est soumis que dans l'espoir que les corps administratifs interposeroient leur autorité pour lui en faciliter l'exécution, en lui procurant les ouvriers et voitures dont il pourra avoir besoin pour remplir les conditions de son marché » ; arrêté « que les districts d'Amiens, Abbeville et Montdidier seront autorisés à enjoindre aux bûcherons, scieurs de long et voituriers, de déférer aux réquisitions qui pourroient leur être faites par le citoyen Jérôme. » Observations faites par le citoyen Arcambal, commissaire des guerres, sur la demande par le citoyen Dulys, de l'hôtel de Cerisy pour y placer les 4 855

hommes de cavalerie qui doivent se réunir à Amiens ; lesdits 4 855 hommes seront placés aux Ursulines ; mesures à prendre en conséquence. — Fol. 59. Du 28^e jour du 1^{er} mois. Mandat de 120 l., pour les honoraires du citoyen Flandre, chargé de surveiller dans le canton de Villers-Bocage la levée du contingent à fournir par ledit canton dans les 30 000 hommes de cavalerie. Sur une lettre du citoyen Morgan, « par laquelle il expose qu'il est commandant de la garde nationale et commandant temporaire tout à la fois de cette ville, que, pour l'exercice de ces deux places, il n'a aucun salaire, quoiqu'elles l'assujettissent à bien des dépenses, qu'il doit avoir trois chevaux en subsistance » ; autorisation au district d'Amiens de lui faire délivrer 30 setiers d'avoine et 600 bottes de sainfoin, à la charge d'en payer le prix sur le pied du maximum. Sur la demande du commissaire ordonnateur en chef de l'armée à Péronne, le garde-magasin des subsistances d'Amiens sera conduit à Péronne par un gendarme, « pour être confronté avec Marcel, reconnoître des farines, et répondre aux demandes qui lui seront faites. » Sur un mémoire « présenté le 21 juin 1793 par le citoyen Nicolas Delgorgue, négociant à Abbeville, par lequel il expose que sa maison et ses magasins ont été incendiés, que cette perte peut au moins s'élever à 60 000 l., que cet incendie ne doit être attribué qu'à l'imprudence du citoyen Wiart, entrepreneur de fourrages à Abbeville, qui avoit ses magasins dans des appartements que ledit Delgorgue lui avoit loués, et où il laissait aller des ouvriers avec leur pipe, puisque l'un d'eux avoit perdu la sienne la veille de l'incendie dans lesdits magasins de fourrages », et d'un grand nombre d'autres pièces contradictoires sur ladite affaire, attendu l'impossibilité de fixer avec certitude les causes du sinistre, arrêté « de s'en rapporter à la prudence du ministre de l'Intérieur sur la décision de cette affaire, et qu'il sera invité de prendre la position malheureuse du citoyen Delgorgue en considération. » — Fol. 60 v^o. Du 29^e jour du 1^{er} mois. Sur la demande du citoyen Wallet, commissaire de la commission révolutionnaire du département, pour procéder à la visite des marchandises existant dans le magasin national établi au ci-devant Paraclet d'Amiens, arrêté qu'il lui sera adjoint « deux autres commissaires, qui seront nommés l'un par la municipalité, l'autre par la société populaire, en présence desquels des experts tailleurs, fabricants, cordonniers, basdestamiers et autres de nécessité indispensable, qui seront nommés par ladite municipalité et ladite société populaire, procéderont à la visite de tout ce que contient ledit magasin. » Réponse au maire de

Roye sur le traitement de l'inspecteur des fourrages, le cheval de luxe, les chevaux des officiers de santé, lesquels ne sont pas en réquisition, etc. — Fol. 61. Du 30^e jour du 1^{er} mois. Appobation d'un arrêté du district de Montdidier, sur la demande du conseil général de la commune de Maisnière, et d'après le vœu unanime de la 2^e compagnie du 1^{er} bataillon dudit district, décidant que le citoyen Louis Demaucourt, âgé de 50 ans, ancien militaire, et qui « est d'une grande utilité aux enfans des susnommés pour leur donner les instructions dont ils ont besoin », sera reçu audit bataillon, au lieu et place de son fils, qui est dépourvu de santé. Écrit aux districts au sujet des 3 s. par lieue en sus de l'étape à accorder aux militaires en marche. Avis de l'arrivée à Roye et à Péronne, les 4 et jours suivants, du 3^e bataillon de la 1^{er} réquisition du département de Paris, sections des Gravilliers et des Arcs, composé d'environ 1 000 hommes. Le citoyen Masset fera venir à la manufacture d'armes d'Amiens la quantité de charbon d'Isigny qui doit lui arriver sur le ruisseau nommé le Bienaimé, pourvu que cela ne nuise pas aux manufactures d'Abbeville et du Vimeu. Avis donné par le ministère de la guerre « qu'il va être établi à Montdidier un hôpital ambulant, pour recevoir tous les malades qui évacueront des hôpitaux d'Amiens » ; ledit hôpital sera établi dans le ci-devant couvent des Ursulines ; dispositions à prendre en conséquence. Sur ce que « les ouvrages ordonnés pour mettre la ville d'Amiens en état de défense, ne sont pas poussés avec la célérité que toutes les circonstances exigent, qu'un grand nombre d'ouvriers ne peuvent y être employés par défaut d'outils, considérant que s'il est instant de donner à ces travaux la plus grande activité, il n'est pas moins important de donner du travail à une quantité de braves sans-culottes qui se trouvent dans ce moment sans ouvrage », arrêté mettant en réquisition « tous les barreaux à bras, piques, pioches, pelles, brouettes, qui existent dans l'étendue du district d'Amiens », et ordonnant en conséquence que « les administrateurs du district d'Amiens seront invités et requis de nommer quatre commissaires, qui se rendront de suite, savoir un dans les communes de la partie supérieure de la vallée de Somme, un dans celle inférieure et deux dans les autres communes du district, lesquels seront accompagnés chacun d'un expert et d'un chariot attelé de quatre chevaux, à l'effet de se faire représenter tous les objets énoncés en l'article premier, en faire faire

estimation, enlèvement, et les faire conduire au district. » Mise à exécution d'un arrêté de la société populaire d'Amiens du 27, « par lequel elle députe les citoyens Corbillon et Ballerdeuil, à l'effet d'obtenir de la commission révolutionnaire que le citoyen Bonvallet soit mis sur-le-champ en réquisition pour conduire l'atelier qu'il faut établir pour la fabrication des sabres dont il est inventeur, et que toutes les armes et sabres qui se peuvent trouver chez différents marchands bijoutiers, soient aussi mis en réquisition. » Logement et étape à un détachement de 17 hommes de la garde nationale de Picquigny, qui a escorté « le dépôt d'argent amené aujourd'hui, trouvé dans la ci-devant abbaye du Gard. Arrêté que l'arrêté du représentant du peuple Peyssard sera imprimé et envoyé aux municipalités, pour être affiché, et que « les municipalités seront tenues de remettre au district du ressort où elles dépendent, dans un délai de trois jours, un état des cordonniers et ouvriers qui peuvent travailler à la confection des souliers nécessaires pour le service militaire. »

Fol. 63. Du 1^{er} jour du second mois. Paiement des mémoires des armuriers d'Amiens qui ont réparé les armes tant de la garde nationale que celles fournies aux volontaires. Se sont présentés plusieurs citoyens de Mouflières « compris dans la 1^{er} réquisition, et qui ont négligé de se présenter pour être incorporés dans l'un des bataillons du district d'Amiens » ; considéré « que la froideur qu'ont témoigné ces citoyens de se rendre à la voix de la Patrie lorsqu'elle les appelloit à sa défense, peut faire craindre que la bonne volonté qu'ils témoignent aujourd'hui en se présentant volontairement, n'ait que la durée du moment,... arrêté que ces cinq citoyens seront mis en arrestation et conduits à leur bataillon de brigade en brigade dans le plus bref délai,... que les officiers municipaux et le procureur de la commune de Mouflières, seront appelés à la séance de la Commission révolutionnaire, pour y rendre compte des motifs qui les ont empêchés de dénoncer ces refusans de marcher, que le citoyen Spectre, chirurgien à Senarpont, y sera également appelé pour y exposer les raisons qui l'ont déterminé à délivrer aussi légèrement des certificats de maladies. » Mandement au régisseur de l'atelier d'habillement établi aux ci-devant Feuillants, de délivrer à chacun desdits citoyens de Mouflières « un pantalon, une veste à la marseilloise, un gilet doublé, un bonnet de police, une paire de souliers, une paire de bas, une chemise et un sac de toile cirée. » Envoi aux districts de l'arrêté du citoyen Vidalin, représentant du peuple, commissaire nommé pour faire exécuter la loi du 7^e jour de la 2^e

décade du mois précédent, requérant, attendu l'urgence, d'enjoindre aux districts, et par eux aux municipalités de canton, de transporter dans trois jours leur contingent d'avoine pour deux mois. Expertise de 6 500 paires de souliers reçues par les commissaires pour l'habillement des troupes à Amiens, dans les magasins à Paris. Réquisition au commandant de la gendarmerie, pour faire conduire de brigade en brigade jusqu'à Lille les cinq citoyens de Mouflières. « Le citoyen Darras, aubergiste au Berceau d'or à Amiens, s'est rendu au lieu des séances et a observé qu'il s'étoit présenté à la commune d'Amiens, pour y faire viser quatorze lettres de voiture de diverses espèces de marchandises, que le citoyen Pelletier, messenger à Beauvais, étoit chargé de conduire dans différentes villes de la République ; que les officiers municipaux ont refusé le visa qui leur a été demandé, eu égard à la consigne d'après laquelle toutes les marchandises propres aux armées, soit pour l'habillement ou autres objets, sont mises en réquisition ; il a demandé à la commission un ordre de laisser passer les ballots que renferment ces marchandises ; la commission révolutionnaire, oui le procureur syndic, après en avoir conféré avec le citoyen Dumont, représentant du peuple, considérant qu'il importe au succès de nos armes et au salut de la Patrie que nos braves défenseurs soient habillés et équipés, qu'ils ne peuvent l'être solidement et promptement qu'en retenant les effets nécessaires à cet effet ; considérant d'ailleurs que la loi sur le maximum, qui est le tombeau de l'agiotage et le frein le plus salutaire à la cupidité des spéculateurs, engage ces spéculateurs à user de tous les moyens propres à s'y soustraire ; qu'ils croient y parvenir et qu'ils y réussissent en partie par la circulation de leurs marchandises et leur envoi dans des lieux qui ne seroient pas surveillés avec assez de soin ; pour découvrir et déjouer ces manœuvres criminelles, a arrêté que les marchandises dont il s'agit seront déposées dans le magasin militaire du département et remises au commissaire en cette partie, lesquelles marchandises consistent, au vu des lettres de voitures, en ce qui suit », etc. — Fol. 65 v^o. Du 2^e jour du second mois. Déclaration par le citoyen Louvel, cultivateur à Warviller, que, désirant concourir à la prompt fabrication des piques, et pourvoir d'une manière efficace à l'approvisionnement des marchés aux grains de la ville d'Amiens, qui éprouvent des difficultés,... qu'il faisoit offrande à la Nation de

douze fresnes pour les hampes de piques, et qu'il venoit de faire amener au marché une voiture de grains en sus des différens contingent qu'il devoit fournir ; la Commission révolutionnaire,... considérant que la conduite du citoyen Louvel est une nouvelle preuve des sentimens de patriotisme et d'humanité dont il a déjà donné des marques non équivoques », a arrêté de lui voter des remerciemens, qu'une expédition du présent sera adressée au Comité de salut public de la Convention nationale, qu'une autre sera envoyée au maire du lieu, pour en faire faire lecture dans une assemblée de la commune. Paiement des honoraires du citoyen Joseph-Augustin Desbart, commis par le district d'Amiens pour requérir les chevaux de luxe dans les cantons de Saint-Saufieu et de Conty. Route à prendre par les convois de fourrages se rendant des districts de Grandvilliers et de Clermont pour Arras et Douai. Réception du signalement d'un déserteur des hussards de Jemmapes. Marché pour les chapeaux du 1^{er} bataillon du district d'Abbeville. Mandat de 20 000 l. au profit du citoyen « Varrobert » (Van Robais ?) et compagnie à Abbeville, pour les fournitures par lui faites pour l'habillement des bataillons de la première réquisition. Admission du citoyen Pierre-Paul Riquier, maître d'école à Pertain, au service de gendarme à la résidence de Roye. — Fol. 67. Du 3^e jour du deuxième mois. Sur une pétition « du citoyen régisseur en chef de la manufacture d'armes établie à Amiens, par laquelle il expose que cette manufacture exige une surveillance d'autant plus rigoureuse qu'il a actuellement en activité cinquante-huit forges et plus de deux cents ouvriers, que le nombre de commis employés est insuffisant pour remplir tous les détails d'un semblable établissement ; en conséquence, il demande l'augmentation de deux, dont un seroit occupé au bureau, et l'autre prendroit note des matières premières qui se distribuent journellement, en constateroit l'emploi et s'occuperoit à ranger toutes les armes fabriquées » ; admission du citoyen Bunicourt (?) père, en qualité de troisième commis, « après qu'il aura justifié de son affiliation de la société populaire et d'un certificat de civisme », et du citoyen Daire, « qui montre du zèle et annonce des talens », en qualité de commis surnuméraire. Alimentation en charbon des manufactures d'armes d'Amiens, Abbeville et Vimeu. — Fol. 67 v°. Du 4^e jour du deuxième mois. Contingent d'avoine accordé à la gendarmerie. Réponse faite au district de Doullens au sujet des fourrages. Décharge au citoyen Jourdain-Dumont de l'obligation par lui souscrite de représenter à toute réquisition le citoyen Vérac. Sur la réclamation des officiers des 1^{er} et 2^e bataillons du district de Montdidier, levée des scellés apposés sur

les magasins d'équipement et d'habillement dudit district, à l'occasion de l'arrestation du citoyen Longueau, procureur syndic. — Fol. 68 v°. Du 5^e jour du deuxième mois. Dépôt dans le magasin militaire des marchandises portées sur plusieurs lettres de voitures y désignées. Nomination de gendarme. Envoi aux districts de la loi du 22 du 1^{er} mois sur les citoyens qui se soustraient à la réquisition. Avis de l'arrivée à Amiens des cavaliers de recrues qui se sont rassemblés à Abbeville. Mise en liberté de 61 gendarmes détenus à la citadelle de Lille. Écrit au district d'Abbeville, pour l'autoriser à faire enlever sur-le-champ les grilles de l'église de Gamaches et celles provenant du Lieu-Dieu, et celles qui peuvent se trouver dans les églises et dans les châteaux des émigrés, pour être mises à la disposition du citoyen Euillot, qui les distribuera dans les différens ateliers qu'il a établis. Mise en liberté du citoyen Pirronnier, adjoint au génie à Amiens, le lendemain de son arrestation. — Fol. 70. Du 6^e jour du 2^e mois. Avis de l'arrivée à Breteuil le 9, de 100 hommes à pied destinés à la cavalerie. Commissions et brevets de gendarmes. — Fol. 70. Du 7^e jour du deuxième mois. Exemption des postillons au rang de la réquisition militaire. Paiement de serpes fournies au 1^{er} bataillon du district d'Abbeville. Avis du passage à Roye et à Péronne, les 10 et jours suivans, du 9^e bataillon de la 1^{re} réquisition du département de Paris, section des Amis de la Patrie. Réception de la loi du 18 du mois précédent, relative aux jeunes gens de la première réquisition nécessaires dans leurs foyers pour l'ensemencement des terres. Dénonciation faite par le maire de Fienvillers d'un volontaire du 3^e bataillon du département, revenu au pays sans permission. Écrit pour la seconde fois au commandant temporaire de la ville d'Amiens, pour qu'il fasse placer une sentinelle à l'atelier d'habillement des ci-devant Feuillants. Route au citoyen Nicolas Dusuel, pionnier pour les district d'Amiens, pour rejoindre le bataillon de pionniers à Avesnes. Envoi aux districts de la lettre du ministre de la guerre qui rapporte la loi du 6 septembre et celle du 3 août 1792 en faveur des déserteurs étrangers. — Fol. 71. Du 8^e jour du deuxième mois. Paiement de 109 l. pour un porc livré sur réquisition des officiers municipaux, par le citoyen Savoye, de Seux, aux jeunes gens dudit village partis dans la dernière réquisition. Solde de 15 cavaliers de la nouvelle levée du district d'Amiens. Sur la demande des administrateurs

du département du Nord, autorisation à la citoyenne Leflon-Crespin, négociante à Douai, chargée de l'entreprise de l'équipement des volontaires du district de Douai, d'enlever les marchandises qu'elle a achetées à cet effet, et qui sont déposées à Amiens. — Fol. 72 v°. Du 9^e jour du deuxième mois. Sur la pétition du citoyen Firmin Dufour, chef d'atelier pour étoffes à Amiens, exposant « qu'il a maintenant dans ses magasins 220 pièces d'Aumale et Blicourt qu'il croit propres à l'habillement des troupes, qu'il n'a cependant reçu aucune réquisition pour ces étoffes ; il demande que ces effets soient pris pour le compte de la République, si elles sont utiles, et qu'il lui soit fourni des matières premières au moyen desquelles il seroit à portée d'établir 150 métiers pour la fabrication de nouvelles étoffes propres à cet habillement » ; arrêté que, « par un commissaire nommé par le district d'Amiens et un autre désigné par le pétitionnaire, il sera procédé à l'estimation des étoffes dont il s'agit, pour, sur le procès-verbal qui en sera rédigé, et qui sera envoyé à la commission révolutionnaire, être pris les mesures convenables pour l'enlèvement et le paiement de celles des étoffes qui seront reconnues nécessaires pour l'habillement des troupes. » Sur la lettre écrite le 8 par les citoyens Tuquet l'aîné et Tuquet cadet, négociants à Beauvais, et la pétition du citoyen Guérard fils, réclamant « les balles de marchandises déposées dans les magasins de la Commission, en vertu de l'arrêté du 1^{er} de ce mois », arrêté qu'au préalable lesdites marchandises seront visitées par le citoyen Démanché, membre de la commission révolutionnaire du département. Considéré « qu'il existe dans les magasins des ci-devant Paralet des habits et autres effets d'équipement confectionnés, que les citoyens de la 1^{re} réquisition de ce département manquent absolument de ces objets,... que les citoyens Dumont et Élie Lacoste ont déjà donné au citoyen Wallet, l'un des membres de la commission, les pouvoirs nécessaires pour disposer de ces objets » ; arrêté que lesdits objets seront délivrés aux citoyens de la 1^{re} réquisition. Frais de transport à l'atelier d'Amiens des cuivres du canton de Miraumont. Contingents d'avoine à fournir. Honoraires du citoyen Dubos, pour la commission qui lui a été donnée de presser l'exécution du décret du 17 du mois précédent. Nomination de gendarme. Exécution du décret de la Convention du 21 septembre, qui met à la disposition du conseil exécutif provisoire les cendres, salins et potasses servant à la confection du salpêtre, ainsi que les soufres, bois et charbons propres à la fabrication de la poudre. — Fol. 74. Du 11^e jour du deuxième mois. Frais de conduite au département, des cuivres

du canton de Bray. Somme de 28 245 l. 11 s. à distribuer par le citoyen la Roche, commissaire de la municipalité d'Amiens, à différents citoyens et citoyennes. Avis du passage à Roye et à Péronne les 15, 16 et 17 du présent mois, de 28 ouvriers d'artillerie. Secours aux pères, mères, épouses et enfants, etc., des volontaires au service de la République. — Fol. 75. Du 12 du 2^e mois. Avis de passages de troupes à Moreuil et à Montdidier. Arrêté pour l'accélération de la confection des habillements des citoyens de la première réquisition. — Fol. 75 v°. Du 13 du 2^e mois. Route à des pionniers du contingent du district de Montdidier, pour aller rejoindre leur corps à Maubeuge. Les commissaires nommés en vertu de l'arrêté du citoyen Vidalin, représentant du peuple, ne doivent recevoir que des juments ou des chevaux hongres. Envoi au citoyen Arcambal, commissaire des guerres, d'une lettre du citoyen Jourdeuil, adjoint du ministre de la guerre, recommandant de ne pas faire marcher de troupes sans en prévenir les corps administratifs. Nomination d'un gendarme. Sur ce que, « au mépris de la réquisition des étoffes, toiles et autres objets propres à l'habillement et à l'équipement des troupes, plusieurs citoyens, notamment des individus de la commune d'Oresmaux, se permettent non seulement de vendre au dehors les toiles qu'ils ont dans leurs magasins, mais encore d'en acheter dans la ville d'Amiens, pour les transporter au loin, dans l'espoir de les vendre sans doute à un taux supérieur au maximum », arrêté « que les citoyens Wallet et Ourselli fils se transporteront en qualité de commissaires, dans les auberges et autres lieux de la ville d'Amiens, où des citoyens d'Oresmaux et autres lieux peuvent avoir déposé des toiles, qu'ils feront l'estimation sur le pied du maximum fixé par l'arrêté du district de celles propres au service des troupes, et les feront transporter dans les magasins de la République près le Département ; que les mêmes commissaires se transporteront ensuite dans la commune d'Oresmaux, ils feront des visites domiciliaires, constateront les qualités et quantités de toiles existantes chez les divers citoyens de ce lieu propres à l'équipement des troupes et les feront transporter également dans les magasins du département, lesquelles toiles seront de même payées au maximum à leur propre taux ; les commissaires seront autorisés à requérir les voitures nécessaires pour le transport des toiles dont il s'agit. » — Fol. 76 v°. Du 14 du 2^e mois. Réquisition des représentants du peuple près

l'armée du Nord de 20 000 paires de souliers des magasins militaires d'Amiens, pour être envoyés à Lille. « Le citoyen Vaucanu, marchand mercier demeurant à Paris, s'est présenté à la séance et a mis sur le bureau la commission à lui donnée par le ministre de l'Intérieur, les maire et officiers municipaux et administrateurs des subsistances de Paris, pour se transporter dans les départements de l'Aisne, de l'Oise, de la Somme et du Pas-de-Calais, à l'effet d'acheter pour le compte de l'administration des subsistances de la commune de Paris, et au taux du maximum, une quantité suffisante de toiles à sac de la meilleure qualité, et l'autorise même à mettre en réquisition les toiles qu'il saura exister dans les maisons de commerce et ailleurs. Il a été représenté au citoyen Vaucanu un exemplaire de l'arrêté du représentant du peuple envoyé près l'armée du Nord, du 25^e jour du premier mois, qui met en réquisition toutes les étoffes, toiles, cuirs et autres objets existans dans le département de la Somme, pour le service de cette armée ; que les besoins de cette armée, le dénuement dans lequel sont les citoyens de ce département qui sont aux frontières ne permettent pas qu'on pût faire des achats pour des besoins particuliers, qu'enchaînés par l'arrêté des représentans du peuple, on ne pouvoit que l'engager ou à obtenir le rapport de cet arrêté, pour qu'on puisse déférer à sa réquisition, ou, ce qui paroîtroit plus convenable à tous les intérêts, qu'il fit ses achats pour la commune de Paris dans les départements plus éloignés des armées. Le citoyen Vaucanu a observé que, dans ce moment, il pourroit se borner à faire l'achat provisoire de toiles en quantité suffisante pour la confection de dix mille sacs seulement, mais il lui a été répliqué que l'arrêté du représentant du peuple s'opposoit à cette mesure ; on lui a fait le détail des besoins des citoyens du département qui sont employés à la défense de la Patrie ; il n'a pu se dispenser de convenir qu'ils lui paroissoient fort étendus et que cet objet méritoit de grandes considérations. » Nourriture des chevaux du dépôt de chevaux et de charroi établi à Nesle. Avis de passages de troupes à Moreuil et à Breteuil. — Fol. 78. Du 15 du 2^e mois. Effets d'armement fournis par le citoyen Fléchelle, pour armer les jeunes gens de la première réquisition et les cavaliers du département de la Manche. « Il a été écrit au citoyen Jourdeuil, adjoint du ministre de la Guerre, pour le prévenir qu'aussitôt le reçu de sa lettre du 12 de ce mois, portant que les circonstances exigent qu'il soit dirigé des forces sur la ville de Saint-Omer, il lui a été répondu que les bataillons étoient partis de cette ville aussitôt leur organisation, pour se rendre à leur destination, et qu'en conséquence il étoit de toute impossibilité de pouvoir satisfaire à sa

demande, puisque la plus grande partie de ces bataillons ont déjà été au devant de l'ennemi. » Indemnités pour chevaux de réquisition. « Il a été écrit à la société populaire d'Amiens, pour qu'elle fasse parvenir sans délai ses observations sur le rapport qui lui a été fait pour la formation de différens ateliers de confection d'effets nécessaires au service des armées. » Sommes dues pour réquisition. Mandat au profit des citoyens Pontoise, Nulot et Lamy, officiers des 3^e, 7^e et 15^e régiments de cavalerie, « employés pour donner les instructions aux cavaliers de la levée de 4899 hommes, à raison de 40 s. par jour chacun. » Impossibilité pour les gendarmes de la brigade de Poix de s'approvisionner en fourrages. — Fol. 79 v^o. Du 16 du 2^e mois. Accélération de la levée du contingent du canton d'Oisemont dans la levée de 30 000 hommes de cavalerie. Honoraires du citoyen Léonard Savoye. Accélération de ladite levée dans le canton de Flixecourt. Réclamation par les communes de Fouquescourt et Quesnoy au sujet du citoyen Lemaire, tombé au sort pour la levée de cavalerie et qui prétend s'en dispenser, « sous prétexte d'infirmité cachée. » Avance de 3 000 l. à faire au détachement de dragons de la Manche en garnison à Abbeville. Somme due à un courrier envoyé à la municipalité de Lille, au sujet de l'arrestation d'une voiture de toiles pour le service des troupes. « L'un des membres a observé que, pour le succès le plus prompt et le plus assuré de la fabrication des armes dont on a formé un atelier dans la commune d'Amiens, il seroit nécessaire que quelques-uns des artistes qui y sont employés se transportassent dans la commune de Paris, le centre des lumières et de l'industrie, afin d'y examiner les procédés en usage dans la fabrication d'armes qui y est suivie d'une manière vraiment intéressante » ; arrêté « que les citoyens Lefebvre, dessinateur, et Anot, artiste, seront envoyés à Paris, à l'effet d'y examiner les procédés employés dans la fabrication d'armes ; les commissaires et autres chargés de la direction de cette fabrication sont invités, au nom du salut public, à donner aux citoyens Lefebvre et Anot toutes les facilités qui dépendront d'eux pour leur procurer des connoissances qu'ils n'emploieront que pour le plus grand intérêt de la République ;... que les députés Lefebvre et Anot inviteront la commune de Paris à leur procurer deux ouvriers habiles, qui puissent seconder et même faciliter la fabrication d'armes de la ville d'Amiens. » Somme de 10 000 l.

à compte des dépenses relatives à la levée de 4 855 cavaliers. — Fol. 81. Du 17 du 2^e mois. Observation par le citoyen Genet, directeur des convois et transports militaires à Amiens sur ce que « un décret du 10 de ce mois porte, art. 1^{er}, que les régisseurs des transports et convois militaires sont destitués... qu'il est à présumer que les travaux du Comité de surveillance qui ont précédé ce décret sont la principale cause du retard de l'envoy des fonds pour le service antérieur au décret,... que le service qui s'exécute actuellement d'Amiens sur Metz et Strasbourg, monte à 60 000 l. et plus, que ceux de Péronne sur le Nord et de Paris sur Amiens sont journaliers et considérables, indépendamment des convois militaires d'un lieu d'étape à l'autre, qu'ayant reçu ordre de continuer son service, il lui seroit impossible de le remplir, si l'administration ne vient encore à son secours » ; somme de 100 000 l. mise à sa disposition. Fournitures par le citoyen Daire, maréchal à Amiens. Réquisition de charbon de terre pour approvisionner la manufacture d'armes établie à Amiens, qui est près d'en manquer. — Fol. 82. Du 18 du 2^e mois. Approbation de divers mandats délivrés par le district d'Abbeville, notamment de 300 l. de gratification au profit du citoyen Gérard, commandant le dépôt de rassemblement des recrues de la levée de 30 000 hommes de cavalerie ; de 150 l. au profit du citoyen Vincent, capitaine commandant le 1^{er} bataillon de la levée de 18 à 25 ans ; de 2 200 l., au profit de la veuve Homassel et fils, négociants, pour fourniture d'habillement aux bataillons de la 1^e levée ; de 300 l. au citoyen Mercher, administrateur du district d'Abbeville, pour voyage à Gravelines, à l'effet de procurer des armes ; de 1 200 l., au citoyen Paul Plantard, commandant du 1^{er} bataillon de 18 à 25 ans, pour dépenses extraordinaires ; de 20 l., le 27 septembre, au profit du citoyen Mathieu Lombart, pour dépense faite chez lui par les bataillons de la jeunesse. Approbations de deux mandats de 10 000 l. chacun du district de Montdidier, l'un au profit du citoyen Bayard, capitaine au second bataillon, et l'autre à celui du citoyen Boquillon, secrétaire du quartier-maître du 1^{er} bataillon. Réception d'une lettre du général Durre, « par laquelle il annonce... qu'il va faire passer à Péronne le peu de cavalerie dont il pourra disposer, qu'il vient de tirer des magasins de Montreuil trois barils de poudre, contenant 600 pesant, qu'il envoie, sous l'escorte d'un détachement de hussards, pour faire passer à Péronne, que ce détachement conduira aussi une pièce de canon, et qu'il ne voit qu'un moyen à prendre au cas que les dangers du côté de Péronne viennent plus pressants, c'est de faire

marcher toute la force départementale, en priant néanmoins l'administration, attendu sa maladie, de se concerter pour tous ces objets, avec le citoyen Taillefer, son adjudant général. » — Fol. 83. Du 19 du 2^e mois. Expédition de correspondance, notamment accusé de réception de 20 quintaux de cuivre provenant des églises du district de Breteuil. Avis de l'arrivée à Roye et à Péronne, les 22 et 23 brumaire, du 20^e bataillon de la 1^{re} réquisition du département de Paris, section des Piques. Id., les 21 et 22, d'un bataillon de 800 hommes de la 1^{re} réquisition, allant de Versailles à Douai. Sur ce que, « au mépris de la réquisition des étoffes, toiles et autres objets propres à l'habillement et équipement des troupes, plusieurs citoyens, notamment des individus du bourg d'Airaines, se permettent non seulement de vendre la toile qu'ils ont dans leurs magasins, mais encore d'en acheter dans l'étendue de ce département, pour la transporter au loin, dans l'espoir de la vendre, sans doute à un taux supérieur au maximum ;... arrêté... que les citoyens Martel et Ourstel fils se transporteront de suite en qualité de commissaires, au bourg d'Airaines, où ils feront des visites domiciliaires, constateront les qualités et quantités de toiles existantes chez les divers citoyens de ce lieu, propres à l'équipement des troupes, et les feront transporter dans les magasins du département, lesquelles toiles seront payées à leurs propriétaires d'après l'estimation qui en sera faite par lesdits commissaires sur le pied du maximum fixé par l'arrêté du district d'Amiens. » — Fol. 84. Du 20^e du 2^e mois. « Le citoyen Marat, chef d'escadron du 2^e régiment de chasseurs s'est présenté porteur d'ordres du citoyen Joseph Durre, commandant la 12^e division, à l'effet de se concerter avec la Commission révolutionnaire du département de la Somme sur les secours à porter à la commune de Péronne, dont le territoire est menacé par les ennemis de la liberté ; il a représenté qu'il avoit réuni à Abbeville à peu près 100 cavaliers, qu'il y a également fait arriver une pièce de canon, avec 600 livres de poudre, que ces forces et ces munitions sont à la disposition de la Commission, si elle pense que les besoins commandent de l'employer ; la Commission révolutionnaire oui le procureur général syndic, considérant que le silence qu'a gardé le district de Péronne depuis qu'il a informé la Commission de l'apparition de l'ennemi, fait présumer que les brigands qui se sont montrés ont été trop lâches pour rester longtemps sur la terre de la liberté, considérant, d'un autre côté, qu'ils pour-

roient faire de nouvelles tentatives s'ils étoient instruits du dénuement de forces dans lequel se trouve la commune de Péronne, a arrêté que le citoyen Marat sera invité de faire passer sur Péronne la cavalerie qu'il a dans ce moment à sa disposition, ainsi que les 600 livres de poudre qu'il a fait arriver à Amiens, que le général Durre sera également invité à faire passer dans cette même commune les différens détachemens de la cavalerie qui peuvent exister dans l'étendue de sa division, et qui seront infiniment plus utiles à ce poste que dans les communes de l'intérieur, où le zèle et le courage de la garde citoyenne suffisent pour le maintien de l'ordre, la sûreté des personnes, le respect des lois. Immédiatement après l'arrêté ci-dessus, le courrier a apporté les dépêches du district de Péronne ; il en résulte que les ennemis, qui s'étoient portés sur le territoire de la République, en ont été chassés par la peur que leur ont inspiré les hommes levés en masse dans les cantons de Roizel et d'Heudicourt, mais qu'ils se sont néanmoins emparés d'une assez grande partie des subsistances de nos armées ; qu'il seroit possible que ces brigands, instruits du peu de force qui se trouve à Péronne, ne fissent de nouvelles tentatives, dont les suites seroient plus funestes que celles résultantes de leur première apparition. Le citoyen Marat, qui a pris communication de la lettre du district de Péronne, a donné une réquisition de faire passer dans cette commune la gendarmerie nationale du département, afin d'augmenter la force de la cavalerie, qui est peu considérable dans le moment actuel. La Commission révolutionnaire,... en ajoutant aux dispositions des mesures arrêtées précédemment, invite et requiert le citoyen Marat de faire porter sur Péronne la pièce de canon qu'il devoit faire conduire à Hesdin, d'où elle a été tirée ; considérant d'un autre côté que le silence du commandant de la ville de Péronne sur un événement qui auroit dû éveiller toute sa sollicitude, pourroit faire douter jusqu'à un certain point de la nécessité de déplacer une aussi grande force, et notamment la gendarmerie nationale, extrêmement utile pour le service de l'intérieur, a arrêté que les mesures adoptées par l'arrêté de ce matin seront suivies, que, pour s'assurer si le secours de la gendarmerie nationale est nécessaire, un membre de la Commission révolutionnaire se transportera sur-le-champ à Péronne avec le citoyen Marat, à l'effet de juger plus sûrement et plus promptement des mesures que les circonstances rendront nécessaires, Le citoyen Laurent a été nommé pour remplir cette mission. » Réclamation au sujet du contingent de foin. Considéré que les mesures prises jusqu'à ce jour « pour assurer aux défenseurs de la Patrie les objets nécessaires à leur habillement et équipement, n'ont pas eu tout le succès » que la Commission révolutionnaire devoit en attendre, « que les besoins extrêmes des défenseurs de

la Patrie doivent engager tous les citoyens et citoyennes à partager la gloire de concourir à leur équipement et habillement, que les preuves non équivoques que les citoyens et citoyennes de ce département ont données de leur attachement à la République, font espérer qu'ils s'empresseront de travailler à la confection des effets nécessaires aux soldats ; considérant enfin que les loix ont prévu le cas où des ouvriers, trompés ou égarés par les discours de la malveillance, refuseroient à donner leurs bras pour pourvoir aux besoins de leurs défenseurs, qu'elles déterminent les peines à infliger en pareille circonstance », arrêté mettant en réquisition tous les ouvriers et ouvrières, lesquels seront tenus de se rendre à l'atelier d'habillement établi aux ci-devant Feuillants, « pour y recevoir les étoffes ou toiles coupés, à l'effet de les confectionner ;... les citoyennes incarcérées dans différentes maisons d'arrêt seront tenues également de faire des chemises ;... les cordonniers et leurs compagnons ne s'occuperont uniquement que de la confection des souliers pour l'usage des soldats ;... la société populaire d'Amiens est autorisée à nommer plusieurs membres dans son sein et en nombre suffisant, lesquels seront autorisés à faire des visites chez tous les ouvriers et ouvrières, pour vérifier s'ils exécutent la réquisition ;... les citoyennes qui, ne s'occupant pas de la confection des chemises et autres objets comme ouvrières salariées, et qui néanmoins sont en état de s'y livrer, sont invitées, au nom du salut public et de l'humanité, à se présenter à l'atelier pour demander du travail ; leurs noms seront inscrits sur une liste et rendus publics par la voie de l'impression. » — Fol. 86. Du 21 du 2^e mois. Acceptation de l'échange de deux citoyens dans la levée de 30 000 hommes de cavalerie. Achats d'étoffes pour l'habillement et l'équipement des volontaires nationaux. Mise en liberté de deux citoyens pour rejoindre leur bataillon à Douai. Avis donné par les citoyens Arcambal, commissaire des guerres, et Reverony, capitaine du génie, « que les bâtimens à usage de latrines ajoutés à ceux de l'hôpital militaire, au ci-devant séminaire, se sont écroulés le jour d'hier, sur les 10 heures de la nuit ; la Commission révolutionnaire,... extrêmement surprise que les bâtimens dont la construction est à peine terminée, se soient écroulés, persuadée que cet événe-

ment tient à des causes dont il est essentiel de s'instruire », enquête ordonnée à cet effet. Réception d'une lettre du ministre de l'Intérieur et du signalement du nommé Joseph Herbillon, ci-devant officier municipal de Douvillers. Le minimum des chevaux fixé à huit par canton. Autorisation au citoyen Lottin, marchand de fer à Abbeville, « de se fournir de six milles de fer, savoir de 3 000 chez le citoyen Bazile, 1 500 chez le citoyen Caron, et 500 chez le citoyen Lefèvre, marchands de fer à Amiens », etc. — Fol. 87 v°. Du 22 du 2^e mois. « Le citoyen Police, tailleur, a été amené à la commission par les citoyens Delaunay et Joubert, commissaires de la société ; ces derniers ont déclaré que ce particulier, au mépris de l'arrêté de la Commission, a été trouvé travaillant pour des citoyens de la ville, tandis qu'il ne doit travailler que pour l'habillement des volontaires ;... arrêté que le citoyen Police seroit conduit à la maison du Beffroy, où il sera détenu pendant 24 heures. » Sur une réquisition des administrateurs du conseil révolutionnaire du district d'Amiens au commandant temporaire de ladite ville, « pour faire commander un détachement de la force armée commandé par un officier, à l'effet de se rendre dans la commune de Grattepanche, pour y arrêter et conduire dans la maison d'arrêt de cette ville, les jeunes gens de la réquisition de 18 à 25 ans qui leur seront indiqués par les officiers municipaux dudit lieu, qui ont lâchement abandonné leur drapeau pour se retirer dans leurs foyers, au mépris de la loi » ; sur l'avis du district révolutionnaire d'Amiens du 21 dudit mois, portant que ledit détachement s'est parfaitement acquitté de la mission dont il était chargé, que la difficulté qu'éprouvoit la municipalité pour indiquer positivement les maisons et bâtimens dans lesquels les citoyens de la première réquisition avoient pu se retirer, l'ont forcé de continuer des recherches jusqu'à minuit et plus » ; indemnité de 3 l. à chacun des citoyens composant ledit détachement. Mise en liberté d'un citoyen échoué au sort pour la cavalerie, à l'effet de rejoindre son corps « à Versailles, où est rassemblé le contingent de cavalerie du département de la Somme. » Sur l'observation d'un membre « que, par l'art. 6 du décret du 30 mai dernier, il est enjoint aux officiers municipaux de choisir un instructeur et de veiller, sous peine de destitution, à ce que les citoyens compris dans la 1^{re} réquisition s'exercent au maniement des armes et aux évolutions militaires, qu'il résulte de l'inexécution de ces dispositions, que les citoyens de la première réquisition qui témoignent le plus vif désir de combattre et de terrasser les ennemis coalisés, sont encore occupés, pour la plupart, de leur instruction ; qu'il seroit convenable de parer à cet inconvénient pour la seconde réquisition », arrêté « que les citoyens

compris dans la seconde réquisition..... seront tenus de se réunir tous les jours de décade dans les lieux qui leur seront désignés par les chefs de légion ou commandants de bataillons, pour y être exercés au maniement des armes par leurs officiers ou instructeurs qui seront choisis par les officiers municipaux ;... tous les citoyens qui, sans cause légitime, se dispenseroient de se trouver auxdites assemblées, seront traduits devant les conseils militaires, qui leur infligeront des peines suivant l'exigence des cas. » — Fol. 89. Du 21 du 2^e mois. Sur une lettre du citoyen Huet, commissaire de l'administration pour l'habillement des troupes, demandant « que la commission révolutionnaire veuille bien renvoyer le citoyen Trannecourt, qui travaille aux ci-devant Feuillans en qualité de tailleur, à son atelier, afin qu'il puisse remplir le dédit et les engagements pris avec nous, priant aussi la commission de donner des ordres pour lui faire fournir par le citoyen Wallet les fabriquant de boutons, pour confectionner 3 000 habits qui sont faits depuis 15 jours, en demandant aussi la sortie du citoyen Maillard, emballer, détenu pour avoir contrevenu à la loi, en voulant payer de la fesselle plus cher que ne le fixe le maximum » ; arrêté en conséquence. Route au citoyen Gérard, officier du 2^e régiment de dragons. Contingents de fourrages à fournir par les municipalités. Route à un pionnier du district de Montdidier, pour rejoindre son corps à Landrecies. Impossibilité d'envoyer aux districts les armes et les équipements prescrits par la loi du 17 du 1^{er} mois. Réception de la copie d'une lettre du chef de l'état major de l'armée intermédiaire, au citoyen Dromère, commandant temporaire de la ville d'Amiens, « pour qu'il donne les ordres les plus prompts aux commandants de diverses places du département de la Somme, afin qu'ils les remplissent, pour que tout militaire venant de l'armée sans congé, billet d'hôpital, ordre ou permission en forme, soit arrêté et reconduit à la Réunion sur Oise, en vouant honte aux lâches et mort aux traîtres qui abandonnent leurs drapeaux. » Somme à payer à un officier et à quatre sous-officiers ou dragons employés pour le rassemblement de la cavalerie, d'après le décret du 22 juillet précédent. Remboursement de la dépense faite par le citoyen Gérard, lieutenant au 2^e régiment de dragons, chargé de la partie du rassemblement de la cavalerie à Abbeville, du 18 septembre au 29 octobre 1793. Solde de 5 paires de souliers fournis

sur l'ordre du citoyen Galand, officier municipal commissaire aux prisons, par la veuve Hurtrelle, à 5 particuliers condamnés aux chaînes. — Fol. 90 v°. Du 24 du 2^e mois. Sur une lettre écrite par les administrateurs révolutionnaires du district d'Abbeville, exposant « que des députés des bataillons de leur district leur ont demandé de répartir à chacun desdits bataillons le nombre d'habits faits et existant dans leur magasin, que le citoyen Campont a persisté à demander que les habits lui soient exclusivement accordés comme premier bataillon », considéré « que les bataillons de la première réquisition partis les premiers ayant été exercés au maniement des armes et aux évolutions militaires, ils se trouvent dans le cas d'être commandés de préférence pour marcher à l'ennemi », arrêté « que tous les bataillons de la première réquisition du département seront habillés et équipés par ordre de numéros. » Exposition par le citoyen Verrier, quartier-maître trésorier du 1^{er} bataillon dit des Amis, de la première réquisition du district d'Amiens, des besoins urgents dudit bataillon, « entre autres choses, que les soldats sont couchés depuis leur départ sur la paille, sans draps et sans couvertures » ; arrêté qu'il sera écrit à ce sujet au ministre de la Guerre et que le district d'Amiens pourvoira aux besoins les plus urgents. Avis du passage à Montdidier, à Gournay, à Compiègne, les 28 dudit mois et jours suivants, de 120 hommes de la levée de 30 000 hommes. Paiement de 1 155 l. au citoyen Triboulet, maître de la poste aux chevaux de Montdidier, pour avoir conduit à Landrecies les vivres des jeunes gens de la première réquisition. Autorisation par le Comité de salut public au commissaire chargé par le Comité de subsistance de la commune de Paris et le ministre de l'Intérieur, à faire des achats dans les sept départements de la frontière, des toiles à sacs nécessaires à l'approvisionnement de Paris. Erreur dans l'état de la gratification de 40 s. par jour accordée par le décret du 22 juillet aux officiers, sous-officiers et dragons détachés à Amiens. Recommandation par le ministre de l'Intérieur de ne faire voyager les prisonniers que sur des routes d'étapes de ville en ville. Envoi à la manufacture d'armes de 210 fusils de chasse pour être réparés. Mandat de 30 000 l. au profit du citoyen Démanché, régisseur de la manufacture. Écrit « au commandant temporaire de la ville d'Amiens, à l'effet que, lorsqu'on lui adresseroit des réquisitions, il fasse marcher les soldats des différents dépôts qui sont à Amiens, la garde nationale ne pouvant être requise qu'à défaut d'autres troupes, » — Fol. 92 v°. Du 25 du 2^e mois. Honoraires du citoyen Dubos, commis pour surveiller et presser dans le district de Montdidier l'exécution du décret du 7^e jour de la 2^e

décade du 1^{er} mois. Avis du passage à Amiens, Létouille et Flixecourt, les 29 dudit mois et jours suivants, d'une division de la première réquisition du département de l'Oise. Écrit aux représentants du peuple près l'armée du Nord, que le payeur général du département n'avait délivré au directeur des transports militaires que 10 000 l., au lieu de 100 000. Frais de transport à la manufacture d'armes des cuivres des églises de Breteuil. Sur un arrêté du district de Doullens, autorisation aux citoyens le Comte et Boulanger de remettre au citoyen Darras 40 pièces de toile qui sont à Boves, à la condition qu'elles seront transportées, sous huit jours, dans les magasins dudit district. Demande de décharge de la première réquisition au profit d'un jeune homme de Péronne âgé de 19 ans. Sur une lettre du citoyen Morgand, chef de la légion de la garde nationale d'Amiens, exposant « que les lois sur le service de la garde nationale faites dans le tems de tranquillité, se trouvent insuffisantes au moment où les ennemis de la République travaillent et font des efforts multipliés pour la renverser ; que cet objet important exige des fonctionnaires publics de la garde nationale une plus grande activité de surveillance pour déjouer leurs complots, que des citoyens insoucians négligent de faire leur service quand ils en sont requis, se reposant sur l'insuffisance de la loi, qui ne permet que de les condamner à une amende de la valeur de deux journées de travail ;... il ajoute aussi qu'un très grand nombre de citoyens chargés de fonctions publiques, tels que les membres des comités de surveillance, les commissaires cinquanteniers et autres, se prétendent exempts du service de la garde nationale, que les ouvriers mis en réquisition ont la même prétention, que, comme il ne connoît d'exempts que ceux reconnus par la loi, il pense que ceux qui ont été mis en réquisition étant salariés, doivent être assujettis au remplacement » ; arrêté en conséquence. — Fol. 95. Du 26 brumaire. Envoi à la conciergerie de citoyens de Dury compris dans la première réquisition et restés dans leur commune. Ordonné que 160 fusils en bon état existant dans la manufacture d'armes seront délivrés sur-le-champ aux bataillons qui en manquent. Approbation du compte des fonds mis à la disposition de l'administration pour l'acquisition des effets d'habillement et d'équipement des soldats de la première réquisition. Paiement de dépenses pour les soldats de la première réquisition du district d'Abbe-

ville. Dépôt de cuivres provenant des églises du district de Breteuil. Sur un gendarme qui a vendu son cheval, sous prétexte qu'il était malade et qu'il ne pouvait lui servir. Visa d'un mandat délivré par le district d'Abbeville. Avis du passage à Ham, le 4 frimaire, d'une compagnie de tirailleurs flanqueurs du département de Seine-et-Oise. — Fol. 96 v°. Du 27 brumaire. Observation par les administrateurs du district de Péronne « que, d'après les observations du garde magasin de cette ville,... il est impossible que les communes de ce district puissent transporter les contingents d'avoines, pailles et foins à Soissons et Laon, attendu le besoin urgent que l'on a de ces comestibles pour la nourriture des bœufs qui sont en grand nombre dans cette ville » ; il sera écrit à ce sujet aux représentants du peuple près l'armée du Nord. Avis donné par le ministère de la Guerre « qu'un corps connu sous le nom de Chasseurs bataves partira de Breteuil le 17 frimaire, ira loger le même jour à Mondidier, d'où à Roye pour le 18, et le 19 à Péronne, où il demeurera jusqu'à nouvel ordre. » Sur le procès-verbal tenu le 26 brumaire par les citoyens le Comte, commissaire nommé par l'administration révolutionnaire du district d'Amiens, Rousseau, ingénieur-architecte du département, expert nommé par ledit district, pour procéder, en la présence du citoyen Réverony, capitaine du génie, à la visite de la partie de l'enceinte de la ville du côté de la Hotoie, « d'où il résulte que l'état de délabrement des murs du rempart, depuis le bastion de l'éperon jusqu'à la porte de la Hautoie, est tel que, si les murs ne sont pas reconstruits, le rempart s'écroulera en entier dans le cours de cet hiver » ; arrêté de mettre lesdits travaux en adjudication. — Fol. 97. Du 28 brumaire. Sur le vu du dossier de l'affaire « des nouveaux bâtimens construits à côté de ceux du ci-devant séminaire de la commune d'Amiens, où est établi l'hôpital militaire, et qui se sont écroulés au moment où leur construction n'étoit pas même encore reçue » ; arrêté pris en conséquence. Cheval de luxe accordé à un cavalier du 25^e régiment de cavalerie, pour remplacer le sien, reconnu hors d'état de faire son service. « Il a été écrit aux administrateurs du département de Paris qu'ils autorisent le citoyen Caron l'aîné, imprimeur à Amiens, à tirer de la ville de Paris quatre rames de papier au ci-devant grand Jésus, qu'il a essentiellement besoin. » Envoi au citoyen Rignaut, commandant la gendarmerie à Amiens, de l'état des désertions du 5^e bataillon du département. Visa d'un mandat de 132 l. délivré par le district d'Abbeville au citoyen Beauconsin, marchand de soie. Ordre de faire arrêter « le citoyen Piteux, de la commune de Louvencourt, officier du 1^{er} bataillon de volontaires du département de la Somme, qui a déserté son bataillon. L'escadron qui devait se rendre à Abbeville restera à Amiens et à

Doullens. Sur un mémoire « par lequel le citoyen Mallart, aubergiste et commissionnaire à Amiens, expose que, le 21 octobre dernier, vieux style, il a expédié trois balles de marchandises venant de Lille en passe-debout, et un métier à faire bas venant de Moreuil, qu'arrivés à la porte de Beauvais, le commandant du poste arrêta la voiture, sous le prétexte qu'il ne connoissoit pas la signature des officiers municipaux, et la fit conduire à la société populaire, où étoit alors le procureur général syndic, et à qui on remit lesdites lettres de voiture, que le conducteur n'ayant pu recouvrer lesdites lettres, retourna chez Mallart pour lui annoncer qu'elles étoient perdues à la société populaire, et qu'il l'invitoit à lui en faire délivrer d'autres par duplicata, l'exposant lui donna alors des lettres de voiture par duplicata, lesquelles il fit viser par la municipalité, pour que ce voiturier puisse sortir librement, qu'ayant appris que les marchandises étoient en réquisition, il partit de suite pour Rouen et les fit arrêter » ; mainlevée ordonnée desdites marchandises. — Fol. 99. Du 29 brumaire. Secours aux pères, mères, épouses, enfants, frères et sœurs des volontaires employés au service de la République.

Fol. 99 v°. Du 1^{er} frimaire. Arrêté concernant la réquisition de 200 000 couvertures de laine ordonnée par le Conseil exécutif provisoire, dans laquelle le département de la Somme est compris pour 3 000. Convocation de l'adjudant-major commandant le 3^e bataillon de la première réquisition du district de Péronne, pour se rendre au lieu des séances de la Commission révolutionnaire du département. Cheval de luxe à un cavalier du 25^e régiment de cavalerie. — Fol. 101 v°. Du 2 frimaire. Arrêté ordonnant l'emploi de tous les habits uniformes que peuvent avoir les citoyens de l'intérieur, faisant ou non partie de la garde nationale, à l'effet d'accélérer l'habillement des « défenseurs de la Patrie. » Sur le procès-verbal rédigé par le citoyen le Comte, administrateur du district d'Amiens, « duquel il résulte que le citoyen Suleau, de Grandvillers, s'est présenté pour réclamer dix balles de laine d'agneaux, dont quatre déposées chez le citoyen Pecquery, d'Amiens, rue Saint-Leu, et les six autres chez le citoyen Toussaint, aubergiste, petite rue de Beauvais, avec vingt-cinq pièces de londre commune, et chez le citoyen de Bonne-

Tondu, négociant, rue Saint-Leu, trente-neuf pièces, tant aumales fortes que demie londre, et environ deux cens pièces de Blicourt, que les laines étoient destinées pour des fabricans d'envoile, à qui ledit Suleau les avoit vendues » ; arrêté pris en conséquence. Considéré que la plupart des bataillons de la première réquisition sont sans officiers de santé, « que le 4^e bataillon dit de la Montagne du district d'Amiens paroît désirer pour son chirurgien le citoyen Mathieu Jourdain, de Poix », nomination dudit Mathieu Jourdain en ladite qualité. Paiement de la voiture d'effets d'habillement. Sur une pétition « des citoyens composant la 1^{re} compagnie du 3^e bataillon de la première réquisition du district de Péronne, par laquelle ils se plaignent de ce que la plupart de leurs chefs les ont quittés pour se rendre dans leurs communes, au lieu de les suivre dans celle d'Amiens où ils sont actuellement pour y attendre leur habillement », considéré « que les officiers qui abandonnent leurs postes dans un moment où les loix leur imposent l'obligation d'y rester constamment attachés, ne méritent aucune confiance, qu'ils ne peuvent ni ne doivent continuer d'être chargés d'une mission qu'ils compromettent par leur insouciance et l'oubly de leurs devoirs » ; arrêté que les officiers irrégulièrement absents seront destitués, autorisant les pétitionnaires « à nommer provisoirement des officiers pour remplacer ceux qui se sont absentés sans permission », etc. — Fol. 103 v°. Du 3 frimaire. Avis donné au département de l'Oise que 100 hommes de cavalerie destinés pour Beauvais arriveront le 6 à Breteuil, et le 7 à Beauvais. Avis du passage à Moreuil, Montdidier et Gournay, les 6 frimaire et jours suivants, de 100 hommes destinés pour le dépôt de dragons établi à Compiègne. Id. du passage à Moreuil, Montdidier, Gournay et Compiègne, les 7 frimaire et jours suivants, de 100 hommes destinés au dépôt de chasseurs établi à Reims. Dénonciation de plusieurs jeunes gens de la première réquisition de Ribemont, qui sont venus dans leur commune sans permission. Lettre écrite au district d'Abbeville relativement à environ 140 citoyens de la première réquisition, qui ont déserté leurs drapeaux. Dépenses de port des réquisitions faites par les préposés à l'approvisionnement des armées. Nomination du citoyen Oursel, commissaire inspecteur, à l'effet de se transporter chez les différents marchands de toiles d'Amiens, « pour y désigner et faire enlever celles des toiles propres à l'équipement des défenseurs de la Patrie. » Avoine pour la subsistance des chevaux de la gendarmerie des brigades d'Amiens. Considéré « que la fabrication

des piques est en pleine activité dans l'atelier établi à Amiens, mais qu'on manque de bois propre pour les hampes, considérant que des citoyens de Cottenchy ont des fresnes abattus depuis longtems et très propres pour la confection des hampes, mais qu'ils ont refusé jusqu'à présent de les vendre aux tourneurs chargés de cette fourniture, sous prétexte qu'ils ne sont pas autorisés à se défaire de ces bois, sans une autorisation de l'administration », arrêté « d'autoriser les tourneurs chargés de la fourniture des hampes, à acheter les fresnes dont il s'agit de gré à gré, et, en cas de refus, à les faire mettre en réquisition par la municipalité de Cottenchy, pour être employés à la confection des hampes. » — Fol. 105. Du 4 frimaire. Réquisition de voitures pour le versement des grains des magasins d'Amiens à ceux de Maubeuge. Frais de bureau de la levée des jeunes gens de la première réquisition. Mandat de 100 000 l. pour l'habillement et l'équipement de la première réquisition. Avis du passage du 10^e bataillon du département de Paris, section de la Halle au blé, les 22 et jours suivants, à Poix, Conty, Amiens et Doullens, où il demeurera jusqu'à nouvel ordre. Id., les 21 et jours suivants, du 11^e bataillon du département de Paris, section des Tuileries, se rendant à Arras. Achat de ficelle pour l'emballage des effets d'habillement des troupes du magasin d'Amiens. — Fol. 106. Du 5 frimaire. Écrit à la municipalité d'Amiens « à l'effet de ne laisser pas plus de trois jours les soldats logés chez les citoyens, de faire déloger sur-le-champ les soldats du district de Péronne qui sont depuis huit jours chez les mêmes particuliers. » Les 100 hommes désignés pour le dépôt de dragons établi à Compiègne ne passeront pas par Moreuil et Gournay. — Fol. 106 v°. Du 6 frimaire. Envoi aux districts d'une lettre du ministère de la guerre concernant la levée des bataillons de la première réquisition. Demande aux districts si, conformément à la loi du 3 juin, il s'y est formé des compagnies de canoniers volontaires. Avis du prochain passage à Albert pour Amiens, de différents détachements de liégeois, bataves, belges et déserteurs prussiens. Achat de 4 rames de papier au grand Jésus. Somme à payer au citoyen François Fournier, demeurant à la Motte, commissaire à la visite des chevaux de luxe dans les cantons de Picquigny et Flixecourt. Réquisition de charbon de terre pour la manufacture d'armes d'Amiens. Gratification au citoyen Dulys, commissaire, pour procéder à la répartition du recrutement, la division et encadrement des 4 855 hommes de cavalerie voulu par la loi du 22 juillet 1793. Voiture

de fourrage en mauvais état. Étape aux citoyens le Blond, lieutenant de la 4^e compagnie du 3^e bataillon, Breton, canonnier et Bouillard, fusilier de la garde nationale, chargés d'escorter à Amiens 26 ex-religieuses. La ci-devant église Saint-Firmin-en-Castillon à Amiens, mise à la disposition du citoyen Mathieu, commissaire des poudres, pour y fabriquer du salpêtre. — Fol. 108 v°. Du 7 frimaire. Délégation du citoyen Duval, membre de la commission révolutionnaire, auprès du citoyen Dumont, représentant du peuple, pour affaires urgentes. — Fol. 108 v°. Du 8 frimaire. Arrestation d'une voiture de cuirs appartenant au citoyen Damerval, de Soues, et acquisition desdits cuirs pour le compte de la République. Paiement de travaux faits par le citoyen Bastion dit Languedoc, maréchal à Amiens, pour les chevaux de luxe de Paris à l'hôtel de Cerisy. Autorisation aux gendarmes de la brigade de la Motte de requérir la garde nationale de ladite commune, pour garder les prisonniers qu'ils ont arrêtés durant la nuit, jusqu'à l'instant de leur départ. Mandat de 100 000 l. pour achever de subvenir à la dépense de l'atelier des Feuillants, et de payer les particuliers qui ont fourni des étoffes et toiles. Considéré que, malgré l'arrêté du 20 du mois précédent, plusieurs cordonniers négligent de porter à l'atelier des Feuillants les souliers qu'ils ont faits, arrêté en conséquence. Nomination, par arrêté du citoyen Dumont, représentant du peuple, du citoyen Jean-Baptiste Dubois en qualité de lieutenant de gendarmerie à Saint-Valery. Levée des scellés apposés chez le citoyen Daire, maréchal ferrant à Amiens, sur 18 à 20 setiers de charbon de terre. Sur la demande du citoyen Arcambal, commissaire des guerres, réduction des rations d'avoine des chevaux de la République. Secours aux parents des « défenseurs de la Patrie » de la première réquisition. Demande par le ministère de la Guerre du nombre de compagnies de canonniers volontaires dont on peut disposer. Arrêté sur une lettre du ministère de la Guerre « portant que la Convention nationale ayant jugé convenable de prescrire des mesures de sûreté relatives aux étrangers nés sur le territoire des puissances avec lesquelles la République française est en guerre, le ministre a vu avec peine que, dans la composition de quelques bataillons de la réquisition prescrite par la loi du 23 août dernier, vieux style, on a admis des jeunes gens étrangers, et notamment des Anglais, que s'il a paru indispensable à l'intérêt de la République de mettre cette classe d'hommes en état d'arrestation, à plus forte raison doit-on les rejeter des bataillons destinés à sa défense, que ce principe a tellement été reconnu, que le Comité de salut public est

chargé de faire un rapport à ce sujet, qu'en conséquence le ministre mande qu'on suspende jusqu'à nouvel ordre le dépôt des citoyens de la classe ci-dessus indiquée qui auroient pu être admis dans les bataillons de réquisition et qu'on lui adresse un état nominatif et signalé de ces citoyens, ainsi que ceux qui seront compris dans des bataillons déjà partis pour une première destination. » Rejet d'un mémoire par lequel Philippe-François Benoist, meunier à Hangest en Santerre, expose « qu'étant maire, les occupations que lui donne cette place l'empêchent de régir son moulin ; pourquoi il demande que son fils, âgé de 21 ans, parti dans la réquisition des jeunes gens, revienne pour faire valoir son moulin. » Secours aux familles des citoyens qui se sont voués à la défense de la Patrie. Agrément donné au mémoire par lequel Anne-Françoise Soyer, veuve de Michel de Sachy, meunière à Hangest, expose « qu'après le décès de son mari, il lui est resté quatre enfans ; que, voulant leur procurer leur subsistance à l'aide de son fils aîné, elle a fait valoir un moulin à bled situé au terroir du Quesnel, qui, depuis quelque tems, n'étoit gouverné que par sondit fils aîné ; que, désirant obéir à la loi du 23 août dernier, vieux style, elle le fit partir pour la défense des frontières ; que, ne pouvant trouver aucun garde-moulin pour le remplacer, elle se voit dans le cas de l'abandonner ; que l'art. 16 de la seconde section de la loi du 11 septembre dernier, vieux style, qui fixe le maximum des grains, porte que tous les meuniers sont à la réquisition du ministre de la Guerre et des administrations, que ceux qui quitteroient leurs moulins avant que d'en avoir prévenu la municipalité de leur domicile trois mois auparavant,... seront condamnés, et par corps, à une amende de 3 000 l. ;... pourquoi ladite veuve de Sachy demande qu'on prenne sa fâcheuse position en considération, et qu'on donne les ordres nécessaires pour que son fils, actuellement aux frontières, soit rappelé conformément à ladite loi du 11 septembre. » — Fol. 113. Du 9 frimaire. Sur une pétition des maréchaux ferrants de la commune d'Amiens, exposant « que tout le charbon de terre existant dans ce département a été mis en réquisition pour les ateliers d'armes, que cette réquisition les met dans l'impossibilité de continuer leur état et tend à nuire à l'agriculture et aux armées », lesdits maréchaux sont autorisés à s'en procurer. Sur une lettre du ministère de la Guerre, arrêté concernant la charpie et le vieux linge pour le traitement des blessés. Rejet

d'une pétition des cultivateurs de Gamaches demandant la mise en réquisition des gribaniers pour le transport du contingent de fourrages par la voie de la Somme. Nomination du citoyen Laloue en qualité de commissaire général pour se transporter dans les différents districts, à l'effet d'accélérer la fabrication des souliers nécessaires aux « défenseurs de la Patrie. » Considéré « que le citoyen Jean-Nicolas Loÿse, de la commune d'Armonville, district de Neufchâteau, domestique du citoyen Claude Lambert, demeurant à Colombey, district de Bourmont, département de la Haute-Marne, mis en état d'arrestation comme faisant partie de la première réquisition, a une voiture et quatre chevaux, qu'au lieu de le faire conduire à vuide, il seroit plus convenable de le faire charger de bleds pour l'armée sous Maubeuge qui en a le plus pressant besoin,... instruite d'ailleurs des difficultés que le préposé des subsistances éprouve pour se procurer des voitures », arrêté « que la voiture dudit citoyen Jean-Nicolas Loÿs sera chargée de bled ou de farines pour Maubeuge ; qu'il sera élargi pour mener sa voiture, et qui sera conduit par la gendarmerie nationale de brigade en brigade, et enfin qu'il sera écrit aux administrateurs du district de Maubeuge, pour les inviter à prendre les mesures convenables pour faire conduire ledit Loÿs, avec sa voiture et ses chevaux, à Épinal. » Les chevaux de luxe et autres saisis qui sont dans l'écurie du lieu où le tribunal du district d'Amiens tient ses séances, seront visités, et s'ils sont reconnus impropres au service des armées, ils seront vendus. — Fol. 115. Du 10 frimaire. Sur la demande du citoyen Laloue, commissaire pour les cuirs et la surveillance de la confection des souliers, autorisation au citoyen Théodore Quentin, tanneur à Amiens, d'acheter douze setiers d'orge qui lui sont nécessaires pour perfectionner ses cuirs. Le corps des ci-devant chasseurs bataves ne passera pas par Roye et Péronne, mais par Moreuil et Morisel. Rejet d'une demande du district de Gournay à l'effet d'être autorisé à acheter les étoffes qui lui sont nécessaires pour l'habillement des citoyens de la première réquisition levés dans son ressort, et cela attendu la pénurie où se trouve le département, notamment en étoffes, « que cette disette est telle qu'elle se trouve forcée de fournir à ses défenseurs des culottes en étoffes de pannes, que d'ailleurs les étoffes, toiles, etc., ayant été mises en réquisition par les représentants du peuple près l'armée du Nord, l'administration ne peut en permettre la mainlevée. » — Fol. 115 v°. Du 11 frimaire. Autorisation au citoyen Sonnet d'acheter des toiles partout où il pourra en trouver, pour faire des sacs, en l'informant qu'il existe dans les environs de la

commune de Roye, chez différents cultivateurs, plus de 2 000 sacs qu'il pourroit requérir, en lui observant qu'il ne doit pas attendre au dernier moment pour faire de semblables demandes. Sur une lettre « des officiers municipaux, des citoyens, marchands et fabricants de bas de la commune de Méharicourt, par laquelle ils annoncent... qu'ils ont envoyé en dépôt à Amiens tous les bas qui se sont trouvés fabriqués, qu'ils préviennent que leur commune, qui n'a jamais disposé de la laine en écriu, se trouve aujourd'hui incapable d'en employer, attendu que les marchands et fabricants de laine refusent absolument d'en donner au prix du miximum,..... considérant qu'il paroît qu'il existe dans différentes communes du district de Mondidier des magasins de laine assez considérables, que les propriétaires refusent de les vendre au prix du maximum, qu'un semblable abus doit être réprimé ; considérant aussi qu'il est de l'administration de connoître si le refus de la vente des marchandises ne provient pas de l'arrêté des représentants du peuple près l'armée du Nord, qui ont mis toutes les laines, etc., en réquisition pour le service des armées, car s'il en étoit ainsi, le refus seroit fondé, mais s'il étoit prouvé que les propriétaires ne voulussent pas vendre qu'au dessus du maximum, ils seroient alors dans le cas d'encourir les peines portées par la loi, considérant que cette réquisition sur les marchandises met le commerce dans une stagnation dangereuse, même pour l'intérêt public, qu'il seroit donc convenable, dans la circonstance, de faire délivrer des laines aux citoyens qui s'occupent de la confection des objets nécessaires à l'habillement et équipement des défenseurs de la Patrie », arrêté « que deux membres, l'un pris dans le sein de la municipalité, et l'autre dans celui du comité de surveillance de la commune de Méharicourt, seront autorisés à faire des perquisitions chez tous les citoyens des communes du canton de Rozières, feront un inventaire des laines qu'ils trouveront, requerront les propriétaires de ne les vendre à qui que ce soit, sans le consentement de l'administration, desquelles opérations lesdits commissaires rendront compte, pour être ensuite statué ce qu'il appartiendra ; lesdits commissaires sont aussi autorisés à se concerter, pour l'exécution du présent arrêté, avec la société populaire de Lihons. » Sur l'observation faite par le citoyen Lucas, commissaire chargé de requérir des étoffes pour l'habillement des troupes dans la commune de Quiry, « qu'au moment d'arrêter ces étoffes, il a trouvé dans ce lieu

le citoyen Leclercq, qui étoit chargé de commissions à l'effet de requérir ces mêmes étoffes pour l'administration d'habillement, que ce dernier ayant prétendu les obtenir de préférence, il a cru devoir se retirer, après avoir néanmoins fait défenses aux officiers municipaux de laisser enlever ces marchandises jusqu'à ce qu'il ait rendu compte de sa mission à la commission révolutionnaire du département de la Somme » ; arrêté « que le citoyen Lucas se transportera sur-le-champ à Quiry-le-Sec, pour y requérir au nom de la loi toutes les étoffes qui y existent et qui sont propres à l'habillement des troupes ; les officiers municipaux de Quiry seront tenus, sous leur responsabilité capitale, de prêter aide et assistance audit commissaire, pour l'enlèvement de ces étoffes ; ils donneront les réquisitions nécessaires à la force armée de protéger et assurer l'exécution de la mission du citoyen Lucas ; ils requerront sur-le-champ le nombre de voitures nécessaires pour le transport des étoffes dont il s'agit ;... qu'une expédition du présent sera envoyée au ministre de la Guerre, et qu'attendu les besoins du département, eu égard à ses faibles ressources, le ministre sera engagé à prendre des mesures pour qu'il ne soit accordé de commission pour des achats dans l'étendue de ce département, que sous la condition que les préposés ne pourront les remplir qu'après avoir obtenu l'autorisation de la commission révolutionnaire. » Mandat de 25 566 l. au profit du citoyen Vanrobais et C^{ie}, fabricant, pour fournitures faites aux jeunes gens de la première réquisition. Mandats au profit des citoyens Auguste Martin, fabricant, Galempoix, Orville fils, fabricant, le Blond-Dennel, marchand quincaillier, veuve Hommassel et consorts, pour fournitures analogues. Rejet d'un mémoire présenté par un citoyen de Ronsoy, dont trois enfants sont dans la réquisition de 18 à 25 ans, demandant l'exemption pour les autres. — Fol. 117. Du 12 frimaire, Réquisition de voitures. Sur ce que « l'atelier de confection de chemises pour les défenseurs de la Patrie est près de manquer de toiles, instruite que des citoyens non commerçants ont, par des vues criminelles d'agiotage, fait des achats considérables de toiles, qu'ils les ont conservées dans des lieux particuliers sans besoin, et sans les avoir fait confectionner, considérant que, dans la position actuelle où les besoins se multiplient à un point infini, tous ceux chez lesquels il existe des étoffes ou toiles qui forment pour eux un superflu, doivent les céder à la République », nomination des citoyens Courset et Devally, pour, en qualité de commissaires, « se transporter, accompagnés d'un officier municipal, chez ceux des citoyens de cette ville qu'ils croiront avoir fait de ces sortes

d'approvisionnements d'étoffes, à l'effet d'y faire des visites domiciliaires et de requérir les toiles non confectionnées qu'ils pourront trouver. » Arrêté « qu'attendu la pénurie de toiles dans le département et l'immensité des hommes... à occuper, le citoyen Vaucanu, commissaire national, suspendra tout achat de toiles jusqu'au moment où l'administration se sera procuré les quantités qui lui sont nécessaires pour la levée des jeunes gens de la première réquisition et jusqu'à ce que le Comité de salut public ait statué sur l'arrêté qui lui a été adressé à ce sujet. » Secours réclamé par le père d'un volontaire. Autorisation au citoyen Dupuis, étapier, de se transporter accompagné de deux gendarmes dans les communes de Bresle et de Baizieux, à l'effet de faire effectuer la fourniture de blé que les maires et officiers municipaux de ces communes s'étaient obligées de lui faire. Sur une pétition du citoyen Sonnet, préposé aux subsistances militaires d'Amiens, « expositive que les ouvriers employés à la manutention des grains refusent de continuer de travailler au prix de 30 s. par jour, qu'au moment où il a plus besoin de bras que jamais, le peu qui lui restoit ont abandonné leur atelier, ce qui le met dans une gêne extrême ; qu'il lui arrive à l'instant de Calais et de Boulogne 10 000 quintaux de blé, qu'un courrier vient aussi de lui annoncer qu'il arrive le 15 du courant 5 000 hommes de troupes, et pour qui il faut préparer le pain » ; considéré, entre autres choses, « que la loi du maximum a rendu les denrées si rares, que les ouvriers passent une partie de leur temps pour s'en procurer, ce qui rend leur sort plus malheureux », arrêté que « la journée des ouvriers qui travaillent à la manutention des grains sera provisoirement portée à 40 s. » Sur une pétition du citoyen Firmin Petit, fournisseur de la viande aux troupes de la garnison d'Amiens, portant « qu'une division de l'armée du Nord composée de 5 000 hommes environ arrivera à Amiens le 15, y séjournera le 16, et qu'elle en partira [avec ?] pour quatre jours de vivres », autorisation au district d'Amiens « de nommer un commissaire pour accompagner ledit Petit et faire marquer dans les faubourgs d'Amiens les bestiaux qui seront reconnus propres pour la nourriture de la troupe,..... à mettre en réquisition le nombre de garçons bouchers qui sera reconnu nécessaire pour accélérer la distribution et à faire fournir au pétitionnaire un local convenable pour déposer la viande. » Envoi au ministre de la guerre d'un extrait du procès-verbal des 10 et 11 dudit mois,

concernant les toiles pour les chemises de « nos braves défenseurs. » Ordre aux officiers municipaux de la Chaussée de Picquigny, de faire transporter sur-le-champ à l'atelier des Feuillants à Amiens, toutes les toiles propres à l'usage de la troupe qui se trouvent dans leur municipalité. Rappel aux districts d'Abbeville, Péronne, Doullens et Montdidier de la fourniture par décade du nombre d'effets confectionnés pour les faire passer « à nos braves défenseurs. » Envoi au ministre de la Guerre de l'arrêté du 11 dudit mois, « pour empêcher les commissaires des départements voisins de venir acheter des étoffes dans celui de la Somme. Foin et avoine pour l'approvisionnement de la place de Lille qui en est absolument dépourvue. — Fol. 119. Du 13 frimaire. Sur une lettre du citoyen Florent Guiot, représentant du peuple près l'armée du Nord, demandant « un état des effets d'habillement tels que souliers, bas, chemises, culottes, gilets et habits, ainsi que les étoffes propres à confectionner ces différents objets, en l'invitant de concourir au fournissement de souliers et bas aux défenseurs de la Patrie de la colonne qui passera le 15 et 16 à Amiens », répondu qu'il est impossible de fournir lesdits équipements, « attendu que plus de 1 000 citoyens de la première réquisition de ce département manquent de tous ces objets, que néanmoins il existe dans le magasin militaire de ce département de quoi fournir en bas, vestes et culottes aux besoins de deux divisions, en lui mandant qu'il n'a qu'à adresser à la commission révolutionnaire des ordres pour le garde-magasin militaire, on fera faire passer sans délai les objets qu'il désignera. » Dépôt par le district d'Amiens à la manufacture d'armes de cette ville de 20 mille pesant de fer provenant des églises. Mandat de 40 000 l. au régisseur de l'atelier d'armes à Amiens. — Fol. 119 v°. Du 14 frimaire. Représentation par plusieurs fabricants de la commune d'Amiens « que la réquisition sur les étoffes les gêne beaucoup et entrave même leur commerce, pourquoi ils ont demandé qu'on leur enlève les pièces d'aumale et blicourt qu'ils avoient chez eux et qu'on leur en payât le prix, d'après l'estimation, afin de les mettre à portée de continuer la fabrication des étoffes », autorisation au citoyen Bloquel de recevoir dans l'atelier des Feuillants toutes les pièces de blicourt, aumale et autres étoffes qui auront été jugées propres à l'habillement. Envoi au citoyen Vidalin, représentant du peuple à Abbeville, d'un arrêté relatif aux chevaux à fournir par la commune de Berneuil et le district de Doullens. Sur une lettre dudit citoyen Vidalin, accompagnée d'une lettre du citoyen Roussel, maire de Berneuil, annonçant au citoyen le Cointe,

commissaire nommé pour surveiller et presser la levée des chevaux prescrite par le décret du 17 du 1^{er} mois, « qu'il a pris toutes les mesures convenables pour faire rassembler ceux de cette commune, mais qu'il n'a pu y réussir », arrêté, attendu le refus fait par les cultivateurs de Berneuil de déférer à l'invitation du maire, « que les citoyens officiers municipaux de ladite commune seront tenus, sous leur responsabilité, de faire rassembler tous les chevaux qui y existent, au jour et heure qui seront indiqués par le citoyen commissaire, à l'effet par lui de faire choix de trois chevaux, pour remplacer pareil nombre qui a été réformé ; les cultivateurs de ladite commune qui se refuseront d'exécuter l'ordre qui leur sera donné à cet égard seront regardés comme suspects et traités comme tels ;... que le district de Doullens étant composé de 9 arrondissements de juges de paix, il livrera un supplément de huit chevaux, lesquels seront fournis par les neuf arrondissements. » Nouvelle publication de l'arrêté du 10 dudit mois, au sujet de la déclaration à faire par les marchands d'Amiens des étoffes propres à l'habillement des troupes. Avis de passages de troupes pour les dépôts de cavalerie à Beauvais, et de chasseurs à Reims. Envoi aux membres du conseil d'administration du bataillon de la Montagne du district d'Amiens, de copie d'une lettre du ministère de la Guerre concernant les effets d'équipement qui lui manquent. Demande aux officiers municipaux d'Amiens des dispositions qu'ils ont prises pour loger les 5 000 hommes qui doivent arriver le lendemain. Le commandant du 3^e bataillon du district devra s'adresser au citoyen Taillefer, adjudant général, pour avoir des instructions pour son bataillon. Avis du passage à Roye à et Péronne, les 17 dudit mois et jours suivants, de deux bataillons de Seine-et-Oise. — Fol. 120 v°. Mandat de 200 l. au citoyen Dubos, chargé par le citoyen Vidalin, représentant du peuple, de surveiller et presser dans le district de Montdidier l'exécution du décret du 7^e jour de la 2^e décade du 1^{er} mois, pour ses honoraires. Traitement du citoyen Arcambal, commissaire des guerres à Amiens. Avis du passage à Moreuil et à Montdidier, à Gournay et à Compiègne, les 16 dudit mois et jours suivants, de 500 prisonniers, y compris l'escorte. — Fol. 121. Du 16 frimaire. Mandat de 200 000 l. pour solder les fournitures faites à l'atelier d'habillement militaire à Amiens. Sur une réquisition faite par le citoyen Nourtier, commissaire des guerres à

Doullens, pour pourvoir à la fourniture de bois de chauffage aux casernes des troupes en garnison audit Doullens, et la réponse de la municipalité dudit lieu, « qui déclare qu'il est de toute impossibilité de trouver du bois dans cette ville », approbation de l'arrêté du district révolutionnaire de Doullens « portant qu'il sera sur-le-champ commandé provisoirement six voitures qui se chargeront le 16 de ce mois dans les bois de Luchaux, six cordes de bois pour être de suite délivrés aux militaires en garnison à Doullens », que cette fourniture sera continuée au fur et à mesure des besoins. Sur le vu de l'état des déclarations des quantités de draps, tricots, pannes, etc., fournis par les négociants d'Amiens, considéré « que l'atelier de confection d'habillement et équipement est dépourvu d'étoffes, que les quantités de drap existantes chez les commerçants sont insuffisantes pour procurer le nombre d'habits nécessaires, qu'il est essentiel de pourvoir à ce déficit, en substituant aux draps pour les culottes, la panne, poil ou laine, et par préférence cette dernière, qui est on ne peut plus solide, ... arrêté que les draps et tricots compris dans les déclarations dont il s'agit, ainsi que les pannes blanches, seront achetées dans le plus bref délai pour le compte de l'administration, transportés dans ses magasins et payés au taux du maximum, ... que les culottes seront faites de pannes ; ... qu'il sera député auprès du citoyen Dumont, représentant du peuple, pour l'engager à autoriser la commission à employer également la panne pour l'usage des vestes ; ... les députés demanderont pareillement l'agrément du citoyen représentant à l'effet d'employer pour les vestes et culottes la panne grise, afin de suppléer à l'insuffisance de la blanche. » Sur l'observation faite par le citoyen Arcambal, commissaire des guerres, « que le maximum fixé sur tous les combustibles ne permet plus de s'en procurer autrement que par la voye de réquisition, que le district d'Amiens a nommé des commissaires à l'effet de mettre à la disposition du préposé des subsistances militaires de cette place des quantités de bois nécessaires ; que les commissaires nommés pour la partie haute de la rivière de Somme ont obtenu quelque succès, mais bien au-dessous des besoins du service ; que celui envoyé dans la partie basse n'y a rien trouvé dans l'étendue de ce district ; il a seulement constaté et vérifié que, dans les communes de Long et Longpré-les-Corps-Sains, du district d'Abbeville, on s'y procureroit la quantité de tourbes convenable, et d'une quantité (qualité ?) infiniment supérieure à celle de la partie supérieure de la Somme » ; arrêté « que le citoyen Delahaie, préposé des subsistances à Amiens, sera autorisé de mettre en réquisition 258

pires de tourbes, savoir, 200 piles dans la commune de Long, et 58 dans celle de Longpré-les-Corps-saints, ... à la charge par lui d'en payer le prix... sur le pied du maximum. » Considéré « qu'il se trouve dans ce département suffisamment de cuirs d'empeignes pour ses besoins, mais qu'il s'en trouve très peu pour les semelles, qu'on ne peut sans cela faire confectionner de souliers » pour les troupes, nomination du citoyen Jean-Baptiste Laloue, en qualité de commissaire pour se transporter dans les départements de l'Oise, Seine-et-Oise et Seine-Inférieure, « à l'effet d'acheter au compte de l'administration les cuirs à usage de semelles et en quantité suffisante » ; ledit commissaire autorisé à délivrer des lettres de change sur l'administration ; « le présent sera soumis à l'approbation des représentans du peuple Dumont et Duquesnoy actuellement dans ce département ; ... une expédition d'ycelui sera adressée tant au Comité de salut public de la Convention nationale qu'au ministre de la Guerre, pour leur faire connoître les mesures que prend l'administration afin d'accélérer la chaussure de nos braves défenseurs. » Arrêté, « vu la dénonciation de plusieurs citoyennes sur la mauvaise coupe des chemises à l'atelier des Feuillans », nommant des commissaires « pour, en présence de deux experts qui seront nommés par les coupeuses, vérifier les diverses manières de couper les chemises et en rédiger procès-verbal que les commissaires remettront à la commission révolutionnaire. » Nomination du citoyen Varin, procureur-syndic du district de Montdidier, en qualité de commissaire pour se rendre dans le district d'Abbeville, « pour y suivre les différens objets concernant le service, dont l'administration l'a chargé. » Approbation de différens mandats délivrés par le district d'Abbeville au citoyen Tassart, marchand linge, au citoyen Cordier l'aîné, marchand pelletier, au citoyen Pierre Noiseux, fabricant. — Fol. 123. Du 17 frimaire. Exécution de l'arrêté du citoyen Duquesnoy, représentant du peuple, requérant « de faire livrer 1 500 paires de souliers et de les faire transporter à Breteuil, pour être distribués aux citoyens faisant partie de la colonne partie ce matin et qui se porte contre les rebelles de l'intérieur. Indemnité aux citoyens Pontiac, Melot, et Lang, sous-officiers de cavalerie, instructeurs pour l'encadrement des 4 399 hommes de cavalerie qui doivent s'assembler tant à Amiens qu'à Abbeville. Concours « qui doit avoir lieu pour les

citoyens qui désireroient entrer dans le corps du génie. » Le district de Doullens fera conduire au lieu des séances de la commission révolutionnaire du département, le citoyen Charles-Joseph de l'Homel, « qui prétend ne pas servir en qualité de cavalier pour la commune de Naours et Havernas, attendu le certificat d'infirmités qu'il produit. » Secours aux familles des « défenseurs de la Patrie. » Considéré « que la manufacture d'habillements manque absolument de boutons, qu'on ne peut lui en procurer par le défaut de charbon nécessaire pour leur fabrication,.... qu'il n'y a pas de charbon sur le marché,... qu'il s'en trouve une certaine quantité chez le citoyen Boucher, rue des Jacobins,.... arrêté que le charbon existant chez le citoyen Boucher sera mis en réquisition, que le citoyen Sarrazin qu'elle a nommé commissaire à cet effet, pour faire enlever six caziers, pour être délivrés au citoyen Wattebled, fabriquant de boutons, qu'il en sera laissé pareille quantité au citoyen Boucher, que l'excédent, s'il s'en trouve, et dont la quantité sera constatée, restera en dépôt pour être représentée à la première réquisition. » Visa d'un état de la dépense occasionnée par la fourniture des voitures et chevaux pour les convois militaires du 1^{er} avril au 30 octobre 1793. « Le citoyen Royer a apporté sur le bureau deux paires de bottes qu'il a confectionnées, qu'il présente pour modèles et dont il offre de fournir une certaine quantité, savoir les bottes de cavaliers au prix de 32 l., et celles de hussards, au prix de 30 » ; lesdites paires de bottes seront visitées par les experts nommés pour la réception des souliers. Considéré « que les moyens les plus efficaces pour faire jouir la République de l'économie qu'elle a droit d'attendre dans toutes les parties d'administration, notamment dans celle de l'habillement et équipement des défenseurs de la Patrie, c'est d'employer, pour l'acquisition des effets nécessaires pour ces objets, des patriotes non intéressés et désirant le bien de la République ;.... qu'il n'est pas possible de se procurer dans ce département tous les objets qui lui sont nécessaires pour l'habillement et équipement des défenseurs de la Patrie, que les acquisitions faites de toutes les étoffes et toiles par des agens de l'administration de l'habillement, ont occasionné une pénurie si considérable, que la commission ne peut satisfaire aux engagements qu'elle a pris vis-à-vis des bataillons qui ont été levés dans son ressort, qu'elle ne peut y parvenir qu'en ayant recours aux départemens qui abondent en effets d'habillement et équipement », nomination de commissaires « à l'effet de faire toutes les acquisitions en étoffes et toiles nécessaires pour l'habillement et équipement de nos défenseurs de la

Patrie. » — Fol. 124 v°. Du 18 frimaire. « Il a été mis sur le bureau, 1° un mémoire présenté par le citoyen Denis de France, de Champien, du district de Mondidier, par lequel il expose qu'il a été dénoncé au représentant du peuple Dumont par la municipalité dudit Champien, premièrement pour avoir acquis une fortune considérable aux dépens des malheureux ; deuxièmement, pour avoir mis de la lenteur à détruire les signes de la féodalité qui se trouvent dans la maison où il demeure ; que son incarcération n'a été prononcée par le représentant du peuple qu'à la sollicitation des officiers municipaux, qu'il expose qu'il sera bientôt nommé une commission pour l'examen des dénonciations, qu'il s'empresse d'adresser sa justification et de prouver en même tems que les officiers municipaux, loin d'avoir pour but l'intérêt de la République, n'ont d'autres motifs que de mettre le réclamant dans l'impossibilité de faire contre eux des dénonciations qui ne seroient que trop conformes aux loix ; que, quant à la dénonciation relative à sa fortune, il observe qu'elle ne s'est jamais accrue aux dépens des malheureux de Champien, qu'au contraire, ce qui prouve qu'il leur a toujours fait du bien, c'est qu'ils sont tous prêts de s'intéresser en sa faveur pour avoir son élargissement ; que la Convention nationale ayant décrété qu'il seroit nommé une commission pour examiner les causes d'accroissement de fortunes, il prévient ce décret en déclarant qu'il est propriétaire de 28 journaux de terre sur le territoire de Rouvroy et environs, provenant du patrimoine tant de sa femme que de lui, qu'il a hérité... ; que quant à la dénonciation concernant les signes de féodalité dans la maison qu'il occupe, il y répond en prouvant qu'aussitôt le décret qui ordonne la destruction de ces emblèmes, il les a couverts d'abord de plâtre, sur l'avis unanime de la municipalité ; que, loin d'avoir des préjugés pour l'ancien régime, il a fourni l'arbre le plus convenable pour celui de la Liberté, où il étoit le premier à la cérémonie, qu'il a des attestations de civisme de la part du district de Mondidier, qui le chargeoit du recensement des grains par sa délibération du 30 août dernier, que son seul crime est d'avoir trop bien rempli cette mission, en découvrant des faits qui eussent inculpé gravement les officiers municipaux, s'il avoit eu le tems de les faire connoître à l'administration : d'abord pour avoir fait des fausses déclarations de grains, puisque le citoyen Picard, officier municipal dudit

Champien, a fait conduire à Pont-l'Évêque 140 sacs de bled, dont 40 ont été arrêtés par les municipalités de Noyon et Charmoise, tandis que ce particulier en refusoit aux habitans de Champien ; et encore une preuve bien plus frappante, c'est que, étant nommé commissaire, ainsi qu'il est dit, pour le recensement des grains, l'on a trouvé chez le citoyen Picard 20 sacs de bled vieux et 150 septiers d'avoine vieille, ce qui prouve sa fausse affirmation, en affirmant qu'il n'en avoit pas pour la commune ; il accuse aussi la municipalité de Champien d'avoir contrevenu aux lois relatives au recrutement de l'armée, en retenant dans la commune, sept volontaires qui avoient quitté leurs drapeaux, dont deux étoient le fils du maire et un autre son neveu, qu'ils ont attendu pour les faire rejoindre que la gendarmerie vînt leur intimer l'ordre, et qu'au lieu de les faire rejoindre de suite leur bataillon, ils leur avoient donné des passeports pour aller où bon leur sembleroit, sans indiquer qu'ils étoient volontaires et qu'ils devoient rejoindre leur bataillon, qu'au contraire ils enjoignoient aux officiers civils et militaires de les laisser passer librement, en les accusant aussi d'avoir distrait des deniers publics, au sujet de la contribution patriotique, en observant à la commission l'inconduite et l'incivisme de cette municipalité, qui abuse de la confiance du poste qu'elle occupe en persécutant un citoyen irréprochable, en observant aussi que cette municipalité est composée de parents au degré prohibé par la loi ; 2° le certificat du citoyen Lefebvre, commis du receveur du district de Mondidier, par lequel il constate que les officiers municipaux de Champien n'ont versé jusqu'à ce jour aucune contribution patriotique ; 3° le procès-verbal de levée des scellés chez le citoyen de France, fait par le citoyen Philippe-Firmin Cozette, vice-président, et Jean Nique, membre du comité de surveillance de la commune d'Avre-Libre, ci-devant Roye, portant que les scellés ont été reconnus sains et entiers et qu'il ne s'est rien trouvé contre la République, qu'au contraire, on a trouvé chez lui des gazettes très patriotiques ; 4° les deux passeports délivrés par les officiers municipaux de Champien aux citoyens Louis-Valentin de Champ, et Jean-Charles Capaumont, pour voyager dans l'étendue de la République ; 5° la dénonciation des officiers municipaux de Champien portant que ledit de France doit être mis en état d'arrestation, que c'est un contre-révolutionnaire, qu'il portoit même encore une canne à sabre où étoit inscrit Vive le Roy, que ce seroit débarrasser la commune de Champien que de le mettre en état d'arrestation.... ; 7° un mémoire en forme de réponse à celui du citoyen Denis de France, fait par les officiers

municipaux de Champien, par lequel ils dénie tous les faits annoncés par ledit de France, en disant que ce n'est qu'un turbulent, qu'il ne s'est jamais conformé aux loix ; à la suite est différentes délibérations et même en partie le contenu du registre aux délibérations de la commune de Champien, le tout pour servir de réponse à la demande que leur avoit fait le citoyen Warin, procureur-syndic du district de Mondidier ; 8° l'avis du district de Mondidier, du 28 brumaire, portant qu'outre les faits particuliers détaillés qu'annonce ledit de France, il y en a encore d'autres personnels et très graves contre ladite municipalité de Champien, ont arrêté que préalablement le citoyen Warin, procureur-syndic du district de Mondidier, se transporterait à Champien et partout où besoin seroit, pour prendre les éclaircissemens nécessaires au sujet des dénonciations dont il est parlé ci-dessus, qu'il feroit même assembler la municipalité, l'interrogeroit et enfin feroit à cet égard tout ce que la prudence lui dicteroit ; 9° un second avis du district de Mondidier du 8 frimaire, portant que n'ayant jamais trouvé dans le citoyen de France qu'un excellent patriote, ils estiment qu'il doit être élargi, pour ensuite se pourvoir contre la municipalité de Champien au sujet des dénonciations dont s'agit, et être statué ce qu'il appartiendra ; 10° un 3° avis du district de Mondidier, considérant qu'il est prouvé que les deux passeports délivrés par les officiers municipaux de Champien et joints au mémoire dudit de France, prouve que ces officiers municipaux ont prévarié, non seulement en souffrant chez eux des volontaires, mais plus encore, en leur facilitant de s'éloigner, considérant aussi que la municipalité de Champien ne peut subsister, à cause de la parenté des membres, sont d'avis qu'il y a lieu par la commission révolutionnaire de casser la municipalité de Champien, et que les habitans de cette commune seront tenus de s'assembler pour procéder à la formation d'une nouvelle municipalité » ; arrêté que l'avis du district de Mondidier sera confirmé, approuvé et exécuté, et que « les citoyens composant la municipalité de Champien seront mandés à la barre de la commission révolutionnaire. » Avis au département du Pas-de-Calais de l'arrivée à Amiens et du prochain départ pour Doullens et Arras du 11^e bataillon de la première réquisition du département de Paris. Cheval de luxe accordé à un hussard. Nomination d'un gendarme. Arrêté concernant la fabrica-

tion en pannes des vêtements pour la troupe, en raison de la pénurie de draps et de tricots qui existe dans le département. — Fol. 128. Du 19 frimaire. « La commission révolutionnaire du département de la Somme, qui, après lecture du mémoire du citoyen Butel, considérant que l'inculpation qui lui a été faite verbalement par le citoyen Cattaert ne peut être que l'effet d'une erreur de sa part, d'une trop grande crédulité qu'il a accordée à la calomnie dont la malveillance a essayé de noircir le citoyen Butel, qu'il résulte des éclaircissements qui ont été procurés à l'administration, que la conduite de ce citoyen a toujours été intacte, qu'on ne peut lui faire le moindre reproche sur sa probité, son honneur et à la parfaite intégrité qu'il a toujours professé, a arrêté, ouï le procureur général syndic, que la dénonciation faite verbalement le 11 de ce mois par le citoyen Cattaert contre le citoyen Butel n'a pas le plus léger fondement, en conséquence qu'elle sera et demeurera comme non avenue, à l'effet de quoi, expédition du présent sera délivrée à ce citoyen, comme un témoignage de l'intime conviction de son innocence et de la pureté des sentimens dont elle l'a vu animé depuis son entrée dans l'administration. » Somme de 400 000 l. mise à la disposition de la commission révolutionnaire pour l'habillement et l'équipement des jeunes gens de la première réquisition. Sur la réquisition du commandant et des officiers du dépôt du 25^e régiment de cavalerie, autorisation au citoyen Martin, maréchal ferrant dudit corps, de prélever chez le citoyen Daire, maréchal, rue de Noyon à Amiens, 3 setiers de charbon de terre. Écrit au district d'Abbeville de s'adresser au commissaire établi à Arras pour savoir l'endroit où il doit verser son contingent en paille, foin et avoine, et que les contingents antérieurs à celui du 27 brumaire seront conduits à Avesnes et à la Capelle. — Fol. 128 v^o. Du 20 frimaire. Sur la dénonciation faite par le citoyen Quéquet, capitaine de la 10^e compagnie du 3^e bataillon de la première réquisition du district de Péronne, sur ce que « plusieurs jeunes gens de la première réquisition de la commune de Suzanne refusent de rejoindre ce bataillon, quoique ayant été prévenus de le faire », arrêté « que le maire et le procureur de la commune de Suzanne seront mandés au lieu des séances. » — Fol. 129. Du 21 frimaire. Réclamation aux cinq districts de l'état des potasses, cendres, salins ; soufres et charbon de bois de bourdenne dont ils ont négligé l'envoi. Envoi au Comité de salut public et au ministre de la Guerre des arrêtés pris pour accélérer l'habillement et l'équipement des défenseurs de la Patrie. Paiement des dépenses faites par le citoyen Dulys, chargé du rassemblement à Amiens des 4 800 hommes et des

chevaux levés en exécution de la loi du 22 juillet. Approbation de différents mandats délivrés par le district d'Abbeville. Sur ce que « on a trouvé caché dans la ci-devant maison religieuse de Sainte-Marie, aujourd'hui la manufacture d'armes, deux sacs de ritz et trois petites balles de coton », la commission, « instruite que des négocians avoient des magasins de marchandises dans cette maison, que des malfaiteurs auroient pu s'introduire et soustraire ces objets pour ensuite les enlever lorsqu'ils en auroient trouvé l'occasion favorable », ordonné d'annoncer ladite trouvaille à son de trompe dans la ville d'Amiens, pour que les intéressés puissent venir réclamer les objets. Dispense de la première réquisition au citoyen Morillot, surnuméraire au bureau d'enregistrement à Amiens, à cause de la faiblesse de sa vue. Sur le vu de l'état « des pères de famille et parens des citoyens qui sont aux frontières et qui ont fait le service de la garde nationale aux maisons d'arrêt de la ville d'Abbeville des personnes suspectes arrêtées en vertu de la loy du 12 aoust et 17 septembre dernier, vieux stile,... considérant que, parmi les personnes mises en état d'arrestation.... il en est qui n'ont pas la faculté de payer les frais de garde auxquels elles sont tenues par l'art. VIII dudit décret, considérant aussi que les citoyens préposés à la garde d'ycelle ne sont point fortunés et attendent après le produit de chaque jour de travail pour se procurer leur subsistance et celle de leur famille », arrêté « que les frais de garde dont s'agit seront payés provisoirement par toutes les personnes détenues dans les maisons d'arrêt en état de payer et qu'il sera écrit au ministre de l'Intérieur, pour l'inviter de faire connoître sur quels fonds seront payés la part de ceux qui se trouveront absolument hors d'état de payer. » — Fol. 130 v^o. Du 22 frimaire. Le régisseur de l'atelier des Feuillants sera autorisé à envoyer immédiatement au 4^e bataillon de la première réquisition du district d'Amiens les 300 paires de souliers qui se trouvent actuellement dans son magasin. Sur l'observation faite par le citoyen Varin, procureur syndic et commissaire du directoire révolutionnaire du district de Montdidier, « que les cordonniers de ce district ne pouvoient se conformer à la loy relativement à la qualité des cuirs parce qu'il est impossible de se procurer des empeignes en veau ciré, qu'on pourroit y suppléer par d'autres en vache, que les souliers seroient aussi bons pour l'usage que s'ils étoient en veau, pour quoi il a déposé

sur le bureau deux paires de souliers cachetées du sceau du district, pour modèles, au prix de 6 l., 13 s., 6 d. la paire », autorisation de recevoir des souliers ainsi faits et audit prix. Sur un mémoire « présenté par le citoyen Dominique Jacquet, ci-devant fourbisseur à Amiens, par lequel il expose qu'il quitte son état pour s'incorporer dans les volontaires nationaux, que lors de son départ, il lui restoit encore quatorze fusils et une canne en forme de sabre, sans fourreau, que le tout a été déposé chez son oncle, Pierre Henry, maître tondeur rue des Majots, qui en fit sa déclaration au capitaine de la garde nationale de sa compagnie, qu'au mois d'avril dernier, lorsqu'on fit des visites domiciliaires, le citoyen Malpart, notable, et ce capitaine, ont fait transporter ces fusils et sabre à la municipalité, pour quoi ledit citoyen Jacquet demande le paiement d'une somme de 581 l. pour lesdits fusils et sabre » ; accordé. Paiement des citoyens Rachard et Hochedé, cultivateurs au Quesnoy, sur ce que, « ayant été conduire à Maubeuge des foins et pailles pour le contingent de leur commune, qu'étant arrivés à Maubeuge le 30 brumaire, où ils ont manqué de perdre différents chevaux. » Envoi au ministre de la Guerre de la taxe des denrées de première nécessité de chaque district. Avis donné au ministre de la Guerre « que tous les bataillons de la première réquisition de ce département sont partis aussitôt leur organisation, pour se rendre aux destinations indiquées par les représentans du peuple près l'armée du Nord. » Demande par le citoyen Sonnet, préposé des subsistances militaires, des fonds nécessaires au paiement du transport à Amiens des grains venant de Calais et de Boulogne ; considéré que la commission révolutionnaire du département n'a aucuns fonds pour l'acquit de cette dépense, que ces apports de grains intéressent la République entière, arrêté d'autoriser le payeur général du département à remettre au citoyen Demaux la somme de 100 000 l. pour l'acquit de ces frais. Sur la plainte portée au ministre de la Guerre par le 5^e bataillon de la Manche « sur le retard qu'il éprouve dans la réception des effets que devoit lui fournir le citoyen Grenier et dont il a été remboursé ;..... le citoyen Grenier..... répond que ce n'est pas de sa faute si les 600 culottes qu'il étoit obligé de fournir au bataillon de la Manche ne lui sont pas encore parvenues, que le retard de cet envoi provient de ce qu'il ne savoit pas la destination du bataillon qui étoit à l'armée de la Vendée, qu'impatient de ne pas en recevoir de nouvelles, il a pris le parti de les adresser à la municipalité de Nantes, avec invitation de les faire parvenir à ce bataillon, qu'il en a aussi prévenu ce dernier » ; considéré « que l'ignorance dans laquelle

étoit l'administration et le citoyen Grenier sur la destination du bataillon, la connaissance des troubles de la Vendée et la crainte que les 600 culottes dont s'agit ne tombassent dans les mains des brigands, ont été les causes du retard de leur envoi », arrêté que ledit retard ne provient pas du fait du citoyen Grenier et qu'avis sera donné des faits au ministre de la Guerre. — Fol. 132 v^o. Du 23 frimaire. Approbation de mandats délivrés par le district d'Abbeville. Avis au district de Breteuil et au département de l'Oise de l'arrivée à Breteuil le 26, et à Beauvais le 27, de 60 à 80 hommes pour le dépôt établi à Beauvais. Avis donné aux intéressés du départ d'Amiens le 27, de 60 à 80 hommes destinés au dépôt de chasseurs établi à Reims. Demande au ministre de la Guerre du prix que l'on doit mettre pour l'achat des toiles à employer aux chemises de la première réquisition. Visa d'un mandat de 3 132 l., 12 s., 3 d. délivré par le district d'Abbeville au profit du citoyen Nicolas Danzel, marchand de toiles. Recommandation au district d'Abbeville de l'exécution de l'arrêté du 12 frimaire, à la suite de la réquisition du citoyen le Marchand, commissaire de la commission des subsistances, « et que dorénavant ils fassent mettre sur des bateaux pour Amiens les grains provenant de Calais et Boulogne. » Écrit au district de Doullens pour lui recommander de mettre plus de célérité dans l'exécution de l'arrêté du 12 du mois précédent concernant l'habillement et l'équipement. — Fol. 133. Du 24 frimaire. Approbation de divers mandats délivrés par le district d'Abbeville. Sur ce que « le citoyen Démanché, régisseur de la manufacture d'armes établie en cette ville, a été mis en état d'arrestation par les ordres du citoyen Dumont, représentant du peuple, considérant qu'il est important de prendre les mesures tant pour constater l'état de sa caisse que pour la conservation des objets qui existent dans cette manufacture », arrêté « que le juge de paix de l'arrondissement dans lequel se trouve cette manufacture..... s'y transportera de suite, à l'effet d'apposer les scellés tant sur la caisse que sur les bureaux magasins où sont déposés les effets d'équipement, ainsi que sur le secrétaire et appartemens du citoyen Démanché. » Approbation de la soumission faite par le citoyen Roger de fournir 50 paires de bottes de hussards au prix de 30 l. l'une. L'administration du département « considérant qu'il est de son devoir de porter son attention sur l'atelier d'habille-

ment et d'équipement qu'elle a formé en la ci-devant maison des Feuillans, que cet établissement, quoique économique, est encore susceptible d'amélioration », arrêté nommant des commissaires à l'effet 1° de vérifier les opérations qui se sont faites dans l'atelier des Feuillans depuis son établissement, de diriger celles présentes et avenir ; 2° d'examiner si les coupeurs et coupeuses, ainsi que les ouvriers et ouvrières qui confectionnent les effets ont les talents nécessaires pour remplir leur opération, et si les prix qui leur sont accordés ne sont pas trop hauts ; 3° de veiller à l'emploi des étoffes et toiles et à ce qu'on n'admette que celles qui sont reconnues propres pour l'usage de la troupe ; 4° de constater le nombre d'employés dans cet atelier, leur capacité, s'ils employent leur temps utilement, s'ils ne sont pas de trop, de déterminer le traitement qui peut être alloué à chacun d'eux », etc. « Le citoyen Sarrazin s'est présenté dans le lieu des séances, au moment où les citoyens Malivoir et Wattebled discutoient entr'eux sur la forme et le prix des boutons qu'ils fabriquent pour les défenseurs de la Patrie ; Sarrazin a observé que le citoyen Malivoir pouvoit donner ses boutons à un prix très modéré, attendu qu'il entroit dans les matières qu'il y employe une grande quantité de plomb, que cet abus a même été dénoncé au Comité de salut public, qui ne manquera pas de prendre les mesures convenables pour réprimer ; le citoyen Malivoir a soutenu que cette inculpation calomnieuse attaquoit sa réputation, que sa délicatesse en étoit vivement affectée, pour quoi il demandoit à l'administration qu'à l'instant même des commissaires soient chargés de se transporter chez lui, pour y arrêter les boutons confectionnés, ainsi que la matière actuellement en fusion, afin de la décomposer et de juger des alliages qu'elle peut contenir ; il a déclaré qu'il resteroit dans le lieu des séances jusqu'à ce que cette opération soit terminée, afin qu'il ne soit pas soupçonné d'avoir soustrait ou changé les métaux dont il se sert pour la fabrication de ces boutons » ; nomination d'une commission pour analyser lesdits boutons. Sur la réclamation des jeunes gens de Naours et d'Havernas contre le citoyen Charles-Joseph de l'Homel, tombé au sort pour servir dans la cavalerie et qui prétend se faire exempter pour cause d'infirmités, arrêté que ledit de l'Homel sera tenu de rejoindre dans le plus bref délai le dépôt du contingent de la Somme établi à Versailles. Demande aux districts des tableaux du maximum. Accusé de réception d'un arrêté du citoyen Bollet prescrivant les mesures à prendre pour faire rejoindre les volontaires de l'ancienne et nouvelle levée. Avis du passage à Péronne et à Roye les 29 et jours suivants du 9^e bataillon de la

première réquisition du district de Lille. Id., à Doullens et Amiens, les 28 et jours suivants du 2^e bataillon de la première réquisition du district de Saint-Pol. — Fol. 135 v°. Du 25 frimaire. Levée de 6 chevaux et 36 setiers d'avoine dans le canton de Villers-Bocage. Indemnité au citoyen de Béthune, commissaire nommé par le district d'Amiens pour accélérer dans le canton de Conty les opérations prescrites relativement à l'habillement et à l'équipement des « braves défenseurs de la Patrie. » Id., au citoyen Marsille, chirurgien à Querrieu, pour le canton de Querrieu. Considéré « que les scellés apposés sur les bureaux et magasins de la manufacture d'armes établie en cette ville, arrête totalement l'activité de cette manufacture,..... que le salut de la République exige qu'il ne soit apporté aucun retard dans la fabrication des armes » ; arrêté que les scellés seront levés sur les bureaux et magasins, sauf sur le secrétaire du citoyen Démanché. — Fol. 136 v°. Du 26 frimaire. Sur ce que le régisseur de l'atelier de fabrication d'armes a été mis en état d'arrestation, avant de charger son successeur de la suite de cet atelier, les citoyens Bellair frères chargés de constater sa situation quant aux dépenses. Frais de levée de six chevaux dans le canton de Molliens-Vidame. Sur un mémoire « présenté par le citoyen François Courreur, maître de la poste aux chevaux de Flers, par lequel il expose que la réquisition de 18 à 25 ans lui a enlevé un de ses fils qui lui servoit de postillon, ce qui va entraver son service, parce qu'il n'a pu trouver personne jusqu'à présent pour le remplacer ; qu'il occupoit ordinairement sept postillons, y compris celui pour les malles, pour quoi il demande que, conformément à la lettre du ministre de l'Intérieur du 20 septembre dernier, vieux stile, et à l'article LXXI du décret des 23 et 24 juillet, son fils soit exempt de cette réquisition », arrêté par le district de Montdidier, considéré « que le fils du citoyen Courreur ne faisoit pas habituellement le service de postillon, qu'il n'est pas constant que son père ait besoin même de lui, que ce n'est que pour le sauver de la réquisition qu'il le réclame aujourd'hui,.... qu'il n'y a pas lieu à statuer sur la pétition dont s'agit. » Sur l'attestation de la municipalité de Crécy « que le citoyen Pierre Francheville, commandant du 2^e bataillon du district d'Abbeville, tanneur, est indispensable dans sa tannerie », approbation de l'arrêté du district d'Abbeville portant que ledit

Francheville doit être rappelé pour continuer sa tannerie. Approbation de mandats délivrés par le district d'Abbeville. Paiements faits aux commissaires chargés de requérir dans le district d'Amiens les barreaux à bras, pelles, pioches et brouettes. Arrêté en exécution de celui du citoyen Laurent, représentant du peuple près l'armée du Nord, du 24 dudit mois, ordonnant de faire fournir sur-le-champ au citoyen Sonnet, préposé des subsistances, toutes les voitures qu'il requerra pour le transport des grains qu'il est chargé de verser des magasins d'Amiens dans ceux de Maubeuge, Avesnes et Landrecies, ladite réquisition fixée par le citoyen Sonnet à 600 voitures. — Fol. 138 v°. Du 27 frimaire. Sur un mémoire présenté par le citoyen Guilain Maille, fermier à Beaufort, district de Doullens, par lequel il expose que « les officiers municipaux dudit Doullens l'ont requis le 15 avril dernier, vieux style, de fournir une voiture attelée de deux chevaux et un cheval de selle pour conduire à Arras les équipages du détachement du district de Laigle, et que le prix, tant de la voiture que du cheval, lui seroit payé extraordinairement, attendu que les communes requises pour ce convoi ne se sont pas présentées..... Le procès-verbal tenu au district de Doullens le 15 avril dernier, vieux stile, portant que le citoyen Haivaux, préposé des convois militaires à Doullens, lequel a exposé que, sur les deux chariots attelés chacun de 4 chevaux demandés à la commune de Talmas, qui devoient se trouver à Doullens pour conduire à Amiens les équipages du 10^e régiment de hussards, il n'est venu que trois voitures à deux chevaux, que ces hussards ont forcé un voiturier d'Halloy lès Pernois, qui étoit destiné pour conduire à Arras un détachement de volontaires du contingent de Laigle, à les conduire à Amiens, que ledit détachement de Laigle n'a point voulu partir sans que la voiture qui lui étoit accordée ne lui soit fournie, qu'il manquoit encore un cheval de selle demandé à la commune de Pernois pour l'officier dudit détachement », approbation de l'arrêté du district de Doullens ordonnant que la municipalité de Talmas sera tenue de payer sans délai au réclamant une indemnité de 50 l., la condamnant en outre à une amende de 25 l. Indemnité au citoyen Dècle, demeurant à Haille, commissaire délégué par le district d'Amiens pour se transporter dans toutes les communes du canton de Conty, à l'effet d'y presser et surveiller le fourrissement en blé et pains pour l'approvisionnement de l'armée, et la levée des hommes de cavalerie pour le contingent de 3 400 hommes. Commissaire nommé pour examiner trois baïonnettes fabriquées par le citoyen Legay, qui s'offre à en fabriquer une plus grande quantité.

Mandat de 10 000 l. pour la manufacture d'armes. Honoraires du secrétaire-greffier de la gendarmerie du département. Remboursement d'une avance au citoyen Patte, chef du bureau des contributions. — Fol. 140. Du 28 frimaire. Comparution des maire et procureur de Suzanne, « accompagnés des citoyens Louis Pajot, Nicolas Dupuis et François de la Croix, faisant partie de la première réquisition, tous trois se disant infirmes, les deux premiers ayant des hernies et le dernier étant attaqué de surdité ; lesdits maire et procureur de la commune ont ajouté qu'il se trouvoit encore dans leur paroisse les citoyens André Pardu, Nicolas Pelletier, Étienne Dubois, Louis le Roy, François Pelletier, Louis Dorville, Valentin Cavel, Louis Bouillard et Pierre Petit, aussi de la première réquisition, lesquels devoient aussi les accompagner, mais que le mauvais tems les avoit empêchés, qu'ils se rendroient probablement demain, que ces divers citoyens n'étoient de retour que depuis deux ou trois jours, que, le surlendemain de leur arrivée, ils leur avoient enjoint de retourner à leur bataillon, qu'ils ont observé qu'ils n'étoient revenus que pour se pourvoir de chemises dont ils manquoient, ainsi que du pain qu'ils obtenoient difficilement à leur garnison » ; considéré « que le bataillon dont ces citoyens font partie est en résidence dans cette commune », arrêté « que les citoyens Pajot, Dupuis et Delacroix seront remis au conseil d'administration dudit bataillon, que les maire et officiers municipaux de Suzanne seront tenus, sous leur responsabilité personnelle, de faire conduire également les neuf autres citoyens à leur bataillon et d'en justifier au district de Péronne dans le plus bref délai. Mandat de 12 l. au profit du citoyen Beurier, pour le prix d'un sabre qu'il a fourni au détachement des cavaliers de la Manche en garnison à Amiens. » — Fol. 140 v°. Du 29 frimaire. Sur une lettre du district de Doullens annonçant « qu'en exécution de l'art. 3 de la loi du 17^e du premier de cette année, il a donné des réquisitions à différentes communes, pour faire fournir les fourrages et avoines nécessaires à la maîtresse de la poste aux chevaux de cette ville pour le service de ses relais ; que ces réquisitions n'ont point eu leur effet, attendu la quantité considérable de fourrages demandés aux communes pour le service des armées et l'impossibilité où elles sont de fournir leurs chevaux, qui sont requis journellement pour le service de la République, que les communes ont

observé à la maîtresse de la poste qu'elles satisferoient volontiers aux réquisitions qui leur étoient faites pour le service de la poste, en les déchargeant d'autant sur les contingents qu'elles doivent livrer pour les armées ; le district observe de son côté que le service de la poste, dans l'étendue de son ressort, est sur le point de manquer par le défaut de fourrages, notamment du foin et de l'avoine, que l'on ne peut s'en procurer que très difficilement », arrêté « que les dispositions prescrites par l'arrêté du 23^e jour du premier mois en faveur des étapiers, entrepreneurs des convois militaires et de la nourriture des bœufs de l'armée, seront communes aux maîtres de poste du district de Doullens. » Approbation du procès-verbal y transcrit rédigé par les commissaires chargés de fixer le prix des coupes et confections d'habits, vestes, culottes, chemises, sacs, etc., dans l'atelier établi aux Feuillants pour l'habillement et équipement des volontaires et des citoyens de la première réquisition. — Fol. 142. Du 1^{er} nivôse. Arrêté pour faire délivrer 200 paires de souliers à chacun des 2^e et 5^e bataillons de la première réquisition du district d'Amiens, et 200 au 2^e bataillon du district de Doullens. Réception de 2 403 livres de cuirs achetés à Beauvais pour la confection des souliers aux volontaires et aux citoyens de la première réquisition, arrêté « que le citoyen Damonville, commissaire, fera, dans le plus bref délai, la distribution des cuirs dont il s'agit entre les cordonniers des districts. » — Fol. 142 v^o. Du 2 nivôse. État à fournir par les citoyens Bloquel et Laurent, commissaires à l'atelier de confection d'habillement et équipement établi aux Feuillants, des besoins et des ressources dudit atelier. Avant de payer les étoffes dites de tiretaine déposées dans les magasins de l'atelier des Feuillants, il sera procédé à la visite desdites étoffes, pour savoir si elles sont propres pour l'usage de la troupe, et si le prix qu'on en demande n'est pas trop élevé. — Fol. 143 v^o. Du 3 nivôse. Le citoyen Petit, l'un des administrateurs, envoyé à Abbeville par le citoyen Dumont, représentant du peuple, sera chargé d'y prendre divers renseignements pour l'administration. Les travaux de la manufacture d'armes étant interrompus faute de charbon de terre, autorisation aux ouvriers d'enlever provisoirement leurs outils. Commission des officiers de la gendarmerie. Sur une lettre du citoyen Desmoulins, garde-magasin de l'administration de l'habillement des troupes, exposant « qu'il est arrivé à Amiens le 26 frimaire plusieurs voitures de cuirs verds, qui paroissent lui être adressés sans avis, que le commissaire des guerres chargé de la police de ses magasins lui a

fait demander s'il pouvoit le recevoir, que la difficulté de les y placer, vu l'odeur malsaine de cette matière, détermina, en son absence, le citoyen Barenger, garde-magasin aux entrées, à faire des observations au commissaire des guerres qui parut disposé à lui donner une autre destination ; que le lendemain le garde-magasin général des effets militaires lui a annoncé cet envoi de cuirs, sans lui en désigner ni la quantité ni l'employ, qu'ayant fait faire la recherche de ces cuirs, il a appris avec étonnement que, sur un arrêté de l'administration, fondé sur un prétendu refus de sa part de recevoir ces cuirs, ils avoient été distribués chez divers tanneurs, mais que ces cuirs lui étant adressés et en étant responsable, ainsi que le commissaire des guerres, il désire être instruit des motifs qui ont pu déterminer ce changement de destination », considéré que les commissaires nommés pour la confection des souliers ont exposé « qu'il étoit arrivé dans cette commune trente-huit voitures de cuirs sans destination, que les conducteurs s'étant présentés au magasin des Paraclets,..... on avoit refusé de les y recevoir, qu'une gelée pourroit perdre plusieurs de ces cuirs, que d'autres avoient besoin, pour leur conservation, d'être mis au séchoir, d'autres exigeoient qu'ils fussent salés, d'autres enfin n'étant pas suffisamment tannés, demandoient qu'ils fussent mis de suite dans des fosses », etc. ; arrêté que les dépositaires desdits cuirs seront tenus de les remettre au citoyen Desmoulins, à sa première réquisition. — Fol. 144 v^o. Du 4 nivôse. Paiement de 855 l. au citoyen Hanot, forgeron, pour douze jours « qu'il a passés pour essayer à fabriquer plusieurs canons. » Mesures prises pour assurer le prompt envoi au ministère de la Guerre du contrôle des jeunes gens de la première réquisition. « Il a été dit que le citoyen Lefebvre, maréchal des logis de la gendarmerie nationale à Roye, avoit été suspendu de ses fonctions, sur la dénonciation du citoyen Goubau, gendarme, et remplacé provisoirement par ce dernier ;..... le citoyen Goubau..... ayant été désigné par le maréchal des logis de cette brigade pour se rendre à l'armée de la Moselle, refusa de partir, sous prétexte que le sort étoit tombé sur un autre gendarme qui désiroit s'en dispenser, sur le fondement que son cheval, qui étoit propre pour faire le service de l'intérieur, ne étoit nullement pour faire celui de l'armée ; il ajoute que si l'administration exigeoit qu'il partît, en ce cas il préféreroit de se rendre à l'armée du Nord, dans laquelle il avoit deux fils avec lesquels il vouloit combattre et mourir, mais que si on le forçoit de se

rendre à l'armée de la Moselle, il donneroit sa démission ; enfin Goubau dénonça à l'administration le citoyen Lefebvre, son maréchal des logis, qu'il peignit comme un sujet imprégné d'aristocratie et d'incivisme ; le citoyen président de la commission ayant été chargé de se transporter à Roye,..... a dressé..... un procès-verbal contenant les réponses du citoyen Lefebvre :..... 1° que le citoyen Lefebvre est employé depuis douze ans à Roye ; 2° qu'il est vrai qu'il a porté non pas à l'administration du département, mais à l'un des membres de cette administration, des plaintes contre le citoyen Goubau, en proposant de le faire partir pour les frontières, à cause de son insubordination et des exactions par lui commises dans différentes municipalités, et notamment celles de Fresnoy lès Roye, Retonviller, Herly, Hoclon (Étalon ?) et Marché-Allouarde ; 3° qu'il connoissoit le citoyen Goubau pour un patriote qui cherche à mettre le désordre, et la ville de Roye sens dessus-dessous, et qu'en proposant de le faire partir pour les frontières, il a eu particulièrement en vue de le forcer d'apprendre le service ; le citoyen Lefebvre est convaincu (convenu ?) qu'il porte quelquefois un habit sur lequel il existe encore des marques de la royauté, parce qu'on ne lui avoit pas envoyé un aussi (assez ?) grand nombre de boutons pour faire disparaître entièrement ces marques ; il est convenu aussi qu'il avoit en sa possession deux paires de pistolets dont il se servoit indistinctement, et sur l'une desquelles il y avoit des attributs de la royauté ; des membres du conseil général de la commune de Roye interrogés sur la question de savoir s'il regardaient le citoyen Goubau comme un homme en état de mettre le désordre dans la ville de Roye, ont répondu individuellement qu'ils ne connoissoient aucuns faits particuliers à la charge de ce citoyen ; le citoyen Lefebvre mis en arrestation et conduit au dépôt de la maison de Bicêtre, dont il a été mis provisoirement en liberté, en vertu d'un ordre du citoyen Dumont, représentant du peuple, a donné à l'administration un mémoire dans lequel il observe : 1° que la dénonciation faite contre lui par le citoyen Goubau, son subordonné, et contre lequel il avoit porté plainte auparavant, ne peut être considérée que comme une récrimination ;..... 4° que le citoyen Goubau n'a pu disconvenir devant plusieurs personnes, notamment le citoyen président de la commission révolutionnaire, qu'il a refusé de se rendre chez son maréchal des logis pour prendre les ordres relatifs au service et qu'en cela il a commis une faute d'insubordination ;..... 5° qu'il existe dans ses mains des certificats des communes voisines de Roye, qui portent que le citoyen Goubau et d'autres cavaliers

ont forcé ces communes de leur payer des sommes d'argent, contre le vœu de l'art. 1^{er} du titre 4 de la loi sur l'organisation de la gendarmerie nationale, qui condamne dans ce cas le gendarme à la restitution des sommes reçues et à la perte de son employ ;..... 7° qu'il n'a proposé d'envoyer le citoyen Goubau à l'armée que parce que, n'ayant jamais servi, comme le veut l'article du titre 2 de la loi du 16 février 1791, et ne connoissant pas la subordination militaire, c'étoit là seulement qu'il pouvoit apprendre le service et se persuader combien la subordination est nécessaire ;..... le citoyen Goubau rapporte un grand nombre de certificats qu'il a obtenu des municipalités dépendant de son arrondissement, et desquels il résulte que toutes les fois qu'il s'est transporté dans ces municipalités, il s'y est comporté en bon citoyen et qu'il s'est prêté à expliquer les lois dont les dispositions ne leur étoient pas connues ;..... deux certificats des municipalités d'Herly, Fresnoy lès Roye, et un procès-verbal rédigé par ledit Lefebvre, les maire et officiers municipaux de Rethonvillers, qui attestent que Goubau exigeoit de ces municipalités de l'argent pour étape, quoique la loi le défend expressément » ; considéré « que la dénonciation faite contre le citoyen Lefebvre, maréchal des logis de la gendarmerie nationale à la résidence de Roye, est mal fondée, qu'elle n'a été dirigée que par l'effet de l'intrigue, de la malveillance et de la convoitise de sa place, que ce citoyen a toujours rempli ses fonctions en brave militaire, que sa probité et son civisme ne sont pas équivoques, puisqu'ils sont justifiés par trente-trois certificats de municipalités de l'arrondissement de Roye », arrêté « de maintenir le citoyen Lefebvre dans les fonctions de maréchal des logis de la gendarmerie nationale à la résidence de Roye,..... et que le citoyen Goubau cessera les fonctions de maréchal des logis provisoire qui lui étoient attribuées, pour se renfermer dans celles de gendarme..... Le citoyen Bloquel a fait la déclaration suivante : Je déclare que je ne prends pas de part à l'arrêté, parce que je suis d'avis qu'il faut à Roye un patriote énergique tel que Goubaut, et que le citoyen Lefebvre conviendrait infiniment mieux à Mondidier, où il jouiroit du même grade, en y faisant confirmer ces nominations par le ministre. » Le district d'Abbeville chargé de faire connaître aux officiers municipaux de Saint-Valery la délibération du Comité de salut public portant qu'aucune marchandise ne pourra sortir de la République ni par eau ni par terre. Nouvelle recom-

mandation aux districts de ne payer les 3 s. par lieu qu'aux soldats et officiers marchant isolément. Retard mis par quelques municipalités à remettre les certificats des prix des denrées qui se consomment à l'étape. Instructions aux districts relativement aux jeunes gens de la première réquisition qui ont été retenus dans leur commune pour l'ensemencement des terres. « Il a été envoyé aux cinq districts les signalements et les noms de quinze scélérats qui se sont sauvés des prisons de Commune affranchie, qui devoient être punis le même jour de la foudre républicaine ; il a été répondu à la commission temporaire de surveillance républicaine de Commune Affranchie. » — Fol. 148 v°. Du 5 nivôse. Envoi aux districts d'une lettre du ministère de la Guerre « relative aux jeunes gens qui abandonnent lâchement leur corps. » Id., d'un arrêté du Comité de salut public sur le salpêtre. Id., d'une lettre du citoyen Nivet, adjudant général chef de brigade, relativement aux déserteurs étrangers. Id., d'une lettre du ministère de la Guerre relative aux effets provenant des maisons appartenant à la République. — Fol. 248 v°. Du 6 nivôse. Mémoire y transcrit présenté par l'un des membres de la commission, relativement à l'atelier d'habillement et d'équipement établi aux ci-devant Feuillants, à l'atelier d'armes aux ci-devant Saintes-Maries, et à la fabrication des piques dans les divers districts ; commissaires nommés pour suivre les détails formant ces trois objets. Appointements et traitements de la gendarmerie. — Fol. 150. Du 7 nivôse. Étoffes à requérir à Quiry-le-Sec. Information donnée au ministère de la Guerre des mesures prises pour l'habillement et l'équipement des troupes. En conséquence de l'arrêté du Conseil exécutif du 17 vendémiaire, réquisition de 3 000 couvertures. — Fol. 150 v°. Du 8 nivôse. Réclamation au citoyen Caron-Berquier des imprimés « des signalements des quinze scélérats qui se sont sauvés des prisons de Commune affranchie. » Envoi aux districts de l'avis des ouvriers sur la fabrication de l'acier. Réponse au district de Péronne au sujet des soldes et demi-soldes des officiers et soldats invalides. Envoi au commissaire des guerres Arcambal de copie de la déclaration des citoyens Sellier et Létévé enrôlés pour la cavalerie à la décharge des communes de Cerisy-Gailly et de Méricourt. Écrit au citoyen Sagnier, adjudant général de l'armée du Nord, relativement au départ des bataillons pour Péronne. Effets d'habillement et d'équipement fournis au 2^e bataillon de la première réquisition du district de Doullens. — Fol. 151 v°. Du 9 nivôse. Mesures pour faire rejoindre dans le plus bref délai les jeunes gens de la première réquisition qui sont dans leurs foyers. Effets destinés aux 340 hommes de cavalerie qui devaient être levés

dans le département. Mandat de 10 000 l. au citoyen de Wailly, régisseur provisoire de la manufacture d'armes d'Amiens. Nouveaux prix à accorder à ceux des employés à la confection des habillements et équipements de l'atelier des Feuillants ; nouveau modèle de chemise employant moins de toile. Affaire des 38 voitures de cuirs arrivées à Amiens le 26 frimaire. — Fol. 153. Du 10 nivôse. Envoi au district d'Amiens d'une lettre des commissaires de l'administration de l'habillement des troupes, à l'effet de leur procurer de l'étain pour fabriquer des boutons uniformes. — Fol. 153. Du 11 nivôse. Envoi aux districts d'une lettre du ministère de la Guerre relative aux clauses des étapiers avec les entrepreneurs des étapes. Tiretaines achetées pour le compte de l'administration par le citoyen Somont. — Fol. 153 v°. Du 12 nivôse. Réponse au ministère de la guerre au sujet des 884 redingotes délivrées au 1^{er} bataillon d'Amiens. Nouvelle marche à tenir pour le transport des denrées à l'armée. Mesures à prendre pour le remboursement des effets d'habillement et d'équipement des citoyens de la première réquisition. — Fol. 153 v°. Du 14 nivôse. Instructions relatives aux déserteurs des troupes ennemies. Réception d'une lettre du citoyen Vast, commissaire des guerres à Amiens, prévenant « qu'en vertu d'un ordre de l'adjudant général Macdonald, les trois bataillons de la première réquisition du district de Péronne qui sont à Amiens, en partiront pour se rendre à Lille. » — Fol. 154. Du 16 nivôse. Demande par les commissaires des guerres employés à Amiens, d'un adjoint pour les aider dans leurs opérations qui sont considérablement multipliées depuis quelque temps ; adressée au citoyen Laurent, représentant du peuple près l'armée du Nord. Sur la plainte par le fournisseur du chauffage de la garnison d'Abbeville de ce que le payeur général du département refuse de lui payer ce qui lui est dû, « attendu que les fonds n'en sont pas faits », il sera écrit à ce sujet au citoyen Gosselin. Surveillance des manufactures d'armes et d'habillements. — Fol. 154 v°. Du 17 nivôse. Levée des scellés sur la chambre du citoyen Démanché à la manufacture d'armes, pour y pouvoir loger le citoyen Dewailly, régisseur provisoire. Réclamation par les citoyens Garnier et Fremanger, représentants du peuple, de l'état des déclarations qui ont dû être faites en vertu de la loi, par les maîtres tanneurs, corroyeurs et cordonniers ; rareté des cuirs. — Fol. 155. Du 18 nivôse. Mesures à prendre

pour parer à la pénurie des fourrages dans l'armée du Nord. Charbons de terre arrivés à Saint-Valery ; seront adressés à l'atelier d'armes d'Amiens, qui chôme depuis quelques jours. — Fol. 155 v°. Du 19 nivôse. Charbon de bois pour la manufacture d'armes d'Amiens. Demande par le citoyen Delahaye, garde-magasin des fourrages à Amiens, d'emplacements pour y resserrer plus de 200 voitures de pailles, foin, etc., du département de l'Oise. — Fol. 155 v°. Du 21 nivôse. Envoi d'effets d'habillements aux 2^e, 3^e, 4^e et 5^e bataillons du district d'Amiens, à Lille, aux 1^{er} et 2^e du district de Doullens, à Douai. Mesures arrêtées sur un mémoire présenté par le citoyen Debonne au nom du citoyen Suleau, demandant que les laines et étoffes appartenant à ce dernier et mises en réquisition par l'arrêté du 2 frimaire, lui soient remises, soit parce que les laines ne sont pas propres aux manufactures, soit parce que les étoffes dont il s'agit ne peuvent servir à l'habillement des troupes. Compte rendu par les citoyens Gailhard et Presvost, cavaliers au 25^e régiment, commissaires nommés « pour requérir des communes tous les cuivres, fers, plombs qui se trouvent dans les églises, qui peuvent être utiles au service de la République, comme aussi de faire conduire à Amiens tous les vieux linges provenans des églises propres à faire de la charpie », etc. — Fol. 156 v°. Du 22 nivôse. Plainte par plusieurs ouvriers-forgerons et armuriers sur la suspension de leurs travaux par suite du manque de charbon de terre ; autorisation demandée au ministre de la guerre de leur accorder une indemnité. Stagnation des travaux dans les ateliers des Feuillants et de la Visitation. Arrêté des citoyens Garnier et Fremanger, représentants du peuple, relatif aux déclarations à faire aux districts, des quantités de cuirs et de souliers existant chez les tanneurs et cordonniers. Avis du passage à Péronne, Roye et Montdidier, les 27 et jours suivants, d'un détachement de canoniers du 1^{er} bataillon des Deux-Sèvres. Certificat aux citoyens Tripet, sous-chef du bureau militaire, et Hébert, commis expéditionnaire dudit bureau. — Fol. 157. Du 24 nivôse. Chanvres à envoyer pour le service de la marine. Déclaration faite par les citoyens Prophète et Joly, administrateurs du district d'Amiens, sur la surveillance des ateliers d'armes et d'habillement et équipement, à Amiens. — Fol. 158. Du 25 nivôse. Remise de la surveillance des ateliers au district d'Amiens. « Le citoyen Bar, représentant du peuple près l'armée du Nord est entré dans le lieu des séances et a dit que l'objet qui le portoit en cette ville étoit de la plus haute importance, puisqu'il étoit relatif aux approvisionnements de l'armée » ;

réquisitions ; ateliers de fabrication d'armes, d'habillement et d'équipement. Réquisition de couvertures. Sur une lettre du général Drut informant « que le nombre de soldats des bataillons de la première réquisition du département, pour se soustraire à l'incorporation prescrite par la loi, ont lâchement abandonné leurs drapeaux et sont retournés dans leurs foyers », poursuites contre lesdits déserteurs. Certificat au citoyen Antoine Dubos, commissaire nommé par le citoyen Vidalin, représentant du peuple, à l'effet de surveiller et presser dans le district de Montdidier la levée des chevaux prescrite par le décret du 17 vendémiaire. — Fol. 159. Du 26 nivôse. Lettre du district d'Amiens sur la demande à lui faite par le Comité de salut public de l'état des fusils, sabres, canons et piques qu'il a à sa disposition et de ceux qu'il a donnés aux volontaires de la première réquisition de ce district. Invitation réitérée par le citoyen Saignes, agent supérieur dans l'armée du Nord, à faire rendre dans le moindre délai les bataillons de la première réquisition de la Somme à Maubeuge et à Réunion-sur-Oise. Envoi par le ministre de l'Intérieur des signalements des deux particuliers condamnés à 16 ans de fers, échappés près de Bolbec des mains de la gendarmerie qui les conduisait du Havre à Rouen. Avis aux districts de l'ouverture d'un concours pour l'artillerie. — Fol. 159 v°. Du 28 nivôse. Envoi de la commission de lieutenant de gendarmerie à la résidence de Poix délivrée par le représentant du peuple André Dumont au citoyen Hommassel. Réception d'une lettre du citoyen Delarozière, officier chargé du rassemblement des cavaliers levés en exécution de la loi du 22 juillet, pour faire fournir sans délai le complément dudit contingent ; mesures prises en conséquence. — Fol. 160. Du 29 nivôse. Mandat de 5 000 l. pour la manufacture d'armes. Avis donné du décret de la Convention nationale du 22 nivôse, statuant que les citoyens armés et équipés par les sociétés populaires seront répartis dans les 83 régiments de cavalerie.

Fol. 160. Du 2 pluviôse. Difficultés faites par le district d'Amiens de prendre soin des ateliers d'armes et d'habillement établis dans cette ville, pour se conformer au décret du 14 frimaire sur le mode de gouvernement provisoire et révolutionnaire ; considéré « que la stagnation dans laquelle sont ces divers ateliers, depuis plusieurs jours, laissant oisifs une foule de citoyens dont la subsistance n'est assurée que par leur travail ;... que l'établissement de ces ateliers est une mesure

de gouvernement et de salut public, que, sous ce point de vue, elle (la commission révolutionnaire) ne pourroit en continuer la surveillance, sans entreprendre sur les fonctions attribuées aux districts, et sans s'écarter, par conséquent, des dispositions de la loi », arrêté que le Comité de salut public « sera invité à donner des ordres précis au district d'Amiens de se charger de la surveillance. » Fixation par les commissaires de l'atelier d'habillement des traitements des différents employés dudit atelier. Observations présentées par lesdits commissaires « que cet atelier est dans une espèce de stagnation depuis plus de quinze jours, que cette inertie donne lieu à une dépense en pure perte » ; lesdits commissaires invités « à se rendre auprès des membres de ce district (d'Amiens), pour leur exposer qu'une quantité énorme d'étoffes et d'effets confectionnés peuvent se détériorer en les laissant déposés dans des lieux qui ne sont pas disposés à les recevoir, et engager ces membres, au nom du salut public, à faire cesser les maux qui résultent de la suspension de ces travaux ;.... qu'à compter du jour où l'administration du district a dû se charger de la direction de ces travaux, l'administration met cet atelier sous la responsabilité individuelle des membres, et lui déclare qu'elle les rend garants des pertes qui pourroient résulter de leur persévérance à refuser de suivre les détails dont ils sont spécialement chargés par la loi. » Avis de la nomination du citoyen Goguet à la place de général de division dans le commandement des départements de l'Aisne et de la Somme. Avis du passage à Doullens et à Amiens, les 8 et 9 pluviôse, du dépôt du 14^e bataillon de la réserve. Sur une lettre du ministère de la guerre, mandant « que le ministre a appris avec beaucoup de peine que les agens chargés de l'exécution de la loi du 2 frimaire qui prescrit l'incorporation des bataillons de la première réquisition sont arrêtés dans leur travail par les administrateurs des départemens qui ne leur donnent aucun des renseignemens dont ils ont besoin et ne répondent même pas à leurs réquisitions, il a été observé par l'un des membres que ce reproche ne pouvoit regarder l'administration, qu'elle a exactement répondu au citoyen Saignes, agent supérieur établi à Péronne. » Sur l'avis du citoyen Noël, commissaire ordonnateur de l'armée de Mayenne, logement et étape pour les volontaires de la première réquisition de l'Orne qui doivent se rendre à Péronne. Appointemens de la gendarmerie. Réception d'un arrêté du district de Montdidier concernant les volontaires et particulièrement les jeunes gens de la première réquisition qui abandonnent leurs drapeaux. — Fol. 162. Du 4 pluviôse. Décisions à

demander au ministère de la guerre, notamment sur la destination à donner aux effets d'habillement et d'équipement qui avaient été confectionnés pour les 340 hommes formant le contingent du département de la Somme dans les 3 400 hommes de cavalerie à lever sur sept départements, suivant l'arrêté du Comité de salut public du 3 août, laquelle levée a été supprimée par la Convention ; et si le traité fait avec le citoyen Auger de Paris aura son entière exécution pour les effets restant à fournir. Sur ce que l'arrêté portant la fixation du traitement des employés de l'atelier des Feuillants contenait un plus grand nombre d'employés que celui fixé par l'arrêté du 28 septembre, éclaircissements à prendre à ce sujet. Indemnité au citoyen Valois, commissaire chargé de se transporter chez les tailleurs d'Amiens, pour constater s'ils sont uniquement occupés de la confection des effets pour les défenseurs de la Patrie. Points de versement indiqués aux districts pour éviter les contremarches et les faux transports pour les subsistances des chevaux de l'armée du Nord. Paiement de 207 paires de bottes fabriquées par les soins du citoyen Masset, de Saint-Valery, pour les 340 hommes de cavalerie qui devaient être levés en vertu de l'arrêté du Comité de salut public du 3 août. — Fol. 164 v^o. Du 5 pluviôse. Avis du passage à Roye et à Péronne, les 10 et jours suivans, d'une division de 400 hommes de la réquisition du district de Dreux destinée à recruter l'armée du Nord ; considéré « que la distance de Breteuil à Roye est de neuf lieues, que l'omission faite dans la route de cette division du lieu d'étape intermédiaire entre ces deux villes exposerait à faire une journée très forte et très fatigante, surtout dans cette saison, que l'excès de fatigue que cette marche occasionnerait aux volontaires pourroit nuire à leur santé », arrêté « que cette division logera le 10 de ce mois à Montdidier et en partira le 11 pour se rendre à Roye, et le lendemain à Péronne. » Avis du passage à Amiens et à Péronne, les 14 et 15, d'un bataillon de 1 000 hommes du district de Bernay ; pour la même raison, intercalation entre Amiens et Péronne de l'étape d'Albert, qui semble avoir été omise. Retard dans le paiement des invalides pensionnés du district de Doullens. Indemnité au citoyen Cornet, chirurgien major de la garde nationale, pour les visites qu'il a faites aux citoyens enrôlés en exécution de la loi du 22 juillet 1792. Sur la réclamation du citoyen Chivaille, commissaire des guerres chargé d'organiser les belges

et bataves en quartier à Amiens, en présence du refus par le district d'Amiens de se charger des manufactures d'armes et d'habillements, attendu l'urgence, et quoique l'administration du département « ne puisse le faire qu'en entreprenant sur des fonctions dont le district d'Amiens refuse avec opiniâtreté de se charger », effets d'habillements attribués dans ce but audit citoyen Chivaille. Observations du citoyen Dupuis, commissaire de l'administration de l'habillement, sur ladite attribution d'effets. Envoi au citoyen Arcambal, commissaire ordonnateur des guerres, de l'état du pain fourni par le citoyen Opiger, boulanger à Amiens, aux militaires détenus dans la maison d'arrêt de la Providence pendant les mois d'avril à juillet. — Fol. 166 v°. Du 6 pluviôse. Réquisition par le citoyen Laurent, représentant du peuple, de la quantité de toile nécessaire à la confection de 20 000 sacs, à prendre dans les magasins du département. Libérations de miliciens. Observation par le citoyen Chivaille que la difficulté soulevée par le citoyen Dupuis « n'est autre chose qu'une petite jalousie de métier, dont le bien du service ne doit pas souffrir. » — Fol. 167. Du 7 pluviôse. Observations du ministère de la Guerre sur les retards apportés à l'exécution de l'instruction du 23 vendémiaire établissant un mode uniforme pour les dépenses relatives au recrutement et aux levées de réquisition. « Le citoyen Drommert, commandant de la citadelle, à Amiens, ayant déposé un sabre dans le lieu des séances, en déclarant qu'il en faisoit don à la Nation, l'administration a accepté cette offre et arrêté de remettre ce sabre au commissaire des guerres, qui jugera peut-être devoir en disposer en faveur du citoyen Maurue, hussard du 9^e régiment, qui en a perdu un en escortant l'argenterie des églises d'Amiens, envoyée à la Convention nationale. » — Fol. 167 v°. Du 8 pluviôse. Réception d'une lettre du conseil général de la commune d'Amiens, sur la nécessité de procurer des armes à feu à la garde nationale de cette ville, d'arrêter un règlement provisoire, pour suppléer à l'insuffisance de celui qui existe sur l'organisation de la garde nationale ; renvoyé au district. Traitement des invalides pensionnés du district de Doullens. Avis du passage à Ham, le 7 ventôse, du dépôt du 1^{er} bataillon du 26^e régiment d'infanterie. Accusé de réception par le Comité de salut public de l'arrêté tendant à remettre au district d'Amiens la surveillance des ateliers d'armes et d'habillements. Avis de passage à Roye et à Péronne, les 13 et 14, d'une division de la première réquisition du district de Dreux ; intercalation de l'étape de Montdidier entre Breteuil et Roye. — Fol. 168 v°. Du 9 pluviôse. Sur l'observation faite par le ministère de la Guerre « que, parmi les jeunes

gens destinés à compléter l'armée du Nord, plusieurs sont rentrés dans leurs foyers et d'autres se sont dispersés dans les communes voisines », considéré « que le nombre des citoyens de la première réquisition qui ont lâchement abandonné les drapeaux de la victoire est peu considérable dans ce département, attendu que les mesures qui ont été prises à ce sujet les ont forcés de rejoindre leur corps ou de fuir, mais comme il pourroit encore en exister de cachés, ou en revenir », arrêté que la lettre du ministère de la Guerre sera envoyée aux districts pour être par eux pris telles mesures qu'il appartiendra. Remboursement des avances faites par les municipalités du district de Péronne pour l'acquisition des subsistances nécessaires à la nourriture des jeunes gens de la première réquisition, pendant 15 jours, et pour leur transport dans leurs lieux de destination. — Fol. 169 v°. Du 10 pluviôse. Remplacement d'un jeune homme de la commune de Vron tombé au sort pour la levée de 30 000 hommes de cavalerie et reconnu infirme ; renvoyé au district d'Abbeville. Recensement des chanvres. Surveillance à exercer par les corps administratifs des départements sur les détails relatifs aux citoyens destinés à former les bataillons de la réquisition générale. Avis du prochain passage à Abbeville d'un détachement de 900 cavaliers montés de la levée de 30 000 hommes, venant de Blangy et se rendant à Hesdin. Réception d'un état des volontaires de la première réquisition de l'Orne qui doivent passer dans la Somme. Dénonciation adressée au ministre de la Guerre par le citoyen Gonord, adjoint à l'adjudant général Calandini, commandant à Péronne, contre l'administration du district de cette ville, qui auroit « contrevenu à la loi relative aux chevaux de luxe, en le forçant de remettre à un particulier un cheval reconnu propre au service et qu'il offroit de payer suivant l'estimation qui en avoit été faite. » Arrêté pris par le district d'Amiens contre les déserteurs. — Fol. 170 v°. Du 11 pluviôse. Demande par le citoyen Derivery, préposé au transport des effets militaires, renvoyé au département par l'administration du district d'Amiens, d'une réquisition de voitures pour le transport de 46 000 pesant d'équipements pour l'armée du Nord ; renvoyé de nouveau au district, l'affaire rentrant exclusivement dans les attributions de celui ci. Sur la réquisition de Bollet, représentant du peuple près l'armée du Nord, délivrance de 200 selles équipées à deux régiments de

hussards. — Fol. 171. Du 12 pluviôse. Emballage des schabraques desdites selles. — Fol. 171. Du 13 pluviôse. Demande par le ministère de la guerre de l'état exact des citoyens de la première réquisition prescrite par la loi du 2 frimaire, qui sont encore soit dans les chefs-lieux de districts, soit dans leurs foyers. — Fol. 171 v°. Du 15 pluviôse. Avis du prochain passage à Abbeville de trois détachements de cavaliers montés, de 300 hommes chacun. Id., du passage à Montdidier, Roye et Péronne, les 20 et jours suivants, d'une division de volontaires de la première réquisition du district de Dreux. Réception d'une lettre du citoyen Lebley, général de brigade commandant la 15^e division, envoyant la note de deux bataillons de volontaires qui doivent marcher dans le département. Avis donné par les administrateurs révolutionnaires du district d'Amiens qu'« ils ont donné des ordres aux commissaires de leur ressort de verser à Cambrai leurs contingens et fourrages, qu'ils viennent de recevoir une lettre du régisseur des fourrages à Réunion-sur-Oise, par laquelle il fait un tableau effrayant de la situation de cette place, se plaint du retard des fournisseurs et recommande de les faire faire avec la plus grande activité. » État des déserteurs du 4^e bataillon de la Somme envoyé par le citoyen Ringard, chef dudit bataillon. Solde des invalides de la marine pour les six derniers mois de 1793. Arrêté « d'inviter Dumont à enjoindre au district d'Amiens de se charger, sans aucune espèce de retard, de la direction » des ateliers d'armes et d'équipement établis à Amiens. « L'administration du département de la Somme, qui a vu le mémoire justificatif du citoyen Démanché, doit à la vérité de déclarer que les payemens des étoffes faits à Grenier par cet administrateur ne l'ont été que d'après l'autorisation verbale de plusieurs membres de l'administration à qui il a soumis cette question, que si ces payemens ont été faits inconsidérément, ils ne peuvent être imputés à Démanché personnellement ; les comptes qui le concernent ont été approuvés par l'administration ; cette circonstance prouveroit encore qu'elle les a regardés comme légitimes ; que le prétendu refus fait par Démanché de recevoir cinquante paires de souliers qui n'avoient pas de tirants, ne peut pas davantage lui être imputé, puisqu'à l'époque où on dit lui avoir présenté ces souliers, il n'étoit plus commissaire de l'atelier et qu'il n'avoit droit ni de les recevoir ni de les rejeter ; que les prétendus faux dont on l'accuse ne sont que des erreurs de date involontaires même de sa part, que, dans tous les cas, ces erreurs n'ont et ne pouvoient entraîner aucun délit, qu'il étoit donc sans intérêt pour le commettre, d'où il suit qu'on ne peut raisonnablement croire qu'il les ait commises sciemment et avec intention de

nuire ; que le représentant du peuple sera invité à prendre le mémoire de Démanché en considération et à rendre la liberté à ce dernier, que les dénonciations controuvées portées contre lui ne peuvent atteindre. » — Fol. 173. Du 16 pluviôse. Réception d'une lettre du ministère de la Guerre « portant que l'inaction des ouvriers forgerons de la manufacturé d'Amiens étant le résultat d'une cause accidentelle et naturelle, le ministre ne juge pas qu'il y ait lieu à les indemniser du temps qu'ils ont été désoccupés par disette de charbons, surtout lorsqu'elle a été occasionnée par l'intempérie des saisons ; si les ouvriers n'en jugent pas de même, ils n'ont qu'à s'adresser à la Convention nationale, qui a le droit exclusif de prononcer sur les indemnités ». Sur une lettre de la commission des subsistances et approvisionnements de la République « portant qu'elle a écrit le 24 frimaire à tous les districts pour leur rappeler la loi du 2 du même mois relative à l'emploi des matelas, couvertures et autres effets de ce genre qui pourroient se trouver dans des maisons appartenant à des émigrés,..... que la plupart des districts lui ont répondu qu'ils avoient fait passer à leur département les effets dont il s'agit, que, comme il lui importe de savoir ce que ces effets sont devenus, afin de connoître si les ressources des armées sont à cet égard en proportion avec leurs besoins, elle invite l'administration à lui faire passer dans le délai d'une décade, l'état de ces sortes d'effets qui lui ont été envoyés par les districts de son ressort, avec la note de l'emploi qu'on a pu faire de chacun d'eux » ; considéré, entre autres choses, « que, d'après un arrêté du représentant du peuple près l'armée du Nord du 30 vendémiaire, les districts devoient remettre sur-le-champ à la disposition des commissaires des guerres tous les matelas et couvertures provenans des maisons nationales, pour servir au casernement des troupes ; que, suivant l'art. 13 de son arrêté du 1^{er} frimaire portant répartition de 3 000 couvertures assignées à ce département pour son contingent dans la levée des 200 000 hommes ordonnée par l'arrêté du Conseil exécutif provisoire des 17 et 23 vendémiaire, les districts devoient faire parvenir sur-le-champ au département les matelas, draps et couvertures faisant partie du mobilier des émigrés et des maisons nationales qui pouvoient exister soit dans lesdites maisons ou dans des dépôts ; qu'instruite de l'inexécution de ces arrêtés, elle écrivit le 8 nivôse

aux districts que leur conduite pouvoit compromettre essentiellement la santé des défenseurs de la République, qu'il étoit nécessaire de lui faire connoître sur-le-champ ce qu'ils avoient fait pour le rassemblement de ces effets, d'envoyer de suite à Amiens ce qu'ils auroient de prêt et de rendre compte directement au ministre de leurs opérations ; que, malgré ces sollicitations réitérées, les districts n'ont encore fait part à l'administration des mesures qu'ils ont prises pour l'exécution des arrêtés dont il s'agit ;..... que n'ayant plus de compétence sur cette partie exclusivement attribuée aux districts, l'administration ne peut prendre vis-à-vis d'eux que la voie de l'invitation », arrêté « de faire connoître au nom de l'humanité à chacun des districts de ce département que les retards qu'ils apportent dans l'exécution des arrêtés du 30 vendémiaire et la loi du 2 frimaire,..... peuvent préjudicier au bien du service et qu'ils sont responsables des inconvéniens qui pourront en résulter. » Autorisation au citoyen Dupuy, commissaire de l'administration de l'habillement et équipement des troupes, de se faire remettre sur les étoffes mises en réquisition dans la commune de Quiry, les 133 pièces et demie d'étoffes qui devoient être remises à l'administration du département. Sur une lettre du citoyen Drut, général de division, mandant « qu'ayant été chargé par les représentans du peuple près l'armée du Nord de l'incorporation de citoyens de la première réquisition, il a fait exécuter cette mesure ; que, par suite, il a fait déposer au département du Nord les drapeaux que l'administration avait confiés aux jeunes défenseurs de son département, afin qu'à leur rentrée dans leurs foyers, ils soient les garants du dévouement avec lequel partie d'entre eux ont volé à la défense de leur patrie ; il a observé que le nombre de ceux qui ne se sont pas rendus à leur poste est très grand, particulièrement dans le district de Doullens, et il recommande à l'administration de les engager à s'y rendre » ; arrêté qu'il sera écrit aux districts à ce sujet et procédé à des recherches contre les déserteurs. — Fol. 174. Du 18 pluviôse. Réception d'une lettre des administrateurs du département de l'Hérault, envoyant le signalement du nommé Gabriel Huc, négociant français domicilié à Montpellier, que le Comité de sûreté générale les avait chargés de faire arrêter et traduire à Paris. Départ en trois détachements de 300 hommes chacun, des 900 cavaliers montés qui doivent se rendre de Rouen à Arras. Sera écrit au ministre de la Guerre, pour lui rappeler l'état que le ministre de l'Intérieur lui a remis des frais dûs au maître de la poste d'Amiens pour diverses courses faites par ordre de Duquesnoy, représentant du peuple, pour l'organisation des Belges, montant à 1 567 l., 10 s. — Fol. 174 v°. Du

19 pluviôse. Mode d'attribution des fonds nécessaires à l'entretien de l'atelier d'habillement des Feuillants. — Fol. 175. Du 20 pluviôse. Honoraires à attribuer au citoyen Ourcel, commissaire chargé de l'achat des toiles pour l'usage de la République ; « la société populaire est invitée à proposer à l'administration deux experts pris dans son sein, lesquels seront chargés de rédiger un procès-verbal pour la fixation des honoraires dont il s'agit. » — Fol. 175 v°. Du 22 pluviôse. Déclaration par le citoyen Laloue, commissaire du Comité de salut public, que le Comité de salut public et la Commission des subsistances n'ont pas mis les cuirs verts et matières premières nécessaires à la tannerie en réquisition. Réquisition par le citoyen Bollet, représentant du peuple près l'armée du Nord, de 340 selles toutes équipées, pour le 7^e régiment de hussards. Envoi par le citoyen Pinthou, commissaire ordonnateur en chef de l'armée du Nord, d'un arrêté pris par les citoyens Saint-Just et Lebas, représentants du peuple, sur les moyens de rendre plus active la correspondance relative aux administrations des armées. — Fol. 176. Du 24 pluviôse. Approbation d'un état de dépenses faites pour l'établissement de la manufacture d'armes d'Amiens, y transcrit. Avis reçu des jours de départ d'Amiens des 2^e, 3^e, 4^e et 5^e bataillons de tirailleurs belges. — Fol. 177. Du 25 pluviôse. « Le citoyen Petit, l'un des membres, a fait le rapport à l'administration des pièces relatives aux arrestations des citoyens Jean-François Lepelletier, prêtre, inspecteur général, des vivres, et de Michel Lepelletier, administrateur des subsistances militaires, le premier détenu à Bicêtre depuis le 1^{er} octobre, et le deuxième à la Conciergerie, depuis le 13 dudit mois ; il a observé que Dumont, représentant du peuple, a donné des ordres pour la sortie provisoire et momentanée de ce dernier, afin qu'il puisse assister à la discussion ; ce citoyen s'est présenté dans le lieu des séances, sous la responsabilité de Laurent, l'un des membres », au sujet d'une fourniture de souliers de mauvaise qualité ; arrêté « que les procès-verbaux et pièces ci-dessus nommées seront envoyées à l'accusateur public, pour y valoir de dénonciation, à l'effet par lui de suivre les prévenus conformément aux loix. » Observation par le citoyen Caron, chef d'atelier de confection d'habillement et équipement établi aux Feuillants, que cet atelier est à la veille de manquer de toiles ; renvoyé au district. Avant d'approuver l'état de la dépense faite pour

l'établissement des écuries de la gendarmerie nationale au ci-devant couvent des Cordeliers, ledit état et les mémoires y joints seront soumis au district. Les districts d'Amiens et d'Abbeville et le directeur des étapes seront prévenus que le 2^e bataillon compris parmi ceux qui devaient partir, est déjà parti depuis quelques jours pour Péronne. — Fol. 179 v°. Du 26 pluviôse. Sur une lettre du ministère de la guerre portant que les administrateurs du district d'Amiens « ayant demandé d'être dispensés d'entretenir l'atelier de confection d'habillement qui est sous leur directeur (direction ?), afin d'éviter l'inconvénient d'entretenir à Amiens deux ateliers de confection, lorsque l'administration des troupes en a déjà un, le ministre approuve les dispositions qu'ils se proposent de faire à cet égard et les engage à les exécuter le plus promptement possible » ; arrêté que le district d'Amiens sera invité et requis « de remettre le plus incessamment possible l'atelier des Feuillants à l'administration d'habillement des Paraclets. » Avis donné que les 900 hommes de cavalerie de la levée de 30 000 hommes qui devoient partir de Rouen pour se rendre à Arras, ne se rendront pas à cette destination. Avis donné que le 1^{er} bataillon de tirailleurs belges passera le 28 à Péronne, que le 4^e bataillon partira d'Amiens le 27 au lieu du 29. Le district d'Amiens ayant demandé la remise à ses concitoyens, qui en manquent, une partie du charbon de terre qui vient d'arriver à Saint-Valery, répondu que ledit charbon est exclusivement destiné aux manufactures d'armes d'Amiens et d'Abbeville. Réception d'un arrêté de la Société populaire de Péronne « sur la prétendue dénonciation faite au ministre contre eux par le citoyen Gonord », relativement à un cheval. — Fol. 180 v°. Du 27 pluviôse. Sur une circulaire du ministère de la Guerre « relativement aux nouvelles plaintes que le ministre reçoit sur la négligence que l'on met à donner les avis de la marche des corps entiers, détachements, convois ou chevaux de remonte, il a été observé que le but de cette circulaire ne pouvoit regarder l'administration du département de la Somme, qui a toujours eu la plus grande attention à transmettre aux districts, aux officiers municipaux et au directeur des étapes les avis de passage aussitôt qu'ils lui parviennent, que cette exactitude est d'autant plus importante dans les circonstances présentes, que la rareté des denrées se fait sentir dans ce département, mais qu'il a déjà été remarqué bien des fois que les généraux et les commissaires des guerres n'apportent pas la même exactitude à exécuter les ordres précis que le ministre a donnés de prévenir à

l'avance de la marche des troupes qui sont sous leur commandement, puisqu'il arrive assez souvent qu'il passe dans l'étendue du département des détachemens, des remontes et même des corps entiers, sans qu'il ait été donné aucun avis de leur marche. » Charbon de terre pour la manufacture d'armes d'Abbeville. Dénonciation contre la municipalité d'Aveluy, pour avoir vendu une croix de fer au maréchal d'Authuille. Affaire des souliers fournis par Jean-François et Michel Lepelletier. Attendu la stagnation d'une partie de l'atelier d'armes, réduction du personnel dudit atelier. — Fol. 181 v°. Du 29 pluviôse. Attribution au citoyen Bonvalet d'une des trois gribanes de charbon de terre qui viennent d'arriver à Saint-Valery, pour pouvoir mettre en activité la manufacture d'armes qu'il a établie à Amiens. Avis du passage à Péronne, le 9 ventôse, d'un détachement du 3^e régiment de hussards, allant de là à Saint-Quentin. — Fol. 182. Du 30 pluviôse. Refus par le district d'Amiens de recevoir l'atelier d'habillement des Feuillants, pour le transmettre aux préposés de celui des « Paraclets. »

Fol. 182 v°. Du 1^{er} ventôse. Sur la réquisition faite au citoyen Arcambal, commissaire ordonnateur, par le citoyen Vollée, inspecteur des routes pour l'approvisionnement de l'armée, d'une quantité de charbon et de fer nécessaire au ferrage des bœufs qui passent journellement en bandes par la commune d'Amiens, et dont une partie reste en arrière, faute d'être ferrés. Sur une lettre du ministère de la guerre, mandant, « dans le cas où l'administration n'auroit pas encore fait expédier à Falaise les effets qui étoient destinés aux 340 hommes dont la levée avoit été ordonnée par le Comité de salut public, de les envoyer sur-le-champ à Beauvais » ; lesdits effets sont déjà en route pour Falaise. Sur le refus du district d'Amiens de s'en mêler, délai de trois jours demandé par les préposés des ateliers militaires d'habillement, pour prendre en charge directement du département, de celui des Feuillants. — Fol. 183 v°. Du 2 ventôse. Sur la demande du citoyen Didier, ingénieur en chef des ponts et chaussées, 100 razières de charbon de terre prises dans celui qui se trouve à l'atelier d'armes des Saintes-Maries, à lui accordées pour la confection des outils qui lui sont nécessaires pour les travaux des routes. Mandat de 6 000 l. pour la manufacture d'armes. Sur l'observation faite « que la rareté du charbon de terre à Amiens, lors de la formation de l'atelier d'armes, a déterminé l'administration à mettre en réquisition celui existant chez divers maréchaux ou

serruriers, que la fabrication des armes ayant été suspendue il y a six semaines encore, par le défaut de charbon, la majeure partie des ouvriers ont été autorisés à se retirer chez eux ; que l'établissement d'une manufacture d'armes de la part du citoyen Bonvalet déterminera l'abandon de celle sous la surveillance du département ; que, comme il est arrivé deux gribannes chargées de charbon, pour le compte de l'administration, qui contiennent 581 razières », autorisation au citoyen Démanché « de faire remettre à chacun des citoyens qui ont fourni du charbon à la manufacture d'armes, une quantité égale à celle qu'ils ont livrée. » — Fol. 184. Du 3 ventôse. Attribution d'un demi setier de charbon au maître armurier du 14^e bataillon d'infanterie légère. Réquisition par le citoyen Devouges, commandant le 22^e régiment de cavalerie, de 4 razières de charbon sur le citoyen Bonvallet. — Fol. 184 v^o. Du 4 ventôse. Paiement de la gendarmerie. Paiement de piques fabriquées pour le département. Traitement du citoyen Beautour, commis à la manufacture d'armes d'Amiens. Frais d'apposition et de levée de scellés chez le citoyen Démanché, régisseur de la manufacture d'armes. Paiement des travaux exécutés à ladite manufacture par le citoyen Candat, menuisier à Amiens. — Fol. 186 v^o. Du 5 ventôse. Comptabilité de la manufacture d'armes. Réclamation par le citoyen Desmoulin, garde-magasin en chef de l'habillement des troupes, des poinçons de réception et rebut servant à son magasin à la réception des souliers, ainsi que des maillets et pièces de bois servant d'appui auxdits souliers, qu'il avait remis aux citoyens Damonville et Carpentier, cordonniers. Deux setiers de charbon accordés au citoyen Hanot, serrurier, pour fabriquer une carabine. — Fol. 187. Du 6 ventôse. Dix setiers de charbon de terre accordés au citoyen Cozette, serrurier à Amiens, pour « continuer les ouvrages dont il est chargé pour les magasins de l'armée. » Sur la réclamation du citoyen Démanché, levée de scellés ordonnée sur une cassette à lui appartenant. Avis du passage à Amiens, Roye et Péronne, lieu de leur destination, les 10 et jours suivants, de 500 hommes de la première réquisition du district de Verneuil, département de l'Eure ; arrêté que la route dudit détachement se fera d'Amiens à Péronne par Albert, qui est la voie la plus courte. — Fol. 188. Du 8 ventôse. Deux setiers de charbon accordés au citoyen Fauvel, l'un des maréchaux du dépôt du 22^e régiment de cavalerie. Un cent de fer de rognure accordé au citoyen Gallet, l'un des maréchaux dudit régiment. Avis donné par le ministre de la guerre que, sur le compte rendu au Comité de salut public

« que plusieurs administrations de départements, d'après le décret du 14 frimaire concernant le gouvernement provisoire et révolutionnaire, croyoient ne devoir plus prendre connoissance des opérations de finances commencées sous leur surveillance, et que d'autres craignoient de se compromettre en se mêlant d'objets qui paroisoient leur être retirés, a pris un arrêté le 17 de ce mois, portant que les administrations de départements continueront, comme par le passé, à rédiger et surveiller la comptabilité relative tant au recrutement des 300 000 hommes et de 30 000 hommes de cavalerie, qu'aux levées de réquisitions en hommes et en chevaux. » Exécution du décret de la Convention du 6 pluviôse relatif au complètement des troupes à cheval. Erreur d'addition dans l'état de l'emploi des fonds mis à la disposition de l'administration pour l'habillement et l'équipement des citoyens de la première réquisition. — Fol. 189 v^o. Du 9 ventôse, Omission dans l'envoi de l'état de dépenses des ouvrages faits pour l'établissement des écuries de la gendarmerie au ci-devant couvent des Cordeliers, à Amiens. — Fol. 190. Du 11 ventôse. Avis du passage à Poix, Amiens et Albert, les 13 et jours suivants, d'un bataillon de la première réquisition du district de Rouen, se rendant à Cambrai. Autorisation au citoyen Gosselin, payeur général, de tenir une somme de 100 000 l. à la disposition du citoyen Genet, directeur des transports et convois militaires. — Fol. 190 v^o. Du 12 ventôse. Fer et charbon de terre à fournir au 5^e régiment de hussards. Rejet d'une demande des citoyens Laroche et Guignoux officiers au 23^e bataillon national, de la remise des factures et états quittancés des fournitures faites audit bataillon, afin de les vérifier. — Fol. 191. Du 13 ventôse. Avis du passage à Ham, à Roye et à Montdidier, les 19 et jours suivants, du 3^e bataillon des Ardennes. — Fol. 191. Du 14 ventôse. Considéré que la commission des armes et poudres de la République a désormais le droit exclusif de diriger les divers établissements, manufactures, fabriques, fonderies et ateliers d'armes, arrêté que les travaux de la manufacture d'armes d'Amiens seront suspendus et que les ouvriers se retireront dans leurs ateliers particuliers. — Fol. 191 v^o. Du 14 ventôse. Sur le reçu d'une lettre du ministère de la Guerre, arrêté : « 1^o d'inviter les districts à faire connoître aux différentes communes de leur ressort respectif que les circonstances actuelles ne permettent pas au ministre de la Guerre de leur accorder des bouches à feu en

échange des cloches envoyées dans les fonderies ; 2° à veiller à ce qu'on ne distraie des arsenaux et manufactures d'armes les ouvriers qui s'occupent des travaux nécessaires à l'armement des défenseurs de la Patrie ; 3° de faire connoître, sans aucun délai, ce qui lui a déjà été demandé, les quantités de cuivres, plombs, étains, aciers, fers, fontes, etc., provenant des maisons nationales et de celles des émigrés, qu'ils ont dû déposer dans un emplacement convenable, d'en former des inventaires exacts pour chaque objet et de les adresser de suite à l'administration ; 4° qu'il sera écrit au ministre de la Guerre que l'administration n'a jamais refusé de faire payer aux commissaires pour la descente des cloches le traitement qui leur est alloué, qu'elle se fait et se fera un devoir de coopérer à ces opérations ; 5° d'inviter aussi les districts à adresser le plus tôt possible le bordereau détaillé par nature de dépenses des mandats qui ont été expédiés pour le paiement de celles occasionnées par les descentes et transports des cloches et autres matières », etc. — Fol. 192 v°. Du 15 ventôse. Pensions, indemnités et secours aux défenseurs de la Patrie et à leurs familles. Réception d'une lettre du citoyen Bourcier, agent supérieur à l'armée des côtes de Cherbourg, envoyant l'état des divisions de la première réquisition des départements du Calvados et de la Seine-Inférieure qui doivent marcher dans le département de la Somme, pour se rendre à Cambrai, Lille et Dunkerque. — Fol. 193 v°. Du 16 ventôse. Rejet d'une demande de charbon de terre par Goignard, garde-magasin du dépôt central et de réserve des armées et places du Nord pour la place de Péronne, attendu la pénurie qui en existe pour faire face aux obligations du département. Avis du passage à Amiens et à Albert, les 22 et 23, de 1 100 hommes de la première réquisition du district de Montivilliers. Passage dans le département de plusieurs détachements de la première réquisition de la Seine-Inférieure. — Fol. 194. Du 17 ventôse. Avis du passage à Amiens, le 21, d'une division de 600 hommes de la première réquisition de Caen, se rendant à Lille. Certificat à un ancien soldat provincial. Avis du passage dans le département de plusieurs détachements de la première réquisition du district de Bernay, Autorisation au citoyen Démanché de faire des retenues aux citoyens Dewailly et Beautour, commis de la manufacture d'armes d'Amiens, qui ont laissé égarer un fusil à deux coups et d'autres objets, durant sa détention. — Fol. 194 v°. Du 19 ventôse. Acceptation de la démission du citoyen Homassel, exposant « que lorsqu'il a accepté la place de chef de bataillon de

pionniers du département de la Somme à laquelle l'administration l'a nommé le 13 août dernier, v. s., il a plus suivi son zèle pour le service que d'avoir consulté son âge de 55 ans et les incommodités qu'il éprouvoit, qu'il n'a pas tardé à s'apercevoir que les fatigues de cette place surpassoient ses forces et augmentoient ses douleurs, que le comité de santé de l'armée du Nord pour la division de Maubeuge, qui a examiné sa situation, a décidé qu'il lui étoit impossible de continuer le service, que cette décision a été visée par Desjardins, général de brigade commandant de division », et désignation de Philippe Homassel pour être nommé à sa place. Pétition de plusieurs citoyens du bourg d'Ault, tendant à obtenir une augmentation de prix pour les armes qu'ils ont fabriquées.

L 128. (Registre.) — In-fol., 189 feuillets, papier.

An II.-An III. — Délibérations et arrêtés de l'administration du département, 6^e bureau. Affaires militaires. — « Registre aux délibérations du bureau militaire, commencé le dix-neuf ventôse de l'an deuxième de la République française une et indivisible. »

An II. — Fol. 1. Du 19 ventôse. Dispositions prises à la suite d'un mémoire du citoyen Caron, régisseur de l'atelier des Feuillants, par lequel il demande que « l'administration prenne les moyens convenables pour faire approvisionner en toiles et étoffes cet atelier qui est sur le point d'en manquer, et pour mettre à l'abri de l'humidité et des malveillans les balles d'effets confectionnés déposés depuis très longtemps dans les ci-devant cloîtres des Feuillants ; il demande aussi qu'on lui indique à qui il doit s'adresser pour avoir une somme de 20 000 l., afin de le mettre à portée de continuer la régie de cet atelier. » — Fol. 1 v°. Du 20 ventôse. Sommes à payer pour l'établissement des écuries de la gendarmerie au ci-devant couvent des Cordeliers. — Fol. 2 v°. Du 21 ventôse. Envoi au district d'Amiens de copie d'une lettre du chef du bureau des armements et des étapes à Saint-Valery, du 19 ventôse, invitant l'administration à faire mettre à sa disposition 15 gros barils de brais et 10 grosses gones de goudron sur les 22 barils de brais qu'il sait exister chez le citoyen Beauconsin, à Amiens. Sur deux lettres du district d'Amiens portant que « l'administration a mis dans le temps en réquisition une quantité de draps à la manufac-

ture des Augustins et un certain nombre de pièces de toiles chez le citoyen Dewailly, rue des Chaudronniers, pour l'atelier des Feuillants, que cet atelier n'ayant plus lieu, il demande que cette réquisition soit levée, afin qu'il puisse disposer des draps et toiles dont il s'agit pour l'habillement de 1 000 hommes d'infanterie et 100 hommes de cavalerie dont il est chargé », le district d'Amiens autorisé à enlever de la manufacture des Augustins et de chez le citoyen Dewailly les draps et toiles qu'il jugera convenable pour suivre les opérations dont il est chargé. — Fol. 2 v°. Du 23 ventôse. Envoi au district de Montdidier d'une copie d'une demande de renseignements par le ministère de la guerre sur une pétition à la Convention « par laquelle le citoyen Sarazin se plaint de ce que son frère, cultivateur à Guillaucourt, a été forcé par le district de Montdidier de reprendre en mauvais état un cheval qu'il avoit [été] requis de fournir pour le service de la République. » Mesures à prendre pour remplir les places vacantes dans la gendarmerie. — Fol. 3. Du 25 ventôse. Demande par le citoyen Caron-Berquier, imprimeur, de deux ordonnances pour porter à Montdidier et à Doullens des impressions relatives au service et extrêmement pressantes ; sera mandé au lieu des séances, pour donner des explications. Plainte par le citoyen Desmoulins, garde-magasin en chef de l'habillement des troupes, de ce que les citoyens Damonville et Carpentier, cordonniers à Amiens, ne lui ont pas encore remis les poinçons de réception et rebut pour la marque des souliers. Dépenses faites pour l'établissement de l'atelier des Feuillants. — Fol. 4. Du 6 ventôse. Résultat de l'enquête faite sur la soustraction d'un fusil à deux coups, de la manufacture d'armes d'Amiens. Charbon à délivrer aux maréchaux et aux serruriers d'Amiens qui en manquent. — Fol. 5. Du 27 ventôse. Mesures prises à la suite du refus par le district d'Amiens de prendre en charge l'atelier de confection d'habillement et d'équipement établi aux Feuillants. — Fol. 6 v°. Du 28 ventôse. Prélèvement en vertu d'un ordre du Comité de salut public, sur chaque compagnie de gendarmerie nationale, de « six cavaliers pris parmi les mieux constitués, les plus patriotes et les plus entreprenans. » Envoi par le citoyen Chavaud, commissaire des guerres à Arras, d'une instruction du Comité de salut public relative aux déserteurs étrangers qui ne sont plus admis au service dans les armées de la République. — Fol. 7. Du 29 ventôse. Paiement de piques livrées par des citoyens de Montdidier. Réception d'une lettre du ministre de l'Intérieur mandant que « la société populaire de

Bourbonne-les-Bains a découvert un délit grave qui se commet par la voie des voitures publiques, que la diligence de Chaumont pour Bourbonne étoit directement chargée de dix-huit paquets envoyés par des volontaires des armées de la Moselle et du Rhin à leurs parens domiciliés dans ce district, que le comité révolutionnaire de la commune de Bourbonne-les-Bains frappé de ce grand nombre de paquets, les a ouverts, et y a trouvé des habits uniformes, des vestes, des culottes, chemises, des bas, des baudriers, des ceinturons, des cartouches, de la poudre à tirer, des sacs et même des paillasses ;.... ces envois ne se font pas seulement par les voitures publiques, mais encore par celles qui conduisent aux armées des subsistances,..... les objets dont il s'agit appartiennent sûrement à la République et lui avoient été soustraits soit par l'infidélité des volontaires chargés d'accompagner les voitures des équipages, soit par les conducteurs, soit par les gardiens » ; mesures à prendre en conséquence. — Fol. 8. Du 30 ventôse. Envoi d'armes aux administrateurs révolutionnaires du district d'Amiens. Paiement de trois araches fournies pour l'emballage de 340 chapeaux.

Fol. 8 v°. Du 1^{er} germinal. Sur la demande du citoyen Didier, ingénieur en chef du département, arrêté de faire retirer des armées le citoyen Isidore Dorigon, fusilier au bataillon d'Indre-et-Loire, pour être employé aux travaux des routes. Frais de la levée extraordinaire de chevaux dans le district d'Abbeville. Le citoyen Dumont, représentant du peuple, désirant. « avant de délivrer des commissions de gendarmes provisoires aux citoyens compris dans l'état que l'administration lui a remis,..... avoir des renseignements sur leur civisme, leur patriotisme et leur capacité », les districts chargés de prendre à ce sujet les éclaircissements nécessaires. — Fol. 9. Du 2 germinal Retard par les districts de rendre compte des opérations de la levée de 300 000 hommes. Impossibilité par le district d'Amiens de satisfaire à la réquisition de voitures pour le transport à Saint-Omer des effets de campement de 25 000 hommes ; le commissaire des guerres engagé à reporter cette réquisition sur les districts d'Abbeville et de Doullens. — Fol. 10. Du 3 germinal. Opérations de la commission des armes et poudres de la République. Traitements des officiers, sous-officiers et soldats invalides du district de Doullens. — Fol. 10 v°. Du 4 germinal. La réquisition de voitures pour le transport des effets de campement à Saint-Omer étendue à tout le département. Prix

des tonneaux fournis pour l'emballage des effets confectionnés dans l'atelier des Feuillants. Inventaire et expertise à faire des effets confectionnés dans l'atelier des Feuillants. — Fol. 11. Du 5 germinal. Mesures à prendre pour satisfaire à l'arrêté du Comité de salut public du 29 ventôse et de l'instruction dressée en conformité de la loi du 12 frimaire, pour que les prisonniers déserteurs ennemis soient employés dans les communes du département aux travaux publics et spécialement aux routes et canaux. Nomination d'un gendarme à la brigade d'Abbeville. Sera écrit au citoyen Marchand, commissaire ordonnateur des guerres à Rouen, « pour le presser d'envoyer l'ordonnance de 1567 l., 10 s. que le ministre l'a autorisé à expédier au profit du citoyen Dumont, pour courses faites de l'ordre de Duquesnoy, représentant du peuple. » — Fol. 12. Du 6 germinal. Augmentation du prix des journées réclamée par les administrateurs de l'hôtel-Dieu d'Amiens. Paiement de brosses à souliers fournies au district de Doullens. Paiement d'une demi-pièce de drap fournie au district d'Abbeville par les citoyens Vanrobais et Amelin. La nomination d'un successeur au citoyen Homassel, chef de bataillon des pionniers du département, démissionnaire, devra être faite par voie d'élection par les citoyens composant ledit bataillon. — Fol. 13. Du 8 germinal. Suivant une décision de la commission des armes et poudres, il ne doit être disposé d'aucune partie de charbon existant aux ateliers des Saintes-Maries, qui doit être réservé au citoyen Bonvallet, régisseur de l'atelier de fabrication et de réparation d'armes de la commune d'Amiens. Avis donné par le citoyen Froissard, commandant temporaire de la commune d'Amiens, « qu'il va faire un voyage de deux à trois jours avec le citoyen Dumont, représentant du peuple », invitant à donner ses ordres, durant son absence, au citoyen Taillefer, adjudant général. Avis donné par les administrateurs du district de Montdidier que les douze charpentiers et les six tonneliers à fournir par ce district en exécution de l'arrêté des représentants du peuple du 7 ventôse sont désignés et qu'ils vont partir. — Fol. 13 v°. Du 9 germinal. Envoi par le citoyen Chivaille, commissaire des guerres, de l'état nominatif des 28 officiers déserteurs arrivés à Amiens le septidi précédent. Ils « sont tous logés à la citadelle et confiés à la surveillance du commandant, que quatorze ont avec eux leurs femmes et que trois ont chacun un enfant en bas âge. Dans la nécessité de prendre des moyens de leur procurer une existence qui les mette au-dessus du besoin, il propose à l'administration de leur faire

donner à chacun une livre de viande, une livre et demie de pain, cinq tourbes et quinze s. en assignats, par homme et par jour, de faire donner aux femmes une demi-livre de viande et une livre de pain seulement, que toutes savent travailler en linge et toutes demandent à être employées à faire des chemises ou des habits pour nos braves défenseurs. Il observe encore que, parmi ces officiers, quelques uns ont déserté avant la guerre et qu'ils pourroient, aux termes de la lettre du ministre, être employés encore dans les bataillons, et que, sur la quantité qui restera, on pourra en distraire un certain nombre pour les envoyer à Montdidier, Abbeville ou Doullens, que deux d'entre eux ont demandé à être employés, le premier à l'atelier d'armes, et le second à la boucherie de l'armée, et qu'il se proposoit de prendre dans le jour des mesures pour que tous ceux qui ont quelque talent puissent facilement l'exercer... L'un des membres a observé que, par l'instruction du Conseil exécutif provisoire du 30 frimaire dernier, approuvée du Comité de salut public, les départements ne sont chargés d'aucune des mesures à prendre, tant pour le logement et la subsistance des déserteurs étrangers, que pour les employer utilement ; qu'elles sont attribuées par les art. XXIV, XXV et suivants, aux municipalités ;..... arrêté qu'il sera écrit au citoyen Chivaille, pour lui faire connaître que l'administration ne peut prononcer sur les différentes demandes qu'il fait,.... qu'il doit se concerter à cet égard avec les citoyens officiers municipaux de cette commune chargés par l'instruction de pourvoir au logement et à la subsistance de ces déserteurs. » Envois par le district d'Abbeville des états des marins des syndicats de Saint-Valery et de Cayeux proposés pour être admis à la pension. Avis donné qu'une division de jeunes gens de la première réquisition du département d'Ille-et-Vilaine, composée de 182 hommes, marchera dans le département de la Somme ; mesures en conséquences. Envoi de commissions de gendarmes. Envoi par le conseil d'administration du 6^e bataillon de la Seine-Inférieure, des états des citoyens du département de la Somme en activité de service dans ledit bataillon. Appointements des commis des autorités constituées qui se rendent aux frontières. — Fol. 15. Du 10 germinal. Impression, publication et affichage de l'arrêté de Goupillon de Fontenay, représentant du peuple concernant les déserteurs. — Fol. 15 v°. Du 11 germinal. État des recettes et dépenses de l'atelier de confection des

Feuillants. — Fol. 16. Du 12 germinal. Sur la pétition de Caboche, inspecteur des vivres et viandes, exposant que l'église Saint-Firmin, où il faisait son service, vient d'être vendue, autorisation au district d'Amiens de mettre l'église Saint-Germain à sa disposition. Répartition entre les districts des 540 voitures réquisitionnées dans le département par les représentants du peuple Choudieu et Richard pour le service de l'armée. — Fol. 16 v°. Du 13 germinal. Secours demandé par le citoyen Gagnard, employé au service militaire à Tourcoing. Annonce de l'arrivée d'une remonte de chevaux. Matières de cloches, cuivres, plombs, etc. — Fol. 17 v°. Du 14 germinal. Dépôt de cavalerie à Amiens. — Fol. 18. Du 15 germinal. Comptes de l'atelier des Feuillants. Affaire du citoyen Lepelletier. Volontaires du 4^e bataillon de l'Oise. Secours aux parents des soldats du 2^e bataillon du 56^e régiment d'infanterie. — Fol. 18 v°. Du 16 germinal. Dépôts de cavalerie. — Fol. 19. Du 18 germinal. Chevaux de luxe. Piques fabriquées par le citoyen François de la Porte, de Moreuil. Voituriers du district de Montdidier. Fournitures de souliers. — Fol. 20 v°. Du 19 germinal. Voituriers du district de Montdidier. — Fol. 21 v°. Du 21 germinal. Piques fabriquées par des serruriers de Démuin. Habillement, équipement et armement du contingent de la levée de 300 000 hommes dans le district de Péronne. — Fol. 22. Du 22 germinal. Exécution d'un arrêté des représentants du peuple Richard et Choudieu. — Fol. 22 v°. Du 23 germinal. Charbon de terre pour les manufactures d'armes d'Amiens et d'Abbeville. — Fol. 20. Du 25 germinal. Affaire des souliers fournis par le citoyen Lepelletier. — Fol. 23. Du 26 germinal. Rapport y transcrit du citoyen Loisel sur la fabrication des piques. — Fol. 24 v°. Du 22 germinal. Dépôts de cavalerie ; le citoyen Bollet, représentant du peuple près l'armée du Nord. — Fol. 25. Du 24 germinal. Affaire des souliers fournis par le citoyen Lepelletier. — Fol. 26. Du 25 germinal. Transports et convois militaires. — Fol. 26. Du 26 germinal. Hampes de piques fournies par divers citoyens de Hodeng-au-Bourg (Seine-Inférieure) et de Senarpont. — Fol. 27. Du 27 germinal. Somme de 6000 l. demandée par le régisseur de l'atelier des Feuillants. Hampes de piques fournies par Antoine Nortier, tourneur en bois à Amiens. — Fol. 28. Du 28 germinal. Souliers saisis sur les nommés Langlois et Legrand. Pension du citoyen Jean-Louis Cäjët, invalide de la marine. Voiture d'effets de campagne d'Amiens à Saint-Omer.

Fol. 30. Du 1^{er} floréal. Citoyens de la 1^{re} réquisition à diriger sur l'armée de l'Ouest. Annonce de l'arrivée à Amiens d'un détachement de déserteurs du 9^e régiment de chasseurs à cheval. Secours aux parents des soldats. Traitement du préposé pour le logement

des militaires. Demande de renseignements sur le citoyen Bonvalet qui désire former à Amiens une fonderie de canons. Allocation demandée par les commissaires chargés de faire l'inventaire des toiles dans la commune de Boves. — Fol. 31 v°. Du 2 floréal. Étrangers et réfugiés des communes envahies. Attestation demandée par le citoyen Dautremer, ancien capitaine de grenadiers au 4^e bataillon de volontaires de la Somme. Dépenses d'habillement et d'équipement dans le district de Péronne. Supplément d'honoraires réclamé par le citoyen Jacques Petit commissaire, pour surveiller le recrutement de la levée de 300 000 hommes dans le district d'Abbeville. Matières de cloches, cuivres et plombs. — Fol. 34 v°. Du 4 floréal. Compte de gestion de l'atelier d'armes des ci-devant Saintes-Marie. Remise sur le bureau par le citoyen Baudry de la commission qui lui a été délivrée le 30 germinal par le représentant Dumont, de la place de commandant temporaire de la commune d'Amiens. Éclaircissements demandés par le ministère de la guerre sur les bataillons levés dans les différents districts. Arrivée de 40 déserteurs du 17^e régiment de chasseurs à cheval. Route à suivre par les corps de troupes envoyés à l'armée de la Moselle. — Fol. 36. Du 5 floréal. Recensement des avoines. — Fol. 36 v°. Du 6 floréal. Gendarmes composant le détachement qui doit se rendre à Soissons. — Fol. 37. Du 7 floréal. Gendarme du détachement pour la police de l'armée de Cassel renvoyé pour raisons de santé. Souliers dans le magasin du citoyen Desmoulins. — Fol. 37 v°. Du 8 floréal. Réquisition de 1200 chevaux pour Lille. Demande de capotes de tiretaine pour les malades et infirmes de l'armée du Nord. — Fol. 38 v°. Du 9 floréal. Réclamation de la commission des convois et transports militaires au sujet des chevaux provenant du contingent des cantons et des remontes abandonnés au service des municipalités et même des premiers occupants. Secours dû au citoyen Descoutures dont le fils a été tué au siège d'Anvers. — Fol. 39 v°. Du 11 floréal. Frais de garde des effets de cavalerie déposés à l'atelier d'armes. Tiretaine pour les hôpitaux militaires de l'armée du Nord. Étuis à piques et ronds fournis par le citoyen Bouvet aîné, sellier à Abbeville. Fournitures faites par le citoyen Bellair, fourbisseur à Amiens. Réclamations de la commune de Moreuil contre les évacuations de malades et les passages de

détachements qui se font dans cette commune sans que la municipalité en soit prévenue. — Fol. 41. Du 12 floréal. Fonds demandés par le gardien des effets de l'atelier d'armes d'Amiens, pour acquitter le citoyen Bouvet. Local demandé pour 60 déserteurs galleux parmi ceux qui sont détenus à la citadelle d'Amiens. — Fol. 41 v°. Du 13 floréal. Arrêté concernant les ordonnances partant d'Amiens et de Péronne pour Albert. — Fol. 42. Levée extraordinaire des chevaux et mulets. — Fol. 42 v°. Du 15 floréal. Erreurs commises dans le licenciement de quelques détachements de l'armée révolutionnaire. Réquisition des 1200 chevaux. Chevaux provenant d'Anglais arrêtés à Abbeville. Lenteurs dans l'exécution de la levée des chevaux et mulets. — Fol. 44 v°. Du 16 floréal. Réquisition de 1200 chevaux sur le département. — Fol. 44 v°. Du 17 floréal. Envoi à l'armée de l'Ouest des citoyens de la première réquisition pouvant encore rester. Somme due pour aménagements en menuiserie à l'atelier d'armes. — Fol. 46. Du 18 floréal. Demande par le district de Péronne de la brigade de gendarmerie de la Motte en Santerre. — Fol. 46 v°. Du 19 floréal. Direction et surveillance par les administrations de département de la comptabilité relative au recrutement. — Fol. 47 v°. Du 20 floréal. Situation de la levée des chevaux dans le district de Péronne. — Fol. 48. Du 22 floréal. Comptabilité du recrutement. Harnais et autres fournitures faites en 1792. Vacations du citoyen Baudelot pour l'expertise des souliers. — Fol. 49. Du 23 floréal. Réclamation par le citoyen Pierru contre la réduction faite à son mémoire pour avoir rangé des souliers et autres effets à l'atelier des Feuillants. Réquisition de 200 voitures pour charger des farines en destination de Réunion-sur-Oise. — Fol. 50 v°. Du 24 floréal. Réquisition d'un cheval pour un gendarme. Réquisition de bas de laine dans les districts de Montdidier et de Péronne. Décharge à un soldat provincial de 1781. — Fol. 51 v°. Du 25 floréal. Réquisition de 200 voitures. — Fol. 52. Du 28 floréal. Déserteurs répartis dans le département. Fonds pour payer les ouvriers de l'atelier de confection des Feuillants. Commis de l'administration incarcéré pour malversations. Achèvement des opérations relatives à l'équipement. — Fol. 53. Du 29 floréal. Atelier d'habillement des Feuillants.

Fol. 54 v°. Du 2 prairial. Commencement d'incendie à l'hôpital ambulante. Gendarme de l'armée de la Moselle renvoyé pour raisons de santé. — Fol. 55. Habillement des troupes. Envoi de voitures à Lille. Transports par eau. — Fol. 55 v°. Du 6 prairial. Gendarmerie. Secours aux parents des

soldats. Atelier d'armes des districts d'Amiens et d'Abbeville. Levée de chevaux. Secours aux parents des marins. Gendarmerie. Logement du chef de l'atelier des Feuillants. — Fol. 57. Du 8 prairial. Comptes de l'atelier d'armes des Saintes-Maries. Gendarmerie. Ateliers des Feuillants et du Paraclet. — Fol. 58 v°. Du 9 prairial. Aménagements faits et à faire à l'hospice civil et militaire d'Abbeville. — Fol. 59. Du 11 prairial. Frais de descente des cloches. Ateliers des Saintes-Maries et du Paraclet. Paiement des marchands qui ont fourni des harnais. — Fol. 60. Du 12 prairial. Cuivres, plombs, etc. Levée de chevaux et mulets. — Fol. 61 v°. Du 13 prairial. Gendarmes surnuméraires. — Fol. 62 v°. Du 14 prairial. Parchemins demandés par l'agence de la conservation des armes et des munitions. Frais d'expertise des effets de l'atelier des Feuillants. — Fol. 63. Du 15 prairial. Paiement de marchandises fournies au district de Doullens. — Fol. 63 v°. Du 17 prairial. Garde des piques et armes de l'atelier des Saintes-Maries. — Fol. 63 v°. Du 18 prairial. Recherche aux Archives relativement à un milicien de 1766. Ateliers des districts d'Amiens et d'Abbeville. Levée de chevaux. — Fol. 64 v°. Du 19 prairial. Prisonniers envoyés à Paris. — Fol. 64 v°. Du 21 prairial. Gendarmerie. Levée des chevaux. — Fol. 65. Du 22 prairial. Réquisition de 4000 voitures. — Fol. 65 v°. Du 24 prairial. Commis arrêté pour malversations. Fournitures faites à la manufacture d'armes d'Amiens par le citoyen Flesselle, marchand de fer audit Amiens. Somme de 140 l. due au citoyen Tellier, armurier à Abbeville. — Fol. 67. Du 25 prairial. Les officiers de gendarmerie n'ont plus droit à l'étape. Honoraires du commissaire chargé de surveiller la réquisition d'habits dans le canton d'Oisemont. Retenues faites sur le traitement de deux gendarmes. — Fol. 68. Du 26 prairial. Levée de chevaux et mulets. Paiement de 60 l. à des volontaires. Bas à expertiser à l'atelier des Feuillants. Entretien des chevaux et équipages en réquisition. Avis reçus des marins du département embarqués sur la frégate *la Friponne* et sur le vaisseau *la Montagne*. — Fol. 69 v°. Du 27 prairial. Paiement de harnais fournis en 1792. Certificat au citoyen Bonvallet, agent de la manufacture d'armes portatives d'Amiens. Subsistance des charretiers au service des armées. Triage des parchemins propres à faire des gargousses. — Fol. 70 v°. Du 28 prairial. Frais de vérification des comptes de l'atelier d'armes des Saintes-Maries. — Fol. 71. Du 29 prairial. Remonte et habillement des gendarmes.

Fol. 72 v°. Du 2 messidor. Frais d'expertise des peaux

destinées à faire des culottes et des doublures à l'atelier des Feuillants. Interdiction de sortie des chevaux destinés à l'armée. Levée des chevaux. Chauffage des corps de garde établis sur la côte maritime. Certificat à un milicien. — Fol. 73. Du 4 messidor. Toiles réquisitionnées. Chevaux pour voiturier des bois de Luchaux à Lille. — Fol. 74. Du 5 messidor. Traitements de la gendarmerie. — Fol. 74 v°. Du 7 messidor. Subsistance des volontaires nationaux détenus en attendant le moment d'être reconduits à leurs corps. — Fol. 75. Du 9 messidor. Commissaire pour faire l'inventaire de l'atelier d'armes des « ci-devant Marie. » — Fol. 75 v°. Du 11 messidor. Certificat à un milicien. Ateliers d'armes du district d'Abbeville. Hôpital militaire de Ham. — Fol. 76. Du 12 messidor. Abonnement au journal *Le Courrier de Calais*. Cheval remis au district d'Abbeville. — Fol. 76 v°. Du 13 messidor. Avis reçu des marins du département embarqués sur le navire *la Sophie*. Citoyens du département en service au 2^e bataillon du 39^e régiment d'infanterie. — Fol. 77. Du 14 messidor. Voiture confiée par le représentant Dumont au citoyen Taillefer. Cuirs achetés pour l'atelier des Feuillants. Marins du département en activité de service dans le port de Lorient. — Fol. 77 v°. Du 16 messidor. Visite et réception de piques « dites à la Quessat » fabriquées à Montdidier et à Moreuil. — Fol. 79. Du 17 messidor. Levée de chevaux et mulets ; lenteur des opérations ; arrêtés à ce sujet. — Fol. 180 v°. Piques « dites à la Quessat » fournies par le citoyen Thibauville, maréchal à la Neuville-Sire-Bernard. Traitement du citoyen Dromert, commandant de la citadelle d'Amiens. Piques fabriquées dans le département. — Fol. 82. Du 19 messidor. Levée de chevaux. Les bureaux de l'agent supérieur de l'armée de l'Ouest transférés à Niort. Convocation du citoyen Bonvallet. — Fol. 82 v°. Du 21 messidor. Fourniture de harnais en 1792. Adjudicataire du blanchissage des ci-devant gardes du corps à Amiens. — Fol. 84 v°. Subsistance des volontaires nationaux emprisonnés. Ordonnateur des guerres. Marins du département embarqués dans la frégate *l'Unité*. Fourniture de cuirs. Surveillance des hôpitaux du département. — Fol. 85 v°. Du 25 messidor. Fourniture de l'eau et de la paille dans la maison d'arrêt du district d'Abbeville. Paiement des piques fabriquées dans le district de Doullens. — Fol. 86. Du 26 messidor. Levée de chevaux. — Fol. 86 v°. Du 28 messidor. Tourbes pour le chauffage de la garnison d'Amiens. Fournitures faites par le citoyen Bellair cadet, armurier à Amiens. Hôpitaux. Parchemins pour faire des gargousses. — Fol. 87 v°. Du 29 messidor. Équipement des jeunes gens de la 1^{re} réquisition.

Fol. 89. Du 2 thermidor. Comptabilité du recrutement des 300 000 hommes. — Fol. 90. Du 3 thermidor. Avances faites à des soldats. Gardes nationaux. Indemnité à un voiturier pour retard. Convocation du citoyen Bonvalet. — Fol. 90 v°. Du 4 thermidor. Visite de laines d'agneau réquisitionnées. — Fol. 91. Du 5 thermidor. Gendarmerie. — Fol. 91 v°. Du 7 thermidor. Avoine pour la gendarmerie. — Fol. 92 v°. Du 11 thermidor. Réquisition de toiles. — Fol. 93. Du 13 thermidor. Levée de scellés sur des toiles appartenant à Alexandre Thomas. — Fol. 93. Du 14 thermidor. Recherche des citoyens cherchant à se soustraire à la réquisition. — Fol. 93 v°. Du 17 thermidor. Réquisition des citoyens de la première classe restés dans leurs communes. Établissement d'un hospice dans les bâtiments de l'abbaye de Corbie. — Fol. 95. Du 18 thermidor. Secours publics. — Fol. 95. Du 19 thermidor. Fabrication de piques dans le district d'Abbeville. — Fol. 96 v°. Du 22 thermidor. Avances faites aux militaires qui ont passé dans le département de la Somme. — Fol. 97. Du 23 thermidor. Levée de chevaux. Translation de la manufacture d'armes des Saintes-Maries à Saint-Maurice. — Fol. 98 v°. Du 24 thermidor. Subsistance des volontaires arrêtés. Cheval de réquisition. — Fol. 99. Du 26 thermidor. Retenue sur le traitement des gendarmes pour le paiement des fourrages. — Fol. 99 v°. Du 27 thermidor. Levée de chevaux. — Fol. 100. Du 28 thermidor. Caves du Paraquet mises à la disposition du garde magasin des subsistances militaires pour y mettre des poissons salés. Somme de 900 000 l. touchée pour l'atelier de confection et d'habillement des Feuillants. Congé au garde des effets déposés à la « maison Marie. » — Fol. 101. Du 29 thermidor. Charretier des transports militaires décédé. Envoi d'extraits mortuaires de volontaires. Gendarme revenu de l'armée pour raisons de santé. Parchemin pour l'artillerie. Toiles pour l'atelier de confection des Feuillants.

Fol. 102. Du 1^{er} fructidor. Levée de scellés apposés lors de l'arrestation du citoyen Butet depuis mis en liberté. — Fol. 102 v°. Du 2 fructidor. Avoine pour la gendarmerie et les relais. Comptes d'achats de cuirs. Établis et forges demandés par le citoyen Bonvallet, agent de la manufacture d'armes. — Fol. 103 v°. Du 3 fructidor. Traitements de la gendarmerie. Libération d'un soldat provincial. Demande par le citoyen Le Borgne, adjoint à l'adjudant général chef de brigade de l'état major d'Amiens s'il n'est rien parvenu à la connaissance de l'administration qui puisse faire soupçonner son répu-

blicanisme. Compte de l'atelier des Feuillants. Chevaux et mulets. Sommes avancées aux militaires passant par le département. — Fol. 105 v°. Du 4 fructidor. Retenue des loyers de chevaux atteints de maladie. — Fol. 106. Du 5 fructidor. Augmentation d'appointements demandée par le citoyen Caron, régisseur de l'atelier d'habillement des Feuillants. Allocation au préposé au transport du chauffage et de l'éclairage dans les corps de garde. Avis reçu des marins du département embarqués sur la flûte *l'Archimède*. Gratification à la gendarmerie. — Fol. 107. Du 6 fructidor. Secours réclamé par un citoyen de Vignacourt dont le fils est décédé comme volontaire. — Fol. 108. Du 8 fructidor. Avoine pour la poste aux chevaux de Talmas. — Fol. 108 v°. Du 9 fructidor. Emploi des étoffes remises pour la confection des effets d'habillement et d'équipement des 340 hommes de cavalerie qui devaient être levés dans le département. — Fol. 110 v°. Du 10 fructidor. Prisonniers de guerre et déserteurs étrangers. — Fol. 110 v°. Du 11 fructidor. Armes à recevoir « au ci-devant Marie. » — Fol. 111. Du 14 fructidor. Matériaux nécessaires au citoyen Sénéchal pour mettre les bâtiments de la ci-devant abbaye de Corbie à usage d'hôpital. — Fol. 111 v°. Du 15 fructidor. Somme due pour la confection d'habillements aux 340 hommes de cavalerie. Volontaires du district d'Abbeville retournés malades chez leurs parents et qui y restent. Armes à recevoir « aux ci-devant Marie. » — Fol. 112. Du 16 fructidor. Chasseurs licenciés du ci-devant 17^e régiment. Charretiers pour les services de l'armée. — Fol. 113. Du 17 fructidor. Décharge du logement demandée par le citoyen Chahuet, directeur des subsistances militaires à Péronne. Déclaration adressée par erreur par le conseil d'administration du 1^{er} bataillon de la Meurthe. — Fol. 114. Du 18 fructidor. Cuirs venant de l'armée du Nord. Experts pour la réception de piques dites à la Quessat. — Fol. 114 v°. Du 20 fructidor. Mise en liberté des chasseurs du 17^e régiment. — Fol. 115. Du 21 fructidor. Matières premières pour la manufacture d'armes du citoyen Bonvallet, à Amiens. Triage des parchemins dans le district de Péronne. — Fol. 115 v°. Du 24 fructidor. Casernement de la brigade de gendarmerie de Corbie. — Fol. 116 v°. Loyer de la caserne de gendarmerie de Ham. Gendarmes revenus de l'armée pour cause de maladie. Commission des armes, poudres et exploitation des mines. — Fol. 117. Du 26 fructidor. Habillement et équipement des 340 hommes de cavalerie levés dans le département. — Fol. 117. Du 27 fructidor. Habillement des citoyens de la première réquisition. — Fol. 117 v°. Du

28 fructidor. Passage de 50 prisonniers de guerre allant de Dunkerque à Vervins. — Fol. 118. Du 29 fructidor. Hommes manquant au complet du détachement de gendarmerie fourni à l'armée de la Moselle. — Fol. 118 v°. Du 30 fructidor. Enlèvement des effets restant à l'atelier d'armes « de Marie. »

Fol. 118 v°. De la 2^e sans-culottide. Traitements de la gendarmerie. — Fol. 119 v°. De la 4^e sans-culottide. Réclamations concernant les chevaux, mulets, charrettes, etc., réquisitionnés dans le district de Montdidier. Chaussures pour l'hospice général des pauvres d'Amiens.

An III. — Du 1^{er} vendémiaire. Locaux pour resserrer les fourrages militaires à Nesle, l'église étant en partie réservée pour les assemblées de décades. Transports militaires. Sommes avancées par diverses communes pour les outils fournis aux pionniers. — Fol. 122. Du 2 vendémiaire. Attributions de la commission de l'organisation et du mouvement des armées. — Fol. 122. Du 3 vendémiaire. Dépenses faites pour la conservation des cuirs venant de l'armée du Nord. Retenue sur le traitement du maréchal des logis de gendarmerie de Forestmontiers. Avis reçu des militaires du département en activité de service dans différents corps. — Fol. 124. Du 4 vendémiaire. Jeunes gens de la première réquisition restés dans leurs foyers. Invalides pensionnés. Eaux-de-vie livrées aux hôpitaux militaires. — Fol. 125. Du 5 vendémiaire. Souliers pour les citoyens de la première réquisition. Rations à donner aux chevaux employés au service de la République. — Fol. 125 v°. Du 6 vendémiaire. Militaires invalides. — Fol. 126. Du 7 vendémiaire. Frais de transports militaires. — Fol. 126 v°. Du 8 vendémiaire. Citoyens du département en activité de service dans divers corps. — Fol. 127. Du 9 vendémiaire. Concours pour l'artillerie à Châlons sur Marne. Gendarmes pour l'armée de la Moselle. Paiement de fournitures d'habillement pour les citoyens de la première réquisition. — Fol. 128 v°. Du 11 vendémiaire. Paiement de cordes réquisitionnées. Sommes dues par le citoyen Laloue pour acquisition de cuirs. — Fol. 129. Du 12 vendémiaire. Même objet. Somme due à la succession du citoyen Vergne, arpenteur, pour avoir mesuré l'emplacement de la maison ci-devant prieurale à Conty. Réclamation par un volontaire de la commune d'Aveluy. — Fol. 131. Du 14 vendémiaire. Somme de 1967 l. versée par le citoyen Laloue. — Fol. 131 v°. Du 16 vendémiaire. Enlèvement d'armes et autres effets chez le citoyen

Bonvallet et dans le ci-devant atelier d'armes établi dans « l'édifice national dit Marie. » Militaires invalides. Inventaire à faire des voitures, chevaux, harnais, etc., provenant de la levée autorisée par l'arrêté du 4 germinal an II. — Fol. 133 v°. Du 17 vendémiaire. Compte du ci-devant atelier d'armes établi « dans l'édifice national dit Marie. » Jeunes gens de 18 à 25 ans restés dans leurs foyers. Voitures et chevaux pour les transports militaires. Paiement de piques fournies par le citoyen Dufétel, serrurier à Oisemont. Citoyens du département en service dans différents corps. Transports des mines, charbons et métaux pour la fabrication des armes. — Fol. 135. Du 18 vendémiaire. Soldat décédé à Nantes. Secours aux parents des défenseurs de la patrie. Subsistance des volontaires arrêtés. — Fol. 136 v°. Du 21 vendémiaire. Attributions de la commission de la marine et des colonies. — Fol. 136 v°. Du 22 vendémiaire. Soldats décédés à Nantes. États des citoyens du département en activité de service dans divers corps. Chevaux de selle exceptés de la réquisition en faveur des officiers des eaux et forêts. Dépenses du recrutement des 340 000 hommes. — Fol. 138. Du 23 vendémiaire. Sommes dues au commissaire pour la surveillance des piques dans le district d'Abbeville. Mariniers nécessaires à la navigation des rivières et canaux. Piques fournies par le citoyen Dufétel, serrurier à Oisemont. Vente des effets et forges du ci-devant atelier d'armes « de Marie. » — Fol. 139 v°. Du 26 vendémiaire. Dépenses de la levée de pionniers dans le département. — Fol. 140. Du 29 vendémiaire. Répartition des chevaux à refaire.

Fol. 140. Du 1^{er} brumaire. Gendarme à partir pour l'armée de la Vendée. — Fol. 140 v°. Du 2 brumaire. Envoi de dix cloches par le district de Grandvilliers. Compte de l'équipement des 340 hommes de cavalerie levés dans le département. — Fol. 141 v°. Du 5 brumaire. Employés des transports et convois militaires. — Fol. 142. Du 7 brumaire. Somme restant à employer pour l'équipement des 340 hommes de cavalerie levés dans le département. Hommes destinés à servir au complément de l'armée des Côtes de Brest. — Fol. 142 v°. Du 11 brumaire. Remèdes à apporter aux inconvénients qui résultent de ce que plusieurs bataillons de volontaires levés dans le même département portent le même numéro. Autorisations aux employés de l'agence de l'enregistrement de se faire remplacer pour tout service extraordinaire donnant lieu à un déplacement. Vente des matériaux de l'ancien atelier d'armes « de Marie. » Dépenses faites pour la levée de 300 000 hommes. Traitements de la gendarmerie.

Remise de piques et de fusils de chasse à la garde nationale d'Amiens. — Fol. 147 v°. Du 13 brumaire. Armes pour la garde nationale d'Amiens. Marche à suivre pour les citoyens qui auront des réclamations à faire. — Fol. 148. Du 14 brumaire. Dépenses de la levée de 300 000 hommes. Citoyens de la première réquisition restés dans leurs foyers sous prétexte qu'ils travaillent dans les forges. — Fol. 149 v°. Du 15 brumaire. Impression d'un arrêté du représentant Sautereau du 14 brumaire, concernant la garde nationale d'Amiens. — Fol. 149 v°. Du 16 brumaire. Citoyens de la première réquisition restés dans leurs foyers. Gratification au commissaire chargé de surveiller l'enlèvement des objets déposés en la « maison dite Marie. » — Fol. 150 v°. Du 17 brumaire. Réquisitions pour les transports militaires. — Fol. 150 v°. Du 19 brumaire. Compte de l'acquisition des toiles pour l'équipement des citoyens de la première réquisition. Fusils de chasse et piques pour la garde nationale d'Amiens. — Fol. 151 v°. Du 21 brumaire. Paiement d'une pique faite comme modèle, en 1792, par le citoyen Langlade, maître serrurier à Amiens. — Fol. 151 v°. Du 22 brumaire. Traitements de la gendarmerie. Sommes dues pour fourniture faites à l'atelier des effets d'habillement pour les citoyens de la réquisition, établi en 1793 aux Feuillants. — Fol. 154. Du 23 brumaire. Somme due pour travaux de maçonnerie à l'atelier d'armes d'Amiens. Id., pour travaux de menuiserie. Milicien condamné à 10 ans de service supplémentaire. Prisonniers de guerre à envoyer dans les districts pour battre les blés. — Fol. 155. Du 24 brumaire. Annulation d'une adjudication de forges « dans la maison ci-devant Sainte-Marie d'Amiens. » — Fol. 155 v°. Du 26 brumaire. Citoyens du département en activité de service dans différents corps. Prorogation de l'examen des élèves d'artillerie. — Fol. 156. Du 27 brumaire. Fournitures faites par un fripier d'Amiens aux citoyens de la première réquisition.

Fol. 156 v°. Du 2 frimaire. Gendarmerie. — Fol. 157. Du 4 frimaire. Gratification de 1500 l. à la gendarmerie. — Fol. 157 v°. Du 7 frimaire. Militaires du département en activité de service dans différents corps. Réclamation faite par le nommé Vilken, sergent dans un détachement de prisonniers de guerre hollandais, ayant résidé 7 mois dans la citadelle d'Amiens. Annonce de l'arrivée à Amiens de 1300 prisonniers de guerre de la garnison de Nimègue. — Fol. 158 v°. Du 8 frimaire. Indemnité aux gendarmes surnuméraires. —

Fol. 159. Du 9 frimaire. Désertion des charretiers. Avis reçu des marins du département employés sur les vaisseaux de la République. Pétition des officiers municipaux du Mesge concernant la première réquisition. — Fol. 160. Du 12 frimaire. Abus résultant de la multiplicité des réquisitions faites des jeunes gens de 18 à 25 ans pour les ateliers de salpêtre. — Fol. 160 v°. Du 13 frimaire. Représentations faites par le directeur de l'hôpital militaire de Corbie sur les inconvénients du casernement dans les bâtiments qui en dépendent des prisonniers de guerre employés aux travaux de l'hôpital et des grandes routes. — Fol. 161 v°. Du 14 frimaire. Soldats retirés dans les hôpitaux et qui, après leur guérison, négligent de retourner à leur poste. Difficulté au sujet de la livraison de 15 pièces d'eau-de-vie, à la commission des secours publics. — Fol. 162 v°. Du 15 frimaire. Fusils de chasse et piques pour la garde nationale d'Amiens. — Fol. 163. Du 17 frimaire. Piques pour la garde nationale d'Amiens. — Fol. 163 v°. Du 19 frimaire. Réquisition envoyée par le district d'Abbeville pour faire rejoindre tous les militaires « qui ont lâchement abandonné leurs postes. » Nourriture des chevaux de la gendarmerie du district de Montdidier. Le citoyen Galand de Longuerue nommé capitaine de la seconde compagnie de gendarmerie. Citoyens du département en activité de service au dépôt du 1^{er} régiment de dragons à Pont-à-Mousson. Somme due au citoyen Bonvallet pour réparation d'armes. Avis reçu des militaires du département en activité de service au dépôt du 2^e bataillon de la 6^e demi-brigade d'infanterie, 3^e division de l'armée du Rhin. — Fol. 164 v°. Du 24 frimaire. Frais de surveillance de la fabrication des piques à Brayères. Traitements de la gendarmerie. — Fol. 165. Du 29 frimaire. Marins du département. Gendarmerie. Subsistances des troupes. Prairies à mettre en réquisition pour le rétablissement des chevaux de la République. Volontaires du département. — Fol. 166. Du 30 frimaire. Gendarmerie. Secours aux parents des défenseurs de la patrie.

Fol. 166 v°. Du 3 nivôse. Somme due au citoyen Hénaux, armurier de la citadelle. Gendarmerie. — Fol. 167. Du 6 nivôse. Réception de l'état général de l'emplacement des corps en activité dans les armées de la République. — Fol. 167 v°. Du 9 nivôse. Décès du sous-lieutenant Honoré Cayeux à l'hôpital militaire de Saugères. Gendarmerie. — Fol. 168. Du 12 nivôse. Le citoyen Patin, nommé administrateur du département, autorisé par le représentant du peuple André Dumont à se faire remplacer provisoirement dans les fonctions de secrétaire-greffier de la gendarmerie du département. Gendarme à l'armée à

Cassel. Certificat à un soldat provincial. — Fol. 168 v°. Du 13 nivôse. Surveillance du service des subsistances des troupes en marche. Fusils de chasse pour la garde nationale d'Amiens. Gendarmerie. — Fol. 169 v°. Du 17 nivôse. Service des étapes. Honoraires du commissaire chargé d'accélérer la levée des 300 000 hommes dans le canton de Flixecourt. — Fol. 170. Du 20 nivôse. Avis reçu des militaires du département en activité de service dans divers corps. — Fol. 170. Du 21 nivôse. Gendarmerie. — Fol. 170 v°. Du 23 nivôse. Erreur dans l'état récapitulatif des dépenses faites par le district d'Amiens pour la levée des 300 000 hommes. — Fol. 171. Du 26 nivôse. Cordes à conserver pour l'atelier des salpêtres. — Fol. 171. Du 27 nivôse. Subsistances des troupes en marche. — Fol. 171 v°. Du 28 nivôse. Réclamation au sujet d'une réquisition d'avoine. — Fol. 171 v°. Du 29 nivôse. Gendarmerie. — Fol. 172. Du 30 nivôse. Jeunes gens de la première réquisition employés dans les ateliers de salpêtre. Offre de services du citoyen Lesfelles, fabricant de boutons uniformes.

Fol. 172. Du 7 pluviôse. Gendarmerie. — Fol. 172 v°. Du 11 pluviôse. Gendarmerie. — Fol. 173. Du 12 pluviôse. Parchemins mis à la disposition de la commission des armes et poudres. — Fol. 173 v°. Du 23 pluviôse. Gendarmerie. — Fol. 174 v°. Du 24 pluviôse. Gendarmerie. — Fol. 175. Du 27 pluviôse. Gendarmerie. Avis reçu des militaires du département en activité de service dans divers corps. — Fol. 176. Du 28 pluviôse. Jeunes gens de 18 à 25 ans requis par l'ingénieur chef inspecteur, employés à l'exploitation et du transport des bois. Ration d'avoine pour les bœufs de trait. — Fol. 176 v°. Du 30 pluviôse. Paiement des ouvrages faits par le citoyen Hénaux, armurier de la citadelle, pour garnir de baïonnettes les fusils de chasse de la garde nationale. Paiement de chevaux de réquisition.

Fol. 177. Du 3 ventôse. Gendarmerie. — Fol. 177 v°. Du 4 ventôse. Avis reçu des marins du département en activité de service sur les vaisseaux *l'Antife*, *Seraleste* et *Duquesne*. Id., des militaires du département en activité de service dans le 8^e bataillon de volontaires, formation d'Orléans. — Fol. 178 v°. Du 1^{er} ventôse (*sic*). Évacuation de toutes les écuries qui sont à Abbeville, pour être toutes réunies dans le local des Chartreux. — Fol. 179. Du 7 ventôse. Réparations aux fusils de la garde nationale d'Amiens. États à envoyer par les districts des armes existant

dans les dépôts de la République. — Fol. 179. v° Du 8 ventôse. Secours aux parents des défenseurs de la patrie. Prix d'un cheval réquisitionné en 1792 pour monter un gendarme. — Fol. 180 v°. Du 10 ventôse. Gendarmerie. Parchemins pour les arsenaux. — Fol. 181 v°. Du 11 ventôse. Chevaux nécessaires à la ville de Paris et levée de 4800 bœufs. — Fol. 182 v°. Du 16 ventôse. Paiement de piques fabriquées par le citoyen François Thibauville, maréchal à la Neuville-Sire-Bernard. Voitures pour transporter des foin. — Fol. 183. Du 17 ventôse. Estimation des chevaux à fournir par le canton d'Ault. — Fol. 183 v°. Du 19 ventôse. Gendarmerie. — Fol. 184. Du 20 ventôse. Militaires du département en activité de service dans divers corps. Directeur des fourrages des 14^e et 15^e divisions militaires. — Fol. 184 v°. Du 21 ventôse. Gendarmerie. — Fol. 185. Du 23 ventôse. Les militaires non employés aux travaux maritimes et aux transports, dont les réquisitions antérieures au 13 frimaire n'ont pas été renouvelées, tenus de rejoindre leurs corps respectifs. — Fol. 185 v°. Du 24 ventôse. Même objet. — Fol. 186. Du 25 ventôse. Avis reçu des militaires du département en activité de service dans divers corps. — Fol. 186. Du 27 ventôse. Subsistance des troupes en marche. — Fol. 186 v°. Du 28 ventôse. Chauffage des troupes.

Fol. 186 v°. Du 1^{er} germinal. Gendarmerie. — Fol. 187 v°. Du 4 germinal. Gendarmerie. — Fol. 188 v°. Du 7 germinal. Parchemins pour les arsenaux. — Fol. 189. Traitement d'un ancien soldat du régiment d'infanterie de Chartres. Secours aux familles des défenseurs de la patrie. Avis reçu des militaires du département en activité de service dans différents corps.

L 129. (Registre.) — In-fol., 123 feuillets, papier.

An III-an IV. — Délibérations et arrêtés de l'administration du département. 6^e bureau. Affaires militaires. — An III. — Fol. 1. Du 11 germinal. Gendarmerie. Militaires absents de leur corps sans permission. — Fol. 1 v°. Du 12 germinal. Indemnités à des officiers de santé qui ont visité des jeunes gens de la réquisition. — Fol. 1. Du 19 germinal. Avis reçu des militaires du département en activité de service dans divers corps. Prisonniers de guerre échappés du dépôt d'Aigueperse. — Fol. 2 v°. Du 20 germinal. Avis reçu des militaires du département en activité de service dans divers corps. Parchemins pour l'artillerie. — Fol. 2 v°. Du 22 germinal. Loyer du bâtiment de la caserne de gendarmerie de Cramont. Traitement des gendarmes. — Fol. 3. Du 25 germinal. Avis reçu des changements dans l'emplacement des corps composant les armées de la République. — Fol. 5 v°.

Gendarmerie. — Fol. 4 v°. Habillement et équipement des citoyens de la réquisition ; atelier des ci-devant Feuillants.

Fol. 5 v°. Du 2 floréal. Employés de l'administration dispensés du service personnel de la garde nationale. Militaires du département en service dans la 13^e demi-brigade d'infanterie. — Fol. 6 v°. Du 4 floréal. Gendarmerie. — Fol. 7 v°. Du 5 floréal. Employés de l'administration exempts du service personnel de la garde nationale. — Fol. 8. Du 6 floréal. Dépenses du recrutement des 300 000 hommes. — Fol. 8 v°. Du 7 floréal. Frais de fabrication des piques dans le district d'Abbeville. Piques fabriquées par le citoyen Fléchelle, armurier à Amiens. — Fol. 10. Du 8 floréal. Gendarmerie. Avis reçu des militaires du département en activité de service au 72^e régiment d'infanterie. Subsistance des troupes en marche. « Citoyen Lapostolle ; garde nationale. » — Fol. 11. Du 12 floréal. Gendarmerie. — Fol. 12. Du 14 floréal. Manufacture d'armes du citoyen Bonvallet. Réparations aux armes de la commune d'Amiens. — Fol. 13. Du 16 floréal. Ouvriers en bois et en fer pour la marine. — Fol. 13. Du 18 floréal. Gendarmerie. — Fol. 14. Du 19 floréal. Souliers fournis par le citoyen Lescaut, cordonnier à Amiens. Sommes dues au concierge de la maison d'arrêt d'Albert. Paiements aux invalides pensionnés. Avis reçu des militaires du département en activité de service dans la 179^e demi-brigade. — Fol. 15. Du 20 floréal. Plaintes par le citoyen Hubert, adjudant général de la garde nationale d'Amiens, sur le peu de zèle que les citoyens apportent au service de cette garde ; renvoyé aux officiers municipaux. — Fol. 15 v°. Du 21 floréal. Subsistance des troupes ; épuisement des communes du district de Péronne. Évasion de 57 déserteurs ennemis de la citadelle d'Arras. Avis reçu des militaires du département en activité de service dans la 172^e demi-brigade. — Fol. 16 v°. Du 22 floréal. Effets d'habillement et d'équipement pour les militaires en convalescence. — Fol. 16 v°. Du 23 floréal. Réorganisation de la garde nationale d'Amiens. Subsistance des troupes. Sommes dues au concierge de la maison d'arrêt d'Albert. Gendarmerie. — Fol. 17 v°. Du 24 floréal. Secours aux familles des défenseurs de la patrie. Avis reçu des citoyens du département embarqués sur différents navires. Diminution du nombre des postes de la garde nationale d'Amiens. Gendarmerie. — Fol. 18 v°. Du 25 floréal. Subsistance des troupes en

marche. Fournitures de cuirs. Levée du 25^e cheval. — Fol. 20. Du 26 floréal. Vente des effets et démolition des foyers de l'atelier d'armes des ci-devant Saintes-Maries. Gendarmerie. Levée du cinquième des grains. — Fol. 21. Du 28 floréal. Chauffage des corps de garde établis sur les côtes. Remboursement du prix des chevaux fournis pour les services des armées. — Fol. 23. Du 29 floréal. Gendarmerie. Commis du payeur général du département. — Fol. 23 v^o. Du 30 floréal. Indemnités en hautes payes à des militaires.

Fol. 23. Du 1^{er} prairial. Révocation par le représentant Blanc des dispenses du service de la garde nationale. — Fol. 24. Du 2 prairial. Gendarmerie. — Fol. 24 v^o. Du 3 prairial. Paiement de réparations faites à des piques. — Fol. 25. Du 8 prairial. Passage de prisonniers de guerre allant de Saint-Omer à Saint-Flour. — Fol. 25 v^o. Du 9 prairial. Retenue de sommes induement payées à des officiers. — Fol. 26 v^o. Du 10 prairial. Les employés et ouvriers attachés au service des armées dispensés du service de la garde nationale. — Fol. 27. Du 12 prairial. Levée du 25^e cheval. — Fol. 27 v^o. Du 14 prairial. Dépense de chevaux à limonnière assignés au district de Doullens. Gendarmerie. — Fol. 30. Du 15 prairial. Approvisionnements. — Fol. 30 v^o. Du 16 prairial. Gendarmerie. Secours aux familles des défenseurs de la patrie. — Fol. 31. Du 17 prairial. Renvoi dans les magasins militaires des piques de la garde nationale d'Amiens actuellement armée de fusils. Levée du 25^e cheval. — Fol. 31 v^o. Du 20 prairial. Indemnité aux cordonniers travaillant pour l'armée, en raison de la cherté des vivres. Gendarmerie. Passage de 50 prisonniers anglais allant de Dunkerque à Senlis. — Fol. 33. Du 21 prairial. Atelier de fabrication de salpêtre à Doullens. — Fol. 34. Du 25 prairial. Fer pour ferrer les chevaux du 6^e régiment de hussards. Transport des bois de marine. — Fol. 35. Du 27 prairial. Gendarmerie. Avis reçu des militaires du département en activité de service au 1^{er} bataillon de grenadiers de Rhône-et-Loire. Passage de 52 prisonniers marins anglais allant de Dunkerque à Amiens. — Fol. 35 v^o. Du 28 prairial. Gendarmerie. — Fol. 39. Du 29 prairial. Gendarmerie. Paiement de l'instructeur de la commune de Templeux-le-Guerard. Avis reçu des militaires du département en activité de service au ci-devant premier régiment d'artillerie de marine. — Fol. 40 v^o. Du 30 prairial. Gendarmerie.

Fol. 41. Du 4 messidor. Gendarmerie. — Fol. 41. Du 5 messidor. Fers pour ferrer les chevaux des détachements de cavalerie à Montdidier. Réception d'extraits mortuaires de militaires de la 36^e demi-brigade. — Fol. 42. Du 9 messidor. Gendarmerie. Délivrance d'effets aux militaires voyageant isolément. Militaires du département en activité de

service au 67^e régiment d'infanterie. — Fol. 43. Du 11 messidor. Admissions à la maison nationale des Invalides. Effets de casernes appartenant à la République. — Fol. 43 v^o. Du 12 messidor. Nomination du citoyen Montera à la place du chef d'escadron des départements du Nord, de la Somme et du Pas-de-Calais. Secours enlevé à la famille d'un déserteur du département. — Fol. 44. Du 13 messidor. Atelier de salpêtre à Doullens. — Fol. 45. Du 14 messidor. Effets de casernes appartenant à la République. Brevet de vétéran à un ancien militaire. Gendarmerie. — Fol. 45 v^o. Du 16 messidor. Secours aux familles des défenseurs de la patrie. Sabres pour les élèves de l'école de Mars du district d'Amiens. — Fol. 46 v^o. Du 18 messidor. Gendarmerie. — Fol. 46 v^o. Du 19 messidor. Évasion d'un déserteur. — Fol. 47. Du 20 messidor. Déserteurs du 9^e régiment d'artillerie. Gendarmerie. — Fol. 47 v^o. Du 21 messidor. Gendarmerie. — Fol. 48. Du 23 messidor. Gendarmerie. — Fol. 49. Du 25 messidor. Militaires absents de leurs corps. — Fol. 50. Du 26 messidor. Grains et fourrages provenant des biens nationaux affectés à la subsistance des troupes de passage et des prisonniers de guerre. — Fol. 50 v^o. Du 28 messidor. Volontaires qui ont quitté leurs corps sans permission. — Fol. 51. Du 30 messidor. Approvisionnements militaires ; commissaires des guerres. Le citoyen David nommé commissaire des guerres à Péronne. Secours retirés à des familles de déserteurs.

Fol. 51 v^o. Du 1^{er} thermidor. Gendarmerie. — Fol. 52 v^o. Du 2 thermidor. Réparation de fusils pour la garde nationale d'Amiens. Honoraires du citoyen Brajeux, instructeur de la commune de Saint-Valery. — Fol. 53 v^o. Du 3 thermidor. Secours retiré à des familles de déserteurs. — Fol. 54. Du 5 thermidor. Gendarmerie. Mesures à prendre « pour arrêter les progrès effrayans de la désertion dans plusieurs des armées de la République. » Réception d'extraits mortuaires de volontaires. — Fol. 55. Du 7 thermidor. Réclamation contre l'arrestation comme étant de la réquisition de cinq ouvriers de l'imprimerie des Associés. — Fol. 55 v^o. Du 9 thermidor. Secours retiré à la famille d'un déserteur. — Fol. 56. Du 11 thermidor. Travaux à faire à la ci-devant abbaye de Saint-Michel à Doullens, pour y loger la gendarmerie. — Fol. 56 v^o. Du 10 thermidor. Charbon de terre d'Isigny amené à Saint-Valery. — Fol. 57 v^o. Du 12 thermidor. Réquisition des ouvriers employés aux bois de la marine. —

Fol. 58. Du 13 thermidor. Pénurie de souliers dans les magasins militaires de la commune d'Amiens. — Fol. 58 v°. Du 14 thermidor. Honoraires du citoyen Marais, instructeur de la garde nationale d'Abbeville. Artillerie. — Fol. 59. Du 18 thermidor. Fers pour les chevaux du 13^e régiment de chasseurs à cheval en garnison à Amiens. Mesures pour faire rejoindre un lieutenant de la 183^e demi-brigade absent depuis un an sous prétexte d'un mal aux pieds. — Fol. 60. Du 19 thermidor. Gendarmerie. Secours retiré à des familles de déserteurs. — Fol. 60 v°. Du 20 thermidor. Manufactures d'armes. Deux paires de souliers par décade à fournir par les ouvriers cordonniers. — Fol. 62. Du 21 thermidor. Solde des dépenses des ateliers de salpêtre. — Fol. 62 v°. Du 23 thermidor. Paiement des réquisitions. Dépense des ateliers de salpêtre. Amnistie aux militaires qui ont quitté leurs corps pour rentrer dans l'intérieur. — Fol. 64 v°. Du 26 thermidor. Gendarmerie. Le citoyen Noël-François Devisme nommé capitaine au troisième bataillon de volontaires du département. — Fol. 65. Du 28 thermidor. Refus par les officiers municipaux de la commune de Doullens de se charger des détails relatifs au service militaire. — Fol. 66. Du 30 thermidor. Fers pour les chevaux de la cavalerie en garnison à Péronne et qui se trouve desséminée dans diverses communes de ce district pour protéger l'arrivage des grains et faire respecter les personnes et les propriétés. Changements servenus dans l'emplacement des corps qui composent les armées de la République. Grains et fourrages provenant des biens nationaux et des émigrés destinés à la subsistance des troupes en marche et des prisonniers de guerre.

Fol. 67. Du 1^{er} fructidor. Gendarmerie de Ham. — Fol. 67 v°. Du 3 fructidor. Paiement des réparations faites aux fusils de chasse destinés à la garde nationale d'Amiens. Logement et subsistance de la garde nationale qui supplée la gendarmerie pour la conduite des déserteurs. Certificat délivré à un milicien. — Fol. 68 v°. Du 7 fructidor. Gendarmerie. — Fol. 69 v°. Du 8 fructidor. Abus relatifs aux voitures employées aux transports des équipages des troupes. Location de divers terrains dépendant des fortifications d'Amiens. Secours aux parents des défenseurs de la patrie. Réception de l'ordre de service du citoyen Carlier, commissaire des guerres à Paris. Déserteurs du département à l'armée d'Italie. — Fol. 71. Du 10 fructidor. Paiement d'un chariot acheté par la municipalité d'Airaines. Gendarmerie de Saint-Valery. — Fol. 72. Du 13 fructidor. Fours militaires établis « au bâtiment des ci-devant les sœurs Claude » à

Abbeville. Paiement d'ouvrages faits par le citoyen Duval, vitrier à Abbeville. — Fol. 73. Du 16 fructidor. Fourniture de 120 voitures attelées de quatre chevaux assignées au district d'Abbeville. Répartition des sommes assignées à diverses communes pour fourniture de chevaux. Préposés aux douanes exemptés du service militaire. Les autorités locales chargées d'assurer la garde des poudres et autres munitions de guerre. Réception de l'extrait mortuaire d'un volontaire de Martaineville. — Fol. 75. Du 17 fructidor. Le citoyen Laubry, médecin, l'un des officiers de santé en chef de l'armée de l'intérieur en résidence à Amiens, nommé pour faire la visite des hôpitaux du département. — Fol. 75 v°. Du 24 fructidor. Pièces à produire par les citoyens qui ont des réclamations à former. Gendarmerie. — Fol. 76. Du 28 fructidor. Avis reçu des marins du département en activité de service dans la marine. Réception d'extraits mortuaires de militaires du département. — Fol. 76 v°. Du 29 fructidor. Avis reçu des militaires du département en activité de service dans différents corps. Secours aux parents des défenseurs de la patrie. Refus par les officiers municipaux de Doullens de suppléer les commissaires des guerres. — Fol. 77 v°. Du 30 fructidor. Prisonniers de guerre autrichiens s'étant présenté chez le citoyen Bernault, fermier à Septenville, pour demander du pain.

Fol. 78. Du 2^e complémentaire. Gendarmerie. Avis reçu des militaires du département en activité de service dans divers corps. Réception par erreur de l'extrait mortuaire d'un militaire d'un autre département. Gendarmerie. — Fol. 79. Du 3^e complémentaire. Abus et vexations commis par les militaires. — Fol. 79 v°. Du 4^e complémentaire. Réception d'extraits mortuaires de militaires du département. — Fol. 80. Du 5^e complémentaire. Autorisation aux conseils d'administration de délivrer des congés de réforme. Fourrages. Fonds pour les approvisionnements. — Fol. 81. Du 6^e complémentaire. Gendarmerie. Abus et vexations commis par les militaires. Déserteur.

An IV. — Du 1^{er} vendémiaire. Exécution de la loi du 10 thermidor an III. — Secours aux défenseurs de la patrie. Fourniture de vivres aux jeunes gens de la première réquisition. — Fol. 82. Du 2 vendémiaire. Gendarmerie. Prix d'un chariot réclamé à la commune d'Airaines. — Fol. 82 v°. Du 5 vendémiaire. Fourrages. Manufactures d'armes et de salpêtre. — Fol. 83. Du 6 vendémiaire. Travaux faits aux ci-devant églises

Saint-Martin et des Cordeliers, à Amiens, pour y resserrer des fourrages. — Fol. 83 v°. Du 7 vendémiaire Gendarmerie. Avis reçu des militaires du département en activité de service dans divers corps. Réception de l'extrait mortuaire d'un militaire du département. — Fol. 84. Du 9 vendémiaire. Frais de route et de séjour du citoyen Laubry, médecin en chef de l'armée du Nord pour les hôpitaux de l'intérieur. — Fol. 84 v°. Du 11 vendémiaire. Procès de la commune de Canaples au sujet d'un chariot fourni à un charretier pour le service de la République. — Fol. 85. Du 12 vendémiaire. Réclamation par des salpêtriers d'Abbeville contre l'arrêté du 10 fructidor an III qui accorde l'église du Saint-Sépulcre de ladite ville, où sont établis leurs ateliers, aux habitants de cette paroisse pour l'exercice du culte ; délai à eux accordé. — Fol. 85 v°. Du 13 vendémiaire. Sommes dues au conducteur d'un équipage fourni par la commune de Villers-Bocage sur la réquisition des représentants du peuple Richard et Choudieu. Refus par la municipalité de Roisel de rendre un chariot fourni par les communes de Cartigny, Buire et Bouvincourt sur la réquisition des mêmes représentants du peuple. Somme due par la commune de Gentelles pour le prix d'un cheval. — Fol. 86 v°. Du 14 vendémiaire. Communication du département du Pas-de-Calais sur ce que « plusieurs militaires ont quitté leurs drapeaux, se sont réunis dans les communes de ce département et ont entraîné dans leur complot la commune d'Hébuterne où ils sont plus de quatre cens, qui ont fait le serment de ne plus porter les armes pour le service de la République, qu'ils ont sommé ceux qui ont achepté des pavés ou autres effets provenans de la ci-devant église, de les rendre, de remettre les calvaires qui ont été enlevés. » — Fol. 88. Dénonciation concernant la soustraction d'une pièce de toile de coton aux magasins d'habillements. Gendarmerie. — Fol. 88 v°. Du 17 vendémiaire. Vivres fournis à des jeunes gens de la première réquisition. Sommes dues pour le traitement des militaires de l'hospice civil d'Abbeville. Prix de la journée des militaires malades à l'hospice de Saint-Valery. — Fol. 90. Du 19 vendémiaire. Réception des extraits mortuaires de militaires du département. Certificat à un milicien Affaire d'Hébuterne. — Fol. 90 v°. Du 20 vendémiaire. Moyens de ménager les hommes dépêchés par ordonnance. Militaires existant dans le district de Péronne. Gendarmerie. Réception des extraits mortuaires de militaires du département. — Fol. 91 v°. Du 21 vendémiaire. Résistances éprouvées par la gendarmerie dans plusieurs communes, pour l'exécution de la loi du 10 thermidor an III concernant les militaires absents

de leurs drapeaux. — Fol. 92 v°. Du 22 vendémiaire. Contingents à fournir par chaque canton pour la garde nationale sédentaire. — Fol. 94 v°. Du 23 vendémiaire. Fourrages. Chevaux réquisitionnés par les officiers municipaux de Calais. Extraits mortuaires de militaires du département. — Fol. 95 v°. Du 24 vendémiaire. Officiers de gendarmerie qui n'apportent pas dans l'exercice de leurs fonctions toute l'attention et le zèle que les circonstances commandent. Extraits mortuaires de militaires. — Fol. 96. Du 25 vendémiaire. Fers pour les chevaux du 13^e régiment de chasseurs à cheval. Invalides pensionnés et autres. — Fol. 97. Du 26 vendémiaire. Convois militaires. — Fol. 98. Du 28 vendémiaire. Réquisition des pièces d'artillerie qui se trouvent dans les communes sises dans un rayon de 30 lieues de Paris. — Fol. 98. Du 30 vendémiaire. Paiement d'une jument fournie dans la levée du 25^e cheval. Militaires ayant abandonné leurs drapeaux dans la commune de Saint-Sauveur. Extrait mortuaire d'un militaire. Chef d'état major de l'armée de l'intérieur.

Fol. 101. Du 1^{er} brumaire. Ouvriers charrons pour l'atelier des transports militaires. — Fol. 101 v°. Du 4 brumaire. Gendarmerie. Artillerie. Difficultés pour le paiement d'une chaudière réquisitionnée pour la fabrication révolutionnaire du salpêtre. — Fol. 102 v°. Du 5 brumaire. Exécution du décret du 29 vendémiaire an IV rapportant la loi du 10 concernant la garde départementale. — Fol. 102 v°. Du 6 brumaire. Gendarmerie. — Fol. 103 v°. Du 6 brumaire. Gendarmerie. Pertes de chevaux dans les convois militaires. Extrait mortuaire de militaire. Secours aux parents des défenseurs de la patrie. Sommes dues pour le ferrage de chevaux de remonte. Pension d'un invalide de la marine. Volontaires déserteurs. Chef d'état major général. — Fol. 105. Du 8 brumaire. Passe-ports demandés par des déserteurs étrangers pour passer en Suisse. Paiement d'un cheval réquisitionné sur un cultivateur d'Estrée. Cheval réquisitionné par la municipalité de Montdidier. — Fol. 106. Du 9 brumaire. Dilapidations dans la dépense que font sur les routes les conducteurs des chariots pour la subsistance de Paris. — Fol. 106 v°. Du 12 brumaire. Envoi de l'état des pièces d'artillerie existant dans le département. État de situation des magasins des fourrages d'Abbeville. Extraits mortuaires de militaires. Gendarmerie. Sous-officiers et volontaires partis de la 29^e demi-brigade sans permission. — Fol. 108. Du 13 brumaire. Réclamation au sujet d'un

cheval fourni par la municipalité de Brocourt. Extraits mortuaires de militaires. — Fol. 108 v°. Du 14 brumaire Couvertures de laine pour les troupes. Gendarmerie. — Fol. 109. Du 15 brumaire. Vivres fournis par 14 communes aux jeunes gens de la première réquisition. Gendarmerie. — Fol. 110 v°. Du 16 brumaire. Fourrages. Gendarmerie. — Fol. 111. Du 18 brumaire. Extrait de l'arrêté des Comités de commerce de salut public et des finances concernant le service des côtes et des frontières. — Fol. 111 v°. Du 19 brumaire. Avis reçu des marins du département embarqués dans divers navires. Réception de l'état général de l'emplacement des troupes et de l'état des gîtes d'étapes dans la Seine-Inférieure. — Fol. 112. Du 20 brumaire. Paiement des cuirs accordés au district de Montdidier. — Fol. 112 v°. Du 21 brumaire. Gendarmerie. — Fol. 113. Du 23 brumaire. Réclamation au sujet d'un cheval fourni par un

cultivateur de Saint-Maxent. Gendarmerie. — Fol. 114. Du 24 brumaire. Invalides pensionnés. — Fol. 114. Du 25 brumaire. Réquisition de 1200 voitures pour mener de la paille d'Amiens à Rouen. Demande d'effets d'habillement pour l'hospice général de la commune d'Amiens. Armes existant dans la commune de Doullens. — Fol. 115 v°. Du 28 brumaire. Volontaires déserteurs. — Fol. 116. Du 29 brumaire. Réquisition de 1200 voitures ; répartition pour le district de Péronne.

Fol. 117. Du 1^{er} frimaire. Secours aux militaires et à leurs parents. — Fol. 119. Du 4 frimaire. Fusils trouvés chez des volontaires déserteurs à Ville sous Corbie ; attroupements et voies de fait envers les gendarmes chargés de faire les perquisitions. — Fol. 120. Du 7 frimaire. Gendarmerie. — Fol. 122 v°. Du 8 frimaire. Gendarmerie. — Fol. 123. Du 9 frimaire. Vol de draps et de couvertures. — Fol. 123 v°. Du 14 frimaire. Secours aux militaires et à leurs familles.

L. 130. (Registre.) — In-fol., 281 feuillets, papier.

1792-1793. — Délibérations et arrêtés de l'administration du département. 7^e bureau. Emigrés.

1792. — Fol. 1. Du 11 octobre. Observations par le directoire du district d'Amiens qu'il ne peut exécuter les mesures prescrites par les lois relatives au séquestre des biens des émigrés, parce que les états par lui fournis n'ont pas été renvoyés par l'administration du département. — Fol. 3. Du 17 octobre. Sommes à payer par les pères et mères d'émigrés pour l'habillement et la solde de deux hommes par émigré. — Fol. 4. Du 20 octobre. Observations du district de Montdidier sur l'exécution de la loi du 8 avril sur le séquestre des biens des émigrés. — Fol. 6. Du 20 octobre. Réception d'une lettre du directoire du district de Péronne au sujet de la déclaration faite par la citoyenne Guilbon que son fils, capitaine au régiment de Cambrésis, avait été forcé de quitter Perpignan, quoique non complice du complot du corps. Réclamation par le citoyen Etienne-Nicolas Henri, négociant à Rouen, contre son inscription par la municipalité d'Offignies sur la liste des émigrés. — Fol. 8. Du 29 octobre. Affaire du capitaine Guilbon.

1792. — Fol. 9. Du 6 novembre. Exécution du traité passé entre le citoyen Domont, maître de la poste aux chevaux d'Amiens, et le sieur Thoury, ci-devant seigneur de Fignières, pour fourniture de foin. — Fol. 12. Du 10 novembre. Réception d'une lettre de l'administration de l'extraordinaire sur les éclaircissements qui lui ont été demandés par plusieurs départements sur les moyens de faire exécuter les lois concernant la confiscation et la vente des biens des émigrés. Sur les certificats de résidence délivrés par les municipalités. Réclamations de divers particuliers contre leur inscription comme émigrés. — Fol. 15. Du 15 novembre. Frais de la vente des bois de basse futaie du bois de Picquigny et de Saint-Pierre à Gouy provenant du ci-devant comte d'Artois. Chevaux et mulets des émigrés mis à la disposition du ministre de la guerre. Gratification réclamée par le citoyen Patin, ci-devant greffier de la juridiction prévôtale d'Amiens. — Fol. 20. Du 17 novembre. Déclaration par la demoiselle de Croy d'Havré qu'elle ne peut être considérée comme émigrée. Réclamation par divers particuliers contre leur inscription sur la liste des émigrés. Suspension de la vente des biens immobiliers des émigrés. — Fol. 23. Du 19 novembre. Réclamations contre l'annonce d'une vente d'objets mobiliers à Arry. — Fol. 26. Du 20 novembre. Réclamation contre l'annonce d'une vente d'immeubles à Sourdon. — Fol. 27. Du 24 novembre. Réclamation contre l'inscription de Jean-Baptiste Morgan, fils du

citoyen Jean-Baptiste Morgan, négociant à Amiens, comme émigré.

1792. — Fol. 32. Du 4 décembre. Fournitures faites aux agents d'affaires de Jean-Baptiste-Marie Mannessier, ci-devant seigneur de Selincourt. Frais d'apposition de scellés d'Albert de Chaulnes. — Fol. 32. Du 11 décembre. Fourrages pour les chevaux existant dans des maisons d'émigrés. — Fol. 33. Du 15 décembre. Réclamation contre l'inscription du sieur de Herte sur la liste des émigrés. — Fol. 36. Du 6 décembre. Réclamation contre l'inventaire du mobilier et l'apposition des scellés dans la maison de la citoyenne de Berne au Broutel, paroisse de Rue. Eclaircissements donnés par le citoyen Chassepot, sur la situation de ses quatre fils, pour lesquels on lui demande 3.670 l., comme étant émigrés. Frais de perquisitions faites dans les bois de Flesselles et de Greslieux. Prix des habillements à fournir par les parents d'émigrés pour les hommes de troupe. — Fol. 39. Du 8 décembre. Réclamation par la citoyenne Catherine-Augustine de Vienne, veuve de Charles-Marie de Valicourt, contre la confiscation de sa maison de Bécourt. Réclamation par le citoyen Dizengremel, notaire à Essertaux, habitant à titre d'administrateur dans une dépendance de la maison du sieur de Berry, au dit Essertaux, au sujet des meubles qui lui appartiennent personnellement. Insuffisance des listes des émigrés. Réclamation contre l'inscription du sieur d'Houdant sur la liste des émigrés. Frais d'affichage. — Fol. 46. Du 11 décembre. Réclamation contre l'inscription de Louis-François Lemoine de Valencourt sur la liste des émigrés. Id. d'un fils de défunt François-Hyacinthe Duquesnoy, ancien officier d'artillerie. Id. de Marie-François-Isidore de Millerville, commandant l'artillerie de Rocroy et à la suite de l'armée de la République dans les Pays-Bas. — Fol. 50. Du 18 décembre. Avis reçu de la descente sur les côtes, près de Saint-Valery, d'émigrés revenant d'Angleterre. — Fol. 51. Du 20 décembre. Observations faites par Jean Courtois, marchand de bois à Versailles, que par bail du 1^{er} mai 1787, Philippe-Louis-Marie-Antoine de Noailles, ci-devant prince de Poix, lui a affermé pour dix années les coupes de tous les bois qui lui appartiennent dans l'étendue de ladite ci-devant principauté. — Fol. 53. Du 24 décembre. Réclamation contre l'inscription du citoyen Marc-Pierre-Antoine-Augustin-César Hervilly, résidant à Deniécourt, sur la liste des émigrés.

Justification de la résidence d'Adrien-Jean-Baptiste Morgan en Angleterre, pour affaires de commerce. — Fol. 56. Du 27 décembre. Exemption refusée au citoyen Chassepot des sommes exigées de lui pour ses fils, considérés comme émigrés. Approbation par le ministre de l'intérieur de la solution donnée à l'affaire du sieur Dhoudant. Arrêt provisoire des poursuites contre les qualifiés princes et seigneurs étrangers qui ont des possessions dans la République et qui en sont sortis. Dégâts commis dans des bois d'émigrés à Miannay. Demande de décharge de la contrainte décernée contre Marie-Thérèse-Augustine Tercier, veuve Duquesnoy, à cause de l'absence de son fils. Exécutions décernées sur les régisseurs du droit d'enregistrement. — Fol. 59. Du 29 décembre. Propriétés de Françoise-Marguerite-Josèphe de Cacheleu, veuve de François-Joseph Leclercq. Réclamation contre l'inscription du citoyen Jean Tillet-Buigny sur la liste des émigrés. Observations par le citoyen Etienne-Simon Baudouin au sujet des ci-devant fiefs, terres et seigneuries de Woincourt, Imbleval et Bocasselin dont il est propriétaire. — Fol. 65. Du 13 décembre (continuation). Réclamation par Françoise-Marguerite-Josèphe de Cacheleu, veuve de François-Joseph Leclercq, contre son inscription sur la liste des émigrés.

1793. — Fol. 68. Du 3 janvier. Réclamation par Adélaïde-Antoinette de Rambures, veuve de Sablé, contre la saisie de ses biens. Mise en vente de trente paires de pigeons faisant partie du mobilier du sieur de Boulandière, émigré, pour éviter les frais de nourriture et d'entretien. Autorisation aux districts de mettre en vente, dans les cas urgents, les fruits, grains, fourrages, bestiaux, bois de corde, culs d'arbres, etc., qui pourraient être exposés à dépérir, parmi les biens des émigrés. Réclamation par le citoyen Augustin-Louis de Mallart, titulaire de la ci-devant commanderie d'Oisemont, habitant la ville de La Vallette, île de Malte, depuis plus de neuf ans, contre son inscription sur la liste des émigrés. Réception d'un nouvel état des sommes dues pour les effets d'habillement et d'équipement à fournir par les parents d'émigrés. Passe-port demandé pour l'Angleterre par la citoyenne Amable-Euphrosine Bardou, « ayant appris l'état des modes à Londres et ne trouvant plus à Paris d'occupation suffisante à son existence. » Frais de procédure au tribunal du district d'Abbeville. — Fol. 79. Du 5 janvier. Réclamation par Marie-Marguerite Blondel, veuve de François-Marie-Henri-Hector Pérot, contre l'apposition des scellés dans sa maison. Somme due au citoyen Jean-Baptiste Prophète, arpenteur à Hornoy, pour avoir vaqué à l'inventaire et à la vente faite à Selincourt chez le sieur Jean-Baptiste-Marie Mannessier, émigré. Frais de

vente des bois de basse futaie provenant du sieur Louis-Philippe-Augustin de Gueully, émigré. Livraison de pains donnés en aumône à six pauvres de Picquigny « au compte et des bienfaits de Charles-Philippe d'Artois, frère du roi, émigré. » — Fol. 83. Du 8 janvier. Réclamation par le citoyen Louis-Charles Gueroult de Boisrobert contre le séquestre de ses propriétés à Dompierre-sur-Authie. Réclamation par le citoyen François-Marie d'Yauville contre son inscription sur la liste des émigrés. Id. par Eugène-François-Henri Werhier de Châtenay, demeurant à Saint-Omer. — Fol. 86. Du 12 janvier. Réclamation par Charlotte-Marguerite de Carvoisin, veuve du sieur Louis-Nicolas de Cacheleu, de Vauchelles, contre son inscription sur la liste des émigrés. Caution présentée par Françoise-Marguerite de Cacheleu, veuve de Joseph-François Leclercq, pour la mainlevée des scellés apposés sur ses meubles et effets. — Fol. 89. Du 15 janvier. Faux certificat de résidence. Réclamation par Pierre-Augustin Denoualle contre l'apposition des scellés sur son appartement à Amiens. Frais de procédure au tribunal du district de Péronne. Opposition à la délivrance des deniers provenant d'une vente d'immeubles faite par le sieur Destaurse, émigré. — Fol. 93. Du 8 janvier (?) Mobilier de Nicolas-Adolphe-Félicité Rouault demeurant ordinairement à Paris, émigré, au ci-devant château de Beauchamp. — Fol. 95. Du 19 janvier. Demande par Charles-Germain de Hertès de la levée des scellés sur ses propriétés tant à Ferrières qu'à Amiens et de sa radiation de la liste des émigrés. Réclamation par le citoyen Jean-Baptiste Lévasseur, régisseur des terres de M. de Causans, de différents meubles à lui appartenant dans la maison ci-devant seigneuriale de Glisy. — Fol. 100. Du 24 janvier. Sommes dues pour labour et charroi au compte du sieur Bouquel, émigré, à Beauval. Gages du garde des bois du sieur de Fléchin, émigré, à Talmas. Frais de logement de soldats au compte du sieur Dumets, prêtre, émigré, à Péronne. Sommes dues au citoyen Ternisien, bourrelier, à Novion, par le sieur Saint-Martin, du Titre, émigré. Id. au citoyen Ridoux, charron, à Novion. Frais de transport de Rambures à Abbeville des blés trouvés chez Madame de Sablé. Somme de 50 l. due par le sieur Paul-Charles-Marie Leblond-Duploux, émigré, au citoyen Joseph Simon, sculpteur, à Abbeville, pour travaux de son état. Somme de 357 l. 12 s. due par le sieur Dumainiel-Brailly, émigré, au citoyen Honoré Blondin, musicien

à Abbeville, pour leçons et fournitures. Sommes dues par le sieur de Selincourt, émigré, au citoyen Charles Delignières, marchand de bois à Airaines. Frais d'inventaire et de vente d'objets mobiliers des sieurs de Vêrac, à Orival, Levaillant, à Offignies et Mannessier, à Selincourt. Gages du citoyen Charles-François Blin, jardinier du sieur de Vêrac à Orival. Fourniture de pain aux prévenus détenus dans la maison d'arrêt du district d'Amiens. — Fol. 104. Du 29 janvier. Réclamation par Charles-François-Etienne-Guilain de la Tour-Saint-Quentin, ci-devant grand croix, commandeur d'Eterpigny, contre l'apposition des scellés dans l'habitation de ladite commanderie, grande rue Saint-Furcy, à Péronne. Salaire de l'huissier dans le procès instruit contre les prévenus d'insurrection et d'enlèvement de blé au marché de Roye.

1793. — Fol. 107. Du 5 février. Réclamation par Bonne-Rosalie Lallart, veuve Palyart, contre son inscription sur la liste des émigrés. Explications données par Alexis-François-Marie-Joseph Frelon, demeurant à Rennes et actuellement à Amiens, au sujet d'un arrêté du département de la Loire-Inférieure le concernant. Réception d'une lettre du ministère de l'intérieur au sujet de ceux qui peuvent chercher à se soustraire aux peines prononcées contre l'émigration. Salaires des témoins dans diverses affaires. — Fol. 111. Du 13 février. Terres du grand et petit Bézieux, vendues par le citoyen Saisseval, émigré. — Fol. 111 v°. Du 13 février. Indemnités à payer par des émigrés de Péronne. Solde et habillement de deux hommes à payer par la mère d'un émigré. Garde des émigrés rentrés à conduire hors du territoire. Indemnité réclamée par le citoyen Patin, ci-devant greffier de la juridiction prévôtale d'Amiens, pour service extraordinaire. Appointements dus au citoyen Romainville par le sieur Boulandière, émigré. — Fol. 114. Du 16 février. Réclamation de papiers appartenant à Charles-François Deselle et à la citoyenne Calmer, non émigrés, mis sous les scellés avec les autres meubles et papiers du château de Picquigny. Sommes réclamées par Marie-Reine Demest, domestique du sieur Guilbon, prêtre, émigré. Gages du concierge des prisons de Roye. Arrêté concernant le bail de l'étang nommé Vivier de Ham, à Rue, provenant de l'apanage du comte d'Artois. Frais d'inventaire et d'apposition des scellés en la maison du sieur de Herte, émigré, à Ferrières. — Fol. 120 v°. Du 19 février. Succession de Jean-Marc-Antoine Levaillant, décédé à Jersey le 21 novembre 1791. Réclamation par le citoyen Domont, maître de la poste aux chevaux à Amiens, de la quantité de foins que le citoyen Clermont-Fignières, émigré, s'est

obligé à lui fournir annuellement par traité du 27 décembre 1789. — Fol. 124. Du 19 février. Passe-port demandé par le citoyen Augron, demeurant à Poitiers, pour se rendre en Angleterre. — Fol. 125. Du 21 février. Levée de séquestre demandée par le citoyen Louis-Charles Guéroult de Boisrobert. Réclamation par le citoyen Antoine-François Danzel de Grandval, demeurant à Aumale, contre son inscription sur la liste des émigrés. Id. par Louis-Antoine-François Danzel Dauville, demeurant à Aigneville. Frais de procédure au tribunal de Montdidier contre un prévenu de vol. Frais de papier timbré à l'accusateur public au tribunal d'Amiens. Réparations à faire au moulin de Taussac. — Fol. 127. du 23 février. Réclamation par Marie-Adélaïde de Gomer, veuve de Nicolas-Christophe Linart d'Aveluy, de ses droits sur les biens de son fils émigré. — Fol. 129. Du 28 février. Contraintes à envoyer à des parents d'émigrés du district de Montdidier, pour la solde et l'habillement de deux hommes par émigré. Gages dus par le sieur Le Roy de Valanglard, émigré, au citoyen Boignart, valet de charrue à Oissy. Sommes dues à divers par le sieur Mannessier de Selincourt, émigré. Réclamation par Pierre-François Lucet, demeurant à Oissy, au sujet de chevaux, bœufs, voitures et autres objets aratoires mis à sa disposition par le sieur Le Roy de Valanglard en lui louant des immeubles. Levée de scellés demandée par la citoyenne Agnès-Opportune Masset, épouse de Louis-Marcellin Lenormand de Salles. Frais de justice criminelle.

1793. — Fol. 133 v°. Du 2 mars. Mesures à prendre pour que l'exploitation des terres ne souffre pas de l'emploi fait par le ministre de la guerre des chevaux des émigrés pour le service de la république. Observations du directoire du district d'Abbeville sur les meilleurs moyens d'assurer la vente des objets mobiliers précieux provenant des émigrés. Levée de scellés demandée par le citoyen Nicolas Dargnies, prêtre, arrêté, puis élargi. — Fol. 137. Réception d'un mémoire de la citoyenne Blanche-Elisabeth Saint-Simon au sujet de la division de sa terre de Falvy. Réception d'un mémoire au sujet de la liquidation des affaires de Pierre-Charles de Hault de Lassus, caissier des états de Hainaut. — Fol. 144 v°. Du 7 mars. Observations du ministère de l'intérieur sur ce que les dames de Wargemont et Persan, présumées émigrées, s'immiscent par leurs agents d'affaires dans la régie de leurs propriétés situées à Ribeaucourt, Beaumetz, Berlette et autres lieux situés dans le district de Doullens. Salaire du gardien des scellés du citoyen Remi Bacouel,

chanoine de Nesle. Autorisation demandée de faire enlever des arbres dans la cour du sieur Le Blond du Plouy, émigré. Contrainte à décerner contre le citoyen Damerval, Pierre, dont le fils est émigré. Gages du concierge des prisons d'Amiens. Frais de procédure au tribunal de Montdidier. Gages du garde des bois de Mézerolles provenant du sieur d'Egmont-Pignatelly, ci-devant seigneur dudit lieu, émigré. Frais de martelage et balivage dans la forêt de Crécy. Gages du gardien des scellés dans la maison du sieur de Camon, émigré, et frais d'inventaire et de vente du mobilier de ladite maison. Sommes dues par M. d'Havré, émigré, pour divers travaux. Remboursement d'une avance faite pour la maison d'arrêt de Péronne. Arrêté y transcrit du Conseil général du département concernant l'état des biens des personnes non domiciliées dans le département. Acquisition d'une meule pour le moulin de Rumigny. Travaux à faire au moulin de Soupliecourt-Brettencourt. — Fol. 150 v°. Du 12 mars. Réclamation de Marie-Rose Linart d'Aveluy concernant ses droits sur la succession de son père. Réclamation par Pierre Roussel de Belloy, maréchal des camps et armées de la République et Anne-Thérèse-Perpétue-Claude de Berry d'Essertaux, son épouse, au sujet de ce que la municipalité de Dernancourt veut ranger dans la classe des biens de Louis-Claude-Gabriel de Berry d'Essertaux, émigré, des biens à lui appartenant. Effets des émigrés et maisons religieuses sous les scellés pouvant servir au campement des troupes et aux hôpitaux. Frais de procédure aux tribunaux de Péronne et de Montdidier. — Fol. 154. Du 14 mars. Demande de décharge par le citoyen Virgile, ci-devant commandant de la citadelle d'Amiens, d'une contrainte décernée contre lui pour l'habillement et la solde de quatre hommes. Réclamation par Charles-Ferdinand-Alexandre Langlois contre son inscription sur la liste des émigrés. Demande de décharge de contrainte par la veuve de Louis Marotte, cultivateur à Saulcourt, à cause de son fils porté sur la liste des émigrés, et de levée de scellés. Sommes à payer pour travaux faits à la maison du Mazis appartenant à M^{me} de la Rochefoucault, émigrée. Frais d'estimation des meubles et effets du ci-devant château du Quesnoy, appartenant au sieur Le Roi de Valanglart, émigré. — Fol. 158. Du 16 mars. Somme due au citoyen Vallancourt, couvreur à Oissy, pour travaux aux bâtiments du sieur de Valanglart, émigré. Rejet d'un état de dépenses de bouche et fourniture de boissons faites à Forestmontiers par les commissaires et officiers municipaux se disant chargés des opérations d'inventaire et de vente du mobilier des

sieurs Feuchin et Courteville, émigrés. Gages et habillement du garde du sieur Vérac, émigré, à Orival et continué dans ses fonctions. Demande par le citoyen Honoré Crépin, curé de Selincourt et Sainte-Larme, au sujet de deux journaux de terre appartenant à défunte Marguerite Delamarre, veuve de Benjamin Cuiret, de Brocourt. Frais de garde des meubles et effets de la maison du sieur Mannessier de Selincourt, émigré. — Fol. 160 v°. Du 19 mars. Demande par Philippe-Louise-Hortense Le Roy, épouse divorcée de Charles-Marie-Hubert des Essarts, émigré, à l'effet d'être réintégrée dans la jouissance de ses biens, en vertu de son divorce. Sommes dues aux citoyennes Loizel Le Gaucher, demeurant à Montreuil-sur-Mer, par Charles-Marie Leblond Duplouty, émigré. — Fol. 162 v°. Du 21 mars. Sommes dues à divers ouvriers par Jean-Baptiste Mannessier de Selincourt, émigré. Demande par le citoyen Poilly, volontaire de la 6^e compagnie du 1^{er} bataillon de la Somme, d'une paire de pistolets saisie sur sept émigrés arrêtés dans le cours du mois de novembre par lui et plusieurs autres volontaires, sur la rade de Calais. Fourniture de pain, eau et paille aux prévenus entreposés dans la maison d'arrêt de la ville d'Albert. Frais de procédure au tribunal de Montdidier. Réclamation du citoyen Chassepot au sujet de ses quatre fils supposés émigrés. Réclamation au sujet du sequestre mis sur les travaux des mines. — Fol. 165. Du 23 mars. Frais de greffe du tribunal criminel d'Amiens. Somme due pour fourniture de viande au sieur Boulandière, émigré. Emoluments du concierge de la maison d'arrêt du tribunal d'Amiens. — Fol. 167. Du 26 mars. Réclamation par le citoyen Henri-André de Boubers, en résidence à Strasbourg, au sujet de biens à lui appartenant à Famechon, Epagnette, Vieulaines, Forestmontiers, mal à propos portés sur l'état des émigrés. Réclamation par le citoyen Gaillard-Framicourt, au sujet de meubles à lui appartenant dans une maison à Abbeville en partie louée par lui au citoyen Gaillard d'Auberville, présumé émigré et portés dans l'inventaire des meubles de ladite maison. Radiation demandée de la liste des biens du sieur Dumaisniel-Brailly, présumé émigré, d'une maison appartenant à Charles Prudhomme. Demande par Antoine-Jean-François Breda, ancien capitaine d'artillerie, propriétaire à Courcellette, d'être rayé de la liste des émigrés. Frais de division des terres appartenant au sieur Mannessier de Selincourt, émigré. Gages du citoyen Masson pour avoir pris soin des chevaux appartenant au sieur Le Roy de Valanglart, émigré, à Oissy. Gages du jardinier dudit de Valanglart.

Frais d'affichage de ventes de biens d'émigrés. Frais de levée d'un cadavre trouvé sur un banc de sable à une demi-lieue de Saint-Valery. Contraintes contre les pères et mères d'émigrés. — Fol. 171. Du 28 mars. Demande par Nicolas-Armand Groult, au sujet de sa radiation de la liste des émigrés. Réclamation par Louis-Marie de Mailly, propriétaire de la terre de Mailly-Raineval, demeurant à Paris, contre son inscription sur la liste des émigrés. Somme due pour le récolement de la taille exploitée en 1792 dans le bois d'Esmery, appartenant à Louis-Joseph Mailly-Nesle, émigré. Frais de garde des meubles et effets de la maison du sieur Pérot, émigré.

1793. — Fol. 172 v°. Du 1^{er} avril. Pierre Louchart, prêtre, ci-devant chanoine de Saint-Jean de Laon, devra se rendre à Amiens, pour y être réuni avec les autres prêtres insermentés. — Fol. 173. Du 4 avril. Réclamation par la citoyenne Marie-Louise-Vincent Pingré, épouse de Charles-Germain de Herte, émigré, au sujet de l'apposition des scellés et mise sous séquestre des biens de son mari. Destination de denrées trouvées dans les maisons de divers émigrés. Réclamation par le citoyen Verbier dit Châtenay contre son inscription sur la liste des émigrés. Demande de radiation de la liste des émigrés du citoyen Charles-Marie Créquy de Hesmond. Id. par le citoyen Pérache-Franqueville. Id. par le citoyen François-Marie d'Yauville, demeurant à Sens. Frais de récolement, liage (?) et vente du bois de Bussy procédant des mineurs Leclercq, émigrés. Frais de garde des meubles et effets de la veuve Leclercq, en sa maison de Bussy-lès-Poix. Remplacement de la meule du moulin du Quesnoy procédant du sieur Valanglart, émigré. Passeport demandé par le citoyen Augron, se disant propriétaire à Poitiers. Plainte par le citoyen Louis-Alexandre Aubert Braquemont, demeurant à Damery, tuteur de ses enfants mineurs et de Françoise-Adélaïde de Fay, de ce que, sous prétexte que le nom de son fils aîné est inscrit "sur une liste très inexacte d'émigrés," les fermiers des biens de sa défunte femme restés indivis entre tous ses enfants refusent de payer leurs fermages. —

Fol. 183. Du 6 avril. Sommes dues au concierge de la maison de Buverchy, appartenant au sieur Carvoisin, émigré. Salaires dus pour mandats d'amener contre des citoyens prévenus de délits. Frais de greffe du tribunal criminel du département. Autorisation de rentrer en France demandée par la citoyenne Blottefierre, veuve Dusauzai, et sa fille. Rente due par Jean-Baptiste Lacorette, prêtre, ci-devant chanoine de Saint-Furey, de Péronne. Exécution d'un traité fait en 1767 entre le sieur de Noailles, ci-devant seigneur de Poix et Louis Mille,

taillandier à Poix, pour l'entretien des huit moulins de la ci-devant principauté de Poix. Frais de vente des bois procédant du sieur Valanglart, émigré. Sommes dues aux ouvriers qui ont garni d'épines les plantations dudit Valanglart. Frais de pansage des chevaux du sieur Mannessier, émigré, à Selincourt. Demande de location du ci-devant château de Thoix. Exécution du traité passé entre le ci-devant prince de Poix et Lucien Harondel, charpentier en moulins et en pressoirs, pour l'entretien des huit moulins de ladite principauté. Somme due à la domestique du sieur Lacorette, émigré. Réclamation par le citoyen André-Hercule Rougent, demeurant à Montreuil, contre son inscription sur la liste des émigrés. — Fol. 189 v°. Du 8 avril. Effets propres au campement des troupes et au service des hôpitaux à distraire des inventaires faits chez les émigrés. — Fol. 190. Du 9 avril. Réclamation par le citoyen François Demareuil, propriétaire à Contre, au sujet de la contrainte décernée contre lui à cause de son fils, qui "a été obligé de se rendre en Angleterre pour y accompagner un de ses parents qui y alloit prendre les eaux de Bade (?)." Impossibilité pour le citoyen Jean-Baptiste-Pierre-Bernard Dumollin de justifier dans trois semaines de la résidence, exigée par la loi du 12 septembre, de Jean-Baptiste-Nicolas Dumollin, son fils. Id. pour le citoyen Le Caron, demeurant à Amiens, pour son fils, militaire. Mémoire de Maximilien-François-de-Paule Moranvillers au sujet de son fils étant à Tournay depuis plus d'un an. Décharge de contrainte demandée par le citoyen de Gomer, à cause de deux de ses fils présumés émigrés. Id. par les citoyen et citoyenne Deville, à cause de leur fils. Demande de délai par la citoyenne Tourtier pour justifier dans quelle armée se trouve son fils. Décharge de contrainte demandée par le citoyen Bastion, maréchal-ferrant à Amiens, à cause de son fils dont il n'a pas de nouvelles. Frais de garde des meubles et effets des émigrés de la ville de Péronne. —

Fol. 194. Du 11 avril. Réclamation par Paul-François de Bussy, demeurant à Abbeville, contre la contrainte contre lui décernée pour l'habillement d'hommes de troupe à cause de ses fils portés comme émigrés. Id. par les citoyens Dumaisnil et son épouse. Id. par le citoyen Fouques. Id. par Antoine-César Danzel. Autorisation demandée de clore une mesure à Ferrières, provenant des ci-devant Minimes et dont Charles-Germain de Hertès, émigré, s'est rendu adjudicataire. Réparations à faire aux haies du jardin potager du sieur de Crussol,

émigré, à Vraignes. Sommes dues par le sieur Laboulandière, émigré. — Fol. 198 v°. Du 13 avril. Frais de garde des scellés apposés en la maison de Picquigny appartenant au ci-devant comte d'Artois, prince français, émigré. Gages du concierge de la maison du sieur Dumaisnil, émigré. Rejet d'un mémoire de viande fournie au citoyen Bernard, commissaire à la vente du mobilier du sieur Saint-Martin en sa maison du Titre. — Fol. 199. Du 14 avril. Poursuites contre des particuliers qui ont commis "la dévastation la plus criminelle" dans les bois de Naours. — Fol. 200. Du 16 avril. Demande par le concierge du sieur Decroy, à Wailly, que son logement, les meubles qui s'y trouvent, ses appointements et son chauffage lui soient conservés jusqu'à la fin de ses jours. Autorisation demandée par le citoyen Desforges, demeurant à Caulières, d'enlever des bois de Vraignes un arbre par lui acheté. Gages de la cuisinière du sieur Saint-Martin et sa femme, émigrés. Id. du cocher du sieur Gaillard d'Auberville. Somme due pour avoir ouvert les rigoles d'irrigation dans les prairies de Conty appartenant au sieur Decroy. Frais de garde des meubles et effets dans la maison du sieur Guilbon, ci-devant chanoine de Péronne, émigré. Id. du sieur Lacorette, émigré. Gages des domestiques du sieur Valanglard, émigré. — Fol. 204. Du 17 avril. Arbres abattus sur les remparts de Corbie par les propriétaires riverains. — Fol. 205 v°. Du 18 avril. Demande de passeports par le citoyen Dupuget, propriétaire du ci-devant château de Bachimont, sur lequel les scellés ont été posés, ses fils ayant été à tort considérés comme émigrés. Somme due pour travaux de bourrellerie à la maison du sieur de Berry, émigré, à Essertaux. Somme due pour réparations au moulin de Picquigny. Réclamation par le sieur Briet-Saint-Elier contre une contrainte décernée contre lui à cause de l'émigration supposée de ses fils. Mesures à prendre en raison du retard apporté par l'adjudicataire de la ferme de Bouzencourt, provenant de la ci-devant abbaye de Corbie. — Fol. 209. Du 20 avril. Arrêté relatif au paiement du prix de l'adjudication de la terre de Potte. — Fol. 213. Du 22 avril. Vente illégale faite par les habitants de Riencourt d'ormes plantés dans une garenne nationale. — Fol. 213 v°. Du 23 avril. Frais d'adjudication du bail des jardins, plants et mesures de la dame La Rochefoucault, émigrée. Autorisation demandée par Jean Courtois, marchand de bois à Versailles, et Claude Paris, son receveur à Eramécourt, de recouvrer les sommes à eux dues pour vente par eux faites de bois de la ci-devant principauté de Poix, à eux baillés par le ci-

devant prince de Poix. Frais de garde de la maison du sieur de la Boulandière, émigré. Effets réclamés par le citoyen Prophette, ci-devant régisseur pour François-Léonard Le Roy Valanglard à Oissy. Bois de haute futaie des émigrés. Pension demandée par Jean Polivier, ancien jardinier du sieur Decroy, émigré. Frais d'inventaire et d'apposition des scellés chez le sieur La Boulandière, émigré. Somme due pour pain livré aux pauvres du Quesnoy au compte du sieur Leroy-Valanglard, émigré. — Fol. 219. Du 24 avril. Passe-port à Wulfran-Vilbrod-Wulphy Guerville, ex-Chartreux tenu de sortir du territoire pour se rendre en Suisse. — Fol. 219 v°. Du 25 avril. Procès au tribunal du district d'Abbeville concernant des terres au sieur Leblond du Plouy, émigré, à Martainneville. Demande de réparations aux bâtiments de la basse-cour du château de Picquigny. — Fol. 221 v°. Du 27 avril. Opposition faite par la dame de Cacheleu et le citoyen Dennecourt, au martelage et à la vente de la haute futaie dans les bois ayant appartenu au sieur de Cacheleu. Réclamation par le citoyen Dennecourt se disant laboureur à Villers-sur-Authie, locataire des terres du sieur Cacheleu-Truffier, sur ce que les récoltes desdites terres et les instruments servant à son exploitation ont été compris dans l'inventaire fait chez le sieur Cacheleu, prévenu d'émigration. Gages d'un domestique du sieur Mannessier, à Selincourt. Somme due pour la garde de cinq cochons et demi appartenant au même Mannessier, émigré. Demande d'acquisition de deux meules hors de service aux moulins de Conty et de Wailly provenant du sieur Decroy, émigré. Demande des maire et officiers municipaux de Vismes au sujet de l'exploitation de quatre journaux de terre que faisait valoir le sieur Duploux, émigré. Frais de vente d'avoines et de bois au village de Beauval. Id. de pommes et de bois au village de Talmas, provenant du sieur de Fléchin, émigré. Id. de la coupe du bois de Maizerolles provenant du sieur Degmont, émigré. — Fol. 226 v°. Du 30 avril. Frais d'estimation des biens de la succession Levailant sur les terroirs d'Offignies et Wattiéville. Dispense de formalité, demandée pour la vente des objets inventoriés chez le sieur Gueuluy à Rumigny, attendu leur modicité.

1793. — Fol. 228 v°. Du 2 mai. Liste y transcrite des personnes réintégrées sur la liste des émigrés en vertu du décret de la Convention du 6 mars précédent. — Fol. 229 v°. Du 4 mai. Sommes dues pour travaux de maréchalerie en la maison du Quesnoy-sur-Airaines du sieur Leroy Valanglard, émigré. Somme réclamée

par le citoyen Louis-François Cazé, arpenteur et membre du Conseil du département à Roiglise, pour travaux d'arpentage et plans faits pour le ci-devant marquis de Nesle, émigré. Opposition par les officiers municipaux de Vignacourt à la vente d'une portion de haute futaie de la forêt de Vignacourt jusqu'à ce que les acquéreurs aient justifié de leur présence en France. Semences demandées par la municipalité d'Essertaux pour la culture des terres qu'exploitait par lui-même le sieur de Berry, émigré. Gages des gardes des bois d'Authie provenant de Marie-Jeanne de la Roche-Rambures, veuve de Charles-Adrien Deligny. Réclamation des titres et papiers du citoyen de Selle et de la citoyenne veuve Calmer compris dans l'inventaire fait au château de Picquigny. Gages du ci-devant concierge de la maison du sieur Valanglard au Quesnoy, établi gardien des meubles et effets inventoriés dans ladite maison. Frais d'arpentage des terres du sieur de Herte, émigré, à Ferrières. — Fol. 234 v°. Du 7 mai. Réclamation par Alexandre de Savoye, demeurant à Ferrières, valet parcourt pendant la moisson chez le sieur de Hertès à Ferrières, de douze setiers de blé, prix convenu. Somme due pour travaux de charronnerie au ci-devant château d'Oissy pour le sieur Le Roy Valanglard. Gages de Charles-François Blin, "chargé de l'entretien du sieur de Véric à Orival". Somme due à des particuliers employés à la prisée des meubles et effets du sieur Leroy Valanglard à Oissy. Somme due pour travaux de charronnerie faits pour le sieur Leroy Valanglard en sa maison du Quesnoy. Somme due pour travaux de tonnellerie pour le sieur Leroy Valanglard au château d'Oissy. Somme due pour avoir fait saillir trois juments appartenant au sieur Leroy Valanglard. Demande par le Conseil d'administration du 19^e régiment de dragons, en garnison à Abbeville, de prendre en location une maison procédant du sieur Duplouy, émigré, et des meubles qui s'y trouvent. Frais de vente des meubles et effets du sieur Laboulandière, émigré. Réclamation par Charles-Marie de Sevelinges au sujet de la contrainte contre lui décernée pour la solde et l'habillement de deux hommes pour chacun de ses deux fils aînés. Demande par Jacques-Alexandre-Rodolphe Leclercq, demeurant à Montdidier, de sa radiation sur la liste des émigrés. — Fol. 239. Du 9 mai. Demande par le citoyen Née, cultivateur à Vraignes, de l'abbatage de 60 ormes dans la hayure qui sépare une pièce de terre appartenant au sieur de Crussol, émigré, de sa propriété, à Thieulloy-l'Abbaye, et à laquelle ils portent préjudice. — Fol. 240. Du 11 mai. Difficultés faites par la municipalité d'Amiens pour délivrer un certificat de

résidence à la citoyenne Gouffier-Choiseul. Réclamation par François-Alphonse Monsure et Marie-Antoinette Blangermont, son épouse, demeurant à Aumale, contre leur inscription sur la liste des émigrés. Vente demandée par le conseil général de la commune de Maizerolles de hautes futaies dans les bois provenant du sieur d'Egmont. Frais d'inventaires chez la dame Deligny, émigrée, à Authie ; chez la veuve Pérot, à Frohen-le-Grand ; chez le sieur Solar, émigré, à Humbercourt et chez le sieur Louverval, émigré. Somme due pour travaux de labourage sur les terres du sieur de Clermont, émigré, à Assainvillers. Somme due à Charles Antoine Boulogne, chirurgien à Davenescourt, pour soins donnés en la maison de Louis de Clermont, émigré, à Fignières. Levée de scellés demandée par les fermiers des terres de Vraignes, Bettembos, Boulainvilliers, Tronchoy et Saint-Aubin, provenant du sieur Decrussol, émigré, sur les meubles et effets qui leur appartiennent. — Fol. 246 v°. Du 14 mai. Remboursement demandé par le citoyen René Tartas Romainville, ancien militaire, d'une somme de 3 600 l. à lui due par Louis Boulandière, émigré, pour l'acquisition qu'il avait faite de celui-ci de la place de major de la ville d'Amiens. Meubles réclamés par Jean-Baptiste et Jean-Paul Labitte, père et fils, régisseurs des biens du sieur Véric à Orival. Imperfection de l'état fourni par la municipalité d'Amiens des biens des émigrés sur ladite commune. Entraves apportées par la dame Deherte à la vente des bestiaux qui se trouvent à Ferrières sous prétexte d'une reprise en nature qui lui est accordée par son contrat de mariage. — Fol. 250 v°. Du 15 mai. Force armée pour accompagner le commissaire chargé de la vente des meubles et effets de Germain de Hertès, à Ferrières. — Fol. 251. Du 16 mai. Somme due pour battage d'avoine chez le sieur Valanglard à Oissy. — Fol. 251. Du 18 mai. Réclamation par le citoyen Leclercq au sujet de l'apposition des scellés sur un cabriolet et des harnais à lui appartenant dans une maison du cloître de l'Horloge où étaient les meubles du citoyen Machault, ci-devant évêque. Gages d'Antoine Lefebvre, jardinier et concierge de la maison de Prule, appartenant à Nicolas-Marie Fougeret, émigré. Demande de radiation du citoyen Folleville de Manancourt de la liste des émigrés. Frais de récolement des bois d'Orival et de Selincourt procédant des sieurs de Véric et Mannessier, émigrés. Appel par Marie-Louise-Vincent Pingré, épouse de Charles-Germain de Herte, de toutes décisions du directoire du département rendues contre elle et à son pré-

judice. Rente viagère due par Nicolas-Joseph Duchesne, émigré, à Marie-Ève Wilheme demeurant à Picquigny. Réparations à faire au moulin à vent d'Offignies. Demande de levée de scellés sur un cabriolet et deux harnais dans une maison du cloître de l'Horloge où se trouvent les meubles du citoyen Machault. Gages d'Antoine Lefebvre, jardinier et concierge de la maison de Prule appartenant à Nicolas-Marie Fougeret, émigré. — Fol. 259. Du 21 mai. Frais d'inventaire et de vente d'une partie du mobilier du sieur Lagranville, émigré, à Rogy. Réclamation au sujet de la location de la maison du sieur Le Blond du Plouy, émigré, rue du Pont de Boulogne, à Abbeville. — Fol. 263. Du 22 mai. Réparation à faire au moulin de Villers-Bretonneux. — Fol. 263. Du 23 mai. Certificat de résidence demandé par le citoyen Charles-Louis-Hector Harcourt, ex-noble. Sommes dues pour travaux au moulin de Picquigny. Somme avancée par le gardien des meubles de Dumetz, émigré. Délivrance demandée par Alexis Bretel et Antoine Boutillier, tourneurs à Airaines, d'une futaie de bois d'aulne par eux achetée du concierge de la maison du sieur Valanglart à Oissy. Somme due pour renseignements pris sur des réclamations faites par des ouvriers et fournisseurs du sieur Mannessier, émigré. Somme due pour avoir fait des greffes pour l'émigré Leroy Valanglart à Oissy. Paiement demandé par Louis-Martin Michault, badestannier à Oissy, gardien des meubles du sieur Valanglart à Oissy, exposant "qu'en acceptant cette mission il a non seulement sacrifié son repos, mais encore son état par la perte de ses pratiques." Plainte par Pierre-Louis Blin, âgé de 87 ans, demeurant à Bourdon, sur ce que les officiers municipaux de Bourdon refusent de lui accorder un certificat de résidence. Somme due pour labour et ensemencement des terres ci-devant exploitées par le sieur Mannessier à Selincourt. Id. pour travaux de tonnellerie en la maison du sieur Gueuluy, émigré, à Rumigny. — Fol. 269. Du 25 mai. Réclamation par les créanciers des mineurs de Courtebourne. Nomination d'un expert pour les immeubles de la succession Levailant. Reprises exercées par la citoyenne Marie-Louise-Adélaïde Gouffier sur les biens de Marie-Gabriel-Auguste-Florent Choiseul, son mari. Mainlevée demandée par le citoyen Charles-André Thuillier, fermier à Rumaisnil, au sujet d'une vente à lui faite par la demoiselle Langlois de Courcelles, femme de Benoît de David, ci-devant de la Tour, d'une portion de biens. Somme due pour l'entretien de la corde du puits de la maison du Quesnoy au sieur Valanglart. Créance de Marie de Gueully, veuve de François-

Gérard de Brassière sur Augustin de Gueuluy, son petit-neveu. Frais d'inventaire et de vente du mobilier trouvé en la maison de l'émigré Gueuluy, à Rumigny. — Fol. 276 v°. Du 31 mai. Rente due par Jean-Baptiste Lacoarette, prêtre émigré, à Louis Fouquet, demeurant à Devise. Frais d'arpentage et de division des coupes des bois du Mazis et Andainville provenant de la dame Larochevoucault, émigrée. Réparations à faire aux bâtiments de la basse-cour du ci-devant château de Picquigny. Frais de vente de bestiaux, grains et pailles, non propres à la subsistance des armées, trouvés dans la maison du sieur Valanglart au Quesnoy. Réclamation d'une somme avancée par le fermier de la ferme de Bazincamp, dépendant de la ci-devant commanderie de Beauvoir, pour réparations faites à ladite ferme. Sommes dues pour travaux à la maison de la dame Larochevoucault au Mazis.

L. 131. (Registre.) — In fol., 52 feuillets, papier.

1793. — Délibérations et arrêtés de l'administration du département. 7^e bureau. Emigrés.

1793. — Fol. 1. Du 2 juin. Rente due par Louis-François-Gabriel de Clermont et Elisabeth Lefebvre de Sully, son épouse, émigrés, à la veuve Nicolas Nuspieds, teinturier à Paris. Redevance en nature due par le fermier du moulin du ci-devant seigneur de Dreuil et Hamel. Frais d'inventaire des meubles et effets du sieur Devérac à Orival. Demande par Thomas Bruvay, manouvrier à Noyelles-sur-Mer, à l'effet de prendre à rente un terrain sur l'emplacement du château de Noyelles-sur-Mer, cédé verbalement et à titre gratuit à son père par M. Buhamel de Nointel, ci-devant seigneur du lieu. Réclamation par le citoyen Hervilly, demeurant à Deniécourt, contre son inscription par la municipalité d'Hombleux sur la liste des émigrés. Somme due pour travaux de couverture faits à la maison du sieur Laboulandière, émigré. Rente viagère due par Louis Patoureau, dit Laboulandière, émigré, aux citoyens Hareux et sa femme. — Fol. 5. Du 11 juin. Somme due pour battage de grains chez l'émigré de Herte, à Ferrières. Gages du gardien des meubles et effets trouvés chez le sieur Rabardel, appartenant au ci-devant évêque Machault. Somme due pour travaux de couverture à la ferme de Briquemesnil ci-devant appartenant à François Le Roy Valanglart, émigré. — Fol. 6. Du 13 juin. Demande par François Manchon ci-devant receveur de la terre d'Authie de la levée des scellés sur les meubles garnissant le château d'Authie, lesquels lui appartiennent, et qu'il soit

sursis à la vente desdits meubles. Gages de Nicolas Leclerc, jardinier du sieur Dainval de Filescamp, émigré. Somme due pour médicaments fournis par Ferdinand-Anastase Besse, apothicaire à Montdidier, au citoyen d'Ainval de Filescamp, émigré. Rente due par le sieur Mannessier de Selincourt, émigré, à Jean Radiguet et sa femme (Cf. L. 133, f° 89, 17 flor. an II). Frais de vente des meubles, effets et fruits provenant de la ci-devant abbaye de Sainte-Larme et du sieur Mannessier, émigré. Frais de la location des terres, plants et jardins du dit sieur Mannessier de Selincourt. Somme due pour un arbre tournant fourni au moulin de Souplincourt, provenant du ci-devant prince de Poix, émigré. Frais de vente de la basse futaie du bois de Palbos près des haies du village de Selincourt et d'une petite remise provenant du sieur Menessier, émigré. Frais de vente de basse futaie au bois d'Orival et des Mareguenes, sur les terroirs d'Orival et de Courreaux, procédant du sieur Devérac. Somme due pour battage d'avoine procédant du sieur Valanglard en sa maison du Quesnoy. — Fol. 12. Du 20 juin. Somme due pour bois de charpente fourni au sieur Selincourt, émigré. Poursuites à exercer au sujet de dévastations considérables commises depuis environ 15 jours dans les bois de Villers-Bretonneux procédant de Bonne-Rosalie Lalard, veuve d'Aubigny, émigrée. Rente due par Léonard Le Roy Valanglard à Marie-François-Antoine-Nicolas Dubellay. Douaire et rente dus aux citoyennes Jeanne-Louise de Beuvry, veuve de Nicolas de Carvoisin, et Marie-Louise-Agnès de Carvoisin, demeurant à la Grande-Maison, paroisse de Saint-Julien-Royaucourt, près de Laon, par Louis-Nicolas de Carvoisin Buverchy leur fils et frère. Rente viagère due par François de Buigny, émigré, à François Sueur, demeurant à Abbeville. Frais d'inventaire et de vente des meubles et effets du sieur Dupillau à Martinsart. — Fol. 15 v°. Du 22 juin. Réparations à faire à deux moulins à Villers-Bretonneux, dont Bonne-Rosalie Lallart, veuve Palyart d'Aubigny, émigrée, avait la jouissance. Salaire de l'indicateur et porte-chaînes à l'arpentage des terres ci-devant exploitées par le sieur Leroy de Valanglard, émigré, sur le terroir du Quesnoy. Somme due pour travaux de menuiserie à la ferme de Dreuil procédant du sieur Leclercq de Bussy, émigré, par Charles Magnier, menuisier à Molliens-Vidame. Somme due pour le transport de 172 sacs à Essertaux. Frais d'apposition de scellés sur les meubles et effets du sieur Dupillaut, décédé à Martinsart. Demande de remboursement d'une somme avancée pour réparations au moulin d'Athies. Honoraires du commissaire délégué par le district pour procéder au partage du domaine procédant du

sieur Leroy Valanglard, émigré. Débours et vacations relatifs aux bois taillis d'Authie provenant de la dame Deligny, émigrée. Gages du gardien de la maison et dépendances procédant d'Alexandre-Hector d'Haudoire d'Aigreville. Frais de garde des arbres du ci-devant fief de l'Epée provenant du sieur d'Aigreville, émigré. — Fol. 19. Du 25 juin. Demande par le fermier d'un marché de terre provenant du sieur Bonamy-Matiffas, émigré, à Authie, au sujet de sa redevance de l'année 1792.

1793 — Fol. 20. Du 2 juillet. Réparations à faire au moulin de Boussicourt, provenant du sieur Clermont-Fignières, émigré. Somme due pour la conduite du pressoir du sieur Mannessier, émigré. Somme due au pipeur de l'hôpital général à Amiens, pour 22 annonces de la vente des meubles du sieur Laboulandière, émigré. Frais de vente de la coupe du bois de Faÿ et Longavesne provenant du sieur Clarembault de Vendeuil, émigré. Frais d'emparquement et de récolement de la coupe des bois de Talmas procédant du sieur de Fléchin, émigré. Somme due pour travaux faits par Pierre Lottin, charpentier à Gamaches, aux écluses servant à arroser les prairies de l'émigré "Rohault." Réparations à faire aux ponts nécessaires à l'exploitation des prairies de Gamaches, qui étaient à la charge du sieur "Rohault", émigré. Réparations demandées à la maison occupée par le citoyen Pierre Coppé, rue des Cordeliers. Vacances réclamées par le maire et un officier municipal d'Authie pour l'emparquement et le récolement du bois d'Authie. Somme due pour travaux et fournitures de bourrellerie faits pour le compte du sieur Le Roy de Valanglard, émigré. — Fol. 23 v°. Du 4 juillet. Rente viagère due par Alexandre-Nicolas Linard à Marie-Rose Linard, sa sœur. Gages de François Kirch dit Bellerose, garde du bois de Domart, nommé le bois de Brusle, provenant du sieur d'Artois, émigré. Réclamation par Marie-Marguerite-Antoinette Hemart, veuve de Louis-François Saint-Romain contre une contrainte décernée contre elle pour l'habillement et la solde de deux hommes pour son fils émigré. Id., par la citoyenne veuve Duchausse. — Fol. 26 v°. Du 6 juillet. Somme due pour labour et ensemencement de 11 journaux un quart de terre près de la chaussée entre Beauval et Doullens, procédant de Jean-Marie-Joseph Bouquel, émigré. Demande de sursis à l'apposition des scellés et à la vente du mobilier étant en la maison de la dame Sablé, à Rambures. Frais de visite de deux moulins à Villers-Bretonneux. Rente viagère due par la dame Rochefoucault, héri-

tière du feu sieur Frémont, ci-devant seigneur du Mazis, à Laurent Sueur. Frais d'apposition des scellés sur les meubles du sieur Carvoisin, émigré, à Buverchy. Somme due pour ouvrages, fournitures et loyers de granges provenant du sieur Bidet de la Grandville, émigré. Rente constituée au profit de Claude Bescu, par feu Louis d'Ainval de Braches. — Fol. 31°. Du 9 juillet. Succession de Jean-Marie-Antoine-François Levaillant, dont deux fils et héritiers sont émigrés. Frais d'estimation des biens de ladite succession. Réparations à faire au moulin de Saint-Aubin. Réclamation au sujet de la chute d'un mur, provenant du sieur de Noailles, à Poix, sur une propriété voisine. Demande au sujet de l'adjudication faite d'une maison provenant de François-Marie-Leblond, à Abbeville. — Fol. 35. Du 13 juillet. Réclamation par des religieuses de la ci-devant abbaye de Notre-Dame d'Armenèche au sujet des scellés apposés dans une maison, rue de Narine. Somme due pour travaux de corderie au compte de l'émigré Boubert. Rente due par le sieur Lacorette ci-devant chanoine de Péronne. Pension viagère due par le sieur Charles Degrouches de Limerville à Agnès Delattre. Id., par François de Buigny de Cornehotte et Charlotte de Fontaine, son épouse, à Fleury Bourgeois. Rente due par le sieur Guilbon ci-devant chanoine, émigré. — Fol. 38. Du 16 juillet. Somme due pour fourniture de fer au sieur Linard, émigré. Id., pour travaux de charronnage au compte du sieur Duploux, émigré. Id., au citoyen Sery, sculpteur, pour travaux de sculpture au compte de Dumaisniel-Brailly, émigré (14 l.). Frais de nourriture et de pansement d'un cheval provenant de l'émigré Saint-Martin. Avances et vacations pour l'adjudication du taillis ou bois de Rivière provenant du sieur de Louvencourt, émigré. — Fol. 39 v°. Du 18 juillet. Rente due par le sieur Leroy de Valanglart, émigré, à la citoyenne Hecquet-Béranger. Frais de mesurage et de division par lots des immeubles situés à Oissy provenant du sieur Valanglart, émigré. Id., sur le terroir de Rencourt et Saint-Léger. — Fol. 41. Du 19 juillet. Réparations à faire au moulin de Bussy. — Fol. 41 v°. Du 20 juillet. Demande par la citoyenne Anne-Louise Beauveau, femme de Louis Philippe-Marc-Antoine Noailles, ci-devant prince de Poix, émigré, de la mainlevée du séquestre des meubles et effets inventoriés dans la maison de son mari à Poix. Réclamation par le citoyen Augustin-Hyacinthe Duliège, résidant à Calais, contre son inscription sur la liste des émigrés. — Fol. 43. v°. Du 23 juillet. Part de l'émigré de Brul sur les frais locaux de Vron. Somme due pour travaux de serrurerie pour le compte du sieur Gueuluy ci-

devant seigneur de Rumigny. Frais de recherche à Selincourt et à Orival dans les maisons des sieurs Mannessier et de Vérac, émigrés, des literies propres au service militaire. Gages du concierge du château de Luzière. Id., de Charles-François Blin, jardinier du sieur de Vérac, émigré. Indemnité réclamée par le citoyen Dralez, pour avoir assisté comme officier municipal à l'apposition des scellés chez le sieur de Berry, émigré. — Fol. 45. Du 25 juillet. Contribution foncière du sieur de Vérac, émigré, à Fresnoy. Demande d'annulation de l'adjudication de la récolte de 5 journaux de prés à Talmas, provenant de l'émigré Fléchin. Réclamation par Claude-Louis Vaillant, trésorier et receveur des pauvres de la Charité de Péronne, d'une somme de 586 l., 13 s., 5 d., dont se trouve débiteur l'émigré Damerval, qui gérait et administrait avant son départ les revenus desdits pauvres. Rente due par l'émigré Capet, ci-devant comte d'Artois, aux citoyens Michault et veuve Aliamet. Meubles réclamés par Jacques Delahaye comme lui appartenant parmi ceux provenant du sieur Michault, émigré, qui ont été mis sous scellés. Somme due pour travaux de serrurerie au compte du sieur Dainval, émigré. Réduction demandée par la citoyenne Cacheleu, veuve Leclercq, sur les allocations attribuées aux gardiens des scellés apposés sur ses meubles et effets. Réclamation par la citoyenne de Gomer, veuve Linard d'Aveluy, au sujet de la pension alimentaire qui lui est due par son fils, en compensation des droits sur la succession de son mari et de la jouissance de la maison d'Aveluy et dépendances qu'elle lui avait abandonnés par contrat de mariage. Rente au profit de Jean et Théodore Pingré, frères, provenant de la succession de la demoiselle Marie-Anne Pingré de Saveuse. Somme due pour l'entretien des couvertures des châteaux d'Oissy et du Quesnoy provenant du sieur de Valanglart, émigré. Frais de vente de pommes, de battage et de transports de grains provenant de l'émigré de Herte. — Fol. 49 v°. Du 27 juillet. Demande par le sieur Delahaie de meubles à lui appartenant, qui ont été mis sous les scellés au château de Saint-Aubin, ci-devant appartenant au sieur Crussol. Frais de battage et de transport des grains provenant du sieur Valanglart, émigré. Frais de vente de coupes des bois de la dame Larochefoucault, émigrée, de l'émigré Saint-Blimont, et du ci-devant commandeur de Saint-Maulvis. — Fol. 12 Du 30 juillet. Frais de vente de bois provenant du citoyen Bernard de Maurepas, émigré.

L. 132 (Registre). — In. fol., 191 feuillets, papier.

1793. — An II. — Délibérations et arrêtés de l'administration du département. 7^e bureau. Emigrés.

1793. — Fol. 1. Du 6 septembre ¹. (Commission provisoire). Question de savoir comment Jean-Louis Lemaître, écroué en la maison de justice du tribunal criminel du département sur la réquisition des commissaires de la Convention Dumont et Lebon, pourra justifier de sa résidence. — Fol. 2. Du 6 septembre. Comptes du citoyen Jean-Jacques-Wulfran Delegorgue, ci-devant directeur des domaines et bois de l'émigré Charles-Philippe Capet. — Fol. 3. Du 9 septembre. Question de savoir si le bail sous seing privé fait par le citoyen Noailles, ci-devant prince de Poix, au citoyen Courtois, des bois de l'ancienne principauté de Poix, doit ou ne doit pas être exécuté. Cotisation du sieur Causans, ci-devant seigneur de Glisy, au rôle de remplacement des droits supprimés de ladite paroisse. — Fol. 3 v^o. Rente au profit de la citoyenne de Louvencourt, femme du sieur Saint-Aubin, émigré. — Fol. 4 v^o. Du 13 septembre. Réparations à faire à la ferme procédant des mineurs Leclercq, émigrés, à Dreuil. Frais de transport de foin provenant de l'émigré Valanglard. Réparation à faire à un chariot prêté pour voiturer le blé qui n'a pas été compris dans la vente faite au château d'Authie, procédant de l'émigré Saint-Martin. Mise sous séquestre de biens d'émigrés. Réparations à faire au moulin à vent de Beauval provenant du sieur Bouquel, émigré. — Fol. 7. Du 14 septembre. Cotisation de la veuve et des enfants du sieur de Bussy au rôle de la contribution foncière. Demande faite par le locataire de l'étang de Rue. Consentement donné par la commune du Petit-Rouy à la vente des arbres existants dans ladite commune, sans autorisation. Frais de transport des batteries de cuisine, titres et papiers du ci-devant seigneur de Rogy, émigré. Gages du garde des bois de Jumelles. — Fol. 9. Du 19 septembre. (Commission révolutionnaire). Jouissance demandée par François Delpierre de terres procédant de Loisel Legaucher, émigré. Arrêté concernant le paiement des frais relatifs aux domaines nationaux. Réclamation par le citoyen Houssin, ingénieur des Ponts et Chaussées, chargé de la navigation de la haute Somme, au sujet d'une dénonciation faite contre lui au district de Saint-Lô, département de la Manche, par laquelle il est accusé

d'émigration. Sommes appartenant à divers émigrés entre les mains de divers citoyens ou dues par eux. — Fol. 12 v^o. Du 21 septembre. Réclamation par le citoyen Delattre, prêtre, à Sailly-le-Sec, canton de Nouvion, de meubles remisés par lui chez l'émigré Desessart. Négligence par les directoires de districts de se faire envoyer les titres et papiers inventoriés chez les émigrés. Gages du garde des bois de l'émigré Bidé à Rogy. — Fol. 14. Du 24 septembre. Opposition faite à la requête d'Antoinette-Marguerite Boula, épouse de l'émigré d'Ainval de Brache sur les fermages dûs audit émigré par la veuve Patin. Distraction demandée par la citoyenne Antoinette-Marguerite Boula, épouse de Charles-Louis d'Ainval ; émigré, de croisées et de verres de Bohême destinés à une maison en construction, et qui ont été mis sous les scellés dans la maison de Braches. Frais d'estimation de labours et ensemencements faits sur les terres ci-devant exploitées par l'émigré Berry, à Essertaux. Somme due par l'émigré Louvencourt au citoyen Pierre Rousselle, jardinier à Bétencourt-Rivière. Dénonciation par le citoyen Cataert, président de la Commission révolutionnaire du département, contre le commandant de la 2^e division du 26^e régiment de cavalerie nommé Rayez, qui s'est emparé d'un "cheval de luxe magnifique estimé 1.000 écus", provenant d'un ex-noble nommé Conty, mis en état d'arrestation, et qui s'est rendu avec de Montdidier à Amiens. Quote part du sieur de Belval et de Saint-Martin, émigrés, dans la contribution foncière, sols additionnels et charges locales de la municipalité du Titre. Contrainte décernée par les administrateurs de la régie nationale contre le sieur de la Fontaine-Solar, émigré. — Fol. 18. Du 28 septembre. Vente des fruits et grains de la veuve Leclercq, prévenue d'émigration. Traitement du gardien des meubles du château du Quesnoy procédant du sieur Leroy-Valanglard, émigré. Sommes dues par l'émigré d'Ainval de Braches aux citoyens Toullet et Quentin, charpentiers, l'un à Thory, l'autre à Sauvillers-Mongival, pour travaux à la rue d'Aubevillers. Rente due par l'émigré de Clermont, ci-devant seigneur de Fignièrès, constituée en 1771 par le sieur Louis-François-Gabriel Clermont-Tonnerre, son père. Somme due au citoyen Jean-Baptiste Dubois, chirurgien à Coullemelle, pour soins donnés à diverses personnes de la maison de Filescamps procédant de l'émigré d'Ainval. Rente due par l'émigré Clermont, ci-devant seigneur de Fignièrès, constituée en 1771 par ses père et mère. Demande de réintégration du citoyen Louis-Charles Guéroult-Boisrobert,

¹ Il y a une lacune du 30 juillet au 6 septembre, représentant sans doute un registre disparu.

dans ses droits. Pétition du citoyen François-Alphonse Monsures, tant en son nom qu'en celui de la citoyenne Marie-Antoinette Lemoine de Blangermont, son épouse, dont les biens ont été mis sous séquestre. Réclamation par le citoyen François-Guy-Henry Laporte contre son inscription sur la liste des émigrés, sur la dénonciation des habitants de la commune de Longvilliers. Confirmation demandée par la citoyenne Marie-Catherine-Augustine de Vienne, veuve Valicourt, de sa radiation de la liste des émigrés. Id., par le citoyen Jean Tillette-Buigny. Liste des citoyens contre lesquels des contraintes devront être décernées comme pères et mères d'émigrés. Rente viagère due par l'émigré Claude-Louis-Gabriel Deberry, ci-devant seigneur d'Essertaux. Somme due pour travaux de charpenterie au moulin de Selincourt. Id. pour réparation de la barrière de la cour verte du château du Mazis, procédant de l'émigré Larochevoucault. Somme due pour la garde de la maison de l'émigré d'Ainval à Montdidier. Frais de vente de bois provenant de l'émigré Delaroché-Rambure. Somme due au citoyen Alexandre Wocousin, serrurier à Breteuil, pour travaux au ci-devant château de Rougy appartenant à l'émigré Bidé-Lagranville.

1793. — Fol. 28 v°. Du 3 octobre. Part des sœurs de Gaspard-Dauphin Hochedé dans la succession de leur mère. Partage de communauté réclamée par Catherine-Joseph Manessier sur les biens meubles garnissant la maison qu'elle occupait conjointement avec Alexandre-Nicolas David Linart, son mari, préalablement à la mainmise exercée par la Nation. — Fol. 31. Du 10 octobre. Affaire criminelle intentée contre François Réveillon, cabaretier au Royon, municipalité de Quend, comme prévenu d'avoir reçu chez lui neuf particuliers, au nombre desquels était l'ancien curé de Quend, l'abbé Dohen, prêtre déporté.

An II. — Fol. 32 v°. 23^e jour du 1^{er} mois. Mode d'adjudication des coupes de haute et basse futaie des bois nationaux et des émigrés. Dénonciation par le receveur des Domaines du district d'Abbeville d'une donation par Marie-Thérèse de Broglie, veuve de Louis-Charles Lametz, au profit de Louis Charles-Augustin Lametz, son fils aîné, demeurant ordinairement à Hénencourt, devant notaire à Trèves, le 25 janvier 1792, d'un hôtel à Paris, cul de sac de Notre-Dame des Champs, plus des ci-devant terre et seigneurie de Dourier et de l'échevinage du Sauchoi, avec les ci-devant fiefs d'Hébécourt et du petit Vironchet. Frais de vente d'une coupe de bois taillis provenant de l'émigré Fougeret. Achat d'une meule pour le moulin de Villers-Bretonneux, provenant de

la veuve d'Aubigny, émigrée. Frais de vente des meubles et effets de l'émigré Bidé-Lagranville, à Rogy. Frais de vente et de garde des meubles et effets de l'émigré Clermont-Thoury au ci-devant château de Fignièrès. — Fol. 36. Du 27 du 1^{er} mois. Demande par le garde des bois nationaux à Rumigny, provenant du ci-devant seigneur de Rumigny, émigré, à l'effet d'être conservé dans la jouissance d'un petit terrain planté d'arbres à fruits que celui-ci lui avait cédé. Observation par Claude-Martin Briet, demeurant à Amiens, que son fils porté sur la liste supplétive des émigrés est décédé à Lyon en août 1792 ; où, entre autres choses, dix lettres écrites de Lyon, d'où il résulte que le sieur Briet-Formanoir fils a été enfermé "en la maison de Pierancise, qu'il y a péri malheureusement avec d'autres prisonniers, que ses effets étaient en partie à la municipalité de Lyon et à Pierancise ;" l'avis du comité de surveillance de la municipalité d'Amiens par lequel, considérant "qu'Alexandre-Pierre Briet fils est mort à Lyon dans le courant d'août 1792, époque à laquelle beaucoup d'officiers de son corps ont subi le même sort à Pierancise, estime qu'il est de toute justice que pour la tranquillité de la famille de l'exposant et pour qu'elle ne puisse être inquiété pour le fait d'émigration, il y a lieu de rayer sur la liste des émigrés le nom dudit Briet fils," considérant "que la manière dont est mort le fils de l'exposant ne permet pas de croire qu'il existe un acte qui le constate légalement, que la circonstance dans laquelle se trouve la ville rebelle de Lyon ne permet pas plus à l'exposant de s'y procurer un certificat de la résidence qu'à faite son fils, que le massacre, arrivé à Lyon dans le mois d'août 1792, est constant", arrêté, avant faire droit, que l'exposant sera tenu de justifier de la résidence non interrompue de son fils sur le territoire français depuis l'époque de la Révolution jusqu'à celle de son emprisonnement à Pierancise. Confirmation demandée par le citoyen Armond Gueroult, résidant à Noyelle-sur-Mer, de l'arrêté qui l'a réintégré dans la jouissance de ses propriétés. Certificats de résidence demandés par le citoyen Louis-César Delegorgue, receveur des domaines et bois de Caux et Halloy appartenant à la citoyenne Monvallat-Ferrière. Observation par le citoyen Michel-Charles-Louis Biencourt-Poutrincourt, résidant à Rouen, "que la liste des émigrés du district d'Abbeville comprenant un individu sous le nom de Poutrincourt, cette identité de nom a donné lieu de croire que c'était l'exposant qui était compris dans cette liste." Réclamation par le citoyen Charles-Marie Créquy contre son inscription sur la liste des émigrés. Réintégration

demandée du citoyen Henry-André de Boubers résidant à Strasbourg dans les parts et portions à lui adjudgées par l'acte de partage fait entre lui et ses frères. Radiation demandée de la liste des émigrés par le citoyen Wabier de Châtenay, observant “ que ni l'exposant, ni les siens n'ont jamais eu la pensée de s'émigrer, qu'il a été commandant de la garde nationale,... qu'il ne peut rien toucher de ses fermiers, qui sont peut-être les auteurs qu'il a été injustement porté sur la liste des émigrés. ” Demande par le citoyen Collenot de la jouissance d'un petit local faisant partie de la bibliothèque rue Notre-Dame-du-Châtel, à Abbeville, lequel a toujours été occupé par le garde de ladite bibliothèque, actuellement vacant par la mort de Bonnart. Réclamation du citoyen Pierre Lefebvre de Hodent, résidant au Buménard, contre son inscription sur la liste des émigrés. Réclamation par le citoyen Albert-Louis Clérembault-Vendeuil, résidant à Paris, contre la saisie et le séquestre des biens qu'il possède tant sur le district de Péronne que sur celui de Saint-Quentin. Réclamation par le citoyen Etienne-Nicolas Henry, résidant à Rouen, contre son inscription sur la liste des émigrés par la municipalité d'Offignies. — Fol. 43. Du 28^e jour du 1^{er} mois. Radiation demandée du citoyen Charles-Antoine-Jean Beauvarlet de la liste des émigrés. Confirmation demandée de l'arrêté qui a rayé le citoyen François-Marie Lefournier d'Yauville de la liste des émigrés. Paiement de différentes sommes dues par l'émigré Louis de Clermont. Frais de vente des meubles et effets de l'émigré Dainval. Frais de vente des bois taillis de Jumel et Puchelart procédant de l'émigré Berry. Réclamation par Joseph-François-Nicolas Hacot, maire des ville et cité d'Arras, sur ce que “ il a appris avec douleur que l'administration du district d'Abbeville l'a légèrement placé sur la liste des émigrés. ” Réclamation par le citoyen Despéroit contre son inscription sur la liste des émigrés. Id., par François-Thimoléon Chassepot, âgé d’“ à peine 15 ans. ”

An II. — Fol. 47. Du 3^e jour du 2^e mois. Demande par les habitants d'Offoy d'être autorisés à jouir provisoirement des marais dudit Offoy jusqu'à la décision définitive de la contestation entre eux et la veuve Monstay (*alias* Manestay), émigrée. Réparations à faire au moulin de Sorel. — Fol. 49 v^o. Du 5^e jour du 2^e mois. Frais d'estimation des meubles et effets procédant des émigrés Vérac et Laroche, tant à Orival qu'au Mazis. Réclamation par le citoyen-Antoine-François-Augustin Debelloy, au sujet de briques fabriquées en société entre lui et l'émigré Duploux, son gendre. Sommes dues par l'émigré Guilbon, ci-devant chanoine de Péronne, pour fourniture de pierre à bâtir à

sa maison du Mont-Saint-Quentin. Somme due pour travaux de culture sur des terres au terroir de Wailly, lieudit les Zupes (?). Gages du garde des bois de Jumelle provenant de l'émigré Deberry. Paiement réclamé par le citoyen Jean-François Barré, arpenteur à Mézières, pour levée du plan des ci-devant terres et seigneureries de Mézières, Campvermont et Ignocourt, pour l'émigré Béthizy. Frais de marque et de lotissement dans les bois de Montenois et de Saint-Aubin procédant des enfants émigrés de la veuve Leclercq. Sommes dues pour boucherie fournie tant à cinq pauvres du Quesnoy qu'au ci-devant château dudit Quesnoy provenant de l'émigré de Valanglard. Somme due pour avoir démonté les glaces de l'émigré Machault, ci-devant évêque, et les avoir transportées au district. Frais d'estimation d'une meule et de réparations à faire au moulin de Picquigny procédant de l'émigré Charles-Philippe Capet. Frais de transport à Abbeville des blés et fourrages trouvés dans le ci-devant château de Martaigneville-lès-Bus procédant de l'émigré Dunolestin. Vacations demandées par le maire et des officiers municipaux de Selincourt pour l'inventaire du mobilier de la maison de Selincourt provenant de l'émigré Manessier. Somme due au citoyen Seret, commissaire nommé par le directoire du district de Péronne “ pour aller au château de Nesle faire détacher avec précaution les meubles, glaces et autres effets de prix, procédant de l'émigré Mailly-Nesle, les faire encaisser, arranger et conduire à Péronne et se rendre en la maison de l'émigré Damerval, lors de la vente des meubles et effets procédant dudit émigré Demailly-Nesle, qui se sont trouvés en ladite maison, pour faire mener audit Péronne les effets non vendus, ainsi que les harnais du général Valence. ” Somme due pour avoir charrié des matériaux pour la réparation de la ferme d'Aubvillers procédant de l'émigré d'Ainval de Braches. Rente due par l'émigré Auguste-François-Ferdinand Derangueuil au citoyen Antoine Renault, organiste de la ci-devant paroisse Saint-Sépulcre de Montdidier. Somme due pour réparations au moulin d'Aveluy provenant de l'émigré Nicolas-David Linart. Id. au citoyen Lainey, libraire à Péronne, pour fournitures au bureau des émigrés du district de Péronne. — Fol. 55 v^o. Du 6^e jour du 2^e mois. Déclaration à faire par Augustin-Louis-Charles Lametz s'il entend ou non jouir du bénéfice de la donation d'un hôtel sis à Paris et des ci-devant terre et seigneurie de Dourier et dépendances faite à son profit par Marie-Thérèse de Broglie ; veuve de Louis-Charles

Lametz. Autorisation demandée par la Société populaire d'Amiens, par l'entremise du citoyen Lefebvre-Langlet, d'enlever de chez le ci-devant chanoine Navières un des dix fauteuils en velours d'Utrecht qui y ont été inventoriés. — Fol. 57. Du 8^e jour du 2^e mois. Réparations à faire au moulin de Cléry, provenant de l'émigré Balainvillers. Frais d'inventaire et de vente du mobilier de la succession de l'émigré Dupillau, à Martinsart. Visa de mandats délivrés par le directoire du district de Péronne. Radiation demandée de Charles-Jacques-Rodolphe Leclercq-Duchausse de la liste des émigrés. Id. des citoyennes Marie-Barbe et Marie-Catherine Gatte. Id. par le citoyen Charles-Jules-Armand Jouanne. Id. du citoyen Pascal-Pierre Parache, commandant en second du 2^e bataillon de la force armée du canton de Creil, résidant au bourg de Pressy. Frais de vente des hautes futaies des bois d'Amilly et du Caurroy provenant de l'émigré Degeuilly (?) et du bois Domont (?) provenant de l'émigré Deberry d'Essertaux. Somme due au commissaire du directoire du district d'Amiens pour la location du ci-devant château du Quesnoy et dépendances, provenant de l'émigré Valanglard. Rente due par l'émigré de Clermont. Somme due par l'émigré Louis-Charles Dainval, ci-devant seigneur de Braches, pour la conduite du moulin de Braches et travaux y faits. — Fol. 62. Du 9^e jour. du 2^e mois. Questions posées par le directoire du district d'Abbeville au sujet des détenus portés sur les listes supplémentaires des émigrés. Gages du garde des bois de Rogy provenant de l'émigré Lagranville. — Fol. 63. Du 10^e jour du 2^e mois. Arrêté concernant le séquestre des biens et revenus des personnes prévenues d'émigration, qui n'ont pas été comprises sur la dernière liste. — Fol. 63 v^o. Du 13^e jour du 2^e mois. Réclamation du citoyen Pierre Roussel contre son inscription sur la liste des émigrés. Id. Par le citoyen François-Louis Gaudechard, demeurant à Querrieux. Gages du garde des bois de Jean-Baptiste Danjobert-Martillac, émigré. — Fol. 64 v^o. Du 19 brumaire. Demande de radiation de la liste des émigrés du citoyen Louis-Maximilien-Emmanuel-Lanery, demeurant à Paris. Id. de Pierre-Alexandre-Honoré Briet, fils de Claude-Martin Briet, massacré à Lyon au mois d'août 1792. Contribution foncière du sieur de Vérac, émigré, à Offignies et Grand Seble. Id. du sieur Levailant, émigré, auxdits lieux. Question de savoir si les redevances dues à l'émigré Rouant, ci-devant seigneur de Gamaches, pour le moulin dudit lieu sont dans le cas de la suppression décrétée le 17 juillet précédent. — Fol. 67. Du 23 brumaire. Gerbes de blé à battre dans les granges et autres bâtiments appartenant au ci-devant prince de Vaudémont dans les communes de Coisy,

Poulainville et Cardonnette. Visa de mandats délivrés par le district de Péronne. — Fol. 68. Du 25 brumaire. Résolution sur trois mémoires "présentés par le citoyen Leroux, notaire à Saint-Vallery, se disant fondé de procuration de Nicolas-Constatin Delattre, ancien conseiller intime des finances du feu roy de Prusse, qu'il dit demeurer ordinairement à Paris, et être depuis le mois d'octobre 1786 à Berlin pour le recouvrement de sommes à lui dues par la Société du commerce maritime de Prusse." Fol. 68 v^o. Du 26 brumaire. Arrestation décrétée du citoyen Boullanger-Rivery, rue Neuve, à qui avait été adressé par la poste un paquet chargé contenant 5 assignats à face royale. — Fol. 69. Du 28 brumaire. Demande de radiation de la liste des émigrés du citoyen François-Isidor Milleville, capitaine commandant l'artillerie à Rocroy. Id. de Diane-Henriette-Louise-Godefride Baschy, veuve Chazeron, résidant à Bagnères, Hautes-Pyrénées. Réclamation par la citoyenne Jeanne Travers, veuve Estancelin, demeurant à Abbeville, ainsi qu'Euphorine Daudi, sa fille, épouse du sieur Clémenceau, ci-devant lieutenant général en la sénéchaussée de Ponthieu, contre l'inventaire fait de son mobilier. Réparation à faire au moulin de Poulainville provenant de l'émigré de Vaudémont. Somme due par l'émigré Antoine-Joseph Dumaisniel, d'Abbeville au citoyen Jacques-Noël Morgand, plafonneur à Abbeville. Id. par l'émigré Boubert au citoyen Lourdelle, boucher à Long. Id. par l'émigré Saint-Blimond au citoyen Ropitelle, cloutier à Abbeville. Demande de radiation de la liste des émigrés du citoyen Antoine-Lennet, à Cambronlès-Abbeville. Id. par le citoyen Jean-François Douville. Id. par le citoyen Rougeat. Id. par le citoyen Louis-François Lemoine dit Valencourt, résidant à Soreng, Seine-Inférieure. Intervention dans l'instance de vente judiciaire pendante au tribunal du district d'Amiens poursuivie par la citoyenne veuve Blondin et le curateur de ses enfants mineurs.

An II. — Fol. 73 v^o. Du 2 frimaire. Retard par le district d'Abbeville à mettre en vente les biens des émigrés. — Fol. 74. Du 6 frimaire. Réclamation par le citoyen Eloi Bonnaire contre son inscription sur la liste des émigrés. — Fol. 74 v^o. Du 8 frimaire. Rente due par le sieur Doilliamson, émigré, au citoyen Charles Cacheleu, premier lieutenant colonel du 9^e régiment d'infanterie, en garnison à Belle-Isle-en-Mer. Demande de radiation de Jean-François Desperait de la liste des émigrés. Id. du citoyen Joseph-François-Antoine Danzel-Grandval. Id. du citoyen Gilbert-Nicolas

Lucie Herte d'Haille. — Fol. 77 v°. Du 10 frimaire. Mise sous séquestre de biens d'émigrés. — Fol. 78. Du 11 frimaire. Frais d'estimation des meubles et effets de la maison de l'émigré Valanglard au Quesnoy. Rente due par Henri-Gabriel de Berry, dont le fils est émigré, à la succession de dame Marie-Anne Pingré de Saveuse. Id. par défunt François-Gabriel Clermont-Toury et Elisabeth Lefebvre, sa femme, père et mère de l'émigré Declermont-Thoury, aux héritiers de défunte Louise-Ursule Audoy. Somme due par l'émigrée Frémont Delarochefoucault, dame d'Andainville, au citoyen Nicolas Canaple, maréchal à Andainville, pour droits de lods et ventes de la vente à réméré d'un journal de terre audit Andainville. Frais de garde des meubles et effets inventoriés au ci-devant château de l'émigrée Elisabeth-Jeanne Delaroché-Rambure, veuve de Charles-Adrien Deligny, ci-devant dame d'Authie. Frais de vente du taillis du bois de Rivière procédant de l'émigré Louvencourt. Rente due par l'émigré Claude-Louis-Gabriel Deberry. Demande par le conseil général de la commune de Saint-Ouin de titres et papiers du chartrier de Picquigny, pour faire régler une instance pendante depuis 36 ans entre eux et les habitants de Bettencourt, avec observation par le directoire du district d'Amiens « que les titres dont on demande la communication ayant été voués aux flammes, on ne peut avoir égard à la demande dont s'agit. » Proposition par le receveur des domaines du district d'Abbeville de bailler à loyer une grande maison, place Saint-Pierre, à Abbeville, provenant de l'émigré Jean-Baptiste Manessier, dit Selincourt. Journées d'ouvriers employés pour enlever les grilles en fer du ci-devant château de Thois pour fabriquer des armes. Id. du ci-devant château d'Essertaux, provenant du sieur Berry, émigré. Frais d'enregistrement du bail à loyer de 261 journaux, 68 verges de terre au Quesnoy, provenant de l'émigré Le Roy de Valanglard. Somme due pour la construction d'une muraille à l'étable à vaches procédant de l'émigré Degucully ci-devant seigneur de Rumigny. Frais de vente de la basse futaie du bois de Rivière procédant de l'émigré Louvencourt. Somme due pour travaux de serrurerie à la maison de l'émigré Dehaut-Delasus, ci-devant seigneur de Luzière. Rente viagère due par l'émigré François de Paule Tillet-Mautort, héritier de Thérèse Tillet de Druetel (?). Somme due par l'émigré Courteville, pour pâturage et bois de chauffage. Id. par l'émigré Feuchin, au citoyen Antoine Gonnel, jardinier à Nouvion. Id. par l'émigré Saint-Blimont, pour travaux de maréchalerie. Reconstruction à faire du fournil de la ferme d'Etotonne, commune de Saint-Saturnin, provenant de l'émigré Devérac. Somme due par l'émigré Leblond-Duploux au meunier du

moulin de la commune de Visme. Sommes dues par les émigrés Derouis, Feuchin et Dumesniel au citoyen François-Innocent Luciny, marchand bijoutier à Abbeville. Somme due pour labourage de pièces de terre provenant de l'émigré Courteville, à Neuville. Sommes dues par les émigrés Courteville d'Hodicq, Dumesniel et Devillers au citoyen Boulanger, tailleur d'habits à Abbeville. Rente due par l'émigré Louis-François-Marie Declermont, ci-devant seigneur de Fignières. — Fol. 86 v°. Du 15 frimaire. Levée demandée par le citoyen Wignier du mandat d'arrêt décerné contre lui comme s'étant absenté du territoire français durant six semaines en 1791. — Fol. 87. Du 16 frimaire. Réclamation par le citoyen Etienne Lefebvre, âgé de 82 ans, arrêté comme suspect sur le fondement qu'il est père d'émigré, observant « que son fils est mal à propos considéré comme émigré, qu'il est plus que probable qu'il a péri à Paris au Champ de Mars ou à la journée du 10 août, que son fils était chirurgien avant la Révolution de 1789, habitoit Paris et travailloit à Saint-Côme. » — Fol. 88. Du 16 frimaire. 8 heures du soir. Arrêté concernant le nommé Paul-Dominique Lemaire, prévenu d'émigration. Frais d'administration du district de Péronne. Gages du garde des bois de l'émigré Blocquel à Beauval. Somme due pour fourniture de clous aux barrières du ci-devant château du Mazis. Frais de location de terres et prés sis à Riencourt procédant de l'émigré Leroy Valanglard. — Fol. 91. Du 17 frimaire. Mise en vente du mobilier d'une maison sise à Saint-Maulvis provenant de Pierre Antoine-Charles Villebertin Mégrigny, ci-devant commandeur de Saint-Maulvis, émigré, ledit mobilier non encore séquestré se trouvant à la merci des malveillants surtout depuis l'arrestation du citoyen Fourcy, fermier dudit ci-devant commandeur. — Fol. 91 v°. Du 21 frimaire. Rente due par l'émigré Jean-Nicolas-Joseph Duchesne-Décourcelle. Frais de vente de bois provenant des émigrés. Levaillant, Vérac, Crussol et Manessier. Levée de séquestre demandée par le citoyen Jacques Richard d'Aubigny père. Somme due pour travaux de labourage faits par l'ancien fermier de l'émigré Valanglard à Riencourt. Réduction demandée par les fermiers de la ferme d'Offignies provenant de feu Jean-Marc-Antoine-François Levaillant, ci-devant seigneur d'Offignies, en raison de la suppression des champarts, censives, droits féodaux et autres. Traitement du garde des bois nationaux de Piennes et Houssoy provenant de l'émigré Villequier. Somme due par

ledit émigré Villequier pour fournitures de chaux et briques. Frais de garde des meubles et effets de la veuve Leclercq à Bussy. Réclamation par les citoyens Nicolas Larabit, officier municipal de Roye et Denis-Pierre Larabit, résidant à Paris, contre leur inscription par la municipalité de Beuvraignes, sur la liste des émigrés. Demande de radiation de Nicolas Leclercq et Trogneux, prêtres, de la liste des émigrés. Id. du citoyen Jacques-Maurice-Antoine Reneufve. Id. du citoyen Pierre-Louis-Florent Aubert, président du tribunal du district de Breteuil, Oise. Id. de la citoyenne Catherine-Elisabeth-Françoise-Alexandrine Dartois, épouse séparée de Louis-Philippe Duchâtel-Bertevelt, demeurant à Châtillon-sur-Seine, Côte-d'Or. — Fol. 90 v°. Du 23 frimaire. Frais d'inventaire des meubles et effets de l'émigrée veuve Biron, de Boves. — Fol. 97 v°. Du 24 frimaire. Avances faites par le commissaire délégué pour presser la vente des biens des émigrés du district d'Abbeville. Réclamation par les citoyens et citoyennes Louvencourt, frères et sœurs, contre leur inscription sur la liste des émigrés. Levée de scellés demandée par Charles-Marie Sevelinge, pour parvenir à rendre ses comptes, en qualité de receveur général aux régisseurs généraux de la régie. Frais de démontage des grilles de fer du ci-devant château du Quesnoy-sur-Airaines. — Fol. 99 v°. Du 26 frimaire. Somme due au citoyen Quentin-Montigny, maçon à Picquigny, pour réparations à la ferme dudit Picquigny, provenant de l'émigré Charles-Philippe Capet. — Fol. 100. Du 30 frimaire. Mise sous séquestre de biens d'émigrés.

An II. — Fol. 100 v°. Du 2 nivôse. Le citoyen Pierre Charles Wignier écarté de tout soupçon d'émigration. — Fol. 101. Du 6 nivôse. Attestation de non émigration demandée par le citoyen Charles-Alexis Fontaine, ci-devant employé dans les fermes à Thièvres, pour lui et pour ses anciens confrères. — Fol. 101 v°. Du 14 nivôse. Frais d'administration du district de Péronne. Question de savoir si Jean-Louis Lemaître, prévenu d'émigration, et détenu à la Conciergerie d'Amiens, peut être autorisé à requérir des certificats de résidence par fondé de procuration. Réclamation par le citoyen Charles-Gilles-Marie Louvel contre son inscription sur la liste des émigrés, sous la dénomination de Warviller, ci-devant seigneur. Id. par Charles-François Bibaut, propriétaire à « Braches. » (Biaches ?), canton et district de Péronne. Id. par la citoyenne Debray, veuve Sentier, pour et au nom de Charles-Alexandre Legrand Sentier. Id. par le citoyen Charles-Louis-André Daumale, demeurant à Doullens. Bénéfice demandé par le citoyen Henry-Rose Jérôme, négociant à Amiens, en faveur de son fils Pierre-

Joseph Jérôme, âgé de 16 ans, résidant à Eisenach, en Allemagne, où il a été envoyé pour son éducation, de l'exception prononcée par l'article 8 du décret du 28 mars 1793 contre les émigrés. Demande de radiation de la liste des émigrés par le citoyen Louis Delahaye. Id. par le citoyen Charles-Alexandre-Ferdinand Langlois, domicilié à Bayeux. Id. par la citoyenne Claire-Françoise Morel. — Fol. 105. Du 17 nivôse. Réimpression de l'arrêté du Comité de Salut public du 28 frimaire portant que les lois sur l'émigration ne s'appliquent pas aux Suisses. — Fol. 105 v°. Du 23 nivôse. Réclamation par le citoyen Marie-Jean-Baptiste Morgan, négociant à Amiens, au sujet de son fils, Adrien-Jean-Baptiste Morgan, envoyé par lui à Londres pour apprendre le commerce et la langue anglaise, et porté sur la liste supplétive des émigrés. — Fol. 106 v°. Du 27 nivôse. Certificat demandé par la citoyenne Philippe-Louise-Hortense Le Roy, femme de Charles-Marie-Hubert Desessart de la publication et affiche de l'arrêté qui l'a rayée de la liste des émigrés. Sommes dues pour diverses opérations concernant les biens des émigrés Vêrac, Crussol, Manessier, Le Roy-Valanglard, Courtebourne, Canonville, Larochevoucault, De Bray-Flesselles, Charles-Philippe Capet, Dehault, Berry à Essertaux, Leclercq de Bussy, le ci-devant prince de Poix, Dehault, de Croy. Sommes dues aux citoyens Vallois et Marcille, libraires, pour l'estimation de la bibliothèque de l'émigré Machault, ci-devant évêque. Paiement des journées employées par les commissaires délégués par le directoire du district d'Amiens pour suppléer les municipalités en retard de fournir les états de consistance des biens des émigrés. Sommes dues pour impressions concernant les émigrés. Somme due au citoyen Mille, arpenteur à Sentelie pour travaux concernant les coupes des bois de Thoix. — Fol. 111. Du 28 nivôse. Mainlevée demandée par des cultivateurs de Coisy du séquestre mis sur des grains qu'ils ont engrangés dans les granges du ci-devant prince de Vaudémont à Coisy. Visa demandé d'un certificat de résidence délivré par les officiers municipaux de Mailly au citoyen Ferdinand-François-Séraphin d'Hespel. — Fol. 112. Du 29 nivôse. Réclamation par Anne Mulet, veuve de Louis Wable, à Crapeaumesnil, contre son inscription sur la liste supplétive des émigrés. Radiation demandée de Nicolas-Firmin Longuet, cultivateur et membre de la municipalité d'Amy, de la liste des émigrés. Id. du citoyen Pierre-Antoine Audoy, résidant à Paris. Demande par le citoyen Didier, ingénieur en chef des ponts et chaus-

sées du département, de prendre à location un appartement dans la maison ayant appartenu à l'émigré Dargnies.

An II. — Fol. 114. Du 1^{er} pluviôse. Radiation demandée d'Alexandre-François Haudry, à Abbeville, de la liste des émigrés. Approbation d'une délibération du directoire révolutionnaire du district d'Abbeville concernant la portion de la succession de Charles Lefebvre et de Marie Lestang, qui aurait appartenu à Charles-Alexandre Lefebvre dit de Bécourt, émigré. Id. d'une autre délibération concernant la substitution de l'administration des domaines nationaux à l'émigré François de Paule Tillette d'Eaucourt, dans une instance entre celui-ci et Jean-Roger-Alexandre Riencourt et Madeleine-Adrienne Tillette, sa femme. (Cf. L 137, fol. 205-206, 27 germinal an III). — Fol. 115 v°. Du 2 pluviôse. Frais de vente des immeubles procédant de l'émigré Crussol à Bettembos, Tronchoy et Boullainvilliers. Vente demandée d'un orme abattu par la municipalité de Croixrault et qui a été reconnu appartenir à la Nation représentant l'émigré Noailles. Demande de visa du certificat de résidence délivré par les officiers municipaux d'Oisemont au citoyen Antoine-Charles Danzel. — Fol. 116 v°. Du 5 pluviôse. Frais de garde de la maison de l'émigré Dargnies. Demande de radiation du citoyen Guislain-Martial Flécheux, demeurant à Auxi-la-Réunion, de la liste des émigrés. Sur le vu des pièces fournies par l'accusateur public près le tribunal criminel, déclaration que Paul-Dominique Lemaire n'est pas émigré. — Fol. 119 v°. Du 7 pluviôse. Arrêté concernant les certificats de non émigration. — Fol. 120. Du 8 pluviôse. Gages des gardes des bois d'Aveluy ayant appartenu à l'émigré Linard. Demande par le citoyen Gallas, prêtre, âgé de 63 ans, détenu à Bicêtre, de la levée des scellés mis dans sa maison. — Fol. 121 v°. Du 11 pluviôse. Indemnité réclamée par le citoyen Antoine Lefebvre, demeurant à Molliens-Vidame, commissaire chargé de se transporter à Bettencourt-Rivière, pour vérifier un compte du jardinier de Louvencourt, émigré. Id. pour avoir donné à ferme le ci-devant château d'Oissy procédant de Leroy-Valanglard, émigré. Id. pour avoir été au village d'Oissy vérifier avec la municipalité dudit lieu si les réclamations du citoyen Vacossin, chirurgien, relativement aux bottures d'une route d'ormes provenant de Leroy, émigré, étaient fondées. — Fol. 122 v°. Du 12 pluviôse. Frais d'administration. — Fol. 123. Du 13 pluviôse. Réclamation par plusieurs citoyennes au sujet du mobilier du citoyen Dargnies, prêtre, réputé émigré. Réclamation par le citoyen Letierce, notaire à Coisy, ci-devant receveur de l'émigré Vaudémont, de meubles à lui donnés par celui-ci. Frais d'emparquement, division et vente

d'une coupe de bois à Longeval (Longueval ?), provenant de l'émigré Louis-Marie-Balthazar Petitpas. Somme due au garde du bois Bérenger à Guibermesnil. Réclamation par Marie-Louise Decourt, veuve d'Alexandre-Nicolas Debray, demeurant à Amiens, au sujet de la contrainte décernée contre elle à cause de l'émigration présumée de ses deux fils. — Fol. 127. Du 17 pluviôse. Réclamation par Jean-François Chassepot, demeurant à Amiens, au sujet de l'apposition des scellés sur le mobilier de sa maison de Pissy. Mainlevée demandée par Antoinette-Maurice Bureau de Seraudy, femme séparée de biens de Jean-Louis Millon d'Ainval, des biens dudit Millon. Frais de la vente des biens de l'émigré Causan. Radiation demandée du citoyen Pierre-Nicolas Petyst, dit d'Authieulle, de la liste des émigrés. Réclamation par le citoyen Alexandre-Louis Roberge dit Boismorel de meubles déposés par lui dans les greniers et des appartements appartenant au citoyen et à la citoyenne Rouillé, à Goyencourt. — Fol. 131. Du 20 pluviôse. Gages du préposé à l'arrosement de prés sis à Clairly appartenant ci-devant à l'émigré Ballainviller. Frais de vente d'une vache de l'émigré d'Ainval de Braches. — Fol. 131 v°. Du 21 pluviôse. Sommes dues pour diverses opérations concernant les biens des émigrés Valanglard, Mailly-Nesle, Courtebourne, Latour, Dumetz, Lacoarette, Guilbon, Damerval, Fatras, Bernard-Ballainvillers, Brachet, Balthazar-Marie Petitpas, Defaÿ, curé déporté de Villers-le-Vert, Linard, Folleville. Vacations aux citoyens Chrotuet et Desroches pour l'estimation d'une quantité de tableaux et ouvrages d'art et pour en avoir distrait d'autres, comme ne devant regarder que les brocanteurs, chez le ci-devant évêque Machault. — Fol. 136. Du 22 pluviôse. Annulation de l'adjudication de la ferme nommée La Retz au Vieux Quend, provenant de l'émigré de France ¹. Réclamation par Jacques Bernard demeurant à Oresmaux d'une mainville (?) à vanner le blé qui lui avait été donnée par Denis Rabouille, ex-curé dudit lieu. Sommes dues pour diverses opérations concernant les biens des émigrés Saint-Blimont, Rouault, veuve Colbert-Sablé ; Dunolestin, veuve Dusausay, Valanglard, de Croix (de Croy ?) Dehault, de Hertes, Le Roy, d'Hunolestin, Berry. — Fol. 140 v°. Du 23 pluviôse. Autorisation demandée par le citoyen Pierre-François-Florimond Labouglise,

¹ Décision annulée par décret du 26 vendémiaire, an 3 (L 135, f° 128).

employé depuis longtemps à la garde des bois du duché d'Aumale, en qualité de garde marteau, de continuer ladite garde. — Fol. 141 v°. Frais de garde des meubles et effets de l'ex-chanoine Pingré. — Fol. 142. Du 25 pluviôse. Visa des certificats de résidence et attestations de non émigration. Levée demandée par le citoyen Jean-François Bernard, demeurant à Heilly, régisseur des domaines d'Heilly, Rebecourt (?) et Franvillers, appartenant à la citoyenne Gouffier, des scellés apposés sur son cabinet. — Fol. 143 v°. Du 26 pluviôse. Continuation du citoyen Antoine Crongnier, dans les fonctions de garde de la forêt de Vignacourt dépendant de l'émigré Canonville. Id. du citoyen Jean-Hubert. Réclamation du citoyen Claude-François Vaillant, résidant à Lons-le-Saunier (Jura) contre son inscription sur la liste supplétive des émigrés. Id. par Pierre-Modeste Varanguin notaire à « Jamiège » (Jumiège ?), district de Caudebec. — Fol. 145. Sommes réclamées pour diverses opérations concernant les émigrés Rouault, Bussy-Tasserville, Brémont, veuve Sablé, La Fontaine-Solare, Boubert, Saint-Martin, Capet dit d'Artois, Dumaisniel, le chapelain d'Humbercourt, Sallabery, Dufresne, Cacheleu d'Houdan, Berry, etc. — Fol. 148. Du 30 pluviôse. Frais de bureau du bureau des émigrés du district d'Amiens. Délai demandé par le citoyen Corbet, fils aîné, pour le paiement des domaines nationaux par lui acquis procédant de l'émigré Bernard Ballainviller à Cléry. Gages du garde des bois de l'émigré Fléchin de Talmas. Ouvriers demandés par le gardien du ci-devant château d'Heilly pour charrier des fumiers. Autorisation demandée par le citoyen Corbillon, jardinier, adjudicataire l'année précédente des deux potagers du ci-devant château du Quesnoy, de faire les travaux exigés par la saison, en attendant la nouvelle adjudication. Mise sous séquestre de biens d'émigrés.

An II. — Fol. 150 v°. Du 1^{er} ventôse. Réimpression de la proclamation du Conseil exécutif provisoire des listes des présumés émigrés ou déchargés provisoirement du séquestre. — Fol. 151. Du 3 ventôse. Déclaration que Jean-Baptiste Lavette, ci-devant piqueur des gardes du corps, est émigré. — Fol. 153. Du 6 ventôse. Somme due pour fauchage, fanage et bottelage du foin de 10 journaux de prés provenant de l'émigré Linard d'Aveluy. Frais de mise sous scellés et de vente des meubles de Gaspard-Dauphin Hochedé, émigré. Frais de vente du mobilier de l'émigré de Herte, à Ferrières. Frais de vente de bois provenant de l'émigré Braches. Frais de démolition des grilles du ci-devant château de Selincourt. Frais de transport des meubles provenant de l'émigré Martillac de Guillaucourt à Montdidier.

Réclamation par le citoyen Durand, curé de Rambures, au sujet d'un journal de terre dont le sieur Duplouty s'était rendu adjudicataire avant son émigration. Rente due par le citoyen Bailli de la Tour, émigré. Opposition à une vente de bois dans le bois de la Cueillerette provenant du sieur Levallant, émigré. Frais d'inventaire du mobilier du ci-devant château d'Heilly provenant de l'émigré Choiseul-Gouffier. Frais de garde de la maison de l'émigré Marcelet. Salaire du gardien des scellés apposés chez le nommé Potez, ex-curé de Fouilloy, déporté. — Fol. 157 v°. Du 7 ventôse. Rente due par la ci-devant université des chapelains de la ci-devant cathédrale d'Amiens. Somme due pour la fourniture de 12 guérites d'après les ordres des citoyens Sellier, architecte, et Bouquet, officier municipal d'Amiens. — Fol. 159. Du 9 ventôse. Réclamation par le citoyen Delattre et sa femme, d'Abbeville, au sujet de la demande d'adjudication de la maison qu'ils habitent, sous prétexte qu'elle a appartenu à Jean-Baptiste Leleu, oncle de l'exposant, émigré. Réclamation par Jean-François-Julien Sénéchal, demeurant à Corbie, architecte depuis douze ans de l'émigré Croÿ, ayant un appartement dans son habitation à Wailly, de divers instruments, papiers et dessins à lui appartenant. Difficultés apportées à la recette du prix d'adjudication du mobilier existant à Saint-Aubin provenant de l'émigré Crussol. Rente due par Adélaïde-Antoinette Delaroché-Rambures, veuve de Jean-Baptiste-Mennelay Colbert de Sablé. — Fol. 163. Du 10 ventôse. Radiation par le citoyen Petit de sa signature sur un certificat de résidence délivré au citoyen Rouzé, ci-devant homme de loi, « attendu que le certifié a résidé chez de Bonnair, ex-chanoine, qui a professé hautement des sentiments anti-civiques et contre-révolutionnaires, qu'il en a jugé par des lettres adressées à l'ex-chanoine Pingré. » — Fol. 163 v°. Du 11 ventôse. Somme due à des cavaliers du 25^e régiment, pour la garde des grains existant dans les granges de l'émigré Vaudémont à Coisy. Levée de scellés demandée par Jean-Baptiste Lavette, détenu en la maison de justice d'Amiens comme prévenu d'émigration, et renvoyé à la Commission révolutionnaire d'Arras pour être jugé, afin de prendre le linge et les vêtements qui lui sont nécessaires. Arrêté concernant la négligence apportée par les districts à procéder à la vente des propriétés des émigrés. Validité demandée d'un bail fait par Pierre Bellegueule, ci-devant curé de Fontaine, déporté, de maisons et terres à Fontaine et à Vieulaine. Frais de division et vente des biens de l'émigré Causan à Glisy.

— Fol. 167 v°. Du 13 ventôse. Gages du garde des bois provenant de l'émigré Capet, à Picquigny. — Fol. 168. Du 14 ventôse. Frais de bureau et d'administration du bureau des émigrés du district de Péronne. Travaux de couverture à faire à un manoir provenant de l'émigré Dumaisniel à Neuville. Radiation du citoyen Charles-Guillaume Gouhier, juge de paix de Saint-Maurice, district de Mortagne (Orne), de la liste des émigrés de la Somme où il avait été inscrit sous le nom de Dechampeaux. Id. du citoyen Petyst dit de Montfort, muni d'un certificat de résidence délivré par la commune du Vigan, Gard. Id. de Louis-Joseph Dequérecques, propriétaire à Bernapré. Id., du citoyen Louis-Charlemagne Levaillant, maire de Trun. Salaire du gardien des meubles et effets procédant de l'émigré de Hertès, à Ferrières. Radiation du citoyen Antoine-Florent Bruval, chef de bureau au ministère des contributions publiques, de la liste des émigrés. Id. du citoyen Edme Vincent Chevignard, résidant à Nemours, Seine-et-Marne. Id. du citoyen Henri-Gaspard François, demeurant à l'Etoile. Id. de Louis-Nicolas Lecarlier, demeurant à Herly. Dégâts commis dans la maison et les jardins de l'émigré Saisseval à Baizieux, où la municipalité s'était permis de faire tenir école. Frais de garde de la maison de l'émigré Navière. — Fol. 173. Du 17 ventôse. Frais d'inventaire et de vente des meubles de l'ex-curé de Montonvillers, émigré. Sommes dues pour diverses opérations concernant les biens des émigrés Fléchin, Solare, Lefebvre, ex-curé de Vignacourt, Blondel, Doiliamson, du Sauzay, Laroche-Rambures, veuve Deligny, Louverval. Frais d'apposition de scellés à Occoche, chez le citoyen Mallet, père d'émigrés. Id. à Mailly, chez l'émigré de France. Id. d'une vente d'arbres que devait faire la citoyenne Blondel, veuve Perrot, mère d'émigrés. Frais d'emparquement, etc., d'une coupe de taillis aux bois de Maizerolles provenant de l'émigré d'Egmont. Ventilation demandée par le fermier de la ferme de Frettemolle provenant de l'émigré Noailles. — Fol. 176 v°. Du 19 ventôse. Frais de garde de la maison et des scellés y apposés des émigrés Beauger et Ricouard, chanoine et chapelain de Picquigny. Somme de 366 l. 17 s. réclamée par le citoyen Duménil, commissaire nommé par le district d'Amiens pour procéder à l'estimation de la bibliothèque de l'émigré Navière. Réclamation par le locataire de 8 journaux de terre à la solle provenant de l'émigré Saisseval, à Baizieux, au sujet de l'amende qu'on veut lui faire payer faute d'avoir fait à la municipalité la déclaration prescrite par l'art. 11 de la loi des 31 octobre, 1^{er}, 3, 10 et 25 novembre 1792. Outils réclamés par le citoyen André de Fransure, maçon à Wailly, laissés dans une chambre par lui occupée au ci-devant château de Wailly procédant « de l'émigré Decroix », depuis 20 années qu'il travaillait pour ledit émigré. Frais de

vente de bois, grains, herbes et pommes provenant de l'émigré Bidé de la Grandville, à Fransures et à Rogy. Id. de bois et d'herbes provenant de l'émigré Berry. Id. des bois provenant de l'émigré Millon dit d'Ainval. Frais de layage des bois d'Ainval. Demande par des marchands de bois de pouvoir continuer comme par le passé à déposer les fagots provenant des bois de la veuve Biron sur l'emplacement nommé le Port. Question de savoir si le citoyen Gomer laissé en état d'arrestation chez lui, à Quevauvillers, à cause de ses infirmités, doit être maintenu dans la disposition de ses meubles, et qui doit être chargé de la culture de ses terres. — Fol. 180 v°. Du 20 ventôse. Approbation de l'adjudication de la ferme de la Retz au Vieux Quend. — Fol. 181 v°. Du 23 ventôse. Somme avancée par le citoyen Siffait, Roger, archiviste du district d'Abbeville, pour le transport des papiers de l'émigré Saint-Blimont. — Fol. 181. Du 24 ventôse. Appointements des employés. Frais de vente des biens de l'émigré Causan, à Glisy. — Fol. 181 v°. Du 25 ventôse. Frais de layage des bois de Rogy, Quenetaux, Fransures et autres, provenant de l'émigré Bidé Lagrandville. — Fol. 182. Du 26 ventôse. Proposition par le citoyen Carette, à Amiens, au sujet de jardins de luxe restant en friches dans les environs de cette commune, et notamment celui du ci-devant château de Boves provenant de l'émigré Biron, et qu'il serait intéressant de cultiver et planter de pommes de terre. Objets emportés par une ci-devant domestique de l'émigré Montenay. — Fol. 183 v°. Du 27 ventôse. Gages d'une servante de l'émigré d'Ainval au château de Filecamps. Rétablissement demandé d'une grange par le fermier d'un bien sis au Mayoc, commune du Crotoy, provenant de l'émigré Groux. Somme réclamée pour fournitures de pain au chien de l'émigré Marcellet. Rente due par l'émigré Alexandre-Nicolas-David Linard. Gages du concierge du ci-devant château de Cléry procédant de l'émigré Bernard de Boullainvillers. Réclamation par Louis-Charles Aubrelie, ci-devant receveur général de la régie, demeurant à Soissons, contre son inscription sur la liste des émigrés. Frais d'inventaire, estimation et vente du mobilier de l'émigré Courcellette. Id., de l'émigré Breda. Id. de l'émigré Leroux, ci-devant curé de Miraumont. Id. du déporté Lamarre, ci-devant curé d'Etinehem. Sommes dues pour diverses opérations concernant les biens des émigrés veuve Rouvroy-Saint-

Simon, veuve Laroche-Rambures, Croÿ d'Havré, Courtebourne, Vêrac, de Croÿ. Frais de division par lots des briques, pavés, ardoises et bois trouvés au ci-devant château de Wailly procédant de l'émigré de Croÿ. Gages du garde des bois de l'émigré Carvoisin, à Buverchy. Id. du bois de Vergies provenant de la dame Sablé, émigrée. — Fol. 187 v°. Du 29 ventôse. Travaux proposés par le citoyen Brun, ingénieur des travaux publics, pour l'irrigation des prés de Gamaches provenant de l'émigré Rouault. Réclamation par les frère et sœurs Louvencourt, au sujet de la mise sous séquestre des biens de leur frère, émigré, qui sont indivis avec eux. Exécution demandée par le citoyen Hardy, aubergiste à la Bonne Femme, à Amiens, d'un marché verbal conclu entre lui et le concierge du ci-devant château de Pissy provenant du citoyen Chassepot, père d'émigré, pour la fourniture de 20 muids de cidre. Demande de distraction des biens de Jean-Antoine Ribaucourt, émigré, de ceux qui proviennent de la succession de défunt François Ribaucourt.¹

L. 133. (Registre.) — In-fol., feuillets 1 à 18, 18 bis, 19 à 189, papier.

An II, 29 ventôse — 21 prairial.

« Registre du bureau des émigrés, » 7^e bureau. Délibérations et arrêtés.

3 *germinal* (f° 2) : administrateurs présents : Laurent, Anselin, Crépin, Blocquel, Loisel, Petit, Wallet et Demaux, secrétaire général.

♦♦ *Objets généraux.* — 22 *floréal* (f° 106). Ordre à tenir par les districts pour la liquidation et le paiement des créances sur les émigrés.

♦♦ *Liste des émigrés. Impression.* — 30 *floréal* (f° 122). Ordre d'imprimer la liste n° 7.

♦♦ *Liste des émigrés. Réclamations contre leur propre inscription formulées par :* 5 *germinal* (f° 6) Charles-Jacques-Rodolphe Leclercq-Duhamel, ex-capitaine au 45^e régiment d'infanterie en garnison à Béthune ; — 25 *germ.* (f° 35) Louis-Albert Gaudechart, de Paris ; J.-B.-Nicolas Assaulé, id. ; Marie-Henriette-Constance Debray, veuve de François Sentier, de Passy-lès-Paris ; — 26 *germ.* (f° 38) Jean-François-Abraham Duchesne-La Motte, d'Abbeville ;

— 2 *floréal* (f° 131) Jacques Bayard, ci-devant chanoine de Longpré-aux-Corps-Saints ; — 3 *flor.* (f° 49) Pierre-Louis Aubert, président du tribunal du district de Breteuil ; — 7 *flor.* (f° 129) Louis Cremery et Cécile Cadelle, veuve de Gaspard Picquet, et les cinq enfants de cette dernière (de Noyon) ; Louis-Antoine

Dauzel, de Gamaches ; — (f° 130) Jean-François Collart, de Saully, district de Saint-Pol ; Antoine-Jean-François Bréda, détenu à Saint-Pol, district de Beauvais ; — (f° 131) Jean Tillet Buigny, de Buigny-Saint-Maclou ; — 8 *flor.* (f° 63) René de Belleval, de Ramburelles ; — 13 *flor.* (f° 77) René-Henri Sau... Landevoisin, maire d'« Auviller » ; — Nicolas Blondelu, de Noyon ; — Augustin Langlet, maître de la poste aux chevaux de Cuvilly ; — Jean-Maurice Denis, cultivateur à Noyon ; — Melchior Boitel ; — J.-B. Leurume (?), officier municipal de Noyon ; — Jean-Louis Lequesne, cultivateur à Esmery ; — (f° 78) Marie-Louise Legrand, de Chantraine (Oise) ; Françoise Tellier, de Paris ; — Barbe-Simon Riencourt, ancien militaire, de Paris. — 22 *flor.* (f° 103) Pierre Pérache Franqueville, de Precy-sur-Oise ; — (f° 104) Marie-Thérèse d'Aigreville, de Paris ; — (f° 105) Albert-François Le Fournier, ci-devant Wargemont, de Paris ; — (f° 106) Jacques-Maurice-Antoine Reneufve, membre du Comité révolutionnaire du district de Noyon ; Jean-Michel Reneufve, de Noyon ;

— 9 *prairial* (f° 149) Nicolas Blondelu, de Noyon.

♦♦ *Liste des émigrés. Réclamations contre l'inscription de leurs parents formulées par :* 29 *ventôse* (f° 1) Pierre-François Ribaucourt, à Lecherolles, canton de La Ferté-Gaucher, district de Rozoy (Seine-et-Marne), frère de Jean-Antoine, dit d'Ambreville ;

— 5 *germinal* (f° 8) Rose Linart, de Péronne, sœur d'Alexandre, émigré ; — 25 *germ.* (f° 34) Jacques-Timoléon Conty, héritier bénéficiaire de feu Louis-Marie Mailly ; — 26 *germ.* (f° 37) Lametz, dont la femme et les enfants sont émigrés ;

— 8 *floréal* (f° 64) Doudon, cultivateur à Rue, père de Sébastien, procureur en la sénéchaussée d'Abbeville depuis 1785, puis avoué près le tribunal du district ; — 13 *flor.* (f° 77) Dantier, de Noyon (?), fils d'émigrée ; — 29 *flor.* (f° 121) Bellier, père de Hugues-Honoré-Justin, d'Amiens ;

— 6 *Prairial* (f° 141) Anne-Elisabeth Gaudin, veuve de Pierre Buissy, mère d'émigrés ; — 11 *prair.* (f° 154) Marie-Elisabeth-Françoise Desfriches, veuve de Stanislas-Catherine Beaudos-Casteja, décédé à Maestricht le 11 mai 1792 ; — 13 *prair.* (f° 173) Marie-Madeleine, sœur de Charles Bellencourt, ex-chanoine, décédé à Amiens.

♦♦ *Certificats de résidence.* — 8 *germinal* (f° 14). Abus commis par la municipalité d'Amiens dans la délivrance aux détenus, de certificats de résidence. L'administration arrête de ne plus les viser à l'avenir.

¹ Fin de la rédaction de M. Georges Durand, archiviste. Les articles L 138 à 140 et le Supplément ont été rédigés par M. Joseph Estienne, archiviste.

(Cf. 17 germ. f° 23). — 21 germ. (f° 25) « Les détenus et autres citoyens qui sont dans l'impossibilité de se transporter dans les municipalités qu'ils ont habité » sont autorisés à requérir des certificats de résidence « par fondé de procuration ». Arrêté approuvé (approbation insérée f° 26) par André Dumont, représentant du peuple dans les départements de la Somme et de l'Oise, le 22 germ. — 28 germ. (f° 40) Protestation du citoyen Petit, l'un des membres de l'administration : sa conduite n'explique pas le fait que des détenus lui adressent des lettres pour demander qu'il autorise la municipalité d'Amiens à faire porter ses registres dans les maisons d'arrêt pour leur faire délivrer des certificats de résidence.

♦♦ *Certificats de résidence. Arrêtés particuliers concernant* : 17 germinal (f° 23) la citoyenne Denau, détenue à la Providence à Amiens ; — 22 germ. (f° 26) Norbert Caron, curé de Vron ; — 27 floréal (f° 111) Antoine Dauzel, résidant à la Neuville-aux-Bois.

♦♦ *Administration. Affaires diverses.* — 29 ventôse (f° 1) Culture des terres exploitées par la veuve Leclercq, à Bussy-lès-Poix, et mise en vente des chevaux du château « que le défaut de nourriture depuis 3 mois... a tellement exténués qu'ils sont dans l'impossibilité de suffire à la culture des terres qu'exploitait la citoyenne Leclercq. »

— 5 germinal (f° 9) Henri-Joseph Stroltz, dit Lallement, gardien du château de Wailly, est autorisé à enlever ses meubles et sera payé de 18 mois de gages (soit 1.500 livr.). — 8 germ. (f° 12). Le district d'Amiens est autorisé à passer le bail d'un jardin gloriette sis à Amiens, rue des Clairons. — (f° 14). Exploitation des bois de Franvillers et Bonnay appartenant « à la citoyenne Choiseul Gouffier. » (Suite L. 137, f° 101-102, 7 ventôse an 3). — 16 germ. (f° 21) Inconvénients d'un arrêté du district d'Amiens qui ordonne la vente des coupes du bois d'Heilly par portions de 10 journaux. Les 80 arpents de bois en question seront divisés non en 8, mais en 40 portions. Invitation au district de soumettre au Département les arrêtés relatifs à ces matières. — 17 germ. (f° 22). Cession de droits litigieux à Antoine-François Goguet, cultivateur du faubourg Saint-Nicolas de Nesle, par Pierre-Louis Cathoire, ancien maire de Roye, au détriment de la République, représentant l'émigré Mailly-Nesle. — 24 germ. (f° 28). Il sera procédé à l'adjudication des arbres tombés « par les grands vents du mois de pluviôse » dans les bois de Bussy et de Montenois. La municipalité de Bussy-lès-Poix « pour les soustraire à la malveillance... les a fait façonner et conduire

dans la cour par les chevaux du ci-devant château de Bussy. » — (f° 29). Letierce, notaire à Coisy, est autorisé à continuer de faire paître ses vaches dans les plans et cours du château de Coisy. Réparations aux haies de l'herbage de la ferme d'Andainville. (Suite 5 prairial, (f° 140). — André Legrand, jardinier et concierge du Jardin des Plantes de la commune d'Amiens..., expose que, depuis plus de 10 ans, il est chargé du soin dudit jardin des Plantes ; qu'il y a acquis toutes les connaissances de botanique et de culture nécessaires pour s'acquitter avec exactitude des fonctions qui lui sont confiées, qu'il y a un décret de la Convention nationale qui autorise à prendre dans les jardins des émigrés les plantes, arbres, arbrisseaux et arbustes pour les planter au Jardin des Plantes de la commune de Paris, lorsqu'ils peuvent être utiles à l'École botanique et tendre à la perfection des sciences et des arts, et demande si, à l'appui de ce décret, il ne pourrait pas être autorisé à requérir chez les différents émigrés de cette commune, et particulièrement chez l'émigré d'Havré toutes les plantes, arbrisseaux et arbustes qui pourraient contribuer à augmenter le jardin botanique de ladite commune d'Amiens. » — (f° 30). Il n'y a lieu de délibérer sur un mémoire de l'ex-chanoine Pingré, détenu, qui demande communication de ses registres de recette et dépense « qui sont dans son cabinet en la maison de Bussy, pour prendre un relevé de ses créances et en faire le recouvrement, pour pouvoir satisfaire aux engagements qu'il a pris avec ses créanciers. » — (f° 31) Remise au district d'Amiens de divers titres, pour en poursuivre le recouvrement. — (f° 32) Nullité des paiements faits par les Duminy, fermiers, à l'émigré Rohault, etc... — 25 germ. (f° 35). Il sera procédé à l'adjudication à loyer, devant la municipalité de Villers-Campsart, de biens provenant de l'émigré Jean-Jacques Gallet de Montdragon, dont les citoyens Lefèvre, père et fils, jouissaient induement et qu'ils s'étaient même permis de sous-louer en partie. — (f° 36) Exploitation des bois de Mailly par Jérôme marchand de bois à Sains. « Il a été fait lecture d'un mémoire par lequel les maire et officiers municipaux de la commune de Mailly exposent que le citoyen Jérôme, marchand de bois, demeurant à Sains, qui jouit depuis 4 ans des bois de Mailly, d'après un écrit sous seing privé fait entre lui et le ci-devant duc de Mailly, les a requis de marquer la réserve à faire dans la coupe instante de haute futaie, conformément à son traité, attendu que les biens dudit Mailly sont en séquestre ; que l'abatison

de ladite coupe est très instante, attendu que la sève monte et que les hêtres commencent à verdier, pour quoi lesdits maire et officiers municipaux demandent l'autorisation nécessaire pour marquer lesdits arbres, et de lui procurer à cet effet, le marteau nécessaire ; — vu le traité sous seing privé fait double le 21 décembre 1789 entre le ci-devant duc de Mailly et ledit Augustin Jérôme, par lequel le premier a vendu audit Jérôme la coupe de bois taillis et futaie sur 563 journaux, 49 verges de superficie faisant partie de la forêt de Mailly, détaillés, bornés, et confrontés audit traité, à la charge par ledit Jérôme de se conformer dans la coupe et exploitation desdits bois à l'ordonnance des eaux et forêts ; de faire ladite exploitation en 5 années, à partir du jour du traité, en sorte qu'au 20 décembre 1794, ou au plus tard pour tout délai au 15 avril suivant, la vidange des bois soit absolument faite, à peine de tous dépens, dommages et intérêts ; de laisser dans les coupes les réserves indiquées au traité ; ladite vente faite moyennant la somme de 250.000 livres, francs deniers, laquelle somme ledit Jérôme s'est obligé de payer audit Mailly, savoir 100.000 livres du 1^{er} au 20 mars 1790, pareille somme de 100.000 livres du 1^{er} au 20 octobre même année, 25.000 livres au 20 janvier 1791, et pareille somme au 20 janvier 1792, sans intérêts jusqu'aux dites époques ; pour sûreté du paiement desdites sommes ledit Jérôme s'est obligé de donner caution dans huitaine de la date dudit traité ; à la suite dudit traité et une note signée desdits Mailly et Jérôme, portant que c'est par erreur que le paiement des dernières 50.000 livres a été fixé au 20 janvier 1791 et 20 janvier 1792, qu'il a été convenu que 25.000 livres seraient payées au 20 janvier 1792, et pareille et dernière somme de 25.000 livres au 20 janvier 1793 ; vu aussi l'avis du Directoire du district d'Amiens, par lequel, considérant que, quoique l'émigration du citoyen Mailly, contre laquelle ses héritiers ont réclamé ne soit pas jugée, il a néanmoins ordonné le séquestre et que les biens de ce prévenu d'émigration doivent être régis pour l'avantage de qui il appartiendra, estime qu'il y a lieu d'ordonner que la marque des réserves sera faite avec un marteau au type de la Nation, et que pour y parvenir il y a lieu de nommer pour commissaires les citoyens Pierre Burel et Louis-François Cuisset, tous deux de la commune de Moreuil, et d'un civisme reconnu, lesquels dresseront procès-verbal du martelage et le déposeront au secrétariat du district de Montdidier ; l'administration du district ajoute que l'avancement de la saison exige que l'administration du département fasse passer promptement sa décision à cet égard ; — l'administration du département de la Somme,

considérant que la demande du citoyen Jérôme, fondée sur un traité sous seing privé, n'ayant d'autre date certaine que celle que lui donne le décès du sieur Mailly, prévenu d'émigration, ne pourrait être accueillie si ledit Mailly avait réellement émigré, mais qu'ayant rentré sur le territoire français en temps utile, c'est-à-dire avant le 9 mai 1792, ainsi qu'il résulte des certificats qui ont motivé l'arrêté de ce jour, ses biens ne sont point dans le cas de la confiscation, mais seulement dans celui du séquestre, jusqu'à la décision définitive du Conseil exécutif, et que, conséquemment, on ne peut opposer contre le traité du 21 décembre 1789 la nullité de la section 9 du décret du 28 mars dernier, qui ne tombe que sur les actes sous seing privé passés par des émigrés ou leurs fondés de pouvoirs, ou dans lesquels des émigrés ont des droits et intérêts, depuis le 9 février 1792, ou qui ne seraient pas devenus authentiques par la formalité de l'enregistrement, par des actes de dépôt public ou par des jugements, avant ladite époque du 9 février 1792 ; — arrêté que par les officiers de la ci-devant maîtrise des Eaux et Forêts d'Amiens, que le citoyen Jérôme est autorisé à requérir, il sera, en présence de deux officiers nommés des municipalités de la situation des bois dont il s'agit, procédé au martelage des réserves qui doivent être faites dans les bois désignés au traité dudit jour 21 décembre 1789, pour la coupe instante, en conformité dudit traité, qui leur sera à cet effet représenté par le citoyen Jérôme, duquel martelage il sera dressé procès-verbal, qui sera déposé au secrétariat du directoire du district de Montdidier, après lequel martelage ledit Jérôme pourra exploiter ladite coupe en se conformant aux dispositions dudit traité, sous les peines y énoncées en justifiant préalablement par Jérôme qu'il a de sa part satisfait au traité et fait les paiements aux termes repris. » (Suite 29 germinal, (f° 41). — 27 germ. (f° 39) Mise sur le bureau « d'une liasse de 54 baux des domaines et droits qui ont appartenu à l'émigré Vaudemont, sur les territoires de Coisy, Poulainville et Cardonnette, passés sous seing privé » en 1786 « Lesdits baux seront regardés comme nuls... dans le cas où les biens y repris seraient vendus avant la récolte prochaine... ils le seront comme occupés sans baux, à la charge toutefois de laisser faire ladite récolte par les occupants, et dans le cas où lesdits biens ne pourraient être vendus avant la récolte..., le directoire du district d'Amiens pourvoira à la culture ou location d'iceux jusqu'à la vente... » Les occupants seront sommés de nommer un expert qui pro-

cèdera, conjointement avec celui du district, à « l'estimation de la jouissance qu'ont lesdits occupants des biens repris aux baux dont il s'agit pendant les années 1792, 1793, et pour celle de la présente année, pour, sur le procès-verbal de ladite estimation et l'avis du Directoire du district d'Amiens, être statué ce qu'il appartiendra. » — 28 *germ.* (f° 41). Il sera procédé au bail par adjudication pour un an du château de Ferrières. — 29 *germ.* (f° 42). Visa d'une commission délivrée le 27 par le district d'Amiens à J.-B. Outrequin de garde de bois nationaux sis à Villers-Bretonneux. « Le garde actuellement en fonction ne peut se procurer un certificat de civisme..., d'ailleurs il a lui-même commis des délits dans les bois confiés à sa garde. »

— 1^{er} *floréal* (f° 44). Lecaron, détenu en la maison du collège d'Amiens, est autorisé à prendre dans ses jardin et basse-cour de Marieux « les fruits, légumes et comestibles nécessaires à sa subsistance et à celle de sa famille. » (Décision contraire à celle de la municipalité de Marieux). — (f° 45) Seront exceptés de la vente des meubles de l'anglaise Rochart et du prêtre Denuel, à Abbeville, ceux dont la jouissance leur a été concédée par bail (inventaire détaillé). — 2 *flor.* (f° 46) Alexandre Godde, entrepreneur de bâtiments à Breteuil, qui réclame 6.087 l. pour travaux faits chez l'émigré La Grandville est déclaré non recevable en sa demande. — (f° 47) Formalités judiciaires à accomplir par le district de Péronne dans la succession Guilbon — (f° 48) Le père du prêtre émigré de Berly, qui est dans l'indigence absolue et chargé d'enfants, sera remis en possession de son mobilier, sous l'agrément de la Commissions des revenus des domaines nationaux. — (f° 49) Il n'y a lieu de délibérer sur une pétition de Marie-Madeleine Demachy, d'Hangest-sur-Somme, réclamant pour elle un mobilier inventorié comme appartenant à son frère Charles-François Demachy, curé déporté de La Chaussée. — (f° 132) Délivrance d'arbres à Labitte, ci-devant régisseur à Orival, de l'émigré de Vérac. — 3 *flor.* (f° 50) Délivrance à Ch. F. Montigny ex-curé de Seux, actuellement reclus comme sexagénaire, de ses linges et de son lit. — (f° 51). Saler, tapissier à Amiens, qui demande le paiement de 80 l. montant d'un billet souscrit par l'ex-chanoine Gorguette, est débouté. — 4 *flor.* (f° 52) Gamain, cultivateur à Flesselles est autorisé à distraire, lors de la vente qui aura lieu des biens de l'émigré Alexandre-François de Bray, des cuves, futailles, etc. — (f° 53) Demande de Marie-Anne-Scolastique Maillard, qu'il lui soit délivré les meubles et effets mis sous scellés comme appartenant à son oncle, Martin, ex-curé de la Boissière (Cf. L. 136, f° 158-159, 3 nivôse an III). —

5 *flor.* Paiement à Henriette Tayot du loyer à elle du pour une maison sise à Amiens, Cloître de l'Horloge, louée 700 livres par Ch. de Machault, évêque d'Amiens ; l'administration déclare que les actes produits sont nuls aux yeux de la loi, « mais qu'il est de toute justice de payer ledit loyer... considérant... qu'il est constant que la maison dont il s'agit a été occupée par Rabardel, agent de l'émigré Machault. » — (f° 56) Provision de 200 livr. versée, sur caution, à Joseph-Désiré Louvencourt, qui « expose que, depuis environ 3 ans, les revenus de ses biens sont séquestrés à cause de l'émigration de son frère aîné. » — 7 *flor.* (f° 59) Visa de la commission délivrée par le district de Doullens à Joseph Alexandre, à Frohen-le-Petit, comme garde des bois de Frohen-le-Petit et Frohen-le-Grand, provenant de l'émigré Pérot. — (f° 60) Les fermiers de J.-B. Pingré, émigré, à Bussy, exposent que, manquant absolument de grains, ils ne peuvent déférer à la réquisition d'en conduire au magasin militaire de Corbie. L'administration les déclare non recevables dans leur réclamation, tant qu'ils n'auront pas fait la déclaration de récolte prescrite par la loi du 16 brumaire, art. 4. — La totalité du mobilier de Jean Fuzellier, ex-curé de Cachy, sera vendue ; il en sera distrait seulement au profit de Marie-Françoise, sa sœur, qui réclame la remise de sa part, « tous les habits et linges à l'usage de son corps. » — 8 *flor.* (f° 65) Philippe Réveillon, du Titre, réclame, à titre de loyer, une partie des effets provenant de François Desenclos, prêtre déporté. — Un cabriolet provenant du séquestre de la Compagnie Masson et d'Espagnac, et utilisé par l'inspecteur des charrois Ragoudet, sera mis en vente au profit de la Nation. — (f° 66) Un coffre de vêtements sera délivré à Marguerite Obaton, qui vivait avec son frère, ex-curé de Montonvillers, déporté. — 9 *flor.* (f° 67) Il sera remboursé 699 l. à la municipalité de Bussy-lès-Poix pour culture et ensemencement des biens des émigrés Leclercq. (Cf. L. 134. f° 229-230, 16 fructidor). — (f° 69) Le département décide, contre la proposition du district de Montdidier, de vendre avec la maison de l'émigré d'Ainval à Braches, « 14 croisées de verre de Boeme toutes neuves. » Le district affirmait qu'elles seraient portées à de hauts prix par des citoyens en train de construire aux environs, si elles étaient vendues isolément. — 13 *flor.* (f° 72) Attribution de meubles et effets à Marie-Anne et Marie-Madeleine Bonnard, âgées de 78 et 80 ans, sœurs de Théodore Bonnard, ex-curé de Belloy-sur-Somme. (Arrêté en partie rapporté le 27 floréal

(f° 112). Cf. aussi 16 prairial, f° 179-180). — (f° 75) Délivrance à Suzanne Savreux d'effets mis sous scellés chez le prêtre émigré Vasseur. — 13 flor. Droit de marché : ordre de diviser les biens par petites portions dans le pays de Santerre sans tenir compte du droit de marché. « Il a été mis sur le bureau une délibération prise par le directoire du district de Péronne le 6 de ce mois par laquelle, considérant que les experts qui ont été nommés à l'effet de faire les estimations des biens nationaux procédants des émigrés n'ont point procédé de la manière et d'après les règlements indiqués tant par la loi du 3 juin 1793, vieux style, que par les différentes instructions qui leur ont été successivement adressées, de sorte que les propriétés n'ont point été jusqu'ici divisées autant que les localités pouvaient le permettre, et que les habitants des campagnes dont les facultés étaient peu étendues se sont vus éloignés des enchères, enfin qu'il entre dans les vues bienfaisantes de la Convention nationale d'augmenter autant qu'il sera possible le nombre des propriétaires et de procurer à tous les citoyens les moyens d'acheter, il a été arrêté qu'il serait écrit dans le jour aux commissaires experts nommés pour l'estimation des biens nationaux provenants d'émigrés à l'effet de leur recommander d'opérer dans leurs estimations le plus de divisions qu'il sera possible, et de partager les propriétés à estimer par portions d'un journal, deux journaux ou quatre au plus, que lesdits commissaires seraient invités au surplus à se conformer dans leurs opérations aux instructions qui leur ont été précédemment remises en ce qu'elles ne contiennent rien de contraire aux dispositions ci-dessus, à l'effet de quoi les procès-verbaux qu'ils ont rédigé leur seraient renvoyés pour qu'ils aient à recommencer leurs estimations d'après le mode indiqué, que copies dudit arrêté et de la lettre qui serait écrite aux experts seraient adressées dans le jour au département et à l'administration des domaines nationaux ; — vu aussi la lettre d'envoi dudit arrêté par le directoire du district de Péronne en date du 7 du courant par laquelle il ajoute aux motifs de son arrêté ceux que les experts chargés des divisions et estimations se sont laissés conduire par les officiers municipaux qui étaient eux-mêmes influencés par de riches fermiers, qu'ils ont d'ailleurs été égarés par l'ancienne habitude d'estimer les domaines nationaux provenant des ecclésiastiques qui se vendaient toujours par exploitation ; que, d'un autre côté, le directoire du district a reconnu que la vente par portions infiniment petites promettait, outre les avantages annoncés en son arrêté, celui de déraciner un préjugé funeste qui jusqu'ici fait le plus grand tort au progrès de l'agriculture dans l'étendue du district de Péronne,

où, les fermiers se considérant comme propriétaires des biens qu'ils exploitent, un cultivateur qui voudrait exercer son industrie et prendre à bail un marché de terre occupée par un autre n'en trouverait pas les moyens, qu'il serait regardé comme l'ennemi de tous les fermiers, qu'enfin la grande division qu'il propose détruira ce préjugé ; — l'administration du département de la Somme, considérant qu'elle ne peut qu'applaudir à l'arrêté du directoire du district de Péronne, dont le double objet paraît être l'exécution des lois des 3 juin, 13 septembre derniers et des instructions y relatives, et de faire cesser un abus contraire à l'intérêt des propriétaires et au progrès de l'agriculture qui existe depuis longtemps dans le pays ci-devant nommé Santerre ; — considérant néanmoins que copie dudit arrêté a été envoyée au commissaire des revenus nationaux par le directoire du district de Péronne et qu'elle ne peut porter aucune décision à cet égard jusqu'à ce que le commissaire ait fait connaître son intention sur les dispositions de son arrêté ; — arrête que le directoire du district de Péronne doit attendre la décision du commissaire des Revenus nationaux sur son arrêté dudit jour, 6 de ce mois, et au surplus invite ce Directoire à se conformer pour la division, estimation, et vente des domaines nationaux procédants des émigrés aux dispositions des lois et instructions à ce relatives. » — 15 flor. (f° 80) Délivrance à Françoise Margalet, aveugle de naissance, de 200 l. de meubles qu'elle a achetés lors de la vente des biens de Pollion, curé d'Aubigny, déporté. — (f° 81). Restitution du prix d'une coupe extraordinaire à Lametz, dont les enfants âgés de moins de 14 ans, ne peuvent être reconnus émigrés (arrêté rapporté le 24 floréal, f° 108). — 16 flor (f° 83). Levée des scellés mis sur les biens de Marie-Marguerite Brasseur, veuve d'Antoine Cauet, attendu que, bien que son fils prêtre soit déporté, elle n'est pas de la « caste nobiliaire. » — 17 flor. (f° 89). Il n'y a lieu à la levée de scellés demandée par Marie-Josèphe, de Fricamps, sœur de Charles-Clément Hu, curé déporté. — (f° 90-91). Marie-Jeanne Sinoquet, sœur du curé déporté d'Essertaux demande que la maison de son frère, où elle demeurait avec lui depuis 36 ans, lui soit laissée : « elle a continué chez lui son état de couturière... leurs meubles étaient confondus..., ils n'avaient qu'une seule et même bourse. » — (f° 91). Arrêté déboutant Elisabeth Debusc, sœur du ci-devant vicaire de Sénarpont, déporté, qui demande à disposer de mobilier et de linge. — Consultée sur le cas Berly (Cf. 2 flo-

réal, f° 48), la Commission des Revenus nationaux a répondu que « quelques droits qu'aient..., les principes d'humanité..., il ne peut autoriser d'autres mesures et indiquer d'autres marches que celles que nécessite l'exécution de la loi. » En conséquence, le Département arrête que les biens de Berly seront vendus et que la Nation percevra 1/12^e du prix. Il fait toutefois prendre quelques précautions par la municipalité d'Albert pour éviter des frais. — 18 *flor.* (f° 93). Arrêté relatif à une demande du district d'Amiens, « contenant une invitation à l'Administration du département de faire réintégrer les matelas, couvertures, couches, secrétaires, commodes et autres effets remis aux administrateurs anciens et actuels du département, soit en vertu de leur réquisition particulière, ou d'après celle de la Commission révolutionnaire. » — 19 *flor.* (f° 94). Délivrance de meubles refusée à Gabrielle Longatte, de Nurlu, sœur de l'ex-curé de Villers-Carbonnel. — (f° 95). Pension de 600 livr. réclamée par Moussette, ancien serviteur de l'émigré Villequier, seigneur du marquisat de Piennes. — 21 *flor.* (f° 100). L'agent national du district de Péronne est autorisé à reprendre au nom de la Nation, héritière des droits de l'émigré Mailly-Neelle, une instance contre J.-François Levêque. — (f° 101). Est déclarée non recevable une demande de la veuve Goyer d'être envoyée en possession des biens, du marquis de Caux, décédé en 1771, desquels l'émigré Valanglart se serait indûment emparé. — 22 *flor.* (f° 103). « Vu la délibération du directoire du district de Doullens du 8 de ce mois, portant qu'il existe une vache chez le citoyen Houdouart, père d'émigré, demeurant en ladite commune, qui a donné un veau, que le lait de cette vache ne suffirait pas à la nourriture de son veau ; que les scellés ont été apposés sur la cave du dit citoyen Houdouart, qu'elle est extrêmement humide et qu'elle renferme plusieurs pièces contenant de la boisson, qu'il serait bon de faire visiter ces pièces pour éviter l'inconvénient de la perte de la boisson ; qu'il y avait aussi du linge sale dans un cabinet qui avait besoin d'être lessivé, et qui se gâterait infailliblement s'il ne l'était bientôt ; pourquoi le district de Doullens propose : 1° de faire vendre le veau et d'en verser provisoirement le prix dans la caisse de l'agence nationale ; 2° de commettre un tonnelier pour visiter les pièces contenant de la boisson afin d'en éviter la perte ; 3° enfin de faire lessiver le linge sale pour en éviter le dépérissement... considérant qu'il est urgent de pourvoir aux trois objets détaillés en la délibération du directoire du district de Doullens. arrête.... d'en approuver les dispositions pour être exécutées

suivant leur forme et teneur. » — 22 *flor.* (f° 103). Délivrance aux boulangers d'Amiens de 6.000 fagots des bois de Guyencourt provenant de l'émigré Ducroquet. — 27 *flor.* (f° 111). Demande de mobilier par Louis Vasseur, père d'Alexandre Vasseur, ex-curé de Neuville, rejetée. — (f° 113). Attribution de grains et de fourrages aux parents de Dupuis, d'Heilly, cuisinier-pâtissier de l'ambassadeur de France à Constantinople, traité comme émigré. « Charles Dupuis étant au service du traître Choiseul et l'ayant suivi de Paris en Turquie, il est plus que probable qu'il ne l'a point quitté, quoiqu'on le dise établi à Constantinople... » — 29 *flor.* (f° 116). « Par son testament du 23 juillet 1729, Marguerite-Thérèse Rouelle, veuve Richelieu, a légué à titre de substitution graduelle et perpétuelle au second fils du ci-devant duc de Noailles tout ce que pouvait donner suivant les lois et coutumes, ou lui substituant son fils aîné, et après lui un fils aîné mâle d'icelui, et ainsi d'aîné en aîné mâle successivement et à leurs enfants mâles, tant qu'il y en aura, et à leur défaut aux autres enfants puis nés dudit Demouchy etc. Par contrat de mariage de Louis-Philippe-Marc-Antoine Noailles, ci-devant prince de Poix, en date du 6 septembre 1767, avec Anne-Louise-Marie de Beauveau, Philippe, ci-devant comte de Noailles, a donné à son fils la possession actuelle et la jouissance indéfinie de la ci-devant principauté de Poix et dépendances, et de tous les meubles étant alors au château de Poix sous la seule réserve de 10.000 l. de rente, sa vie durant. Le ci-devant prince de Poix est émigré, et, au moment où il a été question de la vente de son mobilier, Philippe Noailles, son père, a présenté une pétition par laquelle il a prétendu que la principauté de Poix, dont il avait donné la jouissance à son fils lui appartenait par l'effet du décret qui annule toutes les substitutions. Selon lui les substitutions non ouvertes sont abolies, d'où il conclut qu'il est redevenu propriétaire incommutable des biens dont il s'agit. » Réclamation non admise. — 29 *flor.* (f° 119). Demande de la citoyenne Lemarchand, de Corbie, d'être mise en possession des biens dont elle jouissait indivisément avec son frère, prévenu d'émigration. — 1^{er} *prairial* (f° 122). Inventaire des marchandises laissées par Jacques Coydy, décédé le 20 floréal an 2, dans la succession duquel la République est intéressée, un des fils de Coydy étant déporté, ledit inventaire fait à la demande de l'associé et gendre de Coydy, Deheilly. — (f° 125). Visa de la commission de garde-bois délivrée par le district de Doullens à J.-Pierre Rifflet,

de Bus. — 2 *prair.* (f° 125). Main-levée des scellés apposés sur la maison de Laurent Fuzelier, à Bazentin (suite L. 134, f° 42, 2 messidor an 2). — (f° 126). Délivrance à la veuve Blondin des meubles et effets qui lui appartiennent au château de Baizieux. — 3 *prair.* (f° 132). Délivrance de « 30 jeunes pommiers nains » à Labitte, ex-régisseur de l'émigré de Vêrac, à Orival. — 4 *prair.* (f° 134). Arriéré de gages dû aux deux servantes de Vion, ex-curé de Taily. — (f° 137). Pétition de la citoyenne Demachy, relative au mobilier de son frère, ex-curé de la Chaussée, rejetée. — 5 *prair.* (f° 137). Ch.-François Debussy, cultivateur à Rouvrel expose « qu'en sa qualité de fermier de la ferme, terre et ci-devant seigneurie dudit Rouvrel appartenant au nommé Boufflers, émigré, il jouissait de plusieurs droits, tels que champart, censives et autres qui sont maintenant supprimés, que n'ayant point perçu ces droits en 1789, 90 et 91, et ayant payé ses redevances comme s'il les eût perçus, il s'est trouvé en avance d'une somme considérable, dont il demande le remboursement... » Longue délibération (f° 137-140) raisonnant le cas et fixant les indemnités dues à Debussy (Suite L. 136, f° 100-101, 24 prairial an 3). — 6 *prair.* (f° 141). Délivrance de linge à Charles-Gabriel Gomer, détenu à l'hospice d'Amiens, — (f° 142) d'instruments aratoires à Arnaud, locataire d'un jardin provenant de la veuve Biron, sis à Bovès. — 7 *prair.* (f° 143). Envoi aux districts de la lettre des commissaires des Revenus nationaux en date du 29 floréal, relative à l'exécution des articles 3 et 4 du décret du 13 septembre 1793. — 8 *prair.* (f° 144-147). Arrêté sur la donation, transport et vente faits par l'ex-chanoine Maillard, d'Abbeville, en faveur de ses nièces. — 9 *prair.* (f° 148). Saisie du château du Quesnoy déclarée valable à l'encontre d'une pétition de François Corbillon, du Quesnoy, se prévalant d'un acte sous seing privé du 1^{er} octobre 1791. — (f° 149). Abatage d'ormes par la municipalité de Rencourt sur les terres de l'émigré Leroy. — (f° 150). Contestation avec le département de Seine-Inférieure sur la recette de la ferme de Blangiel, située, à la limite des deux départements. — 10 *prair.* (f° 151). Mise sous séquestre des biens de Delahaye, à Vaux-sous-Corbie, qui doit être réputé émigré, comme absent depuis plus de trois mois. — (f° 153). Refus de payer des gages à Mourette, de Corbie, irrégulièrement employé à la garde des effets de J.-B. Decocq, ci-devant bénédictin. — 11 *prair.* (f° 153) Confirmation d'un arrêté du 19 nivôse an 2 déboutant Pierre Turbet, marchand de bois à Amiens, d'une réclamation de meubles qu'il aurait prêtés à l'ex-chanoine Navières

(Suite L. 137, f° 47, 16 pluviôse an 3 et L. 138, f°s 17-18, 25 floréal an 3). — (f° 155). Délivrance à Louis de Bernault, gendarme national de l'armée du Nord, d'effets déposés par lui chez le prêtre émigré Leroux, rue des Clairons. — (f° 156). Concession d'une chambre dans le château, pour y tenir ses séances, refusée à la municipalité du Mazis. — Visa de la commission de garde des bois d'Aumâtre accordée par le district d'Amiens à Bremard (?). — 12 *prair.* (f° 156). Rejet d'une pétition de la veuve de J.-B. Quentin, mégissier à Amiens, réclamant des effets prêtés à l'ex-chanoine Navières. — (f° 157). Distractions opérées sur le mobilier de Denis Lemoine, ex-curé de Contre, par Mathieu Quien, cultivateur à Velennes. — (f° 158). Tresselage d'une jeune haie vive indivise entre la nation et Pierre Berneuil, cultivateur à Watieville. — (f° 159). Dizengremel, notaire à Essertaux, dénonce Dralet, marchand de vin à Essertaux, « pour s'être permis depuis l'absence de l'émigré de Berry l'envahissement de 18 verges de terrain, voisin de celui de 208 verges qui lui avait été cédé à cens en mai 1781 par ledit de Berry. » Le district d'Amiens nommera un arpenteur, à l'effet de constater l'envahissement. — « Il a été mis sur le bureau une pétition du citoyen Hareux, en date du 18 avril 1793 (v.s.) qui expose que le citoyen Durieux, négociant à Amiens, a profité d'un moment de trouble dans cette commune pour se faire adjuger la location d'une maison attenante à la sienne rue des Sergents, ci-devant occupée par l'émigré Patoureau, moyennant la somme de 375 l., qu'il y a lésion d'outre moitié dans cette adjudication, et que lui Hareux offre de la payer 600 l. de loyer annuellement... » Le département annule l'adjudication. — (f° 162). Quignon, serrurier, qui présente un mémoire de 4.886 l. pour fournitures faites à l'émigré Deherte pendant les années 1790-1793, est renvoyé au district du dernier domicile de son débiteur, attendu que sa créance excède 800 l. — (f° 164). La citoyenne Turbet est déboutée d'une demande en paiement du prix de fagots livrés à la sœur de l'émigré Dargnies. — La veuve Musset demande le paiement de 80 l. pour une année de loyer de deux chambres louées à Langevin, ex-curé de Longueau « et 6 l. pour le démeublement « des deux chambres par sa servante qui a porté les meubles dans le grenier. » Déboutée. — (f° 165). Douillet, fermier de biens nationaux à Montenois, est autorisé à payer sa redevance en espèces. Délivrance à Hennequin d'effets qu'il a fait apporter de Famechon dans la maison de l'ex-chanoine Navières. — 13 *prair.* (f° 166). La municipalité de Boves réclame des titres

lui appartenant, qui auraient été enlevés du château de Boves par l'administrateur du département Petit lors de l'arrestation de la veuve Biron, en septembre — Délivrance de cidre vendu à plusieurs particuliers d'Amiens par l'émigré Chassepot, de Pissy. — (f° 167). La veuve de Prousel, fermier du marquis de Vérac à Dargies, La Haye et Saint-Romain, est renvoyée à se pourvoir devant le district de Grandvilliers (Oise), dans la circonscription duquel se trouvent la majeure partie des immeubles faisant l'objet de sa pétition. — (f° 168). Enquête pour savoir si le moulin de Nesle-l'Hôpital, qui a besoin de réparations, doit être vendu ou détruit, si sa destruction est nécessaire au dessèchement des marais circonvoisins. — (f° 169). Refus de distraire des effets de Beauger, ex-chanoine de Picquigny, ceux que réclame sa servante Françoise Vignon comme lui appartenant. — Ordre de revendre le château de Pendé, acquis par Joseph Lelong, d'Arrêts, incapable d'en payer le prix (205.100 l.). — 14 prair. (f° 174). Créanciers de la faillite Sombret, d'Abbeville. — (f° 175). Réduction de 1.248 l. à 416 l. du prix de transport d'Essertaux à Amiens des grains provenant de l'émigré Berry. — 16 prair. (f° 177). Il sera mis à la disposition de la municipalité de Rumigny, sur les meubles de l'ex-curé Lefèvre, les futailles et autres objets qui peuvent servir à l'établissement d'un atelier de salpêtre. — (f° 179). Entreprise de plusieurs particuliers riverains sur les bois de Thoix. — Les arrêtés des 13 et 27 floréal an 2 seront exécutés (relatifs aux biens de l'émigré Bonnard). — (f° 180). La municipalité de Nampty est autorisée à vendre 100 pieds de saule abattus depuis environ 3 mois dans les prairies de Duval, détenu, lesquels sont préjudiciables au produit de l'herbe. Fournier, garde des bois de Ducroquet, père d'émigré, fournira sous 3 jours la liste des citoyens débiteurs de Ducroquet. — 17 prair. (f° 181). Il n'y a lieu de délibérer sur une pétition des habitants de Warloy-Baillon, en date du 24 juin 1793, « qui demandent que sur une pièce de terre, appartenant ci-devant à l'émigré Fléchin, il leur soit accordé une portion à 25 à 30 verges pour faire faire une terrière... » ; il existe « plusieurs terrières assez près du village qui ne seront pas encore épuisées de si tôt... les habitants ont en outre à leur disposition un terrain vague d'environ 30 à 40 verges, tenant à leur village, et dans lequel il y a une très grande quantité d'argile... » — 18 prair. Ventilation du fermage dû à l'émigré Noailles par J.-B. Guillet, cultivateur, demeurant à Frettemolle : maintien de l'arrêté pris le 17 ventôse. — (f° 183). Demaux, secrétaire général, est déchargé d'un dépôt de 300 l. et autorisé à le verser au receveur

d'enregistrement. — (f°s 185-187). Délivrance aux sept frères et sœurs de l'émigré Louvencourt d'une provision sur ses revenus. — 19 prair. (f° 188). Location au citoyen Omeara, de Breteuil, de deux appartements meublés dans la maison, sise à Hepcourt, de l'ex-chanoine Duquesnoy.

♦♦ *Administration. Arrêtés concernant le paiement des créanciers de rentes, savoir : 5 germ. (f° 10). J.-B. Lamarre et J.-B. Jouvencaux, à Potte, créanciers des héritiers de la dame d'Hem. — 13 germ. (f° 18 bis). Caron, fils aîné, marchand de fer, créancier de Deherte le jeune. — 22 germ. (f° 26). Marguerite Renault, de Montargis, créancière de l'émigré Saint-Martin.*

— 12 prair. (f° 161). Les héritiers Maulet. Benjamin Lucas, créancier de l'émigré Berry. — (f° 163). Les frères et sœurs Le Sellier, créanciers du même. — 13 prair. (f° 172). Les émigrés Pingré.

♦♦ *Administration. Règlement des successions de : 17 germinal (f° 23). Ch. Wilbrode Blondin, décédé le 14 juillet 1789 — 27 germ. (f° 39). J.-B. Bagnolles, décédé en « septembre dernier, prêtre de la ci-devant Congrégation de la Mission, directeur du ci-devant séminaire d'Amiens ; »*

— 7 floréal (f° 61). Claude-Joseph Jérôme, prêtre déporté (Cf. L. 134, 1^{er} fructidor, f° 189-190) ; — 16 flor. (f° 83). J.-B. Guerle, à Louvencourt ; — (f° 84). De Buignes, ex-curé de Saint-Michel d'Amiens. Consultation de la Commission des Revenus nationaux à ce sujet : les infirmités dudit curé, son état d'apathie et de nullité lui interdisant « toute communication civile » ne lui permettaient pas, au dire des héritiers, de prêter les divers serments requis des ecclésiastiques. (Le 12 prairial, f° 163, le département rejette une pétition des héritiers de Buignes, tendante à conserver son mobilier et arrête que de Buignes sera compris dans le supplément de la liste des émigrés et ses biens confisqués. Voir encore L. 137, 9 floréal an 3, f° 226-227) ; — 19 flor. (f° 96). J.-B. Poullain, émigré, ex-professeur au collège d'Amiens ;

— 1^{er} prairial (f° 122). Jacques Coydy, négociant ; — 12 prair. (f° 158). Henriette Vacquette ; — 18 prair. (f° 183). Gabriel-Joseph Delacour ; — (f° 184). Jacques Giroux.

♦♦ *Administration. Contribution foncière et mobilière des émigrés et prêtres : arrêtés concernant les cotes de : Berry, à Oresmaux (f° 24). — Boubert, à Vitz-sur-Authie (f° 59). — Cacheleu (Victor-François-Conrad), à Rue (f° 24). — de Courteville, à Rue (f° 24). — Cacheleux-Saint-Martin-Aurole, à Abbeville (f° 57). —*

Capet, ci-devant comte d'Artois, à Cayeux (f° 116). — Dumaisniel de Brailly, à Noyelles-en-Chaussée (f° 59). — V^e Dupuit, à Villers-sur-Authie (f° 59). — Duplouty, à Cayeux (f° 116). — Fondev, curé d'Oresmaux (f° 18 bis). — V^e de France de Maintenay, à Rue (f° 24). — de Croy d'Havré, à Namps-au-Val (f° 55). — d'Havré, à Namps-au-Val (f° 79). — le duc d'Havré, à Belleuse (f° 124). — Leblond-Duplouty, à Vismes (f° 57). — Leblond-Aurole, à Tœufles, Rogent, Chaussoy et Bellavesnes (f° 57). — Lagranville, à Monsures (f° 151). — Rohault, à Beauchamps (f° 58). — Rouault, à Buigny (f° 58). — de Saint-Blimond, à Saint-Blimond (f° 52). — de Vaudricourt, à Cayeux (f° 115). — (*germinal-prairial an II*).

◆◆ *Frais. Bureau des émigrés du département* : 28 *germinal* (f° 41). 783 l. aux commis pour leur traitement de *germinal*, 1.352 l. pour fournitures et frais généraux d'administration dans le même mois.

— 22 *floréal* (f° 102). 758 l. pour le traitement des commis.

◆◆ *Frais. Bureau des émigrés du district d'Amiens* : 17 *floréal* (f° 88). Sommes dues aux commis : Nivôse (20 jours), 369 l. Pluviôse, 685 l. Ventôse, 800 l. *germinal*, 800 l. *Floréal*, 866 l.

◆◆ *Frais. Bureau des émigrés du district de Montdidier* : 9 *floréal* (f° 68). Le département raye une somme de 90 l. proposée « pour appointements de commis et frais extraordinaires de bureau. »

◆◆ *Frais. Bureau des émigrés du district de Péronne* : 5 *germinal* (f° 6). 505 l. aux chef et commis pour leur traitement de *ventôse* ; le département réduit de 200 l. à 150 l. par mois le traitement du chef. 168 l. pour frais d'administration pendant le mois.

— 6 *floréal* (f° 57). Mois de *germinal* : traitement des employés 505 l. L'administration du département refuse de viser le mandat du chef porté à 200 l., contrairement à son arrêté du 14 *ventôse an 2*. Frais d'administration 143 l.

— 8 *prairial* (f° 147). 490 l. aux commis, 140 l. pour fournitures.

◆◆ *Frais faits pour parvenir à la vente de biens des émigrés* : V^e Colbert (f°s 20, 40, 143). — Fléchin (f°s 158, 180). — Leclercq, Joseph-François (f° 44). — Noailles (f° 110). — Vêrac (f°s 5, 92, 186). — Villequier d'Aumont (f°s 42, 68, 110).

◆◆ *Frais. Commissaires du district d'Abbeville* : 6 *germinal* (f° 11). Mallet, de Saint-Valery (journées, 8 liv.).

— 8 *prairial* (f° 147) et 27 *germinal* (f° 40). Collenot, « commissaire général aux bibliothèques. »

Frais. Commissaires du district d'Amiens : 5 *germinal* (f° 8). Joseph-Marie Duménil. — 18 *germ.* (f° 24). Joly, administrateur.

— 19 *floréal* (f° 98). Wallet, notaire à Amiens et Caron, cultivateur à Lœuilly, commissaires à la vente des bois provenant de l'émigré de Croy : le département maintient comme prix de la journée 12 l. (Wallet) et 10 l. (Caron), alors que le district proposait 10 l. et 8 l. — (f° 99). Wallet : inventaire des biens de l'émigré Dargnies, grand vicaire d'Amiens. — (f° 100). Leclercq, Antoine Lefebvre et Jean Lemaire (Cf. 12 *prairial*, f° 160).

— 3 *prairial* (f° 129). Hémerly. — 13 *prair.* (f° 167). Saint-Riquier « commissaire chargé de séquestrer le mobilier des prêtres émigrés, déportés ou reclus des cantons de Molliens-Vidame et Airaines. — (f° 170). Antoine-Lefèvre, juge de paix du canton de Molliens-Vidame.

◆◆ *Frais. Commissaires du district de Doullens* : 28 *germinal* (f° 43). Turbert et Sueur, administrateurs. Bachet, ex-administrateur ; Vasseur, Haranger, Boniface, administrateurs (journées, 8 l.).

◆◆ *Frais. Commissaires du district de Péronne* : 13 *germinal* (f° 19). Petit et Gribauval (journées, 10 l.).

— 2 *floréal* (f° 48). Fresson et Danicourt.

◆◆ *Frais de notaires, d'huissiers, etc.* : 5 *germinal* (f° 8). Douay et Caussin, experts (journées 6 l.). Alexis Montigny, huissier à Picquigny. — 9 *germ.* (f° 15). Michault, d'Oissy. — 12 *germ.* (f° 16). Navet, notaire à Hornoy. — 13 *germ.* (f° 17) 739 l. aux officiers de la ci-devant maîtrise des eaux et forêts d'Amiens, pour martelages et délivrances par eux faits dans les coupes de 1793 des bois des émigrés Courtibourne, de Croy et Dehault ; 388 l. pour mêmes offices dans les bois de l'émigré de Noailles ; 128 l. pour mêmes offices dans les bois de l'émigrée veuve Colbert. — (f° 18). Le greffier de la ci-devant maîtrise. — Nicolas Douillet, huissier à Amiens. — (f° 20). Rambault, huissier du district d'Amiens. — 15 *germ.* (f° 21). Fleur-Demontagne : vacations à la vente des commanderies de Saint-Maulvis et d'Oisemont. — 24 *germ.* (f° 28). Labouglise, inspecteur des bois et forêts nationaux. — 25 *germ.* (f° 33). Julien, notaire à Rue. — 27 *germ.* (f° 40). Dumetz « pour un jour par lui employé à porter les affiches indicatives du jour de la vente des bois de l'émigré Bouquel, à Beauval, » 5 l.

— 2 *floréal* (f° 49). Pilastre, notaire à Vignacourt. — 9 *flor.* (f° 67). Patte, notaire à Prouville. Marguery, notaire à Oisemont. — (f° 70). Lequien père et fils, à Conty, pour vacations à la vente du château de Thois

provenant des émigrés Courtebourne, 432 l. — 14 flor. (f° 79). J. B. Lamotte, d'Abbeville. — 16 flor. (f° 86). Barloy (de Péronne). — (f° 87). Hautoye (district de Doullens). — 19 flor. (f° 94). Verrier, notaire à Poix. — 28 flor. (f° 115). Frais d'adjudication du bail à loyer pour un an du château de Ferrières, provenant de l'émigré Deherte. — 29 flor. (f° 119). Paillart, greffier de la Ferrière. — 13 prairial (f° 172). Boissiez, notaire à Piennes.

♦♦ *Frais d'arpenteurs*. 24 germinal (f° 29). Loy, à Ronsoy « pour laiage du bois de la queue de Pissefont, procédant de l'émigré Vendeuil, » 10 l. — 28 germ. (f° 43). Legrand, à Doullens.

— 9 floréal (f° 71). 520 l. à Gonse, à Saint-Sauflieu (il demandait 12 l. pour ses journées, 10 l. pour celles de l'estimateur, 3 l. pour celles de l'ouvrier : sommes acceptées par le département 8 l., 5 l. et 3 l.). — 13 flor. (f° 76). Bigorne, à Oisemont, 8 l. la journée. — 16 flor. (f° 84). 115 l. et 232 l. à Vinart, père et fils, à Croixrault. — (f° 87). 60 l. à Boury, à Cardonnette (ses journées 8 liv., celles du porte-chaîne 3 l.) — 19 flor. (f° 99). Ch. Renouard, à Crouy (8 l. par jour.) Brunel, à Crouy. — 29 flor. (f° 118). Pillon, du district d'Amiens.

— 4 prairial (f° 136). Herbert, à Baizieux (ses journées sont réduites de 10 l. à 8 l., celles des ouvriers maintenues à 2 l.) — 13 prair. (f° 190). Prophette, commissaire-arpenteur du district d'Amiens, à Lignières-Chatelain (ses journées 8 l., celles des ouvriers 2 l.) — (f° 173). Defouilloy, à Davenescourt (journées de 10 l.). — 18 prair. (f° 182). Sainte.

♦♦ *Frais de manouvriers et artisans*¹. 3 germinal (f° 2). 349 l. aux ouvriers des terres et bois d'Heilly (journées de 25, 17, 16 sols)... — 5 germ. (f° 4). 73 l. à Alexis Prévôt, couvreur en chaume à Saint-Saturnin, pour réparations au château d'Orival et à la ferme d'Étotonne... 159 liv. À Ambroise Postelle, manouvrier de la Ferrière, créancier de l'émigré Ch. Germain Deherte, pour 112 3/4 journées (à 15 sols). — (f° 5). 71 l. restant dues sur une année de gages de 140 l. à J.-B. Mille, valet de charrue en la maison de Bussy (lès-Poix.) — (f° 8). 18 l. à Gosse, vitrier à Abbeville, pour avoir nettoyé 36 croisées de la maison Duplouy. — 13 germ. (f° 19). 38 l. à Normand, « journalier, de prés, demeurant à Nesle-l'Hôpital,... pour avoir habillé en 1792 et 1793, 4 journaux de pré flottant situés audit Nesle... procédant de l'émigré veuve Colbert-Sablé, curé et

fauché et fait les étanques pour faire flotter ledit pré... » — 24 germ. (f° 28). 139 l. aux démenageurs du château de Wailly, à raison de 30 sols par jour.

— 4 floréal (f° 54). 30 l. à Padé, pour travaux dans les bois de Rivière, à raison de 30 sols par jour. — 6 flor. (f° 57). 326 l. à divers ouvriers pour culture des biens de la citoyenne Choiseul-Gouffier, à Heilly (les journées sont comptées 4 l. au gardien surveillant, 25, 24, 21, 20, 18 sols aux ouvriers).

— 1^{er} prairial (f° 124). Manouvriers de Goyencourt, payés 2 liv. par jour (ainsi qu'à Villers-Bocage, f° 171 et Beaufort, f° 181). — 5 prair. (f° 140). 51 l. à Delarche, pour travaux de clôture de la ferme d'Andainville, à raison de 50 sols par jour. — 6 prair. (f° 143). 63 l. aux ouvriers employés au bois de Vignacourt (prix de la journée proposé par le district d'Amiens, 50 sols, réduit par le département à 40). — 9 prair. (f° 150). 152 l. à Saint-Germain, « pour avoir fait le flottage et rigolage des prés de Gamaches. » — 15 prair. (f° 176). 450 liv. aux ouvriers employés aux terres d'Heilly (journées de bourrelier, 4 l., des autres ouvriers, 16 à 25 sols). — 16 prair. (f° 179). 244 l. à la municipalité de Fricamps pour abatage de bois, à raison de 18 l. le journal, prix convenu. — 18 prair. (f° 182). 57 l. à Debonnaire, pour plantation de haies au château de Pissy. Debonnaire, qui gagnait 36 sols par jour, sur le rapport de la municipalité de Bussy-lès-Poix, en 1790, sera payé à raison de 50 sols par jour. — 21 prair. (f° 187). 87 l. à Corroyer, ouvrier bûcheron à Fresnoy-au-Val, pour abatage d'arbres, à raison de 18 l. le journal.

♦♦ *Frais de fournisseurs*² : 8 germinal (f° 12). 297 l. à J.-B. et Toussaint Outrequin, charpentiers, pour réparations aux moulins neufs et vieux de Villers-Bretonneux, procédants de l'émigrée veuve d'Aubigny. — 13 germ. (f° 18 bis). 902 liv. à Clabault « pour fourniture de pain par lui faite par semaine, en vertu d'ordre de l'émigré Decroix, depuis le 7 janvier 1792 jusqu'au 3 novembre suivant, aux pauvres désignés dans les communes de Wailly, Lœuilly, Conty et Tilloy... » — (f° 19). 624 l. à Philippe Ducastel, négociant à Abbeville, pour le prix d'une meule livrée le 9 avril 1792 au moulin de N.-D. de Poix, procédant de l'émigré de Poix. — 24 germ. (f° 30). 1.446 l. à Arrachart, fermier du moulin à blé de Picquigny, pour achat d'une meule.

— 16 floréal (f° 86). 275 l. à Desbart, vétérinaire à

¹ Nombreuses délibérations : n'ont été retenues que les plus intéressantes.

² Voir la note précédente.

Heilly, pour soins donnés aux animaux de la citoyenne Gouffier, émigrée...

— 3 *prairial* (f° 128). 25 l. 5 sols à Prévôt, cavalier au 26^e régiment de la Somme, pour le montant d'avances qu'il a faites pour le déchargement et la pesée de 20.000 livres pesant de fer, provenant du château d'Essertaux (émigré Berry).

♦♦ *Frais de garde et gages*¹ (Gardiens des biens payés de 1 à 2 l. par jour). 12 *prairial* (f° 161). 668 l. à François Canappe, ci-devant portier et frotteur de l'habitation de l'émigré Croy, à Wailly (gages à raison de 200 l. par an, nourriture à raison de 15 sols par jour, pose de clefs aux serrures à raison de 3 l. par jour). 120 l. à Marie-Anne Benoît pour une année de gages à elle due par l'émigré Deherte, de la Ferrière.

♦♦ *Frais de garde-bois*². : 9 *floréal* (f° 66). 150 l. de gages (1 an) à Palette, garde des bois du Mazis et d'Andainville. — 26 *flor.* (f° 109). 200 l. pour 6 mois de gages à Joseph Langlois, garde des bois de Bouvincourt, Beauchamps et Embreville.

— 1^{er} *prairial* (f° 124). 360 l. à Jean-Joseph Margottin garde des bois d'Aveluy, procédant de l'émigré Linart, à raison de 180 l. par an pour ses droits d'habillement, chauffage et autres. — 9 *prair.* (f° 150). Refus d'allouer à François Giraud, garde-bois à Orival, 6 deniers pour livre sur la vente des bois : « la recette de la vente des bois nationaux ne doit pas être faite par les gardes. » — 12 *prair.* (f° 160). 202 l. à Jean Lion, garde des bois de Braches, « pour une année de ses gages, échue au 1^{er} janvier 1793, y compris 52 sols pour 13 pièces de gibier, à 4 sols la pièce. » — 14 *prair.* (f° 176). 74 l. à Joachim Dupont, garde des bois de Beaufort, pour 2 mois de traitement.

L. 134. (Registre) — In-fol., feuillets 1-75, 77-246, papier. On a passé par inadvertance du f° 75 au f° 77.

An II, 21 prairial. — 19 fructidor. — Délibérations et arrêtés du bureau des émigrés (7^e bureau).

21 *prairial*. (f° 1). Administrateurs présents : Norbert Laurent, Anselin, Crépin, Patin, Blocquel, Loisel, Wallet et Demaux, secrétaire général.

♦♦ *Objets généraux.* — 22 *prairial*. (f° 5). « Le citoyen Genet, directeur de l'Enregistrement, demande qu'il lui soit délivré une ampliation de l'état général des pères et mères qui ont des enfants émigrés, lequel état a dû être formé dans les bureaux du département, sur la collection de ceux que chaque district a dû y envoyer,

conformément à l'article 5 de l'arrêté du 11 ventôse dernier. L'administration... considérant que les directoires des districts... ne lui ont point fourni les états... de sorte qu'elle ignore si le séquestre des biens des pères et mères qui ont des fils émigrés a eu lieu, conformément au décret du 17 frimaire dernier et à la lettre de l'administrateur des domaines nationaux du 9 nivôse suivant, et si les préposés de l'agence de l'Enregistrement ont été mis à même de suivre le recouvrement des revenus des biens desdits pères et mères ; considérant néanmoins qu'il est intéressant que le directeur de l'Enregistrement connaisse les individus dont les biens sont dans le cas du séquestre... arrête qu'un état des citoyens dont les biens sont, d'après les connaissances de l'administration, dans le cas du séquestre, sera envoyé au directeur de l'agence de l'Enregistrement... » — 29 *prair.* (f° 32). « Un membre a observé que... des citoyens qui possèdent des biens dans ce département et n'y font point leur résidence, ou qui ont quitté depuis le commencement de la Révolution le domicile qu'ils avaient, déposent au secrétariat de cette administration des certificats qui constatent qu'ils n'ont point quitté le territoire français, afin de n'être point compris sur les listes d'émigrés, que jusqu'ici on n'avait délivré à ces citoyens aucuns récépissés, ni reconnaissances de ces dépôts et qu'il proposait d'autoriser le secrétaire général à en délivrer à l'avenir... » Délibération conforme à cet exposé.

— 23 *messidor* (f°s 75-77). Suite à une demande du district d'Amiens du 21 messidor : « dans les 24 heures de la réception du présent arrêté, les directoires des districts seront tenus de déléguer des commissaires pour procéder à la vente et adjudication par petits lots des grains et autres récoltes à faire en la présente année sur les terres que les pères et mères des émigrés ont jusqu'ici exploitées par eux-mêmes. »

— 7 *thermidor* (f°s 98-101). Il sera référé à la Commission des Revenus nationaux de la validité des contrats passés entre la veuve Dassy et Nicolas Daveluy, acheteurs, et l'émigré Vêrac, vendeur de différents corps d'immeubles sis à Bergicourt, que les habitants de Bergicourt ont déclaré, postérieurement à ces contrats, biens d'émigrés (prix d'achat : 311.200 l.). — (f°s 101-102). Il sera également référé à la Commission des Revenus nationaux d'une demande de subside formée par le détenu Dupassage. Le district d'Amiens, par avis du 8 *prairial*, déclare : « Il est de notoriété publique que la fortune du citoyen Dupassage était très bornée, qu'il ne subsistait que d'une faible exploitation soutenue de la plus stricte économie. » — 13 *therm.* (f°s 136-137). Organisation d'un dépôt central pour les mobi-

¹ Voir la note précédente.

² Voir la note précédente.

liers de peu d'importance. « Vu la délibération du district de Doullens portant qu'il existe dans l'étendue dudit district plusieurs mobiliers appartenants soit à des émigrés, soit à des prêtres déportés, soit à des condamnés, que ces mobiliers présentent peu d'importance, que quelques uns même ne suffiraient pas pour acquitter les frais de garde, qu'il est de l'intérêt de la République de faire procéder à la vente de ces divers mobiliers et d'en faire verser le prix dans la caisse du préposé de l'Agence nationale de l'Enregistrement, dans l'arrondissement duquel chaque émigré déporté ou condamné avait son domicile ; qu'aux termes de la loi, cette vente ne pourrait se faire que sur trois affiches qui emportaient toujours un mois de délai, que ces trois affiches entraîneraient doublement des frais par elles-mêmes, et parce que par les retards qu'elles apporteraient à la vente elles augmenteraient les frais de garde ; qu'il y avait un moyen bien simple d'éviter ces dépenses, qui était de vendre sur une seule affiche à huitaine, pour quoi le district de Doullens propose à l'administration de l'autoriser à procéder aux dites ventes sur une simple affiche à huitaine qui sera apposée dans la commune de la situation de chaque mobilier et communes circonvoisines. Les administrateurs... arrêtent d'autoriser le directoire du district de Doullens à nommer un commissaire qui sera chargé de réunir dans un seul et même lieu tous les mobiliers des émigrés, déportés ou condamnés, qui doivent être vendus au profit de la République, d'y apposer les scellés et d'y établir un gardien jusqu'à la vente, de laquelle opération il sera dressé procès-verbal par ledit commissaire ; que le directoire du district de Doullens fera procéder à la vente desdits mobiliers dans la forme et les délais fixés par la loi sur les inventaires estimatifs qui auront été faits pour chaque mobilier avant de les déplacer, et pour raison de chacun desquels il sera rédigé un procès-verbal de vente particulière. » — 15 therm. (f^{os} 147-148). Le district d'Amiens expose que la multiplicité de ses occupations l'empêche de déléguer de ses membres à diverses opérations de séquestre. Il est autorisé à nommer tel commissaire qu'il jugera à propos, pris hors de son sein. — 20 therm. (f^{os} 161-163). Arrêté en 10 articles sur l'enregistrement des récoltes de pères et mères d'émigrés. « La récolte est très instante... » et « la Commission des Revenus nationaux n'a encore fait aucune réponse aux trois lettres » des 6, 12, 17 de ce mois lui demandant une décision. L'administration recommande d'employer « les moissonneurs ordinaires des pères et mères d'émigrés. » — 11 fructidor (f^{os} 211-212). Rentes viagères constituées par feu Gabriel de Clermont-Tonnerre en

faveur de la veuve Chaussée et de Hardouin, tailleurs d'habits. Ces derniers demandent à être payés sur les biens du fils, émigré. Par lettre du 5 thermidor, la Commission des Revenus nationaux rejette leur prétention. Elle « invite au surplus l'administration à éviter de prendre aucune décision favorable en pareille circonstance, jusqu'à ce que la Convention nationale ait statué sur le rapport de la Commission chargée de la revision des lois sur les émigrés. » En conséquence, est rapporté l'arrêté du 6 août 1793. — 18 fruct. (f^{os} 235-238). Majoration des mémoires. « Un membre a dit : Nous recevons tous les jours des mémoires de frais de vente de domaines nationaux qui montent à des sommes considérables, et qui finiront, si on n'y prend garde, par absorber la majeure partie des propriétés nationales ; des commissaires estimateurs, des commis expéditionnaires employés par les administrations ne rougissent point de réclamer des sommes exorbitantes pour de très petites opérations... » Il prend comme exemple les opérations préparatoires aux ventes des biens de la veuve Rochefoucauld, situés au terroir d'Andainville. Arrêté en six articles déclaré « commun aux cinq districts » pour corriger, à l'avenir, de semblables abus.¹

♦♦ *Listes des émigrés.* — 30 prairial (f^o 32). Ordre d'imprimer la liste n^o 8.

— 8 messidor (f^o 54). Marc Jacquart, parti d'Amiens pour l'Angleterre le 6 juillet 1792 « pour s'y perfectionner dans la métallurgie », sera inscrit sur la liste des émigrés, malgré un certificat attestant son civisme, que son père, marchand orfèvre, a fait signer à 92 citoyens et viser au Comité de permanence de la commune d'Amiens (voir encore 22 thermidor, f^o 166-167). — 16 mess. (f^{os} 67-68). Louis Teinturier, de Gamaches, dénonce Parmentier, cultivateur et officier municipal d'Embréville comme ayant un fils absent depuis très longtemps. Le district d'Abbeville est chargé de vérifier cette dénonciation. — 24 mess. (f^{os} 81-82). Pétitions concernant les inscriptions de : Jean-Maurice Denis, cultivateur, et la citoyenne Victoire Masse, tous deux de Noyon, inscrits à tort sur la liste des émigrés ; (f^{os} 82-83). Louis-Edmée Macqueron de Paris. — 30 mess. (f^{os} 83-85). Inscription de : Marc Jacquart, fils (Voir encore 8 messidor, f^o 54 et 22 thermidor, f^{os} 166-167) ; Caron, ex-curé de Vron et Théophile Machy. (Inscription

¹ Les personnages mis en cause, Leclercq d'Inval et Petit, arpenteur, réclamèrent contre cet arrêté qui fut confirmé par un autre du 12 germinal an III (L. 137 f^o 174).

rejetée ou différée pour Renaut, ex-chanoine ; Geuger, ex-prêtre ; J.-B. Machy ; Augustin-Jacinte Duliège ; Ch.-François Decalonne ; la citoyenne Betin ; Victor Pingré, ex-chanoine ; Denoyelle, ex-bénédictin ; J.-B. Cayeux, prêtre de la Chapelle de Lambercourt ; Beaufort, ex-chanoine de la cathédrale d'Amiens).

— 3 *thermidor* (f^{os} 86-87). A la demande du Tribunal criminel du département, l'administration déclare que Simon Aucart, accusé d'espionnage, n'est pas émigré. (Voir encore 16 thermidor, f^{os} 150-151). — 4 *therm.* (f^{os} 89-90). Est rapporté l'arrêté du 20 juillet 1793 par lequel Augustin-Hiacynthe Duliège était rayé de la liste des émigrés. (Voir encore L. 137, 5 pluviôse, an 3, f^{os} 18-19). — 5 *therm.* (f^{os} 93-96.) Demandé de renseignement du Comité de législation sur une pétition du citoyen Daston, émigré (Voir encore 17 thermidor, f^o 155). Inscription d'Angélique Debray, femme Daston. — 9 *therm.* (f^o 114-115). D'Augustin Marque, ci-devant maître de musique, à Amiens. — 13 *therm.* (f^o 136). Des citoyennes Ducluzel, d'Amiens. — 12 *fructidor* (f^{os} 212-215). Envoi au département de l'Aisne, qui l'a dénoncé à celui de la Somme comme émigré, des différentes pièces produites par Antoine-Albert-Joseph Haunier, ex-baron de Clairbroek et sa femme Marie-Françoise-Charlotte Hugueny, en vue d'attester qu'il n'est pas émigré.

◆◆ *Liste des émigrés. Radiations de : 2 thermidor* (f^{os} 85-86). Guilain-Martial Flecheux ; — Aubert ; — 7 *therm.* (f^o 107). Claude Cavé, d'Haudicourt, homme de loi, de Tartigny (Oise) et Pierre, son père, ce dernier décédé à Tartigny en 1788 ; — 17 *therm.* (f^{os} 157-158). Maximilien Cacheleu, détenu à Abbeville ;

— 2 *fructidor* (f^{os} 193-194). Louis Coqueray, propriétaire à Roncherolles (Seine-Inférieure), propriétaire d'une ferme au hameau d'Infrac, paroisse de Frettemeule, district d'Abbeville ; — Nicolas Morel, résidant à Auxi-la-Réunion ; — Jacques-Louis-Nicolas Vaillant, juge au Tribunal de Cassation, à Paris ; — Louis-René Belleval, ci-devant lieutenant des maréchaux de France, résidant à Abbeville ; — 16 *fruct.* (f^{os} 230-231). Taffin, de Bacouel ; — 18 *fruct.* (f^o 238). Jean-Baptiste et Madeleine Beaussart, cultivateurs en la ferme du Quenot, dépendant de l'abbaye du Gard.

◆◆ *Administration des biens (Affaires diverses : Entretien des biens, redevances, locations).* 22 *prairial* (f^{os} 4-5). Délivrance à Sauval, maréchal à Moyencourt, de 12 quartiers de charbons de bois existants au ci-devant château « pour faire les instruments nécessaires à la culture des terres. » — (f^{os} 5-6). Ordre de vendre « une allée d'ormes, hêtres

et charmes, commençant au plan de la maison » de Leroy-Valanglard (à Oissy), « et finissant à la remise dite de Valanglare... infiniment nuisible à la culture du terrain qui l'avoisine... l'abattis de ces arbres ne peut qu'améliorer ce terrain susdit. » — 23 *prair.* (f^{os} 8-9). Lapostolle, cultivateur à Lignières-Châtelain, réclame des arbres achetés naguère du baron de Crussol (Suite L. 138, f^o 243, 14 thermidor an III). (f^o 9). — Pierre Magniez, de Luzières, demande à être maintenu dans la jouissance des fruits et du jardin du « ci-devant château de Luzières à lui abandonnés par l'émigré Delassus. » — (f^o 10). Sellier, de Corbie, fermier de l'émigré Hermaville, est autorisé à payer en deniers sa redevance, ne pouvant s'en acquitter en nature. — 25 *prair.* (f^{os} 14-19). Long exposé fait par un membre sur les droits de la veuve Beauvais, fermière de la ferme de Rubescourt, provenant du marquis de Conflans. Les habitants ont, en 1792, fait la récolte de 111 arbres fruitiers compris en sa ferme et se sont partagés ensuite la récolte en portions égales, prétextant des droits de la commune sur la seigneurie de Rubescourt. Le membre met en cause Cauvel, procureur syndic du district de Montdidier. « Quand on saura que le citoyen Cauvel, l'agent des ci-devant seigneurs de Rubescourt, qui, en cette qualité, jouait le principal rôle dans cette affaire, était en même temps le procureur syndic du district de Montdidier, on ne sera plus étonné de voir la fermière de Rubescourt si favorablement traitée. » L'administration déclare nul le bail de la veuve Beauvais et ordonne la vente de la ferme. — (f^{os} 19-20). Magnier, cultivateur à Heudicourt demande à jouir divisément de terres sises à Moislains, provenant de l'émigré Folleville. — (f^{os} 22-23). Opposition à la jouissance du fermier Debacq de la part des habitants d'Esmerly-Halon « sous le prétexte d'usurpations faites sur leur commune en 1416, 1567 et 1655 par les seigneurs de Neele. » — 26 *prair.* (f^o 24). Vente d'arbres du parc de Selincourt. — (f^o 25). Vacossin, d'Oissy, demande « à étrancher 70 ormes qui règnent le long d'une pièce de terre d'un journal et demi dont il jouit comme fermier de l'émigré Valanglard. » — « Sur la déclaration faite par Petit, l'un des membres, qu'il a amené d'Abbeville à Amiens un cheval qui lui a été remis par le citoyen Picot, officier municipal d'Abbeville, lequel lui a dit avoir été saisi chez un émigré, que ce cheval lui a servi pour remplir les diverses missions secrètes dont il a été chargé, tant par le Comité de sûreté générale que par Dumont, représentant du peuple, qu'il a également servi à l'administration, il demande d'être autorisé à profiter du voyage que va faire à Abbeville le citoyen

Loisel pour faire remettre ce cheval au district. L'administration a donné acte au citoyen Petit de sa déclaration et l'a autorisé à faire remettre le cheval dont il s'agit au district d'Abbeville, dont il se fera remettre récépissé. » — (f^{os} 25-26). Vente d'herbes à Ribemont, Heilly, Vaux-sous-Corbie. — 27 *prair.* (f^{os} 28-29). Homologation du partage des biens possédés indivisément par Cl.-F^{ois}-Mathieu Masse, émigré (terres du fief du Priez à Combles, de Beaucourt, d'Ennemain, Rethonvillers, Marché-Allouarde, Curchy).

— 1^{er} *messidor* (f^{os} 32-33). Division de biens appartenant indivisément à la Nation et à Levasseur, d'Abbeville, aux terroirs de Martainneville-lès-Bus et du Plouy. — (f^{os} 33-34). Nouvelle ventilation à faire, par suite de la suppression des champarts, de la redevance due par Gamain, cultivateur à Flesselles, à l'émigré Debrai (Voir encore L. 136, f^o 120, 27 frimaire an III). — (f^{os} 36-37). Ordre de vendre les fumiers qui se trouvent dans les cours du château de Bussy-lès-Poix et de procéder à la vente sur pied, par petits lots, des grains et herbes crus sur les terres qu'exploitait la veuve Leclercq, à Bussy. » (Voir encore 2 *messidor*, f^o 42). — 2 *mess.* (f^{os} 37-39). Sont nuls les baux présentés par les fermiers de l'émigré Vaudemont, Bocquillon père et fils, Drancourt et Boutard, et cependant serviront de base pour l'estimation des redevances dues par lesdits fermiers. — (f^o 40). Ordre de vendre « les arbres plantés le long des masures et domaines ayant appartenu à l'émigré Gueully. » — Réparations au chemin desservant le bois du Quesnoy, à Poix. — 3 *mess.* (f^o 43). Réclamation de 5 verges de terre, terroir de Poix, par la veuve de Paquier-Leclercq, non admise. — (f^o 43-44). Il n'y a lieu de délibérer : 1^o sur une pétition de Jean Vaquet, du Quesnoy [sur-Airaines], qui demande la vente de trois marchés de bois qui nuisent à la culture de ce qu'il appelle une terre à labourer et qui est, selon le receveur de l'Enregistrement à Airaines, une allée pratiquée dans le bois du Quesnoy ; 2^o sur une pétition du Conseil général de la commune de Rumigny, tendant à ce que l'argilière provenant de l'émigré Gueully ne soit vendue « qu'à la charge et condition que la commune... continuera d'en tirer l'argile dont elle aura besoin, ainsi qu'elle l'a fait de temps immémorial. » — 8 *mess.* (f^{os} 51-53). Choix du gardien du château de Wailly et location du canal et de la rivière anglaise. Sur la recommandation de Wallet, commissaire du district qui a procédé à la vente, on désigne Strolz, ex-concierge de l'émigré de Croy, bien que le district ait déjà donné commission à Dubreuil « jardinier et locataire d'un des jardins. » Quant à la location du canal et de la rivière anglaise,

elle « paraît devoir être d'autant plus avantageuse à la République qu'outre le prix qu'elle retirera nécessairement de cette location, elle sera dispensée des frais d'entretien pour lesquels il paraît que le citoyen Hébert, de Wailly, recevait annuellement une somme de 300 l. » — 9 *mess.* (f^{os} 56-57). Il n'y a lieu à délibérer sur les pétitions de trois citoyens de Noyelles-sur-Mer Freville, Leullier, Hecquet, demandant chacun arrentement d'une portion de terrain dans les fossés du château. — 11 *mess.* (f^o 59). Vente par le district de Doullens des meubles de la succession veuve Savary, dans laquelle la Nation est intéressée pour 1/20^e, à cause du prêtre déporté Marchand. — 14 *mess.* (f^o 62). On écarte la proposition faite par Jean-Louis Jumel, cultivateur à Braches, de prendre à ferme, moyennant la redevance annuelle de 3.000 l. « la maison de ferme, moulin et eaux et 300 journaux en eau, prés, marais et aulnoies, composant l'exploitation du citoyen Caudron, fils aîné, à Cléry, procédant de l'émigré Bernard Ballainvillé. » Ce bail sera donné à l'adjudication. — Le receveur de l'Enregistrement à Liomer se plaint du retard mis par Lecomte « notaire public à Senarpont, actuellement membre du Conseil du district d'Amiens, » à payer le prix des ventes auxquelles il a procédé. — 16 *mess.* (f^o 66). « La citoyenne veuve Thuillard, demeurante à Amiens, chargée de 6 enfants en bas âge, se trouvant sans logement et à la veille de ne pas trouver, à cause de sa nombreuse famille » demande un appartement dans une maison nationale. L'administration autorise le bail en sa faveur d'un corps de logis de la maison des frères Lesellier, rue de Corbie, « consistant en 2 chambres basses, 2 chambres hautes, lieux d'aisance, cuisine souterraine, cave et bûcher » moyennant 280 l. par an, les réparations locatives, et à charge de vider les lieux à la première réquisition. — (f^{os} 70-72). Logement du commandant de la citadelle, Dromerd, dans la maison de l'ex-commandant Virgile, ex-noble et suspect comme père de deux enfants émigrés : l'administration alloue à Dromerd la possession du jardin et de la maison à l'exception d'une chambre où seront mis sous scellés les meubles de Virgile. Le rapport du commissaire du district d'Amiens, Duménil, fait sur les réclamations de Dromerd, est improuvé et dénoncé au district « pour les ironies inciviques » qu'il contient. (Arrêté rapporté le 4 frimaire an III, L. 136, f^o 23). — 17 *mess.* (f^o 69). Homologation d'un contrat d'union de créanciers d'émigrés formé en exécution du décret du 25 juillet 1793 réunissant les 25 juillet 1793 réunissant les créanciers de : Jean-Bap-

tiste-Marie Manessier-Selincourt ; Marie-Paul-Charles Leblond-Duploux ; Antoine-Joseph Dumaisniel et Marie-Charlotte-Alexandrine Debuigny, son épouse ; Adélaïde-Antoinette Delaroche, veuve Colbert-Sablé ; J.-Marie Hubert de la Fontaine-Solar ; Conrad-Victor-François de Cacheleux-Truffier ; Armand-Edouard-Henri de Fléchin et Marie-Anne Piquet, son épouse ; Jean-Nicolas Loisel-Le Gaucher ; Amédée-Charles-Marie Boubert et Anne-Charlotte-Elisabeth Buissy, son épouse. — 21 *mess.* (f° 73). Jouissance temporaire de la maison de l'ex-chanoine Desjardins, sise rue Saint-Jacques, concédée au commissaire des guerres Martin. — 23 *mess.* (f°s 73-74). Adoption du compte de gestion de la terre de Baizieux provenant de l'émigré Saisseval, présenté par la veuve Blondin. — (f° 74). Remboursements d'avances faites par la servante de Durozelle, ex-vicaire de Belloy-sur-Somme. — (f°s 74-75). Demande de Guilbert, « instituteur national », de louer une maison nationale, rue de Metz, — (f° 75) de Boisbergue fils, employé dans les fourrages, une autre, rue des Fossés Mery. — 24 *mess.* (f°s 77-78). Durand, ex-vicaire de la paroisse de Tours-en-Vimeu, réclame la propriété d'un journal de terre racheté de Duploux, émigré, le 14 mai 1791, moyennant 800 l. « Il n'y a pas lieu à délibérer, sauf les droits du réclamant pour raison du prix de son acquisition, ou autres qu'il exercera par les voies ordinaires et de droit, » attendu que Duploux « n'ayant point payé le prix total de son acquisition, tous les immeubles qui en sont l'objet doivent être revendus à sa folle enchère, qu'ainsi la vente qu'il a fait au réclamant d'une partie de ces immeubles ne peut subsister. » — (f°s 79-80). Recherche du mobilier de Louis-David Detuncq, prêtre déporté, ex-curé de Fleury. (Voir encore L. 135, f°s 81-82). — (f° 80). La citoyenne Desfriches demande son divorce d'avec Beaudos-Casteja, détenu à Amiens. L'administration autorise l'agent national du district d'Amiens « à déclarer qu'il n'y a pas moyen de s'opposer au divorce provoqué par la citoyenne Desfriches, qui est étranger à la Nation, aux droits de laquelle il ne pourra porter aucune atteinte. » — 29 *mess.* (f° 83). Visa des certificats de résidence de Charles-François-Constant et Charles-Alexandre-Joseph Mallet, ex-nobles, d'Occoche.

— 4 *thermidor* (f°s 88-89). Léonard-Joseph Lefebvre, fermier du domaine de Briquemessnil provenant de Leroi-Valanglart, — (f° 90) Marie-Françoise Duneuf-Germain, de Sentelie, ex-fermière du marquis de Vérac, — et (f°s 90-91) François Duneuf-Germain, de Luzières, ex-fermier de Dehault-Delassus, demandent une réduction de leurs

redevances. — (f° 91). Réparations à la ferme de Louis Béthouard. — 7 *therm.* (f° 97). Demande de réduction de redevance par Douillet, de Maintenay, ex-fermier de l'émigré Leclercq-Bussy. — (f°s 97-98). Estimation d'un champart à Croixrault (émigré de Noailles). (Voir encore L. 136, 25 nivôse an III, f°s 236-237). — (f°s 104-105). Bail à loyer d'une mesure à Beaucamps-le-Jeune ; — de 2 granges à Rumigny. — (f°s 105-016). Insalubrité de l'air causée par la stagnation des eaux du château de Thoix. — (f°s 106-107). Vente de récoltes à Famechon. — (f°s 108-109). Demande de réduction de redevance par Ch. Berneuil, fermier de la ferme de Courchon, à Airaines, provenant de l'émigré Louvencourt. (Voir encore L. 136, 24 germinal an III, f° 197). — 9 *therm.* (f° 112). Location, moyennant un loyer de 10 livr. et à charge des réparations locatives et de vider les lieux à première réquisition, faite à Jacob, chargé d'une famille nombreuse, de la maison du jardinier du château de Vraignes (district d'Amiens). — (f°s 112-113). Location d'une maison sise à Heilly, appartenant à la citoyenne Gouffier, mère d'émigrés, au préposé de l'atelier de salpêtre. — (f° 117). Recette irrégulière par Jourdain, garde des biens de Chassepot, à Pont-de-Metz. — (f° 118). Location irrégulière d'un herbage par la municipalité de Fourcigny. — 11 *therm.* (f°s 120-121). Il n'y a lieu de délibérer sur une pétition de François Tourneur dit Bordé, demeurant à Saint-Aubin-Rivière, expositive que feu... « son père a hérité de Jacques Tourneur une petite mazure, plantée en partie d'arbres fruitiers, contenant environ 18 verges, qu'il y a environ 14 ans que le ci-devant seigneur... l'émigré Saint-Blimond a augmenté considérablement la censive de cette petite mesure, et que, n'ayant pas le moyen de faire les avances nécessaires à cette innovation, il fut contraint d'en abandonner la jouissance, pour quoi l'exposant demande que l'administration le remette en possession de cette propriété. » — (f° 121) Vente des récoltes des héritiers du fermier Harger, à Belleuse. — 12 *therm.* (f°s 122-123). Vente du mobilier de Nolleu, ex-curé de Dromesnil, que son père, cultivateur à Saleux, prétend lui avoir acheté avant sa déportation. — (f° 123). Arrêté annulant la vente de sept journaux de terre, terroir de Bray [lès-Mareuil] faite le 28 sept. 1793 devant Huguet, notaire à Abbeville, par Lecamus, père d'émigré, à Antoine Michaut fils. — (f°s 128-129) François Tellet, voiturier à Saint-Sauflieu, « demande à être maintenu dans la jouissance d'un demi-journal de terre, dont Firmin Tellet, son père, et ses ancêtres, avaient joui sans titre jusqu'alors... » Les officiers municipaux « approuvent la jouissance du récla-

mant d'après les renseignements pris des plus anciens habitants... » Cependant l'administration du département se range à l'avis du district d'Amiens : « Considérant que le citoyen Tellet ne justifie d'aucun titre à l'appui de sa demande qui paraît à tout égard absolument hasardée, qu'au surplus les tribunaux seuls peuvent connaître des demandes de cette nature, propose au Département qu'il n'y a pas lieu à délibérer. » — (f^{os} 130-131) Maison sise à Abbeville, Grande Rue-Notre-Dame : adjudication de son usufruit, appartenant à la Nation, représentant l'ex-chanoine Maillart. — 13 therm. (f^{os} 143-144) Désistement de bail par Debray en faveur de Becquerel, approuvé. — 15 therm. (f^{os} 148-149) Transfert à Pissy du mobilier de l'émigré Chassepot existant dans sa maison de la rue de la Porte de Paris. — (f^o 149) Location moyennant 300 livr. et à charge des réparations locatives et de vider les lieux à première réquisition de la maison nationale 4.407, provenant du prêtre Dessolles, aux citoyennes Catherine et Julie Fournier. — 17 therm. (f^{os} 153-154) Veau et vache de Vion, ex-curé de Tailly. — (f^o 154) Location de la maison de l'ex-chanoine Caron, Cloître Saint-Nicolas, à Le Couvreur, moyennant un loyer de 440 livr., à charge des réparations locatives et de vider les lieux à première réquisition. — Demandent à payer leur redevance en espèces : (f^o 154-155) Jérôme Duval, cultivateur à Vergies, — 18 therm. (f^{os} 158-159) Damonville, cultivateur à Vergies, — (f^{os} 159-160) Cottrel, ex-curé d'Orival, fermier de l'émigré Vêrac. — 21 therm. (f^{os} 164-166) L'administration ordonne la vente des récoltes que réclame la veuve Milleville, soi-disant usufruitière de tous les biens de son mari. — 24 therm. (f^{os} 172-173) Gages du concierge du château de Wailly (voir précédemment L. 133, 5 *germinal*). — 25 therm. (f^{os} 174-175) « Les ci-devant châteaux de Wailly et de Poix... seront mis à la disposition des citoyens Lacoste, Bisson et Roucelle, » commissaires pour la formation des hôpitaux militaires, autorisés par l'arrêté du Comité de Salut public du 11 messidor « à s'emparer » des hospices. « L'état des lieux sera préalablement constaté par le citoyen Rousseau, ingénieur-architecte du département. » — 26 therm. (f^{os} 175-176) Mise à la disposition des mêmes de l'hospice civil et de la maison des Sœurs grises, à Doullens, ainsi que du mobilier des émigrés déportés ou condamnés. — 27 therm. (f^{os} 177-179) Communication aux trois enfants de feu Jean-François Chassepot de l'inventaire fait de ses biens sis à Pissy.

— 1^{er} *fructidor*. (f^o 187). « On a fait lecture d'un mémoire par lequel les cultivateurs de la commune de Saint-Aubin-Montenoy exposent que quelques-uns se sont permis de mener paître leurs chevaux

dans les bois, comme en ayant toujours eu la permission des ci-devant seigneurs, qu'il est impossible de nourrir leurs chevaux sans cette faculté, que les gardes des bois se sont opposés au pâturage desdits chevaux, pourquoi ils demandent la continuation du pâturage dans les bois de ladite commune. » Les réclamants sont déboutés. — (f^o 189) Berteux, maire de Franvillers, jouissant de 7 quartiers de terre appartenant à la citoyenne Choiseul, d'Heilly, demande à payer sa redevance en espèces. — (f^o 190) Correspondance télégraphique. « Il a été fait lecture d'une délibération du directoire du district de Péronne du 24 thermidor dernier, portant que le citoyen Launey, employé à l'établissement de la correspondance télégraphique a exposé que, pour la sûreté de la machine établie à Dompierre et des instruments qu'elle renferme, il est indispensable que les agents destinés à faire mouvoir cette machine y couchent ; que ledit citoyen Launey n'ayant pu se fournir à Dompierre les effets nécessaires, il demande que l'administration mette à sa disposition deux lits complets sur ceux renfermés dans le magasin mobilier provenant d'émigrés, déportés et autres, que, l'établissement de la machine télégraphique étant une propriété nationale, il est intéressant de veiller à sa conservation ; pour quoi le directoire du district de Péronne propose à l'administration de mettre provisoirement à la disposition du citoyen Launey, pour être employés au service de la machine dont il s'agit deux bois de lit, quatre matelas, deux traversins et deux couvertures de laine, desquels effets l'exposant donnera son récépissé. Les administrateurs du département de la Somme, réunis en séance publique, avant de statuer, arrêtent d'inviter le district de Péronne à lui envoyer copie de l'acte en vertu duquel le réclamant est chargé de la garde des objets dont il s'agit, afin de connaître les obligations qui lui sont imposées et de prendre ensuite l'arrêté qui sera jugé convenable. » — 2 *fruct.* (f^{os} 192-193) Levée des scellés apposés sur les biens de la citoyenne Gouffier, qui a été mise en liberté conformément à la loi du 21 messidor. — 3 *fruct.* (f^o 198) Sept fermiers d'Hangest-sur-Somme demandent à payer leurs redevances en espèces. — 5 *fruct.* (f^o 199) Suppression « d'un cabinet de latrine dépendant de la maison de l'ex-chanoine Navière, suspendu sur le lit du canal du Hocquet... Attendu que ce canal doit incessamment servir pour l'apport des légumes, il serait nécessaire et convenable de supprimer non seulement ce cabinet, mais tous ceux qui comme lui peuvent infec-

ter les comestibles chargés sur les bateaux. » — 6 *fruct.* (f^{os} 202-203) « On a fait lecture d'un mémoire par lequel le citoyen Damerval expose qu'il est cultivateur depuis 50 ans, que cependant il a 30 années de service militaire, pour lesquelles il a reçu la récompense du temps ; qu'il a déposé cette récompense 6 mois avant ses confrères entre les mains du maire de sa commune, qu'elle a malheureusement donné à son fils la vaine gloire de suivre ceux qui conspirent contre la perte de la République, qu'il a eu beau vouloir l'en empêcher, que son amour-propre et ses 34 ans l'ont rendu sourd aux conseils paternels. » Il lui reste trois autres enfants mineurs, et une vente de ses biens faite il y a 15 jours l'a laissé « sans meubles, sans effets, sans blé, sans pain et sans argent. » L'administration arrête de lui restituer ses 4 chevaux pour la culture de ses terres et d'inviter le district d'Abbeville à rendre compte des motifs ayant déterminé la vente qui a été faite. — (f^{os} 203-204) Défrichement et mise en valeur des terres de l'enclos du parc de Chaulnes. Fermiers : Gasselin, cultivateur à Puzeaux, et Quenescourt, cultivateur à Punchy, qui, par acte du 14 mars 1790, ont acheté tous les bois desdites terres moyennant 45.000 livr., à la charge d'une « redevance annuelle de 11 livr. 7 sols par journal, mesure de Chaulnes, ce qui revient à 15 livr., mesure de Péronne. » — (f^{os} 204-205) Réparations d'une maison appartenant pour 1/4 au citoyen Demons, père d'émigré, sise rue de la Veillière, n° 2.470. — (f^{os} 205-206) Il n'y a lieu de délibérer sur une demande de remboursement présentée par Louis Courtin, tailleur d'habits à Lafresnoye, devenu adjudicataire pour 13 livr. 15 s. d'une pièce de bois dans le bois de Watiéville, sur la croyance que la contenance en était de 5 ou 6 verges, et non de 2 comme elle l'est réellement. — (f^o 206) Indemnité réclamée par Lesobre, fermier de la ferme d'Equesne provenant du prince de Poix, pour raison de la suppression des champarts dont il avait, par son bail, la jouissance (Suite L. 139, f^o 170, 29 vendémiaire an IV). — (f^{os} 206-207). Les fermiers de Bonne-Rosalie Lallart, à Villers-Bretonneux, demandent à payer leur redevance en argent. — 14 *fruct.* (f^o 229) Surveillance de la récolte de pommes à faire sur les propriétés Casteja, à Belleuse. — 19 *fruct.* (f^{os} 240-241) : « Le citoyen Bresseau expose que, par bail notarié du 15 novembre 1785, il a pris à cens de Noailles, émigré, 3/4 de terres en friche, qu'il a depuis plantées en bois, que cette pièce de terre est comprise dans l'affiche des biens à vendre des émigrés. Noailles et Leclercq-Bussy pour être adjugés le 12 fructidor. Il demande qu'elle en soit distraite. » Accordé.

♦♦ *Administration. Moulins.* — 21 *prairial* (f^{os} 1-2) Moulin de Lœuilly, — 22 *prair.* (f^{os} 3-4) de Bougainville, — 23 *prair.* (f^{os} 9-10) de Luzières, — 5 *messidor* (f^{os} 48-49) les deux moulins de Chaulnes (voir encore L. 136, f^{os} 68-69, 14 frimaire an III),

— 4 *thermidor* (f^{os} 91-92) le moulin du Bosquel, — 7 *therm.* (f^o 109) de Pissy et de Fay, — 12 *therm.* (f^o 124) de Fricamps ; — 13 *therm.* (f^{os} 142-143) moulin d'Offignies : allocation à Charles Jacob, fermier, de 300 livr. pour remboursement de réparations, au lieu de 726 qu'il réclamait.

♦♦ *Administration. Rentes.* Arrêtés concernant le paiement des arrrages de rentes constituées ou viagères aux créanciers ci-dessous nommés (*les noms des débiteurs sont entre crochets*) : 12 *fructidor* (f^{os} 215-216) Prévot [comte d'Essertaux] — Marie Tétard [Berry d'Essertaux]. — (f^{os} 216-217) Pierre Damiens, d'Orival [émigré Vêrac]. — (f^{os} 217-218) François Desachy, administrateur de l'hôpital des Enfants bleus d'Amiens, « expose qu'il est dû à cet hôpital par l'émigré Leroy-Valanglard une rente annuelle de 320 livr. au capital de 16.000 livr., constituée au profit dudit hôpital par Claude Leroy, son père, par écrit privé du 25 mai 1713, et reconnu par lui le 27 août 1780, et il demande, pour par lui subvenir aux besoins de cet hôpital qui consistent à fournir l'habillement et la nourriture et l'instruction à ces enfants, qu'on l'autorise à toucher les deux années qui sont échues... sur les deniers provenant des revenus des biens dudit émigré. » Débouté malgré l'avis favorable du directeur de la régie et de la municipalité d'Amiens. « Les administrateurs... considérant que rien ne doit déterminer à éluder l'exécution d'une loi aussi précise que celle du 28 mars 1793, que d'ailleurs par la loi du 23 messidor tout l'actif et le passif des hôpitaux, maisons de secours de pauvres, etc... sont réunis au Domaine national et doivent être administrés ou vendus conformément aux lois existantes pour les domaines nationaux, que d'un autre côté les législateurs ont pourvu et pourvoiront tous les jours par des lois sages et paternelles aux besoins des pauvres et à l'instruction publique, qu'ainsi, loin qu'on doive confier au pétitionnaire, en sa prétendue qualité d'administrateur-né de l'hôpital dont il s'agit, la recette et la dépense de cet établissement, il doit être tenu de remettre tous les titres qui les concernent, arrêter de débouter le pétitionnaire de sa demande, charger au surplus l'agent national du district de faire constater l'actif et le passif dudit hôpital et d'en faire remettre et déposer tous les titres et papiers dans le plus bref délai, et de suivre sans retard, au nom de

la République, les recouvrements qui pourraient être à faire. » — 13 *fruct.* (f° 220) La veuve Defosse, de Paris [les héritiers de J.-B.-François de Louvencourt]. — (f°s 220-221) Arnould, chapelier à Amiens [Deherte d'Hailles]. — (f° 221) Jacques Cavalier, d'Amiens [de Rumigny]. — (f° 222) Les frère et sœur de Laurent, ex-curé de Bovelles [ledit Laurent]. — 14 *fruct.* (f°s 227-228) J.-B. Morel, d'Amiens [les père et mère de l'émigré Louvencourt-Rivière]. — 19 *fruct.* (f°s 244-245) Desmery et Le Scellier [l'émigré Berry]. — (f° 245) Henri-Louis Boubert, d'Abbeville [Ch.-Marie-Amédée Boubert, de Long]. — Les sœurs Le Gaucher [Le Blond-Duploux] (Cf. L. 137, f° 156, 19 pluviôse, an III). — Les Havet, d'Amiens [de Bray de Flesselles]. — (f°s 245-246) Pierre Meurice, d'Abbeville [Deseaulx l'aîné (?), d'Abbeville]. — (f° 246) La veuve Hecquet, d'Abbeville [Vasseur, ex-chanoine de Saint-Vulfran]. — Les sœurs Drevelle, d'Amiens [Berry].

♦♦ *Administration. Successions. Arrêtés concernant le règlement des successions de :* 27 *prairial* (f° 30) Louis Domont et Marie-Marguerite Maille.

— 4 *messidor* (f°s 47-48) Famechon, à Amiens. — 16 *mess.* (f°s 65-66) et 7 *thermidor* (f°s 104-105) Firmin Lepage, fabricant à Amiens.

— 7 *thermidor* (f°s 103-104) Marie-Madeleine Decourt, décédée à Amiens le 4 ventôse. — (f° 105) Les parents de Robert-Louis Denisot, prêtre-déporté. — 9 *therm.* (f°s 141-115) Jean-Louis Marque, d'Amiens. — 11 *therm.* (f°s 119-120) Les parents de Nicolas Flament, ex-vicaire d'Estrées, district d'Amiens (voir encore L. 136, f°s 239-240, 25 nivôse an III). — (f° 120) Suzanne Duboisle, de Picquigny (voir encore 14 *fructidor*, f°s 225-226). — 13 *therm.* (f°s 137-138) François-Gabriel d'Hangest, décédé procureur de la commune d'Amiens. — 14 *therm.* (f°s 144-145) Pierre Famechon, décédé à Amiens, le 23 germinal. — 27 *therm.* (f°s 179-180) Pierre-Eloi Ribeaucourt (voir encore L. 137, f°s 136-138, 24 ventôse, an III).

— 3 *fructidor* (f°s 195-198) Nicolas-Joseph Artus. — 6 *fruct.* (f°s 207-208) Firmin Blot, décédé curé de Thennes en 1791. — 12 *fruct.* (f°s 218-219) Aubé, ex-chanoine décédé à Saleux le 23 juin 1793. — 18 *fruct.* (f°s 238-239) Ch.-Henri-Aimé Blondin. — 19 *fruct.* (f° 240) d'Houdelot.

♦♦ *Administration. Demandes de levée de séquestre ou de surséance aux ventes, de reconnaissance de droits divers par des parents émigrés.* 23 *prairial* (f°s 6-7) Demande concernant le fief de la Bachie, à Rumigny, procédant de L.F.E. Degueuluy ; — 25 *prair.* (f° 20) les biens

des frères du Passage, à Sainte-Segrée ; — 26 *prair.* (f°s 23-24) une maison rue des Jacobins, à Amiens louée par C.G. Gomer, père d'émigré ;

— 7 *messidor* (f°s 50-51) les terres de Lepinoy et Castel, achetées en 1791-92 par Jeanne Gourjon, veuve de Louis-Adrien d'Arlincourt, fermier général ; ladite veuve s'oppose au séquestre, attendu que son contrat de mariage excluait toute communauté de biens. L'administration décide d'en référer à la Commission des Domaines nationaux « considérant... que les ci-devant fermiers généraux, ces sangsues publiques, ont longuement et profondément médité les moyens de pressurer le peuple impunément, que leurs longues et profondes méditations ont produit des actes frauduleux, des donations simulées, des avantages indiscrets pour soustraire aux recherches les fortunes honteuses qu'ils avaient accumulées, que par cette raison le décret qui les a mis en jugement a ordonné aussi que leurs associés et complices seraient sévèrement recherchés, que l'épouse peut être rangée dans cette classe... » — 24 *mess.* (f°s 78-79) Demande de surséance à la vente des biens de Louis-Henri de Grandval par Marie-Thérèse Dumenil, son épouse.

— 14 *thermidor* (f°s 145-147) Demande concernant les biens de l'ex-chanoine Dutilloy, dont la maison et les meubles seront vendus, sans égard à une pétition de sa sœur et de sa nièce qui exposent comment tout leur bien était fondu dans celui du chanoine : « que leur mère et aïeule commune, après s'être épuisée pour le soutenir dans ses études à Paris, jusqu'à ce qu'il eût obtenu le bonnet de docteur, l'a aidé [de] toute sa fortune pour suivre des procès considérables qui lui furent faits par 3 aspirants à la modique cure dont il fut d'abord pourvu, qu'ensuite elle a vendu ses propriétés foncières pour lui acheter la maison qui lui appartient aujourd'hui, que cette acquisition a été faite en son nom parce que c'était une maison canoniale que lui seul pouvait acquérir, qu'à cette époque et depuis longtemps déjà la mère et aïeule commune demeurait avec lui, qu'elle avait fait transporter dans sa demeure tous ses effets, avec quoi il se meubla, » etc... — 17 *therm.* (f° 152-153) Biens de l'émigré Lecomte ; — (f° 158) de Melchior Boistel, ex-chanoine. — 28 *therm.* (f°s 182-183) Le citoyen Demont et son épouse, père et mère d'émigrés, demandent à être exceptés du séquestre qui frappe les pères et mères d'émigrés. Loin d'avoir donné les mains à l'émigration de leur fils, âgé de 18 ans, ils ont tout fait pour l'attacher au service de la République. Ils « invoquent encore en leur faveur leur propre civisme, leur attachement à la Révolution, les dons de toutes espèces qu'ils ont faits pour le maintien d'icelle. »

La Société populaire, les Comités de surveillance de leur section et de la municipalité, le Conseil général de la commune d'Amiens fournissent des certificats favorables. Arrêté qu'il n'y a lieu à délibérer sur leur pétition. « Quelques favorables que puissent être les circonstances dans lesquelles ils se trouvent, l'administration ne peut admettre en leur faveur une exception que la loi n'a faite que pour les pères et mères d'enfants majeurs. »

◆◆ *Administration. Arrêtés sur demandes de distraction de meubles, linges, effets séquestrés formulées par* : 23 prairial (f^{os} 7-8) Lavette fils, garçon sellier, à Amiens. — 25 prair. (f^{os} 21-22) M.C.R. Baronville, servante de Létocart, ex-curé d'Englebelmer. — 26 prair. (f^o 24) Marguerite Briois, ex-ursuline d'Amiens, qui a déposé 2 armoires chez l'émigrée d'Aubigny. — M.F.J. Thomas, ex-servante de ladite émigrée. — (f^o 25) Honoré Paliart, prêtre détenu à la Conciergerie d'Amiens. — (f^o 26) Gomer, père d'émigré. — 27 prair. (f^o 29) La mère de Denis Rogean, prêtre déporté, à Oisemont.

— 1^{er} messidor (f^o 33) Reynard, de Péronne, détenu. — (f^{os} 34-35) Les Mortier, neveux et nièces de l'ex-curé de Querrieux. — 2 mess. (f^{os} 39-40) Cl.-Ch. Lesellier, frère d'un chanoine de la cathédrale d'Amiens, demeurant rue de Corbie. — (f^{os} 40-41) Louis-Laurent Fuzillier, en son nom et en celui des citoyennes Guilbon, ses belle-mère et belle-sœur. — (f^o 41) Brun, ingénieur ordinaire des travaux publics, employé dans le dépôt de la Somme, qui a des meubles déposés en la maison de Briet-Saint-Elier, à Boismont. — 11 mess. (f^o 60) La citoyenne Gouffier, détenue.

— 9 thermidor (f^{os} 110-112) Thérèse Ternisien, sœur du curé de Vieulaines. — 13 therm. (f^{os} 139-141) Decayeu, propriétaire et la veuve Lefebvre servante de l'ex-religieux Duchaussoy. — (f^{os} 141-142) La veuve Dessolles, mère de Maximilien Dessolles, prêtre déporté (elle obtient la délivrance d'un habit de drap écarlate de son mari qu'elle destine à son petit-fils). — (f^o 142) La citoyenne Lalande, veuve Labarre, détenue depuis le mois de pluviôse, qui demande du linge. — 18 therm. (f^o 160) Bouzior, cultivateur à Estouilly, qui a un fils émigré. — 23 therm. (f^{os} 169-172) Les sœurs de Boutillier, ex-curé de Mautort. — 26 therm. (f^{os} 176-177) Pierre Paschal, domestique de Boulanger de Rivery pendant 18 ans (il en sera référé à la Commission des revenus nationaux.) N.B. Entre autres objets, Paschal réclame 8 à 9 futailles vides pour avoir mis naguère en bouteille le vin qu'elles renfermaient. L'administration observe là dessus « qu'il est d'un usage assez généralement reconnu que les tonneliers qui mettent le vin en bouteilles chez les particuliers ont

pour paiement les tonneaux qui les contiennent, que les domestiques qui font ce travail chez leur maître le plus ordinairement jouissent des attributions des tonneliers. » (voir encore L. 136, 22 nivôse, f^o 226). — 27 therm. (f^{os} 180-181) Firmin, frère de Baptiste Tripet, ex-curé de Bertrancourt. — (f^{os} 181-182) François-Nicolas Cornet, marchand à Amiens, frère de Jean-Baptiste-Robert Cornet, ex-chanoine, reclus.

— 1^{er} fructidor (f^o 187) Cécile Picard, servante dudit chanoine. — (f^{os} 188-189) Délivrance de linge au chanoine reclus Gallas, sur sa réclamation. Le commissaire du district d'Amiens, à qui cette réclamation a été communiquée, « en prend occasion pour rappeler à l'administration combien il est urgent de déterminer et établir le mode d'organisation de la vie commune en faveur des prêtres soumis à la réclusion, établissement dont le retard fait injure aux sentiments d'humanité et de justice dont s'honore l'administration. » — 2 fruct. (f^{os} 191-193) Isidore Demachy, cultivateur à Fontaine-sur-Somme, qui a deux frères prêtres, prévenus d'émigration. — 13 fruct. (f^o 222) Demande de linge pour Paul-Henri Laurent, ex-curé de Bovelles. — (f^{os} 222-223) Délivrance à la veuve Debray de titres relatifs à ses propriétés de Bussu et Driencourt, en vue de se défendre contre les habitants de ces deux communes. — 14 fruct. (f^{os} 226-227) Délivrance d'habits et linges aux citoyennes Leclercq, ex-religieuses de la Visitation d'Abbeville et Cacheleu, veuve Leclercq, demeurant à Amiens.

◆◆ *Frais du bureau des émigrés du département.* — 25 prairial (f^o 21) Mois de prairial : traitement des commis 766 livr. ; fournitures 800 livr.

— 13 thermidor (f^o 134) Mois de messidor, traitement des commis 908 livr. — 27 therm. (f^o 183) Mois de thermidor, traitement des commis 896 livr.

◆◆ *Frais du bureau des émigrés du district d'Amiens.* — 25 prairial (f^{os} 20-21) Fournitures faites au bureau : nivôse, 195 livr. ; pluviôse, 135 livr. ventôse, 287 livr. ; germinal, 424 livr. ; commis, 800 livr. pour les traitements de prairial (Cf. 3 thermidor, f^{os} 87-88).

◆◆ *Frais du bureau des émigrés du district de Doullens.* — 7 thermidor (f^o 110) 975 l. pour traitement des commis pendant les mois de germinal, floréal, prairial.

◆◆ *Frais du bureau des émigrés du district de Péronne.* — 8 messidor (f^{os} 53-54) Demande du district que ses frais de commis et bureau soient portés de 4 à 6 000 livr. par trimestre. « Il observe que cette augmentation est fondée par l'accroissement des impressions et l'aug-

mentation du travail depuis l'établissement du Gouvernement révolutionnaire. Le même district par ses observations du 5 du même mois se plaint de ce que les demandes d'appointements qu'il a faites en faveur des employés du bureau des émigrés ont éprouvé des réductions depuis plusieurs mois, il donne le détail de la composition de ses bureaux, le précis du travail dont chacun des employés est ou sera chargé ; il ajoute que leur traitement doit être proportionné à l'importance des opérations et à la cherté des denrées. Il ne dissimule pas que le grand nombre d'établissements militaires existants à Péronne enlève des sujets, que là ils reçoivent des salaires deux fois plus forts en n'employant que le même temps. D'après ces motifs il demande d'être autorisé à s'attacher pour le bureau 8 employés savoir : un chef aux appointements de 2.400 livr., un sous-chef aux appointements de 1.800 livr., un premier commis aux appointements de 1.200 livr. et les cinq autres aux appointements de 1.000 livr. chacun ; enfin il observe que la demande faite par la Commission des Revenus nationaux le 28 prairial des procès-verbaux de division et d'estimation faites jusqu'à ce jour, les copies des procès-verbaux de vente vont donner lieu à un travail considérable qui ne pourra être suivi par les employés ordinaires ; il désire savoir si les paiements des copistes qui s'en occuperont n'éprouveront pas de difficulté. »

— 3 *thermidor* (f° 87) Frais d'administration et de commis : réduction des traitements proposés. — 13 *therm.* (f° 134) Mois de messidor, 705 livr. pour traitement des commis, 183 livr. pour fournitures.

♦♦ *Frais faits pour parvenir à la vente des biens des émigrés* : Folleville (f°s 2-3, 129). — Anselme de Mailly, ci-devant seigneur de Fresnoy-les-Roye (f°s 11-12, 46). — Havet, ex-curé de Misery (f°s 27-28). — Armand-Edouard-Henri de Fléchin, à Talmas (f°s 29, 80). — Leclercq de Bussy (f°s 29-30, 155-156, 219). — Clerambaut-Vendeuil (f° 31). — Louis-Joseph de Mailly, marquis de Nesle (f°s 46, 63, 81, 117). — Valanglard (f°s 46-47). — Degueulluy (f° 58). — Philippe de Noailles (f°s 61, 88). — Joseph-Louis Millon, seigneur d'Ainval (f° 81). — Villequier d'Aumont (f° 81). — Veuve Colbert (f° 88). — Veuve Valicourt (f° 109). — Mesgrigny, ex-commandeur de Saint-Maulvis (f° 118). — Jean-Guilain-Marie Bouquet, à Beauval (f° 124, 161). — Crussol (f° 125). — d'Haudoire d'Aigreville (f° 128). — Bernard-Ballainvilliers (f° 129). — de Noailles (f°s 210, 219).

Émigrés et déportés du district de Montdidier non désignés, affiche n° 13 (f° 150).

♦♦ *Frais de vente du mobilier des prêtres déportés*. — 13 *thermidor* (f°s 131-133). *Déportés du canton de Conty* ; Boucher, ex-curé de Foresmontiers, — Legrand, de Thoix. — Boyeldieu, de Bonneleaux, — Moyen, de Belleuse, — Vasseur, de Neuville, — Prévot, de Conty, — D'Hangest, de Wailly, — Noviant, de Monsures, — Caron, ex-vicaire de Paillart, — Parmentier, ex-vicaire de Courcelles-sous-Thoix, — Lemoine, ex-curé de Contre, — Riquier, de Tilloy, — Sinoquet, d'Essertaux. — Du Wavrent, de Nampty.

♦♦ *Frais des Commissaires. District d'Abbeville*. — 13 *messidor* (f°s 61-62) et 12 *thermidor* (f° 131) Collenot, commissaire général des bibliothèques.

♦♦ *Frais des commissaires. District d'Amiens*. — 26 *prairial* (f° 27) Fleurdemontagne.

— 5 *messidor* (f° 49) Valencourt, « 524 livr. pour 51 jours par lui employés tant à faire réduire en cidre les pommes qui existaient au ci-devant château de Pissy, appartenant au citoyen Chassepot, père d'émigré, à faire battre les grains dans les granges qu'à faire cultiver et ensemercer les terres, ainsi que le jardin... et à apposer les scellés et faire l'inventaire dans ledit ci-devant château, avec la somme de 14 livr... par lui avancée pour la cire d'Espagne, frais de timbre et d'enregistrement. » — 9 *mess.* (f° 57) et 13 *thermidor* (f°s 131 et suiv.) Hemery (journées 10 livr.)

— 13 *thermidor* (f°s 134-135) A Wallois et à Marielle, tous deux libraires à Amiens, 130 livr. chacun pour inventaire de la bibliothèque « de l'émigré Machault, ci-devant évêque de ladite commune ». Vacations comptées 5 livr. — 24 *therm.* (f° 173) Le commissaire Demachy, notaire à Airaines, qui a vendu sans droit les bois du citoyen Dauthieul, non émigré, s'arrangera pour le paiement de ses vacations avec ledit citoyen « comme bon lui semblera. » — 25 *therm.* (f° 175) Frais d'Hébert ;

— 1^{er} *fructidor* (f°s 183-184) de Wallet, à titre de vacation ou débours à l'occasion de la vente du château de Wailly (1.794 livr.) — (f°s 184-185) de Wallet, Joly et Louis Caron, cultivateur à Lœuilly.

♦♦ *Frais des commissaires. District de Doullens*. — 12 *thermidor* (f° 124) A propos des frais de la vente Bouquet, à Beauval, l'administration du département observe au directoire de district « que les frais de division et estimation des biens de Bouquet paraissent exorbitants, qu'il n'est pas croyable que cette opération, quelle que soit l'importance desdits biens, ait demandé 49 jours de travail aux commissaires, qu'il est nécessaire de veiller avec le plus grand soin à ce qu'il ne s'introduise point d'abus à cet égard. Enfin,

l'administration arrête qu'à l'avenir le district de Doullens lui fera parvenir les états de frais de vente d'immeubles en même temps que la première affiche desdits biens, afin de la mettre à portée de prendre sur ces états les éclaircissements qu'elle croira convenables avant la vente. »

◆◆ *Frais des commissaires. District de Péronne.* — 26 prairial (f° 27) Lignois (?) et Gribauval.

— 4 messidor (f° 47) Lemarchand, Wable fils, Barbier, Gribauval.

— 1^{er} fructidor (f°s 185-186) Gribauval. — 6 fruct. (f°s 200-201) Eloy, cultivateur, d'Auchonvillers, commissaire à la vente du mobilier de l'ex-curé (est passible d'amende pour retard dans le versement des fonds). — (f° 209) Danicourt. — 15 fruct. (f°s 228-229) Barre. — 16 fruct. (f°s 233) Eloy, d'Auchonvillers (journées réduites à 6 livr. parce qu'il a opéré sur place). — (f° 234) Alexis Leleu.

◆◆ *Frais des notaires, etc...* — 26 prairial (f° 27) Barloy, [huissier, à Péronne].

— 4 messidor (f° 47) Wallet, notaire à Amiens.

— 7 therm. (f° 115) 195 livr. à Charon, de Wailly, pour 390 heures employées à crier et recevoir les enchères lors de la vente du mobilier du château de Wailly. — 11 therm. (f°s 121-122) Réduction des états de frais présentés par l'huissier Dinocourt. — 13 therm. (f° 132) Journées des estimateurs et crieurs du mobilier, 3 livr.

— 6 fructidor (f° 202) Francière, notaire à Boves, payé 10 livr. par jour. — (f° 210) et 14 fruct. (f° 228) Hanquez, notaire à Ailly-sur-Noye. — 18 fruct. (f° 239) Gréné, notaire à Oisemont (mémoire réduit).

◆◆ *Frais des arpenteurs.* — 4 messidor (f°s 45-46) Pillon, (8 livr. par jour). — 5 mess. (f° 49) Ch. Renouard, à Crouy. — 11 mess. (f°s 59-60) Amand Legrand, commissaire-arpenteur du district de Doullens. — 16 mess. (f° 68) Philibert Brunel, à Crouy. — 18 mess. (f°s 69-70) Decayeux, à Avesnes.

— 7 thermidor (f°s 107-108) Nicolas Hatté, à Guiber-mesnil. — 13 therm. (f°s 138-139) Pascal, à Coullemelle, et Ch.-François Gamart, arpenteur du district d'Amiens. — 17 therm. (f° 156) Manier, à Condé-Folie. — 19 therm. (f° 161) Wasse, à Braches. — 24 therm. (f°s 173-174) Les experts Louis Dupuis, de Sainte-Segrée, et J.-B. Pouillet de Lignièrès.

— 6 fructidor (f°s 201-202) Boucher, arpenteur à Hamel (près Corbie). — 16 fruct. (f° 234) Rouvillain, arpenteur du district de Péronne. — 18 fruct. (f°s 235-238) Leclercq d'Inval et Petit, arpenteur (voir *objets généraux*).

◆◆¹ *Frais des fournisseurs, artisans, ouvriers.* — 22 prairial (f° 6) Ouvriers des bois, 2 livr. par jour à Aubvillers et Damery. — 23 prair. (f°s 10-11) 81 livr. à 3 « journalières » de Wailly, employées à porter les meubles du château, à raison de 30 sols par jour. — (f° 11) Pierre Scolart, vitrier à Conty : 45 livr. pour avoir fourni et placé en avril 1793 « 51 carreaux de vitre tant aux croisées qu'aux portes de la serre des arbustes du ci-devant château de Wailly procédant de l'émigré Decrouy. » — (f°s 12-13) Debonnaire, employé « à faire des haies aux plants du ci-devant château de Pissy, appartenant à Chassepot, père d'émigré, » payé à raison de 50 sols par jour. — 27 prair. (f°s 30-31) 121 livr. à Saint-Germain, manouvrier à Gamaches « pour l'entretien de la rivière qui fournit l'eau pour les flottages et rigolages des prés de Gamaches, Hélicourt, Beauchamps et Bouvaincourt. » 232 livr. à Canchy, « adjudicataire des flottages, rigolages des prés d'Hellicourt et réparations des écluses d'Hellicourt. » 842 livr. à Clément et Riencourt, charpentiers de Longroy « pour le flottage et rigolage des prés de Beauchamps et réparations des écluses et ponts. » 228 livr. à Lottin, « charpentier adjudicataire de la réparation des écluses des prés de Gamaches. » 32 livr. à « Ignace Leriche, manouvrier demeurant au faubourg de Rouvroy d'Abbeville, adjudicataire de l'entretien de la fausse rivière percée sur les prés de Gamaches. »

— 8 messidor (f° 56) Rigolages payés à Pierre Lottin, de Gamaches, à raison de 40 sols par journal de pré arrosé. — 16 mess. (f° 68) 8 livr. à Pecquet, manouvrier, pour deux voyages qu'il a fait d'Oissy à Amiens.

— 4 thermidor (f° 92) 382 livr. aux « ouvriers employés à la culture des terres et jardins de la citoyenne Gouffier et aux ramassages et bottelages des foin et luzernes » du 10 prairial au 29 messidor an 2 [Heilly]. Journées de 14 sols à 25 sols. Bottelage du cent de bottes de foin : 33 sols. — 9 therm. (f° 113) 66 livr. à Chrisostome Lecointe pour la moisson faite chez la veuve Leclercq, de Bussy [lès-Poix]. — (f°s 113-114) 114 livr. à Firmin Petit, domestique chez la même, savoir : 64 livr. restant dues sur une année de gages de 90 livr.; 30 livr. pour augmentation de gages « comme tous les domestiques du canton l'ont eue ; et 20 livr. » pour deux mois qu'il « a resté après son année ». — (f° 114) Marguerite Boulenger, femme de Jacques Dubois, servante de basse-cour chez la même, expose qu'il lui reste dû

¹ Un certain nombre d'arrêtés insignifiants de cette subdivision n'ont pas été retenus.

55 livr. sur une année de gages de 72 livr., « plus que son fils âgé de 13 ans entrain tous les ans dans ladite maison avec sa mère, y restait jusqu'au mois de novembre, et ladite veuve Leclercq lui donnait 15 livr. pour ce temps ; » elle demande aussi une augmentation de gages, comme elle a eu lieu à toutes les servantes de cour du canton. Demandes acceptées. — (f^{os} 115-116) Remboursement à la municipalité d'Essertaux de 739 livr., frais de labour des terres de l'émigré Berry. — (f^{os} 116-117) 74 livr. pour « fermer en hayeures la partie de la cour où on a enlevé les grilles de fer du ci-devant château d'Essertaux », réparation faite pour arrêter les dilapidations commises journellement dans le château. Journée des ouvriers : 35 sols. — (f^o 119) Warmé, menuisier à Conty, payé 3 livr. par jour. — 12 therm. (f^{os} 125-126) 52 livr. à Léger Lefebvre, laboureur à Fransures, « pour cendres par lui fournies, voiturées et semées dans les terres provenant de l'émigré Bidé Lagranville... suivant l'ordre qu'il a reçu de la municipalité dudit Fransures. » — (f^o 126) Remboursement d'avances à Sorel, « préposé au mobilier du district de Péronne. » — 13 therm. (f^{os} 133-134) 48 livr. à Dallery, charpentier à Moufflières, pour fournitures aux moulins de Nesle-l'Hôpital et Aumâtre. — (f^o 134) 59 livr. à Lorient, cultivateur, pour voiture de 26 setiers 8 boisseaux de blé conduits d'Aveluy à Péronne. — 17 therm. (f^{os} 156-157) Paiement du transport de mobilier de Fouilloy et Bussy-lès-Daours à Amiens. — 22 therm. (f^{os} 167-168) 107 livr. à Etienne Bondon, cultivateur à Belloy-sur-Somme, « pour avoir, par ordre de la municipalité dudit lieu, labouré 2 et 3 fois 7 journaux 3 quartiers de terre en 9 pièces... procédant du déporté Bonnard, ex-curé. »

— 1^{er} fructidor (f^o 186) 106 livr. à Gentien Dequeros (?) faucheur à Boves pour avoir fauché en 1793 le grand jardin, 8 journaux chargés de sainfoins et lentilles, et 15 journaux chargés d'avoine, le tout provenant de la veuve Biron. — 6 fruct. (f^o 201) 100 livr. aux officiers municipaux de Sainte-Radegonde qui ont avancé les frais de coupe de bois provenant de l'émigré Fenaux. — (f^{os} 208-209) Ouvriers employés à marquer les réserves et à faire les lots pour la vente de la haute futaie de la forêt de Vignacourt payés 3 livr. par jour « attendu que ce travail a été fait à longues journées pour en accélérer la vente. » — 19 fruct. (f^o 241) Règlement des fournisseurs de Delarouzée, ex-doyen de Fouilloy, déporté, savoir : Riquebourg « boulanger et chairecuitier » à Corbie ; Honoré Cerisi, maréchal à Fouilloy ; François Martin, tailleur d'habits à Fouilloy. — (f^o 242) Des fournisseurs de la

maréchale Biron : Nicolas Matifas, boucher à Amiens ; Alexis Thori, voiturier et marchand de vin au Quesnel, 790 livr., pour une pièce et une demi-pièce de vin fournies en septembre 1793. — 151 livr. dues à Charles-François Dubois laboureur à Velennes par Maximilien d'Havré, « pour fournitures de pain par lui faites par chaque semaine aux huit plus pauvres ménagers dudit Velennes, des ordres et pour le compte dudit d'Havré, depuis le 19 juillet 1792, jusqu'au 7 novembre suivant, ainsi qu'il était dans l'usage de le faire depuis le mois d'avril 1788, époque où il en a été chargé pour éviter aux indigents la peine d'aller toutes les semaines chercher leur pain à Wailly. » — 57 livr. à Pierre-Charles Douillet, cultivateur à Montenois, pour la valeur d'un porc et de deux paires de poulets achetés parla veuve Leclercq de Bussy au marché de Poix, quelques jours avant son arrestation. 9 livr. à Lefebvre, ci-devant chantre à Saint-Aubin-l'Amiénois, pour « acquit de fondations qui ont eu lieu jusqu'à la Toussaint de l'année dernière et qui étaient dues par l'émigré Decrussol. » 94 livr. à Jacques Bocquillon, mercier et cabaretier à la Ferrière, pour fournitures d'épicerie à l'émigré Deherte. — (f^{os} 242-243) 146 livr. aux frères Rohaut, couvreurs d'ardoises à Tagny (Taisnil), pour ouvrages de couverture faits à la maison de Croy-Wailly, pour l'émigré d'Havré. — (f^o 243) 126 livr. à J.-Louis Pépin, vigneron demeurant à Cagny, « faisant le prix de 2 pièces de cidre par lui fournies en août dernier à la maison de Boves, pour le compte de la veuve Biron. » — 135 livr. à André Moinet, menuisier à Poix, pour fournitures au château de Poix, appartenant à l'émigré Noailles. — 115 livr. à J.-B. Canis (?) marchand de vin à Ailly-sur-Noye pour vin fourni en 1789 à l'émigré Berry. Somme due à Ant. Audin, propriétaire de maison à Fourdrinoy. — (f^o 244) Réclamation de François-Innocent Luciny, marchand de lunettes à Abbeville, contre un arrêté du 11 frimaire.

♦♦¹ *Frais des serviteurs et gardes des biens des émigrés.* — 23 prairial (f^o 12) Stalin, garde des biens de Lhote, curé d'Hamelet, payé à raison de 15 sols par jour. — 28 prair. (f^o 31) Lescarbotte, saiteur, de ceux de Dubois et Hiel (?) ci-devant chanoines à Picquigny, 2 livr. par jour.

— 1^{er} messidor (f^o 35) Thomas Patte, de ceux des enfants Malet, à Occoche, 20 sols par jour, plus sa nourriture chez le père Malet. — (f^o 36) 2 cavaliers du 25^e régiment établis par Petit, administrateur, gardes

¹ Un certain nombre d'arrêtés insignifiants de cette subdivision n'ont pas été retenus.

des biens de Vaudemont, à Coisy. — 4 *mess.* (f^{os} 44-45) Cagé, de ceux de Pingré, ex-chanoine à Bussy-lès-Daours, payé 3 livr. par jour à raison des dépenses extraordinaires auxquelles il a dû faire face. — 5 *mess.* (f^{os} 49-50) Pimpart, cultivateur à Wailly, garde du mobilier du château, 3 livr. par jour. — 8 *mess.* (f^o 56) Thibault, garde du château de Rambures, demande que ses journées soient taxées à 5 livr. et non à 20 sols. — 15 *mess.* (f^o 64) Hénocque fils, gardien du château de Beauchamps, payé 40 sols par jour. — 18 *mess.* (f^o 70) Rochequignon, tonnelier, gardien de la maison de l'excuré de Rumigny, Lefebvre, à raison de 10 sols par jour.

— 9 *thermidor.* (f^o 116) Gosselin, à Marieux, 2 livr. par jour. — 12 *therm.* (f^{os} 124-125) Oudin, garde des scellés de Dupont, prêtre reclus, à Fourdrinoy, 15 sols par jour. — 22 *therm.* (f^o 168) Daboval, gardien des meubles de Bonnard, ex-curé de Belloy-sur-Somme, 2 livr. par jour. — Garçon, gardien des scellés, apposés sur les meubles de Martin, ex-curé de Laboissière, 1 livr. par jour.

— 1^{er} *fructidor* (f^o 186) Thérèse Thiébault, gardienne des scellés de l'ex-chanoine de la cathédrale d'Amiens Gallas, 10 sols par jour. — Rouger, gardien des meubles et effets de Bibaut, père d'émigré, à Péronne, 2 livr. par jour. — 13 *fruct.* (f^o 222) 108 livr. à la servante de l'ex-curé de Bovelles, Laurent, pour 18 mois de gages. — 16 *fruct.* (f^o 234) Garde des scellés de l'émigré Linart, à Aveluy, payé 25 sols par jour ; garde des meubles, 30 sols.

♦♦¹ *Frais des gardes-bois.* — 23 *prairial* (f^{os} 13-14) L'administration refuse de payer à divers gardes le sol par livre du montant des ventes faites dans les bois confiés à leur garde et une indemnité pour les layes des coupes (« traitement » des gardes : 29 à 33 livr. par mois).

— 1^{er} *messidor* (f^o 35) 360 livr. à J.-B. Margottin, garde des bois d'Aveluy, « comme indemnité à lui due pour ses droits habillement, chauffage et autres, pendant les années 1792 et 1793. » — 3 *mess.* (f^o 43) Visa de la commission délivrée le 23 *prairial* par le district de Doullens à Antoine Leblanc, pour la garde de la forêt de Goyaval, située sur les terroirs de Beaumetz et Ribaucourt. — 8 *mess.* (f^o 55) Bandoulières des gardes-bois. — 15 *mess.* (f^o 64) Réduction à 300 livr. des 420 de gages annuels proposés par le district de Montdidier en faveur de Ch. Lardé, garde de 76 journaux de bois sis à Goyencourt, provenant de Rouillé, père d'émigré. — 16 *mess.* (f^o 68) 112 livr. au garde des bois de Beaufort, pour 3 mois de traitement. — 24 *mess.* (f^o 81)

100 livr. au garde des bois de Beauchamps, pour 3 mois de gages.

— 4 *thermidor* (f^o 93) 300 livr. au garde des bois de la Prez, à Albert, pour une année de gages. — 9 *therm.* (f^o 116) Paiement à la veuve Dollin de 302 livr. pour 23 bandoulières fournies aux gardes des bois, à raison de 13 livr. 3 sols chacune. — 16 *therm.* (f^{os} 135-136) Allocation à François Daveluy, garde des bois de Vraignes (district d'Amiens), de 6 deniers pour livre de la recette de la haute futaie vendue 4.421 livr. en 1793.

— 16 *fructidor* (f^{os} 231-232) Follet, de Conty, garde des bois de l'émigré de Crouy payé 400 livr. par an à partir de 1793, au lieu de 300 livr.

L. 135. (Registre.) — In-fol., feuillets 1 à 107, 107 bis, 108 à 196, papier.

An II, 21 fructidor - An III, 24 brumaire.

« Registre du bureau des biens des émigrés. » Délibérations et arrêtés.

An II, 21 *fructidor* (f^o 1) Administrateurs présents : Crépin, Patin, Loisel, Anselin, Norbert, Laurent, Wallet et Demaux, secrétaire général.

♦♦ *Objets généraux :*

An III. — 6 *brumaire* (f^o 134) « Le district de Péronne observe que les receveurs de l'agence de l'enregistrement refusent de rembourser ou de prendre pour comptant et en déduction des redevances les quittances des contributions payées par les fermiers de biens d'émigrés et de déportés appartenant actuellement à la République. Il demande si ce refus est fondé. » Arrêté que l'on ne peut forcer les receveurs à opérer ces remboursements, sauf aux fermiers qui ont fait les avances à les réclamer en suivant les formalités prescrites par la loi du 13 *messidor* an II. — 8 *brum.* (f^{os} 135-136) Le receveur « des domaines et bois à Abbeville » pose la question suivante : 14 émigrés « se sont rendus adjudicataires des biens nationaux ès années 1790, 1791 et 1792, dont ils ont payé les annuités jusqu'au jour de leur départ... » Les biens acquis par ces émigrés appartiennent-ils à la Nation, « en prélevant sur le prix de la chose le montant des annuités dues, et en ne remettant à la masse des biens de l'émigré que le restant ? ou appartiennent-ils à la Nation faute de paiement des annuités en remettant par elle à la Caisse des émigrés le montant des annuités qu'elle a reçues ? » Le directeur de l'agence de l'enregistrement estime « que les biens dont il s'agit font partie des propriétés des émigrés... dont la confiscation et vente sont ordonnées, en conséquence que les ventes desdits biens doivent être faites conformément à la loi du 3 juin 1793 (v.s.), à la charge

¹ Un certain nombre d'arrêtés insignifiants de cette subdivision n'ont pas été retenus.

par les acquéreurs d'en verser le produit en la caisse du séquestre, lequel devra faire compte à la Nation du montant des annuités échues et à échoir, le surplus, s'il y a lieu, tournant au profit de la masse des créanciers ou à celui de la Nation, en vertu de la loi de confiscation, au défaut de créanciers qui absorbent cette masse. » Le département arrête « qu'il y a lieu à la vente par folle enchère des biens nationaux acquis... pourquoi le directoire du district d'Abbeville fera procéder sans perte de temps à la division de ceux desdits biens qui en sont susceptibles et à leur estimation... ; — que les biens... seront vendus par folle enchère en la manière ordinaire..., sauf que les enchères ne seront ouvertes, à l'égard des biens qui auront été divisés, que sur l'estimation de chaque lot ou division ; à l'égard de ceux... qui ne sont point susceptibles de division, les enchères seront reçues lors de la seconde vente sur les estimations ou évaluations qui auront servi de base aux premières ventes ;... que le prix des secondes ventes sera versé, comme devait l'être celui des premières, dans la caisse du receveur du district d'Abbeville..., sauf à faire verser par la suite, s'il y a lieu, dans la caisse du séquestre, les sommes qui ont été payées par les émigrés sur le prix des biens dont il s'agit. »

◆◆ *Liste des émigrés. Inscriptions :*

An II. — 29 *fructidor* (f^{os} 28-29) De Nicolas-Denis Caqueray, signalé par le Directeur de l'Enregistrement.

An III. — 13 *vendémiaire* (f^{os} 79-80) De Louis-Pierre Devienne et Constance-Suzanne-Delongannay, son épouse, autrefois à Paris, rue des Bernardins.

◆◆ *Pétitions à fin de radiation de la liste des émigrés par :*

An II. — 19 *fructidor* (f^{os} 12-13) la citoyenne Chazeron, — 23 *fruct.* (f^o 6) Jean-François Breda Trossy, — 24 *fruct.* (f^{os} 7-8) Louis-Théodore Franqueville, résidant à Douai (rayé), — 26 *fruct.* (f^o 13) Marc Jacquart, d'Amiens, — (f^o 15) Charles Aubrelie Ronquerelle et Marie-Anne Dumont, son épouse, de Noyon (Oise), — Cremery, de Noyon (Oise), — Cecile Cordelle, veuve de Gaspard Piquet, marchand à Noyon (Oise), — François-Nicolas Vinchon, cultivateur et maître de la poste aux chevaux à Jussy, — (f^{os} 15-16) d'Héricourt, détenu à Chantilly, — (f^o 17) Melchior Boistel, ex-chanoine de la Sainte-Chapelle de Paris, demeurant à Antouillet (Seine-et-Oise), rayé, — Ch. Mathieu Lenglet ; cultivat^{eur} à Pontruet (Aisne), rayé, — 30 *fruct.* (f^{os} 29-30) Diane-Henriette-Louise-Gode-fride Bachy, veuve Monestay, demeurant à Chazeron, municipalité de Loubeyrat, canton de Volvic, district de Riom (rayée le 15 brumaire an III, f^{os} 157-159).

An III. — 1^{er} *vendémiaire* (f^{os} 43-48) J.-B. Hilaire Plaissier, arpenteur à Hallivillers, rayé ; observation d'un membre : « ... d'un côté vous n'avez de la part du district de Breteuil que des allégations absolument vagues..., vous le voyez... varier dans ses différentes lettres et délibérations..., d'un autre côté vous avez de la part de Plaissier 2 certificats conformes à la loi du 28 mars 1793, » — 13 *vend.* (f^{os} 76-77) Antoine Noverre, demeurant à Triel, district de Montagne-du-Bon-Air (Seine-et-Oise), — (f^o 77) Eugène-François-Henri Werbiet, demeurant à Saint-Omer (Pas-de-Calais), — (f^{os} 77-78) Jean-Louis-Samson Frière, demeurant à Abbeville, — (f^o 81) Pierre Allart, de Rogy, qui a disparu du 6 au 15 sept. 1793 : arrêté qu'attendu les certificats fournis prouvant que Pierre Allart est vivandier du 1^{er} bataillon du 22^e régiment d'infanterie, il n'y a pas lieu de le comprendre sur la première liste d'émigrés à paraître, mais que les scellés apposés sur ses meubles ne seront pas levés tant qu'il n'aura pas rendu compte de la gestion des biens de l'émigré Bidé La Granville, seigneur de Rogy, dont il était l'agent d'affaires, — (f^{os} 82-83) François-Joseph Lemoine Blangermont, Thérèse-Clotilde Dainval, son épouse, et Marie-Henriette, sa fille, tous domiciliés à Watteblérie, commune de Bouillancourt-en-Séry, rayés. — 18 *vend.* (f^{os} 92-93) Delahaye, d'Amiens (séquestre de sa maison de Boves levé) ; — visa d'un certificat délivré le 15 par le Conseil général de la commune d'Amiens attestant que Jacques-Alexandre et Ambroise-Maximilien-Robert Jourdain ont été « envoyés par leurs parents à l'étranger pour y apprendre la langue et le commerce » ; — 22 *vend.* (f^o 104) Augustin Martin, chirurgien-major au 16^e régiment de cavalerie depuis 1768 ; — (f^{os} 105-106) Augustin-Louis-Charles Lameth l'aîné demande la radiation de sa femme, Cécile-Suzanne de la Tour-du-Pin. Celle-ci fut prise le 10 juin 1790 d'un crachement de sang, traitée par Antoine Leroux, chirurgien à Hénencourt et Desprez, médecin à Amiens. « Comme l'air d'Hénencourt, où elle demeurait, est très vif, on lui conseilla de se retirer dans un pays où l'air fût épais, comme étant meilleur pour les poitrinaires. » Elle partit en septembre 1791 pour la Haye, où elle serait morte le 9 mars 1793. (Suite L. 138, f^{os} 135-136, 12 messidor an III). Voir encore 27 *vendémiaire*, f^{os} 116-117, exposé détaillé de la communauté qui monte selon Lameth à 696.302 livr., dont 630.602 pour « acquisition d'immeubles, y compris une habitation avec des nègres et mulets... Mais pendant cette communauté, le citoyen Lameth a

vendu de ses propres pour 1.252.000 livr., que suivant l'art. 232 de la coutume de Paris, les propres aliénés doivent se prendre sur la communauté, qu'il résulte donc qu'il s'en faut de 555.698 livr. que la masse de la communauté soit suffisante pour remplir le citoyen Lameth de ses propres aliénés ; il ajoute même qu'il s'en faut presque du tout, puisque l'habitation qui fait partie des 630.602 livr. d'acquisitions a été détruite en totalité lors des troubles de l'Amérique : les nègres se sont évadés, les mûlets ont été détruits ou perdus, et le tout formait un objet de 515.320 livr. »

An III. — 5 *brumaire* (f^{os} 130-131) Par Charles-Clément Joly, qui, menacé d'arrestation par le représentant André Dumont, s'est éloigné de sa résidence sans quitter sa patrie. — 11 *brum.* (f^{os} 140-143) Relevé des arrêtés favorables obtenus par des prévenus d'émigration (exécution du décret du 5 *brumaire*). — *District d'Amiens* : 1793 : 6 août, Joseph Tavernier, à Amiens ; *an II*, 27 vendémiaire, Etienne-Nicolas Henry, négociant à Rouen ; 28 vendémiaire, Thimoléon Chassepot fils ; 8 *brumaire*, Ch. Jules-Armand Jouanne ; 13 *brumaire*, Pierre Roussel, de Belloy, ci-devant seigneur de Dromesnil et François-Louis Gaudehart, à Querrieux ; 19 *brumaire*, Pierre-Alexandre-Honoré Briez fils ; 6 *frimaire*, Eloy Bonnaire, à Amiens ; 8 *frimaire*, Guilbert-Nicolas-Lucien Hertedaille, négociant à Amiens ; 21 *frimaire*, Jacques Richard d'Aubigny père, à Amiens ; 24 *frimaire*, Marie-François-Joseph-Désiré Louvencourt, Marie-Françoise-Joséphine Louvencourt, Marie-Françoise-Charlotte Louvencourt, Marie-Françoise-Joséphine-Philippine Louvencourt, Marie-Françoise-Louise-Joséphine Louvencourt, Charles-François-Guillain Louvencourt et Marie-Françoise-Elisabeth Louvencourt, frères et sœurs ; 14 *nivôse*, Louis Delahaye, négociant à Amiens, Charles-Alexandre-Ferdinand Langlois, à Bayeux, Claire-Françoise Morel, à Amiens, Pierre-Antoine-François Dincourt, à Paris ; 23 *nivôse*, Adrien-J.-B. Morgan, fils de Marie-J.-B. Morgan, négociant à Amiens ; 5 *pluviôse*, Paul-Dominique Lemaire ; 14 *ventôse*, Petit dit Montfort, Louis-Joseph Dequerecques, vivant de son bien à Bernapré, Louis-Charlemagne Levaillant, maire de Trun (?), Henri-Gaspard François, à Létoile ; 25 *germinal*, Louis-Albert Gaudechart, à Paris, J.-B.-Nicolas Assaullé, à Paris, Adélaïde Sentier ci-devant femme de Jean-Joseph-Albert-Gaston Vauvineux ; 2 *floréal*, Jacques Bayard, ci-devant chanoine de Longpré-lès-Corps-Saints, à Vauchelle ; 13 *prairial*, Charles Bellencourt, ex-chanoine ; 16 *fructidor*, Philippe-Albert Taffin, à Bacouel ; 18 *fructidor*, J.-B. et Madeleine Beaussart, cultivateurs en la ferme du Quesnel. — *District d'Abbeville* : 1793, 15 août,

Philippine-Louise-Hortense Le Roy, de Saint-Lô, femme Desessart. *An II*, 17 vendémiaire, François-Alphonse Mosures (?) et son épouse ; 27 vendémiaire, Henri-André de Boubert, Pierre-Lefebvre Duhodent, au Busmenard, Armand Gérout, à Noyelle-sur-Mer, Michel-Charles-Louis Biencourt, à Rouen, Charles-Marie Crequi, à Paris ; 28 vendémiaire, Charles-Antoine-Jean Beauvarlet, à Abbeville, François-Marie Lefournier d'Yauville, François-Isidore Milleville, capitaine commandant d'artillerie à Rocroi, Antoine Lennet, vivant de son bien à Cambron-lès-Abbeville, Pierre-Jean-François Douville, à Abbeville, André-Hercule Rougeat, Louis-François Lemoine dit Valencourt, à Soreng district de Neufchâtel ; 8 *frimaire*, Jean-François Desperait ; 1^{er} *pluviôse*, Alexandre-François Haudry, vivant de son bien à Abbeville ; 5 *pluviôse*, Martial Flecheux, marchand à Auxi-la-Réunion ; 14 *ventôse*, Charles-Guillaume Gouhier, juge de paix du canton de Saint-Maurice, district de Mortagne ; 26 *germinal*, Jean-François-Abraham Duchêne-Delamotte ; 7 *floréal*, Louis-Antoine Dauzel et Jean Tillet-Buigny ; 17 *thermidor*, Maximilien Cacheleux, à Bouillancourt-sur-Miannay ; 2 *fructidor*, Louis Caqueray, propriétaire à Roncherolle, Nicolas Morel Mandelier, à Auxi-la-Réunion, Louis-René Belleval, ci-devant lieutenant des maréchaux de France, à Abbeville. *An III*, 13 vendémiaire, François-Joseph Lemoine-Blangermont, cultivateur, Thérèse-Clotilde d'Ainval, son épouse, et Marie-Henriette Lemoine, leur fille, à Watteblerie, commune de Bouillancourt-en-Séry, Jean-Louis-Samson Frière, à Abbeville. — *District de Montdidier*. 1793, 17 août, Innocente-Catherine de Rougé, veuve d'Emmanuel-Maurice de Loraine-Elbeuf. *An II*, 8 *brumaire* Charles-Jacques-Rodolphe Leclercq-Duchausset ; 19 *brumaire*, Louis-Maximilien-Emmanuel Lancry, porté sur la liste des émigrés sous les noms de Lanscrit et Prouleroy ; 14 *nivôse*, Charles-Alexandre Legrand-Sentier, à Paris ; 29 *nivôse*, Anne Mulet, veuve de Louis Wable, à Crapeaumesnil, district de Noyon ; Nicolas-Firmin Longuet, cultivateur et membre de la municipalité d'Amy ; 14 *ventôse*, Antoine-Florent Brunel, chef dans les bureaux de la 2^e Division du département du ministre des Contributions, à Paris, Edme-Vincent Chevignard, à Nemours (Seine-et-Marne), Louis Nicolas Lecartier, à Herly ; 27 *ventôse*, Louis-Charles Aubrelieque ; 13 *floréal*, Marie-Louise Legrand, veuve de Jean Alexis Louvet, à Chantraine (Oise), François Tellier, à Paris, Barbe-Simon Riencourt

court, ancien militaire, à Paris ; 22 floréal, Jacques-Maurice-Antoine Reneufve, membre du Comité révolutionnaire du district de Noyon, Jean-Michel Reneufve ; 9 prairial, Nicolas Blondelu ; 24 messidor, Jean-Maurice Denis, cultivateur à Noyon, Victoire Masse, à Noyon ; 7 thermidor, Claude Cavé, d'Haudicourt, homme de loi à Paris, et feu son père ; 26 fructidor, Melchior Boistel, « ex-chanoine de la ci-devant chapelle de Paris, » à Antouillet. *An III*, 1^{er} vendémiaire, J.-B. Hilaire Plaissier, arpenteur à Hallivillers. — *District de Péronne. An II*, 7 vendémiaire, Marie-Catherine-Augustine Devienne, veuve Valicourt 27 vendémiaire, Albert-Louis Clerembault-Vendeuil, à Paris ; 14 nivôse, Charles-Gilles-Marie Louvele, propriétaire à Fricourt, porté sur la liste des émigrés sous la dénomination de Warvillers ci-devant seigneur, Charles-François Ribaut, à Biache ; 7 floréal, Jean-François Collart, cultivateur ; 13 floréal, Jean-Louis Lequesne, cultivateur, à Esmery, Pierre-Alexandre-François Margeries l'aîné, Louis-Marie-François Ermangard père, dit Bournonville, ex-président de l'administration du district de Saint-Quentin, Pierre Caron, à Fontainebleau ; 2 fructidor, Jacques-Louis-Nicolas Vaillant, juge du tribunal de cassation, à Paris ; 26 fructidor, Louis-Théodore Bourbon-Franqueville, Charles-Mathieu Lenglet, cultivateur à Pontruet. — *District de Doullens. An II*, 14 nivôse, Louis-André Daumale, à Doullens. — 13 brumaire (f^{os} 145-148) Sans avoir égard à l'avis du district de Montdidier du 22 thermidor, le département déclare que J.-B. Muraine, notaire et cultivateur à Rozières, n'est pas émigré (Muraine se plaint d'avoir été pillé le 8 octobre 1792, obligé de quitter Rozières. « Il attribue toutes ses peines à Babœuf qui a vomé contre lui... dans un volume de 115 pages toute la noirceur de son âme. Avant, il était paisible chez lui et jouissait de l'estime et de la confiance de ses concitoyens, qui l'appelèrent différentes fois à des fonctions publiques. La calomnie... travaille sur l'opinion publique comme l'eau forte sur les matières, les esprits faibles et haineux se prêtent à l'impression. » Il a séjourné hors le département de la Somme, à Fresnoy et Feigneux (Oise), Paris et Versailles. — 14 brum. (f^{os} 153-155) La veuve Perot, à Frohen-le-Grand et ses enfants, compris dans la liste supplétive des émigrés du district de Doullens, seront mis en demeure de justifier leur résidence. — 17 brum. (f^o 164) Radiation de Théophile Demachy, de Fontaine-sur-Somme. — 20 brum. (f^{os} 171-172) Mise en demeure de justifier sa résidence notifiée à Gaillart, de Rouen, inscrit sur la liste des émigrés sous le nom de Boencourt, seigneur de Prousel, et

qui demande l'autorisation de venir dans le département de la Somme « à l'effet de remettre aux municipalités ses titres féodaux pour y être brûlés, attendu que ces titres ne sont pas assez en ordre pour que le triage en soit abandonné à un concierge. » — 23 brum. (f^{os} 180-181) Radiation¹ de : Aubrelieue-Ronquerolle et sa femme, à Noyon ; Cécile Cordele, veuve Picquet, à Noyon ; Pierre-Louis Caron, à Fontainebleau ; Nicolas-Julien de Héricourt, — (f^{os} 181-182) Marie-Thérèse Duhamel, à Montreuil et Jean Tillet de Buigny, à Nouvion. — 24 brum. (f^{os} 187-188) Radiation de François-Xavier-Félix-René Boulanger-Rivery, qui a résidé à Taisnil et a été arrêté à Saint-Lô le 26 septembre 1793 (à la demande de sa mère Marie-Françoise Morel, veuve Daumale).

♦♦ *Contributions : Arrêtés concernant les contributions de :*

An II. — 23 fructidor (f^o 5) Jean-Guillain Duval, cultivateur à Courcelles, père d'émigré. — 26 fruct. (f^o 18) J.-B. Firmin Ducroquet, ex-noble, père d'émigré, détenu par mesure de sûreté générale. — 27 fruct. (f^o 24) Marchant, ex-curé de Cuverville, district de Dieppe, émigré.

An III. — 8 vendémiaire (f^o 69) Guillon, ci-devant commandeur de Fieffes, à Maison-Ponthieu et l'émigré Boubert, à Vitz. — 19 vend. (f^{os} 94-95) Antoine-François Lecaron, d'Amiens. — 29 vend. (f^o 120) Dumaisniel, à Longpré-les-Corps-Saints.

♦♦ *Administration des biens. — Affaires diverses.*

An II. — 22 fructidor (f^{os} 3-4) Remboursement de frais faits par la municipalité d'Assainvillers pour la vente des biens de l'émigré Clermont de Fignières. — 24 fruct. (f^o 7) Gaffet, adjudicataire à bail de la ferme d'Assainvillers « appartenant ci-devant à Clermont dit Tonnerre » demande que les fourrages et pailles qui existaient dans ladite ferme lui soient laissés. Débouté. — 25 fruct. (f^{os} 9-10) Réparations à la ferme de Berny. — 26 fruct. (f^{os} 16-17) Restitution à Marguerite Ducange, veuve de Jacques Cozette, demeurant à Talmas, propriétaire d'une maison sise à Montonvillers et louée à Aubaton, ex-curé, de grès, qui ont été vendus avec le mobilier de ce dernier (Voir encore 15 vendémiaire an III, f^{os} 88-89). — (f^o 17) Jacques Donnequin, maire de Bussy-lès-Poix, réclame la propriété d'arbres croissant le long du chemin Duvauchel, comme riverain. Renvoyé à se pourvoir devant les

¹ Sous réserve de la décision de la Commission des administrations civiles, police et tribunaux. La clause devient postérieurement une clause de style.

tribunaux. — (f^{os} 18-19) Location de la basse-cour de la maison de la veuve Biron, à Boves, à François Galand l'aîné, qui a le projet d'y établir une manufacture de savon blanc. Loyer : 200 livr. — 27 *fruct.* (f^{os} 19-21) J.-B. Ducroquet demande à ne pas avoir ses biens séquestrés comme ayant tout fait pour détourner ses enfants de l'émigration. — (f^o 23) Battage par les soins de la municipalité de Bourdon de la récolte provenant de l'ex-curé Duplanpar, émigré. 13 setiers ont été délivrés aux habitants « à cause de leur extrême misère. » Le directeur de l'Enregistrement requiert que le prix des 13 setiers soit versé au receveur d'Airaines. Le Département arrête d'autoriser la commune à ne verser que le produit du blé restant, non compris les 13 setiers de la distribution ¹. — (f^o 25) J.-B. Devaux, de Breilly, fermier par bail du 29 décembre 1786, de 2 journaux de prés provenant du comte d'Artois, expose que le prix du bail de 28 livr. était réduit à 23 livr. 5 sols par le receveur du comte d'Artois, depuis que le canal de la Somme, en 1790, avait endommagé sa pièce de 43 verges et demie. Il demande à ne pas payer les 28 livr. que lui réclame le receveur de Picquigny. Débouté. — 28 *fruct.* (f^{os} 26-27) Il n'y a pas lieu à la vente d'un usufruit appartenant au prêtre reclus Dillier sur 2 journaux et demi de terre sis à Visme et un journal sis à Drugy. — 28 *fruct.* (f^{os} 27-28) Affaire Leleu (Cf. L. 132, 9 ventôse an II et L. 135, 6 vendémiaire an III, f^o 63). — 30 *fruct.* (f^o 31) Arrêté pour servir de décharge à Bachimont, garde du mobilier de Hue, ex-curé de Fricamps, qui a envoyé un procès-verbal « portant que, pendant qu'il était à dîner, Marie-Joseph Hue, sœur dudit ex-curé, a soustrait de la garde de l'exposant, vendu et livré un porc... de la valeur d'environ 160 livr. » Il a été reconnu qu'elle avait acheté et nourri ce porc de ses deniers. — (f^{os} 31-32) Nicolas du Bellay, juge au tribunal d'Abbeville, demande « qu'on l'autorise à donner en paiement de divers domaines nationaux, par lui acquis, un contrat de rente au principal de 4.000 livr. appartenant ci-devant aux religieuses dominicaines d'Abbeville. » Demande rejetée. (Voir encore L. 136, f^{os} 38-39, 8 frimaire an III). — (f^o 32) François-Henri, ex-fermier de Saint-Blimond à Saint-Aubin-Rivière expose « que sa ferme a été incendiée en 1790, que de l'ordre de son propriétaire il a fait reconstruire les bâtiments les plus nécessaires, dont il a avancé le coût, montant à 2.057 livr... » Sur cette somme, il restait à rembourser 356 livr. par Saint-Blimond, lorsqu'il a émigré. Il demande que la Nation se substitue à l'émigré. Débouté. — (f^o 33) La commune de Poix réclame pour elle une maison sise rue Saint-Martin, à Poix, « acquise

à la vérité par Noailles, mais par lui mise à usage des sœurs de charité et de l'école des pauvres... La vente de cette maison serait d'autant plus préjudiciable que le chirurgien de Poix étant sur le point de partir pour l'armée, les sœurs vont être les seules pour administrer des secours tant aux citoyens de Poix et des environs qu'aux soldats blessés et malades qui passent en grand nombre et ont souvent besoin de pansements. » Déboutée.

An II. — 2^o *sans-culottide* (f^o 37) Jean Guillain-Duval est autorisé à abattre dans ses propriétés séquestrées à Nampty la quantité de bois nécessaire à l'usage de sa maison et à l'entretien de ses bâtiments. — 3^o *sans-culottide* (f^{os} 38-39) Réparations à deux maisons de l'ex-chanoine Maillart, à Abbeville. — 4^o *sans-culottide* (f^{os} 39-40) Demande de réduction de redevance par Scellier, ex-fermier de Biencourt, à Saint-Maulvis ; — (f^{os} 40-41) d'indemnité par Gremet, ex-fermier de Corvoisin, à Bacquencourt, commune d'Hombleux ; — (f^{os} 41-42) d'indemnité par Françoise Duneufgermain, veuve Dehen, à Sentelie. — (f^o 42) Viel, maire de Thoix, « agent des créanciers unis des émigrés Courtebourne » est autorisé « à conserver la jouissance du ci-devant château de Thoix, où il demeure... pendant six mois après la vente, à cause de la quantité considérable de meubles qu'il a dans cette maison, appartenant tant à lui qu'auxdits créanciers unis, et qu'il lui sera difficile de faire transporter, vu la rareté des voitures. »

An III. — 1^{er} *vendémiaire* (f^{os} 48-49) Dénonciation par un arrêté du district révolutionnaire d'Amiens du 28 fructidor de l'inhumanité avec laquelle serait traitée la citoyenne Leclercq et sa mère, dans leur château de Bussy-lès-Poix, privées de mobilier et de subsistances qu'on laisse se corrompre. — (f^o 49) Séquestre des biens de la veuve d'Arlincourt. — 2 *vend.* (f^{os} 50-51) Propriété de maison et terres sises à Assainvillers, dont Nicolas-Ch. Pillon, ex-desservant, ne jouissait qu'à titre précaire. — 3 *vend.* (f^o 53) Homologation d'un projet de partage (Cf. L. 134, 25 prairial an II) entre Magnier, cultivateur à Heudicourt et Catherine-Charlotte-Sophie Bassi, divorcée Folleville. — 5 *vend.* (f^{os} 55-56) Versement faisant double emploi de Carré, marchand de bois à Moislains, acquéreur. (Suite L. 137, 1^{er} ventôse an III, f^o 89). — (f^o 56) Arrêté ordonnant l'inventaire des titres saisis par Petit, administrateur

¹ Nous donnons ici son sens complet à la délibération du 27 Fructidor. Elle est d'une forme moins accusée.

du département (titres de la veuve Biron, à Boves, du prince de Vaudemont, à Coisy, etc.). — (f^{os} 56-58) Victoire Malet, servante du chanoine Maillart, est reconnue propriétaire d'une somme de 1.120 livr. trouvée dans une armoire à son usage le 14 germinal an II. « L'exposante ajoute, pour prouver qu'il n'est pas étonnant qu'elle ait eu cette somme, qu'avant son entrée chez Maillart, elle travaillait à la manufacture du citoyen Hecquet depuis plus de 16 ans, qu'elle y gagnait par semaine 4 livr. 10 sols à 5 livr., qu'elle vivait chez une de ses tantes, Françoise Malet, et elle ne payait pour ses nourritures que 30 sols par semaine, qu'elle a amassé durant ces 16 ans une somme de 450 livr. en argent, qu'elle a placée en 1789 au moment de son entrée chez Maillart, que cette somme lui a été remboursée à la fin de 1792 avec les intérêts, et que, comme la personne qui avait pris son argent ne put lui remettre cette somme en même espèce, il voulut bien lui donner pour le tout une somme de 755 livr., qu'elle a reçu 4 années de gages chez Maillart à 120 livr. l'une, ce qui fait 480 livr. lesquelles deux sommes font celle de 1.235 livr., que d'ailleurs elle a eu des profits chez Maillart, notamment lors du mariage de la citoyenne Larivière et au renouvellement des baux, qui ont a peu près suffi à ses petits entretiens. » Mention des attestations d'Aliamet, qui a donné billet de 450 livr., de Pierre Hecquet, fabricant de moquette, etc. — (f^o 62) Mallet, cultivateur à Occoche, père d'émigré, demande la levée du séquestre mis sur ses biens. — 6 vend. (f^{os} 63-65) Les frères Malet, d'Occoche et Doullens, frères d'émigrés ; demandent leur part dans la succession de leur mère. — (f^{os} 65-66) Pétition des enfants et héritiers de J. François de Louvencourt et de Marie-Françoise de Wignacourt, au nombre de sept, résidents à Amiens et à Seux-lès-Amiens, tendante à faire rayer de la liste des biens des émigrés les biens situés aux terroirs de Longpré-les-Corps-Saints et Fontaine-sur-Somme comme acquisitions ou conquêts de communauté. — 7 vend. (f^{os} 66-67) Arrêté des comptes de Bernard, ex-régisseur des biens, sis à Heilly, de la citoyenne Gouffier-Choiseul. — (f^{os} 68-69) Lecanu, père d'émigré, demeurant à Bray [-lès-Mareuil] demande des secours, faute desquels il craint d'être obligé de laisser ses terres en friche. — 9 vend. (f^o 70) La veuve Blondin, à Amiens, demande 6.800 livr. pour 2 ans et 10 mois d'intérêt à 4 % échus le 26 messidor dernier de la somme de 60.000 livr., qui lui restent dues sur le prix de la vente de la terre de Baizieux, faite à l'émigré Saisseval le 14 septembre 1791. (Voir encore L. 136, f^o 100, 24 vendémiaire an III). — 11 vend. (f^{os} 73-74) Semences nécessaires aux terres de Lecaron, père d'émigré à Marieux. —

(f^o 74) Visa des commissions de 3 gardes des bois de Boves. — 13 vend. (f^o 75) Norbert Laurent, nommé commissaire pour l'inventaire des titres de Biron, de Vaudemont, etc... Cf. arrêté du 5 vend. — (f^o 79) Delattre expose que, mis en liberté par ordre du Comité de sûreté générale, il s'est rendu à Boves le 9 fructidor en la maison de la veuve Biron, où il a son habitation depuis 45 ans, et qu'il a constaté qu'on avait enlevé tous les papiers servant à sa gestion. Ordre au district d'Amiens de les restituer. — (f^o 80) Service du pressoir de Gomer, père d'émigré. — (f^{os} 80-81) Demande de réduction de redevance par la veuve Nicolas Desavoy, ex-fermière de l'émigré Deherthe. — (f^{os} 81-82) Mobilier du curé de Fleury (Cf. L. 134, 24 messidor). — 14 vend. (f^o 86) Visa de commission d'un garde des bois de Boves. — 17 vend. (f^{os} 90-91) Demande de remboursement par Haudry de 8.952 livr. avancées par lui à Lefebvre dit Vadicourt pour l'acquittement de l'emprunt forcé, et de 4.600 livr. pour acompte des sommes dues par le même, ayant été adjudicataire de la ferme de Cressy-Grange, provenant de l'abbaye de Valloires, le 31 janvier 1791 (Lefèvre a ses biens séquestrés). — Autre demande de remboursement par Haudry de 3.632 livr. avancées à Briel-Saint-Elier, tant pour la solde des 4 hommes qu'il a été obligé de fournir à cause de l'émigration de 2 de ses fils que pour son emprunt forcé. — 22 vend. (f^o 99) « J.-B. Caubers, demeurant en la commune de Selincourt, expose qu'il y a 5 ans il a eu l'accident d'être incendié, et que, pour parvenir au rétablissement de sa maison, le ci-devant seigneur, actuellement émigré, lui prêta une somme de 2.000 livr., qu'il a touchée chez le citoyen Baudelocque, notaire à Amiens, entre les mains duquel il a laissé une obligation de pareille somme, qu'aujourd'hui il se trouve pressé par le receveur du droit d'enregistrement du bureau de Liomer pour remettre ladite somme de 2.000 livr. » Il offre 1.000 livr. Arrêté qu'il sera tenu de payer 2.000 livr. dans les 24 heures, et condamné à l'amende pour n'avoir pas satisfait au décret du 25 novembre 1792. — (f^{os} 99-100) Ventilation de droits de champart loués par Courtebourne à Letellier, à Courcelles-sous-Thoix. — (f^o 101) Récoltes de Charles Hu, curé déporté de Fricamps. — (f^{os} 103-104) Le district d'Amiens propose que jouissance de ses biens soit laissée à la veuve Masse, née Vaillant, de Péronne, mère d'émigrée qui jouit seulement d'un revenu de 12 à 1.300 livr. et n'a pu agir sur la détermination de son fils. Le département « considérant que le mode d'exécution de la loi du 17 fri-

maire (qui a ordonné le séquestre des biens des pères et mères d'émigrés) n'étant pas décrété, et l'administration ne pouvant prévoir de quelle manière les pères et mères dont les enfants sont émigrés seront tenus de faire la preuve qu'ils ont agi activement pour s'opposer à leur émigration » arrête qu'il n'y a pas lieu de délibérer « pour le moment. » — (f° 104) Il n'y a lieu à délibérer sur une demande de Marie-Jeanne-Ternisien, de Gauville, d'être remboursée des frais de la nourriture qu'elle a donnée à son frère Bernard, ex-chanoine de Tulle (?) « 5 à 6 semaines avant l'exportation. » Son frère lui avait fait don de meubles pour la dédommager, mais ces meubles ont été vendus. La réclamante demandait 72 livr. pour la nourriture de 5 à 6 semaines, 80 livr. pour voyage fait par elle à Paris pour le recouvrement des meubles, 45 livr. pour frais de leur transport. — 23 vend. (f°s 106-107 bis) Jouissance de leurs biens refusée à Jean-Charles-Edouard Navier et Jeanne-Geneviève Dumesnil, sa femme, père et mère d'émigrés, malgré les attestations très favorables qui leur sont données par les municipalités de Beaufort, Bouchoir, Vrely, Montdidier. — 25 vend. (f° 111) Homologation de contrat d'union des créanciers de feu Guigue Moreton-Chabrilan, dont les enfants sont émigrés (Dupont, notaire à Vallery ; (sic), (Saint-Valery), 29 prairial an II). — (f° 115) Visa de la commission d'un garde du bois d'Auge (?), à Fresnoy-au-Val. — 28 vend. (f° 119) En vertu de la lettre de la Commission des revenus nationaux du 23 vend. le département arrête de considérer comme nulle la vente faite par l'émigré Vérac, au profit de Daveluy et Bellancourt, d'immeubles situés à Bergicourt par contrat devant notaire à Paris du 11 février 1792. — (f° 120) Réparations nécessaires à la ferme de Croy, à Lœuilly, occupée par Louis-Nicolas Caron. (Voir encore L. 136, 17 nivôse an III, f° 211).

An III. — 3 brumaire (f°s 127-128) Loyer dû à Marie-Jeanne Dufousé (?), de Domart, pour une maison sise rue du Puits-à-Brander, à Amiens, occupée par les meubles du déporté Fournier, ex-curé d'Heilly. — 8 brum. (f° 137) Division de 14 journaux sis à Boves, demandée par Fontaine-Jourdain, copropriétaire avec la République représentant la veuve Biron. — (f°s 137-138) La citoyenne Defrance présentera un gardien pour les titres et papiers de sa maison de Mailly, district de Doullens, qui sont encore sous scellés, et dans lesquels le Comité de surveillance de la commune n'a rien trouvé de suspect. — 11 brum. (f°s 143-144) « On a fait lecture de la pétition du citoyen Virgile, ex-commandant de la citadelle d'Amiens, du 13 fructidor dernier par laquelle il expose que,

fondé sur les dispositions, de l'ordonnance de 1776, qui accordait aux titulaires la jouissance à vie de leurs places, sans éprouver de réduction, il employa de ses fonds une somme de 15.000 livr. en améliorations utiles dans cette citadelle, qu'il a obtenu du Gouvernement la faculté de défricher le bastion dit Saint-Paul, une partie des fossés, et de réparer la maison qui tombait en ruine ; que ces défrichements, connus de tous les citoyens de la commune, et le rapport des terres ont duré 22 mois et ont occasionné une dépense de 12.000 livr., qu'il a planté à grands frais les jardins, a garni les murs de fil de fer, etc. ; qu'il commençait à jouir des fruits de ses travaux et de ses dépenses lorsqu'au mois d'août 1791 il a subi la réforme des états-majors ; qu'il a exposé sa situation à l'Assemblée nationale qui, par le décret du 23 septembre suivant, a accordé la jouissance en indemnité aux officiers des états-majors qui, comme lui, auraient fait des améliorations utiles... qu'il jouit de ses logements, jardins, jusqu'au 27 pluviôse dernier, époque de son arrestation ; que, rendu à la liberté par ordre du Comité de sûreté générale du 7 fructidor, il se trouve sans asile... » Le département est d'avis « qu'il doit obtenir, pendant sa vie, la jouissance du logement qu'il a occupé jusque vers la fin de l'année dernière... ainsi que les jardins y attenants, du bastion dit de St-Paul et des fossés ; et dans le cas où il se trouverait des difficultés à ce qu'on lui accordât cette jouissance, qu'il lui soit donné une indemnité annuelle de 1.500 livr. » — 13 brum. (f°s 148-149 et 195-196) Remboursement de réparations faites par Jacques-Honoré Scellier, cultivateur à Saint-Maulvis, fermier de l'émigré Biencourt. — (f° 150) Question de savoir comment doit être délimité un rideau, à Bussy-lès-Poix, renvoyée aux tribunaux. — (f°s 152-153) Réparations au four de la ferme de Luzières (provenant de l'émigré Dehaut). — 14 brum. (f°s 155-156) Indemnité réclamée par Luglien Besu, fermier d'un champart appartenant au comte d'Artois, émigré, sur le territoire de Bernaville, qui lui était affermé 1.100 livr. par an, par bail du 17 juin 1787. — 17 brum. (f°s 163-164) Réparations aux bâtiments occupés par Navier et sa femme, père et mère d'émigrés, à Montdidier (?), et secours demandé par eux pour leur subsistance. — (f° 165) Refus de valider un échange de terrains fait le 26 avril 1792 entre Ch. Dupont, François Beaumont, Joseph Magnier, d'une part, et J.-B. Dizengremel, fondé de pouvoirs de l'émigré. Berry, à Essertaux, d'autre part. — (f° 166) Vidange de la fosse de la maison de la veuve Blondin, à Abbeville (?). — 19 brum. (f°s 168-169) Pétition de

« Pierre Pie, poissonnier à Amiens, par laquelle il expose que, par écrit sous seing privé du 14 octobre 1783, le ci-devant vicomte de Bussy, alors seigneur de Long, dont les héritiers sont émigrés, lui a affermé conjointement avec Pierre-François Joly, du village de Long, le droit de pêche dans l'étendue de toutes ses seigneureries, ensemble une maison, des terres et des prés, moyennant 1.000 livr. par an et 100 livres pesant du plus beau poisson, qu'il a joui de ce qui lui était affermé jusques et compris 1791, ainsi que de tous les avantages communs entre les habitants de Long, même de son chauffage, mais en 1792, les habitants de Long lui ont refusé son chauffage, et lui ont fait signifier une demande tendant à ce qu'il lui soit fait défenses de plus à l'avenir pêcher dans la rivière de Somme et de (*sic*) tous les trous et fossés appartenants à la commune, que cette demande, sans avoir eu de suites juridiques, a produit son effet par les menaces dont elle a été suivie... que son bail a une date certaine... pour quoi il demande... qu'il soit maintenu dans les droits de pêche sur les propriétés de son bailleur. » — 21 *brum.* (f^{os} 173-175) Coupe des bois de Guyencourt à continuer comme ci-devant, pour assurer l'approvisionnement en fagots des boulangers et brasseurs d'Amiens (pétition de J.-B. Ducroquet). — (f^{os} 176-177). Joseph Maneaux, marchand bonnetier, est confirmé dans la propriété d'une maison sise au Marché aux Herbes, faisant le coin de la rue des Orfèvres, achetée 6.000 livr. des trois frères Lesellier : Pierre, chanoine de la cathédrale, Adrien, chapelain de la chapelle Saint-Laurent et Claude-Charles. — 23 *brum.* (f^{os} 178-179) Réméré à exercer au profit de la République qui a succédé aux droits de Henri Sherwood, anglais, émigré, lequel avait vendu à Charles Brulé le 1^{er} mai 1793 une maison, jardin et petit parc provenant de la maison conventuelle de Saint-Valery, avec faculté de réméré. — (f^{os} 179-180) Adrienne Beauconsin demande le remboursement des frais de voiture faits par son oncle le chanoine Meurice, d'Abbeville, « pour s'émigrer ». Déboutée. — (f^{os} 182) Sont autorisés à payer leur redevance en assignats : la veuve Locque, fermière de Croy, à Wailly, François Cournier, fermier d'Havré, au Bosquel. L'avis du district d'Amiens, rapporté, est « que la plupart des portions de terre peu importantes sont non seulement dans l'impossibilité de payer en nature leur redevance de 1793, mais même que leur récolte n'est pas suffisante pour 6 mois de subsistance », les deux demandes étant complètement justifiées par « les tristes résultats des recensements révolutionnaires de grains et fourrages dans toutes les communes de son arrondissement. »

♦♦ *Administration. Locations.*

An II. — 28 *fructidor* (f^o 26) Refus de louer à Morillot la maison ci-devant occupée par le chanoine Galas, laquelle appartient pour 2/3 aux frères Bondu et pour 1/3 à la Nation : la maison sera vendue.

An III. — 2 *vendémiaire* (f^o 51) Location¹ de 2 chambres et un cabinet, dans la maison de l'ex-chanoine Dutilloy, à Dulys, pour 80 livr. par an. — 16 *vend.* (f^o 89) Baudry, « commandant amovible de la commune d'Amiens, » demande un logement dans la maison du chanoine reclus Ducastel. Il n'y a lieu à délibérer « considérant que le citoyen Baudry n'entend payer aucun loyer » et qu'ainsi les droits des créanciers sont lésés. — 21 *vend.* (f^o 98) Location à Thérèse Dubois, femme de Charles Zéniaut (?), volontaire au 5^e bataillon, de 2 pièces, rue de Metz, n^o 709, pour 80 livr. par an ; — 28 *vend.* (f^o 119) à Moyècle, employé dans les bureaux du district d'Amiens, d'une maison rue des Clairons, pour 220 livr. par an.

An III. — 13 *brumaire* (f^{os} 149-150) Résiliation de bail en faveur de Charles Hubert, maréchal tisserand, à Hébecourt, commune de Vers, qui y occupe une partie de la maison du chanoine Duquesnoy. — (f^o 151) Location d'une partie de la maison Biron, à Boves, à « Chambreuil, directeur général des hopitaux militaires de l'armée de l'intérieur, ... pour servir aux séchages des linges des hôpitaux militaires. »

♦♦ *Administration. Rentes. Arrêtés concernant le paiement des créanciers de rentes dénommés ci-dessous.* (Les noms des émigrés débiteurs sont entre crochets).

An II. — 28 *fructidor* (f^o 28) La veuve Hequet-Bérenger [Valanglard].

An III. — 11 *vendémiaire* (f^{os} 72-73) Thérèse Verdier [le chanoine Duquesnoy]. — 19 *vend.* (f^o 95) Louis Demilly, d'Amiens, [Chassepot, dit Pissy, père d'émigré]. — (f^o 96) Thérèse Danjou, veuve Verdure, de Bussy-lès-Poix [la veuve Leclercq de Bussy]. — (f^{os} 96-97) « Nicolas-Joseph Selis, homme de lettre et Marie-Jeanne-Rosalie Tripier, sa femme, avant veuve d'Augustin-Ferdinand Haudiquier-Duquesnoy, demeurant à Paris » [la citoyenne Gouffier, femme divorcée de Choiseul].

An III. — 3 *brumaire* (f^o 127) Pierre-Jean-Baptiste Dejardins, garde-magasin et contrôleur du timbre [l'émigré Dehault-Delassus]. — 12 *brum.* (f^o 145)

¹ Toutes ces locations sont faites à charge de vider les lieux à première réquisition et des réparations locatives.

Dorothee Daboval, cultivateur à Hescamps [l'émigré Louvencourt]. (Voir encore L. 136, 19 nivôse an III, f° 219) — 15 *brum.* (f° 157) Marie-Adrienne Lebond, veuve de Thuillier, laboureur à la Chaussée et ses enfants [id.]. — Marie-Anne Paillart, veuve Gens, et son fils [id.]. — 16 *brum.* (f°s 162-163) Marie-Reine Demest, à Péronne [l'émigré Guilbon].

◆◆ *Administration. Bois.*

An II. — 23 *fructidor* (f°s 4-5) Damonville, cultivateur à Vergies, expose que « le 22 juillet 1782... par un bail fait double entre lui et Sablé, ci-devant marquis, il a pris à ferme pour 14 ans les coupes de ses bois de Vergies, que l'année d'ensuite il plut audit Sablé de changer la coupe de ses bois, et fit couper des taillis de 4 à 5 ans, ce qui lui causa un grand préjudice. L'exposant demande que, pour se dédommager, il ait la faculté de continuer son bail qui finira l'hiver de 1796-1797, ce qui pourrait l'indemniser des pertes considérables qu'il a faites, puisque les coupes qui restent à faire sont les plus considérables. » Débouté. — 25 *fruct.* (f°s 8-9) Arrêté sur la recette des bois de Vignacourt et les déprédations qui y ont eu lieu.

An III. — 13 *vendémiaire* (f°s 79) Branche de hêtre tombée dans les bois nationaux de Beaucamps-le-Jeune.

◆◆ *Administration. Moulins.*

An II. — 23 *fructidor* (f° 5) « Charles Roubigant a pris par bail s.s.p. du 3 août 1786 pour 9 années les moulins. banaux de Taussac, appartenant à Noailles, émigré, et ce à raison de 1.200 livr. de redevance par année. Il expose que les communes d'Equennes et d'Eramécourt étaient assujetties à cette banalité, qu'elles s'en sont dispensées depuis la suppression de ce droit. Il demande en conséquence une déduction sur le prix du loyer. » — Réparations au moulin de Moyencourt, appartenant à la veuve Tourrier, mère d'émigré (meunier : Etienne Decaix). — 28 *fruct.* (f° 26) Réparations au moulin de Pissy (fermier : Maillart), — 30 *fruct.* (f°s 30-31) à celui de Picquigny (fermier : Arrachart). (Voir encore L. 136, f° 33, 7 frimaire an III) ;

An II. — 1° *sans-culottide* (f° 36) à celui de Béalcourt (veuve Boulenger, meunière).

An III. — 7 *vendémiaire* (f°s 67-68) Réparations au moulin Feret, à Saint-Maulvis, provenant de l'émigré comte de Biencourt. — 13 *vend.* (f° 76) « Le citoyen Martin Obré, demeurant au hameau de Luzière, paroisse de Conty, expose que, par bail emphytéotique passé devant Lequien, notaire à Conty, le 22 octobre 1778, Ch. Dehault, émigré, ci-devant seigneur de Luzière, lui a loué le moulin à blé dudit lieu pour 99 ans, à la redevance annuelle

et ordinaire de 400 livr. payable chacune année en 2 termes égaux, que l'exposant s'est obligé de faire faire à ses dépens un clayer sur la rivière dudit Luzière à côté du susdit moulin, avec un réservoir pour recevoir et déposer les anguilles et de l'entretenir à ses dépens ; qu'il s'est aussi obligé de fournir et livrer... par chaque année 12 anguilles, et même de moudre gratuitement le blé pour la subsistance et nourriture dudit Dehault et de sa famille, lors de leur séjour à Luzière ; il ajoute que, la pêche étant devenue libre, il ne se trouve plus de poisson dans la rivière, qu'il n'a plus d'anguilles, que la construction du clayer lui a coûté environ 500 livr., que cette dépense est en pure perte pour l'exposant, que ce serait une double perte si la Nation exigeait qu'il livrât des anguilles, que ce serait même le réduire à l'impossible, puisqu'il ne s'en trouve plus dans la rivière, il demande que l'administration le décharge de la livraison desdites anguilles, que, quant aux grains à moudre gratuitement, le moulin de l'exposant ne travaillant pas continuellement, et ledit Dehault ne venant à Luzière que tous les 2 à 3 ans pour y passer environ 8 jours, pendant lequel temps il prenait son pain chez le boulanger, il invite l'administration à le décharger de toutes choses à ce sujet. » Il n'y a lieu à délibérer.

An III. — 2 *brumaire* (f°s 125-126) Réparations au moulin à vent d'Yvrench, provenant du père d'émigré Buissy, meunier : Louis Froidure. — 8 *brum.* (f°s 139-140) Jean-Baptiste Dubois, meunier, est déclaré propriétaire du moulin de Briquemessnil, acheté par ses auteurs de l'émigré Leroy Valanglard. — 13 *brum.* (f° 152) Réparations au moulin à vent d'Aubvillers. — 15 *brum.* (f° 159) Réparations au moulin à huile d'Occoche, provenant de l'émigré Mallet, meunier : Joseph Féron, — (f°s 159-160) au moulin à vent de Guillaucourt, meunier : Jean-François Potier. — 19 *brum.* (f°s 169-170) Moulins à blé de Saint-Valery, provenant du comte d'Artois : Mabile, fermier, demande une réduction de redevance, vu la construction d'un nouveau moulin par un particulier. — 23 *brum.* (f° 179) Réparations : au moulin à vent d'Assainvillers, — 24 *brum.* (f°s 188-189) aux moulins d'Heilly (voir encore L. 136, f° 119, 27 frimaire an III). — (f° 195) Moulin de Saint-Aubin-Rivière : vente d'une meule neuve achetée 6 à 700 livres par l'émigré Saint-Blimont.

◆◆ *Administration. Successions. Arrêtés concernant le règlement des successions de :*

An II. — 21 *fructidor* (f° 2) Coidy, à Amiens (Voir encore an III, 23 vendémiaire, f° 107 bis, 108). — (f°s 2-3) Houdelot, à Oisemont. — 26 *fruct.* (f°s 13-15) Aubé, chanoine à Amiens : maintien de l'arrêté du 12 fructidor. — 27 *fruct.* (f° 21) François-Xavier Joiron, décédé le 12 avril 1792 (à Amiens ?). — 30 *fruct.* (f° 34) Famechon ; décédé en germinal an II, à Amiens.

An II. — 4° *Sans-culottide* (f° 42) Boistel, fabricant à Amiens.

An III. — 3 *vendémiaire* (f°s 51-53) Marie-Madeleine Piquet et Marie-Antoinette-Charlotte Le Scellier, veuve Hénault, à Amiens. — 17 *vend.* (f°s 91-92) Charles-Louis Garbe, décédé à Abbeville.

An III. — 3 *brumaire* (f°s 126-127) Houdelot. — 4 *brum.* (f°s 128-130) Alexandre-Nicolas Debray. — 5 *brum.* (f° 133) Noël-André Louchart, ex-curé, et Catherine-Charlotte Blancart, veuve de Jean-Claude Duchesne, décédés à Abbeville. — (f° 134) Henriette Vacquette. — 8 *brum.* (f° 139) François Riquier, à Amiens (?). — 15 *brum.* (f°s 160-161) Coidy, négociant à Amiens. — 22 *brum.* (f°s 177-178) Jean-Baptiste Prévot, ex-prêtre, décédé à Amiens, en germinal an II. — 24 *brum.* (f°s 182-185) Jean-Louis Marque. — (f°s 185-187) Charles Vilbrode Blondin.

♦♦ *Administration. Arrêtés sur demandes de distraction de meubles séquestrés.*

An II. — 22 *fructidor* (f° 4) Délivrance de pendules, montres, etc., à divers clients de Melin et Hoyez, horlogers associés (le dernier est émigré). — *Demande de distraction de meubles* : 24 *fruct.* (f° 6) par Charles Brandicourt, d'Amiens, père d'émigré, — 25 *fruct.* (f°s 10-11) par François-Augustin Melin, marchand de bois, et Pierre-Eloi-Marie Melin, horloger, tous deux locataires de l'horloger Hoyez, présumé émigré, — (f° 11) par Philippe Briet, de Boismont, dont la femme, les filles et le gendre sont émigrés, — 26 *fruct.* (f° 13) par les héritiers du chanoine Rabardel « chargé pendant 15 ans de la régie des biens du ci-devant évêché d'Amiens, décédé dans une maison sise Cloître de l'Horloge, » où il avait « une bibliothèque dont le catalogue est joint, un bureau et une lunette, » le tout mis sous scellés avec ce qui appartenait, dans cette maison, à l'évêque Machault, — (f° 19) par les serviteurs de la mère d'émigrés Rouvray-Saint-Simon, de Berny-en-Santerre, — 27 *fruct.* (f°s 21-22) par les locataires du déporté Fournier, à Amiens, rue du Puits à Brander, — 30 *fruct.* (f° 33) par la veuve Crosnier (réclame délivrance des meubles de Jacques-Nicolas Crosnier, ci-devant prêtre à Senarpont) ;

An II. — 1° *sans-culottide* (f°s 34-36) par Philippine Gosset et consorts, de Doullens, propriétaires de meubles mis sous scellés dans la

maison occupée à Doullens par le général Bouchotte, qui depuis a été condamné et exécuté à Arras, — 4° *sans-culottide* (f° 39) par Marie-Charlotte-Blanche-Félicité Narbonne Pelet, veuve d'Augustin-Joseph Mailly (d'effets mis sous scellés au château de Moreuil), — (f° 41) par la veuve Devisme et ses petites-filles, du mobilier de Devisme, ex-curé de Cramont, déporté ;

An III. — 5 *vendémiaire* (f°s 58-59) par la veuve Goyer, mère d'émigrées, à Doullens, — 6 *vend.* (f°s 62-63) par Trancart, habitant avec le prêtre Revoire, oncle de sa femme, une maison, rue Saint-Remy. — (f° 65) par Dugard, cultivateur à Sains, qui « a fait remettre il y a environ huit ans en la maison du citoyen Bigorgne, ex-chanoine, alors son confrère » un bureau et des fauteuils, — 9 *vend.* (f°s 69-70) par Marie-Anne Gambier, demeurant à Amiens, qui expose « qu'elle était, depuis plus de 30 ans, avec Fournier, ex-curé d'Heilly, actuellement déporté ; qu'elle avait à elle-même quelques effets de peu de valeur, mais qui font pour ainsi dire toute sa fortune, qu'ils consistent en un châlit de bois blanc, et deux paillasses, une petite armoire, un garde-manger, deux petites tables à tiroirs, un rouet à filer et son assignole, trois chaises, deux fers à repasser, une petite poêle, une paire de chenets, pelle et pincette, un gril, et une lampe, une douzaine de plats et assiettes, un pot à soupe et plusieurs petits pots de terre ; » délivrance accordée, — 13 *vend.* (f°s 75-76) par Anne-Madeleine Laloux, veuve d'Olivier, chirurgien à Nesle, mère de Jean-Paul-Remy Olivier, ci-devant chapelain, — 14 *vend.* (f°s 83-84) par Charles-François Bibaut, père d'émigré (possède des maisons à Biache et Péronne), — par Pierre Pouleau, dit Zéphir, ex-domestique du même émigré, à Péronne, — par le petit-fils du même émigré, Bedon (?), — 15 *vend.* (f°s 86-88) par les sœurs Lepage, fabricantes à Amiens, — 18 *vend.* (f°s 93-94) par Jean-Baptiste-Remy Voclin, prêtre reclus : il sera fait « délivrance au réclamant des habits, linges et autres effets compris en son mémoire, à l'exception des effets suivants : un couvert d'argent, le premier volume de Virgile latin et français, un autre de l'histoire ecclésiastique, » etc., — 22 *vend.* (f° 100) par Noailles Arnoult, d'une table déposée au château de Boves, — (f°s 103-104) par la veuve Masse, — 23 *vend.* (f°s 106-107 bis) par Navier et sa femme, père et mère d'émigrés, — 25 *vend.* (f°s 109-110) par Bérenger, résidant dans la maison de l'ex-chanoine Aubé, à Amiens, — (f°s 110-111) par Marie Chochot, ex-servante du prêtre Revoire, (il lui

est dû en plus 360 livr. pour 3 années de gages), — 26 vend. (f^{os} 115-116) par la citoyenne Deherte, veuve Famechon, dont le contrat de mariage réserve la reprise d'une « chambre étorée », — 28 vend. (f^o 118) par les sœurs de Bonnard, curé déporté de Belloy-sur-Somme, — (f^{os} 119-120) par Boury, d'Amiens, qui a prêté à Boulanger, reclus en la maison du dépôt de la mendicité, dit Bicêtre, un lit de camp garni. L'exposant demande délivrance de ces effets « après la mort du reclus Boulanger, actuellement à l'extrémité » ;

An III. — 1^{er} brumaire (f^{os} 120-121) par le chanoine Rose, reclus à Bicêtre, qui demande des meubles et effets laissés par lui à la maison de la Providence : le département acquiesce, exceptant toutefois certains « qui ne lui sont par d'une urgente nécessité, tels qu'un couvert d'argent, une table à pieds de biche, une aube, ceinture et amicts, qui sont des objets superflus », — 2 brum. (f^o 126) par le chanoine Voclin, reclus aux Carmélites d'Amiens, — 4 brum. (f^o 130) par Marie-Marthe Soyez, veuve de Henri Drippe (voir encore L. 136, f^o 86, 19 brumaire an III), — 8 brum. (f^{os} 136-137) par Elisabeth Sézille, veuve Michel Rouillé, à Roye, usufruitière du domaine de Goyencourt, compris à tort dans les biens séquestrés de son fils, Jean-Baptiste-Alexandre, — (f^o 138) par Geneviève Milloire, servante du chanoine Caron, reclus, — (f^{os} 138-139) par Lesquibin, serviteur du même, — (f^o 139) par Antoine Flament, menuisier à Oisemont, qui réclame un marché de planches à lui vendu par la sœur de l'ex-vicaire Deleuze, — 13 brum. (f^o 149) par Lemoine, tapissier à Amiens, qui réclame un feu-pelle et pincette se trouvant dans la bibliothèque de l'ex-chanoine Pingré (voir encore L. 136, f^o 69, 14 frimaire an III, — (f^{os} 150-151) par Catherine Boullainvillers veuve de J.-Charles Grouchet, à Aumale, actuellement détenue en la maison d'arrêt de Mesnières, — (f^{os} 151-152) par Hippolyte Novion, frère du curé déporté de Monsures, — 17 brum. (f^{os} 164-165) par Pierre-Marie Lenoir, frère du chanoine, — 18 brum. (f^{os} 166-167) par Philippe-Louise Hortaux-Leroy, femme divorcée de Dessessart, émigré (suite L. 138, (f^{os} 200-201, 4 thermidor an III), — 19 brum. (f^o 170) Nicolas-François Guérout, lieutenant de gendarmerie à Saint-Valery et ses deux sœurs, bénéficiaires de substitution, — (f^{os} 170-171) par Catherine-Josèphe Tillette, femme divorcée de Jean-Baptiste-Marie Mannessier-Selincourt (voir encore L. 136, f^o 47, 9 frimaire an III), — 20 brum. (f^{os} 172-173) par Marie-Charlotte Dechambege, femme divorcée de Jacques-Alexandre-François de Courteville, à Arry,

— 23 brum. (f^o 181) par Marie-Angélique Delaire, veuve de Pierre Melin, et femme divorcée d'Augustin Hoyer, horloger à Amiens, — 24 brum. (f^o 194) par Gomer, d'Amiens.

♦♦ *Frais du bureau des émigrés du département.*

An II. — 29 fructidor (f^o 28) Pour le mois de fructidor : appointements des commis, 895 livr. ; fournitures, 1.248 livr.

An III. — 27 vendémiaire (f^o 118) Pour vendémiaire : appointements, 895 livr.

♦♦ *Frais du bureau du district d'Amiens.*

An II. — 26 fructidor (f^o 19) Appointements pour le mois de thermidor : 1.066 livr.

An III. — 6 vendémiaire (f^o 66) Pour fructidor : 766 livr. — 27 vend. (f^o 118) Pour vendémiaire, 1.116 livr.

♦♦ *Frais du bureau du district de Doullens.*

An II. — 26 fructidor (f^o 19) Fournitures du trimestre de germinal an II, 436 livr.

An III. — 6 vendémiaire (f^o 66) 1.025 livr. pour salaire des employés pendant le trimestre de messidor an II. — 27 vend. (f^o 118) 193 livr. pour fournitures (même trimestre).

An III. — 18 brumaire (f^{os} 167-168) Remboursement d'avances faites par Montaigu, chef du bureau des émigrés du district (opérations concernant la veuve Perot, à Frohen-le-Grand et le « condamné Buchote, ex-général. »).

♦♦ *Frais du bureau du district de Péronne.*

An II. — 25 fructidor (f^o 12) Appointements des commis pour thermidor : 866 livr ; fournitures : 265 livr.

An III. — 6 vendémiaire (f^o 66) 866 livr. pour appointements pendant le mois de fructidor an II, 166 livr. pour fournitures.

♦♦ *Frais faits pour parvenir à la vente des biens des émigrés.*

An II.-An III. — Jean-Guilain-Marie Bouquel, à Beauval (f^{os} 54, 88, 134), — Louis de Clermont, seigneur de Fignièrès (f^{os} 94, 113, 114, 134, 140, 195), — Courtebourne à Thoix, (f^{os} 53-54), — Croy (de), Maximilien, à Valennes, Fremontiers et Contre (f^{os} 71-72), — Divers, à Amiens, compris sur l'affiche n^o 50 (f^{os} 68-69), — Delucheux, à Querrieux (f^{os} 92), — Mailly-Nesle, à Roiglise (f^o 54), — Mannessier, à Selincourt (f^o 144), — Montmorency (Marie-Colette), « femme de Lorraine, ci-devant prince Vaudemont » (f^{os} 114-115), — Valanglard, à Briquemessnil (f^{os} 133-134), — Vêrac (Ch.-Olivier-Saint-Georges), à Saint-Saturnin (f^o 71), — Plusieurs émigrés (f^{os} 85-86, 115),

♦♦ *Frais des Commissaires.*

An II. — 21 *fructidor* (f° 3) Collenot « commissaire général aux bibliothèques du district d'Abbeville. » 26 *fruct.* (f° 18) Louis-Nicolas Caron, de Lœuilly, commissaire du district d'Amiens. — 27 *fruct.* (f° 22) Hémerly, id. — (f°s 24-25) Jean-Firmin Grenée, agent national d'Oisemont (a reçu mission de faire faire des oppositions aux mains des fermiers de l'émigré Houdelot).

An III. — 5 *vendémiaire* (f°s 61-62) Toutes contraintes nécessaires seront décernées contre Lecomte, administrateur du district d'Amiens, qui conserve entre ses mains des sommes importantes depuis plus d'un an. (Cf. L. 134, 14 *messidor*). — (f° 62) Frais de Pierre Mulot, commissaire du district de Péronne. — 6 *vend.* (f° 66) Dieudonné, commissaire du district d'Amiens, payé à raison de 10 livr. par jour. — 13 *vend.* (f° 78) Remboursement à Wallet, commissaire du district d'Amiens, de 777 livr. montant des droits d'enregistrement de l'inventaire fait par lui des meubles de l'émigré de Croy, à Wailly. — Frais de Wallet et Joly, commissaires du district d'Amiens. — 14 *vend.* (f°s 84-83) Verrier, notaire à Poix, commissaire du district d'Amiens. — 19 *vend.* (f° 96) Jean Poiré, commissaire des cantons de Conty et Saint-Sauflieu. — 22 *vend.* (f°s 100-101) Samson Duquesnoy, cultivateur à Lawarde-Mauger, commissaire du district de Montdidier à la vente des biens de Bidé Lagranville, payé 448 livr. à raison de 8 livr. par jour. — 24 *vend.* (f°s 108-109) Jules Sombret, et François-Dominique Desjardins (décédé), commissaires du district d'Abbeville. — 25 *vend.* (f° 114) Cozette, commissaire du district de Montdidier.

An III. — 1^{er} *brumaire* (f° 121) Bernard, commissaire du district d'Abbeville. — 2 *brum.* (f°s 121-122) Pierre Pelletier, de Quevauvillers, commissaire du district d'Amiens. — (f° 123) François Wasse, commissaire du district de Montdidier, et Gaffet. — (f°s 123-124) Le juge de paix du canton de Moreuil et son greffier — (f° 124) Degouy, commissaire du district d'Amiens aux ventes de mobilier des prêtres dans les cantons de Querrieux et Contay (mention des curés Leblond, de Cardonnette ; Evin, de Saint-Gratien ; Fouquerel, de Bussy-lès-Daours ; Domont, de Mirvaux ; Luchoux, de Querrieux ; Boulet, d'Hangest-sur-Somme ; Prestel, de Pierregot ; Ruin, de Senlis ; Trogneux, de Beaucourt ; — des vicaires Boutemy, de la Motte-Brebière et Delambre de Bray-sur-Somme ; de Leclercq, desservant de Saint-Gratien). — 5 *brum.* (f° 132) Lefebvre, commissaire du district d'Amiens. — (f° 133) Arrachart, du district de Péronne. — 24 *brum.* (f° 191) Durozelle et Hesmery, du district d'Amiens.

♦♦ *Frais des notaires, huissiers, etc.*

An II. — 25 *fructidor* (f°s 11-12) Rigaux, notaire à Querrieux. — 27 *fruct.* (f°s 22-23) Gobet, notaire à Beauquesne.

An II. — 3^o *sans-culottide* (f° 38) Montigny le jeune, huissier à Picquigny, — 4^o *sans-culottide* (f°s 42-43) Verrier, notaire à Poix ; Bernard, huissier à Picquigny.

An III. — 5 *vendémiaire* (f° 59) Grégoire fils, juge de paix à Avre-Libre, ci-devant Roye. — (f°s 59-60) Hareux, juge de paix du canton extérieur d'Avre-Libre. — (f° 60) Clairé, notaire à Liomer. — (f°s 60-61) Navet, notaire à Hornoy. — 19 *vend.* (f° 96) Jean Poiré, à Liomer (?). — 22 *vend.* (f°s 104-105) Verrier, notaire à Poix ; Gamart, arpenteur au Fay-Vergies, payé 10 livr. par jour. — 25 *vend.* (f°s 111-112) Letiers (?) notaire à Coisy. — (f° 113) Nicolas et Nicolas-François Joron, charpentiers d'Esserteaux, Louis-Jérôme, charon à Wailly et Pierre Macron, brocanteur à Amiens, requis d'estimer les meubles de l'émigré Croy qu'on avait omis de porter à l'inventaire, payés à raison de 20 sols l'heure.

An III. — 2 *brumaire* (f°s 121-122) François-Benoît Mille, notaire public à Sentelie et « Mille, commissaire arpenteur du district d'Amiens. » — (f°s 122-123) Fontaine, huissier à Montdidier. — (f° 124) Emmanuel-Joseph Fourmaux et François Ducrocq, à Taisnil, estimateurs de grains, payés 4 livr. 10 sols par jour. — 5 *brum.* (f° 132) Vallet, notaire à Amiens ; Patour, commissaire arpenteur du district de Montdidier. — 24 *brum.* (f° 192) 921 livr. aux officiers de la ci-devant maîtrise de Clermont pour martelages et délivrances faits dans divers bois du district de Montdidier. — (f° 193) Warnier, notaire à Hangard (réductions) ; Cassel, commissaire arpenteur du district de Montdidier. — (f° 194) Grevin, commissaire du district d'Amiens.

♦♦ *Frais d'arpenteurs.*

An II. — 1^o *sans-culottide* (f° 36) 1.042 livr. à Verrier, pour frais d'arpentage, estimation et coût des procès-verbaux des biens des émigrés Noailles et Leclercq de Bussy (district d'Amiens). — 3^o *sans-culottide* (f° 38) 499 livr. à Magnier, arpenteur à Marlers.

♦♦ *Frais de fournisseurs, artisans, etc.*

An II. — 22 *fructidor* (f° 4) 27 livr. à Louis Poiré, de Framerville, pour avoir conduit au magasin de Péronne divers effets de l'émigré Casteja. — 24 *fruct.* (f° 7) 10 livr. à Adrien, charpentier à Salouel, pour une journée employée à constater les réparations nécessaires au moulin de Pissy. — 26 *fruct.* (f° 18) Paiement du façonnage de fagots dans les bois d'Estrées à plusieurs

bûcherons à raison de 6 livr. le cent. — 27 *fruct.* (f° 21) 540 livr. aux ouvriers des terres et jardins de la citoyenne Gouffier, à Heilly (journées de bourrelier comptées 4 livr., de charretier 24 sols, d'ouvriers non spécifiés entre 15 et 40 sols). — (f° 22) Paiement à raison de 50 sols par jour de l'agent national de la commune de Fouilloy qui, lors de la vente des meubles provenant des ex-chanoines Potez et Delarouzée, « a été requis par le commissaire du district d'Amiens... ne trouvant personne à cet effet, pour travailler à disposer et porter lesdits meubles... comme ouvrier ». — Porteurs d'affiches à Quevauvillers payés 40 sols par journée. — (f° 23) Danicourt, maréchal à Authie.

An II. — 1° *sans-cultotide* (f° 36) Sont payés à raison de 3 livr. par jour à Braches les citoyens employés à l'allotissement et marque d'arbres, ou à la réunion des meubles et effets.

An III. — 5 *vendémiaire* (f° 61) Ouvriers employés à l'emparquement de la coupe extraordinaire du bois d'Andainville payés 2 livr. par jour, ainsi que ceux employés aux laiages des coupes des bois de Rumigny. 8 *vend.* (f° 69) Manouvriers d'Ainval, district de Montdidier, employés aux laiages, 30 sols par jour. — 9 *vend.* (f° 72) 567 livr. à Joseph Henaux, maréchal-ferrant à Heilly, pour fournitures en 1793 aux voitures et aux chevaux de la citoyenne Gouffier. — 14 *vend.* (f° 86) 27 livr. à Normant, greffier de la commune de Goyencourt « pour 14 jours et demi à 30 sols l'un, employés à ramasser des pommes et à en faire des lots dans les avenues du citoyen Rouillier, père d'émigré, 15 sols pour avoir fait tambouriner la vente desdites pommes, et 5 livr. pour la journée du crieur à ladite vente ». — 16 *vend.* (f° 89) Manouvriers employés au laiage des bois, à Méharicourt, payés 2 livr. par jour. — 19 *vend.* (f° 95) Adrien Pincellier, manouvrier à Quevauvillers, payé 97 livr. pour façon de bois. — 22 *vend.* (f°s 101-102) Louis Dubreuil, chargé de la serre et des pépinières du château de Wailly, payé à raison de 300 livr. par an ; ouvriers employés à marquer, numéroter les bois, faire les lots du bois de Riencourt payés 2 livr. par jour ; François Benart, bûcheron à Amiens, et ouvriers travaillant au bois d'Oissy, même salaire. — 23 *vend.* (f° 108) Frais de transport de grains provenant d'émigrés (district de Péronne). — 25 *vend.* (f°s 112-113) Remboursement du pain fourni par une boulangère d'Amiens à Lecaron, père d'émigré.

An III. — 2 *brumaire* (f° 125) Bucheron à Taisnil payé 45 sols par jour. — Solde dû à Pierre Dutitre, batteur de la commune de Bussy-lès-Poix. — « Jacques Mortier, de Taisnil, expose qu'il a fait pendant 40 ans ou environ les commissions de la maison de Boulenger-Rivery, où il a demeuré jusqu'à ce jour, pourquoi il demande qu'il lui soit accordé à titre de

récompense une paillasse de toile seulement, étant dans le besoin et ne pouvant s'en procurer, ainsi que le paiement d'une somme de 60 livr. pour 10 mois à lui dus... pour faire toutes les commissions. » Le département accorde les gages, refuse la paillasse. — 5 *brum.* (f°s 131-132) 46 livr. à François Colombier, cultivateur à Equancourt, pour labours et ensemencements ordonnés par la municipalité sur deux journaux de terre provenant de l'émigré Folleville. — 12 *brum.* (f° 145) 76 livr. à François Brutel, chef d'atelier, « pour 38 jours à 2 livr. l'un, employés aux fosseyages, curages, rigolages et flottages de 20 mesures de prairies situées à Douriez, terroir de Dominois, procédantes de l'émigré Lameth ». Ouvriers employés aux mêmes ouvrages payés 35 sols. — 14 *brum.* (f° 156) Jean-Ch. Firmin, d'Epagne, faucheur. — 15 *brum.* (f°s 156-157) (Voir encore 21 brumaire, f° 175 et 24 brumaire, f° 189). Fournisseurs déboutés de leurs demandes de paiement, attendu qu'ils n'avaient qu'un an pour les présenter « aux termes des anciennes ordonnances dont l'exécution est maintenue par l'article 44 du décret du 28 mars 1793 ». — 16 *brum.* (f° 162) Louis Hébert, ex-jardinier de Boulanger de Rivery, payé à raison de 730 livr. par an. — 18 *brum.* (f° 167) 50 livr. au citoyen Hochedé, de La Neuville, pour le transport de 12 setiers de blé et 14 d'avoine conduits à Péronne le 27 nivôse an II. — 21 *brum.* (f°s 175-176) 60 livr. à la veuve Legrand, de Boves, pour avoir charrié du bois par ordre de Delattre, ex-agent de la veuve Biron. — (f°s 189-190) Travaux faits pour l'émigré de Berry d'Essertaux par Pillon, arpenteur. — (f° 190) Il n'y a lieu de délibérer sur les demandes de deux fournisseurs de Daston, attendu que l'émigration de celui-ci n'est pas constante. — (f° 192) 470 livr. à la veuve Desprez, marchande de vin à Amiens, pour prix de deux pièces de vin livrées en 1793 à Chassepot, de Pissy, père d'émigré.

♦♦ *Frais de scellés de*¹ :

An II. — 22 *fructidor* (f° 3) l'ex-curé Dourgnes (?), à Forestmontiers, — 27 *fruct.* (f° 22) l'ex-curé Brailly, à Sentelie, — le prêtre déporté Rolland Besse, à Péronne, — (f° 25) l'ex-desservant de Saint-Gratien ;

An III. — 5 *vendémiaire* (f° 55) l'ex-curé Martin, de La Boissière, — (f° 60) Ducluzel, à Amiens, — 9 *vend.*

¹ Quelques délibérations insignifiantes de cette subdivision n'ont pas été retenues.

(f^{os} 70-71) l'émigré Vêrac, à Orival, — 13 vend. (f^o 75) l'émigré Fléchin (à Abbeville (?), — (f^o 78) Levêque, ex-vicaire de Saint-Firmin-le-Confesseur, à Amiens, — Dessolle, à Amiens, — (f^{os} 78-79) Bibaut, père d'émigré, à Biaches, — 19 vend (f^o 97) Delahaye, à Boves, — 22 vend. (f^o 102) Delahaye, à Vaux-sous-Corbie, — 25 vend (f^o 111) Lecaron, père d'émigré à Marieux ;

An III. — 2 brumaire (f^{os} 124-125) le condamné Rivery, à Tainnil, — 16 brum. (f^{os} 161-162) Louis Degove, ex-Célestin reclus, — 24 brum. (f^{os} 190-191) le reclus Gabriel Roussel, ex-curé de Saint-Jacques, — (f^o 191) l'émigré Cayeux, ex-chapelain de Lambercourt, — Bibaut, père d'émigré, — (f^o 192) Bigorgne « ex-chanoine de la ci-devant cathédrale d'Amiens », — (f^{os} 192-193) l'émigré d'Hunolstein, à Martainneville-lès-Bus.

♦♦ *Frais des gardes-bois*¹

An II. — 21 fructidor (f^o 2) Gages annuels des gardes des bois de Fricamps et de Quevauvillers, provenant de l'émigré Gomer, fixés provisoirement à 400 livr. Les gardes les estimaient « de 5 à 600 livr. », tenant compte qu'à leur fixe de 200 livr. s'ajoutait « le sol pour livre du montant de la recette de la basse futaie et le bénéfice des layes de ladite coupe, plus une gratification sur la vente des arbres qui peut être évaluée à 6 deniers pour livre. »

An II. — 3^o sans-culottide (f^{os} 37-38) 6 deniers pour livre accordés à Jean-Baptiste Lesage, garde des bois d'Oissy, sur la recette des coupes.

An III. — 19 vendémiaire (f^{os} 97-98) Acompte de 400 livr. payé à Gabriel Mille, garde des bois du père d'émigré Gomer, à Bougainville. Il a exposé qu'il avait « annuellement : 1^o une somme de 200 livr. de gages fixes ; 2^o le profit des layes dans les coupes, qui lui produisait 120 livr. ; 3^o une somme de 100 livr. provenant des sous pour livres des adjudications des coupes de bois ; 4^o le tour du bois qui lui était abandonné et qui lui produisait 60 livr., outre un habit que lui donnait tous les deux ans ledit Gomer, et le gibier qu'il lui payait à 5 sols et 10 sols la pièce. » Il exerce depuis 1750. —

25 vend. (f^o 113) Délivrance d'acompte à François Delattre, de Dominois, garde du bois de la Haye provenant de la veuve Lameth. Il expose : « que la garde de ces bois était autrefois confiée à 3 gardes, conjointement avec ceux du département du Pas-de-Calais, que ces gardes avaient pour gages par chacun an, savoir 150 livr. en argent, 80 boisseaux de blé froment, 300 fagots, 3 gorges de gros bois, 2 tonnes de bière, leurs logements, les amendes et profits d'herbes. »

L. 136, (Registre.) — In-fol, feuillets 1 à 246, papier.

An III. 25 brumaire-27 nivôse « Registre du bureau des biens des émigrés. »

25 brumaire an III (f^o 1) Administrateurs présents : Patin, Crépin, Laurendeau, Mollet, Du Bellay, Damay et Demaux, secrétaire général.

♦♦ *Objets généraux* : 11 frimaire (f^{os} 52-53) Arrêté de ne pas viser les mandats que les districts délivrent aux pères et mères d'émigrés d'un secours provisoire de 40 sols par jour. « L'arrêté du Comité de Salut public du 21 messidor n'a pas été adressé officiellement au département, il l'a été directement aux districts, seuls chargés de l'exécuter. » — 21 frim. (f^{os} 86-89) Exécution de la loi du 25 brumaire confiant aux districts la formation de la liste des émigrés : inventaire des pièces qui doivent quitter les bureaux du département pour être envoyées aux districts. — 25 frim. (f^{os} 101-105) Même objet : renvois aux districts [de la Somme et à des districts étrangers (Saint-Quentin, Arras, Béthune, Beauvais, Breteuil, Grandvilliers, Chauny, Noyon, Reims, La Montagne du Bon Air ci-devant Saint-Germain-en-Laye, Mantes, Pontoise, Versailles, Bayeux, Neufchâtel, Riom, Louhans, Gex, Argentan, Besançon, commune de Paris). — 25 nivôse (f^{os} 237-238) Arrêté en 6 articles pour rappeler les commissaires des districts à l'exécution de diverses obligations concernant les inventaires et ventes des mobiliers d'émigrés.

♦♦ *Liste des émigrés. Radiations de* : 28 brumaire (f^{os} 5-6) Augustin-René Obry, de Ville-sous-Corbie. — (f^{os} 6-7) François-Félix Lefebvre, employé dans les bureaux des subsistances militaires, à Paris. — 1^{er} frimaire (f^o 19) Albert-François Lefournier, ci-devant Wargemont, demeurant à Paris. — (f^{os} 19-20) Tournier « homme de lettres, ancien professeur de mathématiques et de physique, » à Amiens. — (f^o 20) Antoine Naverre, ancien contrôleur des fermes ; Nicolas Perdu, ancien receveur de la ci-devant régie à Neufchâtel (S.-I.). — (f^o 21) Feu Louis-Marie Mailly (Voir encore f^{os} 91-92, 22 frimaire an III). — 10 frim. (f^o 50) J.-B. Vitasse et Marie-Françoise Compère, sa femme, à Fontaine-lès-Cappy. — 11 frim. (f^{os} 50-51) Michel-Charles-Louis Biencourt, ou Briencourt, de Rouen. — 17 frim. (f^{os} 92-93) Adrien-Jean-Baptiste Morgand, fils aîné.

¹ Voir la note précédente.

— 11 *nivôse* (f° 191) La veuve Lamyre et ses deux enfants. — 18 *niv.* (f° 214) Florent Brunel.

◆◆ *Liste des émigrés. Affaires diverses* : 12 *frimaire* (f°s 53-54) Le district d'Amiens est invité à répondre dans le jour à deux lettres qui lui ont été adressées pour obtenir des renseignements sur la date d'émigration du chanoine Navières. — 15 *frim.* (f°s 69-71) Marie-Catherine-Augustine Devienne, veuve Valicourt, demande à être rayée de la liste des émigrés du département de la Somme et à être réintégrée dans la jouissance de ses biens de Bécourt.

◆◆ *Administration des biens d'émigrés. Affaires diverses.* 1^{er} *frimaire* (f°s 17-19) Comptes de Thélu, agent de l'émigré d'Havré, à Wailly (Voir encore 3 *nivôse*, f°s 156-157). — 6 *frim.* (f° 26) Commission de Jean-Baptiste Devisme et Ch. Bizet, gardes du bois du Quesnoy, district d'Amiens. — 7 *frim.* (f°s 28-29) Comptes de Jean-Baptiste Houbart, à Marieux (restitution de sommes et meubles provenant de l'émigré Jovelet, curé de Pissy). — (f°s 32-33) Boucher, inspecteur des douanes dans le district d'Abbeville « expose que le citoyen Jean Lambert s'est présenté à la douane de Vallery-sur-Somme, à l'effet de faire franciser le navire "l'Aimable Javotte," mouillé dans le port dudit Vallery, qu'on a reconnu en prenant communication de ses papiers qu'un nommé Samatan de Marseille, condamné à mort, était propriétaire du bâtiment pour un seizième. » Le département ordonne la vente de ce seizième. — 8 *frim.* (f°s 34-36) Règlement de la question de propriété de la place de Bussy-lès-Poix et des arbres qui y ont été plantés. — (f°s 43-44) Par pétition du 20 mars 1793, Cailleux, Levarlet et Decormeille, de Guimerville près Senarpont (S.-I.), demandent que la Nation se substitue au « prince de Nasseau » seigneur de Senarpont. Celui-ci, en 1785, aurait donné l'ordre de rompre une digue servant à l'arrosage de leurs prairies de la vallée, et ils auraient été engagés dans des frais de procédure contre les auteurs de la rupture. Le département arrête de les débouter. « Les réclamants eux-mêmes reconnaissent qu'ils avaient abandonné leur affaire par égard pour le ci-devant prince de Nasseau,... on doit [croire] pour leur honneur qu'ils auront au moins le même égard pour la République et que c'est inconsidérément qu'ils ont donné leur pétition. » — (f° 44) Marie-Anne Sainte, veuve Thuilier, fermière à Bazincamps, demande le paiement de réparations faites à la commanderie de Beauvoir. — 9 *frim.* (f° 48) Paiement par Sellier, fermier de Biencourt, à Saint-Maulvis, de sa redevance de 1791. — 13 *frim.* (f°s 61-62) Jacques-Antoine Masson, cultivateur à Assainvillers réclame 44.410 livr. comme indemnité de dépossession de bail à lui due par Louis de Clermont. — (f° 62) Louis-

Jacques Thierry, cultivateur à Monsures, demande à abattre des arbres sis à Luzières. — 14 *frim.* (f°s 66-67) Pierre Buteux et Geneviève Dollin, sa femme, cultivateurs à Plouy-Domqueur demandent le bornage du marché de terre qu'ils tiennent de Boulanger, à Rivery-lès-Amiens. — (f° 67) Remboursement de contribution foncière payée par Mamé, fermier de l'émigré Berry, à Buire-sous-Corbie. — 15 *frim.* (f° 72) Nullité de la vente d'un jardin sis à Montdidier faite à Marie-Angélique Granvallet par les déportés Pierre et Jean-François Lefebvre, ses oncles, ex-prêtres. — 16 *frim.* (f°s 75-76) Les baux des bois de Bouvaincourt et autres provenant de l'émigré Rohault, en date du 31 décembre 1789, seront exécutés et les fermiers ne seront point troublés dans leur jouissance, s'agissant de bois taillis et non de forêts (voir encore 26 *nivôse*, f°s 243-244). — 17 *frim.* (f°s 77-78) Le département transmet à la Commission des revenus nationaux une pétition de Gambart, cultivateur à Hancourt, relative à la propriété de 243 à 244 journaux de terre labourable, sis à Hancourt, acquis 140.000 livr. du fondé de pouvoirs du citoyen Redern, saxon d'origine. — 22 *frim.* (f°s 90-91) Démolition de bâtiments provenant de la dame Dumazis, émigrée, à Andainville. Lecomte, notaire à Senarpont, acheteur des biens, est déclaré fol enchérisseur. — (f° 91) Commission de Vincent Hénique, garde des bois de Ferrières. — (f° 92) Il n'y a pas lieu à délibérer sur une demande de Hubert Faucon, négociant à Baizieux, qui réclame 40 verges de terre qui auraient été prises en 1769 à son beau-père par le seigneur d'alors. — 23 *frim.* (f°s 95-96) Nullité de la vente de biens sis à Beaucamps-le-Jeune, faite par François Fournier, prêtre absent, à sa sœur Marie-Catherine. — (f° 97) L'ex-prêtre Rose, non fonctionnaire public, reclus pour n'avoir pas prêté le serment décrété par la loi du 14 août 1792, a bénéficié d'un arrêté du Comité de sûreté générale du 13 *frimaire*, portant qu'il sera sur le champ mis en liberté et les scellés levés chez lui, s'ils ont été apposés. Il en sera référé audit Comité sur la question de savoir : « 1° si le mobilier du citoyen Rose étant vendu on doit lui en faire remettre le produit ; 2° s'il doit être renvoyé dans la jouissance de sa maison, quoique vendue récemment et si, dans ce cas l'adjudication doit être annulée. » (Cf. délibération du 7 *nivôse*, f° 173). — 24 *frim.*

(f^{os} 97-98) Poursuites à engager contre les locataires des biens provenant de l'émigré Valanglard, à Oissy, pour cause de coupes d'arbres indues. — (f^{os} 99-100) Pierre Vasseur, ex-fermier de Philippe-Augustin Gueulluy, à Rumigny, demande une réduction de redevance, « eu égard à la suppression du champart, objet principal de sa ferme. » — (f^o 106) Location à Eugénie Rouillier Choiseul de la maison occupée ci-devant dans le « cloître Nicolas » par le chanoine Caron. — 25 *frim.* (f^{os} 107-108) Jouissance d'une terrière enclavée dans les biens de l'émigré Vaudemont réclamée par les habitants de Coisy. — 27 *frim.* (f^o 121) Réclamation d'ormes par Louise-Françoise-Elisabeth Gueulluy, de Rumigny. — 28 *frim.* (f^o 125) Réparations à la ferme d'Huchenneville. — 29 *frim.* (f^{os} 125-127) « Pierre-Paul Savalette fils, l'un des commissaires de la Trésorerie nationale, créancier de Charles-Philippe Capet, ci-devant comte d'Artois, adjudicataire du ci-devant château de Pendé et d'une partie des arbres de haute-futaie et dépendances, le tout provenant de l'émigré Saint-Blimond... pose la question suivante : une créance hypothécaire liquidée sur un émigré doit-elle être reçue en paiement du prix d'un bien vendu sur tout autre émigré ?... » Débouté, sa créance n'étant pas liquidée. — (f^{os} 129-130) Pétition de François Halot, juge de paix à Amiens, relative à l'écoulement des eaux d'une maison nationale, sise rue de Metz. — (f^o 133) Réparations faites par Thiéry à la maison tenue en loyer par lui à Amiens de Douchet, prêtre reclus.

— 1^{er} *nivôse* (f^o 135) Loyer de la même maison. — (f^{os} 135-136) Deux arbres renversés par le vent dans les bois d'Aumâtre. — (f^{os} 136-138) Scellés qu'on a oublié de lever sur la bibliothèque de Goussencourt, père d'émigré, à Grivesnes. Réparations à ses maisons et moulins. Demande par le même de pommes à cidre. — (f^o 139) Loyer dû par Langevin, ex-curé de Longueau. — (f^{os} 140-141) Réclamation par François, propriétaire, contre l'établissement dans sa maison « Grande Rue Denis » d'un dépôt de meubles. — (f^o 142) Créances réclamées par Louis Guillemain Arnoult, ancien notaire, contre les héritiers Calonne-Courte-bourne. — 3 *niv.* (f^o 159) Mollet, receveur comptable à Feuquières-lès-Harbonnières, est autorisé à continuer la régie des ci-devant terres du condamné Soyécourt. — 4 *niv.* (f^{os} 163-164) Division de terres sises à Botteaux (?) et Laboissière entre la Nation, qui représente l'émigré Claude-Martial-Chrétien Sainte-Berthe, et Louis-Charles Bocquillon, juge du tribunal de district de Clermont-sur-Oise. — 5 *niv.* (f^{os} 165-166) Demande de réduction de redevance par Louis Caron, à Lœuilly, fermier de l'émigré d'Havré. —

6 *niv.* (f^o 169) Vente des pépinières à Vaux-sous-Corbie, Villers-Bretonneux et Bussy-lès-Daours. — 7 *niv.* (f^o 172) Loyer de la maison occupée ci-devant à Amiens par le prémontré Duchaussoy réclamé par Decayeux, ex-procureur. — 8 *niv.* (f^o 174) Coupe de bois demandée par Duval, cultivateur à Courcelles-sous-Thoix et Nampty. — (f^{os} 174-175) Remboursement aux fermiers de l'émigrée Floressac, Roger et Deflandre, d'Etinehem. — (f^o 176) François-Michel Petist, de Cottenchy, demande le remboursement de deux billets, l'un de 34.000 livr. souscrit par Delhomel, de Neuville-lès-Conty, l'autre de 5.000 livr. par Gomer. — 9 *niv.* (f^o 181) Philippe Wallon, épicier à Amiens, demande le loyer d'une chambre qui a servi à déposer les effets des Prémontrés. — (f^o 184) Louis Caullier, tonnelier à Conty, réclame la possession de deux journaux de terre sis à Luzières, défrichés par lui en 1778, usurpés par l'émigré Dehault-Delassus. — 11 *niv.* (f^o 187) Réparations à la maison du citoyen Saint-Elier (à Abbeville ?). — (f^{os} 189-190) Aubin Lejeune, marchand de tourbe et maire de la commune d'Harbonnières, demande à être « envoyé en possession de la faculté de tourber » 200 verges de prés acquises par lui le 14 novembre 1788 de Philippe-Hubert Delahaye, ci-devant seigneur de Vaux-sous-Corbie (Voir encore L. 137, f^o 176, 12 germinal an III. — (f^o 190) Elagage des arbres dudit Delahaye. — (f^{os} 190-191) Louis Droulette, concierge de la maison d'arrêt près le tribunal du district d'Amiens, demande le paiement d'une obligation de 800 livr. souscrite en sa faveur par le condamné Despréaux fils, représentant le prix des nourritures fournies audit condamné du 28 octobre 1793 au 29 floréal suivant. — 13 *niv.* (f^o 195) La veuve Depissy réclame le loyer des logements fournis aux volontaires qui lui étaient envoyés par de Buignes, curé de Saint-Michel. — 14 *niv.* (f^{os} 196-198) Moitié des biens de son père, Antoine-Nicolas, réclamée par Marie-Antoinette Mannessier, femme divorcée de Jean-Baptiste Mallet, ci-devant chef d'escadron de cavalerie, émigré. (Suite L. 139, f^{os} 236-237, 22 brumaire an IV.). — (f^{os} 199-200) Ensemencement de 14 journaux de terre à Ocoche provenant de Anne-Marie-Charlotte Monk (?) décédée. — (f^o 201) Constantin, ex-fermier de Vérac à Orival, demande le remboursement de labours et d'amendements. — 15 *niv.* (f^o 205) Remboursement à la municipalité de Laviéville des frais de culture des terres de Gaspard et Pierre Hochedé. — 16 *niv.*

(f^{os} 207-208) Claude-Charles Le Sellyer demande l'annulation d'une promesse de vente de maison faite au profit de Mancaux (?). — (f^o 209) Contestation de limites entre Pillon, arpenteur à Estrées, et Ducroquet. — (f^{os} 209-210) Pétition de Lefèvre « expositive qu'il y a une maladie épidémique dans le village d'Espagne, qui met sa vie en danger et celle de sa famille, ce qui l'oblige de retourner à Abbeville pour y résider, mais qu'il ne peut le faire qu'au préalable la maison ne soit évacuée par le citoyen Loyer, régisseur, » qui l'occupe pour ses bureaux et son logement personnel. — 17 niv. (f^o 210) Réclamation de loyer par Jérôme l'aîné, à Amiens. — (f^o 211) Remboursement de réparations faites à une maison de Conty, appartenant par moitié à Benjamin et Antoine Colnée, d'une part, et à Prévot, ex-curé déporté de Conty, d'autre part. — 19 niv. (f^o 219) Terrain revendiqué contre Bibaut par la commune de Chaulnes. — (f^{os} 219-220) Théodore Buttin, négociant à Doullens, réclame des meubles qu'il a prêtés au condamné Buchotte, alors qu'il était commandant temporaire de la ville de Doullens, « vers le 27 novembre 1793 ». — 22 niv. (f^{os} 220-221) Galand l'aîné se plaint qu'on ait enlevé, lors de la vente de la « maison de Boves », des jalousies, auges et râteliers, faisant corps avec l'immeuble. — (f^{os} 222-223) Redevances à payer par Feuilly, ex-fermier de l'émigré Mondragon, à Aumâtre. (Suite L. 139, f^{os} 18-19, 24 thermidor an III). — (f^{os} 223-224) Culture des bois défrichés du parc de Chaulnes. — (f^{os} 224-225) Florentin Jacques, fermier à Miannay des biens de l'émigré Sablé, demande une indemnité pour perte de terrain à lui causée par la confection du grand chemin d'Abbeville à Eu. — (f^o 225) Erreur d'arpentage au préjudice de Jean-François Grenier, de Péronne, acquéreur de biens provenant de l'émigré Folleville. — (f^o 227) Reprises sur les biens de l'émigré Selincourt demandées par Marie-Antoinette Mannessier, sa femme. — (f^o 228) Réduction de redevance accordée à Lesobre, fermier de de Noaille, à Equennes. — 23 niv. (f^o 230) Prix de réparations et réduction de redevance demandés par Donzelle, occupé de la ferme de Rivière, provenant de l'émigré d'Havré. — 24 niv. (f^{os} 231-232) Charles-Louis-Alexandre Canouville, demeurant à Gainville (?) (Marne) demande à rentrer en possession d'un domaine à Vignacourt et des moyens de subsistance. — (f^o 233) Refus d'allouer à la municipalité de Fourcigny, sur les biens de l'émigré Vérac « 20 pieds de bâtiments sur 16 de large... pour servir de maison commune ». — Autorisation de lever les scellés mis sur les papiers de Mareuil, à Contre, pour permettre à la municipalité de Contre de revendiquer contre ledit de

Mareuil quatre pièces de prés. — 25 niv. (f^o 239) Prétentions de la commune de Famechon sur 95 journaux, 94 verges de terres, prés ou bois possédés par Hennequin. — (f^o 240) André Hénissart demande le remboursement d'un prêt de 20.000 livr. qu'il a fait à Froissart, prêtre déporté, le 3 septembre 1792, par-devant Hecquet, notaire à Abbeville. — 26 niv. (f^{os} 241-242) Dettes d'Etienne Lecomte, prêtre déporté de Gauville, envers son neveu, Charles-François Henry. — (f^{os} 242-243) Indemnité accordée à Charles Baugrand, carrier à Conty, qui avait traité de l'ouverture d'une carrière avec Retourné, curé de Berny et, depuis, condamné à mort. — (f^{os} 244-245) Reprises à exercer par Marie-Charlotte Duchambge, épouse divorcée de Jacques-Antoine-Alexandre Courteville d'Hodicq, émigré. — 27 niv. (f^{os} 245-246) Réduction de redevance accordée à Ternisien, fermier du domaine de Soupliecourt, provenant de l'émigré Noaille.

♦♦ *Administration. Redevances en nature. Autorisations de les payer en argent accordées à :* 28 brumaire (f^o 11) Ch. Berly, cultivateur à Beaucourt, tenant à ferme « deux petits marchés de terre de 8 ou 9 journaux à la solle, appartenant à la citoyenne Paillart, veuve Briois, mère d'émigré... l'un... chargé de la redevance de 36 setiers de blé, mesure d'Amiens, et 24 livr. en argent, l'autre de 150 livr. seulement, payable aux termes de Saint-André et Pâques ; ledit exposant, obligé de satisfaire aux réquisitions s'est trouvé dans l'impossibilité de payer en nature... pour les années 1793 et 1794... » ;

— 14 frim. (f^o 63) les fermiers Leuillier, Bortelle et Boubert, d'Andainville, — (f^o 68) Jean-François Morel, fermier du tour du vivier du château. « Une partie du terrain affermé... est occupée par des arbres abattus et qui ont été vendus au profit de la République, ce qui empêche la fructuation de l'herbe et lui cause un grand dommage. »

♦♦ *Administration. Moulins.* 8 frimaire (f^{os} 41-42) Jean-Christophe Hadenque, de « Morlencourt¹ municipalité de Nesle, » expose « qu'il tient du ci-devant seigneur de Morlencourt, actuellement émigré, par bail devant notaires le 4 janvier 1770, un moulin et des terres à titre d'emphytéose pour 99 ans, moyennant 6 livr. de cens annuel et de 70 setiers de blé de redevance à la mesure de Roye, que la loi du 24 mai 1791 lui donne droit à une

¹ Corriger en Morlemont, hameau de la commune de Nesle.

réduction de cette redevance pour la suppression de la banalité coutumière qui était comprise dans la cession de 99 ans qui lui était faite par son bail, que cette réduction est encore fondée sur l'abolition des droits féodaux, qui ont donné lieu de bâtir plusieurs moulins dans son voisinage qui lui font un tort considérable ; en conséquence, il demande que sa redevance soit réduite à la valeur du terrain sur lequel est construit son moulin, ou qu'il soit procédé par expert à la fixation de la véritable redevance qu'il doit payer. » — (f° 45) Demande de réduction de redevance par la meunière Bouthors, de Treux, fermière de deux moulins de l'émigré Berry, l'un à blé et l'autre à huile, fondée sur la destruction de la banalité coutumière et de la féodalité. — (f°s 45-46) Moulin de Cléry : réparations. — 13 *frim.* (f° 60) Fuscien Petit, meunier de Bussy-lès-Poix, demande une réduction de redevance, attendu qu'il est privé de la consommation de la maison de la veuve Leclercq, absente. — 14 *frim.* (f°s 64-65) Moulin du Hamel-lès-Pierrepont : opposition à sa vente par Félix Fournier, cultivateur dudit lieu. — (f° 68) Moulin de Fricamps : troubles apportés par son prédécesseur au meunier actuel, Antoine Carpentier. 15 *frim.* (f°s 71-72) Moulin de Vaux-sous-Corbie : réparations. — 16 *frim.* (f°s 74-75) Moulin Feret, à Saint-Maulvis : réparations, débours réclamés par le meunier François Normand. (Suite L. 139, f°s 198-200, 8 brumaire an IV). — 19 *frim.* (f° 85) Moulins de Pierrepont et du faubourg Becquerelle : sursis à la vente. — 23 *frim.* (f°s 96-97) Moulin de Monsures : réparations. — 27 *frim.* (f° 120) Moulin de Taussac : le meunier Houbigant, demande une réduction de redevance, attendu la suppression de la banalité. — (f°s 120-121) Moulin de Dreuil près Airaines : réparations.

— 1^{er} *nivôse* (f°s 144-145) Moulin d'Assainvillers : enlèvement d'une halle bâtie par le meunier, Goulet, et vendue à Lapierre, de Godenvillers (Oise). — 7 *niv.* (f°s 172-173) Moulin de Pissy : paiement d'une meule. 11 *niv.* (f°s 187-189) Moulin de Saint-Aubin-Rivière : frais réclamés par le meunier, Antoine Beauvais. — 22 *niv.* (f° 225) Réparations au moulin de Villers-Campsart — 26 *niv.* (f° 245) à celui de Meigneux.

♦♦ *Administration. Rentes. Arrêtés concernant le paiement des créanciers de rentes.* Les noms des émigrés débiteurs sont entre crochets : 2 *frimaire* (f°s 21-22) Jean-Louis-Pierre Pingré et Pierre-François-Théodore Pingré [Berry, Louvencourt Rivière et Leclercq-Bussy]. — 5 *frim.* (f° 25) Proyard, Elisabeth, veuve Ledoux [Linart]. — 25 *frim.* (f° 108) La veuve Lagrené [Louvencourt]. — 26 *frim.* (f° 116)

Les frères Billot, d'Amiens et Herleville, créanciers du clergé de France.

— 1^{er} *nivôse* (f°s 134-135) Alexandre-François Delahaye, ancien militaire à Arras [Marie-Philippe Hubon-Delahaye, de Vaux-sous-Corbie]. — (f° 135) Marie-Madeleine Lhermitte, veuve Mallet, à Montdidier, [Charles Pilon, prêtre à Montdidier]. — (f° 141) Jean Royer et consors de Cambron [la veuve Leclercq-Bussy]. — (f°s 142-143) Claude Beauger, de Picquigny [Louvencourt et Leclercq]. — (f°s 143-144) La citoyenne Dubromel, d'Amiens, [Louis-Robert Fournier, prêtre émigré]. — (f° 144) Marie Dincourt, à Amiens [Louvencourt]. — (f° 145) Marie-Jeanne Boulenger, veuve d'A. Lecomte, laboureur à Fricamps [Leclercq de Bussy] ; Joséphine et Louise-Henriette-Alexandrine Ducluzel, à Noyon [Blanche-Elisabeth de Rouvroy]. — (f° 146) Marie « Gueulluy, veuve Labrassière, » à Rumigny [son neveu Gueulluy]. (Voir encore 9 *nivôse*, f°s 179-181). — (f° 147) La citoyenne Petit, veuve Daire, à Amiens [J.-François Louvencourt]. — (f° 148) « La citoyenne Gueulluy. » [son neveu émigré, Gueulluy]. (Voir encore 9 *nivôse*, f°s 179-181, (d'après ce dernier texte, il s'agit de Louise-Elisabeth Gueulluy), et L. 137, f°s 76-78, 25 *pluviôse* an III). — 2 *niv.* (f° 150) François Derveloy, à Amiens [feu J.-François Louvencourt]. — (f° 151) La veuve Delette, à Paris [Berry d'Essertaux]. — (f° 152) Jean-Louis Boutillier, à Amiens [Louvencourt]. — (f°s 153-154) Julie et Antoinette de Riencourt [leur frère aîné, Barbe-Simon]. — 4 *niv.* (f° 161) Marie-Josèphe Pollet, mineure, à Amiens [d'Anjubert]. — (f° 162) Ch.-Léonard-Quignon [la veuve Leclercq de Bussy]. — (f° 164) Nicolas-François Thibauville, cultivateur à Renancourt [Degomer]. — 10 *niv.* (f° 185) Le citoyen Riencourt et la citoyenne Tillette, son épouse [la veuve Leclercq-Bussy et ses enfants]. — 13 *niv.* (f° 193) Jean Parvillers, vigneron à Ferrières [Clermont de Fignières]. — 22 *niv.* (f° 225) Marie-Louise Dufriez, veuve Moilet [Charles-Marie Raynard, père d'émigré]. — 25 *niv.* (f°s 240-241) Marie-Jeanne Derevelle [de Berry, père].

♦♦ *Administration. Successions. Arrêtés concernant le règlement des successions de :* 8 *frimaire* (f°s 36-38) Marie-Madeleine Decourt. — 9 *frim.* (f°s 46-47) Jean-Baptiste Mauduit, parti d'Amiens pour l'Île-de-France, qui n'a pas donné de ses nouvelles depuis 1769. (Voir encore f°s 89-90, 21 *frimaire* an III et f° 246, 27 *nivôse* an III). — 10 *frim.* (f°s 48-50) Jeanne Antoinette Guilbert, décédée à Amiens (?) le 6 décembre 1786. (Voir encore

L. 137, f° 56-57, 19 pluviôse an III.) — 14 *frim.* (f° 67) Jean Goyer. (Voir L. 137, f°s 107-108, 9 ventôse an III). — 15 *frim.* (f°s 72-73) Philippe Pellé, au Mesnil-Domqueur. — 18 *frim.* (f°s 82-83) Louis Poulain et Cécile Lefèvre, sa femme, de Cottenchy. — (f°s 83-84) Marguerite-Françoise Beauvarlet, décédée à Abbeville en février 1793. — 19 *frim.* (f° 86) Jean-Philippe de Buignes, ex-curé de Saint-Michel d'Amiens. — 23 *frim.* (f°s 93-94) François-Marie Lemarchand, prêtre détenu, décédé le 21 messidor an II à l'hospice national de santé d'Amiens. — 24 *frim.* (f°s 98-99) Veuve D'Aumale. — 26 *frim.* (f° 113) Jean-Firmin Bellot, décédé à Corbie le 29 octobre 1791. — (f°s 116-117) Ducrot, à Taisnil et Namps-au-Mont. — 28 *frim.* (f°s 122-125) Claude Deflandre, manouvrier, et Marie-Madeleine Deflandre, tous deux d'Ailly-sur-Noye. — 29 *frim.* (f°s 127-129) Marie-Jeanne Dumont, femme Despreaulx. — (f° 129) Paré-Villevielle, à Corbie. — (f°s 130-131) Veuve Duchesne.

— 1^{er} *nivôse* (f°s 135-136) Pierre Duminy, d'Amiens. — 2 *niv.* (f° 154) Louvencourt (partage du bois Lecot, à Vignacourt). — 3 *niv.* (f°s 154-156) Pierre-Adrien Hochedé, décédé à Laviéville le 23 octobre 1793, et Armand Hochedé, ancien curé de Beaumont-Hamel, décédé à Amiens, le 13 vendémiaire an III. — 4 *niv.* (f°s 160-161) Les père et mère (décédés respectivement en 1778 et 1789) de Henri-Grégoire Ternisien, cultivateur à Fresnoy-Andainville, qui a son frère émigré. — 8 *niv.* (f°s 175-176) Rose Vasseur. — 9 *niv.* (f°s 184-185) Florimond Dimanché (?), décédé à Port-le-Grand, le 23 frimaire an III. — 11 *niv.* (f°s 185-186) Pierre-Jean Tillette, décédé à Buigny-Saint-Maclou le 20 octobre 1790, laissant 5 enfants. — (f°s 186-187) Jacques-Nicolas Leboucher père (son testament daté du 22 août 1775). — (f° 187) Jean-François Bourré, d'Abbeville, époux de Marie-Josèphe de Crécy. — 15 *niv.* (f°s 205-206) Jacques Coidy. — Jean-Antoine Choquelle-Courcellette. — 16 *niv.* (f°s 208-209) Denis Picard (à Flers-sur-Noye ?). — 18 *niv.* (f°s 213-214) Paré-Villevielle, à Corbie. — 19 *niv.* (f°s 214-216) Geneviève Desachy, femme de l'émigré Boyer, décédée le 18 brumaire. — (f°s 216-218) Joseph-Louis Albert Ailly de Chaulnes, décédé à Chaulnes en octobre 1792. — 22 *niv.* (f° 224) Berthe, ex-prêtre au faubourg de Noyon à Amiens. — (f°s 226-227) Lepage, de Sourdon. 23 *niv.* (f° 231) Louis Domont et Marie-Madeleine Maille. — 24 *niv.* (f°s 233-234) Geneviève Desachy, femme de l'émigré Boyer, décédée le 18 brumaire.

♦♦ *Administration. Arrêtés sur demandes de levée de séquestre, reconnaissance de droits divers,*

délivrance de meubles ou de moyens de subsistance, faites par des parents ou serviteurs d'émigrés ou déportés, savoir : 25 brumaire (f°s 1-3) Belloy, Catherine, veuve de Milleville, Marie-François-Isidore, demeurant à Avelesges. — 27 *brum.* (f°s 4-5) Bussy, Marie-Catherine-Charlotte, femme séparée de l'émigré Folleville. — 28 *brum.* (f°s 7-8) Gomer. — (f° 10) Lejeune, Marie, sœur d'un prêtre détenu « dans la maison d'arrêt dite Bicêtre ». — 29 *brum.* (f°s 11-15) Gouffier, Marie-Louise, femme divorcée de Choiseul. Sous réserve d'approbation du Comité de législation, il lui est accordé une provision de 10.000 livr. : « elle a fait preuve de son attachement à la Révolution en revenant en France du pays étranger où elle était avec son mari, alors ambassadeur, et où elle eût pu rester si elle eût été moins attachée à sa patrie... elle a ramené avec elle ses quatre filles, les seuls enfants qu'elle eût en son pouvoir, ses deux garçons étant alors éloignés et voyageant pour leur instruction avec un instituteur en Italie..., enfin cette citoyenne s'est toujours rendue recommandable par ses charités... »

— 1^{er} *frimaire* (f°s 15-17) Chevalier, Nicolas, jardinier à Amiens, frère de Louis, prêtre déporté. — 1^{er} *frim.* (f° 20) De Creuy, Elisabeth-Jacqueline, veuve Tourtier, demeurant à Moyencourt, nièce de Marie-Henriette Vacquette, à Bovelles. — (f°s 20-21) Bourdin, veuve Chassepot, à Pissy. (Voir encore f°s 94-95, 23 frimaire). — 11 *frim.* (f°s 51-52) La veuve Guilbert, née Vaillant, de Péronne. — 13 *frim.* (f° 57 et f°s 59-60) Antoine-François Lecaron, cultivateur à Marieux, résidant à Amiens (Suite 8 floréal an III, L. 137, f°s 224-225). (f°s 62-63) Huet, ex-chanoine de Nesle. — 14 *frim.* (f°s 63-64) Geneviève Théry, veuve de Jean-Pierre Mauroy, condamné à mort, demeurant à Hardecourt-aux-Bois. — 14 *frim.* (f°s 65-66) « Anne-Marguerite Bourgeois, ci-devant maîtresse d'école à Amy », qui est venue « demeurer à Havre-Libre, ci-devant Roye, chez le citoyen Prévot, ci-devant curé audit Amy, » emportant chez lui des meubles qui ont été séquestrés avec ceux du curé. — 15 *frim.* (f° 73) Marguerite Maillet, sœur du curé déporté de Neuilly-le-Dien. — 16 *frim.* (f° 77) La veuve Hennequin, née Joyeuse, propriétaire de la ci-devant terre de Famechon. — 17 *frim.* (f° 78-80) Joséphine Louvencourt, sœur d'émigré, et ses six frères ou sœurs. — 19 *frim.* (f°s 84-85) Delattre, régisseur des biens de la veuve Biron, à Boves. — 25 *frim.* (f°s 105-107) Marie-Charlotte, sœur d'Adrien-Antoine Lenoir, curé de Foucaucourt-hors-Nesle. — 26 *frim.* (f°s 111-112) Pierre Delahaye, se disant propriétaire de meubles déposés

au château de Saint-Aubin. — (f^{os} 112-113) Louis Alexandre Aubé, père d'émigré, à Damery : (Voir encore 1^{er} nivôse, f^o 138). — 27 *frim.* (f^{os} 117-118) Elisabeth, sœur d'Ignace Lefèvre, curé déporté de Saint-Acheul. — Cécile Canaple à Rainneville. — (f^{os} 118-119) La veuve Lelong, mère de l'ex-curé de Guignemicourt. — (f^{os} 119-120) Du Passage, considéré comme père d'émigrés. — 29 *frim.* (f^{os} 132-133) Jean-Baptiste-Adrien Tillette-Mautort, de Cambron, tuteur et au nom de Louis, fils, âgé de 5 ans, de Louis-François-Marie de Clermont-Tonnerre de Fignières, émigré.

— 1^{er} *nivôse* (f^{os} 147-148 et 148-149) Deux enfants en bas âge de la veuve Dusozay, condamnée. — (f^o 148) La sœur de Duboisle, curé de Davenescourt. — 4 *niv.* (f^{os} 162-163) Antoine-Albert-Joseph Haumer-Claibrocke, cultivateur à Liéramont, et sa femme Marie-Françoise-Charlotte Hugueny (ils ont fait tous les efforts possibles pour que leurs deux enfants, envoyés au collège anglais de Liège, revinssent en France, mais leurs instituteurs les ont fait partir pour la Hollande. Cas soumis à la Convention nationale). (Voir encore 23 *nivôse*, f^{os} 230-231). — 7 *niv.* (f^o 172) Angélique-Charlotte Verain, veuve d'Antoine-Joseph Didier de Fransures. — 8 *niv.* (f^o 174) La citoyenne Gouffier, d'Heilly. — (f^o 175) Armand Buland, maréchal à Doullens, père du curé déporté de Gézaincourt. — 14 *niv.* (f^{os} 198-199) Charles-François Malet, cultivateur à Occoches. — (f^{os} 200-201) Marie-Constance Legrand, cousine de Jean-Charles Legrand, ex-curé de Thoix, déporté. — 18 *niv.* (f^{os} 211-213) Catherine-Joseph (sic) Tillette, à Abbeville, épouse divorcée de Jean-Baptiste-Marie Mannessier-Selincourt, émigré. — 22 *niv.* (f^{os} 221-222) Le Roy, sergent-major au 2^e bataillon du 104^e régiment d'infanterie, qui, resté en garnison à Péronne l'hiver dernier, a laissé des effets chez Devaux, condamné. — 24 *niv.* (f^{os} 232-233) Marie Godin, à Quevauvillers, mère de Félix Lefèvre, émigré.

♦♦ *Administration. Demande de meubles, effets ou subsistances par des détenus ou reclus, savoir :* 28 *brumaire* (f^{os} 10-11) L'ex-chanoine Rose.

— 6 *frimaire* (f^{os} 25-26). L'ex-chanoine Pingré, reclus aux Carmélites. — (f^o 27) Honoré Paillart, ex-curé de Saint-Martin. — 7 *frim.* (f^{os} 29-30) Madeleine-Françoise-Josèphe-Marguerite Cacheleu, veuve de François-Joseph Leclerc, à Amiens. — 8 *frim.* (f^{os} 39-40) Cornet, ex-prêtre. (Voir encore 26 *frimaire*, f^o 117). — 14 *frim.* (f^{os} 67-68) Le citoyen et la citoyenne Lesieurre dit Croissy, détenus, demeurant ci-devant au Pont-de-Metz. — 17 *frim.* (f^o 80) Les citoyennes Cacheleux, Caumont et Vaillant, ex-religieuses détenues à la Providence.

— 18 *frim.* (f^{os} 80-81) La citoyenne Cacheleu, âgée de 86 ans et sa fille, détenues à la Providence. — 21 *frim.* (f^o 90) Martin, ex-chapelain de la cathédrale, reclus aux Carmélites. — 25 *frim.* (f^o 108) Navier et sa femme.

— 16 *nivôse* (f^o 207) Les trois frères Le Sellier, Claude, Pierre et Adrien. — 22 *niv.* (f^o 227) « Pétition de Marie-Catherine-Augustine Devienne ; veuve Valicourt, actuellement demeurant à Amiens, mère d'émigré, expositive qu'elle a été détenue ainsi que ses deux filles dans une maison d'arrêt... ; que, tandis cette détention, le district de Péronne a loué sa maison et vendu tout son mobilier, de manière qu'elle est sans ressource et accablée de dettes, pour quoi elle demande qu'on lui accorde 6.000 livr. à compte sur ce qui lui reviendra sur ses biens,... et en outre une somme par jour pour qu'elle puisse vivre et ses deux enfants. » (Voir encore L. 137, 1^{er} pluviôse an III, f^o 12). — 27 *niv.* (f^o 246) La citoyenne Creuy, veuve Tourtier, à Moyencourt. (Arrêté rapporté le 26 germinal an III, L. 137, f^{os} 204-205).

♦♦ *Frais du bureau des émigrés du département :* 1^{er} *frimaire* (f^o 21) Aux commis pour brumaire : 895 livr. — 21 *frim.* (f^o 89) Hanquier, chef du bureau, nommé receveur des domaines nationaux du district de Montdidier, est remplacé par Butel. — 24 *frim.* (f^o 101) Aux commis pour frimaire : 987 livr. ; fournitures pour ledit mois : 775 livr.

— 22 *nivôse* (f^o 227) Pour nivôse : commis : 1.262 livr. Menues dépenses et frais extraordinaires : 114 livr.

♦♦ *Frais du bureau des émigrés du district d'Amiens :* 1^{er} *frimaire* (f^o 21) Appointements des commis pour brumaire : 1.093 livr. — 5 *frim.* (f^o 25) Fournitures faites au bureau depuis germinal jusqu'au 30 fructidor : 1.087 livr. — 24 *frim.* (f^o 101) Appointements des commis pour frimaire : 1.041 livr.

♦♦ *Frais du bureau des émigrés du district de Doullens :* 28 *frimaire* (f^o 125) Appointements des commis pendant le trimestre de vendémiaire : 1.025 livr.

♦♦ *Frais du bureau des émigrés du district de Péronne :* 13 *frimaire* (f^{os} 57-58) Le district demande qu'il soit attribué au chef de bureau 3.000 livr., au sous-chef 2.400, au premier commis chargé des ventes 2.000, à un autre commis 1.500, à quatre commis expéditionnaires 1.000 livr. chacun, au total 12.900 livr. par an. Le département « considérant que par arrêté... du 8 messidor dernier les appointements des huit employés du bureau des émigrés ont été fixés au total de 10.400 livr. Par année..., que depuis cette époque

il n'y a pas eu une augmentation assez sensible sur les denrées de première nécessité pour donner lieu à l'augmentation demandée... » arrête qu'il n'y a lieu à délibérer.

— 13 *nivôse* (f° 195) Supplément d'appointements aux commis pour les mois de vendémiaire et brumaire, montant à 416 livr. Appointements desdits commis pour le mois de frimaire, 1.075 livr. Fournitures de bureau pendant ce même mois, 310 livr.

◆◆ *Frais faits pour la vente des biens des émigrés et reclus* : Artois (Ch.-Philippe-Capet, ci-devant comte d'), f° 245, — Berly, Jean-Baptiste, ex-curé, f° 133, — Bouquel, Jean-Guilain-Marie, à Beauval, f°s 157-158, — Clermont (Louis de), seigneur de Fignièrès, f°s 22-23, 116, 167, — Crussol, à Vraignes, f° 22, — Derivery, à Taisnil, f° 3, — Dessolles, Maximilien, à Amiens, f°s 166-167, — Flament, Nicolas, déporté, à Amiens, f° 167, — Fouquerel, Adrien, ex-curé, f° 133, — Gorguette, ex-chanoine, f° 133, — Lefebvre, déporté, à Amiens, f° 167, — Pingré, à Bussy-lès-Daours, f°s 76-77, — Trauel, Jean-Paul, reclus, à Amiens, f° 167, — Valanglard (Léonard Le Roy, marquis de), f° 206, — Villequier (d'Aumont de), f° 27.

◆◆ *Frais des notaires, commissaires, etc.* 7 *frimaire* (f°s 30-31) Rigaut, notaire à Querrieu et Marsille, cultivateur et chirurgien audit lieu, nommés arbitres pour la division de la succession Jean-Baptiste Poullain et Cécile Lefèvre, de Cottenchy. Journées réduites de 18 à 12 livr. — (f°s 31-32) Sainneville, notaire à Quevauvillers. — (f° 32) Valet, notaire [à Amiens]. (Voir encore f° 114, 26 *frimaire*). — (f°s 33-34) Les « agents forestiers de Chauny » pour leurs opérations dans les bois d'Esmerly, provenant de l'émigré Mailly-Nesle. — 12 *frim.* (f° 53) Joly, d'Amiens, à qui il reste dû 200 livr. sur les 800 qu'il devait toucher pour la confection du terrier de la seigneurie de Ferrières, dont il a été chargé en 1786. — (f° 54) Lecovesi (?), huissier à Doullens. — 13 *frim.* (f°s 54-57) 6.764 livr. aux officiers de la ci-devant maîtrise d'Amiens pour leurs opérations dans les bois du district d'Amiens, en 46 mandats sur les receveurs des bureaux de Picquigny, Amiens, Corbie, Conty, Poix, Airaines, Oisemont, Liomer. 331 livr. aux mêmes en 2 mandats sur le receveur d'Ailly-sur-Noye. 23 livr. aux mêmes pour leurs opérations à Sailly-le-Sec. Lesdits mandats au nom de Lamy, l'un d'eux. — (f°s 58-59) Duménil, commissaire du district d'Amiens. — (f° 59) Devaquer, juge de paix du canton de Miraumont. — (f°s 60-61) Hébert, commissaire du district d'Amiens, Casimir Bayard et Dufourmantelle, de celui de Péronne. — 27 *frim.*

(f°s 121-122) Dusevel, huissier à Doullens. — 28 *frim.* (f° 125) Hénocque, huissier à Gamaches. — 29 *frim.* (f° 132) La municipalité de Licourt.

— 4 *nivôse* (f° 166) Barloy, commissaire du district de Péronne. — 6 *niv.* (f°s 167-168) Grandhomme, notaire à Corbie. — (f°s 168-169) Louis-Jacques Thierry, cultivateur à Monsures, expert. — (f°s 169-170) Warnier, notaire à Hangard, et Soyer, cultivateur à Hamel. — 7 *niv.* (f°s 171-172) J.-Jacques Dominique Halot, ex-avoué à Amiens. — 9 *niv.* (f°s 176-178) Les officiers de la ci-devant maîtrise des eaux et forêts d'Abbeville. (f°s 178-179) Dubois, notaire à Ham. — 15 *niv.* (f° 204) Machart, notaire à Amiens. — Boucher, arpenteur à Hamel. — Soyer, juge de paix du canton d'Harbonnières. — (f° 205) Vassel, commissaire du district de Péronne. — 23 *niv.* (f° 228) Allard, régisseur des revenus de la veuve Capet-Orléans, à Albert. — (f° 229) Rouvillain, arpenteur. — (f° 230) Danicourt, ex-avoué au tribunal du district de Péronne. — 24 *niv.* (f° 235) Patour, commissaire-arpenteur du district de Montdidier. — (f°s 235-236) Charles Danicourt, commissaire du district de Péronne. — 26 *niv.* (f° 243) Rigaut et Marsile, de Querrieux, arbitres.

◆◆ *Frais des fournisseurs et domestiques* : 28 *brumaire* (f° 8) Divers tapissiers d'Amiens. — 5 *frimaire* (f°s 23-25) Henaut, maréchal à Bonnavy ; Maurice, serrurier à Corbie ; Payen, de Péronne, 100 livr. pour une année de logement de volontaires et 5 semaines de garnison pour le compte de Montaut, reclus. (Suite L. 139, f° 180, 4 *brumaire* an IV) ; veuve Compère, de Péronne : logement pour Sabinet, reclus. (Suite L. 139, f° 180, 4 *brumaire* an IV) ; Dague, manouvrier à Taisnil ; Viville, jardinier à Essertaux. — 7 *frim.* (f° 34) Rouillard, cabaretier à Boves « pour dépense faite chez lui par un détachement de 8 cavaliers du 26^e régiment venu à Boves avec le citoyen Petit, ci-devant administrateur du département, et par ordre du citoyen Courtin, ci-devant colonel dudit régiment et commandant temporaire de la commune d'Amiens. » — 8 *frim.* (f° 42) Angélique Bellette, cuisinière de Bigorgne, prêtre reclus. — 13 *frim.* (f° 59) Veuve Dollin, fournisseur de bandoulières pour les garde-bois (à raison de 14 livr. 10 sols pièce). — 15 *frim.* (f° 73) La veuve Savoie, servante de Laurent, ex-curé de Bovelles, déporté. — 16 *frim.* (f° 76) Transporteurs de grains de Laviéville à Péronne. — 18 *frim.* (f°s 81-82) Marc-Antoine Vigoureux, jardinier à Villers-Bretonneux ; transporteurs de grains de Martainneville à Abbeville. — 26 *frim.* (f°s 108-110) (Voir encore

L. 137, 24 pluviôse, f^{os} 75-76). Veuve Deheilly, cultivatrice, et Maurice Deheilly, tailleur d'habits à Longueau, fournisseurs de Langevin, ex-curé de Longueau. — 29 *frim.* (f^o 132) Rongeaux, brocanteur à Amiens.

— 1^{er} *nivôse* (f^{os} 133-134) Veuve Després et fils, marchands de vin à Amiens. — (f^o 134) Debonnaire, marchand de tourbes à Boves. — Daroux, tapissier à Amiens. — (f^o 138) François et André Rohault, couvreurs en ardoise. — (f^{os} 138-139) La servante de Leroux, prêtre reclus. — (f^o 139) Louis-Olivier, couvreur en ardoises à Bouillancourt-en-Séry. — (f^{os} 139-140) Lavallé, apothicaire à Amiens. — (f^o 148) (Suite L. 138, f^{os} 66-67, 14 prairial an III). Fourcy, homme d'affaires de l'émigré Derunes. — (f^o 141) Boullenger, maréchal et serrurier à Conty. — (f^{os} 141-142) Pedot, cultivateur à Boves, transporteur de fagots. — (f^o 143) La servante de Dupont, ex-chanoine de Vignacourt; Muquet, boucher à Airaines. — (f^o 144) Dijeon, tonnelier à Moyencourt. — (f^o 145) La servante de l'émigré Delahaye, à Vaux-sous-Corbie. — (f^{os} 145-146) Louis Mille, taillandier à Poix. — (f^o 146) La servante de feu J.-B. Havet, prêtre décédé en réclusion. (Suite L. 139, f^o 181, 4 brumaire an IV). — (f^{os} 146-147) Jean-Louis Morel, cabaretier à Amiens. — (f^o 147) La servante du chanoine Dubois, de Picquigny. — Basile, marchand de fer. — 2 *niv.* (f^o 149) Théodore Vacquez, maréchal à Frettemolle. — François Ducrocq, laboureur à Taisnil. — (f^{os} 149-150) Nicolas Beaucher, maréchal-ferrant à Daours. — (f^o 150) J.-B. Mortier, laboureur à Taisnil. — (f^{os} 150-151) La servante de Boulenger-Rivery, à Taisnil. — (f^o 151) Barny, miroitier à Amiens. — (f^{os} 151-152) Corroyer, charpentier à Saint-Fuscien. — (f^o 152) Goyard, maréchal à Boves. — (f^{os} 152-153) Barny, miroitier à Amiens. — (f^o 153) Caron, fils aîné, marchand à Amiens. — 4 *niv.* (f^o 161) Veuve Godart, imprimeur à Amiens. — (f^{os} 161-162) Dimpre, tailleur d'habits à Abbeville. — 6 *niv.* (f^o 170) Remboursement à Barbier, capitaine commandant l'artillerie, de sommes payées à divers fournisseurs. — 7 *niv.* (f^{os} 170-171) Les deux servantes de l'émigrée Ducluzel, « partie d'Amiens le 2 floréal dernier ». — 9 *niv.* (f^o 181) La servante de Lejeune, ex-chapelain (demande 90 livr. pour 18 mois de gages). — (f^{os} 181-182) Frion, cultivateur à Taisnil. — (f^o 182) Remy Franger, maréchal à Villers-Bretonneux. — Firmin Domart, laboureur et voiturier à Bussy-lès-Daours. — Jacques Cozette, serrurier. — (f^o 183) Hubert, cordonnier à Amiens. — Pierre Huard, marchand à Amiens. — 12 *niv.* (f^o 191) Joseph

Rouillard, charron à Boves. — 13 *niv.* (f^{os} 192-193) Mille, serrurier. — (f^o 193) Louis Balin, couvreur à Amiens. — François Destré, droguiste à Amiens. — (f^{os} 193-194) Bienaimé, plafonneur à Amiens. — (f^o 194) La veuve Després et fils, marchands de vin à Amiens. — La femme de charge de l'émigré Louvencourt l'aîné. — (f^{os} 194-195) La servante de basse-cour du même (gages de l'une et de l'autre, 106 livr. par an). — (f^o 195) Langlet, bourrelier. — 15 *niv.* (f^{os} 201-202) Agnès Wargnier, femme de Pierre Schouarte, officier au 1^{er} régiment de cavalerie à l'armée du Nord, ex-servante de Trumeaux, dit Laforet, ex-chanoine de Péronne. (Suite L. 139, f^o 181, 4 brum. an IV) — (f^{os} 204-205) Pierre Barbier, jardinier de Louis de Goussencourt, à Grivesnes. Gages 400 livr. par an. — 23 *niv.* (f^o 229) Bary, de Fricourt, transporteur de grains. — Drouard-Goguet, chargé de l'administration des bois et domaines dépendants de la ci-devant terre d'Albert. — (f^o 235) Charles Vaquette, jardinier à Camon. — 25 *niv.* (f^o 241) Coulombel, charpentier à Abbeville. (Suite L. 138, f^{os} 106-107, 29 prairial an III).

♦♦ *Frais des ouvriers* : 25 *brumaire* (f^o 3) Ouvriers agricoles employés à Heilly. Le fauchage de 7 jours de « saint foin » est compté 70 livr., celui de 50 verges de tramaine 3 livr., celui de la verge de luzerne 6 livr., celui du journal de bizaille 7 livr., celui du journal de lentilles ou « yvernage » 7 livr., celui du journal d'avoine 3 livr. 10 sols, celui du journal de pré 20 livr. — (f^{os} 3-4) Autres ouvriers employés à Heilly. Journées de bourrelier comptées 4 livr., de charretier 36 sols, ouvriers 40 à 16 sols. — 7 *frimaire* (f^o 32) J.-B. Capart, cultivateur à Vaux-sous-Corbie, employé à la culture des terres de l'émigré Delahaye, payé 1 livr. 15 sols par jour. — (f^o 34) Ouvriers bûcherons à Boves payés 2 livr. 10 sols par jour. — 13 *frim.* (f^o 59) François Fournier, cultivateur à Framerville. — 26 *frim.* (f^o 114) Ouvriers ayant travaillé dans les bois du Quesnoy, payés 2 livr. par jour. — 1^{er} *nivôse* (f^o 144) Manouvriers d'Essertaux. — 9 *niv.* (f^{os} 183-184) André Dutilleux, de Bussy-lès-Poix, batteur en grange (gages annuels 145 livr.). — 15 *niv.* (f^o 203) Journaliers à Essertaux payés 30 sols par jour. — 24 *niv.* (f^o 234) Semeurs de Villers-Saint-Christophe payés 106 livr. pour avoirensemencé 106 setiers de terre. — 25 *niv.* (f^o 238) Delarozière, Debéthune et Vigreux, manouvriers à Wailly, payés 15 livr. pour avoir employé 2 nuits à mesurer, ensacher et charger les grains de l'émigré de Croy.

♦♦ *Frais de garde des scellés de* : 28 *brumaire* (f^o 8) Debuignes, Jean-Philippe, ex-curé de Saint-

Michel d'Amiens. — (f^{os} 8-9) Chassepot, à Pissy. — (f^{os} 9-10) Fournier, prêtre émigré, à Amiens. — (f^o 11) Hue, Clément, ex-curé de Fricamps.

— 7 *frimaire* (f^o 30) Delahaye, à Boves. — (f^o 32) Croy d'Havré, à Wailly. — Retourné, ex-curé de Berny-sur-Noye. — Du Plouy. — 23 *frim.* (f^o 95) Saint-Martin, du Titre. — 26 *frim.* (f^o 114) Le chanoine déporté Caron, d'Amiens. — Demons l'aîné, père d'émigré, à Saint-Sauveur. — (f^{os} 114-115) Le chanoine reclus Lenfant. — (f^{os} 115-116) Le prêtre reclus Voclin. — 29 *frim.* (f^{os} 131-132) Despréaulx, condamné. — (f^o 132) Veuve Biron, à Boves.

— 3 *nivôse* (f^{os} 157-158) Rohault, à Beaucamps-le-Vieux. — 15 *niv.* (f^o 203) La citoyenne Rouvroy-Saint-Simon, au château de Berny. — (f^{os} 203-204) J.-B. Hubault, prêtre à Amiens. — 22 *niv.* (f^{os} 225-226) Ch. Noviau (?), ex-curé de Monsures. — 24 *niv.* (f^{os} 233-234) Geneviève Desachy, femme de l'émigré Boyer. — (f^o 234) Chassepot, père d'émigré. — 25 *niv.* (f^o 238) Le ci-devant vicaire de Brassy, déporté. — (f^o 239) La commanderie de Saint-Maulvis.

♦♦ *Frais de garde-bois*¹. Noter : Pauchet (J.-B. Bonami), ci-devant garde du bois Lecot à Vignacourt « actuellement juge de paix dudit Vignacourt. » (f^o 110). — Demandes diverses de garde-bois (f^{os} 202-203).

L 137. (Registre.) — In-fol., feuillet 1-247. papier.

An III, 28 nivôse. - 15 floréal. — Bureau des émigrés. — Délibérations.

28 nivôse an III (f^o 1) Administrateurs présents : Patin, Crépin, Damay, Laurendeau, Dubellay, Mollet et Demaux, secrétaire général. — 2 floréal an III (f^o 212) Administrateurs présents : Patin, Crépin, Damay, François, Goguet, Thierry, procureur général-syndic et Demaux, secrétaire général.

♦♦ *Objets généraux.* 28 *nivôse* (f^o 5) Dallery, receveur de l'enregistrement près le district d'Abbeville, demande l'annulation d'un bail sous seing privé, non enregistré, portant sur plus d'une année, daté du 5 septembre 1792 et consenti par un père d'émigré. Le Département arrête de passer outre à la pétition, « considérant que la loi du 17 frimaire de l'an second n'a indiqué aucun mode pour l'administration des biens des pères et mères d'émigrés, que les fonctions des autorités constituées se réduisent à établir seulement le séquestre sur leurs revenus, qu'aucune loi ne prononçant la nullité des baux sous seing privé non enregistrés faits par ces pères

d'émigrés, on ne peut quant à présent déposséder les fermiers de la jouissance des biens qui leur ont été loués légalement. »

— 17 *pluviôse* (f^o 48-49) Observations du Département au District d'Amiens sur un état de frais préparatoires à la vente des biens de Senarpont, Andainville, Vergies, Epauemesnil. « Le district est invité au nom du bien public à surveiller les opérations des commissaires, de manière à apporter la plus grande économie dans les frais d'administration ; il est conjuré de ne confier ces opérations qu'à des citoyens probes. » (Suite 18 pluviôse an III, f^{os} 50-51).

♦♦ *Liste des émigrés : 7 pluviôse* (f^{os} 21-22) Il n'y a pas lieu de considérer comme émigré Augustin-Joseph Ducroquet, « parti en 1781 pour les Grandes Indes avec Joseph Ducroquet-Ducandas, son oncle, capitaine d'un vaisseau marchand, » qui n'a pas donné de ses nouvelles depuis mai 1786. — 8 *pluv.* (f^{os} 24-25) Radiation de J.-B.-Nicolas Assaullé.

— 8 *floréal* (f^o 225) Augustin Hoyez, horloger à Amiens, qui « n'a disparu du territoire français que pour se soustraire aux persécutions qu'exerçait alors le régime de terreur contre un grand nombre d'honnêtes citoyens » ne sera pas réputé émigré. (Loi du 22 nivôse an III).

♦♦ *Administration des biens. Affaires diverses (Entretien, redevances, contentieux).* 28 *nivôse* (f^o 2) Fixation de la redevance à payer par Mathieu Quint, fermier de la ferme de Velennes, provenant de l'émigré d'Havré. — 29 *niv.* (f^{os} 6-7) Adoptant les principes consacrés dans un arrêté du 12 brumaire du représentant du peuple Sautereau, le Département annule la vente qui avait été faite des récoltes de Nicolas Vicart, cultivateur à Neuville, père de Stanislas Vicart, prêtre, qui a déclaré, le 26 août 1792, se déporter volontairement et se rendre à Ypres. — (f^{os} 7-8) Erreur dans la division de 66 journaux de terre appelés le Grand champ, sis à Allaines et provenant de l'émigré Folleville. — (f^o 9) Poursuites contre les délinquants qui ont enlevé des fruits provenant de Deleuze, ex-vicaire à Senarpont. — 30 *niv.* (f^o 9) Prétentions de la municipalité de Boves sur des biens provenant de la veuve Biron. (Suite 4 pluviôse, f^o 17). — (f^o 10) Restitution à Antoine-César Danzel, dit Duboffe, père d'émigré, du produit de ses récoltes « ne s'élevant qu'à 6.230 livr... tout au plus suffisant pour la subsistance de sa maison composée de 12 personnes. »

— 1^{er} *pluviôse* (f^{os} 10-11) Attribution à Antoine-Florent Leclercq, de Lannoy, d'arbres croissant sur

¹ Nombreuses délibérations ; celles qui ont paru insignifiantes n'ont pas été retenues.

un chemin au terroir de Buverchy. — (f° 11) — Restitution à Pierre-François Le Roy, propriétaire à Arras, d'un dépôt de 5.800 livr. fait le 16 juin 1786 au procureur fiscal du ci-devant duc d'Orléans, celui-ci « ayant prétendu que les immeubles par lui acquis de Pierre-Eugène Croismarre, ci-devant seigneur de la terre de Sailly-au-Bois, étaient tenus en fief d'Albert. » — (f°s 11-12) Bornage des bois, provenant de l'émigré Rohault, sis à Helicourt, Ambreville, Beaucamps et Bouvincourt. — 7 pluv. (f° 20) Réparations faites de leur propre initiative par la veuve Routier et Charles-André d'Arras, laboureurs à Villeroy, fermiers de l'émigré Louis-Bazile de Cacheleu de Frévent. — (f° 22) Restitution de mobilier à Josine Asselain, couturière à Amiens, arrêtée indument. — 8 pluv. (f° 24) Division entre Fontaine-Jourdain et la République de biens sis à Boves, provenant de la veuve Biron. — 9 pluv. (f° 25) Dépenses faites pour l'émigré Deherte par François Lecaillet, fermier à Ferrières. — (f°s 26-27) Prétentions contraires des municipalités de « La Chaussée et Tirancourt » et de Picquigny sur une même pièce de pré. — 12 pluv. (f° 31) Frais de garde du dépôt du mobilier appartenant aux déportés et reclus des canton et commune d'Amiens. — (f° 33) Expertise d'arbres dont Louise Gueulluy, de Rumigny, a l'usufruit. — (f°s 33-34) Partage des biens de Jacques Breton, ex-curé de Bernâtre, déporté. — 13 pluv. (f° 35) Récolte provenant du curé déporté de Bourdon : compte à rendre par la municipalité. — (f°s 35-36). Abattage d'arbres demandé par Marie et Françoise Fournier, de Thoix. — (f° 36) Refus de délibérer sur une pétition de J.-B. Durot, cultivateur à Bussylès-Poix, tendant à nommer command. — 14 pluv. (f°s 41-42) Usurpation sur les terres de la ferme du Cambot, près de Boves. — (f° 43) Annulation de la vente faite le 8 mai 1792 à Jacques Serpette, à Glimont, par Léger Bernard, curé déporté de Glimont. — Les habitants de Blangiel et Montmarquet demandent qu'il soit procédé par portions de 6 à 10 perches à la vente des taillis provenant de feu Penthièvre. — 15 pluv. (f°s 43-44) Régie des biens de Darry à Senarpont confiée à François Dubuisson. — (f° 44) Remboursement de frais faits par Henry, fermier de Saint-Blimond à Saint-Aubin-Rivière. — Réparation d'une maison à Abbeville, appartement à la veuve Blondin. — 16 pluv. (f° 46) Nicolas Boulnois, fabricant à Sarcus (Oise) est autorisé à arracher dans les bois de Menevillers des épines pour qu'il en puisse clore un terrain (destiné à faire une pépinière) qui dépend de la ferme d'Equennes, acquise par lui. — (f°s 46-47) Remboursement de frais à Berneuil, fermier

d'une des fermes de Watiéville, commune de Guibermesnil, provenant de l'émigré Levailant, — (f° 48) à Froideval, d'Authie, pour culture des terres de la veuve Deligny. (Suite 19 pluviôse, f°s 54-55). — 18 pluv. (f°s 49-50) Question de savoir si les ormes plantés sur l'avenue du château de Berry, à Essertaux, font partie de ses biens ou de ceux acquis par Jean Guidé, arpenteur public. — (f° 50) La municipalité de Villers-Campsart réclame l'ouverture d'une rue dans les terrains de l'émigré Montdragon. — (f° 51) Remboursement de frais de culture des terres du curé à Jean Pruvôt, de Montonvillers. — 19 pluv. (f°s 53-54) Créance de la mineure Parmentier, de Bretencourt, sur son tuteur Jean-Martin Parmentier, curé déporté de Courcelles. — (f° 55) Loyers dûs par Navière aux frères Bondu, tapissiers à Amiens ; — 20 pluv. (f°s 58-59) par Varache à Salère, tapissier à Amiens. — (f° 60) Les habitants du Quesnoy-sur-Airaines demandent, vu la disette de bois de chauffage, que les coupes de bois provenant de l'émigré Valanglard « soient vendues par petites portions et dans le bois comme par le passé, afin que l'indigent puisse s'approvisionner. » Observations, à ce sujet, du district d'Amiens, sur les « ruineux inconvénients » de l'arrêté du département du 20 frimaire (?)¹. — (f° 61) Remise à Marie Wilmot, anglaise demeurant à Amiens, d'une voiture qui lui a été indument confisquée. — 23 pluv. (f°s 66-67) Loyers dus en qualité de sous-locataire par Philippe de Buignes, ex-curé de Saint-Michel, à Vineux, sculpteur à Amiens, adjudicataire du bail à loyer de l'ex-presbytère de Saint-Michel ; — 24 pluv. (f° 70) par le prêtre émigré Létocart à la veuve du teinturier Caplier, à Amiens. — (f°s 70-71) Demandes diverses de plusieurs créanciers de Jacques Gadiffet, ex-curé de Croix. — (f° 71) Frais d'enregistrement réclamés par Hanquez, receveur au bureau d'Ailly-sur-Noye. — (f° 74) Bourson, instituteur à Bergerac, demande le paiement de 5.389 livr., en divers billets souscrits en sa faveur par le condamné Verdière, officier général. — (f° 76) Exercice de la faculté de remérer accordé à la veuve Claude Debray et ses enfants, à Folleville, à l'encontre de Louis-Alexandre Fouquerel, curé de Folleville, déporté. — 28 pluv. (f° 84) Réparations à une maison acquise par Desvignes, de Corbie, provenant de la citoyenne Martine Parée-Villevielle, décédée. — 29 pluv. (f° 86) Levée des scellés apposés sur les titres des frères Cocquerel,

¹ Il n'y a pas d'arrêtés de cette date au registre L. 136 (25 brumaire — 27 nivôse an III).

ex-prêtres, pour y retrouver la trace d'un dépôt à eux commis par Joseph Acart.

— 2 *ventôse* (f^{os} 90-91) Claude Longatte, cultivateur à Nurlu, demande à être mis en possession des biens donnés naguères à Charles Longatte pour lui assurer son titre clérical. — (f^o 91) Chopart, officier de santé à Bray, est reconnu jouir de 90 verges 1/2 à l'encontre de demandes de la Régie nationale, motivées par la mauvaise rédaction d'un acte notarié. — (f^o 92) Erreur d'arpentage commise au préjudice de Joseph Boulanger, d'Abbeville, acquéreur de biens de l'émigré Duploux. (Suite L. 139, f^{os} 24-25, 26 thermidor an III). — 4 *ventôse* (f^o 94) Il sera délivré à la veuve Leclercq de Bussy copie de l'arrêté du 29 décembre 1792 la concernant. Cette délivrance lui a été antérieurement refusée parce que « cet arrêté du 29 décembre est frappé de nullité par l'art. XXXI, section VI de la loi du 28 mars 1793 ». — 5 *ventôse* (f^{os} 96-97) Partage des biens possédés indivisément par Alexandre Chevalier, ex-curé de Villers-lès-Mayeux. — 9 *ventôse* (f^o 108) Restitution de fermages à Lambert, Desmartin et Grevin, acquéreurs de terres à Vismes provenant de l'émigré Duploux. — (f^{os} 108-109) Noël Bocquel, cultivateur à Gentelles, réclame 40 verges de terre formant fossé, au terroir de Thézy, dont Delattre, ex-agent du seigneur de Boves, se serait emparé. — 12 *ventôse* (f^{os} 109-110) Défrichements réclamés par leur auteur, J.-B. Sorel, cultivateur à Saint-Pierre-à-Gouy. — 13 *ventôse* (f^{os} 111-113) La gestion de ses bois séquestrés de Heilly est, sous réserve d'approbation de la Commission des Revenus Nationaux, confiée à Adélaïde-Marie-Louise Gouffier-Choiseul, mère d'émigrés. (L'exploitation par des étrangers, contraire aux procédés anciens, menace de tarir l'approvisionnement en bois de la ville d'Amiens). — 15 *ventôse* (f^{os} 115-116) Contrainte décernée contre Lequien, ex-receveur de l'enregistrement au bureau de Conty. — 21 *ventôse* (f^o 129) Réparations nécessaires aux bâtiments de Biencourt, père d'émigré, à Lincheux-Hallivillers. — 22 *ventôse* (f^{os} 130-131) Mauvaise foi de Ch. Fiquet, de Fluy, qui réclame un loyer pour avoir conservé le mobilier de Chochot, curé déporté de Fluy. — (f^{os} 132-133) Redevances en nature dues par Charles Berneuil, fermier de la ferme de Courchon, près Airaines. — 23 *ventôse* (f^{os} 133-134) Ajournement de la vente des biens (sis à La Faloise) de Joachim Delaporte, ex-vicaire à Serévillers, à raison d'une cession dont le bénéficiaire est Jean-François Possien, commis-greffier du tribunal du district de Breteuil. (Suite 22 germinal, f^o 193). — (f^o 136) Le Département refuse de mettre à la charge de la Nation la

construction d'un mur, que rendent nécessaire des travaux exécutés par l'émigré Bidé dans l'avenue de son château de Rogy. (Voir encore 21 germinal, f^{os} 189-190 et L. 138, f^o 210, 6 thermidor an III). — 24 *ventôse* (f^{os} 138-139) Antoine Barry, cultivateur à Fricourt, « la justice étant à l'ordre du jour,... s'adresse avec confiance à l'administration pour recouvrer » un demi-quartier de terre usurpé par le duc d'Orléans sur une pièce d'un journal lui appartenant, à travers laquelle passe le « petit chemin » de Fricourt à Albert, contre le bois. — (f^{os} 139-140) Firmin Dinez, de Lœuilly, se plaint de l'ombrage causé à sa terre par les bois nationaux. — (f^o 142) Vente d'une coupe d'osier provenant de l'émigré d'Havré. — 25 *ventôse* (f^{os} 142-143) Demons, père d'émigré, expose la mauvaise gestion de ses biens séquestrés. Il est autorisé à les gérer lui-même, à charge de rendre compte. — 26 *ventôse* (f^o 145) Marie-Anne et Madeleine Bonnard réclament contre l'attribution à Bonnard, ex-curé de Belloy-sur-Somme, d'un journal de terre qui leur appartient. — Vente de bois provenant de l'émigré « Plaincelve » par la municipalité du Hamel (canton de Corbie). — 27 *ventôse* (f^o 147) Réclamation de loyers par Pelletier, épicier à Amiens, propriétaire de la maison occupée par feu Geneviève Desachy, femme de l'émigré Boyer.

— 4 *germinal* (f^o 163) Opposition mise à la vente d'une maison de Picquigny, provenant de Barthelemy Dubois, curé déporté de Moufflers, par les quatre frères de ce dernier. (Suite L. 139, f^o 35, 4 fructidor an III). — 8 *germ.* (f^{os} 167-168) Paiement de la ferme de Drancourt, canton de Saint-Valery, acquise 80.000 livr. par Pierre Fouques, père d'émigré, le 13 mars 1792. (Suite L. 138, f^o 98, 26 prairial an III.) — (f^o 168) Erreur de 11 hêtres commise au détriment de Pierre Bègue, de Forest-l'Abbaye, acheteur de bois nationaux. — 9 *germ.* (f^{os} 171-172) Demande de la veuve d'Aumale qu'il soit sursis à la vente des bois de Taisnil. — 13 *germ.* (f^o 177) Remise à la veuve Boucher, d'Amiens, d'un lit qu'elle a prêté à l'ex-chanoine Dubois, décédé dans la maison de détention. — (f^{os} 178-179) Bail à loyer des jardins de Boves. — 14 *germ.* (f^o 180) Jacques Siffait ex-chanoine d'Abbeville, septuagénaire, qui demande la levée du séquestre mis sur ses biens, comme n'ayant pas prêté les serments requis, est renvoyé à se pourvoir à la Convention nationale. — (f^{os} 180-181) Refus de délivrer à Delahaye, d'Amiens s'en disant propriétaire, du mobilier d'église. — 17 *germ.* (f^o 183) Poursuites contre Jourdain, fermier de la ferme de Meigneux, qui refuse, le bail expiré, de se

retirer. — 19 *germ.* (f^{os} 186-187) Sursis à la vente des biens de Dainval, de Braches, accordé sur la demande de sa femme qui prétend à leur presque entière propriété, à raison de son contrat de mariage. — 22 *germ.* (f^{os} 193-194) Vente d'un arbre à faire par la municipalité d'Enguillaucourt. — 24 *germ.* (f^o 198) Guillebon, de Fricamps, « expose qu'il se trouve dans sa cour un pressoir appartenant au citoyen Degomer, père d'émigré ; qu'étant tenu de laisser sa cour ouverte pour la façon du cidre, ce dernier lui faisait annuellement gratis sa provision de cidre pour le dédommager de cette gêne ; pour quoi il demande qu'on lui continue cette petite gratification ». — (f^{os} 198-199) Subrogation d'Auguste Merlier, d'Amiens, à son coacquéreur défaillant. — (f^{os} 199-200) Réclamation d'un pressoir par le frère de Parmentier, curé déporté de Courcelles-sous-Thoix. — (f^o 201) Le district d'Amiens est autorisé à faire vendre sur place des glaces et une table de marbre du château de Selincourt. — 29 *germ.* (f^{os} 210-211) Subrogation à son coacquéreur émigré demandée par Michel Delgove, d'Epagne.

— 3 *floréal* (f^o 214) Une somme remboursée par Van Robais et neveux à Jean-Pierre Lefebvre-Wadicourt, d'Abbeville, père d'émigré, sera employée au paiement de la ferme de Cressy-Grange, acquise de la Nation par ledit Wadicourt. — 4 *flor.* (f^o 216) Prime allouée à Philippe Desaint, d'Amiens, pour avoir payé comptant le prix d'achat d'une maison provenant d'Augustin Marque, à Amiens. — (f^{os} 216-217) Semaines à fournir à la citoyenne Gouffier par ses fermiers d'Heilly et de Ribemont. — 7 *flor.* (f^{os} 223-224) Réfection des chemins de la forêt de Vignacourt. — 8 *flor.* (f^o 224) Levée des scellés apposés sur une des chambres de la maison du chanoine Decois, acquise par la veuve Lalouette. — Réparations à la maison de Goussencourt, père d'émigré, à Grivesnes. — (f^{os} 225-226) Refus d'autoriser l'hospice de Saint-Riquier à exploiter des bois pour son usage. — 9 *flor.* (f^{os} 229-230) Avance de fonds à la municipalité de Fransures, pour l'ensemencement des terres incultes de l'émigré Bidé-La Grandville. — 11 *flor.* (f^{os} 232-233) Réparations à la ferme de Septoutre, appartenant à Gomer, père d'émigré. — 12 *flor.* (f^o 236) Loyer dû à Deleau, marchand à Amiens, par le condamné J.-B. Lavette. — (f^{os} 236-237) Les fermiers de Gomer, à Lahoussoye, sont autorisés à payer leur redevance en assignats et non en nature. — 14 *flor.* (f^o 240) Nouvelle division de la ferme de Foy, municipalité d'Assainvillers. — (f^{os} 240-241) Partage de prés sis à Moislains, possédés indivisément par Philippe Capron, notaire à Moislains, et Antoine-Charles-Gabriel Folleville, émigré. — (f^o 241) Les fermiers des domaines nationaux, à Lahoussoye, sont autorisés à

payer leur redevance en assignats et non en nature. — 15 *flor.* (f^o 247) Loyer dû à la veuve Lebègue par Brailly, ex-curé de Sentelie.

♦♦ *Administration. Locations. 9 pluviôse* (f^{os} 25-26) Refus de louer à Joseph Lefèvre, saiteur, une maison provenant de Le Roux, vicaire de Saint-Sulpice, sise rue Blanquetaque. — 24 *pluv.* (f^o 75) Location à la veuve Glimont d'un appartement dans la maison de l'ex-chanoine Scellier, rue de Corbie, composé d'une salle et cuisine, deux chambres au premier, cabinet et cave sur le devant, moyennant le prix de 280 livr. — (f^o 76) Location à Paul Domon, « agent salpêtrier de la commune de Coisy » de 7 verges de terrain à Coisy, du loyer de 12 livr.

— 12 *ventôse* (f^o 110) Jean-François Olive, ex-curé de Saint-Maxent, obtient d'habiter 4 appartements du château de Martainneville-lès-Bus. — 17 *ventôse* (f^{os} 123-124) Adjonctions au cahier des charges dressé pour l'adjudication du bail à ferme de biens sis à Baizieux, provenant des émigrés Saisseval et de Rhune de Warsies.

— 15 *floréal* (f^{os} 242-243) Maison rue des Fossés, dont jouissait Roussel, curé de Saint-Jacques, demandée en location par Bettefort, juge de paix du 5^e arrondissement d'Amiens. (Suite L. 138, f^{os} 11-12, 24 floréal an III).

♦♦ *Administration. Redevances : Demandes de réduction fondées sur la suppression des droits féodaux ou sur des causes diverses, présentées par : 9 pluviôse* (f^o 26) Honoré-Bernard Goubet, de Flers, fermier de la terre de Saint-Saufliou, provenant de l'émigré d'Havré, par bail du 29 janvier 1787, stipulant une redevance de 5.000 livr. — (f^o 27) Marie-Jeanne Ternisien, veuve Claré, à Gauville, fermière de l'émigré Vêrac. — 13 *pluv.* (f^{os} 35-36) La veuve Cochois fermière de l'émigré Louis Balthazar-Marie Petipas. — 14 *pluv.* (f^o 36) Louis Horem, meunier du moulin à vent de Rollot, provenant de l'émigré Haucourt.

— 26 *germinal* (f^{os} 203-204) Scellier, cultivateur à Lafresnoye, fermier de l'émigré Vêrac.

— 9 *floréal* (f^{os} 227-228) Restitution à Desenclos, fermier du moulin de Vergies, du montant des rentes foncières seigneuriales dont le receveur des domaines à Oisemont a exigé le paiement, au nom de la Nation, représentant le marquis de Sablé, émigré.

♦♦ *Administration. Moulins de : 7 pluviôse* (f^{os} 22-23) Fricamps. — 13 *pluv.* (f^{os} 34-35) Vaux-sous-Corbie. — 2 *ventôse* (f^o 93) Thoix. — 15 *ventôse* (f^o 117) Béal

court (paiement de travaux faits par Vulphy-Saint-Solieux, charpentier à Wavans). — 16 *ventôse* (f^{os} 119-120) Blangy-sous-Poix. — (f^o 120) Beauval. — Rollot. — 29 *ventôse* (f^o 154) Picquigny.

— 14 *germinal* (f^o 181) Famechon. — 22 *germ.* (f^{os} 191-192) Aubvillers.

— 15 *floréal* (f^{os} 241-242) Monsures. — (f^{os} 243-244) Moulins à papier de Prouzel, appartenants à Gaillard, exploités par Charles-Joseph Deberny.

♦♦ *Administration. Rentes. Arrêtés concernant le paiement des créanciers de rentes ci-dessous désignés.* Les noms des émigrés débiteurs sont entre crochets. 29 *nivose* (f^{os} 5-6) Marie-Françoise Locquet, à Amiens [enfants de feu Jean-François Louvencourt et de Vignacourt, sa femme].

— 3 *pluviôse* (f^o 15) Austreberte-Perpétue Hecquet, veuve Aliamet [comte d'Artois]. (Suite 6 *ventôse*, f^o 101). — Marie-Claire Dincourt [Berry d'Essertaux]. — (f^{os} 15-16) Marie-Louise Dairaux, veuve d'Etienne Varin, à Grébault [Pion, curé de Grébault]. (Suite L. 139, f^o 127 ; 9 vendémiaire an IV). — 7 *pluv.* (f^o 19) Marie-Madeleine Ficquet, veuve Lefèvre [Gomer, gendre de Pingré, de Fricamps]. — (f^{os} 20-21) Antoinette Demachy [Louvencourt]. — (f^o 21) Geneviève Follet, à Amiens [Louvencourt-Rivière]. (Suite L. 138, f^{os} 88-89, 21 prairial an III). — (f^o 23) Jeanne-Madeleine et Louise-Félicité Reveillon [Berry d'Essertaux]. 9 *pluv.* (f^o 282) La veuve Canto [Saisseval, ci-devant propriétaire de la terre de Baizieux]. — 11 *pluv.* (f^o 30) Pierre-Jean Verani, à Fontaine [Goussencourt]. — 15 *pluv.* (f^{os} 44-45) Joseph Boucher, à Moreuil [la citoyenne Rougé-Lorraine-Elbœuf]. — 16 *pluv.* (f^o 45) Catherine Boutillier [Jean-François Louvencourt]. — 20 *pluv.* (f^{os} 57-58) Les sœurs Revellois, d'Amiens [Louvencourt]. — (f^o 58) Marie-Josèphe Demouchy [prince de Nassau]. — 19 *pluv.* (f^o 56) Gaillard d'Auberville, émigré [Gaillard-Framicourt]. — 20 *pluv.* (f^{os} 60-61) François Derveloy, d'Amiens [Louvencourt]. — (f^o 61) Jean-Roger-Alexandre Riencourt et la citoyenne Tillette-Cambron, son épouse [les mineurs Leclercq]. — 24 *pluv.* (f^o 74) Antoine-François Vignon, notaire à Abbeville [feu François-Xavier-Félix-René Boullenger de Rivery]. — La citoyenne Boullanger-Delamotte [Valanglard]. — (f^{os} 74-75) Marie-Catherine Lapostolle, à Lignière-en-Chaussée [Jérôme-François Lapostolle, prêtre déporté]. — (f^o 75) Rose Linard, à Péronne [Alexandre-David, Linard, d'Aveluy]. — 25 *pluv.* (f^{os} 76-78) Louise-Elisabeth Gueulluy. (Cf. L. 136, f^o 148). — (f^o 80) Jeanne-Louise de Beuvry, veuve de Nicolas Carvoisin et sa fille, de Saint-Julien-Royaucourt près Laon [Louis-Nicolas Carvoisin]. — (f^o 81) Verdelin-

Kuntel, à Harliville ? [la citoyenne Saint-Simon, propriétaire à Bevry (Berny ?)]. — Antoine Fresnoy, cordonnier au Chaussoy-Epagny [la citoyenne Gouffier]. — (f^{os} 81-82) J.-B. Gaffet, de Berny [la citoyenne Saint-Simon]. (Arrêté rapporté le 5 *germinal*, f^{os} 164-165).

— 1^{er} *ventôse* (f^{os} 87-88) Marie-Antoinette Noblesse, d'Airaines [Louvencourt]. — 2 *ventôse* (f^o 93) La citoyenne Brunel, femme Diou, d'Amiens [Berry]. — 7 *ventôse* (f^o 102) Roch-Augustin Hareux et son épouse, d'Amiens [Boullandière]. (Suite L. 138, f^{os} 96-97, 25 prairial an III). — 8 *ventôse* (f^{os} 103-104) La veuve Lagrené [Louvencourt-Béthencourt]. — (f^o 104) Charles-Léonard Quignon, rue des Cordeliers [Leclercq de Bussy]. — 18 *ventôse* (f^{os} 124-125) Le citoyen Gondevin et la citoyenne Lamory, d'Abbeville [Clémenceau.] — 19 *ventôse* (f^{os} 125-126) François Sueur, d'Abbeville et sa femme [Dumaisniel, de Brailly]. — (f^o 126) Véronique Bourgeois, de Saint-Riquier [id.]. — 21 *ventôse* (f^o 128) Marie-Charlotte-Françoise Duliège, de Paris [Louis-François-Paul Tillette d'Eaucourt]. — 22 *ventôse* (f^{os} 131-132) Françoise-Marguerite-Josèphe Cacheleu, veuve de François-Joseph Leclercq, demeurant à Amiens, se disant créancière d'une rente viagère de 3.000 livr. à raison de son contrat de mariage. — 24 *ventôse* (f^o 140) Dupuis, de Quevauvillers, créancier d'une rente viagère de 15 setiers de blé dus par Gomer, père d'émigré. — 29 *ventôse* (f^o 154) Thérèse Féret, femme Joly, servante et créancière de feu François-Gabriel Dangest, ancien procureur. — (f^o 157) La citoyenne Girault, veuve de Louis-Joseph Gaillard, créancière d'une rente viagère de 7.000 livr. à raison de son douaire.

— 3 *germinal* (f^o 160) Louis-César de Lance et Marie-Louise Langoille, sa femme, de la Fère [Alexandre-François Aubé-Bracquemont l'aîné]. — (f^{os} 160-161) Les héritiers de François-Alexandre Macquerel [J.-B. Rouillé]. — (f^o 161) Marie-Louise Poulet, de Montdidier, [Goussencourt]. — 10 *germ.* (f^{os} 172-173) Marie-Françoise Locquet, d'Amiens [enfants de Jean-François Louvencourt et François Chassepot]. (Suite L. 138, f^o 107, 29 prairial an III). — (f^o 173) J.-B. Marie-Robert Jourdain, d'Amiens [Louvencourt-Béthencourt]. (Suite L. 138, f^o 117, 2 messidor an III). — 12 *germ.* (f^o 176) Marie-Charlotte-Madeleine-Gilberte Gorguette, femme Briois [Tillette d'Eaucourt]. — 15 *germ.* (f^o 182) Tavernier, d'Amiens [les émigrés Ducluzel]. — 21 *germ.* (f^o 187) Philbert Roucoux, d'Abbeville [Tillette d'Eaucourt]. — (f^{os} 187

188) Félicité Lucas, de Mautort [Boubert, de Long]. — (f° 188) Louis-Charles-Théodore de Roussen, d'Abbeville [Leblond-Duploux]. — 22 *germ.* (f° 191) Marie Lefebvre [Dumaisniel dit de Brailly]. — (f° 192) Pierre-Alexandre Lefebvre, notaire à Abbeville [Jacques-Josse Froissart, ex-chanoine de Saint-Wulfran]. — 25 *germ.* (f°s 202-203) Marie-Madeleine-Françoise Dacary, veuve de J.-B. Loisel le Gaucher [Jean-Nicolas Loisel Le Gaucher, de Rue]. — 26 *germ.* (f° 203) Danglas, médecin à Amiens [le condamné Ange-Guilain-Alexandre-Joseph Baulincourt, de Beauvoir-Rivière]. — (f° 204) J.-B.-Marie-Robert Jourdain, d'Amiens [Liquois, dit Beaufort]. — 29 *germ.* (f°s 207-208) Ch. Lebrun, président du bureau de conciliation près le district d'Amiens et, Gressier, notaire à Corbie, [Adélaïde-Marie-Louise Gouffier, épouse divorcée de Choiseul].

— 4 *floréal* (f° 219) Marie-Félicité-Adélaïde Cambray et Marie-Henriette-Christine Cambray, créanciers d'une rente viagère de 10.000 livr. à elles léguée par feu Louis-Charles Gouffier. — 6 *flor.* (f°s 221-222) Marie-Thérèse Cauvel de Sureuil [Goussencourt, père d'émigrés]. — (f°s 222-223) Marie-Anne-Thérèse Boitel, veuve Masson [J.-B. Rouillé, père d'émigrés]. — 11 *flor.* (f°s 231-232) Marie-Adélaïde Gomer, veuve Linard, à Arras, créancière d'une rente viagère de 5.000 livr. à elle due par son fils émigré Nicolas-David Linard. — (f° 234) Françoise et Victoire Loisel, créancière d'un quint viager sur 4 fermes du district d'Abbeville appartenant à leurs parents émigrés. (Suite L. 139, f°s 42-43, 6 fructidor an III.). — 12 *flor.* (f°s 235-236) Marguerite Delaforge, veuve Nupieds, à Malpart [Louis de Clermont de Fignièrès, émigré].

♦♦ *Administration. Règlements de successions. Arrêtés relatifs aux successions de :* 28 *nivôse* (f° 1) Jacques-François-de-Paul Morel et Louise-Claire d'Aumale, sa femme. — François-Henri d'Ardivilliers et Jeanne-Marguerite-Alexandre de Coppiquenne (?). — (f°s 1-2) Pierre Famechon. — (f°s 2-3) Jean-Henry Dippres, de Croquoison. — (f°s 3-4) Pierre Lorient, marchand fripier, à Albert et Marguerite Demametz, sa femme.

— 1^{er} *pluviôse* (f°s 12-13) J.-B. Vallart, vitrier à Amiens. — 12 *pluv.* (f°s 31-32) J.-B. Bagnole, prêtre. — (f°s 32-33) « Samuel Vidal, originaire de Dantzick, pays soumis à la Prusse, décédé marchand de lunettes et d'almanachs en cette commune ». — (f°s 33-34) La citoyenne Decourt. — 13 *pluv.* (f° 34) Marie-Madeleine de Saint-Blimond, veuve de Joseph Leclercq. — 14 *pluv.* (f°s 36-37) Les père et mère de Joséphine et Scolastique Chopart, demeurantes à Morcourt. — (f° 41) Louis Martin, à Amiens (?). —

(f° 42- « La femme d'Artois ». — 16 *pluv.* (f° 46) Marguerite Simeu (?), de Doullens (?). — 19 *pluv.* (f° 54) Catherine Devauchelle, ancienne domestique de Langevin, curé de Longueau. — 22 *pluv.* (f° 62) Firmin Bosquillon et Catherine-Françoise Rangueil, décédés à Montdidier. — (f° 63) Augustin Hoyer, horloger à Amiens. — 24 *pluv.* (f° 73) Coddevel, perruquier à Amiens.

— 1^{er} *ventôse* (f°s 88-89) Pierre-François de Vaulx, rentier à Péronne, condamné à mort. — (f°s 89-90) François-Félix-Xavier-René Boulanger dit Rivery, condamné à mort. — 6 *ventôse* (f° 100) Adrien Morel, père de Jean François, prêtre déporté. — 12 *ventôse* (f°s 110-111) Martine Paré-Villevieille, à Corbie. — 15 *ventôse* (f°s 116-117) Marie-Françoise Jérôme, épouse Delacourt, décédée à Amiens. — 17 *ventôse.* (f° 121) Cécile Mantel, épouse Couvreur, d'Amiens, mère de Jean-François Mantel, curé déporté de Favières. — 23 *ventôse* (f° 135) Arline Pavé, décédée à Corbie. — 29 *ventôse* (f°s 152-153) « Claude-François-Félix Boulanger de Rivery, ancien magistrat d'Amiens. »

— 4 *germinal* (f°s 162-163) Marie-Anne Duquesne, femme d'Eloy Folly, cultivateur à Frégicourt. — 13 *germ.* (f°s 179-180) Chassepot. — 21 *germ.* (f°s 188-189) Jean-François Louvencourt et Joséphine Wignacourt. — 24 *germ.* (f° 199) Jacques Coidy, marchand à Amiens. — 29 *germ.* (f° 209) Choquel-Courcellette. (Suite L. 140, 22 *nivôse*, an IV, f° 111).

— 12 *floréal* (f° 235) Marie-Charlotte Dargnies, à Amiens. — 13 *flor.* (f°s 237-238) Geneviève Sachy, femme de l'émigré Boyer. — (f° 238) J.-B. Masse, cultivateur décédé à Fréchencourt en 1789. — 15 *flor.* (f°s 244-245) Antoine Harmaville et Jeanne Queslin, sa femme, à Corbie et environs.

♦♦ *Administration. Reconnaissance de droits divers, délivrance de meubles et de secours en faveur des parents d'émigrés ou déportés ou de divers individus dénommés ci-dessous :* 1^{er} *pluviôse* (f° 12) Les enfants de feu Jean Lefèvre, à Cappy, copropriétaires avec Jean-Charles Lefèvre, déporté. — 4 *pluv.* (f° 18) Constance Fouquerel, d'Amiens, sœur de Firmin Fouquerel, prêtre émigré. — 9 *pluv.* (f° 25) Alexis Bourry, d'Amiens, qui « par humanité » a prêté des meubles au prêtre reclus Boulanger. — (f°s 27-28) Delahaye (meubles au château de Saint-Aubin). — 12 *pluv.* (f°s 32-33) Joseph Caïn, marchand à Amiens (montre d'argent). — 14 *pluv.* (f° 37) La domestique du reclus Hubaut.

— 21 *ventôse* (f° 129) Jean Tinker, anglais demeu-

rant à Abbeville (cheval, voiture, etc..., indument séquestrés). — (f° 130) Mareuil (bois de chauffage).

— 6 *germinal* (f°s 165-166) Goussencourt, père d'émigré, à Grivesnes (bois de chauffage). — 23 *germ.* Marie-Catherine-Josèphe Mannessier, épouse d'Alexandre-Nicolas-David Linard, à qui il est accordé un secours de 4.000 livr., attendu les reprises auxquelles elle a droit à raison de son contrat de mariage. (Suite L. 138, f°s 149-150, 15 messidor an III). — 24 *germ.* (f°s 198-199) Lavette fils, sellier à Amiens, à qui il est accordé la moitié du prix de vente du mobilier de son père. — 25 *germ.* (f°s 201-202) Antoinette-Marguerite Boula, femme séparée de Charles-Louis Dainval-Braches, émigré.

— 3 *floréal* (f° 214) Deseales, père d'émigré. — (f° 215) Jean-Pierre Lefebvre-Wadicourt, d'Abbeville, père d'émigrés. — 4 *flor.* (f° 217) Joséphine et Désiré Louvencourt, sœur et frère d'émigré. — 12 *flor.* (f° 236) Delahaye, d'Amiens, propriétaire de meubles déposés au château de Saint-Aubin (-Montenoy). — 13 *flor.* (f°s 238-239) Gomer, père d'émigré, à Quevauvillers (bois de chauffage). — 14 *flor.* (f°s 239-240) La veuve Pingré, née Deherte (remise des meubles invendus de sa maison d'Amiens et du domaine de Ferrières, conformément à la loi du 13 ventôse an III). — (f° 241) Charles-François Montigny, prêtre reclus mis en liberté.

◆◆ *Frais du bureau des émigrés du département : 22 pluviôse* (f° 65) Augmentation des traitements des employés en exécution de la loi du 4 pluviôse. Sont mentionnés : le chef de bureau Butel ; les sous-chefs Roguin, Derville, Jumel, Papin, Fauvel, l'expéditionnaire Poinsot.

— 26 *ventôse* (f° 145) Appointements des commis pour le mois de ventôse : 1.020 livr.

— 3 *floréal* (f° 216) Traitement et indemnité des commis pour germinal : 1.283 livr. Menues dépenses du garçon des bureaux.

◆◆ *Frais du bureau des émigrés du district d'Amiens : 29 nivôse* (f° 9) Mois de nivôse. Salaire des commis : 1.533 livr.

— 26 *pluviôse* (f° 82) Commis, indemnité : 431 livr. Appointements pour le mois de pluviôse : 2.102 livr.

— 26 *ventôse* (f° 145) Mois de ventôse : 1.358 livr. Fournitures : 1.863 livr.

— 17 *germinal* (f° 183) Frais généraux d'administration pour le trimestre de vendémiaire : Toupiole, chef du bureau des contributions, 1.334 livr. ; Wallois, papetier, 283 livr. ; Caron-Berquier, imprimeur, 228 livr. — 29 *germ.* (f°s 209-210) Fournitures pendant le trimestre de nivôse, 1.453 livr.

— 1^{er} *floréal* (f° 212) Traitement et indemnité des commis pour germinal : 1.958 livr.

◆◆ *Frais du bureau des émigrés du district de Doullens : 17 germinal* (f° 183) Indemnité aux commis pour le trimestre de nivôse : 425 livr.

◆◆ *Frais du bureau des émigrés du district de Péronne : 7 nivôse* (f° 23) Mois de nivôse : Appointements des commis, 1.075 livr. ; fournitures 425 livr.

— 9 *ventose* (f° 109) Traitement des commis pour le mois de pluviôse : 1.075 livr. ; fournitures 373 livr.

— 12 *germinal* (f°s 176-177) Indemnité aux commis (loi du 4 pluviôse an III) pour nivôse et pluviôse : 788 livr. Traitement et indemnité pour ventôse : 1.469 livr.

— 11 *floréal* (f° 235) Traitement et indemnité pour le mois de germinal : 1 602 livr.

◆◆ *Frais. Liquidation de frais préparatoires aux ventes de biens d'émigrés.* Artois (d'), f°s 36, 129, 233. — Blondin-Designy, f°s 129-130. — Bonnard, f° 161. — Bosquillon-Defrecheville, f° 121. — Boubers, f° 130. — Bouflers, de Rouvrel, f°s 118-119. — Boulanger-Rivery, f° 166. — Bouquet, f°s 29, 83. — Bridel, f° 161. — Clermont (de) de Fignières, f° 83. — Colbert (de Laroche, veuve), f° 24. — Courtebourne, f° 205. — Courteville-d'Hodiq, f° 221. — Domont, f° 205. — Dubois, f° 159. — Frémont-La-Rochefoucault, f°s 43, 185. — Gomer, f° 194. — Grouchet, f°s 43, 147. — Havré (d'), f° 86. — Houdelot, f° 94. — Jérôme, f°s 120-121. — Lafontaine-Solar, f°s 206-207. — Langevin, f° 183. — Leclercq, chapelain d'Hérissart, f° 159. — Leclercq, N., desservant de Saint-Gratien, f° 159. — Leclercq de Bussy, f°s 126-127, 205. — Leroy, f° 219. — Leroy-Valanglard, f°s 127, 142, 166, 206, 221. — Loisel-le-Gaucher, f° 221. — Louvencourt, f°s 163-164. — Mailly (de) f° 166. — Marchand, f° 233. — Marque, f°s 163-164. — Montdragon, f°s 42, 206. — Noailles, f°s 173-174. — Penthievre, f° 36. — Poullain, f° 127. — Ricouart, f° 161. — Saisseval, f° 157. — Saint-Blimond, f° 42. — Seglière-Soyécourt, f° 130. — Villequier (d'Aumont), f°s 161-162. — Williamson, f° 233. — Bois et immeubles provenant de divers émigrés : f°s 48-49, 50-51, 52, 61, 65, 86, 94-95, 103, 111, 115, 159, 164, 166-167, 185, 194.

◆◆ *Frais des notaires, commissaires, arpenteurs, etc.* 28 *nivôse* (f° 4) Bellot, notaire à Roye. — Le juge de paix « d'Havre-libre, ci-devant Roye ». — (f°s 4-5) Danicourt et Fresson, commissaires du district de Péronne. — 29 *niv.* (f°s 8-9) Pierre Froidure et Pierre Hédé, commissaires du district d'Amiens.

— 11 *pluviôse* (f°s 29-30) Personne, commissaire du

district de Péronne. — 14 *pluv.* (f^{os} 37-38) Decourt, huissier à Conty. — (f^{os} 38-39) Minart et Lemason, commissaires du district de Montdidier ; Piollet, crieur. — (f^o 39) Patour, commissaire du district de Montdidier. Mélange et Fauvelle, d'Hangest-sur-Somme estimateurs du mobilier. Roger, cultivateur à Vaux-sous-Corbie, estimateur du château de Vaux. Léon Crépin, commissaire du district d'Amiens. — (f^{os} 39-40) Lefèvre et Lemaire, commissaires du district d'Amiens. — (f^{os} 40-41) Bourgeois, commissaire à la vente des meubles des émigrés et prêtres déportés ou reclus du canton de Picquigny. — (f^o 41) Pouchain, commissaire du district de Péronne. Verrier, notaire et commissaire du district d'Amiens. — 18 *pluv.* (f^o 52) Jean Francière, arpenteur à Boves. — Patenotte, garde général à Conty. — 19 *pluv.* (f^{os} 52-53) La veuve de Pierre Vergne, arpenteur à Conty. — 20 *pluv.* (f^o 59) Minart, huissier. — (f^{os} 59-60) Grégoire fils, juge de paix d'Avre Libre. — 22 *pluv.* (f^o 64) Gabriel-Théodore Hennequin, arpenteur à Vaux. — 23 *pluv.* (f^o 67) Lefebvre, arpenteur, commissaire du district de Péronne. — (f^{os} 67-68) Minart, huissier, commissaire du district de Montdidier. — (f^o 68) Boissier, notaire et commissaire du district de Péronne. — Leclercq, commissaire arpenteur du district de Montdidier. — (f^o 69) Rigaut, notaire à Querrieux (avances et vacations montant à 5.097 livr.). — 24 *pluv.* (f^{os} 70-71) Claude-Louis Blériot, secrétaire-greffier de la municipalité de Croix et Nicolas d'Hervilly, officier municipal de Péronne. — (f^{os} 71-72) Hanquez, notaire et commissaire du district de Montdidier. — (f^o 72) Dumont, commissaire du district de Montdidier « pour faire donner les déclarations des biens d'émigrés. » — 25 *pluv.* (f^o 80) Hébert, commissaire du district d'Amiens dans le canton de Boves « pour presser la remise des états de consistance des biens appartenants aux étrangers, aux condamnés et aux prêtres déportés et établir le séquestre sur les mobiliers ». — Boitel, commissaire aux mêmes fins dans les cantons d'Airaines et Molliens-Vidame. — (f^{os} 80-81) Bernard, commissaire aux mêmes fins dans le canton de Picquigny.

— 2 *ventôse* (f^{os} 93-94) Pierre-Alexandre Magnier, de Marlers, commissaire du district d'Amiens pour l'administration des biens de la veuve Leclercq de Bussy. — 6 *ventôse* (f^o 97) Amand Legrand, arpenteur à Doullens. — (f^{os} 97-98) Dusevel, huissier à Doullens. — (f^{os} 98-99) Hautay, administrateur du district de Doullens. — (f^o 99) Boniface, membre du Conseil du district de Doullens. — (f^o 100) Fleur-Demontagne, « commissaire pour les inventaires et meubles d'émigrés et prêtres déportés du canton

d'Oisemont ». — 9 *ventôse* (f^o 104) Lorel, commissaire du district de Péronne. — Pillon, commissaire arpenteur du district d'Amiens. — (f^o 105) Mille, notaire à Sentelie, et Pelletier, de Quevauvillers, commissaires du district d'Amiens. — Valencourt, au Mesge, id. — (f^{os} 105-106) Lefebvre, à Molliens-Vidame, id. — (f^o 106) Delille, de Bernapré, et Grandvin, de Sénarpont, arbitres pour la division de la succession de François Houdelot, d'Oisemont. — Bernard, huissier à Picquigny. — 12 *ventôse* (f^o 111) Marotte, notaire à Gamaches. — 13 *ventôse* (f^o 114) Victor Fournier, commissaire du district de Péronne. — 17 *ventôse* (f^{os} 122-123) De Saint-Paul, notaire à Rollet. — (f^o 123) Patour, commissaire-arpenteur du district de Montdidier. — Grégoire, juge de paix d'Avre-Libre (Roye). — Jaudhuin, commissaire du district de Montdidier. — 21 *ventôse* (f^o 127) Louis Dupuis, ancien cultivateur à Sainte-Segrée, et J.-B. Poulet, notaire et ancien cultivateur à Lignières-Châtelain, experts à la ventilation du droit de champart de la ferme de Soupliecourt. — De Saint-Jullien, notaire à Rue. — (f^o 128) Dupont, notaire à Saint-Valery. — 24 *ventôse* (f^{os} 140-141) Rigaut, notaire à Querrieux, et Caron, marchand de tourbes à Dreuil, experts du district d'Amiens. — (f^o 141) Pillon, commissaire-arpenteur, Hébert et Hémerly, commissaires du district d'Amiens. — 28 *ventôse* (f^{os} 147-148) Rigaut, notaire à Querrieux. (Suite L. 139, f^o 38, 5 fructidor an III.) — (f^o 148) Gervin, commissaire du district d'Amiens. — (f^{os} 148-149) Degouy, id. — (f^o 149) Louis Dupuis, de Sainte-Segrée, commissaire du district d'Amiens pour procéder aux ventes de la coupe extraordinaire des bois d'émigrés dans les cantons de Poix et Lignières. — (f^{os} 149-150) Sorel, notaire à Poix. — (f^o 150) Grandhomme, notaire à Corbie. — Dupont, notaire à Saint-Valery, Michault, administrateur provisoire de la maîtrise des eaux et forêts d'Abbeville, et Doliger, garde général de la cid-devant maîtrise des eaux et forêts, commissaire du district d'Abbeville pour le martelage de bois d'émigrés. — (f^o 151) Marcotte, notaire à Abbeville. — 29 *ventôse* Revillon, notaire à Maison-Ponthieu. — (f^{os} 151-152) Bremart, arpenteur à Bouillancourt-en-Séry. — (f^{os} 152-153) Jaudhuin, de Berny-sur-Noye. — (f^{os} 156-157) Joseph Leens, père, commissaire du district d'Abbeville. — 30 *ventôse* (f^{os} 157-158) Jean-Louis Dague, maire de Fresmontier, expert-carrier. — (f^o 158) Delassus, commissaire à Vraignes. — Duval et Sombret, commis au district d'Abbeville (refus de viser deux mandats proposés par le district

d'Abbeville, pour travaux faits un jour de decadi).

— 1^{er} *germinal* (f^{os} 158-159) Officiers de la ci-devant maîtrise des eaux et forêts d'Amiens. — 7 *germ.* (f^o 166) Hanquez, notaire à Ailly-sur-Noye. — 8 *germ.* (f^{os} 168-169) Patenotte, garde général des bois nationaux du département. — 9 *germ.* (f^{os} 170-171) Saint-Riquier, commissaire du district d'Amiens. — (f^o 171) Louis Dupuis, de Sainte-Segrée, id. — Joly, de Vignacourt, id. — Montigny, huissier à Vignacourt, id. — 13 *germ.* (f^{os} 177-178) Jourdan, id. — (f^o 177) Brucamps id. — (f^o 179) Baudeloque, notaire à Amiens. — 14 *germ.* (f^o 181) Dufay, notaire à Domart-en-Ponthieu. — (f^o 181-182) Lottin et Marotte, de Gamaches, commissaires du district d'Abbeville à la vente de bois. — 15 *germ.* (f^{os} 182-183) Decayeu, arpenteur. — 18 *germ.* (f^o 184) Rabille, agent national de Falvy, commissaire du district de Péronne. — Coquerel, arpenteur à Maurepas et Villemant, notaire à Péronne. — (f^{os} 184-185) Commissaires du district de Péronne : Lorel, Bourdon, greffier d'Estrées-Deniécourt, Delattre, agent national de Lihons. — 21 *germ.* (f^{os} 190-191) Dufay, notaire à Domart-en-Ponthieu. — 23 *germ.* (f^{os} 194-195) Boissier, notaire à Montdidier. — (f^o 195) Minart, huissier à Montdidier, et Bertrand, marchand-tapissier à Montdidier, commissaires du district. — Fontaine, huissier à Montdidier. — Dupont, sergent de la commune de Moreuil. — Eloy Masse, fripier à Moreuil, estimateur. — Decaix, secrétaire greffier de la municipalité de Moreuil. — 29 *germ.* (f^o 209) Darly, maire, et Roussel, officier municipal de Rogy. 30 *germ.* (f^o 211) Chanteloux, juge de paix du canton d'Aubvillers et son greffier.

— 2 *floréal* (f^{os} 212-213) Lecus fils, huissier à Abbeville. — (f^o 213) Dequevauvillers, d'Abbeville, commissaire aux ventes du mobilier des émigrés. — 3 *flor.* (f^{os} 214-215 et 9 *flor.* (f^o 228) Dupuis, de Sainte-Segrée. — 5 *flor.* (f^{os} 219-220) Les administrateurs forestiers provisoires de la ci-devant maîtrise d'Amiens. — (f^o 220) Warnier, notaire à Hangard-en-Santerre. — Soyer, juge de paix du canton d'Harbonnières et son greffier. — Bully, commissaire du district de Montdidier. — (f^{os} 220-221) Boyenval, id. — 9 *flor.* (f^{os} 228-229) Sorel, notaire à Poix. — (f^o 229) Fleur-de-Montagne, commissaire du district d'Amiens. — Hémerly, de Quevauvillers, id. — 15 *flor.* (f^o 247) Wasse, arpenteur à Braches.

◆◆ *Frais des fournisseurs.* 28 *nivôse* (f^{os} 4-5) Lefèvre, tapissier à Péronne. — 29 *niv.* (f^o 6) Descoutures, juge de paix à Guignemicourt, fournisseur de pressoir et de différents travaux à la ferme de l'émigré Delassus. (Suite L. 138, f^o 116,

2 *messidor* an III). — Alexandre-François-Bernard Jourdain, officier de santé à Conty : « suivant une commission qu'il (*sic*) lui a été délivrée le 20 octobre 1784 par l'émigré d'Havré-Croy, il a été chargé de traiter dans les maladies ce dernier, sa femme, ses enfants, les domestiques qui lui étaient attachés, et les pauvres les plus nécessiteux des communes de Wailly et autres, sur lesquelles il avait des propriétés, sans être tenu de fournir aucunes drogues, moyennant un traitement annuel de 200 livr., non compris son logement et son chauffage ; et par un écrit souscrit le 5 septembre 1786 par la femme dudit d'Havré, d'après les ordres de ce dernier, ses appointements ont été fixés et payés à 425 livr. par an, à compter du 1^{er} janvier 1786, et 300 fagots, lesquels doivent lui être charriés avec son bois gratuitement... »

— 2 *pluviôse* (f^o 13) Revelle, maître boucher à Amiens. Sauterne, tailleur d'habits à Amiens. Veuve Alexis Lecomte, blanchisseuse à Boves. — 3 *pluv.* (f^o 14) Bouquel, marchand et Mellier, peintre, à Amiens. Lemaire, maréchal et taillandier à Morlancourt. — (f^{os} 14-15) Colonne, perruquier à Amiens (15 livr. pour « une année d'accomodage fait à de Buigne, ci-devant curé de Saint-Michel »). — 4 *pluv.* (f^{os} 17-18) Alexandre-François-Bernard Jourdain, officier de santé à Conty, pour soins donnés à Boulanger-Rivery et aux habitants de Taisnil (mention d'une épidémie qui s'est manifestée à Taisnil au commencement de l'été de 1793 et a duré 8 mois). — 7 *pluv.* (f^o 21) Fournisseurs divers de la citoyenne Desachy, femme de l'émigré Boyer, décédée le 17 brumaire. — (f^o 23) Pierre et François Lefèvre, bateliers à Amiens : ils réclament 1.274 livr. pour transport du port de Boves à Amiens de fagots provenant des bois de la veuve Biron, savoir 24.668 fagots en 1792 et 23.318 en 1793. — 14 *pluv.* (f^o 41) Bunchner, ébéniste à Abbeville. — 16 *pluv.* (f^o 45) Robert, marchand de vin à Ablon, près Paris. — (f^{os} 45-46) Tavernier, d'Amiens, fournisseur de vaisselle. — 19 *pluv.* (f^o 52) Lemaître, menuisier et peintre à Tagny (Taisnil). — (f^o 53) Finet, marchand faiencier à Amiens. — 20 *pluv.* (f^o 60) Etienne Boite (?), bourrelier à Lœuilly. — 22 *pluv.* (f^{os} 63-64) Veuve Labitte, à Orival (frais de voitures). — 23 *pluv.* (f^o 66) Nicolas Redé, cordier à Amiens. — 24 *pluv.* (f^{os} 72-73) Jacques Mahier, actuellement sergent à la 80^e demi-brigade, armée de Sambre-et-Meuse, créancier de l'émigré Carvoisin. — (f^o 73) Lapostolle, apothicaire à Amiens (Suite L. 139, f^o 14, 23 *thermidor* an III). — (f^{os} 73-74) Paris, couvreur à Amiens. — (f^o 76) Jacques Cozette, serrurier à Amiens. — 25 *pluv.* (f^{os} 79-

80) J.-B. Somon, menuisier au Chaussoy, fournisseur de l'émigré Mesgrigny, ci-devant commandeur de Saint-Maulvis. — (f° 81) Caron l'aîné, imprimeur à Amiens. — 28 *pluv.* (f°s 82-83) Charles Deparis, couvreur à Amiens. — 29 *pluv.* (f° 85) et 5 *germ.* (f° 165) Charles Caron, cultivateur à Boves, fournisseur de charrois pour la veuve Biron.

— 1^{er} *ventôse* (f° 87) Le Roy, brasseur à Bayonvillers. — 2 *ventôse* (f° 92) J.-B. Thuillier, dit Pistolet, marchand de tuiles à Vignacourt. — (f°s 92-93) Jacques-Barbe d'Honicourt. — (f° 93) Bruno Vasseur, couvreur à Amiens. — 5 *ventôse*. (f°s 95-96) Frais de voitures réclamés par Gavet, fermier de l'émigré Montmorency, à Ugny-l'Equipée. — 6 *ventôse* (f° 101) et 24 *ventôse* (f°s 141-142) Mille, marchand taillandier à Poix. 7 *ventôse* (f°s 102-103) Louis Roger, cultivateur à Fricamps. — (f° 103) Lemoine, tapissier à Amiens. — 13 *ventôse* (f° 114) Houzé, marchand de vin à Montreuil-sur-Mer. — 21 *ventôse* (f°s 128-129) J.-B. Jumel, charron à Ferrières. — (f° 129) Berger, cordonnier à Amiens. (Suite L. 138, f° 100, 27 prairial an III). — 22 *ventôse* (f° 131) Joseph Vinart, arpenteur à Croixrault, chargé avant 1790 de l'arpentage général de tous les bois de la principauté de Poix. — 23 *ventôse* (f°s 134-135) Veuve Traullé, marchande de draps à Abbeville. — (f° 135) Veuve Broqueville, aussi marchande de draps à Abbeville. — 27 *ventôse* (f° 146) Beauconsin le jeune, marchand de soies à Abbeville. — Veuve Leroy, épicière à Warsy. — 29 *ventôse* (f° 152) Gapennes, maréchal à Mons-Boubert. — (f°s 154-155) Antoine Péchin, chirurgien à Heilly, employé par la citoyenne Gouffier et sa maison aux gages de 110 livr. argent et 150 fagots de petit bois. — (f° 155) Michel Lhomme, peintre, vitrier et frotteur chez la même. — Pierre Honoré, menuisier, id.

— 9 *germinal* (f° 169) Niquet, brasseur de cidre à Contre. — (f°s 169-170) Hénault, maréchal à Heilly. — 14 *germ.* (f° 181) Boulanger, tailleur à Abbeville. — 18 *germ.* (f° 184) Obry et Baillieux, cultivateurs à Mesnil-Martinsart. — 19 *germ.* (f° 186) Deboffe, maréchal à Rumaisnil. — Philippe Courbet (de Saint-Riquier ?). — 22 *germ.* (f° 191) Lejeune, menuisier à Abbeville. — Lejeune, couturière à Abbeville. — (f°s 191-192) Nicolas Stibre, meunier au Fretoy (Oise). — (f°s 192-193) Bécot, boucher à Saint-Saulfieu. — 24 *germ.* (f° 200) Macron, boulanger à Amiens. — (f° 201) Tourbier, de Courcellette, transporteur de blés. — 29 *germ.* (f° 208) Deboffe, bourrelier à Fricamps. — Prouzel, marchand de bois à Neuville-Coppegueule. — Hénissart, d'Abbeville (avance de contributions). — Gibassier et Gavinet, marchands de vin à Beaune. — Boulfroy, menuisier à Louvrechy. — (f° 209) Mille, taillandier et épicier à Poix.

— 6 *floréal* (f° 223) Cavillon, marchand pelletier à Amiens. — 15 *flor.* (f° 245) Hubault, boucher à Amiens. — (f°s 245-246) Guérard, menuisier à Amiens, rue Basse-du-Temple. — (f° 246) Constance Devisme, coiffeuse à Amiens. (Suite L. 138, f°s 116-117, 2 messidor an III).

◆◆ *Frais des ouvriers, etc...* 28 *nivôse* (f° 4) Ouvriers des bois, à Beaufort et Laboissière, payés 30 sols par jour.

— 11 *pluviôse* (f° 30) Ouvriers des terres d'Heilly. — 14 *pluv.* (f° 39) Bûcherons de Boves et de Cottenchy payés 10 sols par pied d'arbre abattu, prix convenu. — (f° 41) Louis Blenard, manouvrier à Conty. — 18 *plu.* (f° 51) Ouvriers des bois de Morgemont, à Villers-Bretonneux, payés 2 livr. 10 sols par jour. — 20 *pluv.* (f° 58) Bernard Molliens, de Saint-Fuscien, même tarif. — 22 *pluv.* (f°s 64-65) Réclamation de gages par les 7 serviteurs de Courteville d'Hodicq, à Arry (suite L. 139, f°s 180-181, 4 brumaire an IV) ; — 23 *pluv.* (f°s 65-66) par la servante de l'abbé Sabinet, de Péronne, prêtre reclus. — (f° 66) Bûcheron des bois de Boves ; — (f° 67) des bois de Licourt. — 29 *pluv.* (f°s 85-86) Ouvriers des chemins des bois de Blangy et du Quesnoy.

— 1^{er} *ventôse* (f° 87) Gages de la servante de Gabriel Roussel, ex-curé de Saint-Jacques d'Amiens. — 9 *ventôse* (f°s 104-105) Bûcherons à Namps-au-Val, payés 2 livr. par jour. — (f° 105) Bûcherons à Thois, payés 3 livr. par jour. — 13 *ventôse* (f° 114) Manouvrier à Estouilly, id. — 15 *ventôse* (f° 118) Gages de Louis Lardé, jardinier chez le père d'émigré Bouzior, à Estouilly. — 16 *ventôse* (f° 120) Manouvrier à Occoche. — 17 *ventôse* (f° 122) J.-B. Dehem et son fils, de Bussy-lès-Poix, employés au service de la veuve Leclercq. — 18 *ventôse* (f° 124) Les domestiques de l'émigré Saint-Martin, au Titre. — 21 *ventôse* (f° 128) Garde et ouvriers des bois de Pendé.

— 18 *germinal* (f°s 183-184) Lancelot et Rivage, portefaix à Péronne. — (f° 184) Ouvriers des bois à Bussu (district de Péronne), payés 30 sols par jour.

— 3 *floréal* (f°s 215-216) 13 ouvriers employés aux terres de la citoyenne Gouffier, à Heilly. — 9 *flor.* (f° 229) Ouvriers employés au château du Quesnoy « à ôter les armoiries, retourner les plaques des cheminées, etc... »

◆◆ *Frais de garde des scellés. Arrêtés concernant les scellés mis sur les propriétés de :* 28 *nivôse* (f° 4) Bibaut, à Péronne.

— 4 *pluviôse* (f°s 16-17) J.-B. Retourné, ex-curé de Berny. — 9 *pluv.* (f° 28) Daston, à Amiens (?). — 14 *pluv.*

(f° 37) Hubaut, reclus. — 19 *pluv.* (f° 54) Langevin, curé déporté de Longueau. — 23 *pluv.* (f°s 68-69) Casteja, à Belleuse. — 25 *pluv.* (f° 79) Pierre Douchet, prêtre reclus.

— 6 *ventôse* (f° 98) Mallet, cultivateur à Occoche. — (f°s 99-100) Haudouart, à Doullens. — 9 *ventôse* (f° 105) Château de Boves. — (f°s 106-107) Gaillard-Framicourt (et dépôt de chanvre à Abbeville). — 13 *ventôse* (f° 113-114) L'émigré Fournier. — 15 *ventôse* (f°s 117-118) Geneviève Desachy, femme de l'émigré Boyer. — 16 *ventôse* (f° 120) Defrance, père d'émigré à Mailly-Maillet. — 17 *ventôse* (f°s 121-122) Martine Paré-Villevielle, à Corbie. — (f° 123) Boulanger-Rivery. — 24 *ventôse* (f° 141) Decoisy, ex-chanoine d'Amiens. — 28 *ventôse* (f° 151) Lecaron-Chocqueuse, père d'émigré, à Marieux.

— 9 *germinal* (f° 169) et 29 *germ.* (f° 210) Bibaut, à Biaches. — Veuve Leclercq de Bussy. — 12 *germ.* (f°s 175-176) Emigrés divers dont le mobilier a été rassemblé en un dépôt unique à Amiens. — 18 *germ.* (f° 184) Divers, à Péronne. — 19 *germ.* (f°s 185-186) L'ex-chanoine Pingré. — 21 *germ.* (f° 190) L'ex-chanoine Aubé. — 23 *germ.* (f° 195) Demailly, à Moreuil. — (f° 196) Delahaye, à Roye. — 30 *germ.* (f°s 211-212) Dainval, à Filécamps.

— 2 *floréal* (f°s 213-214) Loisel-Le-Gaucher, à Béthencourt-sur-Mer. — 4 *flor.* (f°s 217-218) J.-B. Hubault, reclus. — *Id.* (f°s 218-219) et 10 *floréal* (f°s 230-231) L'émigrée Lallart, veuve Palyart d'Aubigny. — 11 *flor.* (f°s 233-234) Le condamné Buchotte, ex-général à Doullens. — 15 *flor.* (f°s 246-247) Le prieur de Davenescourt. — (f° 247) Eloy, curé déporté de Saint-Romain.

◆◆ *Frais de garde-bois*¹. — (f°s 13-14, 52). — 19 *pluviôse* (f° 57) Nomination d'un troisième garde des bois de Boves, provenant de la veuve Biron, les deux premiers « ne pouvant, à cause de leur grand âge et de la grande étendue de ces bois, suffire à la garde. »

— 28 *ventôse* (f° 151) Approbation de la nomination de Delattre, comme garde des bois de la Haye, sis à Dominois. — 29 *vent.* (f°s 155-156) Rappel de deux années et cinq mois de gages, à raison de 500 livr. par an, en faveur de la veuve de Messier, garde des bois nationaux de Saint-Sauflieu et Lœuilly.

L. 138. (Registre.) — In-fol., feuillets 1-247, papier.

An III, 16 floréal — 16 thermidor. — « Registre du bureau des biens des émigrés. » Délibérations et arrêtés.

16 *floréal* (f° 1) Administrateurs présents : Patin, Damay, Boullet, Hullin, Thierry, procureur général, syndic et Demaux, secrétaire-général.

◆◆ *Objets généraux.* 26 *floréal* (f° 18) Approbation d'un arrêté pris le 21 par le district de Doullens sur la culture des terres incultes. Chaque municipalité du ressort nommera des commissaires qui visiteront les terres et dresseront procès-verbal, puis la municipalité désignera « les propriétaires, fermiers et habitants de la commune qui devront cultiver lesdites terres ». — 28 *flor.* (f° 23) Contrairement à l'avis du district d'Amiens, le Département décide que des acquéreurs de lots de bois de haute futaie seront admis à déclarer commands. — 30 *flor.* (f°s 24-25) Le district d'Amiens proposant de relever le salaire des commissaires chargés de la division et estimation des domaines nationaux, attendu « qu'il n'y a plus de ventes à faire faute de remise des procès-verbaux, que les commissaires retiennent sous prétexte qu'ils ne sont point suffisamment payés, » le Département s'élève contre ce relèvement : « Considérant que la loi du 17 novembre 1790 et les lois subséquentes... ont toujours entendu que ces formalités seraient remplies de la manière la plus ménagée... que la plupart des districts, sans doute pour la plus grande régularité, ont cru devoir employer à ces évaluations, estimations et divisions, plusieurs individus... un expert... un arpenteur et sa suite ; ces deux collaborateurs ont prétendu devoir opérer ensemble ;... que beaucoup de particuliers se sont fait des états de ces commissions qui ne devaient être que momentanées, au point qu'il en est un grand nombre qui ont abandonné leurs anciennes professions pour ne faire que celle-ci, qu'ils ont eu le secret de rendre fort lucrative : qu'ainsi exclusivement chargés d'opérations qu'ils avaient intérêt de profonder... ils se regardèrent et furent regardés par les communes avec lesquelles ils avaient ou se procuraient des relations et par les arpenteurs qu'ils faisaient travailler plus ou moins, suivant qu'ils étaient plus ou moins dociles, comme les maîtres et les arbitres souverains des divisions ;... que l'intérêt public... a été... souvent compromis et lésé par ces experts exclusifs, notamment dans les divisions qui leur étaient dictées par la convenance des communes ou des particuliers qu'ils protégeaient ; ... qu'il est notoire que, dans la plupart des circonstances, toutes les opérations d'estimation et de division se font par les arpenteurs seuls, sans que les commissaires s'en mêlent autrement que pour transcrire et signer un procès-verbal qu'on leur donne tout fait, et dont ils se dis-

¹ Certains arrêtés insignifiants ont été omis.

penseraient également s'il n'était leur titre pour se faire payer ;... considérant que les frais énormes que coûtent ces opérations et dont on sollicite en ce moment l'augmentation peuvent au contraire être diminués de beaucoup, sans que le service en soit moins bien fait, qu'il n'est question pour obtenir cette diminution que de charger les arpenteurs... de faire seuls les divisions... choisis toujours dans le voisinage des biens ;... qu'au moyen de ce on ne verra plus des commissaires qui habitent le nord du département se transporter à grands frais au midi pour y faire des divisions et estimations de biens dont ils ne connaissent aucunement la valeur ;... — arrètent qu'à l'avenir les districts feront faire toutes les divisions, évaluations et estimations... par un arpenteur seul... qu'ils choisiront le plus voisin possible... qu'il sera attribué aux arpenteurs... 20 livr. par jour d'indemnité pour le temps qu'ils auront employé utilement, et qui sera constaté dans leurs procès-verbaux, et 100 sols par jour au porteur ;... néanmoins, que les maisons et biens situés dans les villes continueront d'être estimés et divisés comme par le passé... que le présent arrêté sera adressé aux 5 districts pour qu'ils aient à s'y conformer, à compter du jour de sa réception. »

— 9 *prairial* (f^{os} 50-51) Réduction à 10 livr. des journées des commissaires du district d'Amiens ayant opéré avant le 9 germinal : « à cette époque, les denrées n'étaient pas au degré de cherté où elles sont portées actuellement. » — 17 *prair.* (f^{os} 75-76) Le directeur de l'agence de l'enregistrement Genet se plaint de la lenteur des districts à faire parvenir aux receveurs de l'agence les expéditions des procès-verbaux d'adjudication des bois, qui doivent régulièrement être remis sous huitaine. Les districts sont invités à les faire parvenir aux receveurs dans les 3 jours de la vente.

◆◆ *Liste des émigrés.* 18 *prairial* (f^{os} 76-77) Question de savoir si les enfants de la veuve de Boulaincourt, de Wavans (?), entrés au service d'Espagne dans le régiment des gardes wallonnes en 1792, en conséquence des privilèges de la ci-devant province d'Artois, sont ou non émigrés. — 19 *prair.* (f^{os} 82-83) Radiation de Jean-Charles Calais, natif d'Hornoy, domestique du commissaire de la marine et du commerce à Amsterdam, Duranty-Lironcourt.

— 10 *messidor* (f^{os} 128-129) Radiation de J.-B. Roger, qui s'est caché « pour se défendre de la terreur que les agents de la tyrannie ont universellement répandue depuis le 31 mai 1793 », et qui n'étant ni noble, ni prêtre, mais vivant de ses travaux journaliers, demande à jouir de la faveur de la loi du 22 nivôse an III. — 11 *mess.* (f^o 132) Refus de délibérer, avant qu'il n'ait satisfait à la

même loi, sur une pétition de Marie-Philippe-Hubert Delahaye de Vaux-sous-Corbie, qui s'est enfui dans les mêmes conditions, mais réside encore à l'étranger. — 12 *mess.* (f^{os} 135-136) Radiation de Cécile-Suzanne La Tour du Pin, épouse d'Augustin-Louis-Charles Lameth, décédée à La Haye, le 9 mars 1793. (Cf. L. 135, f^{os} 105-106), 22 vendémiaire an III). — 21 *mess.* (f^{os} 169-171) La veuve Lamyre expose qu'elle a obtenu du Comité de législation, le 24 frimaire, la radiation de son nom et de ceux de ses deux fils de la liste des émigrés, sauf à justifier de leur résidence, elle depuis le 3 mai 1793, ses enfants depuis le 16 juin 1793. Elle a rapporté cette preuve pour son fils puîné, Louis-Gabriel. Elle ne peut y satisfaire pour Alexandre-Joseph-Gabriel, son fils aîné. L'Administration « considérant... que la citoyenne Lamyre et son fils aîné ont été sous le couteau des assassins à Davenescourt ;... que ces assassins n'ont échappé au glaive de la loi que par suite des dispositions du 15 septembre 1791 ;... que le citoyen Lamyre l'aîné a constamment montré sa confiance, donné ses soins, sacrifié ses propres intérêts pour ceux de la République en convertissant une partie de son patrimoine en acquisitions de domaines nationaux, en tirant des grains de l'étranger pour la nourriture de ses concitoyens, en montrant toute sa sensibilité sur les événements désastreux des 31 mai, 1^{er} et 2 juin, en engageant ses voisins à se réunir pour prévenir les suites funestes qui pouvaient en être le résultat ;... que cette démarche est l'une des causes principales qui ont provoqué la conduite du citoyen Marchand et qui l'a déterminé à surprendre du Comité de sûreté générale l'ordre du 24 août 1793 pour l'arrestation du citoyen Lamyre l'aîné, que les propos de ce commissaire tels que « la tête de Lamyre l'aîné lui manquait pour combler le fatal panier » ont dû glacer ce jeune homme d'horreur ;... arrête de l'autoriser à rentrer dans le lieu de son domicile et le décharge des peines qui auraient pu être prononcées contre lui par le défaut de justification de sa résidence. » (Cf. f^{os} 173-174, arrêté de la même date). — 28 *mess.* (f^{os} 181-182) Radiation de Louis-François Dacheux, natif de Lignières-Foucaucourt, qui s'est embarqué pour l'Amérique en 1787.

— 5 *thermidor* (f^{os} 203-204) Radiation d'Antoine-Charles-Gabriel Folleville, propriétaire à Manancourt, ex-député à l'Assemblée Constituante (récit des tentatives qui ont été faites pour l'arrêter, du 5 septembre au 7 octobre 1793). — (f^o 207) Avis favorable au retour

dans sa patrie de Claude Puche, commerçant à Manancourt. — 7 therm. (f^{os} 213-215) Radiation de Marie-Philippe-Hubert-Delahaye, de Vaux-sous-Corbie, qui n'a quitté sa patrie que pour fuir la tyrannie de Robespierre.

◆◆ *Administration des biens. Affaires diverses.*
 16 floréal (f^o 2) Caution présentée par Lenormand, marchand à Paris, adjudicataire de biens sis à Picquigny, dont il désire payer le prix en créances sur les émigrés. — 18 flor. (f^o 6) La Convention venant de décréter que les biens des condamnés depuis le 10 mars 1793 seraient restitués à leurs familles, il sera sursis à l'adjudication du bail à loyer des biens de la veuve Biron, indiquée pour le 23 floréal courant. — 19 flor. (f^{os} 6-7) Réclamation d'Antoine Morel, capitaine au 8^e régiment de chasseurs à cheval, demeurant à Guerbigny, contre la mise en vente de 120 verges de terre, sises à Abancourt, qui sont sa propriété, et ont été faussement attribuées à l'émigré Thomas Morel. — 24 flor. (f^{os} 9-10) Réparations à une maison provenant de la veuve Parée-Villevielle, sise à Corbie, rue de l'Image. — (f^o 17) 300 pieds d'arbres à émonder à Vignacourt. — 27 flor. (f^o 22) Ducroquet, cultivateur à Guyencourt, père d'émigré, est autorisé à exploiter par lui-même une partie de prairie (Loi du 9 floréal). — (f^o 23) Sursis à la vente de 4 journaux de terre au district de Montdidier formant le titre clérical de Dangest, curé déporté de Wailly. — 30 flor. (f^{os} 25-26) La municipalité de Rumigny dénonce Merlier, acquéreur de bois provenant de l'émigré Gueulluy, pour avoir fait un abattis considérable de bois, alors qu'il n'a encore payé que le dixième de son adjudication.

— 1^{er} prairial (f^{os} 27-28) Provisoire de 460 livr. accordé à Clotilde Parmentier, à qui la République doit un compte tuteur comme représentant son tuteur déporté, qui était Jean-Martin Carpentier, curé de Courcelles-sous-Thoix. — 2 prair. (f^o 33) Loyers dus à D'Hercheu, marchand à Roye, par Prevost, curé de Damery, déporté. — 3 prair. (f^{os} 37-38) Catherine-Philippine de Bernes, épouse divorcée de l'émigré Jean-Nicolas-Loisel-le-Gaucher, demande et obtient la jouissance provisoire d'une maison provenant dudit émigré, sise à Rue, lieu nommé Le Broutel. — (f^o 38) Marie-Charlotte Duchambge, épouse divorcée de Jacques-Alexandre de Courteville d'Hodicq, obtient de même la jouissance d'une maison sise à Arry. — Les citoyennes Valicourt obtiennent la jouissance des biens de la succession de leur père en attendant « le partage avec la République comme représentant leur frère réputé émigré ». — 7 prair. (f^o 41) Elisabeth-Jacqueline de Creuy, veuve Tourtier, de Moyencourt, demande la levée des scellés mis sur ses titres, afin de pouvoir former les états de biens exigés par la loi du

9 floréal an III. — Même demande de la part de Jean-Guilain Duval, cultivateur à Courcelles-sous-Thoix, et Adélaïde-Marie-Louise Gouffier. — (f^{os} 41-42) Refus de Bougier, receveur des domaines nationaux à Amiens, d'accorder aux acquéreurs des biens d'émigrés la prime prévue en cas de libération par l'art. 8 de la loi du 8 ventôse, sous prétexte qu'elle ne serait due qu'aux acquéreurs de domaines nationaux. Il est enjoint au receveur d'allouer la prime. « Il n'existe plus de distinction dans les biens ni dans le mode de vente... tous sont désignés sous le nom de domaines nationaux. » (Cf. 13 messidor, f^{os} 140-141, difficultés élevées par le même Bougier à propos du paiement des adjudications par quart). — (f^{os} 42-43) Compte à rendre par Lefebvre-Gensse, homme d'affaires à Péronne, de sa gestion des biens des chanoines de Saint-Fursy. — 9 prair. (f^o 52) Indemnité réclamée par Riquier, ex-fermier de la ferme de Montières, provenant de l'évêque Machault, émigré. — 11 prair. (f^{os} 56-57) Réparations à la ferme de Septoutre, appartenant à de Goussencourt, de Grivesnes, père d'émigré. — (f^o 60) Restitution à la citoyenne Joyeuse d'Ecquevilly de livres qui ont été confondus avec ceux de Navières. — 12 prair. (f^o 60) Location de biens sis au Quesnoy-sur-Airaines, provenant de l'émigré Valangart. — 13 prair. (f^o 63) Mauvaise division des biens de Bernard-Ballainvillers, à Cléry, nécessitant l'annulation de la vente réalisée et une nouvelle composition des lots, conforme aux baux. — 14 prair. (f^{os} 63-64) Réparations à une ferme d'Occoches, appartenant pour un sixième à Claude Jérôme, prêtre déporté. — (f^{os} 64-65) J.-B. Maréchal, cultivateur à Rogy, demande l'expulsion d'Agnes Allart, qui occupe sans bail une maison par lui acquise. — (f^o 65) Culture de terres inexploitées imposée aux cultivateurs d'Essertaux. — (f^{os} 65-66) Jean-Benoît Bouilly, du Quesnoy-sur-Airaines, demande à être maintenu dans la possession d'une mesure sans payer loyer. L'émigré Valangart la lui laissait à titre de retraite. — 19 prair. (f^{os} 78-79) Créance de 2.000 livr. due à Jean-Jacques Picard par l'émigré J.-B.-Marie Mannessier-Selincourt et son épouse. — 20 prair. (f^o 85) On renvoie à se pourvoir au Comité de législation Ignace Chatelain, de Riencourt, à qui l'émigré Leroy-Valangart avait abandonné la jouissance gratuite d'un marché de terre, par une transaction mettant fin à un procès criminel intenté audit émigré à cause de l'assassinat par son garde-bois de François Chatelain, fils d'Ignace. Cette

transaction, du 21 juin 1789 est frappée de nullité par le décret du 28 mars 1793, pour n'avoir acquis date certaine que postérieurement à la promulgation de la loi du 9 février 1792. — (f^{os} 86-87) Vins de la cave du prêtre déporté Jean-Louis-Marie Bouteville, de Roye. — (f^o 87) Arbres à abattre dans les jardins de Selincourt. — (f^{os} 87-88) Voiture appartenant à la veuve Leclercq, remise dans la cour de la maison où siège le district d'Amiens. — (f^o 88) Frais de culture des terres de Bidé-La-Grandville, remboursés à la municipalité de Fransures. — 22 *prair.* (f^{os} 90-91) André-Basile Dault, cultivateur à Dompierre-sur-Authie, demande la rentrée dans un immeuble par lui vendu le 22 janvier 1792 à Dumaisniel de Brailly, sous prétexte que l'agent de Dumaisniel n'était pas porteur de pouvoirs suffisants. Rejet de cette demande : « le motif allégué par l'exposant... [est] tout à fait ridicule ; il est aisé d'apercevoir que la demande de Dault n'est dirigée que par un sordide intérêt et le désir de profiter du discrédit momentané qu'éprouve la monnaie nationale ». — 24 *prair.* (f^{os} 93-94) La veuve Lecomte, mère d'émigré, demande, pour pouvoir subsister, à gérer ses biens séquestrés. Sa pétition est renvoyée au district d'Amiens, l'exécution des lois des 23 nivôse et 9 floréal an III, qui permettaient de la secourir, étant « exclusivement attribuée aux districts ». — 25 *prair.* (f^o 96) Adjudication du bail à loyer du château d'Essertaux provenant de l'émigré Berry. — 27 *prair.* (f^{os} 98-99) Poursuites contre Jean-Charles Vaillant, de Chaulnes, et Louis Lescarcelles, couvreur à Belloy-en-Santerre. Ils se sont rendus adjudicataires le 13 vendémiaire an III, de réparations à exécuter à la ferme de Berny-en-Santerre, qu'ils devaient commencer sous huitaine. Ils mettent en avant l'élévation des prix causée par la levée du maximum (la réparation coûterait 12.000 livr. au lieu de 4.320) pour ne pas exécuter leur marché. — 28 *prair.* (f^{os} 102-103) Annulation de l'adjudication du bail à loyer du château et jardin d'Acheux-en-Vimeu, pour défaut de publicité. Toussaint Amplement, qui était chargé d'apposer les affiches, les a conservées et, par ce moyen, a été seul enchérisseur. — 28 *prair.* (f^{os} 104-105) Allard, régisseur de la terre d'Albert, sera tenu d'exiger de la caution d'André Petit, mégissier à Albert, condamné à mort, la somme de 69 livr. due par ce condamné sur le prix d'une portion de bois par lui acquise. — (f^o 105) Remboursement de frais faits par Daillard, garde général des bois de la terre d'Albert. — 29 *prair.* (f^{os} 107-108) Délivrance d'un mandat de 255 livr. à Marie-Adrienne Revet, veuve de Ch. Dallery, facteur d'orgues, à Amiens, rue des

Fossés-Saint-Méry, pour 3 années de loyers dus par les émigrés Noël et Delaage. (Elle demandait 1.050 livr.). — 30 *prair.* (f^{os} 109-110) Jean-Charles Breton, de Bretisel, fermier de terres provenant de l'émigré Grouchet qui sont sur le point d'être vendues, est autorisé à enlever une pépinière plantée depuis 10 ans, comme étant sa propriété. — (f^{os} 110-111) Loyers dus à Decaieu par l'ex-prémontré Duchaussoy.

— 1^{er} *messidor* (f^o 112) Louis Cazier, cultivateur à Dourier, district de Montreuil, proteste contre un échange qui lui aurait été imposé il y a 20 ans par la veuve Lameth et demande que la Nation, qui est aux droits de ladite veuve, reprenne ce qui lui a été donné. — (f^{os} 112-113) Validation d'un contrat d'échange d'un journal de terre sis à Wailly passé entre Jean-Louis Jérosme, charron et le duc d'Havré le 7 mai 1791. — (f^{os} 113-114) Adeline Ledieu, veuve de Barthelemy Coquelet, de Démuin, demande que son douaire soit distrait des pièces de terre qui vont être incessamment vendues comme provenant de Barthelemy Coquelet, son fils, prêtre déporté. Le Département arrête que les terres seront vendues, à charge du douaire. — 7 *mess.* (f^{os} 119-120) Nicolas Delambre, cultivateur à Terramesnil, réclame le prix du fermage d'un journal de terre sis à Saint-Léger-lès-Authie, que les fermiers ont payé au receveur du bureau de Mailly, le bail ayant été fait par son frère, prêtre déporté. — (f^{os} 120-121) Droits de la République représentant l'émigré Lecomte fils, dans les recouvrements restant à faire au profit d'une « société pour différentes entreprises de bois » entre Jean Guidé, orfèvre à Amiens, Jean-Charles Deberny, directeur des messageries, Jean Lecomte père et Charles-Louis Merlier. — (f^{os} 125-126) Le Département autorise la démolition d'une partie de l'orangerie du château de Thoix par les adjudicataires dudit château, Antoine Peery, fils, fabricant à Thoix et Constantin Cauchy, cultivateur et aubergiste à Coppegueule. — 10 *mess.* (f^o 129) Restitution aux parents, conformément à la loi du 14 floréal an III, du produit de la vente des biens provenant de la défunte citoyenne Dumont, femme de Hyacinthe Despréaux père, décédée en détention, et de Hyacinthe Despréaux fils, condamné à mort. (Suite 5 thermidor, f^{os} 207-208). — 11 *mess.* (f^{os} 130-132) Levée du séquestre mis sur des biens sis à Fleury, sous prétexte que Louis-Pierre Devienne, colonel au service des Etats-Unis de l'Amérique, et Constance de Longannay, son épouse, en étaient seuls propriétaires. Ils proviennent en réalité d'Alexandre de Lon-

gannay, père de Constance. (Requête de ses trois sœurs Alexandrine-Marie-Geneviève, épouse Decourtois, Suzanne, femme divorcée de Jean de la Trollière, et Agathe-Marie-Marguerite de Longannay). — 12 *mess.* (f° 133) Remboursement à Pierre-Louis Blin, de Bourdon, de loyers dus par Duplan, ex-curé du lieu, déporté. — (f°s 133-135) Restitution aux héritiers de la citoyenne Vacquette de cartes et plans provenant du général d'artillerie Gribauval, induement remis à la bibliothèque du district d'Amiens. — (f° 137) Un billet de feu Scribe, en faveur du mineur Pollet, d'Amiens, trouvé dans les papiers du prêtre déporté Levêque, sera remis au père du bénéficiaire. — 13 *mess.* (f°s 138-140) et 17 *mess.* (f°s 156-157) Restitution à la citoyenne d'Aumale, veuve Boulanger de Rivery, des biens de son fils Claude-François-Félix, condamné pour conspiration le 21 messidor an II. (Suite L. 139, f° 92, 26 fructidor an III). — (f°s 141-143) Mathias Schmerber, imprimeur d'étoffes, et J.-B. Lefebvre, tailleur d'habits, tous deux d'Amiens, acquéreurs de maisons provenant de l'émigré Marque, se plaignent d'avoir payé des droits d'enregistrement trop élevés et d'avoir été frustrés de la prime accordée aux acquéreurs qui se libèrent comptant. — (f° 143) Remboursement à Pierre-François Magnier, de Belleuse, ex-receveur de la citoyenne Desfriches, de la contribution patriotique avancée pour le compte de cette dernière. — (f°s 144-145) Matelas compris par erreur dans l'inventaire du château de Thoix. — (f° 145) Réparations nécessaires aux bâtiments de Biencourt, à Lincheux-Hallivillers. — Jacques Gosselin, laboureur à Belloy-sur-Somme est autorisé à racheter une rente de 40 livr. au principal de 800, que lui et sa mère doivent à la République, au lieu de l'émigré Beauger. — 15 *mess.* (f° 149) Le Département n'a pas à donner son consentement pour qu'un jugement du tribunal du district d'Amiens du 6 germinal en faveur d'Elisabeth Debray, veuve de Louis Naudé, d'Amiens, soit exécutoire. — 16 *mess.* (f°s 150-151) Redevances dues par Antoine Vallencourt, tailleur à Oissy, ex-fermier de Valanglard. — (f° 155) Jacques-Joseph Morel dit Boucourt et sa sœur sont envoyés en jouissance provisoire des biens de leur frère émigré (loi du 13 ventôse) (Suite L. 139, f°s 7-8, 18 thermidor an III). — (f°s 155-156) Même délibération prise à l'égard de Joséphine, Charlotte, Désiré, Alof, Louise et Philippine Louvencourt. — 18 *mess.* (f°s 158-159) « La citoyenne Desfriches, » d'Amiens « veuve de Catherine Biaudos-Casteja » obtient la jouissance provisoire des biens de son mari (loi du 13 ventôse). — (f° 160) « Marie-Françoise-Elisabeth Desfriches, femme de Casteja », réputé émigré, obtient la moitié

de sa communauté, à Framerville. — (f°s 160-161) Joseph Ternisien, cultivateur à Moyencourt, est réintégré dans la propriété de biens faussement mis sous le nom de son frère Bernard, grand vicaire de Tulle, déporté, qui n'en avait la jouissance qu'à charge d'instruire son neveu et de le mener jusqu'à la prêtrise. — 19 *mess.* (f°s 163-164) Entreprises d'habitants de Ferrières sur les arbres à fruit de l'avenue du château. — (f° 164) Redevance de Louis Fournier, ex-clerc-laïc d'Oissy, fermier de Valanglard. — (f°s 164-165) Remboursement de rente au denier 20 par J.-B. Godart, ci-devant blatier, demeurant à Vaux-en-Amiénois. — (f°s 166-167) Nomination d'arbitre pour liquider les droits de Catherine-Josèphe Tillette, épouse divorcée de J.-B.-Marie Mannessier-Selincourt, émigré. — (f° 167) Jouissance accordée à la même d'une maison sise à Abbeville, place d'armes (loi du 13 ventôse). — (f°s 167-168) Indemnité à Hermant, d'Abbeville, pour une année de fermage à lui due de son marché de terre, occupé par Ternisien, curé déporté de Vieulaines. — (f° 169) Jouissance provisoire de biens sis à Herleville accordée au frère de Louis-Antoine Beffroy, présumé émigré. — 22 *mess.* (f°s 171-172) Il est enjoint aux receveurs des domaines d'Albert de recevoir du comptable de la ci-devant terre d'Albert, Allard, 36.705 livr. d'assignats à face royale, démonétisés. — 23 *mess.* (f° 177) Restitution de fermages à Charles-Joseph de Ringler, de Bruxelles, adjudicataire de biens provenant de l'émigré Bernard-Ballainvilliers), à Cléry. — 24 *mess.* (f°s 177-178) Rachat par Dehaussy du principal d'une rente assurée sur une maison de Péronne. — 25 *mess.* (f°s 178-179) Annulation d'un bail de terres sises à Hangest adjudgé à Henri Benezon, boucher audit lieu. — (f°s 179-180) Erreur commise au préjudice de l'adjudicataire Louis Gosset, ménager à Nurlu, par le receveur des domaines. — 30 *mess.* (f°s 184-187) Validation de paiements faits à Milon, d'Ainval, avant son émigration, par Alexis Lucas, cultivateur à Ainval.

— 1^{er} *thermidor* (f° 191) Jean-François Lavernier, notaire à Abbeville, est autorisé à rembourser en assignats à face royale une rente de 80 livr. au principal de 1.600, due à l'émigré Lefebvre-Bécourt. — 2 *therm.* (f°s 192-193) Bénéfice de la loi du 13 ventôse accordé à Marie-Françoise-Elisabeth Desfriches-Doria, veuve Biaudos-Casteja. — (f° 193) Restitution aux enfants de Joachim-Charles Seglière-Belleforière-Soyécourt, condamné par jugement du tribunal révolutionnaire de Paris le 5 thermidor an II, par application de la

loi du 18 prairial. (Suite L. 139 (f^{os} 16-17, 24 thermidor an III et f^o 29, 30 thermidor an III). — 3 *therm.* (f^o 195) Retards injustifiables que met le district de Doullens à répondre à des pétitions de Mauchon, concernant la propriété de récoltes resserrées dans les granges de la veuve Deligny, émigrée. — 4 *therm.* (f^{os} 196-197) Jouissance des biens d'Armand Hoschedé, ex-curé de Beaumont-Hamel, accordée à ses héritiers. — (f^{os} 199-200) Annulation du bail à loyer, fait le 19 germinal an III, des jardins et terres dépendants de la maison d'Arry. — 5 *therm.* (f^{os} 201-203) Restitutions aux enfants d'Abraham-Frédéric Hautefort, condamné à mort avec sa femme par jugement du tribunal révolutionnaire du 19 messidor an II (loi du 21 prairial). — (f^{os} 204-205) Jouissance provisoire des biens d'Antoine-Charles-Gabriel Folleville, de Manancourt, réputé émigré, accordée à sa femme divorcée Catherine-Charlotte-Sophie Bussy. (Suite L. 139, 19 fructidor an III, f^o 82). — 6 *therm.* (f^{os} 210-211) Loyer d'une maison sise à Amiens, rue Sainte-Merry, dû à Jérôme l'aîné par Aubry, prêtre déporté. — (f^{os} 213-214) Réparations à la ferme d'Occoche. (Suite L. 139, f^{os} 11-12, 20 thermidor an III). — 9 *therm.* (f^{os} 219-220) César Rousseau, marchand à Dreuil-sur-Somme, indument porté sur la liste des acquéreurs en retard de payer. — 10 *therm.* (f^{os} 222-223) Lecomte, propriétaire à Beauquesne, réintégré dans la propriété d'une grange louée indument comme appartenant à Lecomte fils, émigré. — (f^{os} 224-225) Partage de biens indivis entre la République, aux droits de l'émigré Martial Guillebon, et Louis-François Guillebon, résidant à Menévillers, district de Clermont. — 11 *therm.* (f^o 226) Envoi des enfants Chassepot en possession de biens de la succession de leur père indivis avec la République, qui est aux droits de deux frères Chassepot, émigrés (loi du 13 ventôse). — (f^{os} 226-227) Restitution aux frères et sœurs Brailly de sommes déposées chez Belletre prêtre émigré, à Abbeville. — 12 *therm.* (f^{os} 229-230) Annulation de la vente faite par le district de Péronne le 11 germinal an II à Jacques-François Jubé, cultivateur à Nesle, comme portant sur des biens sis dans le district de Montdidier et comme faite sans publicité. — (f^{os} 230-231) Propriété de onze arbres de la forêt de Crécy réclamée par Jacques-Nicolas Dargnies, ci-devant procureur à Amiens. — (f^o 231) Remise aux héritiers de Marie-Catherine Hansart, veuve Quentin, d'effets qu'elle avait prêtés au chanoine Navière, d'Amiens. (Cf. L. 139, f^o 56, 13 fructidor an III). — (f^{os} 231-232) Réduction de la redevance due par Jean-Pierre François, cultivateur à Douilly, fermier de l'émigré Montmorency, à la suite d'un arpentage rectificatif des contenances de sa ferme. — 13 *therm.* (f^{os} 233-234)

Compte à rendre par Louis-Léonor Gressier, notaire à Corbie, des revenus de la citoyenne Leboucq, de Valenciennes, émigrée. — (f^o 236) Restitution de mobilier à Claire Lenseigne, veuve de « Buchotz » général de brigade, commandant la citadelle de Doullens, jugé et exécuté à Arras. — 14 *therm.* (f^o 241) Jouissance des biens de « Vedastine-Hélène-Joseph Lejosne-Contay dit Laferté » accordée à sa sœur, « Françoise-Mélanie Lejosne-Conté, veuve de François-Guillain Boucquel, dit Lacomté. » (Loi du 13 ventôse). — (f^o 242) Louis-Jean Creuy, de Moyencourt, qui, depuis l'adjudication de ses récoltes, a obtenu main-levée du séquestre mis sur ses biens, obtient de faire lui-même le recouvrement des deniers provenant de cette adjudication. — (f^{os} 242-243) Levée de séquestre au bénéfice de Marie-Louise-Florence Pouillet, sœur du prêtre Pouillet. — (f^{os} 243-244) Délivrance à Jacques-Antoine Masson, cultivateur à Assainvillers, d'un certificat provisoire de 30.000 livr., admissible en paiement de domaines nationaux, à compte sur une créance à lui due par l'émigré Thory-Clermont-Fignièrès. — (f^o 246) Déchéance de Pierre Bizet, tisserand à Ramburelles, cessionnaire de Louis Lécuyer, boulanger à Abbeville, adjudicataire de deux journaux sis à Martainneville.

♦♦ *Administration. Réévaluation des fermes à raison de la suppression des champarts et droits féodaux, indemnités aux fermiers.* Délibérations concernant : 18 *floréal* (f^{os} 4-5) Jean Devraignes, cultivateur à Flixecourt, fermier de biens provenant des enfants Louvencourt. — 24 *flor.* (f^{os} 10-11) Alexis Boulanger, fermier de Leclercq de Bussy, à Dreuil-sous-Molliens.

— 3 *prairial* (f^{os} 34-36) Marie-Françoise Duneufgermain, veuve Dehen, fermière de Vêrac, à Sentelie. — 18 *prair.* (f^o 77) Nicolas Dupuis, fermier de Vêrac, à Sentelie. — 19 *prair.* (f^o 83) Magnier, fermier de l'émigré Biaudos de Casteja, à Belleuse. — (f^o 84) Delahaye, ancien fabricant de bas à Rogy, locataire de l'émigré Bidé-la-Grandville.

— 18 *messidor* (f^o 161) Les Desanlis et Dufourmentel, fermiers (de la commanderie de Fieffes) de 234 journaux de terre à Laviéville, et du droit de dîme à raison de 6 % sur 381 journaux (non perception de la dîme en 1792). — 26 *mess.* (f^o 181) Duneufgermain, fermier de la ferme de Luzières provenant de l'émigré Delassus. (Suite L. 139, f^o 49, 10 fructidor an III.)

— 13 *thermidor* (f^{os} 234-235) Marie-Françoise Duneufgermain, veuve de Charles Dehen, ex-fermière

de l'émigré Vêrac, à Sentelie. — 14 *therm.* (f° 242) Bonneuil, fermier de la ferme de Courchon.

♦♦ *Administration. Bois. 2 prairial* (f°s 32-33) Réclamation de Petyst, propriétaire du bois Longuechart, au Quesnoy-sur-Airaines, contre les opérations de Lefebvre, commissaire du district d'Amiens. — 22 *prair.* (f°s 91-93) Gomer, père d'émigré, demande qu'il soit sursis à la vente de toute haute futaie dans ses bois, et incrimine l'imprudente gestion des bois par les commis à la marque qui agissent « comme si tous les besoins étaient concentrés dans le moment et dans la génération actuelle. »

— 3 *messidor* (f°s 117-118) Bourgeois fils, adjudicataire de diverses portions de haute futaie dans les bois de La Linette, Foyelles, Ployes et Campreux, demande et obtient l'autorisation d'exécuter la clause de son adjudication portant qu'il pourra abattre les arbres dans le mois de l'adjudication, malgré, l'opposition des administrateurs forestiers de la ci-devant maîtrise d'Amiens, fondée sur l'ordonnance de 1669. —

16 *mess.* (f° 150) Refus d'abattre des arbres du bois de la Plumeroye, à Thois, qui nuisent à des arbres fruitiers de Jean Millet. — 18 *mess.* (f° 162) Arrêté qu'un petit bois de 6 journaux 50 verges, dit le Bosquet, au terroir de Jumel, provenant de l'émigré Berry d'Essertaux, a été compris par erreur en l'affiche, qu'en conséquence l'adjudication provisoire qui en a été faite le 6 prairial doit être regardée comme nulle.

— 14 *thermidor* (f° 238) Jouissance du bois Bayon accordé à Charles Houbigant, ex-meunier du moulin de Taussac. — Sébastien Bréelle, cultivateur à Crécy, est autorisé à payer en assignats à face royale démonétisés le prix d'une adjudication de haute et basse futaie (le receveur refusait de les recevoir pour la basse futaie, considérée comme mobilier).

♦♦ *Administration. Moulins. 2 prairial* (f°s 30-32) Ventilation de quatre moulins provenant de l'émigré Noailles, sis à Poix, Croixrault et Blangy, dont jouissait la veuve Desgroux, comme fermière. (Suite L. 139, f° 19, 24 *thermidor* an III). — 8 *prair.* (f°s 44-45) Moulin de Notre-Dame, à Poix : réparations. — 15 *prair.* (f° 72) Moulin à Riencourt : réparations et — (f° 73) indemnité de chômage en faveur du fermier, veuve Gamain. — 25 *prair.* (f° 95) Réparations au moulin de Vaux-sous-Corbie. — 28 *prair.* (f° 104) Id., au moulin du Vivier, près Méaulte. — 30 *prair.* (f°s 108-109) Id., au moulin à eau de Montdidier.

— 7 *messidor* (f° 119) Id., au moulin de Frohen-le-Grand. — 13 *mess.* (f° 141) Id., au moulin de Becquerel. — 16 *mess.* (f° 151) Id., au moulin de Wailly. — 18 *mess.* (f° 162) Id., au moulin à vent de Vaux-sous-Corbie.

— 6 *thermidor* (f°s 208-209) Réparations au moulin de Miraumont, — (f° 209) au moulin d'Albert « dit

Dedans » ; au moulin à eau du Vivier, — (f°s 209-210) au moulin du faubourg de la porte de Becquerel, à Montdidier, — 6 *therm.* (f° 212) au moulin de Varennes, — (f°s 212-213) au moulin de Frohen-le-Grand. — 9 *therm.* (f° 220) au moulin à vent de Villers-Bretonneux ; au moulin de Saint-Blimond. — 10 *therm.* f° 224) Redevance due par Couillard, occupé du moulin de Taisnil. — 11 *therm.* (f°s 225-226) Les frères Picard sont reconnus propriétaires incommutables d'un moulin à vent, à Lafresnoye.

♦♦ *Administration. Rentes. Arrêtés concernant le paiement de créanciers de rentes.* (Entre crochets, le nom des émigrés débiteurs). 24 *floréal* (f°s 12-13) Pierre-Joseph Kolly, dit Montgazon, ancien ingénieur des ponts et chaussées, et Madeleine Gometz, son épouse, de Paris [Alexandre-Nicolas-David Linart]. — (f° 13) Martin Renard, fabricant de bas, ci-devant à Montdidier [Louis-François-Gabriel de Clermont-Tonnerre, seigneur de Fignièrès]. — (f°s 14-15) Marie-Marguerite-Jérôme Berthe, dite de Villers, [Willamson]. — (f° 15) J.-B. Marie-Robert Jourdain, d'Amiens [id.].

— 1^{er} *prairial* (f° 28) Agnès Berulier, veuve Maillart, fileuse à Hallencourt [Lafontaine-Solard]. — 2 *prair.* (f°s 33-34) Geneviève-Thérèse Dangest, veuve Verdure [la veuve Leclercq de Bussy et ses enfants]. — (f° 34) Madeleine-Antoinette Debout, veuve Bourdon, de Montdidier [de Clermont-Fignièrès]. — 11 *prair.* (f°s 58-59) Marguerite Ridoux, femme Languignon, de Saint-Marc, commue de Valines [Louis-Jacques de Saint-Blimond]. — 15 *prair.* (f°s 69-70) Marie-Thérèse Dufresne, d'Amiens [Berry]. — (f° 70) La veuve Canto et sa fille [Saisseval]. — 19 *prair.* (f°s 77-78) Les sœurs Lecannu [leur frère, père d'émigré]. — (f° 84) François Desachy [Valanglard]. — 25 *prair.* (f° 96) La citoyenne Daboval, d'Hescamps, [Berry]. — 26 *prair.* (f° 97) Marie-Eve Vithelin (Wilhelm ?), de Picquigny [Duchesne-Courcelles, d'Abbeville].

— 13 *messidor* (f°s 143-144) La veuve Lagrené [Louvencourt de Bétencourt, père]. — (f° 144) La citoyenne Locquet [la succession de Louvencourt père]. — 18 *mess.* (f° 157) Hémery, de Doullens ; — François-Alexandre de Bucy, d'Amiens ; — (f°s 157-158) Guy-Antoine Picquet, d'Amiens, tous trois créanciers de la citoyenne Gouffier. — (f° 158) Claude Beauger, à Picquigny [François Louvencourt père et la

veuve Leclercq de Bussy et ses enfants]. — Thérèse Ozanne [Nicolas de Fontaine, de Bouvaincourt]. — 22 *mess.* (f° 172) Louis-Marie-César Blin, d'Amiens, [Choiseul-Gouffier]. — Jean-Louis François Boutillier, d'Amiens [Jean-François Louvencourt père]. — 30 *mess.* (f° 190) Antoinette Demachy, d'Abbeville [Louvencourt père].

— 3 *thermidor* (f° 194) Louis-Edouard Bosquillon, ancien homme de loi de Montdidier [Louis Goussencourt de Grivesnes]. — Pierre Butteux (?), du Plouy-Domqueur [Berry d'Essertaux]. — (f°s 194-195) Catherine Dumoulin, ex-servante et créancière de Jacques-Josse Froissart. — 4 *therm.* (f°s 197-198) Jean-Guillaume Heusez, cultivateur à La Ferrière [les émigrés Chassepot]. — (f° 199) Marie-Claire Dincourt [Berry d'Essertaux]. — 7 *therm.* (f° 217) Madeleine Vautier, de Paris [la citoyenne Gouffier-Choiseul]. — 9 *therm.* (f°s 217-218) Isidore Desmery et Pierre-François Le Sellier, homme de loi [Berry d'Essertaux]. — (f° 218) Charles Dufresne-Beaucourt [id.]. — (f°s 218-219) Marie-Claire Dincourt [la citoyenne Gouffier]. — 10 *therm.* (f° 224) La veuve Daire [Louvencourt]. — 11 *therm.* (f° 227) Dubellay, juge au tribunal du district d'Abbeville [Valanglard]. — Louis-Marie-César Blin, d'Amiens [Berry d'Essertaux]. — (f°s 227-228) Les frères Pingré, d'Amiens [Berry d'Essertaux, François Louvencourt père et la veuve Leclercq de Bussy]. — (f° 228) Philippe-René Lemarchant, d'Albert [Linard, d'Aveluy]. — Marie-Louise-Jeanne Havet, d'Amiens [Debray dit de Flesselles]. — Lecaron, dit Varenne, de Fouillois [François Louvencourt père]. — (f°s 228-229) La citoyenne Québriac, de Paris [la citoyenne Gouffier]. — 12 *therm.* (f° 232) Florimond Pujol, d'Amiens [Sachy-Marcelet]. — Pierre Lecomte, de Brailly-Cornehotte [François de Buigny]. — 13 *therm.* (f° 235) Pierre-Antoine Pillon, cultivateur à Agnetz, cessionnaire de Leroy-Villepin [la citoyenne Gouffier]. — 16 *therm.* (f°s 244-246) Régularisation d'arrêtés antérieurs concernant : La veuve Canto et sa fille [Saisseval]. Marie-Françoise Dufresne, d'Amiens [Berry d'Essertaux]. Geneviève-Thérèse d'Hangest, veuve de Jean-François Verdure [la veuve Leclercq, de Bussy]. François Desachy, d'Amiens [Leroy-Valanglard]. Roch-Augustin Hareux et Marie-Jeanne-Antoinette Chocquet, sa femme [Laboulandière]. François Sueur [Dumaisniel de Brailly]. La citoyenne Fleury Bourgeois, femme de François Sueur [id.]. Véronique Bourgeois [id.]. Marie Lefebvre [id.]. Philbert Roucoux [Tillette d'Eaucourt]. Marie-Charlotte-Madeleine-Gilberte Gorguette, femme Briois [id.]. Marie-Charlotte-Françoise Duliège [id.]. Théodore Deroussent

[Leblond du Plouy]. Jean-Louis Languignon et Marie Ridoux, sa femme [Saint-Blimond]. Agnès Bérulier, veuve de Pierre Maillart [La Fontaine-Solard]. Marie-Madeleine-Françoise Daccary [Jacques-Nicolas Loisel-le-Gaucher]. Pierre-Alexandre Lefebvre, notaire [Jean-Jacques Froissart]. Félicité Lucas [Boubers, de Long]. Marie-Eve Wilhelm [Duchesne de Courcelles]. Louis-César Delance et Marie Louise Langoille, sa femme [Aubé-Bracquemont]. Martin Renard, fabricant [Thoury-Clermont-Fignièrès]. Madeleine-Antoinette Debout, veuve de Claude-Jacques-Honoré Bourdon [id.]. Marie-Madeleine Lhermitte, veuve d'Adrien Mallet [Nicolas-Charles Pillon, dit Delatour, curé du Bois d'Arcis, déporté]. Pierre Joseph Kolly, dit Montgazon et sa femme [Linard, d'Aveluy]. Rose Linard [id.].

♦♦ *Administration. Successions. Arrêtés relatifs aux réglemens des successions de :* 24 *floréal* (f°s 111-112) Guy Mouret. — 27 *flor.* (f°s 22-23) et 1^{er} *prair.* (f°s 28-29) Jean-Louis Mare.

— 7 *prairial* (f°s 41-42) La citoyenne Vaquette, à Amiens (?). — 11 *prair.* (f°s 57-58) Louise Marié, à Amiens. (Suite 14 *thermidor*, f°s 241-242). — (f° 59) François-Gabriel Dangest. — 14 *prair.* (f° 67) Louvencourt, père et mère. (Suite L. 139, f° 12, 20 *thermidor* an III). — 19 *prair.* (f°s 81-82) J.-B. Vallart, vitrier à Amiens, rue Basse-du-Temple. (Suite L. 139, f° 11, 20 *thermidor* an III). — 20 *prair.* (f°s 85-86) Les parents de Louis-François-de-Paule Morel, dit Boucourt, présumé émigré.

— 7 *messidor* (f°s 123-124) Pierre-Nicolas Artus. — 13 *mess.* (f°s 138-140) François-Xavier-René-Félix Boulanger de Rivery, condamné pour conspiration le 21 *messidor* an II. — 15 *mess.* (f°s 147-148) Henry-Gabriel Berry, ancien seigneur d'Essertaux, décédé en 1791, et Anne-Marie-Claude Berlier-Dumetz, son épouse, décédée le 16 novembre 1784. — 16 *mess.* (f°s 151-153) Jean-Marc-Antoine Le Vaillant, propriétaire de biens sis dans le Calvados et dans la Somme. (Suite 25 *messidor*, f° 180). — 19 *mess.* (f°s 168-169) Marie-Gabrielle-Louise La Fontaine-Solard, veuve de Claude-François de Sesmaisons. — 28 *mess.* (f° 247) François-Louis-Gabriel Lefournier, décédé à Ribeaucourt en 1773.

— 1^{er} *thermidor* (f° 191) La veuve Biron (son héritier Béthune-Charost, obtient qu'il soit sursis à la vente de bois de haute futaie). — 2 *therm.* (f° 193) Artus. — 9 *therm.* (f°s 220-221) Marie-Jeanne Dumont, femme de J.-B.-Hyacinthe Despréaux. — 13 *therm.* (f°s 235-236)

Armand-Constantin Dhénin, ex-chanoine de la Collégiale de Lille, décédé au dépôt de mendicité d'Amiens, le 12 fructidor an II. — 14 *therm.* (f° 239) Les père et mère de Marie-Adélaïde Dainval, veuve de Louis-Marc Gueulluy. (Suite L. 139, f°s 90-91, 25 fructidor an III).

◆◆ *Administration. Reconnaissance de droits divers en faveur de parents d'émigrés, secours, etc.* 26 *floréal* (f°s 18-19) Délivrance de bois pour son chauffage à la citoyenne Gouffier, d'Heilly. — 27 *flor.* (f°s 19-21) et 8 *prairial* (f°s 45-46) Rejet d'une demande de délivrance de meubles et de subsistances présentée par le chanoine Gallas, détenu comme n'ayant pas juré de maintenir la liberté et l'égalité. — (f°s 21-22) Délivrance de meubles au frère de J.-B. Tripet, curé déporté de Bertrancourt.

— 9 *prairial* (f° 51) Délivrance de bois au citoyen Dupassage. — 11 *prair.* (f° 53) Secours à la veuve Linard, d'Aveluy, née Gomer. — 21 *prair.* (f° 89) Délivrance d'effets à la servante de l'ex-prêtre Levêque (d'Amiens ?). — 24 *prair.* (f°s 94-95) Chauffage de Mallet, père d'émigré, à Occoche.

— 28 *messidor* (f° 183) Provisoire de 4.000 livr. accordé à Marguerite Blondel, veuve de François-Hector Perrot et à sa fille Amélie.

— 4 *thermidor* (f° 238) Secours à Charles-Antoine Damerval, cultivateur à Fresnes (dép. de Nampont), père d'émigré. — (f° 241) Secours à Marie-Charlotte Duchambge, épouse divorcée de Jacques-Alexandre de Courteville d'Hodicq.

◆◆ *Arrêtés concernant la délivrance de leurs biens, immeubles ou de leur mobilier à des prêtres détenus mis en liberté.* Arrêtés relatifs : 8 *prairial* (f° 44) au chanoine Victor Pingré ; — 14 *prair.* (f° 67) à Pierre Geffroy, ex-curé de Lavacquerie, reclus à Beauvais ; — 18 *prair.* (f° 77) au prêtre Rose ; — 22 *prair.* (f° 93) à Martin Vaude, ex-directeur de l'Hôtel Dieu de Montdidier ;

— 7 *messidor* (f° 125) à Jean-Gabriel Roussel, ex-curé de Saint-Jacques d'Amiens ; — (f° 126) au prêtre Bigorgne.

◆◆ *Frais du bureau des émigrés du département.* 17 *floréal* (f° 3) Impressions faites par Caron-Berquier pendant les mois de frimaire, nivôse et ventôse : 660 livr. — 30 *flor.* (f° 27) Traitement des commis pour floréal : 1.283 livr. Menus frais du garçon de bureau : 39 livr.

— 25 *prairial* (f° 97) Impressions faites par Caron l'aîné : 851 livr. — 30 *prair.* (f° 111) Traitement et indemnité des employés pour prairial : 1.525 livr. Menues dépenses : 45 livr.

— 25 *messidor* (f° 180) Frais des expéditions de procès-verbaux d'adjudication : 812 livr. — 30 *mess.* (f° 190) Traitement etc. pour messidor : 2.160 livr. Indemnité pour thermidor : 720 livr.

◆◆ *Frais du bureau des émigrés du district d'Abbeville.* 4 *messidor* (f°s 118-119) Sommes dues aux commis pour germinal : 790 livr. ; pour floréal : 740 livr. Sommes dues aux commis « employés dans les autres parties d'administration » 2.650 livr. pour germinal, 2.493 livr. pour floréal.

◆◆ *Frais du bureau des émigrés du district d'Amiens.* 29 *floréal* (f° 24) Mois de floréal : commis, 2.430 livr. — 30 *flor.* (f°s 26-27) Bougies pour les adjudications du district : 339 livr.

— 4 *messidor* (f° 119) Prairial : commis, 2.060 livr. — 18 *mess.* (f° 163) Indemnité aux employés pour messidor : 1.500 livr. — 30 *mess.* (f° 190) Traitement et indemnité des employés pour messidor : 3.090 livr.

— 6 *thermidor* (f° 211) 1.614 livr. pour fournitures faites par Caron-Berquier, Carbon-Maillard et Caron fils aîné.

◆◆ *Frais du bureau des émigrés du district de Doullens.* 14 *prairial* (f° 69) Traitement et indemnité des commis pour germinal et floréal : 833 livr. Fournitures pour le trimestre de vendémiaire : 197 livr. — pour le trimestre de nivôse : 211 livr.

— 31 *thermidor.* Traitement et indemnité des commis pour prairial, 458 livr. ; pour messidor 1.195 livr. Indemnité pour thermidor : 265 livr. — 6 *therm.* (f° 211) Impressions faites par Caron l'aîné : 543 livr.

◆◆ *Frais du bureau des émigrés du district de Montdidier.* 26 *floréal* (f° 19) Sommes dues aux commis : 738 livr. par mois pour le trimestre de nivôse, 688 livr. pour germinal, 688 livr. pour floréal¹.

— 30 *prairial* (f° 111) Sommes dues aux commis : 688 livr. pour prairial.

— 28 *messidor* (f° 183) 768 livr. pour messidor. Indemnité aux mêmes : 384 livr.

— 7 *thermidor* (f° 217) Fournitures faites en messidor par Bigot, imprimeur, et Le Roux, libraire : 1.442 livres.

◆◆ *Frais du bureau des émigrés du district de Péronne.* 7 *prairial* (f° 43) Traitement et indemnité des commis pour le mois de floréal : 1.602 livr. Fournitures pour germinal : 240 livr, pour floréal 252 livr., pour nivôse 310 livr.

— 7 *messidor* (f° 126) Prairial : commis, 1.602 livr. ; fournitures, 450 livr.

— 9 *thermidor* (f° 221) Messidor : commis, 1.610 livr. ; fournitures, 350 livr. ; secours aux employés (arrêté du Comité des finances du 2 messidor), 805 livr. ;

¹ Le même arrêté est transcrit une seconde fois sous la date du 1er prairial, au f° 29.

indemnité d'un mois et demi aux employés supprimés par la loi du 29 prairial : 723 livr.

♦♦ *Frais des bureaux des Domaines.* 18 floréal (f° 6) Bureau d'Amiens. Décision demandée à la Commission des Revenus nationaux sur un mémoire du receveur Bougiez, « afin qu'il puisse continuer son service. » (Cf. 18 messidor, f°s 159-160 : Roch Despréaux, acquéreur de Beaucamps-le-Vieil n'a pu s'acquitter de ses paiements attendu « l'affluence de monde. »)

— 13 prairial (f° 63) 5.000 livr. à Deberny, fabricant à Prouzel, pour 100 rames de papier fournies au magasin du timbre. — 17 prair. (f°s 73-74) La Commission des Revenus nationaux n'ayant accordé au receveur Bougiez que 2 commis à 1.500 livr., le Département fait siennes les protestations du receveur, chargé d'une immensité de détails, « détails qui augmentent progressivement par la célérité apportée dans la vente des biens d'émigrés, augmentés subitement par l'effet de la démonétisation des assignats à face et leur admission pendant 3 mois seulement en paiement de biens vendus et à vendre... il reconnaît aussi l'insuffisance d'un traitement de 1.500 livr. pour faire subsister un commis dans un temps où le prix des denrées de première nécessité est quadruplé depuis le 18 messidor an second, époque de la fixation du traitement des commis... lorsque le prix du pain est porté à 6, 7 et même 8 livr. la livre. »

— 16 messidor (f° 156) 10.000 livr. à Berny, papetier à Prouzel, pour fourniture de 200 rames de papier, à 50 livr. l'une, à l'agence de l'enregistrement du département.

♦♦ *Frais. Liquidation de frais préparatoires aux ventes de biens. Arrêtés concernant :* Artois (d'), f° 201. — Artus, f°s 236-237. — Boullanger, f° 50. — Brailly, f° 127. — Bridelle, f° 127. — Brossard, f°s 126-127. — Cacheleu d'Houdant, f° 40. — Ganonville, f° 233. — Caron, J.-B., ex-prieur d'Houpilière, f° 127. — Chochot, f° 127. — Courtebourne, f°s 72-73. — Debray, f° 233. — Delucheux, f° 127. — Desvignes, f° 50. — Dubois, Jacques, f° 127. — Duquesnoy, f° 127. — Duras, f° 40. — Gaudefroy, Marc, f° 127. — Geffroy, Pierre, f° 127. Havré (de Croy d'), f° 201. — Jérôme, Claude, f° 127. — Jovelet, f° 127. — Lacer, f° 50. — Larouzé, f° 50. — Leblond, f° 127. — Lebouc, f° 50. — Lemaire, Augustin, f° 127. — Lyons (des) de Feuchin, f° 40. — Martin, ex-curé de Laboissière, f°s 126-127. — Mondragon, f°s 126-127. — Morel, f° 50. — Noailles, f° 201. — Orléans (la veuve Bourbon-), f° 110. — Petit, f° 106. — Senechal, f° 50. — Trogneux, f° 127. — Valanglard (Le Roy-), f° 211.

♦♦ *Frais des commissaires, notaires, etc.* 16 floréal (f°s 1-2) Vilbaut, d'Hornoy, commissaire du district

d'Amiens. — 18 flor. (f°s 3-4) Marie-Madeleine Béthune, femme Papin, et Françoise Desjardins, femme Béthune, revendeuses de meubles à Abbeville, commises à l'examen de divers effets nationaux déposés tant au district d'Abbeville qu'aux Cordeliers. — (f° 5) Delattre (district d'Abbeville). — (f°s 5-6) Louis Crampon, de Mailly-Maillet. — 20 flor. (f°s 7-8) Gricourt, notaire à Picquigny. — (f° 8) Verrier, notaire à Poix. — Montigny, huissier à Picquigny. — 24 flor. (f° 15) Guyard, crieur de meubles à Boves.

— 3 prairial (f°s 36-37) et 9 prairial (f°s 46-47) Laurent Patte, notaire à Prouville (réduction de ses journées de 15 à 12 livr.). — 9 prair. (f° 46) Nicolle, arpenteur à Noyelles-en-Chaussée. — (f°s 47-48) Fleur-Demontagne, commissaire du district d'Amiens. — (f° 48) Delavacquerie, commissaire du district de Montdidier. — Plessier, commissaire-arpenteur du même district. — (f°s 48-49) Piollet, crieur à Montdidier, payé 6 livr. par jour. — (f° 49) Defouilloy, arpenteur à Davenescourt. — Pollet, arpenteur à Hangest-en-Santerre. — 11 prair. (f°s 52-53) Eustache de Talminy et Charles Delarue, arpenteurs de la maîtrise d'Abbeville. — (f° 55) Lefebvre, secrétaire de la municipalité de Hem, commissaire du district de Doullens. — Pérignon, fripier, et Baraire fils, tapissier à Doullens, experts. — (f° 57) Julliard, de Morisel, commissaire du district de Montdidier. — (f° 58) Labouglise, inspecteur des bois du duc de Penthièvre, continué dans ses fonctions par les districts de Grandvilliers (Oise), Neufchatel (Seine-Inférieure) et Amiens. — 12 prair. (f°s 60-61) Capelle, crieur public à Montdidier. — 13 prair. (f°s 61-62) Coupé, arpenteur à Péronne (réduction de son mémoire de 2.682 livr. à 207 livr.) — 15 prair. (f°s 70-71) Leclercq, d'Airaines, commissaire du district d'Amiens. — (f° 71) Cumont, le jeune, notaire à Airaines. — Decayeux, commissaire-arpenteur du district d'Amiens. — (f° 72) Pelage Gricourt, de Picquigny, commissaire du district d'Amiens. — 17 prair. (f°s 74-75) Divers citoyens de Doullens. — 19 prair. (f° 80) Gambet (district d'Abbeville). — (f°s 80-81) Deboval, juge de paix du canton de Gueschart et son greffier. — (f°s 83-84) Halot, juge de paix du 3^e arrondissement de la commune d'Amiens, et son greffier, Duponchel, et Laurent et Duménil, commissaires du district d'Amiens. — 27 prair. (f° 100) Bremart, arpenteur (district d'Abbeville). — 28 prair. (f° 101) Le juge de paix du canton de Moreuil et son greffier. — (f°s 101-102) Pollet, arpenteur à Hangest-

en-Santerre. — (f° 102) Pillon, arpenteur à Estrées. — Bully, ex-administrateur et commissaire du district de Montdidier, Grégoire, juge de paix de la commune de Roye. — 28 *prair.* (f°s 105-106) Allard, régisseur de la terre d'Albert.

— 2 *messidor* (f° 114) Bellot, notaire à Roye, Cozette, ex-administrateur et commissaire du district de Montdidier, la citoyenne Poulain, femme Fertin, de Roye, estimatrice de mobilier. — (f° 115) Grandhomme, notaire à Corbie. — (f°s 115-116) Boury, arpenteur à Cardonnette. — 7 *mess.* (f°s 121-122) Fleurdemontagne, commissaire du district d'Amiens à la séquestration des récoltes des pères et mères d'émigrés des cantons d'Oisemont, Liomer et Hornoy et au transport des meubles de la commanderie d'Oisemont, etc... — (f° 122) Degouy, commissaire du district d'Amiens. — (f°s 122-123) Valencourt, du Mesge, commissaire du district d'Amiens. — (f°s 124-125) Personne, commissaire du district de Péronne et Drouard-Goguet, secrétaire. — 14 *mess.* (f° 146) De Saint-Riquier, commissaire du district d'Amiens dans le canton de Molliens-Vidame pour la vente de bois. — 15 *mess.* (f°s 148-149) Donzelle, de Moreuil, commissaire du district de Montdidier. — 16 *mess.* (f° 153) François, notaire à Acheux. — (f°s 153-154) Gobet, notaire à Beauquesne. — (f° 154) Jean-François Bocquet, expert à Prouville. — Tabary, d'Humbercourt, estimateur de mobilier. — (f° 155) Thuillier arpenteur à Beauquesne. — (f° 156) Lequien, greffier de paix et Lesenne, charpentier, de Saint-Maulvis, commissaire du district d'Amiens. — 22 *mess.* (f°s 172-173) Michel Valencourt, du Mesge (?), commissaire du district d'Amiens. — 23 *mess.* (f° 174) Lefebvre, juge de paix à Molliens-Vidame et Duchaussoy, cultivateur à Riencourt. — (f°s 174-175) Magnier, arpenteur à Marlers. — (f° 175) Grévin, de Cachy, commissaire du district d'Amiens. — François Sainte, arpenteur à Flixecourt ; Leclercq et Lefebvre, de Molliens-Vidame, commissaires du district d'Amiens. — Jean Poiré, arpenteur à Hornoy ; Devismes, maçon ; Lemaire, arpenteur à Camps-en-Amiénois. — (f°s 175-176) J.-B. Masson, notaire à Montdidier. — 25 *mess.* (f° 179) Duguevre, huissier à Abbeville, et Vinier (?), greffier de juge de paix. — 30 *mess.* (f°s 187-188) Bourdeaux, estimateur, et Francière, arpenteur du district d'Amiens. — (f° 188) Athanase Pédat, juge de paix d'Ailly-sur-Noye ; Patour, commissaire ; Martin Drouville, arpenteur ; Boyenval, commissaire ; Warnier ; Barré, commissaire. — (f°s 188-189) Thibault, vérificateur de l'agence des Domaines nationaux. — (f° 189) Pierre Ogez, brocanteur à Amiens,

estimateur de mobilier. — (f°s 189-190) Les « administrateurs provisoires forestiers de la ci-devant maîtrise de Clermont. »

— 5 *thermidor* (f° 206) Joachim Legrand, secrétaire-greffier de la municipalité de Bertheaucourt et commissaire du district de Doullens. — Sueur, administrateur et commissaire du même district. — (f°s 206-207) Haranger, id. — 6 *therm.* (f° 210) Alexandre et François Moy, notaires à Doullens. — Jules Sombret (vente de bois dans le canton de Rue). — (f°s 211-212) Jules Sombret, commissaire du district d'Abbeville dans les cantons de Rue et Nouvion pour apposer les scellés sur le mobilier des prêtres déportés. — 7 *therm.* (f° 216) J.-B. Mareschal, de Rogy, commissaire du district de Montdidier. — Gribauval, commissaire du district de Péronne. — Barry, id. (avances). — (f°s 216-217) Millet, id., et juge de paix du canton d'Athies. — (f° 217) Scribe, id., et agent national de la commune d'Albert. — 9 *therm.* (f°s 221-222) Nicolas Wasse, arpenteur à Braches. — 10 *therm.* (f°s 223-224) Joseph Duménil. (Suite L. 139, f°s 38-39, 5 fructidor an III). Bellet, les administrateurs forestiers provisoires de la ci-devant maîtrise d'Amiens, J.-B. Poiré, brocanteur, François Joly, garde de bois, François Damonville, Charles Sellier, Charles-François Delcourt, Pierre-Firmin Langlet, J.-B. Labitte, père, cultivateur à Orival, Parmentier, arpenteur. — 14 *therm.* (f°s 239-240) Leleu, Cordelle, commissaire du district de Péronne, Ducastel, Louis Desanlis, Gribauval, Wargny, de Péronne. — (f° 240) Rouvilain et Hubert, arpenteurs. — Grégoire, notaire à Roye. — (f°s 240-241) Barré et Soyer, arpenteurs à Montdidier. Bully. — (f° 243) Antoine-Victor Rougemas, chirurgien à Villers-Campsart.

♦♦ *Frais des fournisseurs.* 18 *floréal* (f° 4) André Bouture, cultivateur et charron à Belleuse. — 20 *flor.* (f°s 8-9) Thuillier, agent national de la commune de Belloy-sur-Somme. (Réparations de haies, labours et semences). — 24 *flor.* (f°s 15-16) Benoit Simon, menuisier à Saint-Valery. — 25 *flor.* (f° 18) Dupuis, voiturier à Montdidier.

— 4 *prairial* (f° 39) Turbet, marchande de bois à Amiens. — Sauterne, tailleur à Amiens. — (f°s 39-40) François Mortier, cordier à Quevauvillers. — 8 *prair.* (f° 45) 60 livr. à Beuvain, Coffin et veuve Desgroux, de Poix, « pour avoir chargé et déchargé plusieurs titres et papiers délaissés en la maison de Poix et les avoir conduit dudit Poix à Amiens, avec 2 voitures, l'une à 3 chevaux et l'autre à 2, au désir de l'arrêté du 29 pluviôse dernier. » — 9 *prair.* (f° 47) La veuve Dollin,

d'Amiens, qui a fourni 10 bandoulières à 21 livr. 15 sols pièce aux gardes des bois nationaux. — 11 *prair.* (f° 53) Caron fils aîné, marchand de bois à Amiens. — (f°s 53-54) Remboursement à Truchon, d'Heilly, d'avances faites pour le compte de la citoyenne Gouffier. — 14 *prair.* (f°s 67-68) Warmé, menuisier à Conty. — (f° 68) Godart, expéditionnaire payé 10 sols le rôle. 27 *prair.* (f° 100) Antoine Feramus, serrurier à Gamaches. — 1^{er} *messidor* (f° 112) Denizot, manouvrier à Rambures (16 livr. 5 sols pour 129 toises de haïés). — 7 *mess.* (f° 121) La veuve Chabanaux, de Ham (fournitures de graisse). — (f° 123) Pierre Bourgeois, de Seux (27 livr. pour avoir cultivé et ensemencé un demi-journal de terre). — 13 *mess.* (f° 143) Pierre Capron, serrurier à Conty. — (f° 144) Colnot, maçon et entrepreneur de bâtiments à Conty. — 16 *mess.* (f° 155) Voituriers à Talmas, Fransu, Prouville. — 19 *mess.* (f° 165) Jacques Deboffe, maréchal à Saint-Aubin-Montenoy. — (f°s 165-166) Lucien Arondel, charpentier à Poix. — (f° 166) Noel-Firmin-Nicolas Boulanger, tailleur d'habits à Abbeville. — 23 *mess.* (f° 175) Samson Beauvais, de Beaucamps, et (f° 177) Detemple, de Montauban (transports). — 28 *mess.* (f° 184) Blériot, de Croix (avance remboursée).

— 4 *thermidor* (f°s 198-199) Jacques Bocquillon, maréchal à Daours. — (f° 199) Pierre Capron, serrurier à Conty. — 5 *therm.* (f°s 205-206) François Trois-vaux, bourrelier à Doullens. — 7 *therm.* (f°s 215-216) Marc Queste, cultivateur à Fransures. — (f° 216) Romain et Alexandre Herboux, de Biaches, fournisseurs de liens. — 13 *therm.* (f° 235) François Ladent, marchand boucher à Amiens. — 14 *therm.* (f° 239) Carré, cultivateur à Thiepval.

♦♦ *Frais. Gages des domestiques de : 18 floréal* (f° 4) La « femme de confiance » de la citoyenne Deharchies, femme Defrance, à Mailly-Maillet, aux gages d'environ 100 livr. par an. — 24 *flor.* (f°s 13-14) Briffault, cuisinier de l'émigré Dumaisniel de Brailly (gages 400 livr. par an). — (f° 14) Marie-Anne Martin, cuisinière de l'émigré Cacheleu d'Houdent, à Villers-sur-Authie (gages : 105 livr. par an). — (f° 15) Marie-Anne Rose femme Vignon, servante de de Sachy-Marcelet (gages 150 livr. par an).

— 2 *prairial* (f°s 29-30) 9 serviteurs de feu Marie-Antoinette Tiercelin, à Beaucourt, district de Montdidier. — 11 *prair.* (f°s 54-55) Gardes et serviteurs de la citoyenne Gouffier, à Heilly. — 27 *prair.* (f°s 99-100) Servante d'Etienne-François Froissart, curé déporté de Saint-Georges

d'Abbeville, payée à raison de 150 livr. par an. — 28 *prair.* (f°s 103-104) Serviteur de l'émigré Clémenceau, d'Abbeville, payé 150 livr. par an, servante 120 livr.

— 18 *messidor* (f° 157) Gages de Marie-Madeleine Majot, fille de basse-cour à Heilly (15 octobre 1793-15 octobre 1794) : « en argent 120 livr. et 18 septiers de blé mesure d'Heilly, revenant à 27... mesure d'Amiens, appréciés au prix du dernier maximum, à raison de 8 livr. l'un. »

— 16 *thermidor* (f°s 244-245) Georges Briffaut, cuisinier de l'émigré Dumaisniel de Brailly (400 livr. par an). — (f° 245) Serviteurs de l'émigré Saint-Martin : jardinier, 200 livr. par an, cocher 150 livr., valets de charrue 150 livr. et 100 livr., cuisinière 100 livr., fille de basse-cour, 78 livr.

♦♦ *Frais de manouvriers. 8 prairial* (f°s 44-45) Ouvriers employés aux travaux du barrage du moulin de Notre-Dame, à Poix, payés 50 sols par jour. — 9 *prair.* (f° 48) Ouvriers employés à l'échenillage d'une allée de pommiers, à Beaucourt-en-Santerre, payés 3 livr. par jour. — 15 *prair.* (f°s 71-72) Ouvriers des bois, à Heucourt, 50 sols par jour.

— 2 *messidor* (f°s 114-115) Bûcherons de Jumel payés 30 sols par jour. — 13 *mess.* (f° 143) Manouvriers de Belleuse. — 16 *mess.* (f° 154) Crieur et porteurs (district de Doullens). — Louis Dinouard, de Courcelles, payé pour culture des terres du déporté Vignon à raison de 32 livr. le journal. — (f° 155) Philippe Hourrier, manouvrier à Beauquesne. — 23 *mess.* (f°s 176-177) Frais de culture du jardin de la citoyenne Choiseul-Gouffier, à Heilly, du 30 germinal au 21 messidor : 2.181 livr.

♦♦ *Frais de garde des scellés de : 18 floréal* (f° 4) Courteville l'aîné, à Arry. — 20 *flor.* (f° 8) Buquet, curé déporté de Marlers.

— 11 *prairial* (f° 55) Asselin, curé déporté de Barly. — (f°s 55-56) La veuve Du Sauzay, de Vauchelles-lès-Domart, condamnée. — 14 *prair.* (f°s 68-69) Le château de Beauchamps. — 19 *prair.* (f°s 79-80) Gougeon-Gauville, à Abbeville. — 21 *prair.* (f°s 89-90) Le commandeur d'Oisemont.

— 2 *messidor* (f° 115) Bibaut, père d'émigré à Biaches. — 7 *mess.* (f° 122) La citoyenne Sachy, femme de l'émigré Boyer, à Amiens. — 15 *mess.* (f° 148) De Noailles, à Poix. — 16 *mess.* (f° 154) La veuve Blondel, à Frohen-le-Grand. — Les déportés Lefebvre, à Saint-Acheul et Bulan, à Gézaincourt. — J.-B. Pétain, ex-curé de Prouville. — Vignon, ex-curé de Courcelles. — (f° 155) L'émigré Fléchin, à Talmas. — 19 *mess.* (f° 167) Gaillart-Framicourt.

— 6 *thermidor* (f° 210) Nourtier, déporté. — 10 *therm.* (f° 225) La veuve Biron.

Frais de garde-bois F^{os} 16-17 : bois de Meully, à Picquigny et de Saint-Pierre-à-Gouy. — (f^{os} 137-138) Visa de l'état général du salaire des gardes dressé, pour tout son ressort, par le district de Doullens, etc.

L. 139. (Registre.) — In-fol., feuillets 1 à 250, papier.

An III, 16 thermidor. An IV, 26 brumaire. — « 6° (sic) Bureau, Emigrés. » Délibérations et arrêtés.

An III. 16 thermidor (f° 1) Administrateurs présents : Flesselles, Masset, Dubellay, Lemarchant, Thierry, procureur général syndic, et Demaux, secrétaire général.

◆◆ *Objets généraux.*

An IV. — 18 *vendémiaire* (f° 145) Attendu le discrédit du papier-monnaie, les journées des commissaires et arpenteurs sont fixées, pour le district d'Amiens à 50 livr., celles des porte-chaines ou employés auxiliaires à 20 livr. Les commissaires « découragés par l'insuffisance du salaire renvoient leurs commissions..., les ventes vont éprouver une interruption... 4 livr. en 1791 représentaient, avec quelque avantage même, 50 livr. au cours actuel. »

◆◆ *Liste des émigrés.*

An III. — 18 *thermidor* (f^{os} 5-6) Ne peut être réputé émigré Isaac Picot, natif d'Abbeville, qui a quitté la France pour l'Angleterre en 1783, et, revenant dans sa patrie, a été arrêté par ordre du chef de l'état-major général de l'Armée du Nord. — 19 *therm.* (f^{os} 9-10) Radiation de Pauline-Françoise Roy-la-Rochefoucault, veuve d'Antoine Gontaut-Biron, condamnée à mort par le Tribunal révolutionnaire le 9 messidor an II. (A la demande d'Armand-Joseph Béthune-Charost, son héritier). — 20 *therm.* (f° 10) Radiation de Marie-Thérèse Daigneville, épouse divorcée d'Alexandre-Dominique Carondelet. — 26 *therm.* (f^{os} 25-26) De Jacques Beaucheu, décédé infirme à l'âge de 85 ans le 2 avril 1792, étant curé de Senarpont depuis 58 ans.

An III. — 4 *fructidor* (f^{os} 33-34) Le Département propose au Comité de législation de relâcher Emmanuel Dequen, âgé de 23 ans, né à Beuvraignes, qui a été arrêté lors de la conquête de la Belgique et prévenu d'émigration. Il a quitté Beuvraignes avec sa sœur le 25 mai 1790 parce qu'ils « ne trouvaient pas d'occupation dans la commune, et... se sont mis au service d'un citoyen Alpy, opérateur, pour voyager avec lui, et les faire voir au public, ayant leurs figures extraordinaires, des cheveux et sourcils

blancs, les yeux rouges et vacillans ». — 10 *fruct.* (f° 49) Alexandre-Joseph-Gabriel Lamyre aîné autorisé à rentrer par arrêté du Comité de législation du 24 thermidor. — 15 *fruct.* (f^{os} 58-60) Pierre-Nicolas Roblot, militaire en congé, natif de Saint-Léger, et arrêté comme prévenu d'émigration, ne doit pas être réputé émigré. — (f^{os} 59-61) Radiation de Pierre de Luxembourg-Elisabeth-Luglien Cousin et de son frère Louis-Lugle-Luglien, qui n'ont quitté Montdidier, où ils résidaient, que le 20 septembre 1793, « six heures avant le moment désigné pour leur arrestation ». — (f^{os} 61-62) Radiation de Delarouzée, doyen de la collégiale de Fouilloy : il est envoyé en possession de sa maison patrimoniale à Fouilloy, dont les acquéreurs sont déchus. — (f° 63) Radiation de Joseph-François Forceville, de Forceville, et J.-B. Diou, de Ressuintes, district de Chateauneuf (Eure-et-Loir). — 24 *fruct.* (f° 89) Rejet de la pétition de Charles-Auguste Marque, de Lyon, tendant à être rayé.

An IV. — *Radiations* de : 1^{er} *vendémiaire* (f° 114) Roussel, ex-curé de Saint-Jacques d'Amiens, et Voclin, ex-chanoine et chapelain. — 2 *vend.* (f^{os} 118-119) Haudiquer-Duquesnoy, ex-chanoine, à Hecourt. (Suite 5 *vendémiaire*, f° 121). — 18 *vend.* (f^{os} 148-149) Charles-Antoine Damerval, militaire à Rouen ; Charles-François-Joseph Duboile, de Paris ; Pierre-Denis Chaumont, marchand orfèvre de Paris, et Paschal-Pierre Perache-Franqueville, de Precy-sur-Oise. — 21 *vend.* (f^{os} 151-152) Rose, ex-chanoine d'Amiens.

An IV. — 8 *brumaire* (f^{os} 204-205) Jean-Charles Bellengreville, d'Huchenneville. — 10 *brum.* (f° 206) Paul-Henri Laurent, ex-curé de Bovelles. — 14 *brum.* (f^{os} 220-221) J.-B. Leroux, prêtre d'Amiens. — 15 *brum.* (f^{os} 224-225) Louis-François Degoves, ex-célestin. — 20 *brum.* (f° 234) Claude Jérôme, prêtre déporté.

◆◆ *Administration des biens. Affaires diverses (ventes, redevances, entretien, contentieux).*

An III. — 16 *thermidor* (f° 3) Renouvellement de baux à loyer à Beaucourt-en-Santerre et Aubvillers. — (f^{os} 3-4) Indemnité à divers fermiers de Soupliecourt pour non-jouissance de coupes de bois. (Suite L. 140, f° 101, 15 nivôse an IV). — (f° 4) Emondage d'arbres à Guyencourt. — (f^{os} 4-5) Lepage, meunier à Pierrepont, demande une indemnité pour avoir accordé à Clermont-Thoury un passage de tourbes en 1788. — 18 *therm.* (f° 6) La municipalité d'Orival dénonce des acquéreurs de l'émigré Vérac comme arrachant des arbres et démolissant le château. — (f^{os} 6-7) Réparations aux halles de Senarpont. — (f° 7) Annulation

d'un bail fait par la municipalité de Dernancourt. — Déchéance d'acquéreur causée par l'encombrement des bureaux du receveur Bougier. — (f° 8) Folle enchère de Leboucher, membre du bureau de paix de Montdidier. — Id. de Pierre-Antoine Fourcy. — 20 therm. (f° 12) Les citoyennes Valicourt, de Bécourt, fondées à réclamer le remboursement de leur mobilier, vendu pendant leur arrestation. (Suite 24 fructidor, f°s 88-89). — 23 therm. (f°s 14-15) Bien que la Nation ne soit qu'usufruitière d'une ferme sise à Huchenneville, provenant de l'émigré Buissy de Tasserville, le Département décide d'y réparer les dégradations causées par les eaux sauvages, à charge de l'intérêt de leur prix pour le nu-propriétaire, Paul-François « de Bussy ». — 24 therm. (f°s 15-16) et 17 fructidor (f° 79) Vente d'une maison sise à Amiens, rue des Augustins, appartenant aux mineurs Louvencourt. (Cf. L. 138, f°s 136-137 et L. 140, f°s 223-224, 29 germinal an IV). — (f°s 17-18) Fermage réclamé par Alexis Morel, de Chirmont, en vertu d'une procuration passée à son profit le 29 décembre 1792 à Dixmude, en Flandre, par Ch. Leullier, ancien curé de Sourdon. — (f° 18) Abattis d'arbres indument fait par J.-B. Gournay, acquéreur de biens provenant de Jacques Langevin, ex-curé de Longueau. — 28 therm. (f° 26) Retards injustifiables du district de Doullens à répondre à une lettre de la Commission des Revenus nationaux du 28 messidor demandant pourquoi les biens de la succession de François-Louis-Gabriel Lefournier-Wargemont, dont plusieurs enfants sont émigrés, ont été soustraits au séquestre. Il est sommé de répondre sous 3 jours. (Suite 8 fructidor, f° 46). — 30 therm. (f° 27) Partage de biens indivis entre la République, étant aux droits d'André Loriot, prêtre déporté, et les sœurs de celui-ci : Marie-Renée et Marie-Madeleine Loriot, d'Albert. — (f°s 28-29) Dégradations commises à la grange de la maison de Moismont, provenant de l'émigré Frenaux.

An III. — 3 fructidor (f°s 31-32) Fermages valablement payés à l'émigré Montdragon, par Lefebvre, cultivateur à Villers-Campsart. — (f° 32) Delamarre, de Lœuilly, débouté d'une réclamation injustifiée concernant le prix d'un lot d'arbres du bois de Catillon. — 4 fruct. (f°s 34-35) Loyers d'une maison provenant du prêtre reclus Leroux, dus par Moyeele. — (f°s 35-36) Baquet, cultivateur à Vismes, occupé d'une ferme provenant de l'émigré Duchesne-Courcelles est autorisé à faire enlever divers bâtiments qu'il a construits de ses deniers. — (f°s 36-37) Ventilation de la ferme d'Estrebœuf, affermée en totalité par l'émigré Saint-Blimond à François Caudron, et acquise pour partie

seulement par J.-B. Ceullio fils et Ricot. — 6 fruct. (f° 43) Avance des contributions de Fouquerolle, curé déporté de Bussy-lès-Daours, par son fermier, Nicolas Cagé. — 8 fruct. (f° 46) Demandent à être relevés de la déchéance divers acquéreurs qui, s'étant présentés plusieurs fois chez le receveur à l'effet de payer, n'ont pu y parvenir à cause de la grande affluence d'adjudicataires. (Suite. L. 140, f°s 135-136, 22 pluviôse an IV : le ministre des finances estime qu'il y a lieu de les relever de la déchéance). — 12 fruct. (f°s 53-54) Déchéance encourue par Jacques-Antoine Masson, d'Assainvillers, non de son fait, mais faute d'un certificat de créance qui n'a pu lui être délivré par l'administration, ces sortes de certificats étant encore à l'impression. — (f° 54) Pierre Le Sellier, ex-chanoine de la cathédrale, demande à jouir d'une maison lui appartenant, rue de Corbie. — 15 fruct. (f°s 57-58) Contestation relative à la propriété d'un demi-journal de pré, provenant de l'émigré Linard, entre deux acquéreurs : Rouvillain, officier de santé à Mesnil-Martinsart, et Lessertisseux. — 16 fruct. (f° 75) Violences commises le 7 fructidor à Contre par une foule d'habitants contre un acquéreur de foins provenant du séquestre établi sur les biens d'Alexandre-François Demareuil, père d'émigré. — (f°s 75-76) Question de savoir si la redevance de quatre fermiers de Christian-Charles, comte de Thienne, ci-devant seigneur de Terramesnil, doit être reversée aux fermiers en vertu de la loi du 14 nivôse. — 17 fruct. (f°s 78-79) Il n'y a lieu de délibérer sur une pétition de Giraud, garde-bois à Orival, qui demande l'autorisation de faire conduire sa vache par ses enfants dans la grande allée du bois d'Orival. — 25 fruct. (f° 90) Règlement des reprises de Catherine-Françoise-Philippine de Bernes, épouse divorcée de Jean-Nicolas Loisel-Le-Gaucher, émigré. — 26 fruct. (f°s 92-93) Revente de terres provenant des Dominicaines d'Abbeville, à la folle enchère de Louis-Michel-Philippe-Vincent Le Canu, de Bray-lès-Mareuil, père d'émigré. — 28 fruct. (f°s 94-95) Ventilation de la redevance due par Jacques-Augustin Labitte, cultivateur au Mesnil-Saint-Georges. — (f° 95) Protestation de la veuve Choiseul contre la vente de ses foins, à Heilly. — 29 fruct. (f° 98) Gomer, de Fricamps, père d'émigré, autorisé à faire faire du cidre.

An III. — 1^{er} complémentaire (f° 101) Même autorisation en faveur de Louis Goussencourt, de Grivesnes. — 5^e compl.

(f° 106) Annulation de la vente de bois

sis à Toutencourt, les enchérisseurs, tous de la commune de Toutencourt, paraissant coalisés.

An IV. — 2 *vendémiaire* (f^{os} 115-117) Comptes de Benjamin Vieil, chargé par Thiercelain, curateur des mineurs Courtebourne, de la régie de la terre de Thoix. — 5 *vend.* (f^o 121) Déchéance encourue par l'acquéreur Gousse : il s'est présenté différentes fois chez le receveur Bougier, mais « jamais il n'a pu être expédié, à cause de l'affluence de monde qui se trouvait chez ce receveur. » — 11 *vend.* (f^o 132) Achat de 4 mulets pour le service des moulins d'Heilly et Ribemont. — 13 *vend.* (f^o 133) Réparations au château de Moreuil ; (suite 12 brumaire an IV, f^{os} 207-208) ; — 15 *vend.* (f^{os} 136-137) à la ferme de Morival, occupée par Dominique Lecul et séquestrée sur Gaillard-Framicourt, d'Abbeville. — (f^o 137) Marguerite-Victoire Guidé, veuve de Jacques-André Jérôme, réintégrée dans la propriété d'une terre sise à Clairfay, séquestrée par erreur. — (f^o 139) Réparations d'une ferme sise à Cayeux, occupée par Roussel et séquestrée sur l'émigré. Debarde. — 17 *vend.* (f^o 143) Erreur dans l'adjudication de terres sises au Grand-Rouy, au préjudice de Leclabart, limonadier à Péronne. — 24 *vend.* (f^{os} 154-157) Éviction de Félix Fournier, de Hamellès-Pierrepont, d'un terrain qu'il avait obtenu par voie d'échange de Louis-François de Clermont, et qui depuis a été attribué à la commune de Pierrepont. (Suite 20 brumaire, f^{os} 232-234). — 29 *vend.* (f^o 170). Ventilation des objets compris au bail fait par l'émigré de Noailles à Jean-Claude Lesobre, cultivateur à Equennes. (Cf. arrêté du 6 fructidor an II).

An IV. — 2 *brumaire* (f^{os} 177-178) René-Joseph Leprêtre, d'Argenteuil (Seine-et-Oise), acquéreur des biens de Philippe Capet, dit d'Orléans, à Ault, Saint-Quentin-Lamotte-Croix-au-Bailly, Mers, etc., déchargé du paiement de rentes pour lequel une partie du prix de son adjudication lui était resté entre les mains. — 4 *brum.* (f^o 183) Arpentage de la ferme de Conteville, indivise entre la République, représentant l'émigré Monck, et Charles-François Testar, cultivateur à Valivon, district de Montreuil-sur-Mer. — (f^o 185) Partage de biens sis à Quivières, Matigny et environs, entre la veuve Boitel, de Noyon, et la République, représentant les héritiers Courcelette. — 4 *brum.* (f^{os} 187-188) Ventilation de la ferme de Saint-Blimond. — (f^o 188) Prime réclamée par Ch. Lefèvre, de Saint-Aubin, acquéreur de l'émigré Crussol. — 8 *brum.* (f^o 204) Prétentions de Bréelle, occupé de la ferme de Vis-en-Ponthieu, sur 2 journaux de bois. — 12 *brum.* (f^{os} 208-209) Remboursement à Pierre Jolibois, concierge à Marieux, d'avances faites pour le compte d'Antoine-François Lecaron. — 13 *brum.* (f^{os} 209-211)

Prétention de la municipalité de Grivesnes sur les arbres à fruit du père d'émigré Goussencourt, et excitations au pillage. — (f^{os} 211-212) Reméré exercé par Jean-François Leroy, d'Eaucourt-sur-Somme. — (f^{os} 214-215) Déchéance encourue par Nicolas Barbier de Fignières. — (f^o 217) Annulation pour défaut de publicité de la vente d'un bosquet, sis à Pissy, provenant de la succession Chassepot. — (f^o 219) Règlement des reprises d'Auguste-Ilisabelle (sic) — Josèphe Jacquier-Rosée, de Villers-sur-Authie, femme divorcée de Conrad-Victor-François Cacheleu-Truffier-d'Houdent, émigré. (Suite L. 140, f^o 89, 8 nivôse an IV). — (f^{os} 219-220) Id. d'Euphrasie Daugy, femme divorcée de François-Jacques Clémenceau, émigré. — 14 *brum.* (f^o 221) L'acquéreur Jacques-Antoine Masson, cultivateur à La Neuville-Roy, demande qu'il lui soit tenu compte des intérêts d'une créance qu'il possède sur l'émigré Clermont-Thoury. — (f^{os} 221-222) La municipalité de Bussy-lès-Poix s'élève contre un jugement arbitral qui lui donne tort. — 15 *brum.* (f^{os} 224-225) Réparations à la ferme de Berny-en-Santerre. — 18 *brum.* (f^{os} 225-226) Restitution de mobilier à François Fiquet, serviteur du prêtre Hubault. — 23 *brum.* (f^o 242) Frais de réparations d'une maison sise à Moyenneville, confisquée sur l'émigré Valanglard, avancés par Tellier, curé du lieu et occupé.

♦♦ *Administration. Restitutions. (Exécution des lois des 13 ventôse et 22 fructidor an III). Mesures prises en faveur des personnes ci-dessous désignées :*

An III. — 16 *thermidor* (f^o 3) Les parents de Honoré Martin, prêtre déporté. — 30 *therm.* (f^o 27) Françoise-Mélanie Lejosne-Contay, veuve de François-Guilain Boucquel, condamné. — (f^o 29) Françoise Gourdon, nièce de Revoire, ex-chanoine.

An III. — 2 *fructidor* (f^{os} 30-31) Revendication de sa chambre étorée par Marie-Louise Vincent Pin gré, veuve de Charles-Germain Deherte. — 3 *fructidor*. La citoyenne Mannessier-Linard, qui obtient la jouissance du château d'Aveluy. (Suite f^{os} 190-191, 5 brumaire an IV, même reg. et L. 140, f^o 77, 3 nivôse an IV). — 4 *fruct.* (f^o 36) Firmin-J.-B. Ducroquet. — 5 *fruct.* (f^{os} 37-38) Elisabeth-Jacqueline Decreuy, veuve Tourtier, mère de l'émigré Armand-Louis-Marie-Madeleine-Angélique Tourtier. — (f^o 38) Revendication de meubles par Ursule Dargnies et sa nièce. (Suite 8 fructidor, f^{os} 46-47). — 8 *fruct.* (f^{os} 44-45) Marie-Anne-Christine Grégoire, veuve de Jacques Lenain, huissier à Bertrancourt,

« immolé innocemment dans le règne des terroristes et égorgeurs. » — 10 *fruct.* (f° 48) Les héritiers de Nicolas-Martin, Sabinet, doyen de Saint-Fursy de Péronne. — 14 *fruct.* (f°s 56-57) La veuve de Lamyre et ses enfants : elle recevra 7.948 livr. excédent de la recette de son compte de séquestre. — 19 *fruct.* (f°s 82-83) La veuve Fransures, mère d'émigré. — (f° 83) Marie-Anne Coquin, veuve de Claude Lecreux, mère de Louis-Martin Lecreux, prêtre déporté. — 26 *fruct.* (f° 93) Philippe-Louise-Hortense Le Roy, épouse divorcée de Charles-Marie-Hubert Desessart, émigré. — 29 *fruct.* (f°s 95-97) Daston, à Amiens, rayé de la liste des émigrés : il se plaint de dégradations commises dans sa maison, qui servait de dépôt et de lieu de vente des meubles des émigrés et de la dilapidation de son mobilier. — 30 *fruct.* (f° 100) Louis-Augustin Delarouzée, chanoine de Fouilloy.

An III. — 3° *compl.* (f°s 105-106) Jean-Honoré Debuigne, héritier de son oncle Jean-Philippe Debuigne. — 5° *compl.* (f° 106) Joseph Martin, prêtre. — (f°s 106-107) Les héritiers de Louis-Nicolas Ducastel, ex-chanoine de la cathédrale d'Amiens.

An IV. — 5 *vendémiaire* (f°s 121-122) La citoyenne Bacqueville, veuve d'Eugène-François Ansart, condamné. — 10 *vend.* (f°s 127-128) François Greuet, ex-chanoine de Saint-Martin d'Amiens. — 11 *vend.* (f°s 128-129) La succession de Louis-Marie de Mailly, rayé de la liste des émigrés par arrêté du Comité de législation du 14 frimaire an III. — (f°s 129-130) Les héritiers de Charles-Armand Hoschedé, décédé curé de Beaumont-Hamel. — (f° 131) Les héritiers de Pierre Potez, ex-chanoine et curé de Fouilloy, déporté. — (f°s 131-132) Caron, ex-chanoine d'Amiens. — 15 *vend.* (f°s 134-135) Les héritiers de Jacques-Guillaume Aubé, ex-chanoine, décédé le 23 juin 1793. — (f° 135) Madeleine-Françoise-Constance Le Vaillant, épouse d'Antoine-Thomas-Louis Pennel, de Rouen, héritière de Jean-Marc-Antoine-François Levaillant, décédé à Jersey, le 21 décembre 1791 (renvoyée au département du Calvados). — 16 *vend.* (f°s 139-140) Caron, Cornet, Bigorgne, Gallas, (suite 8 brumaire an IV., f° 201), Gorguette, Pingré, ex-chanoines, et Delestocq, ex-doyen de la cathédrale. — (f°s 140-141) Louis-Pierre-Edouard Bosquillon-Jenlis, homme de loi, et Marie-Jeanne-Espérance Pillon-Latour, sœur de Nicolas-Charles et Marie-Joseph Pillon-Latour, prêtres déportés. — 17 *vend.* (f°s 142-143) Louis-Théophile Trancart, neveu et héritier, à cause d'Adélaïde Revoire, son épouse, de Laurent Revoire, ex-curé de Bosquel, décédé en la maison de réclusion des Capets, le 21 septembre 1794. — 18 *vend.* (f°s 145-146) Charles Gorguette, ci-devant chanoine de la cathédrale d'Amiens. — (f° 146) Les héritiers de Jean-Jacques Meurice, prêtre déporté. — Marie Lejeune, sœur de Pierre Lejeune, chapelain de la

cathédrale d'Amiens, décédé en réclusion le 19 thermidor an II. — (f°s 146-147) Les héritiers de J.-B.-François-Gabriel Jamart, prêtre déporté, et ceux de Charles-Honoré Bridelle, prêtre déporté. — (f° 147) Dominique-Louis-Philippe-Paul-François Parel Bardonnoise-Montault, ex-chanoine de Saint-Fursy de Péronne. — 21 *vend.* (f° 150) Honoré Cocquerelle, prêtre. — (f°s 150-151) Jean-Charles-Edouard Navier et Jeanne-Geneviève Dumaisniel, sa femme, de Beaufort, parents d'émigrés : autorisation de couper du bois pour leur chauffage. — 24 *vend.* (f°s 158-159) Les héritiers de Charles-Honoré Letellier, ex-greffier du tribunal de paix de Marseille, natif de Tours-en-Vimeu, condamné à mort par le Tribunal révolutionnaire de Paris, le 29 messidor. — 26 *vend.* (f°s 163-164) Les héritiers de François-Marie Lemarchant, ex-curé de Ribemont-sur-l'Ancre, déporté. — *id.* (f° 164) et 18 brumaire (f° 226) Joseph-J.-B.-Michel Langevin, négociant à Amiens, frère de Jacques-J.-B.-François-Augustin Langevin, ex-curé de Longueau, déporté. (Suite L. 140, f° 76, 3 nivôse an IV). — 27 *vend.* (f°s 164-165) Albert-Louis-Aymard Lefournier-Wargemont, de Paris. (Cf. *Successions*, 10 fructidor an III. 19 brumaire an IV, f°s 228-232 et 24 brumaire an IV, f° 243). — 28 *vend.* (f°s 166-167) Antoine-Claude-François Bouzier, père d'émigré, à Estouilly.

Le Département propose à la Commission des Revenus nationaux d'accorder audit Bouzier la jouissance de ses biens, moyennant caution et sous la surveillance de la municipalité. Il se fonde sur les considérants suivants, qui seront reproduits presque textuellement dans un grand nombre d'arrêtés analoges :

« Considérant que le séquestre établi sur les biens des pères et mères d'émigrés n'est pas une expropriation de la chose, mais bien un acte conservatoire des droits qu'a à exercer la République sur lesdits biens ; que la loi du 15 frimaire an II ne détermine aucun mode pour leur administration ; que néanmoins on a ôté aux pères et mères d'émigrés la faculté d'exploiter et d'améliorer leurs biens ; qu'il est résulté de là des inconvénients sans nombre, en ce que, d'un côté, le recouvrement des revenus se fait avec trop de lenteur, et de l'autre que les biens sont exposés aux plus grandes dilapidations ; que l'administration n'a cessé de faire des observations sur la nécessité de laisser aux pères et mères d'émigrés, sous la surveillance de la municipalité et en donnant caution, l'administration de leurs biens, qu'elle ne peut que les réitérer aujourd'hui, que l'intérêt de la Nation lui en fait un devoir : qu'il est certain qu'en laissant aux pères et aux mères d'émigrés la faculté d'exploiter et d'améliorer leurs biens, il n'en peut résulter qu'un avantage réel pour la chose publique, car, dans le fait, l'administration des biens par celui qui a un intérêt sensible de surveiller la conservation et l'amélioration de la chose sera toujours mieux régie et plus soignée que par l'agence des Domaines qui, étant singulièrement occupée par la multiplicité des objets, ne peut donner les mêmes soins que le véritable propriétaire, etc... »

— (f° 167) Martin Vaude, prêtre, ci-devant directeur de l'hospice de Montdidier. — (f°s 167-168) Adrien Lenfant et Paul Tranel, ci-devant chanoines de la cathédrale d'Amiens. — 30 vend. (f°s 174-175) Douchet, ex-chanoine de Saint-Nicolas d'Amiens.

An IV. — 1^{er} brumaire (f°s 175-176) Les héritiers de J.-B.-François Maillart, ex-chanoine de Saint-Wulfran d'Abbeville. (Suite 7 brumaire, f°s 197-198) — (f° 176) Pierre Le Sellyer, prêtre ci-devant reclus. — Les héritiers de Louis-Charles Gorin, prêtre déporté. — (f°s 176-177). Marie-Philippe-Hubert Delahaye. — (f° 177) Nicolas-François Lenoir, ex-chanoine de la cathédrale d'Amiens, et Pierre-Joseph Leclercq, ex-prieur des Augustins d'Amiens. — 4 brum. (f°s 182-183) Charles-Alexis-César Ducrest fils, aide de camp à l'armée du Nord, prisonnier de guerre de l'Autriche depuis le 23 mars 1793. — (f° 184) Honoré Sallé, receveur du district de Noyon, héritier de Jacques-Isidore Leroux, ex-chanoine de Roye, décédé le 6 frimaire an III en la maison d'arrêt d'Amiens. — (f° 187) Marie-Charlotte-Claudine Langlois, veuve Goyer, de Neuville (?). — (f° 189) Les frère et sœur de Pierre-Honoré-François Fertel, ex-curé de Saint-Sulpice d'Amiens. — 5 brum. (f° 193) Les parents de Firmin Boulanger, ex-chanoine de Vignacourt, décédé en la maison d'arrêt d'Amiens. — (f°s 193-194) Siffait, ex-chanoine de Saint-Wulfran d'Abbeville. — (f°s 194-195) Le père de Pierre-Charlemagne Brandicourt, prêtre déporté, sous-principal du collège d'Amiens. — (f° 195) Les enfants de feu Marie-Charlotte Monck, veuve Mallet, mère d'émigrés. — 8 brum. (f° 201) Barbe-Simon Riencourt, demeurant à Paris, rue Médéric, n° 475, père d'émigrés. — (f°s 202-203) Les héritières de Catherine-Innocente de Rougé, décédée veuve en secondes noces d'Emmanuel-Maurice de Lorraine, ci-devant d'Elbœuf. (Suite L. 140, f°s 219-220, 24 germinal an IV). — (f°s 203-204) J.-B. et Charles-François Demachy, de Fontaine-sur-Somme, l'un prêtre et l'autre diacre. — (f° 204) Françoise Gourdon, nièce de Louis Revoire, ex-chanoine de la cathédrale d'Amiens. 9 brum. (f° 205) et 18 brumaire (f° 227) Les héritiers de Jean-Philippe Debuigne, ex-prêtre. (Suite L. 140, f°s 89-90, 8 nivôse an IV). — 11 brum. (f°s 206-207) Les frères de Pierre Bellegueule, curé déporté de Fontaine-sur-Somme. — (f° 207) J.-B. Nicolas Ducrocq, ex-curé de Rosières. — Cambrai, héritier, à cause de sa femme, de Marie-Antoinette Tiercelin-Debrosse. — 13 brum. (f°s 212-213) Les héritiers de François-Maximilien-André Poultier, ex-chanoine à Boulogne-sur-Mer, déporté. — (f°s 213-214) Marie-Anne-Christine Grégoire, veuve de Jacques Lenain,

condamné à mort par jugement du tribunal révolutionnaire du 17 messidor an II. — (f°s 218-219) La veuve et la fille de Perrot, père d'émigré. — 14 brum. (f° 220) Les frères et sœurs de Nicolas Lepage, prêtre déporté. — (f°s 220-221) J.-B. Leroux, prêtre d'Amiens. — (f°s 221-222) La mère de Pierre Barthélemy Thuillier, déporté. — 15 brum. (f°s 224-225) Louis-François Degoves, ex-Célestin. — 18 brum. (f°s 226-227) La citoyenne Gouffier : remise de titres. — 20 brum. (f° 234) Les héritiers de Claude Jérosme, prêtre déporté. — 22 brum. (f°s 235-236) Les héritiers de Pierre Patricier, ex-chanoine de Péronne, déporté. — (f° 238) Les parents de Benoît Wable, prêtre déporté. — Les héritiers de J.-B. Legris, prêtre déporté. — (f° 239) Les frères de feu Rabardel, ex-chanoine de la cathédrale d'Amiens. — 23 brum. (f°s 240-241) Les héritiers de J.-B. Havet, ex-curé de Grivesnes. — (f° 241) Les sœurs de Charles Leuillier, ex-curé de Sourdon. — Les héritiers des chanoines déportés Meurice et Maillard. — 25 brum. (f°s 243-244) Les héritiers de Longannay. — 26 brum. (f°s 246-247) Les héritiers de J.-B. Traullé, ex-curé de Notre-Dame du Châtel, à Abbeville. — (f° 247) Les frères et sœur de Wulfran-Wulphy-Wilbrode de Guerville, ex-chartreux (d'Abbeville ?). — (f°s 247-248) La citoyenne Lenseigne, veuve du général Buchotte. — (f°s 249-250) Dupont, ex-chanoine de Vignacourt :

♦♦ Administration. Bois.

An III. — 16 thermidor (f° 5) Refus d'autoriser les cultivateurs de Beaucamps-le-Jeune à faire pâturer leurs bestiaux, attendu la pénurie de fourrage, dans les bois nationaux provenant de la duchesse d'Orléans. — 18 therm. (f° 8) Arbres des bois de Cléry et Moislains délivrés à Jacques Coupé, « gérant les fortifications de Péronne », requis par l'ingénieur en chef de la place de reconstruire la brèche du rempart derrière Saint-Sauveur.

An III. — 26 fructidor (f°s 93-94) Tho[mas] Keating est autorisé à faire abattre des bois acquis par lui dans la forêt de Vignacourt.

An IV. — 2 vendémiaire (f°s 117-118) Revenus des bois du Quesnoy et Leutrus (?), sis à Berneuil, appartenant indivisément à la chapelle d'Humbercourt, à l'émigré comte d'Artois, à Dazelle-Villebrun, aux héritiers Cauterelle (?). — 8 vend. (f° 122-125) Annulation d'un arrêté du district de Montdidier du 17 fructidor, qui avait destitué le garde des bois nationaux d'Ainval, Jacques-Adrien Milloir, meunier, et l'avait remplacé par Alexis Degouy, agent national. —

15 vend. (f^{os} 137-138) Partage entre la République et la veuve Dufresne du bois Appart ou Potier, sis au terroir de Villers-Bretonneux. (Cf. 16 vendémiaire, f^{os} 141-142).

An IV. — 4 brumaire (f^{os} 183-184) L'acquéreur Bellisson, de Plessier-Rozainvillers, se plaint d'une erreur de mesure commise à son préjudice (8 verges au lieu de 33). — 8 brum. (f^{os} 200-201) Recherche de délinquants, soupçonnés d'avoir démarqué des arbres dans le bois de Posières, provenant de l'émigré Noailles. — (f^o 202) Gervais Dauphin, garde des bois de Cottency provenant de la veuve Biron, demande, attendu la multitude des malveillants qui y commettent chaque jour, des dévastations, qu'on lui adjoigne son fils. — (f^o 203) Résiliation d'une vente de coupes dans le bois de Wailly. — 22 brum. (f^{os} 238-239) Dilapidations dans la forêt d'Heilly.

♦♦ Administration. Moulins.

An III. — Réparations aux moulins de : 20 thermidor (f^{os} 10-11) Mailly. — 24 therm. (f^o 17) Albert (moulin du Dedans) et Miraumont (le district de Péronne a pris l'initiative de doubler l'estimation des experts, vu la progression du prix des matériaux et de la main-d'œuvre). — Frohen-le-Grand.

An III. — 12 fructidor (f^{os} 54-55) Moulins à blé et à huile de Moreuil : autorisation de sous-louer refusée au meunier Corniquet. — (f^{os} 55-56) Réparations au moulin de Mailly ; — 17 fruct. (f^o 78) au moulin à blé de Wailly.

An IV. — 1^{er} vendémiaire (f^{os} 113-114) Mise en vente des moulins à eau de Rue, provenant de Charles-Philippe d'Artois, et réparations d'un pont sur le canal de la Maye, réclamés par la municipalité de Rue. — 2 vend. (f^o 119) Réparations au moulin d'Arquèves (Cf. 27 vend. f^o 165) ; — 17 vend. (f^o 144) au moulin à eau « situé dans l'intérieur de la commune d'Albert » provenant de la veuve de Louis-Philippe-Joseph Capet d'Orléans ; — 18 vend. (f^{os} 147-148) au moulin à eau du Vivier, à Albert, de même origine ;

An IV. — 13 brumaire (f^o 218) aux moulins nationaux de Ham (prix avancé par le meunier, Morlet) ; — 18 brum. (f^o 226) au moulin de Picquigny.

♦♦ Administration. Rentes. Arrêtés relatifs au paiement des créanciers ci-dessous désignés (Les noms des émigrés débiteurs sont entre crochets) :

An III. — 16 thermidor (f^o 1) Françoise Delporte, à Crécy [Dumaisniel de Brailly]. Rente en blé. — 23 therm. (f^o 13) La citoyenne Boutillier, femme séparée du cit. Wignier, et autres héritiers d'Antoine Paillard [François Louvencourt père]. — (f^{os} 13-14) Charles-Léonor Quignon [veuve Leclercq de Bussy et ses enfants]. — (f^o 14) Charles Dufresne-Beaucourt

[Riencourt de Beaucourt]. — Marie-Justine Bernard, d'Amiens [Leclercq de Bussy]. — Dufour, titulaire de la chapelle de Saint-Maurice de Fignières [Louis de Clermont].

An III. — 6 fructidor (f^o 43) Madeleine Fiquet, veuve Lefebvre, à Fricamps [Gomer, père d'émigrés]. — Les citoyennes Riencourt [Barbe-Simon Riencourt, leur frère]. — 18 fruct. (f^{os} 79-80) Claude Laffillé, ancien garde de bois [Saint-Blimond]. — (f^o 80) François Gueudré et Julie-Elisabeth Le Roy, sa femme, d'Amiens [Berry d'Essertaux]. — Marie-Jeanne Derevel, d'Amiens [id.]. — Marie-Françoise Gaudart, de Paris [la citoyenne Gouffier, mère d'émigré]. — (f^{os} 80-81) Nicolas-Joseph Selis, « homme de lettres demeurant à Paris », mari et bail de la citoyenne Tripiet, veuve Haudiquet [id.]. — 24 fruct. (f^{os} 87-88) Marie-Jeanne-Catherine Poullain, d'Amiens [Artus]. — 25 fruct. (f^o 91) Les héritiers de Pierre Famechon, d'Amiens [les enfants de Jean-François de Louvencourt et de Marie-Françoise-Joséphine Vignacourt]. — Marie-Madeleine Tahon, veuve de Pierre-Antoine Benoist, d'Amiens [id.]. — Miellot, grossier de poisson, à Amiens [id.]. — Jeanne-Madeleine et Louise-Félicité Revellois, d'Amiens [id.]. — (f^{os} 91-92) Marie-Marthe-Christine Dincourt, épouse de Salignac, à Verneuil [les enfants Leclercq de Bussy]. — 29 fruct. (f^{os} 97-98) Ursule-François Alexandre [Dumaisniel-Brailly]. — 30 fruct. (f^{os} 98-99) Marie-Françoise Magry, d'Amiens [Jean-François Louvencourt]. — (f^o 99) Les héritiers de Paul-François Leboucher, lui-même héritier de Marie-Catherine-Elisabeth Pingré, veuve Pingré-Fricamps [id.]. — Louis-Arsène Lemarchant, à Amiens, rue des Rabuissons [la veuve Leclercq de Bussy et ses enfants]. — (f^{os} 99-100) La citoyenne Brunel, femme Diou [Berry d'Essertaux]. — (f^o 100) Marie-Adélaïde-Félicité Cambray [la citoyenne Gouffier, mère d'émigrés]. — Anne-Louise-Josèphe Carondelet, veuve Buisseret, et ses deux sœurs, héritières de la citoyenne Parisot, leur mère, condamnée [Dehault-Delassus de Lusière].

An III. — 2^o complémentaire (f^o 105) Marie-Madeleine Leblond, veuve Thuillier, à Tirancourt, commune de la Chaussée-lès-Picquigny [Jean-François Louvencourt].

An IV. — 9 vendémiaire (f^o 127) Charles Dufresne [Berry d'Essertaux]. — 11 vend. (f^o 130) Continuation de la pension viagère de 60 livr. que l'émigré Linard, d'Aveluy, faisait à Caussin, son ancien garde-bois,

en récompense de 27 années de service. — (f° 132) François-Nicolas Dupont-Roussel [Berry d'Essertaux]. — 13 vend. (f° 133) Marguerite Froissard, veuve de Charles-Josse Michault, d'Abbeville [la veuve Leclercq de Bussy et ses enfants]. — 15 vend. (f° 138) J.-B.-Philippe Dauvin et Marie-Charlotte-Mélanie Lemyre, son épouse, d'Abbeville [Leblond du Plouy]. — (f°s 138-139) Les héritiers de Michel Mauvoisin, rentier à Abbeville [J.-B.-Marie Mannessier-Selincourt]. — 24 vend. (f°s 159-160) Charles-François Leblond, d'Abbeville [Dumaisniel de Brailly]. — (f° 160) La veuve Desjardins [Dehault-Delassus, de Luzières]. — Guy-Antoine Piquet-Moyencourt [Sachy-Marcelet].

An IV. — 4 brumaire (f° 181) Henry-Louis Boubert, de Saint-Blimond [l'émigré Boubert]. — Thérèse Ozanne [veuve Defontaine, de Bouvaincourt-sur-Bresle]. — (f°s 181-182) Laurent Sueur, du Mazis [veuve La Rochefoucauld]. — (f° 182) Marie-Anne Dieu, veuve Laurent Dupuis, et son fils Laurent [la citoyenne Gouffier, mère d'émigrés]. — 14 brum. (f° 222) Marie-Madeleine Delaire, d'Amiens [Louvincourt]. — 20 brum. (f° 235) Adélaïde Gomer, veuve de Christophe Linart [l'émigré Linart fils]. — 23 brum. (f°s 241-242) Etienne Daubichon, de Paris [J.-B.-Marie Mannessier de Selincourt].

♦♦ *Administration. Arrêtés relatifs aux successions de :*

An III. — 16 thermidor (f° 3) Martin, de Dromesnil (?). — 18 therm. (f° 7) Le curé d'Oisemont. — 20 therm. (f°s 12-13) Claude Guilmet. — 25 therm. (f°s 20-21) Marie-Marguerite Picard, de Boucacourt.

An III. — 3 fructidor. (f° 31) Choquel-Courcelette. — 5 fruct. (f° 41) Luglien-François Bosquillon, décédé à Auxerre (réclamation de sa légataire, Marie-Louise-Suzanne Cousin, de Montdidier). — 10 fruct. (f°s 48-49) Marie-Antoinette Tiercelin-Brosse, épouse de Barbe-Simon Riencourt. (Suite 29 vend. an IV, f°s 168-170, même registre). — 11 fruct. (f°s 50-52) Isabelle-Claire Cogels, veuve en premières noces de Julien-Ghislain Depêtre, épouse en secondes noces d'Albert-Louis-Aymar Lefournier-Wargemont (revendication de son mari sur sa succession, comprenant les domaines de la Ferté-Saint-Riquier et Cramont). — 15 fruct. (f°s 62-63) François-Louis Guillebon, à Bazentin. — (f°s 63-74) Joseph-François Lefournier-Wargemont, décédé en 1743. (Suite L. 139, f° 81, 18 fructidor ; L. 140, f°s 119-120, 2 pluviôse an IV ; L. 140, f° 211-212, 13 germinal an IV). — 24 fruct. (f° 89) Louis Marque.

An IV. — 9 vendémiaire (f° 126) Marie-Anne Calonne : contestation entre Robert Hérouart, fabricant de baracans, à Amiens, héritier, et Delf, d'Amiens, légataire universel.

♦♦ *Frais du bureau des émigrés du département.*

An III. — 1^{er} fructidor (f° 30) Traitements et indemnités des commis pour thermidor : 3.200 livr. Indemnités pour fructidor : 1.600 livr. — 30 fruct. (f° 101) Traitements et indemnités accordés par la loi du 4 pluviôse pour fructidor : 3.500 livr.

An IV. — 2 vendémiaire (f° 119) Impressions, concernant la liquidation des créances, faites par les imprimeurs associés : 9.236 livr. — 22 vend. (f° 154) Fournitures de bureau du 3 floréal au 4^e compl. an III : 1.179 livr.

♦♦ *Frais du bureau des émigrés du district d'Abbeville.*

An IV. — 11 brumaire (f° 206) Paiement des expéditionnaires Dromerd, Mouillard et Orville.

♦♦ *Frais du bureau des émigrés du district d'Amiens.*

An III. — 19 thermidor (f° 10) Fournitures pendant le trimestre de germinal, 1.841 livr.

An IV. — 1^{er} vendémiaire (f° 115) Chandelles (à raison de 60 livr. la livre) et bois (à raison de 700 livr. la corde) : 6.287 livr. — 8 vend. (f°s 125-126) Fournitures et expéditions de procès-verbaux : 6.636 livr.

An IV. — 22 brumaire (f°s 239-240) Impressions faites par les imprimeurs associés depuis le 5 thermidor an III jusqu'au 4 vendémiaire an IV : 2.144 livr.

♦♦ *Frais du bureau des émigrés du district de Doullens.*

An III. — 7 fructidor (f° 44) Traitement et indemnité des commis pour thermidor : 796 livr., supplément de traitement pour fructidor : 398 livr. Chandelles depuis le trimestre de germinal jusqu'au 30 thermidor : 245 livr.

An IV. — 6 vendémiaire (f° 122) Traitement des commis pour fructidor : 796 livr. Fournitures : 350 livr. — 18 vend. (f° 149) Traitement et indemnité des mêmes pour vendémiaire : 796 livr. — 27 vend. (f° 165) Chandelles pour vendémiaire : 300 livr.

An IV. — 21 brumaire (f° 235) Appointements et indemnités des commis pour brumaire : 796 livr. Indemnité de la livre et demie de pain par jour, fixée à 10 francs la livre, 1.800 livr. — 26 brum. (f° 250) Bougies pour les ventes du 9 prairial an II au 5 brumaire an IV : 127 livr.

♦♦ *Frais des bureaux des Domaines.*

An IV. — 16 vendémiaire (f° 142) 90.000 livr. à

Deberny, manufacturier de papiers à Prouzel, pour furniture de 600 rames de petit papier faite pendant le trimestre de vendémiaire an III, pour le compte de l'agence du droit de timbre de la Direction d'Amiens.

♦♦ *Frais préparatoires à la vente des biens :*

An III. — 25 thermidor (f° 24) La citoyenne Plainselve, mère d'émigré, la citoyenne Lallart d'Aubigny, émigrée. La citoyenne Gouffier, mère d'émigré. Les émigrés Saisseval et Delahaye. La veuve Lequevilly (?) et l'émigré Noailles.

An III. — 15 fructidor (f° 58) Les émigrés Vaillant, Vêrac, Mannessier, Crussol et Penthivière.

An IV. — 4 vendémiaire (f° 120) L'émigré Croy d'Havré.

♦♦ *Frais des notaires, commissaires, arpenteurs, etc.*

An III. — 16 thermidor (f°s 1-3) Jacques Coupé, arpenteur à Péronne. — 19 therm. (f° 10) Commissaires du district d'Amiens à la recherche des biens confisqués sur les émigrés, déportés et condamnés. — 25 therm. (f°s 19-20) Dupuis, commissaire du district d'Amiens et Mille, arpenteur. — (f° 20) District d'Amiens : Briet ; Dupuis, comm^e ; Vilbaut ; Hébert et Pelletier, comm^{es}. — (f° 21) District de Montdidier : Durieux, comm^e ; Boyenval, arpenteur ; Blanchet, comm^e ; Pollet, notaire ; Casset, arpenteur ; Eloy Masse, estimateur de mobilier ; Decaix, comm^e. — (f°s 21-22) Depoilly, Claude Depoilly, Venant, Gossellin, Crépin, Blondin, Duchaussoy et Gatte, comm^{es} du district d'Abbeville à l'inventaire du mobilier des pères et mères d'émigrés. (Dallery, receveur des D.N., observe que « Gatte, greffier du tribunal de commerce d'Abbeville, réclame une journée pour le cit. Morice, qu'il a employé comme son secrétaire, lequel ne sait ni lire ni écrire. ») — (f° 22) Durant, comm^e à la vente d'arbres dans le district d'Abbeville. — (f° 24) Rigault, notaire à Querrieu. — 30 therm. (f°s 27-28) Les administrateurs forestiers provisoires de la ci-devant maîtrise d'Amiens.

An III. — 4 fructidor (f° 34) Lequieu (?), greffier de paix à Saint-Maulvis et comm^e du district d'Amiens. — 5 fruct. (f°s 39-40) Martin Drouvillers, arpenteur du district de Montdidier. — (f° 40) Duquennoy, comm^e du même. — (f° 41) Benoit Gosse, tambour et Dominique Crépin, sergent de la commune de Corbie. — 8 fruct. (f° 45) Grandhomme, notaire à Corbie. — André Boniface, comm^e du district de Doullens. — 11 fruct. (f° 50) Descoutures, juge de paix du canton de Bovelles. — 20 fruct. (f°s 83-84) Réclamation de Vilbault, huissier à Thieulloy-l'Abbaye, contre l'arrêté du 10 thermidor qui a réduit ses émoluments : il lui est accordé une « indemnité pour la garantie des deniers, non valeur et peines extraordinaires, » à raison de

10 livr. du mille, selon le tarif du ci-devant bailliage d'Amiens du 10 août 1785. — 24 fruct. (f° 85) Ogez et Caussin, tapissiers et brocanteurs à Amiens, estimateurs de mobilier. — Descouture, comm^e du district d'Amiens. — (f° 86) Pierre Ogez et Joseph Caussin, tapissier et brocanteur à Amiens, estimateurs de mobilier.

An III. — 1^{er} complémentaire (f°s 101-102) Marotte, notaire, et Lottin, marchand à Gamaches, comm^{es} du district d'Abbeville. — 2^e compl. (f°s 102-103) Simon Dufourmantelle, de Laviéville, « commissaire gardien et chargé de la gestion de la maison de l'émigré Hoschedé,... commissaire à l'estimation et au relevé des biens nationaux du canton d'Albert,... chargé de la levée des volontaires dans les cantons de Bray, Combles, Miraumont et Albert » qu'il a conduit à Péronne, puis à Amiens où il les a formés en compagnie. — (f° 103) Pierre-Honoré Dercheu, arpenteur à Nesle. — (f° 104) Les agents de l'administration forestière provisoire de Chauny. — Watel le jeune, notaire à Abbeville. — (f°s 104-105) Dague et Thierry, experts à l'estimation de la ferme de Luzières.

An IV. — 1^{er} vendémiaire (f°s 108-109) Vilbault, de Thieulloy-l'Abbaye, comm^e. — (f° 109) Duménil, comm^e. — Leblond, arpenteur à Péronne. — (f° 110) Liquois, archiviste du district de Péronne et expert arpenteur. — (f°s 110-111) Duménil, comm^e du district d'Amiens. — (f° 111) Hochedé, cultivateur à Maucourt et comm^e du district de Montdidier. — (f° 113) Lequien et Dannelle, estimateurs de la redevance du moulin de Lœuilly. — Charles-François Vivier, commissaire du district d'Abbeville. — (f°s 114-115) Legrand, arpenteur à Doullens. — 2 vend. (f°s 119-120) Louis-Auguste Manier, comm^e du district d'Abbeville. — (f°s 120-121) Vallet, notaire à Amiens. — 8 vend. (f° 125) Hébert, huissier à Amiens. — Froissart, notaire à Saint-Riquier. — 16 vend. (f° 141) Leroux, arpenteur. — 18 vend. (f° 148) La veuve Dumoulin, employée à l'inventaire et vente du mobilier de l'émigré Pastoureau-Laboulantière et à celui de l'évêque Machault. — 19 vend. (f°s 149-150) Rembault, huissier du district d'Amiens. — 22 vend. (152-153) Bourgeois, notaire à Gamaches. — (f° 153) Leroux père, arpenteur et comm^e du district de Montdidier. — (f° 154) Minard, huissier à Montdidier. — 24 vend. (f° 157) Dusevel, huissier à Doullens. — Legrand, arpenteur à Doullens. (f°s 157-158) Legrand et Leufle (?) — (f° 158) Senepart et Plaist [arpenteurs] ; Sagniez et Duchatel,

comm^{es} du district de Doullens. — (f^{os} 160-161) Jourdan, comm^e du district d'Amiens. — (f^o 161) Magnier, arpenteur. — Firmin Capron, comm^e du district de Doullens. — Poiré, arpenteur à Outrebois. — 25 *vend.* (f^{os} 161-162) Vilbaut, officier public à Thieulloy-l'Abbaye. — (f^o 162) Duménil, comm^e du district d'Amiens. — (f^{os} 162-163) Oda, huissier à Oisemont. — 28 *vend.* (f^o 168) Dupré, notaire à Crécy. — 29 *vend.* (f^{os} 170-171) Charles Mouthon, ex-garde général des forêts et domaines du comte d'Artois. — (f^{os} 171-172) Minart, huissier, Decaix, commissaire. Dupont, crieur, employés à la vente du château de Moreuil. — (f^o 172) Drouviller, comm^e du district de Montdidier. — Crignon et Thierry, experts du district d'Amiens. — (f^{os} 172-173) Pomport et Thierry, id. — (f^{os} 173-174) Delcroix, arpenteur. — (f^o 174) Lecus fils, comm^e du district d'Abbeville.

An IV. — 2 *brumaire* (f^{os} 178-179) Verrier, arpenteur et notaire à Poix, et Dupuis, cultivateur à Sainte-Segrée, comm^{es} du district d'Amiens. — (f^o 179) Retourné, maréchal à Namps-au-Val, expert. — Louis Blenart, rigoleur à Conty (publication et affichage des ventes). — Barloy, Danicourt et Fresson, comm^{es} du district de Péronne. — (f^{os} 179-180) Louis Aubry et Louis Persent, jurés-crieurs du district de Péronne. — 5 *brum.* (f^o 191) Vallet, notaire à Amiens. — Lequien ex-juge de paix et Dague, expert. — Caron, expert. — Rigault, notaire, Boucher, J.-B. Warnier et Alexandre Billot, arpenteur, comm^{es} du district d'Amiens. — (f^o 192) Charles-François Vivier, comm^e du district d'Abbeville (journées : 20 livr.) et son secrétaire-greffier, Antoine Leroy (10 livr.). — (f^{os} 192-193) Louis Dubos, d'Abbeville, arpenteur ? — 6 *brum.* (f^o 195) Boyenval, arpenteur à Villers-lès-Roye. — (f^{os} 195-196) Drouviller, comm^e du district de Montdidier (et f^o 196). — (f^o 196) Wasse fils, arpenteur du district de Montdidier. — 7 *brum.* (f^o 197) Cazé, arpenteur à Manancourt. — (f^o 198) Duménil, comm^e du district d'Amiens. — 13 *brum.* (f^{os} 215-216) Rembault, huissier à Amiens. — (f^{os} 217-218) Beudelocque, ex-avoué au tribunal du district d'Amiens. — 15 *brum.* (f^o 223) Fontaine, huissier et comm^e du district de Montdidier. Boissier, notaire et comm^e du même district. — (f^{os} 223-224) Sénéchal, entrepreneur de bâtiments, comm^e du même district. — (f^o 224) Minart, huissier et comm^e du même district. J.-B. Deruelle, entrepreneur à Barly et comm^e du district de Doullens. — 18 *brum.* (f^{os} 227-228) Capron, notaire à Moislains. — 22 *brum.* (f^o 237) Minart, huissier et comm^e du district de Montdidier. — (f^{os} 237-238) Barré, arpenteur à Mézières et comm^e du même district. —

(f^o 240) Delattre, d'Abbeville : 2.030 livr. pour frais et débours relatifs à la façon et au port des affiches de 373 ventes faites au district. — (f^o 242) Lecové, crieur aux ventes du district de Doullens. — 26 *brum.* (f^{os} 244-245) Marcotte, notaire et comm^e du district d'Abbeville. — (f^{os} 245-246) Ricquier, huissier et comm^e du même district. — 26 *brum.* (f^o 248) Lefebvre, arpenteur à Barleux. — (f^o 249) Fontaine, huissier à Montdidier.

◆◆ *Frais de fournisseurs divers.*

An III. — 23 *thermidor* (f^o 13) François-Dominique Coffin, entrepreneur de bâtiments à Ercourt. — 25 *therm.* (f^o 19) Demelin, menuisier à Amiens. — (f^o 20) Maillat, créancier de loyers dus par Louis-Charles Hubault, décédé en réclusion. — J.-B. Vallard, vitrier. — Ch. Protel, bourrelier à Flers sur-Noye. — Les maire et officiers municipaux de Selincourt (culture des terres de l'émigré Mannessier). — (f^o 22) Ch. Fresnes, cultivateur à Tilloy, près Pendé. — (f^{os} 23-24) Nicolas Joron, charpentier à Essertaux.

An III. — 8 *fructidor* (f^{os} 45-46) Richard, menuisier à Nesle. — 9 *fruct.* (f^o 47) François Cacheleux, charpentier à Gapennes, pour réparations au moulin à blé de Gorenflos. — (f^{os} 47-48) Dambresville, apothicaire et François, cordonnier à Amiens. — 12 *fruct.* (f^o 55) Allou, perruquier à Amiens (3 journées, l'une employée à aller à Essertaux porter ordre de surseoir à une adjudication, et deux à apposer des affiches aux environs de Rumigny). — 17 *fruct.* (f^{os} 76-77) Paris, couvreur à Amiens. — (f^o 77) Riquebourg, boulanger et charcutier à Corbie. — Honoré Cerisy, maréchal-ferrant à Fouilloy. — François Martin, tailleur à Fouilloy. — N. Le Roy, brasseur à Bayonvillers. — Bienaimé, plafonneur. — Jacques Cozette, serrurier à Amiens. — Maurice, serrurier-horloger à Corbie. — (f^o 78) Antoine Oudin, de Fourdrinoy : loyer de la maison du reclus Dupont, ex-chanoine de Picquigny. — Mille, serrurier à Amiens. — Louis Balin, couvreur à Amiens. — Pierre Daroux, tapissier. — 18 *fruct.* (f^o 81) Charles-Antoine Boulenger, charron à Vaire-sous-Corbie. — Caille, bourrelier (à Ham ?). — Ancelin, maréchal à Ham. — 24 *fruct.* (f^{os} 85-86) Severin Vadurelle, charpentier à Corbie. — Sénéchal, architecte à Corbie. — (f^o 87) Duponchel, serrurier à Domart-en-Ponthieu. — (f^o 88) Letellier, voiturier à Thois. — 30 *fruct.* (f^o 100) André Houssé, horloger à Amiens.

An III. — 2^e *complémentaire* (f^o 105) Claude-Benjamin Viel, ex-régisseur de la terre de Thois : avances à l'émigré Courtebourne.

An IV. — 1^{er} *vendémiaire* (f^{os} 109-110) Bailleux et Oby ; cult. à Martinsart. — (f^{os} 111-112) Créanciers de la succession de Marie-Anne Lebon ; veuve Villepoix ; de Beaucamps-le-Jeune : Rougemas ; chirurgien ; Thérèse Lebon ; garde-malade ; Thomas Baude ; mercier ; Charles Loin ; boucher ; Alexandre Tellier ; charpentier ; Paul Lebon ; manouvrier ; Claude Jean ; fossoyeur ; Thomas Dutitre ; ex-maître d'école. — 22 *vend.* (f^o 153) Alexis Labesse ; voiturier à Moreuil. — (f^o 154) Bertrand ; tapissier à Montdidier. — 24 *vend.* (f^o 157) Danicourt ; maréchal à Mailly. Dupré ; cult. à Mailly. — (f^o 158) J.-B. Douchet ; cult. à Occoche. — Jean-François Desjardins ; maréchal vétérinaire à Doullens. — 25 *vend.* (f^o 162) Bouthors ; cult. à Tiepval. — 28 *vend.* (f^o 168) Vinchoux ; cordier à Ham. — 29 *vend.* (f^o 173) Louis Desmarest ; charpentier à Millencourt-en-Ponthieu.

An IV. — 4 *brumaire* (f^{os} 188-189) Sagnier ; maréchal-ferrant à Essertaux. — 5 *brum.* (f^o 194) Barbier ; charron et Coquerelle ; journalier à Essertaux. — 6 *brum.* (f^o 196) Wasse père ; voiturier à Braches. — (f^{os} 196-197) Lescot ; voiturier à Braches. — 8 *brum.* (f^{os} 201-202) Arrachart ; perruquier. — 15 *brum.* (f^o 224) Frais de labour remboursés à la municipalité de Prouville.

♦♦ *Frais d'ouvriers et domestiques.*

An III. — 25 *thermidor* (f^o 20) Ouvriers des bois de l'émigré de Croy. — (f^o 23) Valets de charrie de l'émigré Berry ; à Essertaux.

An III. — 8 *fructidor* (f^o 46) Ouvriers employés par la municipalité de Moislains. — 17 *fruct.* (f^o 77) Serviteur de Delarouzée ; doyen de Fouilloy. — Servantes des reclus : Lejeune ; — (f^{os} 77-78) Dupont ; ex-chanoine de Picquigny ; — (f^o 78) Revoire ; ex-chanoine d'Amiens ; — Pierre Douchet ; ex-chanoine ; — Bigorgne ; ex-chanoine.

An IV. — 1^{er} *vendémiaire* (f^{os} 112-113) Domestiques de Marguerite Blottefière ; veuve du Sauzay ; de Vauchelles-lès-Domart ; condamnée à mort. — 24 *vend.* (f^o 157) Domestique de Defrance ; père d'émigré ; à Mailly. — (f^o 161) Louette ; jardinier de la condamnée Blottefière ; veuve du Sauzay.

An IV. — 4 *brumaire* (f^{os} 185-186) Arrêté qu'aucune redevance ne doit être exigée de Hemery ; d'Humbercourt ; concierge de l'émigré Solart ; et qui jouissait à titre de gages de 6 journaux de terre ; du ci-devant château et pâtures adjacentes et de 2 journaux 1/2 de pré à l'herbe. — (f^{os} 186-187) Même arrêté concernant Lecomte ; garde-bois du même émigré ; qui jouissait de 2 journaux 1/2. — (f^o 189) Servante de Langevin ; curé déporté de Longueau. — 5 *brum.* (f^{os} 191-192) Serviteurs de la citoyenne Gouffier

d'Heilly. — 26 *brum.* (f^o 250) Ouvriers agricoles d'Heilly.

♦♦ *Frais de garde des scellés.*

An III. — 23 *thermidor* (f^o 13) Du château de Vauchelles-lès-Quesnoy. — 25 *therm.* (f^o 21) Du condamné Hautefort. — (f^o 22) De l'émigré Saint-Blimond.

An III. — 4 *fructidor* (f^o 36) De la veuve Leclercq ; à Bussy-lès-Poix. — 5 *fruct.* (f^o 40) Du château de Moreuil ; provenant de la veuve d'Elbœuf. — 11 *fruct.* (f^{os} 49-50) De Grégoire Legrand ; ex-curé d'Humbercourt. — 24 *fruct.* (f^{os} 84-85) De Gomer ; père d'émigré ; à Quevauvillers (Julien Percheval ; greffier de la municipalité ; gardien).

An IV. — 1^{er} *vendémiaire* (f^o 115) De la citoyenne Sesmaison ; mère d'émigrée ; à Laboissière-lès-Hornoy. — 17 *vend.* (f^o 144) Du dépôt mobilier des émigrés ; déportés et condamnés du district d'Amiens.

An IV. — 5 *brumaire* (f^o 191) De Delahaye.

♦♦ *Frais des gardes-bois.*

An III. — 25 *thermidor* (f^o 20) Garde des bois ; de la veuve Sablé ; de Le Roy-Valanglard ; — (f^o 22) du père d'émigré Belloy-Rogent ; de l'émigré Rohault ; — (f^{os} 22-23) de l'émigré Rouault.

An III. — 5 *fructidor* (f^{os} 40-41) Réclamation de gages par le garde de la forêt de Vignacourt ; provenant de l'émigré Canonville. Ses gages annuels consistaient en 200 livr. en argent ; « en la moitié du sol pour livre du montant des ventes ; estimée à 250 livr. ; en la jouissance de 4 journaux de terre labourable estimée à 60 livr. ; ... en son chauffage qu'il évalue à 150 livr. » Total : 660 livr. — 15 *fruct.* (f^o 58) Visa de la Commission donnée par le Conseil général de Bernaville à Louis-François Charpentier de garde des bois du district de Doullens ; « particulièrement des bois appelés Leau et Pierremont... au terroir de Bernaville. » — Voir encore f^{os} 86-87 ; 88.

An IV. — Voir f^{os} 216-217.

L. 140. (Registre.) — In-fol. ; feuillets 1 à 235 ; papier.

An IV , 28 brumaire — 13 floréal. —

« 6^e (*sic*) Bureau. Emigrés. » Délibérations et arrêtés.

Présents le 28 brumaire an IV. (f^o 1) : Derveloy ; du Bellay ; Longuecamp ; Lenfant ; administrateurs ; Thierry ; commissaire ; et Demaux.

Présents le 6 ventôse an IV (f^o 161) : Derveloy ; Du Bellay ; Longuecamp ; Coutte ; Lenfant ; administrateurs ; Thierry ; commissaire et Demaux.

A partir du 7 ventôse an IV (f^o 168 verso) jusqu'au 4 germinal an IV inclus (f^o 203 recto) les délibérations ne sont signées que du secrétaire en chef ; Demaux.

Présents le 4 germinal an IV (f° 202) : Derveloy ; Longuecamp ; Lenfant ; Coutte ; administrateurs ; Thierry ; commissaire et Demaux.

Présents le 8 germinal an IV (f° 203) : Malafosse ; Vasseur ; Delaunay ; Collache ; Masset ; administrateurs ; Thierry ; commissaire ; et Demaux.

Présents le 13 floréal an IV (f° 234) : Malafosse ; Vasseur ; Delaunay ; Collache ; administrateurs ; Thierry ; commissaire ; et Demaux.

◆◆ *Objets généraux* : 30 *pluviôse* (f° 149) « Le commissaire du Directoire exécutif [Thierry] a mis de nouveau sous les yeux de l'administration... la lettre du Ministre de l'Intérieur ; en date du 18 nivôse dernier ; en réponse à l'arrêté du 23 frimaire précédent ; par lequel on lui proposait ; entr'autres mesures propres à hâter l'organisation des autorités constituées ; de faire autoriser le Département à rayer sur la liste des émigrés les noms des prêtres déportés qui y avaient été mal à propos placés ; et de faire déclarer cette radiation définitive ; attendu qu'un très grand nombre de fonctionnaires publics ; s'attachant à la lettre des articles 2 et 3 de la loi du 3 brumaire dernier ; se sont abstenus de gérer les fonctions auxquelles ils ont été appelés par leurs concitoyens ; sous le seul prétexte qu'ils sont parents de prêtres déportés ; inscrits sur la liste des émigrés. Il a rappelé les propres termes de la lettre du Ministre ; conçus ainsi : « Dans le cas où des prêtres déportés auraient été inscrits sur les listes des émigrés ; les administrations qui ont fait cette erreur doivent la rectifier ; votre incertitude résulte du vice de leurs opérations ; et non de l'obscurité de la loi. » Ensuite ; il a demandé que le Département ; par une mesure générale ; en rectifiant l'erreur de ses prédécesseurs ; rendît à leurs fonctions les citoyens que la confiance publique y avait appelés ; et qui ne s'en sont abstenus que dans la crainte de subir les peines prononcées par l'art. 3 de la loi du 3 brumaire. — Sur quoi délibérant ; les administrateurs... arrêtent : 1° que tous les prêtres déportés ; soit en exécution de la loi du 26 août 1792 ; soit en exécution des autres lois postérieures ou délibérations des corps administratifs ; qui ont été inscrits sur la liste des émigrés ; en seront rayés à dater de ce jour et seront censés n'y avoir jamais été portés. — 2° que tous les fonctionnaires publics nommés par leurs concitoyens à des fonctions quelconques et qui se sont abstenus de les remplir... sont invités... à gérer les places auxquelles ils ont été nommés... »

— 12 *germinal* (f°s 207-209) « On a mis sur le bureau deux lettres du Ministre des Finances des 22 et 27 ventôse dernier ; portant qu'il est informé que l'administration du Département a accordé la levée provisoire de presque tous les séquestres des pères et mères d'émigrés et leur a laissé la régie et

administration de leurs revenus ; sauf à en rendre compte ; s'il y a lieu ; mande que cette mesure est contraire à la loi du 17 frimaire an II ; et ne peut pas subsister ;... la loi du 9 floréal ; qui avait préparé les moyens de faire cesser ce séquestre ; ayant été suspendue par celle du 11 messidor ; il s'ensuit que la loi du 17 frimaire est restée dans toute sa vigueur ;... qu'ainsi ; qu'à moins que le séquestre... n'ait été levé par les Comités ou par des représentants du peuple en mission ; il doit être réapposé. » Arrêté du Département conforme ; rapportant les arrêtés incriminés.

— 3 *floréal* (f° 230) « Le Ministre des Finances sera derechef invité au nom du bien public et de l'humanité à prendre en considération ; les lettres qui lui ont été écrites les 12 ventôse et 23 germinal derniers ; et à mettre l'administration à portée de faire acquitter ; sans aucun délai ; les dépenses relatives aux parties des domaines nationaux et des émigrés ; afin que le service public ne reste pas en souffrance. »

◆◆ *Liste des émigrés* : 30 *brumaire* (f°s 8-10) Le Département propose de ne pas considérer comme émigré Jacques Ledez ; natif du Chaussoy (Pas-de-Calais) ; domestique à l'étranger ; arrêté à Novion comme prévenu d'émigration.

— 5 *frimaire* (f°s 21-22) Radiation de la liste des émigrés d'Alexandre-Victor Duminy ; ex-curé de Saint-Michel d'Amiens ; déporté. — De Victor-J.-B.-Guilain Dauphin ; déporté. — 7 *frim.* (f° 29) De Pierre-François Bondu ; prêtre ci-devant reclus. — (f°s 29-30) De Duprez ; ex-chanoine de la collégiale de Roye. — 11 *frim.* (f°s 34-35) De Firmin-Joseph-Fouquerel ; prêtre déporté. De François Arrachart ; prêtre (rayé aussi de la liste des déportés). — 13 *frim.* (f° 38) D'Antoine-François Harmaville ; ex-curé de Mons-en-Pevèle (Nord) ; et Augustin-Théodore Pedot ; ex-curé de Merville-au-Bois. De J.-B.-Nicolas Durcocq ; ex-curé de Rosières et Michel-Louis Guignard (ces deux derniers rayés aussi de la liste des déportés). — 18 *frim.* (f°s 47-48) Jean-Pierre Danzel ; d'Abbeville ; demande que le nom de Villebrun ; sous lequel il est généralement connu ; soit rayé de la liste des émigrés ; rejeté. — 20 *frim.* (f°s 49-50) Radiation de Boencourt ; propriétaire de la terre de Prouzel. — 23 *frim.* (f°s 57-58) De J.-B.-Louis-François Lefèvre ; demeurant à « Clichy ; canton de Montmirail ; district de Franciade ; département de Paris. »

— 8 *nivôse* (f° 90) Pétition d'Antoine-Nicolas Dele-

gorgue, d'Abbeville, surnommé Rouy, pour qu'il ne soit pas confondu avec le Rouy porté sur la liste des émigrés du département. — 15 niv. (f^{os} 100-101) Radiation de César Ducrest fils, prisonnier de guerre échangé.

— 22 pluviôse (f^{os} 136-137) De Georges Alavoine, ex-curé de Matigny, et Ambroise Jumel, prêtre domicilié à Beaucourt. — (f^o 137) De Joseph Quentin Pamart, prêtre demeurant à Grattepanche. — 30 pluv. (f^o 149) Radiation en bloc de tous les prêtres déportés : voir *Objets généraux*.

— 16 ventôse (f^{os} 161-163) Hubert Manot, ex-curé de Bertangles, déporté, arrêté à Gueldre le 28 prairial an III, ne doit pas être réputé émigré. — 12 ventôse (f^{os} 169-170) Mêmes solutions concernant : Hyacinthe Denamps, domestique du comte de Vauvineux, — 13 ventôse (f^{os} 179-180) J.-B. Ancelin, d'Orival, domestique de l'émigré Vêrac, ambassadeur en Suisse, — 24 ventôse (f^{os} 185-187) J.-B. Tarlier, natif de Maurepas, soldat de la réquisition incorporé dans le 5^e bataillon de chasseurs francs, prisonnier évadé. — 28 ventôse (f^{os} 199-200) Radiation de François-Joseph Carette, ex-curé de Villers-aux-Erables, déporté.

— 23 germinal (f^o 219) Constatation de l'inscription sur la liste des émigrés du département de Lescaillet, ex-instituteur au collège du Plessis, à Paris, ayant des propriétés à Salouel.

♦♦ *Administration des biens d'émigrés. Affaires diverses.* 30 brumaire (f^o 13) Ventilation de redevances dues par : Coureur, fermier au Bosquel, et Vasseur, fermier à Rumigny.

— 2 frimaire (f^o 16) Fermiers de l'émigré Gueulluy, à Rumigny, jouissant sans bail : ils sont déchargés de la redevance de 1791, qu'ils ont payée à raison de 15 livr. le journal. — 4 frim. (f^o 20) Location de la maison seigneuriale d'Ercourt, provenant de l'émigré de Belloy, dont les clefs sont refusées par le receveur du bureau de Gamaches. —

(f^o 21) Ventilation des redevances dues par Louis-Nicolas Caron, fermier à Lœuilly ; — par la veuve Mille, fermière à Tilloy. — Visa des sommes dues par la République pour la contribution foncière de l'année 1794 dans les communes de Bray et Grandcourt (7.526 livr.). — 5 frim. (f^o 23) Atelier de bourrellerie établi à Abbeville dans la maison de Magenis, à l'occasion de la levée du 25^e cheval, dont le locataire Beauvais, soumissionnaire pour la confection et réparation des harnais, refuse de payer le loyer. — 6 frim. (f^o 27) Ventilation de la ferme de Velennes, occupée par Quint ; — (f^{os} 27-28) des objets compris au bail souscrit en 1784 par J.-B. Lesage au profit de Letellier. — 11 frim. (f^o 35) Meubles mis sous scelles dans la maison du prêtre

déporté Levêque, réclamés par Marie-Madeleine Blondeau. (Suite 14 frimaire f^o 45). — (f^{os} 35-36) Remise à Cambrai de meubles et titres déposés au magasin du district de Montdidier. (Cf. arrêté du 29 vendémiaire an IV.). — (f^o 36) Ventilation d'une ferme occupée par Maurice Desgroux, à Namps-au-Val. — 12 frim. (f^{os} 36-37) Dette de Albert-François Lefournier-Wargemont aîné envers Boencourt-Framicourt, réputé émigré. — (f^o 37) Location des immeubles provenant de Nicolas Leroy, taillandier à Liomer, J.-B. Bourgeois, ancien procureur de la commune du Quesne et la veuve Jean Hocquet, de Guibermesnil, accusés contumaces. —

13 frim. (f^o 39) Tringles appartenant à J.-B.-Robert-Cornet, ex-chanoine, utilisées à la bibliothèque nationale d'Amiens. — Tentes ou marquises enlevées du château d'Heilly. — 13 frim. (f^o 40) Baldaquin en siamoise vert et blanc réclamé par Delahaye, d'Amiens. — Restitution à Marc-Pierre-Antoine-Auguste-César Hervilly, demeurant à Deniécourt, de livres qui ont été réunis à la bibliothèque nationale d'Amiens. — 14 frim. (f^o 43) Culture du jardin de l'ex-curé de Rumigny. — (f^{os} 43-44) Retard apporté par François-Ambroise Fleury, cultivateur au Translay, acquéreur de terres sises à Acheux, au paiement du prix de son adjudication. — 15 frim. (f^o 45) « Louis-Joseph Boulye, préposé aux subsistances des troupes en marche de la commune de Moreuil, expose qu'il a besoin de 40 quintaux de blé, 60 d'avoine et 200 quintaux de foin, pour qu'il puisse faire son service pendant 4 mois, que ne pouvant se procurer par lui-même chez les fermiers et cultivateurs ces denrées qu'à prix d'argent et valeur métallique, il demande qu'on l'autorise à tirer le blé sur les fermiers de la veuve Elbœuf à Hangest, l'avoine sur ceux de Moreuil et de Morisel, et les foins dans le magasin de Moreuil et à en payer le montant en assignats. » Demande rejetée, attendu que les héritiers de la veuve d'Elbœuf sont sur le point d'être envoyés en possession de ses biens. — 17 frim. (f^o 46) Réparations à une grange provenant du comte de Biencourt, à Saint-Maulvis. — 22 frim. (f^o 55) Emploi de chênes pour faire les 336 bornes nécessaires au bornage d'une ferme sise à Conteville appartenant par moitié à la République et à Testar. — (f^{os} 55-56) Réparations à la ferme d'Espagne. — 25 frim. (f^o 62) Il sera tenu compte à Louis Dinouard, cult. à Courcelles-aux-Bois, lors du paiement de sa redevance, d'une avance de 10 quintaux de blé qu'il a faite pour l'ensemencement des terres du déporté Vignon, ex-curé de Courcelles-

aux-Bois. — 27 *frim.* (f° 66) Réparations à la ferme occupée par Nicolas Périn à Authie, provenant de l'émigré Matiffas dit Delamotte. — 29 *frim.* (f°s 69-71) Revendication par la municipalité de Rubescourt de 10 journaux de friches prêts à être vendus comme propriété des émigrés Coigny et Montbazon.

— 8 *nivôse* (f° 87) Redevances dues par Duval, Forbras et Turmine, fermiers de l'émigré Lecomte. — (f° 90) Lefèvre-Maisnel, acquéreur du château de Selincourt se plaint d'être troublé dans sa jouissance, bien qu'il ait entièrement soldé le prix de son acquisition. — 11 *niv.* (f°s 92-93) Fermages réclamés par les acquéreurs de terres sises à Blangiel, hameau dépendant ci-devant de Sainte-Marguerite-lès-Aumale et réuni maintenant à Montmarquet. — (f° 95) Refus d'allouer à Champenois, régisseur des biens de Gaillard à Prouzel, le sol pour livre sur le prix des adjudications de foin. — 14 *niv.* (f° 97) Réparations d'un bâtiment national de Montdidier, servant d'écurie aux chevaux des dragons en garnison à Montdidier. — 15 *niv.* (f°s 97-98) Compte à rendre par l'ex-commissaire Duménil du mobilier des émigrés par lui retenu. — 22 *niv.* (f°s 110-111) Erreur d'adjudication. — (f° 111) Lits de plume, provenant du pavillon de Cerisy, réclamés par Marc Roguin, directeur des lits militaires. — (f° 112) Contributions foncières dues par la République.

— 15 *pluviôse* (f°s 124-125) Levée des scellés mis sur une boîte appartenant à Jacques Delaistre, se trouvant dans la maison Gouffier, à Amiens. — 20 *pluv.* (f° 133) Réparations aux bâtiments occupés par la veuve Pierre de Rambures, de Martaigneville-sur-Mer. — 22 *pluv.* (f° 138) Coupe de bois accordée à la veuve Desgroux, meunière du moulin de Poix, en raison de son bail. — (f°s 138-139) Réparations à la ferme de Mesnil-Saint-Georges. — 24 *pluv.* (f°s 145-146) Les tours du ci-devant château de Gamaches sont mises à la disposition de Bourgeois, « garde-magasin pour la recette de la contribution en nature, » pour y resserrer les grains provenant de ladite contribution à charge de loyer. — 30 *pluv.* (f° 150) Réfection d'une porte de pépinière par Allard, fermier des biens de la veuve d'Orléans, à Albert. — (f°s 150-151) Rejet de l'offre que fait Philippe-François Michault, d'Abbeville, de rembourser à la République une rente au denier 25 de 7.495 livr. en principal. — (f° 151) Rejet d'offre de même nature faite par Claude-Benjamin Morel-Campenelle.

— 1^{er} *ventôse* (f° 152) Partage entre Charles-Joseph Dumaisniel et la Nation, représentant les émigrés Charles-Philippe et Pierre-François

Dumaisniel. — (f°s 152-153) Tenture des arbres du domaine d'Albert. — 5 *ventôse* (f° 160) Réparations à la ferme de Tilloy, provenant de l'émigré Croy d'Havré. — 7 *ventôse* (f° 164) Arrachage d'éboulants dans les prairies de l'émigré Delassus, à Conty. — (f°s 164-165) Nicolas Perrin, cult. à Authie, indemnisé pour le chemin pratiqué sur ses terres en vue de l'exploitation des coupes du bois Laleu. — 13 *ventôse* (f°s 175-176) et 28 *ventôse* (f°s 197-198) Constatation entre Wable et Denant, fermiers de biens provenant de la veuve Elbœuf, à Hangest-en-Santerre. — 14 *ventôse* (f°s 180-181) Partage d'immeubles sis à Bernâtre, Domléger, etc., indivis entre la République, représentant l'émigré Monck, et Testard, de la Neuville. — 18 *ventôse* (f°s 182-183) et 28 *ventôse* (f°s 195-196) Reddition des comptes de Jean-François Allard, fermier de la terre d'Albert. — 24 *ventôse* (f°s 187-188) Question de savoir si Arrachart, meunier du moulin de Picquigny, doit payer sa redevance en nature ou en argent. — 26 *ventôse* (f°s 193-194) Expertise des labours, semences et impenses faits sur une ferme sise à Fignièrès, provenant de l'émigré Clermont-Thoury. — 28 *ventôse* (f° 198) Culture de 14 journaux de terre inculte provenant du comte d'Artois, à Picquigny. — (f°s 198-199) Ventilation du bail fait à Antoine Warloquet, du Petit-Rouy, d'une maison, moulin, terres et marais. — 29 *ventôse* (f°s 200-202) Réparations à la maison de Selincourt, à Abbeville, dans laquelle a été établi un atelier d'armes, mises partiellement à la charge des entrepreneurs de cet atelier, Leroux et Decrept.

— 8 *germinal* (f° 203) Culture de terres en friches à Montonvillers provenant du curé déporté. — 11 *germ.* (f° 207) Dégradations commises dans les prés de l'émigré Charles-Philippe Capet, à Domart-en-Ponthieu. — 13 *germ.* (f°s 209-210) Ventilation de la redevance due par les Berneuil, fermiers de la ferme d'Offignies. (Cf. 21 frimaire an II). — 22 *germ.* (f° 216) Autorisation de payer en assignats des redevances fixées en nature, accordées à Rivière et Froment, de Baizieux, dépouillés par les réquisitions. — 23 *germ.* (f° 219) Entreprises sur les biens séquestrés du domaine d'Albert formées par les riverains des fossés du ci-devant château. — 24 *germ.* (f° 220) Culture de terres en friches à Picquigny, provenant du comte d'Artois. — 29 *germ.* (f°s 221-222) Atelier de salpêtre établi dans le château de Moreuil : l'entrepreneur, Decavé, demande à occuper divers bâtiments ; la municipalité de Moreuil dénonce les dégradations commises par Decavé. « Elle observe que l'exposant n'a mis de l'activité dans son

travail que depuis qu'il est question de le faire sortir. » — (f^{os} 224-225) Armand-Joseph Béthune-Charost demande à rembourser une rente qu'il doit à l'émigré Saint-Blimond, pour cause d'achat de la terre de « Nanteuille » en Champagne. — (f^o 225) Autorisation de payer en assignats une redevance en nature accordée à Follet, garde-bois à Wailly, à la veuve Camus, de Plessier-Rozainvillers, — (f^{os} 225-226) *refusée* à Rivière, de Baizieux, — (f^o 226) à la veuve Mangot, d'Y.

— 8 *floréal* (f^{os} 231-232) Autorisation analogue refusée à la veuve Pierre Froideval, d'Authie ; — (f^o 232) aux frères Froideval, d'Authie ; à la veuve André Froideval, d'Authie ; à la veuve d'Adrien Froideval, d'Authie ; à Nicolas Perrin, d'Authie.

♦♦ *Loi du 27 frimaire an IV. Parents d'émigrés autorisés à vendre des immeubles en vue de satisfaire à l'emprunt forcé.* 11 *novembre* (f^o 93) Paul-François Buissy, d'Abbeville. (Cf. f^o 112-113, 22 *novembre*). — (f^{os} 93-94) Elisabeth-Marguerite Bequin, veuve Dumaisniel, d'Abbeville. — 18 *nov.* (f^{os} 103-104) Pierre Foucques et Lefèvre. — 21 *nov.* (f^o 105) et 26 *novembre* (f^o 118) La citoyenne Joyeuse, veuve Hennequin d'Ecquevilly. — 24 *nov.* (f^o 117) Henry-François-Charles-André Descaules, d'Abbeville. — 25 *nov.* (f^o 117) de Belloy-Rogent, d'Abbeville. — (f^{os} 117-118) Briet-Saint-Elier, d'Abbeville. — 27 *nov.* (f^{os} 118-119) La citoyenne Decourt, veuve Debray, d'Amiens. — 28 *nov.* (f^o 119) La citoyenne Baunier, veuve Blondin, d'Abbeville.

— 2 *pluviôse* (f^o 120) La citoyenne Creuy, veuve Tourtier, de Moyencourt. — 12 *pluv.* (f^o 123) La citoyenne Leblond de Buigny de Port.

— 5 *ventôse* (f^{os} 160-161) La citoyenne Blondelle, veuve Perrot. — 24 *ventôse* (f^{os} 192-193) Guérout, père d'émigré, domicilié à Eu (S.-I.).

— 24 *germinal* (f^{os} 220-221) Danzel de Boffle.

— 7 *floréal* (f^o 234) Antoine-François Lecaron.

♦♦ *Administration. Mesures favorables prises en exécution des lois des 13 ventôse et 22 fructidor an III, de l'arrêté du Comité de législation du 1^{er} brumaire an IV, et autres en faveur de parents d'émigrés ou déportés, ou de ceux-ci (restitutions, usufruit, etc.) Arrêtés concernant* ¹ : 28 *brumaire* (f^{os} 1-2) Adélaïde-Marie-Louise Gouffier. (Suite 5 *frimaire*, f^o 24). — (f^{os} 3-4) Jacques Lecointre, aubergiste à Amiens, père de Jean-Jacques, ex-vicaire de Beauquesne, déporté, — (f^o 5) Marie-Charlotte Duchambge, à Arry, femme divorcée de Jacques-Antoine-Alexandre-François Courteville,

émigré. — (f^{os} 5-6) Les héritiers du prêtre déporté Toussaint-Petit. — 30 *brum.* (f^o 11) J.-B. Bourgois, prêtre et Pierre Louchart, d'Abbeville. — (f^{os} 11-12) Les héritiers de Grégoire Legrand, curé déporté d'Humbercourt. — (f^o 14) Sellier, ex-chanoine reclus : remboursement du reliquat des opérations de recette et dépense faites pour son compte.

— 1^{er} *frimaire* (f^{os} 14-15) Noelle-Adélaïde-Gabrielle d'Ainval, veuve de Louis-Marc Gueulluy, d'Amiens. (Suite f^{os} 213-214, 16 *germinal* an IV).

— 3 *frim.* (f^{os} 16-17) Les pères et mères d'émigrés : Antoine-François Lecaron et son épouse, — Jacques Demons l'aîné et son épouse, — Charles Defrance et son épouse, — la veuve Debaye-Joyeuse, veuve Hennequin d'Ecquevilly, — Marie-Louise Decourt, veuve d'Alexandre-Nicolas Debray, — Jacques-Richard d'Aubigny et Marie Famechon, son épouse (suite 26 *frimaire*, f^o 65), — Degomer (suite 17 *frimaire*, f^o 47), — tous d'Amiens ; — Henri-François-Charles-André Descaules et son épouse d'Abbeville, — Briet-Saint-Elier, d'Abbeville, — Louis Goussencourt, de Grivesnes. — 4 *frim.* (f^{os} 18-19) La veuve Sevelinges, au Petit-Saint-Jean, mère d'émigrés. — 5 *frim.* (f^{os} 21-22) La veuve Duminy, mère d'Alexandre-Victor Duminy, ex-curé de Saint-Michel, déporté. — Antoine-François Dupré, d'Abbeville, oncle de Jean-François Tillet, prêtre déporté. — Les héritiers de Victor-J.-B.-Guilain Dauphin, prêtre déporté. Les héritiers des déportés Ch. Fournier, ex-curé d'Heilly et Pierre Fournier. — (f^{os} 23-24) Les héritiers de Claude Jérôme, prêtre déporté : remboursement du reliquat (27.249 livr.) des opérations de recette et dépense faites pour son compte. (Suite 3 *novembre*, f^{os} 76-77).

— 6 *frim.* (f^{os} 24-25) Du Passage, père d'émigrés, à Sainte-Segrée. — (f^o 25) Alexandre-François de Mareuil, à Contre, père d'émigré. — Pierre-Marie Lenoir, d'Amiens. — Ch. François Bibault, à Biaches. — André-François-Louis-Nicolas Haudouart, à Thièvres. — 7 *frim.* (f^o 29) Pierre-François Bondu, prêtre ci-devant reclus. — (f^{os} 29-30) Duprez, ex-chanoine de la collégiale de Roye. — 11 *frim.* (f^{os} 32-33) La citoyenne Sannier, veuve Blondin, — la citoyenne Saint-Simon, à Berny-en-Santerre, — Charles-Antoine Bauvarlet, dit Maismont, — Vrayet, dit Moranvillers, père (suite 26 *frimaire*, f^o 65). — Gilles-Henri de L'Hommel, cult. à Neuville-sous-Lœuilly, — Antoine-Claude-François Bouzier, cult. à Estouilly (suite L. 140, f^o 77, 3 *novembre* an IV), — Antoine-César Danzel-Boffles, à Hocquelus, — tous pères ou mères d'émigrés. — (f^o 33) Bocquillon-Jenlis

¹ Un grand nombre de ces arrêtés ont été rapportés le 12 *germinal*, an IV. — Voir objets généraux.

et Marie-Jeanne-Espérance Pillon, de Montdidier, parents de Nicolas-Charles Pillon, prêtre déporté. — (f^{os} 34-35) Firmin-Joseph Fouquerel, prêtre déporté (suite 14 frimaire, f^o 43) et François Arrachart, prêtre. — (f^o 35) Les héritiers de François Lefebvre, ex-curé de Rumigny. — 12 *frim.* (f^{os} 37-38) Les frères et sœurs de l'émigré Vrayet, de Moranvillers. — 13 *frim.* (f^o 38) J.-B.-Nicolas Ducrocq, ex-curé de Rosières. — Charles-Adrien Harmaville, ex-curé de Cottenchy, Thomas-J.-B. Pedot, à Amiens, et Monique Guignard, parents de déportés ou émigrés rayés ledit jour (voir plus haut). — 14 *frim.* (f^{os} 40-41) Charlotte-Bénigne Aimard-Fontaine, veuve Duclos, à Tonnerre (Yonne) sœur de Dominique-Henri-Antoine Fontaine, décédé à Eltville (Allemagne) le 11 avril 1792. — (f^{os} 41-42) Les héritiers du condamné Tellier. — 14 *frim.* (f^o 44) Béthune-Charost, héritier de la veuve Biron. — (f^{os} 44-45) Charlotte-Sophie Bussy, femme divorcée d'Antoine-Charles-Gabriel Folleville, « propriétaire et cultivatrice à Manancourt » (Suite 8 nivôse, f^{os} 88-89). — 16 *frim.* (f^o 46) Nicolas Benoît, prêtre reclus. — 19 *frim.* (f^{os} 48-49) Charles-Marie Raynard, de Péronne, — Antoine-Jean-François Breda, propriétaire à Courcelette, — Louis-Armand Guérout, d'Eu, — Charles-André-Hercule Rougeat et Marguerite-Françoise Jacquemin, son épouse, d'Argoules, — François-Marie Departz et Marie-Adélaïde Losth, son épouse ; Charlotte Marguerite Carvoisin, veuve Cacheleu ; Paul-François de Buissy et Marie-Charlotte-Geneviève Buissy, son épouse ; Jean-Pierre Lefèvre et son épouse ; Pierre Fouques et son épouse ; Marie-Catherine Devillers, veuve Leboucher ; Anne-Catherine Gaudin, veuve de Pierre-Buissy ; Elisabeth-Marguerite Bequen, veuve Dumaisniel ; Catherine Tillette, épouse divorcée de J.-B.-Marie Mannessier, tous d'Abbeville, — Leblond, veuve Tillette-Buigny, de Port, — Augustin de Belloy et son épouse, de Rogeant, commune de Tœufles, — Charles-Hubert-Marie-Gaspard Lafontaine-Solard et son épouse, de Verton, — et Françoise-Marguerite-Joseph de Cacheleu, veuve Leclercq, — pères ou mères d'émigrés. — 20 *frim.* (f^{os} 50-51) Les héritiers du déporté Savoye, ex-vicaire à Picquigny. — (f^o 51) Ceux de Louis-Nicolas Leblond, prêtre décédé à Montigny-aux-Jongleurs le 13 germinal an III. — 22 *frim.* (f^{os} 53-54) J.-B. Gaillard-Framicourt et Jacqueline-Elisabeth Cressy, veuve d'Antoine-Michel Tourtier, père et mère d'émigrés. — 22 *frim.* (f^{os} 54-55) Françoise-Rosalie Paillard, veuve Dufrene, fille de Bonne-Rosalie Lallart, décédée veuve Paillard d'Aubigny, suspectée d'émigration. (Suite 10 nivôse f^o 91). — 23 *frim.* (f^{os} 56-57) Jacques-Antoine-Henri Dargnies

et sa femme Marie-Elisabeth-Henriette Lefevre ; Marie-Jeanne-Elisabeth, Marie-Madeleine-Joseph, Marie-Charlotte-Sophie Lefèvre, tous d'Abbeville, enfants puînés de Louis-Charles-Alexandre Lefebvre, conseiller au présidial d'Abbeville, surnommé de Villers. — (f^o 57) Marie-Jeanne de l'Etang, veuve dudit Lefèvre, dit de Villers. — 24 *frim.* (f^{os} 58-60) Noelle-Adélaïde d'Ainval, veuve Gueulluy, aïeule et tutrice des quatre enfants mineurs de Louis-Gabriel-Augustin Gueulluy, émigrés : une coupe de bois lui est accordée pour subvenir aux besoins de ses quatre petits-enfants. 25 *frim.* (f^o 61) Les héritiers du chanoine Ducastel. (Cf. 5 compl. an III). — (f^{os} 61-62) Les héritiers de Joachim Seiglière-Belleforière de Soyécourt, condamné à mort par jugement du tribunal révolutionnaire de Paris du 5 thermidor an II. — (f^o 63) Marie-Aimée-Louise Warnier, veuve d'Antoine-Louis-Alexandre La Pasture et Marie-Henriette-Rosalie Warnier épouse de Louis-Augustin Prévost-Merleval, d'Abbeville, sœurs de Félix-Louis-Joseph, Josse-Henri et François-Gabriel-Auguste Warnier, tous trois réputés émigrés. — 26 *frim.* (f^{os} 63-64) Antoine-Charles-Gabriel Folleville, de Manancourt. (Cf. 5 thermidor an III). — (f^{os} 64-65) Jean-Charles-Edouard de Navier et Jeanne-Geneviève Dumaisniel, son épouse, de Beaufort-en-Santerre, père et mère d'émigrés. — 27 *frim.* (f^{os} 65-66) Les héritiers du déporté Legris, ex-curé d'Epagnette. — 28 *frim.* (f^{os} 67-68) Pierre Dumaisniel d'Applaincourt et Marie-Claudine Tillette, son épouse, demeurant à la Triquerie, canton de Saint-Riquier, père et mère d'émigrés. — 29 *frim.* (f^{os} 71-72) Charles-Auguste Marque, rentier à Lyon. — 30 *frim.* (f^{os} 72-73) Marie-Anne-Julie et Marie-Rose-Cécile Chochot, sœurs et héritières de Jean-Hyacinthe-Joseph Chochot, ex-curé déporté de Fluy. Les héritiers de Jean-Chrysostôme Vacoussain, ex-curé de Mesnil-Saint-Firmin (Oise). — (f^o 73) Les héritiers de J.-B. Delucheux, ex-curé de Querrieu.

— 1^{er} *nivôse.* (f^{os} 73-74) Alexandre-Marie-Léon Dary, domicilié au Vallait (Oise), père d'émigré. — 2 *niv.* (f^{os} 74-75) J.-B.-Adrien-François, Catherine-Marthe-Angélique et Cécile Lapostolle, de Lignières-Châtelain, frères et sœurs de Jérôme-François Lapostolle, curé déporté de « Fallencourt » (Hallencourt ?). — (f^o 75) François Renaud, ex-chanoine de Poitiers. — 4 *niv.* (f^o 78) Les enfants de Louis-Marie-Joseph Léger, négociant à Arras, condamné à mort par jugement du tribunal révolutionnaire établi à Arras le 11 germinal an II. — 7 *niv.* (f^{os} 79-80) Catherine

Boulainvilliers, veuve de Jacques-Charles Grouchet, d'Aumale (S.-I.). — (f° 80) Damerval, de Fresne, dépendance de Nampont. — Les héritiers de Nicolas Dargniers, prêtre. — 8 niv. (f°s 83-84) Jean-François Petit, ex-vicaire de Rosières. J.-B. Delaire, ex-curé du Quesnoy-sur-Airaines. Les héritiers de Joseph-Remy Moyencourt, ex-curé déporté d'Offoy. Bellegueulle, tailleur à Amiens, frère de déporté. — (f° 84) Les héritiers de Louis-Adrien-Charles Chevalier, prêtre déporté. — Les sœurs de Robert-Louis Denizot, déporté. — (f°s 87-88) Les héritiers de Barthélémy Coquelet, prêtre déporté. — (f° 88) François Prouzel, de Méricourt-l'Abbé, beau-frère de Jacques Dequehegny, prêtre déporté. — 11 niv. (f°s 94-95 et 95 verso) La veuve de Pierre Levesque-Dumoulin, condamné par le tribunal révolutionnaire de Paris le 1^{er} messidor an II. — 15 niv. (f°s 97-98) et 18 niv. (f° 103) Les héritiers de Marie-Jeanne Dumont, femme Despréaux, et du condamné Pierre-J.-B. Despréaux. — (f°s 98-100) Anne-Angélique-Charlotte Pignon, veuve d'Etienne-Marie Delahaye, ex-fermier général condamné. — (f°s 100-101) César Ducrest fils, prisonnier de guerre échangé. — (f°s 101-102) Les héritiers de François Lefèvre, ex-curé de Rumigny. — (f° 102) Lesueur, de Pont-de-Metz. — 22 niv. (f°s 105-106) Les héritiers de Jean-Charles Lefebvre, ex-curé de Cappy, déporté. — La mère de J.-B. Fieffé Delievreville, prêtre déporté. Le frère d'Antoine Desvignes, curé de « Fontaine-sous-Cateau, » déporté. Les héritiers de Louis-François Renard, ex-vicaire de Wailly, déporté. Ceux de Pierre Domon, ex-curé de Mirvaux, déporté. — (f°s 106-107) Les héritiers de Louis-Michel Carette, ex-curé de Mailly, déporté. — (f°s 108-109) Anne-Eléonore-Eulalie Dufloquet, épouse de Charles-Marie Leclerc, de Paris. — (f° 109) Louise-Victoire-Delphine Vaillant, veuve Guilbon, de Bazentin, mère d'émigré. — (f°s 109-110) Jean-Guilain Duval, cultivateur à Courcelle, père d'émigré. — (f° 110) Louis-Alexandre Aubé, de Damery, père d'émigré. — Alexandre-J.-B. Rouillé, de Goyencourt, et Thérèse-Sophie Caulet, sa femme, père et mère d'émigrés. — Pierre Roussel, de Dromesnil, beau-frère de Louis-Gabriel Berry d'Essertaux. — Les sœurs d'Alexandre Florent-François Aubé, émigré. — 23 niv. (f° 116) Le frère de feu Jacques-Guillaume Aubé, chanoine de la cathédrale d'Amiens.

— 5 pluviôse (f°s 120-122) Les héritiers d'Alexis Noiret, ex-vicaire de « Grandvillers, » ayant résidé à Méricourt-l'Abbé. — L'héritière de Jean Jury, ci-devant curé de Gentelles, décédé en la maison d'arrêt d'Amiens. — Les sœurs de Pierre Vignon, curé de Courcelles-aux-Bois, déporté. — Les héritiers de Pierre Geffroy, ancien curé de Lavacquerie, — de Martin Lambert, ex-vicaire de Demuin, — de François

Deflandre, ex-vicaire d'Oresmaux, déporté, — de Théodore Legrand, ex-desservant à Grivesnes, déporté, — d'Etienne Lecomte, ex-curé de Sainte-Marguerite-lès-Aumale, déporté, — de Bernard Ternisien, ex-chanoine de Tulle, déporté, — de Charles Morin-Damonville, ex-chanoine de la cathédrale d'Amiens, décédé à l'hôpital de la Fraternité du port de Rochefort. — 17 pluv. (f° 126) Les héritiers de Ducastel, ex-chanoine de la cathédrale d'Amiens. — (f°s 126-127) Jean-Charles Bigorgne. — 18 pluv. (f° 127) Les héritiers Casteja. — 19 pluv. (f°s 128-129) La veuve de Mougou, condamné à mort à Arras, après avoir été détenu à la citadelle de Doullens. — 20 pluv. (f°s 131-132) Le frère de Lenoir, de Bus ?, réputé émigré. — (f°s 133-134) Les héritiers de Marie-Aimée-Marguerite-Françoise Gorjon, veuve de Firmin-Pierre Warnier-Wailly, propriétaire à Arquèves, Vauchelles et Toutencourt. — 22 pluv. (f°s 134-135) Les héritiers d'Augustin-Joseph Mailly, condamné — (f°s 136-137) Georges Alavoine, ex-curé de Matigny, et Ambroise Jumel, prêtre domicilié à Beaucourt. — (f° 137) Joseph-Quentin Pamart, prêtre demeurant à Grattepanche. — (f°s 137-138) Catherine-Josèphe Mannessier, épouse séparée de biens d'Alexandre-Nicolas-David Linard, émigré. — 24 pluv. (f°s 143-144) Les héritières de Pierre-Denis Bouteiller, ex-curé de Mautort, déporté. — (f° 144) Le frère de Thomas-Augustin Pion, ex-curé de Grébault, déporté. — Les héritiers d'Adrien Bellart, ex-curé de Saint-Eloi d'Abbeville, déporté, — (f°s 144-145) de Joseph Ducroloy, ex-curé et chanoine de Vignacourt, déporté, — (f° 145) d'Henri Delattre, ex-curé de Royaucourt, déporté, — de Théophile-Pascal Cumont « ex-vicaire en chef » de Cannessières, et de Charles-Antoine Cumont, desservant de la cure de Wanel, déportés. — 30 pluv. (f° 151) Les héritiers d'Etienne-Marie Delahaye, ex-fermier général, condamné.

— 9 ventôse (f°s 165-168) Les héritiers de Charles-Louis-Victor Broglie, condamné. — 13 ventôse (f°s 171-173) La veuve et les enfants d'Ange-Guilain-Alexandre-Joseph Beaulincourt, condamné à mort par le tribunal révolutionnaire d'Arras, le 16 germinal an II. — (f°s 173-174) Le frère de Louis Chevalier, ex-curé de Guizancourt, déporté. — (f° 174) Les frères de Barthélémy Duboisle, ex-curé de Moufflers, déporté. — (f°s 174-175) Les frère et sœur de Louis-Alexandre Fouquerel, ex-curé de Folleville, déporté. — (f° 175)

J.-B. Boulet, officier de santé à Querrieux, frère de Pierre Boulet, ex-curé d'Hangest-sur-Somme, déporté. — Les héritiers de Jean-Louis Boutteville, ex-curé de Roye, déporté. — 15 *ventôse* (f^{os} 181-182) La citoyenne Lalande, veuve Labarre, d'Amiens, mère d'émigrés. — 18 *ventôse* (f^{os} 183-184) Adélaïde Sentier-Chuigne, femme divorcée de Jean-Joseph-Albert-Gaston Vauvineux. — 24 *ventôse* (f^o 190) Les frères et sœurs de Louis-François Pelletier, ex-vicaire de Saint-Firmin d'Amiens déporté. — (f^{os} 190-191) Les sœurs de Pierre-Antoine et Eloi Denet, ex-curés déportés. — (f^o 191) François Arrachard, prêtre attaché au séminaire d'Amiens. — (f^{os} 191-192) Louis-François Degoves, ex-célestin d'Amiens. — 28 *ventôse* (f^{os} 196-197) Les héritiers de Louis-Joseph Asselin, ex-vicaire de Saint-Jacques d'Amiens, déporté. — (f^o 199) Toussine Dacheux, femme Tellier, d'Abbeville, ci-devant maîtresse d'école à Oisemont et ci-devant noble.

— 11 *germinal* (f^o 204) Les sœurs d'Henri Gentien, ex-curé d'Ayencourt, déporté. — (f^{os} 204-205) Les sœurs de Marie-Charles-Joseph Guilbon, curé de Saint-Sauveur de Péronne. — (f^o 205) Les sœurs d'André Lorient, ex-curé de Thiepval. — Les frères de Crépin Moucron, ex-curé d'Hallivillers. — 16 *germ.* (f^{os} 212-213) Les héritiers de Charles-Laurent Simon, ex-curé de Biencourt, déporté, — (f^o 213) de J.-B. Jovelet, ex-curé de Pissy, déporté, — 18 *germ.* (f^o 214) de Marguerite Picard-Boucacourt, décédée à Montdidier le 9 nivôse an III, grand'tante de l'émigré Marette de Lagaresne. — (f^{os} 215-216) Jean-Charles-Edouard de Navier et Jeanne-Geneviève Dumaisniel, sa femme, héritiers de Françoise Ducorregge, femme d'Antoine Dumaisniel, décédé à Roye en 1770. — 23 *germ.* (f^{os} 216-217) La sœur de Denis-François Fournier, ex-professeur de philosophie au collège d'Harourt à Paris, déporté, né à Beaucamps-le-Jeune en 1747. — (f^o 217) La sœur d'Antoine-Adrien Fouquerel, ex-curé de Bussy-lès-Daours, déporté. — (f^{os} 217-218) Les héritiers de Jean-Louis Nollen, ex-curé de Dromesnil, déporté. — (f^o 218) Les enfants de Joseph Guillebon et Marie-Catherine Dumaisniel, décédés. — 30 *germ.* (f^{os} 228-229) Le frère de Jacques-Antoine Lesueur, directeur du séminaire d'Amiens, prêtre déporté.

— 8 *floréal* (f^o 232) Les héritiers de Pierre-Clair Gelée, ex-curé d'Acheux-en-Amiénois, déporté.

◆◆ *Administration. Bois.* 28 *brumaire* (f^o 5) Abattis d'arbres fait irrégulièrement par Théophile Capet, entrepreneur des charrois de l'armée, à Abbeville, dans les bois de Bienfait et Valanglard. — 30 *brum.* (f^{os} 10-11) Déchéance encourue par

Bourdeaux, d'Amiens, acquéreur de bois de basse futaie sis à Namps-au-Val.

— 7 *frimaire* (f^{os} 28-29) Rejet d'une pétition de J.-B. Creté, cult. à Fricamps, qui demande l'autorisation de ramasser le bois mort dans les bois nationaux de l'arrondissement du bureau de Poix, offrant d'en abandonner la cendre pour le service du salpêtre : le bois mort sera réservé aux indigents. — 27 *frim.* (f^o 67) Vente de 8 chênes déracinés dans le bois de Wailly.

— 8 *nivôse* (f^{os} 81-83) Comptes de Boucly, d'Houdancourt, commune de Fransu, garde des bois de l'émigré d'Hunolstein. — 10 *niv.* (f^o 91) Dilapidation des bois de Naours et Talmas.

— 20 *pluviôse* (f^o 133) Application de l'arrêté du Comité de salut public du 12 thermidor an III portant que les ventes de bois nationaux dont les exploitations n'ont pas été commencées resteront sous la main du gouvernement. — 30 *pluv.* (f^{os} 149-150) Vente de bois, provenant de la veuve d'Orléans, sis à Albert et aux environs.

— 29 *germinal* (f^{os} 222-223) Annulation d'une vente de basse futaie du bois de Toutencourt faite par le canton de Doullens le 17 germinal, et qui n'a produit que 102.950 l. alors qu'elle était estimée 233.610 l.

— 2 *floréal* (f^{os} 229-230) Opposition mise par le receveur des domaines de Montdidier à la vente de ses bois de Braches par la veuve Gueulluy.

◆◆ *Administration Moulins.* 6 *frimaire* (f^o 26) Moulin à blé d'Harondel, provenant de l'émigré d'Hunolstein : réparations et comptes de l'occupateur, Jacques Froidure. — 14 *frim.* (f^{os} 42-43) Moulin à blé du Mazis, provenant de la veuve La Rochefoucauld : fermages dus par la veuve Chabaille, meunière.

— 24 *pluviôse* (f^o 145) et 21 *ventôse* (f^o 184) Réparations au moulin d'Acheux-en-Vimeux ;

— 21 *ventôse* (f^{os} 184-185) au moulin de Faverolles.

— 11 *germinal* (f^{os} 205-206) Réparations au moulin de Béthencourt-sur-Mer, provenant de la veuve de France ; — 13 *germ.* (f^{os} 210-211) au moulin de Morlancourt ; — 18 *germ.* (f^{os} 214-215) au moulin de Sainte-Radegonde ; — 23 *germ.* (f^{os} 218-219) au moulin de Lincheux-Hallivillers, canton d'Hornoy. — 29 *germ.* (f^o 223) Jacques Bilcocq, meunier du Bosquel, n'est pas autorisé à payer sa redevance en assignats, contrairement aux avis des commissaires, du receveur des domaines de Conty et de l'administration municipale du canton de Conty. « Il est reconnu pour constant que les meuniers se font payer des particuliers, pour

leurs moutures de grains, en nature et non à prix d'argent. » — Même refus à l'égard de Fuscien Joron, meunier de Wailly. — (f^{os} 224-225) Id. à l'égard de Denis Joron, meunier à Lœuilly. — (f^o 225) Id. à l'égard de Pierre Bilcocq, meunier à Conty. — (f^o 226) Réparations au moulin d'Yvrencheux.

♦♦ *Administration. Rentes. Arrêtés concernant les créanciers de rentes.* Les noms des émigrés débiteurs sont entre crochets. 28 brumaire (f^o 2) Catherine Buffet, veuve de Philbert Roucoux, d'Abbeville [Tillette d'Eaucourt]. — (f^{os} 2-3) Marie-Rose Glachant, d'Abbeville [Mannessier-Selincourt].

— 4 frimaire (f^{os} 20-21) Jeannin, d'Heilly [la citoyenne Gouffier]. — 7 frim. (f^o 31) Geneviève-Thérèse d'Hangest, veuve de Jean-François Verdure [veuve Leclercq de Bussy]. — 13 frim. (f^{os} 39-40) Henri-Charles Danzel, cult. à Hocquelus [Amédée-Charles-Marie de Boubert, de Long, et Antoine-Joseph Dumaisniel de Brailly et sa femme). — 24 frim. (f^{os} 60-61) André-Charles-Emmanuel Danzel, commandant d'artillerie à Brest-[Charles-François-Joseph de Fléchin et Marie-Madeleine-Marguerite d'Arry ; J.-B.-Marie Mannessier-Selincourt et Catherine-Joseph Tillette, son épouse ; Claude-François Leblond du Plouy].

— 16 pluviôse (f^o 125) Marie-Madeleine Lhermite, veuve d'Adrien Mallet [Pillon, Nicolas-Charles, dit Latour, prêtre, curé du Bois d'Arcis]. — 18 pluv. (f^{os} 127-128) Antoine-César Danzel [Leroy-Valanglard et Leblond-Duplout].

♦♦ *Administration. Successions. Arrêtés concernant les successions de :* 18 frimaire (f^o 48) Pierre-Jacques-Philippe Tillette-Mautort et Marie-Thérèse Gaillard de Boencourt. — 22 frim. (f^o 55) Choquel-Courcelette. — 14 nivôse (f^{os} 96-97) Ignace-Gaufredoy Delannoy, ci-devant seigneur d'Epehy, condamné « par le tribunal révolutionnaire de Lebon ». — 23 niv. (f^{os} 113-116) Rapport des arrêtés des 25 thermidor an II et 24 ventôse an III concernant la succession de Pierre-Eloi Ribeaucourt, d'Abbeville, décédé le 26 octobre 1790.

— 20 pluviôse (f^o 131) Martine Paré, décédée à Corbie. — 26 pluv. (f^{os} 146-147) Pierre Famechon, décédé à Amiens le 23 germinal an II. — 27 pluv. (f^{os} 147-148) La citoyenne Guillebert, décédée à Amiens le 12 novembre 1791. — (f^o 148) Marguerite-Charlotte-Hélène Demay, veuve de Nicolas-François Tillette-Bichécourt, décédée à Vieulaines en pluviôse an III.

— 11 germinal (f^{os} 206-207) Marie-Anne Duguay, de Montdidier.

♦♦ *Frais du Bureau des émigrés du département.* 2 frimaire (f^o 16) Port de lettres, paquets et autres dépenses pour le mois de brumaire : 391 livr.

— 1^{er} nivôse (f^o 74) Id. pour frimaire : 253 livr. — 4 niv. (f^{os} 78-79) Indemnité de pain accordée à Bonnet, garçon de bureau. — 10 niv. (f^{os} 91-92) Impressions faites par les imprimeurs associés de la commune d'Amiens pendant le mois de thermidor : 8.940 livr.

— 5 pluviôse (f^o 122) Port de lettres et menues dépenses de nivôse : 1.647 livr. — 14 pluv. (f^o 124) Fournitures faites par Wallon : 5.738 livr. — 20 pluv. (f^o 134) Impressions faites par Caron l'aîné, d'Amiens, du 17 floréal an II au 24 fructidor an III.

— 2 ventôse (f^o 153) Port de lettres et menues dépenses de pluviôse : 732 livr. — 11 ventôse (f^{os} 168-169) Indemnité de pain accordée à Bonnet, garçon de bureau au traitement mensuel de 500 l. équivalent à 30 sous, obligé pour vivre de vendre une partie de ses vêtements. — 22 ventôse (f^o 185) Impressions faites par Caron-Berquier en vendémiaire : versement d'un acompte de 7.500 livr.

— 1^{er} germinal (f^o 202) Port de lettres et menues dépenses de ventôse : 1.224 livr. — 8 germ. (f^{os} 203-204) Fournitures de papier et autres par Wallois du 26 pluviôse au 1^{er} germinal : 7.850 livr.

♦♦ *Frais du Bureau des émigrés du district d'Amiens.* 6 frimaire (f^o 28) Fournitures faites par Caron-Berquier du 28 prairial an III au 12 brumaire an IV : 3.467 livr. — 30 frim. (f^o 73) 6.685 livr. dues aux « expéditionnaires particuliers » de ce bureau : Carbon, Sureau et Huret, pour expédition de 1.337 rôles, à raison de 5 livr. l'un.

— 3 nivôse (f^{os} 77-78) Indemnité de la livre 1/2 de pain par jour à 9 employés du ci-devant district : Sorel, Sabert, Leclercq, Moroy, Ribeaucourt, Grossier, Cozette, Brandicourt et Noviant. — 5 niv. (f^o 79) Déménagement des papiers, archives et bureaux : 600 livr. pour 12 journées d'ouvriers.

— 5 pluviôse (f^o 122) Traitement et indemnités des employés supprimés.

— 3 ventôse (f^{os} 153-154) Id.

— 18 germinal (f^o 215) Remboursement par Pruvot, ancien employé, d'une avance à lui faite pour payer les employés.

♦♦ *Frais du Bureau des émigrés du district de Doullens.* 22 frimaire (f^o 56) Appointements des commis pour frimaire : 638 livr. Mois de brumaire : « indemnité de la livre et demie de pain par jour accordée par l'arrêté du Comité des finances du 28 fructidor dernier, à raison de 20 francs la livre » : 3.600 livr.

— 16 *nivôse* (f^{os} 102-103) Indemnité de la livre 1/2 de pain aux commis pour frimaire : 3.290 livr.
— 22 *niv.* (f^{os} 107-108) Remboursement de droits de timbre et enregistrement avancés par Montaigu, chef du bureau.

— 24 *pluviôse* (f^o 145). Traitement et indemnité de Hanot, commis expéditionnaire supprimé, pour le mois de frimaire : 1.474 livr. Indemnité pour le mois de nivôse aux citoyens Greué (?) et Bouthors.
— 30 *pluv.* (f^o 151) Traitement et indemnité du pain dus à Hanot, pour nivôse : 2.093 livr.

— 4 *germinal* (f^{os} 202-203) Traitement et indemnité : des employés supprimés pour pluviôse : 7.291 livr., de Greué et Bouthors (pour les 15 premiers jours de ventôse) 2.441 livr.

◆◆ *Frais du Bureau des émigrés du district de Péronne.* 5 *ventôse* (f^o 161) Impressions faites par Laisney, père et fils, imprimeurs à Péronne en prairial, messidor, thermidor et fructidor an III : 2.030 livr. — 25 *ventôse* (f^o 193) Impressions par les mêmes en fructidor an III, vendémiaire et brumaire an IV : 12.500 livr.

◆◆ *Frais de notaires, arpenteurs, commissaires :* 28 *brumaire* (f^o 6) Sainte, arpenteur du district d'Amiens. — 29 *brum.* (f^o 7) François, arpenteur à Drucat (ses journées 30 livr., celles des ouvriers 10 livr.). — Benoit Guyot, comm^e du district d'Abbeville. — Gamard, arpenteur à Bellancourt. — (f^{os} 7-8) Leroux, arpenteur du district de Montdidier. — Watel, notaire à Abbeville (30 livr. par jour). — 30 *brum.* (f^{os} 12-13) Malet, Berthout et Patour, huissiers requis par le district de Montdidier.

— 6 *frimaire* (f^{os} 25-26) Bouthors, notaire à Rubempré. — (f^o 26) Letellier et Lequien, commissaires du district d'Amiens. — (f^{os} 26-27) Dercheu, arpenteur à Nesle. — (f^o 27) Fontaine, huissier à Montdidier. — 7 *frim.* (f^o 30) Fleur-Demontagne, comm^e du district d'Amiens. — (f^{os} 30-31) Vallet, notaire à Amiens. — 8 *frim.* (f^o 32) Minart, huissier à Montdidier. — Dubois, comm^e du district de Montdidier. — Playoult, de Péronne. — Cabour, comm^e demeurant à Péronne. — 22 *frim.* (f^o 51) Rembault, huissier à Amiens. — (f^{os} 51-52) Parmentier, arpenteur à Amiens. — (f^o 52) Valencourt, comm^e du district d'Amiens. — Vilbaut, officier public à Thieulloy. — Daniel, comm^e du district d'Abbeville. — (f^{os} 52-53) Louis Dupuis et François Benoît Mille, experts à l'estimation de la ferme de Sentelie. — (f^o 53) Rigaut et Wargnier, notaires, Boucher et Billot, arpenteurs, employés au partage du bois Appart ou Potier sis à Villers-Bretonneux. — 27 *frim.* (f^{os} 66-67) Charles Boutin, comm^e à la visite d'arbres

plantés à Essertaux. — 28 *frim.* (f^o 68) Patour, huissier à Jumel, — (f^{os} 68-69) Minart, huissier à Montdidier. — 29 *frim.* (f^o 71) Cayeux, Setz et Victor Doliger : publication et port d'affiches, criées des ventes. — 8 *nivôse* (f^{os} 84-85) Fortin, marchand à Villers-Campsart et Verrier, notaire et arpenteur à Poix, commissaires du district d'Amiens. — (f^o 85) Duménil, comm^e du même district. — (f^{os} 85-86) Patour, huissier à Jumel. — (f^{os} 87-88) Laîné, vitrier à Montdidier, expert. — 22 *niv.* (f^o 108) Rouvillain, expert. — (f^{os} 111-112) Suremont, Gaïde et Doliger cadet, comm^{es} du district d'Abbeville.

— 20 *pluviôse* (f^{os} 132-133) Claude Racine, arpenteur à Longvillers, Nicolas Riffart, cult. à Conteville, commissaire du district de Doullens, et autres. — 23 *pluv.* (f^{os} 139-141) Vilbaut, officier public à Thieulloy-l'Abbaye, comm^e du district d'Amiens. — (f^{os} 141-142) Pierre Dague, cult. à Fleury, comm^e du même district. — (f^{os} 142-143) Les comm^{es} du même district : Boucher, arpenteur, Grevin, de Cachy, Capart, cult. à Vaux, et Demarsy. — 30 *pluv.* (f^o 151) Warnier jeune, comm^e à la vente des bois de Jumel.

— 4 *ventôse* (f^o 154) Barloy, huissier et comm^e du district de Péronne. — (f^{os} 154-155) Wargny, employé par le district de Péronne pour les publications et affiches. — (f^o 155) Gribauval et Rouvillain, comm^{es} du même district. — Sailly, arpenteur à Sorel, et Demarle, arpenteur à Péronne. — Les comm^{es} du district de Péronne : Arrachart, Nozo, architecte au Mont-Saint-Quentin. — (f^{os} 155-157) Bourgeois, notaire à Gamaches (réduction importante de son mémoire). — (f^o 157) Decaix, comm^e du district de Montdidier. — (f^{os} 157-158) Magnier, arpenteur à Moislains. — (f^o 159) Rouvillain, arpenteur à Bouzincourt. — 13 *ventôse* (f^{os} 176-177) Joseph-Auguste Lequien, de Conty, comm^e du district d'Amiens. — (f^{os} 177-178) Magnier, arpenteur à Marlers. — (f^{os} 178-179) François Sainte, arpenteur à Flixecourt. — (f^o 179) Wasse, arpenteur à Braches. — 24 *ventôse* (f^{os} 188-189) Magnier, arpenteur à Marlers (journées réduites de 500 à 300 livr.). — (f^o 189) Pillon, arpenteur à Estrées. — (f^{os} 189-190) Les administrateurs forestiers provisoires de la ci-devant maîtrise d'Amiens. (Cf. 30 germinal, f^{os} 226-228). — (f^o 192) Vilbaut, comm^e du district d'Amiens. — 26 *ventôse* (f^{os} 194-195) Drouard-Goguet, notaire à Albert.

— 8 *floréal* (f^o 233) Lecové, huissier à Doullens. — 10 *flor.* (f^{os} 233-234) Chivot, notaire à Moreuil. — 13 *flor.* (f^{os} 234-235) Sainte, arpenteur, et

Duhamel, cult. à Flixecourt, comm^{es}.

♦♦ *Frais de fournisseurs divers*. 28 brumaire (f° 3) Charles-Marie Damerval, d'Abbeville, créancier de loyers dus par l'émigré Goujeon. — La veuve Desgroux : réparations de digues aux moulins de Poix. — (f°s 4-5) Louis Mille, marchand épicier et taillandier à Poix. — 29 brum. (f° 8) Joseph Bordrez, de Forestmontier : nourriture d'une jument. Hiacinthe Desmartin, d'Abbeville : port d'affiches. La citoyenne Desmartin, concierge du district : blanchissage de linges provenant de l'émigré Gourjon-Gaville. — 30 brum. (f°s 13-14) Mesnières, entrepreneur à Rue. — (f° 14) La veuve Delgove, fermière à Epagne : réparations à sa ferme.

— 6 frimaire (f° 26) Hoschedé, maire de Laviéville : avances pour ventes de récoltes. — 7 frim. (f° 30) Sénéchal, entrepreneur à Montdidier. — 25 frim. (f°s 62-63) Louis Dinouard, cult. à Courcelles-au-Bois. — 28 frim. (f° 69) Dorion, entrepreneur : réparations au château et au moulin de Brailly.

— 13 pluviôse (f°s 123-124) La veuve Fessier, d'Essertaux (travaux de couverture et garde de troupeaux).

♦♦ *Frais d'ouvriers et serviteurs*. 29 brumaire (f° 8) Ouvriers employés à l'emparquement de la coupe du bois de Rumigny, payés à raison de 25 livr. par jour.

— 4 frimaire (f°s 19-20) Gages des gardes-bois et ouvriers d'Heilly. — 7 frim. (f° 30) François et Normant, de Nesle-l'Hôpital, employés à fossoyer et curer des rivières. — 13 frim. (f° 39) Serviteurs de la citoyenne Gouffier, à Heilly.

♦♦ *Frais de garde de scellés*. Scellés : 7 frimaire (f° 31) de Navier, père d'émigré, à Montdidier. — 17 frim. (f°s 46-47) De l'émigré Goujeon-Gasville, à Abbeville.

— 20 pluviôse (f°s 129-131) De la veuve Lamyre, à Amiens (garde : Nicolas Douillet, huissier).

— 4 ventôse (f°s 158-159) De Soyécourt (maison dite de Feuquières, à Harbonnières, gardée par François Coquelet, membre de la municipalité d'Harbonnières).

— (f° 159) De la citoyenne Buigny (maison à Abbeville, rue du Rivage).

♦♦ *Frais de gardes-bois*. 4 frimaire (f° 19) Antoine Sorel, garde des bois d'Heilly, réclame pour gages de l'année échue le 1^{er} avril 1795 « 18 septiers de blé à la mesure d'Heilly, qui font 27 septiers à la mesure d'Amiens » 100 fagots, 3 cents de gerins et 200 livr. — 28 frim. (f° 69) Traitement de 1.000 livr. réclamé par Laurent Sueur, garde des bois provenant de la veuve de La Rochefoucauld.

— 20 nivôse (f° 104) Indemnité de la livre 1/2 de pain par jour, accordée aux gardes-bois de la terre d'Albert¹.

¹ Autres arrêtés fos 31, 75, 81, 83, 163-164, 182, 215, 232, 233, 235.

SUPPLÉMENT AUX ARRÊTÉS DU 3^e BUREAU MUNICIPALITÉS.

Il y a une lacune entre les registres L. 100 et L. 101, qui s'étend du 16 juin au 27 septembre 1792 (p. 117 du présent volume). Elle peut être comblée en partie à l'aide des minutes des séances conservées en feuilles dans la liasse L 146 (n° provisoire). Nous en donnons ici l'analyse, sous la forme d'un supplément à l'inventaire. La lacune ne paraît pas devoir être attribuée à la perte d'un registre, mais plutôt au fait que le registre n'a pas été formé. En effet, postérieurement au 27 septembre, la mention *enregistré* figure sur les minutes des séances. Antérieurement, elle n'y figure pas. A défaut de registre de transcription, nous ne pouvons affirmer que notre supplément, extrait des liasses de minutes, est complet, car les arrêtés ne sont pas numérotés, et d'autre part, à côté des minutes des séances comportant plusieurs arrêtés, il y a des arrêtés isolés conservés sur des feuilles volantes attachées à ces minutes de séances. Quelques-unes de ces feuilles volantes ont pu être distraites du dossier de la séance, sans qu'il subsiste aucune trace de leur distraction.

Extrait de L. 146 (n° provisoire).

1792. — Du 5 juillet.¹ Annonce de l'arrivée à Amiens, de grains venant du Hâvre par Saint-Valery. Grange réclamée par Tourlet, curé de Saint-Christ. Presbytère de Frémontiers. Part de tourbage réclamée par J.-B. Lamarre, de Blangy. Presbytère de Belloy-en-Santerre. Maison ci-devant prieurale de Conty. Vacance d'une bourse artienne du collège du Cardinal Lemoine, à Paris, ci-devant à la nomination du chapitre Saint-Vulfran d'Abbeville : le Directoire désigne comme boursier Emmanuel-Casimir Pipault, de Bray, âge de 8 ans, et faisant partie d'une famille de 11 enfants. Questions du district d'Amiens sur les grains attendus. Tourbage à Aubigny. Part de tourbage refusée par la municipalité de la Chaussée à M. Demachy, ex-curé, sous prétexte qu'il a refusé de prêter serment. — Du 7 juillet. Vacance de 4 bourses au collège des Cholets, réuni au collège Louis-le-Grand, à Paris, ci-devant à la nomination du chapitre de la cathédrale d'Amiens : choix du Directoire ajourné aux approches de la rentrée. Registres réclamés par Benjamin Lambert, receveur du droit sur la navigation du port de Saint-Valery, « devant entrer

en exercice... le 1^{er} juillet, jour où cessent celles de M. le ci-devant Amiral. » Honoraires du clerc lai de la fabrique de Poix. Partage des communaux de Saint-Mardlès-Roye. Rôle des réparations à l'église d'Oisemont. Concession de terrain par la municipalité d'Epehy à son garde-messier. Arrivée de 2 navires de grains dans le port d'Amiens. — Du 10 juillet. Remboursement d'avances faites par le secrétaire du district d'Amiens. Pension des 6 élèves de l'atelier [de filature] de la dame Edeline. Travaux de charité de Montdidier. Id. de diverses paroisses du district de Montdidier. Poursuites contre des receveurs de Berteaucourt-lès-Thennes. Grains. — Du 12 juillet. Mauvais état des chemins vicinaux de Warloy-Baillon : établissement d'un atelier de charité. Cession de terrain par la commune de Bouzincourt à J.-B. Pujot : « ce particulier presque aveugle, ainsi que sa femme et deux de ses enfants, est réduit à la plus extrême misère ; ... comme ils demeurent au centre de la paroisse, il y a lieu de craindre qu'ils ne mettent involontairement le feu à la maison qu'ils habitent, ce qui occasionnerait un incendie dangereux pour ce village, au lieu qu'ayant

¹ Les minutes des séances du 16 juin au 5 juillet ne se sont pas retrouvées.

une habitation sur le terrain vague dont il s'agit au bout du village, et sans aucune contiguïté, il n'y aurait plus le même accident à redouter ; que les habitants sont dans l'intention de se cotiser pour la construction de cette habitation, à la charge qu'il ne pourra vendre ni aliéner les trois verges de terrain demandées. » Opposition de M. Lefebvre de Wadicourt au rachat d'arbres par la commune d'Espagne, fondée sur divers titres, notamment un acte de 1100 d'Enguerrand de Fontaine. Tourbage de Picquigny. Comptes d'Abbeville. Arbres à Feuillères et Buscourt. Ecole de filature Edeline. Presbytère du faubourg Saint-Pierre d'Amiens. Gardes-messiers de Dommartin, district d'Amiens, Ham, Faverolles. Ateliers de charité de Caix et Gruny. Charges locales de diverses municipalités. Débours répétés par l'ancien maire de Crocquoison. — Du 13 juillet. Grains. Remplacement du numéraire par des assignats dans la caisse de la fabrique d'Ailly-Haut-Clocher et réparations à l'église. — Du 16 juillet. Chemins de Contre dégradés par l'inondation du 11 juillet. — Du 17 juillet. « Illumination publique » d'Amiens : la municipalité est invitée à solliciter du Corps législatif un décret à l'effet de recevoir un acompte sur le sixième lui revenant dans le paiement des domaines nationaux aliénés à son profit. Adjudication de l'habillement des tambours de la garde nationale d'Amiens. Grains : avertissement aux citoyens imprimé par la municipalité d'Amiens à l'occasion de leur vente. Nécessité d'une loi sur le mode de réparations des églises. Incendiés de Suzanne n'ayant pu recouvrir de tuiles leurs nouveaux bâtiments ni, en conséquence, bénéficier d'un secours du Roi. Presbytère de Saint-Jacques d'Amiens. Rôle de reconstruction du presbytère d'Allonville. Affermage des communaux de Saint-Aurin. Rôle pour l'établissement d'un vicaire à Marlers. Presbytère d'Ablaincourt. Rôle de répartition de Marquivillers. Transport par eau d'Abbeville à Amiens de foins et avoines destinés à l'armée : emploi des « matelots classés ». — Du 19 juillet. Travaux de charité du district de Péronne. Grains pour la municipalité d'Albert. Frais locaux de Flers-sur-Noye. Traitement du clerc lai maître d'école de Nampont-Saint-Martin. Les habitants de Berteaucourt demandent à jouir de l'église des religieuses, contigue à l'église paroissiale. Grange du curé de Bus-lès-Artois. Secours demandé par la veuve de Nicolas Poiré, brigadier des fermes générales. Orme à Croy. Presbytère de Lœuilly. Id. d'Agenville. Grains réclamés par la municipalité de Saint-Valery. Presbytère de Franleu. Id. de Puchevillers. Comptes du receveur d'Aubigny. — Du 21 juillet. Arbres des communs de Daours,

Vecquemont et Bussy : discussion de limites avec M^{me} de Moyenneville. Grains pour la municipalité de Doullens. Ecole de la paroisse Saint-Georges à Abbeville. Acquisition de halles par la commune d'Airaines. Presbytère de Bergicourt. Garde-messier de Sains. Presbytère de Bouvaincourt, l'Isle-Saint-Hilaire et Cantepie. Charges locales d'Argœuves. Id. d'Agnières. Clerc lai de Saint-Sauflieu. Fermiers des coupes d'herbes de la forteresse de Péronne lésés par l'établissement d'une foire franche. Réparations au chœur de l'église de Saint-Quentin-la-Motte-Croix-au-Bailly. — Du 24 juillet. Briques à fournir aux incendiés d'Oisemont. Comptabilité de la ville d'Amiens. Fossés creusés sur la place de Fransures. Marais indivis entre Frohen-le-Grand et Frohen-le-Petit : droit au tourbage des deux communautés. Honoraires de M. Legrand, médecin à Amiens, à l'occasion des épidémies de 1790-1791. Garde-champêtre de Picquigny. Charges locales de diverses municipalités. Garde-messier de Velennes. — Du 26 juillet. Pertes causées par l'orage du 11 juillet : état demandé aux municipalités. Protestations au sujet de la nomination comme maire d'Aubigny de Pierre-Paul Duval ; comptes de son feu père, receveur. Garde-messier de Frémontiers. Travaux de voirie à Contre. Frais locaux d'Equancourt. Ecole de Saint-Christ. Presbytère de Saigneville. Garde-messier de Flers-sur-Noye. Charges locales de diverses municipalités. — Du 28 juillet. Envoi au Comité des secours de l'Assemblée nationale de renseignements sur la population et les indigents dans les districts du département, celui de Péronne excepté, le Directoire de ce district étant en retard pour fournir les états demandés. Concours pour les places de professeurs d'hydrographie à Rouen, Paimbœuf et Antibes. Réparations à l'église d'Ailly-le-Haut-Clocher ; substitution d'assignats au numéraire dans la caisse de la fabrique par les marguilliers. Secours en pain aux incendiés de Naours. Adjudication de la récolte des prés communaux de Velennes. Id. de Conty (?). Id. de Conty et Tilloy. Eglise et presbytère d'Allonville. Vente de cloches par la commune de Corbie, pour solder un achat de fusils. Spécifique fourni à Louis Taquet d'Hailles, indigent, « incommodé de la morsure d'un mauvais chien. » Charges locales de diverses municipalités. Vente de blés par la municipalité d'Albert. — Du 31 juillet. Incendiés d'Oisemont. Fermage des moulins communaux de Péronne. Arbres à Fréchencourt. Ruelle de la Fontaine à Fréchencourt, interceptée par un particulier. Vente d'arbres à Péronne. Cons-

truction d'une chaussée conduisant au nouveau cimetière, hors la ville. Puits à Bernapré. Clerc lai, maître d'école de Foucaucourt-en-Santerre. Ateliers de charité à Goyencourt, Hattencourt et Malpart. Charges locales de diverses municipalités.

Extrait de L 147. (n° provisoire).

Du 2 août. Juge au tribunal de commerce de Saint-Valery et receveur des droits maritimes. Transport de fourrages sur la Somme : « classement » des bateliers Illumination publique d'Amiens. Rétribution du préposé à la vente des grains. Armes pour les municipalités de Luchaux, Berneuil, Humbercourt. Grains. — Du 4 août. Charges locales de diverses municipalités. Gardes-messiers de Fresnoy-lès-Roye, Assainvillers, Estrées-sur-Noye. — Du 7 août (?) Ateliers de charité de Ham, Nesle, Roye. Armes pour Humbercourt. Enquête sur les sourds-muets et aveugles-nés. Grains pour la municipalité de Ham. Comptabilité des grains. Remboursement d'avances faites par la municipalité d'Abbeville. Réparations des églises et presbytères conservés. Atelier de charité du hameau de Digeon, municipalité de Saint-Saturnin. Pertes causées par l'ouragan du 11 juillet dans les paroisses du canton de Liomer. Cantonnement des troupeaux, à Assevillers. Grains. — Du 9 août. Illumination publique de la ville d'Amiens. Portion de tourbage réclamée par un habitant d'Ailly-sur-Somme. — Du 10 août. « Une députation du Conseil général de la commune d'Amiens a... mis sur le bureau une délibération dudit Conseil, en date de ce jourd'hui, par laquelle il demande d'être autorisé à toucher du receveur du district d'Amiens, à compte du 16^e revenant à la municipalité sur les biens nationaux qui lui sont aliénés, une somme de 3.000 livr. pour être employée à donner aux citoyens qui se vouent à la défense de la patrie cent sols de gratification. » Autorisation accordée. — Du 11 août. Rôle des réparations au presbytère de Machy. Presbytère de Thennes. Traitement du préposé à la vente des grains à Amiens. Classement des bateliers de la Somme. Etats de la population et de la mendicité. Non-remplacement des arbres coupés sur les chemins. Incendies de Suzanne. Ancien corps de garde à Dreuil-lès-Amiens. Garde-messier de Fresnoy-lès-Roye. Charges locales de diverses municipalités. — Du 12 août. Le receveur du district d'Amiens autorisé à payer 3.000 livr. à la municipalité d'Amiens, conformément à l'arrêté du 10, malgré l'opposition de la commune de Cagny, créancière de celle d'Amiens. — Du 14 août. Traitement des instituteurs de la paroisse du Saint-Sépulcre à Abbeville. Revente par la municipalité de Montdidier des bâtiments des Capucins. Armes pour la municipalité de Chaulnes.

Arrérages dus aux pauvres des paroisses d'Aveluy et voisines, en vertu d'un legs de M. Delinard, docteur en Sorbonne. Illumination publique d'Amiens. Classement des bateliers de la Somme. Garde-messier de Vaux-en-Amiénois. Traitement du maître d'école de Vironchaux. Grains mis à la disposition du marché d'Amiens. Ateliers de charité du district de Péronne. — Du 16 août. Rétribution des commissaires chargés de la confection de la matrice du rôle de la contribution foncière, à Hangest-en-Santerre. Tourbage demandé par la commune de Picquigny. Vente de prés communaux à Lœuilly. Glanage des pauvres de Saint-Sulpice et des paroisses de Ham. Ateliers de charité de diverses communes du district de Montdidier. — Du 18 août. Réparations à l'église d'Ailly-le-Haut-Clocher et situation de la caisse de la fabrique. Cantons contestés entre les paroisses de Pont-Noyelles et de Saint-Gratien. Eglise de Pissy. Question de savoir si les droits payés pour les affiches par les adjudicataires des biens patrimoniaux de Péronne doivent l'être au secrétaire greffier ou au procureur de la commune. — Du 21 août. Rachat des arbres plantés dans les rues et places publiques par les communes de : Beauvoir-Rivière et Wavans, Saint-Blimond, Frohen-le-Grand, Raincheval. Frais de démarcation des communes des cantons de Frohen-le-Grand et Naours. Frais des syndic et greffier de Béalcourt. Clerc lai de Vaux-sous-Corbie. Id. de Saint-Sauflieu. Id. de Vauvillers. Id. de Brutelles et Hamel. Frais de M. Dumont, maire d'Oisement, en 1791. — Du 23 août. Surcroît d'appointements au secrétaire-greffier de la municipalité d'Abbeville. Comptes et maison commune de Crécy. Comptes rendus par M. Bernard de Cléry, préposé par l'Intendant à la recette des biens communaux. Dommages causés à Dourier par l'ouragan du 11 juillet. Incendie de Selincourt. Affermage de communaux à Guerbigny. Tourbage de Flixecourt. Corps de garde inutiles à Péronne. Garde-messier de Rogy. Charges locales de Berny-en-Santerre et Chilly. — Du 28 août. Adjudication d'herbes à Thennes. Eglise d'Allonville. Grange du curé de Vercourt. Presbytère de Liéramont. Charges locales de Velennes. Frais du procureur de la commune de Grouches. Receveur des droits maritimes à Saint-Valery. Clerc lai de Pertain et Bersaucourt. Charges locales de diverses municipalités. — Du 30 août. Traitement de Laurent, magister à Bernaville. Presbytère de Thoix. Id. d'Éplessier. Id. de Mirvaux. Mare à réparer, à Namps-au-

Mont. Terrain réclamé pour construction par le pâtre de la paroisse de Favières. Presbytère de Béhen. Etat des chevaux et juments propres aux remontes générales. Eglise Saint-Pierre de Corbie. Ateliers de charité du district de Montdidier.

Extrait de L 148. (n^o provisoire).

Du 1^{er} septembre. Incendiés de Naours. Honoraires de Jean-François Hue, chirurgien à Flesselles, à l'occasion de l'épidémie de 1790. Presbytère de Saint-Saulfieu. Id. de Mers. Ventes de grains par les municipalités d'Amiens, Domart-en-Ponthieu, Doullens et Auxy-le-Château. Presbytère de Belloy-en-Santerre. Rachat des arbres à Rambures. Armes pour la garde nationale d'Ergnies. Digue du Petit-Lavier et Sursomme. Armes pour la paroisse de Lawarde-Mauger. — Du 4 septembre. Etat du produit annuel des récoltes. Grains. — Du 6 septembre. Contestation entre Berteaucourt et Thennes relativement au marais commun. Rachat des arbres à Brevillers. Cimetières d'Abbeville. (Cf. Minute de la séance du 28 sept. même liasse L. 148 : projet d'établissement d'un nouveau cimetière dans l'ouvrage à corne du bastion de Rambures). Réparations à l'église de Lavicogne. Charges locales de diverses municipalités. — Du 11 septembre. Réparations à l'église du bourg d'Ault. Paiement des soins donnés à Querrieux à « Jean-Jacques Vrain, volontaire du 2^e bataillon du département de l'Eure, ayant été frappé par un inconnu de plusieurs coups de couteau... en passant en cette paroisse le 15 août dernier. » Meules des grands moulins de Péronne. Diverses demandes du curé d'Acheux-en-Vimeu. Presbytère de Puchevillers. Eglise de Cambron. Choix des boursiers du collège des Cholets (Cf. 7 juillet) : « Charles-Florence Formentin, né en la

ville d'Abbeville, à la place de Jean-François-Firmin Daire ;... Henry Rousselin, né à Amiens, à celle de François-Joseph-Henri Genty ;... Louis-François Caron, né au Saulchoy-Epagny, à celle de Nicolas Caron, son frère ;... Barnabé Mellier, né à Amiens, à celle de François-Adrien Mellier, son frère. » — Du 13 septembre. Presbytère de Menil et Domléger. Id. de Vironchaux (Cf. 28 déc. 1791). Adjudication du travail relatif à la division en sections de la commune de Braches. Frais de M. Hautoy, commissaire du district de Doullens, « pour constater les pertes occasionnées par l'incendie du village de Naours et la grêle tombée sur le territoire de Bernaville et Boisbergues et... la démarcation du territoire des diverses paroisses désignées en son état ». — Du 15 septembre. Traitement des instituteurs remplaçant les frères des écoles chrétiennes de la paroisse du Saint-Sépulcre d'Abbeville. Eglise du Crotoy. Presbytère de Suzanne. Id. de Conteville. Id. de Boufflers. Eglise de Vraignes-lès-Hornoy. Horloge du clocher de Lœuilly. Comptes de la fabrique Saint-Germain d'Amiens. Charges locales de La Chavatte. — Du 20 septembre. Réclamation contre l'application faite par les marguilliers de Ribaucourt d'une fondation de 45 livr. de rente « destinée à un pauvre garçon qui apprendrait un métier ou à une pauvre fille qui se marierait et dont la conduite aurait été sans reproche ». Puits de Namps-au-Val. Annonce de l'arrivée à Saint-Valery de 6.000 sacs de farine achetés à Londres. Soins à Paris, de Boves, mordu par un chien enragé. — Du 22 septembre. Secours de 100.318 livr. aux incendiés de Flers, Plessier-Rozainvillers, Longpré-les-Corps-Saints et Belloy-en-Santerre. Mobilier du curé de Bavelincourt. Réclamation d'une portion de tourbage à Ailly-sur-Somme. Comptes du receveur de Boves.

Ce n'est qu'une lacune apparente que celle qui existe entre les registres L. 92 et 93 du 2^e Bureau, du 26 nivôse au 7 germinal an II (p. 84 de l'Inventaire). Les registres d'arrêtés du 3^e Bureau contiennent les arrêtés du 2^e Bureau, *bien public* pour la période du 26 nivôse an II au 7 germinal an II. Durant ce temps, les deux bureaux paraissent avoir été fondus.

SUPPLÉMENT AUX ARRÊTÉS DU 4^e BUREAU DOMAINES.

Il y a une lacune entre les registres L. 108 et L. 109, qui s'étend du 12 juin au 28 septembre 1792. (P. 162 de l'Inventaire). Elle peut être comblée à l'aide des minutes des séances, conservées en feuilles dans la série Q (n° provisoire I Q 18). Nous en donnons ici l'analyse, sous la forme d'un supplément à l'inventaire. Comme pour le 3^e bureau et pour la même raison, la lacune ne paraît pas imputable à la perte d'un registre. (Cf. p. 494). Comme pour le 3^e Bureau encore, nous ne sommes pas assurés d'avoir la collection complète des arrêtés. (Cf. p. 494).

Extrait de I Q 18. (n° provisoire). **Cote actuelle : L200**

1792. — Du 14 juin. Demande de liquidation de droits féodaux par Marc-Antoine-Augustin Godde, de Monthières. Rente due par la communauté des tonneliers d'Abbeville à Louis Le Roi. Remboursements de rentes dues à cause du presbytère de Mers. Le commandeur de Beauvoir-lès-Abbeville demande la liquidation des droits féodaux et la compensation desdits droits contre des redevances foncières qu'il doit à la Nation. Demande de remboursement de droits féodaux par les sieurs et demoiselles de Louvencourt, propriétaires de la terre de Longpré-les-Corps-Saints. — Du 15 juin. Demande d'indemnité par M. Dumaisniel pour les pertes de dîmes qu'il avait droit de percevoir sur les terrains d'Oneux-Neuville et Coulouvillers. Id. par Pierre Roussel de Belloy, pour perte de dîme sur Dromesnil. Id. par M. François Vaillant pour perte de dîmes sur les enclos et les manoirs d'Yaucourt-Bussu et Famechonnette. — Du 16 juin. Rentes dues par la communauté des brasseurs d'Abbeville. Rachat d'arbres à Corbie. Créanciers de la compagnie des juges-consuls d'Abbeville. Créance de Charles-Edouard Guédé, principal du collège, sur les Bénédictins de Montdidier. Id. de la veuve de Pierre-Adrien Soyeux, chirurgien, sur les mêmes. Indemnité due à Marie-Françoise-Adrienne-Justine Meurice, d'Abbeville, pour le remboursement des

droits féodaux, à cause de son fief de Cormont, sis à Fontaine-sur-Somme. Id. à François Perache, d'Abbeville, pour le remboursement du champart dont étaient tenues envers lui des terres sises à Boiville près Buleux, appartenantes aux sœurs grises d'Abbeville, et d'autres terres sises à Bailleul, appartenantes aux Chartreux d'Abbeville. Id. à de Mons, d'Amiens, pour le remboursement de droits féodaux, à cause de son fief de Nihel à Cocquerel. Id. à Antoine-Joseph Dumaisniel de Brailly pour le rachat de droits féodaux, à cause de son fief de Bellinval. Vols commis dans l'église d'Essertaux, la nuit du 14 au 15. Traitement de M. Roussel, curé de Fay. — Du 19 juin. Jean-François Chassepot, de Pissy, demande le paiement de rentes en grains sur le moulin de Rue. Demande de remboursement de droits féodaux sur Balances, par Joachim-Charles de Seiglières, de Paris. Dette de la communauté des perruquiers d'Abbeville. Rachat d'arbres à Naours. Frais du garde des bois d'Yzeux. Id. du bois dépendant du prieuré de Saint-Denis de Poix. Mobilier de la sœur d'école de la municipalité de Vergies, Fay et Valaupuis. Charles-Maric-Hubert des Essarts, de Sailly-le-Sec, demande la liquidation d'une dîme inféodée qu'il possède à Sailly et Flibeaucourt. Jacques de Mons de Meigneux, d'Amiens, demande le remboursement de dîmes inféodées sur les terroirs d'Hocquincourt, Etalmenil et environs. Paul-François Leboucher, propriétaire de la terre d'Ailly, d'Amiens, demande

le remboursement des sommes par lui payées pour l'acquisition de la haute justice d'Ailly-le-Haut-Clocher. Charles-Philippe Becquin, d'Abbeville, demande le remboursement des droits de champart et féodaux qui lui sont dus comme propriétaire de la ci-devant seigneurie de Liercourt, à cause d'immeubles qui appartenaient aux Sœurs grises d'Abbeville. Demande par l'Hôtel-Dieu d'Abbeville de reconstitution de rentes et liquidation de cens. Réparations faites à une maison (d'Amiens ?) par le sieur de Le Jonchère, qui le tenait par bail à vie. La municipalité d'Amiens est autorisée à placer les revendeuses de meubles qui ont droit d'étaler sur le champ de foire dans l'intérieur de l'ancienne église paroissiale de Saint-Firmin-en-Castillon, sur la place de l'Hôtel-de-Ville, pour le temps de la foire de Saint-Jean-Baptiste seulement. — Du 20 juin. Observations du Ministre de l'Intérieur sur un arrêté du 10 mai concernant le traitement de Frennelet, ex-religieux de Valloires, docteur de Sorbonne. Eglise de Saint-Firmin-en-Castillon. — Du 21 juin. Jacques-François Godard, propriétaire de la ci-devant seigneurie d'Argoules, demande le remboursement de censives dues par l'abbaye de Valloires. Traitement du curé d'Ailly-le-Haut-Clocher. Demande de remboursement par « Louis-Philippe-Joseph, prince français demeurant à Paris, » de droits féodaux « sur différents immeubles déclarés nationaux dans sa mouvance des ci-devant seigneuries de la Mothe, Hautes-Rues d'Ault, Onival, Mers, Campagne et fief de la Chaussée. » Id. par Philippe Watel, de champart dû à cause du fief de Franqueville, sis à Gorenflos. Id. par Gaspard-Joseph Moreau, propriétaire de la seigneurie de Gorenflos et d'Appiencourt, de cens et champart sur des immeubles nationaux. Id. par Gabriel-Pierre-André-Christophe Vincent, d'Abbeville, de cens et champart sur des immeubles nationaux à Longvillers. Id. par la fabrique de Rue, de cens dus sur divers immeubles nationaux et du droit de lods et ventes. Id. par Charles-Joseph Descoraille, propriétaire de la seigneurie de Domvast, de droits féodaux. Antoine-Charles Dauzel demande à faire le remboursement d'une rente dont sa maison, rue Saint-Gilles, est chargée envers la commune d'Abbeville. Créances de Nobécourt, procureur à Péronne, contre l'abbé de Saint-Acheul et l'abbaye de Saint-Remi de Reims. Créance de la veuve d'Albert-Louis Clerambault-Vendeuille, propriétaire de la terre du Ronsoy, contre l'abbaye d'Honnecourt. Id. de Cabour, avoué au tribunal du district de Péronne contre les religieux de Saint-Barthelemy de Noyon et un fermier de l'abbesse de Soissons. Id. de Jenty, entrepreneur à Amiens, contre la fabrique de Saint-Michel et les religieuses du Paraclét. Traitement du curé de Saint-Léger-lès-Domart. Estimation de la dîme inféodée appartenant à Charles-Gabriel de Folleville sur

les terroirs d'Allaines, Bouchavesnes et Feuillaucourt. Logement d'Alexis-Nicolas Cavrois, curé d'une paroisse supprimée de Corbie, dans la maison des religieux Presbytère de Vignacourt. Couverture d'une maison nationale, rue des Rabuissons. Honoraires de Courtois, ancien curé de la paroisse de N.-D. de Ransart en la ci-devant abbaye de Saint-Michel, à Doullens. Vente des fermes de Beaurepaire, district de Doullens. — Du 23 juin. Production par le district de Péronne de certificats de résidence au nom de : Marie-Charlotte Vassan, veuve de M. Albert Vendeuil, de Paris, et son fils ; André-Charles-Honoré Couronnel, ancien capitaine au régiment du Roi ; Anne-François Harcourt-Beuvron et Marie-Catherine Rouillé, son épouse ; Joachim-Charles Soyécourt (à comprendre dans la liste des émigrés) ; Marie-Louise Defossez, veuve de Louis-Charles-François Fay, et son fils ; Antoine-Joseph-Albert Haumer. Séquestre des biens de Casteja et de sa femme. Rachat par Marie-Anne-Victoire Michault, d'Abbeville, de droits féodaux à Huppy. Frais d'une instance entre Lemathe, laboureur à Foucaucourt-en-Santerre, et Morel, seigneur du lieu. Gages de Cadée, organiste de Saint-Acheul, paroisse de Laneuville et Boutillerie. — Du 25 juin. Dîme de Belloy-en-Santerre. — Du 26 juin. Frais faits par Lucas, chapelain de la chapelle de Saint-Nicolas, érigée en la cathédrale d'Amiens, à raison des dîmes de Méharicourt. Id. par les administrateurs de l'Hôtel-Dieu d'Amiens. Frais dus par l'abbaye de Fervacques. Frais faits pour les prieur et religieux de Lihons. Id. pour l'abbé du Mont-Saint-Quentin. Traitement du curé d'Huppy. Bière fournie aux Feuillants d'Amiens. Vol du ciboire et du soleil de l'église de Monsures. Location d'un logement aux Feuillants. Rachat d'arbres à Naours. Rachat de champart dû aux Minimes de Chauny, sur le terroir du Mesnil-Saint-Venant. Créance de Louis-Jean-Jacques Melin, procureur en la maîtrise des eaux et forêts du bailliage d'Amiens, contre l'abbaye de Saint-Vaast d'Arras. « 30.000 cartes blanches » fournies à la bibliothèque du district d'Amiens, à 2 livr. 10 sols le mille. — Du 28 juin. Comptes du syndic de la communauté des maîtres menuisiers, tonneliers et tourneurs d'Amiens. Améliorations d'une maison rue de Narine, provenant des Feuillants. Cire fournie à l'église Saint-Acheul. Gages

de Philippe Halaine, ancien sacristain des Feuillants, garde de la maison. — Du 30 juin. Effets réclamés par la confrérie de Saint-Roch, érigée en la chapelle de la Madeleine. Restitutions de pot-de-vin. Location d'une maison rue des Cordeliers. Traitement de Jacques-Joseph Beri, historiographe de France, demeurant à Paris, titulaire du prieuré de Saint-Remi-au-bois, « vulgo Notre-Dame de Grâce, » à Amiens, du prieuré de Saint-Martin de Francheville, et du prieuré de N.-D. du Portail. Traitement de M. Veret, curé de Villers-lès-Roye, titulaire des chapelles de Monchy et Guerbigny. Comptes de Louvet, laboureur à Vraignes, fermier de l'abbaye Saint-Barthélemy de Noyon. Cierges pour la cathédrale d'Amiens. Non-émigration de M. Petitpas, propriétaire de Longueval. Etat des biens d'émigrés.

Du 3 juillet. Grange à Laleu. Créance de Fresson, avoué à Péronne, contre l'abbaye d'Honnecourt, le curé de Saint-Quentin de Villers-Faucon et le vicaire de Saint-Quentin-Cappelle. Location d'une maison rue des Cordeliers à Amiens. Portion de dîme à Long-près-Corps-Saints. — Du 5 juillet. Location d'une remise, rue des Cordeliers. Indemnité à Hennebert, fermier de l'abbaye de Berteaucourt. Jardins des curés de Moreuil, Contre, Fransart. Répartition de fonds pour les dépenses du culte. Traitement de l'évêque et des vicaires de la cathédrale. Créance de Delamarre, manouvrier à Plachy, contre le chapitre de la cathédrale d'Amiens. Frais de la fabrique de la cathédrale d'Amiens, Adjudication à Corbie. Demande de remboursement par Paul-François de Buissy, demeurant à Yvrench et à Abbeville, d'une dîme inféodée, sur Belleval. — Du 7 juillet. Cloche pour l'école des Ursulines d'Amiens. Incendies de Selincourt. Frais de bornage pour le curé d'Hornoy. Redevances à Vaux-sous-Corbie. Logement des fourrages destinés à l'armée dans les églises de Saint-Michel, Saint-Firmin-en-Castillon et Saint-Firmin-à-la-Porte. Demande de rachat de droits féodaux par Charles-François Becquin, laboureur demeurant au faubourg Saint-Gilles, à Abbeville (terres du chapitre de N.-D. d'Amiens à Bellancourt). Id. par la veuve de Pierre Dubos, brasseur à Abbeville (id.). L'Hôtel-Dieu de Saint-Riquier demande la liquidation d'une rente due par l'abbaye de Saint-Riquier. Vacations des officiers de la maîtrise des eaux et forêts d'Abbeville. Indemnité due à Pierre-Philippe Watel, d'Abbeville, à cause de son fief de Franqueville. — Du 10 juillet. Indemnité pour l'élargissement de la route d'Amiens à Compiègne en 1782, à Rollot. Frais de Nobécourt, avoué à Péronne, pour l'abbaye de Saint-Vast d'Arras. Rachat d'arbres à Corbie. Gages du garde des bois du prieuré de Montdidier. Créanciers de la communauté des chirurgiens d'Amiens. Améliorations à une

maison provenant des Sœurs grises d'Amiens. Jardin du curé de Méharicourt, Réparations à une maison provenant des Cordeliers d'Amiens. Dîme inféodée sur Cléry. Demande de remboursement de champart par Barbe-Simon Riencourt et sa femme (terres du prieuré de Saint-Pierre d'Abbeville, à Domléger). Id. par Pierre Dumaisniel, de la Triquerie (terres de l'abbaye de Willancourt, à Bellifontaine). — Du 12 juillet. Vente de terres de la cure de Remaisnil, district de Doullens. Rachat d'arbres à Vadencourt. Gages du gardien des meubles du Petit-Séminaire. Maison sur le Marché aux volailles, à Amiens. Maison canoniale de Taillot, chanoine de la cathédrale d'Amiens. Frais de Clairé, notaire à Liomer. Confessionnaires de l'église des Carmes d'Amiens. Pierre Fouque, d'Abbeville, demande le remboursement d'un droit de dîmage sur Maison-Rolland. Ambroise-Léopold Jourdain demande le remboursement de cens dus à ses seigneuries de Létoile et de Voisin. — Du 14 juillet. Borne du bois de Selincourt. Frais de Lequien, notaire à Conty, à propos de la vente des récoltes de la cure de Monsures. Façon des terres de ladite cure. Le sieur de Saint-Jory, ex-procureur des Feuillants, demande une indemnité pour avoir exercé les fonctions curiales à Essertaux et Belleuse. Eglise Saint-Eloy de Corbie : autorisation de la démolir donnée à son acquéreur. Fermage d'un marché provenant de l'abbaye de Corbie à Rainneville. Erreur de mesure sur des terres de Soyécourt. Autorisation de percevoir pour un an un champart provenant du chapitre de la cathédrale. Maison du marché aux volailles. Louis Goret, de Domléger et Gabriel-Pierre-André-Christophe Vincent, d'Abbeville demandent le remboursement de champart à eux dû sur des terres de Domléger. François-Aimé de Jean demande à faire le rachat du champart que doivent des immeubles dont il est propriétaire au terroir d'Aigneville et environs. — Du 17 juillet. Certificats de résidence envoyés par le district de Péronne : Haumer, Madame de Vandeuil, son fils (celui-ci à considérer comme émigré), Couronnel fils. Séquestre provisoire des revenus de la commanderie d'Eterpigny. Refus de laisser la jouissance de terres défrichées de Camon à l'auteur du défrichement (Cf. 15 décembre). Part de redevance comptée dans le prix d'une adjudication. Loyer de terres dû par le curé du Pont-de-Metz. Rachat des lods et ventes et censives dus au prieuré d'Albert sur

le canton du Bois-Lecomte à Albert. Pierre Le Dien, cultivateur à Huppy, demande à faire le remboursement de droits casuels, censives et champart, qu'il doit à l'abbaye de Saint-Riquier sur des immeubles à Huppy. — Du 19 juillet. Maison rue des Cordeliers. Créance contre la fabrique de Saint-Thomas de la rue des Prés, à Corbie. Reconstitution de rente demandée par l'hôpital général d'Abbeville. Jardin du curé de Fressenneville. Maison tenant au portail de Saint-Firmin-en-Castillon, dégradée par l'enlèvement des orgues de l'église. — Du 21 juillet. Comptabilité des ventes et de l'administration des domaines nationaux dans le district de Péronne. Mobiliers enlevés de l'abbaye de Clairfay par M. de Lestocq : « il avait droit de les enlever... il n'en est pas des titulaires particuliers de bénéfices comme des religieux... vivant en communauté ;... il est notoirement connu que M. de Lestocq a dépensé plus de 40.000 livr. pour améliorer son bénéfice et que tous les meubles et effets existants tant dans sa maison que dans son église ont été acquis de ses derniers depuis sa prise de possession. » Contenance d'un marché de terre provenant du chapitre Saint-Fursy. Réduction de redevance à Oresmaux. Réparations à la poste aux chevaux d'Amiens. Demande de restitution de pot de vin par un fermier de l'abbaye de Saint-Valery, à Cahon. Rente due aux prêtres de l'oratoire par l'Hôtel-Dieu d'Amiens. « Mémoire des curé et marguilliers de la paroisse de Saint-Germain, tendant à être autorisés à échanger leurs bâtons de chaires d'argent contre d'autres des églises supprimées, aux offres de payer le surplus du poids, s'il s'en trouve » : accordé. Expédition de l'argenterie des églises à la monnaie de Lille et vente de leur mobilier dans le district de Doullens. — Du 22 juillet. Indemnité pour la dîme inféodée de Licourt. — Du 24 juillet. Particuliers refusant de payer le champart de 1791 se percevant à Saint-Hilaire et dans le fief Bruquentin. Frais des officiers de la maîtrise des eaux et forêts de Clermont-en-Beauvaisis. Chêne manquant dans un lot d'arbres du bois du Mont-Robert, à Dury (?). Déclaration incomplète du produit de la cure de Béthencourt-sur-Mer. Location d'une maison rue des Cordeliers. Frais de Marotte, procureur fiscal du marquisat de Gamaches. Mode de paiement d'ornements d'église adjugés à Dumoulin, tapissier à Amiens. Rachat d'arbres par Gamonnet, entrepreneur de manufactures à Corbie. P.-Antoine d'Hunolstein, propriétaire du ci-devant fief d'Hervelay et Martaigneville, demande le remboursement de droits féodaux. Pierre-François Sagnier, propriétaire des censives et champart de Poultière, demande liquidation des cens et champart dus sur les terres dudit Poultière, qui appartenaient aux Ursulines d'Abbeville. Abraham-Jean-Robert-

Aimé Blancart, d'Abbeville, propriétaire du fief de Saucourt, demande à être indemnisé d'un droit de champart sur Saucourt. J.-B. Claude-Baltazar de Calonnes, de Lignières-Châtelain, demande liquidation de droits féodaux qui lui étaient dus, en sa qualité de propriétaire de la terre de Longuet, sur des terres appartenant ci-devant aux chanoines de Longpré. J.-B. Racine, de Gorenflos, demande à être indemnisé d'un 8^e de plein champart qu'il percevait sur des terres de Gorenflos appartenant à la cure. — Du 26 juillet. Prétendues usurpations des Sœurs grises d'Abbeville et des fabriques de Bailleul et de Bellifontaine au détriment de Jean-François Lesueur. Restitution de pot de vin payé à l'abbaye de Saint-Eloi de Noyon par Barry, notaire à Nesles, fermier de la dîme de Canny. Remboursement de pots de vin payés à l'évêché de Noyon. Rachat de rentes envers le chapitre de la cathédrale d'Amiens (Cf. 7 janvier 1792) par Ambroise-Léopold Jourdain, négociant à Amiens. Id. envers l'église de Létoile par le même. Granges du presbytère de Monsures. Rachat d'arbres à Corbie. Améliorations à une maison provenant des Sœurs grises d'Amiens. — Du 27 juillet. Traitement du curé de Lœuilly. — Du 28 juillet. « Fief appelé la mairie d'Hombleux, » relevant du chapitre de Noyon. Guerrier-Lormoy, de Paris, command de Louis-César Delegorgue, qui avait acquis le 17 juillet la ferme de Châteauneuf provenant de l'abbaye de Saint-Valery, pour la somme de 100.100 livr., en une première adjudication, obtient l'annulation d'une seconde adjudication faite le même jour par le district d'Abbeville, sous prétexte que ledit Guerrier ne présentait pas de garanties suffisantes de solvabilité, et à laquelle les enchères ne montèrent plus qu'à 54.100 livr. Orme à Airaines. Réparations à la bibliothèque des Prémontrés d'Amiens. Presbytère de Contre. Maison rue Saint-Leu. Messes acquittées à la place du prieur de Senarpont par le vicaire du lieu. Desserte d'Estrebœuf par le curé de Pendé. Traitement de Charles-Gabriel Levasseur, chanoine de Longpré, résidant à Paris. Id. de Charles-Augustin Verdun, prêtre à Abbeville, titulaire de la chapelle de Saint-Louis en l'église Saint-Gilles. — Du 31 juillet. Remise de titres de l'abbaye de Moreaucourt à Ambroise-Léopold Jourdain, négociant à Amiens, acquéreur de tous les biens provenant de cette abbaye au terroir de Létoile et environs. Traitement du curé de Saint-Gratien. Rente due par les Carmélites d'Amiens à la veuve de Jean-Philippe Boulanger de

la Motte-Rivery. Frais du culte du district d'Abbeville. Traitements et pensions des ecclésiastiques séculiers qui ne sont pas fonctionnaires publics, « dont la modicité... suffit à peine au strict nécessaire. » Redevance de partie des viviers de Bonnay. Arbres des prairies du Vivier près Bonnay. Créance de Louis Thierry, procureur au bailliage d'Amiens, contre le chapitre de Picquigny. Réparations du mur de l'évêché donnant sur la rivière du Hocquet. Frais de Riquier, expert à Montières. Redevance de la ferme du Quesnot, provenant de l'abbaye du Gard. Arbres à Corbie. Vente de récoltes. Jean-Etienne de Grouches, d'Huppy, propriétaire des seigneuries d'Huppy, Grébault, Ramburelles, Limeux, Saint-Maxent, Chepy et Bailleul ou Aironel demande le remboursement de droits féodaux et champart dus par divers immeubles nationaux situés dans lesdites seigneuries. François-Joseph Vaillant, de Yaucourt, demande le remboursement d'un demi champart à lui dû sur des terres sises à Yvrencheux, qui appartenaient à l'abbaye de Livry (Seine-et-Oise).

Du 1^{er} août. Droit de terrage du chapitre de Noyon, à Hombleux. Traitement du curé d'Athies. Id. d'Omiécourt. — Du 2 août. Certificat de résidence refusé par la municipalité de Rue au sieur Blondin, ex-curé. Résidence du sieur de Lignièrès à Citerne. Comptabilité de l'abbaye de Selincourt. Moulin à vent d'Aizecourt-le-Haut. Ferme du Quesnot (Cf. 31 juillet). Bassefutaie des bois de Fresnoy-au-Val. Gages des emloyés de l'église succursale de Saint-Acheul, à Amiens. Charles-Louis Godefroy, de Péronne, docteur en médecine, demande à racheter un surcens dû à l'abbaye de N.-D. de Ham sur sa propriété, à Roisel. Fondation en faveur des pauvres de Cappy. Ciboire volé et cloche cassée à Taisnil. Ferme du droit de placer les chaises dans la cathédrale. Biens sis à Laviéville et environs vendus à la fois au district d'Amiens et au district de Péronne. Annulation de la vente du domaine de Quiry-le-Sec, faite au district de Montdidier le 3 mars 1791. La veuve d'Edouard-Joachim-Loth de Villemant, d'Abbeville, demande le remboursement d'une rente foncière à elle due sur des biens sis à Domart, appartenant au prieuré du lieu. — Du 4 août. Séquestre des biens de la veuve Leclercq de Bussy, obligée de quitter Bussy-lès-Poix parce que son fils, attaqué par Jean Verdure, a tué l'assaillant pour défendre sa vie, meurtre dont il a été absous par le tribunal du district d'Amiens le 29 sept. 1791. Régie des biens des mineurs Courtebourne. Prieuré de Margères. Rente due par les religieux trinitaires de Templeux-la-Fosse. Ormes à Ville-sous-Corbie. Antoine Ranson

propose le remboursement d'une fondation qu'il doit à la fabrique d'Oneux. Jean-Jacques Lottin, de Vis, offre de racheter un champart qu'il doit sur des terres sises à Maisnières et Vis. J.-B.-Adrien Donné, d'Abbeville, acquéreur de droits féodaux renonce à son acquisition et en réclame le prix (art. 4 et 5 de la loi du 6 juillet 1792). Fondation en faveur des pauvres de Templeux-la-Fosse. Affermage d'herbages de l'abbaye de Sainte-Larme. Redevance d'un marché de terre à Picquigny. Rentes dues à Louise-Madeleine Gavèles de Saint-Marc, religieuse ursuline à Amiens. Méprise d'un acquéreur de lambris provenant de Saint-Firmin-en-Castillon. — Du 6 août. Arbres du chemin de Roisel à Hamelet. — Du 7 août. Marie-Henriette-Augustine-Renée d'Alpoze (?), épouse séparée de biens de Louis-Auguste Juvenal des Ursins d'Harville, demeurant à Doué, district de Rozoy (Seine-et-Marne), demande le remboursement d'un droit de champart qu'elle avait sur des terres d'Arrêts provenant de la chapelle de Boubers. Réparations à une maison d'Amiens. Biens de l'abbaye du Paracllet, à Etalon. Plan du palais épiscopal d'Amiens. Revente de la ferme d'Hallivillers et plaintes contre des ventes effectuées au district de Montdidier. Réparations à une ferme de l'abbaye de Sainte-Larme. Redevance due par le fermier du Quesnot. Amendement des terres de la cure du Bosquel. Remboursement aux chanoines de Picquigny pour frais du culte en 1790. Créance contre la fabrique Saint-Etienne de Corbie. — Du 8 août. Asselin, ex-curé de Barly, est autorisé à faire la dépouille des terres de la cure : « pourra néanmoins le Directoire du district de Doullens retenir le présent arrêté et le renvoyer au Département avec ses observations dans le cas où il croirait que la dépouille ne doit pas appartenir audit sieur Asselin. » — Du 9 août. Traitement du curé de Mézerolles. Créances de Pierre Carré, ex-juré priseur au bailliage d'Amiens, contre le chapitre d'Amiens et l'abbaye de Corbie. Créance de Dallery, facteur d'orgues, contre la fabrique de Saint-Firmin-à-la-Porte. Question de savoir si le fermage d'eaux de la Somme acquises par Jacquart, avoué à Péronne, doit se percevoir jour par jour ou en une fois, à l'époque du carême. La veuve de Philippe-François-Joseph Danzel, d'Abbeville, demande à faire le remboursement de droits dont sont tenues ses propriétés du faubourg Saint-Gilles envers les fabriques de Saint-Gilles et de Saint-André. La veuve de J.-B. de May, d'Abbeville demande à faire le remboursement de rentes dont sont tenues ses maisons envers la fabrique de Saint-Gilles

A. Berte, de Huppy, demande à faire le rachat d'un champart dont étaient tenues ses terres de Huppy envers l'abbaye de Saint-Riquier. — Du 10 août. Observations du district de Doullens sur l'arrêté du 8, relatif à Asselin. Remise à l'acquéreur de titres de l'abbaye de Corbie concernant Chipilly. Créance contre l'abbaye de Corbie. — Du 11 août. Résidence du curé de Lawarde-Mauger. Séquestre de Mannessier dit Selincourt. Défrichement à Corbie. Droit de champart à Vaux-en-Amiénois. Arbres à Corbie. J.-B. Thuillier, maître de poste à Talmas, demande la restitution d'un pot de vin payé aux chanoines de Picquigny. Acquiesce des fondations du prieuré de Saint-Médard de Domart-en-Ponthieu. Traitement du curé de Vignacourt. Pierre-François Sagnier, cultivateur à Huppy et administrateur du district d'Abbeville, acquéreur de droits féodaux sur Poultière, demande à se désister de cette acquisition (loi du 6 juillet 1792). — Du 14 août. Champart de Pont, Querrieu, Saint-Gratien et lieux voisins. — Du 16 août. Restitutions de pots de vin. Frais de Vimeux, sculpteur, garde du mobilier de l'église Saint-Michel d'Amiens. Frais du culte dans le district d'Amiens. Traitement du prieur-curé d'Ablaincourt. Traitement de Nicolas-Charles Danzel, chanoine de Saint-Vulfran d'Abbeville. Redevance de terres sises à Vaire-sous-Corbie. — Du 18 août. Les héritiers de Louis-Sylvestre d'Inguibert, abbé de Moreuil, décédé à Orange le 9 septembre 1789, ne doivent pas être inquiétés à raison des réparations de l'abbaye. — Du 23 août. Traitement du curé de Mézerolles : « les menaces et les violences qui lui ont été faites à plusieurs reprises, attendu qu'il n'a pas prêté le serment prescrit par la loi du 26 déc. 1790, l'ont forcé à quitter totalement sa paroisse depuis le 12 avril dernier. » Traitement du curé du Quesnoy, détenu dans la maison de Saint-Venant pour cause de démence. Maison rue des Rabuissons. Discussion sur le commencement de l'année ecclésiastique entre Louis-Martin Lecreux, curé déporté de Roisel, et Camus, son successeur, à propos de la perception des redevances des terres chargées de fondations. Dépenses du culte dans la paroisse de Neuville. — Du 25 août. Créance de la fabrique de Vaux-sous-Corbie contre l'abbaye de Corbie, à raison d'une carrière. Restitution de fermages au curé de Pressoir. Réparations à la ferme du prieuré d'Authie. Sursis à la vente de la ferme de la Grenouillère, provenant de l'abbaye de Saint-Barthélemy de Noyon, « jusqu'à ce qu'il ait été statué sur la manière d'opérer le dessèchement de la vallée de la Somme. » Ventilation du moulin de Soues. Id. de bois et terres à Mirvaux. Tourbage dans le marais de la Barrette, à Corbie (?). Créance de Bernard de Maintenay contre

les Bénédictins de Montdidier, et état nominatif des créanciers des établissements supprimés à former par les districts. — Du 28 août. Réparations à une ferme de Septenville. Pension de 400 livr. accordée à François Devillers, ci-devant organiste de la paroisse Saint-Sauveur de Péronne (Cf. 29 mars). Traitement de Gentien, curé d'Ayencourt et le Monchel : « les insultes qui lui ont été faites ainsy qu'à plusieurs prêtres de la ville de Montdidier par plusieurs officiers et volontaires du bataillon de la Charente l'ont obligé de s'absenter de sa paroisse le 25 janvier 1792. » Dénonciation d'un projet de soustraction du mobilier du séminaire d'Amiens, au faubourg de Noyon. Arbres à Avelesges. Maisons rue des Rabuissons. Frais de Delattre, notaire à Amiens, pour vente de bois. Grange du presbytère d'Epénancourt. Traitement des Ursulines de Montdidier. Fondation acquittées par le curé de Mesnil-Saint-Nicaise. Traitement du second vicaire de Saint-Michel d'Amiens. Id. du titulaire de la chapelle de Saint-Eloi de Plouy fondée en l'église paroissiale de Fins. Id. du titulaire du prieuré de Méricourt-sur-Somme. Pension de M. de la Valdene, ex-religieux de l'ordre de Cluny, ancienne observance, de la maison de Saint-Pierre et Saint-Paul, de Lihons. Desserte de la chapelle de Morlaine (Oise) par Millet, curé de Tillé (Oise).

Du 3 septembre. Légumes du jardin du séminaire d'Amiens. — Du 4 septembre. Indemnité réclamée par les acquéreurs des bâtiments et dépendances de l'abbaye de Saint-Valery, à ceux de la vente de mobilier et objets divers compris dans leur adjudication. Délivrance d'effets à Nicolas-Antoine Poincaré, professeur de théologie au Séminaire d'Amiens, qui se dispose à sortir du royaume. — Du 6 septembre. Restitution de marances payées au chapitre de la cathédrale d'Amiens, à raison de son droit de dîme sur Tœufles. Viandes fournies aux Cordeliers de Roye. Fournitures aux Capucins de Montdidier. Adjudicataire de l'autel de Saint-Martin à Amiens. — Du 7 septembre. Nicolas-François-Ignace Périn « vicaire en chef de la succursale du faubourg de Beauvais, » est commis à la desserte provisoire de l'hôpital général de Saint-Charles d'Amiens, les deux chapelains desservants s'étant retirés. Arrêté du compte du receveur des décimes du diocèse d'Amiens, Joseph-Alexandre Langlet, pour l'année 1789. — Du 10 septembre. Remboursement à l'acquéreur J.-B. Ducloy, de Bettencourt-Rivière. Créance sur les Capucins de Montdidier. Répara-

tions au moulin à vent de Sains, tenu de l'abbé de Saint-Fuscien. — Du 11 septembre. Rachat d'arbres à Saint-Fuscien. Adjudication de l'église Saint-Martin de Ham et de son cimetière (délibération incomplète). — Du 13 septembre. Arbres à Amiens. Créance du syndic de la communauté des menuisiers d'Amiens, Darras. Arbres à Aizecourt-le-Haut. — Du 15 septembre. Améliorations à une maison ci-devant appartenante aux chapelains de la cathédrale d'Amiens. Améliorations à une maison rue des Crignons, à Amiens. Vacations de François-Joseph Magnier, notaire à Amiens. Arbres à Corbie. — Du 18 septembre. Créance sur l'abbaye de N.-D. de Ham. — Du 20 septembre. Traitement de

M. Courtois, ancien curé de N.-D. de Ransart en l'abbaye de Saint-Michel de Doullens, et vicaire de l'église paroissiale de Saint-Martin de Doullens. — Du 21 septembre. Traitement de J.-B. Delamarre, curé de Saint-Martin de Doullens. Garde des bois de la ci-devant mense abbatiale de Moreuil. Pension de Jean-Florimond Rohart, ancien curé d'Ailly-sur-Noye. — Du 22 septembre. Traitement de M. Delaporte, curé de Méaulte. — Du 23 septembre. Chevaux de M. Morgan, commandant en chef de la garde nationale d'Amiens.

TABLE DES SUBDIVISIONS

FONDS DU DÉPARTEMENT

P. 1	(L. 1-59)	Lois et décrets imprimés.....	1789-an II.
P. 4	(L. 60-67)	Transcription des lois et décrets	1789-an XI.
P. 4	(L. 68-75)	Délibérations du Conseil du département.....	1790-1793.
P. 18	(L. 76)	Arrêtés de la Commission provisoire du département, de la Commission révolutionnaire et arrêtés relatifs au personnel	1793-an VII.
P. 22	(L. 77-79)	Délibérations du Directoire de département	1790-1791.
P. 31	(L. 80-86)	Délibérations du 1 ^{er} Bureau (contributions)	1791-an IV.
P. 61	(L. 87-97)	— du 2 ^e Bureau (bien public).....	1791-an IV.
P. 104	(L. 98-103)	— du 3 ^e Bureau (municipalités)	1791-an II.
P. 494		Supplément aux délibérations du 3 ^e Bureau (municipalités).....	1792.
P. 429	(L. 104-118)	Délibérations du 4 ^e Bureau (domaines).....	1791-an IV.
P. 498		Supplément aux délibérations du 4 ^e Bureau (domaines)	1792
P. 241	(L. 119-125)	Délibérations du 5 ^e Bureau (travaux publics).....	1791-an IV.
P. 291	(L. 126-129)	— du 6 ^e Bureau (affaires militaires).....	1792-an IV.
P. 389	(L. 130-140)	— du 7 ^e Bureau (émigrés).....	1792-an IV.

2^e SUPPLÉMENT AUX ARRÊTÉS DU 3^e BUREAU MUNICIPALITÉS

La lacune dans les arrêtés du 3^e bureau, du 16 juin au 5 juillet, signalée p. 494, note 1, peut être comblée pour la période du 20 au 30 juin, par les minutes des séances, retrouvées après l'impression du 1^{er} supplément.

Extrait de L 145 *bis*. (n^o provisoire).

1792. — Du 20 juin. Lecture de plusieurs lettres de M. Masset, de S^t-Valery, sur l'achat, au Havre, de 6.000 quintaux de grain. — Du 21 juin. Dettes de la municipalité d'Abbeville. — Du 22 juin. Répartition entre les districts des 6.000 quintaux de grain. Réparations à la ferme de Boutillerie, dépendant de l'Hôtel-Dieu d'Amiens. — Du 23 juin. Dessèchement du marais de Prouzel. Rôle pour les réparations d'un puits de la commune de Frettecuisse et les Carreaux. Part de tourbage refusée par la municipalité à J.-François Fétré, d'Hangest-sur-Somme, ancien brigadier des fermes. Demande d'augmentation de la taxe de la viande par les bouchers de Péronne. Paiement des réparations de l'église de La Vicogne. Paiement de frais de procès par la municipalité de Thennes. Pension des deux élèves vétérinaires du département. Charges locales de diverses municipalités. Garde-messier de Grattepanche. Envoi, par le district de Doullens, de deux élèves à l'école de filature d'Amiens. Dettes de la municipalité d'Abbeville. — Du 26 juin. Partage d'un marais entre Aubigny et Blangy-Tronville. Réclamation de M. Desforges, de Caulières, contre son inscription à un rôle établi pour le paiement de frais faits à l'occasion d'une instance criminelle intentée à la communauté, à la suite d'une rébellion envers les préposés aux aides. Réclamation de M. Chefde-ville, curé de Caulières, du même chef. Frais de route de journaliers indigents. Tourbage demandé par la municipalité de Camon. Réparations au presbytère de Fluy. Id., de Barly. Id., de Bacouel. Id., du faubourg S^t-Pierre à

Amiens. Clerc séculier de Foucaucourt (en-Santerre). Rôle établi par la municipalité d'Abbeville pour le paiement de travaux contre les inondations faits à Sursomme et à Rouvroy. Charges locales de diverses municipalités. — Du 28 juin. Tourbage dans le marais d'Hallu, dit de Bussy, au profit des municipalités de Bussy-lès-Daours, Daours et Vecquemont. Vente d'herbes du marais de Doullens. Répartition d'un reliquat d'impositions par la municipalité de Montagne. Paiement de travaux relatifs aux états de section par la municipalité de La Vicogne. Tourbage pour la municipalité de Cléry. Communication de M. Masset sur les grains et arrêté concernant leur déchargement et transport. Réparations au presbytère de Grivesnes. Tourbage à Dreuil-lès-Amiens. Part des isolés dans le tourbage d'Hangest-sur-Somme. Rôle pour réparations au presbytère de Framerville. Garde-messier du Mesge. Charges locales de diverses municipalités. Frais des travaux de l'église de S^t-Aubin-Rivière. — Du 30 juin. Mode de paiement des réparations des églises et presbytères. Arrivée de deux navires de grains à S^t-Valery. Incendiés de Saleux-Salouel. Tourbage dans le marais du faubourg de Hem. Boiseries réclamées par M. Benoit, ex-curé de S^t-Maurice-lès-Amiens. Mur de clôture au presbytère de Foucaucourt (en-Santerre). Réparations au presbytère de Mesnil-en-Arrouaise. Id., de S^t-Maulvis. Vente d'arbres à Monsures. Indemnité de logement au curé d'Hervilly. Refus de secours à une incendiée de Villecourt, la veuve Pierre Le Sec, chargée de cinq enfants en bas âge.

APPENDICE

ASSEMBLÉES ÉLECTORALES DU DÉPARTEMENT

Extrait de Lm (Liasse). — Pièce impr. Amiens. J.-B. Caron, l'aîné, 1790 ; 37 p. in-4°.

1790. — Département de la Somme divisé en cinq districts. Etat des électeurs nommés dans les assemblées primaires dudit département (H. Macqueron, *Bibliographie du département de la Somme*, n° 1093). — *District d'Amiens.* — La ville d'Amiens et sa banlieue. Corbie (2^e canton). Flixecourt (3^e). Contay (4^e). Villers-Bocage (5^e). Boves (6^e). Bovelles (7^e). Picquigny (8^e). Oisemont (9^e). Airaines (10^e). Molliens-Vidame (11^e). Liomer (12^e). S^t-Sauflieu (13^e). Conty (14^e). Poix (15^e). Lignières-Châtelain (16^e). Querrieux (17^e). Hornoy (18^e). — *District d'Abbeville.* La ville d'Abbeville et sa banlieue. Moyenneville (2^e canton). Franleu (3^e). S^t-Valery (4^e). Cayeux (5^e). Bourg d'Ault (6^e). Gamaches (7^e). Ramburelles (8^e). Huppy (9^e). Hallencourt (10^e). Pont-de-Remi (11^e). Ailly-le-Haut-Clocher (12^e). S^t-Ricquier (13^e). Gueschard (14^e). Cressy (15^e). Rue (16^e). Saily-le-Sec (17^e). — *District de Péronne.* La ville de Péronne (1^{er} canton). Miraumont (2^e). Albert (3^e). Bray (4^e). Proyard (5^e). Chaulnes (6^e). Néele (7^e). Ham (8^e). Athies (9^e). Roisel (10^e). Heudecourt (11^e). Moislains (12^e). Combles (13^e). Clairly (14^e). Barleux (15^e). Marché-le-Pot (16^e). — *District de Doullens.* La ville de Doullens (1^{er} canton). Luchaux (2^e). Frohen-le-Grand (3^e). Bernaville (4^e). Domart-en-Ponthieu (5^e). Beauval (6^e). Naours (7^e). Beauquêne (8^e). Hacheux (9^e). Mailly (10^e). — *District de Montdidier.* La ville de Montdidier (1^{er} canton). La ville de Roye (2^e). La Warde-Mauger (3^e). Ailly-sur-Noye (4^e). Moreuil (5^e). Cayeux (6^e). Méharicourt (7^e). Rethonviller (8^e). La Boissière (9^e). Aubevillers (10^e). Hangest (11^e).

Récapitulation

District	d'Amiens.....	191	électeurs.
—	d'Abbeville.....	171	id.
—	de Péronne.....	114	id.
—	de Doullens.....	72	id.
—	de Montdidier.....	96	électeurs.
	Total.....	644	électeurs.

Extrait de Lm. (Liasse). — Pièce impr. Amiens, J.-B. Caron, aîné, 1790 ; 26 pages in-4°.

1790. 6-19 juillet. « Procès-verbal de l'assemblée électorale du département de la Somme ». — P. 1. 6 juillet, 8 heures du matin. Réunion des électeurs dans la

cathédrale d'Amiens. Messe du S^t-Esprit. Présidence de M. Dufour, doyen d'âge et installation d'un bureau provisoire. Communication des commissaires du Roi. Appel des électeurs (608). — P. 2. 6 juillet, 3 heures de relevée. Scrutin pour l'élection d'un président et d'un secrétaire. — P. 4. 7 juillet, 6 heures du matin. Suite du scrutin. — 7 juillet, 2 heures de relevée. Sont élus : M. de Haussy de Robecourt, président ; M. Morgan de Belloy, son suppléant ; M. Berville, secrétaire et M. Thierry, son suppléant. Remerciements du président. Prestation de serment. Scrutin pour l'élection de scrutateurs et de commissaires pour les aider. — P. 6. 8 juillet, 7 heures du matin. Proclamation des scrutateurs et des commissaires adjoints. — 8 juillet, 3 heures de relevée. Démarche de la municipalité d'Amiens. Prestation de serment des scrutateurs. Lecture des décrets relatifs à la nomination des membres des administrations de département. Mode d'élection. — P. 7. 9 juillet, 9 heures du matin. Distribution de la liste des électeurs. Motion d'une adresse à l'Assemblée nationale et au Roi. Observations du président sur cette motion. Désignation de commissaires pour rédiger les adresses. Envoi d'une députation aux commissaires du Roi. Formation de six bureaux (siégeant aux Augustins, à l'Oratoire, à la salle du Concert, aux Célestins, aux Cordeliers, au Bureau des Finances). — P. 9. 13 juillet, 4 heures de relevée. Recensement général d'après les procès-verbaux des six bureaux. Sont proclamés membres de l'administration de département :

MM.

Maillard, procureur du Roi, à Montdidier	447 v.
Creton, avocat au Parlement, électeur du canton de Gamaches.....	346
Hémery, électeur de Doullens.....	338
Lesueur de Franssu, él. de Domart-en- Ponthieu	335
Leclercq de Vauchelles-lès-Authie, électeur du canton d'Acheux	334
Masson, avocat à Roye.....	320

Adoption des projets d'adresse à l'Assemblée nationale et au Roi. Nomination d'une députation pour les présenter. Impression ou procès-verbal des séances et du texte des adresses. Eligibilité des membres de l'Assem-

blée Nationale aux places des administrations départementales. Invitation à la cérémonie de la prestation du serment civique. Réception du corps municipal d'Amiens. Invitation des commissaires du Roi à la cérémonie du serment. Indemnité aux électeurs. Partage des établissements publics du district de Montdidier entre les villes de Montdidier et Roye. Indication au lendemain 6 heures, des assemblées particulières des bureaux et à 10 heures d'une assemblée générale. — P. 12. 14 juillet, 10 heures du matin. Indemnité aux électeurs. Départ pour la cérémonie se tenant au Champ de la Fédération. Impression du discours prononcé par le président. Députations au corps municipal et au commandant de la garde nationale. — P. 13. 16 juillet, 8 heures du matin. Tableau de la population active du département. Recensement général du 2^e scrutin. Obtient seul la majorité absolue : M. Duroisel, avocat et président de l'élection de Péronne, élu par 335 voix. Décision des commissaires du Roi sur le mode de continuation du scrutin. Motion sur les inconvénients du scrutin à liste double. Assemblées électorales des districts. — P. 16. 18 juillet, 7 heures du matin. Assemblées électorales des districts. Députation de la garde nationale. Recensement général des scrutins des six bureaux. Sont proclamés membres de l'administration de département :

MM.

Hecquet-Dorval, électeur d'Abbeville	293 v.
Berville, électeur d'Amiens.....	281
Morgan, chevalier de S ^t -Louis, élect. d'Amiens	269
Hecquet-Bérenger fils, électeur d'Abbeville..	250
Derveloy, avocat et lieutenant de l'élection d'Amiens.....	243
Thuillier, maire à La Chaussée, él. de Picquigny	224
Tondu, notaire à Amiens	222
Manessier, à Courcelles, électeur de Gamaches.....	210
Dufétel, à Gapennes, électeur de S ^t -Riquier ..	203
Dejean, capitaine au corps du génie, à Amiens	202
Sannier de Miannay, électeur de Moyenneville	201
Masson, à S ^t -Maulvis, électeur d'Oisemont...	199
Duhamel, avocat à Nesle	192
Jourdain de Thieulloy, électeur d'Amiens	190
Lefebvre, maî ^{te} de poste à Saily, él. de Combles.....	182
Asselin, maire de Ham.....	173
Martin, à S ^t -Romain, électeur de Poix	171
Trancart, maire de Dourier, él. d'Hallencourt	171
Angujer, maire à Acheux, électeur de Franleu	164
Delattre, à Ochancourt, électeur de Franleu ..	163
Lefebvre, à Berny, électeur d'Ailly-sur-Noye	163
Lecomte, au Quesne, électeur de Liomer	161
Quenescourt, à Punchy, élect. de Méharicourt	158 v.

Derivery, maire à S ^t -Valery.....	156
Gressier, maire à Corbie.....	156
Locquet, ancien notaire à Hornoy	147
Rigault, notaire à Querrieux	142
Claré, à Gauville, élect. de Lignières-Chatelain	136
Ducastel, à Breuil, électeur de Rethonvillers.	136
Berville (non acceptant) remplacé par M. Desjobert, chanoine de la cathédrale d'Amiens.	

Mention des suppléants éventuels :

MM.

Mercher, à Coquerel, élec. d'Ailly-Haut-Clocher.....	127 v.
Domont, maire à Coisy, él. de Villers-Bocage	124
Thomas de Senermont, capitaine au corps royal du génie, à Abbeville	124
Quillet, à Cramont, électeur de S ^t -Riquier	124
Éuillot, à Bruyères, électeur de Franleu	123
Dupuis, à Gorenflos, él. d'Ailly-Haut-Clocher	122
Goguet, à Longavesne, électeur de Roisel	114
Naud l'aîné, à Abbeville	112
Marduel, curé d'Airaines	111
Douchet, à Cerisy, électeur de Bray	110
Petit, cultivateur à Buire, électeur de Roisel .	107
Postel, à Proyart.....	105

P. 20. 18 juillet, 4 heures de relevée. Scrutin pour l'élection du procureur général syndic, sans résultat. M. Desjobert, chanoine de la cathédrale d'Amiens, élu administrateur, déclare ne vouloir participer à aucune protestation contre les décrets de l'Assemblée Nationale. — 19 juillet, 9 heures du matin. Recensement du 2^e scrutin sans résultat ; les plus nommés sont MM. Tattegrain, avocat à Péronne, commissaire du Roi au département de la Somme, et Saladin, avocat, procureur de la commune, à Amiens. Motion sur l'inconvénient des limites actuelles entre les départements de la Somme et de l'Oise. Mémoire sur la suppression du district de Doullens et la réunion d'Oisemont à celui d'Abbeville. Chaussoy-Epagny et Lawarde-Mauger demandent leur réunion au district d'Amiens. Assemblées électorales des districts. Adresse de remerciements au président. — P. 22. 19 juillet, midi. Proclamation de M. Tattegrain comme procureur général syndic du département. Députation aux commissaires du Roi. Quête pour la délivrance de Bernard, juif polonais, détenu pour dettes à la Conciergerie d'Amiens. Délivrance et remerciements dudit Bernard. Discours de M. Pucelle. Discours du Président. Dissolution de l'Assemblée. — P. 25. Adresse à l'Assemblée Nationale. — P. 26. Adresse au Roi.

Extrait de Lm. (Liasse). — Cahier, in-folio, 19 pages, papier.

1791. 13-16 mars. — « Procès-verbal de sséances de l'assemblée électorale du Département de la Somme tenues à Amiens... ». — P. 1. 13 mars, 10 heures du matin. Réunion des électeurs dans la cathédrale d'Amiens. Messe du S^t-Esprit. Présidence de M. François de Glicourt, doyen électeur du Bourg d'Ault, et installation du bureau provisoire. Appel des 378 électeurs et commencement du scrutin pour l'élection des président et secrétaire. — P. 3. 13 mars, 3 heures de relevée. « M. Dehaussy, cy-devant de Robécourt, président au tribunal de district de Péronne » est élu président, et M. Hecquet-Dorval, négociant, électeur d'Abbeville, son suppléant. Renouvellement du scrutin pour l'élection du secrétaire. — P. 4. 14 mars, 8 heures du matin. M. Saladin, membre du Tribunal du district d'Amiens est élu secrétaire. M. Lecat, électeur d'Abbeville, son suppléant. Prestation de serment. Demande d'indemnité aux électeurs. Inscription des absents au procès-verbal. Préparatifs du scrutin. Entrée du Directoire du département. Discours de M. Hecquet-Béranger. Réponse du président Dehaussy. Indemnités aux électeurs. Election de scrutateurs et suppléants. — P. 10, 14 mars, 3 heures de relevée. Serment des scrutateurs. Lecture des décrets sur la nomination, de l'évêque. Discussion d'une motion de M. Béguin, de Péronne, sur la publicité des séances des corps administratifs et la communication de leurs registres et délibérations. Réception d'une députation de la garde nationale d'Amiens. Envoi au Directoire de département d'une députation pour lui témoigner les sentiments de l'assemblée. Dépouillement du scrutin pour l'élection de l'évêque : 432 bulletins, 26 nuls, majorité absolue de 204 non atteinte. — P. 14. 15 mars, 9 heures du matin. Joie d'apprendre des nouvelles satisfaisantes de la santé du Roi. Réception de la municipalité d'Amiens. Envoi d'une députation à la municipalité d'Amiens et au commandant de la garde nationale. Commencement du scrutin. Réception du Directoire du district d'Amiens. Justifications à produire par les électeurs absents. Carte d'identité des électeurs. — P. 16. 15 mars, 3 heures de relevée. Envoi d'une députation au Directoire du district. Dépouillement du scrutin : personne n'obtient la pluralité, les deux plus nommés sont M. Desbois, curé de S^t-André des Arts de Paris et M. Brandicourt, curé de S^t-Firmin-le-Confesseur d'Amiens, qui seuls peuvent désormais recevoir les suffrages. Nouveau scrutin : M. Desbois est élu par 224 voix. Impression du procès-verbal à 2 000 exemplaires. — P. 17. 16 mars, 9 heures du matin

Proclamation de l'évêque. Vote de l'impression du discours prononcé par le président à cette occasion. *Te Deum* et messe solennelle. Lecture du procès-verbal.

Extrait de Lm. (Liasse). — Pièce impr. Amiens, J.-B. Caron, l'aîné, 1791 ; 33 pages, in-4^o.

1791. — P. 1 « Etat nominatif des électeurs du département de la Somme. » *District d'Amiens* : la ville d'Amiens et sa banlieue. Airaines (2^e canton). Boves (3^e). Bovelles (4^e). Contay (5^e). Conty (6^e). Corbie (7^e). Flixecourt (8^e). Hornoy (9^e). Lignières-Chatelain (10^e). Liomer (11^e). Molliens-Vidame (12^e). Oisemont (13^e). Picquigny (14^e). Poix (15^e). Querrieux (16^e). S^t-Sauflieu (17^e). Villers-Bocage (18^e). — P. 11 *District d'Abbeville* : la ville d'Abbeville et sa banlieue. Ailly-le-Haut-Clocher (2^e canton). Ault (3^e). Cressy (4^e). Franleu (5^e). Gamaches (6^e). Gueschart (7^e). Hallancourt (8^e). Moyenneville (9^e). Nouvion (10^e). Rue (11^e). S^t-Maxens (12^e). S^t-Ricquier (13^e). S^t-Valery (14^e). — P. 19 *District de Péronne* : Albert (1^{er} canton). Athies (2^e). Bray (3^e). Chaulnes (4^e). Combles (5^e). Faucoucourt (*sic*) (6^e). Ham (7^e). Heudicourt (8^e). Miraumont (9^e). Moislains (10^e). Nesle (11^e). Péronne et banlieue (12^e). Roisel (13^e). — P. 24. *District de Montdidier*. Ville de Montdidier (1^{er} canton). Ville de Roye (2^e). Ailly-sur-Noye (3^e). Aubevillers (4^e). Hangest (5^e). Harbonnières (6^e). Moreuil (7^e). Rethovillers (8^e). Rozières (9^e). — P. 29. *District de Doullens*. Ville de Doullens (1^{er} canton). Beauquesne (2^e). Bernaville (3^e). Domart (4^e). Frohen-le-Grand (5^e). Lucheux (6^e). Mailly (7^e). Naours (8^e). — P. 33. Récapitulation : Nombre des électeurs par district : Amiens, 195 ; Abbeville, 171 ; Péronne, 108 ; Montdidier, 97 ; Doullens, 70, Total : 641.

Extrait de Lm. (Liasse). — Cahier, in-folio, 29 pages, papier.

1791, 28 août-12 septembre. — Assemblée électorale du département à Amiens. — P. 1. 28 août, 8 heures du matin. Réunion des électeurs à la cathédrale. Messé du S^t-Esprit, célébrée par M. Desbois, évêque du département. Présidence de M. Dufour l'aîné, électeur d'Abbeville, doyen et installation du bureau provisoire. Lecture des décrets relatifs à la tenue de l'assemblée. Appel des électeurs (307). — 28 août, 3 heures de relevée. Scrutin pour l'élection du président et secrétaire (416 électeurs) : M. Desbois, évêque du département est élu président par 243 voix, M. Saladin, juge

du district d'Amiens, « actuellement membre du second Tribunal criminel provisoire, établi à Paris par la loi du 14 mars » est élu secrétaire par 222 voix. — P. 2. 29 août, 7 heures du matin. Proclamation du bureau élu. Prestation de serment. Election de scrutateurs. — P. 4. 29 août, 3 heures de relevée. Prestation de serment des scrutateurs. Lecture d'une lettre et adresse adressée de Paris par M. Sarot, ancien avocat. Indemnité aux électeurs. Scrutin pour la nomination d'un des treize députés (514 votants) : M. Dehaussy-Robécourt, président du tribunal de district de Péronne, élu par 237 voix. — P. 5. 30 août, 7 heures du matin Proclamation de M. Dehaussy. Protestation contre son élection. Questions d'éligibilité. Scrutin pour l'élection du second député. Envoi d'une députation au commandant de la garde nationale. Réception du Directoire de département. Proclamation de M. Nau l'aîné, officier municipal d'Abbeville, comme député (élu par 346 voix sur 514 votants). — P. 7. 30 août, 3 heures de relevée. Réception du Directoire du district d'Amiens. Scrutin pour l'élection du troisième député : M. Goubet, cultivateur à Flers, élu par 380 voix. — P. 8. 31 août, 7 heures du matin. Scrutin pour l'élection du quatrième député. Réception de la municipalité d'Amiens. Proclamation de M. Delaunay, juge de paix à Mailly, élu par 313 voix. — 31 août, 3 heures de relevée. Scrutin pour l'élection du cinquième député, sans résultat. — P. 9. 1^{er} septembre, 7 heures du matin. Deuxième scrutin : M. Desbois, évêque du département, élu cinquième député par 258 voix. Remerciements de M. Desbois. Commencement du scrutin pour l'élection du sixième député. — 1^{er} septembre, 3 heures de relevée. M. Loyeux, cultivateur et maire à Cartigny, élu sixième député par 225 voix. Commencement du scrutin pour l'élection du septième député. — 2 septembre, 7 heures du matin. M. Louis Quillet, cultivateur à Cramont et administrateur du district d'Abbeville élu septième député par 336 voix. Envoi de députations au Directoire de département, au Directoire de district et à la municipalité d'Amiens. Commencement du scrutin pour l'élection du huitième député. — P. 11. 2 septembre, 3 heures de relevée. M. Saladin, juge du tribunal de district d'Amiens et actuellement l'un des juges du 2^e tribunal criminel, établi à Paris, élu huitième député par 249 voix, après deux scrutins. — P. 12. 3 septembre, 7 heures du matin M. Louis Derivery, négociant et cultivateur à S^t-Valery, administrateur du département, élu neuvième député par 243 voix. Lecture d'une lettre de la Société des électeurs de Paris et d'un discours prononcé dans son sein par M. Dubois de Crancé, député à l'Assemblée

Nationale et électeur du département de Paris. Commencement du scrutin pour l'élection du dixième député — P. 13. 3 septembre, 3 heures de relevée. M. Louvel, juge au tribunal de district de Montdidier, élu dixième député par 279 voix. Scrutin pour l'élection du onzième député, sans résultat. Annonce d'une messe à 11 heures. — P. 14. 4 septembre, 6 heures du matin. 2^e scrutin sans résultat : les plus nommés sont MM. Massey, entrepreneur et manufacturier à Amiens, et Dejean, capitaine au corps royal du génie. Commencement du 3^e scrutin. — 4 septembre, 3 heures de relevée. M. Massey, élu onzième député par 187 voix. Dénonciation des obstacles mis à l'impression du procès-verbal de la précédente assemblée électorale. Arrêté qu'il sera imprimé sous quatre jours. Scrutin pour l'élection du douzième député, sans résultat. — P. 16. 5 septembre, 7 heures du matin. 2^e scrutin sans résultat. M. Debray-Chamont, négociant à Amiens, élu douzième député par 146 voix. — P. 17. 5 septembre, 3 heures de relevée. Désignation d'un secrétaire. Motion sur l'absence d'un très grand nombre d'électeurs. Scrutin pour l'élection du treizième député, sans résultat. 2^e scrutin, sans résultat. Réception d'un arrêté du département sur la délibération de l'assemblée électorale du 4 septembre. — P. 18. 6 septembre, 7 heures du matin. M. Ballue, notaire et juge de paix à Péronne, élu treizième député au 3^e scrutin par 214 voix. Discussion de l'arrêté du département reçu la veille. Scrutin pour l'élection du 1^{er} des quatre suppléants, sans résultat. — P. 19. 6 septembre, 3 heures de relevée. Motion sur l'établissement d'une liste des électeurs présents. 2^e scrutin pour l'élection du 1^{er} suppléant, sans résultat. M. Duqueux, commissaire du Roi, à Abbeville, élu 1^{er} suppléant par 138 voix, au 3^e scrutin. — P. 20. 7 septembre, 7 heures du matin. Scrutin pour l'élection d'un 2^e suppléant, sans résultat. 2^e scrutin, sans résultat. M. Pucelle, procureur syndic du district de Montdidier, élu 2^e suppléant au 3^e scrutin, par 146 voix. — P. 21. 7 septembre, 3 heures de relevée. M. Hémerly, électeur de Doullens, administrateur du département, élu 3^e suppléant par 190 voix M. Martin, propriétaire à S^t-Romain, administrateur du département, élu 4^e suppléant par 116 voix. Lecture de la loi du 15 mai, relative à l'élection de deux hauts-jurés. — 8 septembre, 7 heures du matin. Scrutin pour l'élection du premier haut-juré, sans résultat. M. Asselin, officier municipal d'Amiens, élu au 2^e scrutin par 173 voix. — P. 22. 8 septembre, 3 heures de relevée. M. Gressier, notaire à Corbie, élu

second haut-juré par 195 voix. Lecture de la loi sur l'élection des membres du tribunal criminel. M. Desmery, homme de loi à Amiens, élu président du tribunal criminel par 197 voix. — P. 23, 9 septembre, 7 heures du matin. M. Duval, homme de loi à Amiens, élu accusateur public par 237 voix. M. Dubois, ancien greffier criminel à Amiens, élu greffier par 230 voix. Rappel des lois réglant l'élection des administrateurs sortants. Proposition de diviser l'assemblée en bureaux pour cette élection, rejetée. Nomination de 15 commissaires-adjoints aux scrutateurs. — P. 24. 9 septembre, 3 heures de relevée. Jean-Charles Duménil, « ci-devant auteur du *Courrier du Département de la Somme* », écrit pour demander une place dans l'administration. Scrutin pour l'élection de 19 administrateurs, après discussion. — P. 25, 10 septembre, 7 heures du matin. Dépouillement du scrutin. — P. 26. 10 septembre, 3 heures de relevée : M. Duhamel, ayant seul obtenu la majorité absolue, qui était de 173 voix, élu administrateur du département par 186 voix. Nouveau scrutin. — P. 27. 11 septembre, 6 heures du matin. 2^e scrutin, sans résultat. — 11 septembre, 3 heures de relevée. Lecture du procès-verbal des séances. 3^e scrutin (257 bulletins). — P. 28. 12 septembre, 7 heures du matin. Dépouillement du 3^e scrutin. Sont élus administrateurs du département : MM. Brebion, juge de paix à Hangest, 106 v. Creton, juge de paix, à Gamaches, 88. Decaieu, ci-devant procureur à Oisemont, 82. Massey, négociant à S^t-Valery, 78. Florimond Demanché, maire à Port, 76. Hullin, notaire à Flixecourt, 67. La Maison-Rouge fils, de Corbie, 66. Dufestel, cultivateur à Gapennes, 64. Lefebvre de Berny, administrateur, 64. Goguet, d'Epénancourt, 57. Lebrun, ancien commissaire à Bussu, 55. Micher, cultivateur à Cocquerel, 54. Hourier, Eloi, à Mailly, 53. Dubellay fils, officier municipal à Abbeville, 53. Thierry, cultivateur à Monsures, 49. De Berny, propriétaire à Plachy, 49. Bouzart, propriétaire à Ault, 49. Brandicourt, cultivateur à Domart, 47. Remerciements et acceptation de divers élus. Annonce des jour et heure de tenue des assemblées électorales des districts. Remerciements à la garde nationale. Dissolution de l'assemblée.

Extrait de Lm. (Liasse) — Cahier, in-fol., 44 feuillets, papier.¹

¹ Un état nominatif des électeurs a été imprimé (Abbeville, L.-A. Devérité, 4 sept. 1792, 33 p. in-4°) H. Macqueron, Bibliographie du dép. de la Somme, n° 1097.

1792, 2-18 septembre. — Assemblée électorale du département tenue à Abbeville « en l'église du Sépulchre ». — P. 1. Dimanche 2 septembre. Messe du S^t-Esprit. Présidence de M. Dufour l'aîné, négociant à Abbeville, doyen d'âge et installation d'un bureau provisoire. Mesures de police et d'ordre. — P. 2. 2 septembre, 3 heures de relevée. Liste des absents. Appel des électeurs du district d'Amiens. Motion de M. Dumont contre les mesures de police prises la veille et l'introduction de citoyens armés dans l'enceinte de l'Assemblée. Appel des électeurs du district d'Abbeville. Impression de la liste générale des électeurs. — P. 4. 3 septembre, 7 heures du matin. Réclamation contre la nomination d'électeurs du canton de Chaulnes. Appel des électeurs du district de Péronne. Discours de M. Dumont sur le sens de sa motion de la veille, perfidement interprétée et nullement hostile à la garde nationale. Appel des électeurs des districts de Montdidier et Doullens. Motion sur la nécessité de donner aux membres de la Convention un mandat impératif. Dépouillement du scrutin (551 votants). Formation de trois bureaux de dépouillement. — P. 8. 3 septembre. 3 heures de relevée. Dépouillement. — 4 septembre, 6 heures du matin. Election du président, M. Thierry procureur syndic du district d'Amiens, par 172 voix ; du vice-président, M. Delecloy, de Doullens, par 66 voix ; secrétaire, M. Dumont, d'Oisemont, par 57 voix ; du vice-secrétaire, M. Dévérité, par 29 voix et des scrutateurs. Prestation de serment. Impression d'un « tableau comparatif des députés restés fidèles aux principes de la liberté et de l'égalité et de ceux qui, dans les sept appels nominaux, ont voté dans les principes contraires ». Commencement du scrutin pour la nomination du premier député à la Convention, M. Saladin, député de la Somme à l'Assemblée Nationale législative, élu 1^{er} député par 535 voix. — P. 10. 5 septembre, 6 heures du matin. M. de Rivery, de S^t-Valery, député de la Somme à la Législative, élu 2^e député par 530 voix. Adresse à l'Assemblée Nationale. Annonce de l'arrivée dans la nuit de deux commissaires du pouvoir exécutif. M. Merlin de Thionville, député à la Législative, élu 3^e député par 522 voix. M. Delaunay de Mailly, député de la Somme, élu 4^e député par 459 voix. Réception de MM. Parent et Corchaud, commissaires du pouvoir exécutif. Vote de l'impression du discours de M. Parent. Mention honorable de la déclaration faite par M. Loisel, notaire à Rue qu'aussitôt les opérations de l'assemblée terminées, il volera à la défense de la Patrie en danger. — P. 14. 6 septembre, 7 heures du matin. Impression du dis-

cours prononcé le 18 août par Ch.-Philippe Ronsin, à la section du Théâtre français. Prestation de la formule du serment inséré dans ce discours. M. Devérité, vice-secrétaire, remplacé par M. Poullain. Scrutin pour l'élection du 5^e député, sans résultat. — P. 15. 6 septembre, 3 heures de relevée. Réception des commissaires du pouvoir exécutif et discours. 2^e scrutin, sans résultat : les plus nommés sont MM. Gantois, et Verrier, de Molliens-Vidame. — P. 17. 7 septembre, 6 heures du matin. M. Gantois, cultivateur à Fresnoy, élu 5^e député par 387 voix. Nombre de membres de l'Administration de département à élire. — 7 septembre, 3 heures de relevée. Dépouillement du scrutin pour l'élection du 6^e député, sans résultat. Interversioin de l'ordre d'appel des districts de Doullens et Montdidier. Electeurs absents privés d'indemnité. 2^e scrutin, sans résultat : les plus nommés sont MM. Carra, journaliste, et Gurguet, cultivateur à Epénancourt. — P. 19. 8 septembre, 6 heures du matin. M. Carra, élu 6^e député par 348 voix. Scrutin pour l'élection du 7^e député, interrompu par la célébration de la messe. — 8 septembre, 2 heures de relevée. M. Dumont, à Oisemont, administrateur du district d'Amiens, élu 7^e député par 365 voix. Défilé des volontaires. Discours du président. Une journée d'indemnité abandonnée en faveur des femmes et enfants des volontaires. M. Asselin, juge à Péronne, élu 8^e député par 449 voix. — P. 21. 9 septembre, 7 heures du matin. M. Hourier, Eloi, de Mailly, élu 9^e député par 327 voix. Diverses lectures. — 9 septembre, 2 heures de relevée. M. Louvel « député actuel », élu 10^e député par 296 voix. Scrutin pour l'élection du 11^e député, sans résultat. — P. 22. 10 septembre, 6 heures du matin. 2^e scrutin, sans résultat : les plus nommés sont MM. Dufétel de Gapennes, et Devérité, d'Abbeville. M. Dufétel, élu 11^e député par 258 voix. Erreurs dans la liste des députés actuels. Démission de M. Delaunay, élu le 5 septembre. — 10 septembre, 2 heures de relevée. Scrutin pour l'élection du 12^e député, sans résultat. Remerciements de M. Saladin. Erreurs dans la liste des députés actuels. Nouveau scrutin, sans résultat : les plus nommés sont MM. Martin, de S^t-Romain et Galand-Longuerue, officier de gendarmerie, à Péronne. — P. 25. 11 septembre, 6 heures du matin. M. Martin, de S^t-Romain, élu 12^e député par 316 voix. Lecture de la loi relative à la Haute cour nationale. Destitution des administrateurs du département ayant concouru à l'arrêté du département du 22 juin et à la rédaction d'une adresse de remerciements au Roi. — P. 27. 11 septembre, 2 heures de relevée. Scrutin pour l'élection du 13^e député, sans résultat. Nouveau scrutin, sans résultat ; les plus nommés sont

MM. Devérité, d'Abbeville et Longuerue, de Péronne. Recherches dans les archives du département. — P. 28. 12 septembre, 6 heures du matin. M. Devérité, d'Abbeville, élu 13^e député par 324 voix. Acceptation de la démission de M. Delaunay. Lettre à l'Assemblée nationale pour l'informer des élections. Scrutin pour l'élection d'un député, sans résultat. — P. 30. 12 septembre, 2 h. 1/2 de relevée. Démission de M. Carra, élu par le département de Saône-et-Loire. Diverses lectures. Indemnité des fonctionnaires publics électeurs. Nouveau scrutin, sans résultat : les plus nommés sont MM. Delecloy, juge de paix, à Doullens, et François fils, d'Albert. M. Delecloy, élu député. — P. 32. 13 septembre, 6 heures du matin. M. Sillery, ex-député de l'Assemblée Constituante, élu par 174 voix. Commissaires pour maintenir l'ordre. Défilé des volontaires d'Abbeville. L'Assemblée entière les accompagne hors de la ville. Résultat des recherches dans les Archives du Département. Destitution de tous les administrateurs. Révocation de MM. Hourier et Dufétel, précédemment élus députés à la Convention. — P. 36. 13 septembre, 3 heures de relevée. Révocation de MM. Hourier et Dufétel transmise à l'Assemblée Nationale. Remerciements de M. Louvel. Lettre de M. Roland sur la destitution des administrateurs. Scrutin pour l'élection d'un député, sans résultat. — P. 37. 14 septembre, 6 heures du matin. M. Hérault, dit Séchelles, élu député par 181 voix. M. Roland, ministre de l'Intérieur, élu député par 234 voix. Mesures prises pour accélérer les élections (M. Babeuf, de Roye, propose le vote par acclamation). Propositions diverses. Scrutin pour l'élection d'un député suppléant, sans résultat. — P. 39. 15 septembre, 6 heures du matin. Division en bureaux pour la formation de l'administration de département. M. François fils, d'Albert, élu 1^{er} député suppléant par 239 voix. Les plus nommés après lui sont MM. Dequen, d'Abbeville ; Scellier-Gérard, d'Amiens ; Vasseur, de Courcelles ; Galand, dit Longuerue, le jeune, de Péronne ; Verrier, de Molliens et Longuecamp, de Roye. Sont élus députés suppléants : MM. Scellier-Gérard par 210 voix ; Dequen par 203 ; Vasseur par 199. Sont élus hauts-jurés : MM. Dumont l'aîné, d'Oisemont, par 183 voix ; Longuecamp, de Roye, par 173. Lecture du bulletin de l'Assemblée Nationale. Protestation de MM. Hourier et Dufétel contre leur destitution. Invitation à un service pour les morts du 10 août, célébré en l'église S^t-Georges d'Abbeville. — P. 40. 16 septembre, 6 heures du matin.

Formation des bureaux. Solennité funèbre en l'église S^t-Georges. Résumé du sermon de M. Grainville, curé de S^t-Leu d'Amiens. — P. 42. 17 septembre, 6 heures du matin. (Séance « rendue permanente jusqu'au 18 à midi. ») Dépouillement d'un premier scrutin pour l'élection des administrateurs du département : MM. Daulé, maire de Doullens, élu par 236 voix ; Babeuf, citoyen de Roye, par 225 ; Damiens, de Faverolles, par 218 ; Verrier, de Molliens, par 211 ; Devaux, notable, à Oisemont, par 203. 2^e scrutin : élus : M. Massey, de S^t-Valery, par 198 voix. 3^e scrutin : élus à la pluralité relative, administrateurs du département :

MM.

Samson-Duquênoy, cultivateur, à Lawarde-Mauger	165 v.
Caron, juge de paix, à Fouilloy.....	145
Bayart, juge de paix, à Chaulnes	145
Petit, maire, à Vron.....	132
Flesselles, notable, à Amiens.....	127
Gamain, juge de paix, à Flesselles.....	125
Masse, cultivateur, à Dompierre.....	112
Gamart-Bulant, négociant, à Amiens	111
Quilletfils, officier municip ¹ , à Auxe-le-Château.....	108
Œuillot père, cultivateur, à Bruyères.....	107
Cordier-Ribeaucourt, négociant, à Abbeville	107
Dupontchel, maire, à Domart	102
Le Cul père, huissier, à Abbeville	99
Bellegueule, instituteur, à Amiens.....	98

Colache, marchand, à Ham	94
(?) Pavie, arpenteur, à Warloy.....	93 v.
Santerre, homme de loi, à Doullens	91
Bayart, citoyen, à Ham.....	90
Poiré, cultivateur, à Arquèves	90
(?) Aucelon, apothicaire, à Montdidier	87
Cazé, arpenteur, à Roiglise.....	87
Pillon, notaire, à Oisemont.....	86
Véret, marchand, à Pertain.....	85
Florimond Demanchet, cultivateur, à Port	85
Magnier, juge de paix, à Amiens	82
Le Comte, cultivateur, à Montmarquet	81
Prophète, arpenteur, à Hornoy	80
Bourgeois, notaire, à Gamaches.....	76
Le Cocq, cultivateur, à Domesmont.....	69
Vincamp, cultivateur, à Longueau	67

Sept plus nommés après les 36 administrateurs élus : MM. Biart, marchand, à Albert ; Pincepré (?) dit Buire, citoyen de Péronne ; Bourgeois, marchand, à Picquigny ; Villeroy, cordonnier, à Amiens ; Chevalier, citoyen, à Moreuil ; Lequen, maire, à Conty ; Thierry, savonnier, à Amiens.

Démission de M. Magnier. Remplacé par M. Biart, marchand, à Albert. M. Thierry, procureur-syndic du district d'Amiens, élu procureur général syndic du département par 377 voix. Indemnité aux électeurs. Dissolution de l'assemblée¹.

¹ Mention d'une Assemblée électorale du département tenue à Péronne pour l'élection des membres du Tribunal criminel du département avant le 7 décembre 1792, (liasse L m).